REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNAISE

Supplément 1

LES PEUPLES PRÉROMAINS DU SUD-EST DE LA GAULE

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

par

Guy BARRUOL

Maître de Recherche au C.N.R.S.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER III

ÉDITIONS E. DE BOCCARD - 11, RUE DE MÉDICIS - PARIS
1975

Réimpression conforme à la première édition parue en 1969.

8. *Vesubianii*. 360
9. *Veaminii* 360

H. — Les peuplades des *Alpes Maritimae* 363

1. Les ethniques collectifs 363
2. *Vediantii* 365
3. *Oratelli* 367
4. *Euburiates* 367
5. *Nerusii*. 368
6. La civitas de *Brigomagus*/Briançonnet 369
7. *Velaunii*. 372
8. La civitas de *Glanate*/Glandève 373
9. *Suetrii* 376
10. *Vergunni* 379
11. La civitas d'*Eturamina*/Thorame. 380
12. *Eguituri(i)*. 381
13. *Nemeturi(i)* 382
14 et 15. *Sentii* et *Triulatti(i)* 382
16. *Bodiontici* 385
17. *Gallitae*. 387
18. *Nemaloni(i)* 389
19. *Adunicates* 390

CONCLUSION 391

INDICES 397

I. — Index onomastique. 399
II. — Index ethnographique 400
III. — Index topographique, hydrographique et orographique 402
IV. — Index analytique 407

TABLE DES ABRÉVIATIONS USUELLES DES PÉRIODIQUES

B.D. : *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence. Tables générales 1887-1907 ; 1907-1926 ; 1927-1948.

Bull. Epigr. : *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, Vienne et Paris, 1881-1886, sous la direction de Fl. Vallentin ; continué par R. Mowat sous le titre *Bulletin Epigraphique*.

B.S.E.H.A. : *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, Gap, 1882 sq. Tables du bulletin : 1882-1911 ; 1912-1953.

B.S.N.A. : *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1857 sq.

B.S.S.L.B.A. : *Bulletin de la Société Scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, Digne, 1882 sq. ; paraît depuis 1958 sous le titre : *Annales de Haute-Provence* (l'ancien restant comme sous-titre).

Cahiers ligures : *Cahiers ligures de préhistoire et d'archéologie*, Montpellier et Bordighera, 1, 1952 sq.

Cahiers rhodaniens : *Cahiers Rhodaniens*, Valence et Bordighera, I, 1953 (= A. Blanc, *Valence Romaine*) ; II, 1955 sq.

C.R.A.I. : *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris.

Delta : *Delta, Revue économique et littéraire du delta du Rhône*, Marseille et Paris, 1960 sq.

Gallia : *Gallia. Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine*, Paris, 1943 sq. Tables des tomes 1 à 20 dans t. 20, 3, 1962.

M.A.V. : *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, 1re série : 1878-1900 ; 2e série : 1900 sq.

M.S.N.A.F. : *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*. Paris.

Provence Historique : *Provence Historique*, organe de la Fédération historique de Provence, Aix-Marseille, 1950 sq.

R.E.A. : *Revue des Etudes Anciennes*, Bordeaux.

R.E.Lig. : *Rivista di Studi Liguri*, Bordighera (suite à partir de 1940 de la *Rivista Ingauna e Intemelia*, 1934-1940) ; publiée depuis 1950 avec le titre italien et le titre français : *Revue d'Etudes Ligures*. — Tables des années 1934-1954 dans le t. 20, 4, 1954.

Rev. Epigr. : *Revue Epigraphique du Midi de la France*, Vienne, 1878-1899, sous la direction d'A. Allmer ; t. I (1878-1883) ; t. II (1884-1889) ; t. III (1890-1898). — Continuée sous la direction d'E. Espérandieu sous le titre : *Revue Epigraphique*, Vienne, 1899-1907 ; t. IV (1899-1902) ; t. V (1903-1907).

Rhodania : *Rhodania*, revue de l'Association des archéologues, des numismates et des préhistoriens de la vallée du Rhône, Vienne puis Vaison, 1919 sq.

Les autres abréviations sont celles de l'*Année Philologique*.

BIBLIOGRAPHIE

I

LES SOURCES DE L'ÉTUDE

A. — LES TEXTES

1. *Auteurs anciens.*

AMMIEN-MARCELLIN. — *Res Gestae*, édition J. C. Rolfe, coll. Lœb, Londres, 3 vol., 1950-1952.

AVIÉNUS. — *Ora maritima*, v. 557-713, édition A. Schulten, dans *Fontes Hispaniae Antiquae*, I, 1922 ; édition A. Berthelot, Paris, 1934, avec traduction et commentaire.

CÉSAR. — *Guerre des Gaules*, texte établi et traduit par L. A. Constans, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 4e édition, 1947.

CÉSAR. — *Guerre Civile*, texte établi et traduit par P. Fabre, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 3e édition, 1947.

CICÉRON. — *Correspondance*, éd. R. Yelverton et L. C. Purser, vol. 6, Dublin et London, 1899.

CICÉRON. — *Discours*, t. VII (*Pro Fonteio*), texte établi et traduit par A. Boulanger, Paris, Les Belles Lettres, 2e édition, 1950.

DION CASSIUS. — *Histoire romaine*, éd. E. Gros et V. Boissée, 10 vol., Paris, Didot, 1845-1870, texte grec et trad. française ; éd. E. W. Cary, coll. Lœb, Londres, 9 vol., 1914-1927.

ETIENNE DE BYZANCE. — *Ethnica*, éd. Lacoby, *F.G.H.*, *op. cit.* plus bas.

Notitia Dignitatum, éditée par O. Seeck, Berlin, 1876. P. 261-274 : *Notitia Galliarum.*

PLINE. — *Naturalis Historia*, édition K. Mayoff, Teubner, Leipzig, t. I (livres 1-6), 1906 ; édition H. Rackham, Lœb, Londres, t. II (livres 3-7), 1947.

PLUTARQUE. — *Vie de Marius*, texte établi et commenté par E. Valgiglio, La Nuova Italia, Florence, 1956.

POLYBE. — *Historiae*, édition W. R. Paton, Lœb, Londres, 6 vol., 1954.

POLYBE. — *Histoires*, traduction seule par P. Waltz, 4 vol., Paris, Garnier, 1921.

PTOLÉMÉE. — *Géographie*, édition C. Muller, Paris, Didot, 1883.

Res Gestae Divi Augusti, texte établi et commenté par J. Gagé, Paris, Les Belles Lettres, 1935.

STRABON. — *Géographie*, édition H. L. Jones et J. R. Sterrett, Lœb, Londres, 8 vol., 1917-1932 (le livre 4, intéressant la Gaule, se trouve dans le t. 2).

STRABON. — *Géographie* (Livres III et IV, t. 2, texte établi et traduit par F. Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966 [1].

Pour l'apparat critique et les commentaires, on consultera en outre les éditions suivantes :

STRABON. — *Géographie*, Teubner, Leipzig, 3 vol.

1. Je n'ai pas pu utiliser autant qu'il eût été souhaitable cette nouvelle édition du livre IV de la *Géographie* de Strabon, parue alors même que cet ouvrage était terminé : tenant compte de l'établissement du texte et des commentaires de F. Lasserre, j'ai cependant apporté quelques modifications de détail à mon manuscrit avant sa publication.

STRABON. — *Géographie*, édition Muller et Dubner, Paris, Didot, 1853.

STRABON. — *Géographie*, traduction française par Am. Tardieu, 4 vol. (livre 4, dans le t. 1), Paris, 1867.

TITE-LIVE. — *Histoire romaine*, texte établi et traduit par J. Bayet et G. Baillet, Paris, Les Belles Lettres, 5 vol. parus depuis 1940, en particulier t. 5, 1954 ; texte traduit par E. Lasserre, 7 vol., Paris, Garnier.

Recueils de textes anciens

COUGNY (E.) et LEBÈGUE (H.). — *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire de la Gaule*, 6 vol., Paris, 1878-1892.

JACOBY (F.). — *Die Fragmente der griechischen Historiker* (= *F.G.H.*), 5 vol., Berlin puis Leyde, 1923 sq.

MULLER (C.). — *Geographi Graeci Minores* (= *G.G.M.*), 2 vol., Paris, Didot, 1882.

Etudes concernant Polybe, Poseidonios, Strabon, Pline, Ptolémée

PETIT (P.). — *Guide de l'Etudiant en Histoire Ancienne*, Paris, 1959.

TOZER (H. F.). — *A History of ancient Geography*, 2e édition, New York, 1964.

POLYBE :

PÉDECH (P.). — *La géographie de Polybe : Structure et contenu du livre XXXIV des « Histoires »*, dans *Les Etudes Classiques*, 24, 1, 1956, p. 3-24.

PÉDECH (P.). — *La méthode historique de Polybe*, Paris, 1964.

WALBANK (F. W.). — *A Historical Commentary on Polybius*, I, *Commentary on Books I - VI*, Oxford, 1957.

POSEIDONIOS :

LAFFRANQUE (M.). — *Poseidonios d'Apamée*, Publ. de la Faculté des Lettres de Paris, série « Recherches », 13, Paris, 1964.

STRABON :

ALY (W.). — *Strabon von Amaseia. Untersuchungen über Text, Auf ban und Quellen der Geographica*, Bonn, 1957.

CALZONI (A.). — *Conception de la géographie d'après Strabon*, Thèse Univ. Fribourg, Lugano, 1940.

DUBOIS (M.). — *Examen de la géographie de Strabon. Etude critique de la méthode et des sources*, Paris, 1891.

THOMSON (J. O.). — *History of Ancient Geography*, Cambridge, 1948.

WALLEMACQ (A.). — *Etude sur Strabon et sa description de la Gaule*, thèse dactylographiée de l'Université de Louvain (non consultée). Cf. *Rev. Belge de Phil. et d'Hist.*, 24, 1945, p. 510.

PLINE :

LE BONNIEC (H.). — *Bibliographie de l'Histoire Naturelle de Pline l'Ancien*, Paris, Les Belles Lettres, 1946.

Itinéraires routiers : textes et commentaires

DESJARDINS (E.). — *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*, Paris, 1869 à 1874.

CUNTZ (O.). — *Itineraria romana*, I, Leipzig, Teubner, 1929 (Itinéraire d'Antonin ; Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem).

HEURGON (J.). — *La date des Gobelets de Vicarello*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 54, 1952, p. 39-50.

HEURGON (J.). — *La fixation des noms de lieux en latin d'après les itinéraires routiers*, dans *R. Ph.*, 26, 2, 1952, p. 169-178.

MILLER (K.). — *Die Peutingersche Tafel*, Stuttgart, 1962, avec reproduction en couleur de la carte.

SCHNETZ (J.). — *Itineraria romana*, II, Leipzig, Teubner, 1940 (Table de Peutinger et Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne).

2. *Textes épigraphiques.*

Recueils d'inscriptions

Catalogue des Inscriptions romaines du Musée Dauphinois à Grenoble, extrait du *Bulletin de la Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie*, 24, 1927 (par S. Chabert).

Corpus Inscriptionum latinarum (= *C.I.L.*) publié par l'Académie de Berlin :

— t. I, 1863, par T. MOMMSEN (*Fasti*).
— t. V, 2, 1877, par T. MOMMSEN (Gaule Cisalpine et provinces alpestres).
— t. XII, 1888, par O. HIRSCHFELD (Gaule Narbonnaise) — Importantes notices en tête de chaque cité et une bonne carte par volume.

DESSAU (H.). — *Inscriptiones latinae selectae*, 3 vol., Berlin 1892-1916 (= *I.L.S.*).

ESPÉRANDIEU (E.). — *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise*, 2 fasc., Paris, 1929 (= *I.L.G.N.*) (Supplément au *C.I.L.*, XII).

ESPÉRANDIEU (E.). — *Catalogue des inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 18, 1899, p. 79-345.

VALLENTIN (Fl.). — *Visite du Musée épigraphique de Gap*, Vienne, 1880, 23 p. (extrait de la *Revue Epigraphique*).

VALLENTIN (Fl.). — *Epigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes*, dans *Bull. de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1882 et 1883 et t. à p. de 47 p. (Bonnes synthèses sur les *Vocontii*, *Tricorii*, *Avantici*, *Ucenni*).

Arc de Suse

ESPÉRANDIEU (E.). — *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, Paris, 1, 1907, n° 16, p. 13-20.

FELLETI MAJ (Bianca). — *Il fregio commemorativo dell'arco di Susa*, dans *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, 33, 1961, p. 129-153 (et C.-R. dans *R.E.Lig.*, 29, 1963, p. 281).

FERRERO (E.). — *L'Arc d'Auguste à Suse*, Turin, 1901, 39 p., 19 pl. et 17 fig.

MANSUELLI (G.-A.). — *Les monuments commémoratifs romains de la vallée du Pô*, dans *Monuments et Mémoires Piot*, 53, 1963, p. 25-27.

Trophée des Alpes

FORMIGÉ (J.). — *Communication sur le Trophée de la Turbie*, dans *B.S.N.A.F.*, 1943-1944, p. 360-367 et pl. IV.

FORMIGÉ (J.). — *Le Trophée des Alpes (la Turbie)*, Supplément à *Gallia*, II, Paris, C.N.R.S., 1949 (Publication du monument et restauration).

FORMIGÉ (J.). — *La dédicace du Trophée des Alpes*, dans *Gallia*, 13, 1955, 1, p. 101-102, 1 carte (Epure de la restitution de l'inscription et carte de localisation des peuples alpins).

LAMBOGLIA (N.). — *Le Trophée d'Auguste à la Turbie*, Itinéraires Ligures, 4, 2e édition, Bordighera, 1955.

PICARD (G.-Ch.). — *Les Trophées romains. Contribution à l'histoire de la religion et de l'art triomphal de Rome*, Paris, 1957, en particulier p. 291-295.

Inscription des Escoyères en Queyras

ALLMER (A.). — *Inscription des Escoyères*, dans *Revue Epigraphique*, 1, 1878, p. 50 et 80 ; 3, 1890, p. 14.

CHABRAND (abbé). — *Découverte d'un tombeau aux Escoyères*, dans *B.S.E.H.A.*, 1886, p. 399.

FERRAND (H.). — *Le Queyras sous les Romains et l'inscription des Escoyères*, Grenoble, 1910.

GRENIER (A.). — *Chronique gallo-romaine*, dans *R.E.A.*, 39, 1937, p. 366.

HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). — *Communication* dans *B.S.N.A.F.*, 1878, p. 247-254 (bon fac-similé).

ISNEL (P.). — *L'inscription des Escoyères en Queyras* (*H.-A.*), dans *Bull. de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1935, p. 10-23 et pl. 7-12.

LADOUCETTE (J.C.F.). — *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 3e édition, Paris, 1848, p. 188.

LONG (Dr.). — *Communication* dans la *Revue Archéologique*, 1878, 2, p. 50-53.

REY (R.). — *Le Royaume de Cottius*, *op. cit.* plus loin, 1898, p. 383-384.

ROMAN (J.). — *Communication* dans *Congrès Archéologique*, 1879, 46, p. 384.

ROMAN (J.). — *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1888, col. 3-4, s.v. *Arvieux*.

TIVOLLIER (J.) et ISNEL (P.). — *Le Queyras*, 1938, 1, p. 38-40 et 2, p. 9-18.

Cadastres d'Orange

PIGANIOL (A.). — *Communication sur le cadastre d'Orange*, dans *C.R.A.I.*, 1950, p. 60 sq. et 1951, p. 89, 236, 366.

PIGANIOL (A.). — *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, 16e supplément à *Gallia*, Paris, C.N.R.S. 1962.

SAUMAGNE (Ch.). — *Les domanialités publiques et leur cadastration au Ier siècle de l'Empire Romain*, dans *Journal des Savants*, 1965, p. 73-116.

SAUTEL (J.) et PIGANIOL (A.). — *Les inscriptions cadastrales d'Orange*, dans *Gallia*, 13, 1955, 1, p. 5-39.

VAN BERCHEM (D.). — *Réflexions sur le cadastre d'Orange*, dans *Museum Helveticum*, 23, 1966, p. 58-64.

3. *Textes médiévaux.*

Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), publié par N. Didier, H. Dubled et J. Barruol, collection « Essais et Travaux de l'Université de Grenoble », 20, Paris, 1967.

Cartulaire de Cluny, publié par A. Bruel, 6 vol., Paris, 1876-1903 (Collection des Documents inédits : Recueil des Chartes de l'Abbaye de Cluny) (= *C. Cl.*).

Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits Cartulaires de St-Hugues, publiés par J. Marion, Paris, 1869.

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publié par H. Moris et Ed. Blanc, Paris, 1883 et 1905, 2 vol.

Cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avec une notice sur le Tricastin au XIIIe siècle, coll. des « Cartulaires dauphinois », 11, Valence, 1950, par J. de Font-Réaulx.

Cartulaire de l'abbaye de St-Victor de Marseille (Collection des Cartulaires de France, 8), publié par M. Guérard, 2 vol., Paris, 1857 (= *C.S.V.*).

CLOUZOT (E.). — *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923.

Gallia christiana novissima, par J. H. ALBANÈS et Ul. CHEVALIER, 7 vol. :

— I. Province d'Aix : Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez, Sisteron, 1899 ;
— II. Marseille, 1899 ;
— III. Arles, 1901 ;
— IV. St-Paul-Trois-Châteaux, 1909 ;
— V. Toulon, 1911 ;
— VI. Orange, 1916 ;
— VII. Avignon, 1920.

MANTEYER (G. de). — *Les Chartes du Pays d'Avignon*, Mâcon, 1914.

Monumenta Novaliciensia vetustiora, publiés par C. Cipolla, *Istituto Storico Italiano*, 2 vol., Rome, 1898-1901 (dans le tome 1, p. 18-38, testament du patrice Abbon).

B. — LES CARTES

Carte dite « de l'Académie », établie entre 1750 et 1793 par C. F. Cassini de Thury et son fils J. J. Cassini, au 86.400e, feuilles 118, 119, 120, 121, 122, 123, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 166, 167, 168, 169. L'I.G.N. en fournit des tirages d'après les cuivres originaux (Carte de grand intérêt pour les études de géographie historique).

Cartes de H. Kiepert, dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII :

1° Ensemble du Sud-Est, au 1 000 000e.
2° Région du Bas-Rhône, au 500 000e.
3° Languedoc et Roussillon, au 1 000 000e.

Cartes de l'Institut Géographique National (I.G.N., 107, rue de la Boëtie, Paris, VIIIe) :

a) Carte de France au 500 000e, feuilles Dijon-Mulhouse (6), Lyon-Annecy (8) et Marseille-Nice (10).
b) Carte de France au 50 000e : tout le Sud-Est est publié, en édition normale 5 couleurs, type 22 et en édition oro-hydro.
c) Carte de France au 20 000e : tout le Sud-Est est publié en édition normale 3 ou 4 couleurs et en édition oro-hydro.

Cartes « Michelin » au 200 000e, feuilles n° 84, 81, 77, 74.

Carte « Alpina II » au 500 000e : Riviera, Provence, Savoie, Piémont, en une seule feuille (Hallwag, Berne, Suisse).

Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours, Paris, 1885, par A. Longnon (texte et cartes I et X en particulier).

Atlas historique du Dauphiné — Diocèses de Die, Grenoble, Gap, Vienne, Vaison, Sisteron, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence, par J. de Font-Réaulx (reproductions chez Barrière, 58, avenue de Romans, Valence, Drôme).

Atlas des anciens diocèses de France : Embrun et suffragants, Tarentaise, Maurienne, Fréjus, Genève, Aix, Riez, Apt, Sisteron, Arles, Marseille, par J. de Font-Réaulx. Cartes au 200 000e (reproductions chez Barrière, 58, avenue de Romans, Valence, Drôme).

II

TRAVAUX SE RAPPORTANT A L'ÉTUDE DES PEUPLES PRÉROMAINS DU SUD-EST DE LA GAULE

A. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE

Allix (A.). — *L'Oisans, étude géographique*, Grenoble, 1929.

Bérard (A.). — *Les conditions des établissements maritimes sur la côte de Provence dans l'Antiquité*, dans *Annales de Géographie*, 35, 1937, p. 413-435.

Blache (J.). — *Les massifs de la Grande Chartreuse et du Vercors, étude géographique*, Grenoble, 1931.

Blanchard (R.). — *Sur les noms des régions naturelles des Alpes françaises*, dans *Revue Géo. Alpine*, 12, 1924, p. 455-462.

Blanchard (R.). — *Les Alpes occidentales*, 7 vol., Grenoble-Paris, 1938-1956 (Ouvrage fondamental).

Bourdier (F.). — *Le Bassin du Rhône au Quaternaire, Géologie et Préhistoire*, 2 vol., Paris, C.N.R.S., 1963.

Capot-Rey (R.). — *Géographie de la circulation sur les continents*, Paris, 1946.

DEFFONTAINES (P.) et JEAN-BRUNHES-DELAMARE (M.). — *Atlas aérien*, t. 1, *Alpes, vallée du Rhône, Provence, Corse*, Paris, 1955.

DENIZOT (G.). — *Le rivage de Provence et du Languedoc au temps des Ligures* :

I. *La côte rocheuse provençale*, dans *Revue d'Etudes ligures*, 23, 1957, p. 5-50 ;

II. *Les bouches du Rhône et la côte languedocienne, ibidem*, 25, 1959, p. 24-86.

GEORGE (P.). — *La région du Bas-Rhône, étude de géographie régionale*, Paris, 1936.

ONDE (H.). — *La Maurienne et la Tarentaise, étude de géographie physique*, Grenoble, 1938.

ONDE (H.). — *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes. Etude critique, historique, démographique*, Grenoble, 1942.

PAILLON (M.). — *Régions naturelles du Sud-Est de la France*, dans *Congrès de l'alpinisme* dit Congrès de Monaco, C.-R., t. 1, 1921, p. 345-350, 1 carte.

PÉGUY (Ch.-L.). — *Haute Durance et Ubaye*, dans *Revue de Géographie alpine*, 35, 1947.

SORRE (M.). — *Les fondements de la géographie humaine*, Paris, 2/1, 1948.

VEYRET (P.). — *Les pays de la moyenne Durance alpestre*, Grenoble, 1945.

B. — FLEUVES ET RIVIÈRES

BARRUOL (G.). — *La Durance dans l'Antiquité et au Moyen-Age*, dans *Delta*, 1965, 13, p. 21-34 ; 14, p. 19-25 ; 1966, 15, p. 24-32.

BONNARD (L.). — *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1913.

BREITTMAYER (A.). — *Le Rhône : sa navigation depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Lyon, 1904.

DAUZAT (A.). — *Le Rhône des Alpes à la mer. Le Rhône à travers les âges. Le Rhône provençal*, Paris, 1928.

DELAGE (E.). — *La géographie dans les Argonautiques d'Apollonios de Rhodes*, Bordeaux, 1930.

DUPRAT (E.). — *Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1913, p. 233-263.

LENTHÉRIC (Ch.). — *Le Rhône : histoire d'un fleuve*, 2 vol., Paris, 1892.

LÉVÊQUE (P.). — *La navigation rhodanienne des Argonautes d'après le témoignage d'Apollonios de Rhodes*, dans 30-31e *Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen-Roussillon*, 1957, p. 135-142.

VAN ŒTEGHEM (J.). — *Le Rhône dans l'Antiquité*, dans *Mélanges H. Grégoire*, Bruxelles, 1949, p. 585 sq.

C. — PEUPLEMENT ET TOPOGRAPHIE

1. *Etudes générales.*

Actes du Colloque sur les influences helléniques en Gaule, Publications de l'Université de Dijon, 16, 1958.

ANVILLE (d'). — *Notice de l'ancienne Gaule*, Paris, 1760.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). — *Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'Antiquité et les travaux des linguistes*, 2 vol., 2e édition, Paris, 1889.

BADIAN (E.). — *Note on « Provincia Gallia » in the late Republic*, dans *Mélanges offerts à A. Piganiol*, 1966, 2, p. 901-918.

BESNIER (M.). — *Lexique de géographie ancienne*, Paris, 1914.

DÉCHELETTE (J.) et GRENIER (A.). — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, 1928 sq.

DESANGES (J.). — *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique, à l'ouest du Nil*, Faculté des Lettres de Dakar, publications de la section d'histoire, no 4, 1962.

DESJARDINS (E.). — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, 4 vol., Paris, 1876-1893 (Travail vieilli, mais qui demeure le seul ouvrage de synthèse en ce qui concerne la géographie des populations préromaines de la Gaule). (Pour le Sud-Est de la Gaule, t. 2, 1878, chap. II et III, p. 28-356) (= E. Desjardins, *Géographie*).

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, par Dom F. CABROL, Dom H. LECLERCQ et H.-I. MARROU, 14 vol., 1907-1953 (= *D.A.C.L.*).

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, sous la direction d'A. BAUDRILLART (en cours de parution : actuellement t. 15, lettre E.) (= *D.H.G.E.*).

DION (R.). — *Les frontières de la France*, Paris, 1947.

DOTTIN (G.). — *Les premiers habitants de l'Europe*, Paris, 1912.

DUVAL (P.-M.). — *Chronique gallo-romaine*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, chaque année depuis le t. 54, 1952.

DUVAL (P.-M.). — *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, Paris, 1952.

DUVAL (P.-M.). — *Les peuples de l'Aquitaine d'après la liste de Pline*, dans *Revue de Phil., de Litt. et d'Hist. Anc.*, 1955, p. 213-227.

ESPÉRANDIEU (E.). — *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, Paris, 1, 1907 sq.

EXPILLY (d'). — *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules, contenant les noms, la situation et la description des anciennes provinces de la Gaule transalpine*, 6 vol., Paris, 1763-1770 (en particulier t. 5).

Fasti Archaeologici, Annual bulletin of classical archaeology, Florence, 1946 et sq.

GRENIER (A.). — *La Gaule romaine*, dans *An economic survey of ancient Rome*, nouv. éd. New Jersey, 1959, 3, p. 379-644.

HATT (J.-J.). — *Histoire de la Gaule romaine. Colonisation ou colonialisme ?*, Paris, 1959.

HOLDER (A.). — *Alt-celtischer Sprachschatz*, 3 vol., Leipzig, 1896-1922 (réédition anastatique en 1961). Lexique fondamental (= Holder, *A.S.*).

HUGUENIN (M.). — *La cartographie des Alpes françaises avant Cassini*, dans *Bull. Géogr. du Comité des Trav. hist. et sc.*, 77, 1964 (1965), p. 85-108.

JULLIAN (C.). — *Histoire de la Gaule*, 8 vol., Paris, 1908-1926 (nouvelle impression anastatique, Bruxelles, 1963).

LONGNON (A.). — *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, 1878.

LONGNON (A.). — *Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours*, Paris, 1885, 1 vol. de texte et 1 vol. de cartes (voir en particulier pl. I et X).

MAURY (A.). — *Histoire des forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1867.

MIROT (L.). — *Manuel de géographie historique de la France*, Paris, 1930 (très sommaire).

PAULY, WISSOWA, KROLL, MITTELHAUS et ZIEGLER. — *Real-Encyclopädie der classischer Altertumwissenschaft*, Stuttgart, 1893 sq. (= *R.E.*) ; les seules notices d'ethniques qui présentent un intérêt sont celles consacrées aux *Salyes-Salluvii* (I A, 2, col. 1970-1975, par Keune, en 1920) et aux *Vocontii* (VIII A, 1, col. 440-453, par Gœssler, en 1955 ; IX A, 1, col. 704-716, par H. Rolland, en 1961).

PHILIPON (Ed.). — *Les peuples primitifs de l'Europe Méridionale*, Paris, 1925 (ouvrage très vieilli).

PICARD (G.-Ch.). — *Les trophées romains. Contribution à l'histoire de la religion et de l'art triomphal de Rome*, Paris, 1957.

STAEHELIN (F.). — *Die Schweiz in Römischer Zeit*, Bâle, 3^e édition, 1948.

WALCKENAER. — *Géographie des Gaules*, 3 vol., Paris, 1839.

2. *Etudes de synthèse concernant le Sud-Est de la Gaule.*

a) Antiquité.

ACHARD (C.-F.). — *Dictionnaire de la Provence et du Comtat-Venaissin*, 4 vol., Marseille, 1785-1787.

ACHARD (C.-F.). — *Description historique, géographique, et topographique des villes, bourgs, ... de la Provence ancienne et moderne*, 2 vol., Aix, 1787-1789.

BENEDICT (C.-H.). — *The Romans in Southern Gaul*, dans *American Journal of Philology*, Baltimore, 63, 1942.

BENOIT (F.). — *Mars et Mercure ; nouvelles recherches sur l'interprétation gauloise des divinités romaines*, Aix-en-Provence, 1959.

BOUCHE (H.). — *La chorographie ou description de la Provence et l'histoire chronologique du même pays*, 2 vol., Aix, 1664.

BRUNEL (J.). — *La Narbonnaise de Domitius à César*, dans *Ecole Antique*, XVI^e session, Nimes, 1935, p. 23-40.

BRUNEL (J.). — *Les peuples du Languedoc avant la période gallo-romaine*, dans *Ecole Antique*, XXV^e session, Nimes, 1944, p. 17-31.

Carte archéologique de la Gaule Romaine, dressée sous la direction de A. BLANCHET, puis de A. GRENIER :

Fasc. I. — Alpes-Maritimes, par P. COUISSIN, Paris, 1931.
Fasc. II. — Var, par P. COUISSIN, A. DONNADIEU, P. GOBY, et H. DE GÉRIN-RICARD, Paris, 1932.
Fasc. V. — Bouches-du-Rhône, par F. BENOIT, Paris, 1936.
Fasc. VI. — Basses-Alpes, par H. DE GÉRIN-RICARD, Paris, 1937.
Fasc. VII. — Vaucluse, par J. SAUTEL, Paris, 1939.
Fasc. VIII. — Gard, par M. LOUIS, Paris, 1941.
Fasc. IX. — Drôme, par J. SAUTEL, Paris, 1957.
Fasc. XII. — Aude, par A. GRENIER, Paris, 1959.

Les cartes au 200 000^e qui accompagnent ces fascicules de textes ne sont d'aucune utilité.

CLERC (M.). — *La bataille d'Aix*, Paris-Marseille, 1906.

DION (R.). — *Géographie historique de la France*, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 485-505.

DONNADIEU (A.). — *La campagne de Marius en Gaule Narbonnaise*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 60, 1958, p. 281-296.

GARCIN (E.). — *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, 2 vol., Draguignan, 1835.

HERZOG (E.). — *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia. Accedit appendix epigraphica*, Leipzig, 1864.

JANNORAY (J.). — *Ensérune. Contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule Méridionale*, Paris, 1955.

Journées archéologiques d'Avignon, 1956 ; publications de l'Institut méditerranéen du Palais du Roure, Avignon, 1957. (Ensemble d'études concernant la Gaule Narbonnaise).

LOT (F.). — *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 287, 1^re partie, I et II, Narbonnaise, Paris, 1945-1946.

MONTANDON (R.). — *Bibliographie générale des travaux palethnologiques (époques préhistorique, protohistorique, gallo-romaine)*, Paris, 1, 1917 (Dauphiné, Provence) ; suppl. au t. 1, 1921.

NENCI (G.). — *Le relazioni con Marsiglia nella politica estera romana*, dans *Revue d'Etudes Ligures*, 24, 1958, p. 24-97. (Excellente synthèse et riche bibliographie).

PAPON (J.-P.). — *Histoire Générale de Provence*, 4 vol., Paris, 1777-1786.

THÉVENOT (E.). — *Sur les traces des Mars celtiques*, Dissert. Archae. Gand., vol. 3, Bruges, 1955 (utile pour les divinités éponymes).

VAN BERCHEM (D.). — *Conquête et organisation par Rome des districts alpins*, dans *Revue d'Etudes latines*, 40, 1962, p. 228-235 (excellente synthèse).

VITALI (T.). — *La conquista romana della Gallia Narbonense*, dans *Rivista Ingauna e Intemelia*, 3, 1937, p. 27-52.

b) Bas-Empire et Moyen-Age.

DIDIER (N.). — *Les Eglises de Sisteron et de Forcalquier du XI^e siècle à la Révolution*, Paris, 1954.

DUCHESNE (L.). — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, Paris, 1894.

FÉRAUD (J.-J.-M.). — *Souvenirs religieux des Eglises de la Haute-Provence*, Digne, 1879.

FÉVRIER (P.-A.). — *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle* (*Archéologie et Histoire urbaine*), Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 202, Paris, 1964.

GRIFFE (E.). — *La Gaule chrétienne à l'époque romaine* :

I. — *Des origines chrétiennes à la fin du IV^e siècle*, Paris et Toulouse, 1947.
II. — *L'Eglise des Gaules au V^e siècle*, Paris et Toulouse, 1957.
III. — *La cité chrétienne*, Paris, 1965.

MANTEYER (G. de). — *La Provence du I^er au XII^e siècle. Etudes d'histoire et de géographie politique*, Paris, t. 1, 1908 ; Gap, t. 2 (tables), 1926.

PALANQUE (J.-R.). — *Les Evêchés provençaux à l'époque romaine*, dans *Provence Historique*, 1, 1951, fasc. 3, p. 105-143.

PALANQUE (J.-R.). — *La Province romaine de Viennoise*, dans *Delta*, 8, 1963, p. 8-12.

POINDRON (P.). — *Les frontières des Comtés de Provence et de Forcalquier du XII^e siècle à* 1481, Position des Thèses à l'Ecole des Chartes, 1935, p. 173-183 (Thèse manuscrite non consultée).

SCLAFERT (Th.). — *Le Haut-Dauphiné au Moyen-Age*, Paris, 1926.

3. *Ligures et Celtes.*

a) Les Ligures.

BERTHELOT (A.). — *Les Ligures*, dans *Revue Archéologique*, 1933, 2, p. 72-120 et 245-303.

LAMBOGLIA (N.). — *Romanita e civilta della Liguria antica*, dans *Rivista Ingauna e Intemelia*, 3, 1937, p. 5-26.

LAMBOGLIA (N.). — *La Liguria Antica*, dans *Storia di Genova dalle origini al tempo nostro*, 1, Milan, 1941.

LAMBOGLIA (N.). — *Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône*, dans *Cahiers Rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-32.

PALLOTINO (M.). — *Il problema dei Liguri*, dans *Actes du I^er Congrès International d'Etudes Ligures*, 1950, Bordighera, 1952, p. 83-97.

b) Les Celtes.

BOSCH-GIMPERA (P.). — *Les mouvements celtiques. Essai de reconstitution*, dans *Etudes celtiques*, 6/1, 1952, p. 71-126 ; 6/2, 1953-54, p. 328-355 ; 7, 1955, p. 147-177 et cartes.

CAMBRY (J.). — *Mémoire sur les Celtes, les Cavares et les Saliens*, Paris, 1805.

GRENIER (A.). — *Les Gaulois*, Paris, 1945.

HATT (J.-J.). — *Les Celtes et la Méditerranée*, dans *Rhodania*, 1958, p. 15-22 (Importante synthèse).

HATT (J.-J.). — *Les invasions celtiques en Italie du Nord, leur chronologie*, dans *Bull. de la Société préhistorique Française*, 1960, p. 362-372.

HUBERT (H.). — *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1950 (éd. revue et corrigée par R. Lantier).

POWELL (T.G.E.). — *Les Celtes*, Paris, 1961.

4. *Le réseau routier antique.*

AUBERT (G.), BOYER (R.), FÉVRIER (P.-A.), TAXIL (A.). — *Evolution de la grande voie transversale des Alpes Maritimes au Rhône*, dans *Histoire locale* (Ecole Pratique des Hautes Etudes), n° 17-24, 1954-55 ; n° 29-32, 1957 ; n° 35-36, 1959.

BARRUOL (G.) et MARTEL (P.). — *La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut-Empire. Etude topographique*, dans *Revue d'Etudes Ligures*, 28, 1962, p. 125-202 (avec bibliographie détaillée et une carte).

BAUTIER (R.-H.). — *Recherches sur les routes de l'Europe médiévale*, dans *Bull. Phil. et Hist. du Com. des Trav. Hist. et Sc.*, 1960, p. 99-143.

BENOIT (F.). — *La voie d'Italie en Espagne à l'époque d'Auguste sur le territoire d'Arles*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 40, 1938, p. 133-148.

BENOIT (F.). — *Les itinéraires commerciaux en Provence dans l'Antiquité*, dans *Actes du VII^e Congrès G. Budé, Aix-en-Provence*, 1963, Paris, 1964, p. 362-385, 2 cartes.

BOYER (R.) et FÉVRIER (P.-A.). — *Stations routières romaines de Provence*, dans *Revue d'Etudes Ligures*, 25, 1959, p. 162-185, 2 cartes.

CAPELLO (C. F.). — *Antichi itinerari nell' alta valle di Susa*, dans *Boll. della Reala Societa Geografica italiana*, 19, 1940, p. 599-616.

CAPOT-REY (R.). — *Géographie de la circulation sur les continents*, Paris, 1946.

CAVAILLÈS (H.). — *La route française, son histoire, sa fonction*, Paris, 1946.

CHARVET (G.). — *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, Alès, 1874.

DION (R.). — *Le problème de l'itinéraire transalpin d'Hannibal*, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 494-504.

DION (R.). — *La voie héracléenne et l'itinéraire d'Hannibal*, dans *Hommages à A. Grenier*, Latomus 58, 1962, 2, p. 527-543.

DUFOURNET (P.). — *Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'Etanna et de Condate*, dans *Actes du 89^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lyon 1964, Section Archéologie, Paris, 1965, p. 35-72, 2 cartes.

FERRAND (H.). — *La voie romaine de Valence au Mont-Genèvre*, dans *Bull. de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme*, 47, 1913, p. 273-290 et 511-517.

FERRAND (H.). — *Les voies romaines du Dauphiné*, dans *Bull. Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1914, p. 3-37.

GILLES-GUIBERT (M.). — *Noms des routes et des chemins dans le Midi de la France au Moyen-Age*, dans *Bull. Philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1960, p. 1-39.

GRENIER (A.). — *Manuel d'archéologie*, 6/2, Paris, 1934.

HYDE (W. W.). — *Roman Alpine Routes*, dans *Memoirs of the American Philosophical Society*, 2, 1935 (p. 1-74 pour les Alpes occidentales), 1 carte.

LAET (S.-J. de). — *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges, 1949.

LATOUCHE (R.). — *Les communications entre la Gaule et l'Italie sous le Bas-Empire et à l'époque mérovingienne*, dans *Studi A. Fanfani*, Milan, 1962, 1, p. 471-480.

LAVIS-TRAFFORD (M. de). — *Le Petit Mont-Cenis. — Les voies transalpines dans la région du Mont-Cenis, depuis l'Antiquité classique jusqu'au VII^e siècle. — Le Mont-Genèvre et le passage d'Hannibal* (et divers autres travaux concernant la Maurienne et le Val de Suse), dans *Mémorial M. de Lavis-Trafford, Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne*, 14, 1962, St-Jean-de-Maurienne.

La voie romaine per Alpem Cottiam, s. n. d'auteur, dans *Bull. de la Socité d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1953, p. 77-87 ; 1954, p. 173-178 ; 1955, p. 101-107.

Les routes de France, depuis les origines jusqu'à nos jours, colloque de l'A.D.P.F., Paris, 1959 :

DUVAL (P.-M.). — *Les voies gallo-romaines*, p. 1-24 ;
HUBERT (J.). — *Les routes du Moyen-Age*, p. 25-56 ;
LIVET (G.). — *La route royale...*, p. 57-100, etc...

LUGAND (R.). — *Note sur l'Itinéraire maritime de Rome à Arles*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole Française de Rome*, 1926, p. 124-139.

MILLER (K.). — *Itineraria romana*, Stuttgart, 1916.

PALLU DE LESSERT (C.). — *L'œuvre géographique d'Auguste et d'Agrippa*, dans *M.S.N.A.F.*, 68, 1908, p. 215-298.

RADKE (G.). — *Römische Straben in der Gallia Cisalpina und der Narbonensis*, dans *Klio*, 42, 1964, p. 299-317.

RENOUARD (Y.). — *Les voies de communications entre la France et le Piémont au Moyen-Age*, dans *Boll. Storico-bibliografico subalpino*, Turin, 61, 1963, p. 233-256.

ROCHETIN (L.). — *Etude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse*, dans *Bull. historique et archéologique de Vaucluse*, 5, 1883, et t. à p. de 88 p., 1 carte.

ROMAN (J.). — *Les routes à travers les Alpes*, dans *Bull. de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1903, p. 238-262 et 311-323, 1 carte.

VACCARONE (L.). — *Le vie delle Alpi Cozie, Graie, Pennine negli antichi tempi*, Turin, 1880, 43 p.

VACCARONE (L.). — *Le vie delle Alpi occidentali negli antichi tempi*, Turin, 1884.

VALLENTIN (Fl.). — *La voie d'Agrippa, de Lugdunum au rivage massaliote*, dans *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, 4, 1880, p. 318-335.

VAN BERCHEM (D.). — *Du portage au péage. Le rôle des cols transalpins dans l'histoire du Valais celtique*, dans *Museum Helvelicum*, 13, 1956, p. 199-208.

5. *Les oppida.*

Outre les renseignements contenus dans les Cartes archéologiques signalées plus haut, on pourra consulter les études suivantes :

BARRUOL (G.). — *Oppida préromains et romains de Haute-Provence*, dans *Cahiers rhodaniens*, 8, 1961, p. 62-94, 1 carte.

CASTANIER (P.). — *Histoire de la Provence dans l'Antiquité. I. La Provence préhistorique et protohistorique*, Paris 1893 (ouvrage vieilli mais toujours utile).

GÉRIN-RICARD (H. de). — *Les oppida des Bouches-du-Rhône*, dans *Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*, Paris-Marseille, 1, 1932, p. 280-284 et 319-338.

GOBY (P.) et GHÉBHARD (A.). — *Enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes*, dans C.-R. de l'*A.F.A.S.*, 1904, Grenoble, p. 1068-1103.

GOURVEST (J.). — *A propos de la civilisation des oppida en Provence occidentale : l'oppidum de Constantine*, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 51-62, 1 carte.

GRIMAUD (P.). — *Les enceintes préhistoriques et protohistoriques du Var*, dans *Annales de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie du Var*, 1960, p. 47-53 et 1961, p. 87-89, 1 carte.

OCTOBON (F.-C.-E.). — *Castellaras et camps. Enceintes celto-ligures du département des Alpes Maritimes*, dans *Bulletins et Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes Maritimes*, 7, 1962.

Commission pour l'étude des enceintes préhistoriques et des fortifications anhistoriques, Enquête réalisée sous le patronage de la Société préhistorique française, dont les résultats furent régulièrement publiés dans le bulletin de cette société de 1907 à 1922.

6. *Etudes particulières.*

a) Domaine de Marseille.

BENOIT (F.). — *Le delta du Rhône à l'époque grecque*, dans *Mélanges Radet* (= *R.E.A.*, 1940), p. 567-572.

BENOIT (F.). — *La légende d'Héraclès et la colonisation grecque dans le delta du Rhône*, dans *Lettres d'Humanité*, 8, 1949, p. 104-148.

BENOIT (F.). — *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Gap, 1965 (important ouvrage de synthèse) (= *Recherches*).

BRUNEL (J.). — *La romanisation de Marseille*, dans *Ecole Antique*, XIVe Session, Nimes, 1933, p. 73.

BRUNEL (J.). — *Etienne de Byzance et le domaine marseillais*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 47, 1945, p. 122-133.

BRUNEL (J.). — *Marseille et les fugitifs de Phocée*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 50, 1948, p. 5-26.

BUSQUET (R.). — *Histoire de Marseille*, Paris, 1945.

BUSQUET (R.). — *Histoire du Commerce de Marseille*, 1, *L'Antiquité*, Paris, 1949.

CLERC (M.). — *Massalia. Histoire de Marseille dans l'Antiquité, des origines à la fin de l'Empire romain d'Occident*, Marseille, t. 1, 1927 ; t. 2, 1929.

COUPRY (J.). — *L'hellénisation de la Provence*, dans *Actes du VIIe Congrès de l'Association G. Budé, Aix-en-Provence*, 1963 (1964), p. 386-407.

DUVAL (P.-M.). — *L'histoire et la légende de la colonisation grecque en Occident*, dans *Revue Archéologique*, 1942-1943, p. 126-132.

MOREL (J.-P.). — *Les Phocéens en Occident : certitudes et hypothèses*, dans *La Parola del Passato*, 108-110, 1966, p. 378-420 (état des questions et importante bibliographie).

PIROUTET (M.). — *A propos de l'influence hellénique sur le territoire de la Gaule antérieurement à la conquête romaine*, dans *Rhodania*, Avignon, 1924, n° 954.

ROLLAND (H.). — *A propos des fouilles de St-Blaise. La colonisation préphocéenne. Les Etrusques. Le domaine de Marseille*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 51, 1949, p. 83-99.

VILLARD (F.). — *La céramique grecque de Marseille. Essai d'Histoire économique*, Paris, 1960.

WEVER (J. de). — *La XΩPA massaliote d'après les fouilles récentes*, dans *L'Antiquité Classique*, 35, 1966, p. 71-117 (non utilisé).

b) Confédération des Salyens.

BENOIT (F.). — *Entremont, capitale celto-ligure de la Provence*, dans *Rhodania*, 1938-1946 (1947), p. 58-60.

BENOIT (F.). — *Le siège d'Entremont*, dans *Provence Historique*, 3, 1952, p. 67-70.

BENOIT (F.). — *Entremont, capitale celto-ligure des Salyens de Provence*, Aix, 1957.

BENOIT (F.). — [Sur Entremont] Chroniques dans *Gallia*, 5/1, 1947, p. 81-88 ; 6/2, 1948, p. 213 ; 8, 1950, p. 117-119 ; 11/1, 1953, p. 106-107 ; 12/2, 1954, p. 285-294 ; 14/2, 1956, p. 218-222 ; 16/2, 1958, p. 412-415 ; 18/2, 1960, p. 291-294 ; 20/2, 1962, p. 689-692.

CLERC (M.). — *Aquae Sextiae*, Aix, 1916.

CONSTANS (L.-A.). — *Arles antique*, Paris, 1921 (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 119).

DELMAS (M.). — *Notice sur les Caenicenses de Pline*, dans *Mém. et Dissert sur les Ant. Nat. et Soc. Ant. de France*, 13, 1837, p. 210 sq.

DUPRAT (E.). — *Tauroentum* (*Le Brusq - Six Fours*), Bibliothèque de l'Institut Historique de Provence, Marseille, 1935.

GÉRIN-RICARD (H. de). — *Les Castella des Saliens*, dans *Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1927.

GERMONDY (A.). — *Géographie gallo-romaine. Cantons de St-Tropez et de Grimaud : simples notes. Les Camactullici, le Golfe Sambracitain, Sambracis, Fraxinetum, Athenopolis, Heraclea Caccabaria, Alconis*, dans *Bull. de la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts du département du Var* (= *Académie du Var*), 27, 1859 (Toulon, 1860), p. 361-411.

JULLIAN (C.). — *Les Salyens celto-ligures*, dans *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, Paris, p. 97-110.

Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale, publiée sous la direction de P. Masson, Paris-Marseille, t. 1, *Les Origines*, par H. DE GÉRIN-RICARD, 1932 ; t. 2, *Antiquité et Moyen-Age*, par V.-L. BOURRILY, R. BUSQUET, L.-A. CONSTANS, E. DUPRAT, G. ARNAUD D'AGNEL, A. BRUN, J. BILLIOUD, L. CONSTANS, M. RAMBAULT, 1924.

RAMETTE. — *Quelques recherches sur les Salyens*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 23, 1923, p. 87-103.

ROUCHON-GUIGUES. — *Des Salyens*, dans *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 8, 1861.

c) Confédération des Cavares.

— *Cavares* :

BAILLY (R.). — *Dictionnaire des communes. Vaucluse*, Avignon, 1961.

CHAILLOT (P.). — *Histoire d'Avignon et du Comtat depuis les Cavares*, Avignon, 1818.

COURTET (J.). — *Dictionnaire des communes, villes et villages du département de Vaucluse*, Avignon, 1857 (2e éd. en 1876).

COURTET (J.). — *Dictionnaire géographique, géologique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse*, Avignon, 1877 (2e édit. en 1879).

Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique, t. 5, 1931, col. 1121 sq., s.v. *Avignon*, carte ; t. 12, 1950, col. 25, s.v. *Cavaillon*.

DUPRAT (E.). — *Avennio*, dans *Annales de Provence*, 1926, p. 81-102.

GÉNÉRAT (Th.). — *Etude géographique et ethnographique sur les peuples qui avoisinaient le cours inférieur du Rhône et de la Durance avant la conquête de la Gaule par les Romains. Recherches sur les villes de Vindalium et Aeria...* Paris, 1860 (extrait de l'*Annuaire de Vaucluse*, 1860).

SAUTEL (J.), GAGNIÈRE (S.), GIRARD (J.), CHOBAUD (H.). — *Vaucluse, histoire locale*, Avignon, 1944 (avec appendice bibliographique).

— *Memini* :

BARRUOL (G.). — *Une peuplade de la confédération cavare : les Memini*, dans *Provence Historique*, 13, 1963, p. 6-15.

— *Tricastini* :

CATELAN (Aug.). — *Confins tricastino-cavares*, dans *Bulletin ... de la Drôme*, 1927, p. 19-22.

CHEVALIER (A.). — *Le Tricastin et ses limites devant l'histoire*, Nyons, 1928.

GEORGE (P.). — *Le Tricastin*, dans *Annales de Géographie*, 1930, p. 579-596.

GEORGE (P.). — *Le Tricastin, pays des confins du Dauphiné et de la Provence*, dans *Etudes Rhodaniennes*, 1931, p. 15-49.

FILLET (Abbé). — *Histoire du diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 41, 1907, p. 439-456 ; 42, 1908, p. 93, 197, 336, 451.

FONT-RÉAULX (J. de). — *Les diocèses méridionaux du département actuel de la Drôme, leurs pouillés et leurs limites*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 59, 1925, p. 242-266.

LACROIX (A.). — *L'arrondissement de Montélimar. Géographie historique et statistique*, 8 vol., 1863-1893.

LACROIX (A.). — *L'arrondissement de Nyons*, 2 vol., 1888-1889.

VALLENTIN (Fl.). — *Notice sur la colonie latine Augusta Tricastinorum*, dans *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, 2, 1882, p. 219-229 et 282 sq. ; 3, 1883, p. 29 sq. (t. à p., Vienne, 1883, 23 p.).

— *Segovellauni* :

BLANC (A.). — *Valence des origines aux Carolingiens*, Valence, 1964.

d) Confédération des Voconces.

ALLMER (A.). — [Communication sur l'inscription de Bellecombe au dieu topique *Baginus* et aux déesses *Baginahae*] dans *Bulletin... de la Drôme*, 23, 1889, p. 531 et 27, 1903, p. 302.

ARNAUD (E.). — *Essai sur l'histoire et la géographie de la Gaule, dont a été formé l'ancien Dauphiné, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la domination romaine*, Grenoble, 1905 (non consulté).

CATELAN (A.). — *Les frontières méridionales du Vocontium*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 1924, p. 240-251.

FILLET (Abbé). — *Le Vercors*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 21, 1887, p. 23, 163, 284-300 (et t. à p. 1888).

LACROIX (A.). — *Le pagus Baginensis de Bésignan*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 23, 1889, p. 659.

LONG (J.-D.). — *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, II, 1849, p. 278-482, 1 carte.

OLLIVIER (J.). — *Mémoires sur les anciens peuples qui habitaient la Drôme pendant l'occupation des Gaules par les Romains*, dans *Annuaire de la Drôme*, 1, 1837.

SAUTEL (J.). — *Les Voconces et le pays de Vaison*, dans *Rhodania*, 1924.

SAUTEL (J.). — *Vaison dans l'Antiquité*, 2 vol. de texte et un album avec carte, Avignon, 1926-1927 (très riche bibliographie au début du t. 2).

SAUTEL (J.). — *Vaison dans l'Antiquité : suppléments, travaux et recherches de* 1927 *à* 1940, 3 vol., Avignon, 1941-1942.

SINTILLE. — *Répartition des tribus gauloises dans la Drôme*, dans *Rhodania*, 1924, p. 75-77.

VALLENTIN (Fl.). — [Articles sur Vaison, les Voconces et leur territoire] dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1, p. 71-73 ; p. 199 ; p. 275-277 ; p. 287-288.

e) Peuples alpins et Allobroges.

ALLAIS (G.). — *Le Alpi occidentali nell'Antichita*, Turin, 1891 (non consulté).

ALLIBERT (C.). — *Histoire de Seyne, de son Bailliage et de sa Viguerie*, 2 vol., Barcelonnette, 1904.

ALLIX (A.). — *L'Oisans au Moyen-Age, étude de géographie historique en haute montagne d'après des documents inédits, suivie de la transcription des textes*, Paris, 1929.

BARRUOL (G.). — *Le territoire des Albiques*, dans *Revue d'Etudes Ligures*, 24, 1958, p. 228-256, 1 carte.

BARRUOL (G.). — *Rigomagus et la vallée de Barcelonnette*, dans *Actes du Ier Congrès historique Provence-Ligurie*, Bordighera, 1964, Marseille-Bordighera, 1966, p. 41-58, 1 carte.

BROISE (P.). — *Annecy aux temps gallo-romains*, dans *Annesci*, 3, 1955, p. 12-52.

BROISE (P.). — *Bilan des découvertes archéologiques aux Fins d'Annecy*, de 1930 à 1960, dans *Actes du 85e Congrès des Soc. Savantes*, Annecy-Chambéry, 1960, Archéologie, p. 103-109.

CHAPPUIS. — *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette*, Besançon, 1862, 32 p. et 5 pl.

COOLIDGE (W. A. B.). — *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, Paris, 1913 (traduction Combe).

DELLENBACH (M.-E.). — *La conquête du massif alpin et de ses abords par les populations préhistoriques*, Grenoble, 1935.

DUCIS (Abbé). — *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie, entre le Lac Léman et le Mont Genèvre*, Annecy, 1871.

DUPARC (P.). — *La Sapaudia*, dans *C.R.A.I.*, 1958, nov.-déc., p. 371-384.

FÉRAUD (J.-J.-M.). — *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, 1861.

FÉRAUD (J.-J.-M.). — *Histoire de la ville de Riez*, Aix, 1885.

FORMENTINI (U.). — *« Ligures celeberrimi » nella riviera di Levante e nel suo retroterra*, dans *Rivista di Studi Liguri*, 15, 1949, p. 209-222.

HENRY (D.-J.-M.). — *Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes*, Forcalquier, 1818 ; 2e éd., Digne, 1842.

ISNEL (P.) et TIVOLLIER (J.). — *Le Queyras*, 2 vol., Gap, 1938.

LACOUR (E.). — *Ventia et Solonion*, dans *Revue Archéologique*, 2, 1860, p. 396-416.

LAMBOGLIA (N.). — *Liguria romana, studi storico-topografici*, Alassio, 1939.

LAMBOGLIA (N.). — *Questioni di topografia antica nelle Alpi Marittime*, dans *Rivista di Studi Liguri*, 8, 1942, p. 127-136 ; 9, 1943, p. 57-63 et p. 115-147 ; 10, 1944, p. 3-40 (études fondamentales).

LAMBOGLIA (N.). — *I Pedates Tyrii e l'etnografia alpina*, dans *Rivista di Studi Liguri*, 12, 1946, p. 94-99.

LAPLANE (Ed. de). — *Histoire de Sisteron, tirée de ses archives*, 2 vol., Digne, 1843.

LAVIS-TRAFFORD (M. de). — *Les confins de l'Italie du côté des Alpes cottiennes, des origines à 1713*, dans *Travaux de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, 11, 1954, p. 92, 109.

MACÉ (A.). — *Mémoire sur quelques points controversés de la géographie des pays qui ont constitué le Dauphiné et la Savoie, avant et pendant la domination romaine*, dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, Grenoble, 2, 1861-62 (1863), p. 386-438, 1 carte.

OBERZINER (G.). — *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, 2 vol., Rome, 1900 (riche bibliographie dans le t. 1, p. 13-20 ; nombreuses cartes dans le t. 2).

PRIEUR (J.). — *L'occupation romaine dans les Alpes occidentales : le problème des districts alpins*, dans *Rhodania*, 1961, 3-4, p. 15-22.

PRIEUR (J.). — *La Province romaine des Alpes Cottiennes*, collection Publications du Centre d'Etudes gallo-romaines de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Lyon, Lyon, 1968 (ouvrage non utilisé).

REY (R.). — *Le Royaume de Cottius et la province des Alpes Cottiennes d'Auguste à Dioclétien*, dans *Bull. de l'Académie Delphinale*, 4e série, t. 11, 1897, Grenoble, 1898, p. 237-486 (avec bibliographie, p. 241-260).

ROMAN (J.). — *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1888 (excellent répertoire concernant les périodes protohistorique, gallo-romaine et médiévale).

ROMAN (J.). — *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, 2 vol., Paris, 1887-1890.

ROMAN (J.). — *Les peuples des Alpes*, dans *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, 32, 1902, p. 9-21.

SCLAFERT (Th.). — *Cultures en Haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen-Age*, Paris, 1959.

STAEHELIN (F.). — *Die Schweiz in Römischer Zeit*, Bâle, 3e édition, 1948, 1 excellente carte.

THÉVENOT (E.). — *La station routière de « Fines » et les limites du days des « Ucenni »*, dans *Revue des Etudes Anciennes*, 44, 1942, p. 234-245.

VALLENTIN (Fl.). — *Les Alpes Cottiennes et Graies. Géographie Gallo-romaine*, Paris, 1883, 113 p. 1 carte (ouvrage fondamental).

VALLENTIN du CHEYLARD (R.). — *Le Commerce du Bronze à travers l'Alpis Graia*, dans *Actes du 85e Congrès des Sociétés Savantes*, Chambéry-Annecy, 1960, Archéologie, p. 29-41.

7. *Notion de Confédération.*

FORMENTINI (U.). — *Conciliaboli pievi e corti nella Liguria di Levante. Saggio sulle istituzioni liguri nell' antichita et nell' alto medio evo*, Accademia Lunigianese di Scienze « Giovanni Capellini », 1925 (1926).

LE ROUX (F.). — *Aperçu sur le roi dans la société celtique. Son nom et sa formation*, dans *Ogam*, 4, fasc. 3 sq.

SERRA (G.-D.). — *Contributo toponomastico alla teoria della continuita nel mediovo della communita rurali romane e preromane dell' Italia superiore*, Cluj, 1931.

D. — LINGUISTIQUE : TOPONYMIE ET ONOMASTIQUE

AEBISCHER (P.). — *La Divinité aquatique Telo et l'hydronymie de la Gaule*, dans la *Revue Celtique*, 47, 1930, p. 427 sq.

AKE BERGH. — *Etude d'anthroponymie provençale. I. Les noms du Polyptyque de Wadalde*, Göteborg, 1941.

BERETTA (A.). — *Toponymie de la Drôme ; dictionnaire étymologique des peuples anciens, rivières, montagnes du département de la Drôme*, dans *Bulletin... de la Drôme*, 41, 1907 ; 42, 1908 ; 43, 1909 ; 44, 1910 ; 45, 1911.

BRUN-DURAND (J.). — *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, Paris, 1891.

DAUZAT (A.). — *La toponymie française*, Paris, 1939.

DAUZAT (A.). — *Les noms de lieux, origine et évolution*, Paris, 12e édition, 1942.

DOTTIN (G.). — *La langue gauloise*, Paris, 1920.

GROS (A.). — *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*, Belley, 1935.

GUYONVARC'H (Ch.-J.). — *Notes d'étymologie et de lexicographie gauloises et celtiques* (chronique), dans *Ogam*, 11, 1959 et suiv.

HOLDER (A.). — *Alt-celtischer Sprachschatz*, 3 vol., Leipzig, 1896-1907 (reproduction anastatique en 1961).

LAMBOGLIA (N.). — *I nomi dei Comuni delle Alpi Marittime*, dans *Rivista di Studi Liguri*, 8, 1942, p. 67-124.

LAMBOGLIA (N.). — *Questioni etnico-linguistiche sulla valle del Rodano*, dans *Rivista di Studi Liguri*, 16, 1950, p. 57-72.

LONGNON (A.). — *Les noms de lieux, leur origine, leur signification, leur transformation*, Paris, 1923.

MISTRAL (F.). — *Lou Tresor dou Felibrige*, 2 vol., Paris, 2e édition, 1930.

PHILIPPON (E.). — *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911.

PILOT DE THOREY (E.) et CHEVALIER (U.). — *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, 2 vol., Romans, 1920-1921.

ROMAN (J.). — *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1884.

ROSTAING (Ch.). — *Essai sur la toponymie de la Provence (depuis les origines jusqu'aux invasions barbares)*, Paris, 1950.

SAUTEL (J.). — *L'onomastique des Voconces et ses transformations*, dans *Mélanges Saunier*, Lyon, 1944.

VINCENT (A.). — *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937.

WHATMOUGH (J.). — *The dialects of ancient Gaul*, 1949-1951.

WHATMOUGH (J.). — *Gentes variae linguis (Verg. Aen.*, 8, 722-723), dans *Word. Journal of the linguistic circle of New-York*, 5, 1949, p. 106-115.

WHATMOUGH (J.). — *Alpes populique inalpini (Pline)*, dans *Harvard studies in Classical philology*, Cambridge, 60, 1951, p. 175-185.

E. — NUMISMATIQUE

BLANCHET (A.). — *Traité des monnaies gauloises*, 2 vol., Paris, 1905.

BLANCHET (A.) et DIEUDONNÉ (A.). — *Manuel de Numismatique française*, t. 1, Paris, 1912.

DUPRAT (E.). — *Les monnaies d'Avennio*, dans *Revue Numismatique*, 1910, p. 160.

ROLLAND (H.). — *L'expansion du monnayage de Marseille dans le pays celto-ligure*, dans *Revue d'Etudes Ligures*, 15, 1949, p. 139-148.

ROLLAND (H.). — *Attributions fantaisistes de quelques monnaies de la Gaule Méridionale*, dans *Ogam*, 7/6, p. 403-410.

ROLLAND (H.). — *Monnaies gallo-grecques*, dans *Congresso internazionale di Numismatica*, Rome, 1961, 1, p. 111-119.

SAGNIER (A.). — *Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du Vaucluse*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1891 à 1899 ; I, *Cavaillon* ; II, *Barri-Aéria* ; III, *Vindalium* ; IV, 1894, *Monnayage des Cavares*, etc...

VIAN (P.-C.). — *Circulation des monnaies dans le pays du Vaucluse*, dans *Rhodania*, Congrès 1938-39-46 (1947), p. 52-55.

VIAN (P.-C.). — *La circulation des monnaies gauloises dans la région du Vaucluse*, dans *Ogam*, 6/5, 1954, p. 249-254 ; *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, *ibidem*, 7/5, 1955, p. 325-330.

INTRODUCTION

« L'historien doit examiner les rapports de l'homme avec le sol qu'il habite, au même titre que les relations des hommes entre eux » (C. JULLIAN).

On connaît mal l'état de la Gaule méridionale au moment où Rome en entreprit la conquête, on connaît plus mal encore les Alpes occidentales dont les populations arriérées ne devaient être assujetties que tardivement par Auguste. Comment se répartissaient géographiquement les nombreuses peuplades qui occupaient le sud-est de la Gaule, quelle était leur organisation, en quoi consistait leur mode de vie ? : ce sont là autant de questions qui se posent lorsqu'on aborde l'étude de la précolonisation et de la romanisation de la Gaule méridionale et des Alpes. Je me propose d'examiner dans le fond le premier de ces problèmes et d'aborder accessoirement les deux autres, dans la mesure où ils éclairent l'objet même de mon enquête.

Le cadre géographique que j'ai choisi est une vaste région naturelle, dont l'histoire devait raffermir les limites : d'ouest en est, ce territoire s'étend de la vallée du Rhône au Piémont et du sud au nord, des rives de la Méditerranée au Valais suisse ; ce sont les pays qui constitueront, après la conquête, la partie orientale de la *Provincia* — plus tard qualifiée de Narbonnaise — et la totalité des provinces montagnardes des Alpes Maritimes, des Alpes Cottiennes, des Alpes Graies et des Alpes Pennines. C'est là certes une très vaste région, mais, ne serait-ce que sur le plan méthodologique, il était nécessaire d'embrasser une grande étendue, afin d'organiser avec plus de sûreté ce puzzle de peuples et de tribus qui se partageaient ce territoire ; leur étude s'interpénètre et se complète : il n'est pas possible de déterminer les frontières d'une seule peuplade, sans en étudier l'environnement géographique et ethnographique, le terroir qu'il convient d'attribuer à une tribu étant souvent fonction de la position des peuplades périphériques.

Après avoir délimité dans l'espace le cadre dans lequel j'entends diriger cette recherche, il convient de préciser les limites du sujet dans le temps : le but recherché est de définir l'ethnographie du sud-est de la Gaule à la veille de la romanisation, qui débute, on le sait, au milieu du IIe siècle avant J.-C. pour les Préalpes et la vallée du Rhône, à l'époque d'Auguste seulement pour l'intérieur du massif alpin. Les documents utilisés seront tantôt plus anciens, tantôt — cas bien plus fréquent — plus récents ; mais, compte tenu de la sédentarité des populations indigènes et de la permanence des limites de leurs circonscriptions primitives, on peut considérer que les uns et les autres font état de la situation qui était celle du pays à la fin du IIe et au Ier siècle av. J.-C.

Localiser le plus grand nombre possible des soixante et dix groupes ethniques, petits ou grands, que mentionnent pour cette seule région les auteurs de l'Antiquité

classique ou que nous révèlent les documents épigraphiques, tel est donc le but de ce travail. Du fait de la dispersion des sources et de la diversité des disciplines intéressées dans cette enquête, la méthode d'identification et de localisation utilisée est très complexe : je ne puis même pas dire qu'elle soit uniforme, car pour chaque peuple elle est fonction des sources et des documents dont nous disposons. Aussi ai-je cru nécessaire de définir d'abord cette méthode, sa portée et ses limites. Les sources littéraires et épigraphiques constituent évidemment les documents de base : ils sont pourtant souvent ténus et laconiques ; aussi ai-je eu recours aux textes médiévaux, qui sont indirectement d'un précieux secours dans cette recherche : encore fallait-il déterminer leur valeur intrinsèque et justifier leur emploi. Enfin, les problèmes topographiques et géographiques doivent être examinés sur le terrain : je l'ai parcouru, observé, étudié — la Provence et les Préalpes du sud m'étant plus familières toutefois que le Dauphiné, la Savoie et le Piémont ; j'y ai pris contact avec la réalité, qui éclaire et qu'éclairent tout à la fois les sources antiques et médiévales ; j'ai essayé en outre d'en pénétrer la vie et les usages traditionnels à partir de l'étude du Moyen-Age qui, par delà la période de la romanisation, présente une image que je crois assez juste de la vie indigène avant la conquête romaine, surtout pour les pays de montagne, où les particularismes locaux se sont longtemps maintenus avec une permanence étonnante.

Le seul historien moderne qui ait examiné ces problèmes ethnographiques sous forme de synthèse est E. Desjardins : mais pour la région considérée, son œuvre, incomplète et imparfaite, est aujourd'hui largement dépassée. C. Jullian, dont les vues étaient si originales et si suggestives, examine bien ça et là la position de telle ou telle peuplade, mais les renseignements qu'il apporte sont dispersés au hasard des pages de son monumental ouvrage, qui se ressent en outre, comme on sait, de certaines théories qui avaient alors cours concernant le peuplement de la Gaule. Les grandes encyclopédies elles-mêmes ne consacrent que quelques lignes à ces peuples et ne font pas toujours état de la totalité des sources antiques : sur les soixante et dix peuplades recensées ici, deux seulement bénéficient d'une bonne notice dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, les *Salyens* et les *Vocontii*. Je n'entrerai pas pour autant dans le détail des controverses — souvent vaines et non fondées — auxquelles ont donné lieu ces problèmes de géographie historique, qu'il s'agisse de localisation de villes ou de tribus : j'en ai cependant pris connaissance et tiens compte des résultats acquis. En fait, jamais l'ethnographie préromaine de la région Rhône-Alpes n'avait fait l'objet d'un travail de synthèse : seule l'œuvre de N. Lamboglia apporte sur ce sujet une documentation de qualité pour la région des Alpes Maritimes, pour la Ligurie et le Piémont : j'y ajouterai l'appoint de mes recherches et de mes explorations personnelles.

La géographie historique ne saurait se réduire cependant à la seule restitution du tracé des anciennes frontières : elle est le moyen de découvrir et de mieux connaître les milieux géographiques que les groupes humains ont donné pour cadre à leur vie ; dégagée d'une conception trop étroite, elle est la trame même de la vie quotidienne, le cadre dans lequel se développe la civilisation. Elle permet également de dégager les étapes du peuplement et c'est là une possibilité d'autant plus intéressante, que l'on sait l'importance de cette région dans la civilisation préromaine : là, au contact de la Méditerranée et des Alpes, deux populations d'origine et de culture différentes ont coexisté, les Ligures autochtones et les Celtes envahisseurs ; au IIe siècle avant J.-C., à la veille de la romanisation, leur culture s'est mêlée pour réaliser ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation celto-ligure.

Ce travail est donc un essai de synthèse, que tendront à préciser les nouvelles découvertes — épigraphiques en particulier — que l'on peut normalement espérer de la recherche archéologique. Malgré les incertitudes qui demeurent, il devrait aider à mieux connaître la civilisation de la Gaule indépendante, ainsi que le processus de sa romanisation ; mais il devrait surtout permettre de définir l'organisation politique de ces peuplades indigènes, sujet qui n'est pour l'heure qu'une terre inconnue.

***

Il m'est agréable de remercier ici tous ceux qui m'ont aidé à élaborer ce travail [1]. Ma profonde gratitude va tout d'abord à M. Hubert Gallet de Santerre, doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Montpellier, qui a bien voulu diriger ce travail, orienter mes recherches et m'aider de ses précieux conseils. Je dois beaucoup également à M. Fernand Benoit, membre de l'Institut : plus d'une fois, cet excellent connaisseur de l'histoire de la Méditerranée occidentale en général, de la Provence, du Bassin rhodanien et des Alpes en particulier, m'a montré la voie à suivre ; il m'a révélé surtout ce que la connaissance du Moyen-Age pouvait apporter à l'étude de la civilisation préromaine.

Dès mes premières recherches sur l'ethnographie antique de la Provence, M. Nino Lamboglia, Directeur de l'Institut International d'Etudes Ligures, s'est aussi particulièrement intéressé à ce travail d'ensemble que j'envisageais de réaliser et qu'il avait lui-même amorcé par l'étude des populations indigènes des Alpes du sud : j'ai bénéficié du travail qu'il avait accompli dans ce secteur, mais surtout de la méthode qu'il avait mise au point et que je n'ai plus eu qu'à adapter aux autres régions.

Enfin ma reconnaissance va à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, m'ont aidé à mener à bien cette enquête : Mademoiselle Emilienne Demougeot et M. Jean Brunel, professeurs à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Montpellier ; M. François Salviat, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix-en-Provence et directeur des Antiquités de Provence ; M. Henri Rolland, ancien directeur des Antiquités de Provence ; M. Jean Barruol, M. Christian-J. Guyonvarc'h et M. Pierre Martel.

1. Le présent travail a été présenté à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Montpellier comme thèse de doctorat de 3e cycle. Les observations qui m'ont été faites lors de la soutenance, le 2 juin 1966, par MM. H. Gallet de Santerre, J. Brunel, F. Salviat et par Mlle E. Demougeot, m'ont amené à apporter quelques modifications au texte primitif qui n'était que dactylographié. Lorsque ces remarques sont importantes, j'en signale l'auteur. Je remercie donc ces personnalités d'avoir bien voulu accepter que je fasse état de leurs indications. D'autre part, en revoyant le manuscrit de cet ouvrage en vue de sa publication, j'ai été amené à inclure dans mes références quelques études parues en 1966 et 1967 et à modifier en conséquence certains passages.

I

LES SOURCES LITTÉRAIRES ET ÉPIGRAPHIQUES

On ne peut guère, dans l'étude de l'Antiquité, séparer l'histoire de la géographie : l'inutilité de certains travaux historiques, dénués de données topographiques élémentaires, en est la meilleure preuve [1]. L'histoire des groupes humains s'inscrit en effet dans le temps, mais aussi dans un environnement géographique : plaines et montagnes, sites de villes, tracés de pistes et de routes, directions des grandes voies de commerce, emplacements de peuplades anciennes, sont d'importants facteurs de l'histoire. D'ailleurs les auteurs anciens — qu'ils se disent historiens ou géographes — ne séparaient pas comme nous ces deux disciplines : Polybe et Strabon en sont l'illustration [2].

Il ne faut pas perdre de vue en effet l'importance des facteurs physiques sur les migrations de peuples, sur l'installation humaine et la position des habitats, sur les conditions de vie matérielles : en cela la géographie historique est une géographie humaine rétrospective ; et de ce fait, une meilleure compréhension de l'évolution historique découle tout normalement d'une connaissance approfondie de la topographie d'un pays. En Gaule méridionale, on ne peut comprendre par exemple l'évolution de la conquête romaine, la création des nouveaux districts, puis la mise en place d'une administration nouvelle, sans avoir une connaissance exacte du pays avant la conquête, car, dans sa diversité et son originalité, la géographie politique préromaine a commandé les méthodes de colonisation : la conquête ne s'est pas réalisée au même moment ni de la même manière dans la plaine languedocienne, dans la vallée du Rhône, sur le littoral méditerranéen ou dans les multiples vallées de la chaîne très compartimentée des Alpes occidentales.

Pour restituer la topographie de la Gaule du sud-est — qui constitue le cadre de vie de ces peuplades que je m'attache ici à localiser —, les textes littéraires et épigraphiques de l'Antiquité sont les meilleurs guides, mais encore faut-il en cerner la valeur intrinsèque. Il n'est donc pas superflu, au début de cette étude, de donner quelques renseignements particuliers sur l'œuvre et surtout la méthode de travail des géographes et historiens anciens, grecs ou latins, qui apportent sur la Gaule méridionale la documentation la plus précieuse — Polybe, Strabon, mais aussi Pline et Ptolémée [3] —, afin de déterminer la valeur de leurs témoignages concernant précisément cette région.

Enfin, si les sources littéraires sont primordiales, j'attache dans cette recherche sur les peuples préromains une valeur toute particulière aux sources épigraphiques, que

1. Je ne citerai qu'un exemple : on a écrit des milliers de pages sur la traversée des Alpes par Hannibal. Faute de tenir compte de l'emplacement exact de peuples tels que les *Allobroges*, les *Vocontii*, les *Tricastini*, les *Tricorii* ou les *Taurini*, la plupart de ces travaux n'ont qu'une valeur secondaire. Au contraire, si l'on suit pas à pas les récits de Polybe et de Tite-Live, avec une carte complète et équipée de la région Rhône-Alpes, bien des difficultés apparentes s'éclaircissent d'elles-mêmes.

2. P. Petit, *Guide de l'étudiant*, *l. c.*, p. 175.

3. Certains auteurs tardifs — les abréviateurs du Haut et du Bas-Empire — sont aussi souvent précieux pour un renseignement isolé, en particulier d'ordre géographique, extrait d'un ouvrage ancien, aujourd'hui perdu ; la valeur de ces témoignages sera examinée dans le corps même du texte des notices consacrées aux peuplades.

ce soient les grandes dédicaces de monuments augustéens, l'Arc de Suse ou le Trophée des Alpes, avec leurs longues listes de peuplades, l'inscription plus modeste, mais de grand intérêt néanmoins, des Escoyères en Queyras, ou encore ces Itinéraires routiers qui permettent de localiser les principales agglomérations, aux noms souvent très anciens, et de constituer ainsi la trame générale sur laquelle s'implantera plus facilement la mosaïque des peuplades préromaines.

A

LES SOURCES LITTÉRAIRES

Polybe

Faisant le récit du fameux épisode de la traversée des Alpes par l'armée carthaginoise en 218 av. J.-C., Polybe [1] est en fait le premier historien à décrire avec quelques détails le sud-est de la Gaule.

Pour élaborer, au milieu du IIe siècle av. J.-C., ses quarante livres d'*Histoires* [2], dans lesquels il montrait comment les Romains étaient en train de conquérir tout le monde méditerranéen, Polybe s'était fait, on le sait, grand voyageur : entre autres pays, il visita l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et poussa même quelques reconnaissances vers l'Océan. Selon F. W. Walbank [3], son voyage en Gaule méridionale et sa traversée des Alpes se situeraient vers 150 ; pour P. Pédech [4], ce pourrait être à cette même date et un peu antérieurement.

Le développement des voyages était en effet aux yeux de Polybe un moyen de plus, mis à la disposition de l'historien, pour approcher toujours davantage la vérité historique : « [Il faut être reconnaissant aux historiens anciens] écrit-il (3,59), pour les progrès qu'ils ont fait faire à la science, dans les conditions où ils se trouvaient. [Mais avec les nouvelles facilités de voyages], nous sommes tenus de connaître mieux et de façon plus certaine ce que les générations précédentes ignoraient. C'est cet idéal que je m'efforcerai moi-même de réaliser dans mon histoire... C'est en effet pour en être digne que j'ai affronté les dangers et les fatigues d'une croisière à travers l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et la mer qui baigne extérieurement ces pays... ».

Ainsi, pour se faire une opinion sur les récits contradictoires qui couraient à son époque sur la traversée des Alpes par Hannibal [5], Polybe, mettant ses principes en pratique, peut écrire (3,48) : « Je puis parler de ces événements avec assurance, parce que je tiens mes renseignements de témoins contemporains et que j'en ai visité le théâtre au cours d'un voyage que j'ai fait dans les Alpes pour observer de mes propres yeux ce qui en était ».

1. Né entre 210 et 208 av. J.-C. et mort à l'âge de 80 ans. Ecrivait donc vers le milieu du IIe siècle.
2. On a conservé les cinq premiers dans leur totalité et des fragments de tous les autres.
3. F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, I, *Commentary on books I-VI*, Oxford, 1957, p. 4, 382, 393.
4. *La méthode historique de Polybe*, Paris, 1964, p. 516 et 528 : entre 151 et 146, il aurait connu la Gaule et l'Espagne ; sa traversée des Alpes serait antérieure à 150, date de la fin de son exil à Rome.
5. F. W. Walbank, *l. c.*, p. 371-394 : excellente mise au point.

De ce fait, les longues descriptions que Polybe nous a laissées sur le sud-est de la Gaule et les Alpes occidentales — dont l'intérêt est somme toute secondaire en ce qui concerne l'itinéraire suivi par Hannibal et les péripéties de son entreprise — constituent un document extraordinaire, car de première main, sur l'état de ces régions entre 218 et 150 av. J.-C. L'historien émaille en effet son récit de détails extrêmement vivants et pittoresques, de « choses vues » touchant la géographie physique, le climat, les ressources naturelles et surtout de précieuses remarques ethnographiques.

Polybe est conscient néanmoins des difficultés auxquelles, lui Grec, s'est heurté dans tous ses voyages d'information et tout particulièrement, on s'en doute, dans les Alpes, dont l'état de civilisation était très archaïque : « Il n'est pas commode, écrit-il (3,58), de visiter à fond des contrées dont les unes sont plongées dans la barbarie et les autres inhabitées ; il est plus difficile encore de se faire donner de vive voix des renseignements et des explications sur ce que l'on a pu voir, quand on ne connaît pas la langue du pays ». On imagine sans peine en effet l'insécurité des pistes peu recommandables des Alpes au milieu du IIe siècle av. J.-C., la fuite des indigènes devant ce « journaliste » en quête de renseignements déjà anciens, les difficultés de son escorte...

Malgré les dangers de ce voyage, Polybe a visité les Alpes — du moins par l'un ou l'autre de ces itinéraires transalpins qu'il désignait nommément (*apud* Strabon, 4, 6, 12) —, ce qui lui permet de s'élever contre les idées fausses que donnaient avant lui ou à son époque certains historiens, en parlant des Alpes inaccessibles, comme si Hannibal eût été le premier à les franchir (3,47 et 48). L'historien devient alors ethnographe et révèle à ses lecteurs que toute une population bien vivante et active occupe les vallées alpestres : « En outre, quand ils [certains historiens] nous représentent ces montagnes comme désertes, abruptes et inaccessibles, il est évident qu'ils sont bien loin de la réalité. Ils ne savaient donc pas qu'avant la venue d'Hannibal, les Gaulois des bords du Rhône avaient plus d'une fois franchi les Alpes et qu'ils venaient encore de le faire tout récemment pour aller se joindre à leurs frères de la plaine du Pô, en guerre contre les Romains ? Ils ignoraient également que les Alpes même sont habitées par une population très nombreuse... Pour ce qui est d'Hannibal..., il agit en cette circonstance avec la plus grande prudence : il s'était soigneusement assuré des ressources du pays où il allait s'engager et des sentiments hostiles aux Romains qui y régnaient ; pour les passages difficiles, il se faisait conduire par des guides indigènes, qui avaient les mêmes intérêts que lui et qu'animaient les mêmes espérances » (3,48).

Polybe, on le voit, s'efforce de saisir les liens qui unissent les réalités géographiques et les événements historiques, la manière dont la terre s'impose aux hommes et commande leur vie : il définit somme toute les rapports qu'il y a entre les hommes et le milieu où ils évoluent.

Comme l'a montré P. Pédech[1], la description des Alpes devait primitivement tenir une place importante dans l'œuvre de Polybe. Outre ce qui concernait la traversée de la Gaule méridionale par Hannibal, un fragment conservé du livre XXXIII rapporte en détail le déroulement de la campagne de Q. Opimius contre les Ligures trans-

1. *La géographie de Polybe : structure et contenu du livre XXXIV des « Histoires »*, dans *Les Etudes Classiques*, 24, 1, 1956, p. 3-24 ; on trouvera aux pages 18-20 ce qui concerne la Gaule. L'auteur y étudie aussi les termes γεωγραφία, χωρογραφία, περιοδεία, dont le sens n'est pas identique chez Polybe, chez Strabon et chez Ptolémée. Du même, *La méthode historique de Polybe*, *l. c.*, passim.

alpins en 154, événement dont il était le contemporain[1]. Quelques fragments isolés, rapportés par Strabon en particulier, confirment d'ailleurs l'intérêt porté par l'historien à tout ce qui touchait aux Alpes : ils concernent la faune (notice sur l'élan : 34, 10, 8-9), les mines d'or d'Aquilée, les grands itinéraires transalpins, les lacs, l'étendue et la hauteur des Alpes (34, 10, 10-21) etc...

Ainsi, le soin tout particulier apporté par Polybe à l'étude des Alpes et le fait qu'il soit le premier à décrire scientifiquement ces régions, donnent à son témoignage une grande portée.

Strabon

Nul ne connaissait mieux que Strabon l'état du monde romain à l'époque d'Auguste. Grand voyageur, il avait parcouru tout le bassin méditerranéen et effectué de longs séjours à Rome pour rassembler les matériaux nécessaires à l'élaboration de son œuvre[2]. Rien ne permet d'affirmer qu'il soit jamais venu en Gaule méridionale : et pourtant, il en parle avec une si profonde connaissance qu'on pourrait en douter, si l'on ne savait les larges emprunts qu'il a faits à l'œuvre de ses devanciers — Polybe, Artémidore et surtout Poseidonios — qui, eux, au cours du IIe siècle av. J.-C., avaient visité et parcouru, l'un les Alpes occidentales, les autres le littoral méditerranéen et la basse vallée du Rhône.

On connaît la date de composition du livre IV de sa *Géographie* — celui-là même qui intéresse la Gaule et les Alpes — : dans un passage de ce livre, Strabon fait en effet allusion à la conquête des montagnards de Vénétie par Drusus et Tibère — épisode qui se situe l'année 15 av. J.-C. —, ce qui permet de penser qu'il l'a écrit l'an 18 de notre ère[3]. Son information orale daterait donc pour la plus grande part de la fin de l'ère païenne et du début de l'ère chrétienne. Cependant, il a pu d'une part se documenter pendant sa jeunesse et ne rédiger son ouvrage qu'à la fin de sa vie ; d'autre part, la documentation écrite qu'il a utilisée date dans l'ensemble, on le verra plus loin, du IIe et du début du Ier siècle av. J.-C.

1. P. Pédech, *La méthode historique*, p. 523 et 578 : Polybe décrivait aussi la Gaule et la Ligurie, mais il n'en reste que des fragments. Avant lui, on n'avait jamais décrit que le littoral de la Gaule méridionale.

2. Strabon est né à Amasie en Asie Mineure entre 65 et 54 av. J.-C. et mourut entre 21 et 25 de notre ère : ces *termini* nous sont fournis par des recoupements de son œuvre et grâce à quelques allusions relatives aux événements dont il avait été le contemporain. Strabon était aussi l'auteur d'*Etudes historiques*, vaste ouvrage en 47 livres, aujourd'hui perdu. Sur l'homme et la partie de l'œuvre concernant la Gaule méridionale, art. *Strabo* dans *R.E.*, IV, A, 1, col. 90-95 et Suppl. IV, col. 638-643 ; M. Dubois, *Examen de la Géographie de Strabon*, Paris, 1891, en particulier p. 56-63 et 71.

3. Ou antérieurement, si l'on considère que cette remarque a pu être rajoutée par l'auteur, lors d'une révision de son œuvre à la fin de sa vie. Le texte de Strabon (4, 6, 9) est le suivant : « Au fond de l'Adriatique... habitent différentes peuplades... Tous ces peuples faisaient de fréquentes incursions en Italie, mais Tibère et Drusus, son frère, y mirent fin en une seule campagne d'été, et voilà déjà 33 ans qu'ils vivent dans une paix profonde, acquittant exactement leurs tributs ». Suétone (*Tib.* 9) relate le soulèvement de ces peuplades alpines et leur soumission par Tibère et Drusus en 15 av. J.-C.

Ce problème de chronologie est fort important, mais en fait il faudrait pouvoir dater séparément chaque passage de ce livre IV, en essayant d'en déterminer chaque fois la source ; car tantôt Strabon a en vue la situation contemporaine, tantôt — et c'est le cas le plus fréquent — une situation antérieure, celle-ci pouvant être quelquefois très ancienne au gré de ses sources [1]. Quand il parle, par exemple, des Salyens et des Massaliotes, il se réfère à un état de fait sinon antérieur à 125, du moins qui correspond à la situation telle qu'elle se présentait à la fin du IIe et au début du Ier siècle av. J.-C., à une époque où les Salyens étaient officiellement soumis, mais durant laquelle la présence romaine se réduisait à l'existence d'une garnison dans le *castellum* d'Aix, car sous Auguste leur territoire sera partagé entre les *civitates* d'Aix et d'Arles. Pour les *Vocontii*, dans une certaine mesure, il fait état de la réalité administrative contemporaine — bien que l'on ne sache pas exactement jusqu'à quelle époque a duré leur autonomie —, mais certaines remarques concernant ce peuple rendent compte d'une situation nettement plus ancienne. En revanche, le réseau routier qu'il décrit est en général celui des voies militaires, qui fut systématisé par Auguste et Agrippa, et non le réseau des pistes indigènes : toutefois, pour la région qui nous intéresse ici, le problème se complique du fait que le tracé des grandes routes romaines — qu'il s'agisse de la Voie Domitienne entre les Pyrénées orientales et le Mont-Genèvre ou de la voie d'Agrippa de Marseille à Lyon — correspondait en fait à de très anciennes pistes qui ne furent jamais qu'améliorées.

Il faut tenir compte aussi du maintien tardif des districts de l'époque de l'indépendance avec leurs limites traditionnelles, les noms de peuples tenant même lieu dans certains cas de noms de cités romaines ; décrivant la Narbonnaise, Strabon parle des *Salyes*, des *Allobroges*, des *Vocontii* et des *Cavares*, au lieu et place des cités romaines correspondantes : identification d'ailleurs bien compréhensible, du fait que les limites des nouvelles circonscriptions correspondaient souvent à celles des anciennes confédérations et des peuplades, et aussi du fait que ces anciens ethniques se maintinrent tardivement dans l'usage. D'autres fois, et c'est le cas lorsqu'il parle des *Allobroges*, il fait la distinction entre la période antérieure à 125 et l'époque d'Auguste. Mais en général, les progrès de la romanisation ayant été très lents, même dans la partie orientale de la *Provincia* [2], la documentation de Strabon reflète en gros l'état de la Gaule méridionale dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C. [3].

La *Géographie* de Strabon n'est pas, comme l'ouvrage de Ptolémée, une simple cartographie administrative, mais une géographie historique et politique au sens large du mot, ce que nous appelons géographie humaine, avec en plus une abondante documentation historique, le tout rassemblé en une vaste synthèse. Strabon le dit textuellement (4, 1, 1) : « Si le géographe est tenu d'exposer en détail les divisions physiques et ethnographiques, et encore rien que les plus importantes, il doit se borner en revanche à indiquer les divisions politiques que les princes arrêtent et modifient au gré des circonstances, et ne le faire même que très sommairement,

1. Ainsi, décrivant le massif de l'Estaque, Strabon (4, 1, 6) écrit que « des carrières de pierres avoisinent un grand promontoire » (= le cap Couronne). Il pouvait certes y en avoir encore à l'époque d'Auguste, mais l'archéologie vient de révéler qu'à la Pointe de l'Arquet, au cap Couronne, des latomies — accompagnées d'un habitat de carriers — étaient exploitées dès le VIe siècle av. J.-C. ; le célèbre chapiteau ionique de Marseille (troisième quart du VIe siècle) en provient, d'après l'analyse du matériau ; Ch. Lagrand, *Un habitat côtier de l'Age du Fer à l'Arquet à la Couronne* (*B.-du-R.*), dans *Gallia*, 17, 1, 1959, p. 179-201.

2. Voir par exemple ce que dit Strabon, 4, 1, 12, des *Cavares*, *infra*, p. 234-235.

3. On remarquera aussi que Strabon ne nomme pas les subdivisions des Alpes en *Alpes Maritimae*, *Cottiae*, *Graiae*, *Poeninae*, qui sont pourtant utilisées dès l'époque d'Auguste.

laissant à d'autres le soin d'en publier le détail exact ». De fait, il s'en tient mot pour mot à ce principe, lorsque, dans sa description du sud de la Gaule et des Alpes, il ne nomme que les grandes confédérations de peuples, à l'exclusion des petites peuplades, que mentionneront en revanche des écrivains comme Pline ou Ptolémée[1]. Parlant de l'Ibérie (3, 4, 19), le géographe précise encore sa méthode de recherche : « Quand il s'agit de contrées bien connues, de contrées célèbres, on est à même d'apprendre tout ce qui s'y est passé en fait de migrations de peuples, de divisions de territoire, de changements de noms et de circonstances analogues, car il ne manque pas de gens pour vous en informer, parmi les Grecs surtout, qui sont bien les plus communicatifs des hommes. Mais s'agit-il de contrées barbares et lointaines, divisées qui plus est et comme démembrées en beaucoup de petits pays, les documents deviennent rares et peu sûrs ». Cette considération générale s'applique également très bien au sud-est de la Gaule : l'arrière-pays de Marseille et la vallée du Rhône sont décrits avec une grande précision — et peut-être Strabon tenait-il de Grecs de Marseille la documentation concernant ces régions — ; en revanche, les renseignements qu'il donne sur les Alpes, sans être faux, sont déjà plus vagues, plus imprécis.

Par delà la propre personnalité de Strabon, la valeur de son témoignage est d'ailleurs fonction de la qualité de ses sources : « Notre description de la terre, écrit-il dans ses « Prolégomènes » (2, 5, 11), sera empruntée en partie aux souvenirs de nos voyages, faits sur terre et sur mer, en partie aux renseignements oraux et aux rapports écrits qui nous ont paru dignes de foi ». Ces quelques mots révèlent tout l'éventail des sources utilisées par le géographe.

Pour la Gaule méridionale et les Alpes, sa documentation aurait deux origines :

— des *renseignements oraux*, qu'il pouvait tenir de voyageurs, de commerçants, de navigateurs (massaliotes en particulier), de soldats (guerres alpines), d'administrateurs de la *Provincia* ou encore d'élèves ayant suivi les enseignements de l'école de rhétorique de Marseille, dont il avait pu faire la connaissance à Rome ;

— les *écrits* des historiens et des géographes qui, avant lui, avaient traité de la Gaule, et en particulier Polybe, Artémidore et Poseidonios auxquels il se réfère très souvent. Sans doute ne les cite-t-il que dans des cas très précis, lorsqu'il s'agit de confirmer ou d'infirmer un détail controversé (les cols des Alpes ; le nombre d'embouchures du Rhône ; telles distances etc...), mais on doit présumer que beaucoup d'autres renseignements leur sont empruntés[2].

a) *Polybe* : Strabon le cite souvent[3] surtout en ce qui concerne les Alpes — que cet historien avait parcourues — ainsi que pour les questions de distances, toujours très controversées dans l'Antiquité : dans tous les cas, il en accepte les dires[4]. Tous deux d'ailleurs ont la même conception d'une histoire de synthèse, s'attachant aux

1. Ainsi Strabon, 4, 1, 12 : entre les *Volcae Arecomici* et les Pyrénées, il y a « d'autres peuples faibles et obscurs » ; et 4, 6, 6 ... « les *Taurini* et avec eux maintes autres tribus de même origine (ligure)... ». Ces formules vagues peuvent certes masquer quelquefois l'ignorance du géographe, mais elles sont plus souvent voulues : il ne fait état que des peuples importants.

2. F. Lasserre, *Strabon, Géographie*, t. 2, Paris, 1966, p. 106-116.

3. M. Dubois, *Examen, l. c.*, p. 287 sq.

4. Strabon, 4, 6, 2 et 10-12 ; c'est aussi à Polybe que Strabon emprunte les renseignements concernant des tribus ligures secondaires comme les *Ingauni*, les *Intemelii*, les *Oxubii*, les *Deciates* (4, 6, 2) et les peuplades des Alpes (*Iconii*, *Tricorii*, *Medulli*, etc.) qui toutes, remarquons-le, se trouvent sur les itinéraires transalpins qu'il avait parcourus (Strabon, 4, 6, 5 et 6 en particulier).

grands faits historiques, aux vues générales [1]. Tous deux aussi considèrent comme peu intéressantes les peuplades sauvages de Gaule (sans en parler cependant avec dédain), mais en contrepartie, quoique Grecs, leur admiration pour la civilisation répandue par Rome est sans réserves (Strabon, 4, 1, 5 ; 4, 4, 2 et 5). Tous deux mêlent à souhait la géographie et l'histoire et s'appliquent à montrer comment le climat et l'aspect physique d'une région influent souvent sur les mœurs ; Strabon intitule son œuvre ἱστορία γεωγραφική et Polybe de son côté avait écrit (5, 21, 5) : « en aucun endroit de notre livre, nous n'omettons la description des lieux ».

b) *Artémidore* : Strabon fait aussi de notables emprunts à Artémidore d'Ephèse [2], qui, s'il n'est pas venu en Gaule intérieure — ce que l'on ignore d'ailleurs — avait du moins voyagé, vers la fin du IIe siècle av. J.-C., en Méditerranée occidentale [3]. Il est donc bien probable qu'au cours de ses navigations il se soit arrêté à Marseille, où il aurait recueilli les précieux renseignements qu'on lui doit concernant les villes et les peuplades du littoral et de la basse vallée du Rhône.

Strabon doit à son *Périple* des évaluations de distances, plus une dizaine de renseignements de caractère anecdotique, d'onomastique comparée [4] ou d'archéologie ; mais la plupart sont relatifs aux régions côtières, aux ports et aux îles [5].

c) *Poseidonios* : La source bibliographique à laquelle Strabon a le plus souvent recours est l'œuvre de Poseidonios d'Apamée, historien de langue grecque, économiste et polygraphe de valeur qui, lui, vit les côtes d'Espagne, de Gaule et de Ligurie, dans les toutes premières années du Ier siècle av. J.-C. [6]. Sa description de la Gaule, si féconde en détails précis et curieux, doit s'enrichir de renseignements fournis par des témoins oculaires, tel ce Charmolaos, riche propriétaire de *Massalia*, qui fut son hôte. En effet, d'après Strabon (3, 4, 17), Poseidonios séjourna à Marseille : de ce port d'attache, il semble bien qu'il ait visité la région montagneuse située à l'est et au nord-est de la ville et tout l'arrière-pays jusqu'aux Cévennes. Ainsi que le fait remarquer M. Laffranque, il semble même qu'il soit demeuré quelque temps en Gaule méridionale, assez du moins pour se familiariser avec les coutumes des indigènes (par exemple pour supporter sereinement le spectacle des cruels rites guerriers qu'il y découvre : Strabon 4, 4, 5). Strabon utilise largement son œuvre pour tout ce qui concerne la géographie —

1. Strabon, 1, 1, 23 et Polybe 3, 59. F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, *l. c.*, p. 6-16.

2. M. Dubois, *Examen*, *l. c.*, p. 313-317. — Artémidore d'Ephèse écrivait après 125 av. J.-C. et utilisait des renseignements antérieurs à 102 : ces *termini* sont obtenus par le parallèle établi entre des textes de Polybe et de Strabon. On ne sait pas expressément s'il a séjourné à Marseille, mais selon l'abréviateur de son *Périple*, Marcianus d'Héraclée, qui le dit célèbre en 104-100, il aurait parcouru la plupart des côtes méditerranéennes (*Epil. peripli Menippei*, 3, dans *G.G.M.*, 2, p. 566-567). Strabon mentionne son passage en Espagne : il a donc pu à cette occasion faire escale à Marseille et s'y renseigner sur la Gaule méridionale. Précisions dues à J. Brunel, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 121 sq. et 130-131.

3. Strabon, 3, 1, 4, le dit nettement.

4. Voir en particulier le passage où Strabon (4, 1, 11) parle de la ville d'*Aeria*, à propos de laquelle il rapporte ce qu'en disait Artémidore.

5. Voir l'édition de Strabon par Muller et Dubner (Didot), Index, s. v. *Artémidore*.

6. Entre 101 et 91 selon M. Laffranque, *Poseidonios d'Apamée*, Paris, 1964, p. 67 ; Poseidonios serait né entre 140 et 130 et mort entre 59 et 40 ; sur ses voyages en Gaule, *ibidem*, p. 79 sq. — Voir également M. Dubois, *Examen*, *l. c.*, p. 322-328 ; ce qu'il reste de l'œuvre de cet historien est publié dans Jacoby, *F.G.H.*, n° 87.

la description de la Crau par exemple —, les mœurs des indigènes et les productions du pays. La rigueur et la précision de Poseidonios renforcent donc le crédit que l'on peut accorder à cette source capitale qu'est la *Géographie* de Strabon.

***

Elaborée par un esprit rigoureux et clairvoyant, la *Géographie* de Strabon est une suite de relations qui donnent l'impression de choses vues, et j'aurai l'occasion de montrer, tout au long de ce travail, la justesse et la précision de sa documentation, la qualité et la vérité de ses informations. Le cadre de ses descriptions géographiques est la région naturelle, ce qui facilite notre recherche et cela d'autant mieux, que ses développements sont toujours ordonnés et méthodiques.

Analysons par exemple son schéma de la Gaule : il trace d'abord un tableau rapide du pays dans son ensemble (4, 1, 1 et 2), dans lequel il fait état des grandes divisions politiques, des données orographiques, hydrographiques, ethnographiques et économiques et où il esquisse même une carte de la végétation. Il entre ensuite dans le détail de chaque province, en définissant d'abord ce qui en fait l'unité. Ainsi pour la Narbonnaise (4, 1, 3 à 14), il brosse à grands traits la configuration générale du pays (relief et hydrographie), trace les contours précis des vastes régions naturelles (les montagnes, les sources ou les confluents des fleuves et rivières, les côtes et les monuments lui servant de repères) et donne en abondance des distances côtières et intérieures (de ville à ville), calquées sur les distances routières [1]. Dans le cadre ainsi obtenu, il inscrit ses observations concernant les peuples et les villes, trace le réseau routier provincial (4, 1, 3) et consacre une longue parenthèse à Marseille et à son histoire (4, 1, 4 et 5). C'est alors seulement qu'il passe à la description détaillée du littoral et de son arrière-pays immédiat, d'ouest en est (4, 1, 6 à 9), puis des îles (4, 1, 10) ; il étudie ensuite l'intérieur des terres, d'est en ouest, en commençant par la région Rhône-Alpes (4, 1, 11), insistant toujours sur la situation, l'activité et l'importance des villes qui jalonnent ces territoires. Il établit, au moyen des rivières qui descendent des Alpes, des compartiments, à l'intérieur desquels il localise peuplades et villes : ainsi, pour décrire le territoire des *Cavares* (4, 1, 11 : ce paragraphe est un exemple parfait de sa méthode), il trace une première ligne ouest-est au niveau de la Durance, puis, d'un bond, une deuxième au niveau de l'Isère ; ensuite, montagnes et rivières sont pour le géographe autant de lignes maîtresses qui sous-tendent sa description et lui permettent d'établir un véritable quadrillage limitant de petites régions naturelles, cadre du peuplement indigène. Un chapitre spécial qu'il consacre aux Alpes occidentales (4, 6, 1 à 6) complète, avec toujours autant de méthode, sa description du sud-est de la Gaule [2].

Cette netteté du schéma se retrouve dans la sûreté de la description proprement dite ; jamais Strabon ne sacrifie au pittoresque, comme Diodore de Sicile par exemple : dans certains cas, il va même jusqu'à repousser un témoignage douteux. En conséquence de quoi les erreurs que l'on peut relever dans cet ouvrage — fondamental pour

1. Ces distances sont comptées soit en stades soit en milles selon ses sources (stade = 1/8e du mille romain, donc environ 185 m, selon Strabon, 7, 7, 4, d'après Artémidore) ; quelquefois, l'utilisation complémentaire de plusieurs sources l'induit en erreur, mais ces erreurs s'expliquent assez facilement (voir par exemple *infra*, p. 278, note 3). Toutefois il diffère sensiblement des Itinéraires routiers en ce qui concerne la route de Nimes au Var par Aix (126 milles selon Strabon, 196 selon les Itinéraires : la différence est donc d'environ 80 km) : voir tableau routier II et commentaires de F. Lasserre, *Strabon*, t. 2, p. 125 et 204.

2. J'aurai l'occasion, dans le développement de cette étude, de préciser la méthode de Strabon en ce qui concerne la position des peuplades.

l'étude de la période préromaine en Gaule méridionale —, ne portent que sur des points de détails infimes [1].

Pline

Véritable encyclopédie, l'*Histoire Naturelle* de Pline est un travail de compilateur, de fiches juxtaposées, et de ce fait d'une valeur scientifique inégale : on ne s'étonnera donc pas d'y trouver des erreurs et plus généralement une constante imprécision : aussi les renseignements qu'il apporte sur la topographie et l'ethnographie de la Gaule méridionale seront-ils utilisés avec circonspection et si possible confrontés avec d'autres documents. Pline a du moins l'avantage d'avoir sauvé de l'oubli une riche documentation, puisée chez des auteurs qu'il cite dans l'*Index* du livre III, historiens et géographes dont quelques-uns d'ailleurs ne sont plus pour nous que des noms.

L'observation personnelle n'est tout de même pas absente de l'œuvre de Pline, qui voyagea beaucoup. Ainsi, il ressort d'un passage de son ouvrage qu'il serait venu dans le sud-est de la Gaule ; parlant *de lapidibus caelo cadentibus*, Pline assure en effet avoir vu un météorite tombé du ciel chez les *Vocontii* : *ego ipse vidi* [*lapidem*] *in Vocontiorum agro paulo ante delapsum* (2,150). Ce texte qui, à ma connaissance, n'a jamais attiré l'attention des biographes de Pline, mérite d'être signalé ici, car c'est une preuve indiscutable de sa venue en Gaule méridionale, ce qui donne plus de poids aux renseignements qu'il apporte sur ces régions, par ailleurs mieux connues des Romains que telle province éloignée [2].

Hormis quelques renseignements recueillis au hasard de son ouvrage, qui nous apprennent par exemple que les *Ceutrones* étaient renommés pour l'excellence de leurs

1. Par exemple sur la localisation exacte des sources de certaines rivières, telles la Durance et les Doires (4, 6, 5) : *infra*, p. 337.

2. Peut-être faut-il situer le passage de Pline en Provence intérieure lors d'un de ses voyages à Rome, alors qu'il gouvernait en Espagne sous Vespasien. Il dut alors souvent emprunter cette route « d'Italie en Espagne » par le Mont-Genèvre et la vallée de la Durance, décrite par Strabon et qui traversait précisément l'*ager Vocontiorum* (Strabon, 4, 1, 3 et 12). *Infra*, p. 60-67. — Il semble bien aussi qu'il ait vu la source de la Sorgue, la célèbre fontaine de Vaucluse, dont il parle de façon pittoresque : *Est in Narbonensi provincia nobilis fons Orgae nomine, in eo herbae nascuntur in tantum expetitae bobus, ut mersis capitibus totis eas quaerant* (18, 190). *Fons Orgae* a donné *fons sorgae* par suite de la rencontre de la voyelle initiale du deuxième mot avec l'*s* final de *fons*. La forme *Sorgia* est connue au X^e^ siècle et *Sorga* au XI^e^, appliquée à la rivière qui prend sa source à Vaucluse (*vallis clausa*). Le mot est répandu en Provence où il désigne les sources jaillissantes et intermittentes, dites aujourd'hui « sources vauclusiennes », et par extension les ruisseaux issus de ces sources importantes : St-Etienne-les-Orgues (B.-A.) ; les Orgues, affluent de l'Auvestre, au nord de Riez (B.-A.) ; l'Orge à Banon (B.-A.) et dans le Var (*FOR*, Var, 264) ; Sorgues de St-Donat (B.-A.) et de Reilhanette (Drôme) etc... L'hydronyme est aussi connu dans l'Aveyron, près de St-Affrique ; on le rapprochera de l'*Orgus*, affluent du Pô en aval de Turin (Pline, 3, 118) et du toponyme *Orgon* (*Orgo*/*Urgo* au moyen-âge) appliqué à un *oppidum* de la basse Durance : une embouchure du Rhône porte le même nom, le grau d'*Orgon*. Il ressort de ces quelques observations que la forme *fons Orgae* est correcte et ancienne : elle n'a donné *fons* (*s*)*orgae* qu'à partir du haut moyen-âge ; Duprat et Rostaing proposent *Sorga* comme forme originelle. En fait *Orga*/*Orgo* est un important hydronyme. — Sur cette question, voir L. Rochetin dans *MAV*, 1886, p. 214-215 ; E. H. Duprat, *Cinga ou Sulga* ? *Orga ou Sorgia* ? dans *REA*, 1911, p. 459-464 (l'Auteur corrige *Orga* en **Sorga* chez Pline, et rapproche ce mot de l'hydronyme *Soulgas* de Strabon, 4, 1, 11, qui correspond bien à la Sorgue, mais pourrait avoir une origine différente) ; C. Rostaing, *Toponymie*, *l. c.*, p. 70-71, 243 et 245 ; G. Alessio, dans *Studi Etruschi*, 21, 1950, p. 450 ; F. Benoit, *Mars et Mercure*, 1959, p. 79 ; du même, *Recherches*, *l. c.*, p. 125.

fromages (11, 240), les *Helvii* pour leur vin cuit (14,43) etc..., c'est dans le livre III de son *Histoire Naturelle* que sont condensés tous les renseignements ethnographiques concernant la Gaule Narbonnaise. Ils se réduisent à des descriptions sommaires, schématiques et très administratives de chaque région, à des listes alphabétiques de noms de villes et de peuples ; Pline précise lui-même au livre I le sommaire de ce livre III :

L. III continentur situs, gentes, maria, oppida, portus, montes, flumina, mensurae, populi qui sunt aut fuerunt ... Narbonensis provinciae .. Alpium et gentium Alpinarum...

Etant donné l'importance du contexte dans l'utilisation que je ferai de la documentation apportée par Pline, je crois utile de reproduire ci-après les passages qui intéressent la Gaule méridionale et les Alpes occidentales, d'après l'édition de C. Mayhoff, avec l'apparat critique pour ce qui concerne les ethniques (que je souligne volontairement).

Pline, *N.H.*, III, 4

(31) Narbonensis provincia appellatur pars Galliarum quae interno mari adluitur, Bracata antea dicta, amne Varo ab Italia discreta Alpiumque vel saluberrimis Romano imperio jugis, a reliqua vero Gallia latere septentrionali montibus Cebenna et Iuribus, agrorum cultu, vivorum morumque dignatione, amplitudine opum nulli provinciarum postferenda breviterque Italia verius quam provincia.

32 In ora regio *Sordonum* intusque *Consuaranorum*, flumina Tecum, Vernodubrum, oppida Illiberis, magnae quondam urbis tenue vestigium, Ruscino Latinorum, flumen Atax, e Pyrenaeo Rubrensem permeans lacum, Narbo Martius Decumanorum colonia XII p. a mari distans, flumina Araris, Liria. Oppida

33 de cetero rara praejacentibus stagnis : Agatha quondam *Massiliensium* et regio *Volcarum Tectosagum* atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis, ex Alpibus se rapiens per Lemannum lacum segnemque deferens Ararim nec minus se ipso torrentes Isaram et Druantiam. Libica appellantur duo ejus ora modica, ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum, tertium idemque amplissimum Massalioticum. Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse ; ultra fossae ex Rhodano,

34 C. Mari opere et nomine insignes, stagnum Mastromela, oppidum Maritima *Avaticorum*, superque Campi Lapidei, Herculis proeliorum memoria, regio *Anatiliorum* et intus *Dexivatium Cavarumque* ; rursus a mari *Tricorium* et intus *Tritollorum Vocontiorumque* et *Segovellaunorum*, mox *Allobrogum*. At in ora Massilia Graecorum Phocaeensium foederata, promunturium Zao, Citharista portus, regio *Camactulicorum*, dein *Suelteri*

35 supraque *Verucini*. In ora autem, Athenopolis Massiliensium, Forum Iuli Octavanorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica, amnis *nomine* Argenteus, regio *Oxubiorum Ligaunorumque*, super quos *Suebri*, *Quariates*, *Adunicates*. At in ora oppidum Latinum Antipolis, regio *Deciatium*, amnis Varus, ex Alpium monte Caenia profusus.

36 In mediterraneo coloniae Arelate Sextanorum, Baeterrae Septimanorum, Arausio Secundanorum, in agro *Cavarum* Valentia, Vienna *Allobrogum*.

Abaticorum AD1
dexuia-AD1 ; dexuuia-*J* ; -ticum *r* ; desuuiatium *v*
tritullorum a ; tricoll-Dd*vaD* ; tritollorum FREa
camattu-*r* ; camatull-*G* ;

uebri R1 ; suetri R2*G*

cenia Rd ; cema B et H ; acema *G*

Oppida latina Aquae Sextiae *Salluviorum*,
Avennio *Cavarum*,
Apta Iulia *Vulgientium*,
alaebaece reiorum A*D* ; Alebaece *Reiorum Apollinarium*,
alebece r*H* ;-ceriorum *v* Alba *Helvorum*,
Augusta *Tricastinorum*,
anatilia *B* ; aba-A*v* ; ava-*r*. Anatilia,
Aerea,
Bormani,
Comani,
Cabellio,
Carcasum *Volcarum Tectosagum*,
Cessero,
Carbantorate *Meminorum*,
Caenicenses,
Cambolectri qui Atlantici cognominantur,
37 Forum Voconi,
Glanum,
Libii,
Lutevani qui et Foroneronienses,
Nemausum *Arecomicorum*,
Piscinae,
Ruteni,
Samnagenses,
Tolosani *Tectosagum* Aquitaniae contermini,
Tasgoduni,
Tarusconienses,
Vmbranici,
Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti, oppida vero ignobilia XVIIII, sicut XXIIII Nemausensibus adtributa. Adjecit formulae Galba Imperator ex
-tios *r* ; bodiuntios *v* ; Inalpinis *Avanticos* atque *Bodionticos*, quorum oppidum Dinia. Longitudinem provinciae Narbonensis CCCLXXp. Agrippa tradit, latitudinem CCXLVIII.

.....

III, 7 (47) Igitur ab amne Varo Nicaea a Massiliensibus conditum, fluvius Palo, Alpes populique Inalpini multis nominibus, sed maxime *Capillati*, oppido *Vediantiorum* civitatis Cemenelo, portus Herculi Monoeci, Ligustina ora. Ligurum celeberrimi ultra
Esturri, soti, A*D*. Alpes *Sallui*, *Deciates*, *Oxubi*, citra *Veneni*, *Turri*, *Soti*, *Bagienni*, *Statielli*, *Binbelli*, *Maielli*, *Caburriates*, *Casmonates*, *Velleiates* et
48 quorum oppida in ora proxime dicemus. Flumen Rutuba, oppidum Album *Intimilium*, flumen Merula, oppidum Album *Ingaunum*, portus Vadorum Sabatium, flumen Porcifera, oppidum Genua, fluvius Fertor, portus Delphini, Tigulia intus, Segesta *Tiguliorum*, flumen Macra, Liguriae finis.

III, 17 .....

123 Transpadana appellatur ab eo regio undecima, tota in Mediterraneo, cui marina cuncta fructuoso alveo inportat. Oppida Vibi Forum, Segusio, coloniae ab Alpium radicibus Augusta *Taurinorum* — inde navigabili Pado — antiqua Ligurum stirpe, dein *Salassorum* Augusta Praetoria juxta geminas Alpium fores, Graias atque Poeninas — his Poenos, Grais Herculem transisse

memorant — oppidum Eporedia Sibyllinis a populo romano conditum jussis. Eporedias Galli bonos equorum domitores
124 vocant. Vercellae *Libiciorum* ex *Salluis* ortae, Novaria ex
Vertamocoris A*D*2 *Vertamocoris*, *Vocontiorum* hodieque pago, non, ut Cato existi-
Vertacomacoris R (?) *v* (*C*). mat, Ligurum, ex quibus *Laevi* et *Marici* condidere Ticinum non procul a Pado, sicut *Boi* Transalpibus profecti Laudem Pompeiam, *Insubres Mediolanum*.

. . . . . .

III, 20

133 Incolae Alpium multi populi, sed inlustres a Pola ad Tergestis regionem Fecusses, Subocrini, Catali, Menoncaleni, juxtaque Carnos quondam Taurisci appellati, nunc Norici. His contermini Raeti et Vindelici, omnes in multas civitates divisi. Raetos Tuscorum prolem arbitrantur a Gallis pulsos duce Raeto. Verso dein *in* Italiam pectore Alpium Latini juris Euganeae gentes,
134 quarum oppida XXXIIII enumerat Cato. Ex iis Trumplini, venalis cum agris suis populus, dein Camunni compluresque similes finitimis adtributi municipis. *Lepontios* et *Salassos* Tauriscae gentis idem Cato arbitratur ; ceteri fere *Lepontios* relictos ex comitatu Herculis interpretatione Graeci nominis credunt, praeustis in transitu Alpium nive membris. Ejusdem exercitus et Graios fuisse Graiarum Alpium incolas praestantesque genere Euganeos, inde tracto nomine. Caput eorum Stoenos. Raetorum
135 Vennonenses Sarunetesque ortus Rheni amnis accolunt, *Lepontiorum* qui *Vberi* vocantur fontem Rhodani eodem Alpium tractu. Sunt praeterea Latio donati incolae, ut Octodurenses et
Ceutones AEsF1. finitimi *Ceutrones*, *Cottianae civitates* et *Turi* Liguribus orti, *Bagienni Ligures* et qui *Montani* vocantur *Capillatorumque* plura genera ad confinium Ligustici maris.

136 Non alienum videtur hoc loco subicere inscriptionem e tropaeo Alpium, quae talis est :

IMP. CAESARI DIVI FILIO AVG. PONT. MAX. IMP. XIIII.TR.POT.XVII. S.P.Q.R. QVOD EIVS DVCTV AVSPICIISQVE GENTES ALPINAE OMNES QVAE A MARI SVPERO AD INFERVM PERTINEBANT SVB IMPERIVM P. R. SVNT REDACTAE. GENTES ALPINAE DEVICTAE TRVMPILINI. CAMVNNI. VENOSTES. VENNONETES.
137 ISARCI. BREVNI. GENAVNES. FOCVNATES. VINDELICORVM GENTES QVATTVOR. COSVANETES. RVCINATES. LICATES. CATENATES. AMBISONTES. RVGVSCI. SVANETES. CALVCONES. BRIXENETES. LEPONTI. VBERI.
Agitabones DFRa NANVATES. SEDVNI. VARAGRI. SALASSI. ACITAVONES.
Edemnates, DFRa *va* G. MEDVLLI. VCENNI. CATVRIGES. BRIGIANI. SOGIONTI.
Esubiani, ll, *v*. BRODIONTI. NEMALONI. EDENATES. ESVBIANI. VEA-
Triulacti, DRa ; -atti, *vaD*. MINI. GALLITAE. TRIVLLATI. ECDINI. VERGVNNI.
Ectini, *dva.S* EGVITVRI. NEMATVRI. ORATELLI. NERVSI. VELAVNI.
Eguituri, ll. *v*. SVETRI.

138 Non sunt adjectae Cottianae civitates XV, quae non fuerant hostiles, item adtributae municipiis lege Pompeia.

Ce texte, précieux malgré sa relative imprécision, appelle quelques remarques générales [1].

1° Pline décrit le littoral méditerranéen d'ouest en est, des Pyrénées aux Alpes maritimes, en citant les villes importantes, les fleuves et les peuples de l'arrière-pays (3,31-35), mais, au contraire de Strabon, il ne donne de l'ensemble du pays qu'une trame à peine esquissée.

2° Alors qu'il ne cite que trois peuples pour la partie de la Narbonnaise située sur la rive droite du Rhône, il en donne dix-sept pour le territoire qui s'étend sur la rive gauche du fleuve [2], sans compter les peuplades alpines dont il parle plus loin.

3° La méthode descriptive de Pline — de caractère géographique — peut être analysée à partir des paragraphes 3,34 et 35 : en effet, pour localiser depuis la côte les peuplades de l'intérieur (rive gauche du Rhône), il les nomme en allant du sud au nord et en découpant le terrain en un certain nombre de bandes parallèles, qu'il énumère en allant d'ouest en est, du Rhône au Var.

Ainsi, partant de l'embouchure du Rhône et de l'étang de Berre, il nomme les *Avatici*, qui ont au-dessus d'eux (*super*) la Crau et les *Anatilii*, puis, vers l'intérieur des terres (*intus*), les *Dexivates* et les *Cavares*. Retournant à la mer (*rursus a mari*), il va « peupler » une deuxième bande de terrain parallèle à la première : les *Tricores* au bord de la mer, puis à l'intérieur les *Tritolli*, les *Vocontii*, les *Segovellauni* et au-delà (*mox*) les *Allobroges*.

Cette description géographique [3] est d'une valeur toute relative et n'est en fait utilisable que si certains maillons de la chaîne (peuples, villes ou fleuves) sont connus par d'autres documents et bien localisés sur le terrain, ce qui était le cas des deux bandes précédentes. La bande suivante en effet (*Camactulici*, *Suelteri* et en dessus (*supra*) *Verucini*) est imprécise, bien que le point de repère initial, *Citharista portus*, soit identifié avec certitude avec la Ciotat [4]. La dernière bande, avec les *Oxubii* et les *Ligauni*, qui ont au-dessus d'eux (*super quos*) les *Suetri*, les *Quariates* et les *Adunicates*, apporte quelques renseignements utiles si on confronte ces données avec ce que nous savons par ailleurs de ces peuplades. D'une manière générale, le point délicat consiste donc à apprécier le degré de pénétration à l'intérieur des terres de ces bandes de peuplement telles que les décrit Pline : les unes en effet s'interrompent *grosso modo* au niveau de la basse Durance et du Verdon (1 et 3), une autre s'étend jusqu'au pays des *Allobroges* (2), alors que dans une au moins (4), on constate des « creux » assez importants : on saute en effet des *Suetri* de Castellane aux *Quariates* de la vallée du Guil.

1. Pour le détail, je renvoie à l'étude particulière de chaque peuple.

2. Dans sa description territoriale, Pline ne nomme pas les *Salluvii* (sauf en citant *Aquae Sextiae Salluviorum*), mais toutes les petites peuplades de la confédération salyenne : Strabon faisait le contraire.

3. P.-M. Duval, *Les peuples de l'Aquitaine d'après la liste de Pline*, dans *Revue de Phil., de Litt. et d'His. Anc.*, 1955, p. 213-227, a aussi mis en lumière le caractère géographique de la liste des peuples d'Aquitaine, dont le schéma correspondrait à un ordre en trois itinéraires allant d'est en ouest.

4. D'où la nécessité de localiser le plus grand nombre possible de villes, pour déterminer ensuite les emplacements de peuples. La méthode de recherche contraire sera aussi utilisée : connaître la situation exacte d'une peuplade, les *Oxubii* par exemple, permet de déterminer une « zone de sécurité » à l'intérieur de laquelle se trouvera obligatoirement telle ville dont on sait qu'elle faisait partie de ce territoire, ce qui est le cas d'*Aegitna* chez les *Oxubii*.

4° Après avoir donné les noms de cinq colonies romaines, dont trois (Arles, Béziers, Orange) sont des colonies de vétérans et les deux autres (Valence et Vienne) sans doute des colonies de citoyens romains, Pline présente une longue liste alphabétique [1] des trente villes latines de Narbonnaise, toutes colonies en apparence, qu'il oppose en quelque sorte aux précédentes et qui toutes sont situées *in mediterraneo*, à l'intérieur des terres. On complètera cette liste en y ajoutant deux colonies de vétérans que Pline cite plus haut : Narbonne (3,32) et Fréjus (3,35), et sept autres *oppida latina* qu'il signale de façon plus particulière dans sa description de la province : *Illiberis*, *Ruscino*, Agde, *Maritima*, Antibes, Cimiez et Digne ; Marseille enfin qui jouissait d'un statut propre [2].

5° Ce catalogue des *oppida latina* de la *Provincia* comprend à la fois des chefs-lieux de *civitates* et des agglomérations secondaires.

Les *civitates* portent :

a) Soit leur vieux nom indigène suivi de celui du peuple dont elles étaient primitivement les chefs-lieux : *Avennio Cavarum*, *Carpentorate Meminorum* ... De telles formules sont employées pendant tout le Haut-Empire. L'habitat gallo-romain est alors

1. Seules comptent les initiales. Voir sur cette question en général : J. Guey dans *Gallia*, 22, 1964, 1, p. 47 et note 344.

2. Cela ferait un total, pour l'ensemble de la Narbonnaise, de 7 colonies romaines et de 37 colonies latines. Je rappelle à ce propos une distinction essentielle :

— *colonies romaines* : colonies composées exclusivement de vétérans ou de citoyens romains. En Narbonnaise, ce sont les colonies de vétérans de César et d'Auguste (Narbonne, Béziers, Arles, Orange, Fréjus) ; le texte de Pline 3, 36, désigne Valence et Vienne comme des colonies de citoyens romains ; leurs territoires sont centuriés ; fondées presque toutes près d'un ancien habitat indigène, elles en ont gardé le nom : seules *Valentia* et *Forum Julii* ont des noms latins. A. Blanc, *Valence*, *l. c.*, p. 41 fait remarquer à juste titre que toutes ces colonies romaines sont à peu près distantes d'une centaine de kilomètres les unes des autres et qu'elles ont pu remplacer des postes militaires.

— *colonies latines* : villes en majeure partie indigènes, dotées du droit latin (*jus Latii*) et dont seuls les magistrats reçoivent le droit de cité romaine : ce sont presque toutes les villes un tant soit peu importantes de Narbonnaise (on en a compté 37). Dans la partie du territoire de la *Provincia* située sur la rive gauche du Rhône, le titre de colonie est confirmé par l'épigraphie, sous le Haut-Empire, pour Aix, Apt, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Die, Digne, *Glanum*, Riez et St-Paul-Trois-Châteaux ; la plupart de ces villes auraient reçu ce titre de César ou d'Auguste. Sur la date des *coloniae juliae* de Narbonnaise, on consultera F. Vittinghoff, *Römische Kolonisation und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus*, dans *Abhandl. der Geistes und Sozialwisseusch-Klasse* de l'Académie de Mayence, 1951, fasc. 14.

En fait une colonie latine copiait son organisation et son administration sur celles des villes romaines, mais les traditions indigènes y demeuraient intactes. La topographie des unes et des autres ne diffère pas en Narbonnaise. Dans la plupart des cas, les colonies latines sont des villes neuves destinées à supplanter les anciens chefs-lieux indigènes, tout près desquels elles sont situées, pour devenir, dans le cadre territorial des anciennes peuplades, des centres de romanisation.

La colonie romaine représente au contraire un élément étranger au pays. Les indigènes sont dépossédés de certaines de leurs villes et de leurs terres, qui constituent dès lors *l'ager publicus*, destiné à doter les nouveaux venus (voir *infra*, p. 254 sq., le cas de la fondation d'Orange et les *Tricastini*). La ville et la campagne sont alors divisées en lots réguliers attribués aux colons ou aux vétérans et certains réservés à la communauté. Mais cette cadastration existe aussi autour de certaines colonies latines : ainsi ai-je repéré des traces de centuriations autour de Cavaillon et de Carpentras (*Cahiers rhodaniens*, 10, 1963, p. 89-91). Les arpenteurs signalent certes qu'en principe ce mode de division du sol était réservé aux colonies romaines et même aux territoires militaires (Tac., *Ann.*, 14, 31 ; A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 693), mais l'*ager* d'une colonie latine pouvait également être quadrillé et cadastré pour en connaître les ressources et l'imposer selon ses revenus : *ager per extremitatem mensura comprehensus* (A. Piganiol, *Documents cadastraux*, *l. c.*, p. 40 et A. Grenier, *Manuel*, 3/1, 1958, p. 93-98). — M. Guy, *L'apport de la photographie aérienne à l'étude de la colonisation antique de la Province de Narbonnaise*, dans *Colloque intern. d'archéol. aérienne*, Paris, 1963-1964, p. 117-124.

le plus souvent établi a proximité de l'habitat indigène, mais peut en être éloigné de quelques kilomètres (*Narbo*, nom de *l'oppidum* de Montlaurès, puis de Narbonne sur son site actuel) ;

b) Soit l'ethnique d'un nom de lieu indigène suivi d'un nom de peuple : *Tolosani Tectosagum* ;

c) Soit un nom nouveau attribué lors de la romanisation ; dans ce cas, ce nom est suivi de celui du peuple dont l'*oppidum*, que remplace cette nouvelle ville, était le chef-lieu : *Aquae Sextiae Salluviorum* près d'Entremont, ancienne capitale des *Salluvii* ; *Apta Julia Vulgientium* à quelques kilomètres de l'*oppidum* de Péréal, ex-capitale des *Vulgientes* et peut-être même des *Albici*, *Vulgientes* désignant en ce cas les seuls habitants de cet antique chef-lieu ou ceux du *pagus* ; *Augusta Tricastinorum*, se substituant sans doute à *Noiomagos*, chef-lieu des *Tricastini*...

Une remarque importante s'impose ici : seules sont suivies d'un nom de peuple les villes qui étaient certainement chefs-lieux de *civitates* à l'époque d'Auguste, le territoire de la nouvelle circonscription romaine correspondant généralement à celui de la peuplade indigène. D'autres villes figurant sur cette liste seront élevées plus tard au titre de *civitates*, sous le Haut-Empire même, mais il est net ici que Pline s'en réfère à la situation qui était celle de l'époque d'Auguste, ce qui impliquerait dans ce passage l'utilisation de documents officiels remontant à cette période, les *formulae* des provinces et sans doute aussi les *Commentaires* d'Agrippa.

Les agglomérations secondaires :

Parmi les *oppida latina* cités par Pline, certains ne furent que tardivement chefs-lieux de *civitates* — du moins ne les donne-t-il pas pour tels dans cette liste — ; d'autres ne le furent jamais, mais peuvent correspondre à d'anciens chefs-lieux de peuplades ; quelques-uns enfin sont tout au plus des centres de *pagi* [1]. Ces agglomérations portent :

a) Soit leur vieux nom indigène : *Cabellio*, *Cessero*, *Aerea* ;

b) Soit le nom des habitants d'une ville bien connue par ailleurs : *Lutevani* pour *Luteva*, *Tarusconienses* pour *Tarusco*, *Tasgoduni* pour *Tasgodunum*... On doit donc en déduire que *Caenicenses* par exemple n'est pas un nom de peuplade, mais un ethnique de ville désignant les habitants de **Caenica* et les *Samnagenses* les habitants de **Samnaga* [2] ;

c) Soit le nom seul du peuple indigène qui, dans certains cas, supplante à l'époque romaine le nom topique de l'ancien chef-lieu [3] : *Ruteni* > Rodez, alors que le nom de la ville était *Segodunum* à l'époque de l'indépendance [4].

1. On peut regretter que Pline n'ait pas copié la dédicace du Trophée pyrénéen de Pompée, comme il le fit pour celui des Alpes, car cette inscription énumérait semble-t-il les 876 *oppida* soumis par Pompée entre les Alpes et l'Espagne méridionale (Pline, 3, 18 ; 7, 95-97). Voir *infra*, p. 33, note 4.

2. Sur ces ethniques, voir *infra*, p. 199 sq.

3. *Caenicenses* et *Samnagenses* ne peuvent en aucun cas entrer dans cette catégorie, car le suffixe *-enses* est particulier aux villes. *Infra*, p. 142.

4. Ptol., 2, 7, 12 et Table de Peutinger.

Si cette mutation d'ethniques en toponymes se généralise au Bas-Empire, cette liste de Pline montre bien qu'elle fut amorcée dès le Haut-Empire, du moins officiellement et dans le Midi de la Gaule [1].

Les villes, qu'elles soient ou non chefs-lieux de *civitates*, ont pris, dans ce cas, le nom des peuplades dont elles étaient jadis les petites capitales : de la même manière, le mot *civitas* lui-même, de son sens de circonscription territoriale, évoluera vers le sens plus restreint de chef-lieu qu'il a habituellement au Bas-Empire [2]. Cette évolution peut avoir deux causes principales : le fait que la citoyenneté romaine fut accordée à tous par Caracalla en 212, mais que seuls en tiraient avantage les habitants des villes, et aussi la centralisation intense, conséquence de la nouvelle administration : de rurale, l'occupation devient urbaine et rurale à la fois, et, à la limite, le qualificatif de *paganus* prendra, on le sait, un sens péjoratif. Les campagnes certes sont occupées et même très peuplées sous le Haut-Empire, mais les villes, et surtout les petites capitales régionales, prennent à partir de l'époque d'Auguste une importance accrue : Strabon (4, 1, 11) le note avec précision à propos de Vienne chez les *Allobroges*. De la même manière, les *Ruteni* fréquentèrent de plus en plus leur capitale en cours de romanisation, vite qualifiée par les historiens et les géographes grecs et romains du nom même du peuple régional.

Le mot *Umbranici* du catalogue de Pline peut appartenir à ce groupe d'ethniques : il ne qualifie plus au 1er siècle qu'une ville, mais une peuplade de ce nom avait dû jadis exister à l'entour de ce petit chef-lieu, d'ailleurs non localisé [3]. De la même manière, l'ethnique *Libii/Libicii* désigne chez Pline à la fois un nom de peuplade et un nom de ville [4].

Telles de ces villes indigènes se sont semble-t-il éteintes assez rapidement, bien que jouissant du *jus Latii* : leur raison d'être à l'époque préromaine (lieux de défense, de culte, de marché) n'ayant plus d'objet. D'autres ont survécu et leur nom demeure aujourd'hui encore : *Piscenae* > Pézenas ; certaines, depuis longtemps disparues, sont localisées par la découverte de documents épigraphiques ou monétaires, et des fouilles en ont souligné l'importance : *Glanum*/St-Rémy, *Cessero*/St-Thibéry : dans ces deux cas, les sites antiques ont été abandonnés au Bas-Empire et leur nom même disparut, les nouvelles agglomérations qui devaient les remplacer au Haut Moyen-Age prenant un vocable chrétien. Enfin il y a le lot des villes non identifiées : *Aeria, Anatilia, Comani...* ou dont la localisation est encore mal assurée : *Forum Voconii* (peut-être les Blaïs) ; certaines doivent correspondre à des *oppida* ou à des sites de plaine reconnus et explorés mais encore anonymes [5].

1. Il faut ici distinguer le nom officiel de la ville et l'usage populaire. Ce changement des noms de villes à l'époque romaine est étudié par J. C. Mann, *City-names in the Western Empire*, dans *Latomus*, 22, 1963, p. 777-782.

2. Sur le sens du mot *civitas* et son évolution, *infra*, p. 121 sq.

3. Il est difficile d'être affirmatif lorsque ces ethniques ne sont pas autrement connus. Plusieurs textes nomment les *Ruteni* en tant que peuple et à travers *Lutevani* on découvre facilement *Luteva* (Lodève) ; par contre, les *Umbranici* ou les *Bormani* n'étant pas cités par ailleurs, il est pratiquement impossible de déterminer si ces mots sont exclusivement des ethniques de villes ou s'ils ont désigné anciennement des peuplades et tardivement les chefs-lieux de ces peuplades. D'après leur suffixe, et malgré l'incertitude de cette méthode, je croirais toutefois que l'ethnique *Umbranici* est celui d'une peuplade, alors que *Bormani* et *Comani* (cf. *Lutevani*) ne seraient que des ethniques de villes.

4. *Infra*, p. 192.

5. Les itinéraires routiers antiques permettent de compléter ces listes de villes : parmi les stations routières, les unes sont d'anciens bourgs indigènes, d'autres des fondations romaines au nom strictement latin, *Forum Domitii, ad Fines*, etc...

On trouve donc dans cette liste des *oppida latina* de Pline plusieurs séries de formules toponymiques, dont il convenait ici de préciser le sens et la portée, car, mal interprétées, certaines sont à l'origine d'erreurs graves concernant la répartition des peuples de Narbonnaise.

A côté des *coloniae* et des *oppida latina*, il faut enfin signaler les *oppida ignobilia*, les villes sans titre[1]. Pline en attribue 19 aux *Vocontii* et 24 aux Nimois, ce dernier chiffre correspondant d'ailleurs à celui fourni par Strabon (4, 1, 12). Ces agglomérations indigènes, souvent aussi importantes que telle autre qui reçut le droit latin, sont les *oppida* du temps de l'indépendance, encore occupés sous le Haut-Empire et que mettent au jour les fouilles archéologiques, quand ce ne sont pas des sites sur lesquels un habitat groupé s'est perpétué jusqu'à nos jours[2].

6° Pline décrit l'état de la Narbonnaise après sa réorganisation par Auguste : mais il ne parle ni des provinces alpestres constituées vers le milieu du Ier siècle, ni des villes élevées au titre de *civitates* pendant la première moitié de ce siècle. Ses sources — des auteurs du IIe et du Ier siècle av. J.-C.[3] — sont mêlées et les renseignements qu'il apporte sont très souvent, par souci d'archaïsme peut-être, anachroniques[4] : il n'y a pas lieu de s'en plaindre toutefois pour ce qui concerne l'étude du peuplement préromain du sud-est de la Gaule. Comme chez Strabon, il est en fait difficile d'évaluer le degré d'ancienneté de telle ou telle de ses informations ; mais une observation s'impose : derrière le cadre administratif qui est celui du pays à l'époque d'Auguste, on voit se dessiner en fait tous les districts du temps de l'indépendance et sur ce sujet Pline reste un de nos meilleurs informateurs.

Ptolémée

L'œuvre de Ptolémée, géographe alexandrin de langue grecque de la première moitié du IIe siècle de notre ère, se réduit à des listes administratives de peuples et de cités, avec leur position géographique.

Ici encore il est nécessaire de donner le schéma de sa description du Midi de la Gaule et des Alpes Occidentales car, plus encore que chez Pline, le contexte est primordial pour la localisation des peuplades[5].

1. Et non « sauvages », ainsi que les commentateurs modernes les ont souvent qualifiées.

2. Dans les essais d'identification de villes antiques, on ne tient jamais assez compte du petit nombre de sites actuellement fouillés ou en cours d'exploration ; et plus encore du fait qu'en dehors de ceux-ci, tous les sites antiques sont loin d'avoir été repérés par prospection, et que quand bien même ils le sont, il est difficile d'en apprécier l'importance sans effectuer une fouille étendue. Que savait-on de St-Blaise en 1935 ?

3. Pline en donne la liste au livre I. Et dans le même Index du livre III, il précise bien qu'il va parler des *populi qui sunt aut fuerunt*, ce qui montre qu'il était lui-même conscient de l'anachronisme partiel de la situation qu'il présentait.

4. Il est à peu près certain que Pline, pour le livre III en particulier, a utilisé certains documents officiels, entre autres les *formulae* des provinces et aussi les *Commentaires* d'Agrippa (Pline 3, 17) : C. Pallu de Lessert, *L'œuvre géographique d'Agrippa et d'Auguste*, dans *M.S.N.A.F.*, 68, 1908, p. 215-298.

5. Ptolémée, édition Muller (Didot). Je ne donne que les paragraphes présentant un intérêt dans le cadre de cette étude, et latinise les ethniques et les toponymes, en conservant néanmoins les formes propres à Ptolémée.

Chapitre 2, 10 : *Gaule Narbonnaise.*

§ 1 : La limite orientale de la province suit une ligne qui va du mont *Adula* (St-Gothard) à l'embouchure du Var.

§ 2 : Position géographique des *Fossae Marianae* et des bouches du Rhône.

§ 4 : Les affluents de la rive gauche du Rhône entre Vienne et la mer : l'Isère et la Durance.

§ 5 : Peuples et villes du littoral à l'est du Rhône, ἐπὶ θαλάσσῃ :

- *Avatici* : *Maritima urbs, colonia* ;
  position de l'embouchure du fleuve *Kainos.*
- *Comani* : *Massilia urbs* ;
  Tauroention ;
  promontoire de *Citharistes* ;
  Olbia urbs ;
  embouchure de l'*Argentius* ;
  Forum Julii, colonia.
- *Deciates* : *Antipolis* ;
  embouchure du Var.

§ 7 : Peuples et villes à l'est du Rhône, du nord au sud :

Sous les *Medulli* :

- *Allobriges*, dont le chef-lieu (πόλις) est *Vienna.*

Sous les *Allobriges*, du côté occidental :

- *Segallauni*, dont le chef-lieu est *Valentia colonia.*

Sous les *Allobriges*, du côté oriental :

- *Tricastini*, dont le chef-lieu est *Noiomagos.*

§ 8 : Sous les *Segallauni* :

- *Cavari*, dont les villes sont :
  Acusio, colonia
  Avennio, colonia
  Arausio
  Cabellio, colonia.

Et sous ces derniers :

- *Salyes*, dont les villes sont :
  Tarusco
  Glanon
  Arelaton, colonia
  Aquae Sextiae, colonia
  Ernaginon.

Sous les *Tricastini* :

- *Vocontii*, dont le chef lieu est *Vasio.*

Sous ces derniers :

- *Memini*, dont le chef-lieu est *Forum Neronis.*

Sous eux :

- *Elycoci*, dont le chef-lieu est *Albaugusta.*

A l'est des *Vocontii* et des *Memini* :

- *Sentii*, dont la ville est *Dinia.*

Chapitre 3, 1 : *Italie.*

§ 2 : A l'est du Var, se trouvent les villes des Massaliotes :
Nicaea
Herculis portus
Tropaea Augusti
Monoeci portus.

§ 31 : Sous les *Salassi* :
- *Taurini*, avec les villes suivantes :
Augusta Taurinorum
Augusta Bagiennorum
Iria
Derlona.

§ 33 : Dans les *Alpes Graiae* :
- *Ceutrones* et les villes de :
Forum Claudii
Axima.

§ 34 : Dans les *Alpes Cottianae* :
- *Lepontii* et la ville d'*Oscela.*

§ 35 : Dans les *Alpes Graiae* :
- *Caturiges* et leur chef-lieu *Eburodunum.*

§ 36 : Dans les *Alpes Graiae* :
- *Segusiani* et les villes de :
Segusium
Brigantium.

§ 37 : Dans les *Alpes Maritimae* :
- *Nerusii* et leur chef-lieu *Vintium.*

§ 38 : Dans les *Alpes Maritimae* :
- *Suetrii* et leur chef-lieu *Salinae.*

§ 39 : Dans les *Alpes Maritimae* :
- *Vediantii* et les villes de :
Cemenelum
Sanitium.

Cette description géographique schématique appelle les remarques suivantes :

1° Quelques corrections doivent être apportées au texte de Ptolémée :

— 2, 10, 8 : à l'article *Cavari*, donner à *Arausio* le titre de *colonia* et peut-être le supprimer en face d'*Acusio* (près Montélimar), qui a pu néanmoins être colonie latine.

— 2, 10, 8 : pour l'article *Elycoci*, voir *infra*, p. 272.

— 2, 10, 8 : pour l'article *Sentii*, voir aussi *infra*, p. 382.

— 3, 1, 34 : il est impossible de localiser les *Lepontii* dans les Alpes Cottiennes (*infra*, p. 334, note 1).

— 3, 1, 35 et 36 : lire Alpes Cottiennes au lieu de Grées.

2° Si la province Narbonnaise est décrite avec la Gaule, les Alpes sont incluses dans le chapitre consacré à l'Italie.

3° Les coordonnées (longitude et latitude) fixant les positions des villes, des embouchures, des confluents et des sources des cours d'eau sont relativement exactes (imprécision de 3 ou 4 minutes en moyenne, donc 4 kilomètres)[1], mais leur report sur le papier fait apparaître une carte très étirée en largeur (longitude), d'ouest en est, comme d'ailleurs la carte de Peutinger. Comme elle, la carte de Ptolémée paraît « passée au laminoir ». On relève cependant quelques erreurs graves et manifestes : Fos est situé à l'ouest du delta du Rhône ; Orange se trouve à l'est et trop au nord d'Avignon (à la même latitude que Valence) ; *Noiomagos* est aussi trop au nord, à la latitude de Vienne ; Digne et les sources de l'Isère sont également situées trop au nord etc...

Si les positions des villes sont souvent inexactes, elles n'en demeurent pas moins des points de repères précieux, permettant par exemple de situer approximativement une ville inconnue par rapport à ses voisines. C'est dire que si le témoignage de Ptolémée ne peut pas être admis sans critique, son catalogue n'en reste pas moins très utile dans la mesure où d'autres documents peuvent le corroborer.

4° La situation décrite par Ptolémée n'est pas précisément celle de la Narbonnaise à l'époque où il rédigeait son ouvrage. Certaines de ses sources paraissent fort anciennes[2] ; l'importance qu'il donne aux peuples, dans sa cartographie, révèlerait plutôt l'état de la *Provincia* au début du Ier siècle av. J.-C. On peut faire à ce sujet quelques remarques concernant la chronologie :

— Par *Alpes Maritimae, Cottianae, Graiae,* Ptolémée n'entend pas les provinces ainsi nommées à partir du milieu du Ier siècle de notre ère, mais simplement des secteurs géographiques des Alpes.

— Il cite *Aquae Sextiae,* fondée en 123 ; les *Fossae Marianae,* créées par Marius en 102 ; *Forum Julii, Tropaea Augusti, Forum Claudii, Salinae* et *Maritima,* fondations romaines du Haut-Empire.

— Il donne *Noiomagos* comme chef-lieu des *Tricastini* et non *Augusta*[3] ; en revanche, en ce qui concerne les *Memini,* il nous fait connaître le nom de *Forum Neronis* qui se substitua pendant quelque temps à celui de *Carpentorate*[4].

— Il fait état d'une seule capitale chez les *Vocontii,* Vaison, et non de deux, Vaison et *Lucus Augusti,* ainsi que le rapporte Pline, 3, 37.

1. Ptolémée calculait ses longitudes par distances routières ; ses latitudes peuvent être fausses de plusieurs degrés. Sur l'œuvre géographique de Ptolémée, A. Berthelot, *Les données numériques fondamentales de la géographie antique d'Eratosthène à Ptolémée,* dans *R. A.,* 1932, 2, p. 1-34 ; du même, *La carte de Gaule de Ptolémée,* dans *R.E.A.,* 35, 1933, p. 425-435 et 36, 1934, p. 51-69.

2. Il aurait beaucoup emprunté en particulier à Eratosthène (IIIe siècle av. J.-C.), selon A. Berthelot, *l. c.* ; pour la description de la Gaule Méridionale, il pourrait être aussi tributaire de l'œuvre de Poseidonios. Selon E. Polaschek, *R.E.,* suppl. X, 1965, col. 680-833, Ptolémée aurait utilisé une carte qui remonterait à l'époque de Néron.

3. Voir *infra,* p. 248.

4. Voir *infra,* p. 244.

B

LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES

L'arc de Suse

Si l'on fait exception de l'arc monumental d'Aoste, érigé en 25 av. J.-C. lors de l'organisation du pays des *Salassi* par Auguste et de la fondation d'*Augusta Praetoria*[1], le plus ancien monument commémoratif symbolisant la romanisation des Alpes occidentales est l'arc de Suse[2].

Inauguré entre le 1er juillet de l'an 9 et le 30 juin de l'an 8 av. J.-C.[3], cinq ans après la soumission des peuples des Alpes occidentales par Auguste, cet arc symbolisait la transformation pacifique du *Regnum Cottii*, jusque-là indépendant et autonome, en royaume fédéré à Rome et officialisait le titre de *praefectus* donné à Cottius, le fils du *rex Donnus*. Cottius et ses *civitates* l'élevaient en l'honneur de l'Empereur pour sceller l'alliance du royaume alpin avec Rome, « l'arc symbolisant la liberté locale organisée sous l'égide de Rome »[4].

L'arc s'élevait sur la grande route de Turin en Gaule par le col du Mont-Genèvre — celle-là même qui fut aménagée et restaurée par Cottius —, à la sortie de Suse, capitale du royaume, face aux grandes Alpes, à peine soumises et encore étrangères à la civilisation romaine.

Les bas-reliefs qui le décorent — une frise qui se développe sous l'attique, tout autour du monument — commémorent la signature du traité d'amitié passé entre Auguste lui-même et Cottius, assisté des représentants des quatorze peuplades alpines de son royaume. Par ce *foedus*, passé, croit-on, vers 13 av. J.-C.[5], M. Julius Cottius, fils du vieux roi Donnus, renonçait au trône et acceptait de devenir préfet impérial : simple formalité sans doute aux yeux de ces

1. Il ne présente plus sa dédicace primitive qui eût été précieuse pour l'étude du peuplement et l'histoire des *Alpes Graiae*.

2. Mommsen, *C.I.L.*, V, 2 (1877), n° 7231, p. 815-816, avec quelques erreurs dans la transcription de la dédicace (donne la bibliographie antérieure) ; E. Ferrero, *L'arc d'Auguste à Suse*, Turin 1901, grd. in-4° de 36 p. et 19 pl. : publication de base. L'Auteur a relevé l'inscription sur le monument lui-même à l'aide d'échafaudages, alors que Mommsen l'avait transcrite en l'observant aux jumelles, d'où les deux erreurs corrigées par Ferrero : EGDINIORVM avec un G et non un C ; QVARIATIVM avec un R et non un D ; E. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, 1, 1907, n° 16, p. 13-20 : je suis ici l'essentiel de sa description (ici pl. I, fig. 1 et 3).

3. Quinzième puissance tribunicienne d'Auguste.

4. Selon Frothingham junior, *De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe »*, dans *R.A.*, 1905, 2, p. 216-230.

5. Les derniers peuples alpins furent soumis en 14 av. J.-C. et le monument fut inauguré en 9/8 : compte-tenu des délais de construction de l'édifice, on peut présumer que le traité fut pratiquement passé en 13. — Amm. 15, 10, 2 : *Rex Cottius ... in amicitiam Octaviani receptus principis.*

peuplades arriérées qui conservaient leur chef, leur autonomie régionale, leur mode de vie et leurs coutumes propres. Mais illustration éclatante du savoir faire d'Auguste qui sut, par le biais du protectorat, introduire progressivement la suzeraineté de Rome sur cette région des Alpes, sans pour autant y détruire l'organisation antérieure [1]. Sur ces bas-reliefs, le roi-préfet Cottius se faisait représenter entouré de ses deux fils, des chefs des quatorze cités qu'il gouvernait et de quelques autres personnages représentant symboliquement son armée : plus qu'un signe de soumission à l'Empire, le somptueux édifice était donc tout à la gloire du royaume et de son souverain.

La scène représentée sur la face occidentale [2] est particulièrement intéressante car elle complète et illustre la dédicace : elle est le témoignage, inscrit dans la pierre, de ce *foedus* qui marquait l'entrée du royaume alpin dans l'Empire romain. Deux personnages, assis sur des chaises curules, devant une table ornée, occupent la partie centrale de la scène : l'homme assis à gauche, Auguste pense-t-on, ou pour le moins son représentant, tient un style à la main, alors que le personnage qui lui fait face, Cottius, tient un volumen. A chacune des extrémités de la frise, un homme, de face, est assis devant une table : il semble que ce soient des fonctionnaires subalternes qui, peut-être, distribuent aux représentants des cités les rouleaux de la latinité [3], ou qui plus simplement attribuent à chacun de ces notables locaux — chefs de peuplades qui jouissaient au sein du royaume d'une certaine autonomie — un exemplaire du traité qu'ils vont signer avec Auguste en présence de Cottius. Entre les scènes latérales et la scène centrale, six personnages à gauche et sept à droite s'avançent, rouleaux ou tablettes en mains, vers le groupe central : ce sont les treize représentants des cités qui viennent présenter leur soumission volontaire, faire état du recensement de leur peuplade et signer l'accord d'amitié avec Rome ; le quatorzième représentant est celui qui se tient debout derrière la table centrale, prêt à signer. Trois licteurs d'Auguste portant des faisceaux droits et trois licteurs de Cottius qui les portent en biais, sont mêlés au représentants des cités : leur présence donne plus de solennité à la cérémonie [4].

La frise orientale, aujourd'hui très usée et au dessin indiscernable, représentait sans doute la même scène, avec peut-être des différences de détail.

Les longues frises des faces nord et sud [5] présentent des scènes de sacrifice très détaillées (*suovetaurilia*). Au centre, trône l'autel, flanqué d'Auguste et de Cottius sur la face méridionale — celle qui regarde la ville de Suse — de Cottius et de ses deux fils, à ce qu'il semble, sur la face tournée vers la montagne. Cottius, en sacrificateur, voilé, est accompagné de trois aides, puis, de part et d'autre, s'avançent vers l'autel les animaux destinés au sacrifice (taureaux, sangliers, béliers), tirés et poussés par les victimaires et suivis du défilé des joueurs de flûte et de cor, des cavaliers et des fantassins, tandis que Castor et Pollux occupent les extrémités de la frise (sur la face sud seulement).

1. Voir *infra*, p. 173 sq.

2. Correspond au petit côté de l'édifice. Elle mesure 7,30 m de long et a 0,52 m de hauteur. — Voir pl. II, fig. 1 et 2.

3. Cette interprétation demeure fragile : rien ne permet d'affirmer en effet que toutes ces peuplades reçurent dès lors le *jus Latii*. Pline, après avoir décrit le Trophée des Alpes, rapporte (3, 138) : *Non sunt adjectae Cottianae civitates XII (ou XV) quae non fuerant hostiles, item adtributae municipiis lege Pompeia.* Mais d'une part il n'est pas certain que la transformation des bourgs du *Regnum Cottii* en municipes ait été réalisée lors du traité passé avec Rome (en ce cas les rouleaux distribués aux chefs de peuplades pourraient être ceux de la *lex municipalis*) ; d'autre part les municipes n'étaient pas forcément régis par le droit latin : « l'érection d'une communauté indigène en municipe, écrit J. Ellul, *Hist. des Institutions dans l'Antiquité*, Paris, 1961, p. 453, ... s'effectuait par étapes et ce n'était en soi qu'une étape dans la diffusion du droit romain en province. La création d'un municipe est précédée d'une période de romanisation intense... ». Peut-être le droit latin ne leur fut-il accordé que par Claude ou par Néron : cf. *infra*, p. 175. Il demeure toutefois probable qu'il fut attribué du moins aux notabilités locales lors du *fœdus* de 13 av. J.-C.

4. N'est-ce pas volontairement qu'il y a pour chacune des deux parties un nombre égal de licteurs ?

5. Dimensions : 10,75 m de long et 0,52 m de hauteur.

Ces frises réalistes évoquent les cérémonies de purification rituelle de Suse — et par là-même de tout le royaume — et aussi les fêtes somptueuses qui durent se dérouler en présence d'Auguste lors de la signature du traité vers l'an 13, et lors de l'inauguration de l'arc en 9/8 [1].

La décoration du monument, beaucoup plus riche que celle du trophée de la Turbie, du moins dans l'état où il nous est parvenu, est une œuvre de conception romaine, traitée par des sculpteurs indigènes [2]. En effet, l'architecture de l'arc en elle-même — avec sa frise historiée et sa dédicace à Auguste —, la raison historique et politique qui a présidé à la construction de ce monument commémoratif, un des plus importants de l'époque augustéenne, la scène du sacrifice, l'armement et l'habillement des soldats, tout est romain. En revanche, la facture médiocre des sculptures trahit un style montagnard, un manque d'habitude : le mouvement en est absent et les différents groupes, qui ne sont que des suites de soldats, de personnages ou d'animaux représentés dans une position identique et figée — comme sur les métopes de la Turbie ou plus encore sur certaines frises médiévales —, manquent de liaison entre eux. Dans les scènes de sacrifice, entre les hommes de petite taille et les animaux énormes, la disproportion est celle que l'on retrouvera dans l'art roman. C'est un travail d'artisans habitués à la sculpture en série de stèles funéraires, ou de petits bas-reliefs de mausolée tout au plus. En contrepartie, ces frises ont pour elles toute la saveur du style populaire.

L'aspect rustique de ces reliefs n'a rien d'ailleurs pour nous étonner, si l'on considère la situation de Suse, dans une vallée alpestre fréquentée certes, mais lointaine, et qui n'est, vers 10 av. J.-C., que la capitale montagnarde d'un royaume barbare, encore très peu romanisé mais où les habitudes locales sont très accentuées. Rien toutefois dans ces reliefs ne rappelle l'originalité des coutumes régionales : les représentants des peuplades, pourtant venus de vallées éloignées, sont vêtus à la romaine : peut-être ces notables mettaient-ils un point d'honneur à s'habiller ainsi ; mais leur présence même indique l'importance du régime traditionnellement fédératif de ces groupements montagnards.

L'arc de Suse est daté par la dédicace qu'il porte sur chacune des deux grandes faces du dé de l'attique et qui est identique des deux côtés. Dans la gravure profonde de ces deux inscriptions de quatre lignes, étaient encastrées des lettres de bronze, aujourd'hui disparues, tenues chacune par un ou deux tenons, dont on peut voir les trous de scellement. Ce procédé, caractéristique de l'époque d'Auguste, mais rarement utilisé [3], permet de restituer la dédicace de façon certaine, l'engravure d'encastrement des lettres étant très soignée (voir pl. I, fig. 3).

Le texte de cette dédicace, relevé avec soin par E. Ferrero, est le suivant :

IMP.CAESARI.AVGVSTO.DIVI.F.PONTIFICI.MAXVMO.
TRIBVNIC.POTESTATE.XV.IMP.XIII./

1. On rapprochera avec intérêt cet ensemble de reliefs de ceux qui ornent l'autel parfois mis en rapport avec la fondation de Narbonne (conservé au Musée de Munich et au Louvre : S. Reinach, *Répertoire des bas-reliefs grecs et romains*, 1, 277 ; Michon, dans *Mon. Piot*, 17, 1910, p. 6 sq. ; A. Grenier, *Carte archéologique de la Gaule Romaine*, 12, Aude, 1959, p. 4). Sur le bas-relief du Louvre, selon l'explication traditionnelle, il y aurait, à gauche, un homme assis inscrivant des colons sur un registre et distribuant des diptyques à trois personnages en toge ; au milieu, un autel à Mars où sacrifierait un général romain voilé et couronné ; à droite, le cortège sacrificiel du suovetaurile, suivi de soldats. Cette interprétation est contestée par A. Piganiol, dans *Mél. Ec. Fr. de Rome*, 51, 1934, p. 28 et plus récemment par R. M. Ogilvie : *Lustrum condere*, dans *Journal of Roman Studies*, 51, 1961, p. 31-39 ; selon ce dernier, ce bas-relief représenterait l'acte final d'une scène de cens et daterait du milieu du 1er siècle av. J.-C.

2. C. Carducci, *Il substrato ligure nelle sculture romane del piemonte e della Liguria*, dans *Riv. Ing. e Int.*, 7, 1941, p. 67-95 ; G. A. Mansuelli, *Les monuments commémoratifs romains de la vallée du Pô*, dans *Mon. et Mém. Piot*, 53, 1963, p. 19-93 et en particulier p. 25-27.

3. On le trouve employé à la Porte d'Auguste à Nimes (en 16 av. J.-C.) et sur un des temples géminés de *Glanum*.

M.IVLIVS.REGIS.DONNI.F.COTTIVS.PRAEFECTVS.CEIVITATIVM.
QVAE.SVBSCRIPTAE.SVNT.SEGOVIORVM.SEGVSINORVM./
BELACORVM.CATVRIGVM.MEDVLLORVM.TEBAVIORVM.
ADANATIVM.SAVINCATIVM.EGDINIORVM.VEAMINIORVM./
VENISAMORVM.IEMERIORVM.VESVBIANIORVM.QVARIATIVM.
ET.CEIVITATES.QVAE.SVB.EO.PRAEFECTO.FVERVNT./

« A l'Empereur César Auguste, fils du divin Jules, grand Pontife, imperator pour la XIIIe fois et revêtu de sa XVe puissance tribunicienne, Marcus Julius Cottius, fils du Roi Donnus, préfet des cités ci-dessous énumérées et de celles qui dépendaient de sa préfecture (a élevé ce monument). (Cités du royaume) : les *Segovii*, les *Segusini*, les *Belaci*, les *Caturiges*, les *Medulli*, les *Tebavii*, les *Adanates*, les *Savincates*, les *Egdinii*, les *Veaminii*, les *Venisami*, les *Iemerii*, les *Vesubianii*, les *Quariates* ».

Cette dédicace, dans laquelle figurent les quatorze *civitates*[1] qui composaient le *Regnum Cottii*, permet d'apprécier l'étendue du territoire du royaume alpin vers 10 av. J.-C. ; son évolution depuis le milieu du Ier siècle av. J.-C. jusqu'à la fin du Ier siècle de notre ère sera examinée à la lumière d'autres documents et des événements historiques contemporains[2]. Les peuplades du district alpin ne semblent pas énumérées ici selon un ordre géographique rigoureux, mais on doit préciser que neuf sur quatorze seulement ont une localisation certaine. En outre, le dernier membre de phrase de l'inscription laisse conjecturer que d'autres peuplades, non nommées mais qui se joignent moralement à celles-ci pour honorer l'Empereur, dépendaient également du royaume[3].

Le trophée des Alpes

Les causes historiques de son érection

Les nombreuses et belliqueuses peuplades des vallées alpestres qui, en plein siècle de transformation et de révolution pacifique de part et d'autre des Alpes, jouissaient encore dans leur isolement d'une autonomie quasi totale et demeuraient étrangères sinon hostiles à la civilisation romaine, constituaient à l'époque d'Auguste un « périlleux anachronisme », selon le mot de N. Lamboglia[4] : maîtresses des grandes voies de passage à travers les Alpes, elles tenaient tête aux légions elles-mêmes par la guérilla — l'exemple bien connu des *Salassi* est suggestif de cet état de fait. A attendre davantage,

1. Remarquer la forme *ceivitates* pour *civitates*. Cet archaïsme (*ei* pour *i*) est fréquent à l'époque d'Auguste : sur le mausolée de *Glanum* (*C.I.L.*, XII, 1012 et p. 820), on lit : SEX.L.M. IVLIEI.C.F.PARENTIBVS SVEIS ; et sur le pont de St-Chamas (B.-du-R.), dont l'architecture et le style ornemental des deux portes ne sont pas sans rappeler l'arc de Suse (*C.I.L.*, XII, 647 et p. 817 ; Espérandieu, *Bas-reliefs*, 1, 118 ; 2, p. 449 ; 3, p. 347) : L. DONNIVS.C.F.FLAVOS. FLAMEN. ROMAE/ET.AVGVSTI.TESTAMENTO.FIEREI.IVSSIT/ARBITRATV.C.DONNEI VENAE.ET.C.ATTEI.RVFEI./

2. Voir *infra*, p. 172 sq.

3. Question étudiée plus bas, p. 41-42. Après l'analyse du Trophée des Alpes (p. 32-40), sur lequel figurent six peuplades déjà mentionnées sur l'arc de Suse, j'étudierai les problèmes posés par la confrontation de ces deux dédicaces. *Infra*, p. 41 sq.

4. *Le Trophée de la Turbie*, *l. c.*, p. 6.

le massif alpin risquait de devenir une barrière entre l'Italie et les provinces transalpines.

Des campagnes successives qui s'échelonnèrent entre 25 et 14 av. J.-C., conduites par Auguste lui-même de 16 à 14 en particulier — *eius ductu* lit-on sur le Trophée — ou par ses propres lieutenants, devaient amener la soumission définitive de ces populations montagnardes[1]. La conquête intégrale des Alpes marquait alors l'unification de l'Empire et la libération des routes, permettant les communications avec les régions transalpines déjà soumises à Rome.

Les résultats de cette conquête avaient une importance telle, que le Sénat et le Peuple Romain voulurent en commémorer le souvenir d'une manière exceptionnelle. L'*Alpium Tropaeum*, dédié à Auguste pacificateur des Alpes et érigé en un site symbolique, rappellerait désormais ces ultimes campagnes qui avaient mis fin à l'hostilité plus ou moins affirmée de ces farouches montagnards ; la longue liste des peuples vaincus, inscrits sur le somptueux monument, définissait la portée et l'étendue de ces victoires : elle constitue en outre un document épigraphique de toute première importance pour l'étude des peuples alpins, « la pierre angulaire des études alpines » écrivait G. Oberziner.

Situation du monument

Dominant un passage obligé de la *via Julia Augusta* — construite entre Gênes et le Var[2] en 13/12 av. J.-C., à l'issue de la conquête des Alpes Maritimes — le *Tropaeum Alpium* se trouvait bien en vue, à mi-chemin entre *Albintimilium* et *Cemenelum*, agglomération indigène qui allait devenir la capitale du nouveau district-frontière des *Alpes Maritimae*. Situé au pied du Mont Agel, sur la dernière plateforme de la crête des Alpes qui, à partir de ce point, s'abaisse brusquement vers la mer, il surplombait le rocher de Monaco — l'*arx Monoeci* de Virgile[3] — et la mer (pl. III, fig. 1).

A cheval sur l'extrême crête méridionale du massif alpin, entre l'Italie et la Gaule, dominant de 500 m la Méditerranée toute proche, le trophée avait une haute portée symbolique, sa position marquant la mainmise de Rome sur la Ligurie, sur la Gaule et sur les Alpes, comme, à l'autre extrémité de la *Provincia*, sur la pointe orientale du massif pyrénéen, le trophée de Pompée qui, un demi-siècle plus tôt, avait marqué la soumission des peuplades rebelles de Gaule méridionale et de toute l'Espagne[4].

1. Voir *infra*, p. 178-179.

2. On conserve six bornes milliaires, datées de 13/12 av. J.-C., qui se rapportent au tronçon de cette route compris entre Vintimille et le Var. Sur la piste préromaine du littoral, *infra*, p. 59.

3. Virg., *Aen.*, 6, 830 et Amm. 15, 9, 10 ; *saxa Monoeci* selon Sil. Ital., 1, 584-586 et Tac., *Hist.*, 3, 42.

4. Edifié en 73/71 av. J.-C., à l'issue de ses campagnes victorieuses contre Sertorius, le Trophée de Pompée commémorait la conquête de l'Espagne en même temps que la soumission de quelques peuplades rebelles de la *Provincia*. Il ne faut pas le localiser, je crois, comme on l'affirme habituellement, au col du Perthus (fort de Bellegarde), mais plus à l'est, sur une des dernières avancées de la chaîne pyrénéenne, dans le massif des Albères, entre Collioure et Cerbère. Cette localisation ressort en particulier de deux passages de Strabon (3, 4, 9 et 4, 1, 3), qui décrit une route côtière et non continentale près de laquelle se trouve le Trophée, et qui utilise, pour déterminer les limites provinciales, des points de repère exclusivement choisis sur le littoral et non pas à l'intérieur des terres : or le géographe critique précisément certains auteurs qui situaient cette frontière non à Port-Vendres mais au Trophée de Pompée. La position du monument *in* (*summo*) *Pyrenaeo*, près du col où la voie franchissait la crête des Pyrénées orientales, était identique à celle que devait avoir plus tard le Trophée des Alpes, *in summa Alpe* ; dominant la mer et la piste littorale,

Désormais l'Italie et la Gaule ne formaient plus qu'une seule nation[1].

Le monument : place de l'inscription et remarques épigraphiques

Le monument a fait l'objet de travaux et de recherches publiés par J. Formigé[2]. Mais, par delà son intérêt architectural et sa signification historique, le Trophée des Alpes constitue, pour l'étude des peuples alpins, un document épigraphique de premier ordre, sur lequel il convient de s'attarder plus que ne l'a fait Formigé.

On sait que Pline nous a heureusement transmis (3, 136-138) la célèbre inscription de ce trophée, qu'il avait lui-même copiée soit sur le monument, soit à Rome sur quelque document officiel. L'état de délabrement dans lequel cet édifice nous était parvenu ne permettait pas jusqu'à ces dernières années de confirmer la véracité de ce texte : les fouilles effectuées au pied du monument, de 1905 à 1909, par Baréty et surtout les travaux de restauration exécutés par J. Formigé entre 1929 et 1934 devaient, sur ce point, apporter une documentation nouvelle (voir pl. III, fig. 2).

J. Formigé démontra d'abord que seule la face occidentale de l'édifice était apte à recevoir la longue inscription[3] ; il put prouver aussi qu'elle ne se répétait pas, comme on aurait pu s'y attendre dans un tel édifice, sur la face orientale tournée vers l'Italie : parmi les cent quarante fragments de la dédicace, trouvés pour la plupart au cours des fouilles et de la restauration, aucun ne fait double emploi et presque tous furent découverts du côté ouest du monument. Se fondant sur des données architecturales, il démontrait enfin que l'inscription occupait la partie haute du premier soubassement : elle mesurait, à l'intérieur de son cadre, 17,45 m de long et 3,66 m de haut ; deux trophées d'armes avec des captifs enchaînés encadraient la dédicace.

L'étude des cent quarante fragments de l'inscription permit à J. Formigé de restituer la « mise en page » du texte dont Pline nous donne la copie ; un certain nombre d'observations épigraphiques, dont je rappelle ici les principales[4], autorisent en effet cette restitution :

à cheval sur la crête entre la Gaule et l'Ibérie, il occupait lui aussi une position symbolique, à l'entrée des terres récemment conquises. — Pline (3, 18) nous apprend que l'inscription portée sur ce Trophée nommait, semble-t-il, les « 876 *oppida* soumis par Pompée, des Alpes aux limites de l'Espagne ultérieure » : *utpote cum Pompeius Magnus tropaeis suis quae statuebat in Pyrenaeo, DCCCLXXVI oppida ab Alpibus ad fines Hispaniae Ulterioris in ditionem a se redacta testatus sit* (voir aussi *ibidem*, 7, 95-97). Au dire de Dion Cassius (41, 24), César avait élevé un autel colossal, en marbre, à côté de ce trophée. On mesure tout l'intérêt qu'il y aurait à identifier l'emplacement exact de ce monument, vraisemblablement englobé au Moyen-Age puis sous l'Ancien Régime (comme ce fut le cas pour le Trophée de la Turbie) dans un des nombreux ouvrages fortifiés de cette zone-frontière : il devrait subsister des vestiges d'un édifice qui fut aussi important et des fouilles pourraient alors livrer, comme à la Turbie, des débris de sa précieuse dédicace. P. Goessler, *Pompei Tropaea*, dans *R.E.*, 1, 21, 2, 1952, col. 2045-2050 ; R. Etienne, dans *Annales du Midi*, 67, 1955, p. 295-311 (pour les passages transpyrénéens) ; G.-C. Picard, *Les Trophées romains*, *l. c.*, p. 183-184. Je me propose de reprendre l'étude de ce problème topographique par une prospection systématique des Pyrénées orientales (en particulier des ouvrages défensifs), à la lumière des textes et des itinéraires antiques.

1. Bien que l'ancienne frontière politique entre l'Italie et la Gaule se situât au Var, la crête des Alpes Maritimes marquait depuis longtemps la limite de la cité d'*Albintimilium* et de la colonie marseillaise de Nice ; après la création de la nouvelle province des *Alpes Maritimae*, au milieu du Ier siècle, elle devint la frontière entre cette province et la *Liguria*, la *regio IX* d'Auguste. Sur ces *Fines*, une *mutatio* appelée *Alpis summa* ou *Alpis maritima* s'établit au pied du Trophée, qui tend dès lors à devenir un point de repère géographique important, une borne frontière : on lit d'ailleurs sur l'Itinéraire d'Antonin : *huc usque Italia, abhinc Gallia.*

2. Voir la bibliographie générale en tête de cet ouvrage ; pour l'inscription et la bibliographie ancienne, *C.I.L.*, V, 2, 7817, p. 904-907.

3. J. Formigé, *Le Trophée*, *l. c.*, p. 51. Voir ci-après, entre les p. 42 et 43, fig. 1, l'épure de la restitution de cette dédicace.

4. *Ibidem*, p. 54-59.

a) Les dimensions des lettres étaient de deux sortes :

— celles de la dédicace proprement dite mesuraient 0,36 m de hauteur ;

— la hauteur de toutes les autres était de 0,18 m, donc la moitié des précédentes.

b) La superposition de deux lignes de petites lettres sur cinq blocs, déterminait la hauteur des interlignes : 0,09 m.

c) Un fragment de la dernière ligne sous lequel se trouvait un grand blanc et le joint inférieur du bloc, permettait de connaître la hauteur du vide compris entre cette ligne et le cadre de l'inscription.

d) Divers fragments de lettres précédées (*Pont., Gentes, Vergunni*) ou suivies (*Brigiani, Ectini*) d'un grand blanc sans point correspondaient à des débuts ou à des fins de lignes.

e) Des fragments portant sur deux lignes fixaient la superposition de certains mots et imposaient du même coup la longueur des lignes :

Alpinae	*Inferum*	*Calucones*	*Edenates*	*Esubiani*
Trumpilini	*Venostes*	*Brigiani*	*Nemeturi*	*Oratelli*

Ces dispositions, mises en parallèle avec le texte de Pline, autorisèrent la restitution de l'inscription dans sa mise en page primitive [1], en même temps qu'elles confirmaient la fidélité de la transcription de Pline. J. Formigé démontrait que la liste des peuples était alignée et non disposée en colonnes comme l'avait proposé Mommsen dans le *Corpus*. La dédicace était disposée sur trois lignes de longueur décroissante, encadrées de deux petites victoires ailées ; le reste de l'inscription se présentait sur six lignes, toutes centrées mais de différente longueur.

L'étude comparative réalisée par J. Formigé entre la copie de Pline (donnée *supra*, p. 19) et les fragments épigraphiques découverts aux abords du monument, montrait que l'inscription était gravée sous la forme suivante [2] :

IMPERATORI.CAESARI.DIVI.FILIO.AUGVSTO
PONT.MAX.IMP.XIIII.TRIB.POT.XVII
SENATVS.POPVLVSQVE.ROMANVS

QVOD.EIVS.DVCTV.AVSPICIISQVE. GENTES.ALPINAE. OMNES.QVAE.
A.MARI.SVPERO.AD.INFERVM.PERTINEBANT.SVB.IMPERIVM.P.R.
SVNT.REDACTAE./ GENTES.ALPINAE.DEVICTAE. TRVMPILINI.../...
[suit la liste des peuples des Alpes orientales et centrales] ... LEPONTI.VBERI.
NANTVATES.SEDVNI.VERAGRI.SALASSI.ACITAVONES.MEDVLLI.
VCENNI.CATVRIGES.BRIGIANI./SOGIONTI. BRODIONTI.NEMALONI.
EDENATES. VESVBIANI. VEAMINI.GALLITAE.TRIVLLATI. ECDINI./

1. Voir l'épure de cette inscription monumentale dans J. Formigé, *Gallia*, 13, 1955, p. 103 ; je la reproduis ici, p. 43 : les fragments découverts et qui ont été remis en place sur le monument y sont portés en sombre. Quelques identifications de fragments inscrits demeurent malgré tout incertaines : c'est le cas de quelques lettres isolées qui peuvent en fait faire partie de plusieurs mots.

2. Ma transcription est différente de celle de Formigé sur quelques points : compte tenu du texte de Pline concernant le Trophée et d'autres textes littéraires qui nomment ces peuplades, je préfère VBERI à VIBERI ; SOGIONTI à SOGIONTII (voir plus bas) ; on peut hésiter entre EGDINI, ECDINI et ECTINI ; pour VARAGRI/VERAGRI et VESVBIANI/ESVBIANI, il est difficile de justifier une forme plutôt qu'une autre.

VERGVNNI.EGVITVRI.NEMETVRI.ORATELLI.NERVSI.VELAVNI.
SVETRI./

« A l'Empereur César Auguste, fils du divin César, grand Pontife, imperator pour la XIV^e^ fois et revêtu de sa XVII^e^ puissance tribucienne, le Sénat et le Peuple Romain (ont élevé ce monument), parce que sous sa conduite et sous ses auspices, tous les peuples alpins, depuis la Mer Supérieure (l'Adriatique) jusqu'à la Mer Inférieure (la Méditerranée), ont été soumis à l'autorité du Peuple Romain : [suit la liste des peuples] ... les *Lepontii*, les *Uberi*, les *Nantuates*, les *Seduni*, les *Veragri*, les *Salassi*, les *Acitavones*, les *Medulli*, les *Ucennii*, les *Caturiges*, les *Brigianii*, les *Sogiontii*, les *Brodiontii*, les *Nemaloni(i)*, les *Edenates*, les *Vesubianii*, les *Gallitae*, les *Triullati(i)*, les *Ecdinii*, les *Vergunni*, les *Eguituri(i)*, les *Nemeturii*, les *Oratelli*, les *Nerusii*, les *Velaunii*, les *Suetrii* ».

Le témoignage de l'inscription étant plus sûr et plus immédiat que celui des meilleurs manuscrits de Pline, la restitution proposée par J. Formigé, comparée au texte de Pline, autorise les observations suivantes :

1° Les noms de l'Empereur, qui occupent toute la première ligne, sont écrits en toutes lettres alors que Pline donnait le premier et le dernier mot de cette ligne sous une forme abrégée : *Imp. Caesari Divi Filio Aug.* Les fragments retrouvés justifient pleinement la solution adoptée par J. Formigé.

2° La deuxième ligne, qui énumère ses titres, était en abrégé, sous la forme transcrite par Pline, sauf pour le mot *tribunicia* abrégé TRIB. et non TR. Un fragment retrouvé en 1948, et portant un grand B suivi d'un point (le seul B qui existe dans le texte des trois premières lignes), ne laisse aucun doute sur cette restitution.

3° La troisième ligne, désignant les dédicants, était transcrite *in extenso* sur l'inscription : les nombreux fragments se rapportant à ce membre de phrase l'indiquent suffisamment. Pline avait abrégé cette ligne au maximum en copiant S.P.Q.R.

Ainsi étaient mis en valeur sur le Trophée, d'une part l'Empereur à qui était dédié le monument, d'autre part le Sénat et le Peuple Romain qui l'élevaient à sa gloire.

4° Toute la suite du texte, avec l'énumération des peuples soumis, se trouvait inscrite sur le Trophée de la même manière que Pline devait la copier. Un seul changement : la superposition sur un fragment de *Venostes* et d'*Inferum* oblige à restituer *Vennonetes* avant *Venostes*, alors que Pline donne le contraire ; mais vue l'analogie des deux ethniques, Pline lui-même a pu faire erreur en relevant le texte, que ce soit sur le monument lui-même ou, ce qui est très possible, à Rome où il a pu consulter, dans les archives officielles par exemple, l'épure du projet, modifiée ensuite par le maître-d'œuvre pour l'équilibre de la mise en page, lors de sa transcription sur le monument.

5° Des lettres de bronze ne se superposaient pas ici aux gravures du marbre comme sur l'Arc de Suse ou sur la Porte d'Auguste à Nimes : on ne trouve en effet aucune trace de tenons. Pour y suppléer, J. Formigé a imaginé que ces lettres pouvaient être dorées, afin de les rendre très visibles. On est étonné toutefois que des lettres de bronze, d'un emploi si généralisé à l'époque d'Auguste, ne soient pas venues ici rehausser le caractère grandiose de cet édifice.

Remarques historiques et ethnographiques

Matériellement restituée et critiquée, cette importante inscription appelle les remarques suivantes :

1° L'époque d'inauguration du Trophée est indiquée par les limites chronologiques de la XVII^e puissance tribunicienne d'Auguste : entre le 1^er juillet de l'an 7 et le 30 juin de l'an 6 av. J.-C., donc trois ans après l'érection à Rome de l'*Ara Pacis Augustae*[1] ; deux ans plutôt, les sujets de Cottius avaient élevé l'Arc de Suse en hommage à l'Empereur. Les délais de construction d'un édifice aussi important permettent de déduire que les travaux durent commencer vers l'an 10, peut-être même un peu plus tôt, lors de l'aménagement de la *via Julia Augusta*.

2° Les trois premières lignes de cette inscription constituant la dédicace proprement dite, et les cinq dernières énumérant les 45 *gentes alpinae devictae*, la quatrième présente les raisons qui ont justifié cette grande entreprise, pour laquelle le Peuple Romain entend glorifier son Empereur :

> « ... parce que sous son commandement et sous ses auspices, tous les peuples alpins qui se trouvaient entre la Mer Supérieure et la Mer Inférieure ont été réduits au pouvoir du peuple romain ».

C'est dans des termes identiques qu'Auguste évoquait la conquête des Alpes dans son testament politique, dont le texte est gravé sur le temple d'Ancyre (Ankara) : *Alpes a regione ea, quae proxima est Hadriano mari ad Tuscum pacari feci, nulli genti bello per injuriam illato...*[2], « ... sans déclarer la guerre à aucun peuple pour une cause injuste ». On ne peut s'empêcher de penser à la « pacification » sanguinaire des *Salassi* par exemple, qui furent alors pratiquement anéantis, mais ce fut, semble-t-il, une exception : le seul fait que toutes les peuplades des Alpes occidentales aient été soumises durant le seul été de l'an 14 laisse imaginer une résistance peu énergique[3].

Dans la biographie d'Auguste, Suétone emploie une formule analogue à celle du Trophée des Alpes : *domuit autem partim ductu, partim auspiciis suis... gentes Inalpinas..* et, comme dans les *Res Gestae*, il reprend les mots mêmes d'Auguste pour justifier la « juste guerre » : *nec ulli genti sine justis et necessariis causis bellum intulit* (*Aug.* 21). Il y a dans tous ces textes une part de phraséologie officielle.

3° Dans la liste des *gentes alpinae devictae*, les quarante cinq peuples vaincus sont énumérés dans l'ordre géographique, de l'orient vers l'occident — plus exactement en suivant la courbe de la chaîne alpine, depuis le nord-est jusqu'au sud-ouest — et, *grosso modo*, dans l'ordre chronologique[4]. En effet, hormis les *Salassi* vaincus en 25, ce fut en 16 une campagne dans les Alpes orientales, qui annexait au territoire romain tout le versant méridional des Alpes, entre le lac de Côme et le lac de Garde ; en 15, la guerre reprenait dans les Alpes centrales sous la direction de Drusus et de Tibère, chez les

1. Auguste fut acclamé *imperator* pour la 14^e fois en 8 et pour la 15^e fois en 2, ce qui n'apporte pas de précision pour la datation du Trophée.

2. J. Gagé, *Res Gestae Divi Augusti*, 1935, p. 126, chap. 26, 3.

3. Sur ces campagnes, *infra*, p. 178. J'ajouterai que Strabon ne fait nulle part allusion à la résistance des peuplades alpines, hormis celle des *Salassi*, dont il parle longuement, stigmatisant d'ailleurs le bon droit de cette peuplade dans le conflit qui l'opposa à Rome. D'un point de vue général, on remarquera en outre que le géographe parle très peu de la soumission des peuples des Alpes occidentales par Auguste.

4. A l'intérieur d'une même zone, l'ordre de conquête n'est évidemment pas assuré : ainsi pour les Alpes occidentales, il est possible que les populations des Alpes Maritimes aient été soumises avant celles du bassin supérieur de la Durance ou de l'Isère, mais peu de temps sépare ces conquêtes, si tant est qu'elles furent successives. Je croirais plutôt que tout le massif alpin du côté de la Gaule fut investi en même temps, ne serait-ce que pour éviter l'entr'aide des peuplades ; *infra*, p. 179.

Raeti — non nommés sur le Trophée et l'on s'en étonne — et chez les *Vindelici* : tous les pays situés au sud du Danube tombaient en quelques mois aux mains des Romains. Enfin ce furent, en 14, les opérations qui aboutirent à la conquête des Alpes occidentales, depuis le haut Rhône [1] jusqu'à la Ligurie, conquête facilitée par l'alliance déjà effective de la plupart des peuplades dépendant du royaume de Cottius et peut-être de quelques autres [2].

Ce schéma montre à quel point la conquête des Alpes relevait d'une entreprise coordonnée et réfléchie ; elle était l'œuvre d'Auguste lui-même (*eius ductu*) ; les grandes lignes de son plan se lisent dans l'énumération des peuples soumis : jusqu'aux *Nantuates*, ils sont nommés d'est en ouest ; des *Nantuates* aux *Suetrii*, les vingt-cinq peuples des Alpes occidentales le sont du nord au sud. On remarquera toutefois que si l'ordre géographique est réel et démontré jusqu'aux *Brodiontii*, les peuplades des Alpes maritimes sont ensuite énumérées sans ordre apparent : il semble même qu'on ait volontiers ici accumulé les ethniques en nommant jusqu'aux minuscules peuplades [3]. Confirmée pour tous les peuples cités par d'autres documents, cette progression géographique sera néanmoins un précieux critère pour localiser, ne serait-ce qu'approximativement, les peuplades qui ne sont pas autrement connues que par cette liste du Trophée de la Turbie.

On remarquera en outre que chaque campagne avait pour but de porter ses efforts sur une grande région, à l'intérieur de laquelle il ne fallut laisser subsister aucun noyau de résistance, ce qui ne dut pas être toujours facile, étant donné le compartimentage des Alpes, chaque vallée étant le siège d'une peuplade et le Trophée ne nommant que les plus importantes. L'étude ethnographique détaillée de ces régions montrera que d'autres petites tribus, dont le nom ne figure pas sur le Trophée, durent aussi être assujetties à Rome vers la même époque.

4° A examiner la liste des *gentes devictae*, on peut aussi remarquer, d'un point de vue général, qu'entre les *Alpes Poeninae* et la mer, seuls se sont soulevés les peuples du versant occidental du massif, y compris ceux qui faisaient partie du royaume de Suse. Sur le versant oriental, au sud des *Salassi* du val d'Aoste, toutes les peuplades durent se soumettre sans opposition à Rome : non seulement celles du *Regnum Cottii*, mais aussi celles du bassin supérieur du Pô, au nord de la Ligurie, qui, elles, étaient assujetties depuis longtemps déjà.

1. Les *Nantuates*, les *Seduni* et les *Veragri*, qui figurent parmi les vaincus sur le Trophée, n'ont pas été soumis une première fois par César, comme l'affirment J. Formigé, *Le Trophée*, *l. c.*, p. 60 et N. Lamboglia, *Le Trophée*, *l. c.*, p. 9. César (*B. G.* 3, 1) fait seulement le compte rendu détaillé de ses déboires avec ces peuplades. Voulant s'assurer depuis le pays des *Salassi* le passage du Grand-St-Bernard et la route stratégique qui, par la haute vallée du Rhône jusqu'au lac Léman, lui permettrait de pénétrer en Gaule centrale et septentrionale, il envoya en reconnaissance dans cette région un de ses lieutenants, Servius Galba, avec la 12e légion. Le prétexte fut « d'ouvrir au commerce la route des Alpes, où les marchands ne circulaient jusque-là qu'au prix de grands dangers et en payant de forts péages » (3, 1, 1). Les indigènes, feignant, par ruse, d'être soumis, mais comprenant que l'activité de Galba avait pour dessein non seulement de se rendre maître des routes, mais aussi d'annexer leur territoire à la *Provincia* toute proche (3, 2 fin du §), se soulevèrent, ne laissant aux troupes romaines, un instant victorieuses, que le temps de s'enfuir au pays voisin des *Allobroges*. On ne peut donc absolument pas considérer ces peuplades comme soumises en 57 : elles ne le furent que vers 14, ou peu avant, par Auguste, et le Valais ne fut organisé effectivement qu'à l'époque de Claude.

2. Sur le déroulement de ces campagnes, *infra*, p. 179.

3. Voir *infra*, p. 357, 379, etc.

En outre, parmi les peuples du sud-est de la Gaule et des Alpes, ne figurent pas sur le Trophée :

a) Les grandes confédérations des *Salyes*, des *Vocontii*, des *Allobroges* — et les peuplades secondaires qui en dépendaient — vaincues à la fin du IIe siècle av. J.-C., et qui constituaient la partie orientale de la *Provincia* ;

b) La confédération rhodanienne des *Cavares* qui, si l'on s'en tient à la documentation dont nous disposons, ne fut jamais soumise par les armes, ce qui tendrait à démontrer que les *Cavares* furent très tôt, comme les *Albici*, des alliés des Marseillais, et à ce titre alliés de Rome, donc unis sans difficulté à la Province ;

c) Les *Albici* qui, en 49, étaient « depuis fort longtemps alliés des Marseillais », nous dit César, et pour cette même raison inclus sans doute dans la *Provincia* lors de sa constitution ou rattachés au domaine marseillais ;

d) Les *Oxubii* et les *Deciates*, soumis en 154 av. J.-C. par Q. Opimius et dont le territoire avait été alors attribué aux Marseillais ;

e) Les *Vediantii* qui, dès le milieu du IIe siècle av. J.-C., semblent être alliés des Romains ;

f) Les *Quariates* et les *Savincates* qui faisaient partie du royaume de Cottius. Il est étonnant que parmi les huit peuplades de ce royaume qui étaient situées sur le versant occidental des Alpes, celles-ci aient été les seules à ne pas marquer leur hostilité vis-à-vis de Rome : l'absence de leur nom sur le Trophée serait-il un oubli ? Je ne le crois pas, mais ne m'explique pas pour autant cette anomalie : peut-être étaient-elles restées fidèles à Cottius, ou neutres, ce que pourrait justifier leur isolement géographique ;

g) Les *Ceutrones* et les *Graioceli* dans les *Alpes Graiae*, les *Adunicates* et les *Sentii* : leur absence parmi les *gentes devictae* est aussi surprenante, étant donnée leur isolement dans des régions hostiles à la pénétration romaine [1].

5° Certains noms de peuples, inscrits à la fois sur l'Arc de Suse, sur le Trophée des Alpes et sur le Mausolée des Escoyères en Queyras (voir *infra*), différant légèrement dans leur graphie [2], il est intéressant de les comparer, pour examiner en particulier si tels fragments de l'inscription de la Turbie ne corrigent pas le texte de Pline, dont les manuscrits donnent quelquefois des formes sensiblement différentes.

Parmi les six noms de peuples inscrits à la fois sur l'Arc de Suse et sur le Trophée (et dans le texte de Pline) :

1. Les deux premiers ont pu faire partie de la clientèle des *Allobroges* : en ce cas, ils auraient été soumis en même temps qu'eux : *infra*, p. 316. Sur les *Adunicates*, *infra*, p. 390. Quant aux *Sentii* de Senez, je soulignerai ici que *Sanitium* est donné par Ptolémée, avec *Cemenelum*, comme une ville des *Vediantii*, peuple allié de Rome. Etant donné que ces deux peuplades sont les seules des Alpes maritimes à ne pas figurer sur le Trophée, ne pourrait-on pas voir, dans le rapprochement de ces deux observations, la justification d'une alliance qui expliquerait ce que je considère comme une « erreur » de Ptolémée (*infra*, p. 382) ? — Pour le détail concernant toutes les peuplades citées dans ce paragraphe 4, je renvoie aux notices particulières qui leur sont consacrées plus bas.

2. Il n'est toutefois pas impossible que ces noms n'aient pas été très bien fixés à l'époque. D'autre part l'orthographe n'était pas dans l'Antiquité aussi stricte qu'aujourd'hui, surtout lorsqu'il s'agissait de noms propres et *a fortiori* de noms étrangers, transmis oralement.

a) Trois présentent une graphie identique : les *Medulli*, les *Veaminii* et les *Caturiges* ; la fin du mot *Medulli* figure parmi les fragments retrouvés à la Turbie ;

b) Les *Adanates* de Suse sont transcrits *Edenates* par Pline et sur un débris de l'inscription de la Turbie on lit *ED*[*e*]*N*[*ates*] : il faut donc identifier les deux termes, mais rejeter définitivement la forme **Edemnates* donnée par certains manuscrits de Pline ;

c) Les *Vesubianii* de Suse sont sans doute les mêmes que les *Esubianii* du Trophée, graphie rapportée par la majorité des manuscrits de Pline et choisie par J. Formigé, mais on ne possède en fait qu'un fragment de la transcription sur marbre de cet ethnique : [*Esubi*]*AN*[*i*]. Aussi, certains manuscrits de Pline portant *Vesubiani* (leçon adoptée dans l'édition Mayhoff), il semble que cette dernière forme, gravée sur l'Arc de Suse en toutes lettres, soit la meilleure : c'était sans doute celle du Trophée ;

d) Les *Egdinii* de Suse sont évidemment les mêmes que les *Ecdini* (sur certains manuscrits : *Ectini*) du texte de Pline. Les fragments retrouvés de cet ethnique ne permettent pas de déterminer la forme primitivement inscrite sur le Trophée : car si l'on a bien les deux dernières lettres du mot — [*Ecti*]*NI* — le I précédent, restitué par J. Formigé, est sujet à discussion : s'il doit bien entrer dans ce mot, il implique plutôt un T qu'un D comme troisième lettre ; mais il pourrait tout aussi bien se glisser dans un autre mot, le I étant la lettre la plus employée dans cette inscription ;

e) Le mot *Brigiani* du Trophée, dont on aurait quelques fragments, est transcrit aux Escoyères sous la forme *Bricianii* avec un *c*. Bien que les manuscrits de Pline aient tous porté *Brigiani* avec un *g*, il eût été intéressant d'avoir la lettre gravée dans le marbre à la Turbie : les deux formes sont peut-être également correctes[1] ;

f) La forme *Triullati* restituée sur le Trophée avec quelques fragments pourrait être préférée aux formes *Triulacti* et *Triulalti* données par certains manuscrits de Pline. Si le redoublement du L est assuré, il est par contre impossible de dire pour le moment si le mot comportait un ou deux T[2] ;

g) Les ethniques qui ont manifestement à Suse une désinence en *-inii* ou *-anii* (*Egdinii*, *Veaminii*, *Vesubianii*), ont été gravés à la Turbie avec, à première vue, une désinence en *-ini* ou *-ani* (*Egdini*, *Veamini*, [*V*]*esubiani*) : Pline les transcrit ainsi et la découverte de la fin des mots *Egdini* et *Brigiani* le confirme. Or, d'une manière générale, tous les documents littéraires ou épigraphiques antiques donnent à ce type d'ethniques une désinence en *-ii*[3] : par exemple, Ptolémée donne *Lepontii*, *Suetrii*, *Nerusii*... ; sur l'inscription des Escoyères, *Bricianii* ; sur une main de bronze, *Velaunii* ; sur le sarcophage de St-Romain-en-Gal, *Sogiontii* etc... ; ce sont bien là les formes correctes. Il n'y a donc pas lieu de considérer les terminaisons des ethniques de l'inscription de la Turbie comme des désinences particulières, mais une remarque capitale s'impose : tous les ethniques se terminant en *-i* et en *-ii* ont été gravés uniformément avec un seul I final qui dépasse en hauteur l'alignement des autres lettres.

1. Les deux lettres doivent être possibles comme dans *Egdini*/*Ecdini* ; ainsi trouve-t-on, dans certaines inscriptions, *Clanum* pour *Glanum*.

2. D'autres raisons semblent cependant justifier la forme *Triulalti*, peut-être transcrite ici *Triullalti* ? *Infra*, p. 383.

3. Ou *-ici* qui est l'équivalent : *Brodiontii*/*Bodiontici*.

Si dans certains cas la forme est correcte à vue (*Veragri, Medulli, Salassi ...*), dans d'autres le mot est abrégé, les deux I finaux étant liés et contractés en un seul (*Sogionti, Brodionti, Suetri*, pour *Sogiontii, Brodiontii, Suetrii*, formes qui paraissent préférables et qui sont d'ailleurs attestées par la tradition littéraire)[1].

Etude comparée de l'Arc de Suse et du Trophée de la Turbie

A la suite de sa transcription de l'inscription du Trophée des Alpes, Pline ajoute : *Non sunt adjectae Cottianae civitates XII* (ou *XV*), *quae non fuerant hostiles*[2]. Ce dernier renseignement ne favorise pas la compréhension des problèmes posés par la confrontation des deux célèbres inscriptions de Suse et de la Turbie.

En effet, il eût été normal de ne point voir figurer sur le Trophée des Alpes les peuples du *Regnum Cottii* qui, d'eux-mêmes, s'étaient soumis à Rome et avaient manifesté leur fidélité à l'Empereur en collaborant à l'érection de l'arc triomphal de Suse. Or on constate qu'en fait 6 des 14 peuplades du royaume alpin, dont les noms figurent sur l'Arc de Suse, se retrouvent parmi les *gentes alpinae devictae* du Trophée : ce sont les *Medulli*, les *Caturiges*, les *Adanates/Edenates*, les *[V]esubianii*, les *Veaminii* et les *Egdinii/Ecdinii*[3].

D'autre part, alors que la dédicace de l'Arc de Suse énumère les noms de 14 *civitates* plus celles *quae sub eo praefecto fuerunt*, Pline parle de *XII* (ou *XV*) *Cottianae civitates quae non fuerant hostiles* et qui pour cette raison ne figurent pas sur le Trophée.

La justification et l'interprétation de données si divergentes paraissent à première vue impossibles, compte-tenu du petit nombre de renseignements dont nous disposons pour l'étude des Alpes occidentales à l'époque d'Auguste. Quelques remarques préalables éclairent néanmoins les données précédentes :

a) Les peuplades du *Regnum Cottii* nommées sur le Trophée de la Turbie sont toutes localisées avec certitude sur le versant « français » de la chaîne alpine et sont les plus éloignées de Suse. Parmi les peuples cottiens de ce versant, seuls les *Savincates* (vallée de l'Ubaye ?) et les *Quariates* (vallée du Guil) ne sont pas cités à la Turbie.

1. Je ne comprends pas pourquoi, exceptionnellement, J. Formigé a choisi la forme *Sogiontii*, alors que Pline donne *Sogionti*. — Cette remarque d'ordre épigraphique n'a jamais été formulée à ma connaissance. Elle est capitale car elle aplanit certaines difficultés : ainsi lira-t-on *Ucennii* (et non *Ucenni*), dont la désinence est confirmée par la forme grecque du mot donnée par Strabon : Ἰκόνιοι. Je croirais volontiers aussi qu'il faille lire *Nemeturii* et *Triulattii* (on a l'adj. *Nemeturicus* et le nom *Ulattius, infra*, p. 383). On soulignera également que l'ethnique *Esturri/Turi* cité par Pline est transcrit *Tyrii* sur l'inscription de Baalbeck (*infra*, p. 42, note 3). *Eguiluri* est encore dans ce cas. En l'absence de documents comparatifs, on ne peut pas être affirmatif sur la forme nominative correcte de *Nemaloni*, mais il y a lieu de croire qu'il faut aussi restituer la forme *Nemalonii* (comme *Ucennii-Ikonii*).

2. Plutôt XII que XV, leçon pourtant adoptée par J. Formigé : G. Nenci, *Le Cottianae civitates in Plinio, N.H., III*, 30, dans *La Parolo del Passato, Rivista di studi classici*, Naples, fasc. 18, p. 213-216. L'hypothèse de Rey, *Le Royaume de Cottius, l. c.*, p. 344, qui propose IIX (pour 8) n'est pas soutenable : cette correction supprimerait évidemment la difficulté (8 fidèles + 6 rebelles = 14 cités de l'Arc de Suse), mais rien ne l'autorise.

3. Il faudrait y ajouter les *Brigianii* qui figurent sur le Trophée mais non sur l'Arc de Suse, bien que dépendant du royaume alpin, *infra*, p. 338 sq.

b) La formule *et ceivitates quae sub eo praefecto fuerunt* de l'Arc de Suse n'implique pas, comme on l'a conjecturé quelquefois, que des peuplades du *Regnum Cottii* aient été disjointes du royaume avant l'an 8 par Auguste, pour être annexées à une province voisine, par exemple la Narbonnaise[1] : d'ailleurs, en ce cas, leur intervention dans l'hommage rendu à l'Empereur ne s'expliquerait guère.

En fait, le temps du verbe — *fuerunt* — ne doit pas être pris à la lettre, la dédicace étant destinée aux siècles à venir[2]. Je croirais plutôt que les peuplades nommées sont celles qui constituaient à proprement parler le territoire du *regnum*, alors que les *civitates* dont on ne donne pas le nom auraient été des cités indépendantes, rattachées administrativement à la préfecture de Suse dès sa création, sans pour autant faire partie intégrante du royaume (*populi adtributi*) : ce pourraient être les peuplades du bassin supérieur du Pô. On connaît précisément, pour la fin du I^er^ siècle de notre ère, des cités autonomes des Alpes occidentales soumises au pouvoir du procurateur des *Alpes Cottianae*[3].

c) Les 12 (ou 15) cités cottiennes fidèles à Rome dont parle Pline correspondraient donc aux 8 *civitates* qui figurent sur l'Arc de Suse, plus 4 (ou 7) des cités comprises sous la formule imprécise *civitates quae sub eo praefecto fuerunt.*

Ces quelques difficultés secondaires éclaircies — ou du moins rendues plus compréhensibles —, il convient d'interpréter la présence parmi les *gentes alpinae devictae* de la Turbie de ces six peuplades du royaume de Cottius, qui, il n'y a pas lieu d'en douter, ont bel et bien été hostiles à Rome lors de la campagne des Alpes en 14 av. J.-C.

Trois hypothèses peuvent être formulées :

1° Ces peuplades se seraient rebellées contre leur préfet Cottius, et donc contre Rome, après l'érection de l'Arc de Suse en 8 av. J.-C. : elles auraient été soumises à cette date tardive et leur rébellion justifierait leur présence sur le Trophée des Alpes. Ce serait l'explication la plus simple, compte-tenu de la date des deux monuments triomphaux. Aucun texte toutefois ne fait allusion à un soulèvement aussi tardif dans ce secteur des Alpes ; d'autre part, Dion Cassius (54, 24) stipule bien que les *Ligures Comati*

1. Rey, *l. c.*, p. 344.
2. Dans l'inscription de la Turbie, on trouve : *pertinebant, redactae sunt.*
3. Dans l'inscription de Baalbeck (*Année Epigr.*, 1939, n° 60, p. 255), le *cursus honorum* de *Sex. Attius Suburanus Aemilianus* nous apprend qu'il a été, à la fin du I^er^ siècle de notre ère (autour de 90), *procurator Augusti Alpium Cottianarum et Pedatium Tyriorum et Cammuntiorum et Lepontiorum.* Ce procurateur des *Alpes Cottianae* étendait donc aussi son pouvoir sur les *Pedates Tyrii* de la haute vallée de la Stura di Demonte (affl. du Pô) (autour de *Pedo*/Bourg-St-Dalmas), sur les *Cammuntii* du val Camonica et sur les *Lepontii*. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de considérer les territoires de ces deux derniers peuples comme nécessairement limitrophes de la Province cottienne, en supposant pour cela que les *Cammuntii* sont distincts des *Camunni* et que les *Lepontii* ne seraient qu'un groupe détaché du grand peuple de ce nom et installé entre Turin et Suse (comme l'affirment H. Seyrig, *Bull. du Musée de Beyrouth*, 1, 1937, p. 80 et D. van Berchem, *R.E.L.*, 40, 1962, p. 228 sq.). Aucun autre texte ne parle de ces peuplades dans les *Alpes Cottiae* : sur l'erreur de Ptol. 3, 1, 34, qui localise les *Lepontii* dans les Alpes cottiennes, par suite de la confusion entre *Ocelum* sur la Doire et *Oscela*/Domo d'Ossola sur le Toce, infra, p. 334, note 1. — Sur la localisation de ces peuples, N. Lamboglia, *I Pedates Tyrii e l'etnografia alpina*, dans *R.E. Lig.* 12, 1946, p. 94-99 ; du même, dans *R.E.Lig.*, 27, 1961, p. 120-126 avec carte ; et *infra*, p. 184, note 1. — En 44, Claude (Dion, 60, 24) annexa semble-t-il au *Regnum Cottii* des territoires situés sur le versant oriental des Alpes, au sud du val Chisone (*Caburriates* ?).

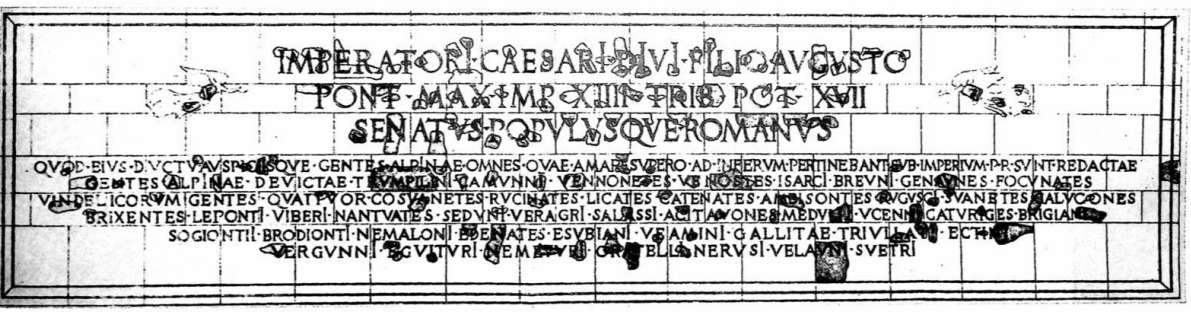


Fig. 1. — Dédicace du trophée des Alpes : épure de la restitution de J. Formigé

(*Gallia*, 13, 1955, p. 102-103).

(= *Capillati*) des Alpes méridionales furent assujettis en 14 : or, pour le moins, les *Veaminii* et les *Egdinii* font partie du groupe de peuplades ainsi qualifié [1].

2° Ou bien ces six peuplades, jadis indépendantes, auraient été soumises en 14, au même titre que les autres peuples alpins, et alors seulement mises sous l'autorité de Cottius en gage de son amitié [2]. Leur soumission et leur fidélité à Rome au moment du traité d'alliance passé entre Auguste et Cottius les auraient autorisées à figurer sur l'Arc de Suse parmi les *civitates* administrées par Cottius ; n'oublions pas en effet que cette dédicace ne fait qu'énumérer les cités qui, dès l'an 13 av. J.-C. environ, se trouvent soumises administrativement au préfet de Suse : elle n'implique pas que l'alliance de ces peuples avec Rome fût très ancienne.

Quelques remarques confirmeraient cette façon de voir :

— en 58, alors que le roi de Suse, Donnus, était déjà, croit-on [3], l'allié de César, celui-ci est attaqué par les *Caturiges* en haute Durance, alors qu'il se rendait à Lyon en passant par le territoire des *Vocontii* ; bien plus, cette attaque des troupes romaines a toutes les caractéristiques d'une opération concertée, puisqu'en la circonstance les *Caturiges* sont aidés par des peuplades plus septentrionales, les *Ceutrones* et les *Graioceli* [4]. Or cette initiative des *Caturiges*, contraire à la politique de Donnus, est étonnante si vraiment ce peuple faisait alors partie du royaume alpin. Elle peut néanmoins s'expliquer par des circonstances locales particulières ;

— Strabon (4,1,3) inclut le territoire des *Caturiges* dans le Pays de Cottius, mais les renseignements dont fait état ici le géographe correspondent à la situation qui était celle sous le règne de Cottius. De ce fait, on ne possède aucun document antérieur à la dédicace de Suse confirmant la dépendance de l'une ou l'autre de ces six peuplades au royaume de Donnus.

3° Une troisième solution reste possible : ces peuplades auraient fait partie depuis longtemps du royaume alpin, mais, par solidarité avec les autres populations montagnardes du versant occidental des Alpes — ou pour toute autre raison qui nous échappe [5] — elles n'auraient pas accepté de se soumettre au pouvoir romain, comme le fit leur roi Cottius. Lui-même d'ailleurs aurait été hésitant : *lenito tandem timore, in amicitiam Octaviani principis receptus (est)*, dira au IVe siècle Ammien Marcellin (15,10,2). La sécession de ces six peuples aurait été alors d'autant plus facile qu'ils étaient précisément les plus éloignés de la capitale italique du royaume. Vaincus en 14, ils auraient été à nouveau rattachés administrativement à Cottius, leur ancien souverain promu préfet aux ordres de l'autorité romaine. Seuls avec les peuplades du versant oriental des Alpes, les *Savincates* et les *Quariates* seraient restés fidèles à Cottius [6].

1. *Infra*, p. 175 et 359 sq.
2. C'était l'avis de G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 4 et de Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 334 et 344.
3. *Infra*, p. 173.
4. César, *B. G.*, 1, 10, 4 et *infra*, p. 317 sq.
5. Peut-être Cottius n'a-t-il pas voulu prévenir ou réprimer à temps les soulèvements de ces peuplades, qui auraient pris fait et cause pour les autres tribus du massif alpin. Isolé au milieu de populations qui lui seraient devenues hostiles, n'aurait-il pas tenté en la circonstance de jouer un jeu équivoque vis-à-vis de Rome ? G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 164, définissant la position de Cottius pendant les guerres alpines, parle de « son inertie et de son hostilité mal cachée » envers Rome.
6. Une autre solution, proposée par G. Oberziner, *l. c.*, p. 163, me paraît insoutenable : les cités signalées à la fois sur l'arc de Suse et sur le trophée de la Turbie seraient des tribus que

Entre ces trois hypothèses, la première me paraît exclue : mais entre les deux autres, il est impossible de choisir avec la seule documentation dont nous disposons pour cette région des Alpes et pour cette époque. Une seule certitude : en 8 av. J.-C., le *Regnum Cottii*, dont le roi vient d'accepter le titre de préfet sous la tutelle de Rome, comprend quatorze peuplades, dont six (sept avec les *Bricianii*) avaient été un temps hostiles aux Romains ; quelques autres étaient annexées à sa juridiction et cette situation dura pendant tout le Ier siècle, même après que ce district eût été transformé en province procuratorienne en 63/64.

Le mausolée des Escoyères en Queyras (Hautes-Alpes)

Moins importante pour l'étude des peuples alpins que les dédicaces de Suse et de la Turbie, l'inscription trop peu connue des Escoyères en Queyras n'en constitue pas moins un précieux document, qu'il convient de commenter avec soin [1] (pl. IV, fig. 1 et 2).

Remployée dans la chapelle Sainte-Madeleine qui, à 1550 m d'altitude, domine de plus de trois cents mètres la profonde vallée du Guil [2], cette inscription appartenait primitivement à un mausolée [3], dont certains éléments d'architecture ont été réutilisés dans cette même chapelle [4] ; il devait s'élever soit à l'emplacement même de ce lieu de culte chrétien, soit sur le mamelon qui se trouve à cent mètres de là vers le sud-ouest, mais de toute manière sur ce haut plateau méridional, suspendu au-dessus de la profonde combe du Queyras.

Brisée en deux morceaux et incomplète, cette inscription est actuellement remployée dans les tympans qui surmontent les linteaux des deux portes de la chapelle : celui de la porte méridionale a été taillé dans la partie supérieure de l'inscription, réutilisée de telle sorte qu'elle n'est plus lisible que sur un segment semi-circulaire formant arc en plein cintre, sous lequel on a creusé (3 à 4 cm) un pseudo-tympan ; la partie inférieure de l'inscription constitue le tympan proprement dit du portail occidental.

César aurait adjoint au royaume de Donnus pour le remercier de laisser passer les troupes romaines sur son territoire. Désireuses de retrouver leur indépendance, elles se seraient rebellées contre Cottius qui, en cette occasion, aurait peut-être même favorisé leur entreprise.

1. *CIL*, XII, 80 (transcription très erronée) ; pour les commentaires auxquels cette inscription a donné lieu, voir la bibliographie générale en tête de cet ouvrage.

2. Cette chapelle rurale est située près du hameau abandonné des Escoyères, au pied du lieu-dit le Châtelard, dans la commune d'Arvieux, canton d'Aiguilles, Hautes-Alpes. Au XIVe siècle, Escoyères = *Choerias* (< Queyras). On ne peut accéder à cette chapelle qu'à pied ou à dos de mulet, depuis le hameau du Veyer. Je m'y suis personnellement rendu en septembre 1964. Il me paraît indispensable de faire déposer ces deux inscriptions gallo-romaines (pl. IV, 1).

3. Sur d'autres mausolées montagnards, G. Barruol, dans *Cahiers Ligures*, 12, 1963, p. 98-102.

4. Les piédroits, les seuils et les linteaux des portes, ainsi que certains éléments du dallage, sont en calcaire gréseux, de provenance locale, tout comme la plaque de l'inscription ; ces dalles ont pu être descellées en 1932 et examinées par P. Isnel. Un seuil a 1,90 × 0,40 × 0,25 m ; un piédroit : 1,40 × 0,65 × 0,25 m ; un autre piédroit : 1,48 × 0,65 × 0,25 m ; toutes ces pierres présentent des trous de scellement à leurs extrémités. On ne signale pas d'autres découvertes antiques sur ce plateau des Escoyères. Le passage d'une voie importante sur ce site d'altitude n'est pas à retenir : tout au plus peut-on penser qu'une piste muletière desservait ces hauts quartiers, à l'époque antique comme au Moyen-Age et aujourd'hui encore. Sur cette région, *infra* p. 344, notice sur les *Quariates*.

La bordure inférieure du cintre de l'entrée principale correspond au côté droit de la dalle dans son état primitif ; il n'est pas certain en revanche que le bord du cintre de la porte latérale (sud) corresponde bien à la bordure gauche de l'inscription. La hauteur des lettres, qui va en diminuant de haut en bas (0,09 à 0,04 m), a permis de rapprocher avec sûreté les deux fragments de la dalle : l'interprétation du texte s'en trouvait dès lors facilitée (pl. IV, fig. 2).

Critiquant toutes les lectures qui avaient été données de cette inscription — toutes plus ou moins défectueuses, car rares étaient les épigraphistes qui avaient pu l'étudier *in situ* — M.P. Isnel proposait, en 1935, une restitution qui tenait compte des observations positives de ses prédécesseurs, mais surtout du relevé précis qu'il avait réalisé sur le document original. L'ayant moi-même observée sur place, j'adopte la lecture de P. Isnel pour ce qui concerne les noms et qualités des personnages cités, mais je crois pouvoir corriger sensiblement la restitution qu'il propose des deux lignes où figurent les ethniques qui nous intéressent ici.

Ce document appelle les commentaires épigraphiques suivants :

Fragment supérieur :

l.1 : Le V est précédé d'un O ou d'un Q ; après le R, la lettre mutilée ne peut être qu'un T.
l.2 : La lettre initiale est un V.
l.3 : La lettre finale est un V.
l.4 : La lettre finale est un R ; pas de L avant PATR. (Isnel).
l.5 : Avant AE, restes probables d'un L ; après LV, restes de la barre supérieure d'un T.
l.6 : La première lettre est un M.
l.7 : En début de ligne, restes d'un A (peu visible aujourd'hui), puis d'un L, puis d'un B ; après BVS, un second S tronqué.

Fragments supérieur et inférieur :

C'est à ce niveau que s'ajoute le deuxième fragment de l'inscription.

l.7 : Avant FRATRI (T, R et I liés, mais la barre horizontale du T a disparu en haut de la dalle), restes d'un I ou d'un F, précédé même d'un L selon P. Isnel (plus visible aujourd'hui, mais déjà P. Isnel avait des doutes sur ce point).
l.8 : Le A de PRAEF. est de toute petite dimension ; le deuxième L de CAPILL est tronqué par le bas ; il est suivi d'un A dont il ne subsiste que la partie supérieure ; entre le L et le A, il n'y a pas de point, mais un petit trou accidentel irrégulier, très différent des points triangulaires de l'inscription. Sur le deuxième fragment, avant SAVINCAT, un point et partie inférieure de deux I ou d'un T et d'un I, ou d'un N et d'un T, ou plutôt d'un M (voir MATRI, l.6) ; le dernier T de cette ligne ne semble pas lié avec un I qui dépasserait en hauteur la haste du T : le petit creux que l'on devine au-dessus du T est la conséquence d'une brisure accidentelle ou une « correction » moderne... ; de même, « l'apostrophe » située à droite du T n'est pas un signe abréviatif mais une écaillure.

l.9 : Après QVAR, restes assurés de I,A et T ; sur le deuxième fragment, avant RICIANIORVM (avec un C et non un G donné par tous les épigraphistes), B dont il subsiste une partie de la boucle inférieure.

l.10 : Sur le premier fragment, il ne reste qu'une partie de la boucle supérieure d'un O ou d'un Q, suivi peut-être d'un V ; sur le deuxième fragment, restes d'un O suivi d'un point avant BVSSVLLI.

l.11 : Sur le deuxième fragment, dans SORORI, R et I liés.

Compte tenu de ces observations épigraphiques, la restitution que je propose est fonction des remarques suivantes :

a) A la ligne 7, la graphie *Fili(o)*, proposée par P. Isnel, est peu probable : pour ma part je ne vois avant *FRATRI* que le bas d'une haste de I ou de F, et on verrait plutôt l'abréviation plus classique *F(ilio)*, comme aux lignes 10, 11 et sans doute 2.

b) Pour reconstituer cette inscription, la difficulté réside dans l'évaluation de l'intervalle à laisser entre les deux fragments. L'épaisseur de la dalle étant uniforme (0,25 m), on ne peut tenir compte pour cela que de la hauteur des lettres et de la signification du texte. En fait, on voit bien se dessiner le plan très logique de ce texte : les lignes 1-2 sont consacrées au dédicant, les lignes 3-4 à son père, les lignes 5-6 à sa mère, les lignes 7-8-9 à un de ses frères qui est préfet, la ligne 10, à un autre de ses frères, la ligne 11 enfin à sa sœur ; l'énumération des noms de peuples qui suivent le titre de *praefectus* occupent deux lignes complètes (l. 8 et 9).

P. Isnel, comme ses prédécesseurs, considérant le point qui suit *CAPILL* comme un point abréviatif suivi de *A*...., pensait que les trois ou quatre premiers ethniques étaient inscrits sous forme abrégée ; il lisait :

Capill. A..... Savincat./
Quariat. et Brigianiorum/

Il n'admettait pas pour autant après *Capill.* la restitution proposée par la majorité des épigraphistes : *A[danatiu]M* [1], mot trop long selon lui, mais qui aurait pu s'abréger en *A[dana]T.* comme *Savincat.* ou *Quariat.*, mots qu'il acceptait sous cette forme.

Mais une remarque s'impose ici : le fait que le seul ethnique qui soit incontestablement complet — BRICIANIORVM — soit écrit en toutes lettres au génitif pluriel, tendrait à suggérer qu'il devait en être de même des ethniques qui le précèdent : il faudrait donc restituer *a priori CAPILLATORVM. SAVINCATIVM.QVARIATIVM.* Il n'est pas habituel d'ailleurs de trouver des noms de peuples sous une forme abrégée dans les énumérations de ce genre, comme le prouvent la dédicace de Suse, l'inscription de la Turbie et celle de Baalbeck [2].

Or, si nous considérons le point qui suit *CAPILL* comme accidentel — ce qui me paraît indiscutable depuis que j'ai vu le monument — je restitue facilement *CAPILLA-*

1. Mon interprétation n'exclut la présence de l'ethnique *Adanates* de cette inscription que pour des raisons purement matérielles. Topographiquement, il n'aurait pas été impossible de voir figurer cette peuplade à côté des *Bricianii*, des *Quariates* et des *Savincates*, qu'il convient de localiser dans la partie orientale du département des Hautes-Alpes ; les *Adanates* occupaient la région de Seyne : *infra*, p. 357.

2. *Supra*, p. 42, note 3.

[*toru*]*M* [1], suivi de *SA VINCA T*[*ium*?], les trois dernières lettres de ce mot devant se trouver peut-être à l'origine au début de la ligne suivante (l.9) avant *QVARIAT* : il n'est pas impossible toutefois que cet ethnique ait été abrégé. Et de même à la ligne 9, au lieu d'abréger *Quariat.* + *et*, je propose plus simplement de restituer *QVARIAT*-[*ium*].*BRICIANIORVM*. Dans les énumérations de peuples en effet, ou bien il n'y a pas de conjonction de coordination entre les différents termes — et c'est le cas à Suse et à la Turbie — ou bien il y en a une entre chaque nom, comme sur le cippe de Baalbeck [2]. Ici, le M final de *Capillatorum* précédant immédiatement *Savincatium* et ces deux mots étant séparés par un point, j'en déduis que les quatre ethniques se suivaient sans liaison.

S'il en était ainsi, pour faire place aux trois dernières lettres de *Savincatium*, il faudrait conclure que la bordure gauche de l'inscription a été retaillée, comme le pensaient d'ailleurs J. Roman et Héron de Villefosse : mais ce n'est point là une certitude, surtout si l'on considère que le début des lignes 1, 7, 8, 9 et 10 se trouve sur un même alignement vertical, ce qui ne peut guère être accidentel. Quant à l'écartement nécessaire entre les deux fragments de la dalle, il équivaut dans ma restitution à l'écartement proposé par P. Isnel : il correspond à l'espacement nécessaire pour l'interprétation de la ligne 7, commune à tous les commentateurs et qui ne paraît guère discutable si l'on tient compte de la compréhension générale du texte.

Les dimensions de la dalle primitive seraient donc approximativement les suivantes :

H : 2 m Largeur : 0,90 m (+) Epaisseur : 0,25 m

Je propose en définitive la lecture suivante, qui diffère de celle d'Isnel aux lignes 7, 8 et 9 :

1 QVART[inius...]
[Buss]VLLI.F(ilius)[sibi fecit et ?]
[.....B]VSSV[llo.....]
[.....]PATR[i.....]
5 [Bussul]LAE.LVT[atiae ?]
[.....]MATRI[.....]
ALBANO.BVSS[ulli]F(ilio)FRATRI
PRAEF(ecto).CAPILLA[toru]M.SAVINCAT(ium)
QVARIAT[ium.]BRICIANIORVM
10 QV[artini]O.BVSSVLLI.F(ilio).FRATRI
[Quart]INIAE.BVSSVLLI.F(iliae).SORORI

« Quartinius (...), fils de Bussulus, (a élevé ce monument pour lui-même), pour Bussullus (...) son père, pour Bussulla Lutatia sa mère, pour Albanus, fils de Bussullus, son frère, préfet des *Capillati*, des *Savincates*, des *Quariates* et des *Bricianii* [3] et aussi pour

1. P. Isnel, *L'inscription des Escoyères en Queyras*, dans *B.S.E.H.A.*, 1935, p. 19, avait pu déterminer, grâce au texte des autres lignes, qu'en fait il n'y avait place entre le A et le M de ce mot que pour 3 ou 4 lettres.

2. Je relève cependant une exception : *CIL*, XIII, 2924, l'épitaphe d'un *adiutor proc*(*uratorum*) *civitatis Senonum Tricassinorum Meldorum Parisiorum et civitatis Aeduaorum*..., qui présente une anomalie grammaticale (P.-M. Duval, *Paris antique*, p. 221 et note 2).

3. Voir *infra*, les notices consacrées à ces peuplades.

Quartinius, fils de Bussullus, son frère, et pour Quartinia, fille de Bussullus, sa sœur ».

Cette inscription commémore donc l'érection d'un mausolée familial, élevé par un certain Quartinius Bussullus [1] pour ses parents, pour sa sœur et pour ses deux frères, dont un, Albanus Bussullus, était préfet d'un district alpin groupant quelques peuplades.

Mommsen [2] date cette inscription du milieu du Ier siècle de notre ère : elle serait donc contemporaine du règne de Cottius le jeune (44-64) ; les caractéristiques épigraphiques du monument confirment cette datation.

On examinera plus loin les problèmes posés par cette circonscription montagnarde que gouvernait un *praefectus* issu d'une famille locale.

1. Le nom Bussullus est indigène. On le rapprochera de celui de L. Pomponius Bassulus, un des deux personnages en l'honneur desquels fut édifié le mausolée de Lanuéjols en Lozère (*CIL*, XIII, 1567 ; M. Balmelle, *Répertoire archéologique du département de la Lozère*, Montpellier, 1937, p. 24-29). On connaît une Bussulla à Thon (*CIL*, III, 4985) et à Leoben (*ibid.*, 5465). — La présence inattendue de ce monument aux Escoyères semble indiquer que cette famille était originaire du lieu.

2. *CIL*, V, p. 902-903.

C

LES ITINÉRAIRES ROUTIERS

Les grandes voies rhodaniennes et transalpines à l'époque préromaine et sous le Haut-Empire

Les Itinéraires routiers d'époque romaine[1] constituent une source précieuse pour l'étude de la topographie régionale et, indirectement, pour la localisation des peuplades indigènes du temps de l'indépendance. En effet, outre qu'ils nous présentent la trame du réseau routier à un moment donné du Haut-Empire, ils permettent de localiser précisément un très grand nombre d'agglomérations, dont la plupart préexistaient à l'aménagement des routes gallo-romaines. A ce titre, ces listes de points de repères fixes constituent de véritables documents cartographiques, qui aident à déterminer l'implantation des peuplades ; on sait par exemple qu'*Axima* était le chef-lieu des *Ceutrones* et *Maritima* des *Avatici* : connaître la position exacte de ces bourgs, c'est déjà localiser approximativement ces tribus[2].

1. *Documents épigraphiques* : les Gobelets de Vicarello pour l'itinéraire de Cadix à Rome par la vallée de la Durance et le Mont-Genèvre : ils remontent à l'époque d'Auguste selon J. Heurgon, *La date des gobelets de Vicarello*, dans *R.E.A.*, 54, 1952, p. 39-50. — *Documents cartographiques* : la Table de Peutinger, dont le fond daterait au plus tard de la première moitié du IIIe siècle de notre ère : A. Grenier, *Manuel*, 6, 1, p. 130 ; E. Desjardins, *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne*, Paris, 1869-1876 ; K. Miller, *Die Peutingersche Tafel*, Stuttgart, 1962, segments II et III (partiellement reproduits ici, pl. V, fig. 1, d'après cet ouvrage) ; selon Kubitschek, art. *Itineraria* et *Karten*, dans *R.E.*, la Table de Peutinger, comme l'Itinéraire d'Antonin, dériveraient d'un original commun, une carte du monde antique établie à l'époque d'Auguste. Il subsiste sur ce document quelques noms de peuples et de territoires, pour le sud-est de la Gaule : *Cavares, Bocontii, Selleri, Caturiges, Cotii Regnum, Gretia* ; selon E. Desjardins, *Géographie de la Gaule, l. c.*, 4, p. 83 et 97, l'original serait une carte de l'époque d'Auguste, sur laquelle on aurait surajouté au Bas-Empire le réseau routier, en supprimant pour ce faire les noms de peuples et autres mentions qui gênaient et qui donc y auraient figuré plus nombreux à l'origine : cette hypothèse rendrait compte du fait que ce ne sont pas toujours les peuples les plus importants dont on lit les noms sur la carte dans l'état où elle nous est parvenue. — *Documents littéraires* : Strabon, livre 4 ; Ptoléméc, livres 2 et 3, texte tiré d'une carte qui remonterait à l'époque de Néron selon E. Polaschek (*R.E.*, suppl. X, 1965, col. 680-833) ; Itinéraire d'Antonin, guide routier qui remonterait à la fin du IIIe siècle, mais dérivant d'un original du Haut-Empire : A. Grenier, *Manuel*, 6, 1, p. 133-138 ; selon D. van Berchem, *L'Annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle*, dans *M.S.N.A.F.*, 1936, p. 116 sq., cet « itinéraire » serait en fait un recueil de plans de déplacements, prévus pour les empereurs et les corps de troupe, indiquant les stations-magasins où était entreposé le ravitaillement fourni par l'annone ; il aurait été publié vers 289. Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, daté de l'an 333.

2. Certains toponymes-frontières peuvent aussi, dans certains cas, préciser l'étendue de ces groupes humains.

***

Pour le sud-est de la Gaule, les grands itinéraires de l'Antiquité préromaine, que nous ont transmis les historiens grecs et latins, sont très partiels ; nous en avons en effet connaissance indirectement, dans la mesure où ils sont liés à quelques grands épisodes historiques : les invasions celtiques qui s'échelonnèrent du VI^e^ au IV^e^ siècle ; la traversée de la Gaule méridionale et des Alpes par l'armée carthaginoise en 218 ; enfin les expéditions romaines en Occident. Tous ces itinéraires échappent cependant à l'analyse de détail : nous n'avons sur eux que des renseignements incomplets, généralement peu précis et se rapportant à des époques très différentes. Mais ils n'en sont que plus précieux du fait de la pauvreté même de la documentation écrite concernant ces périodes anciennes : la géographie humaine, la toponymie et l'archéologie peuvent du moins suppléer en partie à cette carence des textes.

Pour l'époque romaine, les itinéraires dont font état Strabon et les documents routiers sont — au contraire des précédents — très détaillés et précis, mais ils correspondent à la systématisation du réseau routier sous le règne d'Auguste[1] : c'est un réseau formé de grandes percées stratégiques, assurant des relations lointaines et rapides — interprovinciales surtout — desservant les grandes cités, mais se détournant des anciens *oppida*. Utilisées par les armées, les convois officiels, le *cursus publicus* et les marchands internationaux, ces voies n'ont donc en principe rien à voir avec les traditionnelles pistes indigènes[2] ; cependant elles ne furent souvent que des rectifications ou des améliorations d'itinéraires commerciaux protohistoriques[3], surtout dans les zones montagneuses, où les vallées étroites et les cols ne laissent pas place à plusieurs tracés.

Je n'entends donc point ici justifier dans le détail la restitution topographique de ce réseau stratégique d'époque romaine, ni non plus restituer la trame serrée des pistes indigènes : il est nécessaire néanmoins de donner, sous forme de tableaux systématiques, la localisation des stations routières gallo-romaines[4] et de les reporter sur la carte ; d'autre part, il convient d'insister sur ce qui caractérise les pistes préromaines, en faisant état de la documentation concernant les grands itinéraires reconnus ou attestés : leur connaissance contribuera à déterminer les causes d'implantation de certains groupements ethniques et, d'une manière générale, à mieux comprendre la vie des indigènes qui les parcouraient[5].

1. P.-M. Duval, *Les voies gallo-romaines*, dans *Les routes de France*, *l. c.*, p. 11-14 ; W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 42-74 et 185-196.

2. F. Benoit l'a admirablement bien montré dans les *Itinéraires commerciaux*, *l. c.*, en particulier p. 363 : il faut distinguer entre les « voies de pénétration militaire, unissant les *civitates* » et « les chemins de colportage très anciens, qui malgré les razzias et les péages imposés par les riverains, montrent la permanence des relations humaines fondées sur des nécessités économiques ». Idée reprise par l'auteur dans *Recherches*, *l. c.*, p. 200-201.

3. C'est le cas des itinéraires du couloir rhodanien, des vallées de la Durance, de la Drôme, de l'Isère, etc... Strabon semble avoir emprunté une partie des renseignements concernant ce réseau routier à Artémidore et à Poseidonios.

4. Je ne puis ici justifier la position exacte de toutes ces stations : la réalisation de ces tableaux est néanmoins le résultat de longues recherches ; je tiens compte du tracé au sol, de l'étude comparée des itinéraires, de la toponymie, des documents épigraphiques et des nombreux travaux dont ces itinéraires furent l'objet. Voir bibliographie générale.

5. En fait, seule la partie concernant la topographie et la toponymie devrait trouver place dans ce développement sur les sources de l'étude ; il m'a paru toutefois difficile de la séparer de

***

Par delà l'époque romaine, le Moyen-Age apporte une documentation précieuse concernant le réseau des pistes indigènes qui sillonnaient le territoire des peuplades celtoligures du sud-est de la Gaule. On l'a souvent dit, alors que la période de colonisation romaine fut une époque de centralisation, les temps préromains, tout comme le Moyen-Age, correspondent à des époques de décentralisation, d'autarcie et de vie locale intense.

De ce fait, le système routier préromain est comparable sinon toujours identifiable au système routier médiéval[1] : les pistes réunissent les bourgs, capitales politiques, centres de la vie économique régionale, marchés et débouchés de la production des villages d'alentour[2]. La juxtaposition et l'interpénétration de ces réseaux locaux en étoile, rayonnant autour de chaque petite capitale[3], constituaient une trame complexe de pistes, comparable en tous points à ces routes médiévales dont font état les Cartulaires[4]. Pour attirer vers des passages obligés une circulation accrue, les grandes confédérations, et aussi certaines peuplades bien placées, aménagent des itinéraires sur lesquels ils garantissent la sécurité des voyageurs et des marchands, mais le long desquels, en contrepartie, ils lèvent de lourds droits de passage : les *Cavares* agissaient ainsi dans le couloir rhodanien, les peuplades du royaume de Suse le long de l'itinéraire du Mont-Genèvre et les *Salassi* dans le Val d'Aoste : d'une manière générale d'ailleurs chaque peuplade faisait de même dans sa vallée. Or au Moyen-Age les possesseurs de grandes principautés territoriales n'agissent pas différemment : l'exemple le plus caractéristique pourrait être le Comté de Forcalquier qui, au XII^e^ siècle, constituait le long de la Durance « une seigneurie de routes », selon le mot de Camille Jullian ; de même, plus au nord, la Savoie sera axée sur les grands passages du Mont-Cenis[5].

La similitude du réseau routier à l'époque préromaine et au Moyen-Age montre donc la permanence des courants commerciaux[6] : ne croyons pas pour autant que ces chemins locaux aient été totalement abandonnés à l'époque gallo-romaine. Le commerce régional empruntait certes les nouvelles routes : il ne négligeait pas pour autant les anciens chemins et si quelques-uns furent progressivement abandonnés, la plupart, aménagés et entretenus et quelquefois même améliorés dans leur tracé, furent encore très utilisés par les indigènes. Certes il est impossible aujourd'hui de retrouver le tracé de ces pistes sous la trame des chemins médiévaux et modernes, mais le fait qu'ils

l'examen — fût-il sommaire — du réseau routier qui eût été logiquement inclus dans le chapitre suivant (II, A) sur le « pays ». Les développements qui vont suivre sur les grands itinéraires du sud-est de la Gaule constitueront en fait la liaison entre les chapitres I et II.

1. J. Roman, *Les routes à travers les Alpes*, dans *B.S.E.H.A.*, 1903, p. 238-262 l'a bien montré pour la région des Hautes-Alpes : voir sa carte.

2. R.-H. Bautier, *Recherches sur les routes de l'Europe médiévale*, dans *Bull. Phil. et Hist. du Comité des Travaux hist. et scient.*, 1960, p. 100.

3. Certains centres médiévaux étaient des créations romaines, mais en fait la plupart des *castra* furent établis sur ou auprès de sites d'*oppida* préromains : P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, *passim*.

4. J. Hubert, *Les routes du Moyen-Age*, dans *Les routes de France*, *l. c.*, *passim*.

5. G. de Tournadre, *Histoire du Comté de Forcalquier*, Paris, 1930, préface, p. I et II.

6. Observation mise en lumière et développée pour le sud-est par F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 165.

n'aient pas été jalonnés de bornes et construits avec autant de soin que les grandes routes stratégiques ne doit pas faire oublier leur existence et leur nécessité.

A côté de ces réseaux locaux, il existait aussi des pistes à grande distance, qui suivaient le couloir rhodanien et les grandes vallées alpestres. Fleuves et rivières [1] donnent les directions générales de ces itinéraires protohistoriques, dont le tracé s'est traditionnellement maintenu à travers les âges : ainsi ne sera-t-on pas étonné de retrouver, le long du Rhône ou de la Durance, des « drailles » de transhumance dont la fréquentation remonte haut dans le temps [2], des pistes préromaines, des routes stratégiques gallo-romaines, des chemins médiévaux [3], enfin des routes royales et impériales ; sans compter les voies d'eau elles-mêmes qui, à toutes les époques, ont été utilisées au maximum pour le transport des marchandises pondéreuses [4].

Vers l'intérieur, les pistes transalpines de l'époque de la Tène devenaient de simples sentiers dans les passages difficiles et en altitude ; et d'une manière générale, en l'absence de quelques grandes routes aménagées, à partir des hautes vallées le trafic se répartissait sur de nombreux cols [5]. Polybe, décrivant les pistes de la Maurienne et du Val de Suse [6], ne parle que de chemins étroits, raides, bordés de précipices et souvent coupés par des éboulements.

Mais ne nous y trompons pas : si ces pistes de montagne étaient peu aptes au passage d'une armée aussi importante et lourde que celle d'Hannibal en 218 — qui franchit néanmoins les Alpes en un temps record — elles étaient très fréquentées par les commerçants et les voyageurs, par les indigènes surtout, mais aussi par les étrangers : l'archéologie en porte témoignage. A titre de comparaison, notons qu'aujourd'hui encore un trafic considérable se fait de la même manière chez les peuplades d'Afrique du Nord, dans des montagnes aux pistes rares, mais aux multiples sentiers souvent imperceptibles sur le terrain [7]. Ici comme là, pistes et sentiers suivent les mouvements du relief et s'adaptent au terrain, malgré les obstacles inhérents à la circulation en montagne : les pentes exagérées, l'abondance des chutes de neige, la violence de l'érosion, qui de tous temps ont exigé des aménagements complexes et un entretien onéreux [8].

1. R. Capot-Rey, *Géographie de la circulation sur les continents*, *l. c.*, p. 21.

2. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 166, note 19 : les drailles unissant les plaines aux alpages d'altitude correspondent souvent aux itinéraires protohistoriques ; dans le même sens, A. Grenier, *Manuel*, 6/1, p. 161.

3. En particulier les chemins sauniers : F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 87-110 ; *Les itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 369 et 376-377 ; *Recherches*, *l. c.*, p. 201 et note 84.

4. L. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, Paris, 1913, *passim* ; F. Benoit, *Recherches*, p. 166 ; pour la Durance : G. Barruol, *La Durance dans l'Antiquité et au Moyen-Age*, dans *Delta*, 13, 1965, p. 21-24, 14, p. 19-25 et 15, p. 24-32.

5. D. van Berchem, *R.E.L.*, 40, 1962, p. 230 sq. — La construction de routes à travers les Alpes à l'époque romaine fit choisir et aménager quatre ou cinq cols parmi les plus favorables, mais eut pour conséquence l'abandon progressif, mais non total, des anciennes pistes et des cols secondaires qu'utilisaient jadis les indigènes. De même, du XVII[e] au XIX[e] siècle, l'établissement des grands axes royaux puis impériaux a fait abandonner de nombreux sentiers et cols transalpins en usage au Moyen-Age. De ce fait, les documents concernant ces anciens itinéraires sont ténus : seules la topographie, l'archéologie et l'économie régionale peuvent aider à en restituer le tracé.

6. Pol., 3, 51 et 54 ; Live, 21, 33, 7.

7. D'un point de vue général, les conditions de vie de ces peuples berbères peuvent être utilement comparées à celles des peuplades préromaines des Alpes. La colonisation française y suivit d'ailleurs le même processus que la romanisation.

8. Sur les difficultés de la circulation sur les grandes routes des Alpes, même à l'époque romaine : Strabon, 4, 6, 6 ; Amm., 15, 10, 3 sq. ; Claudien, *de bello getico*, 26, 340-8.

Tracés par l'usage, conditionnés par la nature et répondant aux nécessités économiques régionales, pistes et sentiers muletiers, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, rendaient donc aux peuplades indigènes des services insoupçonnés aujourd'hui et peut-être ne tient-on pas assez compte de cette multitude d'itinéraires secondaires dans l'étude des courants commerciaux préromains à travers le massif alpin.

***

Un élément technique, sur lequel ont justement insisté J. Sion et D. van Berchem [1], permet de mesurer l'importance et la portée de la révolution qu'a été la construction des routes après la conquête de la Narbonnaise et des provinces alpestres : la route en effet a été créée pour la roue.

Or les Préalpes et les Alpes, pays accidentés et peu aptes au roulage, sont par excellence le domaine du bât plus que de la voiture : aussi les marchandises lourdes y ont-elles été transportées, à l'époque préromaine comme au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime, par eau et à dos de mulets et d'ânes [2]. Dans ce trafic, ainsi que le remarque Strabon (4, 1, 12 ; 4, 1, 11 et 14), les voies terrestres et les voies navigables se complétaient, les premières se rapprochant au maximum des voies d'eau aux points de transbordement, souvent situés dans les coudes externes de celles-ci.

L'importance même de ces pistes ressort d'ailleurs de la position des villes qui les jalonnent et qui, dès l'époque préromaine, se sont développées aux abords des obstacles routiers [3] : là où quelque avantage naturel permettait de franchir aisément la rivière, que ce soit à gué, sur un bac ou sur un pont (Tarascon, Cavaillon, Sisteron, pour prendre l'exemple de l'itinéraire de la Durance et de la Doire) ; dans des sites de confluents (Cavaillon, Sisteron, Rame, Briançon, Suse, etc...) ; près des passages obligés (Sisteron) ; au point de contact de la voie navigable et des pistes terrestres, où s'effectuaient les nécessaires déchargements (Embrun) ; au pied des cols (Briançon, Césanne) etc... : les péages se trouvaient aussi de préférence en ces points privilégiés et c'est là encore que nous les retrouvons au Moyen-Age.

1. J. Sion, *Quelques problèmes de transports dans l'Antiquité*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, p. 628-633 ; D. van Berchem, *Du portage au péage*, dans *Museum Helveticum*, 13, 1956, p. 199-208.

2. Quelques exemples parmi beaucoup d'autres dans G. Barruol, *La Durance, l. c.*, dans *Delta*, 14, 1965, p. 19-25. — Les documents antiques qui font état de l'acheminement des marchandises à dos de bêtes de somme sont assez nombreux : selon Diodore, 5, 22, 4 et 38, l'étain était transporté à dos de cheval à travers la Gaule, depuis l'Océan jusqu'à Marseille ; en 218, Hannibal « emprunte » aux indigènes des mulets pour convoyer le matériel lourd de son armée aux sommets des Alpes (Live, 21, 37) ; selon Strabon, 4, 6, 2, l'élevage des mulets était propre à la Ligurie ; une plaquette votive d'époque romaine, trouvée au col du Grand-St-Bernard, figure un mulet bâté (M.-R. Sauter, *Préhistoire du Valais des origines aux temps mérovingiens*, dans *Vallesia*, 1960, p. 241-296). Ce mode de transport était aussi utilisé pour l'acheminement de marchandises entre deux voies d'eau ou deux tronçons navigables d'une même rivière. Au Bas-Empire encore, pour franchir le col du Mont-Genèvre, les marchandises étaient quelquefois déchargées des véhicules et transportées, selon les vieux usages, à dos de mulets : Amm. 15, 10. — Th. Sclafert, *Le haut Dauphiné au Moyen-Age*, *l. c.*, p. 649, met en relief le trafic rémunérateur des muletiers du Briançonnais au Moyen-Age : elle cite un texte qui parle des *multi mulliones bene opulenti*.

3. D'un point de vue général, R. Capot-Rey, *Géographie de la circulation sur les continents*, *l.c.*, p. 227-232.

Pistes et routes de la vallée du Rhône

Dans la géographie du Midi de la Gaule, la vallée du Rhône s'inscrit comme le principal couloir de pénétration vers l'intérieur des terres. Le fleuve présente en effet de nombreux avantages : il s'ouvre en Méditerranée occidentale, traverse la partie la plus riche de la Gaule méridionale (Strabon, 4, 1, 2) et, par ses affluents, donne accès vers les Alpes, vers le Massif central et en Gaule septentrionale (Strabon 4, 1, 14) ; enfin il était navigable dans l'Antiquité sur une grande partie de son cours, ainsi que le précise Strabon (4, 1, 2 ; 11 et 14)[1].

Aussi, dès le VI[e] siècle av. J.-C., le couloir rhodanien est-il largement utilisé par les marchands — entre autres par les Marseillais[2] — qui suivent les pistes qui bordent le fleuve sur l'une et l'autre rive et la voie liquide elle-même, les unes et l'autre étant utilisées complémentairement[3]. Sur la rive droite, une piste protohistorique jalonnée de riches *oppida* partait au nord du delta, pénétrait vers l'intérieur en passant près de Remoulins et de Bagnols-sur-Cèze, pour emprunter ensuite et jusqu'à Vienne l'étroite bande de terrain resserrée entre le fleuve et les monts du Vivarais[4]. Sur cet axe, vers Pont-St-Esprit, se détachait un autre itinéraire qui, en remontant la vallée de l'Ardèche, permettait d'atteindre par le col de Pal la vallée de la Loire au pays des *Arverni* et, éventuellement par cette voie navigable, l'Océan[5]. Sur la rive gauche, évitant les abords marécageux du Rhône — surtout au niveau des confluents — les pistes anciennes se tenaient sur les premières collines calcaires (grosso modo en suivant le tracé de la R N. 538, ainsi que l'a bien montré A. Blanc) et là encore d'anciennes agglomérations de hauteur attestent leur importance et leur fréquentation à l'époque préromaine.

C'est ce dernier itinéraire qu'emprunta l'armée carthaginoise, en 218, de la plaine

1. G. de Manteyer, *La voie fluviale du Rhône et ses chemins primitifs. Hercule et Hannibal*, dans *B.S.E.H.A.*, 64, 1945, p. 11-13 ; A. Blanc, *Le commerce de Marseille dans le bassin du Rhône d'après les trouvailles de céramique*, dans *R.A.E.*, 9, 1958, p. 113-121 ; du même, *Valence, l. c.*, p. 102-105 ; J.-J. Hatt, *Histoire de la Gaule, l. c.*, p. 24 ; F. Villard, *La céramique de Marseille, l. c.*, p. 132 ; F. Benoit, *Les itinéraires commerciaux, l. c.*, p. 369-374 ; du même, *Recherches, l. c.*, p. 112 et 165-167 ; H. Gallet de Santerre, dans *R.E.A.*, 64, 1962, p. 395-396 et 399 ; J. Rougé, *Les relations de Lyon et de la mer*, dans *Actes du 89[e] Congrès des Soc. Sav.*, Lyon 1964, Archéologie, Paris, 1965, p. 137-152. Pour les ouvrages concernant le Rhône, voir la bibliographie générale.

2. F. Benoit, *Observations sur les routes du commerce gréco-étrusque*, dans *Actes du Colloque de Dijon, l. c.*, p. 15-20, a très justement montré que l'utilisation de cette voie était une cause et non une conséquence de la fondation de Marseille ; elle était déjà fréquentée en même temps que les itinéraires transalpins dès les temps préhistoriques.

3. F. Benoit, *Recherches, l. c.*, p. 166.

4. A. Blanc, *Valence, l. c.*, p. 10-11 et 102-104 ; le tracé de la route romaine correspond dans ses grandes lignes à la R.N. 86 ; ainsi que le remarque l'auteur p. 11, note 9, les ports sont inégalement répartis sur les deux rives du fleuve : alors que sur la rive gauche, de la Durance à l'Isère, le Rhône ne baigne qu'Avignon, Caderousse, Ancône et Valence, une trentaine d'agglomérations se trouvent en bordure immédiate du fleuve sur sa rive droite.

5. Il n'est pas certain que ce soit à cet itinéraire que Strabon fait allusion, quand il parle d'une vieille voie de portage qui était utilisée entre la moyenne vallée du Rhône et la haute vallée de la Loire (4, 1, 14) : il précise en effet que c'était une « route de plaine ». Aussi n'est-ce pas sans raisons que F. Lasserre, *Strabon*, t. 2, p. 144 et p. 210, note 5, écarte la piste trop montueuse du col de Pal et lui préfère un itinéraire plus septentrional unissant Vienne à Roanne par les vallées du Gier et du Furens. De toute manière, l'itinéraire de la vallée de l'Ardèche était aussi pratiqué, ainsi qu'en témoignent certaines découvertes archéologiques : J. Combier et P. Huchard, *Le commerce de la Gallia Graeca dans le val d'Ardèche*, dans *Cah. rhodaniens*, 6, 1959, p. 41-47.

d'Orange au confluent de l'Isère [1]. Il est mentionné au milieu du 1er siècle av. J.-C. dans une lettre de Plancus à Cicéron [2]. A l'époque d'Auguste, Strabon, dans ses mensurations (4, 1, 11, sans doute d'après Artémidore), semble suivre le tracé général de cette ancienne piste de Marseille à Lyon par Cavaillon et Valence : elle mesurait 1720 stades, soit 303 km environ. Cette voie de la rive gauche constituait l'axe sud-nord du territoire de la confédération des *Cavares*.

Il appartenait à Agrippa de systématiser cet itinéraire de la rive gauche du Rhône, qui désormais, dans de meilleures conditions, unirait Marseille à Lyon (Strabon, 4, 6, 11) : en fait il créa une route toute nouvelle, un peu plus courte que l'ancienne piste ; elle côtoyait le Rhône souvent à faible distance, traversait les plaines dans leur partie élevée et tenait le plus possible le pied des collines ; mais sur certains tronçons, et en particulier d'Avignon à Arles, tracée à travers des zones basses et marécageuses, sa construction nécessita d'importants travaux d'art [3]. Cette route figure sur le cadastre B d'Orange en plusieurs points, en particulier au Logis de Berre et au sud du ruisseau de la Berre [4] : elle se superpose ici au carroyage de la colonie d'Orange, comme elle se superpose aussi à la centuriation de la colonie de Valence encore repérable au sol.

Cette route a été étudiée avec précision par Fl. Vallentin en 1880 [5] : la documentation mise au jour depuis cette date ne modifiant pas le tracé qu'il avait restitué, je m'en tiens aux identifications et aux localisations de ce savant (voir tableau I). J'insisterai seulement sur l'importance de deux carrefours : celui qui, au pays des *Tricastini*, marquait le point de départ d'une route secondaire unissant la voie rhodanienne à *Augusta*/St-Paul-Trois-Châteaux et qui desservait ensuite la moyenne vallée du Lez ; et, plus au sud, celui d'*Ernaginum*/St-Gabriel où la route d'Agrippa coupait la voie Domitienne. Située à l'extrémité occidentale des Alpilles, cette station constituait en fait une plaque tournante : vers le nord, la route de Lyon desservait la vallée du Rhône et pénétrait en Gaule centrale ; à l'ouest, au-delà du bac de Tarascon, la voie Domitienne conduisait vers l'Espagne ; au nord-est, le prolongement de cette même voie Domitienne se dirigeait vers le pays des *Vocontii*, les *Alpes Cottiae* et la plaine du Pô ; une autre route partait vers le sud-est en plein pays salyen, dont elle était l'artère vitale, pour se diriger vers les Alpes maritimes ; au sud enfin, la voie d'Agrippa s'acheminait vers le grand port d'Arles : une route la prolongeait jusqu'à Marseille (Tableaux I et IX).

Pistes préromaines et routes gallo-romaines jouaient en fait dans le couloir rhodanien un rôle identique : elles constituaient l'itinéraire principal de pénétration en Gaule ; mais l'itinéraire de la rive gauche eut toujours plus d'importance : il était en effet une merveilleuse voie de rocade desservant toutes les vallées alpestres : la Durance, l'Ouvèze, l'Eygues, le Lez, le Roubion, la Drôme et l'Isère [6].

***

1. Polybe 3, 46 et 49 ; Tite-Live, 21, 31, 2.
2. *Ad Fam.*, 10, 23.
3. Cette route romaine sert aujourd'hui d'assiette à la R.N. 7 sur une grande partie de son parcours entre Lyon et Avignon.
4. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 236 sq.
5. Fl. Vallentin, *La voie d'Agrippa de Lugdunum au rivage massaliote*, dans *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, 4, 1880, p. 373-393 ; du même, *Les Alpes cottiennes*, *l. c.*, p. 29-34.
6. Sur la complémentarité des voies alpines et de la voie rhodanienne, F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 164-165 et 167.

Les cols alpestres

Les Romains connaissaient mal les Alpes et pour cette raison redoutaient de les franchir ; mais on ne dira jamais assez combien les pistes qui parcouraient ce massif et les nombreux cols qui en permettaient le franchissement étaient fréquentés à l'époque de la Tène : par les indigènes, par les marchands, par les pèlerins, par les bandes de mercenaires et par les armées, et aussi par ces populations celtiques qui étaient installées de part et d'autre du massif, dans les vallées du Rhône et du Pô [1].

Hannibal le disait à ses troupes qui, massées au bord du Rhône, s'apprêtaient à franchir ces montagnes redoutées (Tite-Live, 21, 30, 7) : « Les Alpes sont habitées, cultivées, produisent et nourrissent des êtres vivants ; elles ont des passages praticables pour des armées ... *pervias fauces esse exercitibus...* » : ces informations rassurantes, énoncées certes pour la circonstance et mises par Tite-Live dans la bouche du général carthaginois, ne sont pas pour autant dénuées de fondements ; on sait qu'en effet Hannibal avait envoyé des émissaires dans les Alpes, avant même de quitter l'Espagne, précisément pour reconnaître la topographie de l'intérieur du massif. Mais bien plus précieux est le témoignage de Polybe qui, vers 150, parcourut les Alpes occidentales : « Quand certains historiens nous représentent ces montagnes comme désertes, abruptes et inaccessibles, il est évident qu'ils sont bien loin de la réalité. Ils ne savaient donc pas qu'avant la venue d'Hannibal, les Gaulois des bords du Rhône avaient plus d'une fois passé les Alpes... Ils ignoraient également que les Alpes mêmes sont habitées par une population nombreuse... (3,48) ».

Les Romains ne connaissaient en fait dans les Alpes occidentales que les pistes principales [2]. Au IIe siècle, Polybe y comptait seulement trois passages, ὑπερβάσεις (*apud* Strabon, 4, 6, 12) :

— un chez les *Ligures*, très rapproché de la Mer Tyrrhénienne ;

— un chez les *Taurini* (val de Suse-Turin), qu'aurait emprunté Hannibal : il s'agit du col du Clapier ou du Petit-Mont-Cenis dans le massif du Mont-Cenis (on sait que la Doire Ripaire donne accès à la fois vers le Mont-Genèvre et vers le Mont-Cenis) ;

— enfin, plus au nord, celui des *Salassi* (val d'Aoste, qui donne accès vers deux grands passages : le Petit et le Grand-St-Bernard).

Au Ier siècle av. J.-C., Varron [3] — que Cicéron qualifiait de *diligentissimus investigator antiquitatis* — faisait état de cinq cols ; son énumération va grosso modo du sud au nord, mais en fait elle ne semble pas suivre un ordre géographique très précis [4] :

— *una (via) quae est juxta mare per Ligures,*

— *altera qua Hannibal transiit* (Mont-Cenis, en 218),

— *tertia qua Pompeius ad Hispaniense bellum profectus est* (sans doute le Mont-Genèvre, en 77),

— *quarta qua Hasdrubal de Gallia in Italiam venit* (le Mont-Cenis ou le Mont-Genèvre [5], en 207),

1. H. Hubert, *Les Celtes*, *l. c.*, p. 18 et *infra*, p. 157 sq.
2. W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 34-36 et 42-74.
3. *Apud* Servius, *ad Vergilii Aen.*, 10, 13.
4. En outre les passages empruntés par Hannibal et Hasdrubal sont peut-être les mêmes.
5. Selon C. Jullian, *Gaule*, 1, p. 498, Hasdrubal aurait emprunté le col du Mont-Genèvre.

— *quinta quae quondam a Graecis possessa est, quae exinde Alpes Graeciae appellantur* (Petit-Saint-Bernard dans l'*Alpis Graia*).

Enfin sous le Haut-Empire, Strabon décrit quatre routes transalpines : celles des Alpes maritimes et des Alpes cottiennes (4, 1, 3 et 12), celles du Petit et du Grand-St-Bernard (4, 6,7). Les quatre cols correspondant à ces grands itinéraires sont ceux qui furent aménagés à l'époque d'Auguste : en fait ils étaient fréquentés depuis longtemps déjà et les pistes qui y conduisaient entretenues, puisqu'ils avaient été franchis par des armées avec leurs équipages.

Mais il convient de différencier ces grands passages, connus des étrangers, et les cols secondaires utilisés par les indigènes, ou exceptionnellement par quelque grand capitaine pour jouir de la surprise [1]. En effet, ainsi que le montre le tableau ci-après [2], et pour ne parler que des cols qui permettent le franchissement de l'arête principale de la chaîne alpine, tous les cols ont été utilisés aux époques préromaine [3] et romaine [4] ; pour un grand nombre — malgré une prospection qui n'en est qu'à ses débuts — leur fréquentation dans l'Antiquité est assurée, si l'on tient compte de la topographie [5], des découvertes archéologiques [6], de la position des postes du *portorium*, des lieux de culte, de la toponymie [7] et aussi de leur utilisation au Moyen-Age [8].

Les tribus des hautes vallées alpestres, restées indépendantes, tenaient tous ces passages et continuèrent à les tenir même après que les pistes qui les franchissaient eussent été aménagées par les Romains en routes militaires. En fait, pour ces populations montagnardes, les routes et les cols furent à toutes les époques une source de revenus qui palliait en partie la pauvreté de leur sol [9] : dans les Alpes plus que partout ailleurs, la route fut un facteur économique déterminant.

1. Ce fut le cas d'Hannibal qui déboucha à Turin, alors que les Romains, qui savaient qu'il s'était engagé dans la vallée de l'Isère, l'attendaient dans la vallée de la Doire Baltée, au pied du col du Petit-St-Bernard.

2. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive : je ne signale ici que les cols sur lesquels on possède une documentation sûre concernant leur fréquentation dans l'Antiquité et au Moyen-Age. Certains ont pu n'être utilisés qu'à une époque donnée et dans un but bien précis. — Cette question des cols transalpins est étudiée par C. Jullian, *Gaule*, 1, p. 42-50 et par F. Staehelin, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, *l. c.*, p. 376-388.

3. Et même aux époques préhistorique et protohistorique ; en effet selon M.-E. Dellenbach, *La conquête du massif alpin et de ses abords par les populations préhistoriques*, Grenoble, 1935, p. 136-137, les cols alpestres ont été pratiqués par les Néolithiques : on retrouve la même civilisation sur les deux versants. Pour les siècles préromains, D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 230 sq.

4. Selon Strabon, 4, 6, 6, Auguste multiplia les routes dans les Alpes et les équipa de nombreux ouvrages d'art destinés à prévenir les accidents.

5. Selon F. Bourdier, *Le bassin du Rhône au Quaternaire*, *l. c.*, p. 340, un grand nombre de chemins et de cols aujourd'hui englacés étaient jadis praticables ; remarque identique chez Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 72.

6. Les monnaies gauloises et marseillaises trouvées sur ces cols témoignent, entre autres documents, de leur fréquentation au III^e^, II^e^ et I^er^ siècle av. J.-C. ; il est impossible d'en établir le recensement dans le cadre de cette étude. *Infra*, p. 64, note 7.

7. Alors que les sommets ont reçu leur nom de ceux qui les regardaient d'en bas, souvent avec effroi, les cols reçurent le leur de ceux qui les fréquentaient.

8. W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 34-36.

9. Voir *infra*, p. 92 sq.

COLS DES ALPES OCCIDENTALES FRÉQUENTÉS DANS L'ANTIQUITÉ

Nom du col	Altitude	Met en communication					
		Versant français		Versant italien			
		la vallée de	affluent de	et la vallée de	affluent de	la ville de	à
Tende	1873 m	Roya		(torrent)	Stura di Demonte	Nice et Vintimille	Bourg-Saint-Dalmas
Brouis	880	Bassera	Roya	(torrent)	Roya	—	—
Braus	995	Paillon		Bévèra	Roya	—	—
Les Fenêtres	2471	Gordolasque	Vésubie	Gesso	Stura di Demonte	Levens	—
La Madeleine	1994	Ubayette	Ubaye	Stura di Demonte	Tanaro	Barcelonnette	—
L'Autaret ou Chabrières	2873	Ubaye	Durance	Varaita	Pellice	—	Château-Dauphin
Longet	2672	—	—	—	—		
Saint-Véran	2860	Aigueblanche	Guil	—	—	Château-Queyras	Château-Dauphin
Agnel	2744	Aigue-Agnelle	—	—	—	—	—
Valante	2871	Guil	Durance	—	—	—	—
La Traversette	2950	—	—	Pô		Abriès	Saluces
La Croix	2273	—	—	Pellice	Pô	—	—
Mont-Genèvre	1854	Durance	Rhône	Doire Ripaire	Pô	Briançon	Suse
La Roue	2552	Combe de la Grande Montagne	Arc	Bardonnèche	Doire	Modane	Oulx
Fréjus	2542	—	—	—	—	—	—
Clapier	2482	Ambin	Arc	Clarée	Doire	Bramans	Suse
Petit-Mont-Cenis	2182	—	—	Cenischia	—	—	—
L'Autaret	3063	La Lombarde ou l'Avérole	—	Stura di Viu	Stura di Lanzo	Bessans	Turin
Petit-Saint-Bernard	2188	Torrent	Isère	Doire Baltée	Pô	Aime et Beaufort	Aoste
Seigne	2512	—	—	Doire	Doire Baltée	—	—
Grand-Saint-Bernard	2472	Drance (versant Suisse)	Rhône	Artanavaz	Doire	Martigny	—
Les Montets	1461	Arve	—	Eau noire et Trient (versant Suisse)	Rhône	—	Chamonix

Route littorale et routes des Alpes maritimes

Polybe est le premier à faire état d'une piste qui franchissait l'*Alpis maritima* au pays des *Ligures*[1]. De Nice à Marseille, elle longeait la côte, accrochée aux falaises : au dire de Strabon (4, 1, 9) — qui utilise ici une source ancienne — entre les montagnes côtières et la mer, il y avait à peine la place d'un chemin praticable[2] ; et plus loin (4, 6, 2), il écrit : « (la côte) est bordée de montagnes dont les escarpements vraiment prodigieux ne laissent le long de la mer qu'un passage très étroit, στενὴν πάροδον ». Parlant de

1. *Apud* Strabon, 4, 6, 12.
2. Certaines agglomérations citées dans l'Itinéraire maritime d'Antonin (Tableau XII) et dont les noms paraissent anciens devaient jalonner cette piste, qui présentait le double avantage de constituer une voie de rocade pour les sentiers venus de l'intérieur des massifs côtiers et de desservir un chapelet de petits ports par où se faisait un important trafic de cabotage.

cet itinéraire, le géographe précise (4, 6, 3), qu'avant leur soumission, les Ligures et les Salyens fermaient aux Romains « la route de l'Ibérie le long de la mer... Ils disposaient de forces si considérables, que ladite route était devenue presque impraticable, même pour de puissants corps d'armée »[1]. Et de fait il fallut aux Romains batailler durement pendant quatre vingt ans pour obtenir un passage libre le long de cette côte : encore était-il de très faible largeur (12 stades, soit 2200 m environ), mais suffisant toutefois pour protéger cette piste terrestre et le trafic de cabotage des Massaliotes.

Utilisée par les indigènes, cette piste semble avoir été peu fréquentée par les étrangers[2], parce que peu sûre, au point que pour aller de Rome à Marseille, on préférait souvent voyager par mer : ainsi, en 218, Publius Scipion, plutôt que de traverser la Ligurie, vient par mer de Gênes au delta du Rhône avec ses troupes (Polybe, 3, 41, 4).

Améliorée sous Auguste, cette route de corniche prendra en 13 av. J.-C. le nom de *via Julia Augusta* de Plaisance au Var ; au-delà, vers l'ouest, l'ancienne piste littorale est alors abandonnée au profit d'un tracé aménagé à travers les collines de Basse Provence, par les vallées de l'Argens et de l'Arc : de Cimiez à *Ernaginum* et Tarascon, cette voie prend dès lors l'appellation de *via per Alpes Maritimas*[3].

Cette route franchissait la crête des Alpes maritimes entre *Albintimilium* et *Cemenelum*, à la Turbie, *Tropaeum Augusti*, au lieu dit *Alpis summa* (ou *maritima*) dans l'Itinéraire d'Antonin, point qui est considéré désormais comme la limite géographique Italie-Gaule. Selon Strabon (4, 1, 12), cette voie du Rhône en Italie était la plus facile, car les cols qu'elle franchissait étaient les plus bas du massif alpin, mais elle était plus longue que la route du Mont-Genèvre. En fait, les deux itinéraires dont parle le géographe grec étaient normalement fréquentés à l'époque où il écrivait, mais celui des Alpes Maritimes ne l'était en fait que depuis très peu de temps. Le témoignage de Strabon montre en effet que c'est surtout dans les Alpes du sud, sur la côte (4, 6, 2 et 3), et dans les Alpes du nord, au pays des *Salassi* (4, 6, 7), que les peuplades indigènes, avant leur soumission par Auguste, pratiquaient le brigandage et rendaient les itinéraires dangereux. En réalité, cette route du littoral, ouverte théoriquement par le fondateur d'Aix Sextius Calvinus (Strabon, 4, 1, 9), ne fut rendue libre au trafic international qu'après l'assujettissement des tribus ligures par Auguste en 14 av. J.-C. : et peut-être lui préférait-on encore la route de la Durance[4] ou la voie maritime.

Le col de la Turbie, au pied du Mont-Agel, n'était pas le seul utilisé dans l'*Alpis maritima* : les itinéraires du Var et du Paillon, dans l'arrière-pays de Nice, étaient des voies de pénétration dans les Alpes du sud et en Piémont, fréquentées à l'époque préromaine comme au Moyen-Age[5] : elles empruntaient les cols de Braus, Brouis et Tende, et plus au nord celui des Fenêtres[6].

1. Sur l'hostilité marquée des indigènes à l'endroit des armées, et non point des commerçants, voir *infra*, p. 104.

2. Selon Tive-Live, 37, 57, 1-2 et 42, 4, 1, au début du IIe siècle av. J.-C., les Romains, pour leurs liaisons avec l'Espagne, utilisaient un itinéraire proche de Marseille : était-ce celui-ci ou celui de la vallée de la Durance ?

3. W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 42-48 ; F. Benoit, *Les itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 382-384 ; voir surtout dans la bibliographie générale les précieux travaux de G. Aubert, R. Boyer, P.-A. Février et A. Taxil. — Tableaux routiers II et XII ci-après.

4. G. Barruol et P. Martel, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 194-195.

5. B. Luppi, *I Saraceni in Provenza, in Liguria e nelle Alpi occidentali*, 1952, p. 40 et cartes ; F.-C. Octobon, dans *Cah. Ligures*, 7, 1958, carte p. 69 ; N. Lamboglia, *Nice et la province des Alpes Maritimes dans l'Antiquité*, dans *Inst. de Préhist. et d'Archéo. des Alpes Marit.*, 1960 (= VIe Colloque d'archéologie), p. 23 sq ; R. Latouche, *Les communications entre la Gaule et l'Italie sous le Bas-Empire et à l'époque mérovingienne*, dans *Studi A. Fanfani*, Milan, 1961, 1, p. 471-480.

6. W. A. B. Coolidge, *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, Paris, 1913, p. 188-212, étudie en détail chacun de ces cols.

*
* *

A la limite des Alpes Maritimes et des Alpes Cottiennes, le col de la Madeleine (ou de Larche, ou de l'Argentière) est, après celui du Mont-Genèvre, un des plus bas des Alpes occidentales (1994 m). Bien que ne figurant sur aucun des Itinéraires que nous ont transmis les Romains, les seules découvertes réalisées sporadiquement dans les vallées de la Stura et de l'Ubayette témoignent de sa fréquentation par les indigènes et vraisemblablement par les étrangers dès l'époque de la Tène [1] ; il sera encore très utilisé pendant tout le Moyen-Age et l'Ancien Régime et, au XIXe siècle, Napoléon baptisera la route qui l'empruntait « route impériale d'Espagne en Italie » [2].

L'important poste douanier de la *Quadragesima Galliarum*, installé sous le Haut-Empire à Bourg-St-Dalmas (*Pedo*) près de Coni [3], à un carrefour de vallées, est un témoin de la fréquentation de toutes ces pistes transalpines des Alpes du sud : il commandait l'itinéraire de la Roya et du Paillon vers Vintimille et Nice, celui du Gesso vers les Alpes Maritimes par le col des Fenêtres et, vers l'ouest, celui de la Stura qui, par le col de la Madeleine, mettait en relation *Pedo* avec *Rigomagus*.

Entre la Madeleine et le Mont-Genèvre, au sud et au nord du Mont-Viso, six cols, dont l'altitude oscille entre 2 300 et 3 000 m, mettaient en relation le Piémont d'une part avec la haute Ubaye et le haut Guil d'autre part [4]. Enneigés une partie de l'année, ils devaient être néanmoins fréquentés par les indigènes, ainsi que l'indique clairement la présence d'un autre bureau douanier à Piasco, près de Saluces, dans la vallée de la Varaita [5] ; ce poste commandait un double itinéraire d'accès en Gaule : l'un par le col de l'Autaret permettait de passer en haute Ubaye, l'autre par le col de Longet, le col de St-Véran et le col Agnel, conduisait dans le haut Guil (mines de cuivre) ; par ces deux vallées on pouvait rejoindre l'important itinéraire de la Durance. Ces pistes secondaires devaient servir aux marchands, mais aussi aux convois muletiers des contrebandiers, raison pour laquelle les *stationes* étaient nombreuses dans cette partie du massif [6].

L'itinéraire des Alpes Cottiennes et le col du Mont-Genèvre

De tous les cols transalpins, le plus commode et le plus fréquenté a toujours été le Mont-Genèvre ; il est en effet le plus bas (1854 m) et d'accès facile toute l'année [7]. Largement ouvert entre le Chenaillet et le Grand Chalvet, il met en relation deux im-

1. W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 49-50 ; Coolidge, *l. c.*, p. 188-212 ; *infra*, p. 354 sq.
2. M. Blanchard, *Les routes des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne* (1796-1815), 1920, p. 159-160. Cette route est l'actuelle R.N. 100 de Montpellier à Coni.
3. *CIL*, V, 7852 ; S. J. de Laet, *Portorium*, *l. c.*, p. 146 ; P. Camilla et N. Lamboglia, *Gli scavi di Pedona* (*Borgo S. Dalmazzo*) *e una nuova iscrizione della Quadragesima Galliarum*, dans *R.E.Lig*, 21, 1955, p. 57-64 ; inscription funéraire récemment découverte concernant un *vilicus* de la *statio* de *Pedo*.
4. *Infra*, p. 345.
5. *CIL*, V, 7643.
6. S.-J. de Laet, *Portorium*, *l. c.*, p. 145-146.
7. Ce fut à toutes les époques et jusqu'au XIXe siècle la seule grande route transalpine où les neiges de l'hiver ne constituaient pas un trop grave obstacle pour le franchissement du massif : le fait qu'il y eut toujours un village établi en permanence sur le col en est la meilleure preuve ; c'est d'ailleurs historiquement le seul village de col des Alpes occidentales. Pour l'occupation romaine, J. Roman, *Répertoire*, *l. c.*, col. 28-29 et *infra*, p. 61, note 6.

portantes vallées, celle de la Durance et celle de la Doire Ripaire [1], et par là-même le delta du Rhône et la vallée du Pô par l'itinéraire le plus court. Cette grande trouée à travers l'*Alpis Cottia* était en quelque sorte destinée à servir de passage à un axe important du trafic transalpin : « Un simple coup d'œil sur une carte, écrit R. Blanchard [2], promet à la brèche durancienne le rôle d'un grand passage... ».

Aussi, dès les temps les plus reculés, est-ce vers cette dépression de la chaîne que les hommes portèrent leur attention. Artère vitale des populations installées sur ses rives, sur les plateaux qui la dominent et le long de ses affluents, la Durance fut en fait la principale voie de pénétration dans les Alpes occidentales. Dès l'Age du Bronze, des pistes muletières tracées par l'usage suivent son cours, depuis le delta du Rhône jusqu'au Mont-Genèvre ; mais ces pistes terrestres doublent et prolongent la voie fluviale utilisée comme telle d'Avignon à Embrun à l'époque romaine, et sans doute déjà auparavant, ce qui augmentait considérablement le trafic de cet itinéraire [3].

Dès le Haut-Empire, une agglomération fixe — la plus élevée semble-t-il du massif — se trouvait sur le col du Mont-Genèvre : à l'époque d'Auguste, les Gobelets de Vicarello la nomment *Druantium* [4] ou *Summae Alpes* ; quant au sommet qui la domine, l'auteur de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et Ammien Marcellin l'appellent au Bas-Empire *Mons Matrona* [5]. De toute antiquité un important sanctuaire se trouvait sur ce col, où les voyageurs honoraient, semble-t-il, les sources de la Durance, les sommets dominant le passage et Jupiter [6].

1. La Doire et la Durance trouvent leurs sources dans les hauts massifs situés immédiatement au sud du Mont-Genèvre. Voir R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 271-272 ; G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 13, 1965, p. 27 et *infra*, note 6 et p. 337, note 5.

2. *Les Alpes occidentales*, *l. c.*, 4, 2, p. 861. *Contra* : P. Veyret, *Les pays de la moyenne Durance alpestre*, *l. c.*, p. 381-385, selon qui la Durance ne serait pas une voie naturelle si facile, car la basse altitude des cols qui ouvrent sur son bassin supérieur serait annulée par leur accès difficile ; pour cette raison, cet itinéraire aurait été peu utilisé dans l'Antiquité : « Les grands courants de circulation, en général, ont dédaigné la Durance, écrit-il (p. 382) ». Les passages difficiles existaient certes (voir *infra*, p. 111), mais étaient contournés ; en fait un grand nombre de documents et d'observations s'inscrivent en faux contre cette affirmation péremptoire : voir G. Barruol et P. Martel, *l. c.* dans *R.E.Lig*, 28, 1962, *passim* ; G. Barruol, *La Durance*, *l. c.*, passim et les développements ci-dessous.

3. G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 13, 1965, p. 21-34 et 14, p. 19-25.

4. A cause des sources de la Durance, voir *supra*, note 1.

5. Amm., 15, 5, 29. Oronyme à rapprocher de l'hydronyme nord-italique Ματρῖνος (Strabon, 5, 4) ou celtique *Matrona* (> Marne) : ce culte pourrait être une présomption en faveur de l'occupation effective de cet important passage par des Celtes, *infra*, p. 64, note 1.

6. Sur les cultes des divinités protectrices des passages transalpins, voir G. Barruol, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 358-362. — Un texte de la première moitié du XI[e] siècle (*Chronicon Novaliciense*, III, 7, publié dans Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Scriptores*, 7, p. 99) parle d'un temple à Jupiter (*Cacus deus*) bâti en grand appareil, qui se trouvait au col même du Mont-Genèvre ; je donne l'essentiel de ce texte, intéressant à plusieurs titres (lieu de culte, route, sources de la Doire et de la Durance) : ... *Movens interea idem rex* (il s'agit de Charlemagne et l'épisode se place en l'année 773) *ingentem exercitum suum pervenitque in montem Geminum, sive januam regni Italiae dici potest, in quo olim templum ad honorem cujusdam Caco deo, scilicet Jovis, ex quadris lapidibus plumbo et ferro valde connexis, mirae pulchritudinis quondam constructum fuerat. In eo quoque monte duae consurgunt fontes, unus ex uno latere montis, alter ex alio, sicque in convallibus suis descendentes et paulatim crescentes magna efficiuntur flumina. Una vero, cui nomen est Duria, pergens per Italiam semper turbida... Alia namque discurrit per Galliam provinciam, valde pisciferam et claram, usque dum veniatur in Rhodanum fluvium. Cumque de eodem monte Karolus descenderet, invenit in descensu ipsius montis turrem quandam, sub qua carpebatur via, in qua manebat latro cum suis latronibus, nomine Ebrardo...* Sur les ruines d'un monument en grand appareil retrouvé à Montgenèvre en 1881, voir *Bull. Epigr.*, 1882, p. 47. A Rome *Cacus* était le nom

Tout porte à croire que cet itinéraire du Mont-Genèvre doive être identifié avec un des plus anciens [1] en même temps qu'un des plus célèbres chemins d'Occident, celui qu'aurait ouvert Héraclès. R. Dion l'a montré récemment [2] : l'ὁδὸς Ἡρακλεία suivait, du Rhône en Italie, la vallée de la Durance et franchissait la crête des Alpes au col du Mont-Genèvre. Cette identification appelle cependant quelques explications et quelques précisions.

En effet, si des Pyrénées au Rhône l'itinéraire qu'était censé avoir ouvert Héraclès avait un tracé unique — grosso modo celui qu'améliora Domitius Ahenobarbus à la fin du IIe siècle avant J.-C. — du Rhône en Italie, le nom d'Héraclès, héros « ouvreur de routes », est en réalité attaché, selon la tradition littéraire, à tous les cols des Alpes occidentales, de Monaco au Petit-St-Bernard [3], et non point seulement à la piste du littoral [4]. Le mythe d'Héraclès ne désignait pas une route en particulier, dont le tracé pourrait être suivi avec précision sur le terrain, mais correspondait à la direction générale de la pénétration grecque en Occident. Cette geste recouvrirait, on l'a avancé [5], un fond historique fort ancien : elle rappellerait l'établissement de comptoirs rhodiens sur le littoral de la Méditerranée occidentale, dans le cours du VIIe siècle av. J.-C., bien avant

d'une divinité née des marécages du Tibre et vivant dans une caverne ; son mythe était lié à celui d'Héraclès à qui Cacus aurait dérobé une partie de son troupeau (Den. Hal., 1, 39 sq. ; Diod. Sic., 4, 21 ; P. Grimal, *Dict. de Mythologie*, 1958, p. 71). Le *Cacus deus* du Mont-Genèvre, assimilé à l'époque romaine à *Jupiter*, mais dont le nom même indique bien le caractère malfaisant, ne serait-il pas une divinité locale hostile à la pénétration grecque, comme ces autres héros locaux qui ont nom *Ligus*, *Albion*, *Bergion* (F. Benoit, *La légende d'Héraclès*, dans *Lettres d'Humanité*, 8, 1949, p. 115-120 ; *infra*, p. 276) ? Son culte serait ici lié à la traversée périlleuse des Alpes du Genèvre ; sur le dragon et les légendes de la route, de l'Antiquité au Moyen-Age, voir F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 94. — L'oronyme-théonyme *Matrona* pourrait garder le souvenir d'un culte aux *Matronae*, qui pouvaient avoir leur *fanum* dans le sanctuaire du col, près des sources de la Durance et de la Doire (cf. *CIL*, V, 7210) ; J. Roman, *Répertoire*, *l. c.*, col. 28-29. — L'hospice créé sur le col au XIIIe siècle devait jouer au Moyen-Age un rôle identique à celui des auberges et du lieu de culte à l'époque romaine ; le Mont-Genèvre est alors appelé *Mons Geminus* ou *Mons Janus*.

1. Amm. Marcellin, 15, 10, à la fin de sa description détaillée du versant italien du col du Mont-Genèvre et des rampes que la route y traçait, dit néanmoins que « bien que cette route soit la plus courte et la plus fréquentée — ce que dit aussi Strabon, 4, 1, 2 et 4 — il existe des passages plus anciens, établis à diverses époques » : sans doute s'agit-il de passages empruntés par les indigènes.

2. Dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 485-493 ; et dans *Hommages A. Grenier*, Latomus, 58, 1962, p. 527-533 ; pour R. Dion, le choix de cet itinéraire du Mont-Genèvre exclut les autres itinéraires des Alpes occidentales et en particulier celui du littoral méditerranéen, le long duquel régnait l'insécurité ; comme R. Dion, je suis persuadé que la piste de la Durance est la plus importante voie héracléenne du secteur alpin, mais d'autres itinéraires secondaires pouvaient partager avec elle ce glorieux patronage ; voir *infra*.

3. Interprétation admise aujourd'hui par F. Benoit, *Les itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 378 sq. et *Recherches*, *l. c.*, p. 165, note 12. — On remarquera que ces itinéraires transversaux ont de toute manière évité Marseille, ce qui est normal, s'il est vrai que la colonie phocéenne ne fut fondée que bien après l'ouverture de ces routes commerciales.

4. Opinion jadis émise par Mommsen (*CIL*, V, 2, p. 765), Friedlander, Hubert et développée par F. Benoit, *La légende d'Héraclès*, dans *Lettres d'Humanité*, 8, 1949, p. 104-148.

5. L.-A. Constans, dans *Encyclopédie des B.-du-R.*, Paris, 1924, p. 6 ; J. Jannoray, *Ensérune*, *l. c.*, p. 338, note 1 et p. 280-282 ; réserves de F. Benoit, *La Légende d'Héraclès*, p. 105 et *Recherches*, *l. c.*, p. 94, pour qui la légende d'Héraclès est avant tout un « fait marseillais ». — En fait, si l'existence de comptoirs rhodiens sur le littoral de la Méditerranée occidentale est encore incertaine, du moins un commerce rhodien y semble-t-il attesté dans la deuxième moitié du VIIe siècle par le témoignage de la céramique : état de la question dans J.-P. Morel, *Les Phocéens en Occident*, *l. c.*, p. 380-384, qui considère toutefois que même ce commerce est encore hypothétique.

l'arrivée des Phocéens et bien avant les invasions celtiques dans le sud-est de la Gaule [1].

L'itinéraire héracléen du littoral n'est mentionné que tardivement par Ammien-Marcellin [2] : encore manque-t-il de précision à cet endroit ; il mêle deux traditions, dont l'une au moins avait été rapportée par Pline, mais le simple fait qu'il qualifie l'arrière-pays de Monaco d'*Alpes Graiae*, montre la valeur toute relative de ce texte. Les monuments les plus sûrs concernant cet itinéraire héracléen sont encore les temples d'Héraclès qui jalonnaient la piste littorale dont j'ai parlé plus haut : à Monaco, *Heraclea Monoikos* et à Cavalaire, *Heraclea Caccabaria* [3].

En face de ces seuls documents, toute une tradition littéraire antique [4] considère la *via Heraclea* comme une voie transalpine continentale, traversant de hautes montagnes enneigées, ce qui montre que de toute manière, pour les Anciens, le trafic transalpin remontait très haut dans le temps. Diodore de Sicile [5] nous a laissé un récit détaillé de l'exploit fabuleux d'Héraclès, à qui il attribue en particulier la transformation des sentiers muletiers protohistoriques à travers les Alpes, en pistes accessibles aux commerçants et aux armées : « Passant de la Celtique en Italie, Héraclès traversa les montagnes des Alpes, aplanit l'âpreté de la route et ses obstacles, en sorte qu'elle devint franchissable à une armée avec ses bagages. Les barbares habitant ces montagnes avaient coutume de harceler et de piller les armées qui les traversaient ; il les soumit tous et, ayant tué les chefs des brigands, assura la sécurité de ceux qui voyageaient ensuite par ce trajet ».

La principale de ces pistes était celle du Mont-Genèvre. Dès la deuxième moitié du IIIe siècle av. J.-C., au dire du Pseudo-Aristote [6], l'avantage de sécurité qu'offrait cette voie continentale, sous la protection des peuplades celto-ligures de la haute

1. *Infra*, p. 157 sq.

2. 15, 10, 9, d'après Timagène d'Alexandrie (Ier siècle av. J.-C.) selon F. Benoit, qui rassemble dans ce même article (*La légende d'Héraclès*) tous les documents concernant l'itinéraire littoral d'Héraclès ; le texte d'Ammien est à confronter avec deux passages de Pline, 3, 123 et 134. L'épisode d'Héraclès traversant la Crau, tel que le rapporte Strabon, 4, 1, 7, d'après des sources très anciennes, dont Eschyle (F. Benoit, *ibidem*, p. 115-118), peut en fait se rapporter aussi bien à un itinéraire littoral qu'à l'itinéraire continental de la vallée de la Durance, la Crau et plus largement le delta du Rhône étant la zone de jonction de ces différents tracés.

3. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 96-97 : on remarquera toutefois que ces surnoms accolés à des noms de villes indigènes n'apparaissent pas dans les textes avant le Ier siècle av. J.-C.

4. Pseud. Arist., *de mir. ausc.*, 85-86 ; Salluste, *Hist.*, 2, 96, 4 ; Nepos, *Hann.*, 23, 3, 4 ; Live, 5, 34, 4 et 21, 41, 7 ; Varron *apud* Servius, *Virg. Aen.*, 10, 5, 13 ; Diodore 4, 19, 3-4 ; Denys d'Halicarnasse, 1, 41, selon qui l'armée d'Héraclès était doublée d'une flotte puissante et qui rapporte que les Ligures s'opposèrent au passage du héros en tenant tous les cols des Alpes occidentales ; Pline, 3, 123 et 134 ; Silius, 3, 496 et 513 ; 15, 505 sq. ; Justin, 24, 4, 4 d'après Trogue-Pompée ; Pétrone, *Satyr.*, 122, 144-147 et 152-154 ; Lucien, *Heracles*. — La question de la voie héracléenne avait été abordée par C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 46, note 8 et p. 226, note 1 : il identifiait déjà l'itinéraire d'Héraclès avec celui de la Durance et de la Doire ; thèse reprise et développée par R. Dion, *l. c.*, *supra*, p. 62, note 2 ; voir aussi : J. Bayet, *Les origines de l'Hercule romain*, Paris, 1926, p. 70-71 ; D. Gribaudi, *La piu antica leggenda geografica sulle Alpi*, dans *Riv. geo. italiana*, Florence, 40, 1933, p. 9 sq. ; D. van Berchem, dans *Museum Helveticum*, 13, 1956, p. 200 ; J. Bérard, *La colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité*, Paris, 1957, p. 402.

5. 4, 19, 3-4 ; sa source pourrait être Poseidonios.

6. *De mir. ausc.*, 85-86. — Selon P. Moraux, *Les listes anciennes des ouvrages d'Aristote*, Louvain, 1951, p. 261, la composition de ce recueil d'anecdotes se situerait entre 250 et 150 av. J.-C., mais plutôt au début de cette période.

Durance[1], la faisait préférer aux pistes du littoral[2] et à celles des *Alpes Graiae*[3]; et rien ne nous dit qu'elle n'ait pas été depuis longtemps déjà libre à la circulation, moyennant l'acquittement par les voyageurs des droits de péages tout normalement exigés par les indigènes qui occupaient ces passages obligés et en tiraient avantage[4].

Quelques autres documents enfin semblent désigner aussi l'itinéraire du Petit-St-Bernard comme inauguré par Héraclès : mais en fait les historiens anciens veulent plus ici expliquer l'onomastique du qualificatif topique (*Alpes Graiae*, très peu différent selon eux de *Graecae*)[5], qu'indiquer topographiquement le passage utilisé de préférence par les marchands et les colporteurs orientaux. On remarquera cependant qu'Hercule avait son temple au Petit-St-Bernard[6].

En un mot, l'expression *via Heraclea* — plus légendaire que topographique — couvre en réalité tout un faisceau de voies transalpines, qui franchissaient le massif aux cols du Petit-St-Bernard, du Mont-Cenis, du Mont-Genèvre, de la Madeleine et de la Turbie; mais entre tous, l'itinéraire du Mont-Genèvre fut le plus propice au trafic international entre ces deux grands carrefours qu'étaient l'Italie du Nord et le delta du Rhône.

De fait, cet itinéraire est nettement le plus fréquenté des Alpes occidentales dès l'Antiquité la plus reculée; il est une voie d'échanges entre le delta rhodanien et les pays alpins[7], entre les plaines du Rhône et du Pô, mais aussi le plus ancien chemin des peuples entre la Gaule et l'Italie. Au ve siècle, Bellovèse et les populations qui

1. Selon R. Dion, *l. c.*, dans *Annuaire du Collège de France*, p. 493, cette protection aurait été due aux groupes celtiques installés aux points sensibles des Alpes : la répartition des toponymes celtiques dans les Alpes tendrait à confirmer cette hypothèse. Toutefois le Mont-Genèvre proprement dit était aux mains des *Bricianii* et des *Segusini*, qui sont des indigènes (*infra*, p. 338), ce que confirme Denys d'Halicarnasse, 1, 41 ; G. Barruol et P. Martel, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 195-196.

2. Strabon, 4, 6, 2 et 3; Live, 37, 57, 1-2; *supra*, p. 59.

3. Strabon, 4, 6, 6 et 7 et *infra*, p. 69. Les peuplades qui occupaient les massifs du Petit et du Grand-St-Bernard ne furent soumises qu'en 25 av. J.-C.

4. Le fond du mythe d'Héraclès indique bien que cet itinéraire transalpin a été ouvert par des orientaux à la fin du ier Age du Fer, au milieu de populations pratiquant le brigandage et qui n'hésitaient pas à lancer des razzias sur les caravanes de marchands — *Ligus*, *Albion*, *Bergion*, *Dercynos* et peut-être *Cacus* (*supra*, p. 61, note 6) étant les héros locaux qui manifestèrent alors l'opposition indigène à la pénétration grecque. Mais parmi toutes les voies transalpines, celle du Genèvre est celle qui paraît la plus sûre pendant tout le deuxième Age du Fer, c'est-à-dire après son « ouverture » par Héraclès, du moins au témoignage des textes qui nous sont parvenus. Selon Denys d'Hal., 1, 41, avant le passage du héros grec, ces montagnes étaient aux mains des indigènes ligures.

5. *Infra*, p. 69 ; F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 95.

6. Parmi les traces du culte d'Hercule dans les Alpes, outre de nombreuses dédicaces d'époque romaine, qui n'ont ici aucune signification positive étant donné le succès du culte de ce héros en Gaule, on rappellera que par ordre de Dioclétien et de Maximien, les portes de la ville de Grenoble, situées sur l'axe routier Italie-vallée du Rhône, prirent les noms de *Romana Jovia* vers les Alpes — où le culte de Jupiter était très en honneur sur tous les cols —, et de *Viennensis Herculea* vers Vienne (*CIL*, XII, 2229) : mais ces titres ne doivent pas avoir de rapport avec la voie héracléenne, Jupiter et Hercule étant les protecteurs des deux Augustes de la Tétrarchie.

7. L'aire d'expansion du monnayage massaliote en Italie du Nord dès le ive siècle av. J.-C. (puis son imitation sur place) est un témoignage parmi d'autres en faveur de la fréquentation, entre autres par les Marseillais, de la voie de la Durance et du Mont-Genèvre dans les siècles qui ont précédé la romanisation de la Gaule méridionale : R. Busquet, dans *Hist. du Commerce de Marseille*, 1, *Antiquité*, p. 72-76 ; H. Rolland, *L'expansion du monnayage de Marseille dans le pays celto-ligure*, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 139-148, F. Villard, *La céramique grecque*, *l. c.*, p. 72 sq.

le suivaient pénètrent en Italie *per Taurinos* nous dit Tite-Live, c'est-à-dire par les défilés du val de Suse et de Turin : venant de la région du bas Rhône, ils avaient donc nécessairement emprunté le col du Mont-Genèvre [1].

En 218, Hannibal qui suivait depuis l'Espagne cette voie mémorable, qu'avait tracé pour la première fois Héraclès en ramenant le troupeau de bœufs de Géryon, s'apprêtait, après avoir franchi le Rhône, à poursuivre tout normalement sa route par la vallée de la Durance qui s'ouvrait devant lui : ce n'est finalement que parce que des Gaulois à la solde des Marseillais lui barrent la route sur la rive gauche du fleuve et qu'il sait l'armée romaine toute proche au sud de la Durance [2], qu'il décide de remonter le Rhône et l'Isère, selon un itinéraire de rechange que ses émissaires avaient repéré avec précision avec l'aide de roitelets indigènes (Polybe, 3, 34, 4).

C'est cet itinéraire héracléen qu'aménagèrent peu après 120 av. J.-C. Domitius Ahenobarbus et ses successeurs immédiats, pour relier l'Italie à l'Espagne en desservant toute la Gaule méridionale, les Préalpes, le delta rhodanien, la plaine languedocienne et les Pyrénées orientales ; cette voie prit alors le nom de *via Domitia* [3].

C'est par cette route du pays des *Taurini* et des *Caturiges* — désormais sommairement aménagée, bien que traversant un territoire sinon hostile du moins encore étranger à l'Empire [4] — que se faisait au début du Ier siècle av. J.-C. le plus grand trafic entre l'Italie et la *Provincia* ; quelques épisodes rapportés par des textes classiques en témoignent.

Dès cette époque, la route du Mont-Genèvre est la route normale pour venir d'Italie en Gaule, mais aussi pour se rendre en Espagne. Pompée l'emprunte en 77 et prétend même l'avoir ouverte ... : en 73, il écrit en effet au Sénat : *hostes in cervicibus iam Italiae agentes ab Alpibus in Hispaniam submovi ; per eas iter aliud atque Hannibal nobis opportunius patefaci* [5]. En fait, Pompée avec son armée prend certainement une piste déjà aménagée, alors qu'avant lui les envahisseurs celtes par exemple avaient franchi le massif en suivant des sentiers indigènes.

Parlant de cet itinéraire qui, par la Gaule méridionale, unissait l'Italie du nord à

1. Live, 5, 34, 8. Sur cette identification, qui ne fait aucun doute, voir *infra*, p. 159.

2. Pol. 3, 40 et Live, 21, 31, 2 ; *infra*, p. 326-327.

3. G. Barruol et P. Martel, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 194-199 (problèmes de la chronologie et de l'appellation de cette voie). — Faisant état de grandes distances mesurées le long d'itinéraires terrestres fréquentés de son temps, Artémidore (*apud* Pline, 2, 244), pour donner la distance qui séparait Rome de Cadix, choisit précisément cet itinéraire transalpin par *Scingomagus*/Exilles et le Mont-Genèvre, ce qui prouve qu'il était bien connu et fréquenté vers 100 av. J.-C. ; Strabon, 4, 1, 3 doit beaucoup à Artémidore.

4. Les peuplades de la rive gauche de la moyenne Durance et des deux rives de la haute Durance ne furent soumises que tardivement par Auguste. Rien ne permet de croire pour autant qu'elles aient été hostiles à des passages dont elles devaient tirer quelque profit ; au milieu du Ier siècle av. J.-C., le roi de Suse, Donnus, avait semble-t-il passé un traité d'alliance avec César, aux termes duquel les troupes romaines pouvaient traverser en toute liberté le territoire de son royaume ; *infra*, p. 173.

5. Salluste, *Hist.*, 2, 96, 4 (*Epist. Cn. Pompeii ad senatum*) ; on sait que les exploits de Pompée passaient pour égaler ceux d'Hercule (par ex. Pline, 7, 95), d'où peut-être cette allusion à la voie qu'il aurait ouverte dans les Alpes, comme l'avait fait jadis Hercule. Il ne peut s'agir des passages du massif du Mont-Cenis qu'a empruntés Hannibal ; certains historiens ont voulu identifier cet *iter aliud* avec l'itinéraire du col de la Madeleine : cette voie ne me semble pas idéale pour se rendre avec une armée nombreuse de Rome en Espagne ; d'autre part, cette solution est d'autant moins vraisemblable que Pompée, lors de ce voyage, eut à réduire sur son passage des soulèvements chez les *Allobroges*, les *Vocontii* et les *Volcae* : *infra*, p. 169.

l'Espagne, Cicéron [1] le qualifie de *semita*, non point « sentier » mais «piste de montagne », par opposition aux grandes routes militaires dont la péninsule était déjà dotée.

Au milieu du 1er siècle av. J.-C., c'est la route qui fut la plus fréquentée par les troupes de César lors de la guerre des Gaules : en 58 par exemple, elles la suivent depuis *Ocelum* jusque vers Gap pour aller combattre les *Helvetii* ; à cette occasion, César qualifie cet itinéraire de *proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes* [2] ; il semble d'ailleurs que ce soit les fréquents passages du dictateur qui aient valu au col du Mont-Genèvre l'appellation de *saltus Alpis Juliae* que lui donne Tite-Live [3]. La fréquentation de cet itinéraire par les armées romaines à l'époque de César implique son aménagement pour les grandes liaisons internationales ; et cet épisode montre aussi qu'il n'y avait pas alors de routes sûres et propres au passage des troupes plus au nord, dans le massif du Mont-Cenis ou dans les *Alpes Graiae* — ou du moins étaient-elles ignorées des Romains — car César pour se rendre à Lyon eût emprunté l'une ou l'autre, plus directe que l'itinéraire de la Durance et de la Drôme.

Mais c'est sous le règne d'Auguste, après la soumission définitive de toutes les peuplades alpines, que cette route internationale fut aménagée selon le tracé que nous révèle aujourd'hui la prospection au sol et équipée d'ouvrages d'art dont certains sont encore visibles. Au dire de Strabon (4, 1, 2 et 4), du Rhône à Turin, cette route qui suivait la Durance et la Doire en traversant le pays des *Vocontii* et le *Regnum Cottii*, était la plus courte et la plus fréquentée entre la Gaule et l'Italie [4].

Dans le val de Suse et au Mont-Genèvre, la restauration de cette route fut confiée au roi Cottius [5] : ce fut le prix de son ralliement ; pour la première fois, semble-t-il,

1. *Prov. Cons.*, 13, 33.

2. *B.G.*, 1, 10, 4.

3. 5, 34, 8. J. Heurgon, *Le passage des Alpes par les Gaulois*, dans *R.E.L.*, 34, 1956, p. 85-88 et *infra*, p. 88.

4. Cette route a fait l'objet d'assez nombreux travaux ; je cite ici les principaux (en plus de ceux que l'on trouvera dans les ouvrages généraux consacrés aux routes romaines et cités dans la bibliographie). Pour le tronçon Turin-Briançon : L. Vaccarone, *Le vie delle Alpi Cozie, Graie, Pennine negli antichi tempi*, Turin, 1880 ; E. Ferrero, *La strada romana da Torino al Monginievro*, Turin, 1888, 1 carte ; Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes, l. c.*, p. 37-49 ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius, l. c.*, p. 271-272 et 454-481 ; Mommsen, dans *CIL*, V, 2, p. 811 ; G. Oberziner, *Le guerre di, Augusto, l. c.*, p. 168-169 ; W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes, l. c.*, p. 50-54 ; H. Ferrand, *Les vases gaditains de Vicarello, document de topographie alpine*, dans *Revue alpine*, 1924 ; M. Chaudana, *La strada romana delle Gallie*, Turin, 1939 ; C. F. Capello, *Antichi itinerari nell'alta valle di Susa*, dans *Boll. della Reala Soc. Geografica italiana*, Rome, 19, 1940, p. 599-616 (excellente étude) ; J. Heurgon, dans *R.E.A.*, 54, 1952, p. 43-45 ; M. de Lavis-Trafford, *Italicus clivus d'Ammien Marcellin*, dans *Trav. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Maurienne*, 12, 1955, p. 50-57 (avec profil de la route Suse-col du Mont-Genèvre et bibliographie détaillée). — Pour le tronçon col du Mont-Genèvre-Rhône : Fl. Vallentin, *Les Alpes cottiennes, l. c.*, p. 37-49 ; H. Ferrand, *Les voies romaines du Dauphiné, l. c.*, p. 7-12 (voie parfaitement repérée de Suse à Gap) ; J. Roman, *Les routes à travers les Alpes*, dans *B.S.E.H.A.*, 1903, p. 239-262 et 311-323, 1 carte ; *La voie romaine per Alpem Cottiam*, s. n. d'auteur, dans *B.S.E.H.A.*, 1953-1956 ; G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut-Empire. Etude topographique*, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 125-202, 1 carte. Etudes de détail sur *Ictodurus*, dans *B.S.E.H.A.*, 1885, p. 202 et 1905, p. 243.

5. Amm., 15, 10, 2 et 7. Ce tronçon de route est décrit en détail par Strabon, 4, 1, 3 et 5, 1, 11. — J. Heurgon dans *R.E.A.*, 54, 1952, p. 44-45, a justement insisté sur l'entière nouveauté de l'itinéraire reproduit sur le Gobelet de Vicarello IV (fin du règne d'Auguste), par rapport aux trois précédents (début du principat) : il marque dans les toponymes un renouvellement « impérial et romain ». *Tyrium* qui remplace l'ancien nom indigène *Gaesao*/Césanne, pourrait avoir à première vue un rapport avec la peuplade ligure des *Turi* (*Turi* dans Pline 3, 135 et *Esturi*, 3, 47 ; *Tyrii* dans l'inscription de Baalbeck, *supra*, p. 42, note 3). On aurait pu voir dans cette agglomération

il construisit une route selon la technique romaine, mit en œuvre à cet effet des moyens considérables et l'équipa d'imposants ouvrages d'art. Il eut désormais à sa charge l'entretien et la protection de cet itinéraire, d'*Ocelum* à *Eburodunum*, postes frontières de son royaume. Dans la *Provincia*, d'importantes réparations furent réalisées en 3 av. J.-C. dans la basse vallée de la Durance [1].

Cet itinéraire, transcrit sur les Gobelets de Vicarello, montre clairement que, pour aller de Cadix à Rome, on préférait sous le Haut-Empire — du moins pendant la bonne saison — passer par le Mont-Genèvre et la plaine du Pô, plutôt que par la route littorale qui traversait les Alpes maritimes : cette préférence dura d'ailleurs jusqu'à la fin du IIIe siècle, date de l'Itinéraire d'Antonin (voir tableau routier III) [2]. Au Bas-Empire, cette route était encore très fréquentée — *celebris* dit Ammien Marcellin (15, 10) — par les armées, par les commerçants et par les voyageurs.

Un important bureau douanier de la *Quadragesima Galliarum* se trouvait au lieu-dit *ad Fines* (Avigliana) [3], à la limite du royaume de Cottius et de l'Italie proprement dite. Plusieurs documents épigraphiques [4] concernent cette *statio*, dont on a retrouvé en fouilles l'emplacement exact et même le *tabularium* [5] : un tel centre de comptabilité, qui ne se trouve généralement que sur les très grands itinéraires, témoigne de l'importance du trafic qui se faisait sous le Haut-Empire par le col du Mont-Genèvre [6]. C'est qu'en fait, sur le versant gaulois, la trouée du Genèvre donnait accès à deux autres itinéraires importants, en plus de celui qui, par la Durance, conduisait vers le bas Rhône : celui de Briançon à Vienne par la vallée de la Romanche et *Cularo* [7] et celui qui se détachait de la route de la Durance au niveau de Gap, pour gagner, par la vallée de la Drôme, le couloir du Rhône à Valence [8] ; ce dernier itinéraire

une tête de pont de la peuplade du Val Chisone qui, par Sestrière, aurait eu à *Tyrium* un marché sur la grande route de la Doire Ripaire ; d'autant que Pline (3, 135), énumérant du nord au sud les peuples des Alpes occidentales qui avaient reçu le *jus Latii*, cite les *Turi* après les *Coltianae civitates* et avant les *Bagienni*, qui sont bien localisés dans la basse vallée de la Stura di Demonte (Bene Vagienna). En fait *Turia/Turium* est un hydronyme attesté en Espagne (Holder, 2, 1997), d'ailleurs très peu différent du nom de rivière *Duria/Durius*, très fréquent également en Espagne, comme dans les Alpes. Or précisément Césanne se trouve au confluent de la Doire et du torrent de *Thures*, et une agglomération médiévale installée sur le cours inférieur de ce ruisseau porte le même nom. On doit donc en conclure que le toponyme romain *Tyrium*, appliqué à la station routière sise au confluent Thures-Doire, s'était également formé sur le nom de cette rivière. Comme l'a bien vu N. Lamboglia, dans *R.E.Lig*, 12, 1946, p. 94-99, les *Tyrii/Turi/Esturi* doivent être localisés dans la haute vallée de la Stura di Demonte : *Pedo*/Bourg-St-Dalmas en était le chef-lieu.

1. G. Barruol et P. Martel, dans *R.E.Lig*, 28, 1962, p. 196-197.

2. Du Ier au IVe siècle de notre ère, sept documents routiers ou géographiques signalent l'itinéraire de la Durance (voir Tableau III, plus Amm. 15, 10 et Ravenn.), deux celui du Petit-St-Bernard, trois celui du Grand-St-Bernard (Tableau VI) et trois seulement l'itinéraire du littoral (Tableau II).

3. Références sur le Tableau routier III et *infra*, p. 332.

4. *CIL*, V, 7209, 7211, 7213, 7214.

5. *CIL*, V, 7214, pavement qui porte l'inscription *[tab]ul XL/Gall.d.d.* Rappelons que ces postes douaniers ne sont pas situés exclusivement aux frontières : ainsi il y en avait un autre à Suse (*C.I.L.*, V, 7263-7264), au croisement de deux vallées, point de départ de deux itinéraires importants : celui du Mont-Genèvre et celui du Mont-Cenis.

6. Cette route devait être très fréquentée par la corporation des marchands transalpins qui avait son siège à Lyon (*CIL*, XIII, 2029).

7. Tableau routier V et *infra*, p. 321 sq.

8. Tableau routier IV et *infra*, p. 283 ; Fl. Vallentin, *Les Alpes cottiennes*, *l. c.*, p. 51-56 (avec discussion sur la route directe Briançon-Luc par le haut Drac).

en particulier correspondait à une très ancienne piste gauloise [1], aménagée sous le Haut-Empire et dès lors très fréquentée jusque dans le Moyen-Age [2].

Pistes du Mont-Thabor et du Mont-Cenis

Au nord du Mont-Genèvre, dans le massif du Mont-Thabor, les cols de la Roue [3] et du Fréjus mettaient en relation Modane et Oulx, les vallées de l'Arc et de la Bardonecchia. Très fréquentés par les indigènes à toutes les époques, ils comptent au nombre des cols qu'ont pu franchir les troupes carthaginoises entre le Mont-Cenis et le Mont-Genèvre, s'il est vraisemblable, comme le dit Silius Italicus [4], que les 30 000 hommes d'Hannibal aient franchi la crête des Alpes par plusieurs cols à la fois.

Plus au nord, le massif du Mont-Cenis, malgré son altitude, semble avoir été ordinairement fréquenté dès l'Antiquité préromaine : Hannibal le traversa aux cols de l'ancien Petit-Mont-Cenis et du Clapier [5]. Cet itinéraire correspond à la seule interprétation réaliste que l'on puisse faire du récit de Polybe, selon lequel l'armée carthaginoise, après avoir remonté la vallée de l'Isère, accéda en Italie, sous la conduite de guides indigènes, au val de Suse. Cet itinéraire, qui mettait en relation le territoire des *Medulli* et celui des *Taurini*, est signalé par Strabon (4, 6, 5 et 6), qui tenait certainement de Polybe les détails qu'il donne sur son tracé en haute altitude, voisinant le lac du Mont-Cenis [6].

Ces vieilles pistes indigènes, qui avaient été utilisées dès l'Age du Bronze, furent peut-être sommairement aménagées ou du moins améliorées dans leur tracé à l'époque romaine, mais ne figurent pas parmi les grands itinéraires stratégiques transalpins. Elles sont à nouveau très fréquentées au Haut Moyen-Age : en 739, le patrice Abbon donne à l'abbaye de Novalaise, qu'il avait fondée dix ans plus tôt, d'immenses alpages *in Cenisio* [7] : l'expansion de ce monastère établi au fond du val Cenischia, prend alors la forme d'une véritable colonisation routière non seulement du massif du Cenis mais bientôt des deux versants des Alpes occidentales, le patrice

1. F. Benoit, *Les itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 379 ; Fl. Vallentin, *l. c.*, p. 49-51 ; *FOR*, Drôme, p. 113. Cet itinéraire a été emprunté en 69 ap. J.-C. par C. Fabius Valens, légat de Vitellius (Tacite, *Hist.*, 1, 65). Etudes de détail : D. Martin, *La voie romaine et ses stations entre Chorges et Luc-en-Diois*, dans *B.S.E.H.A.*, 1903, p. 195-231 ; H. Ferrand, *La voie romaine de Valence au Mont-Genèvre*, dans *B.D.*, 47, 1913, p. 273-290 et 511-517 et du même, *l. c.*, dans *B.A.C.*, 1914, p. 12-22 ; G. de Manteyer, *Les origines de la route n° 94 d'Espagne en Italie*, dans *B.S.E.H.A.*, 1921.

2. Ce réseau de routes gravitant autour du col du Mont-Genèvre gardera une importance prépondérante au Moyen-Age : Th. Sclafert, *Le haut Dauphiné au Moyen-Age*, *l. c.*, *passim*.

3. A. Gros, *Dict. Etym. de Savoie*, *l. c.*, p. 491 : *ad collem Rote* (*Cart. d'Oulx*, n° 187, en 1189) ; *collis de Rota* (Terrier de Modane, en 1459) ; < *rupta via* ? ou col de la route ? Aux abords de ce col, mines de cuivre ; on y aurait trouvé également un ex-voto à Jupiter, dieu des hauts sommets alpestres, selon Fl. Vallentin, *Les Alpes cottiennes*, *l. c.*, p. 71.

4. *Punica*, 3, 514-515.

5. Pour l'analyse détaillée de cette question et la bibliographie, voir *infra*, p. 326 sq. et 336. Cette région a été récemment étudiée en détail, du point de vue des voies de communications, par M. de Lavis-Trafford, *Mémorial*, *l. c.*, dans *Soc. de la Maurienne*, 14, 1962, *passim* ; du même, *Etudes sur les voies transalpines dans la région du Mont-Cenis, depuis l'Antiquité classique jusqu'au début du XIII^e siècle*, dans *Bull. phil. et hist. du Comité*, 1960, p. 61-91.

6. Il semble bien que les passages 2 et 4 dont parle Varron (*supra*, p. 56) correspondent à ce col ; sur le lac du Cenis, *infra*, p. 337.

7. A. Gros, *Dict. Etym. Savoie*, *l. c.*, p. 354-355 ; H. Onde, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards*, *l. c.*, p. 27 et *passim*.

ayant doté l'abbaye de vastes territoires situés dans toutes les vallées alpestres [1]. En 756, Pépin le Bref emprunte le col du Mont-Cenis et en 814 Louis le Débonnaire y fait construire un hospice [2].

Au nord-est du Mont-Cenis, le col de l'Autaret (3063 m) permettait également de passer de la haute vallée de l'Arc à Turin par Bussoleno [3]. Cet itinéraire passait au flanc du Pic de Rochemelon (3538 m), que l'on considérait dans l'Antiquité comme l'un des plus hauts sommets des Alpes occidentales, avec le Mont d'Ambin et le Mont-Viso [4].

Passages des Alpes Graies et Pennines

Entre les hauts massifs de la Vanoise, du Grand Paradis et du Mont-Blanc, le col du Petit-St-Bernard — *in Alpe Graia* — se présente comme une brèche (2188 m) relativement facile à franchir. La tradition littéraire antique comptait ce passage au nombre de ceux qu'aurait ouvert Héraclès [5], mais elle se fondait surtout, pour affirmer cela, sur l'étymologie quelque peu fantaisiste du nom de ce secteur des Alpes, les *Alpes Graiae*, qu'on rapprochait volontiers, par simple homonymie, de *Graecae* [6]. Ce passage, qui aurait été le plus anciennement aménagé par les Romains dans les Alpes — si du moins il est vrai que Caius Gracchus y construisit une route en 122 —, fut de toute manière fréquenté dès l'époque préromaine par les étrangers, mais surtout par les *Ceutrones* de Tarentaise et par les *Salassi* de la vallée de la Doire Baltée [7] : ces derniers tiraient même de substantiels revenus des droits de passage qu'ils imposaient aux voyageurs, mais en contrepartie ils entretenaient leur piste et l'avaient même équipée d'ouvrages d'art [8].

Ce passage se trouvant sur l'itinéraire le plus court unissant l'Italie du nord et la Gaule centrale, les Romains l'améliorèrent considérablement sitôt après la sou-

1. *Infra*, p. 347, notes.

2. W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 55-57 ; R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 503-504.

3. Selon Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 71, on aurait vu sur ce col (appelé aussi col d'Arnas) une inscription gravée sur le roc, aujourd'hui recouverte par le glacier ; sur le versant italien, vestiges de voie taillée dans le rocher.

4. *Infra*, p. 334 et 345. — Au sommet de ce pic (*mons Romuleus*), se trouvait au Moyen-Age une chapelle — N.-D. des Neiges — qui était l'objet d'un pélerinage annuel très suivi : les moines de Novalaise en avaient fait l'ascension au XI^e^ siècle pour y chercher « le trésor de Romulus » (*Chronique de Novalaise*, *l. c.*, 2, 5 ; fait rapporté par Coolidge, *Les Alpes dans la nature*, *l. c.*, p. 260). Ces coutumes montrent combien les montagnards fréquentaient au Moyen-Age le réseau serré des pistes et des sentiers muletiers qui s'étendait jusqu'aux plus hautes cimes : il en était de même aux temps préromains.

5. Varron *apud* Servius, *Ad Aen.*, 10, 5, 13 ; Live, 5, 34 ; Pline, 3, 123 et 134 ; Nepos, *Hann*, 23, 3, 4 ; Apollodore, 2, 5.

6. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 95 ; *supra*, p. 64, *infra*, p. 318. De la même manière, Pline, 3, 123 et Ammien 15, 10, 9 affirment qu'*Alpis Poenina* désigne le col franchi par les Carthaginois (*Poeni*) en 218, mais déjà Tite Live, 21, 38, 9, démentait qu'il puisse y avoir le moindre rapport entre ces deux termes. *Mons Graius* et *Alpis Graia* sont des qualificatifs topiques : à rapprocher de l'ethnique *Graioceli*, *infra*, p. 317.

7. Plutarque, *C. Gracchus*, 7, p. 838, d'après Hyde, *Roman Alpine Routes*, p. 60-61 ; malgré ce qu'en dit Strabon, 4, 6, 7, cette piste devait être fréquentée par les étrangers (commerçants, soldats, missions diplomatiques) : c'est par ce col que César effectue son dernier passage en Italie, en 49, avant la guerre civile (Pétrone, *Satyr.*, selon Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 57) ; en 43, Decimus Brutus passe par là pour aller d'*Eporedia* à *Cularo* (Cic., *ad. Fam.*, 10, 23 ; 11,23). — Il est même vraisemblable que cet itinéraire a été utilisé dès l'Age du bronze : R. Vallentin du Cheylard, *Le commerce du bronze à travers l'Alpis Graia*, *l. c.*, p. 29-41.

8. Strabon, 4, 6, 7.

mission des *Salassi* en 25 av. J.-C. : au dire de Strabon (4, 6, 11), c'était le seul, dans ce secteur des Alpes, qui fut praticable aux grands charrois. Sous le Haut-Empire, cette voie était la route normale d'Aoste à Lyon [1] ; elle est dès lors très fréquentée ainsi qu'en témoignent de nombreux documents routiers [2]. Un sanctuaire était établi sur le col : on y honorait Hercule et Jupiter [3], mais sans doute aussi la divinité topique *Graius*, comme *Poeninus* au Grand-St-Bernard : en fait, le caractère sacré de ce passage remontait à la protohistoire [4].

Aoste, *Augusta Praetoria, juxta geminas Alpium fores*, dit Pline (3, 123), était le point de départ de deux grands itinéraires transalpins : ceux du Petit et du Grand-St-Bernard. La route du Grand-St-Bernard, *Summus Poeninus*, mettait en relation la Doire Baltée et le Haut-Rhône par les vallées secondaires de l'Artanavaz et de la Drance.

Déjà parcouru à l'époque préhistorique et gauloise [5], cet itinéraire n'a cessé d'être utilisé à l'époque romaine et pendant tout le Moyen-Age : il était pratiqué aussi bien par les armées, par les marchands, que plus tard par les pèlerins de Rome [6]. Toutefois, selon Strabon (4, 6, 7 et 11), le col était de son temps impraticable aux chariots et les sentiers qui y accédaient étroits et abrupts.

Comme tous les passages des Alpes, ce col possédait un lieu de culte au dieu indigène *Poeninus* [7], que Jupiter tend à supplanter à l'époque romaine, d'où

1. C'est bien cette route qui était la plus courte pour se rendre à Lyon et non celle du Grand-St-Bernard, ainsi que l'affirme Strabon, 4, 6, 11 ; voir par exemple Tac., *Hist.*, 2, 66.

2. Fl. Vallentin, *Les Alpes cottiennes, l. c.*, p. 56-64 ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto, l. c.*, p. 36-38 ; W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes, l. c.*, p. 57-66 ; *CIL*, V, 2, p. 765 ; ici Tableau routier VI. — Un document épigraphique intéressant concerne aussi cette route : il s'agit d'une inscription trouvée à Bourg-St-Maurice (*CIL*, XII, 107), au nom de l'empereur Lucius Verus (163 ap.), qui fait reconstruire à ses frais des digues et des ponts emportés par les torrents au pays des *Ceutrones*. — Il y avait une station douanière à *ad Publicanos* près de Conflans/Albertville ; une inscription du Ier siècle, trouvée à Allondaz (*CIL*, XII, 2358), tout près du site précédent, signale aussi un poste à Tournon, *ad Tur[nonem]* : il pourrait s'agir de la même station, transférée au IIe siècle de Tournon à *ad Publicanos*. *Infra*, p. 302. Dans le val d'Aoste, le village de *Carema* (< *Quadragesima* au Moyen-Age) semble garder le souvenir d'un autre poste douanier.

3. A. Grenier, *Manuel*, 6/1, p. 208-210 ; P. Barocelli, *Monumenti e culti preromani e romani del Grande et del Piccolo San Bernardo*, dans *Riv. del Touring club italiano*, Milan, oct. 1933, p. 6 ; une colonne antique, appelée *columna Jovis* au Moyen-Age, supportait peut-être une statue de Jupiter ; le biographe de St. Bernard l'appelle *columna carbunculi statuae Jovis*. St. Bernard construisit sur ce col un hôpital à la fin du Xe siècle.

4. Au col, cercle de pierres levées encore visibles : P. Barocelli, *l. c.*

5. On a découvert au col même de nombreuses monnaies, dont certaines remontent jusqu'au VIe siècle av. J.-C. ; on y trouve entre autres des pièces marseillaises et indigènes du sud-est de la Gaule (elles sont conservées sur place, à l'hospice) : F. von Duhn et E. Ferrero, *Le monete galliche del medagliere dell'ospizio del Gran San Bernardo*, dans *Mem. della R. Accad. delle Scienze di Torino*, 41, 1891, p. 331-388.

6. *CIL*, V, 2, p. 761 ; P. Bouffart, *La route romaine du Grand St-Bernard*, dans *Ur-Schweiz*, 10, 1946, p. 49-52 ; L. Blondel, *La route romaine du Mont-Joux. Etudes topographiques*, dans *Hommages A. Grenier*, Latomus, 58, 1962, p. 308-316, 1 carte. — *Statio* de la *Quadragesima Galliarum* à *Acaunum*/St-Maurice : Dessau, *ILS*, 9035 et *Ann. Epigr.*, 1945, n° 123.

7. Nombreuses inscriptions à *Poeninus*, *Jupiter Poeninus* ou *I.O.M. Poeninus*, trouvées dans le sanctuaire du col : *CIL*, V, 6865 à 6888 et A. Allmer, *Rev. Epigr.*, 4, 1899-1902, p. 254-258, n° 1500. Ces lamelles de bronze portant des dédicaces au dieu des sommets témoignent de la dévotion des voyageurs en même temps que de la fréquentation du passage à l'époque romaine (quelques-unes sont offertes *pro itu et reditu*).

l'appellation de *Mons Jovis*, Mont Joux, donnée à ce site au Moyen-Age ; un hospice créé dès le IXe siècle consacrait la christianisation du passage.

***

A côté des grandes voies rhodaniennes et transalpines, dont on vient de tracer le réseau à l'aide des Itinéraires antiques et des textes géographiques, le sud-est de la Gaule comportait évidemment, du temps de l'indépendance comme à l'époque romaine, beaucoup d'autres pistes ou routes. Les Itinéraires et la carte de Peutinger nous font connaître les plus importantes, soit à cause de leur tracé stratégique, soit parce qu'elles mettaient en relation des chefs-lieux de peuplades puis de *civitates* : ainsi celle de Vienne à Genève (Tableau routier VII), celle de Genève à Aoste par *Darantasia* (Tableau routier VIII), celle d'Arles à Aix par l'Estaque et Marseille (Tableau routier IX), celle d'Aix à Riez (Tableau routier X).

Les textes littéraires gardent en outre le souvenir d'une autre piste nord-sud qui — à mi-chemin entre le Rhône et la crête des Alpes et parallèle aux voies rhodaniennes — reliait Grenoble [1] à Fréjus par Luz-la-Croix-Haute, Sisteron et Riez : « Vieux chemin, écrivait C. Jullian [2], qui depuis Grenoble monte et descend sans cesse à travers les vallées et les contreforts des Alpes, cette route est peut-être la plus paysanne de la Gaule ». En 44 av. J.-C., peu après la mort de César, Munatius Plancus, proconsul de la *Gallia Comata*, l'emprunte avec ses troupes pour se porter de Lyon à *Forum Voconii* [3] sur l'Argens, près de Fréjus.

De nombreux documents épigraphiques apportent aussi de précieux renseignements sur des voies qui, bien que secondaires, participaient activement à la vie régionale et qui peut-être ne seraient pas autrement connues aujourd'hui : c'est le cas, par exemple, de la voie romaine qui, de Sisteron à Cimiez, desservait les petites capitales alpestres qu'étaient Digne, Senez, Castellane et Vence : là encore, le tracé de cette route correspondait en fait à un vieil itinéraire fréquenté par les indigènes [4].

1. Elle devait se prolonger au nord vers Aoste, vers Valence ou vers Lyon via Bourgoin.
2. *Hist. de la Gaule*, 6, p. 310.
3. Cic., *ad Fam.*, 10, 18, 4 : Munatius met huit jours pour aller de Grenoble à *Forum Voconii* (les Blaïs ?) ; 10, 23, 2 : cette route traverse le pays des *Vocontii* ; *infra*, p. 280 sq. — C. Jullian, *Hist. Gaule*, 4, p. 47-52 et 6, p. 310 ; G. Aubert, R. Boyer et P.-A. Février, dans *Histoire locale*, 1952, n° 9-12 ; R. Boyer, dans *Prov. Historique*, 4, 1954, p. 3-10 ; J. Marion et R. Moulin, dans *B.S.S.L.B.A.*, 34, 1957, p. 203-224.
4. Pour quelques autres voies reconnues dans le sud-est, voir Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 67-70 ; et pour le territoire des *Allobroges*, A. Macé, *Mémoire*, *l. c.*, p. 412-436, 1 bonne carte.

I. — ROUTE D'ARLES A LYON

TABLE PEUTINGER	ITINÉRAIRE ANTONIN (Milan-Vienne)	ITINÉRAIRE de BORDEAUX à JÉRUSALEM	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1 480 m)
Arelato		Arelate	Arelate	Arles
VI		VIII	VII (G.V. 2 et 3)	10,360 km
Ernagina		Arnagine	Ernaginum	St-Gabriel
		X	X	14,800 km
XV		Bellinto	Bellintum	Près la Roque, entre Graveson et Barbentane
		V	V	7,400 km
Auennione		Avenione	Avennio	Avignon
		V	V	7,400 km
XV		Cypresseta	Cypresseta	près de Sorgues
		XV	XV	22,200 km
Arusione		Arausione	Arausio	Orange
		XIII	XIII	19,240 km
XV		ad Letoce	ad Letoce	passage du Lez
			II	2,960 km
Senomago		X	Senomagus	St-Pierre-de-Sénos
			VIII	11,840 km
XVIII		Novem Craris	Novem Craris	Le Logis de Berre
		X	X	14,800 km
Acunum		Acuno	Acunum	N.D. d'Aygu, près Montélimar
XII		XII	XII	17,760 km
Batiana		Bantianis	Batiana (?)	Bances (à 2 km au N. de Saulce au passage de Lambre) ou à 1 km au S. de Saulce au passage de la Tessonne.
		XII	X	14,800 km
XIIIIII (pour XVIIII)		Umbenno	Umbennum	près de la Paillasse, à l'O. d'Etoile au passage de la Véore ou 2 km plus au S. aux Battendons.
		VIIII	VIII	11,840 km
Valentia	Valentia	Valentia	Valentia	Valence
XIII	XXII		XIII	19,240 km
Tegna			Tegna	Tain
			IX	13,320 km
XVI	Ursinis		Ursini (ou Ursoli ?)	St-Vallier
			IX	13,320 km
Figlinis	XXVI		Figlinae	près St-Rambert d'Albon
XVII			XVIII	26,640 km
Vigenna	Vienna		Vigenna	Vienne
XVI	XXIII		XXIII	34,040 km
Lugduno	Lugdunum		Lugdunum	Lyon

II. — ROUTE DE TARASCON A VINTIMILLE

STRABON, GEO. IV, 1, 3	GOBELET de VICARELLO IV	TABLE PEUTINGER	ITINÉRAIRE ANTONIN d'ARLES aux ALPES MARITIMES	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1480 m)
Nemausus				Nemausus	Nîmes
				XV	22,200 km
Ugernum	Ugerno			Ugernum	Beaucaire
				I	1,480 km
Tarusco	Trajectum Rhodani			Tarusco	Tarascon et Passage du Rhône
				III	4,440 km
	XI	Ernagina		Ernaginum	St-Gabriel
		VIII		VIII	11,840 km
LIII	Glano	Clano		Glanum	près St-Rémy
(78,440 km)		XI		XI	16,280 km
		Te(r)icias		Tericiae	entre Servane et Mouriès
		XVIII		XVIII	26,640 km
		Pisavis		Pisavi (ou Pisavae)	St-Jean-de-Brenasse près du passage de la Touloubre
		XVIII		XVIII	26,640 km
Aquae Sextiae		Aquis Sextis	Aquis Sextis	Aquae Sextiae	Aix
		XV	XV	XV	22,200 km
		Tegulata	Tegulata	Tegulata	La Grande Pugère
		XVI	XVI	XVI	23,680 km
		ad Turrem	ad Turrem	ad Turrem	Tourves
		XVII	XIIII	XVII	25,160 km
		Matavone	Matavonio	Matavo	près de Cabasse, au passage de l'Issole
LXXIII		XXII	XII	XII	17,760 km
(108,040 km)		Foro Voconi	Forum Voconi	Forum Voconii	près les Blaïs
		XVII	XII	XXII	32,560 km
		Foro Julii	Forum Juli	Forum Julii	Fréjus
		XVII	XVIII	XVIII	26,640 km
		ad Horrea	ad Horrea	ad Horrea	St-Cassien, au passage de la Siagne
		XII	XII	XII	17,760 km
Antipolis		Antipoli	Antipoli	Antipolis	Antibes
et		X	X	X	14,800 km
Varum		Varum	Varum Flumen	Varum	le Var
		VI	VI	VI	8,880 km
		Gemenello	Cemenelo	Cemenelum	Cimiez
		VIII	VIIII	VIII	11,840 km
		In Alpe Maritima	Alpe Summa	Alpis Maritima ou Alpis Summa	la Turbie
			VI	VI	8,880 km
		VIIII	Lumone	Lumo	Cap Martin
			X	X	14,800 km
		Albentimillo	Albintimillo	Albintimilium	Vintimille

Strabon : Géo, IV, 1, 3	Gobelet Vicarello III	Gobelet Vicarello II	Gobelet Vicarello I	Gobelet Vicarello IV	Table Peutinger
				Ugerno	
				∞	
Tarusco				Trajectum Rhodani	
	Ernagi(no)	Ernagini	Ernaginum	XI	Ernagina
	VII	VII	VIII		VIII
	Clanu(m)	Clanum	Clanum	Glano	Clano
	XII	XII	XII	XII	XII
	Cabellio(ne)	Cabellione	Cabellionem	Cabellione	Caballine
LXIII	XII	XII			XI
(93,240 km)	Ad Fines	Ad Fines	(X) XII	XXIIII	Ad Fines
	X	X			X
	Apta Julia	Apta Julia	Aptam Juliam	Apta Julia	Apta Julia
	XII	XII	XII	XII	XII
	Catuiacia	Catuiacia	Catuiaciam	Catuiacia	Catuiacia
Fines	XVI	XVI	XVI	XVI	XVI
Vocontiorum	Alaunio	Alaunio	Alaunium	Alaunio	Alaunio
	XXIIII	XXIIII	XXIIII	XXIIII	(X)XIIII
	Segusterone	Segusterone	Segusteronem	Segusterone	Segusterone
	XVI	XVI	XVI	XVI	XVI
	Alabonte	Alabonte	Alabontem	Alabonte	Alarante (bis)
	XVIII	XVIII	XVIII	XVIII	XVIII
XCIX	Vappinco	Vappinguo	Vappincum	Vappinquo	Vapincum
(146,520 km)					VI
	XII	XII	XII	XII	Ictoduru
					VI
	Caturigomag.	Caturigomagi	Caturrigomagum	Caturigomago	Caturigomag.
	XVII	XVII	XVIII	XVII	(X)VII
Ebrodunum et Fines	Eburoduno	Eburoduno	Eburodunum	Eburoduno	Eburuno
Vocontiorum					
	XVII	XVII	XVII	XVII	XVII
	Rama	Rama	Ramam	Rama	Rama
	XVIII	XVIII	XVIII	XVIII	XVIIII
Brigantio	Brigantio	Brigantio	Brigantium	Brigantione	Brigantione
	VI	VI	XI	VI	VI
LXXI					
(105,080 km)	Summas Alpes	Gruentia	Druantium	Druantio	in Alpe Cottia
	V	V		V	V
	Gaesaone	Goesao		Tyrio	Gadaone
				XXIIII	
	XXIIII	XXIII	XXIIII	in Alpe Cottia	VIII
				XXIII	
				ad Martis	ad Martis
Scingomagus					
					XVII
	Segusione	Segusio	Segusionem		Segusione
				XVII	
XXVIII	XX	XX	XX(VII)		XXII
(41,440 km)					
Ocelum	Ocelo	Ocelo	Ocelum		
				ad Fines XXXX	Finibus
	XX	XX	XX	XXIII	XVIII
	Taurinis	Taurinis	Taurinis	Augusta Taurin.	Augusta Taurinorum

Itinéraire Antonin Arles-Milan per Alpes Cottias	Itinéraire Antonin Espagne-Gap et Vienne-Milan	Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem	Formes nominatives et distances réelles	Lieux actuels et distances en km (mille = 1 480 m)
			Ugernum	Beaucaire
			I	1 km
			Tarusco	Tarascon et Passage du Rhône
	(Arelate)		III	4,440 km
Ernagino			Ernaginum	St-Gabriel
XII			VIII	11,840 km
Glano	XXX		Glanum	près St-Rémy
(XVI)			XII	17,760 km
Cabellione	Cavellione		Cabellio	Cavaillon
XII			XII	17,760 km
Fines	XXII		Ad Fines	près Goult
X			X	14,800 km
Apta Julia	Apte Julia		Apta Julia	Apt
XII			XII	17,760 km
Catuiaca	XXVIII		Catuiacia	St-Sauveur près de Céreste
XVI			XVI	23,680 km
Alaunio	Alaunio		Alaunium	N.D. des Anges/Aulun
XXIIII	XXIIII		XXIV	35,520 km
Segusterone	Segusterone		Segustero	Sisteron
XVI	XVI		XVI	23,680 km
Alabonte	Alamonte		Alabons (?)	Le Monêtier-Allemont
XVIII	.....		XVIII	26,640 km
Vapincum	Vapinquo	Vappinco	Vapincum	Gap
			VI	8,880 km
XII	XII	XII	Ictodurus	à 2 km O. de la Bâtie-Neuve
			VI	8,880 km
Caturrigas	Caturricas	Catorigas	Caturigomagus	Chorges
XVII	XVI	XVI	XVII	25,160 km
Eburoduno	Ebreduno	Ebreduno	Eburodunum	Embrun
XVIII	XVII	XVII inde incipiunt Alpes Cottiae	XVII	25,160 km
Rame	Ramae	Ramae	Rama	Rame
XVIIII	XVIII	XVII	XVIII	26,640 km
Brigantione	Brigantione	Byrigante	Brigantio	Briançon
			VI	8,880 km
			Druantium ou Alpis Cottia ou Summae Alpes	
		Inde ascendis	V	Col du Mont-Genèvre
		X Matronam		7,400 km
XVIII	XVIIII	Gesdaone	Gaesao ou Tyrium	Césanne
		VIIII	VIII	11,840 km
ad Martis	ad Martis	ad Martem	ad Martis (fanum)	Oulx
			VIII	11,840 km
XVI	XVI	XVI	Scingomagus	Exilles
Segusione	Segusione	Segussione	VIII	11,840 km
		XII inde incipit Italia	Segusio	Suse
			X	14,800 km
			ad Duodecimum	(emplacement non localisé)
(X)XXIII	XXIIII	ad Duodecimum	X	14,800 km
		XII	Ocelum	Chiusa
			II	2,960 km
Fines	ad Fines	ad Fines	ad Fines	près Avigliana
		VIII	X	14,800 km
XVIII	XVI	ad Octavum	ad Octavum	(emplacement non localisé avec précision)
		VIII	VIII	11,840 km
Taurinis	Taurinis	Taurinis	Taurini	Turin

IV. — ROUTE DE VALENCE A GAP ET AU COL DU MONT-GENÈVRE

TABLE PEUTINGER	ITINÉRAIRE ANTONIN (Milan-Vienne)	ITINÉRAIRE de BORDEAUX à JÉRUSALEM	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1480 m)
Valentia	Valentia	Valentia	Valentia	Valence
XXII	XXII	XII Cerebelliaca	XII Cerebelliaca	17,760 km A 2 km O. d'Ourches (Sainte-Cerbelle)
		X	X	14,800 km
Augustum	Augusta	Augusta	Augusta	Aouste-sur-Sye
XIII (pour XXIII)	XXIII	XII (pour VII) Darentiaca	VII Darentiaca	10,360 km Saillans
		XVI	XVI	23,680 km
Ad Deam Bocontiorum	Dea Bocontiorum	Dea Vocontiorum	Dea Vocontiorum	Die
XII	XII	XII	XII	17,760 km
Luco	Luco	Luco	Lucus	Luc
		VIIII	IX	13,320 km
		Vologatis	Vologatae (ou Volocates)	Les Bouligons près Beaurières
		VIII | Inde ascenditur Gaura mons	VIII | Gaura mons	Col de Cabre 11,840 km
	XXVI			
		Cambono	Cambonum	La Beguë ou Font-Vineuse
XVIII (pour LXVIII ?)	Monte Seleuco	VIII Monte Seleuci	VIII Mons Seleucus (Seleuci ?)	11,840 km La Bâtie Mont-Saléon
		VIII	VII	10,360 km
		Daviano	Davianum	Veynes
	XXIII	XII	VII	10,360 km
		ad Finem	ad Finem	Le Clot aux Fins, près du rif de l'Arc, à la Roche des Arnauds
		XI	IX	13,320 km
	Vapinguo	Vappinco	Vapincum	Gap
Geminas			Geminae	Forest-St-Jullien (?)
XIIII			LIIII (?)	
Brigantione			Brigantio	Briançon
VI			VI	8,880 km
In Alpe Cottia			In Alpe Cottia	Col du Mont-Genèvre

V. — ROUTE DE VIENNE AU COL DU MONT-GENÈVRE PAR GRENOBLE

TABLE PEUTINGER	ANONYME de RAVENNE	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1 480 m)
Vigenna		Vigenna	Vienne
XV		XV	22,200 km
Turedonno		Turedonnum	Tourdan (à 2 km N. de Beaurepaire ?)
XIIII		XXXII	47,360 km
Morginno		Morginnum	Moirans (sur la Morge)
XIIII		XIV	20,720 km
Culabone	Curarore	Cularo	Grenoble
XII	Fines	XVII Fines	25,160 km Avorant près Gavet
		XII	17,760 km
Catorissium	Cantourisa	Catorissium	près Bourg d'Oisans
V		X	14,800 km
Mellosedo	Metroselon	Mellosedum	vers Mons de Lans
X		X	14,800 km
Durotinco	Durotingo	Durotincum	entre Villard d'Arène et la Grave
VII		XII	17,760 km
Stabatione	Savatione	Stabatio	vers le Monêtier
VIII		VIII	11,840 km
Brigantione		Brigantio	Briançon
VI		VI	8,880 km
In Alpe Cottia		Alpis Cottia	Mont-Genèvre

VI. — ROUTE DE VIENNE A AOSTE PAR LE COL DU PETIT-ST-BERNARD

TABLE DE PEUTINGER	ITINÉRAIRE ANTONIN (Vienne-Milan)	ITINÉRAIRE ANTONIN (Strasbourg-Milan)	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1480 m)
Vigenna	Vienna		Vienna	Vienne
XXI	XX		XXI	31,080 km
Bergusium	Bergusia		Bergusium	Bourgoin
XVI	XVI		XVI	23,680 km
Augustum	Augustum		Augustum	Aoste
XIIII	XIIII		XIV	20,720 km
Lauiscone	Labiscone		Labisco (ou Lavisco)	Les Echelles
XIIII	XIIII		XIV	20,720 km
Leminco	Lemincum		Lemincum	Le Lémenc à Chambéry
XVI	XVI		XVI	23,680 km
Mantala	Mantala		Mantala	Près St-Jean-de-la-Porte
XVI	XVI		XVI	23,680 km
Ad Publicanos	Ad Publicanos		Ad Publicanos	près Albertville-Conflans (passage de l'Arly)
III	III		VI	8,880 km
Obilonna	Obilunnum		Obilunnum (ou Obilonna)	Arbine, hameau de la Bâthie
XIII	XIII		XIII	19,240 km
Darantasia	Darantasia	Darantasia	Darantasia	Moutiers-en-Tarentaise
X			X	14,800 km
Aximam	XVIIIII	XVIIII	Axima	Aime
VIIII			IX	13,320 km
Bergintrum	Bergintrum	Bergintrum	Bergintrum	Bourg-St-Maurice
XII			XII	17,760 km
In Alpe Graia			Alpis Graia	Col du Petit-St-Bernard
VI	XXIIII	XXIIII	VI	8,880 km
Ariolicum			Ariolicum	près la Thuile
(X)VI			VI	8,880 km
Arebrigium	Arebrigium	Arebrigium	Arebrigium	près le Pré-St-Didier
XXV	XXV	XXV	XXV	37,000 km
Augusta Praetoria	Augusta Praetoria	Augusta Praetoria	Augusta Praetoria	Aoste

VII. — ROUTE DE VIENNE A GENÈVE

TABLE DE PEUTINGER	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1 480 m)
Vigenna	Vienna	Vienne
XXI	XXI	31,080 km
Bergusium	Bergusium	Bourgoin
XVI	XVI	23,680 km
Augustum	Augustum	Aoste
XII	XII	17,760 km
Etanna	Etanna	Yenne
XXI	XXI	31,080 km
Condate	Condate	Confluent Fier-Rhône à Vens, à 2 km S. de Seyssel
XXX	XXX	44,400 km
Gennava	Genava	Genève

VIII. — ROUTE DE GENÈVE A DARANTASIA ET AOSTE

ITINÉRAIRE ANTONIN (Strasbourg-Milan)	FORMES NOMINATIVES et DISTANCES RÉELLES	LIEUX ACTUELS et DISTANCES en km (mille = 1 480 m)
Genava	Genava	Genève
XXV	XXV	37,000 km
Bautas	Bautae	Fins d'Annecy, au Pont de Brogny, à 2 km au N. d'Annecy
XXX	XXX	44,400 km
Casuaria	Casuaria	au N. d'Albertville confluent Chaise-Fier près Ugine (?)
XVIIII	XIX	28,120 km
Darantasia	Darantasia	Moutiers en Tarentaise

IX. — ROUTE D'ARLES A AIX PAR L'ESTAQUE ET MARSEILLE

Table Peutinger	Itinéraire Antonin (d'Arles aux Alpes Maritimes)	Cosmo. de l'Anonyme de Ravenne IV, 28	Formes nominatives et Distances réelles	Lieux actuels et Distances en km (mille = 1 480 m)
Arelato	Arelate	Arelaton	Arelate	Arles
XXXIII	XXXIII		XXVIII	41,440 km
Fossis Marianis	Fossis Marianis	Fossis Marianis	Fossae Marianae	Fos
		Colonia Maritima	Colonia Maritima	Martigues
XXXIII	XXXIII		XXXIII	48,840 km
		Ad Vicesimum	Ad Vicesimum	Station non identifiée à 29,600 km de Marseille
Calcaria	Calcaria	Calcaria Solarium	Calcaria Solarium	près Calas (?)
XXX	XIIII		XIV	20,720 km
Masilia Grecorum	Massilia	Marsilia	Massalia	Marseille
	XVIIII		XIX	28,120 km
Aquis Sextis	Aquis Sextis	Aquis Sextis	Aquae Sextiae	Aix

X. — ROUTE D'AIX A RIEZ

Table peutinger	Formes nominatives et Distances réelles	Lieux actuels et Distances en km (mille = 1 480 m)
Aquis Sextis	Aquae Sextiae	Aix
XLIIII	XLIV	65,120 km
Reis Apollinaris	Reii Apollinares	Riez

XI. — ROUTE DE SISTERON A FRÉJUS

Table Peutinger	Formes nominatives et Distances réelles	Lieux actuels et Distances en km
Segustero	Segustero	Sisteron
Reis Apollinaris	Reii Apollinares	Riez
XXXII	XXXII	47,360 km
Anteis	Anteae	quartier des Salles, à 2 km O. Draguignan (?)
XVIIII	XIX	28,120 km
Foro Voconi	Forum Voconii	les Blaïs
	XXII	32,560 km
Forum Julii	Forum Julii	Fréjus

XII. — VILLES COTIÈRES DE MONACO AU RHONE SELON L'ITINÉRAIRE MARITIME D'ANTONIN

	FORMES NOMINATIVES	LIEUX ACTUELS
Ab Hercle, Manico XXII	Portus Herculis Monoeci	Monaco
Avisone, portus IIII	Avisio (ou Aviso)	Cale St-Laurent au pied d'Eze
Anaone, portus XII	Anao	Port St-Jean
Olivula, portus V	Olivula	Villefranche
Nicia, plagia XVI	Nikaia	Nice
Antipoli, portus ab Antipoli XI	Antipolis	Antibes
Lero et Lerino, insulae XXVIII	Lero et Lerina	Iles de Lérins (Ste-Marguerite et St-Honorat)
Foro Juli, portus a Foro Juli XXV	Forum Julii	Fréjus
Sinus Sambracitanus plagia XVI	Sinus Sambracitanus	Golfe de St-Tropez (> Les Issambres)
Heraclia Caccabaria, portus XII	Heraclea Caccabaria	Cavalaire
Alconis XXX	Alconis (ou Alonis) (Ile ?)	dans baie de Cavalière
Pomponianis, portus XVIII	Pomponianae	vers presqu'île de Giens près d'Olbia
Telone Martio, portus XII	Telo Martius	Toulon
Taurento, portus XII	Tauroentum	Le Brusc
*Citarista, portus XVIII	Citharista	La Ciotat
Carsicis, portus VI	Carsicis	Cassis
Hemines, positio et portus (ou Aemines) XII	Aemines	vers Port Miou (?)
Immadras, positio XII	Immadrae	le Cap Croisette (la Madrague ?)
Masilia Grecorum, portus XII	Massalia	Marseille
Incaro, positio VIII	Incarus	Carry
Dilis, positio XII	Dilis	près Cap Couronne
Fossis Marianis, portus XVI	Fossae Marianae	Fos
Gradum Massilitanorum, Fluvius Rhodanus XXX (per fluvium Rhodanum)	Gradus Massalitanorum	Grau des Marseillais (vieux Rhône ?)
Arelatum	Arelate	Arles

* En fait sur l'Itinéraire d'Antonin *Citarista* se trouve placée, par erreur semble-t-il, après *Carsicis*.

Conclusion

Les divers documents littéraires ou épigraphiques[1] que l'on vient d'examiner ont en commun d'être apparemment tardifs, du moins pour servir de sources à l'étude des peuples préromains. On pourrait se demander en effet s'il est de bonne méthode de se fonder sur une documentation qui remonte en gros à la deuxième moitié du Ier siècle av. J.-C., pour restituer l'ethnographie du sud-est de la Gaule.

A cette question, sans hésiter, je réponds oui et pour deux raisons : tout d'abord parce que plus de la moitié des peuplades étudiées dans ce travail ne furent soumises qu'en 14 av. J.-C. par Auguste ; et d'un point de vue plus général, parce que ces populations ont maintenu très tardivement des modes de vie traditionnels : non seulement les tribus montagnardes, isolées dans leurs cellules naturelles, mais même les peuples de la vallée du Rhône, pourtant ouverts depuis longtemps à l'hellénisme par le contact des Marseillais, et officiellement assujettis au pouvoir romain dès la fin du IIe siècle av. J.-C.

En fait, au cœur même de la *Provincia*, la romanisation ne devint effective que sous le règne d'Auguste ; l'action de Rome fut profonde mais lente et il fallut encore près d'un siècle pour que les vieilles peuplades fussent définitivement absorbées par l'organisation nouvelle. Un fait patent et commun confirme cette observation : l'abandon des *oppida* indigènes, au profit des nouveaux habitats de plaine ou des villes neuves, s'effectua en général lors des premières années de notre ère seulement. C'est dire qu'en fait toute la documentation qui, directement ou indirectement, fait état de la situation au Ier siècle av. J.-C. ou même à l'époque d'Auguste, tend à restituer l'image du pays tel qu'il était avant la révolution que fut la romanisation.

1. Les autres monuments épigraphiques intéressant l'ethnographie de la région Rhône-Alpes, et en particulier les cadastres d'Orange, seront examinés dans les différents chapitres concernant la peuplade nommée.

II

LE PAYS : LIMITES, RESSOURCES, GÉNÉRALITÉS, PEUPLEMENT. CONQUÊTE ET ORGANISATION PAR ROME

A

LE PAYS : SES LIMITES ET SES RESSOURCES

Strabon, le premier, semble avoir entrevu la complexité du relief du sud-est de la Gaule, dû à la juxtaposition et à l'interpénétration des plaines, des plateaux et des montagnes, ainsi que cette solidarité permanente des hauts et des bas pays (4, 1, 11 ; 4, 6, 7 et 9). Entre le Rhône et les hautes crêtes des Alpes, entre le lac Léman et la mer, dans ce vaste territoire qui fait l'objet de cette étude, plaines et montagnes constituaient le domaine fixe des hommes [1] ; les cours d'eau y traçaient les axes de pénétration et y réglaient les relations entre peuplades. Les diverses familles humaines se distribuaient par bassins fluviaux : ainsi le Rhône, dans la partie moyenne de son cours, faisait le lien entre les différentes tribus de la confédération cavare. Vers l'intérieur, le peuplement était un peuplement de vallées, des vallées généralement étroites et profondes [2], qui s'élargissent à mesure que l'on se rapproche des hautes crêtes [3] et qui se trouvent de ce fait encore plus isolées des bassins inférieurs et des plaines : ce relief alpestre favorisant le morcellement politique et l'autonomie des vallées, peuplades et tribus s'y répartissaient en une mosaïque correspondant aux multiples compartiments de la nature [4]. L'isolement de ces groupes humains, l'originalité de leurs parlers et de leurs coutumes, leurs modes de vie en économie fermée, encore si marqués de nos jours, expliquent pourquoi ces populations, tard romanisées dans l'ensemble, étaient si méconnues des Anciens.

Aujourd'hui encore, la civilisation indigène des Alpes occidentales est mal connue. L'histoire et l'archéologie nous apprennent pourtant que même ces hautes vallées isolées et actuellement quasi désertes étaient alors très peuplées, au moins autant qu'elles l'étaient encore au Moyen-Age. La présence du mausolée d'un *praefectus* du I^er^ siècle sur le haut plateau des Escoyères en Queyras, les vestiges d'un autre tombeau monumental à Argenton, non loin d'Entrevaux, au fond d'une vallée en cul-de-sac, l'existence sous le Haut-Empire d'une *civitas* à Briançonnet et à Senez, où l'on ne voit plus aujourd'hui que de misérables villages, ou à Glandève, où l'on ne voit plus rien du tout, témoignent de l'intensité de l'occupation humaine dans ces pays de montagne aux époques préromaine et romaine. Ne croyons pas pour autant que ces *civitates* n'aient

1. Pour les études de géographie régionale concernant la région Rhône-Alpes, voir la bibliographie générale.
2. La description que fait Strabon (4, 6, 7) du Val d'Aoste, « vallée profonde serrée entre deux montagnes... », vaut pour beaucoup d'autres vallées alpestres.
3. Voir *infra*, p. 319, 338, 344, 355.
4. Voir *infra*, p. 109, les développements sur les régions naturelles.

été que bourgs montagnards, peu peuplés, sans vie économique et sociale : le peu que nous en connaissons [1] nous y fait au contraire présumer une vie très active.

L'autonomie des Alpes dans l'Antiquité

Au dire des écrivains grecs et romains, les Alpes occidentales [2] auraient été une barrière infranchissable protégeant l'Italie : selon Polybe (3, 54, 2) — à qui l'on doit la première mention des Alpes dans la géographie grecque — elles étaient la citadelle de l'Italie entière, ἀκρόπολις τῆς ὅλης Ἰταλίας, image qu'en avait déjà donnée Caton et que reprendra Tite-Live : *Alpes quae, secundum Catonem et Livium, muri vice tuebantur Italiam* [3]. Selon Pline, elles constituaient « la sauvegarde du peuple romain » ; elles « isolaient l'Italie du monde barbare » au dire de Lucain [4], et plus tard Rutilius Namatianus dira « qu'elles la protégeaient contre les menaces des enfants du Nord » [5].

Les Alpes n'étaient pourtant une barrière qu'en apparence. Leur franchissement présentait certes des difficultés, on l'a vu, mais surtout pour les étrangers qui avaient déjà chez eux l'habitude d'un réseau routier bien organisé. Au Ve siècle, les Celtes venus du nord et du centre de l'Europe par peuplades entières suivirent, apparemment sans difficultés, les pistes qui franchissaient ce puissant massif qui dès l'abord les effrayait et parvinrent à s'installer dans la riche plaine du Pô [6] ; et Hannibal avec toute son armée réussit en 218 à le franchir aussi, et même assez rapidement. Faisant le récit de cette traversée, Polybe — qui vers 150 av. J.-C. avait visité ces régions — s'élevait à juste titre contre les idées fausses de certains historiens ou géographes qui, avant lui et même de son temps, parlaient des Alpes inaccessibles comme si les Carthaginois eussent été les premiers à les franchir [7].

Cette constatation de Polybe, confirmée par Strabon [8], tend d'ailleurs aujourd'hui a être vérifiée par l'archéologie [9] : il ressort en effet des enquêtes récentes ou en cours

1. La région des Alpes de Provence et du Dauphiné reste toute à prospecter en détail ; cette enquête se heurtera cependant toujours à un obstacle majeur : les agglomérations des vallées alpestres ont presque toutes été sujettes, au cours des siècles, à de multiples et graves inondations torrentielles qui, peu à peu, ont recouvert les sites antiques de plusieurs mètres de graviers : c'est le cas de *Reii*/Riez, de *Glanate*/Glandève, de *Rigomagus*/Barcelonnette et de *Rama*/Rame sur la haute Durance pour ne citer que les plus connues.

2. Sur l'orographie des Alpes dans l'Antiquité, voir E. Desjardins, *Géographie administrative*, 1, p. 66 sq. ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 4 sq. ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1, p. 42 sq. (avec bibliographie) ; et surtout Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 7-14. Sur l'étymologie du mot *Alpes* : Holder, 1, col. 107-108 et Ch.-J. Guyonvarc'h, dans *Ogam*, 11, 1959, p. 437-440. — Sources : Polybe, 2, 15 ; 2, 22-34 ; 3, 47-56 ; Strabon, 4, 6, 9 ; 5, 3.

3. *Apud* Servius, *Ad Aen*, 10, 13.

4. Lucain, *Phars.* — Dans le même sens, Cic., *de prov. cons.*, 14.

5. *De reditu suo*, 2, 36.

6. *Infra*, p. 157.

7. Polybe, 3, 47-48. J'ai donné la traduction de ce texte plus haut p. 56.

8. Strabon, 4, 6, 7, rapporte par exemple que 36 000 hommes du pays des *Salassi* (val d'Aoste) furent déportés par ordre d'Auguste à *Eporedia* ; or le territoire de cette peuplade est relativement petit.

9. Dans l'ensemble, les investigations sont encore très insuffisamment poussées dans les vallées alpestres, où il reste beaucoup à découvrir. On ne manquera pas d'observer à ce sujet combien la présence d'un chercheur dynamique et averti fait brusquement élever la densité des découvertes archéologiques d'une région : il faut savoir en tenir compte dans une synthèse comme celle-ci (par exemple J. Roman et Fl. Vallentin dans les Hautes-Alpes à la fin du XIXe siècle ; Marteaux et Broise autour d'Annecy ; actuellement les abbés Prieur, Hudry et Bellet en Mau-

qu'à l'époque préromaine les Alpes occidentales étaient intensément peuplées et que les indigènes y menaient une vie plus active et plus industrieuse qu'on ne l'imagine d'habitude. La crête de la chaîne n'était point une frontière ethnique et moins encore une frontière politique : les populations des deux versants du massif étaient de même race [1], et les tribus voyaient leurs domaines et leurs habitats s'étendre jusqu'aux abords mêmes des cols qui, depuis la protohistoire, jouaient un rôle primordial dans la vie économique alpine ; bien plus, certaines peuplades étaient groupées en districts autonomes à cheval sur les crêtes : cet état de fait devait d'ailleurs durer jusqu'au Moyen-Age.

Ainsi que le rapporte encore Polybe [2], les sommets à proprement parler étaient certes inhabités [3], mais les cols étaient très fréquentés pendant huit mois de l'année par les populations des hautes vallées des deux versants, comme en témoignent de nombreux documents : certaines peuplades — les *Ceutrones* selon Strabon 4, 6, 6 ou les *Segusini* selon Ptolémée 3, 1, 36 — étaient installées à cheval sur les cols ; d'autres, comme les *Medulli*, occupaient « les plus hautes cimes des Alpes », Μέδουλλοι οἵπερ τὰς ὑψηλοτάτας ἔχουσι κορυφάς (Strabon 4, 6, 5) ; et c'est encore Strabon (4, 6, 7) qui précise que les *Salassi* avaient des possessions jusque sur les crêtes dominant la vallée de la Doire Baltée : μέρος δὲ τι αὐτῶν ἀνατείνει καὶ πρὸς τὰς ὑπερκειμένας κορυφάς.

En fait, les Alpes n'ont jamais été dans l'Antiquité une zone frontière entre la Gaule et l'Italie, comme on pourrait l'imaginer aujourd'hui : elles constituaient une région de peuplement autonome [4], distincte de celle-ci autant que de celle-là, autonomie qui trouve son prolongement dans la création, lors de la conquête romaine, de provinces alpestres à cheval sur les deux versants du massif. Ainsi, dans les Alpes maritimes, la limite traditionnelle de la Narbonnaise et de l'Italie n'était point au rocher de Monaco, où aboutit la crête des Alpes méridionales, mais au Var [5], et dans les Alpes Cottiennes la frontière de l'Italie et de la Gaule est localisée par Strabon au pied des Alpes, dans la moyenne vallée de la Doire, soit à *Scingomagus*, soit à *Ocelum* [6]. Strabon

rienne et en Tarentaise ...). — La synthèse la plus récente sur l'occupation humaine dans les Alpes dans l'Antiquité et au Moyen-Age est encore celle de H. Onde, *L'occupation humaine*, *l. c.*, *passim*, mais en particulier p. 16-17, 39 et 41-48 : le testament d'Abbon montre qu'au Haut Moyen-Age l'habitat se répartissait dans toutes les zones cultivables ou exploitables, jusqu'aux abords des cols et sur les deux versants du massif ; au début du VIII[e] siècle, Abbon est lui-même à la tête d'un ensemble de territoires dispersés sur les deux versants des Alpes : il en fait don en 739 à l'abbaye de Novalaise. — *Infra*, p. 335.

1. Polybe, 2, 15 et *infra*, p. 152 sq.

2. Polybe, 2, 15 : « Quant aux sommets, leur abord difficile et l'abondance des neiges éternelles les rendent absolument inhabitables ».

3. Live, 21, 37, 5 : « Les zones plus basses (en dessous des cols franchis par l'armée carthaginoise en 218) ont des vallées, certains coteaux exposés au soleil, des ruisseaux près des forêts, des endroits déjà plus dignes d'être habités par des hommes. On y envoya paître les mulets... ». — Dans chaque vallée, les adrets où se trouvent les terres les plus riches ont été de tout temps les plus habités et les plus fréquentés : mais il n'en faut pas déduire pour autant que les cols, les crêtes et les alpages aient été désertiques. On peut en outre remarquer qu'au cours de l'histoire, les agglomérations de fonds ont toujours été de faible importance dans les Alpes, alors que les communes de versants étaient immenses. Je ne citerai qu'un exemple pour illustrer ces observations, celui de la Maurienne : J. Bellet, *Répertoire de la préhistoire et de la protohistoire de la vallée de la Maurienne* (Savoie), dans *Rhodania*, 1963, 2, p. 31, conclut que les habitats protohistoriques de la vallée de l'Arc s'échelonnaient sur les adrets de 1 500 à 3 000 m d'altitude et se trouvaient de préférence sur les plateaux : l'enquête ne manque pas d'être intéressante.

4. Comme en Afrique du nord la Kabylie, de la préhistoire à nos jours.

5. Strabon, 4, 1, 3 et 9 ; *infra*, p. 114.

6. Dans un passage (4, 1, 3), Strabon situe cette frontière à *Scingomagus* et dans l'autre (5, 1, 10), à *Ocelum*. Pour le détail *infra*, p. 331.

d'ailleurs réserve un chapitre spécial de sa *Géographie* à la description des Alpes occidentales (4,6), mais ce développement est inclus dans le livre IV consacré à la Gaule, alors qu'il étudie au livre V (1 et 2) la Gaule cisalpine et la Ligurie. Pline de son côté consacre un chapitre particulier de son *Histoire Naturelle* (3, 133-138) aux peuples alpins. Par contre, au IIe siècle, Ptolémée catalogue les peuplades et les villes des Alpes occidentales dans son livre sur l'Italie (3, 1) et non dans celui consacré à la Gaule méridionale (2, 10) [1].

Mais la chaîne des Alpes n'est pas seulement une crête unique et continue : de nombreux contreforts s'en détachent transversalement, séparés les uns des autres par des vallées qui montent vers l'arête principale et qui sont de ce fait autant de routes naturelles ouvertes vers les cols par lesquels le massif peut être franchi. Polybe étend même les Alpes occidentales jusqu'aux abords de Marseille [2], où viennent mourir il est vrai les Préalpes du sud qui les prolongent.

***

Les Anciens désignaient d'un qualificatif particulier chaque secteur alpin, qualificatif tiré d'un sommet, souvent divinisé, d'un nom de peuple ou de dynaste local, ou, plus rarement, de la position géographique de la zone considérée par rapport à l'ensemble de la chaîne : ainsi, les Alpes occidentales sont-elles qualifiées, du sud au nord, d'Alpes Maritimes, d'Alpes Cottiennes, d'Alpes Graies et d'Alpes Pennines [3].

Les *Alpes Maritimae* [4] s'étendaient depuis *l'arx* de Monaco [5] jusqu'au Mont-Viso, *Vesulus mons*, qui passait dans l'Antiquité pour un des plus hauts sommets des Alpes [6]. Pline est le premier à faire état de ce qualificatif ; auparavant, Varron (*R.r.*, 3, 8) et Tite-Live (24, 8) parlent des *Ligustini montes*, dénomination plus conforme à l'usage selon lequel une région était qualifiée par le nom des populations qui l'occupaient.

Du Mont-Viso au Mont-Cenis, les *Alpes Cottiae* ou *Cottianae* étaient ainsi appelées en souvenir du roi Cottius qui régnait sur cette région à l'époque d'Auguste [7]. Cette dénomination avait été précédée de celle d'*Alpes Juliae* [8]. En effet, Tite Live, évoquant, non sans anachronisme [9], la traversée des Alpes par les Gaulois au Ve siècle, précise qu'ils franchirent la crête du massif alpin au col du Mont-Genèvre, pour emprunter

1. L'évolution politique ne justifie pas le parti choisi par Ptolémée. — Sur les limites exactes des provinces romaines, voir *infra*, p. 180 sq.
2. 2, 14, 6 et 16, 1 ; 3, 47, 4.
3. G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 4.
4. Pline 8, 140 ; Tac., *Ann.*, 15, 32 ; Flav. Vopisc., *Aurel.*, 47 ; Zosime, 6, 2 ; Dion, 54, 24 ; Ptol., 3, 1.
5. Virgile, *Aen.*, 6, 830 ; Silius, 1, 584-586 (*colles*, *saxa*) ; Tac., *Hist.*, 3, 42 ; Amm., 15, 9, 10.
6. *Infra*, p. 345.
7. Toutes références dans Holder, 1, col. 1144-1148. — Les auteurs anciens mentionnent encore dans ce secteur de la chaîne principale le *mons Matrona* ou Mont Genèvre (*supra*, p. 61) et dans les Préalpes françaises, le *mons Seleucus* et le *mons Gavra* entre la moyenne Durance et la Drôme. J'ajouterai qu'on a récemment proposé d'identifier le *jugum Cremonis*, qu'aurait franchi Hannibal, selon Caelius Antipater (*apud* Live, 21, 38, 7), avec le col de Grimone, entre Die et Luz-la-Croix-Haute (de Beer, *Alps and Elephants*, cit.) : la thèse traditionnelle identifiait ce sommet avec la Tête du Cramont qui, entre le Petit-St-Bernard et Courmayeur domine la haute vallée de la Doire Baltée.
8. J. Heurgon, *Le passage des Alpes par les Gaulois* (*Live*, 5, 34, 8), dans *R.E.L.*, 34, 1956, p. 85-88.
9. Tite-Live rédigeait ce livre V en 27-25 av. J.-C. selon J. Heurgon, *l. c.*

ensuite la vallée de la Doire : *ipsi per Taurinos saltusque Juliae Alpis transcenderunt* (5, 34, 8). Les *Taurini* habitant la partie basse de cette vallée, les *saltus Alpis Juliae* ne peuvent désigner que la vallée de la Doire dans sa totalité, identification d'autant plus sûre que ces Gaulois venaient de la région du bas Rhône ; l'aspect resserré de cette profonde trouée justifie en outre l'utilisation par Tite-Live du mot *saltus* [1]. Cette partie du massif aurait été ainsi qualifiée dans la deuxième moitié du I^er^ siècle av. J.-C., soit du fait que César l'eût souvent traversée pendant la guerre des Gaules, soit parce que les dynastes de Suse, après leur naturalisation, portèrent le nom de Jules [2]. Quoiqu'il en soit, les *Alpes Juliae* puis *Cottiae* désignaient les massifs principaux qui s'étendaient de part et d'autre du Mont-Genèvre, mais l'appellation *Alpes Juliae* ne dut pas être de longue durée.

Les *Alpes Graiae* [3] ou *Graecae* s'étendaient, vers le nord, du Mont-Cenis au Mont-Blanc : elles tiraient leur nom du *Graius mons*, l'actuel sommet du Petit-St-Bernard [4]. Les *Alpes Ceutronicae* désignaient plus précisément les hauts massifs du pays des *Ceutrones* (Tarentaise) [5], la Vanoise et peut-être le Mont-Blanc, auquel les Anciens ne semblent pas avoir attribué un intérêt très particulier.

Les *Alpes Poeninae* [6] comprenaient la région de hautes montagnes qui entoure le Grand-St-Bernard, *mons Poeninus* [7], avec les vallées d'altitude comprises entre le Mont-Blanc, le Grand Combin et le haut Rhône.

Les Anciens avaient une terreur superstitieuse de « ces Alpes glacées, ces montagnes aux immenses gradins escarpés [8], enveloppés de l'horreur des neiges éternelles » [9], « dont l'accès était défendu par des divinités mystérieuses et redoutables » [10]. Polybe (3, 48), on l'a dit, s'était fait en son temps un devoir de réfuter toutes les fables qui avaient cours sur les Alpes et qui dans une certaine mesure étaient la cause — et aussi la conséquence — de la méconnaissance de ce massif par les Romains. Strabon le suivit dans cette voie. Et pourtant, encore au Bas-Empire, Ammien Marcellin (15, 10) fait grand cas des obstacles que les voyageurs pouvaient y rencontrer [11].

1. Voir *supra*, p. 66 et *infra*, p. 132. — Ammien, 15, 5, 29 et 15, 10, 2 et 7 (texte capital).
2. J. Heurgon, *l. c.* et *infra*, p. 173.
3. Nepos, *Hann.*, 3, 4 ; Varron, *apud* Servius, *Verg. Aen.*, 10, 13 ; Senec., *ad Lucil.*, 4, 2, 9 ; Petron., v. 144-146 ; Pline, 3, 123, 124 et 134 ; Tac., *Hist.*, 2, 66 et 4, 68 ; Ptol., 3, 1, 33 sq. ; Itin. routiers. C'est manifestement par erreur que Ptolémée 3, 1, 35 et 36 localise dans les « Alpes Graies » les *Caturiges* et les *Segusiani* : il doit falloir lire « Cottiennes ».
4. Sur ce qualificatif, *supra*, p. 69 et *infra*, p. 318, note 4.
5. *Infra*, p. 313 sq.
6. Références dans Holder, 2, col. 1021-1026.
7. Live, 21, 38, 9 : *in summo sacratum vertice Poeninum montani appellant.*
8. Ils n'avaient aucune notion de l'altitude réelle des Alpes. Strabon, 4, 6, 5 et 12 ; Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 9 sq. ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 4, note 5.
9. Amm. Marcell. 15 10.
10. Fl. Vallentin, *l. c.*, p. 10 ; W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 26-27. Voir les sombres et pittoresques descriptions qu'en présentent par exemple Silius It., 3, v. 479 sq., Trogue Pompée (*apud* Justin, 24, 4) ou Ammien, 15, 10 : elles sont l'écho des croyances populaires des Romains.
11. A moins qu'il ne fasse état ici de renseignements empruntés à Timagène d'Alexandrie. — Sur les sommets des Alpes, on consultera encore Frontin dans *Gromatici veteres*, 50, 21 ; Hérodien, *Hist.*, 8, 16 ; Julien, *Orat.*, 2, 12. — Le climat des Alpes était alors ce qu'il est de nos jours : rude, avec de longs hivers ; mais l'intensité de la vie au Moyen-Age, jusque dans les plus hautes vallées, montre bien que ce n'était point là un obstacle au peuplement de ces zones aujourd'hui presque totalement abandonnées ; Claudien, *de bello goth.*, p. 356 et 362 vante la salubrité du climat alpestre.

En fait, les Romains connaissaient fort mal les Alpes avant la conquête de la Gaule transalpine : ils n'en savaient que ce que les soldats et les marchands racontaient au retour de voyages accomplis le long d'itinéraires traditionnels, tel celui du Mont-Genèvre : or leurs propos ne devaient pas être dépourvus de quelque forfanterie ; en outre, pour écarter les concurrents, les commerçants devaient exagérer volontairement les difficultés des parcours montagneux. Mais les Romains craignaient également ces populations barbares qui, au fond de leurs vallées ou sur les hautes crêtes de l'acropole alpestre, menaient une vie arriérée et trop éloignée de la leur. Même après la conquête du massif, la crainte que leur inspiraient ces hautes montagnes, qui dominaient toute l'Italie du nord, ne devait pas disparaître totalement : la fréquentation à l'époque romaine des sanctuaires établis sur les cols, où les voyageurs cherchaient à se rendre favorables les antiques divinités montagnardes, désormais associées à Jupiter, à Hercule ou à Apollon, le confirme clairement [1].

La vie économique dans la région Rhône-Alpes avant la pénétration romaine

Les Alpes occidentales étaient donc habitées à la fin du IIIe siècle av. J.-C., au dire de Polybe [2], par une population très nombreuse. Villages et hameaux pullulaient jusque dans les hautes vallées [3], tout autant qu'aujourd'hui dans les montagnes de Kabylie. Le récit que nous a laissé Polybe de la traversée des Alpes par Hannibal (3, 50 à 55) est d'autant plus précieux qu'il est un document ethnographique authentique et vivant : l'historien, qui a voyagé dans ces régions, nous montre un pays très peuplé, avec des villages de crêtes où les indigènes déploient une intense activité [4] et une ruse de montagnards, sillonnant en tous sens ces pistes et sentiers dont seuls ils connaissaient la trame dense et cachée. Toutes choses qui n'étaient pas d'ailleurs sans effrayer les étrangers, ainsi que le rapporte Tite-Live (21, 32, 7) : « ... la vue toute proche de la hauteur des montagnes, des neiges se confondant presque avec le ciel, des habitations informes placées sur des rochers, du bétail et des mulets engourdis par le froid, des hommes velus et sans soin... renouvelèrent la terreur (des Carthaginois) ».

Dans le cadre, profondément marqué par la nature, de ces vallées profondes et multiples, les peuplades, ethniquement homogènes, se développaient et vivaient en vase clos, rebelles par nature aux étrangers. Selon H. Onde [5], « la vie de hauteur y fut exceptionnellement développée et précoce » ; cette affirmation est exacte, mais on se pose alors la question suivante : de quoi vivaient ces populations, celles des plaines et plus encore celles des montagnes ?

Comme l'a fait magistralement F. Benoit pour le littoral méditerranéen [6], il est dès à présent possible de répondre à cette question et d'esquisser une reconstitution

1. G. Barruol, *Mars Nabelcus et Mars Albiorix*, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 358-362. Au Moyen-Age des hospices se substitueront à ces anciens sanctuaires sur les principaux passages.
2. 3, 48 ; Live, 21, 31, 7, sq ; 21, 34, 1 sq.
3. Pour la Maurienne, Live, 21, 32, 7 ; 33, 2 et 11 ; ces *castella* sont gouvernés par des chefs (*principes*) : Live, 21, 34, 2.
4. Beaucoup font profession de guides pour les étrangers : *infra*, p. 101 sq.
5. *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes*, *l. c.*, p. 39.
6. *Recherches*, *l. c.*, p. 191-213.

de la vie économique de la région Rhône-Alpes « en se fondant sur les documents littéraires et archéologiques d'époque romaine, qui reproduisent des sources [souvent] plus anciennes, et sur ceux du Moyen-Age qui ont fait survivre un état social et économique antérieur » [1].

Les ressources locales

La plaine rhodanienne et les Préalpes

La plaine du Rhône était riche en blé ; on récoltait en abondance du froment de qualité supérieure (*siligo*) chez les *Allobroges* [2] ; et le chanvre (*cannabis*) était cultivé sur les bords du Rhône [3]. Au dire de Strabon enfin (4,1,2), l'olivier et le figuier étaient exploités dans toute la Narbonnaise.

Le vignoble y était aussi très répandu, en particulier chez les *Allobroges*, les *Vocontii* et les *Helvii* [4] : le *vinum picatum* des *Allobroges*, récolté dans l'*ager Viennensis* — vin relevé avec de la poix et souvent de la poix de sapin, *pix corticata* — était le plus renommé [5]. De leur côté, les *Vocontii*, profitant d'un climat plus favorable, traitaient le vin doux, *vinum dulce* [6], qui était d'ailleurs assez répandu en Narbonnaise et dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il y avait enfin le *vinum frigidum* de la montagne [7].

Moins développé que dans les Alpes proprement dites, l'élevage était néanmoins une ressource d'appoint pour les populations des Préalpes. Ainsi Varron nous apprend qu'au I^er^ siècle av. J.-C., la Gaule exportait à Rome, depuis longtemps déjà, des jambons préparés chez les *Cavares* et les *Comaci* [8] : *quod etiamnum quod annis e Gallia adportantur Romam pernae Comacinae* (ou *Comatinae*) *et Cavarae et petasones* (*R. r.*, 2, 4, 10).

1. *Ibidem*, p. 191. — Comme dans l'Antiquité, les habitants de ces vallées vivaient au Moyen-Age des seules ressources locales : les denrées indispensables que ne procurait pas le sol et de rares objets manufacturés y étaient introduits par des colporteurs. Jusqu'au XIX^e^ siècle, l'individualité des régions alpestres demeurera très marquée. — Sur la vie sédentaire des *Ligures* des *Alpes Maritimae*, qui étaient à la fois pasteurs, agriculteurs, marins, mercenaires ou guerilleros, voir Strabon, 3, 4, 17 ; Diodore, 4, 30 et 5, 39 ; Cicéron, *de lege agraria*, 2, 35 : *Ligures montani, duri atque agreste : docuit ager ipse nihil ferendo nisi multa cultura et magno labore quaesitum* ; N. Lamboglia, *Romanita et civilta della Liguria antica*, dans *Riv. Ing. e Int.*, 3, 1937, p. 5-26 ; *infra*, p. 106. — Dans le tableau qui va suivre, j'ai recensé plus particulièrement tous les textes qui, du point de vue économique, nomment les peuples du sud-est de la Gaule.

2. Et peut-être aussi chez les *Memini* (texte incertain) : Pline, 18, 85 : *siliginem proprie dixerim tritici delicias sive candore esse sive virtute sive pondere ; conveniens umidis tractibus, quales Italiae sunt et Galliae Comatae, sed trans Alpes in Allobrogum tantum Remorumque* (ou *Meminorum*) *agro pertinax* ; Tac. *Hist.*, 18, 85 ; Strabon, 4, 1, 11 rapporte qu'à l'époque d'Auguste les *Allobroges*, qui n'avaient plus l'occasion de faire la guerre, en étaient réduits à cultiver la plaine rhodanienne et les premières vallées des Alpes.

3. Athénée, 5, 10.

4. Pline, 14, 43 ; et Strabon, 4, 1, 2.

5. Columelle, *R.r.*, 3, 2, 16 ; Cels., *Med.*, 4, 12 ; Martial, 13, 107 ; Stace, *Silves*, 4, 3, 11-12 ; Plut., *Quaest. Sympos.*, 5, 3, 1 ; Pline, 14, 18 et 26 et 57 ; 23, 47 ; Holder, 1, col. 104. — R. Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e^ siècle*, Paris, 1959, p. 120 sq. ; E. Thévenot, dans *R.A.E.*, 10, 1959, p. 313-316 ; J. André et L. Levadoux, *La vigne et le vin des Allobroges*, dans *Journal des Savants*, juill.-sept. 1964, p. 169-181.

6. Pline, 14, 83.

7. *Supra*, note 5.

8. La juxtaposition de *Cavarae* et de *Comacinae* permet de voir dans ce dernier terme un adjectif issu d'un nom de peuple : les *Comaci* ou les *Comati* ; *infra*, p. 208. Mais s'agit-il vraiment

La montagne

Pour les céréales, les profondes vallées alpestres, froides et ombragées, n'étaient point favorables : « Dans toute l'étendue de la chaîne des Alpes, écrit Strabon (4, 6, 9), il y a bien, à vrai dire, quelques plateaux offrant de bonnes terres arables, ainsi qu'un certain nombre de vallées bien cultivées ; généralement pourtant, et surtout vers les sommets où toutes ces populations de brigands s'étaient concentrées de préférence, l'aspect des Alpes, par le froid qui y règne comme par l'âpreté naturelle du sol, est celui de la stérilité et de la désolation ».

Et pourtant, malgré ce tableau pessimiste, à l'époque préromaine comme au Moyen-Âge, une population dense arrivait à vivre dans les vallées les plus isolées grâce à l'élevage, à l'exploitation des forêts et des minerais, au portage, sans compter les bénéfices substantiels des péages. Néanmoins, la vie y était dure et rude : « Souvent même, poursuit Strabon (4, 6, 9), c'est à la disette dont souffraient les populations de la montagne, c'est au dénuement absolu dans lequel elles se trouvaient, que les habitants des plaines ont dû de se voir préservés de leurs incursions, vu qu'alors les montagnards avaient tout intérêt à ne pas se fermer les seuls marchés où ils pouvaient se procurer les denrées dont ils manquaient, en échange de la résine, de la poix, des torches, de la cire, du miel et du fromage qui font toute la richesse de leur pays ».

Cet aspect de la vie économique montagnarde, par où l'on voit qu'il n'était point de petits profits, s'applique en fait aux deux versants des Alpes occidentales tout comme à la Ligurie.

Les produits de l'élevage.

Les vastes pâturages alpestres, exploités jusqu'aux plus hautes crêtes et aux abords des cols, durent favoriser l'élevage dès l'apparition des premières communautés humaines dans les hautes vallées [1]. Comme les Ligures (Strabon 4, 6, 2), les habitants des Alpes vivaient surtout des produits de leurs troupeaux, qu'ils consommaient sur place et qu'ils exportaient : la viande, la laine, les peaux et les fromages [2].

Au dire de Pline (11, 240), les fromages les plus prisés à Rome venaient du Gévaudan et de la région de Nimes, mais aussi de la Ligurie et du pays des *Ceutrones* (Tarentaise) : *duobus Alpes generibus pabula sua adprobant : Dalmaticae Docleatem mittunt, Ceutronicae Vatusicum* [3].

d'un peuple de Gaule Narbonnaise, comme on l'a toujours affirmé (C. Jullian, etc...) ? Ce qualificatif ne désignerait-il pas la peuplade de la région de Côme, en Gaule Transpadane (*lacus Comacinus* dans l'Itin. d'Antonin *a Brigantia Comum*) ?

1. Selon A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, *l. c.*, p. 313, certains termes relatifs à la vie pastorale seraient préromains. Dès le Moyen-Age, en règle générale, les hauts pâturages d'une vallée sont la propriété collective des habitants de toute la vallée : ce pourrait être là un usage qui remonte très haut dans le temps. — D'autre part, il semble que les Alpes aient été d'abord peuplées et exploitées par les hauts-alpages et cols situés entre 1 500 et 2 000 m d'altitude — les fonds des vallées étant trop boisés et les hautes crêtes enneigées toute l'année.

2. Strabon 4, 6, 10 rapporte en outre que « les Alpes nourrissent des chevaux et des taureaux sauvages ». — Sur l'élevage, voir Ph. Arbos, *La vie pastorale dans les Alpes françaises*, Paris, 1923, *passim*.

3. Capitolin, 12, rapporte même qu'Antonin le Pieux serait mort d'une indigestion de fromages des Alpes.

Les produits de la forêt.

L'exploitation des forêts constituait aussi pour les indigènes une ressource d'appoint. Vitruve parle d'arbres aux proportions colossales qu'on allait chercher dans les Alpes, pour les besoins de la marine en particulier [1]. Strabon (4, 6, 2) confirme cette remarque et précise, qu'en plus des bois pour les constructions navales, les bois d'ébénisterie comptaient parmi les principales ressources de la Ligurie. Ce qui se pratiquait autour du Mont-Viso — aux sources du Pô — et en Ligurie, devait se pratiquer dans tout le massif alpin, mais plus particulièrement dans les Alpes maritimes, comme la tradition s'en est conservée au Moyen-Age ; ces bois étaient flottés sur les rivières [2].

La résine était recueillie sur tout le versant gaulois des Alpes, dans les Alpes maritimes — chez les *Ligures* (Strabon 4, 6, 9) et chez les *Nemeturii* [3] — ainsi que sur le territoire des *Allobroges* [4]. Ces produits locaux étaient l'objet d'un commerce d'exportation — ne serait-ce que par leur vente au plus proche marché — et constituaient de ce fait de petits revenus [5].

Les produits minéraux et miniers.

Les principales ressources des Alpes occidentales et des Préalpes étaient minérales et minières [6].

1. *De Arch.*, 2, 9.

2. G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 13, 14 et 15 ; sur les sources du Pô et la navigabilité de ce fleuve, Pline, 3, 117-119.

3. Columelle, 12, 22, 1 et 2 : *picis liquidae Nemeturicae metretam* ; 12, 24, 1 : *pix Nemeturica in Liguria conficitur*. Sur la localisation des *Nemeturii*, *infra*, p. 382. Les résineux étaient très répandus dans les Alpes Maritimes et Cottiennes : Virgile, *Aen.*, 10, 708, qualifie le Mont-Viso de *pinifer* et selon Pline, 3, 122, on y trouvait *multa picea*.

4. Columelle, *R.r.*, 12, 23 : *pix corticata appellatur, qua utuntur ad condituras Allobroges*. — La résine était aussi recueillie à l'époque gallo-romaine dans les Cévennes et dans les Causses : E. Loir, *L'industrie de la résine dans les Causses à l'époque gallo-romaine*, Nancy, 1940 ; L. Balsan, *L'industrie de la résine dans les Causses et son extension dans l'Empire romain*, dans *Gallia*, 9, 1951, p. 53-55 ; M. Labrousse, dans *Gallia*, 17, 1959, p. 40 et A. Soutou, *L'atelier de résiniers gallo-romains de Puech Margue (la Cresse, Aveyron)*, dans *Pallas*, 8, 1959, p. 85-90.

5. Strabon 4, 6, 9. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 196 sq., à propos du littoral marseillais, a insisté également sur les récoltes de produits accessoires, tels que les plantes médicinales et aromatiques qui jouaient un grand rôle dans l'Antiquité. Il ne fait aucun doute que les Alpes, si riches en végétaux rares, devaient sur ce plan aussi donner lieu à de fructueux ramassages (recherches à effectuer en partant des textes de Pline en particulier). — Là encore, l'exemple de l'économie actuelle de la Kabylie est très instructif : vivant de peu, les indigènes kabyles consomment ce qu'ils récoltent ; pour payer les produits manufacturés dont ils ont besoin ou les denrées rares, ils s'adonnent à un petit artisanat local (métal, céramique, bois), au portage ou encore se louent saisonnièrement.

6. Ouvrages généraux, dans lesquels on peut trouver de précieux détails sur les exploitations minières des Alpes : A. Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule*, dans *R.A.*, 1868, 1, p. 298-313 et *Notice complémentaire*, *ibidem*, 1881, p. 201-221 ; 261-284 ; 327-353 ; A. Caraven-Cachen, *Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques et des substances minérales dans le midi de la Gaule*, dans *Bull. de la soc. d'hist. nat. de Toulouse*, 34, 1901, p. 65-94 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1, p. 74-80 ; A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 961-977 ; du même, *An economic survey of ancient Rome*, *l. c.*, p. 400-401 ; P.-M. Duval, *Vulcain et les métiers du métal*, dans *Gallia*, 10, 1952, p. 43-57 ; M. Labrousse, *Exploitation d'or et d'argent dans le Rouergue et l'Albigeois*, dans *Féd. hist. Languedoc-Roussillon*, Congrès de Rodez, 1958, p. 91-106 (excellente synthèse régionale : il manque un travail similaire pour les Alpes françaises). Ouvrages particuliers sur les exploitations dans les Alpes : Papon, *Hist. gén. de Provence*, *l. c.*, 1, voir notice de

a) *Le sel* : la plus grande partie du sel nécessaire aux besoins des hommes et des troupeaux provenait du littoral méditerranéen[1]. Mais l'arrière-pays possédait aussi des sources salées, dont on extrayait du sel pour les besoins locaux. Dans le seul bassin de la Durance, il y en avait dans la vallée de la Sasse à Nibles, dans les vallées de l'Asse à Moriez, à Tartonne, à Gévaudan[2], et surtout dans la moyenne vallée du Verdon, à *Salinae*/Castellane, qui doit son nom gallo-romain à d'importants salins : exploitées dès l'époque romaine, ces sources salées le furent encore pendant tout le Moyen-Age, jusqu'au moment où les fermiers de la Gabelle les firent combler[3] ; il y en avait aussi dans le bas-Verdon, près de Gréoux (la Salinière), sur les bords du Var à Castellet-les-Sausses etc... : nul doute qu'une prospection approfondie en révèlerait bien d'autres dans les Alpes françaises. Plus au nord, en Maurienne, le sel était exploité dans l'Antiquité à l'Echaillon et à Pontamafrey, en Tarentaise à Salins et au Roc d'Arbonne ; c'est dans ces régions que se ravitaillaient les *Salassi* du val d'Aoste, au dire d'Appien[4].

b) *Les eaux minérales* : elles étaient utilisées et exploitées dès l'époque romaine à Aix-en-Provence, à Aix-en-Diois, à Aix-les-Bains, à Gréoux, à Sault et à Montbrun, à Propriac et au Buis, à Bondonneau près de Montélimar et en bien d'autres endroits où l'on trouve encore autour des sources des aménagements antiques, vestiges de sanctuaires et de lieux de cure.

c) *La pierre et le marbre alpin* aux multiples couleurs, n'étaient pas à proprement parler l'objet d'exploitations systématiques à l'époque préromaine, mais dès les débuts de la conquête, des carrières furent mises en exploitation[5] et le transport du matériau

chaque évêché ; M. Darluc, *Histoire naturelle de la Provence*, 3 vol., Aix, 1782-1786 ; Sc. Gras, *Statistique minéralogique du département des Basses-Alpes*, Grenoble, 1840 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 1, p. 409 sq. ; J. Roman, *L'exploitation des mines dans les Alpes au Moyen-Age*, dans *B.D.*, 20, 1886, p. 61-72 ; E. Chabrand, *Essai historique sur les origines des mines métalliques et de la métallurgie dans les Alpes du Dauphiné*, Grenoble, 1892 ; H. Muller, *Notes sur les mines et la paroisse abandonnée de Brandes en Oisans*, dans *Bull. de la soc. dauph. d'Ethn. et d'Anthrop.*, Grenoble, 1899, p. 95-144, 1 carte, 18 fig. et 4 pl. ; du même, *A propos des origines de la métallurgie en Gaule de M. Aug. Bouchayer*, *ibidem*, 21, 1920-21 ; A. Bouchayer, *Le berceau de la métallurgie. Hypothèse cévenole*, *ibidem*, 23, 1923, p. 81-133 ; A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, *l. c.*, p. 679 sq. ; R. Blanchard, *Les Alpes occidentales*, *l. c.*, 4, p. 440-441 (pour les Alpes maritimes) ; F. Benoit, *l. c.*, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 221-232 ; du même, *Recherches*, *l. c.*, p. 106 et 192-195 (avec riche bibliographie).

1. On doit à F. Benoit d'avoir mis l'accent sur l'industrie salicole du golfe du Lion dans l'Antiquité ; voir *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 87-110 ; *Recherches*, *l. c.*, p. 198-202 avec bibliographie antérieure. L'auteur a justement insisté sur la localisation des comptoirs marseillais installés près de salins, de carrières ou de mines, aux fins d'exploitation et de la commercialisation de ces ressources régionales (p. 203 sq.).

2. Voir *B.S.S.L.B.A.*, 1, 1880-1883, p. 254-258.

3. G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 15 ; Papon, *Hist. de Prov.*, *l. c.*, 1, p. 459-460 ; au VIII[e] siècle, dans le testament d'Abbon (éd. Marion, p. 42), on signale des *Salines* près de Vergons, un peu au nord de Castellane : *infra*, p. 379.

4. *Illyr.*, 17.

5. Pline 36, 2, parlant des Alpes : *nunc illae caeduntur in mille genera marmorum* ; vestiges d'exploitations antiques à Lorgues, Grasse, Dalluis, Guillaumes, St-Geniez-du-Dromon, enfin dans la région d'Embrun ; on y ajoutera le porphyre (Roquebrune dans l'Esterel, le Muy, Vidauban), le granit (près de Cannes), l'albâtre (près de Grasse et à St-Geniez-du-Dromon) ; sur l'exploitation des marbres alpins au Moyen-Age, G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 15.

assuré par voie d'eau. Au dire de Pline, les Romains appréciaient tout particulièrement les marbres alpins pour leur diversité et à cause de la gamme étendue de leurs coloris.

Sur le littoral en revanche, des latomies étaient en exploitation dès le VI^e siècle av. J.-C., dans l'Estaque en particulier, ainsi que l'ont montré les recherches de Ch. Lagrand près de la Couronne, qui confirment en outre l'exactitude des renseignements fournis par Strabon sur ce sujet [1].

d) *Les pierres précieuses* étaient recherchées des indigènes : ainsi le « grenat almandin » ou « grenat des Marseillais », exporté dès le IV^e siècle av. J.-C. selon Théophraste [2] ; à l'époque romaine, il était travaillé sur place [3]. On le trouvait à l'état natif dans le minerai de fer des Maures, de l'Esterel, du Dauphiné et des Alpes [4], ce qui montre en outre que le fer était exploité dans ces régions dès le IV^e siècle av. J.-C. Le cristal de roche, *crystallum*, et la tourmaline, *marion*, étaient aussi recherchés dans les Alpes au dire de Pline [5].

On assimilera à ces précieuses pierres d'ornement, l'ambre (résine fossile : λιγγούριον ou ἤλεκτρον) que l'on recueillait en abondance en Ligurie, selon Théophraste, Strabon et Pline [6] : or on sait combien les Anciens l'appréciaient pour leurs bijoux, les colliers d'ambre en particulier ayant la vertu de préserver des affections de la gorge [7]. Aujourd'hui encore on trouve de l'ambre un peu partout dans les Alpes [8].

Les terrains anciens des Alpes occidentales offrent sur certains points des métaux précieux ou utiles — or, argent, plomb, cuivre, fer — qui ont été reconnus et exploités très tôt. Les textes antiques ou épigraphiques désignant explicitement des lieux d'exploitation de ces métaux dans la région Rhône-Alpes sont peu nombreux. Mais l'archéologie y supplée : en effet le renouveau minier du XVIII^e et du XIX^e siècle et des enquêtes récentes ont donné lieu à une prospection systématique de toutes les exploitations anciennes [9] : ces recherches ont révélé d'anciennes galeries de mines abandonnées, des puits partiellement comblés ou des ateliers de plein air. Il est certes difficile de distinguer les vestiges d'exploitations médiévales — et elles furent très nombreuses — de celles qui sont antiques, d'autant que celles-là furent souvent établies sur des sites exploités dans l'Antiquité. Mais la découverte de matériel typiquement gallo-romain sur des sites miniers, qui sont en général localisés dans des endroits qui n'auraient pas

1. 4, 1, 6 : *supra*, p. 12. — Il y avait évidemment bien d'autres latomies dans le Midi de la Gaule.

2. *De lapidibus*, 3, 18 et 6, 34 ; A. Michel-Lévy, *Le grenat des Marseillais*, dans *R.E.A.*, 1907, p. 287 ; F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 221 sq.

3. *CIL*, XII, 732.

4. F. Benoit, *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 222.

5. Pline 36, 1 ; 37, 9, 10, 63 ; traces d'exploitation de cristal de roche à Bourg d'Oisans : A. Allix, *L'Oisans*, *l. c.*, p. 679 sq.

6. Théophraste, *de lap.*, 16, 29 ; Strabon, 4, 6, 2 ; Pline, 37, 11, 35 et 43 ; 78, 204 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 166 et note 24.

7. Selon Pline, 37, 37 et 44 : c'est pour cette raison que les paysannes de la région des Alpes en portaient. Sur les productions minérales des Alpes en général : Pline 38, 9, 10 ; Diod., 5, 36 sq.

8. Autour de Sisteron par exemple : Papon, *Hist. de Prov.*, *l. c.*, 1, p. 287, en signale à Bevons [et je puis ajouter à Revest-des-Brousses] : « peut-être que les anciens Marseillais, qui travaillaient le succin, négligeaient moins que nous celui qui se trouve en Provence » : ce sont là paroles de bon sens.

9. Outre la géologie, la toponymie permet d'orienter les recherches vers des gisements inconnus, les *argentières* et les *ferrières* étant particulièrement nombreuses dans le sud-est de la France ; *infra*, p. 96, note 7.

été occupés sans cela, est une preuve incontestable de l'ancienneté de certaines de ces exploitations [1].

e) *Or* : la richesse en or de la Gaule était presque proverbiale dans l'Antiquité [2]. Aucune exploitation n'a été reconnue sur le versant rhodanien des Alpes, mais on sait, grâce à Strabon en particulier (4, 6, 7), l'importance des mines d'or des *Salassi* du val d'Aoste qui, bien avant la conquête romaine, avaient fait la puissance et la richesse de cette peuplade alpine : le géographe grec décrit longuement le mode de traitement du minerai et l'on sait que la confiscation de ces exploitations par Rome ne devint totale qu'après la déportation en masse de toute la population [3].

Des traces d'exploitations éphémères d'or ont été repérées pourtant à Barles, au nord de Digne, dans la vallée de l'Ubaye, à Fouillouse et en Oisans, à Villard N.-D., à Auris (quartz aurifère), au Freney et à Bourg-d'Oisans [4].

Quelques noms de lieux conservent aussi le souvenir de l'exploitation de l'or soit en galeries, soit plus souvent par orpaillage, de nombreux torrents alpestres contenant des paillettes du précieux métal : *Auris* en Oisans, *Aurent* dans les Basses-Alpes, et peut-être les nombreux *Aurons*, *Aurans* et *Auron* de Provence [5].

f) *Argent et plomb argentifère* : l'argent et le plomb argentifère étaient exploités dans toutes les Alpes occidentales, à l'époque romaine et encore au Moyen-Age :

— dans les Maures ;

— dans les Préalpes, à Mariaud, à Thorame-Haute, à Barles, à Ongles et dans la vallée de l'Ubaye ;

— en Oisans, riche de multiples minéraux, où l'argent était extrait, ainsi que l'or et le fer, des mines de Brandes, sur le haut plateau d'Huez, du XII[e] au XIV[e] siècle, ainsi qu'à Allemont [6].

De nombreux toponymes et hydronymes indiquent la présence de minerai argentifère et conservent en outre le souvenir de son exploitation [7] :

1. Les fouilles sont rares et difficiles, d'autant que certaines mines exploitées dans l'Antiquité, l'ont été encore au Moyen-Age, ou même plus récemment ; les vestiges antiques peuvent de ce fait être recouverts par les restes d'exploitations postérieures.

2. Diod. 5, 25 et 27, 2 (orpaillage ; d'après Poseidonios) ; Strabon, 3, 2, 8 et 4, 1, 3 ; cette affirmation s'appliquait surtout aux Cévennes, à la Montagne Noire et aux Pyrénées. Strabon (4, 1, 12) précise : « Les mines (de Cisalpine) sont aujourd'hui laissées à l'abandon, ce qui tient sans doute à ce qu'elles auront été reconnues moins productives que celles de la Transalpine et de l'Ibérie ».

3. Autres mines d'or très importantes chez les Taurisques Noriques, selon Strabon 4, 6, 12.

4. A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, *l. c.*, p. 679 sq.

5. C. Rostaing, *Toponymie en Provence*, *l. c.*, p. 63-64, pour les références aux textes médiévaux. — La découverte d'un four à minerai de cuivre à Orves (*Aureneves*), à l'ouest de Toulon (F. Benoit, *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 231, note 4 et C. Rostaing, *ibidem*, p. 64, note 3), indiquerait que les toponymes de radical **Aur-* peuvent aussi bien désigner le minerai de cuivre que l'or.

6. A. Allix, *ibidem*, p. 679 sq.

7. H. Gaidoz, dans *R.A.*, 1868, p. 382-384 ; A. Vincent, *Toponymie de la France*, col. 214, 224, 823 ; J. Loth, *R.E.A.*, 1919, p. 266 ; A. Gros, *Dict. étymologique de Savoie*, p. 52 ; Holder, 1, col. 207-212 ; C. Rostaing, *Toponymie de la Provence*, p. 450. — Le recensement de tous les noms de lieux ou de rivières issus du nom de l'argent (ou de l'or ou du fer), montre qu'ils sont incontestablement en rapport avec l'exploitation de ce minerai, extrait en galeries, ou par paillettes dans les ruisseaux, sans donner toutefois de repères chronologiques. L'enquête toponymique et hydronymique devrait donner lieu à des recherches géologiques et à une prospection archéologique plus approfondie.

— dans le Var, près de Brignoles, lieu-dit *Argentis* ; entre Hyères et Brégançon, puis dans les Maures, des mines de plomb argentifère sont attestées à l'*Argentière* ; et l'Esterel est encadré par deux fleuves côtiers dont les noms ont la même origine : l'*Argens* à l'ouest [1] et l'*Argentière* à l'est [2] ;

— dans la région d'Annot (Basses-Alpes), à *Argenton*, hameau situé au fond de la vallée fermée du Coulomp, affluent du Var (près d'un autre ancien village dénommé *Aurent*), subsistent les vestiges d'un mausolée gallo-romain qui serait, selon l'hypothèse de F. Benoit, celui d'un fermier de mines locales (argent et or) ; ces mines n'ont pas été encore localisées, mais c'est là en effet la seule explication possible que l'on peut apporter à la présence inattendue de cet édifice dans cette solitude [3]. Près de Saint-André, le village d'*Argens* dut également posséder des mines d'argent ; on sait enfin que le col de la Madeleine (entre l'Ubayette et la Stura) est aussi appelé col de l'*Argentière* [4] ;

— dans le Vaucluse, près de Viens et dans les Hautes-Alpes, près de Laragne, entre Rame et Briançon et près du col de la Roue, lieux-dits l'*Argentière* : dans ces deux derniers sites, des exploitations minières sont attestées au XII[e] siècle ; près de Gap, village d'*Argenson* ; dans la Drôme, rivières d'*Argence* et d'*Argentelle* ;

— l'*Argentière* est aussi un lieu-dit près de St-Jean-de-Maurienne, où l'on voit d'anciennes galeries creusées dans les flancs de la roche ; et aussi à Bonneval-sur-Arc. En Maurienne encore, des mines de plomb argentifère ont été reconnues à *Argentine*, sur l'Arc ; sur l'autre versant du même massif de la Lauzière, mais en Tarentaise, à 2000 m d'altitude, dans la commune de Celliers, autre lieu-dit *Argentina* ; enfin, un peu plus ou nord, l'*Argentine* est le nom d'un affluent du Doron de Beaufort ; en Haute-Savoie, *Argentière* près de Chamonix et lieu-dit *Argence*.

Un certain nombre de mines de plomb argentifère ont été exploitées dans le passé soit pour l'argent, soit pour le plomb :

— dans le massif des Maures et près du col de Tende à *la Minière* [5] ;

— dans les Basses-Alpes, où l'on exploitait artisanalement au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime des mines de plomb contenant aussi du cuivre et de l'argent : à Claret, à St-Geniez-du-Dromon, à Verdaches, à Pontis, à Curbans et à Piégut près de Tallard, à la Malune près d'Uvernet, dans la vallée du Bachelard [6], dans des régions très pauvres, où ces exploitations pouvaient, dans l'Antiquité comme au Moyen-Age, accroître les seules ressources de l'élevage ;

— en haute Durance où le plomb argentifère était extrait dès le XII[e] siècle à Rame et à l'Argentière ;

— en haute Isère enfin, des galeries de mines d'où l'on extrayait le même minerai ont été découvertes à plus de 2000 m d'altitude, à la Plagne de Macôt, au-dessus d'Ai-

1. *Argenteus* : Cic. *Epist.*, 10, 34, 1 ; Pline, 3, 35 ; Ptol., 2, 10, 5.
2. F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 226-231.
3. *Informations archéologiques*, dans *Gallia*, 22, 1964, p. 551-553. Géologiquement la présence d'or et d'argent dans cette vallée est possible.
4. Tout près du col, on notera aussi l'existence d'un lieu-dit *Ferrière* et du *col du Fer*.
5. F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 226 sq.
6. J. Billioud, *Les mines de plomb des Basses-Alpes* (XVI-XIX[e] *siècle*), dans *Prov. Hist.*, 8, 1958, p. 42-52. — On mettrait volontiers en rapport avec les mines de la vallée du Bès (Barles, Verdaches, Vernet) la découverte récente par R. Moulin d'une cachette d'armes de fer et de bronze, à Auzet. — Au Dromon, on exploitait aussi le marbre et l'albâtre : ces ressources naturelles s'ajoutant à de grandes possibilités d'élevage (ce site fut une des premières possessions de l'abbaye de St-Victor de Marseille dans les Préalpes : Th. Sclafert, *Cultures en Haute-Provence*, *l. c.*, p. 10-11) ne sont peut-être pas sans rapport avec l'établissement en ce lieu, au début du V[e] siècle de notre ère, de la petite cité de *Theopolis* par Dardanus, ancien préfet des Gaules.

me/*Axima*, ancienne capitale des *Ceutrones*. Ces mines furent exploitées au Moyen-Age et à l'époque romaine comme en témoignent le matériel découvert dans d'anciennes galeries, la présence de chiffres romains gravés sur leurs parois et l'analyse au carbone 14 de bois trouvés dans la mine[1].

g) *Cuivre* : dans les *Alpes Ceutronicae* (Tarentaise), C. Sallustius Crispus, l'ami d'Auguste, possédait une mine de cuivre appelée de son nom *Sallustianum*[2] : elle passait pour produire un excellent métal, fort recherché ; son exploitation ne devait pas durer longtemps, le filon s'étant épuisé ; il fut alors remplacé par le cuivre livien : *Proximum bonitate fuit (aes) Sallustianum in Ceutronum Alpino tractu, non longi et ipsum aevi, successitque ei Livianum in Gallia* (Pline 34, 3). Plusieurs anciennes mines de cuivre, toutes situées à des altitudes supérieures à 1500 m, ont été repérées en Tarentaise.

D'autres exploitations anciennes de cuivre, remontant pour le moins au Moyen-Age, ont été identifiées ça et là dans les Alpes et les Préalpes françaises :

— dans les Maures, le cuivre est abondant dans la région de Collobrières[3] ; il est à peu près certain qu'il y a été exploité dès l'époque romaine : une inscription découverte près de ce village mentionne un certain Q. Vibius Varus, trésorier du fisc, qui prélevait un impôt de 1/21e sur le produit de mines qui ne peuvent être que des mines locales ou régionales[4] ;

— dans la région du haut Var, où le cuivre a été exploité à diverses époques à Guillaumes, Dalluis, St-Léger et Puget-Rostang en particulier ;

— en Haute-Provence, à Curbans, à Barles, à Verdaches et à Vernet dans la vallée du Bès (Basses-Alpes)[5] ;

— à St-Véran en Queyras, où les mines de Clausis, à 2460 m d'altitude, étaient certainement exploitées à l'époque romaine, à en juger par le matériel découvert dans d'anciennes galeries[6] ;

— en Oisans[7] et en Maurienne, à Bramans et aux Hurtières.

h) *Fer* : le fer était aussi activement exploité aux époques préromaine et romaine dans tout le sud-est de la Gaule[8], ainsi qu'en témoignent les très nombreux lieux-dits les *Ferrières*, qui marquent toujours l'emplacement d'une exploitation avec fourneaux

1. M. Hudry, *Les mines de plomb argentifère de la Plagne de Macôt* (*Savoie*), dans *Rhodania*, 1962, p. 35-42 ; la mine, actuellement en service, serait une des plus riches de France.

2. De même chez les *Salassi*, voisins des *Ceutrones*, C. Avillius et C. Aimus possédaient des mines de fer et de cuivre : *CIL*, V/2, 6899. — Voir aussi Pline, 27, 203 et 34, 96 ; les Gaulois avaient conservé leurs vieilles pratiques artisanales pour traiter le minerai ; ils produisaient un métal noir et cassant.

3. F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 227 ; *Recherches*, *l. c.*, p. 193.

4. *CIL*, XII, 5756 ; voir l'interprétation de ce document dans F. Benoit, *R.E.Lig.*, 1960, p. 230.

5. J. Billioud, *l. c.*, ci-dessus p. 97, note 6.

6. Monnaie d'Antonin le Pieux, etc... : P. Isnel, *La mine de cuivre de St-Véran et son exploitation à l'âge préhistorique*, dans *B.S.E.H.A.*, 1935, p. 1-10 et pl. I-VI ; J. Tivollier et P. Isnel, *Le Queyras*, *l. c.*, p. 186 ; *infra*, p. 346. — Le terme *Clausis* doit désigner des galeries : cf. les grottes de Clausis en Dévoluy.

7. A. Allix, *L'Oisans*, *l. c.*, p. 679 sq.

8. Et jusque sur les hauts sommets, par exemple aux sources de l'Arc et aux abords du col de la Madeleine.

et amas de scories, auxquels sont souvent mêlées des céramiques romaines ; certaines de ces exploitations furent reprises au Moyen-Age.

Une prospection et des fouilles en cours viennent d'attirer l'attention sur ces exploitations artisanales qui, en grand nombre, jalonnent les plateaux de Haute-Provence, entre le Luberon, le Ventoux et la chaîne de Lure, autour de Rustrel, de Simiane et de Sault en particulier [1].

Une enquête plus étendue permettrait de retrouver dans presque toutes les régions de ces petits centres d'extraction et de traitement du minerai : ainsi, des ateliers de fer ont été signalés dans les Maures [2] ; enfin l'existence d'un collège de *fabri ferrarii* est attestée à Orange à l'époque gallo-romaine [3].

« Si l'exploitation des richesses naturelles du Midi de la Gaule, a écrit F. Benoit [4], ne nous est connue par les textes qu'au Moyen-Age, elle suit une tradition qui remonte, pour certains gisements, à l'époque antique ».

L'énumération des gisements de minerais alpestres exploités dès l'Antiquité [5], quoique incomplète, suffit à montrer l'importance de ces ressources naturelles, déjà connues et exploitées sans doute par les indigènes, comme l'or l'était chez les *Salassi*. Et la présence de ces ressources fut peut-être aussi l'une des raisons secondaires de la pénétration romaine dans ce puissant massif alpestre, par ailleurs assez pauvre.

L'argent et le cuivre nécessaires au monnayage de Marseille et des villes indigènes qui étaient sous son influence avaient, pour une part semble-t-il [6], une origine locale : ils provenaient des Alpes et des Cévennes, où ils étaient extraits par les indigènes qui les vendaient aux Marseillais. On remarque en effet que la plupart de ces mines sont en haute altitude (à plus de 2000 m), loin des lieux d'habitation, mais souvent sur des itinéraires transalpins fréquentés dans l'Antiquité : la Plagne en Tarentaise, le col de la Roue dans le massif du Mont Thabor, Brandes près de l'Alpe d'Huez en Oisans, Clausis près du col de St-Véran : or seuls les indigènes pouvaient déceler ces gisements et en assurer l'exploitation [6]. Le portage du minerai ou du métal épuré constituait une autre source de revenus : au XIX^e siècle encore, dans les Alpes de Provence, son transport s'effectuait à dos de mulets. La commercialisation du métal alpin devait donc être le fait de Marseille, qui jouait le rôle d'intermédiaire entre son arrière-pays producteur [7] et les consommateurs, que ce soient des villes régionales ou des pays étrangers.

1. P. Martel, *Le fourneau de la Ferrière à Simiane (B.A.) et les fonderies de fer antiques en Haute-Provence*, dans les *Alpes de Lumière*, 27, 1963, p. 40-48. — La grande quantité de bois qui était nécessaire pour fondre le minerai explique que ces ateliers aient été itinérants et que leurs vestiges soient si nombreux : on portait le minerai en un point donné de la forêt ; lorsque le bois était épuisé à l'entour sur un rayon de 500 m environ, on établissait plus loin d'autres fourneaux ; ce sera le principe même des forges volantes d'Ancien Régime et aussi des verreries.

2. F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 228 ; d'un point de vue plus général, C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 74-80.

3. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 27, publie pour la première fois l'inscription mentionnant ce collège ; elle avait été trouvée en 1922 sur la colline St-Eutrope, *oppidum* primitif d'Orange.

4. *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 226.

5. Marseille faisait venir également de l'argent d'Ibérie (Pseud. Arist., *de mir. ausc.*, 87), dont la richesse en métal était considérable (Strabon, 3, 2, 9, citant Poseidonios) et où, prenant la suite des Phocéens, elle eut, un temps, d'importants comptoirs (Strabon, 3, 4, 6 ; J. Jannoray, *Ensérune*, p. 282-283 et 297-298).

6. Certains sites d'*oppida*, au carrefour de voies fluviales et terrestres et non loin de mines, ont dû jouer le rôle de relais pour le commerce du métal.

7. On sait l'importance du trafic de l'étain réalisé par Marseille : F. Villard, *La céramique de Marseille*, *l. c.*, p. 150 sq. ; F. Benoit, *Itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 367-368 et *Recherches*,

Il semble en outre qu'il y ait eu permanence des échanges, de l'Age du Bronze au Moyen-Age, entre la montagne et le littoral d'une part, entre les deux versants des Alpes occidentales d'autre part [1].

Cette rapide synthèse montre la permanence des modes de vie, des usages et de l'économie en général dans les Préalpes françaises, aux époques préromaine, romaine et médiévale [2]. Dans les hautes vallées alpestres en effet, l'état social et économique était encore très proche au Moyen-Age de ce qu'il était avant la romanisation [3] : aussi, sans extrapoler, les textes médiévaux peuvent-ils souvent suppléer à l'absence de documents d'époque préromaine, pour mieux connaître l'économie régionale des indigènes avant la romanisation ; d'autre part, les textes et les documents archéologiques d'époque romaine reflètent souvent une situation plus ancienne. Pays traditionnaliste, les Alpes ont en fait gardé leurs usages malgré l'influence de la civilisation romaine, qui les a peu pénétrées en profondeur et n'a guère modifié le mode de vie ancestral des indigènes.

A la vérité, l'identité des productions alpines dans l'Antiquité et au Moyen-Age, telle que les textes et l'archéologie nous la révèlent, est très marquée. Th. Sclafert, étudiant les ressources de la Haute-Provence au Moyen-Age [4], parle d'abord de l'élevage : on commercialise alors la viande, la laine, les peaux et les cuirs ; puis des forêts (bois de charpente) ; enfin des mines. Le bois donne en outre lieu à une petite industrie locale, la tonnellerie [5], la Provence et la Haute-Provence jusqu'à Sisteron étant alors des pays viticoles : or Pline au 1er siècle ne signalait-il pas déjà cet artisanat comme propre aux peuples qui habitaient les Alpes ? : *circa Alpes ligneis vasis (vinum) condunt circulisque cingunt* (14, 27). Enfin les péages, qui témoignent au Moyen-Age de la vitalité commerciale du pays [6], constituaient déjà à l'époque préromaine, une source non négligeable de revenus.

De quelques autres activités

Les ressources naturelles (élevage, bois, mines) et les profits dûs à la commercialisation de ces produits étaient donc réels mais insuffisants. Aussi, dès l'Antiquité — comme au Moyen-Age et même jusqu'au XIXe siècle, époque à laquelle l'exode des montagnards devait résoudre un crucial problème — une partie des habitants vivait-elle du portage, des escortes et des péages [7], alors qu'une autre devait s'expatrier saison-

l. c., p. 193. — On pourrait mettre en relation avec ce commerce le saumon de plomb découvert sur l'*oppidum* de Barry, en Tricastin, qui porte la mention *Segusiavic.* (*CIL*, XII, 5700, 1).

1. Cette communauté de civilisation et ces échanges entre les deux versants du massif alpin ont été mis en lumière par J.-C. Courtois, dans *Gallia-Préhistoire*, 3, 1960, p. 49 et par R. Vallentin du Cheylard, dans les *Actes du 85e Congrès des Soc. Sav.*, 1960, p. 29-41.

2. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 11-12 et 191. — Dès le haut Moyen-Age, ces mines sont exploitées par des abbayes, par St-Victor de Marseille et par Lérins (*ibidem*, p. 193), plus tard par les Chartreux qui dans les Maures et les Alpes s'installent de préférence près des sites miniers : A. Bouchayer, *Les Chartreux maîtres de forge*, 1927.

3. E. Desjardins. *Géo. administrative*, 1, p. 99, insiste à juste titre sur la continuité des coutumes locales.

4. *Cultures en Haute-Provence*, *l. c.*, p. 1-98.

5. *Ibidem*, p. 66 ; dans la région de Seyne en particulier, au XIIIe et au XIVe siècle ; G. Barruol, dans *Delta*, 13, 1965, p. 32.

6. Th. Sclafert, *l. c.*, p. 69 sq. et G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 15, 1966, p. 24-31.

7. *Supra*, p. 57.

nièrement ou pour quelques années, tout en gardant de fortes attaches avec le terroir ancestral.

a) Portage, escortes et péages.

Le mouvement commercial qui se faisait par les cols alpestres — et cela dès l'Age du Bronze — était une source de richesse pour les peuplades des hautes vallées qui, comme ce sera encore l'usage pendant tout le Moyen-Age [1], tiraient profit de ce trafic par les portages, les escortes de convois et les péages : au point que l'indépendance de ces communautés alpines devait dépendre de l'intensité de leur activité dans ces différents domaines [2].

Sur les pistes et les sentiers de haute montagne, tous les transports se faisaient en effet à dos de mulets et d'ânes [3], que ce soit pour les besoins du commerce local et régional ou pour le compte de marchands étrangers ; d'autant que sur ces pistes, souvent en corniche, seules passaient sans broncher, au dire de Strabon (4, 6, 6), les bêtes de somme du pays, habituées à porter sur ces périlleux itinéraires les plus lourdes charges.

Les points de départ des caravanes de porteurs qui, avec leurs mulets, se chargeaient de faire passer les marchandises au-delà des monts, se trouvaient le plus souvent là où les pistes cessaient d'être entretenues et sans danger [4], là où les rivières n'étaient plus navigables [5] et aux frontières des peuplades.

Le droit d'escorte constituait une autre source de revenus : dans ces pays de montagnes où, pour le moins, régnait la méfiance vis-à-vis de l'étranger, le commerçant ou le simple voyageur, s'il voulait faire bonne route, avait tout intérêt à prendre un guide local qui assumait sa garde et qui souvent, en même temps, devait être porteur ; quant

1. Par delà les siècles, les mêmes conditions géographiques déterminent les mêmes besoins et les mêmes revenus ; sur les guides alpins au Moyen-Age : J. Blache, *Les trappeurs du Vercors au Moyen-Age*, dans la *Revue de Géogr. Alpine*, 10, 1922.

2. Appien, *Illyr.*, 17 ; cette réalité a été admirablement mise en lumière pour le Valais par D. van Berchem, *Du portage au péage*, *l. c.*, dans *Museum Helveticum*, 13, 1956, p. 199-208 ; et C.r. dans *R.E.L.*, 34, 1956, p. 57 ; du même, voir aussi *R.E.L.*, 40, 1962, p. 230 sq.

3. *Supra*, p. 53, note 2.

4. N'oublions pas que les plus grands dangers sur ces routes de montagne étaient dûs aux éboulements, aux avalanches, à l'enneigement et aux précipices (Strabon, 4, 6, 6 ; Amm. 15, 10, 4, etc.) ; selon Ammien Marcellin, même à l'époque romaine où la route du Genèvre était pourtant régulièrement entretenue, il fallait souvent décharger les véhicules et transporter les marchandises à dos de mulets pour franchir le col.

5. Au trafic terrestre, il faut en effet ajouter l'activité de la batellerie, qui était considérable sur les rivières des Alpes et sur le Rhône dès l'époque préromaine, et cela malgré la rapidité de leur cours. En 218, les Carthaginois trouvent sur les bords du Rhône de nombreux bateliers (Pol. 3, 42 ; Live, 21, 26, 7-9) ; en 61 av. J.-C., les *Allobroges* naviguent sur la basse Isère avec de nombreuses barques (Dion, 37, 47-48) etc... Cette activité fluviale devait se poursuivre au Moyen-Age dans des conditions semblables : ainsi la Durance était alors navigable depuis son confluent avec le Rhône jusqu'aux abords d'Embrun, et c'est de là que partaient les longues caravanes de mulets (chaque convoyeur conduisant jusqu'à 30 bêtes pesamment chargées), qui acheminaient le sel en particulier dans les hautes vallées et en Piémont. Les muletiers du Briançonnais constituaient alors une puissante corporation, enrichie par le trafic qui se faisait par les cols et surtout par le col du Mont Genèvre : Th. Sclafert, *Le Haut Dauphiné*, *l. c.*, p. 649 parle de ces *multi mulliones bene opulenti*. Dès l'Antiquité, les produits lourds, spécifiques des Alpes — bois, minerais, marbre ... — pouvaient être acheminés par voie d'eau vers les grands centres de la vallée du Rhône, comme cela se faisait encore au Moyen-Age : voir par exemple pour la Durance, G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 13 et 14 et 1966, 15.

aux armées, elles engageaient de véritables équipes de guides indigènes, supplétifs ou auxiliaires bien rémunérés.

Selon les époques, les itinéraires transalpins furent plus ou moins sûrs : faisant état d'une très ancienne documentation, antérieure à l'aménagement des pistes transalpines — aménagement auquel la tradition littéraire a associé le nom d'Héraclès —, et antérieure aussi aux invasions celtiques [1], Diodore de Sicile (4, 19, 3-4) rapporte qu'avant qu'Héraclès [2] n'ait remplacé « les âpres et mauvais chemins de la région montagneuse des Alpes, par une route assez bonne pour que des armées avec leurs bêtes de somme et leurs bagages puissent y passer, les barbares qui habitaient ces montagnes avaient coutume de harceler les armées qui les traversaient, de leur tuer du monde et de les piller dans les endroits difficiles ». Mais Héraclès tua les chefs des brigands et libéra les routes des Alpes. Cette situation nouvelle est confirmée par l'auteur du *De mirabilibus auscultationibus* qui, parlant de la voie héracléenne, dont j'ai assimilé l'axe principal à l'itinéraire Durance-Doire par le col du Mont-Genèvre, écrit : « Qu'un Grec ou qu'un indigène y passe, ceux qui habitent au voisinage de cette route veillent à ce qu'il ne lui soit fait aucun tort ; car ceux chez qui le tort a été fait versent une indemnité » [3].

Les bandes de pillards existaient donc, mais très tôt les indigènes comprirent tout le profit qu'ils pouvaient retirer des passages : ils n'avaient donc pas intérêt à ce que les pistes qui traversaient leurs contrées aient mauvaise réputation. Ainsi, dès la fin du Ier Age du Fer, la sécurité des voyageurs semble être assurée sur l'itinéraire du Mont-Genèvre. Avec la pénétration grecque et celtique dans le sud-est de la Gaule, les indigènes de cette région passaient de l'hostilité systématique à l'hospitalité intéressée. Le royaume de Suse qui, du Mont-Viso au Mont-Cenis, tenait les cols les plus accessibles des Alpes occidentales, doit sans doute sa formation, sa puissance et aussi sa pérennité non seulement à la situation exceptionnelle de son territoire à cheval sur des passages obligés, mais à la liberté de circulation qui très tôt y était respectée [4].

Cette liberté n'était cependant pas commune à tous les itinéraires transalpins : elle ne régnait pas, par exemple, je l'ai dit plus haut, sur la piste du littoral [5], ni sur celle des *Alpes Graiae* [6]. Il convient toutefois de nuancer les affirmations de R. Dion [7],

1. Selon R. Busquet, *Hist. du commerce de Marseille, l. c.*, 1, p. 63 et R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 493, cette protection aurait été due aux Celtes, à la suite d'accords passés avec les Massaliotes ; F. Benoit dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 118, ne voit au contraire dans ce texte qu'une allusion à la pacification tardive de cette région des Alpes par Auguste ; voir *supra*, p. 63 sq.

2. *Supra*, p. 63.

3. Pseudo-Aristote, *de mir. ausc.*, 85 ; sur la date de ce traité, *supra*, p. 63 et sur le début de l'anecdote, *infra*, p. 150. Ce qui avait frappé l'auteur de ce petit récit — et qui en quelque sorte justifie l'anecdote —, c'est cette protection de l'itinéraire par ses riverains, qui sont tenus pour juridiquement responsables du tort que pouvaient subir les voyageurs (traduction du texte et remarques dues à F. Salviat).

4. *Infra*, p. 172 sq.

5. F. Benoit, *La « barbarie » ligure*, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 117-124, ne pense pas que la sécurité ait été plus grande le long de l'itinéraire du Mont Genèvre que sur la piste du littoral : le rapprochement que j'ai fait des textes concernant cette question semble infirmer cette affirmation : *supra*, p. 59. Cela n'empêche pas, comme l'a magistralement démontré F. Benoit dans *Recherches, l. c., passim*, que les Grecs de Marseille aient eu de nombreux rapports avec ces indigènes, dont ils fréquentaient les marchés pour se procurer les produits alors rares de leur sol et qui constituaient aussi pour eux des débouchés commerciaux appréciables.

6. *Supra*, p. 69.

7. Dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 487-488.

selon qui les populations riveraines de ce dernier itinéraire — les *Salassi* en particulier — auraient pratiqué le brigandage comme genre de vie et source de revenus [1] : en fait, Strabon (4, 6, 7) rapporte seulement que les *Salassi* « étaient anciennement, au temps de leur puissance, les seuls maîtres des passages dans cette partie des Alpes », πρότερον καθαπερ καὶ τῶν παρόδων ἦσαν κύριοι, et qu'ils imposaient aux voyageurs des droits d'autant plus forts qu'ils ne pouvaient plus vivre des revenus de leurs mines d'or dont on les avait dépossédés ; et Strabon donne l'exemple de Decimus Brutus qui pour passer dans le val d'Aoste avait dû payer pour lui et pour chaque membre de son escorte une drachme par tête ; mais Strabon précise aussi que les *Salassi* avaient de véritables routes, équipées de ponts et régulièrement entretenues, ce qui justifiait très normalement un droit de péage. Quant aux embuscades, aux obstructions de routes et aux destructions d'ouvrages routiers dont les *Salassi* se rendaient responsables, il ressort nettement du texte de Strabon en particulier qu'en fait ce n'était point là une habitude, mais un moyen de lutte, de guérilla, contre l'infiltration romaine [2] : et l'on sait que ces indigènes de la Doire Baltée se montrèrent si rebelles à la colonisation de leur territoire, qu'Auguste finit par déporter tous les hommes de la peuplade à *Eporedia*.

Ces peuplades alpines étaient certes farouches, hostiles qu'elles étaient par nature aux étrangers — et elles le sont restées — rudes et promptes aux coups de mains et aux razzias, facilement réalisables dans un pays aussi isolé et au relief si tourmenté. On répète aussi que ces montagnards très rusés n'auraient pas toujours été très fidèles à la parole donnée : ce fut peut-être le cas lors du passage en 218 de l'armée carthaginoise en haute Maurienne [3], mais le contexte mérite toutefois un examen minutieux.

Polybe en effet nous rapporte [4] qu'Hannibal, avant même de quitter Carthagène, avait pris soin d'envoyer des émissaires sur l'itinéraire qu'il envisageait d'emprunter et en particulier dans les Alpes, où les roitelets celtoligures, hostiles aux Romains, leur avaient promis de les conduire. Ce qui fut fait : « Pour les passages difficiles, (Hannibal), qui s'était soigneusement assuré des ressources du pays où il allait s'engager et des sentiments hostiles des indigènes à l'encontre des Romains, se faisait conduire par des guides indigènes qui avaient les mêmes intérêts que lui et qu'animaient les mêmes espérances » (3,48). Et en fait ces guides, *duces Galli*, le conduisirent par étapes jus-

1. Strabon 4, 6, 6 dit que c'était le cas des petites peuplades situées au nord de Côme qui, « réduites par la misère à vivre de brigandage, inquiétaient autrefois l'Italie... » : autrefois, c'est-à-dire avant leur soumission par Auguste.

2. Pour Strabon (4, 6, 7), l'hostilité marquée des *Salassi* à l'endroit des publicains romains, qui s'étaient appropriés les mines d'or qui faisaient auparavant leur richesse, et les démêlés qu'ils avaient avec eux pour des questions d'eau, « fournissaient aux légats romains, avides de succès militaires, autant de prétextes pour faire renaître la guerre » : c'est bien poser le problème ; sur ces démêlés des *Salassi* avec Rome, voir aussi Appien, *Illyr.*, 17 et Dion, 44, 34, 35 et 38.

3. Pol., 3, 50-52 et Live, 21, 34-35.

4. 3, 34, 1-6 et aussi Live 21, 23, 1 et Appien, *Iberica*, 13. Hannibal envoie des émissaires chargés de gagner les Gaulois par des cadeaux et d'observer les passages des Alpes. Ce n'était d'ailleurs pas la première mission qu'il envoyait en Gaule sur le parcours présumé qui le conduirait vers Rome : l'année précédente, des ambassadeurs romains avaient appris à Marseille les renseignements suivants, recueillis par des alliés des Marseillais : « Hannibal avait gagné d'avance les sentiments des Gaulois ; mais même envers lui ces nations seraient mal disposées — tant leur naturel était farouche et indomptable — si, de temps en temps, l'or dont elles sont si avides ne lui conciliait les sentiments des chefs » (Live, 21, 20, 8) : on voit par là qu'il y avait pour les peuplades indigènes plusieurs façons d'attirer à elles l'argent des bandes armées qui parcouraient leur territoire.

qu'au val de Suse ; d'abord dans le sillon rhodanien (Tite-Live 21, 27, 4) ; ensuite ce sera « le roi [des *Segovellauni*] qui, avec ses troupes, l'accompagne jusqu'à l'entrée des Alpes..., traversant ainsi sans encombre le pays des *Allobroges*, qu'il n'abordait pas sans appréhension » (Polybe, 3, 49 et 50). Cette escorte le quitta à l'endroit prévu. D'autres indigènes prennent alors la relève pour l'étape de haute montagne, en haute Maurienne (Tite-Live, 21, 32, 9) : Tite-Live nous montre alors Hannibal se méfiant de ses guides locaux (21, 34, 2-4) [1], mais il précise aussi (21, 35, 4) que l'armée carthaginoise devait arriver à la crête des Alpes « par des chemins le plus souvent impraticables et après des erreurs de direction provoquées soit par la mauvaise foi des guides (*ducentium fraus*), soit, quand on se méfiait d'eux, par la faute des chefs, qui faisaient prendre des vallées au hasard, en conjecturant la route à suivre » : cette deuxième explication est d'autant plus vraisemblable que nulle part Polybe ne fait allusion à la trahison des guides locaux ; en fait ces indigènes n'avaient aucun intérêt à tromper les Carthaginois [2].

D'une manière générale, l'hostilité des indigènes ne s'adressait qu'à ceux qui refusaient d'acquitter les droits de passage, établis par l'usage au point d'avoir force de loi : on peut penser que les marchands s'y résignaient, bon gré mal gré, dans le propre intérêt de leurs affaires et parce que les itinéraires et les cols qu'ils empruntaient étaient des passages obligés ; certains groupements de marchands passaient même des conventions avec des peuplades, ainsi les Marseillais avec les *Velaunii*, qui tenaient quelque passage des Alpes du sud, comme en témoigne l'important document qui manifestait cet accord commercial et routier [3]. Il ne devait pas en être de même des armées qui, de surcroît, vivaient sur le pays et ne passaient point dans une contrée sans commettre de nombreux dégâts de tous ordres [4]. Il convient donc de distinguer le trafic commercial régulier des mouvements militaires : or les actes de brigandage (ou qualifiés comme tels par les historiens romains ou grecs favorables à Rome) se rapportent presque toujours à des passages d'armées [5].

Aux revenus du portage et des escortes, pratiqués le plus souvent semble-t-il par des particuliers, il faut ajouter les ressources fournies par les péages, qui, comme au Moyen-Age, devaient être fort nombreux le long des itinéraires commerciaux les plus fréquentés, qu'ils soient terrestres ou fluviaux [6], et en particulier aux frontières de

1. Il les prend même un moment comme otages : Live, 21, 34, 3.

2. Suétone, *Aug.* 79, rapporte que lors d'un voyage transalpin d'Auguste, « un personnage considérable des Gaules s'était fait admettre auprès de lui sous prétexte de l'entretenir, mais avec l'intention de le précipiter dans un abîme... », intention à laquelle il renonça, tant il avait été subjugué par le regard calme et serein de l'Empereur : mais ce n'est là de toute manière qu'un fait divers.

3. *Infra*, p. 372 sq.

4. Par exemple César, *B.G.*, *passim*.

5. Pol., 3, 51-52 ; Live, 21, 32-35 à propos du passage de l'armée carthaginoise ; César, *B.G.*, 1, 10 : ses troupes sont harcelées en 58 en haute Durance ; et *B.G.*, 3, 4 : en 57, les habitants du Valais attaquent des éléments de la 12e légion que commandait Servius Galba ; Strabon 4, 6, 7 : passage de Decimus Brutus avec ses troupes dans le val d'Aoste, etc...

6. Les péages fluviaux sont bien connus au Moyen Age mais existaient dès l'Antiquité : à la fin du IIe siècle av. J.-C., les Marseillais perçoivent des droits à l'embouchure du Rhône, le long des *Fossae Marianae*, sur tous les bateaux qui montaient et qui descendaient le fleuve et Strabon nous dit (4, 1, 8) qu'ils en tiraient de « grands profits ».

peuplades. En contrepartie de ces taxes souvent lourdes [1], le voyageur devait être assuré de sa sécurité et de la protection de ses biens et de ses marchandises : c'était notamment le cas, on l'a dit plus haut, le long de la voie héracléenne [2] ; il pouvait utiliser des pistes entretenues, ne serait-ce que sommairement, comme celles qui traversaient le pays des *Salassi*. Comme l'a justement montré D. van Berchem [3], le service de douanes romain de la *Quadragesima Galliarum* ne fit qu'officialiser et systématiser ces servitudes anciennes, mais du même coup, en supprimant les vieux péages inégalement répartis sur le territoire des peuplades, l'établissement de cette institution d'Etat priva les indigènes d'une importante ressource. Et de fait l'on remarque que les *stationes* de la *Quadragesima Galliarum* sont toutes situées au pied des Alpes [4], le long de pistes et de routes qui en certains cas ne sont pas autrement connues : non pas aux frontières provinciales, mais sur celles des anciens peuples, souvent aux carrefours de vallées [5], quelquefois même au point où la vieille route cessait d'être carrossable et le cours d'eau navigable, c'est-à-dire là où jadis on engageait des porteurs.

b) Le mercenariat.

Le mercenariat constituait une autre source de revenus pour les indigènes, en un temps où l'on ne s'expatriait que pour faire la guerre [6]. Il était très répandu aux époques préromaine et romaine dans le Midi de la Gaule, comme aujourd'hui parmi les populations berbères d'Afrique du nord par exemple, dans les montagnes de Kabylie et des Aurès entre autres, où survit encore un état social et économique de type archaïque, qui n'est pas sans rappeler celui des vallées alpestres au Moyen-Age et dans l'Antiquité.

Le sud-est de la Gaule en général et surtout les Alpes occidentales furent en effet aux époques préromaine et romaine une zone où, traditionnellement, on venait recruter des mercenaires [7] : la rudesse du sol et la rigueur du climat des vallées alpestres [8]

1. Strabon, 4, 6, 7 et note suivante ; pour l'époque romaine, deux inscriptions de tarifs douaniers trouvées en Afrique (*CIL*, VIII, 4508 et *Ann. Epigr.*, 1914, p. 234) sont l'équivalent des pancartes des péages médiévaux ; seules les armées jouissaient de l'immunité douanière.

2. Mais ce ne fut certes pas une loi commune à tous les passages transalpins, ni respectée par toutes les peuplades durant tous les temps préromains : ainsi, en 57, César envoie Servius Galba dans le Valais : « Ce qui l'y détermina, ce fut le désir d'ouvrir au commerce la route des Alpes, où les marchands ne circulaient jusque là qu'au prix de grands dangers et en payant de forts péages, *magnisque cum portoriis* » (César, *B. G.*, 3, 1, 1-3) : il semble bien toutefois que ce fut là un prétexte.

3. *Du portage au péage*, *l. c.*, p. 203 et S. J. de Laet, *Portorium*, *l. c.*, p. 76 sq.

4. S. J. de Laet, *ibidem*, p. 145-152 ; voir également M. Castelli, *Le stazioni doganali della Quadragesima Galliarum*, dans *Quaderni della Casa di Studio Fondazione Federico Sacco*, Fossano, A. 2, 1961, n° 2, p. 19-29.

5. Par exemple à *Pedo*/Bourg-St-Dalmas, ou à *ad Publicanos*, près de Conflans-Albertville, sur la frontière des *Allobroges* et de la peuplade qui occupait la basse Maurienne.

6. Question étudiée d'un point de vue très général pour l'ensemble de la Gaule par C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 324-328. Voir également M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, 1, Paris, 1949, en particulier p. 490-534.

7. Les Alpes le sont restées jusqu'au XIX^e siècle. Dans cette société exclusivement paysanne et rurale, pour laisser les médiocres propriétés à un des membres de la famille, les autres garçons devaient s'expatrier. Même phénomène en Kabylie, où s'était formé au XIX^e siècle le célèbre corps des Zaouia, issus d'une même tribu, comme les gaulois *Gaesates*.

8. Selon H. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 278-280, cette rudesse du pays et des hommes serait la cause de la pénétration tardive du massif alpin par les Romains. C'est évidemment une raison, mais on peut faire remarquer que Rome a conquis des pays tout aussi sauvages et difficiles : en fait, la mise en valeur du massif présentait peu d'intérêt pour les Romains, qui ne furent

produisaient en effet des hommes durs et farouches, particulièrement aptes à porter les armes ; vivant sur un sol ingrat, dans des villages isolés et pauvres, les alpins [1] prêts à s'expatrier avaient toutes les qualités pour faire d'excellents mercenaires [2]. Cette disposition des indigènes à la guerre avait été d'ailleurs remarquée par Strabon qui écrivait (4, 1, 2) que la Gaule était un « pays où les hommes avaient toujours été en réalité plutôt guerriers qu'agriculteurs ». Et d'ajouter que les Barbares de l'arrière-pays de Marseille (4, 1, 5), ainsi que les *Allobroges* (4, 1, 11), n'avaient renoncé à leurs habitudes guerrières que depuis la colonisation romaine.

Dès le début du v[e] siècle, mais surtout pendant la première guerre punique, Carthage recrutait régulièrement sur le littoral de la Gaule des mercenaires marins : des Ligures, des Celtes et des Ibères [3] ; et en 218 encore, dans l'armée qu'Hannibal laisse en Espagne à son frère Hasdrubal on comptait trois cents Ligures aux côtés d'Africains [4]. Ce mercenariat était surtout le fait des *Ligures*, mais ce mot est employé par Polybe comme un terme générique pour désigner l'ensemble des populations des Alpes occidentales et méridionales. Plus tard, on trouve ces mercenaires ligures en Afrique [5], puis sur le bas Rhône, où ils s'opposent vigoureusement aux Cimbres et aux Ambrons [6] ; et Diodore, utilisant la documentation de Poseidonios, confirme que les Ligures se placent chez leurs voisins (4,30), la plupart pour faire la guerre (16, 73 ; 21,3 ; 25,2) [7].

A l'époque d'Auguste, Strabon (5,2,1) pouvait encore affirmer : « [La Ligurie] est riche en hommes et de là provient la plus grande partie des soldats » ; et ailleurs il précise (4,6,2) : « ils ne combattent guère à cheval, mais leurs hoplites (armés de boucliers d'airain) et leurs gens de traits sont excellents » [8].

intéressés dans les Alpes que par les grandes routes qui unissaient l'Italie à la Gaule et accessoirement par l'exploitation de certaines richesses naturelles rares, tels les minerais d'or, d'argent et de cuivre, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

1. Voir la description que fait des Ligures Diodore de Sicile (4, 30). On pourrait voir dans ces *Alpini*, mercenaires montagnards, les ancêtres des troupes de montagne qui ont existé à toutes les époques.

2. Les mercenaires se recrutaient toujours dans les zones pauvres et montagneuses de préférence : voir par exemple ce que dit Strabon (3, 4, 13) des Celtibères ; autres exemples dans P. Pedech, *La méthode historique de Polybe*, *l. c.*, p. 580.

3. Hérodote, 7, 165 ; Pol. 1, 17, 4 en 263 et 1, 67, 7 en 241 ; F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 75 ; le recrutement des mercenaires devait donner lieu en outre à un marché d'esclaves (voir Strabon, 4, 6, 7 à propos des *Salassi*).

4. Pol., 3, 33, 16 ; et aussi plus tard, en 203 : Pol., 15, 11, 1-2.

5. Salluste, *Jug.*, 37, 77 et 100.

6. Plutarque, *Marius*, 19.

7. Pour les écrivains romains, c'était une habitude que de décrire la Ligurie comme le pays âpre et plein d'embûches par excellence et de représenter les Ligures comme d'horribles et cruels « sauvages » ayant tous les défauts : voir par exemple Caton, *apud* Servius, *ad Aen.*, 11, v. 701-715 ; selon Florus, 2, 19, c'était des « ennemis plus faciles à vaincre qu'à trouver... » etc. ; les passages cités de Diodore et de Strabon, l'opinion de Plutarque (*Fab. Max.* 2 et *P. Em.* 6) qui qualifie les Ligures de μάχιμον καὶ θυμοειδὲς ἔθνος, celle de Tite-Live (39, 1), qui considère cette race comme robuste et énergique et le fait qu'ils aient été souvent embauchés comme mercenaires (fantassins ou marins), atténuent considérablement la portée de ces affirmations péremptoires. Les peuplades des Alpes étaient certes arriérées — et elles le sont très longtemps demeurées — mais il ne semble pas qu'elles l'aient été plus que les populations montagnardes de tous les autres pays méditerranéens. De fait, les peuples de montagne ont toujours marqué de la méfiance, mais non pas forcément de l'hostilité, à l'égard des étrangers : F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 93. Sur la réputation fâcheuse des Ligures, R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 505-508 ; *contra*, F. Benoit, « *La barbarie* » *ligure*, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962, p. 117-118.

8. Les Salyens, eux (Strabon 4, 6, 3), combattaient non seulement à pied mais encore à cheval et leur armée comprenait dix escadrons (μέρη).

Les Marseillais eux-mêmes recrutaient leurs mercenaires parmi les peuplades de leur arrière-pays : en 218, quand Hannibal traverse le sud-est de la Gaule avec sa puissante armée, ils avaient des cavaliers gaulois comme auxiliaires [1] ; et en 49 av. J.-C., les *Albici, homines asperi et montani et exercitati in armis,* qui habitaient les montagnes de Haute-Provence et qui étaient depuis fort longtemps, nous dit César [2], leurs alliés — *barbari homines qui in eorum fide antiquitus erant* — furent le principal soutien des Marseillais assiégés par D. Brutus ; la bravoure de ces *Albici* qui se louaient comme auxiliaires [3] devaient d'ailleurs faire l'admiration de César lui-même.

Les mercenaires ne se recrutaient pas seulement dans la partie montagneuse de la région Rhône-Alpes. Polybe nous apprend par exemple [4] que les « *Gaesates,* qui habitaient sur les flancs des Alpes et sur les bords du Rhône » et dont le courage était légendaire, constituaient dès le IIIe siècle av. J.-C. une véritable armée (plus de 30 000 h.), qui plusieurs fois se porta au secours des peuples celtiques installés dans la plaine du Pô.

Le métier des armes était traditionnel chez les Gaulois et, à l'époque romaine, le sud-est de la Gaule fournit encore de nombreux contingents de soldats ; quelquefois ces hommes meurent loin de leur patrie — dans le pays où ils tenaient garnison — mais plus souvent ils venaient se retirer et mourir dans leurs montagnes. L'influence de ces militaires fut d'ailleurs profonde, semble-t-il, dans le processus de colonisation des pays de montagne et des Alpes en particulier, car ils furent souvent les premiers et les seuls sous le Haut-Empire à être véritablement en contact avec la civilisation romaine [5].

Des inscriptions funéraires permettent d'identifier et de localiser quelques-uns de ces soldats, des petits gradés en général ; dans certains cas, leur qualificatif d'origine constitue un précieux repère : au cours de leur service, ils ne portent généralement qu'un seul nom, leur ethnique d'origine, mais leur service accompli, ils prenaient les *tria nomina,* leur ethnique devenant alors *cognomen* ou *agnomen.* Les quelques personnages que je cite sont tous originaires de la région Rhône-Alpes :

— *C. Julius Salasus,* originaire du val d'Aoste (*Salassi*), meurt en Afrique (*CIL,* VIII, 2056-2057) [6] ;

— *Primus Titi f. tubicen do(mo) Caturix mil. coh. III Alp(inorum),* mort en Dalmatie, était sans doute originaire du pays des *Caturiges* en haute Durance (*CIL,* III, 6366 = 8491) ;

— L'*ala Vocontiorum* est connue par plusieurs inscriptions (Holder, 3, col. 428-

1. Pol. 3, 41, 9 et Live, 21, 26, 5.

2. César, *B.C.,* 1, 34, 56, 57, 58 et 2, 6 et 7 ; G. Barruol, dans *R.E.Lig.,* 24, 1958, p. 229-230 ; sur la localisation de cette peuplade, *infra,* p. 273 sq.

3. Jusqu'au siècle dernier, les montagnards de Haute-Provence, appelés non sans dédain « gavots » par les gens de la plaine, se louaient saisonnièrement en Basse-Provence non plus certes comme mercenaires, mais comme ouvriers agricoles ; Mistral, dans *Le Trésor du Félibrige,* définit ainsi le terme gavot : « sobriquet que l'on donne en Provence aux montagnards des Alpes ; homme grossier et rustre, mais courageux et subtil » : cette définition se rapproche de celle que donne César des *Albici* ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule,* 2, p. 458, insiste sur ces liens qui unissaient les Marseillais aux gens de la montagne : « Marseille s'était fait d'excellents amis de ces vigoureux bergers de la montagne qui lui vendaient laines et herbes... et à leur tour, quand la ville grecque avait besoin de leurs services, les bas-alpins descendaient vers la grande cité du rivage, pour lui prêter leurs bras, leur force et leur courage ».

4. 2, 22 à 34 et 3, 48 ; sur les *Gaesati* et leur localisation, *infra,* p. 305 sq.

5. Les supplétifs des guérillas modernes ont eu le même rôle.

6. Et aussi sans doute *CIL,* VIII, 19923 ; Holder, 2, col. 1304.

429) ; un *Vocontius* faisait partie de la cohorte I des Ligures (*CIL*, V, 7822) et plusieurs autres *Vocontii* sont connus comme simples soldats (Holder, 3, 432-433) ;

— *Sec. Vibius Severus Suetrius*, qui faisait partie de la *cohors I Ligurum et Hispanorum*, était originaire de *Salinae*/ Castellane, chef-lieu des *Suetrii* : il se retira à Cimiez où il mourut (*CIL*, V, 7900) ;

— Le pays des *Bodiontici* fournit aussi de nombreux mercenaires, qui sont en général engagés dans la cohorte des Ligures (*CIL*, V, 7885, 7890, 7902) ; ils se donnent pour *cognomen* le qualificatif d'origine *Bodionius*, *Bodiontius* ou *Bodionticus* [1] ;

— Les *Alpini* formaient plusieurs cohortes auxiliaires (*CIL*, III, 6366 et XII, 15 etc.) ; mais d'autres soldats, engagés dans divers corps de troupes, se qualifient aussi d'*Alpini* (*CIL*, V, 7813 *bis*, 7894, 7899) : tel ce *Valerius Alpinus, miles legionis XV Apollinaris*, originaire de *Glanate*/Glandève (B.-A.), qui meurt à *Carnuntum* en Pannonie [2] ; ou encore *P. Verduccius Alpinus*, de la *cohors I Ligurum* (*CIL*, V, 7899) [3] ;

— Un *Montanus, miles cohortis I Ligurum* paraît sur une inscription en compagnie d'un dénommé *Vocontius* (*CIL*, V, 7822) ; un autre soldat, *Sex. Julius Fronto*, a pour père un autre *Montanus* et fait partie de la *cohors Ligurum* (*CIL*, V, 7889) [4] ;

— Dans les *Alpes Cottianae*, il existait à l'époque de Tibère [5] une cohorte constituée d'indigènes, sorte de milice recrutée sur place, cantonnée dans l'ancien royaume et chargée semble-t-il de la protection de la grande route du Mont-Genèvre [6] ;

— D'autres soldats enfin ne sont pas désignés par un qualificatif d'origine ethnique, mais leur pierre tombale découverte dans des sites isolés, dans des vallées retirées et souvent en altitude, indique bien qu'il s'agit de militaires qui, après avoir couru le monde méditerranéen, sont revenus mourir au pays. C'est le cas, pris parmi d'autres, de ce *Maturius Fuscus emeritus*, vétéran de la *Legio II Augusta* qui, après avoir reçu l'*honesta missio*, élève une stèle à 1200 m d'altitude, dans une zone de pâturage en dessus d'Ascros (A.-M.), pour commémorer un banquet offert on ne sait trop en quel honneur [7].

1. N. Lamboglia, *La Cohors Ligurum e la romanizzazione di Cemenelum*, dans *R.E.Lig.*, 13, 1947, p. 21-28 ; pour le détail, *infra*, p. 385. P.-M. Duval dans *Gallia*, 4, 1946, p. 129-135 : la *cohors Ligurum* a tenu garnison au 1er siècle à *Cemenelum* où elle était peut-être fixée depuis 14 av. J.-C. ; Tacite, *Hist.*, 2, 14, relatant les troubles survenus dans les Alpes Maritimes en 69 ap. J.-C., qualifie cette cohorte de *vetus loci auxilium* ; elle serait distincte de la *cohors I Ligurum et Hispanorum civium Romanorum*, attestée à Nice par plusieurs inscriptions funéraires.

2. Références *infra*, p. 374. Sur le qualificatif générique *Alpinus*, *infra*, p. 364.

3. Comme le fait remarquer N. Lamboglia, *R.E.Lig.*, 1947, p. 26, note 1, le gentilice *Verduccius* pourrait être un ethnique : les * *Verducci* ne seraient-ils pas les habitants de la vallée du Verdon (*Vardo*/*Verdo*) ? A comparer avec le surnom d'origine *Albiccius* qui est très représenté dans les Alpes maritimes et qui correspond à l'ethnique *Albicci* : *infra*, p. 274, note 1.

4. Sur l'ethnique collectif *Montani*, *infra*, p. 364.

5. Suétone, *Tib.*, 37.

6. R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 395.

7. F.-C. Octobon et N. Lamboglia, *La « pierre écrite » d'Ascros (A.-M.)*, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 221-231 ; *Gallia*, 18, 2, 1960, p. 321.

B

GÉNÉRALITÉS

Régions et frontières naturelles
Unités ethniques et circonscriptions territoriales antiques
Ethnonymie, toponymie et limites linguistiques.

Notion de régions naturelles

Du Rhône au Piémont et du lac Léman à la Méditerranée, on connaît près de soixante et dix peuplades dont les noms nous sont parvenus d'une manière ou d'une autre, souvent sans indication d'emplacement. Mais il y a en fait dans ce vaste domaine territorial un très grand nombre de régions naturelles : M. Paillon en a dénombré cent vingt[1], ce qui correspond approximativement à mes observations personnelles, car les soixante et dix peuples connus, emplacés sur le terrain, laissent en blanc beaucoup d'autres régions très individualisées, qui devaient être aussi le siège de tribus, d'autant que certaines occupaient de tout petits territoires[2]. Aussi n'insistera-t-on jamais assez, dans cette recherche sur la géographie des peuplades préromaines, sur le cadre géographique à l'intérieur duquel vivaient ces populations indigènes[3].

Une première distinction importante s'impose entre les pays de plaine et les pays de montagne, les territoires des peuplades étant en général plus vastes dans les premiers ; dans les Alpes au contraire, comme d'ailleurs dans tous les pays montagneux[4], les petits peuples fourmillent à cause du grand compartimentage du relief. D'autre part, alors que les petites et moyennes vallées sont occupées par une population homogène et souvent par une seule tribu, les grandes (Rhône, Durance, Isère, etc...) étaient habitées par une succession de peuples qui s'échelonnaient depuis leur embouchure ou

1. M. Paillon, *Régions naturelles du sud-est de la France*, dans *Congrès de l'Alpinisme*, dit Congrès de Monaco, 1921, C.r. 1, p. 345-350, carte hors texte (reproduite ici fig. 2) ; R. Blanchard, *Sur les noms des régions naturelles des Alpes françaises*, dans *Revue de géogr. Alpine*, 12, 1924, p. 455-162.

2. La différence d'étendue de ces peuples n'est d'ailleurs pas sans surprendre : on explique guère en effet l'existence conjointe de grands peuples, couvrant la superficie de plusieurs départements actuels (par exemple les *Allobroges*) et d'autres réduits au terroir d'un simple canton (les *Tricastini*) (A. Blanc, *Valence*, *l. c.*, p. 21). Il semble qu'à l'origine chaque peuple ait eu un territoire en rapport avec une unité géographique ou hydrologique ; par la suite, certains seraient devenus plus influents que d'autres au point d'élargir considérablement leur territoire au détriment de leurs voisins.

3. H. Onde, *L'occupation humaine*, *l. c.*, p. 41-86 met justement en relief l'autonomie qu'ont su conserver les grandes vallées des Alpes de l'époque préromaine à nos jours.

4. Voir par exemple pour les Pyrénées et l'Aquitaine, Pline, 4, 108 ; pour la péninsule ibérique, Pline, 3, 24-28 et 4, 117.



Fig. 2. Carte des régions naturelles du sud-est de la France d'après M. Paillon (dans *Congrès de l'alpinisme*, dit Congrès de Monaco, I, 1921, p. 345).

leur confluent jusqu'à leur source : les limites entre les différentes zones de peuplement sont alors souvent marquées par le resserrement des flancs de la vallée, qui peut aller jusqu'à la cluse ; dans les hautes vallées aussi, plus que le faîte de la crête alpine, ce sont souvent ces étranglements difficilement franchissables, qui constituaient dans l'Antiquité les frontières tribales : ce sont les Abîmes du Lauzet en Ubaye et les Barricades en aval de Bersezio dans la haute vallée de la Stura ; la Combe du Queyras dans la vallée du Guil ; le Pertuis-Rostang au confluent de la Durance et de la Gironde, un peu en aval de Briançon, et la Chiusa du Val de Suse ; les gorges de Livet et Gavet en basse Romanche etc... ; tous ces défilés sont autant de coupures entre les hautes vallées reliées entre elles par les cols et les basses vallées qui, elles, ouvrent sur des régions extérieures au massif alpin [1].

Frontières naturelles

Les frontières naturelles pourraient se définir, selon le mot d'A. Grenier, par tous les terrains qui « repoussent naturellement l'homme » : les hautes crêtes rocheuses, les forêts, les vastes maquis, les zones marécageuses et certains fleuves ou rivières.

— *Chaînes de montagnes* :

Les limites orographiques sont les plus constantes, les plus profondes. Mais si une multitude de massifs secondaires compartimentent la région Rhône-Alpes pour y limiter des régions naturelles, la crête des grandes Alpes n'a jamais été en elle-même une frontière telle qu'elle l'est devenue depuis le XVII[e] siècle [2]. En effet, alors que du point de vue géographique les Alpes occidentales semblent constituer une barrière naturelle, historiquement, une même race, une même langue et une civilisation commune se sont développées à toutes les époques sur leurs flancs opposés [3]. Alors que dans une même vallée il y a souvent une séparation géographiquement et ethniquement marquée entre la partie supérieure et la partie inférieure du bassin, les cols rapprochent toujours les habitants des hautes vallées des deux versants. Dans ces hautes vallées et sur les plateaux d'altitude, isolés de la plaine par de profonds défilés, l'archéologie révèle à l'époque préromaine une vie intense et archaïque, ou du moins demeurée traditionnelle, car à l'abri des invasions et des influences extérieures. Dans ces lointains cantons montagneux, des formes de vie traditionnelle se sont même perpétuées jusqu'à nous et aujourd'hui encore l'aspect physique des habitants, les dialectes, les usages de la vie agricole et pastorale, l'architecture rurale même, sont identiques de part et d'autre de la ligne de crête des Alpes occidentales, mais distincts de ce que l'on peut observer dans les basses vallées [4].

C'est ainsi que le royaume de Cottius et, après la romanisation, certaines provinces alpestres, puis des diocèses comme celui de Maurienne, étaient en fait des districts

1. Les cluses jalonneront encore la frontière des Alpes au Bas-Empire : P. Duparc, *Les cluses et la frontière des Alpes*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 109, 1951.

2. Ce n'est qu'à partir du XVII[e] siècle en effet que les lignes de partage des eaux sont devenues limites de nations : H. Onde, *L'occupation humaine*, *l. c.*, p. 41-48 et 51-54 ; R. Dion, *Géographie historique de la France*, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 485-486.

3. *Supra*, p. 86-87.

4. A. Doro, dans *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine*, *l. c.*, p. 201-202 et 204 fait les mêmes observations pour les vallées des Alpes cottiennes.

à cheval sur les crêtes, pour tenir certes les grands passages — ce qui n'est qu'une conséquence — mais surtout parce que depuis la préhistoire tout le massif présentait une unité de peuplement et de civilisation. Et jusqu'en 1713 le dauphin du Viennois puis le roi de France possédèrent les deux versants du Mont-Genèvre.

Mais si les cols ont rapproché les peuplades qui occupaient les sommets du massif, les hautes crêtes rocheuses ont toujours formé des espaces frontières inhabitables, d'autant plus infranchissables qu'elles étaient recouvertes de neige une grande partie de l'année. Il en va autrement des montagnes méditerranéennes des Alpes de Provence, le Luberon, les Alpilles, etc..., qui, couvertes de forêts ou de maquis, étaient cependant parcourues par des sentiers fréquentés par les indigènes : elles pouvaient constituer néanmoins des zones frontières.

— *Forêts* :

Il est classique de dire que les grands massifs forestiers s'imposaient comme l'élément primordial de démarcation entre les tribus de la Gaule indépendante [1]. Or il en va un peu différemment pour le sud-est : les forêts couvraient à l'époque de la Tène toutes les Alpes occidentales [2] et même, par les Alpes de Provence, descendaient jusqu'en bordure de la vallée du Rhône et aux abords de Marseille [3] : mais en fait, dans toute la partie méridionale de cette vaste région, les forêts, autrefois comme aujourd'hui, étaient réduites à des zones de taillis et de maquis étendues, mais pénétrables et coupées de clairières. C'est à l'intérieur même de ces zones que vivaient les peuplades : ainsi Strabon (4, 1, 6) parle du territoire des Salyens comme d'un pays de montagne qu'il est en partie demeuré de nos jours : ἡ τῶν Σαλύων ὀρεινή ; et une multitude de tribus vivaient dans les vallées alpestres. En fait, les zones habitées se concentraient surtout dans les régions de plaine, dans les vastes clairières et dans les vallées perchées des Préalpes, sur les plateaux élevés et dans les hautes vallées des Alpes.

Les profondes forêts qui repoussent les voies de communication à la périphérie et qui correspondent à de véritables « vides d'humanité » existaient cependant : ce sont celles-là seules qui constituaient de véritables frontières, surtout en montagne où les crêtes élevées accentuaient les séparations naturelles entre les vallées. Un pays comme l'Oisans, clos par des massifs très élevés et par d'immenses forêts est l'exemple type d'une région que la nature même contraignait à être le siège d'une peuplade et d'une seule.

— *Landes* :

Les landes infertiles et solitaires, les maquis et les garrigues, où s'arrêtaient l'activité humaine, jouaient aussi le rôle de frontières entre peuplades, dans la zone des Préalpes en particulier ; elles n'étaient point pour autant impénétrables : comme il y a un siècle encore, toute une trame de sentiers fréquentés par les indigènes les

1. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 179-180 ; R. Dion, *Les frontières de la France*, Paris, 1947.

2. Des inscriptions signalent des *luci* en Tarentaise et près d'Aix-les-Bains. — On a trouvé dans toute la chaîne alpine des traces de forêts, disparues depuis l'époque romaine, bien au-dessus de la limite actuelle de boisement et souvent entre 2 000 et 2 500 m d'altitude, dans des zones aujourd'hui désertiques ; et l'on sait aussi l'ampleur des déboisements effectués dans les Alpes et les Préalpes depuis le Moyen-Age : F. Bourdier, *Le Bassin du Rhône au Quaternaire*, *l. c.*, 1, p. 339 et 342-343.

3. A. Maury, *Histoire des forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, 1867, *passim* ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1, p. 89-94.

parcouraient. En haute montagne, les vastes étendues d'alpages et les crêtes dénudées qui succédaient aux forêts de moyenne altitude jouaient un rôle équivalent, mais ici la barrière était tout à la fois constituée par l'altitude, par les zones arides et rocailleuses et par les forêts : tant il est vrai que « les solitudes sont les seules et vraies frontières naturelles »[1].

— *Marécages* :

Montagnes, forêts, maquis, mais aussi marécages ne constituaient pas des lignes-limites — la notion de frontière-ligne étant une conception romaine et moderne — mais des zones-limites, sans doute indivises entre les divers groupes humains qu'elles séparaient : c'était encore au Moyen-Age le cas des alpages d'altitude dans les Alpes françaises, qui sont quelquefois devenus aujourd'hui propriété de plusieurs communes limitrophes.

A l'embouchure et sur les rives des grands fleuves, tel le Rhône, les marais couvraient à l'époque préromaine de vastes étendues, repoussant les pistes sur les premières collines. La plupart de ces zones ont disparues au cours des siècles à la suite des aménagements qui tendirent à les rendre cultivables : elles ont fait place aujourd'hui à de riches terroirs à culture intensive[2].

Le delta du Rhône était par excellence une zone de marais ; les travaux de F. Benoit[3] ont montré combien il avait été fréquenté et habité dans l'Antiquité et encore au Moyen-Age : certains de ces marécages devaient néanmoins servir à délimiter les peuplades du delta. Plus au nord, la Petite Crau, entre les Alpilles, la Montagnette et la Durance, fut aménagée à l'époque romaine : toute la zone du confluent de la Durance et du Rhône n'était en effet qu'un vaste marécage, ainsi qu'en témoigne le récit que nous a conservé Plutarque de la campagne de Marius ; le marais des Paluns, près de Mollèges, porté sur la carte de Cassini, drainait encore à la fin du XVIII^e siècle toutes les eaux de cette basse plaine. Au nord de la Durance, les « paluds » ou marais d'Althen, à 12 km au nord-est d'Avignon, entre la Sorgue et l'Ouvèze, séparaient les *Cavares* proprement dits des *Memini* et une ville comme *Vindalium*/Mourre de Sève se dressait au milieu de vastes étendues d'eaux stagnantes, surtout vers le sud-est, qui ne furent canalisées qu'au Moyen-Age. La toponymie locale montre d'ailleurs à quel point les marécages ont dans cette région influé sur l'occupation humaine.

— *Fleuves et rivières* :

Parmi les lignes maîtresses du bornage d'un territoire, il faut aussi compter les fleuves et les rivières. Mais ici certaines distinctions s'imposent. Les *Agrimensores* et la sentence des *Minucii* qui, en 117 av. J.-C., tranche un différend frontalier entre deux peuplades voisines de Gênes, mentionnent souvent en effet les cours d'eau parmi les éléments servant de limite territoriale[4] : ce sont toujours de petites rivières ou même des ruisseaux, comme ceux qui limitent nos communes ou nos départements.

1. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 180.

2. Il est intéressant à cet égard de comparer l'état de la région du bas Rhône au XVIII^e siècle (carte de Cassini entre autres documents) avec la situation actuelle. Sur les marais-frontières, C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1 p. 98-100.

3. *Recherches l. c.*, p. 116-117 et 127 et *infra*, p. 193. Arles était pour ainsi dire, dans l'Antiquité, et encore au Moyen-Age, une île entourée de marécages ; sur la Crau, F. Bourdier, *Le bassin du Rhône au Quaternaire, l. c.*, p. 218-220.

4. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 170-179 et en particulier p. 170, note 1, p. 173 et p. 174, note 4.

C'est ainsi par exemple qu'à l'époque romaine le Jabron de Montélimar fait limite entre les colonies d'Orange et de Valence [1].

Mais généralement, seuls les grands fleuves, dont le franchissement était difficile [2] — c'est le cas du Rhône au lit large et profond et au courant rapide — ont pu servir de frontières et encore ne faut-il pas généraliser. Si le Rhône par exemple était tout au long de son cours une limite de peuples — et Strabon en particulier le confirme — à certaines époques, dans la région du confluent de la Durance, les *Cavares* ont eu des possessions sur la rive droite du fleuve et les *Volcae* sur la rive gauche [3]. Limite d'ailleurs n'impliquait pas hostilité.

Il y a lieu de distinguer aussi entre les lits étales des fleuves en pays de plaine (Var) et les lits resserrés des cours d'eau de montagne. Ce n'est que dans le premier cas qu'ils constituent des lignes-frontières. Le Var en est un exemple célèbre : près de son embouchure les Itinéraires routiers lui donnent une largeur de un kilomètre ; or il est considéré par tous les auteurs de l'Antiquité comme la limite traditionnelle entre la Gaule et l'Italie, puis entre la Narbonnaise et les Alpes Maritimes [4].

Lorsque Strabon écrit que les *Cavares* occupent la plaine de la rive gauche du Rhône depuis la Durance jusqu'à l'Isère, si le contexte nous fait conjecturer que la Durance ne doit pas être prise pour une frontière linéaire, sinon vers Cavaillon, en revanche il est certain — d'autres documents le confirment — que le cours inférieur de l'Isère était la vraie limite entre la confédération des *Cavares* et le pays des *Allobroges* [5]. Il en va tout autrement de la moyenne et de la haute Isère, où la vallée, plus étroite, était le siège de plusieurs tribus, non plus séparées par le cours d'eau, mais qui en occupaient les deux rives sur une certaine portion de la vallée et qui s'échelonnaient ainsi depuis Grenoble jusqu'au col de l'Iseran. Il en était de même dans le Valais suisse, où quatre peuples se partageaient la haute vallée du Rhône, entre le lac Léman et les sources du fleuve [6].

Aussi, pour le sud-est de la Gaule, hormis le Rhône et quelques cours d'eau au destin exceptionnel comme le Var ou l'Isère, compte tenu de ce qui a été dit plus haut, ce serait une erreur de considérer les rivières comme des frontières, du moins à l'époque préromaine. Les frontières franchissent en fait les cours d'eau, mais ne les suivent pas : bien plus, la rivière est en général le centre de vie et d'activité de la tribu. Cette observation vaut surtout pour les régions montagneuses où, dans les vallées, la vie se développe de part et d'autre du cours d'eau qui constitue l'axe de pénétration dans le massif. Le simple bon sens indique d'ailleurs l'impossibilité d'un partage politique d'une vallée, de telle sorte qu'une tribu ait occupé une rive et une autre la rive opposée [7].

1. *Infra*, p. 264.

2. Voir le récit que font Polybe (3, 43-46) et Tive-Live (21, 30) du passage du Rhône par l'armée carthaginoise en 218. — Il semble que le Rhône ait été une frontière très marquée dès l'époque protohistorique : ainsi A. Blanc, *Valence*, *l. c.*, p. 12, remarque-t-il à juste titre que « la riche bande dolménique du Languedoc se termine en Ardèche à 50 km au sud de Valence, exactement aux berges du Rhône. La nature des terrains étant sensiblement la même sur les deux rives, il faut y voir un cloisonnement dans les peuplements, une barrière étanche matérialisée par le cours du Rhône » ; voir aussi Glyn E. Daniel, *Les monuments mégalithiques et leurs relations avec le Rhône*, dans *Cah. rhodaniens*, 5, 1958, p. 25.

3. *Infra*, p. 233.

4. Le lit du Var à son embouchure s'étendait dans une plaine marécageuse : G. Iaworski, dans *Bull. Musée d'antrop. préhist. de Monaco*, 12, 1965, p. 140-143. Sur le Var-limite, *infra*, p. 171, note 7.

5. *Infra*, p. 232 et 269.

6. *Infra*, p. 309 sq.

7. E. Desjardins, *Géographie administrative*, *l. c.*, 2, p. 233.

Les crêtes de montagnes et les vastes forêts sont les vraies frontières des peuplades montagnardes. Certaines rivières étaient en outre l'objet de l'activité économique d'une partie de la population, car, navigables, elles servaient au transport des marchandises pondéreuses ; en montagne, les torrents les plus accidentés étaient flottables et rendaient ainsi des services. Les cours inférieurs de la Durance [1], de l'Ouvèze, de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche et quelques autres rivières moins importantes encore étaient navigables à l'époque romaine, comme en témoigne l'existence de puissantes corporations de bateliers attachés à ces cours d'eau : il ne fait aucun doute que l'activité de ces corporations correspondait à de très vieux usages du temps de l'indépendance.

Frontières « psychologiques »

La détermination des limites des peuplades indigènes de la Gaule est complexe, car elle tient aussi à des causes secondaires et locales qu'il est pratiquement impossible de déterminer aujourd'hui. Comme l'affirmait C. Jullian [2], ce ne sont pas les seules limites naturelles d'une région qui l'isolent obligatoirement et inconditionnellement des régions voisines. Il y a plus : les contrastes viennent aussi du climat, de la nature des sols et des possibilités qu'ils offraient à l'installation humaine, des habitudes de voisinage, des traditions de toutes sortes, du patrimoine linguistique, des types humains et des tempéraments moraux, propres à chaque pays mais encore plus particularisés dans les montagnes. Les frontières physiques, dont j'ai esquissé les caractéristiques propres à la zone étudiée, accentuent ces contrastes mais ne les déterminent pas : « Les contours définitifs d'une nation sont des compromis entre les avis donnés par la nature et les résultats des faits, produits par les hommes » disait admirablement C. Jullian, dans ce langage ferme et réaliste qui lui était propre [3].

Les régions montagneuses offraient en outre plus d'archaïsme que les plaines, zones de passage : or, aujourd'hui encore, que de différences entre des régions aussi individualisées et pourtant si rapprochées géographiquement que le Queyras, l'Oisans ou la Tarentaise, où se perpétuent des traditions dont certaines remontent au-delà de la romanisation ; des populations ethniquement homogènes s'y sont développées en vase clos, dans un milieu physique où elles ont vécu en autarcie [4]. Et pourtant, dans des cadres aussi nets que ces vallées alpestres enserrées entre de hauts massifs, que de limites aberrantes sur des tronçons très partiels certes, mais dont le tracé reste le plus souvent inexpliqué par les habitants eux-mêmes.

On en sera donc réduit la plupart du temps à donner à ces peuples des limites qui, dans le détail, seront vraisemblables mais approximatives : on n'oubliera jamais que la réalité était autrement plus complexe, plus vivante, plus colorée, car forgée par des générations et quelquefois le résultat de sanglants combats entre voisins pour la possession d'un col, d'un alpage ou d'un droit de pâture. Une frontière n'est pas, dans l'Antiquité, tout comme d'ailleurs au Moyen-Age, un élément fixe tel qu'on se le représente trop souvent aujourd'hui à force de regarder des cartes. Une frontière vit et peut-être d'autant plus quand il s'agit d'une frontière de « pays ». On ne parlera donc pas généralement de « tracé incertain », sauf pour les régions sur lesquelles on ne

1. G. Barruol, *La Durance, l. c., passim.*
2. *Hist. de la Gaule*, 1, p. 40-42.
3. *Ibidem*, p. 41.
4. H. Onde, *L'occupation humaine, l. c.*, p. 87-156.

possède à la vérité que de trop maigres renseignements : il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait que les frontières n'avaient pas alors la rigoureuse précision qu'on leur donne aujourd'hui, précision qui trouve son origine dans l'établissement du cadastre sous le Haut-Empire. Ce n'est que dans les zones où l'occupation humaine était dense que les limites devenaient plus nettes et peut-être linéaires. D'autre part, le groupement des peuplades en confédérations devaient minimiser l'importance de certaines frontières politiques.

Les frontières entre peuplades alpines étaient de ce fait assez fluides et précises tout à la fois. Fluides car souvent constituées au sol par de vastes zones inhabitées : forêts, maquis, alpages ; précises dans les régions riches et très peuplées. Ainsi en est-il encore à l'heure actuelle dans les pays berbères d'Afrique du Nord, dont le genre de vie rappelle par plus d'un point celui des tribus gauloises avant la romanisation : or un long contact avec les populations locales permet de déterminer ces points de repères que sont un arbre isolé, un rocher, un gué, un marabout, qui jalonnent ces micro-frontières entre villages, entre douars ou entre tribus, limites que ne connaissent ni les cartes, ni les administrations, mais qui dans la vie quotidienne de l'indigène sont sacrées, essentielles et seules valables : au point d'être plus étanches encore que celles des Etats modernes.

Par delà les rigoureuses limites administratives des cités romaines, les frontières redevinrent au Moyen-Age vivantes et fluctuantes comme dans l'Antiquité préromaine ; les contours des nouveaux districts ne correspondent plus exactement aux limites naturelles ; ils sont le résultat d'une série d'événements humains, concessions, échanges, ventes, héritages et partages de successions, qui relèvent de l'histoire féodale : ces frontières historiques s'enchevêtrent par endroits avec les limites naturelles et les franchissent même, si vigoureuses qu'elles soient. Si l'on arrive quelquefois pour le Moyen-Age à retrouver l'origine de ces aberrations frontalières ou de ces enclaves, qui sont des exceptions accidentelles au principe des régions naturelles, elles restent cependant souvent inexpliquées [1] ; or la documentation écrite dont nous disposons pour l'étude de ces périodes récentes est en général abondante : c'est dire que les limites des peuplades celtoligures ne seront restituées dans la plupart des cas que dans leurs grandes lignes.

Il est aussi une autre réalité historique : les habitants des mêmes pays, dans chaque région naturelle, se retrouvent régulièrement sur les mêmes marchés depuis des millénaires : cette constante de la vie économique à travers les siècles a la force d'un document. Mais un long contact avec une région et la connaissance profonde de son histoire sont nécessaires pour arriver à faire des observations utiles en ce domaine. Ainsi, aujourd'hui encore, lors des marchés hebdomadaires, c'est à Apt qu'on retrouve tous les habitants des vallées du Calavon et de la haute Nesque et ceux du plateau d'Albion [2], régions qui correspondent à l'ancien territoire des *Albici*. A. Allix a également remarqué que tous les paysans et artisans de l'Oisans se rassemblaient pour les marchés et les foires à Bourg-d'Oisans, ancienne capitale des *Ucennii* [3] ; et selon A. Blanc, la basse Isère est aujourd'hui encore une frontière dans l'économie régionale que n'a pas supprimée l'unité provinciale puis départementale : les

1. Par exemple la vallée de Reillanne au nord du Luberon qui dès le x^e^ siècle appartient au diocèse d'Aix.
2. G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 252.
3. *Infra*, p. 320.

habitants de la rive droite se rassemblent et trafiquent à Romans, ceux de la rive gauche à Valence[1].

Bornage artificiel

Suivant une tradition peut-être ancienne, des bornes jalonnaient quelquefois les limites des cités romaines, telles ces fameuses seize pierres terminales des *civitates* d'Aix et d'Arles, souvent étudiées, mais qui ne sont que d'un secours très secondaire dans cette recherche étant donné qu'elles limitaient deux cités issues du démembrement d'un seul grand peuple, les *Salluvii*[2]. Mais dans la mesure où les frontières demeurent traditionnellement inchangées, elles peuvent confirmer d'autres documents plus anciens et esquisser un tracé de limites secondaires qui pourrait correspondre à celui de peuplades dépendant de la confédération salyenne.

Outre ces *lapides finales*, les *Agrimensores* mentionnent souvent des monuments-frontières qui, dans la désignation des limites, leur servaient de points de repères fixes et inamovibles, par exemple des tombeaux monumentaux (*sepulcra finalia*)[3]. Ce procédé était encore utilisé au Moyen-Age et les Cartulaires fourmillent de détails révélant la complexité mais aussi la précision de ces délimitations, matérialisées sur le terrain par des monuments religieux, par des routes et des ponts, par des ruisseaux, des sources, des bois ou des champs, comme le faisaient déjà les arpenteurs romains. Ces monuments-limites ne peuvent toutefois que confirmer d'autres documents, d'autant qu'ils ne concernent que les *civitates*.

Etablissements de frontières et toponymie

A la limite du bornage naturel et du bornage artificiel, on a quelquefois signalé l'intérêt des établissements de frontière, tant il est vrai que la vie des peuplades s'intensifiait sur leurs confins[4] : on va jusqu'à affirmer que des chaînes d'*oppida* esquisseraient dans une certaine mesure le tracé des frontières des anciens territoires indigènes. Or l'étude des *oppida* de Provence montre qu'en fait il n'en est rien et que si certains habitats de hauteur se trouvent sur des limites de peuples, ils sont bien plus généralement en rapport avec les grandes voies commerciales : jalonnant les vallées, ils sont souvent localisés près des confluents ou des passages-clefs ; et lorsque ces *oppida* se trouvent à l'intérieur des montagnes, ce sont alors des lieux de marché ou de culte, ou plus simplement des habitats-refuges.

En revanche, les relais, les marchés et les sanctuaires (plus rarement les postes de douanes), qui à l'époque romaine jalonnent les grandes routes provinciales, sont souvent situés là où les anciennes pistes coupaient les frontières ou sur des passages obligés. C'est le cas de toutes les stations *Fines*, postes frontières entre les *civitates*,

1. A. Blanc, *Valence*, *l. c.*, p. 23.
2. C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, dans *Bull. Epigr.*, 5, 1885, p. 122-128 et 6, 1886, p. 172-176 ; A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 162.
3. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 169-172 avec références aux textes des *Gromatici veteres* ; G.-C. Picard, *Les Trophées romains*, *l. c.*, p. 161, note 4, se demande si les pyramides de Pourrières et de la Penne (B.-du-R.) ne seraient pas des bornes frontières. J'y vois plutôt des monuments funéraires, édifiés sur des limites : G. Barruol, dans *Cahiers ligures*, 12, 1963, p. 95-97.
4. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 180.

assez souvent établis au confluent de rivières [1] : mais étant donné le principe acquis de la persistance des points ou des zones limites, ces petites agglomérations succèdent souvent à des postes frontières antérieurs à la romanisation.

Les marchés sont aussi quelquefois installés près des limites de peuples et, en l'absence de fouilles, la toponymie peut confirmer cette observation : ainsi *Caturigomagus*/Chorges (H.-A.), le « marché des *Caturiges* », se trouve à la limite occidentale du territoire des *Caturiges*, près des *Avantici* de la région de Gap ; sur cette même frontière, une stèle à *Mercurius Finitimus* [2] témoigne de la survivance à l'époque romaine du vieux culte des limites.

Comme nos chapelles édifiées sur des sommets, limites de diocèses ou de *pagi* médiévaux et qui, plus d'une fois, ont pris la relève d'un temple ou d'un modeste *fanum* païen, les sanctuaires antiques eux aussi se trouvaient souvent sur des frontières de peuplades. Là encore, l'absence de fouilles ne permet pas d'utiliser ce genre de renseignements : je citerai cependant l'exemple du Chastellard de Lardiers (B.-A.), situé à l'extrême limite des diocèses d'Apt et de Sisteron, au point de contact des *Albici* et des *Sogiontii*, cette dernière peuplade dépendant de la grande confédération des *Vocontii*. Ce lieu de pélerinage gallo-romain, campé à 1 000 m d'altitude, à l'intérieur des enceintes d'un *oppidum* de la Tène, dominant toute la région des Préalpes de Provence, proche d'un col important, qui permettait de franchir la chaîne de Lure pour pénétrer vers le nord dans le pays des *Vocontii* proprement dits, n'est qu'un exemple parmi d'autres souvent insoupçonnés.

Il y a aussi une toponymie des frontières [3]. Outre les noms de lieux issus du mot latin officiel *Fines* — les *Fins*, les *Feins*, etc... — représentés quelquefois aujourd'hui par des noms préromains dérivés de *Icoranda* — c'est le cas de *Avorand*/*Fines* en Oisans —, il est certain que telles collines en pain de sucre qui, dans le Midi provençal, portent de temps immémorial le nom de *Terme* ou de *Grand Terme*, ont pu servir de repères pour la délimination des districts préromains. Ces *Termes* désignent souvent au Moyen-Age le point de rencontre de deux, trois et même quatre évêchés, ce qui confirme leur qualité de bornes naturelles, traditionnellement utilisées comme telles.

***

Si les frontières naturelles et tous les éléments qui sur le terrain peuvent marquer une limite ancienne nous sont, avec les textes antiques et médiévaux, d'un précieux secours pour restituer les contours des peuplades préromaines, une remarque s'impose : un seul document ou un seul monument ne suffit pas en lui-même pour démontrer que le territoire de telle tribu s'arrêtait en tel point. La délimitation territoriale d'une peuplade est le résultat de la confrontation d'un ensemble de documents et d'observations, d'ordre géographique ou historique, qui diffèrent d'ailleurs d'une

1. Dans les textes antiques, le mot *fines* a souvent le sens de territoire frontalier et même de territoire au sens large, comme le montrent ces quelques textes choisis parmi de très nombreux exemples : César, *B.G.*, 7, 9, 4 : ... *per fines Aeduorum in Lingones contendit...* ; Tacite, *Hist.*, 1, 6, 6 : *Lento deinde agmine per fines Allobrogum ac Vocontiorum ductus exercitus* ; Live, *Epit.*, 60 : les *Salluvii* ravagent les *fines Massiliensium*, etc.

2. *CIL*, XII, 75.

3. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 168 et 177 ; P. et C. Barrière, *Les termes frontières dans la topographie gallo-romaine*, dans *R.E.A.*, 49, 1947, p. 160-168.

peuplade à l'autre, ce qui rend cette recherche longue et difficile : A. Grenier le disait de la *civitas* dans une page qu'il convient de citer pour conclure ce chapitre [1] :

« La délimitation du territoire d'une cité ou d'un *pagus* gallo-romain représente un travail complexe et souvent délicat. Elle doit reposer en première ligne sur les textes et les documents antiques, les itinéraires, les inscriptions, et sur la recherche des différents monuments archéologiques qui ont servi dans l'Antiquité à marquer une frontière. La toponymie apportera fréquemment à l'archéologue un précieux secours. Mais il faudra aussi considérer la topographie, la géographie et la géologie. La plupart du temps, on en sera d'ailleurs réduit à recourir aux documents du Moyen Age et aux limites des circonscriptions ecclésiastiques, qu'on ne devra utiliser que comme point de départ et sous bénéfice d'inventaire. Ce sont les considérations géographiques qui, dans la plupart des cas, devront trancher les incertitudes que laissera subsister la pénurie de documents ».

Unités ethniques et circonscriptions territoriales

Il convient maintenant d'examiner, à la lumière des textes antiques qui intéressent plus particulièrement le Midi de la Gaule, les termes qui étaient utilisés dans l'Antiquité pour désigner les peuples barbares ainsi que les circonscriptions territoriales et les différents types d'agglomérations qu'ils occupaient.

a) Ἔθνος et *natio* :

Plutarque nous apprend que César conquit en Gaule environ 300 nations, ἔθνη, sans compter celles de Narbonnaise évidemment [2] ; Flavius-Josèphe parle de 305 peuplades gauloises (ἔνθη) [3] ; de son côté, Appien en compte 400 [4].

Strabon, parlant des peuples et des peuplades de la Gaule et de la *Provincia*, utilise toujours le mot ἔθνος, quelle que soit l'importance du groupement : il rapporte par exemple que sur l'autel de Lyon étaient nommés les 60 peuples (ἔθνη) des Trois-Gaules (4, 3, 2) ; ailleurs (4, 1, 12) il parle des ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρά, ces « peuples faibles et obscurs » qui s'étendaient des frontières des *Arecomici* aux Pyrénées.

Le mot ἔθνος est donc ici l'équivalent du terme *natio* en latin. Tacite utilise le mot pour désigner les peuplades alpines qui reçurent de Néron, en 63, le droit latin : *eodem anno, Caesar nationes Alpium Maritimarum in jus Latii transtulit* [5] ; Cicéron parle de la *natio Allobrogum* [6] et Vitruve de la *natio Medullorum* [7]. Le terme ἔθνος/*natio* aurait donc servi à désigner en général, dans les textes concernant la Gaule, la peuplade.

Les noms de peuples, à la fois nombreux et très individualisés, devaient conserver tardivement toute leur valeur : ainsi, un Gaulois à l'étranger est souvent qualifié par son ethnique d'origine (voconce, salyen, cavare, allobroge), plutôt que par l'indication de sa province ; de même certains groupements militaires seront désignés

1. A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 184-185.
2. *Pomp.*, 67 ; *Caes.*, 15.
3. *De bello jud.*, 2, 16, 4.
4. *Civilia*, 2, 150 ; *de rebus gallicis*, frag. éd. Didot, p. 24.
5. *Ann.*, 15, 32.
6. *Pro Font.*, 36 ; dans ce discours Cicéron emploie indifféremment les mots *nationes* et *gentes* pour désigner les peuples barbares de la *Provincia*.
7. *De archit.*, 8, 3.

par l'ethnique d'origine de leurs membres : *cohors Ligurum* ou *Alpinorum* ou *Hispanorum, ala Vocontiorum* etc... [1].

Le mot ἔθνος/*natio* a quelquefois aussi le sens plus précis de race et non pas seulement celui de peuplade. Ainsi Etienne de Byzance qualifie les Salyens d'ἔθνος Λιγυστικόν. Enfin, César emploie aussi le mot *natio* au sens très large de nation en tant que groupement de peuples et de race unifiée, lorsqu'il établit par exemple un parallèle entre la Gaule et la Germanie.

b) Populus :

Pline parlant des peuplades des Alpes Maritimes écrit (3, 47) : *Alpes populique Inalpini multis nominibus* ; et, décrivant les Alpes centrales (3, 133), il insiste encore sur cette multitude de tribus qui vivaient dans les vallées reculées des Alpes : *incolae Alpium multi populi*. Pour désigner les nombreuses peuplades de la péninsule ibérique, c'est encore le mot *populi* qu'utilise Pline : il en compte 55 dans la région de Saragosse (3, 24), 65 autour de Carthagène (3, 25), 14 près de Corunna (3, 26-27), 22 dans les Asturies (3, 28) ; le *conventus populorum* de Lugo comprend 15 tribus (3, 28) ; enfin en Lusitanie, 45 *populi* sont regroupés en trois confédérations, *in conventus tres* (4, 117). En Afrique, il cite 516 *populi* (5, 30). Mais parlant des *Raeti* et des *Vindelici*, il précise : *omnes in multas civitates divisi* (3, 133), la *civitas* étant ici dans l'esprit de Pline une subdivision du *populus* ; pour désigner ces circonscriptions secondaires, c'est pourtant le mot *gentes* qui est utilisé sur l'inscription du Trophée des Alpes : ... *Vindelicorum : gentes quattuor Casuanetes, Rucinates, Licates, Catenates*...

Cette confrontation de textes montre bien l'imprécision des termes utilisés par les géographes, par les historiens et aussi par les rédacteurs officiels du pouvoir central romain, pour désigner ces tribus arriérées des Alpes où se maintenaient des systèmes de gouvernement peu connus. Le mot *populus* était le terme administratif commun le plus employé : il désignait la peuplade, la tribu, quelle que soit son importance.

c) Gens :

Lors du procès de L. Flaccus, en 59 av. J.-C., Cicéron, faisant l'éloge de Marseille, dont les représentants avaient déposé en faveur de son client, s'appesantit sur l'isolement de la cité phocéenne en terre barbare : « Marseille, environnée de nations gauloises et comme battue par les flots de la barbarie... » : *cum in ultimis terris cincta Gallorum gentibus barbariae fluctibus adluatur* [2]. A l'époque d'Auguste, Tite-Live emploie souvent le mot *gens* pour désigner une peuplade : ici il parle des *Salassi, gens alpina* ; là des *Allobroges, gens nulla gallica gente opibus aut fama inferior* [3], Enfin l'inscription du Trophée des Alpes énumère les *gentes alpinae omnes* vaincues par Auguste : ce n'est là qu'une manière de désigner en bloc tous les peuples alpins, tout comme Suétone qui parlera des *gentes Inalpinae* [4].

Pline en revanche qualifie les *Lepontii* et les *Salassi* de *Tauriscae gentis* : le sens de race est ici indiscutable.

1. *Supra*, p. 107.
2. *Pro Flacco*, 26, 63.
3. *Epit.*, 53 et 135 ; *Hist.*, 21, 31, 5.
4. *Aug.* 21.

Natio, gens et *populus* ont donc en général le même sens de « peuplade formant un état et son territoire », mais quelquefois aussi le sens de race.

Le nombre des peuplades gauloises oscille entre 300 et 400 selon certains auteurs, entre 60 et 80 selon d'autres ; je ne pense pas qu'il y ait là contradiction ; cela vient simplement du fait que les premiers, Pline par exemple, énumèrent toutes les petites peuplades, alors que les seconds, c'est le cas de Strabon, ne nomment que les grands peuples, les confédérations [1].

d) Civitas :

Parallèlement au mot *natio*, le terme *civitas* eut de nombreux sens et évolua sensiblement entre l'époque de César et le Bas-Empire : il désigne d'abord une peuplade, quelquefois même un groupement fédératif de peuples, puis, plus fréquemment, la circonscription administrative de base mise en place par Auguste, enfin le seul chef-lieu de cette entité politique.

César [2] distingue en Gaule les *civitates* et les *pagi* : les premiers semblent correspondre aux grandes confédérations de peuples, les seconds aux petites peuplades locales ; le mot a déjà un sens politique et territorial tout à la fois. Mais si César nomme ainsi les vrais groupes politiques de la Gaule indépendante, *civitas* n'est que le terme de l'*interpretatio romana*, par lequel il désigne de manière approximative et vague une entité politique originale, particulière à la Gaule et étrangère au monde italique [3]. César compte en Gaule 60 *civitates*, à l'exclusion de celles de la *Provincia*, mais emploie pour les désigner tantôt le mot *civitas*, tantôt le mot *natio*, qui rend peut-être mieux le caractère indépendant de ces peuples.

C'est dans cette même acception que le mot *civeitates* est employé dans la dédicace de l'Arc de Suse, où il désigne les peuplades du royaume de Cottius en tant qu'organismes politiques indépendants. Dans le même sens Pline parlera des *civitates Cottianae* (3, 138), alors que sur le Trophée des Alpes c'est le mot *gentes* qui est utilisé pour désigner ces mêmes peuplades alpines. Et sous le règne de Claude encore, Q. Baebius Atticus est dit *praefectus civitatium in Alpibus Maritimis* [4], ces *civitates* désignant les anciens districts indigènes en cours de romanisation [5].

Mais à partir de l'époque d'Auguste, le terme *civitas* prend un sens plus particulier, plus romain : la *civitas* est la cellule fondamentale de l'organisation administrative impériale [6]. En Narbonnaise orientale et dans les provinces alpestres, dans les inscriptions latines du Haut-Empire, le mot *civitas* est encore quelquefois accolé à celui d'un peuple, comme sur l'Arc de Suse : *civitas Caturigum, civitas Sogiontiorum, civitas Vocontiorum* [7] ; mais plus souvent il qualifie une ville : *Alba, Cemenelum, Forum Julii, Narbo, Nemausus, Salinae, Valentia, Vasio, Vienna, Vintium*, etc [8].

1. Plutôt que les *pagi* et les *civitates* : *infra*, p. 394 ; et aussi M. Sordi, *La simpolitia presso i Galli*, dans *La Parola del Passato*, 29, 1953, p. 111-125.
2. Par exemple *B.G.*, 6, 11.
3. Ce phénomène est parallèle à celui de l'explication de la religion gauloise par César, qui regroupe les divinités indigènes dans quelques catégories et les assimile schématiquement aux divinités du panthéon romain, alors qu'elles étaient très différentes dans leur essence et leur fonction.
4. *CIL*, V, 1838.
5. *Infra*, p. 181.
6. Kornemann, art. *Civitas*, dans *R.E.*, Suppl. I, col. 300-317.
7. Voir les références dans les notices consacrées plus bas à ces différents peuples.
8. *CIL*, V et XII, *Indices*.

Civitas désigne ici la circonscription gallo-romaine de base, mise en place à la suite de la réforme administrative de la Narbonnaise décidée par Auguste en 27 av. J.-C. Il est difficile de déterminer exactement le nombre de *civitates* augustéennes de la région Rhône-Alpes [1], mais il apparaît que leur nombre alla croissant : pour la Gaule entière, Tacite, au Ier siècle, parle de 64 cités, Ptolémée, au IIe, de 74, et vers l'an 400 la *Notitia Galliarum* en énumère 113, chiffres qui donnent une idée approximative de cette progression.

Quoiqu'on en ait dit, le découpage des *civitates* ne fut jamais artificiel en Narbonnaise orientale. Cadre unique de la vie politique à partir d'Auguste, la *civitas* gardait le plus souvent les limites territoriales de la peuplade indigène à laquelle elle succédait officiellement, les hommes restant groupés selon leurs habitudes ancestrales. Ainsi fut conservé ce morcellement de la Gaule du sud-est en une mosaïque de petits états. Il y eut certes des exceptions : ainsi, dans les régions très peuplées, le territoire d'une ancienne peuplade fut quelquefois subdivisé en plusieurs *civitates*, mais ces nouvelles unités territoriales correspondaient, semble-t-il, à d'anciens districts secondaires : ainsi, les *Cavares* proprement dits donnèrent naissance aux cités d'Avignon, de Cavaillon et d'Orange, mais les limites périphériques de ces trois *civitates* se superposent exactement aux antiques limites des *Cavares* ; chez les *Vocontii*, les deux capitales indigènes, *Vasio* et *Dea*, devinrent chefs-lieux de deux cités romaines. Dans cette mutation administrative, le nom de quelques peuples disparurent ; en contrepartie, certains *pagi* prirent une importance accrue et leur nom s'étendit à un territoire plus grand que celui auquel il était traditionnellement appliqué. Ces quelques remarques permettront de mieux comprendre certaines anomalies apparentes, bien que les remaniements territoriaux que l'on devine, annexions et absorptions, soient souvent mal connus.

Correspondant dans ses grandes lignes au groupement naturel des populations, la *civitas* a donc maintenu et prolongé non seulement une réalité géographique, mais aussi un entité politique, économique et historique. Depuis les siècles qui ont précédé la romanisation jusqu'au Moyen-Age, la vie locale dans la région Rhône-Alpes s'est concentrée dans ces petites circonscriptions, déterminées à la fois par des conditions naturelles et par l'histoire même des groupements indigènes qui en avaient pris possession. La création des *civitates* par Auguste n'était donc, en quelque sorte, qu'une uniformisation administrative dans le cadre des anciennes peuplades, avec des modifications territoriales de détail, dont l'explication est souvent rendue vraisemblable par une raison d'ordre politique (par exemple le démembrement du pays salyen entre les deux cités d'Aix et d'Arles), ou par les nécessités de la romanisation : ainsi l'immense territoire des *Allobroges* ne fut d'abord le cadre que d'une seule *civitas*, *Vienna*, mais fut ensuite scindé en trois cités. Entre l'état politique indigène et la colonie romaine, il n'y eut généralement pas de solution de continuité : le cadre de la vie quotidienne était le même ; le diocèse fit survivre cette circonscription.

L'Eglise en effet implanta ses communautés locales dans le cadre administratif préexistant des cités. Comme les Romains, qui n'avaient rien modifié des coutumes antérieures et des modes de groupement des indigènes, l'Eglise, fidèle à l'orientation de ses conciles du IVe et du Ve siècle [2], perpétua les divisions de l'administration civile

1. *Supra*, p. 21-22.
2. Par exemple, canons 12 et 17 du concile de Chalcédoine (451) ; autres textes dans *D.A.C.L.*, 13/1, 1937, s. v. *Pagi*, col. 399, par H. Leclercq.

romaine. La *civitas* fut choisie comme circonscription ecclésiastique de base (*diocesis* ou *parochia*) et son chef-lieu pour siège de l'évêque.

La région Rhône-Alpes, qui avait été démembrée une première fois par la réforme de Dioclétien à l'extrême fin du IIIe siècle, fut à nouveau remodelée dans le troisième quart du IVe siècle dans le cadre que présente la *Notitia Galliarum* [1]. Ce catalogue — document strictement administratif et non ecclésiastique [2] — donne le tableau complet des cités de la Gaule vers l'an 400 ; toutefois, au fur et à mesure de l'évangélisation, chaque chef-lieu de cité fut doté d'un siège épiscopal. Le sud-est de la Gaule était alors divisé en quatre provinces — la Viennoise, la Narbonnaise seconde, les Alpes Maritimes, les Alpes Graies et Pennines — qui comptaient ensemble trente *civitates* ; mais ces diverses réformes ne concernèrent que le groupement des cités entre elles, non l'extension du territoire propre de chacune de ces entités administratives.

Selon la *Notitia Galliarum*, les *civitates* du sud-est de la Gaule et des Alpes occidentales se répartissaient vers l'an 400 de la manière suivante [3] :

Provincia Viennensis, numero XIII :

Metropolis civitas Viennensium

Civitas Genavensium	Civitas Vasiensium
— Gratianopolitana	— Arausicorum
— Albensium	— Cabellicorum
— Deensium	— Avennicorum
— Valentinorum	— Arelatensium
— Tricastinorum	— Massiliensium

Provincia Narbonensis secunda, numero VII :

Metropolis civitas Aquensium
Civitas Aptensium
— Reiensium
— Foroiulensium
— Vappincensium
— Segestericorum
— Antipolitana

Provincia Alpium Maritimarum, numero VIII :

Metropolis civitas Ebrodunensium
Civitas Diniensium
— Rigomagensium
— Salinensium (ou Saliniensium)
— Sanitiensium (ou Sanisiensium)
— Glannatena (ou Glannativa)

1. J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux à l'époque romaine*, dans *Prov. Hist.*, 1, 1951, p. 112 ; G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise, des Alpes Maritimes et de la Viennoise*, dans *B.S.E.H.A.*, 1923-24 ; J.-R. Palanque, *La province romaine de Viennoise*, dans *Delta*, 8, 1963, p. 8-12, 1 carte ; de 375 à 476, les trois nouvelles provinces du sud-est s'étirent du sud au nord entre le Rhône et les Alpes : la Viennoise dans le couloir rhodanien, avec Vienne pour métropole, dans une position excentrique ; dans les Préalpes, la Narbonnaise II ; dans le massif alpin proprement dit les Alpes Maritimes qui englobent la presque totalité des cités alpestres (voir ci-après dans le texte les extraits de la *Notitia*).

2. D. van Berchem, dans *Revue Suisse d'Hist.*, 5, 1955, p. 145-175, appendice II : *La Notitia Galliarum et l'organisation ecclésiastique de la Suisse romaine.*

3. Ed. O. Seeck, Berlin, 1876, p. 269 et 272.

— Cemenelensium (ou Cemelensium)
— Vintiensium.

Provincia Alpium Graiarum et Poeninarum, numero II :

Metropolis civitas Ceutronum
Civitas Vallensium

Au milieu du Ve siècle, toutes les *civitates* de ces nouvelles provinces [1] étaient pourvues d'un évêque [2], ce qui autorise généralement à remonter du diocèse à la *civitas* gallo-romaine. L'équivalence territoire de la peuplade = *civitas* = diocèse n'est pas cependant une règle absolue ; l'histoire nous fait connaître en effet des remaniements territoriaux nécessités par les besoins de l'administration civile ou ecclésiastique [3]. Enfin si la plupart des diocèses ont été calqués sur les circonscriptions civiles existantes, on notera toutefois quelques exceptions dans les zones montagneuses des Alpes-Maritimes et de la Viennoise :

1° La *civitas Rigomagensium* (vallée de Barcelonnette) est la seule dans tout le Midi à ne pas avoir d'évêque connu ; aussi peut-on penser qu'à l'instar des cités de Castellane ou de Thorame, qui ne furent que des évêchés éphémères [4], *Rigomagus* aurait été un siège épiscopal momentané, l'absence de document faisant état d'un évêque dans cette ville pouvant très bien être accidentel. De toute manière, cette cité fut tôt rattachée à l'évêché d'Embrun, du moins l'est-elle sûrement en 739 [5].

2° Dans les montagnes du Verdon, les diocèses, aussi nombreux que les *civitates*, eurent tendance à se regrouper assez rapidement. L'évêché de *Salinae*/Castellane, qui est attesté en 439 et en 442 avec l'évêque Claudius, ne devait n'en former plus qu'un avec Senez au début du VIe siècle [6].

3° En revanche, la *civitas Eturamina*, qui n'est pas mentionnée par la *Notitia Galliarum*, nous est connue par un titulaire, l'évêque Severianus, qui assista aux conciles de Riez en 439 et de Vaison en 442. Or, comme le suggère E. Griffe, il s'agit bien d'une véritable *civitas* pourvue d'un évêque, puisque dans le même document, ce titre n'est pas donné à Uzès et à Toulon qui, tout en étant évêchés, n'étaient pas chefs-lieux de cités, mais de simples *loci* [7]. Cette cité de Thorame fut sans doute créée dans la haute vallée du Verdon après la rédaction de la *Notitia*, mais elle correspondait en réalité à une petite région naturelle occupée anciennement par une peuplade. Ce diocèse fut néanmoins assez rapidement rattaché à l'évêché de Senez, à moins qu'il ne faille l'identifier territorialement avec celui-ci, comme le suggère J.-R. Palanque [8], compte tenu du fait qu'on ne connaît pas d'évêque de Senez avant 506 et que, s'il y en avait eu un, il aurait été présent au concile régional de Riez en 439, aux côtés de ceux

1. Sauf peut-être *Rigomagus*, voir ci-après.
2. J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux, l. c.*, p. 105-128, suivi d'un très précieux appendice (p. 129-143) comprenant des notices sur chacun des évêchés du sud-est (état de la question des listes épiscopales antérieures au VIe siècle et bibliographie) ; l'ouvrage de Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 1, Provinces du sud-est, Paris, 1894, est toujours très utile.
3. P. Lebel, dans *Romania*, 1937, n° 250.
4. *Infra*, p. 378 et 380.
5. E. Griffe, *La Gaule chrétienne, l. c.*, 2, p. 94 ; *infra*, p. 347 sq.
6. *Ibidem*, p. 94.
7. *Ibidem*, p. 92.
8. *Les évêchés provençaux, l. c.*, p. 114, note 39.

de Thorame et de Castellane. En fait, il est difficile de déterminer si les sièges de *Salinae* et de Thorame furent simplement transférés à Senez (comme celui d'*Alba* à Viviers ou celui de Carpentras à Venasque pendant la période des invasions), ou si ces deux évêchés ont été regroupés sous l'autorité du nouveau siège de Senez qui englobait dès lors la totalité des hautes vallées du Verdon et de l'Asse [1].

4° Certaines cités qui ne figurent pas sur la *Notitia Galliarum* étaient cependant pourvues d'un évêque : c'est le cas de la *civitas* de Carpentras, qui a un évêque connu dès 439 et dont le diocèse perpétuait d'ailleurs les limites du pays des *Memini* [2]. Carpentras étant *colonia Julia* et ville autrement plus importante que Castellane ou Glandève, il est difficile en effet de penser qu'elle pût ne pas avoir rang de *civitas* ; mais, pour des raisons inconnues, peut-être était-elle rattachée administrativement à Avignon ou à Cavaillon lors de la rédaction de la *Notitia*. On a donc là, au contraire, un exemple intéressant de la persistance de l'autonomie d'une petite région naturelle : le diocèse se serait établi dans cette contrée très individualisée du Comtat Venaissin, sans se plier à une aberration certainement momentanée de l'administration civile.

5° Cimiez, capitale de la province des *Alpes Maritimae* sous le Haut-Empire, quoique *civitas*, n'eut d'évêque qu'au début du v^e^ (le premier connu apparaît aussi en 439), mais le port de Nice en avait été pourvu plus anciennement. Les deux sièges, très rapprochés, furent d'ailleurs réunis à la fin du v^e^ siècle, et, au vi^e^ siècle, on ne parle plus que de l'*episcopus Cemelensis et Nicaensis* : de toute manière l'évêché de Cimiez-Nice correspondait à l'ancien territoire des *Vediantii* et le choix de la ville-port plutôt que de la ville intérieure comme siège de l'évêque n'est qu'une contingence secondaire, car le territoire de la *civitas* en lui-même ne changea pas [3].

6° Nice n'était pas la seule ville à être siège épiscopal sans être chef-lieu de cité. Toulon avait aussi un évêque au milieu du v^e^ siècle : le diocèse correspondait à une région naturelle occupée à l'époque préromaine par une peuplade celtoligure.

Ainsi, sans considérer cette constante de la géographie administrative comme une loi intangible, et compte tenu des réserves que j'ai formulées ou qu'il conviendra de préciser dans chaque cas particulier [4], les limites des diocèses du Haut Moyen-Age

1. Il ressort de ces quelques constatations que lorsqu'un diocèse a englobé deux ou trois *civitates* contiguës, ainsi Senez qui absorbe Castellane et Thorame, c'est que leurs territoires étaient peu étendus et peu peuplés, généralement réduits à une seule petite vallée à l'écart des grandes voies de communication. Mais le fait d'avoir établi dans cette région du Verdon un diocèse dans chaque cité, quitte à s'apercevoir rapidement qu'un tel découpage ne se justifiait pas du point de vue ecclésiastique, montre à quel point l'Eglise des premiers siècles calquait systématiquement ses circonscriptions sur celles du pouvoir civil ; d'autres districts, petits mais peuplés, se maintinrent : ce fut le cas, dans la vallée du Rhône, de Cavaillon, d'Orange et de St-Paul. — D'autres diocèses, en revanche, se sont constitués en utilisant les districts secondaires d'une cité trop vaste pour être dirigée avec soin par un seul évêque : c'est le cas du pays des *Allobroges*, subdivisé au Bas-Empire en trois *civitates* civiles, Vienne, Grenoble et Genève, qui servirent alors de cadre à trois évêchés.

2. E. Griffe, *La Gaule chrétienne*, *l. c.*, 2, p. 95 ; dans la *Notitia*, la mention *Carpentoratensium nunc Vindausca* est une interpolation ancienne.

3. E. Griffe, *l. c.*, 2, p. 95.

4. Il est certain qu'il y eut des échanges plus ou moins importants, et généralement peu connus, entre diocèses voisins, mais ces modifications — comme celles qu'avaient exigées les circonstances lors de l'établissement des cités sous le Haut-Empire par rapport aux anciens territoires des peuplades — se sont toujours opérées, autant qu'on en peut juger, par l'agrégation

sont malgré tout d'un précieux secours pour déterminer les contours des peuplades préromaines du sud-est de la Gaule et des Alpes. Certes, de longs siècles séparent les diocèses primitifs — qui ne sont en outre bien connus que par des documents médiévaux — des petits états de l'époque de l'indépendance ; mais, malgré les remaniements territoriaux effectués sous l'Empire et durant le Moyen-Age, il apparaît que les traditions relatives aux frontières sont plus profondes encore et plus ancrées dans la psychologie populaire qu'on ne pourrait le croire. « La force de la tradition, écrit E. Griffe [1], fut telle qu'on toucha peu, dans la suite, à cette première organisation ecclésiastique. Dans bien des cas, les diocèses du v^e^ siècle subsistèrent sans modifications appréciables jusqu'à la Révolution ».

Replacer dans l'espace ces groupements naturels qu'étaient les peuples gaulois n'est une entreprise réalisable qu'en partant des diocèses et des *civitates* issus de la romanisation : grâce à eux il est possible de remonter le temps ; et l'aide précieuse apportée par cette documentation se justifie tout particulièrement en ce qui concerne le sud-est de la Gaule, si l'on sait tenir compte des données historiques qui ont pu motiver certains changements.

***

Du Haut au Bas-Empire le mot *civitas* désigne donc une entité politique et administrative [2], mais aussi une circonscription territoriale ; peu à peu cependant le mot tendit à s'appliquer en priorité, et bientôt exclusivement, au chef-lieu de cette circonscription, devenu prépondérant dans la vie administrative, politique et religieuse. La *civitas*-état se transforme en *civitas*-ville.

La nature commandait cette concentration vers le chef-lieu, souvent établi sur une grande voie de communication ou a un carrefour naturel qui attirait les commerçants, les paysans, les pélerins. Ce processus d'urbanisation intensive, qui était fonction de l'insécurité croissante des campagnes au Bas-Empire, avait d'ailleurs été amorcé en Narbonnaise dès le Haut-Empire. Peu à peu, toute distinction entre la capitale d'une *civitas* et la *civitas* elle-même tendit à disparaître, surtout après l'édit de Caracalla (promulgué en 212) qui concédait le droit de cité à tous les habitants de l'Empire, acte qui devait accélérer dans chaque *civitas* la fusion entre le chef-lieu et le territoire rural. La capitale de la *civitas* va jusqu'à perdre son nom indigène pour prendre quelquefois celui de la peuplade dont elle était le centre vital : *Noiomagos* → *Augusta Tricastinorum* → *Tricastini* → *St-Paul-Trois-Châteaux* ; *Alebeca* (ou * *Alba*) *Reiorum* → *Reii* → *Riez* ; tous les habitants du pays des *Allobroges* sont également désignés sous le nom de *Viennenses* [3].

ou le retrait global de *pagi*, figés chacun dans des frontières immuables et pour ainsi dire sacrées : c'est le cas de la vallée de Reillane qui, aussi loin que les documents nous permettent de remonter (IX^e^ siècle), dépendait du diocèse d'Aix, alors que la chaîne du Luberon sépare cette région du « pays d'Aygues » (= d'Aix) : Strabon d'ailleurs confirmait ces données naturelles en attribuant la région de Reillane aux *Albici* (le territoire des *Vocontii* commençant à l'extrême limite orientale de ce *pagus*) et le territoire situé au sud du Luberon aux *Salluvii*.

1. *Ibidem*, 2, p. 100.

2. Chaque *civitas* est une *respublica* : *CIL*, XII, 410, 697, 1005, etc... ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 328.

3. D'un point de vue général, les noms des anciens peuples se perpétuent sous l'Empire comme expressions géographiques ; mais souvent encore ils qualifient les noms des cités : *Vasienses Vocontii* : *CIL*, XII, 1357, 1362, 1363, 1374, 1379, 5842 etc. ; *Dea Augusta Vocontiorum* : *CIL*,

e) Pagus :

— *Pagus antique*[1] :

Comme la *civitas*, le *pagus*, qui en est la subdivision, est une circonscription territoriale dont l'extension diffère selon les époques et selon que l'on se trouve dans la *Provincia* ou en *Gallia Comata*.

Il y a lieu de distinguer au préalable les *pagi* antérieurs à la romanisation, que citent les historiens de l'Antiquité, et les *pagi* dont les noms apparaissent dans l'épigraphie gallo-romaine : il ne semble pas que ces derniers correspondissent à des circonscriptions du temps de l'indépendance et de toute manière l'extension des territoires des uns et des autres est loin d'avoir la même importance.

Omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est écrit César (*B.G.*, 1, 12), qui donne les noms de deux de ces *pagi*, le *pagus Tigurinus* (1, 12)[2] et le *pagus Verbigenus* (1, 27)[3]. En *Gallia Comata*, tous les grands peuples (*civitates*) sont subdivisés en *pagi* : ... *Gabali et pagi Arvernorum* (César, *B.G.*, 7, 64), *pagi Sequanorum* (Tac., *Ann.*, 1, 45), *pagi Aeduorum* (Tac., *Hist.* 2, 61) etc... Les *Medulli* du Bordelais sont un *pagus* des *Bituriges Vivisci*, les *Insubres* de Cisalpine un *pagus Aeduorum* (Live, 5, 34), les *Arecomici* et les *Tectosages*, des *pagi* des *Volcae*. Dans la région Rhône-Alpes, les *Vertamocorii* constituaient de la même manière un très ancien *pagus Vocontiorum* au dire de Pline[4] : cette importante peuplade, qui occupait le massif du Vercors, faisait partie de la confédération des *Vocontii*. Tous ces *pagi* sont en fait de véritables peuplades groupées en confédérations (*civitates*) sous l'autorité d'un grand peuple. Les Romains conserveront d'ailleurs souvent ce lien de clientèle qui unissait les *pagi* à une

XII, 690, 1567, 1589, etc... ; Itin. Ant. et Jér. — On s'aperçoit aussi que les transferts de chefs-lieux de cités sont rares : l'agglomération du Haut-Empire s'établit généralement en plaine, au pied de l'*oppidum* préromain, dont le site est quelquefois réoccupé au Moyen-Age (Riez) ; le cas d'*Alba Helviorum*, chef-lieu de cité puis siège épiscopal, transféré à Viviers sur les bords du Rhône au VI^e siècle, n'a pas son équivalent dans la région située à l'est du Rhône ; en ce cas le territoire de la *civitas* restait d'ailleurs inchangé (E. Griffe, *l. c.*, 2, p. 104). — Ecrivant au IV^e siècle de notre ère, mais d'après des sources de la fin du VI^e siècle av. J.-C., Aviénus utilise le mot *civitas* avec le sens qu'il avait à son époque, celui de chef-lieu d'une peuplade (*gens*) : *Gens Elesycum... atque Narbo civitas* (*Ora Marit.*, v. 586 sq.) ; et : *Nearchi Bergineque civitas* (*ibidem*, v. 700).

1. A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours. Le pagus et l'administration en Gaule*, Paris, 1858, p. 37-60 ; Deloche, dans *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Ins. et B. Lettres*, 2^e série, 4, 1860, p. 353 et 371 sq. (liste des *pagi* de la Gaule) ; A. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, Paris, 1869-1872 (Biblio. Ec. Prat. H. Etudes, vol. 2 et 11) ; Herzog, *Galliae Narbon. historia*, *l. c.*, p. 118-119 ; J. Toutain, s.v. *Pagus*, dans *Dict. des Antiquités* de Daremberg et Saglio, 4, p. 275 ; C. Jullian, *A propos des pagi gaulois avant la conquête romaine*, dans *R.E.A.*, 3, 1901, p. 71-97 et 21, 1919, p. 102-103 ; du même, *Hist. de la Gaule*, 2, chap. I et III, p. 352 sq. ; M. Clerc, *Aquae Sextiae*, *l. c.*, p. 155-156 et 200-203 ; H. Leclercq, *Pagi de la Gaule*, dans *D.A.C.L.*, 13/1, 1937, col. 380 sq. (avec importante bibliographie aux col. 434-436) ; A. Grenier, *Manuel*, 5, p. 142-154 (avec bibliographie) ; du même, *La notion de « pays »*, dans *R.E.A.*, 46, 1944, p. 325 ; du même, *Les Gaulois*, 1945, p. 168 sq. ; M. Sordi, *La simpolitia presso i Galli*, dans *La Parola del Passato*, 29, 1953, p. 111-125 ; E. Sereni, *La communita rurale e i suoi confini nella Liguria antica*, dans *R.E.Lig.*, 20, 1954, p. 13-42 ; P. Veyne, *La table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'Ecole fr. de Rome*, 69, 1957, p. 81-135.

2. Live, *Per.*, 65 et *CIL*, XIII, 5076.

3. F. Staehelin, *Die Schweiz*, *l. c.*, p. 139-144 ; remarquer dans cette phrase de César le sens très large qu'il donne au mot *civitas* qui s'applique ici à l'ensemble du territoire de l'Helvétie.

4. 3, 124 ; une partie de cette peuplade, à la recherche de terres nouvelles, avait anciennement essaimé en Italie du Nord et y avait fondé Novare ; de la même manière les *Senones* et les *Lingones* s'étaient dédoublés entre la Gaule transalpine et la Gaule cisalpine. *Pagus* implique ici un lien racial et tribal.

peuplade souveraine, mais ils transformeront la relation politique en relation administrative.

Le *pagus* gallo-romain est tout autre chose : c'est une sorte de circonscription intermédiaire entre la *civitas* et le *vicus*, dont l'étendue est variable d'une région à une autre, mais toujours moins importante que celle du *pagus* gaulois. Nombreux en Narbonnaise orientale et dans les Préalpes, les *pagi* sont de petites unités territoriales rurales, correspondant à des régions naturelles bien définies [1], mais il n'est pas certain que tous correspondent à des subdivisions de peuplades préromaines. Les noms de quelques-uns nous sont conservés par des inscriptions du IIe et du IIIe siècle (*infra*), qui révèlent une organisation administrative très décentralisée : à l'intérieur de la *civitas*, chaque *pagus* constitue un canton avec son chef-lieu, son *praefectus*, ses assemblées, son patron, ses dieux locaux, ses traditions. Mais en réalité on ne sait pas exactement en quoi consistait cette cellule administrative et l'on ignore les liens qui l'unissaient à la *civitas*. L'importance du *pagus* comme circonscription territoriale ressort cependant d'une loi inscrite au Digeste [2], en vertu de laquelle les domaines ruraux devaient être portés sur le registre du cens, en indiquant leur dénomination et leur situation topographique exacte à l'intérieur de la *civitas* et du *pagus* par rapport aux *vici* qui les confrontaient [3] : *Forma censuali caveatur ut agri sic in censum referantur : nomen fundi cujusque et in qua civitate et quo pago sit et quos duos vicinos proximos habeat* [4].

Les *pagi* ne sont rien d'autre somme toute que ces « pays » dont la tradition et la vie locale ont conservé le souvenir, et qui sont demeurés dans leur réalité vivante indépendants de toutes les divisions administratives modernes, se trouvant quelquefois aujourd'hui à cheval sur plusieurs départements [5] ; ils peuvent occuper un plateau, une vallée, mais sont toujours clos de frontières naturelles franches : « Nos pays, écrivait A. Grenier [6], exprimeraient la réalité naturelle qui aurait servi de base à la distribution des *pagi* celtiques et gallo-romains ». Cette persistance des régions naturelles, au niveau du *pagus* comme au niveau de la *civitas* — et elle est particulièrement marquée dans le sud-est de la Gaule — est le résultat de réalités physique, économique et historique. Chaque terroir en effet a ses frontières naturelles, ses coutumes et ses habitudes, ses modes de vie, mais aussi sa personnalité spirituelle forgée par des générations.

Incorporé à une *civitas*, le *pagus* ne renonçait ni à ses usages, ni à ses croyances (*genius pagi*) : les pélerinages locaux qui ont duré jusqu'au début du XXe siècle en sont dans bien des cas le reflet le plus vivant, chaque village, chaque pays se mettant sous la protection d'un saint local, comme autrefois d'une divinité topique, qui était aussi l'objet de cérémonies populaires (*paganalia*). Enfin chaque pays est empreint d'une force spirituelle [7], conséquence du travail millénaire de ses occupants, à laquelle il faut ajou-

1. Selon H. Leclercq, dans *D.A.C.L.*, 13/1, col. 380 sq., le *pagus* correspondrait même à une circonscription plus naturelle que la *civitas*, qui aurait été souvent une création artificielle (à la manière de nos départements) : cette affirmation ne saurait s'appliquer au sud-est de la Gaule.
2. *De censibus*, 50, tit. 15, lex 4.
3. Isidore de Séville, *Origines*, 15, 2, 14 : *pagi sunt apta aedificiis loca inter agros habitantibus.*
4. Cette manière d'identifier et de localiser un domaine sera utilisée pendant tout le Moyen-Age.
5. Tel le *pagus Albionensis*, pays d'Albion en Haute-Provence, qui n'est attesté toutefois qu'au Moyen-Age.
6. *Manuel*, 5, p. 148.
7. Qui unit mais qui exclut aussi, d'où la notion de frontière.

ter, selon le mot de C. Jullian [1], « cette habitude d'un même ciel et l'usage de terres semblables qui développent ces instincts de voisinage et associent les tribus humaines ».

L'inventaire des *pagi* gallo-romains de la région Rhône-Alpes montre que leur dénomination peut venir :

1° Du nom d'un empereur :

— chez les *Allobroges*, près de St-Genix-d'Aoste, le *pagus Oct(avianus)* a pour chef-lieu le *vicus Augusti* (*CIL*, XII, 2395) ;

2° Du nom d'une divinité :

— près d'Orange, le *pagus Minervius* (XII, 1243) ;
— autour de Rumilly, près d'Hauteville, le *pagus Dia[nensis?]* (XII, 2558) ;

3° Du nom des familles qui y étaient prépondérantes :

— autour d'Aubagne, le *pagus Lucretius* (XII, 594) [2] ;
— près d'Aix, le *pagus Juvenalis* (XII, 512) ;
— près de Grenoble, le *pagus Atius* (*ILGN*, 340) ;
— à St-Sigismond près d'Albertville, le *pagus Valer(ianus ?)* (XII, 2346) ;
— près de Vaison, peut-être un *pagus Junius* (incertain) ;

4° Plus souvent d'un toponyme indigène :

— dans la région de St-Pons (A.-M.), le *pagus Liccirus* dont le chef-lieu est un *vicus Navelis* (*CIL*, V, 7922) ;
— dans la région de la Penne (A.-M.), le *pagus Beritinus* (*CIL*, XII, 2) ;
— autour de Cabasse (Var), le *pagus Matavonicus* (XII, 342) ;
— autour de Gordes (Vse), le *pagus Vordensis* (XII, 1114) ;
— dans la région de Valréas (Vse), le *pagus Aletanus* (XII, 1711) ;
— dans la partie méridionale du territoire des *Vocontii*, les *pagi Deobensis* (XII, 1376) et *Baginensis* (XII, 1377) ;
— sur la rive droite de la moyenne Durance, en amont de Sisteron, le *pagus Epoti-[us ?]* (XII, 1529).

Tous ces *pagi* gallo-romains n'ont laissé aucune trace dans la toponymie du sud-est de la Gaule [3]. En fait, dans la *Provincia*, les régions naturelles perpétuent plutôt le nom des anciennes peuplades : le Vercors celui des *Vertamocorii*, le Tricastin celui des *Tricastini*, l'Oisans celui des *Ucennii*, le Queyras celui des *Quariates*, l'Albion celui des *Albici* et des *Albieis* ; quelquefois le nom d'un chef-lieu du Bas-Empire, devenu siège épiscopal : le Grésivaudan de *Gratianopolis*, la Tarentaise de *Darantasia* etc... ; enfin en montagne, les vallées se désignent habituellement par le nom de la rivière qui les parcourt (la vallée de la Tinée < *Ectinii*), ou par celui de la ville principale : le val de Suse, la vallée de Reillanne... [4].

1. *Hist. de la Gaule*, 1, p. 33.
2. C. Jullian, dans *Bull. Epigr.*, 5, 1885, p. 165-184.
3. *Pagus* désigne quelquefois dans les textes antiques le chef-lieu du *pagus*-territoire, comme aujourd'hui « le canton » peut désigner dans le langage populaire « le chef-lieu de canton » ; cela arrive moins souvent que pour la *civitas* qui indique fréquemment le chef-lieu de la circonscription ainsi nommée. — Le *Pègue* (Drôme) ne vient pas de *pagus* : les formes anciennes sont *castrum de Opigho* (1165), de *Opegue* (1178) : voir *Dict. topo. Drôme*, s.v. Le *Pègue* ; on rapprochera ce toponyme de *Opaga*, agglomération du *pagus* de Gap nommée dans le testament d'Abbon en 739 (éd. Marion, p. 40) (peut-être Upaix ?) et de *Obaga*, nom de Saignon près d'Apt au x[e] siècle.
4. Voir la carte des régions naturelles de M. Paillon, ci-dessus, p. 110.

— *Pagus médiéval*[1] :

« L'Eglise représente sur notre sol l'héritière la plus fidèlement conservatrice du cadre administratif romain » a écrit A. Grenier[2]. Or, durant tout le Haut Moyen-Age, époque à laquelle, après les invasions, la campagne est redevenue vivante au détriment des villes, la mention du *pagus* comme circonscription religieuse ou civile apparaît constamment dans les chartes pour localiser domaines, églises et villages.

Avant d'utiliser éventuellement ces documents, il convient donc de déterminer dans quelle mesure ces *pagi* recouvrent des *pagi* gallo-romains ou d'autres circonscriptions antérieures à la romanisation. Le problème plus général consiste à savoir si l'on est en droit de reconstituer le découpage territorial du pays à l'époque préromaine ou romaine en partant des circonscriptions ecclésiastiques du Moyen-Age.

Devant ce dilemme, des positions contraires et entières ont été formulées : pour les uns, il n'y aurait aucun rapport possible entre des circonscriptions territoriales que sépare une dizaine de siècles ; pour d'autres, tout *pagus* médiéval se superpose à un *pagus* antique. En fait, il convient d'étudier chaque cas en particulier et de l'envisager dans son contexte régional : mais passer du *pagus* médiéval au *pagus* antique, comme du diocèse à la *civitas*, n'est que rarement possible ; seule la cellule ecclésiastique fondamentale qu'est le diocèse — quelque soit son nom (*civitas*, *pagus*, *episcopatus*) — correspond généralement à une circonscription antique ; les subdivisions intérieures d'un diocèse semblent rarement en corrélation avec des districts antérieurs à la romanisation, sur lesquels d'ailleurs on ne possède qu'une documentation réduite et fragile.

De toute manière, les renseignements fournis par les textes médiévaux, pour précieux qu'ils soient, ne doivent être pris en considération que comme une preuve supplémentaire qui vient s'ajouter à une série de faits justifiés par la géographie, par les textes anciens et par l'archéologie : « Dans quelques régions, écrivait A. Grenier[3], une connaissance exacte du pays et de son territoire permettrait-elle de noter des coïncidences de nature à procurer sinon la certitude, du moins une forte vraisemblance, dont il faut dans la plupart des cas savoir se contenter ». Un fait est certain : l'Eglise, pour s'implanter dans les zones rurales, a dû s'accomoder du découpage de l'administration territoriale civile. Elle n'a pu briser ces réalités naturelles et traditionnelles qu'étaient la *civitas* et le *pagus* : elle en a accepté les coutumes et adopté les frontières.

Mais le mot *pagus* en lui-même a fortement évolué dans le temps et dans l'espace. Dès le VI^e^ siècle, il s'applique à un territoire plus vaste qu'à l'époque romaine : il a même souvent les limites d'une ancienne *civitas*. Il peut donc désigner soit le diocèse dans sa totalité — et c'est fréquent en Provence et en Dauphiné (*pagus Aptensis*, *pagus Vasiensis*, *pagus Diensis*) — soit une circonscription civile de l'ordre de la *civitas*, soit un district plus réduit : ainsi dans le *pagus Valentinensis* (Valence), trouve-t-on le *pagus Julius* au VIII^e^ siècle, l'*Eliciencis pagus* (Allex) au X^e^ siècle et le *Carliacensis pagus* (Charlieu) au XI^e^ siècle[4] : bien que de grandeur différente, ces *pagi* correspondent à des districts naturels dont les limites se perpétuent à travers les siècles, immuables dans leur contour général[5]. C'est en cela que réside la valeur irremplaçable des documents médiévaux, plus détaillés que les textes antiques.

1. En plus de la bibliographie donnée *supra*, p. 127 : J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, *l.c.*, p. VIII-IX ; M. Guérard, *C.S.V.*, préface, p. LIII sq. ; H. Dubled, dans *Cartulaire d'Apt*, p. 34-35.
2. *Manuel*, 5, p. 145.
3. *Ibidem*, p. 147.
4. Références dans J. Sautel, *FOR*, Drôme, p. 115-116 et 121 ; J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, s.v.
5. Compte tenu des remaniements territoriaux toujours possibles... Il semble toutefois qu'il n'y ait pas eu de réformes arbitraires : les vieilles unités territoriales, consacrées par les habitudes

Quelques autres exemples, choisis dans la région de la moyenne Durance, permettent d'apprécier l'évolution mais aussi l'imprécision relative des termes géographiques et administratifs en usage au Haut Moyen-Age pour désigner les circonscriptions civiles et religieuses.

Embrunais (diocèse d'Embrun) [1]	*civitas Ebrodunensium* (*Notitia Gall.*) *civitas Ebredunensis en* 517 *pagus Ebredunensis en* 739 *comitatus Hebredunensis en* 1045.
Gapençais (diocèse de Gap) [2]	*civitas Vappencensium* (*Not.*) *civitas Vappencensis en* 517 *pagus Vuapencensis en* 739 *comitatus Vapinco en* 965 *pagus Vapincensis en* 990 *comitatus Gapincensis en* 1038
Diois (diocèse de Die) [3]	*civitas Deensium* (*Not.*) *pagus Diensis en* 739 *episcopatus Diensis en* 886 *comitatus Deensis en* 890 *pagus Diensis en* 957 *comitatus Diensis en* 1032

La confrontation de ces formules permet de faire quelques observations générales :

1° Les termes *civitas*, *pagus*, *episcopatus* désignent le diocèse, au pouvoir de l'*episcopus* et les mots *civitas*, *pagus* et *comitatus* la cité, généralement au pouvoir d'un *comes* ;

2° Le mot *pagus*, employé dans des acceptions très différentes, que ce soit au Bas-Empire ou au Haut Moyen-Age, est aussi utilisé dans le sens très large de « pays » : au début du XI^e siècle, dans le Cartulaire de St-Victor de Marseille, l'expression *in pago Provinciae* désigne la Provence ;

3° Le mot *pagus* étant souvent employé dans un même document dans des sens très différents, il convient d'utiliser ces textes du Haut Moyen-Age avec beaucoup de précautions : et pour cela il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des conditions historiques régionales [4].

f) Regio, ager, saltus :

Alors que *populi*, *gentes*, *nationes* et quelquefois *civitates* désignent les peuplades en tant que groupements humains, *civitas* et *pagus* peuvent avoir, à l'époque gallo-romaine, le sens de cadres administratifs, d'organismes politiques, de groupes humains et de territoires.

ancestrales et par les modes de vie d'une population religieusement attachée à son terroir, formaient des blocs indivisibles. Les modifications de frontières de diocèses par exemple se sont opérées par l'adjonction ou le retrait soit de territoires minuscules, par exemple une paroisse, soit de cantons ou de vallées figés dans des limites immuables : dans ce dernier cas, des documents plus anciens permettent en général d'attribuer ces territoires avec certitude à telle peuplade plutôt qu'à telle autre.

1. Références dans J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, *l. c.*, p. 57.
2. *Ibidem*, p. 70.
3. J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, p. 126.
4. Dans les pays alpestres, la *vallis* est une subdivision géographique du *pagus* (cité ou diocèse) : ainsi trouve-t-on mention dans le testament d'Abbon (en 739) de la *vallis Segusina* (Val de Suse), de la *vallis Briantina* (Briançonnais), de la *vallis Moccensis* (vallée de l'Ubayette), etc...

Mais à côté de *civitas* et de *pagus*, d'autres termes géographiques sont utilisés par les écrivains de langue latine : *regio*, *ager*, *saltus*.

• *Regio* : dans le vocabulaire de Pline, le mot *regio* indique très clairement le territoire d'une peuplade : ainsi parle-t-il de la *regio Volcarum* (3,33) ou de la *regio Anatiliorum* (3, 34) etc... Au dire de César, les *principes regionum atque paganorum* (*B.G.*, 6, 23) rendaient la justice dans leur circonscription : le mot *regio* pourrait être ici l'équivalent de *pagus*, mais je crois bien plutôt qu'il désigne là encore le territoire d'une *natio* ou d'une *civitas*.

• *Ager* : Pline, qui utilise on le sait une documentation souvent ancienne, situe Valence *in agro Cavarum* (3, 36), ce qui correspond aux données de Strabon selon qui le territoire de la confédération des *Cavares* s'étendait dans la vallée du Rhône de la Durance à l'Isère ; ailleurs (18,65), il vante la qualité supérieure du froment récolté *in Allobrogum ... agro* et il déclare avoir vu lui-même un météorite *in Vocontiorum agro* (2, 150) ; mais il désigne aussi le pays des *Allobroges* par la formule *ager Viennensis* (14,18). Dans tous ces exemples *ager* désigne le territoire des peuplades : le mot peut donc être l'équivalent de *regio*.

Mais il peut également, et à la même période, désigner une simple propriété rurale, tel cet *ager Annianus* de 14 jugères qui figure dans la centurie DD VII V K XXII (*insulae Furianae*) du cadastre C d'Orange [1]. Et de fait, au Bas-Empire, le mot est de plus en plus utilisé pour désigner l'étendue d'un domaine particulier : au début du v^e^ siècle, Dardanus, ancien préfet du prétoire des Gaules, fonde sa « Cité de Dieu », *Theopolis*, *in agro proprio*, sur un domaine qui lui appartenait [2]. Au Haut Moyen-Age, l'*ager* est souvent une subdivision du *pagus* [3].

• *Saltus* : le mot *saltus* a généralement le sens de col, de pas, de défilé situé dans une région montagneuse boisée et accidentée. Ainsi, faisant le récit de l'invasion celtique en Italie du nord au v^e^ siècle, Tite-Live (5, 34, 8) précise que les Gaulois pénétrèrent en Cisalpine par le col du Mont-Genèvre et par la vallée encaissée de la Doire Ripaire [4] : *ipsi per Taurinos saltusque Iuliae Alpis transcenderunt* ; et parlant du col alpestre emprunté par l'armée carthaginoise en 218, l'historien utilise encore le mot *saltus* (21, 38, 7). Cornélius Nepos appelait également le passage du Petit-St-Bernard *saltus Graius* (*Hann.*, 3, 4).

Pour César, les *Pyrenaei saltus* désignent les cols pyrénéens, mais dans le même ouvrage il emploie aussi cette expression dans le sens de massif pyrénéen [5]. Il en est de même chez Pline (4, 108), qui utilise la formule *saltus Pyrenaeus* pour désigner un col, mais également des forêts, des landes et des pâturages d'altitude : *a Pyrenaeo per Oceanum saltus Vasconum* (4, 110). Enfin, chez Ammien Marcellin (15, 10), les *saltus Tricorii* indiquent le territoire montagneux et boisé du pays des *Tricorii*, la vallée du Drac [6].

1. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 298.
2. Aujourd'hui St-Geniez-du-Dromon (B.-A.) : *CIL*, XII, 1524 ; *FOR*, B. Alpes, 6, n° 70, p. 22-23 ; F. Chatillon, *Locus cui nomen Theopoli est*, dans *B.S.E.H.A.*, 62, 1943, p. 29-151 ; F. Benoit, *La crypte en triconque de Theopolis*, dans *Riv. di Archae. cristiana*, 27, 1951, p. 69-89 ; H.-I. Marrou, *Un lieu dit « Cité de Dieu »*, dans *Augustinus Magister*, Congrès international augustinien, Paris, 1954, 1, p. 101-110.
3. Nombreux exemples dans le testament d'Abbon au VIII^e^ siècle (éd. Marion, *l. c.*) ; le Polyptyque de Vuadalde, au IX^e^ siècle (dans *C.S.V.*) qualifie le domaine de Chaudon (B.-A.) d'*ager Galadius* : *infra*, p. 388.
4. *Infra*, p. 159.
5. *B.C.*, 1, 37, 1 ; 3, 19, 2.
6. *Infra*, p. 325 sq.

De col, puis de territoire montueux, le mot évolue vers le sens plus large de domaine montagnard et boisé, primitivement domaine d'Etat : c'est en ce sens que Cicéron parle du *saltus* des *Sebaginni* [1] ; enfin le mot a donné les nombreux lieux-dits *Sault*.

g) Vicus et *locus* :

Les historiens romains utilisent souvent le mot *vicus* accolé au mot *pagus* : *vici pagique...*, *per vicos et pagos*, etc. ; il y a lieu toutefois de différencier ces termes, car si le *pagus* désigne en général un territoire, le *vicus* est une agglomération d'importance très variable, allant de la petite ville qui n'a pas le titre de colonie — *Genava* et *Cularo* sont qualifiées de *vici* par des documents épigraphiques — jusqu'au petit village rural qui ne groupe que quelques *villae*. La toponymie perpétue souvent ce mot : ainsi trouve-t-on en Provence des lieux-dits *Vic*, *N.-D. de Vie* pour de *Vic*, et des chapelles qualifiées *de Vico*. Quelques inscriptions antiques révèlent ce type d'agglomération : ainsi les *vicani Cuntini* (Contes, A.-M.) élèvent une stèle à leur génie local *Segomo Cuntinus* (*CIL*, V, 7868) ; les habitants du Buis et de Nyons, chez les *Vocontii*, sont appelés *vicani Boxsani et Noiomagenses* (*CIL*, XII, 1783) ; enfin un *vicus* d'une quinzaine d'hectares, sans doute une petite agglomération indigène, figure dans des *subseciva*, aux confins de la colonie d'Orange, exactement dans la centurie DD VII VK XXII du cadastre C (*Insulae Furianae*) [2].

Les *vici* sont des entités strictement gallo-romaines [3], des agglomérations de plaine ou de fond de vallée, qui souvent d'ailleurs se sont constituées sous le Haut-Empire, lors de l'abandon des *oppida* : ainsi, au pied de l'*oppidum* du Chastellard de Lardiers (B.-A.), trouve-t-on une chapelle — *St. Michael de Visco* au XIII[e] siècle — établie au centre d'un groupement de *villae* : le *vicus* de St-Martin et de St-Michel [4]. Le *vicus* ne dépend pas administrativement du chef-lieu de la *civitas*, mais plutôt, semble-t-il, du *pagus* et de son *praefectus* [5].

Le mot *locus* apparaît au Bas-Empire pour désigner une agglomération qui peut être un modeste lieu-dit, un hameau, un village ou une ville. Ainsi peut-on lire sur une inscription du II[e] siècle (*CIL*, XII, 594) : ... *pagani pagi Lucreti... loco Gargario*. Le *locus Gargarius*, aujourd'hui St-Jean-de-Garguier près d'Aubagne (B.-du-R.), est le village où les magistrats du *pagus Lucretius* prennent un décret d'intérêt local. Cette agglomération rurale, au centre d'une petite région naturelle (*pagus*), dont elle était semble-t-il le chef-lieu, eut d'ailleurs une certaine importance, si l'on en juge par les antiquités mises au jour sur ce site. Par un hasard curieux, ce district rural, qui dépendait du diocèse d'Arles, devait être érigé en 417 en un minuscule évêché par Proculus évêque de Marseille : *Gargarius* en devint le siège, mais cette création illégitime et injustifiée ne devait durer que quelques années [6].

1. *Pro Quinctio*, 25, 79 ; localisation dans la région de Sisteron, *infra*, p. 292.
2. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 297 (plaque n° 351).
3. Tite-Live, 21, 31, 11 ; 35, 5, 6 et 11, 11 ; 39, 2, 2 et 32, 2, appelle *vici* les agglomérations où vivaient les Ligures, mais c'est un terme d'*interpretatio romana*.
4. Sur le résultat de la fouille d'une des *villae* de ce *vicus*, la villa de Font-Crémat, voir *Gallia*, 16, 2, 1958, p. 392-399 ; 18, 2, 1960, p. 284-285 ; deux chapelles anciennes ont en effet été reconnues sur ce site, dédiées l'une à St-Martin et l'autre à St-Michel (*St-Michael de Visco* en 1266, Arch. B.-du-R., fonds de la Commanderie de Lardiers, Grasset, Chartes, 260-262).
5. *CIL*, XII, 2346, 2395, 2558, 2560, 2562 a (en Dauphiné et Savoie).
6. Rien ne permet d'affirmer actuellement que ce *locus* ait été un centre religieux païen. — Sur St-Jean-de-Garguier, C. Jullian dans *Bull. Epigr.*, 5, 1885, p. 165-184 ; du même dans *R.E.A.*, 1921, p. 120-124 ; *FOR*, B.-du-R., 5, n° 19 et 20, p. 5-6. — Sur le sens du mot *locus* en général, A. Grenier, *Manuel*, 5/2, p. 729-732.

Au Ve siècle, alors que Toulon, devenu siège d'évêché [1], est qualifié de *locus Telonensis* [2], dans les Préalpes, non loin de Sisteron, *Theopolis* est également désigné dans la célèbre inscription rupestre laissée par Dardanus, par la formule suivante : *locus cui nomen Theopoli est* [3]. Le mot *locus* désigne ici un centre religieux, un « centre d'ascèse » selon F. Benoit, établi sur un domaine agricole fortifié par la nature et par les hommes, à l'écart des grandes voies de communication.

Ce sera le sens courant du mot *locus* dans le langage chrétien du Bas-Empire : un centre de vie religieuse qui ne tarde pas à devenir une paroisse [4]. Peu après que Dardanus se fût retiré dans son *locus* du Dromon, treize évêques réunis en concile régional à Riez, en 439, se préoccupent de l'organisation des paroisses, des *loca* par opposition aux villes ; et au VIe siècle, St. Césaire, archevêque d'Arles, parle des *loca alpina*. Ces lieux retirés, souvent sanctifiés par la présence d'un corps saint, donneront quelquefois naissance à des ermitages et à des monastères [5].

h) *Oppida* et κώμαι :

Outre les *oppida latina* [6], Pline comptait, dans la région Rhône-Alpes, 19 *oppida ignobilia*, villes sans titre, chez les *Vocontii*. Et l'on sait que « Pompée avait soumis 876 *oppida* entre les Alpes et les limites de l'Espagne ultérieure » ; leur nom figurait même, semble-t-il, sur le Trophée élevé à sa gloire à l'extrémité orientale des Pyrénées [7] : beaucoup devaient être situés en Gaule méridionale.

Faisant état de la situation de la *Provincia* à la fin du Ier siècle av. J.-C., Strabon rapporte (4, 1, 12) que Nimes, μητρόπολις τῶν Ἀρηκομίσκων, « avait sous sa dépendance 24 bourgs (κώμαι), tous extrêmement populeux et dont les habitants, qui appartiennent au même peuple que les Nimois (τῶν ὁμοεθνῶν), diminuent par leurs contributions les charges qui pèsent sur elle » : ces 24 bourgs sont les 24 *oppida* dont Pline devait parler plus tard (3, 37). Il semble que Strabon fasse allusion ici à un système fort ancien de confédération de districts ruraux (*pagi* ?), dont les κώμαι étaient sans doute les chefs-lieux (*vici* ?) [8] et Nimes la capitale politique : une importante inscription (*CIL*, XII, 3362) nous fait connaître les noms d'une douzaine de ces bourgs.

Strabon qualifie aussi certains chefs-lieux de peuples préromains de κώμαι : par exemple Vienne chez les *Allobroges*, Embrun chez les *Caturiges*, Briançon chez les *Brigianii*. Parlant des *Allobroges*, il précise même (4, 1, 11) : « en général ils vivent dispersés dans des bourgs (κωμηδὸν ζῶσιν) ; toute la noblesse pourtant habite Vienne,

1. E. Griffe, *La Gaule chrétienne*, 2, p. 96.

2. Synodes d'Orange en 441 et de Vaison en 442 ; Holder, 2, col. 1792. — Au VIe siècle, *Maurienna*/St-Jean-de-Maurienne est aussi qualifiée de *locus*.

3. F. Chatillon, *Locus cui nomen Theopoli est*, *l. c.*, p. 44-56 : excellente étude du mot *locus* en général et essai de définition du *locus Theopolis*. *Supra*, p. 132, note 2.

4. D. L. Gougaud, *Note sur locus signifiant ermitage ou monastère*, dans *Revue Mabillon*, 1925, p. 305-307 ; W. Seston, *Notes sur les origines religieuses des paroisses rurales*, dans *Rev. d'Hist. et de Phil. religieuse*, Strasbourg, 1935, p. 243-254 ; H. Delehaye, *Loca Sanctorum*, dans *Analecta Bollandiana*, 48, 1930, p. 5-64 ; art. *Locus*, dans *D.A.C.L.*,

5. Peut-être *Carluc/Carluec/Carluoc* près de Céreste (B.-A.) : le mot viendrait de **Kar* + *lucus* ou **Kar* + *locus*.

6. Pline 3, 36-37 ; *supra*, p. 21 sq.

7. Pline, 3, 18, et 7, 95-97 ; *supra*, p. 33, note 4.

8. En Grèce, l'expression κατὰ κώμας indique un habitat dispersé de type archaïque, par opposition au synoecisme. — Sur le sens du mot en Méditerranée orientale, voir G. Fougères, s.v. *kômé*, dans Daremberg-Saglio, 3, p. 852 sq.

simple bourg à l'origine (κώμη), bien qu'elle portât déjà le titre de métropole de toute la nation (μητρόπολις δ'ὅμως τοῦ ἔθνους), mais dont ils ont fini par faire une ville (πόλις) »[1]. Le même auteur, parlant des Alpes en général, indique d'ailleurs que les populations y vivent κωμηδόν, divisées en villages (5, 2, 1).

Ces agglomérations rurales de hauteur, aussi appelées *castella* ou *viculi* par Tite-Live[2], correspondent en fait à ces nombreux *oppida*, que les Romains considéraient comme des bourgs rustiques et primitifs[3], et que révèle aujourd'hui la recherche archéologique.

Ethnonymie, toponymie et limites linguistiques

Les renseignements fournis par les textes classiques et par l'archéologie se complètent et s'éclairent par les faits linguistiques. Les noms de peuples, de lieux et de personnes sont susceptibles en effet d'apporter des éléments positifs sur les différentes couches de populations d'une région : « Prêtant main forte à la géographie humaine, a écrit A. Dauzat[4], la toponymie doit aider à reconstituer l'histoire du peuplement et de la mise en valeur du sol : en face de l'absence ou de la pénurie de témoignages historiques, les noms de lieux constituent, lorsqu'on sait les faire parler, des témoins authentiques et irrécusables qui permettent, sinon de dater, du moins de jalonner dans le temps la fondation des établissements humains ».

Ainsi, il serait intéressant de pouvoir déterminer, en se fondant sur la répartition des ethniques, des toponymes, des hydronymes et des anthroponymes, quelle était grosso modo, dans la région Rhône-Alpes, la frontière linguistique entre Celtes et Ligures et de mesurer en quelque sorte l'importance et l'étendue de la pénétration celtique en milieu indigène, c'est-à-dire ligure, au moins dans la partie méridionale de la zone étudiée.

Sur les soixante et dix peuplades que nous font connaître les géographes et les historiens de l'Antiquité dans ce vaste territoire, qui va de la Méditerranée au Lac Léman et du Rhône au Piémont, une quarantaine peuvent être localisées avec précision sur le terrain et parmi les autres, presque toutes peuvent être situées approximativement. Aussi peut-on se poser le problème suivant : n'est-il pas possible d'apprécier l'importance et de mesurer l'étendue de la pénétration celtique en milieu autochtone, en tirant parti de la répartition de ces ethniques, auxquels on adjoindra les nombreux toponymes et hydronymes que nous livrent les Itinéraires routiers romains et les textes antiques et médiévaux, ainsi que les anthroponymes fournis par l'épigraphie gallo-romaine ?

Les nombreuses peuplades celtiques qui se sont installées dans cette région du VI^e^ au III^e^ siècle avant J.-C. — mais peut-être aussi bien avant — n'y ont pas trouvé un désert, mais des populations autochtones. Or est-il vraisemblable que nous n'ayons plus aucun toponyme, plus aucun hydronyme, plus aucun nom de peuple propres à ces indigènes ? Il est bien certain que

1. Vienne serait donc restée un modeste village jusqu'à l'époque d'Auguste. Pour un Grec, la πόλις est une ville qui a une individualité politique.
2. En Maurienne : 21, 33, 2, 11.
3. Cic., *de prov. consul.*, 12 (en 57) à propos de la Gaule : « Quoi de plus sauvage que cette contrée... de plus primitif que ses oppida ? *quid incultius oppidis* ? »
4. *Toponymie française*, 1939, p. 39.

non. Car d'une part les Celtes n'ont pas tout submergé, au point qu'il ne resterait aucune trace linguistique de ces indigènes, qui ont continué à constituer le fond de la population, malgré ces invasions de masse ; qui plus est, il n'est pas invraisemblable de penser que, même dans ces régions occupées par de puissants peuples gaulois, des tribus ligures aient pu subsister comme entités politiques autonomes : de toute manière les langues ligure et gauloise ont dû coexister. D'autre part, il semble qu'historiquement les Celtes n'aient pas envahi tout le sud-est de la Gaule, certaines vallées reculées des Alpes du sud, qui constitueront la province romaine des *Alpes Maritimae*, paraissant être restées à l'écart de ces grands mouvements de peuples : si cela est, nous ne devrions pas trouver traces de la langue celtique dans ces régions privilégiées.

Mais pour utiles qu'en seraient les conclusions, un tel travail se heurte à de nombreux obstacles : d'abord l'absence pour cette région d'enquêtes linguistiques étendues et sérieuses, ensuite la méconnaissance même de la langue celtique, enfin les incertitudes touchant d'une part la langue parlée dans le sud-est de la Gaule avant les invasions celtiques — langue que j'appelle « ligure » car elle correspond à l'aire de peuplement des Ligures, mais qui est en fait mal définie et peu connue — et d'autre part les langues pré-indo-européennes en général : ce sont là les principales difficultés qui se présentent pour déterminer avec précision les différentes couches linguistiques [1].

Il ne saurait être question ici de tracer une limite linguistique précise entre le celtique et le ligure, d'autant que si le celtique n'est pas présent partout, le ligure en revanche a constitué la langue commune à toute cette région. Il n'est pas non plus possible, en général, de parler de limites-lignes — elles existent néanmoins — mais seulement de limites-zones avec des chevauchements, des interpénétrations et des influences réciproques dans les zones de contact [2].

L'interpénétration des langues celtique et ligure, illustrée par la répartition d'ethniques appartenant à l'une ou l'autre de ces langues et confirmée par les diverses couches de toponymes et d'anthroponymes, est d'ailleurs le résultat de l'osmose qui s'établit peu à peu entre les indigènes et ces nouveaux venus installés entre Rhône et Alpes, à la faveur de ces migrations successives qui marquèrent tout le premier millénaire avant notre ère. Ces populations, d'origine diverses, se mélangèrent au point de ne plus former qu'une seule nation celto-ligure, ainsi que le rapporte Strabon lorsqu'il parle des Salyens : il est néanmoins difficile de déterminer, dans l'état actuel de nos connaissances, quelle langue l'a emporté, tout mélange de langues étant évidemment exclu [3]. Il n'en demeure pas moins vrai que certaines régions ont été plus profon-

1. Ch. J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie et de lexicographie celtiques et gauloises*, II, 5. *Le problème du Borvo gaulois : mot ligure ou celtique*, dans *Ogam*, 11, 1959, p. 164-170 : il ressort de cette étude que le ligure et le celtique seraient deux langues indo-européennes mal délimitées.

2. Le « découpage » linguistique actuel de la Provence confirme ces constatations, qui me sont suggérées par Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie en Provence*, *l. c.*, p. 6-9 : dans le sud-est, la langue d'oc comprend aujourd'hui trois sous-dialectes, qui correspondent d'ailleurs à de vastes régions naturelles : le gavot ou montagnard (Hautes et Basses-Alpes, haut Var) ; le marseillais ou maritime (de Martigues au Var) ; le rhodanien (d'Arles au Tricastin). On notera avec intérêt que de nos jours comme dans l'Antiquité, ni le Rhône, ni les Alpes ne sont des limites linguistiques, alors que le Var, antique limite de la Gaule et de l'Italie, constitue encore une limite dialectale très marquée, le nissard de l'ancien Comté de Nice étant totalement différent du provençal. Enfin s'il est vrai qu'il n'existe pas de « nuances insensiblement dégradées d'une région à l'autre » (Rostaing), les dialectes régionaux présentent en eux-mêmes des aspects différents d'un village à l'autre, et l'on peut présumer qu'il en était ainsi dans les parlers locaux des populations préromaines du sud-est de la Gaule. — De même que le Var serait aujourd'hui une limite-ligne entre le provençal maritime et le nissard, A. Blanc, *Valence*, *l. c.*, p. 23, remarque que la basse Isère (limite politique entre les *Segovellauni* et les *Allobroges*) constitue actuellement la limite entre le parler provençal rhodanien et le franco-provençal ; ce n'est qu'au nord de l'Isère que les suffixes *-acum* et *-iacum* ont été francisés en *-ieu*.

3. On peut faire cependant l'observation suivante : selon Pline 3, 122, *Bodincus*, nom ligure du Pô, aurait donné son nom à la ville de *Bodincomagus* ; or *-magus*, qui entre dans la formation de ce toponyme, est généralement considéré comme un suffixe celtique ; selon G. Alessio, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 223-237, *Bodincus* serait un mot méditerranéen. — Dans les inscriptions gallo-grecques du bas-Rhône (*infra*, p. 226), la langue celtique paraît prédominer.

dément celtisées que d'autres : N. Lamboglia parle même d'une « communauté linguistique celto-ligure dans la vallée du Rhône », peut-être antérieure au VI^e siècle av. J.-C. [1].

a) Langue celtique et langue ligure.

Sans vouloir aborder le difficile problème de la langue parlée des Ligures — la délimitation de cette langue d'avec le celtique étant imprécise pour les spécialistes eux-mêmes — il est possible de mettre en relief quelques toponymes incontestablement celtiques, après avoir éliminé les mots qui s'expliquent soit par le grec soit par le latin. Car après l'élimination des toponymes celtiques, grecs et latins, on s'aperçoit qu'il subsiste dans la zone étudiée ici un très grand nombre de noms de lieux que j'appellerai « ligures » car propres à l'aire de peuplement ligure, mais qui pour les uns relèveraient d'un dialecte indo-européen [2], alors que d'autres les considèrent comme le substrat d'une langue pré-indo-européenne [3]. Si le ligure est une langue indo-européenne, la documentation dont nous disposons pour la distinguer du celtique est très faible. Et pourtant il est indiscutable que la langue parlée par les indigènes a continué à être utilisée après l'installation des Celtes, surtout chez les populations montagnardes : il devrait donc en rester des traces. Comme le remarque Ch.-J. Guyonvarc'h, « deux langues peuvent vivre pendant dix siècles étroitement imbriquées l'une dans l'autre comme le breton et le français ou l'irlandais et l'anglais : il y a entre elles un courant continu d'emprunts et d'influences, mais il n'y a jamais de langues combinées ou mixtes. Une population change de langue pour des raisons politiques ou économiques : cependant la période de transition est toujours courte » [4]. Les rapports du ligure et du gaulois sont en fait très méconnus et par voie de conséquence les mots issus de ces langues difficiles à différencier [5] ; on pourrait certes présumer que les noms qui dans cette région ne s'expliquent pas par le celtique, langue relativement bien connue aujourd'hui, pourraient être ligures ; mais est-ce de bonne méthode ?

Dans le débat sur l'origine de la langue ligure, le concept de « langue méditerranéenne », mis en lumière par Ribezzo [6], a l'avantage de mettre l'accent sur un certain nombre de constatations : en ce qui concerne la Méditerranée occidentale, il est possible en effet que l'Italie du nord, la Gaule méridionale et l'Espagne aient eu un fond linguistique commun et un même substrat [7], que la présence celtique dans ces différents pays ne suffit pas à expliquer, surtout lorsqu'il s'agit de toponymes qui sont densément représentés au cœur même de la Ligurie historique ou en Corse [8], pays que les invasions celtiques n'ont jamais atteints [9].

Ainsi, l'aire de répartition des noms de lieux formés sur les thèmes **alb-*, **berg-/brig-* par exemple, est essentiellement méditerranéenne et appartient à la couche toponymique la

1. N. Lamboglia, *Questioni etnico-linguistiche sulla valle del Rodano*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 57-72. L'auteur insiste sur l'interpénétration profonde qu'il y a entre les toponymes et les ethniques celtiques assurés et ceux qui paraissent ligures ; importantes conclusions, p. 70-72.

2. J. Vendryes, dans Meillet-Cohen, *Les langues du monde*, 1924, p. 54 ; problème exposé par Rostaing, *l. c.*, p. 21.

3. C'est le cas de Ch. Rostaing, *l. c.*, p. 27-29, 301-303 et surtout p. 21, note 1.

4. Lettre personnelle.

5. M. Almagro, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 51, résume le problème : « il est actuellement impossible de différencier archéologiquement et philologiquement le ligure du celtique, en Italie, en France et en Espagne ». — Sur la précarité des arguments linguistiques pour déterminer l'aire ligure, J. Jannoray, *Ensérune*, *l. c.*, p. 380, note 5 et *infra*, p. 152 sq.

6. F. Ribezzo, *Sostrato mediterraneo e Lautverschiebung germanica*, dans *Riv. indo-greca-italica*, 18, 1934, p. 61-101.

7. Sans doute aussi une race commune, G. Bottiglioni, *Indice fonetico per l'area di espansione ligure*, dans *Actes du I^er Congrès int. d'Etudes ligures*, 1950 (1952), p. 104-112 ; *infra*, p. 155.

8. Selon Salluste la Corse était peuplée de Ligures et selon Sénèque on y parlait encore de son temps une langue ligure.

9. Voir l'importante synthèse de V. Bertoldi, *Contatti e conflitti di lingue nell'antico mediterraneo*, dans *La Parola del Passato*, 1953, p. 406-448.

plus ancienne, sans doute pré-indo-européenne [1]. La répartition dans les Alpes occidentales de toponymes et d'oronymes formés sur le radical **Gen-* correspond aussi avec évidence à une unité linguistique : ce sont des noms de lieux : *Genua*, Gênes et *Genava*, Genève ; *Genevez*, à Bonlieu (Drôme), attesté dès le XII[e] siècle etc... ; des ethniques, tel *Genauni*, dans le val de Genova en Rhétie [2] ; des oronymes : le mont Genèvre, *mons Genevus* vers 1080, le mont *Genevris* entre Oulx et Fenestrelles dans le val de Suse, *Montgervis* près de Sisteron, *in monte Geneve*, *in monte Genevio*, *in Mongeneves* en 1332 [3], etc...

Le suffixe *-sk-* dont on a souvent parlé, se trouve certes par quelques exemples hors le domaine ligure, mais la toponymie antique et médiévale montre tout de même avec évidence que c'est en Ligurie et dans les Alpes occidentales qu'il est représenté avec la plus grande densité [4]. Mais ce suffixe ayant servi à toutes les époques pour indiquer des domaines d'après le nom du propriétaire ou autres appellatifs [5], seuls les radicaux peuvent en fait déterminer l'ancienneté de ces mots [6]. On a même fait remarquer que les suffixes en *-sk-* ne sont restés vivants que dans la Ligurie historique où ils forment encore des ethniques d'après les noms de villes : Monégasque de Monaco, Turbiasque de la Turbie, Mentonasque de Menton, etc...

D'autres suffixes, qu'on a tout lieu de croire ligures, se trouvent également chez les Celtes et les Germains, ce qui justifierait un substrat linguistique commun à tous ces peuples, donc pré-indo-européen. C'est le cas du suffixe *-inc-* qu'on trouve dans le nom ligure du Pô, *Bodincus* [7], mais aussi dans *Vappincum*, Gap, dans *Durotincum*, agglomération de l'Oisans, dans *Lemincum*, le Lemenc près de Chambéry, ainsi que dans l'ethnique *Savincates*.

Un radical comme **borm-* pose toutefois le problème plus général des termes d'origine indo-européenne, dont la qualification de celtique ou de ligure demeure incertaine. Ce thème est en effet très bien représenté au cœur même de la Ligurie historique [8], où les Celtes n'ont semble-t-il jamais pénétré, mais il n'est pas absent hors du domaine ligure [9] : « la racine a donc pu, ainsi que le suggère Ch. Guyonvarc'h [10], être commune à plusieurs langues indo-européennes ou proto-indo-européennes, ou y exister sous des formes très voisines ».

1. N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 83-90, avec bibliographie, p. 160, note 22. L'auteur insiste, p. 90, sur un certain nombre de toponymes dont les thèmes sont communs à la Ligurie et à l'Ibérie ; il donne aussi l'exemple d'une base méditerranéenne type : **taur*, montagne, d'où *Taurini* et *Taurasia* (Turin), *Taurisci*, *Tauroeis/Tauroentum*, etc... F. Ribezzo, *Tauro*, dans *Riv. indo-greca-italica*, 15, 1931, p. 47-60.

2. A rapprocher de *Genua* et pour le suffixe de *Lig-auni*, *Ing-auni*.

3. J. Roman, *Topographie de Sisteron*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 2, 1884-1886, p. 425.

4. A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 261 ; pour l'Espagne, M. Almagro, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 37-56 et en dernier lieu Sir Gavin de Beer dans *Antiquités Nationales*, 3, 11-12, 1962, p. 54-55 et carte des toponymes ligures, planche 11. l'A. insiste sur le fait que le recensement de ces toponymes est forcément très incomplet car, « provenant d'une race subjuguée, ils désignent pour la plupart des vallées, villages et lieux-dits obscurs et à l'écart, susceptibles d'être passés sous silence sur les cartes modernes » (p. 54) : j'ai moi-même remarqué qu'en Provence les micro-toponymes formés avec le suffixe *-sk-* étaient très nombreux.

5. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie en Provence*, *l. c.*, p. 19.

6. Ch. Rostaing, *ibidem*, p. 25, remarque par exemple que si Venasque et Manosque, par leur radical **Vind-* et **Manoa-*, se présentent comme des formations archaïques, par contre Gréasque (< *Gratius* + *asca*) ne peut dater que de l'époque romaine, puisque le gentilice est romain : sur Venasque (*Vindasca*), *ibidem*, p. 290-291 et sur Manosque (*Manoasca*), p. 209.

7. Polybe, 2, 16, 12 ; Pline, 3, 122.

8. *Bormani*, oppidum de Narbonnaise orientale (Pline, 3, 36) ; *Lucus Bormani* (Itin. Ant., 295, 6), ville côtière de la Ligurie, auj. Diano Marina ; *Aquae Bormiae* (Cassiodore, *Var.*, 10, 29), auj. Acqui dans le val Bormida en Ligurie. Le théonyme *Borvo/Bormo/Bormanus*, équivalent ou surnom d'Apollon, est surtout représenté dans la région Rhône-Alpes : *CIL*, XII, 494 (Aix-en-Provence) ; 1567 (Aix-en-Diois) ; 2443 (Aix-les-Bains), etc... ; Holder, 1, col. 491-494 et 3, 912-913.

9. Le thème est fréquent un peu partout en Gaule ; on le trouve également au Portugal (*CIL*, II, 2402-2403) et jusqu'en Dacie (Ptol. 3, 7, 2 ; Holder, 1, 492).

10. Ch. J. Guyonvarc'h, *l.c.* (p. 136, note 1), p. 170.

Il faut enfin tenir compte du fait que chaque peuplade, surtout dans les vallées isolées des Alpes, pouvait parler un dialecte celtique ou ligure propre, différent des dialectes voisins. Les Anciens étaient conscients de l'existence de plusieurs langues dans la Gaule préromaine : selon César, Belges, Aquitains et Celtes « diffèrent entre eux par le langage, par les coutumes et par les lois », *hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt*[1]. De leur côté, les linguistes modernes ont retrouvé, dans les Alpes en particulier[2], les traces de nombreux dialectes.

b) Les ethnonymes.

Sur les soixante et dix peuples connus par des textes antiques dans la région Rhône-Alpes, près de quarante sont localisés avec certitude. Hormis quelques surnoms ou noms collectifs strictement latins — *Capillati, Comati, Alpini, Montani* — la majorité de ces ethniques sont ligures ou celtiques. Mais comme pour les toponymes en général, à cause de la méconnaissance du ligure et de la complexité du celtique, il est difficile de ranger ces noms de peuples dans des catégories strictes, comme il serait souhaitable pour mieux connaître l'origine de ces populations.

Reconnaissons d'abord que certains ethniques sont mal assurés dans leur forme, et si tels manuscrits donnent quelquefois des leçons différentes[3], dans certains cas, toutes peuvent être acceptables *a priori* ; ainsi trouve-t-on *Esubianii* et *Vesubianii*, *Brodiontii* et *Bodiontici*, etc... Pour beaucoup de ces noms, les désinences diffèrent selon qu'ils sont transcrits en grec ou en latin[4] : Καναροι, *Cavares*, *Cavari*[5] ; *Allobriges* et *Allobroges* ; Καινικήται et *Caenicenses*, etc... On a souvent des radicaux celtiques ou ligures avec des suffixes latins, et des emprunts du ligure au celtique ou réciproquement ne sont pas à exclure. Enfin la chronologie de ces noms de peuples constitue un problème : si tous sont attestés au 1er siècle av. J.-C., tous ne doivent pas avoir la même ancienneté.

Le tableau des ethnonymes du sud-est de la Gaule, rangés par catégories selon leur suffixe ou leur désinence, permet de formuler quelques remarques d'intérêt général[6] :

— le suffixe *-ates* a été très employé pour former des ethniques de villes :

les *Genuates* sont les habitants de *Genua*
les *Sabates* — — — de *Savo*
les *Pedates* — — — de *Pedo*

1. *B.G.*, 1, 1, 2 ; dans le même sens Strabon, 4, 1, 1.
2. J. Whatmough, *Gentes variae linguis* (*Virg. Aen.*, 8, 722-723), dans *Word Journal of the linguistic circle of New-York*, 1949, p. 106-115 ; du même, *Alpes populique inalpini* (*Pline*), dans *H.S.Ph.*, 60, 1951, p. 175-185.
3. Voir *supra*, p. 39.
4. Les auteurs grecs ont hésité, dans leurs transcriptions des noms de peuples gaulois, entre la déclinaison consonantique et la déclinaison en *o* : Ἐλίσυκοι au lieu de Ἐλίσυκες en face de *Elisyces* ; par contre on trouve Τρικαστινοί et *Tricastini*, etc...
5. *Infra*, p. 235.
6. J'ai joint un astérisque aux ethnonymes qui selon Ch.-J. Guyonvarc'h (lettre personnelle) seraient certainement celtiques ; pourraient être celtiques selon lui : *Reii, Anatilii, Nerusii, Oxubii, Salluvii, Nemeturi(i)*. Je ferais deux remarques préalables : les linguistes ont toujours tenu pour celtique l'ethnique *Tricastini* ; en revanche les *Segusini*, les *Taurini* et les *Bormani*, qui désignent des populations indigènes, seraient plutôt ligures (*infra*, p. 162).

ETHNONYMES DU SUD-EST DE LA GAULE RANGÉS SELON LEUR SUFFIXE

-brigii/-broges	*-riges*	*-cores/-corii*	*-ntii*
Allobroges* Segobrigii*	Caturiges*	Tricores* Tricorii* Vertamocorii*	B(r)odiontii Sentii* Sogiontii* Vediantii Vocontii*
-ares	*-eri*	*-auni*	*-unni* et *-inni*
Cavares*	Suelteri* Suetrii*	Ligauni Segovellauni* Velaunii*	Sebaginni Vergunni*
-ates	*-ani(i)*	*-ini(i)*	*-oni(i)/-ones*
Adunicates Deciates* Dexivates* Edenates Euburiates Gaesates* Quariates Savincates	Bormani* Bricianii* Comani (V)esubianii*	Ecdinii Memini Segusini* Taurini* Veaminii Verucini	Acitavones Ceutrones Ikonii/Ucennii Nemaloni(i)
-ici	*-ii*	*-luri(i)*	*-enses*
Albicci* Avatici* Avantici* Bodiontici* Camactulici	Anatllii Nerusii Oxubii Reii Salluvii	Eguituri(i) Nemeturii	Caenicenses Samnagenses Vulgientes etc...
Divers : Gallitae* Graioceli Medulli Oratelli Tricastini Triulatti(i) Tritolli Nearchi	Albieis Salyes		

les *Elusates* sont les habitants de *Elusa*
les *Lactorates* — — de *Lactora* [1]
etc...

Il y a un rapport morphologique constant entre ces formations ethniques et les noms des habitats correspondants. Pour confirmer cette constatation, on notera que sur la liste de peuples du Trophée des Alpes, les quatre *gentes* qui dépendaient des *Vindelici* présentent des suffixes en *-ates/etes* : *Cosuanetes*, *Rucinates*, *Licates*, *Catenates*, vraisemblablement quatre cantons désignés par l'ethnique de leur chef-lieu. Mais si les habitants de Gênes sont les *Genuates*, Gênes était la capitale de la peuplade des *Viturii*, qui comprenait en outre plusieurs autres communautés (*pagi* et *vici*) portées sur la Table de Polcevera de 117 av. J.-C. : *Mentovini*, *Odiates*, *Langenses*, *Cavaturini*, *Dectunini* [2]. De même trouve-t-on la mention sur une inscription de Baalbeck des *Pedates Tyrii* [3] : les *Pedates* sont les habitants de *Pedo*/Bourg-St-Dalmas et les *Tyrii*/*Turi* désignent les habitants de la circonscription territoriale dont *Pedo* était le chef-lieu, à savoir la vallée supérieure de la Stura di Demonte [4].

Les ethniques en *-ates* ne sont pas des formations propres au domaine ligure [5], mais sont particulièrement nombreux dans les pays de montagnes, l'Italie du nord, les Alpes et les Pyrénées [6]. En Narbonnaise orientale et dans les provinces alpestres, on en compte huit, joints à des radicaux celtiques ou ligures [7]. Si tels de ces ethniques sont formés sur des noms de villes [8], d'autres sont peut-être constitués sur des théonymes : c'est le cas des *Dexivates*, la déesse *Dexiva* étant attestée sur leur territoire par plusieurs inscriptions, mais il est vrai qu'elle pouvait déjà être éponyme du chef-lieu-sanctuaire, comme *Vasio*, *Arausio*, *Soio* ou *Nemausus* [9]. A la différence des ethniques en *-enses* (voir *infra*), qui ne désignent jamais que les seuls habitants d'une ville, en Gaule les ethniques en *-ates* désignent de véritables peuplades, même s'ils sont à l'origine des ethniques de villes.

— Le suffixe *-auni*, que l'on trouve dans *Ligauni* et *Velauni* serait méditerranéen :

1. Holder, 1, col. 264-265, s.v. *-atis* ; C. Rostaing, *Toponymie en Provence*, *l. c.*, p. 19 et 429-431 ; A. Ernout, *Atrebas et Arelas*, dans *Mélanges A. Piganiol*, 1966, 2, p. 977-983.

2. *CIL*, I, 199, et V, 7749 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 136. — On remarquera toutefois qu'à côté de l'ethnique *Genuates*, on trouve *Genuenses* sur la Table de Polcevera et plus tardivement, par exemple sur une inscription datée de l'an 113 de notre ère : *CIL*, V, 7153.

3. *Ann. Epigr.*, 1939, n° 60, p. 255 et *supra*, p. 42, note 3.

4. On pourrait rapprocher de ces formules l'expression *Vasienses Vocontii* attestée par de nombreuses inscriptions.

5. A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 270 sq.

6. Pline 4, 108 en signale quinze en Aquitaine.

7. Si ces ethniques en *-ates* ne sont pas de formation tardive, j'entends par là romaine, on pourrait entrevoir un peuplement uniforme en Italie du nord et dans le Midi de la Gaule à l'époque préromaine [on remarquera toutefois qu'on trouve *Tolosates* et *Tolosani* à la même période, sous le Haut-Empire et à côté des *Deciates* de la région d'Antibes, les *Deciani* de Calabre (Pline 3, 105)]. Ce ne serait pas là le seul rapprochement que l'on pourrait faire entre le peuplement des Alpes et celui des Pyrénées. Dans le même sens, mais pour d'autres raisons, voir les observations de Sir Gavin de Beer, pour qui Ligures, Basques et Ibères représenteraient une même race méditerranéenne : *Antiquités Nationales*, 3, 1962, p. 52-56 ; à l'appui de cette thèse : Strabon 4, 1, 1 qui rapporte que les populations d'Aquitaine sont très proches des Ibères et des Gaulois par leur type physique et par leur langue.

8. Sans doute *Edenates* sur *Edena*, encore est-ce le seul et *Edena* n'est connue que par des textes médiévaux.

9. *Infra*, p. 204.

on connaît par exemple les *Ingauni* en Ligurie [1], les *Alauni*, les *Anauni* et les *Genauni* dans les Alpes centrales.

— La répartition des ethniques formés avec le suffixe *-ones/-oni* [2], montre qu'il a été utilisé par les Celtes, par les Germains et par les Ligures : dans la zone alpine, cette catégorie comprend les *Acitavones*, les *Ceutrones*, les *Nemaloni(i)* et les *Ikonii*.

— Le suffixe *-ontii/-antii* est assez fréquent dans le sud-est de la Gaule : il entre dans la formation des ethniques *Vocontii*, *Sogiontii*, *Brodiontii*, *Sentii* et *Vediantii*.

— Les désinences *-ii/-ici*, la seconde n'étant que la latinisation de la première (*Brodiontii* > *Bodiontici*), sont de loin les plus utilisées dans la formation des ethniques du sud-est de la Gaule et des Alpes [3].

— Les suffixes *-broges/brigii* (*Allobroges*, *Segobrigii*), *-riges* (*Caturiges*), *-cores/-corii* (*Tricores*, *Tricorii*, *Vertamocorii*), *-ulli* (*Medulli*) et peut-être les suffixes *-ares* (*Cavares*) et *-eri* (*Suelteri*, *Suetrii*) entrent exclusivement dans la formation de noms de peuples celtiques.

— Le suffixe latin *-ensis* est réservé aux ethniques de villes (cités, municipes ou simples *vici*) : *Vordenses* (Gordes), *Noiomagenses* (Nyons), *Albinnenses* (Albenc), *Cemenelenses* (Cimiez), *Caenicenses* (**Caenica* ?), *Samnagenses* (**Samnaga* ?) [4] ; au Moyen-Age il désigne les *pagi* : *pagus Albionensis*, *pagus Diensis*, etc... *Caenicenses*, ethnique latin , est l'équivalent de Καινικήται, ethnique grec attesté par des monnaies : chez les géographes grecs en effet, les ethniques de villes de la région de Marseille ont des suffixes en -ιτης, -ήτης ou -ώτης, forme qu'Etienne de Byzance (s.v. Cavaillon et Avignon) nomme « l'ethnique de type grec », par opposition au type en -ήσιος (en latin : *-ensis*) qu'il considère comme régional, κατὰ τὸν ἐπιχώριον τύπον [5].

— Les ethniques avec suffixe en *-ini* paraissent assez particuliers aux *pagi* et aux *vici*, dans la terminologie officielle du Haut-Empire ; ainsi trouve-t-on : les *vicani Segusini* (*CIL*, V, 7281) ; les *vicani Iadatini* (*CIL*, V, 7450) ; les *pagani Beritini* (*CIL*, XII, 2) ; et le *vicus Cuntinus* (*CIL*, V, 7868). Mais ce n'est point une loi puisque nous trouvons aussi les *Memini*, les *Veaminii* ou les *Verucini* qui sont de vraies peuplades ; enfin, il faut compter dans ce groupe d'ethniques de *pagi* les *Sebaginni* et les *Vergunni*, ces derniers ayant donné leur nom à la petite agglomération montagnarde de *Vergons* dans le bassin du Verdon.

— Si la plupart de ces ethniques ont une origine (ligure ou celtique) qui paraît ancienne, presque tous ont été latinisés par un changement de désinence, lors de la romanisation. La comparaison des noms de peuples tels qu'ils sont orthographiés par les écrivains du Haut-Empire et tels qu'ils figurent par exemple dans l'*Ora maritima* d'Aviénus (dont les sources sont du VI[e] siècle av. J.-C.) le montre clairement :

- les *Ceretes* d'Aviénus (v. 550) sont nommés *Ceretani* chez Strabon ;
- les *Salyes* d'Aviénus (v. 701), encore nommés *Salyes* par Strabon et Ptolémée, sont désignés par l'ethnique *Salluvii* chez Tite Live et chez Pline.

1. *Sengauni* sur la carte de Peutinger dans les Apennins.
2. Holder, 2, col. 852, s.v. *-on-*.
3. Sur la question des désinences apparemment distinctes (*Veaminii* sur l'arc de Suse et *Veamini* sur le trophée de la Turbie, etc...) voir plus haut p. 40, où j'ai montré que les ethniques inscrits sur le monument de la Turbie étaient en fait abrégés.
4. Sur les *Caenicenses* et les *Samnagenses*, *infra*, p. 199 sq.
5. J. Brunel, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 123.

• Les Ἀλβιεῖς, ethnique formé de la même manière que Σάλυες, sont peut-être les mêmes que les Ἀλβίοικοι : les uns et les autres sont ainsi nommés par Strabon [1], mais la seconde forme est déjà une latinisation qu'il faut identifier à l'ethnique *Albicci* employé par César.

• Quant aux autres ethniques qui figurent dans le poème géographique d'Aviénus — les *Sordes* du Roussillon, les *Elesices* du Narbonnais, les *Nearchi* [2] du bas Rhône, les *Tilangii*, les *Daliterni*, les *Clahilci* et les *Lemenici* [3] du haut Rhône (v. 674-676) — ils ont en commun une allure archaïsante qui, compte tenu de la date attribuée aux sources d'Aviénus, permet de les inclure dans une couche linguistique très ancienne.

— D'une façon générale, pendant toute l'époque gallo-romaine, les noms des anciennes peuplades sont encore très utilisés, ne serait-ce que pour désigner géographiquement une région du territoire barbare ; ils entrent en particulier dans la dénomination officielle des cités [4] :

Aime est appelée *Forum Claudii Axima Ceutronum* ;
St-Paul-Trois-Châteaux, *Augusta Tricastinorum* ;
Carpentras, *Colonia Julia Meminorum Carpentorate* etc...

D'autres survivent accolés aux ethniques des villes qui étaient leur chef-lieu : *Vasienses Vocontii, Pedates Tyrii*... Mais certains tendent peu à peu à être abandonnés au profit des ethniques de cités : c'est ainsi que le nom des *Allobroges* est peu à peu supplanté par celui des *Viennenses*.

— Parmi les soixante et dix peuplades localisées entre le Rhône et les Alpes occidentales, quelques-unes seulement ont perpétué leur souvenir dans des noms de pays : *Ucennii* > l'Oisans, *Quariates* > le Queyras, *Vertamocorii* > le Vercors, *Albici* > l'Albion, *Tricastini* > le Tricastin. Quelques cités, abandonnant le nom de leur *oppidum* indigène, ont pris, en général au Bas-Empire, le nom de la tribu dont elles étaient jadis le chef-lieu [5] : *Reii* > Riez, *Vergunni* > Vergons, *Tricastini* > St-Paul-Trois-Châteaux, *Bormani* > Bormes. Mais si cet usage, ainsi que je l'ai dit, s'est intensifié et semble même, en Gaule, avoir prévalu au IVe siècle [6], on constatera qu'en Narbonnaise, dès le Ier siècle de notre ère, certains ethniques servent à désigner des agglomérations : ainsi Pline (3, 36) énumère parmi les *oppida latina* : *Bormani, Comani, Caenicenses, Cambolectri, Lutevani qui et Foroneronienses, Ruteni, Samnagenses, Tolosani, Tasgoduni, Tarusconienses* et *Umbranici*.

c) *Les toponymes.*

Les inventaires des noms de lieux étant encore beaucoup trop réduits et excluant généralement les microtoponymes, il est impossible de déterminer avec précision les aires de répartition des toponymes ligures et des toponymes celtiques dans la

1. 4, 6, 4 qui donne les deux formes séparées par καί, souvent corrigé, mais peut-être sans raison, en ἤ.
2. De même qu'*Isarchi* (Pline 3, 137) est transcrit *Isarci* à la Turbie, ne pourrait-on pas admettre l'équivalence *Nearchi* = **Nearci* ?
3. Les habitants des bords du lac Léman.
4. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 323 sq. et 526-527, met l'accent sur la curieuse persistance des noms d'anciens peuples accolés aux noms nouveaux de caractère officiel.
5. C. Rostaing, *Toponymie de la Provence, l. c.*, p. 336-340.
6. A. Vincent, *Topo. de la France*, p. 108-113.

région Rhône-Alpes [1]. Tout au plus peut-on en avoir une vue générale en tenant compte des noms de lieux celtiques les mieux connus [2]. Mais reconnaître la celticité d'un toponyme fait souvent difficulté, les différences locales étant toujours possibles : il convient donc de ne retenir comme celtiques [3] que les termes composés de *-briga*, hauteur, de *-dunum*, ville close, de *-magus*, marché, de *-rate*, forteresse, de *-ritum*, gué et de *-vindo*, blanc. Ainsi sont certainement celtiques : *Senomagus*, St-Pierre-de-Sénos près de Bollène (Vaucluse) ; *Neomagus*, Nyons, qui fut aussi le nom ancien de St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) ; *Rigomagus*, près de Barcelonnette (B.-A.) ; *Caturigomagus*, Chorges (H.-A.) ; *Brigomagus*, Briançonnet (A.-M.) ; *Scingomagus*, Exilles dans le val de Suse (Italie) ; *Ictodurus*, entre Gap et Chorges (H.-A.) ; *Condate*, près de Seyssel (H.-S.) ; *Carpentorate*, Carpentras (Vaucluse) ; *Eburodunum*, Embrun (H.-A.) ; *Alaunium*, Aulun dans la commune de Lurs (B.-A.) ; *Voludnium/Voludnia*, la Vélieude, commune de St-Jean-de-la-Porte (Savoie) (*CIL*, XII, 2331) ; *Vindalium*, Mourre-de-Sève près de Sorgues (Vaucluse) etc... [4].

Non plus attestés par des textes antiques mais seulement par des documents médiévaux, on retiendra également : *Virodunum*, Verdun, hameau de Bellecombe en Tarentaise et du Cruet (Savoie), Verdin (Isère), Verdun à Baratier et aux Orres (H.-A.), Verdun à Beausemblant et à Bourdeaux (Drôme), etc... ; **Mediolanum*, Meylan (Isère), Méolans dans la vallée de Barcelonnette (B.-A.), et peut être Montmélian (Savoie) ; *Assedunum*, Sahune (Drôme) ; *Mons Lugdunus* (?), Montlahuc (Drôme) ; *Rodanae*, ancien nom de St-Maximin (Var) ; *Biturrita*, Bédarrides (Vaucluse) et *villa Betorrida*, nom de Forcalquier (B.-A.) au IX^e^ siècle ; peut-être d'autres toponymes composés avec le suffixe *-dunum*, comme Astoin (B.-A.), Aiglun (A.-M. et deux dans les B.-A.), Bezaudun (un dans la Drôme, deux dans les B.-A., deux dans le Var, un dans les A.-M.) etc..., qui sont considérés comme celto-ligures [5].

En fait les toponymes celtiques sont très nombreux, mais ce n'est que peu à peu qu'on distinguera avec certitude ces autres toponymes indigènes qui constituent le substrat linguistique que les Celtes ont trouvé lors de leur installation de part et d'autre des Alpes occidentales. Ch. Rostaing remarque justement que « la part qui revient dans la toponymie provençale aux populations préceltiques est très importante » [6], quoique difficilement appréciable. Il insiste en particulier et à juste titre sur l'abondance de formations en *-on(e)* : *Andao*, Andaon (Gard) et Andon (A.-M.) ; *Orgo/Urgo*, Orgon (B.-du-R.) ; *Vasio*, Vaison ; *Amaro*, Amaron, nom de la montagne de Lagarde d'Apt (Vaucluse) ; *Aramo*, Aramon (Gard) ; *Robio/Rubio*, Robion (Vaucluse, B.-A. et A.-M.) ; *Soio*, Soyons (Drôme et B.-A.) ; *Dromo*, Dromon (B.-A.) ; *Gordo*, Gourdon (A.-M.), etc...

1. Selon F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 21, la plupart des toponymes qui désignent les comptoirs massaliotes seraient des noms indigènes « rhabillés à la grecque » ; rares seraient les noms de lieux certainement grecs : il y en a tout de même quelques-uns.

2. Recensements sommaires mais utiles dans Ch. Rostaing, *l. c.*, p. 315-335 pour la Provence ; pour les Alpes méridionales, N. Lamboglia, *I nomi dei Comuni delle Alpi Marittime*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 67-124 ; pour le Dauphiné, *Dict. topo.* : voir bibliographie générale.

3. J. Vendryes, *Note sur la toponymie celtique*, dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel par ses amis, ses collègues et élèves*, 1955, 2, p. 640-650.

4. Pour la localisation de ces noms de lieux, voir la carte générale.

5. C. Rostaing, *l. c.*, p. 39, 54 et 109 ; N. Lamboglia, *I nomi dei Comuni*, *l. c.*, p. 73 et 79.

6. *L. c.*, p. 303. La prépondérance de l'élément pré-indo-européen dans la toponymie provençale a été récemment encore mise en relief par G. Alessio, *Relitti toponomastici liguri in Provenza*, dans *Studi Etruschi*, 21, 1951, p. 443-461 : *Arausio*, *Ernaginum*, *Orgo/Urgo*, Ganagobie et même *Arelate* (p. 449) appartiendraient à cette couche.

d) Les anthroponymes.

L'onomastique indigène semble l'emporter sur l'onomastique latine en Narbonnaise orientale et dans les provinces alpestres ; mais là encore une enquête détaillée reste à effectuer pour mesurer d'une part les survivances indigènes, d'autre part les progrès de l'onomastique celtique et latine [1].

Etudiant la diffusion des anthroponymes d'origine celtique dans la vallée du Rhône, G. Petracco Sicardo [2] insiste lui aussi sur la difficulté qu'il y a à séparer nettement un nom celtique d'un nom ligure et cela parce que dès le IIIe siècle avant J.-C. la fusion des Celtes avec les indigènes était quasi totale. Aussi une telle enquête ne sera positive que lorsqu'elle pourra s'étendre à tous les pays de la Méditerranée occidentale, de la Ligurie à l'Espagne.

Dans l'état actuel de nos connaissances [3], il est donc difficile de préciser si l'onomastique gauloise correspond dans sa diffusion à l'aire généralement attribuée à l'expansion celtique dans le sud-est de la Gaule ; tout au plus peut-on avancer que les noms certainement celtiques vont en se raréfiant au sud de la Durance. Une enquête partielle réalisée par J. Sautel dans l'ancien territoire des *Vocontii* (et plus exactement dans l'actuel département de la Drôme) [4], montre que les noms de personnes d'origine celtique y sont relativement nombreux, mais il faut avouer que dans la masse des anthroponymes gaulois, il est très difficile de distinguer les noms celtiques des noms indigènes et je serai sur ce point moins affirmatif que J. Sautel ; en revanche, les zones rurales et montagneuses demeurèrent plus longtemps fidèles à l'onomastique gauloise, l'onomastique romaine des *tria nomina* apparaissant d'abord dans les villes pour ne gagner que très lentement les campagnes [5].

***

L'analyse rapide des noms de peuplades, de quelques noms de lieux et un sondage superficiel effectué dans la masse des noms de personnes qui figurent sur les monuments épigraphiques d'époque romaine, suffisent à démontrer la complexité des problèmes posés [6]. Les noms de peuplades, de lieux, de rivières, de montagnes et d'hommes se sont transformés, ont évolué, ont pu s'altérer, mais ils demeurent. Les linguistes eux-mêmes connaissent les limites de leur science et savent qu'elle exige une grande prudence : elle est cependant un moyen de prospection parmi d'autres,

1. L'onomastique révèle quelquefois des ethniques : *Helvius* < *Helvii* ; *supra*, p. 107-108.

2. *L'onomastica preromana della valle del Rodano*, dans *R.E.Lig.*, 23, 1957, p. 223-246 ; du même, *Ricerche preliminari sull'onomastica ligure pre-romana*, dans *Actes du Ier congrès int. d'Etudes Ligures*, 1950 (1952), p. 113-118.

3. Les enquêtes concernant l'onomastique antique du Midi de la Gaule sont pour ainsi dire inexistantes. Pour le Moyen-Age, une étude très importante est l'analyse des noms de personnes du Polyptyque de Vuadalde (an 814 ; dans *C.S.V.*) de Ake Berg, *Etude d'anthroponymie provençale*, 1, Göteborg, 1941 (riche c.-r. de G. Serro dans *R.E.Lig.*, 11, 1945, p. 70-89).

4. J. Sautel, *L'onomastique des Voconces et ses transformations*, dans *Mélanges Saunier*, Lyon, 1944 ; *FOR* Drôme, 11, 1957, p. 123-127 : de nombreuses attributions à la langue celtique demanderaient cependant à être confirmées.

5. Les inscriptions sur pierre antérieures au milieu du Ier siècle av. J.-C. sont très rares en Narbonnaise : on ne compte guère que le milliaire de Treilles et sans doute la plus grande partie des inscriptions gallo-grecques (P.-M. Duval, *Les inscriptions gallo-grecques trouvées en France*, dans *Actes du Colloque de Dijon*, *l. c.*, p. 63-69) ; celles qui appartiennent à l'époque d'Auguste sont en général officielles, municipales ou émanant de colons ; en conséquence, les inscriptions votives ou funéraires en langue latine, sur lesquelles on se fonde pour analyser l'onomastique gauloise, sont tardives (Ier, IIe et IIIe siècles de notre ère).

6. L'étude des noms de rivières, de montagnes ou de divinités indigènes confirmerait sans doute les données de l'ethnonymie et de la toponymie.

qui pourrait confirmer des hypothèses vérifiées par d'autres voies [1]. Mais le manque d'inventaires sérieux et détaillés et le départ incertain entre la langue ligure et la langue celtique rendent ce critère encore trop superficiel, surtout pour l'archéologue. Je formulerai cependant quelques observations d'ordre général concernant la région comprise entre le moyen Rhône et les Alpes :

— le substrat linguistique ligure est riche dans tout le sud-est de la Gaule, mais surtout dans la zone méditerranéenne ;

— les ethnonymes et les toponymes celtiques ne sont pas inexistants au sud de la Durance, mais rares. Ils sont en revanche particulièrement denses le long des grands itinéraires préromains : dans les vallées du Rhône, de la Durance, de la Drôme et de l'Isère, mais aussi sur des tracés secondaires et moins connus, comme ceux de l'Ubaye et du Verdon [2].

1. F. Le Roux, c.-r. de l'article de Jan de Vries, *La topo. et l'histoire des religions* (*Rev. hist. des rel.*, 1953, p. 207-230), dans *Ogam*, 6, 1954, p. 287 sq.
2. Voir leur répartition sur la carte d'ensemble.

C

LE PEUPLEMENT DE LA RÉGION RHONE-ALPES AU PREMIER ET AU DEUXIÈME AGE DU FER LIGURES ET CELTES

Il est peu de problèmes aussi controversés depuis près d'un siècle que celui de l'importance respective des Ligures, des Ibères et des Celtes dans le peuplement préromain du Midi de la Gaule [1]. Au panligurisme exclusif de certains savants, répondit le panceltisme des autres : tous tendaient à donner de ces vocables de Ligures et de Celtes des définitions ethnologiques trop précises — distinctions qui échappaient aux Anciens — et à attribuer aux uns et aux autres une aire d'expansion géographique fixe et immuable, alors qu'elle fut sujette aux fluctuations des migrations, des conquêtes et des guerres locales, connues ou ignorées.

A la veille de la colonisation romaine, le sud-est de la Gaule présentait un peuplement celto-ligure stabilisé sinon uniforme sur toute son étendue. Mais, pour mieux cerner les problèmes particuliers concernant l'ethnographie de cette région, il convient de déterminer, dans la mesure du possible, les étapes de formation de ce peuplement. Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps au moyen de sources écrites, le fond de la population est constitué d'indigènes, les Ligures, auxquels se mêlèrent, tout au long du premier millénaire avant notre ère, d'autres éléments ethniques, parmi lesquels ces groupes de populations celtiques venus du nord-est sont certainement les plus importants mais non point les seuls.

Pour restituer ces étapes, il faudrait pouvoir confronter les données ethniques, archéologiques et toponymiques avec les renseignements dont font état les sources antiques ; mais, compte-tenu des incertitudes où se trouvent encore certaines disciplines comme la linguistique ou l'anthropologie, qui pourraient cependant apporter sur ce problème d'utiles renseignements, l'importance des apports étrangers dans cette population indigène est encore difficile à mesurer. D'autant que la compénétration, la fusion des autochtones avec ces éléments ethniques migrateurs et nomades semble totale à la veille de la romanisation, époque pour laquelle nos sources historiques sont les plus explicites.

Mais surtout il ne faut pas oublier que, pour les Grecs en particulier, qui, dès le VII^e^ siècle av. J.-C., nous parlent des populations indigènes avec lesquelles ils sont entrés en contact dans l'arrière-pays du golfe du Lion et dans les Alpes occidentales —

1. Voir la bibliographie générale en tête de cet ouvrage. On y ajoutera *R.E.*, 13/1, col. 525-535 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 49-62 et 104-105 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 110-192, mais en fait seules les pages 175-188 sont encore valables ; A. Grenier dans *An economic survey of ancient Rome*, *l. c.*, p. 413-415 ; J. Jannoray, *Ensérune*, *l. c.*, p. 377-387 ; et *R.E.Lig.*, *passim* (cf. en particulier Index, *ibidem*, 20, 1954, p. 273-274).

populations qu'ils nomment *Ligures* — ce vocable désignait moins une race qu'une ambiance de vie, qu'un état de civilisation particulier à ces régions[1] ; au contraire, parlant des *Celtes*, ils insistent moins sur leur façon de vivre et leur culture que sur leurs perpétuelles migrations.

Sources antiques

Pour la clarté de l'exposé, je crois bon de donner ci-après — par ordre chronologique — les principaux textes antiques concernant les Ligures d'une part, les Celtes d'autre part, enfin les Celtoligures ou ceux qui font état de Ligures et de Celtes juxtaposés ou mêlés dans une même région.

Ligures :

a) Hésiode (au VIIIe siècle av. J.-C. environ), frag. 122, cité par Strabon, VII, 3, 7 d'après Eratosthène, nomme les Ligures en même temps que les Ethiopiens et les Scythes.

b) Hécatée de Milet (fin VIe), *apud* Etienne de Byzance, *Ethnica*, cite comme villes de Ligurie :

- Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν ἄποικος Φωκαέων·
- Μόνοικος πόλις Λιγυστική.
- Ἄμπελος πόλις τῆς Λιγυστικῆς.

et comme peuple ligure :

- Ἐλίσυκοι ἔθνος Λιγύων.

c) Dans le même ouvrage, Etienne de Byzance, selon des sources généralement non précisées, mais dont certaines doivent être anciennes, donne comme villes ligures : Ἀθῆναι, Βατετίρα, Δερτών, Ὀλβία, Περγάντιον, Στοῖνος·

et comme peuples ligures :

- Ὀξύβιοι μοῖρα Λιγύων.
- Σάλλυες ἔθνος Λιγυστικόν.

Pour Ἀγάθη, Agde, il dit : πόλις Λιγύων ἢ Κελτῶν, mais rapporte que Philon, au IIe siècle de notre ère, localisait cette ville ἐπὶ λίμνης Λιγυστίας « sur le lac ligure »[2].

d) Aviénus, se fondant sur des récits de voyages effectués à la fin du VIe siècle, *Ora maritima*, v. 132-137, parle de *Ligures* sur la côte atlantique ; mais surtout v. 612-613 : *hujus alveo* (*Orani*) *Hibera tellus adque Ligyes asperi intersecantur.*

e) Hérodote, au Ve siècle, V, 9, 3, rapporte que « chez les Ligures qui habitent au-dessus de Marseille (Λίγυες οἱ ἄνω ὑπὲρ Μασσαλίης οἰκέοντες), les marchands sont appelés Sigynnes ».

VII, 165 : vers 480 av. J.-C., Carthage recrute des mercenaires chez les peuples de Méditerranée occidentale et parmi eux figurent des Ligures et des Ibères.

f) Eschyle, au début du Ve siècle, dans *Prométhée*, *apud* Strabon, IV, 1, 7 : ce sont les Ligures qui, dans la Crau, se sont opposés au passage d'Héraclès.

1. N. Lamboglia, *Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône*, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-29.

2. Sans doute faut-il entendre par là le golfe du Lion. Sur le nom ancien de ce golfe, cf. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 114, note 22. — Sur les villes situées, selon les sources d'Etienne de Byzance, « en Massalie », à savoir *Alonis*, *Avenio*, *Azania*, *Cabellio*, *Cyrène*, *Rhodanousia*, *Troizen*, voir *infra*, p. 221 sq.

g) Le Pseudo-Scylax (IVe s.), *Periplus*, 3 et 4, précise, dans sa description du littoral méditerranéen : « Après les Ibères, habitent les Ligures et les Ibères mélangés jusqu'au Rhône (Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ) ... [1] ; au-delà du Rhône jusqu'à Antion (= Anzo di Framura), habitent les Ligures ; ... depuis Antion jusqu'à Rome, habite le peuple Turrhène ».

h) Le Pseudo-Scymnos, au Ier siècle, av. J.-C., mais selon des sources du IVe, dont Ephore et Timée, *Periegesis*, v. 209-219, localise les Ligures dans tout l'arrière-pays massaliote.

i) Aristote, au IVe siècle, mais faisant peut-être état de documents plus anciens, *Meteor.*, I, 13, 30, situe la perte du Rhône à Bellegarde (à l'ouest du lac Léman) : περὶ τὴν Λιγυστικήν, « sur la bordure de la Ligurie ».

j) Polybe, au IIe siècle, mais se référant à la situation qui était celle de la fin du IIIe siècle av. J.-C. et qui a visité les Alpes occidentales :

- II, 16, 1-2 : localise les Ligures entre Marseille, Pise et Arezzo ;
- XXXIII, 8-9 : compte les *Oxubii* et les *Deciates* au nombre des peuplades ligures ;
- VII, 9, 6 : dans le traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, Hannibal compte parmi ses alliés des peuples et des cités situés en Italie, en Celtique et en Ligurie, faisant bien la distinction entre ces trois pays : ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Κελτίᾳ καὶ ἐν τῇ Λιγυστίνῃ.

k) Denys d'Halicarnasse (fin du Ier s. av. J.-C.), *Ant. Rom.*, I, 41, parlant de la pénétration grecque en Occident, précise que les cols des Alpes étaient alors gardés par les Ligures ; à côté d'eux, il fait intervenir « d'autres peuplades barbares », qu'il ne nomme pas.

l) Diodore de Sicile, à la fin du Ier siècle av. J.-C., *Biblio.*, IV, 19, rend compte de l'épisode d'Héraclès allant de Celtique en Ligurie à travers les cols des Alpes (texte *supra* p. 63) ;

IV, 30 et 39, décrit longuement et de façon réaliste les mœurs des populations ligures : il en ressort que les Ligures sont alors cantonnés dans les Alpes maritimes, où ils mènent une vie très dure.

m) Pour Strabon, II, 5, 28 ; IV, 1 et 6 ; V, la Ligurie (ἡ Λιγυστική) désigne le territoire qui sera celui de la province des Alpes Maritimes, prolongé vers le nord-est par tout le pays montagneux qui s'étend de la mer à la vallée du Pô et aux Apennins. D'une manière générale, les Ligures occupent les montagnes et les Gaulois la plaine.

IV, 6, 6 : « Sur le versant italien de la chaîne des Alpes, habitent les *Taurini*, nation ligure, et, avec eux, maintes autres tribus ligures, à savoir celles qui forment la population du Pays dit de Donnus et de Cottius ».

n) Pline, *N.H.*, III, 47-49 et 135-136 : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Sallui, Deciates, Oxubi ; citra...* les nombreuses peuplades qui occupent le territoire qui s'étend jusqu'au Pô et, vers les Apennins, jusqu'au fleuve *Macra*.

Celtes :

o) Aviénus, *Or. mar.*, v. 637-639 :

nivosum in auras erigunt Alpes jugum
a solis ortu et arva Gallici soli
intersecantur scrupeo fastigio...

p) Polybe, III, 48, faisant le récit de la traversée des Alpes par Hannibal, précise qu'avant les Carthaginois, « les Gaulois des bords du Rhône [2] avaient plus d'une fois passé les Alpes... pour aller se joindre à leurs frères de la plaine du Pô ». Ce texte et d'autres du même historien concernant le même épisode et la même époque, laissent entendre que le massif alpin proprement dit présentait une population distincte de celle des vallées du Rhône et du Pô. D'autre part, pour se faire guider dans la montagne, Hannibal a recours à des « indigènes ».

1. Il faut entendre par là qu'entre les Pyrénées et le Rhône il y avait, côte à côte, des villages ligures et des villages ibères.
2. Les *Gaesates* : voir *infra*, p. 305 sq.

populations qu'ils nomment *Ligures* — ce vocable désignait moins une race qu'une ambiance de vie, qu'un état de civilisation particulier à ces régions[1] ; au contraire, parlant des *Celtes*, ils insistent moins sur leur façon de vivre et leur culture que sur leurs perpétuelles migrations.

Sources antiques

Pour la clarté de l'exposé, je crois bon de donner ci-après — par ordre chronologique — les principaux textes antiques concernant les Ligures d'une part, les Celtes d'autre part, enfin les Celtoligures ou ceux qui font état de Ligures et de Celtes juxtaposés ou mêlés dans une même région.

Ligures :

a) Hésiode (au VIIIe siècle av. J.-C. environ), frag. 122, cité par Strabon, VII, 3, 7 d'après Eratosthène, nomme les Ligures en même temps que les Ethiopiens et les Scythes.

b) Hécatée de Milet (fin VIe), *apud* Etienne de Byzance, *Ethnica*, cite comme villes de Ligurie :

- Μασσαλία πόλις τῆς Λιγυστικῆς κατὰ τὴν Κελτικὴν ἄποικος Φωκαέων·
- Μόνοικος πόλις Λιγυστική.
- Ἄμπελος πόλις τῆς Λιγυστικῆς.

et comme peuple ligure :

- Ἐλίσυκοι ἔθνος Λιγύων.

c) Dans le même ouvrage, Etienne de Byzance, selon des sources généralement non précisées, mais dont certaines doivent être anciennes, donne comme villes ligures : Ἀθῆναι, Βατετίρα, Δερτών, Ὀλβία, Περγάντιον, Στοῖνος·

et comme peuples ligures :

- Ὀξύβιοι μοῖρα Λιγύων.
- Σίλλυες ἔθνος Λιγυστικόν.

Pour Ἀγάθη, Agde, il dit : πόλις Λιγύων ἢ Κελτῶν, mais rapporte que Philon, au IIe siècle de notre ère, localisait cette ville ἐπὶ λίμνης Λιγυστίας « sur le lac ligure »[2].

d) Aviénus, se fondant sur des récits de voyages effectués à la fin du VIe siècle, *Ora maritima*, v. 132-137, parle de *Ligures* sur la côte atlantique ; mais surtout v. 612-613 : *hujus alveo* (*Orani*) *Hibera tellus adque Ligyes asperi intersecantur.*

e) Hérodote, au Ve siècle, V, 9, 3, rapporte que « chez les Ligures qui habitent au-dessus de Marseille (Λίγυες οἱ ἄνω ὑπὲρ Μασσαλίης οἰκέοντες), les marchands sont appelés Sigynnes ».

VII, 165 : vers 480 av. J.-C., Carthage recrute des mercenaires chez les peuples de Méditerranée occidentale et parmi eux figurent des Ligures et des Ibères.

f) Eschyle, au début du Ve siècle, dans *Prométhée*, *apud* Strabon, IV, 1, 7 : ce sont les Ligures qui, dans la Crau, se sont opposés au passage d'Héraclès.

1. N. Lamboglia, *Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône*, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-29.

2. Sans doute faut-il entendre par là le golfe du Lion. Sur le nom ancien de ce golfe, cf. F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 114, note 22. — Sur les villes situées, selon les sources d'Etienne de Byzance, « en Massalie », à savoir *Alonis*, *Avenio*, *Azania*, *Cabellio*, *Cyrène*, *Rhodanousia*, *Troizen*, voir *infra*, p. 221 sq.

g) Le Pseudo-Scylax (IVe s.), *Periplus*, 3 et 4, précise, dans sa description du littoral méditerranéen : « Après les Ibères, habitent les Ligures et les Ibères mélangés jusqu'au Rhône (Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ) ... [1] ; au-delà du Rhône jusqu'à Antion (= Anzo di Framura), habitent les Ligures ; ... depuis Antion jusqu'à Rome, habite le peuple Turrhène ».

h) Le Pseudo-Scymnos, au Ier siècle, av. J.-C., mais selon des sources du IVe, dont Ephore et Timée, *Periegesis*, v. 209-219, localise les Ligures dans tout l'arrière-pays massaliote.

i) Aristote, au IVe siècle, mais faisant peut-être état de documents plus anciens, *Meteor.*, I, 13, 30, situe la perte du Rhône à Bellegarde (à l'ouest du lac Léman) : περὶ τὴν Λιγυστικήν, « sur la bordure de la Ligurie ».

j) Polybe, au IIe siècle, mais se référant à la situation qui était celle de la fin du IIIe siècle av. J.-C. et qui a visité les Alpes occidentales :

- II, 16, 1-2 : localise les Ligures entre Marseille, Pise et Arezzo ;
- XXXIII, 8-9 : compte les *Oxubii* et les *Deciates* au nombre des peuplades ligures ;
- VII, 9, 6 : dans le traité conclu en 215 entre Hannibal et Philippe de Macédoine, Hannibal compte parmi ses alliés des peuples et des cités situés en Italie, en Celtique et en Ligurie, faisant bien la distinction entre ces trois pays : ἐν Ἰταλίᾳ καὶ Κελτίᾳ καὶ ἐν τῇ Λιγυστίνῃ.

k) Denys d'Halicarnasse (fin du Ier s. av. J.-C.), *Ant. Rom.*, I, 41, parlant de la pénétration grecque en Occident, précise que les cols des Alpes étaient alors gardés par les Ligures ; à côté d'eux, il fait intervenir « d'autres peuplades barbares », qu'il ne nomme pas.

l) Diodore de Sicile, à la fin du Ier siècle av. J.-C., *Biblio.*, IV, 19, rend compte de l'épisode d'Héraclès allant de Celtique en Ligurie à travers les cols des Alpes (texte *supra* p. 63) ;

IV, 30 et 39, décrit longuement et de façon réaliste les mœurs des populations ligures : il en ressort que les Ligures sont alors cantonnés dans les Alpes maritimes, où ils mènent une vie très dure.

m) Pour Strabon, II, 5, 28 ; IV, 1 et 6 ; V, la Ligurie (ἡ Λιγυστική) désigne le territoire qui sera celui de la province des Alpes Maritimes, prolongé vers le nord-est par tout le pays montagneux qui s'étend de la mer à la vallée du Pô et aux Apennins. D'une manière générale, les Ligures occupent les montagnes et les Gaulois la plaine.

IV, 6, 6 : « Sur le versant italien de la chaîne des Alpes, habitent les *Taurini*, nation ligure, et, avec eux, maintes autres tribus ligures, à savoir celles qui forment la population du Pays dit de Donnus et de Cottius ».

n) Pline, *N.H.*, III, 47-49 et 135-136 : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Sallui, Deciates, Oxubi ; citra...* les nombreuses peuplades qui occupent le territoire qui s'étend jusqu'au Pô et, vers les Apennins, jusqu'au fleuve *Macra*.

Celtes :

o) Aviénus, *Or. mar.*, v. 637-639 :

nivosum in auras erigunt Alpes jugum
a solis ortu et arva Gallici soli
intersecantur scrupeo fastigio...

p) Polybe, III, 48, faisant le récit de la traversée des Alpes par Hannibal, précise qu'avant les Carthaginois, « les Gaulois des bords du Rhône [2] avaient plus d'une fois passé les Alpes... pour aller se joindre à leurs frères de la plaine du Pô ». Ce texte et d'autres du même historien concernant le même épisode et la même époque, laissent entendre que le massif alpin proprement dit présentait une population distincte de celle des vallées du Rhône et du Pô. D'autre part, pour se faire guider dans la montagne, Hannibal a recours à des « indigènes ».

1. Il faut entendre par là qu'entre les Pyrénées et le Rhône il y avait, côte à côte, des villages ligures et des villages ibères.
2. Les *Gaesates* : voir *infra*, p. 305 sq.

q) Etienne de Byzance, généralement sans préciser ses sources, donne comme celtiques les villes méridionales suivantes : *Narbo, Baetara, Heraclea, Mastramellè, Aeria* (selon Apollodore) et *Nikaia.* On remarquera qu'il ne nomme aucune peuplade celtique dans le sud-est.

r) Diodore de Sicile, V, 32 : « Les peuples qui habitent au-dessus de Marseille, dans l'intérieur des terres, le long des Alpes... se nomment Celtes ». Dans le même sens, IV, 19.

s) Tite-Live, V, 33 à 35 : du récit des invasions celtiques en Italie du nord (fin VI^e^ - début IV^e^ siècle), il ressort que les Alpes occidentales n'étaient pas alors peuplées de Gaulois mais d'autochtones. Arrivées par la vallée du Rhône au pays des *Tricastini*, les troupes de Bellovèse se heurtent aux Alpes qui leur paraissent infranchissables : « Emprisonnés en quelque sorte par la hauteur des montagnes, les Gaulois cherchaient de tous côtés, à travers cette chaîne qui touchait le ciel, une issue vers un autre univers... », ce qui indique clairement que les populations de ce massif leur étaient étrangères.

t) Strabon, IV, 1, 1 : « Le nom de Celtes désignait [avant la colonisation romaine] ceux qui s'étendent d'un côté jusqu'à la mer de *Massalia* et de *Narbo*, de l'autre jusqu'aux premières pentes des Alpes, ἀπτομένοις δὲ καὶ τῶν Ἀλπείων ὀρῶν ἐλίων. Auguste divisa la Gaule en quatre parties : il fit de l'ancienne Celtique la province Narbonnaise... ».

IV, 1, 14 : « Ici finit ce qui se rapporte aux peuples de la province Narbonnaise, autrement dit aux *Celtae* pour nous servir de l'ancienne dénomination : car je crois que c'est aux habitants de cette province que les Grecs ont emprunté ce nom de *Celti*, qu'ils ont ensuite étendu à l'ensemble des populations de la Gaule, soit que ce nom leur ait paru plus illustre que les autres, soit que l'avantage qu'avait le peuple qui le portait d'être si proche voisin des Massaliotes ait contribué surtout à le leur faire choisir ».

Celtoligures ou Celtes et Ligures juxtaposés :

u) Pseudo-Aristote (deuxième moitié du III^e^ s. av. J.-C., mais peut-être d'après Timée), *de mir. ausc.*, 85 : « D'Italie, il y a dit-on une route qui mène en Celtique, chez les Celtoligures et chez les Ibères : on l'appelle la voie héracléenne (ἐκ τῆς Ἰταλίας φασὶν ἐὼς τῆς Κελτικῆς καὶ Κελτολιγύων καὶ Ἰβήρων εἶναι τίνα ὁδὸν Ἡρακλεαν καλουμένην) ».

v) Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, IV, v. 646-647 (antérieur à 200 av. J.-C.) : les Argonautes, venant du haut Rhône où ils ne trouvent que des Celtes, descendent vers la Méditerranée par la vallée du Rhône : « Ils s'avancent, invisibles, à travers les peuples innombrables des Celtes et des Ligures (δι' ἔθνεα μυρία Κελτῶν καὶ Λιγύων περόωντες ἀδῆλοι) ».

w) Trogue-Pompée (I^er^ s. av. J.-C., mais selon des sources anciennes), *apud* Justin, 43, 3 et 4, rapporte que *Massalia* fut fondée par les Phocéens sur le territoire des *Segobrigii, inter Ligures et feras gentes Gallorum.*

x) Tite-Live, faisant le récit du passage des Alpes par Hannibal (21, 30 à 40), qualifie quelquefois les montagnards indigènes de « Gaulois » (par ex. 21, 32, 6), mais il semble bien que ce soit par abus de terme ; cependant, parlant des Gaulois de bonne souche qu'il avait engagés comme supplétifs en Languedoc ou le long du Rhône (Polybe 3, 41, 6 ; Live, 21, 26, 5), il précise que ceux-ci sont « fort peu éloignés par leur langue et leurs mœurs de ces montagnards » (21, 32, 10), ce qui indique bien tout de même que ces habitants des hautes vallées alpestres (ici la Maurienne, selon le contexte), étaient d'une autre race que ces Gaulois [1] : mais nous sommes en 218 et déjà quelques siècles de vie commune avaient habitué les indigènes ligures et les Celtes à

1. A moins de penser qu'ils aient eu affaire à d'autres Gaulois de dialecte différent, ce qui est possible, la Maurienne étant peuplée de *Medulli*, que l'on s'accorde à considérer comme des Gaulois installés dans la vallée de l'Arc, qui était antérieurement occupée par des Ligures. A la fin du III^e^ siècle, selon Polybe et Tite-Live, on devrait donc parler dans cette région de population celto-ligure.

se comprendre. — Dans un autre passage (27, 39), Tite-Live sépare bien dans les Alpes, les Celtes des peuplades indigènes : *aliae gallicae atque Alpinae gentes.*

y) Plutarque (fin du Ier s. ap. J.-C., mais rapportant des faits qui se situent à la fin du IIIe siècle av. J.-C.), *Paul-Emile*, 5, parle de Λίγυες .... μεμίγμενοι Γαλάταις καὶ τοῖς παραλίοις Ἰβήρων et *ibidem*, 6, de Κελτολίγυες.

z) Strabon, V, 1, 4, parlant de la Cisalpine, déclare « qu'elle est habitée par des nations ligures et par des nations celtiques, celles-là demeurant dans les montagnes, celles-ci dans les plaines ».

V, 1, 11 : « A *Ocelum* [Chiusa en aval de Suse], commencent les Alpes et la Celtique », ἐντεῦθεν (Ὤκελον) δὲ ἤδη τὰ Ἄλπεα ὄρη καὶ ἡ Κελτική.

II, 5, 28 : « Les Alpes renferment, outre les Ligures, beaucoup de peuplades gauloises ; quoique les Ligures soient d'une autre race, ils ont le même genre de vie (que les Celtes) » : Ἔθνη δὲ κατέχει πολλὰ τὸ ὄρος τοῦτο Κελτικὰ πλὴν τῶν Λιγύων· οὗτοι δ'ἑτεροεθνεῖς μέν εἰσι παραπλήσιοι δὲ τοῖς βίοις.

IV, 6, 3 : résumant toute la tradition littéraire des Grecs, Strabon écrit : « Dans les anciens auteurs grecs, les Salyens sont appelés Ligures et le nom de Ligurie désigne tout le territoire dépendant de *Massalia* ; les auteurs plus récents nomment les Salyens Celtoligures et leur attribuent tout le pays de plaine qui s'étend jusqu'au Louérion et au Rhône »[1].

De cet ensemble de textes, d'époques et d'origines très variées, parfois ambigus sinon contradictoires, il se dégage un certain nombre de constatations sur lesquelles il convient tout d'abord de mettre l'accent.

— Les Ligures cités par Hésiode (a)[2] — et assimilés par les auteurs modernes aux Ligures occidentaux — ne doivent-ils pas plutôt être identifiés au groupe de population autochtone de même nom (Λίγυες) cité par Hérodote (7, 72) et localisé sur la rive du Pont-Euxin, près de la Colchide, aux frontières du Caucase[3] ? S'il en était ainsi, le texte le plus ancien désignant les Ligures ne serait point du VIIe siècle mais seulement du VIe siècle av. J.-C. En fait, ce passage d'Hésiode, transmis par Strabon, est peu utilisable car on ignore totalement son contexte : les trois peuples cités par Hésiode pourraient en effet tout aussi bien désigner les peuples du nord (Scythes), ceux du sud (Ethiopiens) et ceux de l'extrême Occident (Ligures)[4].

— Hécatée (b) est le premier à nommer une Λιγυστική distincte de la Κελτική : ainsi *Massalia* est qualifiée de ville de « Ligurie », mais elle est située non loin de la « Celtique » : on a là une double référence, topographique et non politique, mais la seconde pourrait être d'Etienne de Byzance[5].

— D'un point de vue général, les qualifications données par Etienne de Byzance (b et c) aux villes et aux peuplades de Gaule méridionale ne s'excluent pas : ainsi, sur la côte méditerranéenne, entre le delta du Rhône et Monaco, telle ville sera localisée

1. On trouvera de plus amples références aux Celtes dans Holder, 1, col. 888-956.
2. Les lettres minuscules entre parenthèses renvoient aux textes antiques énumérés ci-dessus.
3. C'est la Λιγυστική de Lycophr., *Al.*, 1315 ; on sait qu'il existait aussi dans la même région un peuple nommé *Iberes*. — O. Menghin, *Migrationes mediterraneae : origen de los Liguros, Iberos, Aquitanos y Vascos*, dans *Runa*, 1, 1948 (Buenos-Aires), p. 111-195 ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 9-10.
4. N. Lamboglia, *ibidem*, p. 12-13.
5. N. Lamboglia, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-28. — Ainsi que me l'a suggéré J. Brunel, peut-être faudrait-il sous-entendre dans le texte d'Hécatée de Milet (b), à l'article *Massalia*, ἡ avant κατὰ τὴν Κελτικήν. L'Auteur de l'article aurait voulu ainsi préciser qu'il s'agissait de la Ligurie qui touchait à la Celtique, pour la différencier de la Ligurie d'Orient dont parlent Hérodote et Lycophron.

en *Ligurie* (Marseille, Monaco), telle autre en *Celtique* [1] (Mastramellè, Nice), d'autres en *Massalie* (Rhodanousia, Cyrène, Troizen...) ; ces références étant fonction des sources d'Etienne de Byzance, il n'est pas possible de dessiner les contours d'une Ligurie, d'une Massalie ou d'une Celtique avec ces seuls points de repères [2].

Le territoire de la Ligurie

L'ensemble de ces textes présente néanmoins les Ligures comme un peuple bien défini, intercalé entre les Italiotes, les Celtes et les Ibères. Ils sont connus dans le monde oriental dès le VII[e] siècle av. J.-C. semble-t-il, peut-être par l'intermédiaire des Rhodiens et, de toute manière, après 600, leur nom sera popularisé par les Massaliotes qui créent de nombreux comptoirs sur leur territoire.

Il convient toutefois de distinguer les noms de peuplades géographiquement délimitées et formant des groupes politiques bien définis — ceux-là mêmes que je me propose de localiser — du vocable générique *Ligures* qui désigne non pas un empire ou une nation politiquement organisée, dont auraient dépendu ces peuplades, mais un ensemble de peuples vivant dans une zone géographique limitée et ayant une civilisation, ou plutôt une culture, de même nature [3], d'ailleurs assez arriérée lorsque les Grecs abordèrent sur les rives de la Méditerranée occidentale [4].

Les Grecs avaient en fait une idée assez vague des Ligures : il semble même qu'ils aient eu tendance à grossir l'importance de leur territoire, conception qui serait en rapport avec la puissance des populations qui tenaient les cols des Alpes et l'arrière-pays montagneux de Marseille (k) et qui s'étaient opposées un temps à leur pénétration commerciale en Occident, ainsi qu'en témoigne la mythologie héracléenne (f,l) [5].

On tiendra compte en outre du fait que les historiens et les géographes les plus anciens utilisent l'ethnique Ligures comme terme générique pour désigner des peuplades barbares qu'ils connaissaient fort mal ; mais plus tard, avec les progrès de la géographie et compte tenu d'une meilleure connaissance de ces indigènes, due en particulier aux Massaliotes, les noms de peuplades — plus précis — tendent à supplanter cette appellation trop vague de Ligures, certaines de ces tribus pouvant être néanmoins de souche ligure. C'est dire qu'il ne serait pas de bonne méthode de restituer les limites de la Ligurie avec les seuls textes qui désignent nommément ce territoire ou ses habitants. Mais comme d'autre part il est extrêmement difficile de déterminer

1. Chez Polybe et Strabon puis chez les écrivains impériaux, Celtique est synonyme de Gaule et plus précisément de Gaule continentale.

2. Selon Hécatée, les Elysiques sont des Ligures, mais quand Etienne de Byzance donne Narbonne — leur capitale selon Aviénus — comme une ville celtique, c'est d'après Strabon : les deux données ne se contredisent donc pas.

3. La même observation est valable pour les Celtes ; cette question a été bien mise en lumière par J. Jannoray, *Ensérune*, *l. c.*, p. 379 ; dans le même sens, F. Le Roux, *Définition de la Tradition celtique*, dans *Ogam*, 19, 1967, p. 274. Il n'est pas impossible néanmoins que l'ethnique *Ligures* ait eu anciennement le sens restreint de peuple géographiquement très limité, comme semble l'indiquer le texte d'Hérodote (e) où Ibères, Ligures, Elysiques, Sordes et Corses sont mis sur un même pied d'égalité ; *infra*, *p.* 154, note 3.

4. R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 506 : « Ligure est le nom que les Grecs ont donné aux moins civilisés des peuples avec lesquels leurs entreprises colonisatrices en Méditerranée occidentale les ont fait entrer en contact. Sa valeur est comparable à celle du nom Indien dans la langue des colons modernes de l'Amérique » : opinion à nuancer, voir *supra*, p. 106.

5. *Supra*, p. 62 sq.

si tel ou tel ethnique est ligure, on mesure les difficultés qu'il y a à définir dans l'espace et dans le temps la notion de peuple ligure [1].

De l'époque archaïque à l'époque romaine, le domaine des Ligures a sensiblement évolué [2] :

• avant la fondation de Marseille, les Ligures sont déjà connus, semble-t-il (a), des Grecs, peut-être par l'intermédiaire des Rhodiens, qui dès le VII^e siècle fréquentaient les côtes de Méditerranée occidentale [3] ;

• au VI^e et au V^e siècle, leur territoire s'étend au moins de l'embouchure de l'Aude [4] au golfe de Gênes (b, c, d, e, f), mais sur une profondeur indéterminée ;

• au IV^e et au III^e siècle — toujours en s'en tenant aux textes, qui sont un peu plus nombreux pour cette période — l'axe du domaine ligure est constitué par la chaîne des Alpes occidentales de la mer aux Alpes Graies et peut-être jusqu'au lac Léman (i) [5] ; de part et d'autre du massif alpin, leur territoire s'étend alors largement dans les plaines du Rhône et du Pô, à l'ouest jusqu'en Languedoc (g, h) [6], et à l'est, au sud du Pô, jusque sur l'Arno (g) [7] ;

• après la stabilisation des peuples celtiques dans les vallées du Rhône et du Pô et après l'expansion des Etrusques en Italie septentrionale [8], le nom de Ligurie tend à ne plus être appliqué qu'au noyau du territoire que je viens de délimiter, c'est-à-dire aux Alpes méridionales comprises entre le massif du Mont-Cenis, Marseille et Gênes (j, k, l, m, n). Cette petite Ligurie, dont on soustraira encore, lors de la romanisation, les vallées des Alpes Cottiennes et le territoire des Alpes Maritimes, constituera la Ligurie romaine, la *regio Italiae nona* créée par Auguste [9]. Mais au moment même où

1. Sur les difficultés de ces problèmes ethniques : A. Grenier, *Ligures et Italo-celtes. De d'Arbois de Jubainville à C. Jullian*, dans *Mélanges Ernout*, 1940, p. 159-169 ; M. Pallotino, *Il problema dei Liguri nella formazione dell'ethnos italico*, dans *Actes du I^er Congrès intern. d'Etudes Ligures*, *l. c.*, p. 83-97.

2. Sur cette évolution, N. Lamboglia, *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 19-22, que je ne suis pas entièrement.

3. Strabon, 14, 2, 10 ; J. Jannoray, *Ensérune*, p. 280.

4. Selon les données de l'archéologie, la culture ibérique est cependant très répandue dès cette époque dans le bassin de l'Aude.

5. F. Staehelin, *Die Schweiz*, *l. c.*, p. 3-9. Rien ne permet de considérer les peuplades primitives du haut Rhône, dont parle Aviénus (*infra*, p. 309), comme de race ligure : tout au plus peut-on les croire autochtones.

6. *Infra*, p. 155, note 7.

7. A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 110-111 et p. 261, accepte cette aire de peuplement qui, je le rappelle, est minima, mais qui semble correspondre assez bien à la réalité. On remarquera qu'à l'ouest des Alpes c'est à peu près le territoire qui sera celui de la province Narbonnaise et des provinces alpestres. A l'est du massif, les Ligures ont pu essaimer au-delà du Pô, mais ce ne fut, semble-t-il, que le fait de groupes mineurs (Pline, 3, 123-125) ; ainsi Artémidore (*apud* Etienne de Byzance) nomme parmi les villes ligures *Slouinos*, qui n'est autre que le chef-lieu des *Stoeni/Stoni* (Live, *Epit.*, 62 ; Strabon, 4, 6, 6 ; Pline, 3, 134) qui furent vaincus en 117 av. J.-C. par le consul Q. Marcius (*Act. triumph.*, *CIL*, I, 2, p. 49) ; cette peuplade habitait à l'est du lac de Côme, au nord-est de Milan. Quant aux *Lepontii* et aux *Salassi*, certains historiens anciens, ainsi Caton, les considéraient comme des Celtes, d'autres, par exemple Strabon, comme des Ligures : ils paraissent par leur culture plus proches de ceux-ci que de ceux-là (problème examiné *infra*, p. 162, note 6).

8. Expansion qui s'échelonne de 500 à 300 environ : R. Bloch, dans *Le Rayonnement des civilisations grecque et romaine*, *l. c.*, p. 83 ; voir également R. Chevallier, *Gaulois et Etrusques en Italie du nord*, dans *Antiquités Nationales*, 3, 1962, p. 31-34.

9. Les hostilités entre Romains et Ligures orientaux durèrent de 238 à 117 av. J.-C. ; Tite-Live en particulier retrace les étapes de cette lutte qui fut longue et rude (A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 92-97 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 169-252) ; pour les Ligures occidentaux, la conquête romaine devait s'échelonner entre 154 et 14 av. J.-C.

en *Ligurie* (Marseille, Monaco), telle autre en *Celtique* [1] (Mastramellè, Nice), d'autres en *Massalie* (Rhodanousia, Cyrène, Troizen...) ; ces références étant fonction des sources d'Etienne de Byzance, il n'est pas possible de dessiner les contours d'une Ligurie, d'une Massalie ou d'une Celtique avec ces seuls points de repères [2].

Le territoire de la Ligurie

L'ensemble de ces textes présente néanmoins les Ligures comme un peuple bien défini, intercalé entre les Italiotes, les Celtes et les Ibères. Ils sont connus dans le monde oriental dès le VII[e] siècle av. J.-C. semble-t-il, peut-être par l'intermédiaire des Rhodiens et, de toute manière, après 600, leur nom sera popularisé par les Massaliotes qui créent de nombreux comptoirs sur leur territoire.

Il convient toutefois de distinguer les noms de peuplades géographiquement délimitées et formant des groupes politiques bien définis — ceux-là mêmes que je me propose de localiser — du vocable générique *Ligures* qui désigne non pas un empire ou une nation politiquement organisée, dont auraient dépendu ces peuplades, mais un ensemble de peuples vivant dans une zone géographique limitée et ayant une civilisation, ou plutôt une culture, de même nature [3], d'ailleurs assez arriérée lorsque les Grecs abordèrent sur les rives de la Méditerranée occidentale [4].

Les Grecs avaient en fait une idée assez vague des Ligures : il semble même qu'ils aient eu tendance à grossir l'importance de leur territoire, conception qui serait en rapport avec la puissance des populations qui tenaient les cols des Alpes et l'arrière-pays montagneux de Marseille (k) et qui s'étaient opposées un temps à leur pénétration commerciale en Occident, ainsi qu'en témoigne la mythologie héracléenne (f,l) [5].

On tiendra compte en outre du fait que les historiens et les géographes les plus anciens utilisent l'ethnique Ligures comme terme générique pour désigner des peuplades barbares qu'ils connaissaient fort mal ; mais plus tard, avec les progrès de la géographie et compte tenu d'une meilleure connaissance de ces indigènes, due en particulier aux Massaliotes, les noms de peuplades — plus précis — tendent à supplanter cette appellation trop vague de Ligures, certaines de ces tribus pouvant être néanmoins de souche ligure. C'est dire qu'il ne serait pas de bonne méthode de restituer les limites de la Ligurie avec les seuls textes qui désignent nommément ce territoire ou ses habitants. Mais comme d'autre part il est extrêmement difficile de déterminer

1. Chez Polybe et Strabon puis chez les écrivains impériaux, Celtique est synonyme de Gaule et plus précisément de Gaule continentale.

2. Selon Hécatée, les Elysiques sont des Ligures, mais quand Etienne de Byzance donne Narbonne — leur capitale selon Aviénus — comme une ville celtique, c'est d'après Strabon : les deux données ne se contredisent donc pas.

3. La même observation est valable pour les Celtes ; cette question a été bien mise en lumière par J. Jannoray, *Ensérune*, *l. c.*, p. 379 ; dans le même sens, F. Le Roux, *Définition de la Tradition celtique*, dans *Ogam*, 19, 1967, p. 274. Il n'est pas impossible néanmoins que l'ethnique *Ligures* ait eu anciennement le sens restreint de peuple géographiquement très limité, comme semble l'indiquer le texte d'Hérodote (e) où Ibères, Ligures, Elysiques, Sordes et Corses sont mis sur un même pied d'égalité ; *infra*, *p.* 154, note 3.

4. R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 506 : « Ligure est le nom que les Grecs ont donné aux moins civilisés des peuples avec lesquels leurs entreprises colonisatrices en Méditerranée occidentale les ont fait entrer en contact. Sa valeur est comparable à celle du nom Indien dans la langue des colons modernes de l'Amérique » : opinion à nuancer, voir *supra*, p. 106.

5. *Supra*, p. 62 sq.

si tel ou tel ethnique est ligure, on mesure les difficultés qu'il y a à définir dans l'espace et dans le temps la notion de peuple ligure [1].

De l'époque archaïque à l'époque romaine, le domaine des Ligures a sensiblement évolué [2] :

• avant la fondation de Marseille, les Ligures sont déjà connus, semble-t-il (a), des Grecs, peut-être par l'intermédiaire des Rhodiens, qui dès le VII^e siècle fréquentaient les côtes de Méditerranée occidentale [3] ;

• au VI^e et au V^e siècle, leur territoire s'étend au moins de l'embouchure de l'Aude [4] au golfe de Gênes (b, c, d, e, f), mais sur une profondeur indéterminée ;

• au IV^e et au III^e siècle — toujours en s'en tenant aux textes, qui sont un peu plus nombreux pour cette période — l'axe du domaine ligure est constitué par la chaîne des Alpes occidentales de la mer aux Alpes Graies et peut-être jusqu'au lac Léman (i) [5] ; de part et d'autre du massif alpin, leur territoire s'étend alors largement dans les plaines du Rhône et du Pô, à l'ouest jusqu'en Languedoc (g, h) [6], et à l'est, au sud du Pô, jusque sur l'Arno (g) [7] ;

• après la stabilisation des peuples celtiques dans les vallées du Rhône et du Pô et après l'expansion des Etrusques en Italie septentrionale [8], le nom de Ligurie tend à ne plus être appliqué qu'au noyau du territoire que je viens de délimiter, c'est-à-dire aux Alpes méridionales comprises entre le massif du Mont-Cenis, Marseille et Gênes (j, k, l, m, n). Cette petite Ligurie, dont on soustraira encore, lors de la romanisation, les vallées des Alpes Cottiennes et le territoire des Alpes Maritimes, constituera la Ligurie romaine, la *regio Italiae nona* créée par Auguste [9]. Mais au moment même où

1. Sur les difficultés de ces problèmes ethniques : A. Grenier, *Ligures et Italo-celtes. De d'Arbois de Jubainville à C. Jullian*, dans *Mélanges Ernout*, 1940, p. 159-169 ; M. Pallotino, *Il problema dei Liguri nella formazione dell'ethnos italico*, dans *Actes du I^er Congrès intern. d'Etudes Ligures*, *l. c.*, p. 83-97.

2. Sur cette évolution, N. Lamboglia, *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 19-22, que je ne suis pas entièrement.

3. Strabon, 14, 2, 10 ; J. Jannoray, *Ensérune*, p. 280.

4. Selon les données de l'archéologie, la culture ibérique est cependant très répandue dès cette époque dans le bassin de l'Aude.

5. F. Staehelin, *Die Schweiz*, *l. c.*, p. 3-9. Rien ne permet de considérer les peuplades primitives du haut Rhône, dont parle Aviénus (*infra*, p. 309), comme de race ligure : tout au plus peut-on les croire autochtones.

6. *Infra*, p. 155, note 7.

7. A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 110-111 et p. 261, accepte cette aire de peuplement qui, je le rappelle, est minima, mais qui semble correspondre assez bien à la réalité. On remarquera qu'à l'ouest des Alpes c'est à peu près le territoire qui sera celui de la province Narbonnaise et des provinces alpestres. A l'est du massif, les Ligures ont pu essaimer au-delà du Pô, mais ce ne fut, semble-t-il, que le fait de groupes mineurs (Pline, 3, 123-125) ; ainsi Artémidore (*apud* Etienne de Byzance) nomme parmi les villes ligures *Stouinos*, qui n'est autre que le chef-lieu des *Stoeni/Stoni* (Live, *Epit.*, 62 ; Strabon, 4, 6, 6 ; Pline, 3, 134) qui furent vaincus en 117 av. J.-C. par le consul Q. Marcius (*Act. triumph.*, *CIL*, I, 2, p. 49) ; cette peuplade habitait à l'est du lac de Côme, au nord-est de Milan. Quant aux *Lepontii* et aux *Salassi*, certains historiens anciens, ainsi Caton, les considéraient comme des Celtes, d'autres, par exemple Strabon, comme des Ligures : ils paraissent par leur culture plus proches de ceux-ci que de ceux-là (problème examiné *infra*, p. 162, note 6).

8. Expansion qui s'échelonne de 500 à 300 environ : R. Bloch, dans *Le Rayonnement des civilisations grecque et romaine*, *l. c.*, p. 83 ; voir également R. Chevallier, *Gaulois et Etrusques en Italie du nord*, dans *Antiquités Nationales*, 3, 1962, p. 31-34.

9. Les hostilités entre Romains et Ligures orientaux durèrent de 238 à 117 av. J.-C. ; Tite-Live en particulier retrace les étapes de cette lutte qui fut longue et rude (A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 92-97 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 169-252) ; pour les Ligures occidentaux, la conquête romaine devait s'échelonner entre 154 et 14 av. J.-C.

l'on assiste au rétrécissement territorial de la Ligurie, le nom de Celto-Ligures s'attachait aux peuples situés à la périphérie de ce noyau [1].

Les Ligures : leurs origines et leur civilisation

Les textes recensés ci-dessus ne permettent pas à vrai dire de déterminer avec certitude le processus de formation et d'évolution du peuple ligure : ses origines et son nom même sont discutés ; du moins leur état de civilisation est-il relativement bien connu.

L'appellation de Ligures n'est pas celle que se donnaient les indigènes des Alpes occidentales et de leurs abords, mais celle dont les qualifiaient les étrangers, les Grecs, les Romains, les Carthaginois : qualificatif topique à ce qu'il semble, sans que l'on soit fondé toutefois à considérer la petite plaine alluviale qui s'étend au sud de *Narbo*/ Montlaurès — appelée *Liguria* par Grégoire de Tours au VI^e^ siècle de notre ère [2] — comme le berceau de ce peuple, nom que les Grecs auraient étendu par la suite à tout l'arrière-pays des golfes du Lion et de Gênes [3].

Rien ne permet non plus d'affirmer que les Ligures aient eu une origine nordique [4], comme le laisserait entendre, entre autres documents, l'épisode rapporté par Plutarque [5], selon qui, pendant la bataille d'Aix en 102, les Ligures engagés dans les troupes romaines de Marius et les Ambrons, tout en s'opposant, auraient répondu au même cri de guerre *Ambrones*, qui était le vieux nom national des uns et des autres, οὕτως κατὰ γένος ὀνομαζουσι Λίγυες. Et Actorius Nason rapportait [6] que César, en 63, aurait fomenté une révolution à Rome, en soulevant les *Ambrones* et les *Transpadani* : l'ethnique *Ambrones* pourrait bien ici désigner les populations ligures situées au sud du Pô, entre les Apennins et les Alpes occidentales ; ce qualificatif ou ce surnom n'implique pas pour autant leur origine nordique.

Les Ligures seraient plutôt de race méditerranéenne, des autochtones *sensu stricto*. C'est d'ailleurs ce que semble confirmer la linguistique [7] et la toute récente discipline qu'est la génétique : dans une thèse troublante qu'il a récemment fait connaître,

1. *Infra*, p. 163 sq.

2. *De gloria Martyrum*, 1, 92 : *Liguria quod est locus amoenissimus*, aujourd'hui plaine de la Livière ; G. Alessio, *Il nome dei Liguri*, dans *R.E.Lig.*, 12, 1947, p. 113-119 ; N. Lamboglia, *Prata Liguriae*, *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 5-22 ; F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 89, note 10.

3. Tel fut pourtant le processus de formation de l'ethnique *Iberi* qui désignait primitivement les seules populations localisées sur les bords de l'Ebre (Strabon, 3, 4, 19), avant que leur nom ne soit attribué par les Grecs et les Romains à tous les habitants de la péninsule. — Selon G. Alessio et N. Lamboglia (*l. c.* note précédente), le golfe *du Lion* serait à l'origine le golfe *des Ligures*, ὁ κόλπος Λιγύων ; Strabon (4, 1, 6) le qualifie de galatique ou de massaliotique ; au II^e^ siècle, Philon localise Agde « sur le lac ligure » (*supra*, p. 148, texte *c*). Contre cette interprétation : F. Benoit, *Recherches*, p. 114 et note 22.

4. Voir toutefois les vers 132-137 de l'*Ora maritima* où Aviénus, selon des sources du VI^e^ siècle av. J.-C., parle de Ligures sur la côte atlantique. N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 71-83 et *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 190-193 croit à une migration ligure depuis des régions nordiques vers les rives méditerranéennes, migration qui se situerait au début du I^er^ millénaire av. J.-C., mais selon lui des influences continentale et méditerranéenne coexistent en fait sur le sol ligure (p. 191).

5. *Marius*, 19, 5-6 ; édition E. Valgiglio, Florence, 1956, p. 95.

6. *Apud* Suétone, *Caesar*, 9.

7. Malgré la précarité des arguments linguistiques en ce domaine, ainsi que le font remarquer M. Almagro, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 51 et J. Jannoray, *Ensérune*, p. 380, note 5.

Sir Gavin de Beer [1] — qui considère que les caractères anatomiques héréditaires subissent fortement et d'ailleurs inégalement l'action du milieu ambiant et qui, de ce fait, pense que les observations craniométriques par exemple sont pleines d'incertitude [2] — conclut de l'étude des groupes sanguins [3] « à l'affinité entre les populations basques, ligures [ibères [4]] et berbères touaregs, qui reflètent leur origine commune à partir d'une race méditerranéenne ».

Les Ligures seraient donc des autochtones, ce qui n'interdit pas de penser que divers groupes de populations (dont peut-être des *Ambrones*) ont pu, dans des temps immémoriaux, se joindre à eux, tant il est vrai qu'il n'existe pas de race pure et immuable, mais que tout peuple, au gré des mouvements de populations, est en perpétuel état de remaniement : or, on a précisément signalé l'importance et l'ampleur de ces mouvements dans le Midi méditerranéen dès l'époque néolithique [5]. Aussi, j'entends par nation ligure [6] l'ensemble des tribus de la partie orientale de la Gaule méridionale, des Alpes occidentales et des Apennins qui, au premier millénaire avant notre ère, avaient en commun un mode de vie qui leur était propre et une civilisation, non pas essentiellement originale par rapport à celle des autres peuples de Méditerranée occidentale, mais nettement distincte de celle des populations continentales.

Compte tenu des affinités raciales entre Ligures et Ibères, telles qu'elles ont été mises en lumière par Sir Gavin de Beer, et plus encore de la ressemblance qu'il y a entre les cultures ligure et ibérique, telles que l'archéologie nous les révèle, il y a lieu de se demander si le dilemme si souvent posé concernant le peuplement du Languedoc [7]

1. *La génétique au service de la Préhistoire*, dans *Antiquités Nationales et Internationales*, 3, 1962, p. 51-69 et planche 11 (carte des groupes sanguins et des toponymes ligures).

2. Malgré ces incertitudes (*ibidem*, p. 56-58), la craniométrie doit pouvoir apporter des renseignements positifs, dont les résultats mériteraient d'être confrontés avec ceux de la génétique. Pour le Midi de la France, je renvoie aux récents travaux de R.-P. Charles, en particulier *Le peuplement de l'Europe méditerranéenne pendant les III^e et II^e millénaires avant J.-C.*, dans *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*, 2^e série, 1, 1960, p. 1-176 ; pour la Ligurie, *R.E.Lig.*, 18, 1952, p. 309-310.

3. *L. c.*, p. 61. — Pour pouvoir déterminer le groupe sanguin d'un squelette, il suffit que la minéralisation des os n'ait pas détruit toute trace des matières organiques.

4. Sir Gavin de Beer, *l. c.*, p. 56.

5. R.-P. Charles, *l. c.*, *passim*.

6. Nation plutôt que race, mot qu'on a souvent pris dans ce débat sur les Ligures dans son sens restrictif, appliqué à un groupe d'individus dont les caractères physiques et biologiques seraient constants et immuables. Il n'en reste pas moins remarquable que les alpins, les méditerranéens et les maghrébins répondent en gros à un certain nombre de caractères qui leur sont propres.

7. Sans aborder dans le détail la question de l'extension géographique des Ibères en Languedoc (étudiée en dernier lieu par J. Jannoray, *Ensérune*, p. 377-387), je résume ici la documentation fournie sur ce sujet par les auteurs de l'Antiquité. Elle se réduit au schéma suivant : les sources d'Aviénus (d) signalent la présence des Ibères jusqu'au fleuve Oranus (Hérault ?) ; à la fin du v^e siècle, Hérodore d'Héraclée (*apud* Et. de Byzance, art. Ἰβηρίαι) les mentionne jusqu'au Rhône ; au iv^e siècle, Ephore (source du Pseudo-Scymnos, v. 205-210) rapporte également qu'Agathé et Rhodanousia sur le Rhône avaient été fondées en Ibérie (mais le même, v. 201-205, mentionne des Ligures en Catalogne...) ; au iv^e siècle encore, le Pseudo-Scylax (g) parle d'Ibères et de Ligures mélangés entre les Pyrénées et le Rhône ; Strabon enfin (3, 4, 19) confirme ces renseignements en disant qu'anciennement les Ibères s'étendaient jusqu'au Rhône. Il n'est pas possible cependant de tirer de ces textes des conclusions quant à l'avance de tel ou tel de ces peuples au détriment de l'autre (J. Jannoray, *l. c.*, p. 380 ; le dilemme ibère-ligure est bien présenté par l'auteur aux p. 380-383, avec bibliographie faisant état des anciennes thèses généralement trop extrémistes). Un fait certain ressort du moins de ces documents littéraires : c'est sans contestation possible à l'est du Rhône que commence à l'époque historique le domaine des Ligures.

et même celui de l'Espagne [1], n'est pas un faux problème : les uns et les autres, Ligures et Ibères, ne sont-ils pas des autochtones, des Méditerranéens de vieille souche et de même race à l'origine, vivant dans un milieu géographique identique, mais séparés par l'histoire au premier âge du Fer, d'où la différence de certains aspects de leur état de civilisation (langue surtout), telle qu'elle nous apparaît au second âge du Fer ? Au dire de Strabon, les Aquitains, qu'il distingue nettement des Celtes, se rapprochaient des Ibères par leur type physique et par leur langue : par voie de conséquence, l'ethnonymie commune aux Alpes occidentales et aux Pyrénées pourrait trouver ici son explication, plus justement que dans la celtisation générale du Midi de la Gaule.

En fait, les formes de civilisation qui se développèrent au premier âge du Fer sur la côte orientale d'Espagne, dans le Golfe du Lion et dans le Golfe de Gênes présentent une certaine affinité, malgré des variantes régionales [2]. C'est une culture autochtone dérivée de la civilisation agricole des temps néolithique, chalcolithique [3] et de l'âge du Bronze, qui présente en Gaule méridionale un faciès assez attardé : elle perdurera jusqu'à la veille de la colonisation romaine, sans être profondément altérée par les influences celtiques et helléniques, celles-ci étant toutefois plus marquées en Provence qu'en Languedoc ou qu'en Catalogne. Dans l'arrière-pays de ce vaste arc côtier, les Alpes occidentales n'ont jamais été une frontière ethnique [4] — une même civilisation agricole et pastorale se retrouvant de part et d'autre du massif, au Néolithique comme à l'époque du Bronze ; le Rhône et les Pyrénées non plus : ce ne furent tout au plus que des limites politiques [5]. On constate dès lors, ainsi que l'affirmait à juste titre J. Jannoray [6], « l'indéniable unité originelle de la culture des *oppida* sur toute l'étendue de la plaine maritime, de l'Ebre à l'Arno » : dans les Alpes méridionales, compte tenu de l'isolement géographique des peuplades qui y vivaient pour ainsi dire en vase clos, cette culture était plus archaïque encore, mais toujours de tradition méditerranéenne.

1. M. Almagro, *Ligures en Espana*, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 195-208 et 16, 1950, p. 37-56 ; O. Menghin, *Migrationes Mediterraneae*, *l. c.*, dans *Runa*, 1, 1948, p. 111-195 ; P. Bosch-Gimpera, *La formazione dei popoli della Spagna*, dans *La Parola del Passato*, 1949, p. 97-129.

2. J. Jannoray, *Ensérune*, p. 380-381 et 387.

3. A. Grenier, *Les Gaulois*, *l. c.*, p. 138 ; G. Bailloud et P. Mieg de Boofzheim, *Les civilisations néolithiques de la France dans leur contexte européen*, Paris, 1955, p. 51-77, 152 et 163-178. — Du point de vue de l'aire de répartition des figurations anthropomorphes et en particulier des statues-menhirs, on rapprochera utilement les figurations d'Espagne méridionale (Ramon y Oxea, *Lapidas sepulcrales de la edad del Bronce en Estramadoura*, dans *Archivo espanol*, 80, 1950, p. 80) de celles du Languedoc (E. Octobon, *Statues-menhirs, stèles gravées et dalles sculptées*, dans *Revue Anthropologique*, 41, 1931, p. 299-579 ; J. Arnal et C. Hugues, *Sur les statues-menhirs du Languedoc-Rouergue*, dans *Archivo Prehistoria Levantina*, 10, 1963, p. 23 sq. ; C. Hugues, dans *B.S.P.F.*, 1938, p. 358, 1960, p. 105, 1963, p. 364, etc.), de celles de Provence (Orgon, Trets, Lauris : E. Octobon, *l. c.* ; M. Escalon de Fonton, dans *Antiquités Nationales*, 3, 1962, p. 8 ; S. Gagnière, dans *Gallia-Préhistoire*, 4, 1961, p. 337-386), de celles de Ligurie (Pontevecchi et Filetto : N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, planche p. 90), de celles du Haut-Adige (R. Battaglia, *Sulla distribuzione geographica delle statue-menhirs*, dans *Studi Etruschi*, 7, 1933, p. 11-37 ; du même, *Le statue antropomorfe di Lagundo*, dans *Studi Trentini*, 1934, p. 46) et enfin de celles récemment mises au jour dans le Valais suisse (O. J. Bocksberger, *Site préhistorique avec dalles à gravure anthropomorphes et cistes du Petit-Chasseur à Sion*, dans *Annuaire de la Soc. Suisse de préhistoire*, 51, 1964, p. 29-46 et pl. 5 à 8) ; Cecil Bennett Pascal, *The cults of Cisalpine Gaul*, coll. Latomus, 75, 1964, p. 108-111.

4. *Supra*, p. 87.

5. Strabon, 3, 4, 19 pour les Pyrénées et 4, 1, 3 pour le Var.

6. J. Jannoray, *Ensérune*, p. 383 ; l'auteur insiste sur l'identité du matériel trouvé dans les *oppida* de la Catalogne à la plaine du Pô (céramique indigène en particulier).

Cette unité de civilisation se diversifia cependant peu à peu, mettant en relief certains contrastes qui prirent corps au second âge du Fer ; on connaît alors, de part et d'autre du Rhône, « deux domaines d'une civilisation inégalement avancée »[1], mais commune dans ses origines. Par delà les siècles de colonisation et de civilisation romaines, ce fond commun de l'arc méditerranéen survivra jusque dans les manifestations artistiques du Haut Moyen-Age occidental[2].

Les Celtes : leurs migrations et leur installation dans le sud-est de la Gaule

Face à ce fond ethnique méditerranéen — que l'on qualifiera d'ibère à l'ouest du Rhône et de ligure à l'est, pour différencier deux faciès d'une même civilisation — il ne faut pas exagérer l'importance des peuples envahisseurs, je veux dire des Celtes[3], qui à eux seuls auraient fait l'unité de la Gaule préromaine. A leur contact, la civilisation indigène va certes se modifier au gré des influences et des révolutions, dont on ne saura jamais ce qu'elles furent exactement, mais le fond de la population, avec ses traditions, restera prépondérant jusqu'à l'époque romaine et même au-delà.

Le texte de Tite-Live concernant les invasions gauloises (s) appelle quelques remarques d'ordre chronologique et topographique. Tite-Live, on le sait, synchronise l'ébranlement des peuples celtiques qui devaient envahir l'Italie du nord, avec le règne de Tarquin l'Ancien et avec l'établissement des Phocéens à l'embouchure du Lacydon (5, 34, 1 et 7-8)[4], donc vers 600 av. J.-C. ; or la prise de Rome ne se situant qu'à la fin du premier quart du IVe siècle, cette date de 600 est ordinairement considérée comme haute[5]. Mais, ainsi que le suggèrent à juste titre J. Bayet et G. Baillet[6], en abaissant

1. *Ibidem*, p. 384.

2. Il est curieux de constater en effet que cette vaste région constitue au Haut Moyen-Age une communauté artistique, dont les manifestations sont particulièrement sensibles dans le « premier art roman », identique en Suisse, en Lombardie, en Piémont, en Ligurie, en Provence, en Languedoc et en Catalogne et qui ne se retrouve point ailleurs : elles paraissent concrétiser une unité ethnique qui remonterait très haut dans le temps (*supra*, p. 156, note 3 : l'aire de répartition des statues-menhirs est la même que celle du premier art roman...). Cela tient aussi au traditionnalisme des populations méditerranéennes surtout dans les zones montagneuses : voir par exemple la persistance du thème de la tête coupée dans ces mêmes régions, de l'époque préromaine au XVIIe siècle : F. Benoit, *Têtes coupées de l'époque grecque au Moyen-Age*, dans *Cahiers ligures*, 8, 1959, p. 143-164 ; J. Gourvest, *ibidem*, 5, 1956, p. 217 pour les petites têtes du linteau de Saumane (B.-A.) (XVIIe siècle) ; et tout récemment A. Doro, *Matériel inédit pour l'étude de l'art primitif dans les Alpes cottiennes*, dans *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine*, *l. c.*, p. 201-204 : voir en particulier la tête préromane de Chiesa près de Bellino dans le val Varaita, sur le versant italien du Queyras (pl. 25, 3 et 4), que l'on rapprochera du célèbre Hermès de Roquepertuse.

3. J'attire l'attention sur la distinction — peu claire d'ailleurs — qu'établit Strabon, 4, 1, 14 (ci-dessus, texte *l*), entre les *Celtae*, qui n'auraient primitivement occupé que le sud de la Gaule, ce qui devait devenir la Narbonnaise, et les *Celti*, nom donné par les Grecs aux Gaulois en général, les Massaliotes ayant contribué à généraliser ce vocable qui aurait été celui de leurs proches voisins. Quant à l'ethnique *Celtici*, il s'est conservé en Espagne jusqu'à l'époque romaine, mais ce n'est que là qu'il fut associé à un groupe précis de tribus. Ailleurs ce n'est qu'un ethnique générique commun à toutes les peuplades de race gauloise : H. Hubert, *Les Celtes*, *l. c.*, p. 93 ; T.G.E. Powel, *Les Celtes*, 1961, p. 10.

4. Justin (43, 3, 4) précise aussi que *Massalia* fut fondée *temporibus Tarquinii regis*.

5. H. Hubert, *Les Celtes*, p. 11-25 ; A. Grenier, *Les Gaulois*, p. 108-118 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 137 sq. et notes p. 164 ; et en dernier lieu, F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, *l. c.*, p. 140 : selon F. Villard, l'expansion celtique aurait débuté dans la deuxième moitié du Ve siècle.

6. Dans leur édition de Tite-Live, *Histoire romaine*, 5, p. 160.

cette date à une cinquantaine d'années avant la prise de Rome, « on va peut-être contre la vraisemblance d'osmoses, de coups de force, d'établissements tolérés, d'expéditions réglées, préparant durant peut-être plus d'un siècle [1] la mainmise sur une vaste région » : de fait, il y a tout lieu de croire que cette invasion gauloise ait porté sur plusieurs générations, s'échelonnant en une série de migrations dont la prise de Rome aurait été l'aboutissement [2].

Du point de vue topographique, si l'on suit le récit de Tite-Live (5, 34 sq.), les troupes de Bellovèse partirent de Gaule centrale pour arriver dans un premier temps sur le territoire des *Tricastini* : là, apprenant que les Phocéens nouvellement installés sur les rives du Lacydon étaient assaillis par les Salyens, irrésistiblement attirés par le soleil méridional et remettant à plus tard la traversée des *Alpes inexsuperabiles*, ils décident d'aller leur prêter main forte pour fortifier le site où ils s'installaient, sans pour autant marquer la moindre hostilité à l'endroit des indigènes de l'arrière-pays de *Massalia* (5, 34, 8).

Aussi, peut-être faut-il mettre cette invasion en rapport avec l'épisode de Catumandus tel que le rapporte Justin (43,5) [3] : les peuples voisins de Marseille (ligures), se voyant menacés par la colonie phocéenne nouvellement fondée, se nomment un chef, Catumandus (au nom gaulois), qui, avec une armée d'élite, entreprend le siège de la ville ; mais à la suite d'une intervention surnaturelle, celui-ci s'empresse de faire la paix avec les Massaliotes. La critique moderne situe généralement cet épisode au début du IVe siècle [4] : or, partant du principe de l'expansion longue de la migration celtique dont Bellovèse avait donné le départ, ne faudrait-il pas synchroniser ces deux épisodes vers la fin du VIe siècle ou au début du Ve, époque à laquelle la vallée du Rhône semble avoir été précisément sujette à des troubles graves ? Catumandus ne serait autre en ce cas qu'un chef gaulois de la suite de Bellovèse, de ces Gaulois qui précisément ménagèrent les Salyens, nous dit Tite-Live : lors de leur passage dans la vallée du Rhône, ils auraient d'abord coalisé les indigènes contre Marseille avant de passer avec elle un traité d'amitié.

De récents travaux permettent en effet d'établir une correspondance entre les invasions celtiques telles qu'elles sont rapportées par Tite-Live et les données de l'archéologie. Ainsi, — le fait a été bien mis en évidence par J.-J. Hatt — deux couches d'incendies et de destructions ont été reconnues au Pègue (zone-limite *Tricastini-Vocontii*) et à Soyons (sur le territoire des *Segovellauni*), *oppida* de la moyenne vallée du Rhône, dans les niveaux de la fin du VIe-début du Ve siècle d'une part et dans ceux de la fin du Ve-début du IVe siècle d'autre part [5]. Plus à l'intérieur des terres, sur un

1. L'échelonnement dans le temps de ces invasions est d'ailleurs bien marqué par Polybe, 2, 18, 1-2 et par Plutarque, *Camill.*, 15, 1-2 et 16,3. Cf. J. Bayet, *l. c.*, p. 160 note 2 et H. Hubert, *l. c.*, p. 18.

2. R. Chevallier, *La Celtique du Pô*, dans *Latomus*, 21, 1962, p. 356-370, 1 carte.

3. J. Brunel, *Une tradition milésienne et la légende marseillaise de Catumandus*, dans *Bull. de la Soc. d'Hist. et d'archéologie de Nimes*, 1, 1933-1934, p. 55-56.

4. F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, *l. c.*, p. 92-93 et 140.

5. J.-J. Hatt, *Fouilles du Pègue et de Malpas et leur signification pour la chronologie des invasions celtiques*, dans *C.R.A.I.*, 1959, p. 90 ; *R.E.L.*, 38, 1960, p. 69-70 ; *Histoire de la Gaule*, *l. c.*, p. 27-28 ; Ch. Lagrand, dans *Cahiers ligures*, 12/2, 1963, p. 249-251 (incendie vers 500). Voir également J.-J. Hatt, *Les invasions celtiques en Italie du nord, leur chronologie*, dans *B.S.P.F.*, 1960, p. 362-372 : l'auteur distingue — tout comme H. Hubert, *l. c.*, p. 18 — deux invasions gauloises, l'une vers 600, l'autre au début du IVe siècle ; selon le texte de Tite-Live, il ne s'agit que d'une seule invasion qui porta en fait sur plusieurs générations. A. Blanc, *Valence*, *l. c.*,

itinéraire transalpin, à Ste-Colombe près d'Orpierre (H.-A.), J.-C. Courtois observe qu'un incendie ravagea et détruisit l'habitat hallstattien à la fin du VI^e siècle [1].

Si ces constatations de destructions d'*oppida* à la fin du VI^e siècle dans la vallée du Rhône se confirmaient [2], il serait tentant de considérer comme erronée la référence que fait Tite-Live pour dater l'ébranlement de ces invasions celtiques : son erreur eût consisté à prendre Tarquin l'Ancien (vers 600) pour Tarquin le Superbe (fin VI^e siècle) [3] ; mais en fait on ne saurait oublier que la référence livienne est double, l'historien précisant aussi que les Phocéens venaient de fonder *Massalia*. Il ne convient donc pas, je crois, d'apporter de modifications aux dates fournies par Tite-Live : des fouilles plus étendues et plus précises les confirmeront peut-être dans un proche avenir.

Quelle que soit la chronologie précise de ces invasions, le texte de Tite-Live permet de suivre sûrement l'itinéraire de ces premiers groupes celtiques, qui étaient venus jusqu'aux abords de *Massalia* [4] : de la basse vallée du Rhône, ces Gaulois se portèrent vers l'Italie du nord par les pistes de la Durance, franchissant la crête des Alpes au col du Mont-Genèvre, pour emprunter ensuite la vallée de la Doire, *per Taurinos saltusque Juliae Alpis* [5]. Ils devaient être d'ailleurs suivis peu après par des groupes de *Cenomani*, puis par des ligures *Salluvii* et sans doute aussi par des *Libicii* [6], qui de Provence émigrèrent vers la plaine du Pô par le même itinéraire pour des raisons et dans des circonstances qui nous échappent.

Selon Tite-Live, ainsi qu'on vient de le voir, Bellovèse et les populations qu'il entraînait au-delà des Alpes à la découverte de terres nouvelles, se seraient arrêtés vers 600 ou dans le cours du VI^e siècle au pays des *Tricastini* : c'est dire que ce peuple —

p. 16, 18, 19 date à Soyons ces destructions de la fin du V^e et de la fin du III^e siècle av. J.-C. Les sondages exécutés sur l'*oppidum* de Bonpas, en basse Durance, ont peut-être révélé une couche d'incendie dans les strates correspondant au V^e siècle : J. Dupoux, dans *Cahiers ligures*, 7, 1958, p. 96 et H. Rolland, dans *Gallia*, 20, 1962, p. 670. En revanche, il n'y aurait pas eu d'incendie sur l'*oppidum* de Tamaris, près de Martigues (F. Benoit, dans *Gallia*, 18, 1960, p. 290-291), selon le fouilleur de ce site, Ch. Lagrand (*Cahiers ligures*, 12/2, 1963, p. 247).

1. J.-C. Courtois, *Un village protohistorique à Ste-Colombe (Hautes-Alpes)*, dans *Gallia*, 24, 1966, p. 224.

2. Aucune observation de ce genre n'a encore été faite pour cette période en Languedoc.

3. J.-J. Hatt, dans *B.S.P.F.*, 1960, p. 370.

4. Leurs passages dans les Alpes devaient laisser une marque profonde dans la mentalité des populations indigènes, qui subirent leurs dévastations. Les sources littéraires en conservent le souvenir, par exemple Justin 24,4 : « Les Gaulois, nation sauvage, pleine d'audace, belliqueuse, franchirent les sommets vierges des Alpes, malgré un froid insupportable. Ce furent les premiers après Hercule, auquel cette entreprise avait acquis la réputation de courageux... ».

5. Sur cette identification, *supra*, p. 66.

6. La localisation des peuplades de Cisalpine demeure incertaine sur plus d'un point, d'autant que les sources antiques semblent parfois se contredire, le même peuple étant signalé en deux endroits éloignés l'un de l'autre : mais c'est en général le résultat de l'essaimage à partir d'un tronc commun. Selon Polybe, 2, 17, 4, des *Libicii/Libui* et des *Laevi* habitaient « aux sources du Pô », c'est-à-dire à l'est du massif du Mont-Viso, implantation vraisemblable s'il est vrai que cette population avait émigré de Provence, car ces régions se trouvent à proximité de l'itinéraire d'invasion le plus facile pour passer du bas Rhône dans la vallée du Pô : au dire de Tite-Live (5, 34 et 35), c'est d'ailleurs celui qui fut suivi au V^e siècle par les *Salluvii* et par les *Libicii/Libui*, rameau du grand peuple salyen (3, 124) et donc des ligures comme eux ; en rapprochant ce texte de celui de Pline (3, 33), on pourrait déduire que cette peuplade salyenne des *Libicii* occupait une partie du delta rhodanien ; mais Tite-Live (5, 35, 2) et Pline (3, 124) localisent aussi des *Libicii* autour de Verceil, à l'est de Turin, près des *Laevi Ligures* de *Ticinum* (Pavie) (ce sont les Λαοί de Polybe, 2, 17, 4). J. Bayet, *l. c.*, p. 161 note 3, donne une interprétation différente de cet ensemble de textes. *Infra*, p. 192.

que l'on s'accorde à considérer comme celtique — était déjà à cette date ancienne installé dans la moyenne vallée du Rhône[1]. Je rappellerai également que les Phocéens fondèrent *Massalia* sur le territoire de la tribu des *Segobrigii*[2], dont le nom semble bien celtique aussi. La présence de ces deux peuplades dans la moyenne et dans la basse vallée du Rhône confirmerait donc le texte d'Aviénus (o), dont la source du VI^e^ siècle rapportait que la plaine du Rhône (*arva*)[3] était alors peuplée de Celtes.

En conséquence, quand on parle des *Allobroges*, des *Segovellauni*, des *Tricastini* des *Caturiges* ou des *Segobrigii* — pour ne nommer que quelques peuples connus dont les ethniques sont certainement celtiques — il n'y a pas lieu de présumer que ces groupements de populations aient pris possession du pays où on les trouve à la veille de la colonisation romaine, lors des grandes invasions qui s'échelonnèrent du VI^e^ au III^e^ siècle av. J.-C. La présence des *Tricastini* et des *Segobrigii* dans la vallée du Rhône vers 600 et de toute façon avant la grande invasion historique des Celtes, infirme un postulat généralement admis par les historiens modernes[4].

En fait, dès le VIII^e^ et le VII^e^ siècle av. J.-C., des populations dont les rites funéraires sont caractérisés par les tumulus et par les champs d'urnes — populations qui pour certains seraient des Celtes, mais qui pour le moins semblent bien originaires d'Europe centrale[5] —, avaient atteint les pays méditerranéens et pénétré dans les grandes vallées alpestres. Or, si la tradition littéraire est muette sur ces migrations, qui se perdent dans la nuit des temps et dont il est difficile en l'état présent d'apprécier l'importance, l'archéologie du moins en témoigne-t-elle par la répartition de ces vastes et riches nécropoles qu'on attribue aux « Celtes des tumulus » sur les plateaux cévenols et dans les vallées des Alpes, aux « Celtes des champs d'urnes » dans la vallée du Rhône et dans la plaine languedocienne, ces dernières n'étant pas sans rapport avec les nécropoles contemporaines découvertes au-delà des Alpes[6]. L'exploration archéologique

1. Il n'y a pas lieu de voir là un anachronisme commis par Tite-Live (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 310), car on ne comprendrait pas pourquoi il eût alors nommé cette petite peuplade et non les *Cavares*, plus connus à l'époque où il écrivait et dont l'autorité s'étendait dans toute la moyenne vallée du Rhône.

2. Trogue-Pompée, *apud* Justin, 43, 3 ; sur ce peuple, *infra*, p. 207.

3. Et non les Alpes, comme l'affirme A. Schulten, *FHA*, 1, p. 131.

4. P. Bosch-Gimpera, *Les mouvements celtiques. Essai de reconstitution*, dans *Etudes celtiques*, 6, 1952, p. 87, considère ces peuples de la vallée du Rhône comme des groupements de culture hallstattienne ; ce seraient les Protoceltes d'A. Grenier, *Les Gaulois*, p. 51 sq. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 58-72, étudie ce problème à la lumière de la toponymie gauloise et ligure comparée.

5. M. Louis et O. et J. Taffanel, *Le premier âge du Fer languedocien*, Montpellier-Bordighera, 3 vol., 1955-1960, *passim*, mais en particulier tome 2 ; J. Jannoray, *Ensérune, l. c.*, p. 364-368 : selon cet auteur (p. 368), il n'est pas certain que les gens des *Urnenfelder* aient été des Celtes ; ils pouvaient être mêlés d'autres éléments ethniques ; du moins sont-ils originaires d'Europe centrale et les caractères propres à leur culture sont-ils nettement distincts de ceux qui constituent l'état de civilisation indigène de la Gaule méridionale.

6. *La nécropole ligure di Chiavari*, dans *R.E.Lig.*, 26, 1960, p. 184-193 (conclusions) ; la très importante fouille de Chiavari (au sud de Gênes) révèle que dès le VIII^e^ siècle les populations du golfe de Gênes avaient une organisation sociale solidement constituée ; en outre, leurs activités maritimes étaient intenses. De nombreux éléments communs rapprochent cette nécropole de Chiavari des « champs d'urnes » du Languedoc et de Catalogne (*ibidem*, p. 191) ; déjà M. Louis, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 181 et *Les Ligures dans le Languedoc méditerranéen*, dans *Actes du I^er^ Congrès intern. d'Etudes Ligures*, p. 98-103 avait insisté sur les rapprochements que l'on peut faire entre le matériel découvert dans ces nécropoles du Languedoc-Roussillon et dans celles d'Italie du nord ; dans le même sens, J. Jannoray, *Ensérune*, p. 384-386. — Sur les migrations celtiques en général : W. Kimmig, *Die Herkunft der Kelten als historisch-archäologisches Problem*, dans *Hommages A. Grenier*, Latomus, 58, 1962, p. 884-899.

confirme ainsi la présence de tribus étrangères dans les grandes vallées des Alpes occidentales dès le VI^e siècle, comme le montrent en particulier les dernières découvertes de J.-C. Courtois en moyenne Durance et dans les vallées adjacentes : de vastes nécropoles de *tumuli* [1] et des habitats, tel celui de Ste-Colombe [2] dans la vallée du Céans (affluent du Buech), qui jalonne un itinéraire traditionnel entre la région de Gap et la plaine d'Orange.

Aussi, parmi les peuples étrangers implantés dans la région Rhône-Alpes au second âge du Fer, les uns, venant d'Europe centrale, avaient pu s'y installer dès le VIII^e et le VII^e siècle ; d'autres, des Celtes venant de Gaule centrale à la suite de Bellovèse, s'y seraient fixés au VI^e et au V^e siècle, lors de la grande invasion qui devait se prolonger jusqu'en Italie.

Occupant d'abord la vallée du Rhône, on peut présumer que certains de ces groupements celtiques pénétrèrent peu à peu le long des grands axes transalpins et s'y fixèrent [3] :

— en haute Durance, ce sont les *Caturiges* autour d'*Eburodunum* [4], sur l'itinéraire réunissant le delta du Rhône à la plaine padane, chemin emprunté par les migrations celtiques qui s'échelonnèrent du VI^e au IV^e siècle, au témoignage de Tite-Live en particulier ;

— plus au nord, sur l'axe Isère, Arc, Mont-Cenis, ce sont les *Segovellauni*, les *Allobroges*, les *Medulli* ;

— sur l'itinéraire nord-sud des Préalpes, ce sont les *Tricorii* dans la vallée du Drac ;

— dans les Alpes maritimes même, ce sont les *Velaunii* [5], peut-être fixés autour de *Brigomagus* et les *Gallitae* installés sur quelque itinéraire secondaire... Partout ces groupes celtiques, même isolés dans les dernières vallées des Alpes, semblent assurer les communications, à moins qu'ils ne se soient installés sans intention particulière là où les menaient les grands chemins protohistoriques [6].

1. J.-C. Courtois, *L'âge du Bronze dans les Hautes-Alpes*, dans *Gallia-Préhistoire*, 3, 1960, p. 49 (bibliographie antérieure).

2. J.-C. Courtois, *Un village protohistorique à Ste-Colombe (Hautes-Alpes)*, dans *Gallia*, 24, 1966, p. 217-230 : page 230, note 8, l'auteur pense que la présence à Ste-Colombe et à Marseille d'une céramique peinte à chevrons à la barbotine — caractéristique de la culture celtique —, serait un témoignage en faveur d'une infiltration celtique au VI^e siècle jusqu'à Marseille (ce qui confirmerait le texte de Tite-Live). Site en cours de fouille et d'étude.

3. J'ai dit plus haut, p. 63, après R. Dion, *l. c.*, dans *Hommages A. Grenier*, p. 532-533, les raisons qui faisaient que c'était peut-être aux peuplades celtiques que l'on devait la protection des grandes pistes transalpines, entre autres celle du Mont-Genèvre qu'il faut identifier avec l'axe principal de la voie d'Héraclès. Je n'irai pas aussi loin toutefois que R. Dion qui considère que les Celtes enserraient, pénétraient et dominaient le monde alpin, au point d'en dérober la connaissance aux Romains. *Contra* : N. Lamboglia, *Romanita et civilta della Liguria antica*, dans *Riv. Ing. e Intemelia*, 3, 1937, p. 5-26, qui pense que les vallées alpines sont restées fermées à toute pénétration celtique, surtout dans les Alpes maritimes : il semble que ce soit réel pour le territoire actuel de la Ligurie, mais même pour les Alpes Maritimes, il convient de faire des réserves : *infra*, p. 370. En fait, dans les Alpes, le fond de la population demeura indigène, c'est-à-dire ligure, mais les Celtes s'installèrent en minorité agissante sur les grands itinéraires.

4. Pour la localisation des toponymes celtiques qui confirment cette observation, voir la carte d'ensemble.

5. Il n'est pas certain que cet ethnique soit celtique.

6. Voir sur la carte générale comment s'ordonne la répartition de ces peuplades.

Ligures ou Celtes ?

La question des origines des peuples alpins est d'autant plus complexe que l'on relève, chez les auteurs anciens qui se sont intéressés aux Alpes, de nombreuses contradictions ou confusions. Je citerai quelques exemples caractéristiques :

— Selon Strabon (4, 6, 6), les *Taurinī* de la région de Turin sont Λιγυστικὸν ἔθνος ; ce que confirme Pline (3, 123) quand il parle d'*Augusta Taurinorum, antiqua Ligurum stirpe* [1]. En revanche, Tite-Live (21, 38, 6) les qualifie de *semigalli* et Appien (*Hann.* 5) nomme leur capitale Ταυρασία πόλις κελτική : on préfèrera cependant le témoignage plus cohérent des premiers, d'autant que chez Tite-Live le mot *semigalli* est incertain [2] ;

— Certaines confusions sont nées du fait qu'une même population avait pu essaimer : ainsi, dans l'ethnographie que Pline nous a laissée de la Cisalpine (3, 112-125), les *Libicii* de la région de *Vercellae* (3,124) seraient issus des *Salyes*, qui sont des Ligures (n) [3] ; ces *Libicii* — Λεβέκιοι chez Polybe (2,17,4), selon qui cette peuplade habitait aux sources du Pô — sont sans doute les mêmes que les *Libui* dont Tite-Live (5, 35) nous dit qu'ils s'installèrent en Italie du nord dans le cours du v[e] siècle, après avoir franchi les Alpes en même temps que des *Salluvii* et après des *Cenomani*, dont on sait par le même historien qu'ils empruntèrent aussi l'itinéraire du Mont-Genèvre pour se rendre en Italie et par Caton (*apud* Pline 3, 130) qu'ils avaient émigré du pays des *Volcae*, voisins des Salyens : *Cenomanos juxta Massiliam habitasse in Volcis* [4] ;

— Selon Caton (*apud* Pline 3, 124), les *Vertamocorii* qui avaient fondé Novare et qui, à l'époque de Pline, constituaient un *pagus* des *Vocontii*, auraient été des Ligures [5], affirmation que conteste Pline qui les tient pour des Gaulois [6].

1. Ammien 15, 10, 11, rapporte que ce sont des indigènes *Taurini* qui servirent de guides à Hannibal dans sa traversée des Alpes.

2. Leur origine gauloise serait en outre d'autant plus invraisemblable qu'à la fin du III[e] siècle av. J.-C. ils sont en lutte contre les gaulois *Insubres* (Pol. 2, 60 et Live, 21, 39, 1) : or l'histoire nous apprend que les Gaulois avaient plutôt l'habitude de se porter mutuellement secours, même de part et d'autre des Alpes ; cette guerre est au contraire plus compréhensible si les *Taurini* sont des indigènes.

3. C'est sans raison que H. Hubert, *Les Celtes*, p. 22-23 et 30 les considère comme des Celtes ; *infra*, p. 187.

4. Si ces migrations remontent bien au v[e] siècle, comme le rapporte Tite-Live, les *Volcae* n'étant installés en Languedoc qu'à partir du début du III[e] siècle, ne serait-ce pas dans le sens contraire que ces *Cenomani* auraient émigré ? Trouver les mêmes peuples de part et d'autre des Alpes occidentales signifie seulement qu'ils proviennent d'une souche commune, qui peut d'ailleurs se situer en un tout autre point ; il est en effet généralement très difficile de déterminer le centre de dispersion d'une peuplade : ainsi trouve-t-on des *Allobriges* en Dauphiné et en Espagne ; des *Ceutrones* en Tarentaise et en pays nervien ; des *Medulli* en Maurienne et en Médoc ; des *Caturiges* en haute Durance, sur la Meuse et en Transpadane (Pline, 3, 125) ; des *Salluvii* en basse Provence et autour de Verceil ; des *Vertamocorii* dans le Vercors et autour de Novare ; des *Cenomani* chez les *Volcae Arecomici*, autour du Mans (César, *B.G.*, 7, 75, 3 ; Pline 4, 107 ; Ptol. 2, 8, 8) et en Italie dans la région de Vérone (Holder, 1, col. 982-988) (pour les références aux textes, voir les articles consacrés à ces ethniques dans Holder).

5. Caton ne voulait-il pas désigner par là une origine géographique, le territoire des Ligures s'étendant assez haut en Dauphiné ?

6. De même les *Salassi* et les *Lepontii* auraient eu des liens de parenté avec les *Taurisci* selon Caton (*apud* Pline 3, 134) ; mais Strabon (4, 6, 6) et Pline (3, 123) laissent entendre qu'ils pourraient être ligures et Strabon affirme en outre (4, 6, 8) que les *Lepontii* étaient des *Rhaeti*... On a souvent répété que les *Vagienni Ligures* (Pline, 3, 47 et 135) seraient issus des *Caturiges*,

De ces divergences d'opinions concernant l'attribution ethnique de nombreuses tribus, il convient de tirer quelques conclusions générales :

• Les migrations de peuplades ou l'essaimage d'un peuple furent plus fréquents qu'on ne le croit ordinairement ; ils furent surtout le fait de Gaulois à la recherche de butin ou de terres, mais aussi de Ligures, comme le montre l'exemple des *Salluvii* (Live, 5, 35) ; Strabon (4,4,2) relevait d'ailleurs cette tendance qu'avaient les Gaulois à émigrer.

• Lorsqu'une tribu s'installait dans une région, ce dut être en général assez brutalement, mais elle n'éliminait pas pour autant systématiquement les autochtones propriétaires du sol : bien plus, elle se mêlait à eux, au point que quelques générations après l'osmose était totale entre les indigènes et les nouveaux venus ; c'est en ce sens qu'on peut parler de peuples mixtes, d'Italo-celtes, de Celtoligures ou de Celtibères [1].

Les Celtoligures

Les remarques qui précèdent montrent encore combien il est difficile, et pour l'instant prématuré, de diversifier dans une région donnée les différentes couches de peuplement, d'autant que — ainsi que je l'ai dit plus haut — parmi les ethnonymes et les toponymes, qui sont dans l'état actuel de nos connaissances les seuls fossiles directeurs de cette recherche, on fait difficilement le départ de ceux qui sont ligures et de ceux qui sont celtiques. Il convient donc de ne pas attacher une valeur trop absolue aux termes de Ligures et de Celtes, que les recherches à venir permettront peut-être de préciser. Quelques points sont toutefois acquis :

a) Toute la région considérée dans cette étude était anciennement peuplée de Ligures : j'entends par ce mot les autochones qui occupaient le pays s'étendant du Rhône à l'Arno et de la mer aux Alpes Graies, dans les siècles qui ont précédé la pénétration puis la colonisation romaine et avant même les invasions celtiques qui, du VIII[e] au III[e] siècle av. J.-C., se répandirent dans tout le Midi méditerranéen et en Italie du nord.

Bien que définis pour une période tardive [2], les traits ethniques de cette population et ses modes de vie paraissent assez particularisés et homogènes dans toute la région Rhône-Alpes [3].

b) Venant se surajouter à ce substrat indigène, les populations celtiques occupèrent, dès la fin du premier âge du Fer, la vallée du Rhône jusqu'au delta et la plaine du

peuple qu'on est fondé à considérer comme gaulois (Pline, 3, 125 : *Caturiges Insubrum exsules*, entre autres preuves) : en fait la lecture *ex Caturigibus orti Vagienni* (Pline 3, 135), admise par certains éditeurs (et par Holder, 1, col. 859), est fausse ; il convient de lire : ... *Turi Liguribus orti, Vagienni Ligures...*, lecture aujourd'hui confirmée par un monument épigraphique sur lequel apparaît l'ethnique *Tyrii/Turri* : *supra*, p. 42, note 3.

1. L'ethnographie des régions montagnardes présente encore souvent de tels enchevêtrements de populations d'origines diverses : voir par exemple la Suisse et le Haut-Piémont où Italiens, Français et Allemands sont entremêlés depuis des siècles.

2. Diod., 5, 39 et Strabon, 4, 6, 10 sq.

3. Strabon, 2, 5, 28 (*supra*, texte z) dit bien que les Celtes de la plaine du Pô et les Ligures partagent le même genre de vie, mais c'est là le résultat de la permanence et de la force des traditions indigènes : en l'occurrence, ce ne sont pas les Ligures qui vivent comme les Celtes, mais les Celtes qui vivent comme les Ligures.

Pô ; par la suite, à des époques et dans des conditions qui nous échappent, certains groupes celtiques s'installèrent le long des grands itinéraires transalpins.

c) Rien ne permet de croire pour autant que les envahisseurs celtes aient rejeté vers les montagnes les indigènes [1] : ce serait une vue de l'esprit ; en fait, ces derniers constituèrent toujours la grande masse de la population. Ligures et Celtes cohabitèrent d'abord (v,w) puis, au bout de quelques générations, fusionnèrent, au point que dès le IIIe siècle et peut-être même déjà au IVe siècle av. J.-C., les historiens et les géographes ne parlent plus que de Celtoligures (u,y,z) [2].

Ce n'est point à proprement parler une civilisation nouvelle que celle de ces Celto-ligures du sud-est de la Gaule : dans leur mode de vie, les habitudes ancestrales demeurent ; sur les *oppida*, on ne voit pas grand changement [3] et d'ailleurs, selon les sources de Strabon, Celtes et Ligures des Alpes avaient un même genre de vie (2, 5, 28 ; texte z). En revanche, les Celtes regroupent politiquement les tribus indigènes qui, par tradition, vivaient jusqu'alors repliées dans le cadre de leur canton ; ils fondent de nouvelles villes ou donnent un nom nouveau à d'anciennes agglomérations (peut-être *Theline* → *Arelate*) ; enfin ils créent ces confédérations qui caractérisent le Midi de la Gaule à la veille de la colonisation romaine [4].

d) L'expansion des Ligures et des Celtes dans la région Rhône-Alpes au IIe siècle av. J.-C. ne saurait être déterminée avec précision ; toutefois, grosso modo, on peut dire que si l'élément indigène, donc ligure, demeure prédominant au sud et à l'est de la Durance, au nord de l'Isère le peuplement celtique paraît assez homogène ; entre ces deux régions, l'occupation celtique -- échelonnée sur un demi-millénaire — fut intense sur les axes de communications, mais le faciès indigène devait y rester dans l'ensemble prépondérant [5].

e) Les peuples montagnards, pour qui les Alpes étaient un bastion, ne paraissent pas avoir partagé le sort de ceux des plaines ou des grandes trouées transalpines. Ils demeurèrent généralement à l'écart de toute influence étrangère ; même pendant

1. Ainsi que l'affirment C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 2, p. 458-462 ; A. Grenier, *Les Gaulois*, p. 81 ; D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 228 sq. Strabon 4, 6, 9 parle bien de populations de brigands concentrées aux sommets des Alpes, mais ce renseignement concerne un secteur particulier des Alpes orientales, compris entre le pays des *Carni* et celui des *Norici*.

2. Vocable qui ne saurait être pris pour une désignation nationale, pas plus qu'à la même époque celui de *Celtiberi* (Holder, 1, col. 959-975) ou antérieurement ceux de Ligures, d'Ibères et de Celtes. — Chez Ptolémée, 2, 7, 1, Κελτογαλατία est l'équivalent de *Gallia* pris dans son sens géographique large ; N. Lamboglia, *Le problème celto-ligure dans la vallée du Rhône*, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 27-32.

3. Cette observation, faite par J. Jannoray, *Ensérune*, p. 375-377 et 389 pour le Languedoc, vaut également pour la Provence, la Ligurie et les Alpes occidentales. D'une manière générale, Ligures et Celtes semblent avoir vécu en bonne intelligence : ils avaient au moins en commun leur hostilité face aux Romains.

4. Voir la conclusion générale, *infra*, p. 393.

5. Bien qu'incomplète et encore superficielle, l'enquête anthropologique dans la vallée du Rhône confirmerait cette manière de voir : Dr Riquet, *Le rôle du couloir rhodanien dans l'histoire anthropologique française*, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 14-19 et carte p. 15 : pénétration hallstattienne jusqu'à l'Isère ; prédominance pendant tout le Ier millénaire av. J.-C. de l'élément autochtone (méditerranéens et alpins) ; pas d'influence nordique chez les Salyens d'Entremont (ce qui confirme leur origine ligure). — Voir dans N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 147, la carte qui est une tentative de détermination géographique de l'aire des populations purement ligures, des populations liguro-alpines plus ou moins celtisées et des populations celtiques.

la romanité, ils restent encore très indépendants : leur culture [1] et leur affinité ethnique sont la principale raison de l'unité et du particularisme des districts et des provinces alpestres, dont les limites se perpétueront d'ailleurs dans celles des circonscriptions politiques et religieuses du Moyen-Age.

Tous les textes, la toponymie et l'ethnonymie concordent donc pour qualifier de celtoligure [2] le peuplement de la région Rhône-Pô à la veille de la colonisation romaine, époque à laquelle la fusion des autochtones — méditerranéens et alpins — et des conquérants venus du centre de l'Europe était entièrement opérée par leur interpénétration plus que par assujettissement des uns aux autres. Toutefois, dans ce nouvel aspect de la civilisation, on ne dira jamais assez la prépondérance des éléments autochtones qui, en dépit des infiltrations de peuples migrateurs, n'ont guère été altérés : l'influence celtique fut surtout déterminante, semble-t-il, en ce qui concerne le regroupement politique des peuplades indigènes.

Quant à l'hellénisation du sud-est de la Gaule — très marquée en particulier dans la partie méridionale de cette région — elle fut certes importante [3], mais n'eut pas d'influence directe sur le peuplement proprement dit. Quelques centaines de Phocéens établis à Marseille et leurs descendants, ou de nouveaux compatriotes, installés dans les comptoirs côtiers ou rhodaniens — qui n'étaient point des colonies de peuplement, mais seulement des places commerciales [4] — ne devaient pas bouleverser l'ethnie de l'arrière-pays. Au-delà de la Massalie [5], les pays rhodaniens, préalpins et alpins sont ouverts au commerce grec, mais leur peuplement et les modes de vie qui leur étaient propres devaient demeurer foncièrement indigènes. La colonisation romaine, pourtant plus profonde, ne devait pas non plus modifier l'aspect ethnique du sud-est [6], ni effacer l'emprise des traditions locales.

1. D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 230, affirme qu'il n'y a « aucune trace de civilisation originale » dans les Alpes et que la culture des peuplades alpines reflétait celle des maîtres successifs des pays environnants, Etrusques, Grecs et Celtes. La situation n'est pas exactement celle-là : il y a dans les Alpes occidentales, à l'époque de la Tène, une civilisation indigène de tradition néolithique, certes peu différenciée des cultures rhodanienne et padane, mais qui ne manque pas pour autant d'originalité, du fait même du milieu géographique très particulier où elle s'est très lentement développée : suppléant au silence des auteurs anciens, qui se sont peu intéressés aux barbares des Alpes, l'archéologie devra la révéler.

2. Terme qui convient beaucoup mieux en l'occurrence que celui de gaulois.

3. J. Jannoray, *Ensérune*, p. 279-302 et 354-361, compte tenu des réserves qui ont été formulées par la critique ; F. Benoit, *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, Gap 1965, *passim*.

4. Pseudo-Scymnos, v. 200-221 ; H. Gallet de Santerre, dans *R.E.A.*, 64, 1962, p. 392. — A. Wasowicz, *A l'époque grecque : le peuplement des côtes de la Mer Noire et de la Gaule Méridionale*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1966, p. 553-572, étudie les rapports entre la position des colonies et des comptoirs grecs et leur environnement indigène.

5. *Infra*, p. 221 sq.

6. Le nombre de colons est difficile à évaluer, mais il ne fut jamais très important : en outre ce furent pour la plupart des italiotes, très proches du point de vue physique des indigènes du sud-est de la Gaule.

D

CONQUÊTE ET ORGANISATION DES PROVINCES ROMAINES

Conquête et organisation par Rome du Midi de la Gaule

On connaît les grandes étapes de la pénétration romaine en Gaule méridionale[1] : l'occasion de la première intervention de Rome fut la menace que les Ligures faisaient peser sur les comptoirs marseillais de la côte et en fait les Massaliotes furent longtemps les principaux bénéficiaires des interventions successives de Rome[2]. En réalité, outre la nécessité où se trouvait Rome de posséder l'arrière-pays du golfe du Lion, qui lui faciliterait l'accès vers ses provinces d'Espagne, la cause profonde de son intervention à partir de 125 fut la menace de l'empire arverne, dont l'emprise s'étendait alors sur toute la Gaule.

— En 154, Marseille, dont les colonies d'Antibes et de Nice étaient menacées par les *Oxubii* et les *Deciates*, invoque l'aide de Rome : après une vaine tentative romaine pour régler pacifiquement le conflit, Q. Opimius, dans une expédition punitive, bat ces barbares et remet leurs ports et la plus grande partie de leur territoire aux Massaliotes[3].

— Au milieu du IIe siècle, les *Arverni* étendaient leur empire « jusqu'aux frontières de la Massaliotide », des Pyrénées au Rhin et de l'Océan jusqu'aux Alpes (Strabon 4, 2, 3) : autant dire qu'ils dominaient la Gaule entière. Les *Allobroges*, les *Vocontii*, les *Salluvii* deviennent leurs fidèles alliés ; ces derniers poussent alors l'audace jusqu'à ravager les terres des Marseillais : menacés, ceux-ci font à nouveau appel à Rome. En 125, *Fulvius Flaccus, primus Transalpinos Ligures bello domuit, missus in auxilium Massiliensibus adversus Saluvios Gallos, qui fines Massiliensium populanbantur* (Tite-Live, *Epit.*, 60).

Selon la mention laconique des *Fasti*[4], M. Fulvius Flaccus ne s'en tint pas alors à assujettir les Salyens : il se rend maître *de Liguribus Vocontieis Salluveisque*[5]. Ces trois

1. E. Herzog, *Gall. Narb. Hist.*, p. 43-80 ; A. Lebègue, dans *Hist. générale du Languedoc*, 3e édition, 1895, 15, p. 3-55 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 3, p. 1-35 ; T. Vitali, *La conquista romana della Gallia Narbonense*, dans *Riv. Ing. et Int.*, 3, 1937, p. 27-52 : excellente synthèse ; J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule romaine, l. c.*, p. 35-100.

2. J. Brunel, *La romanisation de Marseille*, dans *Ecole antique de Nimes*, 14e session, 1933, p. 73-89.

3. Polybe, 33, 7 et 9 ; Live, *Epit.*, 47 ; *infra*, p. 212 sq.

4. *CIL*, 1/2, p. 49, année 123.

5. Tite-Live (*apud* Jul. Obsequens, *de prodigiis*, 90) ne nomme que les *Ligures Sallyes* : ici Ligures est un qualificatif d'origine (cf. Strabon, 4, 6, 3 : « dans les anciens auteurs grecs, les Salyens sont appelés Ligures... » ; de même, les Actes Triomphaux nomment les *Galli Arverni*) ; et Florus (3, 2) cite simplement les *Salluvi*.

noms de peuples sont en fait ceux des trois grands groupes de populations qui occupaient la Provence [1]. Les résultats de cette première campagne restaient toutefois incertains.

— En effet, en 124, *C. Sextius proconsul victa Salluviorum gente coloniam Aquas Sextias condidit...* (Tite-Live, *Epit.*, 61), ce qui lui vaudra le triomphe en 122 *de Liguri*b[*us*] *Vocontieis Salluvveisque* [2]. On remarque donc que ce sont les mêmes peuples que l'année précédente qui sont encore vaincus. Mais cette fois-ci, c'en est fait de la confédération salyenne : leur chef-lieu, Entremont, est détruit ainsi que plusieurs de leurs places [3] ; leurs chefs s'enfuient chez leurs alliés *Allobroges* [4] ; au pied de l'acropole indigène, C. Sextius fonde une nouvelle ville (πόλις) et y établit un poste militaire (φρουρά) [5]. Selon Strabon (4, 1, 5) : « Sextius entreprit alors, avec l'aide de la garnison qu'il avait mise dans cette ville (en 123 sans doute), de dégager la route qui va de la frontière d'Italie à *Massalia*, en expulsant les Barbares du littoral... ». Mais ce fut un demi-échec, Strabon ne le cache pas ; il précise ailleurs (4, 6, 3) que la nation salyenne ne fut définitivement réduite que plus tard, après la pacification totale de la frange territoriale du littoral située à l'est de Marseille.

Rome était dès lors solidement installée au sud de la Durance et déjà plus au nord les *Vocontii*, par deux fois, avaient été battus par les armées romaines. Restaient les *Allobroges* chez qui les dynastes salyens avaient trouvé refuge [6].

— Au début de l'année 121, Cneius Domitius Ahenobarbus bat les *Allobroges* à *Vindalium*, à quelques kilomètres au nord-est d'Avignon, dans la plaine des *Cavares* : ils perdent 20 000 hommes et abandonnent aux Romains 3 000 prisonniers [7]. Dans l'été de la même année, quoique soutenus par les *Arverni*, les *Allobroges* sont à nouveau battus au confluent du Rhône et de l'Isère [8] par Q. Fabius Maximus : dans cette bataille, les Barbares perdent 120 000 hommes selon Tite-Live, 130 000 selon Pline, 150 000 selon Orose et 200 000 selon Strabon [9] : fussent-ils approximatifs ou exagérés, ces chiffres disent assez par eux-mêmes la violence des combats et la détermination des indigènes.

1. Selon C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 3, p. 10-11, Fulvius Flaccus aurait franchi les Alpes au col du Mont-Genèvre ; selon T. Vitali, *La conquista romana*, *l. c.*, il aurait pénétré en Gaule par la côte ou par la mer. Il me paraît impossible de déduire quelle fut la stratégie des armées romaines à partir de l'ordre donné par les *Fasti*, qui est stéréotypé (les mêmes formules et le même ordre se retrouvent dans la mention du triomphe de C. Sextus, *infra*). D'ailleurs, n'aurait-il pas conduit ses troupes sur plusieurs fronts, une partie passant par le Mont-Genèvre, l'autre par la côte ou par la mer ?

2. *CIL*, VI, année 122.

3. Diod. 34, 23 ; Vell. Paterc., 1, 15. — Pour Entremont : C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 3, p. 12 ; M. Clerc, *Aquae Sextiae*, *l. c.*, p. 57-60 et 129-144 ; F. Benoit, dans *Rhodania*, 1947, p. 58-60 ; du même, dans *Gallia*, 5, 1947, p. 81-97 ; du même, *Entremont*, Aix, 1957, *passim*. Les fouilles révèlent que d'autres *oppida* salyens furent détruits en même temps qu'Entremont : ainsi Roquepertuse (H. de Gérin-Ricard, *Le sanctuaire préromain de Roquepertuse*, Marseille, 1927, p. 40-41) et Baou-Roux (fouilles J.-P. Tennevin : informations dans *Gallia*, 22, 1964, p. 576-577).

4. Live, *Epit.*, 61 ; Appien, *Gall.*, 12.

5. Strabon, 4, 1, 5 : Aix n'est donc à l'origine qu'un poste militaire et non une colonie ainsi que l'indique Tite-Live ; T. Vitali, *La conquista romana*, *l. c.*, p. 38-39.

6. On remarquera que dans ces campagnes les *Cavares* ne sont jamais nommés : n'étaient-ils pas déjà alliés de Marseille, donc favorables à Rome ? *Infra*, p. 233.

7. Live, *Epit.*, 61 ; Strabon, 4, 1, 11 et 2, 3 ; Orose 5, 13, 2 ; Florus 1, 37, 4 ; *MAV*, 1891, p. 133-150. Sur *Vindalium*, *infra*, p. 242.

8. Et non à Bollène : J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule romaine*, p. 39.

9. Live, *Epit.*, 61 ; Pline, 7, 166 ; Orose, 4, 13, 2 ; Suétone, *Nero*, 2 ; Strabon, 4, 1, 11. Les *Fasti* mentionnent d'abord le triomphe de Fabius (sur l'Isère), puis celui de Domitius (à *Vindalium*), mais c'est l'ordre des triomphes, non celui des batailles ; Fabius serait en effet retourné le premier à Rome : *CIL*, I, p. 460 : *Q. Fabius Maximus... de Allobrogibus et rege Arvernorum Betulto ; Cn. Domitius Ahenobarbus... de Galleis Arverneis* (la date de célébration de ces triomphes est incertaine) ; sur toute cette question, bonne mise au point de T. Vitali, *La conquista romana*, *l. c.*, p. 42-47.

Cn. Domitius Ahenobarbus aurait alors pris sur lui de demeurer en Gaule [1] et se serait rendu maître sans difficulté des territoires qui s'étendent du Rhône aux Pyrénées, préparant ainsi l'envoi en 118 d'une colonie de citoyens romains non loin de l'antique *oppidum* de *Narbo*/ Montlaurès, la ville alors la plus importante du Midi de la Gaule avec *Massalia*, au dire de Polybe qui écrivait quelques décennies plus tôt [2]. Cette nouvelle fondation prenait le nom de *Narbo Martius* [3] et devenait la capitale de la *Provincia*.

Ultimes soulèvements des peuplades indigènes de la Provincia

La *Provincia* était officiellement constituée en 118/117 : mais ne croyons pas pour autant que le pays fut dès lors pacifié. La conquête définitive de la province dans ses limites classiques et son organisation se firent par étapes : en fait, jusqu'à l'époque d'Auguste, elle vécut dans un climat troublé par les soulèvements et les résistances des uns et des autres.

a) Vers l'est, le *castellum* d'Aix, fondé en 124, n'était qu'un poste militaire établi en terre hostile. Ce qui le prouve bien, c'est que, selon Strabon (4, 1, 5), C. Sextius avait échoué en 123 dans sa tentative de libérer le littoral des barbares — Salyens et Ligures — qui par leurs incursions mettaient en danger les comptoirs massaliotes et paralysaient le commerce des Grecs de Marseille : il avait seulement libéré une frange territoriale de deux kilomètres de profondeur, qui devint propriété des Marseillais [4]. Ce n'est que dans les années ou les décennies suivantes que la nation salyenne devait se soumettre complètement, du moins en apparence.

Vers 90 en effet, alors qu'en Italie éclatait la guerre sociale [5], dans un dernier sursaut, les *Salluvii* s'unissent et se soulèvent, mais les rebelles sont vite battus : *C. Caecilius in Gallia Transalpina Saluios rebellantes vicit* (Tite-Live, *Epit.*, 73).

b) Après 80, les succès de Sertorius en Espagne ravivent chez les peuples de Gaule méridionale l'esprit de révolte contre l'autorité romaine. En 77, alors qu'il se rend en Espagne, Pompée se heurte à l'hostilité des *Allobroges*, des *Vocontii*, des *Volcae*. Il rétablit l'ordre et, quelques années plus tard, Salluste lui fait dire dans son rapport au Sénat : *recepi Galliam* [6] ; confirmant cette intense activité pacificatrice, Pline, de son côté, rapporte que la dédicace du trophée que le général romain avait fait élever en 73/71 *in summo Pyrenaeo*, mentionnait les 876 *oppida* qu'il avait soumis *ab Alpibus ad fines Hispaniae ulterioris* [7].

1. Jusque vers 117 semble-t-il : A. Grenier, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, 12, Aude, 1959, p. 3-7.
2. *Apud* Strabon, 4, 2, 1 ; sur Narbonne, A. Grenier, *ibidem*, p. 1-2 ; sur la date de fondation de la colonie et le rôle de Domitius, P.-M. Duval, dans *Gallia*, 7, 1949, p. 207-231 et *CRAI*, 1951, p. 161-165.
3. Cic., *Pro Font.* 5, 13. — (La ville de *Telo Martius* (Itin. Ant.) ne serait-elle pas une fondation ancienne ?)
4. *Infra*, p. 223.
5. Cette guerre devait obliger Rome à accorder le droit latin aux Gaulois de Transpadane, parmi lesquels se trouvait un groupe de *Salluvii* (*supra*, p. 162) : n'y aurait-il donc pas un lien dans la simultanéité de ces soulèvements de la plaine du Pô et de basse Provence, ces deux régions que réunissait la route alors très fréquentée du Mont-Genèvre ?
6. Sall., *Hist.*, 2, 98, 9. Voir sur ce point la récente étude de F. Pomponi, citée *infra*, p. 225, note 2.
7. Pline, 3, 18 et 7, 95-97 ; *supra*, p. 33, note 4.

c) Cicéron, dans sa plaidoirie pour Fonteius, prononcée en 67, dit bien le rôle qui avait été assigné à Narbonne, métropole de la Province : *Narbo Martius... specula populi Romani ac propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum et objectum* [1].

Ces peuples, au milieu desquels Narbonne était placée comme une « sentinelle » et une « forteresse », menaçèrent plus d'une fois la ville [2] et « menèrent, de notre temps, contre le peuple romain, dit encore Cicéron [3], des guerres longues et acharnées ; plusieurs ont été soumis par nos généraux... ou encore condamnés par le Sénat à être dépossédés de terres et de villes [4]. D'autres ont combattu contre M. Fonteius lui-même qui, à grand peine et à grand effort, les a fait tomber sous la domination du peuple romain ». Cicéron fait ici allusion à des soulèvements de peuplades peu connus — nos sources faisant cruellement défaut pour cette région au début du Ier siècle av. J.-C. — mais ils font suite à ceux qu'avait partiellement réprimés Pompée ; de toute manière ils sont contemporains du gouvernement de M. Fonteius [5] — *nostra memoria* dit Cicéron.

On sait du moins que M. Fonteius mena campagne contre les *Vocontii*, commettant alors d'excessives violences, dont on l'accusera quelques années plus tard [6]. Et vis à vis des *Volcae Arecomici* et des *Helvii* [7], il appliqua avec la dernière rigueur les peines infligées peu d'années auparavant par Pompée (en 77) et par le Sénat : « il les contraignit à abandonner les terres dont le Sénat les avait dépossédés » [8].

d) En 61, ce sont les *Allobroges* qui, à nouveau, se rebellent sous la conduite d'un chef indigène, Catugnatos : ils sont soumis par les lieutenants de C. Pomptinus, gouverneur de la province [9].

e) Lors de l'insurrection de 52, qui fut quasi générale en Gaule, les peuples de la *Provincia* demeurèrent fidèles [10] : du moins n'a-t-on connaissance d'aucun soulèvement de masse.

Ce fut Auguste qui pacifia définitivement la Province, en lui donnant les structures administratives qui désormais seraient le support d'une romanisation plus profonde. Mais en mettant en place les nouvelles circonscriptions administratives, il ne voulut pas rompre les cadres séculaires de la vie indigène. Se conformant à l'usage du peuple

1. *Pro Font.*, 5, 13.
2. *Ibidem*, 20, 46 et *infra*, note 7.
3. *Ibidem*, 5, 12.
4. Allusion quasi certaine aux territoires des *Volcae Arecomici* et des *Helvii*, attribués par Pompée en 77 aux Marseillais : *ibidem*, 6, 14 et César, 1, 35, 4 ; *infra*, p. 225. A. Boulanger, éditeur du *Pro Fonteio* (coll. Budé, p. 34, note 1), affirme que Cicéron fait ici allusion aux opérations des années 124-121 : il est beaucoup plus vraisemblable d'y voir une référence à des événements contemporains du gouvernement de Fonteius.
5. Années 76-74 ; A. Boulanger, Cicéron, *Discours*, t. 5, édition Budé, p. 7.
6. Cet épisode ne nous est connu que par le titre d'un chef d'accusation qui figure dans le manuscrit du *Pro Fonteio* entre la fin du chapitre 9, 20 et le début de 10, 21 : *de bello Vocontiorum* ; cette lacune est bien regrettable.
7. *Supra*, note 4. Quand Cicéron parle des « ennemis qui récemment menaçaient de près Narbonne », *ipsa nuper obsidione hostium* (*ibidem*, 20, 46), il ne peut s'agir que des *Volcae* (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 3, p. 107) ; ils témoigneront d'ailleurs contre Fonteius lors de son procès (*ibidem*, 12, 26). — Il me paraît difficile de voir dans la Tour Magne de Nimes un trophée élevé par Auguste (en 27 av. J.-C.) pour symboliser l'assujettissement des peuplades du Languedoc et des Cévennes par Pompée et Fonteius, comme l'affirme F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 98-99 ; voir plutôt l'interprétation de G. Roux, dans *Delta*, 7, 1962, p. 18.
8. *Pro Font.*, 6, 13 ; allusion au décret de Pompée : 6, 14.
9. *CIL*, I, p. 460 ; Cic., *de prov. cons.*, 32 ; Live, *Epit.*, 63 ; Dion, 37, 47, 3-4 et 48, 1-2 (récit détaillé de la campagne) ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 3, p. 122 ; *infra*, p. 304.
10. César, *B. G.*, 8, 46, 6 : *fidelitas atque auxilia provinciae...*

romain, il accepta dans ses grandes lignes la géographie politique du pays, qu'il ne fit qu'adapter aux nécessités nouvelles : pour cette raison, le cadre administratif né de la conquête permet aujourd'hui de restituer la situation géopolitique préromaine. En 22, Auguste donnait à l'ancienne *Provincia*[1] le titre de province Narbonitide ou Narbonnaise[2].

Les limites orientales de la Provincia

Les limites officielles de la *Provincia* sur la rive gauche du Rhône sont encore fluctuantes au milieu du 1er siècle av. J.-C.[3]. Vers le nord et le nord-ouest, elles correspondent avec les frontières du pays des *Allobroges* et sont matérialisées par le cours du Rhône : parlant des *Segusiavi*, César écrira : *hi sunt extra provinciam trans Rhodanum primi*[4].

Du côté des Alpes, la province s'étendait jusqu'aux rives méridionales du lac Léman, jusqu'aux massifs du Mont-Blanc et des *Alpes Graiae*. De la Vanoise à l'embouchure du Var, les limites de la province étaient communes avec celles du *Regnum Donni* : alors que la Maurienne et le bassin supérieur de la Durance, qui dépendaient du dynaste de Suse, en étaient exclus, les vallées de la Romanche et du Drac, ainsi que tout le territoire des *Vocontii* faisaient partie de la *Provincia* : cette frontière franchissait la Durance un peu en aval d'*Eburodunum*. De la Durance à la mer, cette limite est plus difficile à restituer ; il est du moins assuré que toute la rive gauche de la moyenne Durance, le bassin supérieur du Verdon et la totalité du bassin du Var étaient sous le contrôle de peuplades indigènes indépendantes : elles le resteront jusqu'à leur assujettissement par Auguste en 14 av. J.-C. Cette frontière de la *Provincia* et des districts alpins indépendants sera encore sous le Haut-Empire celle de la *provincia Narbonensis* et des provinces alpestres[5].

Vers le sud, la Province s'étendait pratiquement jusqu'à la mer, mais en était séparée en droit par la frange côtière du territoire de la Massalie, qui s'étirait de l'embouchure du Rhône à celle du Var[6].

A l'extrême sud-est de la *Provincia*, en confirmation du principe selon lequel une frontière suit rarement dans l'Antiquité la crête des eaux pendantes mais plutôt le pied des cols, le cours inférieur du Var était depuis longtemps la limite entre la Gaule et l'Italie[7] : au-delà, les *Vediantii* avaient la haute main sur cet important passage frontalier.

1. César, *B.G.*, 1, 1, 3 ; 10, 1 etc... : ce fut le nom le plus utilisé mais on trouve également *Gallia provincia* (*ibidem*, 1, 19, 3) ; *provincia nostra* (*ibidem*, 1, 2, 3) ; *provincia ulterior* (*ibidem*, 1, 10, 5). C'était la province romaine par excellence : *breviter Italia verius quam provincia*, dira Pline 3, 31. A partir du Ve siècle de notre ère, le vocable *Provincia* ne s'applique plus qu'au territoire dépendant de l'archevêque d'Arles et des fonctionnaires impériaux qui y résidaient : dès le Xe siècle, il ne désigne plus que les pays de la rive gauche du Rhône et bientôt la partie sud de cette région seulement, l'actuelle *Provence* : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie de la Provence*, *l. c.*, p. 1-3.

2. Strabon, 4, 1, 1 sq. ; Pline 3, 31 etc.

3. Sur les limites et la configuration géographique de la province toute entière : Strabon, 4, 1, 3 ; A. Grenier, *FOR*, Aude, p. 35.

4. *B.G.*, 1, 10, 5 ; pour le détail, *infra*, p. 298 sq.

5. Pour le détail, voir les chapitres suivants ; Orose, 1, 2, 66 : *Narbonensis provincia, pars Galliarum, habet ab oriente Alpes Cottias.*

6. Strabon, 4, 1, 3.

7. César, *B.C.*, 1, 86, 3 et 87, 1 et 5 ; Strabon, 4, 1, 3 et 9 ; 4, 6, 4 ; 5, 1, 1 ; Méla, 2, 4, 72 ; Lucan., 1, 404 ; Pline, 3, 31 et 44 et 47 et 49 ; Ptol., 2, 10, 1 ; 3, 1, 1 ; *supra*, p. 114.

En fait, dans cette province en constante évolution, l'unité résidait moins, au Ier siècle av. J.-C., dans un ensemble de territoires aux limites fixes que dans son gouvernement [1]. A côté des peuples soumis, *subacti*, qui sont les plus nombreux, qui paient de lourds tributs et fournissent d'importants contingents de soldats, quelques groupes de peuplades seulement, outre les Massaliotes [2], sont alliés de Rome, *foederati*, et conservent encore à l'époque d'Auguste une certaine autonomie : ce sont les *Vocontii* [3] et les *Volcae Arecomici* [4]. Les avantages de ce régime spécial laissent deviner chez ces peuples une fidélité à toute épreuve, après ces ultimes soulèvements qu'avaient réprimés Pompée et M. Fonteius [5].

La romanisation de la *Provincia* — on ne le dira jamais assez — fut tardive [6] et ne transforma réellement le pays que sous le Haut-Empire. Jusqu'au règne d'Auguste, les modes de vie indigènes ne changèrent pas : les *oppida* sont occupés jusqu'aux premières années de notre ère et l'on ne connaît pour ainsi dire pas d'inscriptions latines préaugustéennes [7]. Marseille cependant avait largement contribué à préparer cette romanisation, en étant le principal agent vecteur des produits italiotes en Gaule. Enfin et surtout, cette romanisation avait été précédée et préparée par la profonde hellénisation du Midi de la Gaule : F. Benoit a récemment montré, de façon magistrale, que l'aire d'expansion de l'hellénisation correspondait précisément à l'étendue de la *provincia Narbonensis* [8].

Conquête et organisation par Rome des Alpes occidentales

a) Le royaume de Suse : sa formation, son histoire [9].

A cheval sur la crête des Alpes occidentales [10], presque entièrement situé en terre gauloise, mais à la limite de l'Italie, le royaume indigène dont *Segusio*/Suse

1. J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule romaine*, p. 43.
2. Strabon, 4, 1, 5, fin du §.
3. Strabon, 4, 6, 4.
4. Strabon, 4, 1, 12.
5. Cette demi-indépendance valut aux *Volcae* d'être gouvernés à l'époque de César par un *praetor*, c'est-à-dire par un magistrat unique, du type des vergobrets, dont les fonctions devaient être à peu près celles des anciens chefs de cette nation : *CIL*, XII, 1028 : *T(itus) Carisius T(iti) f(ilius) / pr(aitor ?) Volcar(um) dat(* ; elle provient du Rocher des Doms à Avignon et est généralement considérée comme l'une des inscriptions les plus anciennes et les plus importantes de toute la Narbonnaise (Pl. VII, 3) (E. Espérandieu, *Cat. des inscriptions du Musée Calvet*, *l.c.*, n° 15, p. 106-108). Les *Vasienses Vocontiorum* eurent aussi des préteurs : *CIL*, XII, 1369 et 1371. Une inscription gallo-grecque, récemment découverte dans le clocher de Vitrolles (B.-du-R.) (communication de M. F. Benoit) nomme également un personnage qui a le titre de πραίτωρ.
6. Voir par exemple ce que dit Strabon des *Cavares* (4, 1, 12), dont le territoire était pourtant situé au croisement des grands itinéraires du sud de la Gaule et au cœur même de la Province.
7. *Supra*, p. 145. Sur la lenteur des effets de la romanisation, J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule romaine*, p. 99.
8. F. Benoit, *Recherches*, p. 175 : « La limite de l'ambiance ionio-massaliète correspond à peu près à la Province Narbonnaise créée par Auguste, dont la romanisation, si différente de celle des Trois Gaules, repose sur un substrat hellénique », et *passim*.
9. Voir plus haut (p. 29 sq.) le développement consacré à l'Arc de Suse.
10. Sur l'homogénéité du peuplement sur les deux versants des Alpes, voir Polybe, 2, 16 ; autre exemple : les *Uberi* du haut Rhône (*infra*, p. 311) appartenaient à la nation des *Lepontii*, établis sur le versant méridional des Alpes, au-dessus du lac Majeur.

était la capitale, s'étendait à l'époque d'Auguste sur un immense territoire allant des massifs de la Vanoise et du Grand Paradis jusqu'aux Alpes maritimes. Tout entier enfermé dans de hautes montagnes, ce bastion naturel [1] était composé de multiples vallées, étroites et profondes, reliées entre elles par de nombreux cols ; mais ces vallées, inscrites dans la nature même du massif alpin, étaient appelées à devenir autant de grandes percées transversales. Aussi peut-on dire que cet Etat doit sa formation, sa puissance et sa pérennité au fait qu'il tenait les passages les plus faciles des Alpes occidentales et donc les plus fréquentés depuis la plus haute Antiquité : les cols de la Madeleine, du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis, pour ne citer que les plus importants — l'itinéraire Doire-Durance étant l'axe vital du royaume [2]. L'Etat de Suse était donc avant tout une « seigneurie de routes » : pour cette seule raison, sa conquête par les Romains devenait indispensable dans leur politique d'expansion vers l'ouest.

Nous ne connaissons que les derniers souverains de ce royaume fédérateur de peuplades, dont l'histoire est fort difficile à établir : *Donnus*, contemporain de César et *Cottius* contemporain d'Auguste [3], mais cette entité politique pourrait en fait remonter assez haut dans le temps [4].

En autorisant César et ses troupes à passer sur son territoire, lors de la guerre des Gaules [5], Donnus, qui voyait là une manière de consolider son pouvoir, inaugura une

1. Ammien 15, 10, 2, avec une formule qui fait image, parle justement des *aggeres Alpium Cottiarum*.

2. Ammien 15, 10, 2 ; pour le détail, *supra*, p. 60 sq. — Comme on l'a dit, on remarquera l'implantation de populations celtiques sur le versant français du massif, le long de ces itinéraires naturels qui conduisent vers ces cols préférentiels : les *Medulli* dans la haute vallée de l'Arc, les *Caturiges* en haute Durance, les *Savincates* (?) autour de *Rigomagus*, dans la vallée de l'Ubaye.

3. Le nom du roi *Donnus* figure sur l'arc de Suse : il ne porte ni le prénom romain, ni le gentilice de César : il n'avait donc pas reçu le droit de cité romaine ainsi que certains historiens modernes l'ont affirmé (D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 39, 1961, p. 59 : le nom d'*Alpes Juliae*, donné aux Alpes Cottiennes avant 27 av. J.-C. (*supra*, p. 66 et *infra*, note 5), n'est pas un argument suffisant pour assurer que Donnus ait porté le titre de *Julius* ; seul le portait Cottius, mais on ne sait à partir de quelle date ; si Donnus eût été ainsi honoré, on trouverait sur la dédicace de Suse la formule : *M. Julius Caii Julii Donni Regis f. Cottius...*) ; l'inscription *CIL*, V, 7232, nommant un *C. Julius Donnus* ne se rapporte pas à lui, mais plutôt à un frère de Cottius ou à quelque membre de sa descendance. — Fils de Donnus, *Marcus Julius Cottius*, roi puis préfet, avait au moins un frère, *Vestalis* : élevé à Rome dans l'entourage de l'Empereur, il devint plus tard légionnaire primipile, puis *praeses* de Moesie. M. Julius Cottius eut lui-même deux fils (ils figurent à ses côtés sur la frise de l'arc de Suse), dont un lui succèdera : *C. Julius Cottius*. En 355, Ammien Marcellin (15, 10, 7) fait l'éloge de Cottius l'Ancien, auquel il attribue un renom de sagesse et de vertu : *... quod justo moderamine rexerat suos et adscitus in societatem rei Romanae quietem genti praestitit sempiternam.* La généalogie de cette petite dynastie — citée avec considération par Ovide, *Ep. ex Ponto*, 4, 7, 29 : *progenies alti fortissima Donni orta regibus Alpinis...* — est étudiée en détail par R. Rey, *Le Royaume de Cottius, l. c.*, p. 323-329 ; au Moyen-Age, Donnus était vénéré à l'égal d'un saint dans le Val de Suse : *ibidem*, p. 329 avec références. — On retrouve le nom de Donnus au revers d'une monnaie indigène du 1er siècle av. J.-C. (à l'avers : Durnacus), qui est assez répandue dans la région Rhône-Alpes, en particulier dans le territoire des *Vocontii* : il n'est toutefois pas exclu qu'elle ait pu être émise à Suse ou par une des peuplades « gauloises » du royaume, par exemple les *Caturiges*, dont Durnacus aurait été le chef (photo ci-jointe pl. I, 2).

4. *Infra*, p. 333.

5. Appien, *de bello Illyr.*, 15 et 16 ; les troupes romaines essuyèrent cependant quelques harcèlements de convois : César, *B.G.*, 1, 10 ; la dénomination de la vallée de la Doire Ripaire et du col du Mont-Genèvre par Tite-Live av. 27 av. J.-C. (5, 34, 8 : *saltus Alpis Juliae*) serait due

politique d'amitié avec Rome. Mais ce fut sous le règne d'Auguste, après la soumission des peuplades alpines en 14 av. J.-C. et avant l'érection de l'arc de Suse en 8, donc sans doute vers l'an 13 av. J.-C., que Cottius, non sans hésitation [1] et avec l'accord d'une partie seulement des peuplades qui étaient sous sa dépendance [2], mit son royaume sous la tutelle de l'Empire, préférant l'alliance avec Rome aux chances aventureuses d'une guerre inégale : ... *Rex Cottius, perdomitis Galliis* [3] ..., *lenito tandem timore in amicitiam Octaviani (est) receptus principis* [4].

L'arc de Suse était le symbole de l'alliance solennelle de Rome avec ce groupe de peuplades alpines, alliance qui fit l'objet d'un *foedus*. Au témoignage d'Ammien Marcellin (15, 10, 2), la seule obligation imposée par Auguste à Cottius était pour ce dernier la charge d'entretenir, grâce aux prestations fournies par les montagnards, la route qui traversait de part en part les Alpes Cottiennes, d'*Ocelum* à *Eburodunum*, et aussi d'en défendre l'accès et l'approche aux bandits, en confiant sa protection à une garnison permanente [5] : preuve supplémentaire qui montre bien, s'il en était besoin, que ce qui intéressait au premier chef les Romains, dans leur conquête des Alpes, c'était d'abord la liberté des passages [6]. Cottius acceptait d'Auguste le titre de *praefectus ceivitatium*, de préfet indigène, mais le nom de *Regnum Cottii* devait curieusement demeurer encore un demi-siècle, sinon dans les textes officiels, du moins dans l'usage [7], pour désigner cette circonscription territoriale.

La lente transformation de l'ancien royaume indigène en province d'Empire et l'intégration graduelle des populations montagnardes sont l'image d'un processus de romanisation qui s'avéra souple et efficace [8]. Comme dans certains royaumes orientaux (Judée) ou africains [9], le titre de préfet est attribué ici au dynaste héréditaire,

au fait que César emprunta souvent cet itinéraire, plutôt qu'au titre de Julius qu'aurait reçu le roi de Suse : sur les réserves que j'oppose à cette deuxième solution, *supra*, p. 173, note 3 et p. 66.

1. Texte d'Ammien Marcellin cité ci-après ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 241-242.

2. Déduction tirée de la confrontation des dédicaces de l'arc de Suse et du trophée de la Turbie ; parmi les huit peuplades du versant occidental des Alpes qui figurent comme fidèles à Rome sur le premier monument, six comptent parmi les tribus rebelles dont le second célèbre la soumission par Auguste ; sur ce problème, *supra*, p. 41 sq.

3. L'expression désigne-t-elle la reddition de la Gaule transalpine ou la soumission des peuples alpins ?

4. Ammien, 15, 10, 2.

5. Le roi de Suse devait avoir à son service une petite armée composée d'alpins connaissant bien le pays et exercés à la guérilla. Elle deviendra la cohorte cottienne : Suétone, *Tib.*, 37 ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 395.

6. César, *B.G.*, 3, 1, 2 ; *supra*, p. 173.

7. Vitruve, 8, 3, 17 ; Suétone, *Tib.*, 37 ; on lit encore sur la Table de Peutinger : *Regnum Cotii*, mention qui remonterait à l'état premier de cette carte. — Cet usage est encore courant dans notre langage : nous employons les mots Dauphiné, Languedoc ou Comtat-Venaissin comme termes géographiques : en réalité ils gardent le souvenir d'anciennes divisions politiques ; remarque de R. Rey, *l. c.*, p. 373. — De la même manière, la dénomination *Regnum Noricum* fut utilisée bien après que cet Etat ait été incorporé à la Pannonie, alors même qu'il était administré par un procurateur impérial : Vell. Paterc., 2, 109 ; Suet., *Tib.*, 16 ; Tac., *Ann.*, 2, 63, etc. ; *CIL*, III/2, 4828 : *P(rocurator) R(egni) N(orici)* ; 4797 : *Arcar(ius) Regn(i) Noric(i)* et 4800 : ces trois inscriptions proviennent de *Virunum*.

8. On remarquera que le nom indigène de la capitale du royaume ne fut pas supprimé comme chez les *Salassi* : voir *infra*, p. 180, note 5.

9. J. Desanges, *Catalogue des tribus africaines de l'antiquité classique*, *l. c.*, p. 20 : dans de larges îlots montagneux d'Afrique du nord « les tribus vivent comme en réserve, sous la direction de chefs qui reçoivent les titres romains de *praefectus* ou de *princeps* et auxquels l'empereur, nous le savons par Procope (*B.V.*, 1, 25, 7), fait déférer les insignes de la dignité ».

investi jusqu'alors de la dignité royale ; sous un titre nouveau, il continuait à assumer sa charge sous la tutelle de Rome : de ce fait, sa seule présence était susceptible d'apaiser les peuplades qui étaient sous sa dépendance ; dans son ancien royaume, Cottius devenait préfet à vie, c'est-à-dire gouverneur : mais en réalité sa souveraineté nouvelle n'était que vassalité à Rome [1].

En 44, Claude restitue au fils [2] de M. Julius Cottius, Caius Julius Cottius, le titre de *rex* et, pour un temps, le district s'appellera encore *Regnum Cottii* [3] ; par une libéralité dont on ignore la cause, Claude augmente en outre l'étendue du royaume en y annexant, au dire de Dion Cassius, le territoire des *Ligures Comati* : il pourrait s'agir de quelques tribus situées sur le versant oriental des Alpes Maritimes, dans le bassin supérieur du Pô. Peut-être aussi les *Cottianae civitates* reçurent-elles de ce même empereur le *jus Latii* (Pline, 3, 135), mais on ne saurait l'affirmer [4].

Le régime du protectorat ne devait être pourtant pour le district de Suse qu'un état transitoire : à la mort de Cottius le Jeune, en 63/64, le titre de *provincia Alpium Cottiarum* remplaça définitivement celui de *Regnum Cottii* [5] ; l'Etat alpin était désormais complètement intégré à l'Empire romain : *Alpium (regnum), defuncto Cottio, in provinciae formam redegit* [6]. Cette annexion s'était faite par étapes : un siècle séparait les premiers traités d'alliance passés entre les Césars et les roitelets de Suse de l'intégration totale du royaume indigène dans l'Empire [7].

b) Le district des Capillati, des Savincates, des Quariates et des Bricianii.

L'inscription des Escoyères [8], qui fait mention d'un certain *Albanus*, fils de *Bussullus, praefectus Capillatorum, Savincatium, Quariatium, Bricianiorum*, révèle l'existence d'un district préalpin qui n'est pas connu par d'autres documents ; elle apporte de ce fait de précieux renseignements sur la romanisation des Alpes occidentales. En même temps, elle permet de proposer une localisation précise pour les *Capillati*.

Les trois peuplades énumérées à la suite des *Capillati* faisaient en effet partie du royaume de Cottius : les *Savincates* et les *Quariates* figurent sur la dédicace de Suse ; quant aux *Bricianii*, localisés entre les *Quariates*, les *Caturiges* et les *Medulli*, leur territoire ne peut qu'être inclu dans celui du royaume alpin. D'autre part, la dédicace de l'arc de Suse nous apprend que les trois peuplades qui occupaient le bassin du haut Var — *Ecdinii, Vesubianii* et *Veaminii* — dépendaient également du royaume

1. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 62.
2. Ou neveu ? Mommsen dans *CIL*, V/2, p. 808-810 et n° 7262 et 7296.
3. Dion, 60, 24, 4 : le texte donne *Marcus Julius Cottius*, mais le Cottius contemporain d'Auguste étant décédé, il ne peut s'agir que de son fils *Caius Julius*.
4. Si elles ne le reçurent pas lors de leur rattachement volontaire à l'Empire en 13 av. J.-C. ou plus tard, en 63, lorsque le *regnum* devint *provincia* : *supra*, p. 30, note 3 et *infra*, p. 181, note 5.
5. Ce nom devait dès lors prévaloir et même survivre pendant tout le Moyen-Age ; Tac., *Hist.*, 1, 61 et 87 ; 4, 68, est le premier à nommer les *Alpes Cottiae* ; pour les références plus tardives, très nombreuses pour le Bas-Empire, cf. Holder, 1, col. 1144-1148 ; sur la province des Alpes Cottiennes, *infra*, p. 182.
6. Suétone, *Nero*, 18 ; le roi Cottius II serait-il mort sans descendance ?
7. Sur la romanisation intense et profonde du Val de Suse en particulier, voir l'étude de synthèse de J. Prieur, *Les vestiges romains de la Province des Alpes Cottiennes (versant italien) : inventaire et état des questions*, dans *Journées archéologiques d'Avignon*, *l. c.*, p. 104-112 (bibliographie).
8. Etudiée plus haut, p. 44 sq.

de Cottius : il y a donc lieu de penser que ce sont ces trois tribus qui, dans l'inscription des Escoyères, sont désignées sous le vocable générique de *Capillati* [1]. Cette interprétation me paraît d'autant plus vraisemblable, que l'ordre d'énumération des tribus sur l'inscription des Escoyères serait dès lors géographique : du sud au nord, on aurait les *Capillati* (= *Ecdinii* + *Vesubianii* + *Veaminii*), les *Savincates* (vallée de l'Ubaye ?), les *Quariates* (vallée du Guil) et les *Bricianii* du Briançonnais, l'ensemble de ce territoire ne présentant pas de solution de continuité [2]. Cette explication correspond en outre à la définition topographique que Pline et Dion Cassius donnent des *Capillati* qui habitent, nous disent-ils, sur le versant maritime des Alpes du sud [3].

Cette interprétation permet de préciser la date du monument des Escoyères, en fixant du moins un *terminus ante quem* pour son érection : il ne peut être qu'antérieur à l'année 63, date à laquelle le *Regnum Cottii* devint officiellement *provincia Alpium Cottiarum* : c'est même à cette occasion-là, semble-t-il, que les *Vesubianii*, les *Ecdinii* et les *Veaminii* furent rattachés à la *pertica* de *Cemenelum*, le district des *Alpes Maritimae* ayant été sans doute cette même année 63 promu province procuratorienne [4].

Mais quelle était avant cette date la situation juridique de ce district dont *Albanus Bussullus* était *praefectus* ? Deux interprétations sont possibles :

— Quelques *civitates* ayant, pour des raisons et dans des circonstances qui ne nous sont pas connues, repris leur indépendance vis à vis du souverain-préfet de Suse, auraient formé une juridiction autonome, administrée par un préfet indigène, au même titre que les *civitates* des *Alpes Maritimae* [5] du versant sud-ouest des Alpes méridionales ou que les *Tyrii*, les *Bagienni* ou les *Montani* [6] sur le versant sud-est du même massif à la même période ;

— Ou bien plutôt faut-il considérer *Albanus Bussullus* comme le chef du groupe des *civitates* du secteur méridional du *Regnum Cottii*. Ces peuplades étant trop éloignées du chef-lieu *Segusio*, cet administrateur aurait été le représentant de Cottius II dans cette région ; ce serait une préfecture secondaire, mais intérieure au royaume, comprenant toutes les tribus comprises entre le Mont-Genèvre et la vallée de la Tinée. Cette formule de gouvernement permettait de laisser une plus grande indépendance aux peuplades éloignées de Suse, indépendance qu'elles avaient d'ailleurs peut-être sollicitée.

Le gouvernement des pays alpins dans la première moitié du Ier siècle de notre ère ne se présente donc pas, on le voit, comme un ensemble d'organismes administratifs statiques, préordonnés et uniformes [7]. La romanisation des Alpes fut lente et tardive, mais aussi indirecte et en cela elle est comparable à la pénétration de Rome

1. *Infra*, p. 364.
2. Il n'est pas possible, ainsi que certains auteurs l'ont proposé, de considérer les *Savincates*, les *Quariates* et les *Bricianii* comme des peuplades constitutives du district des *Capillati* : outre que ce serait une anomalie épigraphique, une telle interprétation se heurte aux textes de Pline et de Dion, qui localisent les *Capillati* beaucoup plus au sud que n'est la région des Hautes-Alpes.
3. De fait, tout le bassin du Var, où il convient de localiser les *Ecdinii*, les *Veaminii* et les *Vesubianii*, s'ouvre sur la mer. — Cette interprétation est admise par N. Lamboglia, *Questioni di topografia*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 142.
4. *Ibidem*, p. 142-143.
5. *Infra*, p. 180.
6. Pline, 3, 135 ; Strabon, 4, 6, 4 ; *infra*, p. 180.
7. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 12, 1946, p. 98-99 et 27, 1961, p. 120-126.

dans les territoires montagneux d'Afrique du nord [1]. Les organismes politiques qui se partageaient la direction des populations alpines n'étaient point tous identiques ; en outre ils évoluèrent en tenant compte des circonstances locales. Certains groupements de *civitates* restèrent tardivement constitués en royaumes (*Regnum Cottii*) [2], d'autres en fédérations (*Ligures Capillati* ou *Comati* et *Montani* dans les Alpes méridionales ; *Vallenses* dans le haut Rhône) ; ils sont dirigés par des chefs, souvent indigènes, investis du titre de *praefectus* ; enfin certaines peuplades demeurèrent relativement indépendantes, tout en étant officiellement sous l'autorité de Rome : elles sont rattachées administrativement à l'un ou l'autre des districts ou des provinces limitrophes : ce fut le cas en particulier des peuplades du versant sud-est des Alpes maritimes, qui ne furent point hostiles à Rome, tels les *Tyrii* de la haute vallée de la Stura di Demonte, qui, encore à la fin du Ier siècle, étaient rattachés à la province cottienne.

Strabon (4, 6, 4) fait précisément état de ce type de gouvernement appliqué par Rome dans les pays barbares : « Des différents peuples ligures compris entre le Var et Gênes, les uns, ceux du littoral, sont censés italiens ; les autres, les Ligures de la montagne (*Montani*), sont administrés, comme c'est le cas en général de tous les peuples demeurés complètement barbares, par un préfet envoyé de Rome et toujours choisi dans l'ordre équestre ».

Un même préfet (*Albanus Bussullus*) ou procurateur pouvait avoir plusieurs *civitates* ou même plusieurs districts sous son autorité : c'est le cas de *Sex. Attius Suburanus Aemilianus* qui, à la fin du Ier siècle, gouvernait les *Alpes cottianae*, mais aussi les *Tyrii*, les *Cammuntii* et les *Lepontii* [3].

Cette adaptation aux structures sociales et politiques existantes [4] tendait à respecter le passé : de ce fait, pour ces populations montagnardes, traditionnelles, attachées à leur terroir et à leurs antiques modes de vie, l'intégration à l'Empire se fit par étapes. Ce processus de colonisation ménageait les coutumes indigènes tout en répondant aux nécessités politiques de Rome. Mais dans un contexte si complexe et si changeant d'une région à l'autre, on mesure combien il est difficile de donner une idée juste de la géographie administrative des Alpes occidentales sous le Haut-Empire.

c) Les provinces alpestres.

Les Alpes occidentales ont été tardivement occupées par les Romains et c'est là un fait surprenant si l'on considère le seul intérêt économique qu'auraient pu présenter pour eux, entre autres richesses, les ressources minières du massif. Or, alors que l'Empire était solidement établi sur tout le pourtour de la Méditerranée, les rudes populations des vallées alpestres vivaient encore en pleine indépendance, suivant un mode de vie archaïque, étrangères à la civilisation romaine. Appien déjà s'en étonnait [5] : « On peut considérer comme surprenant que les Romains — dont les nombreuses et grandes armées conduites contre les Gaulois et les Ibères franchirent les Alpes — aient négligé ces (peuples) alpins... Sans doute César pensait-il qu'ils ne cherchaient qu'à s'empresser à obéir aux conventions qu'il avait passées avec eux pour faire traverser les Alpes à ses armées. Cependant, d'abord pendant la guerre des Gaules, ensuite pendant la sédition pompéenne, César... avait dans l'esprit de les réduire ».

1. *Supra*, p. 174, note 9.
2. Et dans les Alpes orientales le *Regnum Noricum* : *supra*, p. 174, note 7.
3. *Supra*, p. 42, note 3.
4. *Supra*, p. 174 et *infra*, p. 179 et 395.
5. *De bello Illyr.*, 15.

En fait, seule la liberté de passage sur les grands itinéraires transalpins, qui mettaient en communication l'Italie du nord avec les provinces d'Occident, intéressait Rome [1]. Les Gaulois de la haute vallée du Rhône ne s'y trompaient guère, lorsque César (*B.G.*, 3, 1-2) rapporte qu'ils avaient « la conviction que les Romains cherchaient à occuper les sommets des Alpes, non seulement pour être maîtres des routes, mais pour s'y établir définitivement et annexer ces régions à la Province voisine ».

En réalité, les Romains se sont longtemps satisfaits des possibilités de passage que leur laissèrent les indigènes sur quelques grands itinéraires et en particulier sur celui du Mont-Genèvre. Et si ces va-et-vient de troupes ne souriaient guère aux riverains, du moins les commerçants pouvaient-ils emprunter librement toutes les pistes transalpines, à condition d'acquitter les droits de péages consacrés par l'usage.

Les Romains craignaient cependant ces populations alpines, dont ils s'étaient depuis longtemps protégés en créant, sur le versant italien du moins, des colonies postées au débouché des grandes vallées alpestres : *Augusta Taurinorum* et *Eporedia* entre autres [2]. Mais avec le développement de la civilisation romaine, dans la *Provincia* autant qu'en Italie, la survivance de ces groupes de peuples indépendants devenait un dangereux anachronisme [3].

Le traitement réservé aux peuplades indigènes fut fonction de leur attitude vis à vis des exigences romaines ; et de ce fait il prit un double aspect :

— à celles qui acceptaient de collaborer, Rome laissa une certaine autonomie, grâce à laquelle les transformations apportées par l'administration — en même temps que les progrès d'une civilisation très en avance sur les modes de vie locaux — se firent plus lentement, sans brusquer les habitudes ancestrales, mais sans doute aussi plus profondément. Cette alliance avec Rome fut acceptée par les tribus du *Regnum Cottii*, mais aussi par les nombreux groupes ligures installés sur le versant oriental des Alpes, au sud du Pô ;

— chez les populations ouvertement hostiles, Auguste intervint militairement. En l'absence de documents, il est difficile d'estimer le degré d'hostilité de ces fières peuplades, tout comme la vigueur avec laquelle agirent les armées romaines : l'élimination brutale des *Salassi* paraît un cas extrême [4], au regard duquel toutefois la formule du testament d'Auguste inscrite sur le temple d'Ancyre (... *nulli genti bello per injuriam illato* [5]) paraît pour le moins optimiste.

Après la conquête du pays des *Salassi* en 25 av. J.-C. par Terentius Varro et après l'assujettissement des nombreuses peuplades des Alpes centrales et orientales en 16-15, l'effort militaire d'Auguste se porta sur les Alpes occidentales. Les renseignements concernant cette campagne sont obscurs : on sait seulement par Dion Cassius que les tribus des Alpes maritimes furent soumises en un seul été, l'été de l'année 14 [6].

1. J. Prieur, *L'occupation romaine dans les Alpes occidentales : le problème des districts alpins*, dans *Rhodania*, 1961, 3-4, p. 15-22 ; article fondamental de D. van Berchem, *Conquête et organisation par Rome des districts alpins*, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 228-235.

2. Toutefois selon Strabon, 4, 6, 8-9, c'étaient plutôt les peuplades des Alpes centrales et orientales qui, par leurs continuelles incursions, inquiétaient les populations installées dans la plaine du Pô.

3. N. Lamboglia, *Le Trophée d'Auguste*, *l. c.*, p. 6.

4. Strabon, 4, 6, 7 et *supra*, p. 37.

5. *Res Gestae divi Augusti*, 26, 3.

6. Dion, 54, 24. — G. Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, est l'ouvrage de base sur ce sujet, mais à utiliser avec prudence : nombreuses réserves à faire sur

Est-ce à dire que toutes les Alpes occidentales furent investies au même moment par les armées romaines ? Ce n'est pas impossible, mais on peut imaginer aussi d'autres campagnes les années suivantes [1]. De toute manière, pour faire face à de si nombreuses peuplades, retranchées dans de multiples vallées, les armées romaines menèrent à n'en pas douter une dure guérilla.

Il reste vraisemblable toutefois que, par stratégie, l'attaque eut lieu la même année simultanément en plusieurs points, ne serait-ce que pour éviter les regroupements des forces indigènes. Un tel plan d'attaque était d'ailleurs conditionné par la répartition même des tribus alpines et par le nombre restreint des cols utilisables par les armées romaines. Aussi, en tenant compte de l'ordre dans lequel ces peuplades sont nommées sur le Trophée des Alpes et surtout de la géographie du massif alpin, pourrait-on déterminer quatre fronts d'attaque principaux :

Val d'Aoste et Petit-St-Bernard →	*Acitavones*
Val de Suse et Mont-Cenis →	*Medulli*
Val de Suse et Mont-Genèvre →	*Bricianii* *Ucennii* *Caturiges*
Val de la Stura et col de la Madeleine →	*Edenates* *Sogiontii* *Brodiontii* *Nemaloni(i)*
Depuis la côte, par le haut Var et le haut Verdon →	les 12 peuplades des Alpes maritimes [2].

Les nouveaux territoires conquis ne furent assignés ni à la *provincia Narbonensis*, ni à la *Liguria* (*regio IX Italiae*), ni à la *Transpadana* (*regio XI Italiae*) : cette frange territoriale réservée entre l'Italie et la province Narbonnaise allait constituer une marche-frontière originale [3], comprenant un certain nombre de districts stratégiques, s'étendant de part et d'autre du massif : ils ne deviendront provinces que tardivement, sous le règne de Néron. Dans un premier temps en effet, compte tenu de l'infrastructure politique existante, les Alpes restent morcelées en une série de petits districts dirigés par des préfets indigènes ; par la suite, ces circonscriptions servirent de cadre aux provinces alpestres, désormais gouvernées par des procurateurs d'ordre équestre ; mais alors que les *Alpes Maritimae* et les *Alpes Graiae* ne s'étendaient que sur le versant

le texte et cartes bourrées d'erreurs ; pour les Alpes occidentales, voir en particulier p. 130-138. — En fait on n'a que des renseignements confus sur ces campagnes ; originaire des Alpes, Tite-Live eût été l'historien qui aurait fourni les meilleurs matériaux sur les guerres alpines (*Epit.*, 58, 62, 135, 136) ; Dion Cassius (53, 25-26 et 54, 20 sq.) reste donc avec Strabon le guide principal dans cette recherche ; voir également Suétone, *Aug.*, 20 et 21.

1. Le trophée de la Turbie ne fut inauguré qu'en 7/6 av. J.-C.

2. Il n'est pas impossible enfin qu'Auguste ait aussi utilisé dans cette campagne des troupes stationnées en Narbonnaise.

3. Ces districts alpins sont à la fois distincts de la *Provincia* et de l'Italie proprement dite : Strabon et Ptolémée les étudient séparément, le premier dans un chapitre spécial (4, 6), inséré entre sa description de la Gaule transalpine et celle de l'Italie (justification de cet ordre : 4, 6, 1) ; le second en même temps que l'Italie (3, 1, 31-39).

occidental des Alpes, les *Alpes Cottiae* se trouvaient à cheval sur les crêtes. L'implantation de ces circonscriptions tenait compte somme toute des conditions géographiques et des précédents ethniques, mais répondait aussi aux desseins politiques d'Auguste : maintenir dans le calme les peuplades montagnardes, préparer leur assimilation progressive à l'Empire et établir quelques grands axes de communication à travers les Alpes : les cols de la Turbie, du Mont-Genèvre, du Petit et du Grand-St-Bernard se trouvent précisément au cœur même de ces nouvelles provinces.

Les Alpes Maritimae.

La circonscription des *Alpes Maritimae* a évolué dans le temps et dans l'espace[1] :

1° De l'an 14 av. J.-C. jusqu'en 63 de notre ère, les *Alpes Maritimae* furent administrées par un préfet qui portait le titre de *praefectus civitatium in Alpibus maritimis*[2]. Créé par Auguste, ce district autonome était une circonscription de transition entre l'état indépendant et l'état provincial ; *Cemenelum*/Cimiez, siège d'un gouvernement para-militaire[3], occupait dans ce district une situation excentrique : alors que le territoire des Alpes Maritimes s'étendait vers le nord-ouest jusqu'à la Durance, le chef-lieu se trouvait sur la rive gauche du Var, en terre italique[4] : ce choix d'une ville italique fut certainement volontaire[5] ; de ce fait, Cimiez était tout près de la frontière occidentale de la *Liguria, regio nona Italiae* depuis la réforme territoriale d'Auguste[6].

Vers le nord-est, le versant oriental du massif alpin ne dépendait pas des Alpes Maritimes, contrairement à une opinion assez répandue chez les historiens modernes[7] : les anciennes peuplades des *Tyrii*, des *Bagienni*, des *Montani* etc... formaient des cités autonomes[8], qui

1. Mommsen, dans *CIL*, V, p. 902-903 ; Hirschfeld, dans *CIL*, XII, p. 1 sq. et n° 81-94.

2. Sous Claude, *C. Baebius Atticus* porte ce titre : *CIL*, V, 1838 ; la formule *Alpes maritimae* est ici géographique, non administrative.

3. Cimiez est au 1er siècle le siège de la *cohors Ligurum, vetus loci auxilium* : *supra*, p. 108 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 290-292.

4. Antibes était aussi considérée comme une ville italique : Strabon, 4, 1, 9.

5. Dans les *Alpes Cottiae, Segusio* se trouvait dans une situation semblable, à l'extrémité orientale du territoire provincial, à la limite de la Gaule et de l'Italie. — A Cimiez comme à Suse, Rome a laissé subsister le nom indigène de la capitale provinciale, alors que le nom du chef-lieu des *Salassi* a été remplacé par celui d'*Augusta*/Aoste ; R. Dion voit justement dans ce processus, ici une romanisation relativement souple, là le signe de l'anéantissement des indigènes : *Explication d'un passage des « Res Gestae divi Augusti »*, dans *Mélanges offerts à J. Carcopino*, 1966, 1, p. 255, note 1.

6. Pline, 3, 47-49.

7. Les *stationes* de la *Quadragesima Galliarum* ne jalonnaient pas systématiquement les frontières des districts ou des provinces gauloises : N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 170 ; les postes de douane se trouvaient en fait aux carrefours de vallées, sur des passages obligés (*supra*, p. 60, 67 et 105). E. Pais, *Le stazioni della XL Galliarum e il confine d'Italia verso le Alpi Marittime*, dans *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto*, Rome, 1918, avait tenté de déterminer les frontières entre l'Italie et la Gaule selon ce seul critère : c'est une erreur. — Cette affirmation trouvait aussi sa justification dans l'idée préconçue selon laquelle toutes les provinces alpestres étaient « à cheval » sur la ligne de faîte du massif, ce qui est vrai pour les Alpes Cottiennes, mais qui ne l'est pas pour les Alpes Maritimes : cela n'empêche pas qu'il y ait eu un intense trafic entre les deux versants des Alpes maritimes à toutes les époques. — Du Mont-Genèvre au Mont-Agel, la ligne de faîte servait à l'époque carolingienne de limite à l'*Alpina Provincia* dont voici les contours (*Cart. Lérins*, 1, p. 293) : de la mer *usque in castello Sisterico dividente via regia Sancti Petri usque in frontem Dure, qui prorupit de monte Jenevo, et exinde ducente Alpinorum moncium descensu in montem Agelli Maritimi, cum omnibus suburbanis atque viculis et territoriis ejus montanis...* Sur les circonscriptions ecclésiastiques dans cette zone au VIe siècle, *infra*, p. 353.

8. Pline, 3, 135, les nomme parmi les groupements qui reçurent au milieu du 1er siècle, peut-être en 63 (*infra*, p. 181, note 5), le droit latin.

seront rattachées administrativement au cours du Ier siècle aux Alpes Cottiennes ou à la Ligurie [1]. Vers l'est, le district était semble-t-il limité par ces zones arides et accidentées qui s'étendent du massif de l'Argentera au Mont-Agel [2].

2° En 63, alors que les Alpes Cottiennes devenaient province procuratorienne, Néron concédait aux peuplades des *Alpes Maritimae*, le *jus Latii* : *eodem anno, Caesar nationes Alpium Maritimarum in jus Latii transtulit*, écrit Tacite [3]. Ce que confirme Pline (3, 135) : *sunt praeterea Latio donati incolae Octodurenses et finitimi Ceutrones, Cottianae civitates et Turi Liguribus orti, Bagienni Ligures et qui Montani vocantur, Capillatorumque plura genera ad confinium Ligustici maris.* Or les *Capillati* sont précisément les tribus des *Alpes Maritimae* [4], cette dernière formule n'étant prise comme entité administrative qu'à la fin du Ier siècle [5]. Tout laisse donc présumer que ce fut à cette même date, en 63, que les *Alpes Maritimae* devinrent province [6]. Au préfet succède dès lors un *procurator* et en fait le premier connu est *Marius Maturus* en 69 [7].

C'est sans doute lors de cette réorganisation administrative de 63 que les *Vesubianii*, les *Ecdinii* et les *Veaminii* du bassin supérieur du Var furent détachés du *Regnum Cottii* qui devenait province et rattachés à la nouvelle *provincia Alpium Maritimarum*, ce qui était géographiquement parlant plus normal. Mais cette annexion pourrait aussi être le fait de Galba qui, en 69, rattacha les *Bodiontici* de la région de Digne ainsi que les *Avantici* de Gap — ces derniers faisant primitivement partie de la confédération des *Vocontii* — à la *provincia Narbonensis* (Pline, 3, 37). La nouvelle province des Alpes Maritimes récupérait ainsi vers le nord des territoires proches de son chef-lieu, mais perdait vers le nord-ouest ceux qui en étaient les plus éloignés [8].

La route stratégique Cimiez-Sisteron était l'axe politique et économique des *Alpes Maritimae* : elle était jalonnée par les cités de *Vintium*, de *Salinae*, de *Sanitium* et de *Dinia* et donnait en outre accès vers les autres chef-lieux plus montagnards des anciennes peuplades.

1. En 90 ap. J.-C., selon l'inscription de Baalbeck (*supra*, p. 42, note 3), les *Pedates Tyrii* étaient rattachés à la juridiction du procurateur des Alpes Cottiennes.

2. La frontière entre la Gaule et l'Italie a considérablement évolué au cours de l'histoire entre Nice et Vintimille : son instabilité est due au fait qu'entre l'Argentera et la mer il n'y a pas à proprement parler de frontière naturelle : J.-B. Robert, *A propos de l'originalité du Comté de Nice : histoire ou géographie*, dans *Annales du Midi*, 75, 1963, p. 94-98 ; R. Blanchard, *Le Comté de Nice, étude géographique*, Paris, 1960 ; dans l'Itinéraire d'Antonin, l'*Alpis summa* ou *maritima* (*La Turbie*) est considérée comme la limite de la Gaule et de l'Italie : *supra*, p. 33 et *infra*, p. 365.

3. *Ann.*, 15, 32 : ici, comme dans l'inscription *CIL*, V, 1838, la formule *Alpes maritimae* est prise dans son sens géographique, non comme une entité administrative ; grâce au contexte, la date de cette décision impériale ne laisse aucun doute.

4. Selon Dion, 54, 24 ; Mommsen, dans *CIL*, V, p. 902-903.

5. Est-ce à dire que tous les *incolae* énumérés dans la liste de Pline (3, 135) aient reçu le droit latin à cette même date de 63 ? Je le croirais volontiers. Aucun autre document ne permet d'apporter de précision sur ce problème, sinon l'intérêt porté par Claude aux Alpes Cottiennes, au pays des *Ceutrones* et à la *Vallis Poenina* (*infra*). La date de rédaction du livre III de l'*Histoire Naturelle* de Pline donnerait, si elle était connue, un précieux *terminus ante quem* : on remarque du moins que Pline ne nomme pas les provinces alpestres en tant que telles, mais seulement les districts antérieurs et plus souvent même les anciennes peuplades ; or on sait que l'une au moins de ces provinces, les Alpes Cottiennes, ne fut créée qu'en 63 de notre ère.

6. N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 288 et dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 140-143, avec carte montrant les limites respectives du *Regnum Cottii* avant 63 et de la province des *Alpes Maritimae* après 69 ; P.-M. Duval, dans *Gallia*, 4, 1946, p. 83. — Je ne vois pas sur quoi se fonde J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule romaine*, p. 88, pour affirmer que les Alpes Maritimes devinrent province procuratorienne sous Claude.

7. Tacite, *Hist.*, 2, 13 et *Vita Agr.*, 7.

8. Sur l'évolution de la province au IIe siècle, voir N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, p. 290 sq. Ce n'est qu'au IIe siècle que les populations des *Alpes Maritimae* obtiendront la citoyenneté romaine ; plus tard, avec la réforme de Dioclétien, l'étendue de la province fut considérablement agrandie vers le nord au détriment des *Alpes Cottianae* et la capitale fut transférée à l'autre extrémité de la province, à Embrun sur la haute Durance.

Par son peuplement [1], par son économie, par sa mentalité, cette province était toute entière tournée vers les Alpes : jusqu'au XIXe siècle d'ailleurs, dans la vie de cette région, l'alpe devait l'emporter sur la mer.

Les Alpes Cottianae.

Cottius et, avant lui, le roi Donnus furent les pionniers de l'Empire dans les Alpes occidentales : le royaume dont ils étaient souverains devait garder néanmoins, on l'a vu [2], un simulacre d'indépendance jusqu'à l'époque de Néron, la soumission volontaire de ces roitelets alpins étant récompensée par la concession d'une souveraineté vassale de Rome.

A la mort de Cottius II, en 63, le *Regnum Cottii* devint province procuratorienne [3], mais la nouvelle circonscription conservait les limites de l'ancien royaume [4] : compte tenu des trois *civitates* qui furent alors rattachées aux *Alpes Maritimae*, elle s'étendait de la vallée de l'Arc à celle de l'Ubaye et d'Embrun à Avigliana, entre Suse et Turin [5].

Les Alpes Graiae et Poeninae.

Tous les textes du Haut-Empire qui nomment les *Alpes Graiae* et les *Alpes Poeninae* donnent à ces formules un sens géographique et topographique [6] et non pas administratif. Il semble en fait que les provinces des *Alpes Graiae* et des *Alpes Poeninae* aient été créées dans le troisième quart du Ier siècle, peu avant les provinces des *Alpes Maritimae* et des *Alpes Cottiae* ou en même temps que celles-ci [7].

Nommant les peuples ou groupes de peuples qui reçurent de Claude et de Néron le droit

1. Sous le Haut-Empire, les *Alpes Maritimae* constituaient avec la *regio IX Italiae* le noyau territorial de l'antique nation ligure.

2. *Supra*, p. 174 sq.

3. Suétone, *Nero*, 18.

4. Je donne ces limites *infra*, p. 331 sq. — J. Prieur, *La province romaine des Alpes Cottiennes*, dans *Rhodania*, 1962, 1, p. 54-58 : avec la réforme de Dioclétien, la province cottienne démembrée vit la partie occidentale de son territoire (versant « français ») se réduire au profit des Alpes Maritimes : le long de la Durance, sa frontière est reportée de Chorges à *Rama*, Embrun devenant métropole des Alpes Maritimes en remplacement de Cimiez ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 446 sq. commet une erreur quand il affirme que les Alpes Cottiennes se réduisent alors au versant oriental des Alpes, la ligne de faîte devenant limite entre la Gaule et l'Italie : en effet, une lettre de l'empereur Julien (361-363) parle de Briançon dans les Alpes Cottiennes, à la limite des Gaules (*Epist. ad. S.P.Q.Athen.*, p. 286) ; Ammien en parle de la même manière et au Ve siècle Orose (*adv. paganos*, 1, 2, 66 : *supra*, p. 171, note 5) dit que la Narbonnaise est limitrophe des *Alpes Cottiae*. Au VIe siècle, la vallée de Suse ne formait avec la Maurienne qu'un seul diocèse : cette nouvelle circonscription religieuse était calquée sur la province cottienne ; cette situation demeura jusqu'au XIe siècle ; voir aussi P. Fabre, *Le patrimoine de l'Eglise romaine dans les Alpes Cottiennes*, dans *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1884, p. 384 sq.

5. Sur cette province en général : Hirschfeld, dans *CIL*, XII, p. 11 et nº 408 ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 406 sq. ; p. 426-441 : liste des procurateurs connus ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 145-172.

6. *Supra*, p. 89 ; il en est de même de Ptolémée quand il regroupe les peuplades des Alpes occidentales sous les rubriques Alpes Maritimes, Cottiennes et Graies (3, 1, 33-39).

7. En l'absence de texte littéraire, le principal indice serait la datation de l'inscription *CIL*, V, 3720, nommant un *procurator Alpium Graiarum* : elle remonterait à l'époque de Trajan selon N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.* 8, 1942, p. 174 ; Y. Burnand la considère toutefois comme plus ancienne (comm. personnelle) ; voir *CIL*, XII, p. 16 et 20 et nº 118 et 147. Il n'est pas impossible que ces provinces aient été créées comme telles sous le règne de Claude, l'empereur gaulois : voir note suivante ; selon G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 165, la province des Alpes Graies aurait été créée par Auguste, ce qui est une hypothèse non fondée ; pour A. Allmer, dans *Rev. Epigr.*, 2, 1884-1889, p. 27, les *Alpes Poeninae* auraient constitué une province procuratorienne au plus tard au IIe siècle.

latin, Pline (3, 135) cite les *Octodurenses et finitimi Ceutrones.* Les premiers représentent ici les habitants de la *Vallis Poenina* dont *Octodurus*/Martigny était la capitale [1] : au Ier et au IIe siècle en effet, le terme *Vallis Poenina* était en réalité beaucoup plus employé que celui d'*Alpes Poeninae* [2]. Quant aux seconds, les *Ceutrones*, ils avaient pour chef-lieu *Forum Claudii Axima*/Aime et c'est précisément leur territoire, la Tarentaise, qui constituera la province des *Alpes Graiae.*

Souvent administrées ensemble, au IIe siècle, par un même procurateur, ces deux provinces furent réunies en une seule dès le IIIe siècle semble-t-il [3] : le territoire de cette nouvelle circonscription de haute montagne s'étendait des massifs de la Vanoise et du Mont-Cenis jusqu'au bassin supérieur du Rhône.

Les Alpes Atrectianae.

La *provincia Alpium Atrectianarum* n'est connue que par trois documents épigraphiques qui nous font connaître les noms de trois procurateurs qui l'administrèrent au cours du IIe siècle [4].

Des recherches auxquelles a donné lieu le problème de la localisation de cette province [5], on doit retenir les constatations positives suivantes :

1° Ces trois inscriptions sont postérieures au Ier siècle.

2° Le nom *Atrectianae* viendrait du gentilice *Atrectius*, attesté dans les Alpes [6], comme

1. Depuis le règne de Claude, *Octodurus* s'appelait officiellement *Forum Claudii Vallensium* et *Axima, Forum Claudii Ceutronum* : l'intérêt porté par cet empereur à cette région des Alpes laisse présumer que ce fut lui qui aurait attribué à ces populations montagnardes le *jus Latii* (*supra*, p. 181, note 5) ; peut-être même aurait-il créé les deux provinces des *Alpes Graiae* et des *Alpes Poeninae*, mais aucun document ne permet de confirmer cette hypothèse : F. Staehelin, *Die Schweiz, l. c.*, p. 158-159.

2. La *Vindelicia*, la *Raetia* et la *Vallis Poenina* semblent constituer au Ier et au IIe siècle une juridiction commune gouvernée par un procurateur : *CIL*, IX, 3044 ; V, 3936 (en 166) ; XII, 118, etc.

3. Le fait de voir deux provinces unies dans une seule formule ne signifie pas qu'elles aient formé une seule province sur le plan administratif ; plus souvent, pour ces circonscriptions des Alpes, cela tient au fait qu'un même procurateur avait momentanément le gouvernement de deux provinces (le fait est connu par quelques exemples : Alpes Maritimes et Alpes Cottiennes ; Alpes Graies et Alpes Pennines ; Alpes Pennines et Alpes Atrectiennes ; inscription de Baalbeck etc.). Pour D. van Berchem, *R.E.L.*, 40, 1962, p. 234-235, la province unifiée des Alpes Graies et Pennines serait une fondation plus ancienne, qu'il met en relation avec la délimitation qui intervint entre les *Ceutrones* et les *Viennenses* sous Vespasien (*CIL*, XII, 113 et *infra*, p. 314). Sur ces provinces au Bas-Empire : Amm., 15, 11, 12 ; *Not. Gall.*, 10, 1 (*supra*, p. 123) et *Not. Dig.*, occ., 1, 108 ; 3, 22 et 22, 30 ; F. Staehelin, *Die Schweiz, l. c.*, p. 254, 270.

4. *a*) *CIL*, IX, 5439 : *T. Cornasidius Sabinus, proc. Alpium Atractianar(um) et Poeninar(um) jur(e) glad(ii)* : cette inscription serait antérieure à 193, selon H.-G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 120 ;

b) *CIL*, VIII, 17900 : *C. Annius Flavianus, procur. Alpium Atrectinarum* (fin IIe siècle ?) ;

c) *CIL*, IX, 5357 : *T. Appalius Alfinus Secundus, proc. Alpi(um) Atrectianar(um)* (IIe siècle).

5. E. Desjardins, *Géographie administrative*, 1, p. 71-72 ; A. Allmer, *Rev. Epigr.*, 2, 1884-89, p. 27 ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto, l. c.*, p. 165 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 60, note 2 ; F. Staehelin, *Die Schweiz*, p. 254 ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 174 ; D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 39, 1961, p. 58-59 ; J. Prieur, *Le problème des Alpes Atrectiennes*, dans *Rhodania*, 1962, 2, p. 69-73.

6. A Suse, *CIL*, V, 7313 : *L. Atrectius Quietus* ; voir également dans Holder, 1, s.v. *Adreito, Adrettio, Adreticius, Atrectinia.* — A St-Gilles du Gard, un chapiteau dorique, portant l'inscription gallo-grecque PINNOCAΔPETIO, a été récemment mis au jour : P.-M. Duval, *Deux inscriptions gallo-grecques récemment découvertes dans le Gard*, dans *B.S.N.A.F.*, 1961, p. 148 et H. Gallet de Santerre, *Informations*, dans *Gallia*, 20, 1962, p. 636.

Cottianae de *Cottius*. Cet Atrectius pourrait être le nom d'un chef indigène reconnu par Rome : il aurait donné son nom au territoire dont il aurait été le souverain, après avoir eu au Ier siècle une fonction administrative semblable à celle de Cottius, préfet en son royaume, ou à celle de Bussullus, préfet d'un groupe de *civitates* des Alpes Cottiennes[1].

3° Le fait que le vocable d'*Alpes Atrectianae* soit associé une fois à celui d'*Alpes Poeninae* et jamais à celui d'*Alpes Graiae*, tendrait à situer cette province près des Alpes Pennines[2]. Aucun document ne nous autorise toutefois à identifier Alpes Atrectiennes et Alpes Graies[3] — sous le seul prétexte que les Alpes Graies et les Alpes Pennines sont souvent réunies sous l'autorité d'un même procurateur — surtout si l'inscription *CIL*, V, 3720 date bien de la deuxième moitié du Ier siècle, car on comprendrait mal alors pourquoi le nom d'Alpes Graies aurait disparu officiellement au IIe et au IIIe siècle pour revenir en usage au IVe siècle[4].

En l'absence de nouveaux documents, il est donc impossible de proposer une identification qui soit fondée sur quelques arguments de valeur, hormis celui de la proximité de la *Vallis Poenina* : encore en ai-je montré la fragilité. L'équation territoire des *Ceutrones* = *Alpes Graiae* montre toutefois que ces provinces alpestres pouvaient être réduites au territoire d'une seule peuplade préromaine. Le problème des Alpes Atrectiennes reste donc posé.

1. J. Prieur, *La province romaine des Alpes Cottiennes*, 1968, p. 90, note 3, signale la découverte récente, à Aoste (Italie), d'une inscription portant le nom d'un *M(arcus) Atrectius Albucius* (d'après I. Beretta, *La romanizzazione della valle d'Aosta*, 1954, p. 83).

2. Mais non point forcément limitrophe de celle-ci : il ressort en effet de l'inscription de Baalbeck (*Ann. Epigr.*, 1939, n° 60 et *supra*, p. 42, note 3), qu'un même procurateur pouvait administrer plusieurs territoires éloignés les uns des autres, car si les *Tyrii* étaient voisins des *Alpes Cottianae*, les *Cammuntii* et les *Lepontii* en étaient éloignés ; reprenant une thèse ancienne (De Vit, *La provincia romana dell'Ossola ossia delle Alpi Atrezziane*, Florence, 1892), N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 174 et 12, 1946, p. 95, note 3, propose à titre d'hypothèse d'identifier la province des Alpes Atrectiennes avec le territoire des *Lepontii* qui, en 90, était encore autonome et rattaché administrativement au gouvernement du procurateur des Alpes Cottiennes ; de même que, dans les textes littéraires et épigraphiques, les termes *Vallis Poenina* ou *Vallenses* ou *Octodurenses* prévalent longtemps sur celui d'*Alpes Poeninae*, celui de *Ceutrones* sur celui d'*Alpes Graiae*, celui de *Regnum Cottii* sur celui d'*Alpes Cottiae*, etc..., il n'y aurait rien d'étonnant en effet à ce que l'ethnique *Lepontii* (ou tel autre d'ailleurs) ait eu à certains moments le pas sur le titre officiel d'*Alpes Atrectianae* : la longue persistance des toponymes et des ethnonymes les plus anciens est une loi que l'on trouve souvent vérifiée dans le cours de ce travail.

3. Hypothèse retenue en dernier lieu par D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 39, 1961, p. 59, mais déjà formulée par Desjardins, Jullian et Staehelin.

4. *Not. Gall.*, 10, 1 (ci-dessus, p. 124) ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 174.

III

LE TERRITOIRE DES PEUPLADES MONOGRAPHIES

A

LA CONFÉDÉRATION DES « SALLUVII »

Les « Salyes/Salluvii »

Enumérant les grands peuples du sud-est de la Gaule, Strabon cite au premier chef les *Salyes*, dont les Anciens semblent avoir eu, d'une manière générale, une bonne connaissance, due en particulier à la situation géographique de cette population indigène de l'arrière-pays de *Massalia*. Il en définit à grands traits les limites territoriales, mais entend le mot *Salyes* au sens large de peuple fédératif, n'ayant pas pour dessein, ainsi qu'il le dit à plusieurs reprises, de localiser les nombreuses tribus secondaires qui, à la veille de la colonisation romaine, constituaient ce que j'appelle la confédération salyenne [1], et sur lesquelles Pline au contraire apporte de précieuses données d'ordre topographique.

L'état du pays décrit par Strabon se réfère aux temps qui précédèrent la conquête romaine, mais qui sont postérieurs aux grandes migrations celtiques du v^e^ siècle, donc au IV^e^ et mieux encore aux III^e^ et II^e^ siècles. A la fin du II^e^ siècle, les *Actes Triomphaux*, qui font état des phases successives de la conquête de la Gaule méridionale, ne nomment que les *Ligures*, les *Salluvii* et les *Vocontii*, c'est-à-dire les trois grands groupes de populations du sud-est hostiles à Rome [2].

« Dans les anciens auteurs grecs, écrit Strabon (4, 6, 3), les Salyens sont nommés Ligures... ; les auteurs plus récents nomment les Salyens Celto-Ligures ». La situation ethnographique de cette région ne pouvait être mieux résumée : les Salyens sont des autochtones, connus dans l'arrière-pays de *Massalia* dès le VI^e^ siècle par les sources d'Aviénus ; ce sont des Ligures : Pline (3, 47) les compte même, avec les *Deciates* et les *Oxubii*, parmi les *Ligurum celeberrimi ultra Alpes* [3].

A la suite de l'immigration celtique dans la basse vallée du Rhône au v^e^ siècle, des groupes de Celtes s'installent en pays salyen, et c'est à eux semble-t-il que l'on doit la formation de cette grande confédération, constituée autour d'une tribu puissante, située sur un important carrefour de pistes, les *Salyes*, des intérêts économiques ayant peut-être favorisé ce groupement de peuplades ligures. Les Celtes forment même,

1. Sur cette notion de confédération, voir la conclusion, p. 393 sq.
2. Par *Ligures*, il faut entendre ici les peuplades des Alpes du sud, par *Salluvii*, celles qui occupaient le territoire compris entre le Var, la moyenne Durance et le Rhône ; par *Vocontii*, les populations des montagnes qui s'étendent de la Durance à l'Isère, à l'exclusion de la vallée du Rhône, fief des *Cavares*, dont il n'est nulle part question dans les *Fasti* (*infra*, p. 234).
3. Au I^er^ siècle, Julius Obsequens, *de prodigiis*, 90, parle des *Ligures Sallyes trucidati* ; plus tard, Charax considère également les Salyens comme un peuple ligure (*apud* Et. de Byzance, s.v.) ; sur l'extension des Ligures, *supra*, p. 152 sq.

semble-t-il, les cadres de cette nouvelle structure politique et sociale : au IIe siècle du moins, les noms des dynastes salyens sont-ils celtiques. Quoiqu'il en soit, dès le IVe siècle, on peut qualifier de Celto-ligures les populations de Basse-Provence [1].

Au sein de la grande confédération salyenne, telle que la décrit Strabon, les tribus secondaires, énumérées en particulier par Pline, subsistèrent avec leur ancienne dénomination, leurs limites, leurs traditions et leurs modes de vie, conservant même, semble-t-il, une certaine autonomie. Ces peuplades, ce sont d'ouest en est : les *Libicii*, les *Nearchi*, les *Avatici*, les *Anatilii*, les *Dexivates*, les *Salyes*, les *Segobrogii*, peut-être les *Comani*, les *Tricores*, les *Tritolli*, les *Camactulici*, les *Suelteri*, les *Verucini*, les *Oxubii*, les *Ligauni*, les *Deciates* et vraisemblablement, dans l'arrière-pays, les *Reii*. Près d'une vingtaine de tribus indigènes groupées sous l'hégémonie gauloise en une fédération politique et militaire surtout, mais peut-être également économique, tel était le résultat de l'entente entre les Ligures et les Celtes nouveaux venus [2].

Les limites territoriales de la confédération salyenne

Les *Salyes/Salluvii* [3] occupaient le vaste territoire compris entre la mer au sud, la chaîne du Luberon et les Gorges du Verdon au nord, le Rhône à l'ouest et le Loup, fleuve côtier proche du Var, à l'est, c'est-à-dire la partie sud-est de la future *Provincia*.

« Avançons-nous à partir de *Massalia*, écrit Strabon [4], dans le pays compris entre les Alpes et le Rhône : nous y trouvons d'abord les Salyens, dont le territoire mesure 500 stades [5] jusqu'à la Durance ; le bac nous passe à Cavaillon et là nous mettons le pied sur le territoire des Cavares » ; plus loin (4, 6, 3), le géographe ajoute : « Les auteurs grecs les plus récents nomment les Salyens Celto-ligures et leur attribuent tout le pays de plaine qui s'étend jusqu'au *Louérion* et au Rhône ». Vers l'est, au-delà de *Massalia*, poursuit Strabon (4, 1, 3), « tout le littoral se trouve occupé par les Massaliotes et les Salyens, jusqu'au pays des Ligures, vers l'Italie et le Var » ; il précise même sa pensée (4, 6, 3) : « D'Antibes à Marseille et même un peu au-delà, les Alpes qui bordent la côte sont habitées par le peuple des Salyens ; la côte elle-même, sur certains points, offre des Salyens mêlés aux Grecs ».

Ces quatre passages de Strabon, à eux seuls, sont assez nets et me dispensent de toute exégèse : les *Salyes/Salluvii* occupent le territoire qui s'étend de *Massalia* au sud

1. Le problème a été examiné plus haut, p. 163. Le Pseudo-Aristote, *de mir. ausc.*, 85 (d'après Timée), est le premier à mentionner les Celto-Ligures dans le sud-est de la Gaule.

2. Selon Strabon (4, 6, 3), les *Salyens* étaient εἰς δέκα μέρη διῃρημένοι : je ne pense pas que cette formule puisse vouloir dire que leur territoire était « divisé en dix districts », en dix cantons correspondant à autant de peuplades : étant donné le contexte (« les Salyens fournissaient une armée comportant de l'infanterie et de la cavalerie »), le mot μέρη serait plutôt ici un terme militaire, indiquant des corps de troupes, des escadrons.

3. E. Desjardins, *Géographie administrative de la Gaule*, 2, p. 65-74 ; *R.E.*, IA, 2, col. 1970-1975 ; l'étude la plus substantielle reste celle de C. Jullian, *Les Salyens celto-ligures*, dans *Mélanges d'Arbois de Jubainville*, 1906, p. 97-109 ; pour le détail des publications secondaires concernant les Salyens, voir *supra*, la bibliographie générale.

4. 4, 1, 11. Sur la méthode descriptive du géographe grec, particulièrement précise et nette pour ce qui concerne la topographie de la région Rhône-Alpes, voir *supra*, p. 15.

5. Soit 92,500 km ; aujourd'hui, par la route, la distance Marseille-Cavaillon via Aix est de 82 km.

au *Louérion* — qui semble bien être le Luberon [1] — et à la Durance à Cavaillon au nord ; entre Cavaillon et le Rhône, la frontière des *Salyes* et des *Cavares* était constituée par la zone alors marécageuse de la Petite Crau, au nord de *Glanum* [2]. A l'ouest, le Rhône était une limite naturelle : le texte cité ci-dessus (4, 6, 3) et le passage (4, 1, 12) où Strabon déclare que les *Volcae Arecomici* voient s'étendre, sur l'autre rive du fleuve, les possessions des *Cavares* et des *Salyes* l'attestent formellement. Vers l'est, le territoire de la confédération salyenne s'étendait jusqu'au Loup [3], dont l'embouchure n'est distante que de trois kilomètres de celle du Var, limite traditionnelle de la Gaule et de l'Italie, puis sous le Haut-Empire de la *provincia Narbonensis* et des *Alpes Maritimae* [4] : au-delà, les Alpes méridionales étaient occupées par les Ligures proprement dits.

Plus délicate à préciser serait la frontière nord-est de la confédération, du côté des peuplades des Préalpes du sud, qui ne furent soumises à Rome que sous Auguste : en fait, elle paraît correspondre à celle qui servit sous le Haut-Empire de limite pro-

1. Sur cette identification, G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 232-234, développement partiellement modifié par ce qui est dit ici. Le mot *Louérion* est différent du toponyme Δουρίων nommé deux fois par Strabon (4, 1, 11) et qui désigne une ville cavare, qu'il faut sans doute localiser près de Montélimar (*infra*, p. 243). Grammaticalement, dans l'expression μέχρι Λουερίωνος καὶ τοῦ Ῥοδανοῦ, *Louérion* devrait désigner une ville plutôt qu'une montagne, généralement qualifiée par le mot ὄρος et précédée de l'article (ex. chez Strabon : τὸ Κέμμενον ὄρος). Mais on remarquera qu'il est normal que le Luberon soit ici nommé comme frontière des *Salyens*, conjointement avec le Rhône, et que d'autre part la parenté de ces deux mots paraît assez évidente. Il n'est cependant pas impossible que *Louérion* ait désigné une ville située sur le versant méridional du Luberon (comme *Lurs* au sud de la montagne de Lure, qui partageait peut être dans l'Antiquité le même vocable que le Luberon) ; sur les noms de lieux pouvant dériver de ce vocable, voir mon étude citée ci-dessus. — Au-delà du Luberon, vers le nord, habitaient les *Albieis*, les *Albici* et les *Vocontii* (Strabon 4, 6, 4 et *infra*).

2. Problème examiné en détail à propos des limites méridionales des *Cavares*, *infra*, p. 238 sq.

3. Parlant des Salyens, Strabon dit en effet que leur territoire s'étend d'Antibes (et non du Var, dont cette ville est distante de 20 stades : Strab., 4, 1, 9) jusqu'au-delà de Marseille : c'est dire que le territoire d'Antibes (peuplade des *Deciates*) dépendait de la confédération salyenne ; or la *civitas Antipolitana*, comme plus tard le diocèse d'Antibes/Grasse, avait pour limite orientale le cours inférieur du Loup. Un peu plus à l'est, le Var était certes une importante frontière traditionnelle, comme le rapportent César, Strabon et tous les historiens et géographes de l'Empire, mais en fait la rive droite de ce fleuve côtier, qui constituait le territoire des *Nerusii* de Vence, fut inclus dans la province des *Alpes Maritimae*, ce qui confirme encore les données de Strabon, qui donne Antibes comme la ville la plus orientale de la confédération salyenne. De ce fait, la véritable frontière orientale de la Narbonnaise était le Loup, mais les écrivains de l'Antiquité nommèrent de préférence le Var, fleuve plus important et plus connu. Les *Vediantii* de Cimiez et les *Nerusii* de Vence, sur l'une et l'autre rive du Var, tenaient cet important passage frontalier entre l'Italie et la Gaule. On remarquera à ce sujet que le territoire de la cité de Vence s'étirait très curieusement vers le nord-ouest jusqu'à Caille, entre la montagne de l'Audibergue et celle du Cheiron : cette extension était commandée non point tellement par la topographie régionale, mais bien plutôt par la présence de l'axe routier Vence-Sisteron par Castellane et Digne, qui fut précisément l'artère vitale de la province des Alpes Maritimes. On voit par ce nouvel exemple qu'il est très difficile de parler de limites-lignes : la notion de zones-frontières correspond plus exactement à la réalité historique. Dans la région de l'embouchure du Var le problème se complique en outre du fait que cette partie du littoral dépendait de Marseille depuis 154 av. J.-C. et aussi du fait qu'Antibes, bien que située théoriquement en Narbonnaise, fut un temps sous le Haut-Empire, « rangée au nombre des villes italiques, à la suite d'un décret rendu contre les Massaliotes, décret qui l'a affranchie de leur juridiction » (Strabon, 4, 1, 9).

4. Strabon, 4, 1, 3 et 4, 6, 3 ; sur le Var, note ci-dessus et *supra*, p. 114. En fait, faisaient partie de la confédération salyenne toutes les peuplades qui, ne figurant pas sur le Trophée des Alpes, se trouvaient à l'ouest du Loup, au sud du Verdon, de la Bléone et de la Durance.

vinciale entre la Narbonnaise et les Alpes Maritimes. De l'embouchure du Loup au confluent de la Durance et de l'Asse [1], elle n'était pas constituée par une ligne précise, mais par des zones répulsives quasi désertiques : la montagne de l'Audibergue, les hauts plateaux de Comps et de Canjuers (les «plans»), doublés par les Gorges du Verdon, le Serre de Montdenier et le plateau de Valensole, la basse vallée du Verdon dépendant encore du pays salyen.

Ces limites sont celles de la confédération salyenne dans son intégralité, mais il convient d'en soustraire le domaine côtier que Marseille s'était peu à peu constitué au détriment de certaines peuplades indigènes [2] : « Toute la zone littorale se trouve occupée par les Massaliotes et les Salyens », écrit Strabon (4, 1, 3). En réalité, outre le delta du Rhône, les Massaliotes ne possédèrent jamais qu'un territoire côtier assez restreint et aux frontières fluctuantes : des ports, des places fortes et quelques plaines littorales peu étendues. Cependant, Strabon est affirmatif sur ce point (4, 6, 3, texte cité plus haut), dans les massifs côtiers de l'Etoile, des Maures et de l'Esterel, Grecs et indigènes se disputaient pied à pied le terrain. Et toujours au dire de Strabon (4, 1, 5), c'est en particulier pour contenir les Salyens et les Ligures que Marseille avait créé les places fortes de *Tauroentum*, d'*Olbia*, d'*Antipolis* et de *Nikaia*. Tite-Live confirme d'ailleurs ces données (21, 26, 3) : en 218, pour se porter en Gaule et y stopper l'avance des troupes carthaginoises, L. Cornélius Scipion s'embarque en Italie, longe les côtes d'Etrurie, de Ligurie et enfin les rivages rocheux des Salyens : *praeter oram Etruriae Ligurumque et inde Salyum montes pervenit Massiliam et ad proximum ostium Rhodani* : les *Salyum montes* sont évidemment l'Esterel, les Maures et les montagnes qui dominent Toulon. Ce texte capital laisse donc entendre qu'à la fin du IIIe siècle le territoire salyen s'étendait sur la côte pour ainsi dire jusqu'au rivage, où Marseille ne possédait alors que des ports enclavés en terres indigènes [3].

L'étendue de la confédération salyenne est aussi sommairement indiquée par Ptolémée (2, 10, 8), qui range sous le nom de *Salyes* les villes suivantes : *Tarusco*, *Glanum* [4], *Arelate*, *Aquae Sextiae* et *Ernaginum*. Ce texte met donc surtout l'accent sur les villes du delta rhodanien : il ne parle nulle part ailleurs de la partie orientale du territoire de la confédération. Quant aux villes côtières qui, du Rhône au Var, dépendaient en fait pour la plupart des Massaliotes, il les range sous le titre des *Avatici*, des *Comani* et des *Deciates*, peuplades constitutives, comme je l'ai dit, de la confédération salyenne [5].

1. Ou du Verdon ? Ainsi que je le précise plus bas, p. 220, il y a tout lieu de penser que les populations du bas Verdon (*Reii*) se rattachaient à la confédération salyenne.

2. J'examine plus loin, p. 221 sq., les problèmes posés par l'existence de ce domaine massaliote, qui n'a cessé de croître du VIe au Ier siècle av. J.-C.

3. Ceci est confirmé par Strabon 4, 1, 3 et 4, 1, 9 : « Le commencement de cette chaîne de montagnes (qui longe la côte de Marseille aux Alpes Maritimes) est occupé par les Salyens, l'autre extrémité l'est par des tribus ligures limitrophes de l'Italie ».

4. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2, p. 31, notes 3 et 6 et p. 328, note 2, propose, malgré ce texte formel, de localiser cette ville chez les *Cavares*. Au delà des Alpilles, *Glanum* devait être en fait une tête de pont de la confédération salyenne, mais devait dépendre d'une tribu secondaire dont on ignore toutefois le nom. Sur l'extension territoriale qu'il convient d'attribuer aux Salyens, vers le nord-ouest en particulier, voir les réserves de J. Coupry, dans *Actes du VIIe Congrès G. Budé*, Aix, 1964, p. 399 : il faut en fait différencier le territoire primitif et originel de la peuplade des *Salyes* au sens strict (j'essaie de le définir plus bas, p. 206), de celui très étendu de la confédération salyenne à la veille de la colonisation romaine (Strabon).

5. 2, 10, 5. Toutefois l'extension qu'il donne aux Salyens ne saurait non plus correspondre au territoire restreint de ce peuple.

Différent du pays des *Cavares*, qui n'était que plaine, et du territoire montagneux des *Vocontii*, le pays salyen — Strabon l'avait très bien vu (4, 1, 11) — comprenait à la fois des plaines intérieures, dans sa partie occidentale surtout, et quelques larges vallées, mais aussi de nombreux massifs de basse altitude (de 300 à 1000 m) : οἱ Σάλλυες τὰ πεδία καὶ τὰ ὑπερκείμενα ὄρη κατοικοῦσι. L'aspect montagneux du terroir des Salyens avait cependant particulièrement frappé Strabon, qui le désignait par la formule ἡ τῶν Σαλλύων ὀρεινή : en réalité, de la Crau au Var, c'est bien ainsi que nous apparaît toute la Basse Provence, avec son relief calcaire tourmenté, l'aspect montagneux de ces régions étant en outre accentué par le fait que, dans l'Antiquité plus encore qu'aujourd'hui, la forêt et le maquis y dominaient.

Les cités romaines et les diocèses du territoire salyen

Le vaste territoire de la confédération salyenne, qui groupait, à la veille de la colonisation, seize ou dix-sept peuplades, fut démembré sous le Haut-Empire entre les cités romaines d'Arles, d'Aix, de Fréjus, d'Antibes et de Riez, sans compter le domaine propre de Marseille qui, bien que réduit, subsistera néanmoins comme territoire indépendant jusque vers le milieu du IIIe siècle [1]. L'identification des limites de ces cités, et plus particulièrement de leurs limites septentrionales, est d'autant plus précieuse qu'elles se substituèrent généralement aux vieilles frontières des peuplades celtoligures.

Pour fixer l'extension territoriale de chacune de ces cités, outre les quinze *lapides finales* qui, à la fin du IIe siècle, matérialisaient la frontière entre les pays d'Aix et d'Arles et qui sont en fait des documents très exceptionnels [2], on ne peut se fonder que sur la répartition des inscriptions qui mentionnent la tribu romaine à laquelle elles étaient respectivement inscrites : Aix, Riez et Antibes à la tribu *Voltinia*, Arles à la tribu *Teretina*, Fréjus à la tribu *Aniensis* et Marseille, à partir de la fin du IIe siècle seulement, à la tribu *Quirina*. Certes, les inscriptions où figure la mention d'une tribu ne prouvent pas forcément que le site où elles ont été découvertes ait appartenu à la cité locale inscrite dans cette tribu : on peut penser en particulier aux épitaphes de personnages morts et inhumés hors de leur cité d'origine ; néanmoins, ajoutées aux rares documents qui permettent de déterminer les limites des cités, leur répartition par tribu donne sensiblement le cadre des *civitates* [3].

Fondés, dans la mesure où l'on peut le vérifier, dans le cadre administratif des *civitates* gallo-romaines, les premiers évêchés de Basse-Provence ont ainsi perpétué

1. *Infra*, p. 229.
2. *Infra*, p. 206.
3. M. Clerc, *Aquae Sextiae*, *l. c.*, p. 165-207 ; A. Grenier, *Manuel*, 5/1, p. 162-163. — Sur les *pagi Matavonicus*, *Juvenalis* et *Lucretius*, voir plus haut p. 129 ; le premier est à localiser dans la région de Cabasse (Var), entre Brignoles et le Luc, à la limite orientale de la cité d'Aix ; le second n'est pas identifiable ; le troisième (*CIL*, XII, 594 et *FOR*, B.-du-R., 20) correspond à la moyenne vallée de l'Huveaune, son chef-lieu étant précisément localisé à *Gargarius*/St-Jean-de-Garguier, près de Gémenos, entre Aubagne et Roquevaire ; les *pagani* du *locus Gargarius* se situaient eux-mêmes *finibus Arelatensium* : ce document assez tardif montre néanmoins l'enchevêtrement des circonscriptions romaines de cette région où se rejoignaient les *civitates* d'Aix et d'Arles et le territoire de Marseille (pour le détail, *infra*, p. 206).

les vieilles limites des peuplades celto-ligures. Aussi, l'examen des frontières périphériques de ce groupement de circonscriptions ecclésiastiques permet-il de préciser, en certains points litigieux, celles de la confédération salyenne [1].

Vers l'ouest et le nord-ouest, le diocèse d'Arles avait pour limite, dans le delta, le Petit-Rhône ; d'Arles à Tarascon, il outrepassait le Rhône et comprenait — du moins au XIII[e] siècle — un petit canton naturel, la Terre d'Argence, sur la rive droite du fleuve : il est impossible de déterminer s'il s'agit là d'une simple annexion du Haut Moyen-Age ou si au contraire la dépendance d'Arles de ce terroir remonte aux temps préromains ; vers le nord, ce diocèse englobait la plus grande partie des Alpilles, mais laissait St-Rémy au diocèse d'Avignon [2].

De Mallemort à Ste-Tulle, le Luberon constituait la limite septentrionale de l'*ager aquensis* [3] : de ce fait, le territoire compris entre la basse Durance et la crête du Luberon faisait partie de la *civitas* et du diocèse d'Aix [4] ; une preuve toponymique du rattachement religieux et administratif de ce canton à Aix réside dans le fait que bon nombre de villages de cette région portent le qualificatif *de Aquis*, qui indiquait leur dépendance de la grande cité provençale et les distinguait des autres localités homonymes : ce sont Cabrières-d'Aygues, Peypin-d'Aygues, la Tour-d'Aygues, la Motte-d'Aygues, le Revest-d'Aygues, etc.

Vers le nord-est de l'ancien pays salyen, le diocèse de Riez comprenait les basses vallées du Verdon et de l'Asse. Des gorges du Verdon à l'embouchure du Loup, les limites septentrionales des diocèses de Fréjus et d'Antibes confirment la frontière naturelle que j'ai établie plus haut : elle passe par les plateaux situés à l'est de Comps, par la montagne de l'Audibergue, Caussols et les Gorges du Loup.

La topographie, les textes antiques et médiévaux permettent somme toute de restituer avec assez de certitude les limites territoriales de la confédération salyenne : l'étude détaillée de la situation géographique des petites peuplades constitutives de cette confédération confirme les données générales fournies par Strabon.

1. *Libui/Libii/Libicii*

Au dire de Tite-Live, des groupes de *Libui* et de *Salluvii* se seraient installés dans la plaine du Pô, sur les bords du Tessin, dans le courant du V[e] siècle, à l'époque des grandes invasions celtiques : *Libui considunt post hos (Cenomanos) Salluviique, prope antiquam gentem Laevos Ligures incolentes circa Ticinum amnem* [5]. Ces *Libui* sont appelés *Libicii* par Pline qui précise qu'ils habitaient autour de Verceil : *Vercellae Libiciorum ex Salluis ortae* [6]. Les *Libui/Libicii* étaient donc un rameau du grand peuple salyen et comme eux des Ligures.

1. J. H. Albanès, *Gallia Christiana novissima*, 1, 1899 ; *D.H.G.E.*, 1, 1912, s.v. Aix, col. 1235-1241, par A. Rastoul et 4, 1930, s.v. Arles, col. 231-243, par L. Royer ; cartes des diocèses de J. de Font-Réaulx ; pour les limites avec les diocèses de Cavaillon et d'Avignon, *infra*, p. 239 sq.

2. Vers l'est, il englobait l'étang de Berre et la Crau avec Salon.

3. Paroisses-limites (à l'intérieur du diocèse d'Aix) : Puget, Lauris, Lourmarin, Vaugines, Cabrières, Peypin, Vitrolles, Montjustin, Reillanne, Villemus, Montfuron, Ste-Tulle, Corbières, Mirabeau, Cadarache, Vinon etc. Au-delà du Luberon, le Val de Reillane dépendait dès le X[e] siècle du diocèse d'Aix : ce pourrait être une annexion du Haut Moyen-Age.

4. Albanès, *l. c.*, s.v. Apt, p. 172 sq.

5. 5, 35, 1-2 ; sur ces migrations et leur contexte historique, *supra*, p. 159.

6. 3, 124 ; de même Ptol., 3, 1, 32 ; Pol. 2, 17, 4, localise des *Lebecii* aux sources du Pô : ce pourrait être un autre groupe du même peuple, ou le même, situé avec moins de précision par Polybe, d'autant que celui-ci nomme en même temps qu'eux les *Laevi* qui, selon Pline 3, 124, habitaient aussi la région de *Ticinum* (Pavie), *non procul a Pado*, donc tout près des *Libicii* : en fait, sans être situées aux sources du Pô, Pavie et Verceil sont dans la haute vallée du fleuve.

Cet ethnique figure également dans la liste des *oppida latina* de Gaule Narbonnaise donnée par Pline (3, 37), sous la forme *Libii* : ce judicieux rapprochement est dû à J. Brunel [1], qui propose très justement de lire dans cette liste alphabétique des villes de Narbonnaise [2], non pas...*Forum Voconi, Glanum Libii, Lutevani...* — lecture donnée jusqu'à présent par tous les éditeurs de Pline —, mais bien plutôt : ... *Forum Voconi, Glanum, Libii, Lutevani...*, etc. Du moins est-on certain maintenant qu'une ville nommée *Libii*, sans doute le chef-lieu de la peuplade du même nom, existait en Narbonnaise à l'époque d'Auguste. La toponymie n'en conserve point à ma connaissance le souvenir, comme Riez, chef-lieu des *Reii*. Il convient toutefois de rapprocher cet ethnique du nom attribué par Pline à deux bouches du Rhône : *Libica appellantur duo ejus (Rhodani) ora modica : ex his Hispaniense, alterum Metapinum ; tertium idemque amplissimum Massalioticum* (3, 33) [3]. Si la bouche Massaliotique désigne bien le Grand Rhône, plus tard canalisé par Marius, les deux bouches Libiques doivent correspondre aux branches centrale (*ostium Metapinum* : Grau de St-Ferréol ?) et occidentale (*ostium Hispaniense* : Petit Rhône) du delta [4]. On pourrait dès lors présumer que les *Libii/Libicii* occupaient le delta du Rhône et plus particulièrement les *ora Libica*, c'est-à-dire la Camargue [5].

2. *Nearchi*

Seul Aviénus parle des *Nearchi* : *gens hinc Nearchi Bergineque civitas.* Etant donnée l'ancienneté des sources d'Aviénus [6], cette peuplade serait, avec les *Salyes*,

1. Je lui suis très reconnaissant de m'avoir autorisé a en faire état dans cette notice. — Sur l'équivalence des désinences *-ii/-ici*, voir *supra*, p. 142.

2. *Supra*, p. 18.

3. Ce rapprochement a été déjà proposé par L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, Paris, 1842, p. 92-95.

4. H. de Gérin-Ricard, dans l'article cité à la note suivante (p. 365-366), propose d'identifier l'*ostium Metapinum* avec le Grau du Rhône d'Ulmet, et l'*ostium Hispaniense* avec le Grau de la Chèvre ou le Grau de la Fourcade. Selon A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 500, l'*ostium Metapinum* pourrait être le bras qui se détachait du Petit Rhône, et que l'on voit sur le dessin de la Table de Peutinger. Compte tenu cependant de l'évolution géographique du delta depuis deux millénaires, toute identification précise est exclue : elle a d'ailleurs une importance secondaire, le texte de Pline indiquant bien que les *ora Libica* se trouvaient dans la partie occidentale du delta rhodanien. — Sur ce delta, Strabon, 4, 1, 8 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 117 ; je ne pense pas, comme le propose F. Benoit, que *libiques* soit l'équivalent de *ligyques* pour *ligures*.

5. Sur l'importance de la Camargue dans l'Antiquité préromaine, voir les travaux de F. Benoit et en particulier *Recherches*, p. 116-117 et p. 124-127 ; alors que la Crau constituait dans l'Antiquité une « zone de répulsion », la Camargue était intensément occupée dès l'époque grecque (petits ports, postes de péages, tours, etc...) et elle le resta jusqu'au Bas Moyen-Age. Je rappelle sur ce sujet l'excellente étude, trop méconnue, de H. de Gérin-Ricard, *La Camargue dans l'Antiquité. Remarques et fouilles récentes*, dans *VII^e Congrès et Fêtes du Rhône, Marseille*, 1933 (1934), p. 357-390.

6. Composé au IV^e siècle de notre ère, l'*Ora maritima* serait le reflet de la situation de la Méditerranée Occidentale à la fin du VI^e siècle av. J.-C. ou au début du V^e siècle ; la source principale serait un périple massaliote : J. Jannoray, *Ensérune*, p. 286. — Voir dans l'édition A. Schulten, dans *Fontes Hispaniae Antiquae*, le commentaire du vers 700 : l'éditeur rapproche cet ethnique du grec οἱ ναύαρχοι, commandants de vaisseaux ; on trouve ce mot chez Plut., *M.*, 395 b, sous la forme νεάρχος et assez fréquemment comme nom de personne. Cette peuplade habitant dans la région du bas Rhône, non loin de Marseille, et le mot ayant une consonnance très grecque, certains commentateurs du texte d'Aviénus, dont A. Schulten, ont voulu y voir le nom d'une communauté de navigateurs grecs au service des Marseillais ; malgré son apparence grecque, je crois plutôt l'ethnique indigène.

une des plus anciennement connues et établies en Basse-Provence. Dans le récit du périple, ce vers 700 vient après la mention ... d'*Arelatus... Theline vocata sub priore saeculo Graio incolente* (v. 689-691) et précède immédiatement la notation des *Salyes atroces* (v. 701) et de *Massilia* (v. 704). Aviénus précise en outre qu'il faut deux nuits et deux jours de navigation — *cursus carinae biduo et binoctio est* (v. 699) — pour aller de *Pyrene* chez les *Nearchi* et à la cité de *Bergine*. De ces données topographiques sommaires, il ressort que cette tribu devait être riveraine du Rhône (voie d'accès navigable) : elle pouvait occuper une partie de la Crau [1], entre le delta du Rhône, les Alpilles et le territoire des Salyens du pays aixois.

Bergine, chef-lieu (*civitas*) de cette peuplade, pourrait s'identifier, selon F. Benoit [2], avec *Ernaginum*/St-Gabriel, localité située à l'extrémité occidentale des Alpilles, non loin du Rhône [3] : ce n'est certes qu'une hypothèse, mais elle est intéressante. De toute manière, on verra volontiers dans *Bergine* la cité éponyme du héros ligure *Bergion* qui, avec *Albion* [4], symbolisait, dans la mythologie héracléenne, les forteresses indigènes établies le long de la « voie d'Héraclès », où s'étaient regroupés les Ligures hostiles au héros grec. Dans ce contexte, l'identification proposée par F. Benoit prend toute sa valeur : d'une part, la région de St-Gabriel était un important carrefour routier et le point de jonction des deux grandes pistes transalpines du littoral et de la Durance, que l'on a identifiées à la « voie héracléenne » [5] ; d'autre part, *Ernaginum* n'est pas éloigné de la Crau où les mythographes situent le combat d'Héraclès contre les indigènes [6].

3. *Avatici*

Les *Avatici* [7] sont cités par Pline (3, 34) : *ultra* (*ostia Rhodani*), *Fossae ex Rhodano C. Marii opere et nomine insignes, stagnum Mastromela, oppidum Maritima Avaticorum superque Campi lapidei...* ; par Pomponius Méla (2, 78) : *inter eum* (le port de Mar-

1. A l'époque romaine la Crau dépendait de la *civitas* d'Arles : F. Benoit, *Le développement de la colonie d'Arles et la centuriation de la Crau*, dans *C.R.A.I.*, 1964, p. 156-169 ; sur Arles : du même, *Recherches*, p. 132-133.

2. *Le delta du Rhône à l'époque grecque*, dans *R.E.A.*, 42, 1940, p. 567-572 et *Recherches*, p. 131-132 ; selon Eustathe, *Comm. in Dionys. Perieg.*, 76, la Crau, la « plaine des pierres », s'étendait entre Marseille et une ville nommée Ῥηγίνη : l'hypothèse est donc fondée sur l'identification de ces trois toponymes : *Bergine*, Ῥηγίνη et *Ernaginum* ; Holder, 1, s.v. *Bergine*, propose l'identification avec le Vernègues, qui est impossible car en fait ce mot vient de (*castrum*) *Alvernicum* (XI[e]).

3. Cette station, établie en bordure d'une zone marécageuse (*infra*, p. 238), était à l'époque romaine le siège d'une corporation d'utriculaires (*CIL*, XII, 982 ; *FOR*, B.-du-R., p. 221-223, n° 577 ; G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 13, 1965, p. 32-34) : il n'est donc pas invraisemblable qu'elle ait été accessible depuis le Rhône par voie d'eau.

4. Mela, 2, 5, 78 ; G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 244. — Des *oppida* du nom de *Bergium* sont connus en Espagne (sur le bord de l'Ebre et dans les Pyrénées) ainsi qu'en Germanie : Holder, 1, col. 404.

5. *Supra*, p. 62 sq.

6. Strabon, 4, 1, 7 ; F. Benoit, *La légende d'Héraclès, l. c., passim.*

7. Nettement distincts des *Avantici* du Gapençais, mais aussi des *Anatilii* : c'est par erreur qu'H. Rolland, *Un problème de géographie antique : les fouilles de St-Blaise et la toponymie*, dans *Latomus*, 7, 1948, p. 169-185 et en particulier p. 175, donne *Maritima* comme la « ville des Anatiles ». Il est vrai que quelques manuscrits de Ptolémée portent Αὐατιλῶν et d'autres Ἀνατιλῶν ou Ἀνατιάλων ; tous les éditeurs ont cependant adopté la leçon Αὐατικῶν (κ est graphiquement très peu différent de λ) ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 74, note 2.

seille) *et Rhodanum, Maritima Avaticorum stagno adsidet*; par Ptolémée enfin [1] qui les localise sur le littoral, immédiatement à l'est des bouches du Rhône : ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖται Αὐατικῶν Μαριτίμα πόλις κολωνία.

Ces textes relativement précis se recoupent et se complètent sans se contredire : on peut en déduire que les *Avatici* étaient une peuplade côtière, dont le territoire s'étendait, d'ouest en est, de l'embouchure orientale du Rhône aux abords de Marseille, et, du sud au nord, de la mer à la Crau ; ils avaient pour chef-lieu une ville nommée *Maritima*, située au bord de la mer selon Ptolémée [2], au bord d'un étang selon Pomponius Méla, étang qui ne peut être que celui que Pline appelle *Mastromela* : cette agglomération aurait eu en outre le titre de *colonia* selon Ptolémée.

Ce *stagnum* n'est autre évidemment que l'étang de Berre, sur les rives duquel vivaient les *Avatici*. Il est plus précisément nommé par Pline *stagnum Mastromela* (voir plus bas), alors que Strabon 4, 1, 8, le désignait sous le nom de Στομαλίμνη [3], précisant qu'une montagne le séparait du Rhône — les collines de l'Avarage où se trouve l'*oppidum* massaliote de St-Blaise (133 m d'altitude).

Maritima Avaticorum, chef-lieu de la peuplade des *Avatici*, doit être située sur les bords de l'étang de Berre selon Pline et Pomponius Méla, au bord de la mer selon Ptolémée : de toute manière son nom latin, relativement tardif [4], appelle un site côtier. H. Rolland propose d'identifier cette ville avec *Martigues*, dont la position correspond aux renseignements fournis par les textes et dont le nom même pourrait être issu de *Maritima* [5] : cette identification est d'autant plus justifiée,

1. 2, 10, 5, peut-être d'après Artémidore.

2. Le géographe peut vouloir indiquer que le territoire des *Avatici* touchait la mer, sans que *Maritima* fut obligatoirement une ville côtière : son nom implique cependant un site « maritime », et le plus simple consiste à voir dans cette ville « la marine des Avatiques ».

3. L'identification de Στομαλίμνη avec l'étang de Berre est acceptée par G. Denizot, *Le rivage de la Provence au temps des Ligures*, dans *R.E.Lig.*, 23, 1957, p. 48-49 ; G. de Manteyer, *Note sur Stomalimné*, dans *Congrès des Soc. Sav. de Provence*, 1906, étudie l'étymologie de ce mot : λίμνη, étang + στόμα, bouche ; trois autres étangs du monde méditerranéen portent un nom identique : Strabon, 13, 1, 28-31 et 14, 2, 19 ; Théocrite, 4, 23-25 ; dans tous ces cas, *Stomalimné* désigne un étang formé par des eaux de mer ou dans le delta d'un fleuve ; *Stomalimné* est aussi le nom d'une ville de Troade, située à l'embouchure du Scamandre (Strabon, 13, 1, 31) ; à noter enfin la station romaine *Stomatae*, signalée à l'embouchure de la Gironde par l'Itinéraire de Jérusalem. — F. Benoit, *Recherches*, p. 128-134, insiste à juste titre sur l'importance de cet étang, véritable petite mer intérieure, du point de vue des relations avec l'arrière-pays (p. 129) ; selon lui (p. 128), « l'appellation de *Stomalimné* a pu être attribuée à plusieurs étangs voisins de la bouche du fleuve et à des époques successives ». G. de Manteyer proposait d'identifier le *Stomalimné* avec l'étang de l'*Estomac*, situé près de Fos, ce qui est impossible compte tenu des précisions topographiques fournies par Strabon ; en revanche il est vraisemblable que l'étang de l'Estomac (*Estouma* en provençal), situé à l'embouchure des Fosses Mariennes et du bras le plus oriental du fleuve tire son nom du mot στόμα latinisé ; F. Benoit, *ibidem*, p. 128, fait justement remarquer à ce propos que *stoma* comme *ostia* indiquant généralement l'entrée d'un port, cet étang de l'*Estomac* pourrait correspondre à l'antique port de Fos, situé à l'entrée du canal : on sait que la Table de Peutinger désigne ce port avec une vignette aussi importante que celle d'Ostie.

4. Selon C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 5, p. 133, ce pourrait être une création de César ou d'Auguste ; Pline est le premier à en parler. Il est tentant de mettre cette fondation côtière en rapport avec l'abandon de l'acropole de St-Blaise au milieu du 1er siècle avant J.-C. *Maritima* était la ville principale des *Avatici* à l'époque romaine, mais l'*oppidum* préromain correspondant, s'il se trouvait sur le même site — ce qui est possible mais non certain — avait un autre nom qui nous échappe.

5. Sur cette ville : E. Bourguet, *Maritima Avaticorum*, dans *Ecole antique*, 9e session, 1928, p. 139-151 (identifie *Maritima* avec St-Blaise) ; F. Benoit, *FOR*, B.-du-R., 163, p. 50-51 ; *R.E.*, 14/2, 1930, col. 1809. H. Rolland, *Un problème de géographie antique*, *l. c.*, p. 175-178, propose

qu'entre Martigues et Port de Bouc (*Buccum*), il existait dans l'Antiquité un étang — l'étang de Caronte — qui jouait le rôle de chenal, mettant en communication l'étang de Berre et la mer, raison pour laquelle Strabon le qualifie de λιμνοθάλαττα, d'étang marin [1], en conséquence de quoi les uns ont situé *Maritima* sur l'étang, les autres sur la mer : la ville romaine était en fait entre la mer et l'étang. Un Itinéraire routier tardif, la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne [2], localise d'ailleurs la *colonia Maritima* sur la route de Marseille à Fos : ... *Marsilia, Solarium, Calcaria, Ad vicesimum* [3], *colonia Maritima, Fossis Marianis, Arelaton* [4]. *Maritima* était un lieu de passage obligé sur la voie commerciale de Marseille à Arles par St-Blaise et la Crau : le site de Martigues correspond admirablement bien aux données des documents antiques.

Mastromela, nom de l'étang de Berre, était aussi le nom d'un *oppidum*, Μαστραμέλλη πόλις καὶ λίμνη τῆς Κελτικῆς selon Artémidore [5]. La plus ancienne notation de cette ville se lit dans le poème d'Aviénus, qui la nomme *Mastrabala* [6] :

> *Gens hinc Nearchi Bergineque civitas,*
> *Salyes atroces, oppidum Mastrabalae* [7]
> *Priscum, paludes, terga celsum prominens,*
> *Quod incolentes Cecylistrium vocant* [8],
> *Massilia...*

Les remarques topographiques qui se dégagent de ces textes indiquent seulement que cette ville se trouvait sur un étang du même nom, ou sur un sommet le dominant de près, entre le Rhône et Marseille. H. Rolland a proposé de l'identifier avec l'acro-

l'évolution suivante : **Mariticum*> *Marticum* (1057)> *Martigum* (963)> *Martègue* en provençal et *Martigues* (le pluriel est récent).

1. F. Benoit, *Recherches*, p. 97 et 128.

2. 4, 28 ; édition J. Schnetz, *Itineraria romana*, 2, Leipzig, 1940, p. 62-65.

3. Il paraît difficile de localiser cette station à l'embouchure de l'Arc (F. Benoit, *Recherches*, p. 130) ; cette route passait au sud de l'étang de Berre : *supra*, Tableau routier IX, p. 80.

4. Le tracé de cette route dans l'Estaque est mal connu (Tableau routier IX), mais *Maritima* se trouvait nécessairement à plus de 20 milles (29,600 km) de Marseille et avant Fos : Martigues est aujourd'hui à 36 km de Marseille et à 11 km de Fos. Il est difficile de localiser *Calcaria* (exploitations de chaux) : son identification avec Vitrolles (*FOR*, B.-du-R., 267) correspondrait aux distances des itinéraires, mais ne répond guère à un tracé normal Marseille-Fos ; je pencherais plutôt pour Calas, qui est comme Vitrolles éloigné d'un itinéraire direct de Marseille à Martigues, mais que justifient les distances, peut-être le nom, et qui a toujours été un important carrefour routier. — Sur Fos <*Fossae Marianae*, Strabon, 4, 1, 8 ; Pline, 3, 34 ; Méla, 2, 5 ; Ptol., 2, 10, 2 et itin. routiers ; *FOR*, B. -du-R., 288-289, p. 94 ; R. Beaucaire, *Les fouilles sous-marines de Fos*, dans *Prov. Hist.*, 14, 1964, p. 16-25 ; et plus haut, p. 195, note 3.

5. *Apud* Etienne de Byzance, s. v. — Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir cette ville et cet étang situés en Celtique et non en Massalie, bien que des villes plus septentrionales comme Cavaillon et Avignon aient fait effectivement partie du domaine marseillais (*infra*, p. 224) : en effet J. Brunel a montré (*Etienne de Byzance et le domaine marseillais*, *l. c.*, p. 129) qu'une telle attribution « n'empêchait nullement que la domination de *Massalia* ne se fût étendue au-delà » ; il explique cette référence topographique par « l'origine particulière de cet article ».

6. *Ora maritima*, v. 701. L'identification de *Mastrabala*, de *Mastramellè* et de *Mastromela* ne fait pas de difficulté. Sur ce toponyme, voir aussi *R.E.*, 14/2, 1930, col. 1809.

7. Leçon qui tient compte de la correction prosodique proposée par J. Jannoray, *A propos d'Aviénus, Ora maritima, v.* 701-702, dans *R.A.*, 36, 1950, p. 77-83.

8. La chaîne de l'Estaque et le cap Couronne, dont parle également Strabon, 4, 1, 6 : *supra*, p. 12, note 1.

pole de St-Blaise [1], mais ce n'est là qu'une hypothèse possible. On connaît en effet pour le Haut Moyen-Age non pas précisément le nom de cette agglomération, mais du moins l'appellation du terroir dont elle était le centre vital, *Ugium* : on en a déduit que ce pouvait être là le nom indigène le plus ancien de cet *oppidum* [2], auquel se serait peut-être substitué un autre nom durant l'occupation massaliote [3].

Quoiqu'il en soit, en l'absence de documents plus précis, aucune solution assurée ne peut être apportée au problème de la localisation de *Mastramellè/Mastromela*. Mais, de même que l'appellation *Ugium* est restée attachée à la fois à l'étang de Lavalduc et sans doute à l'*oppidum* de St-Blaise/Castelveyre, *Mastramellè/Mastrabala/Mastromela* désignait à la fois l'étang de Berre et une place forte qui le dominait, la plus remarquable *a priori* ; il y a certes des présomptions pour que ce soit le site de St-Blaise, mais il n'est pas exclu que ce puisse être un des nombreux *oppida* non encore explorés qui entourent l'étang [4] : en fait, avec les seuls documents analysés ci-dessus, il n'est pas actuellement possible d'appliquer ce toponyme à un site précis.

Sur quelques villes du delta du Rhône.

Si la plupart des villes antiques du delta rhodanien sont bien localisées — c'est le cas d'*Ugernum*/Beaucaire, de *Tarusco*/Tarascon, d'*Ernaginum*/St-Gabriel, de *Glanum*/St-Rémy, d'*Arelate-Theline*/Arles — quelques autres, outre *Mastramellè*, *Maritima* et *Bergine* dont on vient de parler, restent à découvrir sur le terrain ou du moins à localiser et ce ne devaient pas être les moins importantes : je veux parler de *Rhodanousia* et de *Heraclea* [5].

1. H. Rolland, *Un problème de géographie antique*, *l. c.*, p. 180-185 ; du même, *Fouilles de St-Blaise*, supplément à *Gallia*, 3, 1951, p. 22-26. Les autres identifications proposées se situent autour de l'étang de Berre : Istres, Capdeuil, Miramas, etc...

2. H. Rolland, *Ugium-Lavalduc*, dans *R.E.A.*, 42, 1940 (= *Mélanges Radet*), p. 653-659. La mention la plus ancienne d'*Ugium* se trouve dans le testament d'Abbon, qui signale les salines d'*Ugiu* au territoire d'Arles en 739 ; P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, p. 83, attire l'attention sur un autre texte d'époque mérovingienne qui mentionne également les salines d'*Ugium* (*apud* J. Régné, *Histoire du Vivarais*, 1, Largentière, 1914, p. 637, note 2) ; dans tous ces textes, *Ugium* est employé comme un nom de région, de pays et non d'une agglomération précise.

3. Ce nom pourrait être éventuellement le toponyme correspondant à l'ethnique Καινικήται (voir ci-après). Le fait que Pline au 1er siècle nomme les *Caenicences* n'est pas un obstacle à cette identification, car s'il est vrai que l'*oppidum* de St-Blaise est alors désert, d'une part il faut tenir compte du fait que Pline utilise une documentation souvent ancienne (*supra*, p. 24), d'autre part que les habitants ont pu donner à un nouvel établissement, créé quelque part au pied de l'acropole massaliote, sur le bord de l'étang de Berre par exemple, le nom de leur antique habitat. De toute manière, comme le fait remarquer H. Rolland, *Un problème de géographie antique*, *l. c.*, p. 173, si les géographes grecs ont ignoré le nom d'*Ugium* ou tel autre toponyme indigène, ils n'ont certainement pas méconnu l'agglomération de St-Blaise elle-même, qu'ils doivent bien nommer ici ou là.

4. Ils ont été répertoriés par J. Gourvest dans son étude sur *L'oppidum de Constantine*, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 51-62, avec carte de situation p. 55. Les alentours de l'étang de Berre sont très riches en *oppida* préromains et le rivage immédiat en vestiges d'habitats d'époque romaine : F. Benoit, *FOR*, B.-du-R., p. 47-52 et 92-98. Rien ne permet d'identifier les sites de *Mastromela* et de *Maritima*, comme le laisse entendre F. Benoit, *FOR*, B.-du-R., 163 et *Recherches*, p. 129-131 ; tout au plus est-il possible que la ville romaine de *Maritima* ait été fondée par les habitants de *Mastromela*, *oppidum* qu'il faudrait dès lors situer au nord de Martigues, dans les collines de l'Avarage, que ce soit ou non St-Blaise.

5. F. Benoit, *Le delta du Rhône à l'époque grecque*, *l. c.*, p. 567-572 ; H. Rolland, *Un problème de géographie antique*, *l. c.*, p. 174 et 178-179 ; J. Jannoray, *Ensérune*, p. 281 et 287 ; sur l'évolution géologique du delta du Rhône, voir l'analyse récente de H. Pineau, *La cartographie moderne*

Rhodanousia était, selon la source inconnue d'Etienne de Byzance, une ville du domaine de Marseille, ἐν Μασσαλίᾳ et Scymnos de Chios [1], énumérant les villes massaliotes, d'ouest en est, la nomme après Agde, précisant que « le grand fleuve Rhône la baigne de ses eaux », Ἀγάθην Ῥοδανουσίαν τε Ῥοδανὸς ἦν μέγας ποταμὸς παραρρεῖ. Il semble donc bien que cette cité ait été dans le delta du Rhône, mais plutôt sur la rive droite du fleuve (en territoire ibère selon Scymnos de Chios) : il est impossible toutefois de l'identifier avec certitude, que ce soit avec St-Gilles ou même avec Beaucaire, F. Benoit ayant en effet émis l'hypothèse que le nom indigène *Ugernum* aurait pu être remplacé, pendant les siècles d'influence grecque, par celui de *Rhodanousia* [2]. C'est semble-t-il la même ville que la *Rhoda* [3] dont parle Pline (3,33), mais qui n'existait déjà plus de son temps : *Agatha quondam Massiliensium et regio Volcarum Tectosagum* (pour *Arecomicorum* ?) *atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis* [4]. Et sans doute faut-il également l'identifier avec Ῥόη, fondation massaliote qui, avec Agde, selon Strabon, 4, 1, 5 et 6, « devait protéger les Marseillais des Barbares des bords du Rhône » [5].

Heraclea, donnée comme une « ville de Celtique » par Etienne de Byzance, est aussi située par Pline (3, 33) à l'embouchure ou à l'intérieur même du delta du Rhône, *Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse* : elle n'existait donc plus au Ier siècle de notre ère. Jalonnant la mythique « voie d'Héraclès », elle pouvait se trouver soit sur le littoral proprement dit, comme *Heraclea Caccabaria* (Cavalaire) et *Heraclea Monoikos* (Monaco), soit très proche de la mer [6].

Ces deux villes furent peut-être, avant l'installation des Phocéens à *Massalia*, des comptoirs rhodiens [7] ; de toute manière les Massaliotes en firent leurs forteresses [8]. Mais l'étude de la toponymie préromaine montre aussi que, dans plus d'un cas, les noms des *oppida* indigènes ont été hellénisés ou momentanément remplacés par des noms grecs, qui le plus souvent n'ont pas subsisté [9] : de la même manière qu'*Arelate* s'est un temps appelée *Théliné — sub priore saeculo, Graio incolente* [10] — *Heraclea*,

et les photos aériennes verticales appliquées à l'étude du littoral du Languedoc, de l'Agly au Rhône, à l'époque antique, dans *Actes du* 86e *Congrès des Soc. Sav.* Montpellier, 1961, section Archéologie, p. 163 (cartes).

1. *Périégèse*, v. 206-209 ; selon F. Benoit, *Recherches*, p. 132, Scymnos de Chios aurait écrit son ouvrage au début du Ier siècle av. J.-C. mais aurait emprunté une partie de sa documentation à Ephore de Cymé, écrivain du IVe siècle.

2. Cette hypothèse avait été déjà formulée par M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 243.

3. Mais celle-ci est différente de la *Rhodé* de la côte catalane (localisée à la Citadelle de Rosas).

4. Malgré la tradition antique qui attribue aux Rhodiens les toponymes *Rhodanousia*, *Rhoda*, *Rhodé* et l'appellation même du Rhône, il se pourrait que ces noms fussent indigènes. Il est cependant assuré que *Rhodanousia* tire son nom du Rhône (ὁ Ῥοδανός).

5. Au Bas-Empire, la Rhodanousie, ἡ Ῥοδανουσία désigne chez St. Irénée — le célèbre évêque de Lyon (*adv. hereses*, 1, 13, 7) — toute la vallée du Rhône en tant que territoire ; au Ve siècle, Sidoine Apollinaire (1, lettre 5) appelle ainsi la ville même de Lyon.

6. F. Benoit, *Recherches*, p. 97 et 132, propose même, à titre d'hypothèse, d'identifier *Heraclea* avec St-Blaise.

7. Sur cette « précolonisation » possible, mais encore bien incertaine, voir l'excellente mise au point de J.-P. Morel, *Les Phocéens en Occident : certitudes et hypothèses*, *l. c.*, p. 380-385.

8. Strabon, 4, 1, 5 et 8 ; Ammien, 15, 9, 7.

9. Le même phénomène se reproduira avec la colonisation romaine : ainsi *Carpentorate* s'appellera un temps *Forum Neronis*, etc...

10. Aviénus, *Ora marit.*, v. 689-691.

Rhodanousia, Mastramellè etc... correspondent peut-être à des *oppida* connus aujourd'hui sous des noms indigènes ou romains [1].

Le problème des « Kainikétai/Caenicenses ».

L'ethnique *Caenicenses* figure dans la liste des *oppida latina* de Gaule Narbonnaise rapportée par Pline (3, 36) : il ne désigne donc pas une peuplade à proprement parler [2], mais seulement les habitants d'une ville dont le nom pourrait être **Caenica* ou **Caenicum* [3]. Sa localisation probable sur le territoire des *Avatici* mérite cependant que l'on examine ici le problème de cet ethnique.

Il a été justement rapproché en effet d'un hydronyme cité par Ptolémée, qui nomme les Καινοῦ ποτ. ἐκβολαί entre l'embouchure du Rhône et Marseille. On a voulu identifier ce *Kainos* avec l'Arc ou la Touloubre [4], mais cette identification est peu vraisemblable, ποταμός indiquant plutôt un fleuve qu'une rivière. Mais surtout, la description de Ptolémée étant littorale et compte tenu qu'entre le Rhône et les Alpes maritimes il cite le *Kainos* avec seulement deux autres fleuves, l'Argens et le Var, ce qui en montre l'importance, l'identification la plus satisfaisante est celle qu'a proposée F. Benoit [5] qui assimile à un fleuve le goulet de l'étang de Caronte qui, par Martigues, mettait jadis en communication l'étang de Berre avec la mer [6].

1. En d'autres cas, la ville grecque s'est implantée sur le rivage à quelque distance de l'*oppidum* indigène, ainsi *Nikaia* au pied de *Cemenelum* ou *Antipolis* non loin, semble-t-il, de la capitale anonyme des *Deciates*.

2. Sur cet ethnique : E. Desjardins, *Géographie administrative de la Gaule*, 2, p. 88 ; le mémoire de M. Delmas, *Notice sur les peuples de la Gaule Narbonnaise que Pline nomme Caenicenses*, dans *Mém. et diss. sur les antiquités nat. et étrangères, publiés par la Soc. des Ant. de France*, 13, 1837, p. 210-216, n'apporte aucun élément positif et donne en outre une mauvaise lecture de l'inscription du *CIL*, XII, 4160.

3. Comme Ἰνδική/*Indica* (Etienne de Byzance) dont les habitants sont nommés par Strabon, 3, 4, 1 Ἰνδικῆτες ou -ῆται (autour d'*Emporion* en Catalogne : cf. *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 184). — Racine à rapprocher de l'oronyme *Caenia* (ou *Cema* ?) (Pline 3, 35 et ici *infra*, p. 375) ; du Καινὸν χωρίον de Bithynie (Strabon, 12, 3, 31) où Ammien Marcellin (14, 11, 6), au IVe siècle, localise la station routière nommée *Caeni Gallicani* ; de *Caenina* enfin, ville du Latium (Pline 3, 68 et *CIL*, V, 4059 et 5128 etc... : *Caeninenses sacerdotes* ; *R.E.*, 3, 1, col. 1278-1279).

4. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2, p. 35, note 1 ; M. Clerc, *La bataille d'Aix*, p. 208 et *Massalia*, 2, p. 380-382. — L'une ou l'autre de ces rivières pourrait être la Σηκοανὸς πόλις (pour ποταμός ?) Μασσαλιωτῶν nommée par Artémidore d'Ephèse chez Etienne de Byzance — si du moins il s'agit bien d'un cours d'eau, dont les riverains auraient pris le nom de Σηκοανοί : J. Brunel, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 128 a montré que de toute manière il n'était pas anormal de voir un ethnique formé sur le nom d'un cours d'eau : ainsi les riverains du Σικανός, en Espagne, sont nommés Σικανοί par Thucydide, 6, 2 et ceux de l'Ebre, Ἴβηρ, les Ἴβηρες ; voir également A. Berthelot, *Les Ligures*, *l. c.*, p. 80-81. — Il est en revanche difficile d'admettre la récente hypothèse de J. Carcopino, *La Seine, antique chemin des Marseillais*, dans *Delta*, 2, 1960, p. 1-4, qui — restituant πόρος « route fluviale », au lieu de πόλις ou ποταμός — traduit l'article d'Etienne de Byzance de la manière suivante : « La Seine, voie de transit des Marseillais, d'où les Séquanes ont tiré leur nom de peuple ».

5. *Recherches*, p. 128 et notes 24-25 : l'A. propose à l'appui de cette interprétation de bonnes comparaisons montrant l'assimilation par les Anciens de goulets et de fleuves ; à l'entrée du goulet de Caronte, l'îlot du Fort de Bouc était occupé à l'époque massaliote.

6. On pourrait éventuellement penser au petit fleuve côtier du Lauron, qui coule au nord de la Couronne et prend sa source à l'extrémité occidentale de l'Estaque, près des Ventrons, où l'on signale un *oppidum* (*FOR*, B.-du-R., 160-161 et J. Gourvest, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 55, carte des *oppida* des environs de l'étang de Berre), qui en ce cas pourrait correspondre à l'agglomération des *Caenicenses*. — On pourrait enfin rapprocher l'hydronyme *Kainos* du texte de Strabon (4, 1, 8) qui, parlant du canal aménagé par Marius vers 100 av. J.-C., le désigne par

Mais les *Kainikétai* sont également connus par leur monnayage. En effet, parmi les monnaies indigènes du Midi de la Gaule à légende grecque, imitées de la monnaie massaliote [1] et émises dans l'ensemble au IIe siècle av. J.-C., il faut distinguer deux groupes : l'un de très bon style, à légendes correctes et très proches de leur modèle : ce sont les monnaies frappées au titre des ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ, des ΣΑΜΝΑΓΗΤΩΝ [2], des ΓΑΑΝΙΚΩΝ et des ΛΟΓΓΟΣΤΑ ΗΤΩΝ [3] ; l'autre, plus grossier et où l'imitation de la monnaie massaliote est plus lâche : ce sont les monnaies d'*Avennio* et de *Cabellio*, « villes de Massalie ». Toutes ces monnaies présentent la particularité d'avoir été émises par des villes et non par des peuplades, pour les commodités de leur commerce.

Or les rares monnaies d'argent frappées au titre des ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ [4] ont été trouvées en Provence et plus précisément aux abords de l'étang de Berre [5] : aussi est-ce dans cette région que l'on localiserait de préférence cette ville inconnue, malgré que l'aire de diffusion de son monnayage soit des plus réduites ; il n'est cependant pas invraisemblable de trouver dans cette zone une ville d'obédience massaliote, assez puissante en outre pour battre monnaie et une monnaie de belle qualité.

Un autre document, récemment découvert, mentionne encore l'ethnique *Caenicenses*. En effet, sur le cadastre A d'Orange [6], l'adjudicataire des centuries SD XV CK XVIII [7] et SD VII CK ... [8], est désigné par le mot incomplet *CAENIC*[...] restitué par

la formule καινὴ διῶρυξ : on pourrait dès lors se demander si le *Kainos* ne serait pas tout simplement la *fossa Mariana*, assimilée par certains géographes à un « nouveau fleuve », les *Kainikétai* désignant en ce cas les habitants d'une ville proche de ce canal ; Ptolémée nomme certes par ailleurs (2, 10, 2) les *Fossae Marianae*, mais désigne ainsi la ville et le port de Fos, et non le canal lui-même qui était déjà ensablé sous Auguste (Strabon, 4, 1, 8) et sans doute totalement abandonné dans la deuxième moitié du Ier siècle ap. J.-C. (R. Lugand, *Note sur l'Itinéraire Maritime de Rome à Arles*, dans *Mélanges d'Arch. de l'Ecole de Rome*, 1926, p. 138).

1. Sur le privilège monétaire de certaines cités de l'arrière-pays de Marseille, en particulier *Glanum*, voir la très intéressante observation d'H. Rolland, dans *R.E.A.*, 1949, p. 97-98, avec bibliographie.

2. Voir ci-après le développement consacré à cet ethnique.

3. Les monnaies au titre des *Longostalètes* ont été trouvées en grande densité dans la région de Béziers et de Narbonne : Holder, 2, col. 285 ; G. F. Hill, *Les monnaies de la Narbonnaise avec inscriptions ibériques*, dans *Bull. de la Com. Arch. de Narbonne*, 18, 1931-1932 (1935), p. 16 et pl. ; H. Rolland, *Monnaies gallo-grecques*, dans *Congrès international de Numismatique*, Rome, 1961, 1, p. 118-119 (les monnaies des *Longostalètes* seraient des imitations des bronzes massaliotes au trépied). Dans ce cas présent encore, les *Longostalètes* ne désignent pas, comme on l'a affirmé, les ressortissants « d'une tribu ou d'un peuple indigène » (J. Jannoray, *Ensérune*, p. 347 et 404-405), mais seulement les habitants d'une ville encore non identifiée, peut-être Ensérune. On remarquera que tous ces ethniques de villes ont un suffixe en -ήται : cette désinence grecque — qui a pour équivalent la désinence latine *-enses* — caractérise les ethniques des villes méridionales qui étaient sous l'influence directe ou indirecte de Marseille (dans le cas des *Longostalètes*, il ne faut pas négliger en effet l'influence d'*Emporion* et d'Agde) ; *supra*, p. 142.

4. Cette monnaie présente au droit une tête juvénile et cornue de fleuve (le Rhône ?), imitant le type de la monnaie du Lacydon, et au revers un lion et en légende l'ethnique sans abréviation mais sur deux lignes : *Revue Numismatique*, 1887, p. 230-231 ; Muret et Chabouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la B.N.*, n° 2245 et 2246 (ici pl. V, fig. 4 a et b) ; M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 379-381, avec reproduction ; H. Rolland, *Monnaies gallo-grecques*, *l. c.*, p. 117.

5. Sur les quatre seuls exemplaires connus, l'un a été trouvé « entre Martigues et St-Rémy » (coll. Lagoy), un autre sur l'*oppidum* des Pennes (fouilles G. Vasseur) ; les deux autres sont de provenance inconnue (Cab. des Méd., 2245-2246).

6. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 114, 119 et 120.

7. Cadastre A, assise III, plaque B, n° 9, inventaire n° 2394 ; photo ci-jointe, qui nous a été très aimablement communiquée, ainsi que la suivante, par le Bureau d'Architecture Antique d'Aix, dont je remercie le directeur, R. Amy (pl. V, fig. 3).

8. *Ibidem*, plaque E, n° 17, inventaire n° 2541 (ici, pl. V, 2). La partie inférieure de haste après le C ne peut être, sur ce fragment comme sur le précédent, que le bas d'un E et en aucune façon le bas de la haste gauche d'un A.

A. Piganiol en *Caenic[a]*, qu'il considère comme un nom de personne. Je croirais plus volontiers pour ma part que les adjudicataires de ces parcelles — qu'il faut localiser à l'ouest de la Palud et de Pierrelatte, entre l'*oppidum* de Barry et le Rhône — ne sont autres que les *Caenicenses* de l'étang de Berre. Cette interprétation est d'autant plus vraisemblable que, sur le même document [1], on lit sur la centurie SD III VK I — située tout près de la *groma*, près de Buisson, en un point où la rivière de l'Eygue est longée par deux routes parallèles — la mention des *Ernag[inenses]*, les habitants d'*Ernaginum* [2], ce qui montre bien qu'une ville pouvait, pour des raisons qui nous échappent, mais sans doute par intérêt économique [3], être adjudicataire de certaines parcelles dans une colonie même assez éloignée de son territoire.

De cet ensemble de documents littéraires et épigraphiques, on peut déduire que cette mystérieuse ville de **Caenica* :

— devait se trouver sur les rives du *Kainos*, identifié avec vraisemblance avec l'étang de Caronte, ou non loin de ce « fleuve », quelque part sur le bord occidental de l'étang de Berre, donc sur le territoire des *Avatici* [4] ;

— évoluait dans l'orbite de *Massalia*, dont elle ne devait pas être très éloignée, et était assez puissante au IIe siècle av. J.-C. pour battre monnaie ;

— existait encore dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, puisque Pline la cite parmi les *oppida latina* de Narbonnaise : il n'y a pas lieu de penser en effet que Pline ait commis ici un anachronisme, car, parmi les villes qui figurent dans cette liste, toutes celles qui ont été identifiées et plus ou moins explorées, étaient bel et bien occupées à cette époque ; la vie de cette cité au Ier siècle est d'ailleurs confirmée par le fait qu'elle figure parmi les adjudicataires de terrains dans la colonie d'Orange.

H. Rolland, considérant *Kainikétai/Caenicenses* comme un nom de peuple et non comme un simple ethnique de ville, propose de localiser cette « peuplade » autour de l'*oppidum* de St-Blaise, qui en aurait été le chef-lieu et qui aurait porté le nom de *Mastramellè* : il en veut pour preuve le fait que la monnaie des *Kainikétai* présenterait, entre les pattes du lion figuré au revers, un monogramme où il retrouve toutes les lettres qui entrent dans la composition du mot *Mastramellè* [5].

Cette interprétation présente quelques difficultés. En effet, ainsi que je l'ai exposé plus haut [6], l'identification *Mastramellè*/St-Blaise est encore incertaine, d'autres *oppida* des alentours de l'étang de Berre répondant aussi bien que ce site aux critères de localisation que l'on peut inférer des textes anciens ; d'autre part, l'interprétation du monogramme de la monnaie des *Kainikétai* ne me paraît pas totalement satisfaisante, car il serait pour le moins exceptionnel de lire sur la même pièce deux noms de

1. *Ibidem*, assise II, plaque E, n° 7, inventaire n° 8674-8675.

2. A. Piganiol, *l. c.*, p. 109-110 et 113 ; selon l'Auteur, ces *Ernaginenses* pouvaient être des *utriclarii*, des passeurs de rivières, en activité sur l'Eygue et sur les marais qui se trouvaient alors dans cette région. Sur le cadastre C (assise II, plaque E, n° 301), une partie de la centurie SD I VK I est louée aux *Segusiavae* (*ibidem*, p. 277).

3. On remarquera que ces deux villes et leurs domaines se trouvent échelonnés sur l'axe rhodanien.

4. F. Benoit, *Recherches*, p. 131, propose de localiser les *Avatici* dans le massif de l'Avarage et les *Caenicenses* à l'extrémité de la chaîne de l'Estaque, cet auteur considérant lui aussi cet ethnique comme un ethnique de peuple, ce qui n'est pas possible, ainsi que je l'ai montré.

5. Communication personnelle de M. H. Rolland, que je ne saurais trop remercier pour ses nombreux conseils, concernant en particulier toutes les questions de numismatique.

6. P. 196-197.

villes, l'ethnique *Kainikétai* ne pouvant être qu'un ethnique de ville. Enfin, ainsi que les fouilles d'H. Rolland l'ont montré, il est aujourd'hui assuré que l'agglomération de St-Blaise fut détruite au moment de la prise de Marseille en 49 av. J.-C. : le site fut alors abandonné pendant quatre ou cinq siècles. Bien plus, dès la première moitié du Ier siècle av. J.-C., les habitants de St-Blaise semblent s'être regroupés au pied de l'*oppidum*, dans des agglomérations alors en plein développement, à Fos à l'embouchure du Rhône et à *Maritima*/Martigues à l'entrée de l'étang de Berre : après la destruction de St-Blaise, c'est dans ces deux villes que se concentrera toute l'activité de cette région du delta.

En conclusion, il ressort de ces considérations que si St-Blaise répond effectivement aux deux premières conditions énumérées ci-dessus, ce site ne saurait correspondre à la troisième. D'autre part, les *Kainikétai*/*Caenicenses* ne sauraient désigner non plus les habitants de *Maritima*/Martigues, puisque Pline nomme à la fois la ville de *Maritima* et celle des *Caenicenses*. La question reste donc ouverte : on ne peut pour l'instant orienter cette recherche que par élimination de certains sites ; aussi, ou bien **Caenica* est une des villes encore non explorées des abords de l'étang de Berre — ce qui reste très possible — ou bien ce serait effectivement St-Blaise, mais en ce cas il faudrait penser qu'après la destruction de la forteresse massaliote, ses habitants auraient créé non loin de ce site une nouvelle ville de plaine, à laquelle ils auraient donné le nom de leur antique acropole [1].

Les « Samnagétai/*Samnagenses ».*

Comme les *Caenicenses*, les *Samnagenses* figurent sur la liste alphabétique des *oppida latina* de Narbonnaise rapportée par Pline (3,37). Cette ville non identifiée du Midi de la Gaule — **Samnaga* ou **Samnagum* — battait également une monnaie de bronze à l'imitation du numéraire marseillais. La quasi totalité de ces monnaies au titre des ΣAMNAΓHT(ΩN) — plus répandues que celles des *Kainikétai* — provient de la région du bas Rhône [2] : Barry, Orange, Cavaillon, St-Rémy sur la rive gauche du fleuve ; Nages, Laudun et Murviel-les-Montpellier sur la rive droite. La plupart portent au droit la légende Γ.KΛAΛ.KACTIKO(C), sans doute *C(aius) Clau(dius) Casticus*, nom d'un chef ou d'un magistrat, les *tria nomina* indiquant une région déjà romanisée et une époque assez tardive pour une monnaie indigène (Ier siècle av. J.-C.).

Deux inscriptions sur pierre, provenant du Languedoc, font également mention de

1. On connaît au moins un exemple d'un phénomène parallèle : les habitants de *Citharista*/la Ciotat se retirent, à l'époque des invasions du Bas-Empire, sur la hauteur voisine à laquelle ils donnent le nom de l'agglomération abandonnée, ce qui explique que le nom de *Citharista*, qui s'appliquait à l'origine au seul port de la Ciotat, se soit en fait conservé dans le nom actuel de *Ceyreste*. *Infra*, p. 211, note 3.

2. Hormis les découvertes du col du Grand-Saint-Bernard et de Levroux dans l'Indre : Holder 2, col. 1343 ; Muret et Chabouillet, *Catalogue*, *l.c.*, n° 2256-2275. Il faut ajouter à cette liste une pièce trouvée à Laudun, au Camp de César (*FOR*, Gard, 170), une autre découverte en 1964 sur l'*oppidum* St-Jacques à Cavaillon (Musée de cette ville) et une dernière mise au jour en 1965 sur l'*oppidum* de Murviel, Hérault (Dépôt archéologique local). — Cette monnaie présente au droit une tête d'Apollon ou d'Artémis ; au revers, un taureau cornupète et en légende l'ethnique sur une ou deux lignes, selon l'abréviation : M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 381-382, avec représentation de cette monnaie ; J. Berthelé, *l.c.*, *infra*, p. 203, note 4 ; l'origine de certains spécimens n'est pas connue. — Voir planche V, fig. 5 a et b, l'exemplaire n° 2266 du Cabinet des Médailles, avec la légende ΣAMN(A)/ΓHT.

cet ethnique : l'une, trouvée à Nimes au XVI^e siècle [1], fait état de dons précieux par l'*ordo Biturigum* à un sanctuaire d'Isis et de Sérapis de Nimes et à des divinités surnommées, semble-t-il, *Samnagenses*, sans doute éponymes d'une ville [2] ; l'autre, trouvée à Montarnaud près de Montpellier [3], qualifie une défunte de *Samnag(ensis)*.

Ces seuls renseignements sont certes insuffisants pour proposer l'identification de cette ville : cependant l'aire de diffusion du monnayage des *Samnagétai*, indiscutablement imité de celui de Marseille, et la répartition des documents épigraphiques qui mentionnent cet ethnique, tendraient à la situer non loin du delta du Rhône, encore dans l'aire d'influence de *Massalia*, mais plutôt sur la rive languedocienne du fleuve [4].

4. *Anatilii*

Les *Anatilii* ne sont nommés qu'une seule fois par Pline qui mentionne (3,34) la *regio Anatiliorum* au nord des *Campi lapidei*, la Crau, et au sud des territoires des *Dexivates* (entre Durance et Luberon) et des *Cavares* (Avignon et Cavaillon) ; en outre, dans la liste des *oppida latina* de Narbonnaise (3,36), Pline cite une ville du nom d'*Anatilia* [5] : on y verra volontiers le chef-lieu éponyme des *Anatilii*.

Compte tenu de la localisation précise et sûre des peuplades limitrophes des *Anatilii* — les *Avatici*, les *Dexivates* et les *Cavares* — peut-être faudrait-il situer ceux-ci dans la partie nord-est de la Crau, vers Salon, Eyguières et Sénas, ou encore entre les Alpilles et la Durance, autour de St-Rémy [6].

5. *Dexivates*

Pline localise les *Dexivates* et les *Cavares* à l'intérieur des terres (*intus*) par rapport au littoral massaliote, au nord de la Crau [7] et du pays des *Anatilii* : *superque Campi*

1. *CIL*, XII, 3058, aujourd'hui perdue.

2. E. Herzog, *Galliae Narb. Historia, l. c.*, n° 111 et p. 124 ; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule*, 2, p. 89.

3. Espérandieu, *I.L.G.N.*, 545 ; elle se trouve encore dans le parc du château de Montarnaud, mais l'inscription est très effacée.

4. Rien n'autorise cependant à identifier cette ville avec l'*oppidum* de Nages (*Anagia* au Moyen-Age), comme le proposait J. Berthelé, *Les Samnagenses et l'oppidum de Nages (Gard)*, dans *M.S.N.A.F.*, 62, 1901, p. 241-292 ; voir aussi M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 381. Comme ce doit être le cas pour la monnaie de Nimes à légende gallo-grecque NAMAΣAT., il se pourrait que la monnaie au titre des *Samnagétai* ait été mise en circulation après l'annexion au domaine de Marseille du territoire des *Volcae Arecomici* et des *Helvii* en 77 av. J.-C. : sur ce sujet, *supra*, p. 170. Pour ma part, c'est dans la région de Remoulins ou de Bagnols-sur-Cèze que je rechercherais la ville des *Samnagenses*.

5. Les meilleurs manuscrits donneraient les formes *Abatilia* ou *Avatilia*. — F. Benoit, *Recherches*, p. 116, note 33 et p. 129, note 42, identifie par erreur *Anatilia* et l' Ἀνατικῶν Μαριτίμα de Ptolémée : il y a en fait deux peuplades nommées simultanément par Pline, les *Avatici* et les *Anatilii*, et deux villes, *Maritima* et *Anatilia*.

6. *R.E.*, 1/2 col. 2070. — E. Desjardins, *Géographie administrative, l. c.*, 2, p. 80-81, voit dans *Anatilii* et *Anatilia* la transcription du nom grec ἀνατολή, l'Orient : il s'agit sans doute d'une simple coïncidence. — Les *Anatilii* ne frappèrent jamais de monnaies portant leur nom en légende : voir sur ce sujet la mise au point de H. Rolland, *Attributions fantaisistes de quelques monnaies de Gaule méridionale*, dans *Ogam*, 7, 1955, 403-410.

7. *Supra*, p. 194. Selon F. Benoit, *Recherches*, p. 116, la Crau proprement dite constituait dans l'Antiquité une « zone de répulsion », donc une frontière entre peuplades.

Lapidei... regio Anatiliorum et intus Dexivatium Cavarumque [1]. On peut donc déduire de ce texte que les *Dexivates* occupaient un territoire compris entre les *Anatilii* au sud et les *Cavares* au nord ou, plus vaguement, une région voisine du pays des *Cavares* [2].

Cette approximation du texte de Pline ne saurait cependant suffire à elle seule pour situer topographiquement cette peuplade. Mais on rapprochera utilement cet ethnique d'un théonyme attesté par plusieurs inscriptions votives [3] qui proviennent de l'*oppidum* du Castellar de Cadenet (Vaucluse), situé sur la rive droite de la basse Durance, au pied du flanc méridional du Luberon. Il s'agit de la déesse *Dexiva* [4], divinité locale éponyme d'un haut-lieu religieux [5] puis, par extension, de la peuplade qui avait

1. 3, 34 ; les manuscrits présentent les leçons suivantes : *Dexuiatium, Dexuuiatium, Desuuiatium* et *Dexuviaticum* ; *Dexuiatium* est pour *Dexivatium*, les trois jambages qui se suivent du *i* et du *u* pouvant expliquer l'interversion *u* et *i* : E. Rabiet, dans *Revue de Philologie*, 12, 1888, p. 12.

2. E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 82, place cette peuplade au nord-ouest de la Crau, près de l'étang de Déseaumes, *Desuatus stagnum, lacus Desuviaticus* au Moyen-Age : je n'ai trouvé nulle part confirmation de cette appellation.

3. *CIL*, XII, 1062 : *Dexsivae/v.s.l.m./A(ulus) Com(inius) Suc(cessus)/*. Cette inscription avait été vue par R. de Soliers à Pertuis, mais provenait de Cadenet selon H. Bouche.

— 1063 : *D(onum) d(at) Quartus Mar(inus) / secu/rem/d(onum) d(at)* Θ *(defunctus) Dexsive/ Quartus secu/rem v.s.l.m./*. Inscription au pointillé sur plaquette de cuivre ornementale, trouvée au Castellar de Cadenet en 1817, mais aujourd'hui perdue. La plaque présente en fait deux inscriptions superposées et nettement différenciées par la nature du pointillé : les trois premières lignes sont en pointillé léger, les trois dernières en pointillé plus profond. Mauvaise lecture dans Holder, 1, col. 1276 ; E. Rabiet, *l. c., infra*, propose de lire à la ligne 1 *Mar(inus)* et non *Mar(ti)*, interprétation qui avait d'abord été proposée par Hübner et qui avait été acceptée par Hirschfeld dans le *Corpus* ; l'abréviation de *Marti* en *Mar.* serait effectivement insolite, alors que le surnom *Marinus* abrégé en *Mar.* est attesté à *Ernaginum* : on ne s'étonne pas en outre de le trouver au Castellar qui domine la Durance alors navigable et dont les habitants étaient en rapport avec ceux de St-Gabriel.

— 1064 : *Dexivae et Caudel/lensibus C(aius) Helvius Pri/mus sedilia v.s.l.m./*. Découverte au Castellar en 1772, cette inscription sur marbre était déposée en 1882 à la Vacherie, à Tourves (Var). Les *Caudellenses*, associées ici à la divinité *Dexiva*, ne peuvent être que d'autres divinités, ou le surnom d'un groupe de divinités telles que les *Matres* ou les *Fatae*, qui assez souvent sont honorées sous le seul titre de leur qualificatif : *Proxumae, Victrices, Tangonae, Devialae, Elitivae*, etc... Admettre comme on l'a fait longtemps (par exemple A. Allmer, dans *Rev. Epigr.*, 3, 1897, p. 465-466, n° 1201 à 1203) que les *Caudellenses* aient été les habitants de la région de Cadenet est une erreur historique et philologique, malgré l'apparence d'ethnique que lui donne le suffixe *-enses* (*supra*, p. 142). Très rares sont en effet les inscriptions où les habitants d'une ville, d'un *pagus* ou d'un *vicus* sont associés à une divinité : voir cependant *CIL*, XII, 2532 et XIII, 3649, 3650. Comme les *Samnagenses* (*CIL*, XII, 3058 et *supra*, p. 203), ces divinités dites *Caudellenses* pouvaient être cependant éponymes d'un habitat : je signale à ce propos l'existence au x^e^ siècle d'un lieu-dit *Gaudelli villa*, dans la région de Pertuis-La Bastidonne, entre la Lèze et la Durance (*CSV*, I, n° 291, p. 310).

Sur cet ensemble exceptionnel de documents épigraphiques, voir E. Rabiet, *Inscriptions antiques trouvées à Cadenet, Vaucluse*, dans *M.S.N.A.F.*, 48, 1887, p. 329-345 ; Holder, 1, col. 1276 ; *R.E.*, 5, 1, col. 295.

— Une quatrième inscription, nommant *Dexiva* et provenant aussi de Cadenet, est actuellement déposée au château de Lourmarin (Vaucluse) ; j'en dois la connaissance à Henri Bosco et elle est encore inédite ; l'inscription est gravée sur le dé d'un cippe en calcaire dur, dont il ne reste que la moitié supérieure (H. 0, 38 ; l. 0, 30 m) ; on lit : [D]EXIVAE/V.S.L.M./.ORARP[... (H. des lettres : 50 mm).

4. *Dexiva* ou *Dexsiva* ou *Dexivia* ; l'orthographe *-xs-* pour *-x-* constitue un redoublement de lettre fréquent dans les inscriptions lapidaires.

5. Comme *Nemausus, Aramo, Arausio, Vasio, Soio, Alaunius*, etc... F. Benoit, *Mars et Mercure, l. c.*, p. 58-59 et 77.

cette agglomération pour chef-lieu et cette divinité pour protectrice, *genius pagi* [1]. Comme l'indique le suffixe de *Dexivates* [2], le nom de ce chef-lieu devait être **Dexiva*, qu'il faut identifier avec l'*oppidum* du Castellar [3] : un riche sanctuaire gallo-romain y a été repéré, d'où proviennent de nombreux ex-voto et en particulier les inscriptions citées plus haut nommant *Dexiva* [4].

L'ethnique s'étendit par la suite à toute la petite région naturelle dont le Castellar de Cadenet était le centre vital, c'est-à-dire au territoire compris entre la crête du Luberon et la Durance, sur la rive droite du cours d'eau, depuis le défilé de Mirabeau jusqu'à hauteur de Mallemort : ce terroir correspond très exactement à l'actuel Pays

1. A l'image d'*Albiorix*, de *Caturix*, d'*Arvernorix*, respectivement protecteurs des *Albici*, des *Caturiges*, des *Arverni*. Voir sur ce sujet : F. Benoit, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 351-356 et 9, 1957, p. 41-44 ; du même, *Mars et Mercure*, p. 60-63 ; P.-M. Duval, *Les dieux de la Gaule*, Paris, 1957, p. 58-60 ; E. Thevenot, *Sur les traces des Mars celtiques*, *l. c.*, p. 86-88, 99-103 et 126-154 ; p. 142 : « ... Des groupes sociaux de moindre importance se rangent sous la protection de Mars, ainsi des villes, des localités éponymes... et enfin, au degré le plus réduit, Mars devient le génie des individus isolés » : cette définition s'appliquerait particulièrement bien à *Dexiva*, divinité strictement locale, éponyme des *Dexivates* et protectrice de ses dévots. Voir également G. Barruol, *Mars Nabelcus et Mars Albiorix*, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 345-368.

2. Le suffixe *-ates* désigne généralement les habitants d'une ville : voir plus haut p. 139. Etymologie : **Dexivos* est un adjectif celtique équivalent de δεξιός et de *dexter* : plutôt que de s'arrêter au sens moral de « favorable », qui pourrait être un surnom de divinité, cet adjectif signifierait « droit », d'où « méridional », et serait un terme d'orientation en langue gauloise : Holder, 1, col. 1277, s.v. *dexo-* et *Vocabulaire vieux celtique*, dans *Ogam*, n° 18-30. Le toponyme pourrait donc indiquer la position de l'*oppidum* (et donc de la peuplade) « au midi » du Luberon : voir, dans le même sens, l'interprétation que j'ai proposée du toponyme *Lourmarin*, localité voisine de Cadenet, qui est *Lure marine* au Moyen-Age, « marine » parce que « tournée vers la mer », en opposition avec *Lurs*, agglomération située plus au nord, dans les montagnes, sur un éperon dominant la moyenne Durance, dans les contreforts de la chaîne de *Lure* : G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 233-234.

3. *FOR*, Vaucluse, n° 8, p. 3 avec bibliographie ; A. Sagnier, *Le Castellar de Cadenet*, dans *M.A.V.*, 1884, p. 14-35 : cet *oppidum*, qui se trouve près d'un important croisement de pistes préromaines — celle qui remontait la rive droite de la Durance et celle qui depuis Entremont se dirigeait vers le nord, en franchissant la chaîne du Luberon par la Combe de Lourmarin — doit également être en rapport avec la voie fluviale de la Durance : G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 1965, 13, p. 21-34 et 14, p. 19-25. L'occupation de ce site est attestée dès l'époque massaliote : rempart en pierre sèche, inscriptions gallo-grecques, stèle à entaille céphaloïde (*Gallia*, 16, 1958, p. 401) ; les nombreuses monnaies massaliotes qui y ont été trouvées (et en particulier un trésor de 1800 pièces découvert en 1860), témoignent de son importance comme base de départ vers les Alpes : comme *Cabellio*, l'*oppidum* du Castellar de Cadenet devait être un comptoir marseillais (A. Sagnier attribue ce territoire aux *Caudellenses*, tribu des *Albici*).

4. Le temple n'a pas été signalé expressément, mais l'exploration de cet *oppidum* ne fut jamais méthodique : toutefois, le nombre et la qualité des objets votifs qui y ont été découverts accidentellement attestent, à eux seuls, l'existence d'un grand sanctuaire celto-ligure et gallo-romain ; les inscriptions citées plus haut (p. 204) font mention du don à la divinité d'une hache rituelle (*securem*) (F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 131) et de sièges (*sedilia*), sans doute des bancs placés dans le *fanum* ; un trésor d'époque romaine d'une richesse incomparable, mais malheureusement dispersé, y fut découvert en 1772 : il comprenait des colliers de grenats avec glands d'or, un bracelet de fil d'or, une chaîne et une médaille d'or, un anneau d'or octaèdre portant les signes du Zodiaque, deux autres cercles d'or, deux vases d'argent, un bouclier votif, des monnaies et une inscription sur marbre (*CIL*, XII, 1064) ; sur ces découvertes anciennes, voir H. Thédenat, *Lettre de Calvet à Fauris de Saint-Vincent sur les antiquités trouvées à Cadenet, Vaucluse*, dans *M.S.N.A.F.*, 48, 1887, p. 346-350. On signale également sur cet *oppidum* la découverte de très nombreuses petites plaques percées et d'anneaux de bronze votifs, identiques à ceux récemment trouvés en grande quantité le long de la Voie Sacrée du sanctuaire du Chastellard de Lardiers (Basses-Alpes).

d'Aygues [1]. Les *Dexivates* constituaient donc la peuplade la plus septentrionale de la confédération salyenne ; elle touchait au territoire des *Cavares* près de Cavaillon et vers le nord elle était limitrophe du pays des *Albici* et plus précisément des *Vulgientes* de la vallée du Calavon (Apt).

6. *Salyes*

Au sein de la confédération salyenne, les *Salyes* occupaient évidemment une place prépondérante : ils ne formaient en effet à l'origine qu'une petite peuplade, mais, devenus puissants, leur nom s'étendit à la fédération qui groupait la totalité des tribus ligures et celto-ligures de Basse-Provence. Le silence de Strabon, qui ne nomme aucun de ces petits groupes de population, mais seulement le peuple des *Salyes* dans l'acception la plus large qu'il convient d'attribuer à ce mot, n'y contredit nullement, car, ainsi qu'il le dit lui-même [2], sa géographie est une description générale du Midi de la Gaule, qui n'a pas pour objet l'énumération complète et détaillée des tribus et des localités.

Le plus ancien témoignage que nous ayons de cette tribu est la source d'Aviénus qui, dans son périple, nomme les *Salyes atroces* après les *Nearchi* du bas Rhône et avant *Massalia* [3]. Ils occupaient la région aixoise ; l'*oppidum* d'Entremont était leur chef-lieu et devait d'ailleurs demeurer la capitale de toute la confédération salyenne [4]. Leur territoire s'étendait, semble-t-il, du massif de Vitrolles et de la chaîne de l'Etoile au sud, à la Durance au nord ; à l'est, il n'est pas possible avec la seule documentation dont nous disposons de déterminer avec certitude la frontière du pays salyen *sensu stricto*, mais il est logique de l'étendre jusqu'aux limites du bassin supérieur de l'Arc ; vers l'ouest enfin, il pouvait remonter jusque vers Orgon, laissant à une autre peuplade le terroir de Crau [5].

Les bornes d'époque romaine — *lapides finales* — qui matérialisaient les limites des *civitates* d'Arles et d'Aix, semblent jalonner approximativement les frontières traditionnelles du pays salyen vers le sud et vers l'est. Une quinzaine de ces bornes ont été retrouvées ou vues *in situ* ou, de toute manière, non loin de leur emplacement primitif : elles portent sur une face la formule

1. Ce terroir faisait anciennement partie du diocèse d'Aix, du *pagus Aquensis*, d'où son nom. Les limites nord du diocèse (moins l'enclave de Reillane) doivent correspondre aux frontières du territoire des *Dexivates* (*supra*, p. 192, note 3).

2. 4, 1, 1, fin du § et 4, 1, 11, début du §.

3. *Ora maritima*, v. 701. — L'étymologie de cet ethnique est encore inexpliquée : F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 198 et 213 met ce nom en relation avec la racine *sal-* et propose d'y voir un surnom donné aux indigènes par les Grecs, les Salyens étant « les habitants du pays du sel ». On a aussi proposé « pays des nombreux mouillages » (<σάλος). Ces explications sont encore bien mal fondées. — Selon les écrivains et surtout selon les époques, les formes de cet ethnique ont évolué : la forme la plus ancienne est *Salyes*, qui a été latinisée en *Salluvii*. Ainsi Aviénus donne *Salyes*, Obsequens, *Sallyes* ; Strabon et Ptolémée, Σάλυες ; César, *Sallyae*, mais le texte est incertain ; Tite-Live, *Salui* et *Saluvii*/*Salluvii* ; Pline, *Sallui* et *Salluvii* : Holder, 2, col. 1311-1313 ; les qualificatifs d'origine *Salluvius*, *Sallubius*, *Salluius*, *Sallyius* et *Salluia* sont attestés par des documents épigraphiques : Holder, 2, col. 1313-1314.

4. M. Clerc, *Aquae Sextiae*, *l. c.*, p. 57-60 et 129-144 ; F. Benoit, *Entremont, capitale celto-ligure de la Provence*, dans *Rhodania*, 1947, p. 58-60 ; du même, dans *Gallia*, 5, 1947, p. 81-97 ; du même, *Entremont*, Aix, 1957, *passim* ; J. Coupry, dans *Actes du VII^e Congrès G. Budé, Aix*, 1964, p. 398.

5. Entre Aix et Salon, cette frontière devait passer au lieu-dit les Quatre-Termes, limite traditionnelle entre les terroirs d'Aix et d'Arles.

Fines Arelat(ensium) et sur l'autre *Fines Aquens(ium)* [1]. Elles étaient plantées sur les sites suivants :

— une sur la route des Figons à Eguilles (*FOR*, B.-du-R., 256) ;
— une « près d'Aix » ;
— une au pied de Sainte-Victoire [2] ;
— une près de Gardanne [3] ;
— deux à Belcodène (une au cimetière du village, l'autre sur la colline du Castellas) ;
— une à Peynier près de Trets ;
— une à Saint-Zacharie ;
— une ou deux à Gémenos ;
— une à Sainte-Anne, entre Aix et St-Maximin ;
— une à Capellier (Négréoulx), dans la commune de Châteauneuf-le-Rouge (*FOR*, B.-du-R., 205) ;
— une à la Grande Pugère.

Ces bornes sont en réalité assez tardives : elles correspondent à la nouvelle délimitation des cités d'Aix et d'Arles, lorsque cette dernière — à la fin du IIe siècle — annexa le territoire qui constituait auparavant le domaine propre et indépendant de *Massalia*, l'antique terroir des *Segobrigii*, qui devint par la suite le cadre du diocèse de Marseille.

7. *Segobrigii*

Selon Trogue-Pompée, ce serait sur le territoire de la tribu des *Segobrigii*, *inter Ligures et feras gentes Gallorum*, que *Massalia* aurait été fondée par des Phocéens vers 600 av. J.-C. [4] : le roitelet de cette peuplade s'appelait alors *Nanus* [5] et l'on sait que, selon la légende, l'union des Ioniens avec les Gaulois aurait été scellée par le mariage de la fille du roi indigène avec le chef de la flotte phocéenne.

Cet ethnique, qui pourrait être celtique, n'est connu que par ce passage dans lequel Trogue-Pompée qualifie de Ligures et de Gaulois les indigènes qui habitaient autour du petit port de Lacydon (43, 3, 13 et 4, 9). Or, si la référence aux Ligures est vraisemblable, celle aux Gaulois a paru erronée à la majorité des commentateurs

1. C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, dans *Bull. Epigr.*, 5, 1885, p. 122-128 et 6, 1886, p. 172-176 ; M. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 155-168 ; F. Benoit, *FOR*, B.-du-R., aux notices correspondant aux sites ci-après énumérés.

2. *FOR*, B.-du-R., 206 et 223 ; celle-ci était triangulaire (*trifinium*) : cette forme correspond exactement au dessin qu'en donnent les manuscrits des *Gromatici Veteres* (A. Grenier, *Manuel*, 5/1, p. 163-164) ; elle a été vue et dessinée par Spon en 1674, mais est aujourd'hui perdue.

3. H. de Gérin-Ricard, dans *R.E.A.*, 1928, p. 215-218.

4. *Apud* Justin 43, 3, 38 et 4, 3 ; *R.E.*, 2, A, 1, col. 1077. — Il ressort de la confrontation des données littéraires et de l'archéologie que *Massalia* fut bien fondée vers 600 av. J.-C. à quelques années près. Selon F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, *l. c.*, p. 72-81, aucune trace d'établissement antérieur à l'installation des Phocéens n'aurait été trouvée à l'emplacement de *Massalia*, les tessons de la fin du VIIe siècle découverts sur la hauteur du Fort St-Jean provenant, selon cet auteur, de vases apportés par les premiers colons phocéens (*ibid.*, p. 76-77). Je crois au contraire qu'ils impliquent l'existence, sur cette hauteur dominant l'embouchure du Lacydon, d'un habitat indigène ayant eu, au VIIe siècle, des contacts commerciaux avec la Méditerranée orientale. Alors que des *oppida* du Ier Age du Fer couronnent les collines rocheuses qui dominent le lit du Lacydon et le golfe où sera fondée *Massalia*, il serait étonnant que la butte surplombant directement le fleuve n'ait pas été occupée et l'embouchure du fleuve aménagée en un petit port.

5. Son fils et successeur se nommait *Comanus* : voir ci-après le problème de l'ethnique *Comani*.

modernes, qui ont accusé l'historien gallo-romain Trogue-Pompée, ou son abréviateur Justin, d'avoir commis un anachronisme, sous prétexte que les Celtes ne seraient parvenus en Basse-Provence qu'au ve et au ive siècle. Cette interprétation ne me paraît pas possible pour plusieurs raisons : tout d'abord, on remarquera que, même si l'ethnonyme *Segobrigii* est celtique, la formule *gentes Gallorum* employée par Justin ne désigne pas explicitement des Celtes mais plus vaguement les populations du Midi de la Gaule, quelle que soit leur race ; d'autre part, il est impensable que Marseille, en période de plein développement (ve et début du ive siècle)[1], ait laissé une peuplade celtique s'installer aux abords mêmes du port de Lacydon. D'un autre côté, rien ne permet de penser que ce nom de peuple ait été inventé par Trogue-Pompée, qui, étant originaire du pays voisin des *Vocontii*, devait avoir sur Marseille et sa région une documentation sûre, du moins en ce qui concerne la topographie et l'ethnographie. Aussi, comme l'ont proposé C. Jullian et M. Clerc[2], cet ethnique pourrait relever d'une communauté linguistique celto-ligure antérieure à la fondation de Marseille[3] ; et de toute manière on n'oubliera pas que, dès le premier âge de Fer, des Celtes étaient parvenus jusqu'aux rivages méditerranéens[4].

Il semble donc qu'il faille attribuer aux *Segobrigii* du vie siècle le territoire qui s'étend entre la chaîne de l'Etoile et la mer. « La ville de *Massalia*, devait écrire Strabon, 4, 1, 4, est située sur un terrain pierreux ; son port s'étend en dessous d'un rocher creusé en forme d'amphithéâtre qui regarde le midi... » : de fait, le site de Marseille est dominé par un ample cirque de montagnes, constitué à l'ouest par l'Estaque (279 m), au nord par la chaîne de l'Etoile (Pilon du Roi, 710 m ; Grande Etoile, 579 m ; Croix de Garlaban, 710 m) et à l'est par les massifs de Saint-Cyr (646 m) et de la Gardiole (548 m). Deux petites rivières drainent cette plaine côtière, l'Huveaune (*Ubelka*) et l'illustre *Lacydon* (aujourd'hui le Jarret). Tel devait être le cadre de vie de la peuplade des *Segobrigii*. Tout laisse croire cependant que ce terroir aura été de bonne heure et le premier absorbé dans le domaine de Marseille[5] : le nom même des *Segobrigii* s'estompa alors dans la gloire de *Massalia*.

8. *Comani*

Pline compte l'ethnique *Comani* au nombre des *oppida latina* de Gaule Narbonnaise[6] ; comme pour *Bormani* (Bormes)[7], *Caenicenses*, *Lutevani* (Lodève), *Ruteni*

1. D'autant que dans la suite de son récit de l'histoire de Marseille, Justin (43,5) fait la description du siège de la ville par *Catumandus*, qui serait un chef gaulois. Cf. F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, *l. c.*, p. 92-93.

2. C. Jullian, dans *R.E.A.*, 8, 1906, p. 47 ; M. Clerc, *Massalia*, p. 141-142. Au contraire, selon R. Busquet, *Histoire du commerce de Marseille*, *l. c.*, 1, p. 19, le nom de cette peuplade serait typiquement celtique ; voir également Plutarque, *Solon*, 2.

3. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 65. On remarquera que c'est en Ligurie, en Gaule méridionale et en Ibérie que les toponymes et ethnonymes formés sur le préfixe *sego-* sont les plus répandus : *Segesta*, *Segontia*, *Segovia*, *Segobriga*, *Segusio*, *Segodunum*, *Segustero*, *Segovellauni* ... : cf. Holder, 2, col. 1444.

4. Remarque due à R. Bousquet, *Hist. du commerce de Marseille*, *l. c.*, 1, p. 20, note 1 ; *supra*, p. 159 sq.

5. Voir *infra*, p. 222.

6. 3, 36 ; variantes : *Comanni*, *Cumani*, *Comaci* ; cette dernière leçon est particulièrement intéressante, car Varron, *de r. r.*, 2, 4, 10, parle des *pernae Comacinae* (ou *Comatinae*) *et Cavarae* : le rapprochement de ces deux adjectifs, dont l'un correspond à un ethnique bien connu de la vallée du Rhône (*Cavares*), semble indiquer que *Comaci* en serait aussi un : voir cependant les réserves que j'ai faites plus haut, p. 91, note 8. — Sur cet ethnique, *R.E.*, 4, 1, col. 604.

7. Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie et de lexicographie celtiques et gauloises*, II, 5 : *Le problème du Borvo gaulois, mot ligure ou celtique*, dans *Ogam*, 11, 1959, p. 164-170. L'identi-

(Rodez) ou *Tolosani* (Toulouse), ce mot est un ethnique qui ne désigne que les seuls habitants d'une ville et, par là, la ville elle-même [1]. Mais Ptolémée (2, 10, 5) considère les *Comani* comme une peuplade du littoral méditerranéen, localisée entre les *Avatici* à l'ouest et les *Deciates* à l'est, sur le territoire de laquelle il situe, d'ouest en est, *Massilia*, *Tauroentium*, le cap *Citharistes*, la ville d'*Olbia*, l'embouchure de l'Argens et la colonie de *Forum Julii*. Il semble que le géographe ait commis ici une erreur car, selon d'autres sources plus sûres, dont Pline, le territoire côtier compris entre l'Estaque et l'Esterel comprenait d'autres peuplades, les *Segobrigii* autour de Marseille, les *Camaculici* dans la région de Toulon et les *Suelteri* dans les Maures. Il n'est pas possible d'autre part, comme le proposait E. Desjardins [2], de considérer l'ethnique *Comani* comme un ethnique commun à plusieurs peuplades du littoral.

En revanche, Ptolémée a pu confondre les *Comani* avec les *Cenomani*, dont le groupe historiquement le plus connu occupait une partie de la plaine du Pô [3], mais qui selon Caton « habitaient jadis chez les *Volcae*, près de Marseille », ... *Cenomanos juxta Massiliam habitasse in Volcis* [4]. Il semble également qu'il y ait un rapport entre les *Comani* et l'anthroponyme *Comanus*, qui est celui d'un roi des *Segobrigii*, peuplade sur le territoire de laquelle les Phocéens fondèrent *Massalia* [5]. Quoiqu'il en soit — ethnique de ville ou ethnique d'une peuplade — le problème reste entier.

fication quasi certaine *Bormani*/Bormes (Var) (*Borma* au XI[e] siècle), a été proposée pour la première fois par d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 171. Selon F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 56, *Bormanus* serait une divinité éponyme de la cité-source Bormes, comme *Cuntinus* de Contes (*CIL*, V, 7868) ; à rapprocher de *Lucus Bormani*, agglomération située par l'Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Albenga.

1. *Supra*, p. 23. Cette ville n'est pas localisée.

2. *Géographie administrative*, 2, p. 71.

3. Holder, 1, col. 984 sq. ; *CIL*, V/1, p. 327, 413, 439. Selon Tite-Live (5, 35), les *Cenomani* s'installèrent en Cisalpine au V[e] siècle, peu après les Gaulois qu'avait entraîné Bellovèse ; ils furent suivis par des *Libicii*, des *Salluvii* et des *Vertamocorii* (fraction des *Vocontii*), peuples du sud et du sud-est de la Gaule, auxquels les Anciens attribuaient la fondation de plusieurs villes de la plaine padane : *supra*, p. 162.

4. *Apud* Pline, 3, 130.

5. Tradition recueillie par Trogue-Pompée (*apud* Justin, 43, 4). J. Brunel, *La légende de Comanus*, dans *Revue de Philologie*, 10, 1936, p. 333-344 ; M. Clerc, dans *Massalia*, *l. c.*, 1, p. 148, admet que le nom de Comanus pourrait être une simple épithète d'origine et prétend qu'on « aurait pris pour nom d'homme le nom de la tribu à laquelle il commandait » : cette solution, qui n'est pas impossible en soi, impliquerait toutefois que Marseille ait été fondée sur le territoire des *Comani*, alors que Justin rapporte expressément qu'elle le fut sur celui des *Segobrigii* ; mais M. Clerc (*ibidem*, p. 142-143) va beaucoup plus loin dans son interprétation, car il transforme l'ethnique de ville *Comani* et l'ethnique de peuple *Segobrigii* en un seul toponyme, *Segobriga Comanorum*, *Segobriga* chef-lieu des *Comani* : c'est là une hypothèse gratuite, infirmée par les textes antiques ; elle est pourtant reprise par R. Busquet, *Histoire du commerce de Marseille*, *l. c.*, 1, p. 18-19 qui considère *Comani* comme un nom de peuple et *Segobriga* comme le nom du chef-lieu de ce peuple. — Des monnaies gauloises présentent la légende *Comanos* : Holder, 1, col. 1069. — Pour l'étude de l'ethnique *Comani*, on consultera avec profit l'étude d'U. Formentini, *La pieve di Crespiano : il castello e la curia alto-medievale di Comano ed i Ligures Comani*, dans *La Spezzia, Rivista del Comune*, 22, 1953, n° 2, p. 14-23 : l'Auteur, à partir d'un toponyme de basse époque, *Comano Castrum*, et d'un oronyme, *montes Comanenses*, restitue une peuplade du nom de *Comani* en Ligurie orientale : en l'absence de texte antique, ce n'est là que pure hypothèse, mais l'équivalence de ces noms à la Spezia et dans la région marseillaise montre clairement que ce sont là des termes indigènes communs à toute l'aire ligure. — On rapprochera aussi l'ethnique *Comani* des *Camunni*/*Cammuntii* du Val Camonica (Strabon, 4, 6, 8 ; Pline, 3, 134 et 136 ; *CIL*, V, 4310, 4954, 4957, 4964 et XI, 42) et de l'ethnique *Comoni*, dont la lecture est à vrai dire incertaine, chez Plutarque, *Cam.*, 15 (= Holder, 1, col. 1085).

9. *Tricores*

Il convient de distinguer les *Tricores* cités par Pline (3, 34) des *Tricorii* de la vallée du Drac[1]. En effet, dans sa description de la Narbonnaise orientale, Pline, je l'ai dit[2], définit entre le Rhône et les Alpes occidentales de larges bandes de peuplement, qui se développent parallèlement du sud au nord : après avoir décrit la première bande située à l'est du Rhône, mais avant de parler de *Massalia* (ce sera la bande n° 3), Pline passe à la seconde : « en partant à nouveau de la mer, nous trouvons la région des *Tricores*, puis vers l'intérieur le pays des *Tritolli*, celui des *Vocontii*, celui des *Segovellauni* et au-delà celui des *Allobroges* » : *rursus a mari (regio) Tricorium et intus Tritollorum Vocontiorumque et Segovellaunorum, mox Allobrogum.*

Cette peuplade n'étant pas connue par d'autres documents que par ce texte vague et imprécis de Pline, pas plus d'ailleurs que les *Tritolli*, dont on peut seulement imaginer qu'ils occupaient un territoire situé au nord des *Tricores* et au sud des *Vocontii*, sa localisation sur le terrain demeure très incertaine. Toutefois, en tenant compte du seul contexte de Pline qui inclut cette tribu dans un schéma topographique relativement rigoureux, il semble qu'il faille situer cette peuplade sur un axe unissant le massif de l'Estaque à la chaîne de Lure, mais près de la mer puisqu'elle est la première nommée *rursus a mari*. A titre d'hypothèse, on pourrait proposer la région de l'Estaque et de Vitrolles, au sud et au sud-est de l'étang de Berre[3].

10. *Tritolli*

Dans sa description de la Provence, Pline (3, 34) nomme la peuplade des *Tritolli*[4] entre les *Tricores* (l'Estaque ?) et les *Vocontii*, dont le territoire s'étendait de la Durance et de la chaîne Lure-Ventoux à l'Isère. Cette tribu, qui n'est connue par aucun autre document, occupait peut-être les territoires montagneux qui s'étendaient à l'est du pays des *Salyes* proprement dits (pays d'Aix), dans la région de St-Maximin[5], de Barjols et de Rians, au sud du bas Verdon[6] : mais ce n'est là qu'une fragile hypothèse.

1. Au contraire de l'opinion communément admise, avancée encore récemment par Ch.-J. Guyonvarc'h, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 429. Sur les *Tricorii, infra*, p. 325 sq.

2. *Supra*, p. 20.

3. C'est peut-être à cette peuplade limitrophe du domaine marseillais, si elle n'en faisait pas partie, et non au *Tricorii* du Drac (*infra*, p. 329, note 6), qu'il faudrait attribuer la monnaie de type massaliote avec la légende TRI ou (rétrograde) OKIRT dont on connaît quelques rares exemplaires (Muret-Chabouillet, 2248-2249).

4. Les manuscrits FRea de l'édition Teubner portent *Tritolli*, le ms a *Tritulli* et les mss DdvaD *Tricolli*. On connaît un *Mars Tritullus* en Lozère (St-Laurent-de-Trèves, canton de Florac : *CIL*, XIII, 1561) et une divinité *Trittia* à Carnoules (Var : *CIL*, XII, 255), appelée *Tritta* à Pierrefeu (Var : *CIL*, XII, 316). — Si l'on rapproche l'ethnique *Tritolli* de l'épithète divine *Tritullus*, le radical *Trit-* paraîtrait dès lors plus vraisemblable que le radical *Tri-* ; le suffixe *-ulli/-olli* serait identique à celui que l'on trouve dans l'ethnique *Medulli*.

5. *Rodanae* au Moyen Age : *C.S.V.*, 1, p. 313, n° 293 sq., en 1038 ; Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie, l. c.*, p. 334.

6. E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 87, préférant la leçon *Tricolli* donnée par certains manuscrits, propose de situer cette peuplade dans le massif de la Trévaresse au nord d'Aix, divisé en « trois collines » selon cet auteur : rien ne justifie ce rapprochement linguistique.

11. *Camactulici*
12. *Suelteri*
13. *Verucini*

Décrivant le rivage massaliote d'ouest en est, Pline (3, 35) cite *Massalia, promunturium Zao, Citharista portus, regio Camactulicorum, dein Suelteri supraque Verucini. In ora autem Athenopolis Massiliensium, Forum Iuli...*

Pour localiser, même approximativement, ces peuplades, il est nécessaire d'identifier les lieux-dits nommés ici par Pline [1]. Le promontoire *Zao* pourrait être le cap Croisette, près de Marseille, le cap Canaille, ou le Bec de l'Aigle près de la Ciotat [2]; le port de *Citharista* correspond à la Ciotat [3].

Je propose donc de localiser les *Camactulici* [4] dans la région de Toulon, *Telo Martius* [5]. Les limites de leur territoire pourraient correspondre à celles du diocèse de Toulon [6], le *pagus Tolonensis* du Haut Moyen-Age [7] : cette petite région naturelle, qui s'étend du massif de la Sainte-Baume à l'ouest à la chaîne des Maures à l'est, englobe la totalité du bassin du Gapeau ; mais, l'arrière-pays de Toulon étant particulièrement pauvre [8], à toutes les époques c'est sur le littoral que s'est concentrée la population de cette région, toute tournée vers des activités maritimes.

Les *Suelteri* [9] occupaient, semble-t-il, le massif des Maures et le littoral d'*Olbia* au *sinus Sambracitanus* (golfe de St-Tropez), c'est-à-dire toute la partie méridionale du diocèse de Fréjus, au sud et au sud-ouest de l'Argens [10]. Cette tribu figure également sur

1. La localisation des agglomérations côtières antiques et l'identification des caps et des îles entre l'embouchure du Rhône et Monaco nécessiteraient à elles seules un ouvrage. Aussi je donne ici sans explication le résultat de mes recherches. Voir *supra*, p. 81, le Tableau XII.

2. Appelé ὁ Κιθαριστὴς τὸ ἄκρον par Ptol., 2, 10 qui localise les îles Stoechades « sous » ce promontoire. Selon F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 103, le promontoire *Zao* serait le Cap Sicié : cette identification n'est certes pas impossible, mais on remarquera cependant que Pline le nomme avant *Citharista*, or, je le répète, la progression géographique d'ouest en est de sa description ne fait aucun doute.

3. Ce port est aussi nommé par l'Itinéraire maritime d'Antonin : voir *supra*, p. 81, Tableau XII. Le nom antique et indigène du port s'est transféré avec l'habitat sur la hauteur voisine (Ceyreste) à l'époque des invasions ; réoccupé au XIV^e^ siècle, le site côtier devait son nouveau nom — la Cioutat — à la tradition d'une ville antique [<*civitas*, comme *Vieu-Cioutat* à Monteils, Gard : *FOR*, Gard, n° 314 ; de la même manière, le *Bourguet* à l'Escale (Basses-Alpes) et N.-D. *du Bourg* à Digne indiquent des sites antiques]. Sur la Ciotat-Ceyreste : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, *l. c.*, p. 163-164 avec toutes références utiles et F. Benoit, *Recherches*, p. 103.

4. Le manuscrit *r* de l'édition Teubner porte *Camattulicorum* et le *G Camatullicorum*.

5. Port important dès l'Antiquité, mais la ville n'eut jamais le titre de *civitas*. Sources : Lucan. 3, 592 ; Silius, 14, 443 ; Table Peutinger ; Itin. Ant., 505, 7 et 506, 1 etc. ; *Not. Dig.*, occ., 11, 72 : *Procurator bafii Telonensi Galliarum*.

6. Evêché créé au début du V^e^ siècle : J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 141. Toulon n'était pas pour autant au Bas-Empire un chef-lieu de cité : il ne figure pas sur la *Notitia Galliarum* ; après avoir fait partie du domaine de Marseille, Toulon et son territoire dépendirent de la *civitas* de Marseille ou de celle d'Arles, mais de toute manière se trouvaient en Viennoise au Bas-Empire : parmi les signataires du Concile d'Orange de 441, on lit : *ex provincia Vien(nensi), loco Telonensi, Augustalis episcopus* ; Toulon est simplement qualifié de *locus*.

7. Testament d'Abbon, en 739, dans *Cart. de St-Hugues*, *l. c.*, p. 41 : *Cronia in pago Tolonense*.

8. Hormis quelques ressources minières : *supra*, p. 96 sq.

9. A ne pas assimiler aux *Suetrii* de *Salinae*/Castellane.

10. L'habitat de hauteur de Bormes, Var (<*Bormani* de la liste de Pline), auquel correspond le port du Lavandou, devait dépendre de cette peuplade. C'est peut-être aussi sur le territoire de cette tribu qu'il faudrait localiser le *pagus Matavonicus* (*Matavo* = Cabasse : *CIL*, XII, 342) : sur ce site, R. Boyer et P.-A. Février, dans *R.E.Lig.*, 15, 1959, p. 172.

la carte de Peutinger sous le nom de *Selleri* écrit en grandes lettres rouges : ce document la situe géographiquement au nord de *Forum Julii*, entre la mer et la Durance, localisation très vague, mais il ne fait aucun doute qu'il s'agisse de la peuplade nommée *Suelleri* par Pline.

A s'en tenir à la situation ethnographique telle quelle est sommairement indiquée par Pline, les *Verucini* occupaient peut-être la région située au nord des *Suelleri*, entre l'Argens et le Verdon, vers Draguignan, Salernes et Aups [1].

Dans l'état actuel de nos connaissances, ces localisations, conformes au seul schéma ethnographique de Pline, ne sauraient être qu'approximatives et hypothétiques : elles ne sont confirmées en effet par aucun autre texte antique et par aucun toponyme.

14. *Oxubii*

Les *Oxubii* comptent parmi les peuplades du sud-est de la Gaule les plus anciennement nommées ; Pline semble même les mettre, avec les *Deciates*, sur un pied d'égalité avec les Salyens : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Sallui, Deciates, Oxubii...* (3, 47).

On sait combien les navigateurs marseillais se plaignaient des actes de piraterie dont se rendaient responsables les peuplades ligures du littoral qui, selon eux, faisaient peser sur leurs comptoirs un danger continuel. En 154 av. J.-C., les indigènes ayant harcelé et finalement assiégé Antibes et Nice [2], les Massaliotes décidèrent d'en référer au Sénat romain. Rome envoie aussitôt des commissaires chargés « d'entrer en pourparlers avec ces barbares, pour essayer de les ramener à la raison » (Polybe, 33, 8). La mission romaine, dirigée par Flaminius, Popilius Lenas et L. Pupius et à laquelle s'étaient joints des notables marseillais, aborde à *Aegitna* dans le pays des *Oxubii* : προσέσχον τῆς Ὀξυβίων χώρας κατὰ πόλιν Αἴγιτναν (Polybe, 33, 9). Les Ligures, prévoyant cette mission conciliatrice, empêchent ses membres de débarquer. Les Romains insistent ; on en vient aux mains : Flaminius est blessé et deux de ses serviteurs tués. « Dès que le Sénat fut informé de cet incident, rapporte Polybe (33, 9), il envoya un des deux consuls, Q. Opimius, avec une armée, pour faire la guerre aux *Oxubii* et aux *Deciates* ». Le déroulement de l'opération militaire, dont Polybe fait un récit relativement détaillé et précis, vaut d'être exposé, car il permet de localiser ces peuplades qui, sans ces incidents, seraient sans doute restées dans l'ombre ou du moins pour nous réduites à de simples noms sur une liste.

Q. Opimius se porte donc avec ses troupes au pays des *Oxubii*, par terre, suivant la piste littorale de la Ligurie [3]. Il campe sur les bords de l'*Apron*, παρὰ τὸν Ἄπρωνα ποταμόν, marche ensuite sur le port d'*Aegitna*, où avait eu lieu l'attentat contre la mission diplomatique romaine, enlève la ville, fait vendre les habitants comme esclaves et expédie enchaînés les auteurs de l'agression à Rome. Ensuite, « il s'avança à la rencontre de l'ennemi » qui s'était retranché à l'intérieur des terres. Les *Oxubii* — ils étaient quatre mille hommes en armes selon Polybe — sachant qu'ils n'avaient plus rien à perdre, prennent alors l'initiative du combat, attaquent les troupes romaines avec une « aveugle impétuosité », mais sont malgré tout écrasés : « beaucoup

1. Cette région correspond à la partie nord-ouest de la *civitas Forojuliensium* de la *Notitia*.

2. Polybe, 33, 8. — Sur cette première intervention romaine en Gaule méridionale, on consultera l'excellente étude de synthèse de T. Vitali, *La conquista romana*, dans *Riv. Ing. e Int.*, 3, 1937, p. 30 sq.

3. Pol., 33, 10 : sur cette piste, voir plus haut, p. 58 sq.

furent tués, les autres durent s'enfuir en désordre ». Leurs voisins *Deciates* arrivent trop tard pour les secourir : quelques jours après, ces derniers attaqueront à leur tour les Romains « avec beaucoup de vigueur et d'énergie » ; mais vaincus eux aussi, ils se rendent eux et leur pays. Quintus Opimius cède alors aux Massaliotes « le plus qu'il put du territoire (de ces deux peuplades) »[1].

Les données topographiques fournies par Polybe touchant cette peuplade peuvent être complétées par quelques renseignements apportés par Strabon (4, 1, 10) : selon le géographe, il n'y avait de son temps à l'est de *Massalia* qu'un seul grand port, *Forum Julii* ; les autres, ajoute-t-il, sont de « médiocre grandeur » : tel est par exemple le port oxybien qui tire son nom des *Ligures Oxubii* : ὁ Ὀξύβιος καλουμένος λιμήν ἐπώνυμος τῶν Ὀξυβίων Λιγύων.

Pline enfin, décrivant d'ouest en est le littoral méditerranéen entre Marseille et Monaco, apporte quelques précisions sur la position de cette peuplade : *in ora autem... Forum Juli Octavanorum colonia, quae Pacensis appellatur et Classica, amnis nomine Argenteus, regio Oxubiorum Ligaunorumque, super quos Suetri... At in ora oppidum latinum Antipolis, regio Deciatium, amnis Varus... etc.* (3, 35).

De cet ensemble de textes, il ressort :

a) Que les *Oxubii* — comme les *Deciates* — étaient des Ligures[2] ;

b) Que leur territoire se trouvait au bord de la mer, à l'ouest des *Deciates* du pays de Grasse et d'Antibes, mais à l'est de l'Argens et de Fréjus, donc grosso modo dans l'Esterel[3] ;

c) Que la ville principale (πόλις) des *Oxubii* se nommait *Aegitna* selon Polybe et que c'était un port, puisque c'est là que débarqua la mission diplomatique romaine ; mais c'était un port strictement indigène, dont les Marseillais n'avaient pas l'usage avant 154. Sans doute est-ce la même ville que Strabon nomme ὁ Ὀξύβιος λιμήν[4].

Il est possible d'identifier le fleuve que Polybe appelle *Apron* et de situer approximativement la ville qu'il nomme *Aegitna*. En effet, les *Deciates* occupant le territoire compris entre le

1. Pol., 33, 10. — Tite-Live, *Epit.*, 47, résume en une phrase cette campagne : *Q. Opimius consul transalpinos Ligures, qui Massiliensium oppida Antipolim et Nicaeam vastabant, subegit.*

2. Quadratus *apud* Steph. Byz., s.v., le confirme : Ὀξύβιοι, μοῖρα Λιγύων.

3. A première lecture, le récit de Polybe pourrait faire croire que Q. Opimius, venant d'Italie, se serait opposé d'abord aux *Oxubii*, puis, plus à l'ouest, aux *Deciates* : cette interprétation des faits, fondée sur une lecture trop rapide du rapport de Polybe et sur l'ordre interne d'une liste de peuplades rapportée tardivement par Florus, 1, 19 (= 2, 3), a été acceptée par A. Donnadieu et P. Couissin, *Aegitna et le monument de Biot*, dans *R.A.*, 1931, p. 69 sq. Le texte de Pline (3, 35) s'y oppose pourtant formellement ; Ptolémée (2, 10, 5) et Pomponius Méla (2, 5) le confirment en situant Antibes sur le territoire des *Deciates*. En fait, ainsi que je l'explique plus loin, les Grecs de Marseille tenaient en leur pouvoir dès cette époque, à l'est et à l'ouest d'Antibes, une bande de terrain en bordure de la mer, qu'empruntèrent librement Q. Opimius et son armée, les indigènes *Deciates* occupant plutôt les hauteurs de l'arrière-pays. Au contraire, les *Oxubii*, qui n'avaient pas chez eux de place massaliote et qui étaient donc les seuls maîtres de leurs ports, voyaient leur territoire s'étendre jusqu'à la mer (Strabon 4, 6, 3, dit justement que sur la côte proprement dite, on trouve juxtaposés des territoires dépendant de Marseille et d'autres des Barbares, Salyens ou Ligures).

4. De la même manière Méla parle de l'*oppidum Deciatium*, chef-lieu du pays des *Deciates* : voir plus loin.

Loup et la Siagne, et les *Oxubii* le terroir montagneux qui s'étendait de la Siagne à l'Argens [1], il ne fait aucun doute que l'*Apron* n'est autre que la Siagne, ainsi que l'a démontré N. Lamboglia [2]. C'est là, dans la plaine de St-Cassien [3], que le consul romain fit camper ses troupes (Polybe, 33, 10), de là qu'il se porta sur *Aegitna* pour réduire la ville, là aussi qu'il fut attaqué soudainement par les bandes armées des *Oxubii* descendues des montagnes de l'Esterel, alors qu'il devait lui-même hésiter avant d'affronter ce massif accidenté où, pouvait-il croire, les indigènes devaient être embusqués [4] ; c'est dans cette même plaine enfin que l'armée romaine fut attaquée par les *Deciates* [5].

Quant à *Aegitna*, le port principal des *Oxubii*, il faut le rechercher à l'ouest de la Siagne, au fond de quelque calanque de l'Esterel, entre la Napoule et Fréjus. Il ne devait toutefois pas être bien éloigné de l'*Apron*, car les Romains s'y portèrent rapidement et par terre, depuis les bords du fleuve où ils avaient établi leur camp. N. Lamboglia pense que ce pourrait être la Napoule, dont le nom, peut-être grec comme *Neapolis*/Naples, « la ville neuve » [6], s'expliquerait de la façon suivante : Q. Opimius ayant attribué aux Massaliotes le territoire des *Oxubii* vaincus, ceux-là auraient transformé le vieux port indigène pour les besoins de leur commerce régional, et lui auraient alors donné un nom de circonstance, *Neapolis*. De toute manière, le nom indigène disparut à tout jamais, au point que Strabon, au début du Ier siècle de notre ère, ne parle plus que du « port des *Oxubii* », laissant dans l'oubli *Aegitna* et l'hypothétique *Neapolis*. Cette remarque oblige donc à considérer cette identification comme une seule hypothèse possible. Tout près de la Napoule, le port de Théoule pourrait en effet aussi bien correspondre aux renseignements apportés par les textes antiques, et même mieux si l'on tient compte du site portuaire en lui-même. Selon F. Benoit [7], c'est à l'extrême occident du territoire des *Oxubii* qu'il faudrait localiser *Aegitna*, qui ne serait autre que Fréjus, *Forum Julii*, port militaire créé et aménagé par Octave, qui aurait peut-être utilisé l'emplacement d'un port plus ancien [8]. Cette identification me semble moins bien correspondre que la première avec le récit de Polybe et

1. Ces fleuves côtiers constitueront encore à l'époque romaine les limites des cités d'*Antipolis* et de *Forum Julii*.

2. *Questioni di topografia*, 16 : *Gli Oxubii, I Deciates*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 45-58. On trouvera dans cette étude approfondie toutes précisions utiles sur la localisation de ces peuplades et sur l'identification des villes et fleuves dont il est ici question, ainsi que le détail de la bibliographie locale. Voir aussi *R.E.*, 18, 2, col. 2022.

3. Où il faut aussi situer la station routière d'époque romaine *ad Horrea* : R. Boyer et P.-A. Février, *Stations routières romaines de Provence*, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 162-168.

4. Les *Oxubii* prenant eux-mêmes, selon Polybe, l'initiative de la bataille et voulant surprendre les troupes romaines, n'ont pu les attaquer que sur les bords de l'*Apron* où elles tenaient leurs quartiers.

5. Comme le fait très justement remarquer N. Lamboglia, *l. c.*, le récit de Polybe laisse entendre que le lieu de l'engagement entre les Romains et les *Oxubii* était en plaine (Pol., 33, 10 : Q. Opimius « s'avança à la rencontre de l'ennemi... ; les *Oxubii*, forts d'environ 4 000 hommes, fonçèrent sur les Romains... ; (Q. Opimius) déploya donc son armée... et s'avança au pas vers l'ennemi... », etc.) : ce ne peut donc être qu'à l'embouchure de la Siagne, d'autant que ce fut sur le même champ de bataille qu'eut lieu la rencontre avec les *Deciates* descendus du nord-est, depuis les montagnes de Grasse ; ces derniers, dans un premier temps, recueillent les fuyards oxybiens : « quelques jours plus tard, ils attaquèrent à leur tour les Romains avec beaucoup de vigueur et d'énergie... ».

6. Il faut cependant noter que les formes les plus anciennes de la Napoule sont *Epulia, in Epulia* au XIIe siècle (*in* est ici une particule locative) ; selon Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie, l. c.*, p. 55, le mot ne serait pas d'origine grecque. — Aucun nom de lieu actuel ne rappelle *Aegitna*, dont le radical, selon Rostaing, *l. c.*, p. 35, serait « méditerranéen ».

7. Dans *VIIe Congrès Budé*, Aix, 1964, p. 384 et *Recherches*, p. 108, note 134 : selon cet auteur, l'*Apron* serait le Reyran.

8. P.-A. Février, *Forum Julii*, Itin. Ligures, 13, Bordighera, 1963, p. 11-13 ; il n'a pas été trouvé à Fréjus d'habitat antérieur au milieu du Ier siècle avant J.-C., mais son existence est très possible.

d'ailleurs, s'il n'était aussi loin de l'embouchure de la Siagne, le port d'Agay [1], fréquenté dans l'Antiquité, conviendrait mieux encore au site du port oxybien.

Limité vers l'est par la Siagne (*Apron*) et vers l'ouest par l'Argens (*Argenteus*), le territoire des *Oxubii* était limitrophe vers le nord du pays des *Ligauni*, sans qu'il soit possible de préciser où passait exactement la frontière entre ces deux peuplades. Les *Oxubii* occupaient donc tout le massif de l'Esterel [2] : il semble néanmoins que leur activité ait été surtout maritime, comme c'était le cas de toutes les populations ligures du littoral (Strabon, 4, 6, 2).

15. *Ligauni*

Décrivant le littoral méditerranéen, Pline écrit (3, 35) : ... *amnis nomine Argenteus, regio Oxubiorum Ligaunorumque, super quos Suebri* (pour *Suetri*) etc... Les *Oxubii* occupant le territoire compris entre l'Argens et la Siagne (l'Esterel) et les *Suetri* la région de Castellane, c'est entre ces deux zones qu'on situera les *Ligauni*, peut-être entre la moyenne et la haute vallée de la Siagne et la vallée du Jabron, autour de Fayence et sur les hauts plateaux de Comps, c'est-à-dire dans la partie septentrionale du diocèse de Fréjus.

Le document médiéval le plus ancien qui semble se rapporter à cette région est la charte N du Polyptyque de Vuadaldus [3], qui donne la liste des *colonicae de agro Ciliano*, le terroir de Seillans près de Fayence [4]. On y mentionne les *colonicae in Vagaione, in Amugnilis, Vulpeglarias, in Cumbilis, ad Manico, in Liga, in Bucencia, ad Avasio, in Figabice, in Valiglas* et *ad Pino Felice* : la *colonica in Liga* pourrait s'identifier au toponyme **Ligaunia* [5] et rappeler l'ethnique *Ligauni*, qui n'est connu que par le texte peu précis de Pline [6].

Le diocèse de Fréjus, dans ses limites médiévales [7], aurait donc été formé à partir des territoires de quatre peuplades ligures : les *Suelteri* et les *Verucini* à l'ouest, les *Oxubii* et les *Ligauni* à l'est.

16. *Deciates*

Les textes de Polybe (33, 8-10) et de Pline (3, 35) étudiés plus haut à propos des *Oxubii* permettent de localiser avec certitude les *Deciates* entre la Siagne (*Apron*)

1. Sur ce site, F. Benoit, *Recherches*, p. 107.
2. De très nombreux *oppida* attestent dans le pays des *Oxubii* et des *Deciates* une population indigène très dense : voir bibliographie en tête de cet ouvrage, p. XXI.
3. Publié dans *C.S.V.*, 2, p. 652-654 ; ce document date de l'an 814.
4. Cette agglomération rurale dépendit de l'abbaye de St-Victor de Marseille pendant tout le Moyen-Age. Ainsi, le même Cartulaire conserve la confirmation à l'abbaye marseillaise de la *villa Cilianum in comitatu Forojuliensi sita* en l'an 884 : *C.S.V.*, 1, 9.
5. Selon la *FOR* du Var, p. 48, n° 154, l'ancien nom de Callian, petit village situé près de Fayence, serait *Ligaunia*, mais ce nom est malheureusement donné sans référence. M. l'abbé R. Boyer, qui a une excellente connaissance des textes médiévaux concernant cette région et que j'ai consulté sur ce point, me dit ne l'avoir jamais rencontré.
6. Selon N. Lamboglia, dans *Prata Liguriae*, *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 6 et 18-19, **Liga* désignerait une zone marécageuse. — Dans la bataille du Tessin, Silius Italicus (4, 206) fait intervenir un Gaulois à la solde des Carthaginois : il le nomme *Ligaunus*.
7. Albanès, *Gallia christ. nov.*, 1, p. 305-310 et carte de J. de Font-Réaulx.

à l'ouest et le Loup à l'est [1], autour et dans l'arrière-pays d'Antibes, donc entre les *Oxubii* de l'Esterel et les *Nerusii* de la région de Vence. Ptolémée (2, 10, 5) confirme d'ailleurs l'emplacement d'*Antipolis* sur le territoire des *Deciates* et Pomponius Méla (2, 5) écrit : *Nicaea tangit Alpes, tangit oppidum Deciatium, tangit Antipolis.*

Cet *oppidum Deciatium* distinct d'Antibes est peut-être encore nommé au Bas-Empire dans la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne, sous la formule erronée *colonia Diceorum* [2]. Mais en fait ce toponyme indigène était déjà connu d'Artémidore, ainsi que le rapporte Etienne de Byzance, s.v. Δεκιήτον, πόλις Ἰταλίας. Τὸ ἐθνικὸν Δεκιῆται, ὡς Ἀρτεμίδωρος ἐν α' Γεωγραφουμένων. Le fait que cette agglomération indigène soit placée par Artémidore, vers l'an 100 av. J.-C., parmi les villes d'Italie — alors qu'éponyme des *Deciates* elle ne peut se trouver qu'à l'ouest du Var et même à l'ouest du Loup — est à première vue étonnant. Mais rappelons une fois encore que nous sommes ici dans une zone-frontière : Strabon (4, 1, 9), parlant des comptoirs marseillais situés à l'est de la métropole, précise qu'Antibes, bien que comprise à l'intérieur des limites de la Narbonnaise, « se trouve rangée au nombre des villes italiques, par suite d'un décret rendu contre les Marseillais, qui l'a affranchie de leur juridiction » : mais c'était là la conséquence d'une mesure exceptionnelle et momentanée, édictée sans doute tardivement, après la prise de Marseille en — 49. Je croirais donc plus volontiers que c'est la proximité de la frontière qui a fait qualifier cette ville d'italique par Artémidore. Quoiqu'il en soit, cet *oppidum Deciatium* ne peut se trouver qu'entre Antibes et le Var ou dans l'arrière-pays d'Antibes, donc à quelques kilomètres seulement de la frontière de l'Italie antique, que matérialisait le cours inférieur du Var. D'autre part cette ville n'est point un port, mais une agglomération fortifiée (*oppidum*), située à l'intérieur des terres : ce devait être la capitale de la tribu des *Deciates*.

Le texte de l'Anonyme de Ravenne étant peu clair et chargé d'erreurs [3], je proposerais, à la suite de N. Lamboglia [4], d'identifier l'*oppidum Deciatium* avec un *oppidum* de l'intérieur, peut-être avec Grasse, située au nord-ouest de la ville grecque, ce qui par parenthèse permettrait une meilleure compréhension du texte de Pomponius Méla, selon qui le territoire de Nice aurait été limitrophe à la fois de l'*oppidum Deciatium* et d'*Antipolis*. Au port grec d'Antibes correspondrait, à l'intérieur du pays, la capitale indigène des *Deciates*, comme *Cemenelum*, chef-lieu des *Vediantii*, dans l'arrière-pays du port de Nice, bien que ces deux agglomérations soient, notons-le, plus rapprochées l'une de l'autre que Grasse par rapport à Antibes. L'importance alternée d'Antibes et de Grasse au Moyen-Age, comme capitale politique et religieuse de cette région, pourrait être une survivance de cette dualité préromaine.

Cette identification de la capitale indigène avec un *oppidum* de l'arrière-pays est d'autant plus vraisemblable que les Grecs d'Antibes tenaient en leur pouvoir une bande côtière de quelques kilomètres de profondeur enlevée aux *Deciates*, qui leur permettait de trafiquer par mer et sur la piste littorale, sans risque d'être inquiétés à tout moment

1. Peut-être le *Vulpis* de la carte de Peutinger.

2. Edition J. Schnetz, *Itineraria romana*, 2, Leipzig, 1940, p. 62-65, 5, 3 (texte très incertain) ; voir note suivante.

3. L'édition Parthey et Pinder, Berlin, 1860, donne : *Nicaea, Melaconditia, Anthopolis, Orea, Foro divi Julii...* ; s'il faut vraiment lire *colonia Diceorum* entre les mots *Nicaea* et *Anthopolis*, cela signifierait que l'*oppidum Deciatium* se trouvait sur la route littorale.

4. *Questioni di topografia antica*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 45-58 : article très détaillé avec toute la bibliographie locale ; l'étude de A. Donnadieu, *La tribu ligure des Décéates*, dans *Bull. de la Soc. d'Et. de Draguignan*, 38, 1931, n'apporte pas d'éléments très positifs ; *R.E.*, 4, 2, col. 2270.

par les Ligures de l'intérieur [1]. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'ils aient longtemps vécu en bonne intelligence avec les *Deciates*, comme c'était le cas des Grecs de Nice avec les *Vediantii*, le littoral avec ses ports et les débouchés des fleuves côtiers intéressant seuls les Massaliotes [2].

Strabon (4, 1, 5) rapporte que les Marseillais « avaient employé leurs forces militaires à fonder un certain nombre de places — dont *Antipolis* — destinées à leur servir de boulevards contre les Barbares. Plus tard, après 125, Sextius « obtint que les Barbares se tinssent désormais à une distance de douze stades de la côte »; et Strabon précise par ailleurs (4, 1, 9) qu'avant même que Sextius ne libérât le voisinage de leurs comptoirs, les Marseillais avaient su tenir les Ligures à l'écart de leurs ports : « ce sont les Marseillais qui se voyant entourés de Barbares ont bâti ces différentes places (*Olbia*, Antibes, Nice, etc...) ; ils voulaient les contenir et s'assurer au moins le libre accès de la mer, puisque du côté de la terre tout était aux mains de leurs ennemis » [3].

Cet état de fait ressort enfin implicitement du récit que nous a laissé Polybe de la campagne du consul Q. Opimius contre les *Oxubii* et les *Deciates* : pour atteindre la limite du territoire des *Oxubii* (l'*Apron*/Siagne), les Romains ne traversèrent pas à proprement parler le pays des *Deciates*, mais empruntèrent la bande côtière qui était déjà aux mains de leurs alliés massaliotes et antipolitains, laissant les centres indigènes sur leur flanc droit. Ce n'est qu'après la bataille qui les avait opposés aux *Oxubii*, que les Romains réduisirent, sur les bords de l'*Apron*, les *Deciates* de la montagne venus — un peu tard — à la rescousse de leurs voisins.

Le territoire des *Deciates* correspond donc bien à celui qui servit plus tard de cadre à la *civitas Antipolitana* de la *Provincia* puis de la *Narbonensis secunda* [4], et au diocèse d'Antibes : alors que ses limites orientale et occidentale étaient fluviales, vers le nord-ouest il s'étendait jusqu'à la Montagne de l'Audibergue. Ce n'est qu'au XIII^e^ siècle que le siège épiscopal devait être transféré à Grasse, sur ce site qui avait peut-être été jadis la capitale indigène.

1. J'ai signalé plus haut (p. 215, note 2) l'importance des habitats préromains dans cette région.

2. N'ayant jamais pu implanter de comptoir sur le littoral des *Oxubii*, il n'est pas impossible que l'incident d'*Aegitna* ait été une occasion souhaitée, et peut-être même provoquée par les Marseillais, pour obtenir l'intervention romaine contre cet ultime noyau de résistance ligure : ces indigènes s'adonnaient certes à la piraterie — qui n'était cependant pas alors le seul fait des Ligures — mais aussi au cabotage, faisant sans doute une concurrence gênante aux armateurs marseillais. Il ne faut pas oublier non plus que les Massaliotes, et d'une manière plus générale tous les Grecs installés dans les comptoirs du littoral, étaient avant tout des commerçants, comme le prouvent en particulier les traités d'alliance qu'ils passèrent avec des peuplades indigènes de l'intérieur, avec les *Velaunii* par exemple au II^e^ siècle avant J.-C. (*infra*, p. 372).

3. Sur le domaine de Marseille, *infra*, p. 221 sq.

4. *Not. Gall.* — Alors que le territoire des *Nerusii* (Vence) fit partie de la province des *Alpes Maritimae*, celui des *Deciates* et celui des *Oxubii* furent inclus dans la *Provincia* dès sa création : ces populations avaient été en fait les premières conquises par Rome au delà du Var, extrême limite de l'Italie. — Sur Antibes, *CIL*, XII, p. 28 et Ch. Rostaing, *l. c.*, p. 308-309 ; cette agglomération doit son nom au fait qu'elle était bâtie *en face* d'une autre ville, peut-être Nice, mais je croirais plutôt une ville indigène : F. Benoit propose Biot ; on peut aussi penser au port d'*Aegitna*, à l'ouest d'Antibes. — Selon F. Benoit, *Recherches*, p. 108, qui s'appuie sur de récentes découvertes archéologiques, Antibes aurait été fondée par les Massaliotes dès le VI^e^ siècle.

17. *Reii*

L'ethnique correspondant à la région de Riez est connu par deux sources principales[1] :

a) Pline (3,36) cite parmi les *oppida latina* de Narbonnaise, énumérés par ordre alphabétique, *Alebaece Reiorum Apollinarium* ;

b) Des inscriptions lapidaires concernant Riez font connaître les diverses appellations officielles de cette cité à l'époque romaine (monuments du Ier et du IIe siècle dans l'ensemble) :

— *Reii*[2] ;
— *Reii Apollinares* (*CIL*, III, 7397)[3] ;
— *Colonia Reiorum Apollinarium* (*CIL*, XII, 411, 983, 3200) ;
— *Colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum* (*CIL*, XII, 3291) ;
— enfin, sur une inscription romaine (*CIL*, VI, 3317), on lit : *N*(*atione*) *Rei*(*o*?) ; sur une autre (*CIL*, VI, 28115) : *D.M.M. Valerio Silvino Reio Apoll.* ; et à Bouillargues, près de Nimes (*CIL*, XII, 3360), le dédicant d'une inscription se qualifie de *civis Rei*(*ensis*)[4].

Inscrite dans la tribu *Voltinia*[5], comme toutes les colonies non militaires de Provence, Riez avait dû recevoir, si l'on en juge par son titre de *Julia Augusta*, le droit latin de César et la citoyenneté romaine d'Auguste. Les monuments qui subsistent de la ville antique — en cours de dégagement — témoignent de son importance sous le Haut-Empire comme capitale régionale et comme sanctuaire (d'où son titre d'*Apollinaris*). Les inscriptions qui y ont été découvertes fortuitement depuis le XVIIIe siècle nous apprennent, entre autres choses, que la ville avait des *quattuorviri* (*CIL*, XII, 367), des édiles (351), un *pontifex* et un *flamen Romae et Augusti* (411), des *sexviri Augustales* (358, 369, 371), un *collegium utriclariorum* (372) et une *urbana plebs* qui s'était donnée un *patronus* (368).

Dans la formule de Pline, *Reii* représente l'ethnique régional, le chef-lieu préromain de la peuplade étant *Alebaece*[6] ; alors que la ville romaine, créée de toutes pièces, s'étendait dans la plaine, au confluent du Colostre[7] et de l'Auvestre, au croisement de trois vallées, il convient de situer l'*oppidum* primitif sur la colline de St-Maxime, qui domine ce site et où les habitants devaient à nouveau s'installer au Haut Moyen-Age[8].

1. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 4, p. 324, note 1, pense que l'ethnique *Reii* peut être un ethnique de tribu, mais émet quelques réserves, sous prétexte qu'on ne connaîtrait pas dans le Midi de la Gaule de nom de peuple appliqué à une agglomération ; ce qui est faux : voir *infra*.
2. Cagnat, Merlin et Chatelain, *Inscriptions latines d'Afrique*, n° 51.
3. Riez est également ainsi nommée (au locatif pluriel *Reis Apollinaris*) sur la carte de Peutinger ; elle y est représentée par une petite vignette (tours jumelées) identique à celles qui caractérisent Marseille, Arles et Vienne. (Pour une interprétation possible de ce signe conventionnel, voir A.-C. Levi et B. Trell, *An ancient tourist map*, dans *Archeology*, 1964, n° 17, p. 227-236).
4. D'autres inscriptions concernant Riez sont plus endommagées : *CIL*, XII, 360 et 4082 ; XIV, 4059 ; cf. Holder, 2, col. 115 et *R.E.*, IA, 1, col. 516.
5. *CIL*, XII, p. 48 et 810.
6. Variantes des manuscrits de Pline : *Alaebaece Reiorum* (ms A*D*, éd. Teubner), *Alebece Reiorum* (ms r*H*) et *Alebeceriorum* (ms *v*).
7. *Colostica* au Xe siècle : *C.S.V.*, 1, n° 623.
8. P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, p. 84, plan et figure 22 ; du même, *Riez*, dans *Villes épiscopales de Provence*, Paris, 1954, p. 39-43 et fig. 5.

La formule *Alebaece Reiorum* est donc comparable à *Avenio Cavarum*, *Alba Helviorum*, *Carbantorate Meminorum* etc. Comme je l'ai dit [1], pour désigner les villes de Narbonnaise, Pline (3, 36-37) emploie soit un toponyme indigène seul, soit un ethnique de peuplade (*Ruteni*), soit un ethnique issu du nom même d'une ville (*Tolosani*), soit enfin un toponyme indigène qualifié par le nom d'une peuplade préromaine (*Vienna Allobrogum*, etc...) : c'est de cette manière qu'il désigne Riez, en donnant le nom primitif du chef-lieu des *Reii*, *Alebaece*. Ce toponyme, surprenant par sa désinence [2], est de même racine qu'*Alba*, « cité élevée », nom de lieu dont l'aire d'expansion couvre tous les pays de la Méditerranée occidentale. Alors qu'*Avenio* ou *Carbantorate*, toponymes préromains, se sont conservés jusqu'à nos jours, mais que les noms des peuplades dont ces villes étaient les chefs-lieux respectifs n'ont point subsisté dans la toponymie régionale, à Riez le nom du chef-lieu, *Alebaece*, s'est perdu [3], l'ethnique seul ayant survécu dans le nom actuel de *Riez*.

Sous le Haut-Empire, lors du transfert de l'habitat du site fortifié en un site de plaine, la dénomination officielle de *Colonia Julia Augusta Apollinaris Reiorum*, attestée par plusieurs inscriptions, se substitue au vieux nom indigène. Mais dès le IIe ou le IIIe siècle (*CIL*, XII, 7397), on ne désigne plus la cité que par l'ancien nom de la tribu locale qualifiée toutefois d'*Apollinaris* : comme pour Paris, Reims, Sion, Saintes, etc..., et régionalement Vergons ou St-Paul-Trois-Châteaux, qui tirent leur nom respectivement des ethnonymes *Parisii*, *Remi*, *Seduni*, *Santoni*, *Vergunni* et *Tricastini*, Riez dérive directement de *Reii* [4].

Devenu siège d'un évêché — qu'illustrèrent au Ve siècle Maxime et Fauste de Lérins — Riez est alors qualifiée de *Regensis civitas* ou *ecclesia*, ainsi qu'en témoignent les souscriptions de ses évêques aux Conciles régionaux du Bas-Empire [5].

Entre les territoires des *Vocontii* et des *Sogiontii* au nord-ouest, des *Bodiontici*

1. *Supra*, p. 21 sq.

2. Au point qu'on a même proposé de le corriger en **Albica*, ce qui n'est peut-être pas nécessaire : N. Lamboglia, *Ipotesi sugli Indicetes e sugli Intemeli*, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 186-187. Le toponyme viendrait de **Alba* ; l'insertion d'un *e* dans *Alebaece/Alebece* a son parallèle dans le nom du héros ligure *Alebion/Albion* ; références dans G. Barruol, *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 243, note 1. Nombreuses réserves à formuler sur les pages que Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, *l. c.*, p. 46-47 et 338, consacre aux *Albici* et aux *Reii*. Il n'y a pas lieu en effet, comme on l'a unanimement affirmé jusqu'à présent, de localiser les *Albici* dans la région de Riez, sous l'unique prétexte que l'antique nom de Riez était *Alebaece* ; la racine de ces deux mots est évidemment la même mais on sait combien elle est répandue dans tout le Midi de la Gaule : avec de tels arguments, on pourrait en effet tout aussi bien localiser les *Albici* autour d'*Alba*/Aps, chef-lieu des *Helvii*, ou autour de toute autre agglomération dont le nom serait issu de cette racine : j'ai examiné ce problème en détail dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 228, 235 et 241.

3. Il n'y a pas lieu d'identifier *Alebaece* avec *Albiosc*, localité distante de Riez d'une quinzaine de kilomètres : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 46-47 ; le site en effet ne correspond en rien à celui d'un *oppidum* préromain qui devait être en outre assez important et central puisqu'il était le chef-lieu de la peuplade.

4. Ch. Rostaing, *l. c.*, p. 337-338 : c'est le locatif pluriel *Reis* qui est à la base du nom actuel. Ch. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie gauloises et celtiques*, XX, 74, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 427 : l'ethnique aurait le sens de « royaux » ; rien ne permet toutefois de considérer le territoire de cette peuplade comme particulièrement « exigu », ainsi que l'affirme Ch. Guyonvarc'h. — *Rians* (Var), au sud du Verdon, donc en dehors du territoire de Riez, serait le nom d'un domaine gallo-romain, formé sur le gentilice *Reius* (*CIL*, III, 446 à Tralles en Carie ; XII, 227, à Antibes : *Reius Hermes et Reius Aristius Primitivus*), plutôt qu'issu d'un hypothétique **Rigomagus* ; Ch. Rostaing, *l. c.*, 396.

5. Holder, 2, col. 1114. — *Not. Gall.* : *civitas Reiensium* ; Sid. Apoll., *Carm.*, 16, 78 et *Epist.*, 6, 12, 8 et 9, 9, 1, nomme les *Reii* ; Greg. Tur., *Hist. Franc.*, 4, 29 (42) : *infra territurium Regensem, id est apud Stablonem villam* (Estoublon dans la vallée de l'Asse).

au nord, des *Suetrii* à l'est, des *Verucini* et peut-être des *Tritolli* au sud, le pays des *Reii* semble correspondre, dans ses limites préromaines, à ce qui fut le diocèse de Riez [1]. Limitée à l'ouest par la Durance, cette région comprend le bassin moyen et inférieur de l'Asse et le bassin inférieur du Verdon. Au nord, les zones boisées et peu peuplées du terroir de Puimichel constituaient une limite naturelle séparant les *Reii* des populations de la Bléone ; à l'est, une haute crête qui va des Clues de Chabrières jusqu'aux célèbres Gorges du Verdon par le Serre de Montdenier (1750 m) et le Mourre de Chanier (1931 m) servait de frontière avec le pays de *Sanitium*/Senez ; au sud, le grand Plan de Canjuers, plateau calcaire immense et désertique, ainsi que les zones forestières de la rive gauche du bas Verdon, formaient un profond no man's land, qui est encore aujourd'hui une importante limite dialectale : alors que vers Riez on parle le provençal alpin, à Rians, à Barjols, à Aups, c'est encore le provençal maritime qui est en usage.

Bien qu'un peu à l'écart dans les montagnes, le pays des *Reii* était traversé par deux grands axes routiers :

— une route nord-sud, Sisteron-Fréjus par Riez et *Forum Voconii*, reliait la vallée de la moyenne Durance au littoral ; elle était utilisée dès le milieu du I^er^ siècle av.J.-C. [2] et sans doute depuis longtemps déjà ;

— d'est en ouest, une autre piste unissait Riez d'une part à *Salinae*/Castellane et d'autre part à *Aquae Sextiae*/Aix-en-Provence. Ces deux routes se croisaient à Riez même et faisaient de ce bourg un important marché.

Il est difficile de situer les *Reii* dans le cadre des confédérations du sud-est de la Gaule. Ne figurant ni sur l'arc de Suse ni sur le trophée des Alpes, il est clair qu'ils faisaient déjà partie de la *Provincia* lorsqu'Auguste entreprit de soumettre les peuplades alpines ; Pline d'ailleurs les localisera en Narbonnaise et non dans les Alpes Maritimes. Aussi peut-on imaginer que dans les temps préromains les *Reii* étaient politiquement dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) Ou bien ils étaient indépendants, tout comme, semble-t-il, les *Albici* [3] ;

b) Ou bien ils faisaient partie de la confédération des *Vocontii*, ce que pourrait justifier, entre autres documents, un passage de Cicéron [4] ;

c) Ou bien encore faudrait-il les inclure dans la confédération salyenne, ce qui paraîtrait topographiquement plus normal : c'est la solution que je propose à titre d'hypothèse de travail. Le pays de Riez s'ouvre en effet plus instinctivement vers le Midi méditerranéen, soit vers Aix, soit même vers la basse vallée de l'Argens : il en

1. Limitrophe du diocèse de Sisteron à l'ouest, de ceux de Gap et de Digne au nord, de celui de Senez à l'est, de ceux de Fréjus et d'Aix au sud ; Albanès, *Gallia chrit. nov.*, 1, col. 557 sq. et carte de J. de Font-Réaulx.

2. Voir plus haut, p. 71.

3. L'hypothèse exposée par M. Clerc dans *Massalia*, 1, p. 446, note 5, selon laquelle les *Reii* ne seraient qu'une tribu dépendant des *Albici*, est sans fondement.

4. Problème examiné *infra*, p. 280 ; ainsi que l'existence au sud de Riez, sur la route littorale, de l'agglomération de *Forum Voconii* ; et dans la vallée de l'Asse d'un lieu-dit *Vocontium* : on trouve en effet dans le testament d'Abbon (en 739) (éd. Marion, *Cartulaires de l'Eglise de Grenoble*, p. 44-45) les lieux-dits *Cinicinum*, *Bractium* (ou *Braccium*) et *Vocontium* (ou *Voconcium*) *in pago Regense* ; ces deux derniers, nommés ensemble, doivent être localisés dans la vallée de l'Asse : *Bractium* est Bras-d'Asse. C'est un peu en amont de Bras-d'Asse que se trouve Estoublon (*supra*, p. 219, note 5), où les Lombards furent défaits en 572.

était déjà ainsi à l'époque romaine si l'on en juge par le tracé des routes de la carte de Peutinger[1].

Le domaine territorial de Marseille

Dans les siècles qui précédèrent la colonisation romaine, *Massalia* fut amenée à se constituer peu à peu un domaine terrestre au détriment des tribus celto-ligures de son arrière-pays, grâce surtout à la libéralité des Romains. Il est très difficile toutefois de déterminer les étapes de formation de cet Etat et, pour chaque période, d'en fixer l'étendue[2].

Ainsi que le rapporte Strabon (4, 1, 5), les Massaliotes étaient « dès le principe, plus confiants dans les ressources que pouvait leur offrir la mer, que dans celles de l'agriculture ». Aussi, pour faciliter leur activité maritime, ils mettent la main, dès le VI^e^ siècle semble-t-il, sur les positions les plus importantes qui jalonnent le littoral méditerranéen d'Espagne en Italie.

A l'ouest du Rhône, ils créent *manu militari* des établissements, τὰ κτίσματα, destinés à les protéger contre les incursions des Ibères de l'intérieur : ce sont *Emporion*, *Rhodé* et *Pyrene*[3] ; d'autres, comme *Agathé* et *Rhoé/Rhodanousia*, pour les défendre « des Barbares des bords du Rhône »[4]. A l'est de *Massalia*, *Tauroention*, *Olbia*, *Antipolis* et *Nikaia* avaient pour mission de les défendre contre les Salyens et les Ligures (Strabon, 4, 1, 5), ou tout autre ennemi susceptible de leur contester le libre usage de la mer. En un temps où les frontières n'assuraient pas la souveraineté, ces places militaires, qu'elles fussent sur le littoral ou à l'intérieur des terres (comme St-Blaise, *Rhodanousia*, peut-être Arles), étaient certes un signe de domination, mais avant tout des comptoirs, des villes marchandes, des lieux d'échanges[5] et la liste qu'en donne Strabon n'est

1. Tableaux routiers X et XI.

2. E. Desjardins, *Géographie administrative de la Gaule*, 2, p. 185-186 et 163-184 (comptoirs) ; M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 241-277 ; J. Brunel, *Etienne de Byzance et le domaine marseillais*, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 122-133 ; H. Rolland, *A propos des fouilles de St-Blaise... Le domaine de Marseille*, dans *R.E.A.*, 51, 1949, p. 91-99 ; R. Busquet, *Histoire du commerce de Marseille*, 1, *Antiquité*, 1949, p. 79-86 ; J. Jannoray, *Ensérune*, p. 296-302 (contre l'existence d'un domaine de Marseille avant le II^e^ siècle) ; F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, p. 107-111 et c.r. de H. Gallet de Santerre dans *R.E.A.*, 63, 1961, p. 177 ; J. Coupry, *L'hellénisation de la Provence*, dans *Actes du VII^e^ Congrès G. Budé, Aix*, 1963 (1964), p. 386-407 et en particulier p. 401-402. — J'insisterai plus ici sur les textes anciens que sur les données de l'archéologie, car seuls les premiers — si ténue que soit l'information qu'ils apportent — peuvent aider à définir la nature de l'impérialisme marseillais et à déterminer les limites territoriales du domaine que Marseille fut amenée à se donner. Je n'aborderai point les problèmes de la pénétration économique ni de l'influence civilisatrice de Marseille, mais seulement ceux que pose son expansion territoriale ; il est bien évident toutefois que les marques de sa puissance économique et de son influence culturelle sont plus denses dans ce qui fut son domaine propre, qui constituait par excellence un lieu de contact et d'échanges entre la Gaule et la Méditerranée.

3. Aviénus, *Ora marit.*, v. 559-561. Les deux premiers étaient peut-être des comptoirs phocéens que Marseille ne fit que relever : état des questions dans J.-P. Morel, *Les Phocéens en Occident*, *l. c.*, p. 390-392.

4. Strabon, 4, 1, 5 ; après le milieu du III^e^ siècle, ces Barbares doivent être identifiés, selon toute vraisemblance, avec les *Volcae Arecomici*, qui occupaient la plaine languedocienne du Rhône jusqu'au-delà de Narbonne.

5. F. Benoit, *Recherches*, p. 99 sq. et 191 sq. a défini tout ce que les Massaliotes recherchaient dans leur arrière-pays. Aussi bien, dans ces comptoirs, non seulement les Grecs venaient vendre leurs marchandises, mais ils venaient aussi acheter des produits indigènes.

sûrement pas complète[1]. « Plus tard, poursuit Strabon (4, 1, 5), grâce à leurs exploits et par l'effet de leur propre puissance, [les Massaliotes] réussirent à s'emparer d'une partie des plaines qui les entourent, employant à cette conquête les mêmes forces qui leur avaient permis de fonder des villes pour s'en faire un rempart » : ces plaines proches de *Massalia*, c'est d'abord le terroir de la tribu indigène des *Segobrigii*[2], qui très tôt dut constituer le noyau du domaine marseillais.

Ces textes permettent dès l'abord de restituer la chronologie relative des diverses formes d'implantation de *Massalia* en terre ligure : dans un premier temps, Marseille crée, sur le littoral surtout, mais aussi à l'intérieur du pays, des villes qui lui servent de remparts, ἐπιτειχίσματα, et de relais commerciaux ; ensuite seulement, — ὕστερον : le mot est vague — Marseille s'approprie le territoire qui l'entoure à faible distance : elle commence à se constituer dès lors un véritable domaine territorial. Il est difficile de dater cette étape qui succédait à l'épanouissement naval de la colonie phocéenne, d'autant que dans ce passage Strabon résume les grandes lignes de l'histoire de Marseille[3], mais je la croirais volontiers ancienne : il semble en effet que Marseille soit devenue maîtresse du territoire des *Segobrigii* dès la fin du VI^e^ siècle, à la suite des luttes qui l'opposèrent à *Comanus*, roi de cette peuplade, luttes dont le récit nous est rapporté par Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée[4]. Cependant, cette domination se serait alors limitée au proche terroir marseillais et peut-être Marseille attendit-elle le IV^e^ ou le III^e^ siècle pour s'emparer des terres du delta du Rhône jusque vers Avignon. Le troisième épisode serait le fait des Romains[5] qui, en reconnaissance des nombreux services et de l'aide militaire et navale que leur avaient apportés les Massaliotes, « contribuèrent à l'agrandissement de leur territoire », προσελάβοντο τῆς αὐξήσεως αὐτῶν (Strabon 4, 1, 5).

En 154, après avoir assujetti les *Oxubii* et les *Deciates*, Q. Opimius « cède aux Marseillais le plus qu'il put de leur territoire », y compris évidemment le port indigène d'*Aegitna* (Polybe, 33, 10). En 122, après avoir soumis les *Salluvii* et fondé Aix,

1. Pour la simple raison d'abord que Strabon, ainsi qu'il le répète à plusieurs reprises, n'entend faire état que des données topographiques et historiques les plus importantes. — J. Brunel, *l. c.*, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 129 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 92-93 et 101 : selon ce dernier, certains de ces petits comptoirs ioniens pourraient même être antérieurs à 600 (p. 91). — Confirmant le texte de Strabon, Justin, 43, 3, 13, parlant des premiers temps de l'occupation massaliote en Gaule méridionale, écrit : *Qui pericula propulsando in tantum enituerunt, ut, victis hostibus, in captivis agris multas colonias constituerint.* Hécatée de Milet, le Pseudo-Scymnos, Strabon, Ptolémée, Pline, Pomponius Méla, l'Itinéraire Maritime d'Antonin, Etienne de Byzance, etc., donnent les noms de nombreuses agglomérations côtières, indigènes ou fondées par les Massaliotes : leur localisation — dans quelques cas difficile à établir — a été étudiée dans le détail par E. Desjardins, *Géographie administrative*, 1, p. 175 sq. ; par Ch. Lenthéric, *La Provence maritime ancienne et moderne*, Paris, 1880, *passim* ; par F. Benoit, dans la *FOR*, B.-du-R., *passim* ; par J. Coupry, *L'hellénisation de la Gaule*, *l. c.*, *passim* ; par G. Denizot, *Le rivage de Provence et de Languedoc au temps des Ligures*, dans *R.E.Lig.*, 23, 1957, p. 5-50 ; et en dernier lieu par F. Benoit, *Recherches*, p. 96-111. Les localisations retenues sont celles qui ont été indiquées sur la carte et sur le Tableau XII, p. 81. — J'ajouterai sur ce sujet un petit renseignement qui, à ma connaissance, n'a jamais encore été formulé : ne faudrait-il pas identifier *Athenopolis* (localisée à St-Tropez par F. Benoit, *l. c.*, p. 100) avec l'Ἀθῆναι πόλις Λιγυστίων, quatrième du nom, qui figure dans la liste d'Etienne de Byzance ?

2. *Supra*, p. 207 sq.

3. F. Villard, *La céramique grecque de Marseille*, p. 108-109.

4. 43, 4 et 5 ; F. Villard, *l. c.*, p. 108.

5. G. Nenci, *Le relazioni con Marsiglia nella politica estera Romana*, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 24-97 : article fondamental.

C. Sextius Calvinus entreprenait de libérer la piste littorale « en expulsant les Barbares que les Massaliotes n'avaient pas encore réussi à éloigner complètement » (Strabon 4, 1, 5)[1]. Ayant ainsi libéré une bande côtière de 12 stades (et de 8 stades seulement dans les parties bordées de rochers), « il s'empressa de livrer aux Massaliotes le peu de terrain, τὴν δὲ λειφθεῖσαν, qu'abandonnaient les Barbares » (Strabon, *ibid.*). Cette bande côtière s'étendait depuis Marseille jusqu'à Monaco (Strabon, 4, 6, 3)[2] et peut-être même un peu au-delà, et, Strabon le dit formellement, les Massaliotes en avaient la pleine propriété : « Les anciens auteurs grecs appellent ... pays ligure le pays occupé par les Massaliotes, ... τὴν χώραν, ἣν ἔχουσιν οἱ Μασσαλιῶται » (4, 6, 3) ; les Salyens avaient conservé cependant ça et là quelques petits ports : « la côte elle-même, précise Strabon[3], offre sur certains points des Salyens mêlés aux Grecs »[4].

Vers l'ouest, les Massaliotes s'étaient rendus maîtres du delta du Rhône à une date beaucoup plus ancienne : du moins est-on sûr qu'ils en avaient la possession dès la deuxième moitié du IIIe siècle, époque à laquelle le Pseudo-Aristote appelle cette région τῶν Μασσαλιωτῶν χώρα[5].

Entre le Rhône et l'étang de Berre, l'*oppidum* de St-Blaise était dès le début du VIe siècle une place importante en étroite relation avec Marseille, mais qui ne deviendra à proprement parler un poste massaliote qu'à la fin du IVe siècle, lorsque le site fut fortifié[6] ; au point de contact de la mer, du delta rhodanien et de l'étang de Berre, cette agglomération était pour les Marseillais une solide base de départ vers la Celtique, par la vallée du Rhône[7]. Il y avait en outre, à l'intérieur même du delta, d'autres *oppida* non moins importants, tels *Rhodanousia*, πόλις Μασσαλίας ou ἐν Μασσαλίᾳ

1. Il s'agit bien ici du littoral à l'est de Marseille et non de l'hinterland immédiat de la ville grecque, ainsi que l'affirme sans raison J. Jannoray, *Ensérune*, p. 299 : « ... pour la première fois (en 122), fut desserrée la pression indigène qui pesait sur la ville ».

2. *Contra* : M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 262. — Le domaine côtier de Marseille s'étendait donc en effet en Gaule et en Italie (Strabon 4, 1, 9 le dit expressément pour *Nikaia* et Ptolémée, 3, 1, 2 situe en Italie les villes massaliotes de *Nikaia*, de *Herculis Portus* et de *Monoeci Portus*) : il n'y a donc pas lieu de corriger la qualification de Τροιζὴν πόλις...ἐν Μασσαλίᾳ τῆς Ἰταλίας... d'Etienne de Byzance (*Ethnica*, s.v., d'après Charax), comme le propose J. Brunel dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 123. Cette indication topographique est à rapprocher de l'expression Ἰταλία Μασσαλιωτική employée tardivement par Eustathe dans son commentaire de l'*Iliade*, 2, 561, pour désigner la région où se serait trouvée une autre Trézène que la ville d'Argolide de ce nom ; à rapprocher aussi du texte de Strabon 4, 1, 9 : ... ὥσθ' ἡ Νίκαια τῆς Ἰταλίας γίνεται.... καίπερ οὖσα Μασσαλιωτῶν. Cette « Massalie d'Italie » de Charax, devenue « Italie massaliotique » chez Eustathe, désignerait la bande côtière située à l'est du Var, donc en Italie, mais encore sous contrôle massaliote : au même titre que Nice, que Monaco et peut-être même qu'Ampelos, Trézène serait une place forte ou un comptoir massaliote à rechercher à l'est du Var. *Contra* : F. Benoit, *Recherches*, p. 98, note 85.

3. 4, 6, 3. *Idem*, 4, 1, 3.

4. Entendons par « mêlés », juxtaposés, les terroirs des uns et des autres s'interpénétrant (c'est dans le même sens que le Pseudo-Scylax parlait au IVe siècle av. J.-C. d'Ibères et de Ligures « mélangés » entre les Pyrénées et le Rhône). — Toutes les îles situées au large du littoral, entre l'embouchure du Rhône et Monaco, et en particulier les *Stoechades*, étaient en outre aux mains des Grecs (Strabon, 4, 1, 10) : on doit les inclure dans le domaine massaliote.

5. *De mir. ausc.*, 89. — Sur la date de composition de ce recueil, *supra*, p. 63, note 6.

6. Selon F. Villard, *l. c.*, p. 110, St-Blaise aurait été une place massaliote dès la première moitié du VIe siècle. De son côté, F. Benoit considère que le delta du Rhône et la Camargue étaient dès le VIe siècle « sous la domination de Marseille » : *La céramique peinte de Roquemaure à l'époque grecque. La voie rhodanienne et le problème des courants d'influence dans le midi de la Gaule*, dans *Cahiers rhodaniens*, 11, 1964 [1966], p. 60.

7. H. Rolland, *l. c.*, dans *R.E.A.*, 51, 1949, p. 92 et 94.

selon Etienne de Byzance[1] et surtout *Théliné*/Arles[2]. A l'embouchure du fleuve, les Marseillais avaient même construit des tours-signaux à l'intention des navigateurs et un temple à Artémis. Enfin, en 102, Marius leur concédait la propriété du canal qu'il avait fait creuser (Strabon, 4, 1, 8) le long de la bouche orientale du fleuve, l'*ostium amplissimum Massalioticum* de Pline (3, 33-34), qui était déjà ainsi nommée à l'époque où écrivait Polybe (3, 41, 5), ce qui confirme que cette région leur appartenait bien avant la construction du canal. Parlant du delta en général, Strabon écrivait (4, 1, 8) : « Les Massaliotes, on le voit, ont pris de toute manière possession du pays » : ἐξοικειούμενοι πάντα τρόπον τὴν χώραν, expression qui de prime abord laisserait entendre qu'ils attendirent cette fin du IIe siècle pour occuper et posséder la totalité du delta, la région de l'étang de Berre, la Crau et la Camargue : mais, ainsi que le fait très justement remarquer H. Rolland[3], la position même de St-Blaise implique que cette occupation fut beaucoup plus ancienne[4]. En fait, la prise de possession par les Marseillais, à une date ancienne, de la région de l'étang de Berre et de la Crau jusque vers Tarascon, s'explique par la nécessité pour eux d'avoir, sur la rive gauche du bas Rhône, une voie de passage pour leurs commerçants, à l'écart du pays des Salyens proprement dits : plus à l'est en effet, la plaine d'Aix — qui en d'autres circonstances eût été pour les Marseillais une route plus directe et plus facile entre leur port et Cavaillon —, devait demeurer aux mains des Salyens jusqu'à la conquête romaine.

Au nord du delta du Rhône, dès la fin du IIe siècle, Avignon et Cavaillon, ports fluviaux et lieux d'échanges, qui servaient aux Marseillais de base de départ vers l'intérieur de la Gaule et vers les Alpes par la vallée de la Durance, étaient, au dire d'Artémidore[5], des πόλεις Μασσαλίας, des cités de Marseille, l'expression indiquant nettement que ces agglomérations indigènes étaient incorporées à l'Etat marseillais, à la *Massalie*, subordonnées politiquement à *Massalia* et incluses dans un territoire qui, de la mer à Avignon, ne présentait pas de solution de continuité[6].

1. Ville qu'il faut situer au bord du Rhône mais sans doute sur la rive droite : voir *supra*, p. 198. — Parmi les villes qu'Etienne de Byzance situe ἐν Μασσαλίᾳ ou Μασσαλίας, donc sous l'influence politique directe de Marseille, outre *Avenio*, *Cabellio*, *Rhodanousia*, *Nikaia* et *Troizen*, on trouve Ἀλώνις, île et ville de Marseille (peut-être *Alconis portus* de l'*It. mar.* [dans baie de Cavalière] ou encore la ville d'Espagne nommée par Méla, 2, 93 et Ptol. 2, 6 [îlot et bourg de Benidorm au nord-est d'Alicante]), Κυρήνη (la Couronne ?), Σηκοανός (sans doute un cours d'eau et non une ville : *supra*, p. 199 note 4) et Ἀζανία. Si la plupart de ces agglomérations se trouvaient incluses dans un domaine continu dépendant de *Massalia*, certaines pouvaient néanmoins être isolées en territoire indigène et constituer des sortes d'enclaves en pays barbare. En revanche, Etienne de Byzance localise en Celtique *Aeria*, Béziers, *Heraclea*, *Mastramellè*, Narbonne et Nice, mais cela n'empêche pas que la domination massaliote se soit étendue au-delà de ces villes : leur qualification géographique doit en effet s'expliquer par l'origine particulière des articles que leur consacre Etienne de Byzance (J. Brunel, *l. c.*, p. 129).

2. Aviénus, *Ora marit.*, v. 689-691 ; F. Villard, *l. c.*, p. 111.

3. *O. c.* dans *R.E.A.*, 51, 1949, p. 92. — Par ailleurs, le Pseudo-Aristote, à la fin du IIIe siècle, *de mir. ausc.*, 89, situe dans la χώρα massaliote, au voisinage de la Ligurie, un étang riche en poissons, qu'il convient sans doute d'identifier avec celui de Vaccarès (F. Benoit, *Recherches*, p. 208).

4. Elle remonterait au VIe siècle selon R. Busquet, *Histoire du commerce*, *l. c.*, p. 43 et selon F. Villard (*supra*, p. 223, note 6).

5. *Apud* Etienne de Byzance, s.v. Avignon et Cavaillon ; Artémidore écrivait à l'extrême fin du IIe siècle av. J.-C. : cette date constitue un *terminus a quo* indiscutable, mais il est fort possible que la subordination de ces villes cavares à Marseille fût plus ancienne.

6. M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 242, n'admet pas qu'Avignon et Cavaillon aient jamais pu être des possessions effectives de Marseille. *Contra* : J. Brunel, *l. c.*, dans *R.E.A.*, 47, 1945, p. 122-

Enfin, au début du Ier siècle, peu après 77, Rome, par l'intermédiaire du gouverneur de la *Provincia*, M. Fonteius [1], attribuait à Marseille des terres des *Volcae Arecomici* et des *Helvii* [2] qui, rebelles, venaient d'être soumis par Pompée [3].

Dans le deuxième quart du Ier siècle av. J.-C., le domaine territorial de Marseille — dont il est difficile de tracer des limites précises — était donc assez considérable : il occupait les positions clés du Midi de la Gaule. A l'est de *Massalia*, la χώρα Μασσαλιῶτις était certes réduite à une bande littorale de deux kilomètres de profondeur, mais elle s'étendait au moins jusqu'à Monaco [4] et était jalonnée de ports stratégiquement et commercialement importants, en liaison avec l'arrière-pays par des pistes et des voies fluviales [5].

A l'ouest, au-delà du Rhône, bien que Strabon ne parle que d'Agde, les comptoirs massaliotes devaient être plus nombreux qu'on ne pense, mais leur protection ne

123 et 128. — Denys le Périégète, v. 74-75, désigne la *Massalie*, le territoire de Marseille, par l'expression γαῖα Μασσαλίη. De la même manière, le mot *Rhodanousia*, toponyme chez Etienne de Byzance, sert à nommer un pays, la *Rhodanousie*, c'est-à-dire la vallée du Rhône, de son embouchure à Lyon, chez St. Irénée, *adv. hereses*, 1, 13, 7.

1. Cic., *Pro Fonteio*, 6, 13 ; *supra*, p. 170.

2. César, *B.C.*, 1, 35, 4 : *Principes vero esse earum partium Cn. Pompeium et C. Caesarem, patronos civitatis, quorum alter agros Volcarum Arecomicorum et Helviorum publice iis* [les Massaliotes] *concesserit, alter bello victos Sallyas* [ou *victas Gallias* selon certains éditeurs] *adtribuerit vectigaliaque auxerit.* Il ressort de la confrontation de ce texte avec plusieurs passages du *Pro Fonteio* (5, 12 ; 6, 13 et 14 ; peut-être 12, 26), que les peuples révoltés de la rive droite du bas Rhône furent soumis par Pompée en 77, puis expropriés par le Sénat. Dans le texte de César cité ci-dessus, on ne sait si le premier *alter* désigne Pompée ou César, les deux interprétations présentant certaines difficultés du fait de notre connaissance trop partielle des faits historiques auxquels font allusion à la fois César et Cicéron. Je crois pour ma part qu'il est plus vraisemblable de penser que l'attribution de terres arécomiques et helviennes aux Marseillais fut commandée par Pompée (une des raisons pour lesquelles ceux-ci le considèreront dès lors comme leur protecteur) et réalisée par le gouverneur de la Province. La paternité de la décision est d'ailleurs ici d'une importance secondaire : du moins est-il certain que les Marseillais virent alors leur territoire s'étendre sur la rive droite du bas Rhône ; *supra*, p. 170. Il serait en revanche plus important de savoir si c'est la totalité du territoire de ces peuples ou une partie seulement qui leur fut attribuée : le mot *agri* utilisé seul ne permet pas de conclure. Selon L. A. Constans, *Arles antique*, Paris, 1921, p. 62, les territoires possédés par Marseille chez les Volques et les Helviens étaient « probablement situés aux points importants de transit » : je ne pense pas cependant qu'il faille trop minimiser l'étendue de ces territoires. Quant à l'allusion aux Salyens, si elle doit être retenue, elle pourrait correspondre à une décision qui aurait suivi leur soulèvement vers 90 (*supra*, p. 169), mais on s'explique mal le rôle qu'aurait à cette occasion joué Pompée ou César ; on sait par Strabon qu'après leur défaite en 122 ils étaient restés en possession d'une partie de leur domaine (*supra*, p. 224). — Voir, sur ce sujet, l'analyse de F. Pomponi, *Rome et les Volques : le territoire des Arécomiques au temps de Pompée et de César*, dans 38e *Congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon, Nimes* 1965, Montpellier 1966, p. 109-116 : l'A. insiste sur les difficultés d'interprétation de ces textes.

3. C'est sans doute à la suite de cette annexion du territoire des *Volcae* à Marseille, que Nimes frappa une monnaie de bronze imitant les bronzes massaliotes tardifs, avec la légende Ναμασατ.

4. Plus à l'est encore, *Ampelos*, qu'il faut peut-être identifier avec le cap de S. Ampelio de Bordighera, pourrait être également un comptoir massaliote qui, en ce cas, aurait été créé dès le VIe siècle puisqu'il est cité par Hécatée de Milet (*apud* Etienne de Byzance) qui le qualifie de « ville de Ligurie » : N. Lamboglia, *Ampelos*, dans *Riv. Ing. e Int.*, 5, 1939, p. 110-112 ; du même, *Un nuovo documento di S. Ampelio et le origini di Bordighera, ibidem*, 17, 1962, p. 1-7.

5. F. Benoit, *Recherches*, p. 100, a magistralement défini la fonction de ces comptoirs, petits ou grands, et aussi l'importance de leur position géographique (p. 111) ; voir aussi J. Jannoray, *Ensérune*, p. 301.

nécessita pas l'annexion d'un territoire côtier, le relief lagunaire et les étangs contribuant à l'isolement de ces ports, aujourd'hui profondément enfouis sous le sable et les alluvions fluviales [1].

En revanche, vers l'intérieur du pays, le domaine de Marseille, d'abord limité au delta [2] et aux abords immédiats du Rhône (St-Blaise, Arles, *Rhodanousia*), s'étendait, semble-t-il, de part et d'autre du fleuve, jusqu'aux confluents de la Durance et de l'Ouvèze sur la rive gauche, du Gardon et de la Cèze sur la rive droite : c'était là la conséquence de l'intense trafic et de l'activité toujours croissante des Massaliotes dans le cours inférieur du Rhône. En effet, si la rive gauche était le point de départ de pistes qui remontaient le Rhône et la Durance — sur l'importance desquelles il n'est plus besoin d'insister — on a eu, me semble-t-il, par trop tendance à négliger la rive droite, la région de Remoulins et de Bagnols-sur-Cèze, d'où partaient des pistes non moins importantes conduisant vers Narbonne et Toulouse, vers les Cévennes et le Massif-Central, enfin vers la Celtique, et même vers le lointain Océan [3]. Or, avant même de posséder cette région, qui leur est concédée par les Romains peu après 77, les Massaliotes s'y étaient fortement implantés [4], presque autant que sur l'autre rive du fleuve. Ainsi, la carte de répartition des villes qui, peut-être dès le III^e^ siècle, mais sûrement au II^e^ et au I^er^ siècle, battaient monnaie sous l'impulsion de Marseille en imitant son numéraire (*Glanikoi*, *Kainikétai*, *Avenio*, *Cabellio* sur la rive gauche du Rhône ; Nimes, *Samnagétai*, *Longostalétai* et *Baetterae* sur la rive droite), montre que l'influence de Marseille s'était exercée dans ce domaine assez équitablement de part et d'autre du bas Rhône [5] : « Un tel privilège monétaire, écrit justement H. Rolland [6], inconnu ailleurs, même dans les villes massaliotes échelonnées le long de la côte, apparaît comme l'indice d'un état politique spécial à ce pays, bien différent de celui où vivaient les *oppida* indigènes, où Marseille limitait son rôle à des importations commerciales et à la seule influence de sa civilisation ». De même, la carte de répartition des inscriptions gallo-grecques montre qu'elles sont concentrées, dans l'ensemble, sur les deux rives du bas Rhône, non point dans le delta ni non plus d'ailleurs dans les comptoirs massaliotes du littoral [7], mais de part et d'autre de la basse Durance, du Calavon et de l'Ouvèze, ainsi que dans la basse vallée du Gardon [8]. Un texte enfin

1. Lattes, à l'embouchure du Lez, pourrait être un de ces comptoirs massaliotes ; F. Benoit, *Recherches*, p. 116 sq. ; l'exploration du site est en cours.

2. Sur l'importance dans l'Antiquité de cette zone aujourd'hui déshéritée, cf. F. Benoit, *Le delta du Rhône à l'époque grecque*, dans *R.E.A.*, 1940, p. 567-572 et *Recherches*, p. 111 sq.

3. *Supra*, p. 54. — J. Charmasson, *La pénétration de l'hellénisme par les vallées de la Tave et de la Cèze (Gard). Les sites hellénisés de Gaujac, Montfaucon et St-Laurent-de-Carnols*, dans *Ogam*, 19, 1967, p. 145-168, 1 carte.

4. J. Coupry, *L'hellénisation de la Provence*, *l. c.*, p. 404-405.

5. M. Clerc, *Massalia*, 1, p. 379-386 ; H. Rolland, *l. c.*, dans *R.E.A.*, 51, 1949, p. 97 et *Monnaies gallo-grecques*, *l. c.*, p. 111-119 ; P. C. Vian, dans *Rhodania*, 1947, p. 52 sq. ; le fait que ces diverses cités aient eu une monnaie imitée certes de celle de Marseille, mais frappée à leur nom n'implique pas qu'elles aient été indépendantes de la colonie phocéenne : voir *infra*.

6. *L. c.*, p. 97-98, où l'auteur examine le cas particulier de *Glanum*.

7. Où même les inscriptions grecques proprement dites sont extrêmement rares : F. Benoit, *Recherches*, p. 22-24.

8. P.-M. Duval, *Les inscriptions gallo-grecques trouvées en France*, dans *Actes du Colloque sur les influences helléniques en Gaule*, Dijon, 1957 (1958), p. 63-69, 1 carte. Les découvertes réalisées depuis la publication de cet article ne font que confirmer cette répartition : le nombre de documents dont nous disposons à présent commence à être assez considérable pour que cette répartition ne soit pas accidentelle.

paraît témoigner en faveur de l'existence relativement ancienne d'un domaine de Marseille qui se serait étendu sur la rive droite du bas Rhône : Strabon (4, 2, 3) rapporte en effet qu'avant la défaite que leur infligea Domitius Ahenobarbus, « les *Arverni* avaient étendu leur empire jusqu'à Narbonne et jusqu'aux frontières de la Massaliotide », καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος [1].

Quelle que soit l'extension exacte de la χώρα Μασσαλιῶτις, son unité se faisait autour du bas Rhône et du littoral méditerranéen : c'était un carrefour de pistes terrestres, de voies fluviales et maritimes, jalonné de comptoirs créés avant tout à des fins commerciales, cela est bien certain [2], mais qui devinrent si nombreux et où l'influence de la colonie phocéenne était si profonde [3], qu'ils constituèrent peu à peu un véritable domaine continu, qui, au moment de la colonisation romaine, se présentait comme un état politique autonome, la *Massalie*, dont Marseille était la capitale. Mais ce domaine territorial continu se prolongeait vers l'ouest, sur les côtes languedociennes et catalanes, et peut-être aussi vers l'est, sur la côte ligure, par un domaine colonial constitué par des comptoirs isolés en terre étrangère. A la fin du IIe siècle av. J.-C., la Massalie devint le noyau vital de la *Provincia* [4].

On l'a vu, il est fort difficile, devant les incertitudes qui demeurent — et que seules des fouilles bien menées pourront réduire — de dresser le tableau chronologique de la constitution de ce domaine, d'autant qu'on ignore les formes successives qu'a pu prendre en six siècles l'hégémonie marseillaise, qui, d'ailleurs, dut subir d'inévitables vicissitudes [5]. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, on peut néanmoins proposer l'évolution schématique suivante :

— *VIe siècle* : Marseille prend possession du territoire immédiat qui l'entoure, le pays des *Segobrigii* ; elle implante quelques comptoirs-marchés dans le delta du Rhône et sur le littoral : ce sont autant de relais et de points d'appui pour les marchands grecs [6], mais ces places, dont on ignore et le nombre et l'importance, restent

1. La *Massaliotide* désigne très nettement ici un territoire propre, comme la *Narbonitide* (= la Narbonnaise) : d'ailleurs Strabon, dans sa description de la Gaule méridionale, distingue nettement ces deux circonscriptions territoriales (4, 1, 1, par exemple).

2. J. Jannoray, *Ensérune*, p. 302 : la politique de Marseille était « une politique de marchands préoccupés de pénétration économique, non de conquérants soucieux d'acquérir des territoires ».

3. Les découvertes de céramiques ioniennes et massaliotes, intensément représentées dans tout le Midi de la Gaule et dans la vallée du Rhône, ne déterminent que la zone d'influence commerciale et culturelle de Marseille : H. Gallet de Santerre, *A propos de la céramique grecque de Marseille. Questions d'archéologie languedocienne*, dans *R.E.A.*, 64, 1962, p. 378-403 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 137-187. Mais à elle seule, la présence, même abondante, de céramiques ioniennes et massaliotes sur un site tel que St-Blaise, n'implique pas que cet *oppidum* ait été dès le VIe siècle un « poste massaliote » : l'archéologie ne saurait que rarement renseigner sur l'appartenance politique d'un *oppidum*.

4. F. Benoit, *Recherches*, p. 218 : « La zone d'influence massaliète apparaît ainsi circonscrite au littoral et à la vallée inférieure du Rhône, province « méditerranéenne » au sens géographique du mot, dont le substrat hellénique marquera sous Auguste la limite de la Narbonnaise ». — On rappellera le toponyme *Gretia* porté sur la Table de Peutinger entre Aix et le confluent Rhône-Durance.

5. C'est vers la fin du IVe siècle qu'est construite la forteresse d'*Olbia* ; c'est au début du siècle suivant qu'une savante fortification de type grec remplace à St-Blaise la vieille enceinte indigène ; il semble enfin que ce soit au cours de ce même IIIe siècle que Marseille s'entoure du puissant rempart que les fouilles y découvrent actuellement. Est-ce pour se protéger des invasions gauloises (les Volques se seraient installés vers 250 en Languedoc) que ces villes massaliotes se fortifient avec tant de soin ?

6. H. Rolland, *l. c.*, p. 92 ; ce serait peut-être le cas, vers l'intérieur, de St-Blaise et d'Arles. Peut-être aussi d'Agde et d'Antibes où l'occupation grecque est archéologiquement attestée dès

isolées en terre barbare ; on ne peut donc pas encore parler de domaine politique.

— *V^e siècle* : phase plus mal connue durant laquelle Marseille doit fonder de nouveaux comptoirs.

— *Du début du IV^e au milieu du II^e siècle* : Marseille établit sur le littoral de nouvelles bases — des comptoirs-forteresses [1] — et renforce celles qu'elle avait déjà ; mais ce ne sont toujours, semble-t-il, que des enclaves en terre étrangère, dont elle a néanmoins *de facto* la possession. Le long du bas Rhône, dont elle possède le delta, elle passe des traités d'alliance commerciale avec des agglomérations indigènes comme Avignon et Cavaillon.

— *Milieu et fin du II^e siècle* : Marseille, désormais avec l'aide des Romains, prend possession d'un territoire continu [2] le long du littoral, depuis les bouches du Rhône jusqu'au-delà de Monaco et, à l'intérieur du delta du Rhône, jusque dans la région d'Avignon. Seuls les comptoirs établis sur le littoral du golfe du Lion demeurent des places isolées en terre barbare. C'est l'époque d'expansion du monnayage de Marseille et des villes qui sont alors sous son obédience.

— *Début du I^er siècle* : Marseille étend son domaine sur la rive droite du bas Rhône, dans la région de Nimes, de Remoulins et peut-être même de Bagnols-sur-Cèze.

Ce domaine terrestre s'était certes constitué en grande partie grâce à la libéralité des Romains et au détriment des peuplades indigènes, des Salyens surtout [3]. Mais c'est volontairement que d'autres peuplades semblent s'être mises sous l'obédience de Marseille : je pense en particulier aux *Cavares*, dont Avignon était la capitale et Cavaillon une des villes commerciales les plus importantes, et qui ne paraissent s'être

cette époque et où elle le serait plus encore si l'on entreprenait l'exploration systématique de ces sites : H. Gallet de Santerre, dans *R.E.A.*, 64, 1962, p. 392 pour Agde et F. Benoit, *Recherches*, p. 102 et 108 pour Antibes. Il est toutefois possible que parmi les villes grecques du littoral, dont l'occupation est attestée dès le début du VI^e siècle (Nice, Antibes, Agde et Arles sur le bas Rhône), certaines soient des fondations phocéennes et non massaliotes : J.-P. Morel, *Les Phocéens en Occident : certitudes et hypothèses*, *l.c.*, p. 394.

1. *Olbia* est le type parfait de ces petites forteresses (175 m de côté) ; et César (*B.C.*, 2, 4) qualifie *Tauroentum* de *castellum*. — Selon F. Villard, *l. c.*, p. 113, « c'est entre le commencement du V^e siècle et le milieu du III^e qu'il faut vraisemblablement situer le début de la colonisation massaliote sur les côtes de Provence » ; pour Jannoray, *Ensérune*, p. 289-290, 296-297 et 300-301, les fondations marseillaises seraient très tardives. Sur les dates respectives de fondation des places massaliotes connues par les textes, cf. F. Villard, *l. c.*, p. 112-114 ; J. Coupry, *La fondation d'Olbia en Provence et l'Empire marseillais*, dans *Rhodania*, 1958, p. 29-30 ; du même, *L'hellénisation de la Provence*, *l. c.*, p. 386-407 ; du même, *Les fouilles d'Olbia à Hyères*, dans *C.R.A.I.*, 1964, p. 313-321 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 99-111. La confrontation des textes et du matériel archéologique concernant les quelques sites massaliotes en partie explorés (on ne rappellera jamais assez qu'ils sont encore très peu nombreux), fait ressortir que *Nikaia*, *Antipolis*, *Theline/Arelate* et sans doute *Agathé* furent occupés par des Grecs dès le VI^e siècle ; *Olbia* dès la fin du IV^e siècle ; St-Blaise est occupé dès la fin du VII^e siècle et déjà en rapport avec des Ioniens, mais la fortification grecque du site ne remonte qu'à la fin du IV^e sinon au III^e siècle ; *Tauroentum* est sûrement occupé à l'époque hellénistique ; quant à *Glanum*, son expansion ne commence qu'à la fin du III^e siècle.

2. Il convient en effet d'insister sur la continuité de ce domaine, du moins au II^e et au I^er siècle. *Contra* : R. Busquet, *Histoire du commerce*, *l. c.*, p. 79, selon qui Arles aurait été un port salyen : en fait on ne sait pas quelle était l'importance d'Arles à cette époque et l'on ignore même si avant 125 elle dépendait des Salyens ou de Marseille ; ce qui est sûr, c'est qu'après la soumission des Salyens, elle tombe sous la sujétion massaliote. Selon le même auteur (p. 78), ce ne serait qu'à compter du début du II^e siècle que l'on pourrait parler d'un domaine territorial de Marseille.

3. Strabon, 4, 1, 12 et 6, 3, décrivant le rivage de Basse Provence, parle du pays des Marseillais et de celui des Salyens, comme s'il y avait en fait interpénétration ou superposition de leur territoire respectif. — On n'oubliera pas toutefois qu'il dut y avoir de longues périodes d'entente entre les Salyens et les Marseillais, au témoignage même de Justin (43, 5, 8), qui semble faire allusion à un véritable traité d'amitié :... *in perpetuum amicitiam cum Massiliensibus junxit.*

jamais soulevées contre Rome [1]. Mais un problème capital consisterait en fait à préciser quels étaient les liens politiques qui unissaient la métropole *Massalia* à ses comptoirs du littoral [2] ou de l'arrière-pays rhodanien ; ils sont difficiles à cerner avec la seule documentation dont nous disposons, mais ils existaient : Strabon (4, 1, 5) rapporte en effet qu'après la chute de Marseille la ville et les sujets qui lui étaient soumis (ὑπήκοοι) conservèrent leur autonomie antérieure ; la formule ne semble pas désigner seulement les Grecs de Marseille. D'autre part, le monnayage autonome de la plupart de ces villes témoignerait en faveur d'une certaine individualité de ces cités [3] ; s'il est vrai, ainsi que le présume H. Rolland, qu'il y a eu à *Glanum* un atelier monétaire travaillant pour le compte de Marseille, cette seule activité décèlerait « un lien administratif entre Marseille et les villes de son domaine » : si cette observation se confirmait, ce serait là un document d'une extrême importance pour définir la politique et l'administration de la Massalie. Mais peut-être ces comptoirs n'étaient-ils unis à Marseille que par des intérêts communs et gardaient-ils leur autonomie et leur vie propre au sein de leur peuplade [4].

Au-delà de leur territoire propre, les Massaliotes passaient des traités commerciaux avec certaines tribus indigènes, tels les *Velaunii* [5], et s'assuraient l'alliance défensive de telles autres : ce fut le cas des *Albici* de la vallée du Calavon [6] et des hauts plateaux d'Albion qui, en 49 av. J.-C., « étaient leurs alliés depuis fort longtemps », *qui in eorum fide antiquitus erant* [7], et qui furent alors les seuls, parmi les populations de l'arrière-pays, à venir secourir la cité assiégée.

Après sa capitulation devant César en 49, Marseille, « ainsi que les villes qui dépendaient d'elle, conserva l'autonomie dont elle avait joui de tout temps » (Strabon, 4, 1, 5). En réalité, son domaine territorial fut démembré, mais son annexion à la Narbonnaise se fit par étapes [8]. Elle continua à former un petit état (*civitas foederata*), mais ce n'était qu'un simulacre d'indépendance. Nice par exemple fut gouvernée jusqu'au IIe siècle par un *episcopus* envoyé par Marseille [9] ; au IIIe siècle, cette ville était encore chef-lieu d'une circonscription côtière très peu profonde, mais qui s'étalait depuis le Var jusque vers Menton, l'*episcepcis chorae inferioris* [10], territoire qui corres-

1. *Infra*, p. 233-234.

2. J.-P. Morel, dans *R.A.*, 1966, p. 368-370 (c.-r. de F. Benoit, *Recherches*). Pour Antibes et Nice : Seibert, *Metropolis und Apoikie*, Würzburg, 1963, p. 143-150.

3. H. Rolland, *l. c.*, dans *R.E.A.*, 51, 1949, p. 97-98.

4. J. Coupry, *L'hellénisation de la Provence*, *l. c.*, p. 402, pense que Marseille « intéressée seulement par son commerce... a dû chercher plutôt des solutions territoriales dans des formules d'association et de protectorat avec quelques garnisons bien placées, que dans l'exploitation directe et l'administration de détail de larges territoires ».

5. Voir plus bas, p. 372 sq.

6. Secteur où la densité des inscriptions gallo-grecques est particulièrement remarquable.

7. César, *B.C.*, 1, 34 ; G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 229-230 et *infra*, p. 273 sq..

8. H. Rolland, *l. c.*, p. 96 ; Strabon 4, 1, 5, remarque que déjà de son temps (époque d'Auguste) la romanisation de la Massalie était très avancée.

9. *CIL*, V, 7914 : *C. Memmius Macrinus episcopus Nicaensium.* En fait on ne sait pas quels étaient sous le Haut Empire les liens qui unissaient entre elles et à leur métropole les villes de Massalie. Parlant de Nice, Strabon 4, 1, 9 dit que, tout en demeurant dans la dépendance de Marseille, cette ville faisait partie de la province : Νίκαια ὑπὸ τοῖς Μασσαλιώταις μένει καὶ τῆς ἐπαρχίας ἐστίν.

10. *CIL*, V, 7880 : selon cette inscription du milieu du IIIe siècle de notre ère, l'*episcepsis* de Nice n'est plus alors gouvernée par un *episcopus* marseillais mais par un *ducenarius*, qui n'est autre que le procurateur de la province des Alpes Maritimes. Les deux colonnes inscrites de Vence (*CIL*, XII, 7), longtemps interprétées comme des bornes frontières entre le territoire marseillais

pondait très exactement à la partie orientale de l'ancienne χώρα littorale des Massaliotes[1]. Au IIIe siècle, en abandonnant ses institutions traditionnelles et ses anciennes prérogatives, Marseille voyait son domaine définitivement annexé aux provinces de Narbonnaise et des Alpes Maritimes[2].

et la cité de Vence (A. Grenier, *Manuel*, 5, 1931, p. 165), sont en réalité — ainsi que l'a bien vu N. Lamboglia (*Questioni di topografia antica*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 57-59) — les colonnes du *pronaos* ou du portique d'un petit temple : l'auteur de la dédicace, *Julius Honoratus*, gouvernait la province des *Alpes Maritimae* à l'époque de Caracalla ; la mention des *Massilienses* semblerait indiquer que *l'episcepsis* de Nice n'était pas encore incorporée à la province alpestre ; l'annexion définitive et totale de cette circonscription littorale aux provinces romaines limitrophes aurait donc été réalisée dans le deuxième quart du IIIe siècle. Sur cette question, voir aussi R. Latouche, *Nice et Cimiez*, dans *Mélanges F. Lot*, 1925, p. 331-358 ; P.-M. Duval, dans *Gallia*, 4, 1946, p. 79, note 3.

1. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 128-135, 1 carte.
2. M. Clerc, *Massalia*, 2, p. 293-299.

B

LA CONFÉDÉRATION DES « CAVARES »

Le territoire des « Cavares » : une marche rhodanienne

Le territoire de la confédération des *Cavares* s'étendait, sur la rive gauche du Rhône, de la Durance à l'Isère (124 km) et, d'ouest en est, du Rhône aux premiers contreforts montagneux des Préalpes (sur une vingtaine de kilomètres). De ce fait, les *Cavares* avaient pour voisins immédiats : sur la rive droite du Rhône, les *Helvii* en Vivarais et les *Volcae Arecomici* en Languedoc oriental ; sur la rive gauche du fleuve, vers le sud, les *Salluvii*, à l'est, les *Albici* et les *Vocontii* ; au nord enfin, les *Allobroges*[1].

Mais laissons la parole à Strabon (4, 1, 11) : « Avançons-nous à partir de *Massalia* dans le pays compris entre les Alpes et le Rhône : nous y trouvons d'abord les *Salyes*, dont le territoire mesure 500 stades jusqu'à la Durance, puis le bac nous passe à Cavaillon et là nous mettons le pied sur le territoire des *Cavares*, qui s'étend à son tour jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône, c'est-à-dire jusqu'au point où les Cévennes viennent en quelque sorte rejoindre le Rhône. Depuis la Durance jusqu'ici, la distance parcourue est de 700 stades[2]. Seulement, tandis que les *Salyes*, chez eux, occupent à la fois les plaines et les montagnes qui les dominent, les *Cavares* ont au-dessus d'eux, plus à l'intérieur du pays, les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* ».

Ce texte est fondamental pour l'étude du peuplement préromain du sud-est de la Gaule et je m'y référerai très souvent. Il est une illustration très caractéristique de la méthode précise et sûre de Strabon. Le géographe en effet, se proposant de décrire la région située entre la mer, le Rhône et les Alpes, établit des compartiments, dont les lignes maîtresses sont constituées par des montagnes (Alpes, Luberon, Cévennes) et des cours d'eau (Rhône, Durance, Isère), à l'intérieur desquels il localise peuplades et villes. Ainsi qu'il le dit lui-même (4, 1, 11), il décrit donc cette contrée très méthodiquement : de la mer à la Durance à Cavaillon, nous sommes en territoire salyen ; au nord de la Durance, le territoire des *Cavares* s'étend de Cavaillon jusqu'au confluent de l'Isère et du Rhône, c'est-à-dire jusque vers Tain et Tournon, là où en effet « les Cévennes viennent en quelque sorte rejoindre le Rhône »[3]. D'ouest en est,

1. E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 82, 97, 142 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 225-227 ; L. Rochetin, *Etude sur la viabilité*, *l. c.*, p. 14-27 ; *CIL*, XII, p. 130-132 ; *R.E.*, III, 2, col. 1800 ; C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 514-515 ; G. Barruol, dans *Prov. Hist.*, 13, 1963, p. 6-11.

2. 129,5 kilomètres. Je rappelle que chez Strabon ces distances étaient mesurées le long d'itinéraires souvent anciens.

3. Il est impossible d'identifier Isère et Eygues, ainsi que le propose F. Benoit, *Itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 381, en se fondant sur un texte de Polybe que j'analyse par ailleurs : cela

le même texte apporte la précision suivante : les *Cavares* habitent exclusivement la plaine, c'est-à-dire le couloir rhodanien ; cela ressort de la différence qui existe entre la topographie du territoire des Salyens et celle de la contrée des Cavares, distinction sur laquelle Strabon insiste tout particulièrement : « tandis que les Salyens [entre la mer et une ligne formée, au nord, par la Durance à Cavaillon et le *Louérion*/Luberon de Cavaillon à Manosque (4, 6, 3)] occupent à la fois les plaines et les montagnes qui les dominent, les Cavares ont au-dessus d'eux, dans la montagne, les *Vocontii*, etc. ». Ce qui revient à dire : au nord de la basse Durance, il faut distinguer deux zones de peuplement, la plaine qu'habitent les *Cavares* et les montagnes qu'occupent les *Vocontii* et d'autres peuplades parmi lesquelles, on le verra plus loin, les *Albici* (Strabon, 4, 6, 4) [1].

La carte physique de la vallée du Rhône et des Préalpes illustre et confirme la justesse des vues de synthèse du géographe grec [2]. Les basses vallées des cours d'eau qui se jettent dans le Rhône (du sud au nord : Durance, Sorgue et Ouvèze, Eygues, Lez, Berre, Jabron et Roubion, Drôme et Isère) forment une série de petites plaines alluviales, une succession de régions naturelles (Comtat, Tricastin, Valdaine, Valentinois), qui constituaient le domaine propre des *Cavares*, alors que les cours moyen et supérieur de ces mêmes rivières sillonnaient le territoire montagneux des *Vocontii*.

On remarquera toutefois que les frontières naturelles données par Strabon aux grands peuples du sud-est de la Gaule sont forcément approximatives : ainsi, quand il dit que les *Cavares* occupaient la contrée qui s'étendait « de la Durance à l'Isère », cela ne signifie pas à la lettre que la ligne d'eau de ces rivières constituait sur tout leur parcours inférieur une frontière ; en effet, vers le sud, les *oppida* de la rive gauche de la Durance, en aval de Cabannes, étaient sans doute aux mains des *Cavares* et au nord, les *Segovellauni*, clients des *Cavares*, outrepassaient peut-être les rives de la basse Isère [3].

Telles sont donc les limites du vaste territoire de ce que j'appelle la confédération cavare : elle rassemblait en effet d'autres communautés ou tribus secondaires, unies entre elles par des liens fédératifs ; comme au sein des confédérations des *Salluvii*, des *Vocontii* ou des *Volcae*, d'autres peuplades moins importantes se développèrent sous le patronage des *Cavares* proprement dits, dont l'influence politique s'étendit sur toute la moyenne vallée du Rhône où leur nom finit par s'imposer : ce sont, du sud au nord, les *Memini*, vraisemblablement les *Tricastini* et les *Segovellauni*.

Etablis dans une région à tous égards privilégiée, au confluent du Rhône et de la Durance, autour d'Avignon et de Cavaillon, les *Cavares* étaient, semble-t-il, des Celtes qui, militairement puissants, bien organisés, et vite enrichis par l'agriculture et surtout par le commerce, auraient fait leurs clients des peuplades antérieurement

aurait pour conséquence de limiter à l'Eygues le territoire des *Cavares* ; or Strabon 4, 1, 11 nomme clairement l'Ἴσαρ et précise en outre que de la Durance à l'Isère la distance est de 700 stades (129,5 km), ce qui correspond à la distance réelle. Sur cette question, *infra*, p. 326, note 5.

1. Dans le même paragraphe 4, 1, 11, Strabon insiste à nouveau sur cette opposition plaine-montagne, à propos de la ville d'*Aeria* qu'il localise dans les montagnes. — Vers l'est, les limites des anciens diocèses s'harmonisent assez bien avec cette indication : on le verra plus bas à propos des limites de chaque peuplade.

2. La carte au 500 000e de l'I.G.N. est ici d'un grand intérêt : le relief y est figuré par des hachures imprimées en gris-vert et rehaussées d'un estompage en teinte neutre établi dans l'hypothèse d'un éclairage oblique. Pour la région qui nous occupe ici, la limite plaine-montagne saute aux yeux.

3. *Infra*, p. 269.

fixées dans cette région et de celles qui, de la même race qu'eux, vinrent avec eux ou après eux prendre possession d'un canton de ce pays. Un fait est certain : au dire de Strabon — qui fait état ici de la situation qui était celle de la vallée du Rhône au début du Ier siècle av. J.-C. — le nom de *Cavares* s'étendait alors bien au-delà de la région avignonaise, puisqu'il l'applique aux populations qui occupaient la plaine de la rive gauche du Rhône de Cavaillon à Valence. Pline confirme cette observation en situant *Valentia in agro Cavarum* (3, 26), alors que l'on sait par ailleurs, par Pline et aussi par Ptolémée, qui utilise une documentation topographique et administrative très ancienne, que Valence était le chef-lieu des *Segovellauni*.

La puissance et la notoriété de ces *Cavares* était telle qu'au dire de Strabon (4, 1, 12) cet ethnique tendait, de son temps, à supplanter tous les autres noms de peuples de la rive gauche du Rhône, non seulement vers le nord jusqu'à l'Isère, mais aussi vers le sud jusqu'au delta : « Les *Volcae* touchent au Rhône et voient s'étendre en face d'eux, sur la rive opposée, les possessions des *Salyes* et des *Cavares* ; mais le nom de *Cavares* l'emporte désormais sur tous les autres et l'on n'appelle plus autrement les Barbares de cette rive »[1]. Aucun autre document ne vient confirmer cette remarque de Strabon et si les *Cavares* ont étendu leur hégémonie vers le sud, donc sur le territoire des Salyens, ce ne peut être qu'après la défaite de ces derniers, en 125, époque à laquelle leur confédération fut dissoute et leur domaine partiellement remis par les Romains aux Massaliotes.

Or, il y a tout lieu de penser que, très tôt, la confédération rhodanienne des *Cavares* devint une fidèle alliée des Marseillais[2], qui se seraient attachés leur amitié pour utiliser

1. Tite-Live, faisant le récit du passage d'Hannibal en Gaule méridionale, signale qu'à la fin du IIIe siècle les *Volcae* occupaient les deux rives du bas Rhône : « Hannibal, qui avait obtenu la paix des autres peuplades, par la crainte qu'inspiraient ses troupes ou à prix d'argent, était déjà parvenu sur le territoire des *Volcae*, nation puissante. Ils habitent les deux rives du Rhône (*colunt autem circa utramque ripam Rhodani*) ; mais craignant de ne pouvoir défendre contre les Carthaginois leurs terres de la rive droite, et afin d'avoir le fleuve pour rempart, l'ayant fait traverser à presque tous les leurs, ils occupaient en armes la rive gauche » (21, 26, 6). Tite-Live est le seul à faire allusion à des possessions volques sur la rive gauche du Rhône : s'agit-il de la région de Tarascon ? Quoiqu'il en soit, vers la fin du IIIe ou dans le courant du IIe siècle, Cavares ou Salyens ont dû récupérer ces terres de la rive gauche. A moins — ce qui serait plus vraisemblable — de limiter ces possessions volques à quelques *vici* établis aux abords des passages traditionnels du Rhône (Tarascon par exemple) qui, en cette fin du IIIe siècle, auraient été momentanément aux mains des *Volcae* ; on sait en effet que Strabon 4, 1, 12, donne le Rhône comme frontière entre les *Cavares* et les *Volcae*. Sur ce problème, *CIL*, XII, p. 346 ; C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 464-466 ; sur l'inscription trouvée à Avignon et nommant un *Pr(aitor?) Volcar(um)*, voir *supra*, p. 172, note 5.

2. En 218, après avoir franchi le Rhône, entre Tarascon et Roquemaure, Hannibal, pour se tenir le plus loin possible des troupes romaines et des mercenaires à la solde de Marseille, ne prit pas, pour se rendre en Italie, la piste de la vallée de la Durance (avec le raccourci de la vallée du Calavon) qui se présentait devant lui, mais remonta la rive gauche du fleuve (pays des *Cavares*), jusqu'à l'Isère. En cette circonstance, les *Cavares*, nommés implicitement par la périphrase de Tite-Live « les Gaulois qui se trouvaient de l'autre côté du Rhône par rapport aux *Volcae* », tentèrent de s'opposer activement au passage des Carthaginois sur leur territoire, alors que les *Volcae* n'avaient guère montré d'hostilité à leur égard, « désirant voir cette armée traverser le Rhône et débarrasser au plus tôt leur pays d'une telle masse d'hommes qui l'accablait » (Liv., 21, 26, 7). Alors qu'Hannibal allait franchir le fleuve, « une foule de Barbares [*Cavares* : des *equites virique* selon Liv., 21, 27, 1] se groupèrent sur l'autre rive pour empêcher les Carthaginois de traverser » (Pol., 3, 42). Mais leur témérité fit rapidement place à la débandade : « Les Gaulois accoururent sur la rive avec des hurlements divers et un chant de leur façon, en secouant leur bouclier au-dessus de leur tête et brandissant dans leur main des javelots, quoique effrayés eux aussi de voir devant eux une telle foule... » ; Hannon les prend de revers et s'empare de leur

au profit de leur commerce la grande voie de pénétration en Gaule qu'était la vallée du Rhône. En effet, à la différence des *Ligures*, des *Salyes*, des *Vocontii* et des *Allobroges*, les *Cavares* ne furent pas soumis par les armes en 125-121 [1] : leur nom du moins ne figure ni dans les *Actes Triomphaux*, ni dans les nombreux textes qu'ont laissés sur cette période et sur ces régions les historiens de l'Antiquité, ce qui eût été étonnant si les *Cavares*, peuple déjà très puissant, eussent participé à l'un ou l'autre de ces combats mémorables qui marquèrent la fin de l'indépendance des peuples indigènes de la vallée du Rhône. D'autre part, Cavaillon et Avignon étaient — dès la fin du IIe siècle av. J.-C., mais depuis un temps indéterminé — « des villes de Marseille » [2]. Dans ce contexte, il n'est pas invraisemblable que d'autres villes de la vallée du Rhône, jusqu'aux frontières des *Allobroges*, aient été aussi des alliées de Marseille, des relais commerciaux du grand port méditerranéen. Vus sous cet angle, les *oppida* de Cavaillon, de Bonpas, d'Avignon, du Mourre-de-Sève, de Durban, de Barry, du Pègue et bien d'autres n'apparaissent plus comme des sites extraordinaires, mais comme quelques maillons reconnus et partiellement explorés de cette longue chaîne de villes cavares en rapports commerciaux avec Marseille [3].

C'est dire la nette prédominance des *Cavares* sur les autres peuplades régionales, non seulement du temps de l'indépendance, mais aussi au moment de la conquête et de la création de la *Provincia*. Dans plus d'un cas, Rome sut manier avec sagesse les institutions et les habitudes de vie locale des peuples qu'elle voulait fédérer à l'Empire : on aurait ici un exemple de ce processus de colonisation, la confédération cavare se survivant et même se développant dans le cadre des institutions nouvelles, comme ce sera plus tard le cas du royaume alpin de Cottius. Et cette politique, attentive aux conditions et aux traditions locales des provinces extérieures, fut peut-être, il faut à nouveau le souligner, une des causes majeures du succès de la romanisation. Très tôt alliés de Marseille, et de par leur situation géographique plus ouverts que d'autres aux influences extérieures, les *Cavares* donnent en effet l'impression de s'être laissés romaniser sans difficulté.

Au début de l'Empire, ce nom de *Cavares*, que Strabon donne encore à tous les habitants de la moyenne et de la basse vallée du Rhône, n'est pas seulement un surnom de race ou d'origine, mais bien la preuve de la survivance — sous une forme qui nous échappe d'ailleurs — de la vaste confédération des peuplades rhodaniennes [4] ; cette petite nation avait su évoluer sous l'autorité romaine et même s'y soumettre, tout en gardant une autonomie dont nous ignorons les limites exactes, mais que nous devinons assez large encore à travers la documentation que nous a conservée Strabon. Ainsi, notant les progrès de la romanisation chez les *Cavares*, il écrit (4, 1, 12) « qu'ils ne sont plus, à proprement parler, des Barbares, vu qu'ils tendent de plus en plus à adopter le

camp ; « après s'être efforcés de résister..., ils se dispersent et s'enfuient, chacun dans son village, *in vicos passim suos diffugiunt* » (Liv., 21, 28, 1-4). Dès cette époque-là, les *Cavares* sont donc plutôt favorables aux Romains et apparaissent comme des alliés des Massaliotes.

1. Rien ne permet d'affirmer en effet que les *Cavares* aient été battus à *Vindalium* par Domitius Ahenobarbus en 121 : les sources antiques disent seulement que les *Allobroges* étaient aidés de Gaulois qu'on ne nomme pas.

2. *Supra*, p. 224.

3. Sur ces villes, *infra*, p. 241 sq.

4. Sans cela, rien ne justifierait ce nom, car les habitants auraient très bien pu être désignés, comme ils le seront au IIe et au IIIe siècle de notre ère, par l'ethnique de leur *civitas* : ainsi les *Avenionenses* (*CIL*, XII, 366, 1120, 3169, 3275), les *Cabellienses* (*CIL*, XII, 3275, 5828), les *Araus(i)enses* (*CIL*, VI, 1549 et XII, 1567, 1912).

mode de vie des Romains, leur langue et leurs mœurs, quelques-uns même le genre de vie des citoyens romains » ; ces remarques situent donc les *Cavares* parmi les indigènes alors les plus romanisés du Midi de la Gaule : elles ne laissent pas de nous étonner tout de même, car, lorsqu'écrivait Strabon, depuis plus d'un siècle la vallée du Rhône faisait officiellement partie de la *Provincia* ; or, d'après ce texte, il semble que la civilisation romaine commençait alors seulement à influencer les populations indigènes, et nous sommes pourtant ici sur la grande voie de passage du Rhône, au cœur même de la Province : c'est dire combien les peuplades montagnardes, situées à l'écart des grands axes de circulation, ont dû conserver longtemps leurs usages, leur langue et même les vieilles institutions indigènes.

Etymologie de l'ethnique « Cavares ».

Les textes anciens, grecs et latins, qui nomment les Cavares, donnent de cet ethnique les formes suivantes :

— Καο῾α:οι (Strabon, 4, 1, 11-12) ;
— Καύαροι (Ptolémée, 2, 10, 8) ;
— *Cavares* (Pline 3, 34 et 36 ; Table Peut.) [1].

L'ethnique *Cavares* serait celtique [2] ; à l'appui de cette affirmation, on peut faire valoir les textes suivants, qui tous montrent les Gaulois qui portent ce nom dans un environnement celtique [3] :

— Pausanias parle d'un groupe celtique de Καβαρεῖς qui, au IV^e^ et au III^e^ siècle av. J.-C., habitaient l'extrême nord de la péninsule des Balkans, à la limite du désert glacé [4].

— De son côté, Polybe fait mention d'un roi des Galates de la région de Byzance qui portait (en 213 av. J.-C.) le nom de *Cavaros*, anthroponyme indiquant vraisemblablement l'origine de sa tribu [5].

— César parle d'un noble éduen du nom de *Cavarillus*, diminutif dont l'étymologie est claire et d'un *Cavarinus*, *rex* des *Senones* [6].

1. On trouve cet ethnique avec l'accusatif grec en *-as* pour le gaulois *-es* chez Pomponius Mela : *inter Volcas et Cavaras emittitur* [*Rhodanus*] (2, 5) ; de même trouve-t-on *Sallyas* chez César (*B.C.*, 1, 35, 4, mais texte incertain) et *Ceutronas* sur une inscription (*CIL*, XII, 113). — La transcription latine de Καούαροι donnerait *Cavari*, mais Pline et les auteurs du Bas-Empire employant la forme *Cavares*, malgré l'autorité de Strabon dans ce domaine, c'est ce terme que j'utiliserai de préférence dans le développement de cette étude : sur ces désinences d'ethniques, voir plus haut, p. 139.

2. Holder, 1, col. 872-874 et 3, col. 1173 ; G. Dottin, *La langue gauloise*, *l. c.*, p. 90 ; Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie gauloises et celtiques*, XXI, 85, dans *Ogam*, 17, 1965, p. 147-149.

3. Ch.-J. Guyonvarc'h, *l. c.*, p. 147.

4. 1, 35, 3 et 5 ; *R.E.*, III, 2, 1800 ; Holder, 1, col. 872.

5. 4, 46, 4 et 52, 1 ; cf. également Athen. 6, 60. Ces Celtes établis sur les pentes du Mt Haimos (ils avaient appartenu à l'armée de Brennus) mirent peu à peu la main sur les tribus thraces du voisinage et fondèrent un royaume celtique qui dura jusqu'en 193 av. J.-C. ; ils s'hellénisèrent et on connaît une belle monnaie frappée au nom de leur roi *Cavaros* : Holder, 3, col. 1173 et A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, p. 406 et *infra*, p. 236, note 5. La présence en Thrace de ce Gaulois venu soit des bords du Rhône soit du siège primitif des Cavares (dont la localisation est inconnue), ne doit pas étonner, quand on sait la composition de l'expédition celtique qui se jeta sur la Macédoine et la Grèce : « C'était un ramassis de bandes recrutées on ne sait comment, écrit H. Hubert (*Les Celtes*, *l. c.*, p. 79 avec références)... Il est possible qu'il en fut venu de fort loin. Il y avait dans ces bandes gauloises plus d'un aventurier qu'attiraient le pillage et les gains des mercenaires ».

6. *B.G.*, 7, 67, 7 et 5, 54, 2.

— Aristodémos de Nisa raconte enfin l'histoire suivante, recueillie dans un ouvrage d'histoires amoureuses formé par Parthénos de Nicée [1] : un homme nommé Xanthos se vit un jour enlever son épouse par un Gaulois ; celui-ci s'appelait *Cavaras* et venait des environs de Marseille : il ne fait aucun doute qu'il appartenait à la peuplade rhodanienne des *Cavares*.

Le qualificatif d'origine *Cavarius* et *Cavaria* est assez répandu à l'époque romaine : on le trouve à Poitiers [2], en Italie surtout [3] et il qualifie même un mercenaire à Kaça : *C. Cavarius Priscus* [4] ; mais rien ne prouve que tous ces personnages aient eu une origine rhodanienne : les textes cités ci-dessus montrent en effet la dispersion des *Cavares* jusqu'aux limites du monde alors connu, comme ce fut le cas pour la plupart des nations gauloises.

Le sens du mot *Kavaros*, généralement admis par les philologues, est celui de « géant », d'où « héros, guerrier » : les *Cavares* seraient donc « les Géants », qualificatif de tribu, sobriquet ethnique ou nom de guerre [5].

1. *Cavares*

Au sein de cette vaste confédération de peuplades, les *Cavares* occupaient une place de choix, probablement acquise les armes à la main lors de la grande migration celtique du v[e] siècle [6].

Pour fixer les limites de leur territoire — Strabon ne parlant que des *Cavares* au sens large du mot et non au sens de peuplade strictement délimitée — notre documentation est ténue. Pline (3,36) et Pomponius Méla (2,5,75) citent *Avennio Cavarum*, à l'exclusion des autres villes de la région (*Augusta Tricastinorum, Carbantorate Meminorum*) qui étaient les chefs-lieux d'autres tribus. Ptolémée de son côté (2, 10, 8), qui énumère toutes les peuplades rhodaniennes (*Segallauni, Tricastini, Memini* ...), attribue aux *Cavares* les villes suivantes : *Acusio colonia, Arausio, Avennio colonia, Cabellio*

1. *Erotica*, 8. Holder, 1 col. 872 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an* 100 *avant notre ère*, Paris, 1904, p. 199 ; H. Hubert, *Les Celtes, l. c.*, p. 79 et note 6.

2. *CIL*, XIII, 1139.

3. *CIL*, V, 3042 à Padoue ; VI, 1056, 2, 65 et 14604 à Rome ; X, 7052 à Catane ; XI, 451 à Rimini ; XIV, 438 et 789 à Ostie.

4. Holder, 3, col. 1173.

5. Comme *Bebryces* : les « Castors » ; *Galatae* : les « Braves » ; *Caletes* : les « Durs » ; *Rutheni* : les « Blonds » etc..., étymologies généralement acceptées. N. Lamboglia, *Questioni ethnico-linguistiche*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 68-69, rapproche l'ethnique *Cavares* du toponyme *Cabellio* ; on reconnaît en effet dans ces mots un commun radical, le V pouvant alterner avec la labiale B : **Cab-* <> **Cav-* ; N. Lamboglia n'accepte pas la celticité de cet ethnique, dans lequel il voit en revanche une très ancienne racine méditerranéenne. Ch. Rostaing, *Toponymie de la Provence*, p. 111-113, semble confirmer cette interprétation, attribuant à la racine **Kab-*, qui se retrouve un peu partout sur les rivages de la Méditerranée, une valeur oronymique, avec le sens de « hauteur ». On notera aussi que *Cavares/Cavari* est assez peu différent de *Gabali*. Quoiqu'il en soit, le rapprochement *Cavares*/Cavaillon était à signaler. *Contra* : Ch.-J. Guyonvarc'h, *l. c.*, *supra*, p. 235, note 2, qui considère cet ethnonyme comme indiscutablement celtique : je me range volontiers à son avis sur ce point (en revanche, je ne partage pas sa façon de voir lorsqu'il affirme, *l. c.*, p. 147, que l'ethnique *Salyes* serait lui aussi celtique : voir *supra*, p. 187). A. Dumoulin a récemment fouillé, au pied de l'*oppidum* St-Jacques à Cavaillon, une fosse-silo dans laquelle il a trouvé un bol en céramique d'imitation de campanienne C, sous le pied duquel se trouvait, en caractères grecs, le grafitte suivant : KAOYA, qu'il interprète comme pouvant être le nom du possesseur du vase, en ce cas peut-être KAOYA(POC), qui serait ici un ethnique d'origine et confirmerait la possession de cet *oppidum* par les *Cavares*. De toute façon, c'est là un document nouveau à apporter au dossier de ce peuple. Voir A. Dumoulin, dans *Gallia*, 23, 1965, p. 70 et 71, fig. 78.

6. *Supra*, p. 157 sq.

colonia. Ces quatre villes étaient à l'époque préromaine les chefs-lieux de petites régions naturelles : sous le Haut-Empire, elles servirent de cadre à trois et peut-être à quatre *civitates*, si *Acusio* [1] a effectivement été colonie, auxquelles devaient succéder plus tard les évêchés de Cavaillon, d'Avignon et d'Orange, la région d'*Acusio*, prise entre la colonie militaire d'Orange et la colonie romaine de Valence, étant alors rattachée au diocèse de Valence.

Ces textes sommaires ne fournissent pas à eux seuls assez d'éléments pour restituer les limites territoriales des *Cavares*. Comme ils étaient entourés d'autres peuplades, dont on connaît mieux les frontières, il est possible par déduction d'obtenir des résultats satisfaisants.

La seule frontière franche est celle du bas Rhône à l'ouest [2] : Polybe le laisse entendre, parlant d'Hannibal qui se heurte à cette barrière alors difficilement franchissable (3, 42-43) et Tite-Live nous rapporte que les *Volcae* de la région nimoise, voyant arriver les Carthaginois, occupèrent en armes la rive gauche du Rhône, prenant le fleuve pour rempart, *flumen pro munimento* (21, 26, 6) ; Strabon (4, 1, 12), Pomponius Méla (2, 5) et Ptolémée (2, 10, 6 et 7) le confirment dans leur description de la Narbonnaise sous le Haut-Empire, mais leur documentation, on l'a dit, fait état de la situation de la Gaule méridionale à la veille de la conquête [3]. Avec la romanisation, l'unité de la *Provincia*, à cheval sur le Rhône, tendra à rapprocher [4] et à uniformiser les populations des deux rives du fleuve, le fait est patent. Mais au Bas-Empire, le Rhône, cette limite naturelle, redevient — du confluent de l'Ardèche à la mer — frontière entre les nouvelles provinces, la Narbonnaise I sur la rive droite et la Viennoise sur la rive gauche [5]. On notera toutefois qu'au Haut Moyen-Age l'évêché d'Arles possédait sur la rive droite la région de Fourques et de Beaucaire [6], et celui d'Avignon la région de Tavel, comprise dans la boucle du Rhône entre Caderousse et Aramon. Mais en gros la distinction traditionnelle entre les deux rives du fleuve devait demeurer, et de nos jours encore, malgré des facilités de passage toujours accrues, le Rhône reste une frontière entre deux pays assez différents, la Provence et le Languedoc [7].

1. Sur cette ville, qu'il faut localiser tout près de Montélimar, voir plus bas, p. 243.

2. Voir *supra*, p. 114 et les restrictions que je fais à propos des territoires des *Allobroges* et des *Segovellauni*, *infra*, p. 269 et 298 ; tenir également compte des données fournies par Tite-Live : *supra*, p. 233, note 1 ; Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 22-23, considère toutefois que les *Cavares* occupaient les deux rives du fleuve.

3. *Supra*, p. 82. Ils nomment bien ici et là quelques villes neuves de création romaine, qualifient certaines agglomérations de colonie, mais le cadre même de leur description est la peuplade indigène, qui n'avait pourtant plus de raison d'être dans l'administration officielle du Haut-Empire.

4. Construction de ponts sous le Haut-Empire à Arles, peut-être à Tarascon et plus au nord à Valence et à Vienne.

5. *Notitia Galliarum* : *supra*, p. 123.

6. Appelée plus tard « Terre d'Argence ». Dès la basse Antiquité, Beaucaire dépendait d'Arles (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, 8, 30, etc.) et non plus de Nimes comme sous le Haut-Empire (*CIL*, XII, 3362).

7. Cette différence est peut-être assez superficielle, car si j'insiste ici sur la notion de fleuve-frontière, il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne les faits de civilisation, les deux rives du bas Rhône eurent dès l'Antiquité bien des points communs : à l'époque massaliote, les céramiques ioniennes et marseillaises sont en usage aussi bien au niveau de la basse Durance que dans le bas Gardon (F. Benoit, *Recherches*, *passim*), et j'ai dit plus haut comment les inscriptions et le monnayage gallo-grecs se répartissaient équitablement dans ces deux régions. Encore au Moyen-Age, le même style roman se manifeste en Provence intérieure et dans la région de Bagnols-sur-

— Aristodémos de Nisa raconte enfin l'histoire suivante, recueillie dans un ouvrage d'histoires amoureuses formé par Parthénos de Nicée [1] : un homme nommé Xanthos se vit un jour enlever son épouse par un Gaulois ; celui-ci s'appelait *Cavaras* et venait des environs de Marseille : il ne fait aucun doute qu'il appartenait à la peuplade rhodanienne des *Cavares*.

Le qualificatif d'origine *Cavarius* et *Cavaria* est assez répandu à l'époque romaine : on le trouve à Poitiers [2], en Italie surtout [3] et il qualifie même un mercenaire à Kaça : *C. Cavarius Priscus* [4] ; mais rien ne prouve que tous ces personnages aient eu une origine rhodanienne : les textes cités ci-dessus montrent en effet la dispersion des *Cavares* jusqu'aux limites du monde alors connu, comme ce fut le cas pour la plupart des nations gauloises.

Le sens du mot *Kavaros*, généralement admis par les philologues, est celui de « géant », d'où « héros, guerrier » : les *Cavares* seraient donc « les Géants », qualificatif de tribu, sobriquet ethnique ou nom de guerre [5].

1. *Cavares*

Au sein de cette vaste confédération de peuplades, les *Cavares* occupaient une place de choix, probablement acquise les armes à la main lors de la grande migration celtique du v[e] siècle [6].

Pour fixer les limites de leur territoire — Strabon ne parlant que des *Cavares* au sens large du mot et non au sens de peuplade strictement délimitée — notre documentation est ténue. Pline (3,36) et Pomponius Méla (2,5,75) citent *Avennio Cavarum*, à l'exclusion des autres villes de la région (*Augusta Tricastinorum, Carbantorate Meminorum*) qui étaient les chefs-lieux d'autres tribus. Ptolémée de son côté (2, 10, 8), qui énumère toutes les peuplades rhodaniennes (*Segallauni, Tricastini, Memini* ...), attribue aux *Cavares* les villes suivantes : *Acusio colonia, Arausio, Avennio colonia, Cabellio*

1. *Erotica*, 8. Holder, 1 col. 872 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'an* 100 *avant notre ère*, Paris, 1904, p. 199 ; H. Hubert, *Les Celtes, l. c.*, p. 79 et note 6.

2. *CIL*, XIII, 1139.

3. *CIL*, V, 3042 à Padoue ; VI, 1056, 2, 65 et 14604 à Rome ; X, 7052 à Catane ; XI, 451 à Rimini ; XIV, 438 et 789 à Ostie.

4. Holder, 3, col. 1173.

5. Comme *Bebryces* : les « Castors » ; *Galatae* : les « Braves » ; *Caletes* : les « Durs » ; *Rutheni* : les « Blonds » etc..., étymologies généralement acceptées. N. Lamboglia, *Questioni ethnico-linguistiche*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 68-69, rapproche l'ethnique *Cavares* du toponyme *Cabellio* ; on reconnaît en effet dans ces mots un commun radical, le V pouvant alterner avec la labiale B : **Cab-* <> **Cav-* ; N. Lamboglia n'accepte pas la celticité de cet ethnique, dans lequel il voit en revanche une très ancienne racine méditerranéenne. Ch. Rostaing, *Toponymie de la Provence*, p. 111-113, semble confirmer cette interprétation, attribuant à la racine **Kab-*, qui se retrouve un peu partout sur les rivages de la Méditerranée, une valeur oronymique, avec le sens de « hauteur ». On notera aussi que *Cavares/Cavari* est assez peu différent de *Gabali*. Quoiqu'il en soit, le rapprochement *Cavares*/Cavaillon était à signaler. *Contra* : Ch.-J. Guyonvarc'h, *l. c.*, *supra*, p. 235, note 2, qui considère cet ethnonyme comme indiscutablement celtique : je me range volontiers à son avis sur ce point (en revanche, je ne partage pas sa façon de voir lorsqu'il affirme, *l. c.*, p. 147, que l'ethnique *Salyes* serait lui aussi celtique : voir *supra*, p. 187). A. Dumoulin a récemment fouillé, au pied de l'*oppidum* St-Jacques à Cavaillon, une fosse-silo dans laquelle il a trouvé un bol en céramique d'imitation de campanienne C, sous le pied duquel se trouvait, en caractères grecs, le grafitte suivant : KAOYA, qu'il interprète comme pouvant être le nom du possesseur du vase, en ce cas peut-être KAOYA(POC), qui serait ici un ethnique d'origine et confirmerait la possession de cet *oppidum* par les *Cavares*. De toute façon, c'est là un document nouveau à apporter au dossier de ce peuple. Voir A. Dumoulin, dans *Gallia*, 23, 1965, p. 70 et 71, fig. 78.

6. *Supra*, p. 157 sq.

colonia. Ces quatre villes étaient à l'époque préromaine les chefs-lieux de petites régions naturelles : sous le Haut-Empire, elles servirent de cadre à trois et peut-être à quatre *civitates*, si *Acusio* [1] a effectivement été colonie, auxquelles devaient succéder plus tard les évêchés de Cavaillon, d'Avignon et d'Orange, la région d'*Acusio*, prise entre la colonie militaire d'Orange et la colonie romaine de Valence, étant alors rattachée au diocèse de Valence.

Ces textes sommaires ne fournissent pas à eux seuls assez d'éléments pour restituer les limites territoriales des *Cavares*. Comme ils étaient entourés d'autres peuplades, dont on connaît mieux les frontières, il est possible par déduction d'obtenir des résultats satisfaisants.

La seule frontière franche est celle du bas Rhône à l'ouest [2] : Polybe le laisse entendre, parlant d'Hannibal qui se heurte à cette barrière alors difficilement franchissable (3, 42-43) et Tite-Live nous rapporte que les *Volcae* de la région nimoise, voyant arriver les Carthaginois, occupèrent en armes la rive gauche du Rhône, prenant le fleuve pour rempart, *flumen pro munimento* (21, 26, 6) ; Strabon (4, 1, 12), Pomponius Méla (2, 5) et Ptolémée (2, 10, 6 et 7) le confirment dans leur description de la Narbonnaise sous le Haut-Empire, mais leur documentation, on l'a dit, fait état de la situation de la Gaule méridionale à la veille de la conquête [3]. Avec la romanisation, l'unité de la *Provincia*, à cheval sur le Rhône, tendra à rapprocher [4] et à uniformiser les populations des deux rives du fleuve, le fait est patent. Mais au Bas-Empire, le Rhône, cette limite naturelle, redevient — du confluent de l'Ardèche à la mer — frontière entre les nouvelles provinces, la Narbonnaise I sur la rive droite et la Viennoise sur la rive gauche [5]. On notera toutefois qu'au Haut Moyen-Age l'évêché d'Arles possédait sur la rive droite la région de Fourques et de Beaucaire [6], et celui d'Avignon la région de Tavel, comprise dans la boucle du Rhône entre Caderousse et Aramon. Mais en gros la distinction traditionnelle entre les deux rives du fleuve devait demeurer, et de nos jours encore, malgré des facilités de passage toujours accrues, le Rhône reste une frontière entre deux pays assez différents, la Provence et le Languedoc [7].

1. Sur cette ville, qu'il faut localiser tout près de Montélimar, voir plus bas, p. 243.

2. Voir *supra*, p. 114 et les restrictions que je fais à propos des territoires des *Allobroges* et des *Segovellauni*, *infra*, p. 269 et 298 ; tenir également compte des données fournies par Tite-Live : *supra*, p. 233, note 1 ; Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 22-23, considère toutefois que les *Cavares* occupaient les deux rives du fleuve.

3. *Supra*, p. 82. Ils nomment bien ici et là quelques villes neuves de création romaine, qualifient certaines agglomérations de colonie, mais le cadre même de leur description est la peuplade indigène, qui n'avait pourtant plus de raison d'être dans l'administration officielle du Haut-Empire.

4. Construction de ponts sous le Haut-Empire à Arles, peut-être à Tarascon et plus au nord à Valence et à Vienne.

5. *Notitia Galliarum* : *supra*, p. 123.

6. Appelée plus tard « Terre d'Argence ». Dès la basse Antiquité, Beaucaire dépendait d'Arles (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, 8, 30, etc.) et non plus de Nimes comme sous le Haut-Empire (*CIL*, XII, 3362).

7. Cette différence est peut-être assez superficielle, car si j'insiste ici sur la notion de fleuve-frontière, il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne les faits de civilisation, les deux rives du bas Rhône eurent dès l'Antiquité bien des points communs : à l'époque massaliote, les céramiques ioniennes et marseillaises sont en usage aussi bien au niveau de la basse Durance que dans le bas Gardon (F. Benoit, *Recherches*, *passim*), et j'ai dit plus haut comment les inscriptions et le monnayage gallo-grecs se répartissaient équitablement dans ces deux régions. Encore au Moyen-Age, le même style roman se manifeste en Provence intérieure et dans la région de Bagnols-sur-

Vers le nord-est, les *Cavares* avaient une frontière commune avec les *Tricastini*, à l'est avec les *Vocontii* et les *Memini* [1]. Seule la limite méridionale du territoire cavare est délicate à restituer, du moins avec précision. En effet, si la Durance servait de frontière entre les *Cavares* et les *Salluvii* autour de Cavaillon, entre cette ville et le Rhône la limite est plus imprécise : il semblerait *a priori* qu'elle ait été constituée par la chaîne des Alpilles, continuation géologique du *Louérion*/Luberon, le site de Cavaillon et la Durance formant le point de jonction, et de passage aussi, entre ces deux massifs montagneux [2].

Une étude plus approfondie de cette région permet de préciser les données de ces problèmes. En effet, le triangle compris entre le Rhône, la Durance et les Alpilles — attribué tantôt aux Cavares, tantôt aux Salyens par les historiens modernes — est une petite région naturelle qui, à l'époque de l'indépendance gauloise, était en grande partie couverte de marécages, d'où émergeaient à l'ouest la Montagnette et au nord, en bordure de la Durance, une chaîne d'*oppida*. Ce canton, aujourd'hui appelé Petite Crau, n'est qu'à quelques mètres d'altitude dans sa partie méridionale, encore très marécageuse (entre Tarascon, Maillane, St-Rémy et St-Etienne-du-Grès d'une part, et plus à l'est entre Eyragues, St-Andiol et St-Rémy, au terroir bien nommé les « Paluds »). Irriguée et en partie asséchée, cette zone n'est devenue habitable et cultivable qu'à partir de l'époque d'Auguste, ainsi que le montrent le réseau des voies de communication (routes *Ernaginum-Avennio* et *Tarusco-Cabellio*) et la répartition des grands domaines agricoles [3].

Toutefois, le lit de la basse Durance n'a pas changé de place depuis l'Antiquité, comme l'affirmaient certains historiens de la fin du siècle dernier, en particulier Ch. Lenthéric et E. Desjardins, en se fondant sur le fait qu'il existait au Moyen-Age une rivière appelée Durance non loin d'*Ernaginum*/St-Gabriel. En réalité, le confluent de la Durance et du Rhône se trouvait alors là où il est aujourd'hui, tout près d'Avignon, ainsi que le prouvent, entre autres documents, le texte de Strabon (4, 1, 12) qui dit qu'en venant de Tarascon et en se dirigeant vers les Alpes, le voyageur traversait la Durance près de Cavaillon, et aussi le dessin, pourtant si approximatif, de la carte de Peutinger. Quant à la Durance de St-Gabriel, nommée *Durentia* ou *Durensola* dans des textes du XI[e] siècle [4], il ne s'agit, ainsi que l'a montré E. Duprat [5], que d'un médiocre cours d'eau, sans communication avec la grande Durance : il se formait à hauteur de Laurade, était canalisé et drainait vers le sud et le Rhône les eaux des marais de la région de St-Gabriel [6].

Il ressort cependant de ces diverses observations qu'une vaste zone marécageuse s'étirait, dans l'Antiquité, depuis Tarascon jusqu'au Plan d'Orgon : malgré les aménagements dont elle a été l'objet à l'époque romaine, au Moyen-Age et dans les temps

Cèze et de Remoulins, alors qu'au-delà, vers l'ouest, en Languedoc proprement dit, d'autres influences se font sentir.

1. *Infra*, p. 246.
2. Strabon, 4, 1, 11 et 6, 3.
3. *FOR*, B.-du-R., p. 196-225. — R. Chevallier, *La centuriation et les problèmes de la colonisation romaine*, dans *Etudes rurales*, 3, oct.-déc. 1961, p. 54-81, évoque même la cadastration de cette région.
4. *C.S.V.*, 1, n° 155, en 1030 : ... *de superiore fronte, montem Sti Gabrielis juxta fluvium Durentiae.*
5. E. Duprat, *Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques*, dans *M.A.V.*, 13, 1913, p. 233-263, avec bibliographie détaillée.
6. J'ai abordé ce problème dans *La Durance dans l'Antiquité et au Moyen-Age*, dans *Delta*, 13, 1965, p. 26-27 ; l'hydronyme *Durentia* est relativement fréquent. L'existence d'une corporation d'*utriclarii* à *Ernaginum* (*CIL*, XII, 982) ne modifie pas les données du problème, car ces bateliers naviguaient non pas sur la Durance, mais sur les étangs situés entre cette petite ville et Arles : *ibidem*, p. 34.

modernes [1], elle subsiste encore partiellement. Aussi, compte tenu du fait que les tribus gauloises avaient souvent pour frontières des zones marécageuses, je verrais volontiers la vraie limite des Salyens et des Cavares dans ce no man's land qui s'étendait au nord de la chaîne des Alpilles, laquelle faisait partie du territoire salyen. Selon Ptolémée en effet (2, 10, 8), immédiatement au sud des *Cavares* (dont dépendaient *Avennio* et *Cabellio*), *Tarusco*, *Ernaginum* et *Glanum* étaient des villes salyennes.

Les limites des évêchés primitifs d'Avignon, de Cavaillon et d'Arles ne fournissent pas de renseignements susceptibles de confirmer de façon claire cette frontière cavaro-salyenne entre le Rhône et Cavaillon. Le diocèse d'Avignon, qui s'étendait primitivement sur la rive gauche et un peu sur la rive droite du Rhône, englobait, au sud de la Durance, Tarascon, St-Rémy et Eyguières [2]. L'archevêché d'Arles avait bien deux enclaves dans cette partie méridionale du diocèse d'Avignon — la région de Maillane-le Mas Blanc et celle de Mollégès — mais la raison d'être de ce singulier découpage est connue au moins pour une de ces enclaves : la ville d'Arles possédait en effet près de Mollégès, au Mas Crémat, la très importante source qui l'alimentait en eau à l'époque romaine et c'est de là effectivement que part le célèbre aqueduc dont il reste tant de témoins [3]. En ce qui concerne Tarascon, C. Jullian [4], se fondant sur sa dépendance ecclésiastique d'Avignon [5], proposait d'y voir un *vicus* des *Cavares* : je ne crois pas pourtant qu'il y ait lieu de mettre en doute ici le renseignement fourni par Ptolémée qui en fait une possession salyenne. En fait Tarascon, πολίχνιον Ταρούσκων, « une toute petite ville », ainsi que la qualifie Strabon (4, 1, 12), était une ville-passage, un poste-frontière, au point de rencontre de trois grands peuples préromains, les *Cavares*, les *Salluvii* et les *Volcae* : aussi peut-on penser qu'elle fut disputée entre les uns et les autres [6].

Le rapprochement des données géographiques, des limites ecclésiastiques et des textes de Strabon et de Ptolémée, permet somme toute de restituer la frontière des *Salluvii* et des *Cavares* : à l'est de Cavaillon, elle était matérialisée par le Luberon et, d'Orgon à Tarascon, par la zone marécageuse qui s'étendait au nord de *Glanum*. De ce fait, si les *Cavares* tenaient la voie du Rhône, qui permettait la pénétration en Celtique, les Salyens de leur côté avaient la haute main sur les passages du Rhône à Tarascon et de la Durance entre Orgon et Cavaillon, ainsi que sur l'important carrefour routier d'*Ernaginum* [7]. Sur le flanc nord des Alpilles, *Glanum*, avec son grand sanctuaire, était une tête de pont de la confédération salyenne tournée vers le nord, un poste-frontière donnant accès à la voie du Rhône et à celle des Alpes.

***

1. P. George, *L'aménagement des plaines du Bas-Rhône du Moyen-Age jusqu'à nos jours. Endiguements. Drainages. Irrigations*, dans *VII^e Congrès du Rhône, Marseille*, 1933, (1934), p. 208-221.

2. *D.H.G.E.*, s.v. Avignon, 5 (1931), col. 1221 sq., avec carte, par J. Girard ; limites : col. 1149-1150. Bonne synthèse sur les anciens évêchés de cette région, avec cartes et limites précises, dans J. Sautel, *Les chapelles de campagne du diocèse d'Avignon*, 1, 1934, p. 13-36.

3. L. Royer, s.v. Arles dans *D.H.G.E.*, 4, col. 231 ; *FOR*, B.-du.R., 504-505 et carte B, p. 192.

4. *Hist. de la Gaule*, 6, p. 325, note 2.

5. Au Haut Moyen-Age, Tarascon et Laurade dépendent du *pagus* et du *comitatus* d'Avignon : *C.S.V.*, 1, n° 169, 170, 176, 183, 192.

6. Sur cette agglomération : *FOR*, B.-du-R., 580, avec bibliographie.

7. *Supra*, p. 55.

Le territoire restreint des *Cavares* fut subdivisé sous le Haut-Empire en trois *civitates* — Orange [1], Avignon et Cavaillon — qui toutes trois eurent le titre de colonie. Comme pour les autres cités romaines constituées dans le cadre territorial d'une petite peuplade — ainsi, dans la confédération cavare, Carpentras, St-Paul-Trois-Châteaux et Valence, anciennes capitales respectives des *Memini*, des *Tricastini* et des *Segovellauni* — il faut considérer Avignon, Orange et Cavaillon non seulement comme des villes importantes du point de vue religieux, administratif et commercial, mais peut-être comme des chefs-lieux de tribus anciennes, le noyau des *Cavares* devant, dans cette hypothèse, se limiter à la seule région d'Avignon, qui est géographiquement la mieux située, au confluent du Rhône et de la Durance. Ce n'est là qu'une hypothèse, déduite du fait qu'Orange et Cavaillon constituaient au Bas-Empire des cités autonomes et des diocèses [2]; on pourrait certes objecter que ces trois villes sont bien rapprochées les unes des autres, mais il y a localement l'exemple de Carpentras qui, quoique toute proche d'Avignon, était avant la conquête chef-lieu de la tribu des *Memini* et, à l'époque romaine, d'une *civitas* puis d'un diocèse. En revanche, il serait étonnant que les noms de ces virtuelles peuplades d'Orange et de Cavaillon n'aient pas été conservés dans le lot important des textes littéraires et épigraphiques qui concernent ces villes : il faut donc sans doute, avec Ptolémée, grouper ces trois petits cantons sous le seul nom de *Cavares* [3].

Quoiqu'il en soit, les limites des diocèses correspondent à trois régions naturelles nettement distinctes. La *civitas Avennicorum* — et le diocèse d'Avignon qui eut à l'origine un territoire identique [4] — était séparée des cités voisines par des zones de dispersion naturelles, des marécages, des forêts et des collines. A l'est, la limite avec les cités de Cavaillon et de Carpentras passait par les collines qui vont de Bonpas à Vedène et, plus haut, par les marécages formés des confluents en basse altitude de la Seille, de la Mède, de la Nesque, de l'Auzon et des Sorgues. Au nord, en partant du Rhône, la frontière suivait la ligne de crêtes des hauteurs dominant Châteauneuf-du-Pape et Courthézon et s'infléchissait vers le sud-est au pont dit des « Trois-Evêchés » et au lieu-dit les « Confines » sur le Brégoux, point de rencontre des diocèses d'Avignon, d'Orange et de Carpentras [5].

Le petit diocèse de Cavaillon correspondait à la *civitas Cabellicorum* de la *Notitia*. Ses limites naturelles étaient constituées par la Durance au sud, entre l'extrémité du Luberon et Bonpas ; à l'ouest, il était limitrophe d'Avignon, au nord de Carpentras et à l'est d'Apt : je donne par ailleurs ces limites ecclésiastiques. Vers le nord-est, le point de rencontre des diocèses primitifs de Carpentras, de Cavaillon et d'Apt se trouvait au lieu-dit les « Trois Termes ». Il semble en outre que l'on doive inclure dans le territoire

1. L'affirmation de A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, *l. c.*, p. 29, selon qui Orange dépendait de la peuplade des *Tricastini* est sans aucun fondement (voir *infra*) ; l'attribution d'Avignon aux *Vulgientes* est également erronée (*infra*, p. 276).

2. Evêques attestés au IVe siècle : J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 132-133 et 139.

3. Voir sur ce point le nouveau document, tout récemment découvert à Cavaillon : *supra*, p. 236, note 5 fin et aussi *infra*, p. 272.

4. J. Sautel, *Chapelles de campagne*, *l. c.*, p. 16 sq. ; *D.H.G.E.*, s.v. Avignon, 5, col. 1149-1150 ; s.v. Cavaillon, 12, 1950, col. 25 et s.v. Apt, 3, 1924, col. 1080-1087.

5. Pour la limite méridionale, voir *supra*. Ainsi que je l'ai dit plus haut, le diocèse d'Avignon possédait en outre des paroisses transrhodaniennes, en gros le canton de Tavel, mais on ignore si ce territoire, sur lequel on ne possède qu'une documentation médiévale, dépendait de la primitive *civitas* d'Avignon.

de la *civitas* de *Cabellio* le *pagus* des *Vordenses*, dont Gordes constituait l'agglomération principale [1].

L'évêché d'Orange eut jusqu'au XI[e] siècle, date à laquelle il fut annexé au diocèse de St-Paul [2], des limites dont le tracé suivait le Rhône à l'ouest, puis passait au sud de Bollène, englobait Rochegude et Ste-Cécile, ce qui correspond exactement à la limite méridionale des *Tricastini* [3]; à l'est, la frontière avec les *Memini* suivait une ligne allant du Bois des Dames à Sarrians [4].

De quelques villes cavares.

La répartition des agglomérations préromaines montre la position exceptionnelle de cette peuplade des *Cavares* qui, installée primitivement au confluent du Rhône et de la Durance, devait étendre par la suite son influence sur toute la moyenne vallée du Rhône. C'est en effet entre les Alpilles, le Luberon, les Monts de Vaucluse, le Mont Ventoux sur la rive gauche du fleuve, et les premiers contreforts des Cévennes sur sa rive droite — dans ce grand carrefour fluvial et routier, qui commandait à la fois la pénétration en Celtique, les pistes des Alpes et celles du littoral méditerranéen — que se trouvent les *oppida* les plus importants du pays rhodanien, dont quelques noms sont parvenus jusqu'à nous : *Cabellio*, *Avennio*, *Vindalium*, *Arausio* [5].

— Au sud-est, ce sont les *oppida* d'Orgon (*Urgo*, colline de Beauregard) [6] et de Cavaillon (*Cabellio*, colline St-Jacques) [7], qui dominent un important passage de la basse Durance et commandent les voies de pénétration dans les Alpes ; leur occupation est attestée dès le VI[e] siècle.

— Toujours sur les rives de la basse Durance, mais plus en aval, l'*oppidum* de Bonpas sur la rive droite [8] faisait face à celui, plus petit, de Noves sur la rive gauche [9],

1. Le problème de l'appartenance incertaine de cette contrée à la *civitas* de Cavaillon ou à celle d'Apt est examiné plus bas, p. 277.

2. Je ne comprends pas pourquoi A. Piganiol. *Les documents cadastraux*, p. 30, écrit exactement le contraire, à savoir que « l'évêché de St-Paul a été séparé de celui d'Orange au début du XII[e] siècle... » ; voir E. Malbois, *Union et séparation des évêchés d'Orange et de St-Paul*, dans *B.D.*, 59, 1925, p. 305-317 et J. Sautel, *Les chapelles de campagne*, *l. c.*, p. 32-33.

3. *Infra*, p. 263.

4. Une inscription gallo-romaine conserve le nom d'un *pagus* de la *civitas Arausicorum*, le *pagus Minervius* ; il y a tout lieu de croire qu'elle était *in situ* lorsqu'on la découvrit, à 5 km au nord d'Orange, près de la voie d'Agrippa (route d'Uchaux après le passage de l'Eygues) et plus précisément près du carrefour que fait cette voie avec la route moderne D. 43 Piolenc-Sérignan ; ce monument localiserait ce *pagus* dans la région d'Uchaux : *CIL*, XII, 1243 ; A. Allmer, dans *B.D.*, 1874, p. 353 ; L. Rochetin, *Etude sur la viabilité*, *l. c.*, p. 25, note 5.

5. Ces toponymes « méditerranéens » sont à rapprocher de *Soio*, *Vasio*, *Aramo*, *Urgo*, *Obio*, *Telo*, *Lero*, *Segustero*, *Cularo*, *Tarusco*, *Narbo*, *Carcasso*, etc. qui sont en général des noms de divinités éponymes : F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 58 et 77-78.

6. *FOR*, B.-du-R., 492, p. 197 ; L. Poumeyrol, *Le site de Beauregard à Orgon*, dans *Cahiers ligures*, 8, 1959, p. 52-62 ; *Informations*, dans *Gallia*, 1958, p. 420-422 ; 1960, p. 307 ; 1962, p. 695.

7. *CIL*, XII, p. 136 ; Holder, 1, col. 660-661 et 3, 1021 ; *FOR*, Vse, 60, p. 26 ; A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département du Vaucluse*, dans *M.A.V.*, 1891, p. 7-23 ; *Informations*, dans *Gallia*, 1956, p. 249-250 ; 1962, p. 670. Sur ce passage de la Durance, G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 13, p. 32-33.

8. J. Dupoux, *Le passage de Bonpas et les sites archéologiques qui l'entourent*, dans *Cahiers ligures*, 7, 1958, p. 89-111, avec carte de la région ; *Informations*, dans *Gallia*, 1958, p. 400 ; 1962, p. 670. Le site aurait été abandonné à la fin du II[e] siècle av. J.-C., comme Entremont et *Vindalium*.

9. Puech N.-D. de Pitié : *FOR*, B.-du-R., 543 ; c'est de cet *oppidum* que provient la célèbre « tarasque » conservée au Musée d'Avignon.

ces deux agglomérations dominant un autre passage traditionnel du cours d'eau [1].

— La prépondérance d'*Avennio*, établie sur la colline du Rocher des Doms, s'explique par la position exceptionnelle de ce site, à la fois riverain du Rhône et peu éloigné du confluent de la Durance [2].

— Au nord-est d'Avignon, *Vindalium*, aujourd'hui Mourre-de-Sève, entre Vedène et Sorgues, site entouré de tous côtés par des marécages, fut le théâtre en 121 de la bataille mémorable qui opposa les *Allobroges* à Cn. Domitius Ahenobarbus [3]. Occupé au moins dès le VI^e^ siècle, l'*oppidum* aurait été détruit par les Romains à la fin du II^e^ siècle, comme aussi, semble-t-il, celui de Bonpas, et dès lors abandonné [4]. Cette ville était si célèbre que Florus (1, 37, 4) et Isidore (9, 2, 96) nomment la Sorgue, qui coulait au pied, *Vindelicus amnis*. Et c'est tout près de *Vindalium* que Domitius Ahenobarbus aurait élevé, au dire de Florus [5], le premier trophée monumental de l'Empire romain.

— Plus à l'est encore, mais sur le territoire des *Memini*, clients des *Cavares*, le site de Durban à Beaumes-de-Venisse révèle une occupation importante du VI^e^ au I^er^ siècle av. J.-C. [6]. Il en est de même de l'*oppidum* de Clairier près de Malaucène [7].

— Au nord d'Avignon, l'habitat primitif d'*Arausio*/Orange [8] doit être localisé sur la hauteur qui domine la colonie romaine, la colline St-Eutrope (alt. 105 m), où se trouvait le sanctuaire de la divinité éponyme [9].

— Sur la rive droite du Rhône, une chaîne d'*oppida*, importants mais encore peu explorés et en cours de recensement [10], complète ce groupement d'agglomérations cavares : les plus rapprochés du fleuve sont St-Vincent de Gaujac et le Camp de César à

1. Qui fut très fréquenté au Moyen-Age et l'est encore de nos jours (RN. 7).

2. *CIL*, XII, p. 130-131 ; Holder, 1, col. 308-310 ; Espérandieu, *Inscriptions du Musée Calvet*, dans *M.A.V.*, 1899, p. 117-122 ; *FOR*, Vse, 64, p. 30 ; S. Gagnière, J. Granier et R. Perrot, *Un oppidum de la basse vallée du Rhône : le rocher des Doms à Avignon*, dans *Cahiers ligures*, 11, 1962, p. 48-77 ; J. Coupry, *L'hellénisation de la Provence*, *l. c.*, p. 393. Le port fluvial devait se trouver à l'ouest du Rocher des Doms : fouilles en cours sur la terrasse située entre le Palais des Papes et le Rhône, au quartier de la Balance, où l'occupation humaine est attestée dès le VII^e^ siècle. Avignon et Avignonnet sont des toponymes assez répandus dans le Midi méditerranéen : Holder, 3, col. 770, liste à laquelle on ajoutera, pour le XI^e^ siècle, le lieu-dit *Avinio*, auj. chapelle de « la Vignette » à la Napoule (*Cart. Lérins*, p. 24 et 26).

3. *Supra*, p. 168.

4. A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie*, dans *M.A.V.*, 10, 1891, 3, Vindalium, p. 133-155 ; P. de Brun et S. Gagnière, *La station hallstatienne du Mourre de Sève, près de Sorgues* (*Vaucluse*), dans *B.S.P.F.*, 1934, p. 68 sq. ; *Informations*, dans *Gallia*, 1960, p. 263-265 ; F. Benoit, *Recherches*, p. 177.

5. 1, 37 (3, 2), 3 : *ipsis quibus dimicaverant in locis saxeas erexere turres, et desuper exornata armis hostilibus trophea fixere, cum hic mos inusitatus fuerit nostris.*

6. *M.A.V.*, 6, 1887, p. 138-142 ; *FOR*, Vse, 77 ; *Informations*, dans *Gallia*, 1962, p. 667-669 ; site en cours d'exploration.

7. *FOR*, Vse, 84 ; F. Saurel, *Aeria : recherches sur son emplacement*, Avignon, 1885, p. 80 sq. et *Clairier, véritable emplacement d'Aeria*, Avignon, 1887, *passim*. — Sur l'*oppidum* de *Carpentorate*, *infra*, p. 244, note 6.

8. *CIL*, XII, p. 152 ; Holder, 1, col. 178 et 3, 655 ; *FOR*, Vse, 98 ; sur la topographie de la ville : *L'Arc d'Orange*, 15^e^ suppl. à *Gallia*, Paris, 1962, planche 1 et A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, p. 32-34.

9. Selon F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 58 et 79, le dieu *Arausio*, mentionné sur une tablette de bronze (*ILGN*, 184) serait le *numen* de la source de l'*oppidum*, localisée sur le versant occidental de la colline.

10. A. Robert, *Les oppida du Gard*, dans *Celticum*, XII, suppl. à *Ogam*, 1965, p. 207-226 (avec bibliographie antérieure).

Laudun, au niveau d'Orange[1], Roquemaure, peu au nord d'Avignon, le Mont-Andaon à Villeneuve-lez-Avignon[2] et Mardieul près de Remoulins[3].

En remontant vers le nord, d'autres *oppida*, dépendant de la confédération cavare, jalonnaient le couloir rhodanien jusqu'au confluent du Rhône et de l'Isère, sur les deux rives du fleuve : Barry[4] et le Pègue[5] chez les *Tricastini*, Géry près de Montélimar, encore en terre cavare, Soyons, sur la rive droite du Rhône au niveau de Valence et sur le territoire des *Segovellauni*[6] etc. Ce ne sont là que les plus connus : ils disent assez toutefois l'importance que devait avoir la confédération des *Cavares* dans les relations commerciales entre Marseille et la Celtique.

Un de ces *oppida*, celui de Géry près de Montélimar, mérite une attention particulière dans le cadre de ce travail : on doit en effet l'identifier avec la ville nommée *Dourion* par Strabon, qui prendra à l'époque romaine le nom d'*Acusio*, rapporté par Ptolémée. Les latitudes d'*Avennio* (44°), d'*Arausio* (44°30') et d' *Acusio* (44°15'), données par ce géographe, tendraient à localiser cette dernière ville à mi-chemin entre Avignon et Orange, vers Châteauneuf par exemple, à l'écart de la route d'Agrippa, d'autant qu'elle ne figure pas sur les Itinéraires romains. Mais il y a, dans ce seul passage du géographe grec, au moins une erreur certaine : *Arausio* est nommée entre *Avennio* et *Cabellio* ; d'autre part le titre de *colonia* donné à *Acusio* pourrait se rapporter en fait à *Arausio* qui en est dépourvue. Il faut donc considérer ce texte comme erroné et situer *Acusio* beaucoup plus au nord, près de Montélimar (région décrite plus bas, p. 264). Il est très tentant en effet d'identifier cette ville avec l'*Acunum* de la Table de Peutinger et des Itinéraires routiers du Bas-Empire (Jérusalem et Ravenne) ; les distances fournies par ces documents localisent cette station immédiatement au sud du confluent du Roubion et du Jabron, au quartier de N.-D. d'Aygu, où se trouvait au Moyen-Age un monastère du nom d'*Aygunum*, toponyme dérivé d'*Acunum* (comme N.-D. d'*Aulun* sur le site d'*Alaunium*, sur la Voie Domitienne, en moyenne Durance)[7]. Ce site de plaine, établi tout près d'un passage de rivière, aurait été abandonné au cours du Haut Moyen-Age au profit de *Montilium*/Montélimar, situé sur l'autre rive du Roubion. Mais on peut en outre identifier le site et le nom de l'*oppidum* préromain auquel succéda *Acusio*/*Acunum*/Aygu. Strabon écrit en effet, sans doute d'après Artémidore : parmi les rivières qui, entre la Durance et l'Isère, descendent des Alpes (entendons par là des massifs montagneux situés à l'est de la plaine rhodanienne, siège des *Cavares*), « deux d'entre elles enserrent de leur cours *Dourion*, ville des *Cavares*, puis se réunissent et forment un lit commun jusqu'au Rhône » ; plus loin, il précise que c'est une ville de plaine, et que la route « qui conduit de *Dourion* à *Aeria* [autre ville non localisée] franchit des cols étroits et boisés » (4, 1, 11). Un seul site semble répondre à cet ensemble de conditions : le confluent du Roubion et du Jabron qui, immédiatement à l'est de Montélimar, enserre le plateau de Géry, où devait se trouver la ville préromaine, dont on a effectivement découvert des traces[8]. Le site est au confluent de deux rivières, en plaine et en pays cavare ; il est proche enfin, vers l'est et le sud-est en particulier, du territoire montagneux des *Tricastini* (*infra*, p. 262), puis des

1. *FOR*, Gard, 170.
2. *FOR*, Gard, 153.
3. *FOR*, Gard, 117.
4. *Infra*, p. 250, note 1.
5. *Infra*, p. 267, note 4.
6. *Infra*, p. 269.
7. Cette identification est assurée et a d'ailleurs été unanimement acceptée : Walkenaer, *Géographie des Gaules*, 2, p. 209 ; Fl. Vallentin, *La voie d'Agrippa*, *l. c.*, p. 10 ; J. Sautel, *FOR*, Drôme, 58, p. 112 ; Cl. Boisse, dans *Rhodania*, 1962, 1, p. 8-9 ; R. Avril, *L'emplacement du prieuré d'Aygu à Montélimar*, dans *B.D.*, 1947, p. 108-118, avec plan. Pour l'étymologie du mot, J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, s. v. Aygu et Ch. Corby, *Bull. int. suppl. à Ogam*, t. 10, *Glossaire de la langue gauloise*, s. v. *Acaunum*, var. de *agaunum*, avec le sens de *saxum*, rocher.
8. *FOR*, Drôme, 58.

Vocontii. On aurait donc sur une faible surface trois emplacements de ville : *Dourion/Durio*, oppidum indigène, sur le plateau de Géry ; *Acusio*, la ville romaine, dans la plaine au sud de l'oppidum (devenue *Acunum* au Bas-Empire) et, sur une autre colline, plus à l'ouest, la ville médiévale de *Montilium*.

2. *Memini*

La géographie, l'archéologie, les textes et l'étude des limites des circonscriptions ecclésiastiques permettent de préciser la position de la peuplade des *Memini* dans le cadre de la confédération cavare [1].

Au Ier siècle, dans sa liste des *oppida latina* de Gaule Narbonnaise, Pline cite *Carpentorate Meminorum*, Carpentras, chef-lieu des *Memini* [2]. Au début du IIe siècle, Ptolémée inclut les *Memini* dans son schéma géographique des peuples de Narbonnaise : il les situe entre les *Vocontii* au nord, les *Cavares* à l'ouest, les *Elycoci* [3] au sud et les *Sentii* très à l'est [4]. Il leur donne pour capitale *Forum Neronis*, nom de circonstance imposé pour supplanter le toponyme indigène — *Carpentorate* — mais qui n'a pas subsisté ; ce surnom de *Neronis* dut être donné par Tibère Claude Néron *qui deduxit colonias* en Gaule Narbonnaise sur l'ordre de César en 45-44 [5].

Centre religieux et politique du temps de l'indépendance, *Carpentorate* [6] était

1. La localisation de cette peuplade a fait l'objet d'un travail particulier : G. Barruol, *Une peuplade de la confédération cavare : les Memini*, dans *Prov. Hist.*, 13, 1963, p. 11-15.

2. 3, 36. Peut-être Pline nomme-t-il une autre fois les *Memini* dans un passage où il vante le blé des *Allobroges* et des *Memini* (ou des *Remi* ?) : *siligo... trans Alpes in Allobrogum tantum Meminorumque* (*Remorumque* selon certains éditeurs) *agro pertinax*. — Je rappelle que c'est sur le territoire des *Memini* que se situe la Fontaine de Vaucluse, la *nobilis fons Orgae*, décrite par le même auteur (18, 190 ; *supra*, p. 16, note 2).

3. *Infra*, p. 272.

4. Ptol., 2, 10, 7-8 ; sur les *Sentii*, *infra*, p. 382.

5. Suétone, *Tib.* 4 ; Tibère Claude Néron est le père de l'empereur Tibère qui, en 45 av. J.-C., reçut de César mission de fonder des colonies en Narbonnaise. Une ville fondée par Néron eût porté, suivant l'usage, un nom dérivé de son gentilice, *Domitius*. De nombreux noms de villes furent changés à l'époque romaine, mais disparurent sans laisser de trace dans la toponymie locale : Lodève (Hérault) par exemple, *colonia Claudia Luteva*, s'appelait aussi *Forum Neronis* (Pline, 3, 37 : *Lutevani qui et Foroneronienses*) ; E. Bonnet, *Géo. géné. du département de l'Hérault*, 3/2, p. 278, note et p. 350, 416. De même *Axima*, Aime-en-Tarentaise, porta un temps le nom de *Forum Claudii* (Ptol. 3, 1, 33 ; *infra*, p. 315) ; etc... Dans tous les cas, les vieux toponymes indigènes — *Carpentorate*, *Luteva*, *Axima* — ont seuls survécu. N'ont subsisté depuis l'époque romaine que les noms de villes fondées de toutes pièces : *Forum Julii* — Fréjus ; *Apta Julia* — Apt, etc. Cf. A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 725.

6. Toponymie : les meilleurs manuscrits de Pline donnent la forme *Carbantorate* ; la forme *Carpentorate* avec labiale sourde devint courante au Bas-Empire. Le mot se décompose en **carbanto* + *rate* (comme *Argentorate*, Strasbourg). *Karpanton*, en celte = « char de guerre à 2 roues et 2 chevaux », char d'apparat, puis tout véhicule (Holder, 1, col. 802-805). Les diverses significations données à ce toponyme gaulois sont très contestables ; il indique toutefois que le site fut occupé très anciennement et il pourrait rappeler le souvenir de la conquête du pays par l'aristocratie militaire gauloise pendant la première moitié du Ier millénaire av. J.-C. Holder s. v. *Carbantorate*, 1, col. 782 ; Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, *l. c.*, p. 318-320 ; N. Lamboglia, *Questioni etnico linguistiche sulla valle del Rodano*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 68 ; C. Sibertin-Blanc, *Notes sur Carpentras*, dans *Rencontres*, Carpentras, oct. 1959.

Un dieu topique *Carpentus* est signalé à Fayence (Var) : *L. Valerius/Quartus/Carpanto/ V.S.L.M./* (*CIL*, XII, 248 ; Holder, 1 col. 802 ; *R.E.*, 2, 3, col. 1606) et à Péguilhan (Haute-Garonne) : *Carpento/deo* (M. Labrousse et G. Fouet, *Un nouveau dieu celtique en Aquitaine*, dans

avant tout une cité commerçante, un grand marché (*forum*), ce qu'elle est demeurée depuis deux mille ans [1]. Elle devint colonie latine sous le titre de *Colonia Julia Meminorum*, plusieurs inscriptions l'attestent : tout d'abord l'épitaphe (incomplète) d'un fonctionnaire municipal de la colonie, transcrite en belles capitales classiques sous la forme suivante : *[d.]M./[...]COL. JVL. MEM. HERED. EX. TESTAMENTO/* [2]. Une autre inscription, de provenance locale, est relative au *Genius* de la Colonie [3].

Il ressort de ces textes littéraires et épigraphiques que la cité des *Memini*, établie de droit latin [4] peut-être par César, en même temps que Cavaillon, Apt, Avignon etc..., dut être élevée au rang de colonie à la mort du dictateur par Tibère Claude Néron, comme le justifierait son titre de *Julia*.

Les *Memini*, dont Carpentras était le chef-lieu, occupaient une région naturelle nettement accusée. Les limites de leur territoire se sont conservées dans celles de la *civitas Carpentoratensis* [5], de l'évêché de Carpentras [6] et du Comtat-Venaissin dans ses contours actuels.

Le pays des *Memini* est enserré par un vaste amphithéâtre naturel de montagnes, formé au nord par les Dentelles de Montmirail et le Mont-Ventoux [7] et à l'est par les

Ann. Fac. Lettres Toulouse, 2, 1952, p. 52-56 ; P. Wuilleumier, *Inscriptions latines des Trois Gaules*, 17e Suppl. à *Gallia*, 1964, no 52). *Carpentorate* ne désignerait-il pas « la forteresse du dieu *Carpentus* », la ville où il aurait eu son sanctuaire ?

Outre *Carpentorate*, d'autres toponymes sont issus du thème celtique **carbanto-*/**carpento-* : *Carbantia* en Gaule Cisalpine, près de Balzola ; peut-être *Carbantiobriga*, localité située par l'Itin. Ant. sur la route Milan-Turin (Holder, 1, col. 782, *R.E.*, 2, 3, col. 1571-1572) ; *Carbantorigon* en Bretagne, au S.-O. de l'Ecosse (Ptol. 2, 3, 6 ; Holder, 1 col. 782/783 et *R.E.*, 3, col. 1572).

Topographie : Il semble que l'*oppidum* préromain de *Carpentorate* doive être localisé sur la colline de *la Lègue*, qui domine vers l'est la ville actuelle de Carpentras (site récemment découvert et en cours de prospection : occupation attestée dès le VIe siècle av. J.-C.). A l'époque romaine, l'agglomération de hauteur aurait été abandonnée et la nouvelle ville établie sur la rive gauche de l'Auzon, au niveau du confluent de cette rivière avec la Mède et la Mayre, c'est-à-dire sur l'emplacement de la ville moderne, dont le réseau des rues présente un quadrillage parfait, qui doit se superposer à celui de la ville romaine : la position de l'arc triomphal (Haut-Empire : G.-Ch. Picard, *L'arc de Carpentras*, dans *C.R.A.I.*, 1960, p. 13-16) s'intègre parfaitement dans ce plan, qui semble correspondre d'ailleurs à l'orientation du cadastre C d'Orange (*infra*, p. 256 sq.) ; en revanche, le quadrillage rural de la partie orientale de la colonie, dont des traces au sol sont encore visibles, présente une orientation différente (J. et G. Barruol, dans *Cahiers rhodaniens*, 10, 1963, p. 89-91).

1. Sur l'importance de ce marché au début du XIXe siècle, voir le très beau texte de M. Pazzis, dans *Mém. statistique sur le département de Vaucluse*, 1808, p. 340 sq.

2. *CIL*, XII, 1239 ; E. Espérandieu, *Catal. des inscriptions du Musée Calvet d'Avignon*, dans *M.A.V.*, 1899, p. 123, no 25. Linteau de mausolée ou de tombeau, long de 1,93 m, haut de 0,42 m, découvert à Orange au début du XVIIIe siècle. Conservé au Musée Lapidaire d'Avignon (ici pl. VI, fig. 1).

3. *CIL*, XII, 1159 ; *FOR*, Vaucluse, 70, s. v. *Carpentras* ; conservée au Musée de Carpentras.

4. Pline range Carpentras parmi les *oppida latina* de Narbonnaise ; la colonie fut inscrite dans la tribu *Voltinia*.

5. La *civitas Carpentoratensis* faisait partie au Bas-Empire de la Province de Vienne. Cette cité ne figure pas dans la *Notitia Galliarum*. Son premier évêque connu paraît en 439. Peut-être Carpentras n'avait-il pas encore rang de *civitas* lors de la rédaction de la *Notitia* : E. Griffe, *La Gaule chrétienne*, 2, p. 95 ; J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 133.

6. J. Sautel, *Les chapelles de campagne du diocèse d'Avignon*, 1, 1934, p. 27-29 avec carte de l'évêché et ses limites ; E. Clouzot, *Pouillé des Provinces d'Aix, Arles et Embrun*, Paris, 1923, p. XCIII.

7. *Vintur* dans l'Antiquité : *CIL*, XII, 1341 (Mirabel, Drôme) et 1104 (Apt et non Buoux, Vaucluse) ; G. Barruol, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 354, notes 24 et 25.

Monts de Vaucluse jusqu'à l'Isle-sur-Sorgue. Ce cirque de montagnes couvertes de forêts ou de landes constituait un no man's land qui séparait les *Memini* des *Vocontii* au nord[1] et des *Albici* à l'est[2] : Vacqueyras, Beaumes-de-Venisse, le Barroux (seul passage faisant communiquer directement les *Vocontii* et les *Memini*), Bédoin, Flassans Villes, Méthamis, Venasque, la Roque-sur-Pernes étaient les derniers centres habités de la peuplade, à la limite de la plaine et des forêts ou des garrigues. La notion de région naturelle corrobore ici les observations de Strabon qui attribue la plaine aux *Cavares* — et aux peuplades qui dépendaient de leur confédération, donc aux *Memini*— et la montagne, à l'est du sillon rhodanien, à d'autres peuples celto-ligures, les *Albici* et les *Vocontii*.

A l'ouest et au sud, les frontières des *Memini* avec les *Cavares* proprement dits, plus mouvantes, épousent une ligne de marécages, formés des confluents en basse altitude de la Seille, de la Mède, de la Nesque, de l'Auzon et des Sorgues avec l'Ouvèze, marécages qui existaient encore au Moyen-Age et dont la toponymie a conservé le souvenir. Du nord au sud, cette limite passait approximativement par le « Bois des Dames », entre l'Eygues et l'Ouvèze, ancien étang asséché[3] ; au lieu-dit les *Confins*, où se trouve le Pont des Trois-Evêchés, sur le Brégoux ; à *Joncquières* (< joncs des marécages) ; de Joncquières on peut tirer une ligne droite jusqu'à Althen-les-Paluds (autrefois : *Les Paluds*) et Velleron. L'altitude moyenne de toute cette région est de 35 m. A l'ouest de Velleron, un lieu-dit porte encore le nom significatif de *Confines*. Enfin entre Velleron et les Monts de Vaucluse, au niveau de la Roque, une région accidentée, couverte de marnes stériles, servait de barrière naturelle entre le pays des *Memini* et le « pays de Cavaillon ».

Les terroirs de Murs et de Sault ne dépendaient pas des *Memini*, comme on l'assure souvent en se fondant sur ce qu'ils furent annexés très tôt au diocèse de Carpentras[4]. Sault et sa vallée sont séparés du Comtat-Venaissin par d'immenses maquis frontières qui, suivant une ligne de crête, s'étendent depuis le Mont-Ventoux jusque dans la région de Gordes par la Gabelle, les forêts de St-Lambert, de Murs et de Sénanque. A ces arguments d'ordre géographique s'en ajoutent d'autres d'ordre historique et économique, qui m'ont déterminé à attribuer ces contrées à la peuplade montagnarde des *Albici*, dont dépendait le *pagus* des *Vulgientes* (le « pays d'Apt »)[5].

A l'intérieur de ces limites, *l'ager Meminorum* comprenait le territoire des villes et villages actuels suivants : Carpentras, Pernes, La Roque, St-Didier, Venasque, Malemort, Méthamis, Mormoiron, Villes, Flassan, Mazan, Caromb, le Barroux, Aubignan, Sarrians et Monteux. Une mention toute particulière doit être faite pour un vieil *oppidum* indigène : *Vindasca*/Venasque qui, du VI^e^ au X^e^ siècle, pendant les invasions du Haut Moyen-Age, devint le siège de l'évêché de Carpentras. Ce toponyme

1. *Infra*, p. 278 sq.
2. *Infra*, p. 273 sq.
3. Cette zone inhabitée était le point de rencontre des territoires des *Cavares* d'Orange-Avignon, des *Vocontii* de Vaison et des *Memini* : J. Sautel, *Vaison*, *l. c.*, 1, p. 120-128 : le pays de Vaison ; ses limites.
4. Les documents du Moyen-Age, si utiles qu'ils soient, doivent céder le pas ici aux textes de l'Antiquité et aux considérations topographiques. Or Strabon est formel dans sa distinction entre les peuples de la plaine (auxquels se rattachent les *Memini*) et les peuples de la montagne : pour cette raison en particulier, je crois devoir rattacher la vallée de Sault à la peuplade des *Albici* : *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 251-252.
5. *Infra*, p. 277.

donnait son nom au Comté-Venaissin[1], circonscription qui recouvre exactement le territoire de l'antique peuplade des *Memini*.

3. *Tricastini*

La peuplade des *Tricastini*[2] est une de celles sur lesquelles on possède le plus de documents littéraires, épigraphiques et toponomastiques. Manquant généralement de précision, les textes littéraires n'en sont pas moins précieux :

a) Tite-Live (5, 34, 5), faisant le récit de la marche de Bellovèse depuis le territoire des *Bituriges* jusqu'en Italie du nord (v^e^ siècle av. J.-C.), écrit : ... *in Tricastinos venit. Alpes inde oppositae erant...*

b) Le même historien (21, 31, 9), racontant la marche d'Hannibal en Gaule méridionale en 218 av. J.-C., écrit qu'après la traversée du Rhône le général carthaginois ... *in Tricastinos flexit; inde, per extremam oram Vocontiorum agri, tendit in Tricorios, haud usquam impedita via priusquam ad Druentiam flumen pervenit*[3].

c) Silius Italicus (*Punica*, 3, v. 466 sq.) donne de ce même épisode la version suivante :

> *Jamque Tricastinis intendit finibus agmen,*
> *Jam faciles campos, jam rura Vocuntia carpit.*
> *Turbidus hic truncis saxisque Durentia laetum*
> *Ductoris vastavit iter...*

d) Ammien-Marcellin (15, 10, 11), paraphrasant Tite-Live, signale également le passage d'Hannibal chez les *Tricastini* : *Hannibal... per Tricasinos et oram Vocontiorum extremam ad saltus Tricorios venit.*

e) Pline (3, 36) cite *Augusta Tricastinorum* parmi les *oppida latina* de Narbonnaise.

f) Enfin Ptolémée (2, 10, 7), dans son schéma des peuplades du sud-est de la Gaule, localise les *Tricastini* à l'est des *Segallauni* (= *Segovellauni*) et au nord des *Vocontii* ; il leur donne pour chef-lieu *Noiomagos*.

Ces documents littéraires et le contexte ethnographique régional permettent de situer les *Tricastini* entre les *Cavares* proprement dits au sud, les *Vocontii* à l'est et les *Segovellauni* au nord. Mais la documentation nouvelle apportée par les cadastres romains d'Orange semble aussi attribuer aux *Cavares* la plaine rhodanienne entre Orange et Montélimar (voir plus loin) : du Lez au Roubion, les *Tricastini* auraient donc occupé exclusivement la zone montagneuse qui domine le couloir rhodanien. Relativement exigu, le territoire de cette peuplade correspondrait donc à peu près à celui de l'ancien diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux et à la petite région naturelle appelée aujourd'hui le *Tricastin*[4].

1. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie, l. c.*, p. 290-291, note 5. L'archéologie et la toponymie prouvent que *Vindasca* fut, après *Carpentorate*, une des principales places fortes des *Memini* ; parmi les *oppida ignobilia* à ce jour reconnus dans cette région, il faut signaler l'*oppidum* de *Durban* à Beaume-de-Venisse (Vse) : *supra*, p. 242.

2. *CIL*, XII, p. 205, 207, 827 ; *FOR*, Drôme, p. 1-10.

3. Commentaire de ce passage, p. 327 sq.

4. P. Georges, *Le Tricastin. Etude de géographie régionale*, dans *Annales de Géographie*, 39, 1939, p. 579-596.

Le chef-lieu des Tricastini.

a) Les données générales du problème.

S'il faut ajouter foi au témoignage de Ptolémée, la capitale des *Tricastini* aurait été *Noiomagos* : or c'est le nom d'*Augusta Tricastinorum* qui est cité par Pline parmi les villes de droit latin de Narbonnaise. De longues controverses sont nées de l'interprétation de ces textes qui, pourtant, ne se contredisent qu'en apparence.

A priori, devant semblable dilemme, deux solutions peuvent être envisagées : ou bien le géographe alexandrin, se fondant sur des sources anciennes, aurait fait état du véritable nom gaulois du chef-lieu des *Tricastini*, nom qui aurait été remplacé sous le Haut-Empire par celui d'*Augusta* pour désigner la colonie de droit latin établie sur le sol tricastin [1] ; ou bien il aurait, par erreur, confondu la capitale tricastine avec la ville de Nyons, *vicus Noiomagus* [2], située dans la moyenne vallée de l'Eygues, à une trentaine de kilomètres à l'est de l'emplacement assuré d'*Augusta Tricastinorum*, St-Paul-Trois-Châteaux.

Il semble exclu en effet de pouvoir localiser les *Tricastini* autour même de Nyons [3], bien que le schéma géographique de Ptolémée, qui situe cette peuplade à l'est des *Segovellauni* et au nord des *Vocontii*, eût pu à première vue justifier cette hypothèse [4]. On pourrait également penser qu'à une époque ancienne les *Tricastini* se seraient étendus davantage vers l'intérieur du pays, en particulier dans la moyenne vallée de l'Eygues ; mais l'ensemble des documents concernant le peuplement de cette région n'est pas favorable à une telle interprétation. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'à la veille de la colonisation romaine les *Vocontii* occupaient tout le territoire montagneux allant du Mont-Ventoux et de la moyenne Durance au Vercors, donc la région de Nyons, exactement située entre les deux capitales de cette puissante confédération, Vaison et Die-Luc. D'autre part, le transfert du chef-lieu de cette tribu de *Noiomagos*/Nyons à *Augusta*/St-Paul-Trois-Châteaux, non loin du Rhône, où le nom des *Tricastini* est resté plus précisément attaché, serait tout à fait exceptionnel : en effet, généralement, la distance qui sépare un *oppidum* indigène établi sur une hauteur de la ville romaine qui s'y est substituée dans la plaine ou la vallée, souvent sur un passage important, ne dépasse jamais quelques kilomètres [5]. Il est donc beau-

1. C'était l'avis de C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 6, p. 327, note 2, qui identifiait *Noiomagos* et *Augusta* et y voyait les deux noms anciens et successifs de St-Paul-Trois-Châteaux.

2. Attesté par une inscription trouvée à Tain : dédicace des habitants des *vici* du Buis et de Nyons (Drôme), *vicani Boxs[ani] et Noiomagens[es]* à leur patron *Q. Valerius Macedo* : *CIL*, XII, 1783 ; Holder, 2, col. 790 ; J. Sautel, *Vaison*, 2, n° 126 ; *FOR*, Drôme, 138. La juxtaposition de ces deux ethniques indique clairement que le *Noiomagos* de cette inscription correspond au village de Nyons, localité proche du Buis-les-Baronnies, au nord de Vaison, plutôt qu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

3. Ptolémée situe cependant *Noiomagos* à 23°, 30' de longitude et à 45° de latitude, donc assez à l'intérieur des terres par rapport à la vallée du Rhône.

4. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, p. 30 et 403 inclinerait, semble-t-il, vers cette interprétation ; pour la justifier, il tire argument du fait que le cadastre A d'Orange aurait son centre dans la moyenne vallée de l'Eygues (entre St-Roman-de-Malegarde et Buisson), « comme si on avait voulu, en colonisant cette frontière, tenir en échec les populations de Vaison et de Nyons » : ce secteur de la vallée de l'Eygues est effectivement le débouché naturel des montagnes voconces vers la plaine, mais la localisation de ce cadastre dans cette zone est incertaine. Voir à ce sujet l'hypothèse que je formule plus bas, p. 257 sq.

5. Entremont et *Aquae Sextiae* ; Péréal et *Apta Julia* ; Montlaurès et Narbonne etc. ; au Bas-Empire, *Alba* et Viviers est déjà une exception. Un nouveau nom accuse généralement un

coup plus simple et vraisemblable d'identifier ici *Noiomagos*, *Augusta* et St-Paul-Trois-Châteaux.

b) Noiomagos et Senomagos.

Noiomagos est un toponyme relativement répandu [1], si bien que plusieurs habitats portant ce nom ont pu coexister dans une même région : l'existence dans la moyenne vallée de l'Eygues d'un *Nyons*, qui dérive indiscutablement de *Noiomagus*, n'exclut donc pas la présence d'une autre agglomération du même nom dans la vallée du Rhône.

Le toponyme celtique *Noiomagos* (*novio-*, neuf ; *-magos*, champ et par extension marché) [2] désigne des villes commerçantes, établies en pays de plaine ou dans de larges vallées, par opposition à des habitats perchés situés en montagne, généralement désignés par le suffixe *-dunos* ou *-dunum*. Mais *Noiomagos*, « le marché neuf », peut aussi alterner avec *Senomagos*, « le marché vieux » [3].

Or précisément il existait sur le territoire des *Tricastini* une agglomération nommée *Senomagos* ; l'étude comparée des stations routières de la voie d'Agrippa situe très exactement ce bourg, localisé avec précision par la Table de Peutinger entre *Arausio*/Orange et *Acunum*/Aygu-Montélimar [4], au lieu-dit *St-Pierre-de-Sénos*, à mi-chemin entre Bollène et St-Paul-Trois-Châteaux ; le toponyme préromain a évolué très normalement : le site ayant été christianisé, le vocable hagiologique s'est couplé avec le nom *Senomagos* pour donner l'appellation St-Pierre *de Sénos* [5].

On doit donc identifier *Senomagos*, ce vieux marché indigène, avec le très important *oppidum* de Barry, éperon avancé des plateaux tricastins (alt. 314), au pied duquel se trouve précisément St-Pierre-de-Sénos. Le site préromain serait sur la hauteur, acropole qui domine de 170 m la riche plaine qui s'étend de Mondragon à Donzère et qui commande la voie terrestre de la vallée du Rhône ; à l'époque romaine, la voie d'Agrippa passant au pied même de l'*oppidum*, une *statio*, une ville-basse, partie intégrante de *Senomagos*, dut s'y établir pour plus de commodités et pour tirer avantage de cette grande route que l'on venait de construire ; par la suite, l'habitat de hauteur ayant été abandonné, c'est au *vicus* gallo-romain que le vieux toponyme gaulois resta attaché [6]. Ce phénomène de transposition ou plutôt de concentration d'un ancien toponyme dans un site qui ne correspond plus en fait qu'à une partie seulement d'une agglomération antique est connu en Provence par d'autres exemples. Quant au nom actuel de l'*oppidum*, *Barry*, c'est un terme médiéval qui évoque une place fortifiée,

déplacement de l'habitat (A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 689-699), mais ce n'est pas une loi générale ; ainsi il semble que Montlaurès ait déjà porté le nom de *Narbo*, transféré en 118 sur le site de la colonie fondée par les Romains.

1. Holder, 2, col. 790-792, en cite 18.
2. *Ibidem.*
3. Holder, 2, col. 1482, s. v. *senos* ; A. Grenier, *Manuel*, 6, p. 277-278.
4. Holder, 2, col. 1484 ; tableau routier I, ci-dessus p. 72.
5. De la même manière, *locus Gargarius* (*CIL*, XII, 594) s'est conservé dans St-Jean-*de-Garguier*, etc. — L'évolution et la contraction de *Senomagos* en *Sénos* — comme celles de *Caturigomagus* en *Caturiges*, puis en *Chorges*, ou celles de *Noiomagus* en *Nyons* (*castrum Nyonis* en 1200), ou encore celles de *Rigomagus* en *Riom*, *Rion* ou *Rians* — sont un phénomène classique. Les chartes médiévales donnent la forme *Sti Petri de Senonis* : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 316 ; E. Malbois, *Senomagus-Neomagus*, dans *B.D.*, 62, 1929-1930, p. 418, pense qu'il a existé en fait deux *Noiomagos*, l'un à Nyons et l'autre à St-Paul, solution à laquelle je me range.
6. Fl. Vallentin, *La voie d'Agrippa*, *l. c.*, p. 10 du t. à p. ; A. Grenier, *Manuel*, 6/2, p. 719-724.

le site ayant été à nouveau habité au Moyen-Age. Occupé dès le VIe siècle av. J.-C., cet *oppidum* est d'une richesse peu commune, ce qui est très compréhensible, car sa situation au milieu de la vallée du Rhône en a fait naturellement un relais commercial et un marché, tout comme, plus au sud, *Avennio*, *Vindalium* ou *Cabellio* [1].

Or la proximité de Barry et de St-Paul-Trois-Châteaux, en plein pays tricastin, n'est pas accidentelle : il faut en effet considérer le site de *Senomagos*/Barry comme l'antique acropole indigène des *Tricastini*, à laquelle se serait substitué [2] *Noiomagos* à quelques kilomètres seulement plus au nord, sur l'emplacement de l'habitat de plaine qui devait être appelé sous le Haut-Empire *Augusta Tricastinorum*, St-Paul-Trois-Châteaux [3]. Alors que *Senomagos* se trouvait sur la grande voie terrestre, préromaine et romaine, de la vallée du Rhône, *Noiomagos*/*Augusta*/St-Paul, était situé encore sur l'itinéraire préromain, mais un peu à l'écart de la route d'Agrippa, dans une petite plaine ceinturée par les premières collines qui bordent la vallée [4].

On mesure par cet exemple la complexité des problèmes posés par l'identification

1. Sur Barry : A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie*, *l. c.*, dans *M.A.V.*, 10, 1891, p. 8 sq. ; *FOR*, Vse, 110. De nombreuses fouilles sans méthode eurent lieu par le passé sur ce site : on y recueillit un nombre considérable de monnaies massaliètes et gauloises ; signalons également qu'on y découvrit en 1848 un saumon de plomb de 49 kg portant la marque *SEGVSIAVIC* (*CIL*, XII, 5700/1 ; conservé au Musée Calvet d'Avignon), témoin du commerce de ce minerai entre le pays des *Segusiavi* et la vallée du Rhône, peut-être même avec Marseille. [On rapprochera utilement de ce document le fragment n° 301 (plaque II E) du cadastre C d'Orange, qui correspond à la centurie SD I VK I (parcelle située dans l'angle sud-ouest formé par le *decumanus maximus* et le *kardo maximus*) ; A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, p. 276-277, fig. 32 ; en place du nom de l'adjudicataire de 40 jugères de cette centurie, on lit : *sol* (tracé de route) *Segusia*/*var* (tracé de route) *li* (ou *te*) ..., interprété par A. Piganiol : *sol*(*vil*) *Segusiavar*(*um*) *te*[*mplum*], plutôt que [*sta*] *li* [*o*], car il n'y a pas de place entre le tracé de la route et *TI*. S'agirait-il d'un temple des *Segusiavae* (pour *Segusiavi* ?) ? Le point de station de la *groma* devant être recherché peut-être (*l. c.*, p. 272) au sud de Sarrians, près de la Font de Sauce, et la route figurée sur cette plaque étant en ce cas à identifier avec le vieux chemin qui passe par le Grand Montail, c'est au sud-ouest de Sarrians qu'il faudrait rechercher cet édifice (?)]. — L'identification *Senomagos*/Barry, qui ne fait plus aucune difficulté aujourd'hui (sa localisation au passage de l'Echaravelles est sans fondement), va évidemment à l'encontre de l'identification *Aeria*/Barry, hypothèse qui eut beaucoup de défenseurs (Fl. Vallentin, *La colonie latine Augusta Tricastinorum*, *l. c.*, p. 222-226 ; F. Saurel, *Aeria*, 1885, p. 30-38 ; L. de Chambelle, *Aeria retrouvée*, 1891, p. 30-31, etc.).

2. A une époque difficile à préciser : à la fin du IIe ou au début du Ier siècle av. J.-C. ? On n'a jamais trouvé jusqu'à présent à St-Paul que des vestiges gallo-romains (*FOR*, Drôme, 36), mais il faut préciser aussi qu'on n'y a jamais entrepris de fouilles. Il serait également intéressant à ce sujet de savoir à quelle époque le site de *Senomagos*/Barry fut abandonné : n'aurait-il pas été détruit en 121 par Cn. Domitius Ahenobarbus ou par Q. Fabius Maximus (*supra*, p. 168) ?

3. Si ce transfert d'habitat avait eu lieu à l'époque d'Auguste, la nouvelle agglomération aurait été officiellement appelée *Augusta* ; en fait, il était beaucoup plus ancien, ce qui justifie le nom *Noiomagos*, qui d'ailleurs dut garder la faveur des indigènes même sous le Haut-Empire.

4. Il y a là une présomption supplémentaire en faveur de l'identification *Noiomagos*/*Augusta*/St-Paul : en effet il serait étonnant qu'une ville neuve ait été créée de toutes pièces sous le Haut-Empire à la fois si près et cependant à l'écart de la voie d'Agrippa (elle en était éloignée de 2,500 km) ; ce ne serait surtout pas conforme aux habitudes romaines (voir l'exemple d'Apt fondée à plusieurs kilomètres de l'*oppidum* indigène de Péréal, mais sur la route des Alpes) ; par contre, tout redevient normal si l'on considère qu'il y avait déjà un habitat indigène sur le site de St-Paul : *Augusta* n'aurait été alors que le nom nouveau d'une agglomération plus ancienne. — D'autre part, le fait que l'ethnique *Tricastini* se soit conservé là, dans le nom même de St-Paul-Trois-Châteaux (voir *infra*), montre bien que ce site correspondait à l'antique chef-lieu de la peuplade locale — L'identification *Noiomagos*/St-Paul est aussi acceptée par E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 226 ; Hirschfeld dans *CIL*, XII, p. 205 ; F. Lot, *Recherches sur la population*, *l. c.*, 1, 1945, p. 119-120, qui lui aussi considère Nyons comme un autre *Neomagus*.

de certaines agglomérations antiques : or ce ne sont pas toujours des problèmes mineurs. Ainsi dans le cas qui nous occupe, l'identification de ces villes commande en fait la localisation des *Tricastini*. Or, on peut aujourd'hui conclure avec certitude à l'existence de deux centres urbains d'époques différentes sur le territoire des *Triscastini* :

• *Senomagos*/Barry, qui semble bien avoir été l'ancienne capitale de cette peuplade jusqu'à la fin du IIe siècle av. J.-C. ;

• *Noiomagos*/St-Paul-Trois-Châteaux, qui, au Ier siècle av. J.-C., se substitue à l'antique acropole et qui sous le Haut-Empire prendra le titre d'*Augusta*. Mais à la même époque une autre ville appelée *Noiomagos* est attestée sur le territoire des *Vocontii* : c'est l'actuel village de Nyons.

c) *Augusta Tricastinorum.*

Les différents problèmes que l'on vient d'aborder se sont encore compliqués du fait qu'un certain nombre d'historiens n'ont pas cru devoir identifier *Augusta Tricastinorum* avec l'agglomération actuelle de St-Paul-Trois-Châteaux, identification qui pourtant ne fait aucun doute. Walkenaer[1] allait même jusqu'à exclure du territoire primitif des *Tricastini* la région qui, entre Bollène et Montélimar, est encore actuellement appelée *Tricastin* : il identifiait *Augusta* avec *Aouste*-en-Diois, petite localité située sur la Sye, affluent de la Drôme, entre Valence et Die (près de Crest, Drôme), bien au-delà du territoire que les textes[2] nous autorisent à attribuer aux *Tricastini*. Il fut suivi par E. Herzog, par K. Scherling, par A. Berthelot et récemment encore par F. W. Walbank[3]. Cette interprétation ne résiste pourtant pas à l'analyse : en fait, *Aouste* est une modeste station routière de la voie romaine qui mettait en communication Valence et les Alpes Cottiennes par la vallée de la Drôme[4] et qui portait effectivement le nom d'*Augusta* (Itin. Ant.) ou d'*Augustum* (Table Peut.) ou encore d'*Auguston* (Raven.). Mais ce n'est point là une raison suffisante, car un grand nombre d'agglomérations portent sous le Haut-Empire ce nom de circonstance : pour s'en tenir à la seule région alpine, on citerait *Augustum*/Aoste, au carrefour des routes de Vienne au col du Petit-St-Bernard et de Vienne à Genève[5] ; *Lucus Augusti*/Luc dans la vallée de la Drôme ; enfin *Augusta Praetoria*/Aoste chez les *Salassi*. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que le nom romain ait laissé de traces dans la toponymie actuelle pour rendre une identification vraisemblable : *Axima*/Aime s'est aussi appelée un temps *Forum Claudii* et *Carpentorate*/Carpentras *Forum Neronis*, surnoms qui n'ont laissé aucun souvenir ; d'autre part, aucune route romaine importante ne passant à St-Paul-Trois-Châteaux, il n'est pas possible ici d'utiliser ces précieux documents que constituent pour la topographie les guides routiers de l'Antiquité ; enfin aucune fouille

1. *Géographie des Gaules*, 2, p. 205 ; ce problème est également étudié par C. Muller dans son édition (Didot, 1883) de Ptolémée, p. 243.

2. Hormis peut-être Ptolémée dont le schéma ethnographique pourrait se satisfaire de cette interprétation.

3. E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 143-144 ; l'historien allemand voyait dans *Noiomagos*/Nyons une autre ville des *Tricastini*, d'où il concluait que la moyenne vallée de l'Eygues était à l'intérieur des frontières de cette peuplade ; K. Scherling, dans *R.E.*, VII, A, 1, col. 80-81 (1939) ; A. Berthelot, dans *R.E.A.*, 37, 1935, p. 203 ; F. W. Walbank, *Some reflections on Hannibal's pass*, dans *Journal of Roman Studies*, 46, 1956, p. 39-40.

4. Voir tableau routier IV, *supra*, p. 76.

5. Tableaux routiers VI et VII, *supra*, p. 78-79.

systématique n'a jamais été entreprise sur le site même de St-Paul qui eût été susceptible de révéler d'une manière ou d'une autre le nom de lieu local.

Une autre raison nous autorise à identifier *Augusta Tricastinorum* et St-Paul-Trois-Châteaux : aussi loin que l'on remonte dans le temps, cette bourgade est une capitale régionale. Chef-lieu de *civitas* à l'époque romaine, elle prend au Bas-Empire le nom de son premier évêque Paul[1] ; le toponyme hagiologique St-Paul se substitue dès lors au titre officiel d'*Augusta*, que cette agglomération avait reçu sans doute d'Auguste et qui avait vraisemblablement remplacé lui-même le nom indigène *Noiomagos*, ou en aurait été le doublet officiel. Seul devait se maintenir finalement le qualificatif ethnique *Tricastinorum* qui a donné la formule moderne « Trois-Châteaux », traduction populaire qu'on a en vain cherché à expliquer, et qui manifeste pourtant une évolution qui ne serait pas sans exemple. « Il est évident, écrit le philologue Ch. Rostaing[2], que le déterminatif « Trois-Châteaux » est né d'un calembour, d'une confusion quasi inévitable entre *Tricastini* et *tria castra*, qui remonte au moins au VII^e^ siècle ». Les formes intermédiaires entre *Augusta Tricastinorum* et Saint-Paul-*Trois-Châteaux*, terme de l'évolution linguistique, valent précisément d'être citées, car toutes se rapportent incontestablement à l'évêché dont St-Paul était le siège[3] : or il n'a pu perpétuer le nom des *Tricastini* que parce qu'il en était le chef-lieu traditionnel[4].

Je signalerai tout d'abord une inscription funéraire du Bas-Empire qui mentionne un certain *Bettonius Romulio*, [*dec(urio) civi*]*tatis Tricastinorum*[5]. Vers 400, la *Notitia Galliarum* nomme la *civitas Tricastinorum* parmi les cités de Viennoise (entre Valence et Vaison). Du Bas-Empire au Moyen-Age, les textes littéraires offrent les formes suivantes[6] :

— *Urbs Tricastina* (Sid. Apoll., *Epist.*, 6,12,8, dans Migne, *P.L.*, 58,col.562) ;
— *Episcopus civitatis Trecastininsis*, en 517 (concile d'Epaone) ;
— *Episcopus civitatis Tricastinorum*, en 541 (concile d'Orléans) ;
— *Episcopus ecclesiae Tricassinorum*, en 567 ou 570 (concile de Lyon) ;

1. *Paulus* siège au concile de Valence en 374 : J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 140.

2. *Essai sur la toponymie*, *l. c.*, p. 338-339.

3. Le diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux passe pour avoir été le plus petit de France. Après avoir fait partie de la Viennoise, il fut rattaché à la province d'Arles. Il comprenait au Moyen-Age 35 paroisses et s'étendait des collines d'Uchaux au sud, jusqu'au Jabron au nord ; le Rhône le limitait à l'ouest tandis qu'à l'est les paroisses limitrophes des diocèses de Vaison et de Die étaient (du sud au nord) : Visan, Richerenches, Grillon, Montjoyer, la Touche, Portes et St-Marcel-les-Sauzet. Cf. A. Chevalier, *Le Tricastin et ses limites devant l'histoire*, Nyons, 1928 (peu scientifique) ; on trouvera la liste des paroisses dans Fl. Vallentin, *La colonie latine d'Augusta Tricastinorum*, *l. c.*, p. 220, note 2, dans J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, p. XVIII et J. de Font-Réaulx, *Cartulaire de l'évêché de St-Paul*, *l. c.*, 1950, p. 107-110 ; du même, carte du diocèse.

4. Seules les capitales de peuplades ont fait survivre les ethnonymes indigènes : *Parisii* et Paris, *Reii* et Riez etc. ; et pourtant les véritables chefs-lieux de ces peuples étaient *Lutetia* et *Alebaece*, tout comme celui des *Tricastini*, *Noiomagos*.

5. *CIL*, XIII, 1913 : provient de Lyon. Selon Fl. Vallentin, *La colonie latine d'Augusta Tricastinorum*, *l. c.*, p. 282, cette inscription serait postérieure à Caracalla, époque à partir de laquelle, en Narbonnaise surtout, les colonies substituent définitivement au titre de *colonia* celui de *civitas* ; il est intéressant de voir l'ethnique demeurer (comme dans l'inscription qui mentionne la *civitas Sogiontiorum* : *CIL*, XII, 1871).

6. Holder, 2, col. 1948-1949 ; Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 338-339 ; J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, s.v. St-Paul : ces trois ouvrages donnent les références précises des textes reproduits ici et d'autres encore qui ne font que confirmer ceux que j'ai sélectionnés.

— *In episcopatu Tricastrino*, en 610 (concile de Paris) ;
— *Tricastinensis ager*, en 827 ;
— *Eccl. Tricastinensis in honorem Sancte Marie et Sancti Pauli constructa*, en 852 ;
— ... *vel Sancti Pauli, vel Sancti Restituti Trigastinensi*, en 993 ;
— *Comitatus Tricastinensis*, vers l'an 1000 (*Cart. Cluny*, n° 1988) ;
— *Inter Tricastinos et Arausicos*, en 1095 ;
— *Tricastrinensi diocesis*, en 1269, etc...

Ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'apparaît la forme *Sainct Pol Trois Chasteaux* (*Arch. Drôme*, E. 2716).

A la lumière de ces quelques citations, l'évolution et la transformation de l'ethnique *Tricastini* en St-Paul-*Trois Châteaux* apparaît comme une certitude : les formes *Tricastrino* et *Tricastrinensis* sont à cet égard très importantes, car elles constituent la charnière qui a déterminé le changement de sens, l'altération qui est à l'origine du qualificatif qui devait prévaloir par la suite [1]. D'autre part, le fait que l'ethnique *Tricastini* n'ait survécu que dans le nom de cette bourgade, qui était devenue de surcroît chef-lieu de *civitas* et de diocèse, implique bien qu'elle a été sous le Haut-Empire la capitale de cette peuplade, donc effectivement *Augusta Tricastinorum* [2].

Le statut juridique d'*Augusta Tricastinorum* était encore jusqu'à ces dernières années plein d'incertitude. Du moins savait-on par Pline que la ville jouissait du *jus Latii* dès l'époque d'Auguste à en juger par son titre et, par l'inscription funéraire citée plus haut, qu'elle était qualifiée de *civitas* au III^e siècle. Les cadastres d'Orange (voir *infra*) apportaient certes de précieux renseignements sur cette cité, dont les meilleures terres avaient servi à former l'*ager* de la colonie d'*Arausio*, mais le cadastre B faisait également état d'*agri Tricastinis reddili*, restitutions de terres qui laissaient deviner une modification dans le statut politique de cette peuplade.

Il appartenait à H. Rolland de mettre au jour à Vaison, en 1961, une précieuse inscription du I^er siècle : une dédicace de la *Colonia Flavia Tricastinorum* à leur patronne, la flaminique *Antistia Pia Quintilla* [3] (voir pl. VI fig. 2). Cette découverte confirmait à *Augusta Tricastinorum* le titre de *colonia* dont on pouvait présumer qu'elle était dotée [4] ; elle révélait en outre son qualificatif de *Flavia*, surnom d'autant plus intéressant qu'on remarque précisément que c'est à l'époque flavienne ou tout au début du II^e siècle qu'une partie du territoire des *Tricastini*, située dans la partie nord-est de l'*ager* de la colonie d'Orange, fut restituée aux indigènes [5]. Il est donc vraisemblable qu'*Augusta Tricastinorum* reçut d'Auguste le droit latin et d'un empereur Flavien le droit de cité romaine [6], peut-être de Vespasien lui-même.

1. J. de Font-Réaulx, *Cartulaire de l'évêché de St-Paul-Trois-Châteaux*, *l. c.*, p. 162, note 2 fait remarquer que le mot est toujours sans *r* dans les textes de ce cartulaire antérieurs à l'an mil.

2. Le doute émis par P.-M. Duval, dans *R.E.A.*, 65, 1963, p. 388, n° 69, qui considère qu'il n'est pas certain qu'*Augusta*, chef-lieu des *Tricastini*, fût St-Paul, ne me paraît pas fondé.

3. H. Rolland, dans *C.R.A.I.*, 1961, p. 359-363 ; *Année Epigr.*, 1962, n° 143 ; *Informations* dans *Gallia*, 1962, p. 682. Plaque incomplète en bas : elle devait décorer une base de statue.

4. Fl. Vallentin, *La colonie latine Augusta Tricastinorum*, dans *Bull. Epigr. de la Gaule*, 2, 1882, p. 219-222, donnait déjà le fait comme certain, bien qu'aucun texte littéraire ou épigraphique n'attribuât ce titre à la cité des *Tricastini* : il était difficile selon lui d'expliquer le nom d'*Augusta* (fém.) autrement que comme le qualificatif de *colonia* sous-entendu.

5. Cadastre B d'Orange, étudié plus bas.

6. A. Piganiol, *Les documents cadastraux*, p. 31.

L'ethnique Tricastini.

L'ethnique *Tricastini* est habituellement considéré comme celtique ; il n'est cependant pas exclu qu'il puisse avoir une origine préindoeuropéenne [1]. Plus intéressant est le passage de cet ethnique dans la toponymie actuelle, de la manière qu'on a dite. En effet, alors que la plupart des capitales de cités gauloises ont pris le nom de la peuplade dont elles étaient le chef-lieu, ce phénomène, qui donne une base solide aux recherches de géographie historique, est assez rare dans le sud-est de la Gaule [2] : parmi près de soixante et dix peuplades étudiées, seuls les *Reii*, les *Vergunni* et les *Tricastini* ont perpétué leur nom dans celui de leur ville principale ; mais le souvenir des *Tricastini* a subsisté en outre dans le nom d'une région qui semble correspondre assez exactement à l'étendue de leur ancien domaine, le *Tricastin* [3]. Comme dans le cas de Riez, et dans beaucoup d'autres, la survivance de l'ethnique s'est faite au détriment du nom indigène du chef-lieu — *Noiomagos* — et ce phénomène est une preuve supplémentaire qui autorise à considérer le *Tricastin* actuel comme le territoire où vécurent les *Tricastini*.

Les données nouvelles fournies par les cadastres d'Orange et les limites du territoire des Tricastini.

Récemment découverts, les cadastres gallo-romains d'Orange apportent sur plus d'un point des confirmations ou de nouvelles précisions sur les données de la topographie, des textes anciens, de la géographie ecclésiastique, de l'ethnographie régionale et de la toponymie, qui étaient jusqu'alors les seuls documents utilisables pour restituer les frontières du territoire des *Tricastini* : c'est dire qu'en une certaine mesure ces documents renouvellent le problème de la localisation précise de cette peuplade [4].

La découverte se composait des restes de trois cadastres sur marbre, que l'on a pu reconstituer avec beaucoup de précision malgré de grands vides. Couvrant de vastes surfaces, ils étaient affichés, pense-t-on, sur les parois d'un monument non identifié, qui ne paraît pas avoir été le théâtre, mais qui devait se trouver non loin du *tabularium* [5].

1. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 339 ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 68 ; Holder, 2, col. 1948 ; A. Longnon, *Les noms de lieux de la France*, n° 423 ; A. Blanc, *Valence*, p. 27, note 23.

2. *Supra*, p. 143.

3. Le *Tricastinensis ager* semble désigner au IX^e^ siècle l'ensemble du diocèse. De même les *Quariates* ont donné leur nom au *Queyras*, les *Albici* à l'*Albion* et les *Vertamocorii* au *Vercors*.

4. Ces documents furent mis au jour à l'occasion de travaux souterrains effectués à Orange en 1949 : il devait appartenir à J. Sautel d'en poursuivre la recherche par des fouilles méthodiques qui s'échelonnèrent ensuite jusqu'en 1955, année de sa mort. Entassés à 3 m de profondeur, sur une épaisseur de 1,50 m, ces précieux fragments de marbre étaient, semble-t-il, destinés au four à chaux ; il ne fait aucun doute que d'autres vestiges de ces monuments doivent encore se trouver aux abords des lieux de la découverte. Quelques fragments de ces cadastres avaient été déjà mis au jour au XIX^e^ siècle et signalés dans diverses études dont on trouvera les références dans la Bibliographie préliminaire de A. Piganiol, *l. c.*, *infra*. — Sur les découvertes des années 1949 et suivantes : Etudes préliminaires : A. Piganiol, *Communication sur le cadastre d'Orange*, dans *C.R.A.I.*, 1950, p. 60 et 1951, p. 89, 236, 366 ; J. Sautel et A. Piganiol, *Les inscriptions cadastrales d'Orange*, dans *Gallia*, 13, 1955, p. 5-38. Publication d'ensemble : A. Piganiol, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, 16^e^ suppl. à *Gallia*, Paris, 1962. [Toutes les références sont faites à ce dernier ouvrage et les n^os^ renvoient aux n^os^ des fragments cadastraux. On tiendra compte en particulier du fait que le cadastre A de l'étude préliminaire, parue dans *Gallia* en 1955, a pris dans la publication définitive la désignation B]. Le § 3 du chap. I, p. 28-30, « Le cadre historique », comporte de regrettables erreurs concernant l'histoire et la topographie régionales.

5. A. Piganiol, *l. c.*, p. 65-66. Le cadastre B, qui nous intéresse plus particulièrement ici, avait 5,90 m de haut et 8 m de long.

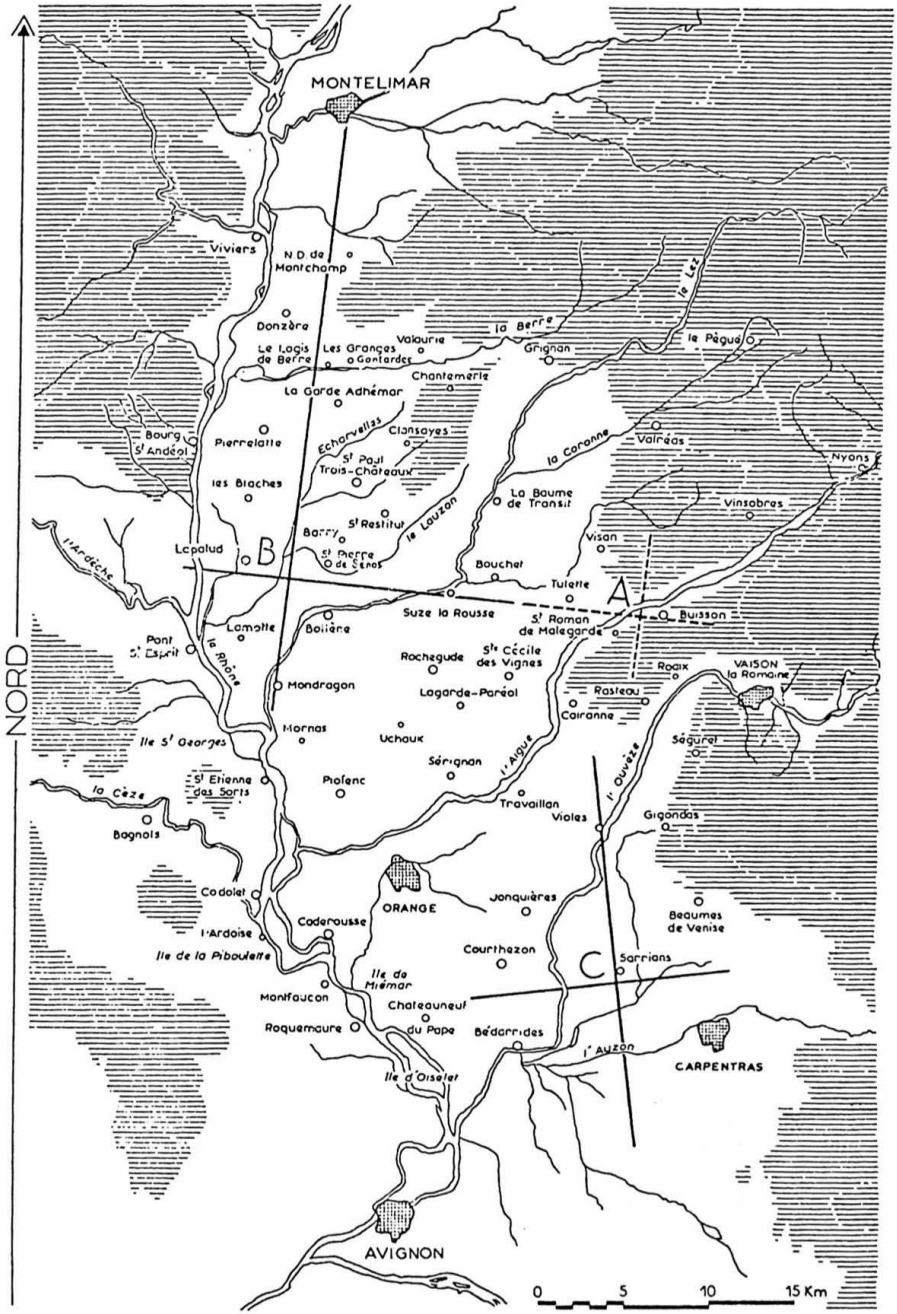


FIG. 3. Localisation des cadastres A, B, C d'Orange, d'après A. Piganiol, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, Paris, 1962, p. 399.

Trois cadastres ont été identifiés (A,B,C) :

a) *Le cadastre A*, le plus ancien, était surmonté d'une architrave portant une inscription, d'où il ressort qu'il fut affiché dans la première moitié de l'an 77, sur ordre de Vespasien. Malheureusement sa localisation est incertaine [1] ; à titre d'hypothèse, son centre a été situé au nord-est d'Orange, au bord de l'Eygues, entre Buisson et St-Roman-de-Malegarde : dans ce cas, il ne dépasserait pas vers le nord la rivière de la Berre. Toujours est-il que ce premier cadastre, qui reproduit pense-t-on [2] les lignes fondamentales du cadastre d'Auguste, ne nomme pas les *Tricastini* sur les fragments de plaques conservés ;

b) *Le cadastre B*, le plus important, le plus complet et le plus étendu [3], serait un peu plus tardif (Trajan) : localisé avec certitude, il couvre toute la vallée du Rhône d'Orange à Montélimar ; c'est celui qui nous intéresse ici ;

c) *Le cadastre C*, très partiellement conservé, n'est pas situé sur le terrain avec sûreté : on le restitue hypothétiquement au sud et au sud-est d'Orange, dans la basse vallée de l'Ouvèze ; comme le cadastre A, il ne fait mention d'aucune peuplade indigène ; il serait sensiblement postérieur au cadastre B.

Ces trois plans cadastraux [4] dessinent — en partie ou en totalité — le paysage rural de la colonie d'*Arausio* tel qu'il devait être dans les années qui suivirent sa fondation, et fixent, pour la fin du I^er^ ou le début du II^e^ siècle, le statut juridique des terrains de la *pertica*. Les carrés ou les rectangles de cette centuriation, quelquefois parcourus de rivières et de routes, au tracé rectiligne ou sinueux, présentent des inscriptions qui font connaître à quelle catégorie juridique appartient chacune des parcelles de terrain de la colonie. Il en ressort qu'à l'origine l'*ager* concédé par l'Etat pour former le territoire de la colonie était presque exclusivement constitué par des terres confisquées aux indigènes, *ex tributario solo* (*Cavares*, non nommés, *Tricastini*, etc.) et de ce fait tombées dans le domaine public (*ager publicus*). Les plus riches de ces terres, situées dans la plaine fluviale et dans les basses vallées de l'Ouvèze, de l'Eygues, du Lez, de la Berre et du Jabron, avaient été assignées aux vétérans de la *legio II Gallica* qui, vers 35 av. J.-C., peuplèrent la *Colonia Firma Julia Secundanorum Arausio*. D'autres, sans doute plus médiocres pour la culture, avaient été laissées à l'administration de la colonie ; l'Etat romain enfin gardait la propriété des *subseciva*, ces parcelles sans forme qui, aux frontières de la *pertica* en particulier, étaient comprises entre les dernières centuries assignées et la limite réelle du domaine colonial.

Mais le cadastre B — et c'est en cela surtout qu'il est précieux pour les recherches ethnographiques — présente une autre catégorie de terres : celles qui avaient été enlevées aux indigènes et qui, laissées pour compte, leur sont finalement restituées près d'un siècle plus tard [5]. Ainsi apparaît le nom des *Tricastini*, peuplade indigène qui avait été, partiellement semble-t-il, dépossédée de son territoire propre pour

1. A. Piganiol, *l. c.*, p. 98 et 113.
2. A. Piganiol, *l. c.*, p. 402.
3. Il couvre une superficie ayant plus de 44 km du sud au nord et plus de 19 km d'ouest en est.
4. Voir ci-joint (fig. 3) la carte schématique de la vallée du Rhône avec l'implantation des trois cadastres ; d'après A. Piganiol, fig. 36.
5. A. Piganiol, *l. c.*, p. 54-55. — Dans les *Res Gestae*, 3, 16, 1, Auguste déclare que depuis l'an 30 il avait indemnisé les municipes pour les terres données aux soldats, tant en Italie que dans les provinces : ici on les leur rend.

doter les vétérans de la deuxième légion Gallique. En quelques mots, A. Piganiol (*l. c.*, p. 55) résume la situation : « Les indigènes ont été chassés, leur pays traité comme une table rase ; après les assignations faites, on leur a rendu les mauvaises terres ».

Les terrains qu'on leur restitue, soit par parcelles enclavées au milieu de domaines assignés, soit par centuries complètes, sont divisés en *culti* et *inculti* (*agri*), mais, en fait, ce sont presque toujours des *inculti*, des terres impropres à la culture, ces garrigues des avant-monts qui dominent la vallée du Rhône ; car, même au cœur de la région tricastine, les colons romains ont occupé les meilleures terres [1]. En revanche, le fait que parmi les terres non assignées de la plaine qui s'étend à l'ouest du *kardo maximus*, aucune parcelle n'ait été restituée aux *Tricastini*, pose le problème, que j'examinerai plus loin, de l'appartenance originelle de cette bande de terrain qui longeait le Rhône [2]. De toute manière, ce cadastre B officialisait une amélioration du sort des indigènes par rapport aux confiscations en bloc dont leur territoire avait été l'objet lors de la fondation de la colonie.

Les sigles qui, sur ce document, désignent cette catégorie de terres « rendues aux (ou à des) *Tricastini* », sont les suivants [3] :

TR R
TRI R
TRIC REDDITI
TRIC REDDITA (à titre d'exemple, le n° 135, ici pl. VI, fig. 4) ;
[Tri]CAS[tinis] (*ibidem*) ;
TRICAST (n° 198, ici pl. VI, fig. 3).

Ces terres (il faut sous-entendre tantôt le mot *agri*, tantôt le mot *jugera*) étaient *CVL* (*li*), *INC* (*ulti*) ou *CVL* (*li*) *ET INC* (*ulti*).

Avant même de déterminer les limites territoriales des *Tricastini* telles que ce cadastre B nous les restitue partiellement, il convient d'évoquer quelques problèmes posés par ces documents cadastraux.

Il est certain que la colonie d'Orange a été créée, au moins en partie, sur le territoire de l'ancienne peuplade des *Tricastini* ; mais il n'est pas possible que ce fut la seule qui ait eu à subir les empiètements de l'Etat romain. Il y eut au premier chef les *Cavares*, dépossédés des terres situées à l'entour même de la ville indigène d'*Arausio* et peut-être de la bande de terrain longeant le Rhône entre les collines d'Uchaux et Montélimar [4]. D'autre part, toute la partie orientale du cadastre C [si du moins la localisation proposée par A. Piganiol doit être retenue [5]], couvre des terres qui faisaient manifestement partie du pays des *Memini*, puis de la colonie latine de Carpentras ; de même, le cadastre A empiétait peut-être légèrement sur le territoire des *Vocontii* et de *Vasio*, mais ce document, lui aussi, est incertainement situé et ses fragments trop peu nombreux pour déterminer la limite orientale du terroir qu'il représentait. Enfin,

1. A. Piganiol, *l. c.*, p. 145.
2. *Infra*, p. 259.
3. A. Piganiol, *l. c.*, p. 139.
4. *Infra*, p. 259. Peut-être avaient-ils été rémunérés : voir ci-dessus, p. 256, note 5.
5. A. Piganiol, *l. c.*, p. 271-272 et fig. 31. Si les *Insulae Furianae* devaient se situer près de Mornas (île St-Georges) et non pas plus au sud, solution adoptée par A. Piganiol, tout le cadastre C se trouverait déporté vers l'ouest et n'empièterait plus alors sur *l'ager Meminorum* dont j'ai donné plus haut les limites occidentales.

vers le nord-ouest, la *pertica* de la colonie empiétait légèrement sur la rive droite du Rhône, dans le pays des *Helvii*. On peut donc affirmer que la colonie romaine d'Orange s'est constituée son domaine colonial au détriment de toutes les peuplades gauloises du voisinage, puis des colonies de droit latin établies sur leur territoire, *Avennio Cavarum*, *Augusta Tricastinorum* [1], et peut-être *Carpentorate Meminorum* et *Vasio Vocontiorum*. On touche là à un important problème de droit, qui, à ma connaissance, n'a pas encore été posé [2], celui de l'interpénétration de la colonie militaire d'Orange et des colonies latines voisines, qui furent constituées certainement à l'époque d'Auguste, peut-être même plus anciennement [3].

D'autre part, la cadastration de toute la partie nord de la *pertica* d'Orange, telle qu'on la retrouve fossilisée sur le terrain, doit remonter en fait, selon le tracé qu'en présentent les cadastres A et B, aux premières années qui ont suivi la fondation de la colonie (en 35 av. J.-C. selon A. Piganiol) : pendant toute la première moitié du I^er^ siècle, le cadastre dut être tenu à jour et le document A, qui fait état de la situation en 77, ne doit pas être le premier ; on peut donc présumer, je crois, qu'il aurait été précédé d'un autre monument officiel consacrant, sous Auguste par exemple, cet important remembrement territorial [4]. Une autre inconnue pourrait être examinée : les *Tricastini* avaient-ils conservé la jouissance de ces terres incultivables qu'on leur avait confisquées en même temps que les sols riches lors de la création de la colonie d'Orange ? Plus d'un siècle en effet sépare la confiscation globale et la restitution partielle de leurs terres.

Enfin, on s'explique mal la différence qui sépare la vaste extension de la colonie sous le Haut-Empire — qu'on aurait d'ailleurs jamais imaginée sans l'existence de ces documents cadastraux — et le territoire réduit de la *civitas Arausicorum* du Bas-Empire (basse vallée de l'Eygues), dont le diocèse d'Orange perpétua les limites. Il semblerait qu'il y ait eu, avant 400, retour aux anciennes limites des peuplades préromaines : à cette date en effet, la *Notitia Galliarum* fait état des *civitates* d'Orange, d'Avignon, de Carpentras, de Vaison et de St-Paul-Trois-Châteaux.

***

1. A. Piganiol suppose que la restitution des terres aux *Tricastini* aurait eu lieu lorsqu'*Augusta* reçut le droit de cité romaine et le titre de *colonia Flavia Tricastinorum*, hypothèse qui expliquerait en effet que l'affichage du cadastre A ait été suivi peu après de la réalisation du cadastre B qui rend compte des restitutions.

2. P. Veyne, *La table des Ligures Baebiani*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist. de l'Ecole française de Rome*, 69, 1957, p. 96, fournit des textes et des exemples, pris en Italie du nord, montrant que les auteurs d'une centuriation n'hésitaient pas à mordre sur les terres voisines, lorsque celles de la colonie s'avéraient insuffisantes. Encore faudrait-il connaître dans ces cas le statut des terres appropriées.

3. *Supra*, p. 21. Les documents cadastraux d'Orange ont donné lieu tout récemment à une étude fort intéressante de Ch. Saumagne, *Les domanialités publiques et leur cadastration au I^er^ siècle de l'Empire Romain*, dans *Journal des Savants*, 1965, p. 73-116, où l'A. considère qu'en fait vétérans et indigènes auraient cohabité sur le territoire de la colonie d'Orange ; les indigènes n'auraient pas été à proprement parler des *coloni* mais inscrits *in colonorum numero* (p. 94).

4. En 27 av. J.-C., Auguste, à l'Assemblée de Narbonne, avait décidé de faire établir le cadastre de toute la province Narbonnaise. C'était une œuvre de longue haleine, qui dut être réalisée pendant la première moitié du I^er^ siècle : C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 56-57 et 80-84 ; A. Grenier, *Manuel*, 6, p. 12-13 et 33-34 ; Pallu de Lessert, dans *M.S.N.A.F.*, 1908, p. 287 sq. ; A. Grenier, *FOR*, Aude, p. 7. — Je rappelle que le territoire d'une colonie latine pouvait également être cadastré et centurié : c'est le cas de Carpentras et de Cavaillon.

La localisation du cadastre B est certaine : elle est fondée sur la correspondance du quadrillage et des nombreuses indications géographiques et topographiques conservées sur les fragments retrouvés, avec les cours d'eau, les routes et les lignes de centuriation encore nettement inscrites sur le terrain [1]. Le point de station de la *groma* se trouve « au sud-est de la Palud, à 700 m au sud du pont de Concau, entre les lieux-dits Petit et Grand Galap (n° 180) ».

Sur les plaquettes de marbre conservées, on identifie, du nord au sud :

- le Jabron (n° 159) et le Roubion (n° 201) ;
- une grande partie de la vallée de la Berre (n° 124, 128, 131, 139, 141) ;
- la voie d'Agrippa au Logis de Berre (n° 196), un peu plus au sud (n° 192) et dans le massif d'Uchaux (n° 107) [2] ;
- le Lez entre Colonzelle et la Beaume-de-Transit (n° 101) et dans son cours inférieur (n° 174).

C'est dire qu'il y a là un ensemble de concordances qui rend certaine la localisation proposée par A. Piganiol. Le cadastre B couvre en somme tout le pays compris entre Orange et Montélimar et entre le Rhône et une ligne incertaine vers l'est, dans les collines du Tricastin ; on la précisera plus loin.

Dans ce vaste territoire, les terres rendues aux *Tricastini* se rencontrent exclusivement entre le Lez et le Jabron, dans les avant-monts qui, vers l'est, dominent la vallée du Rhône, dans une région déshéritée, aujourd'hui partiellement recouverte de garrigues. Elles sont absentes de la vallée proprement dite où les bonnes terres ont été généralement assignées sans difficultés à des vétérans, mais disons tout de suite que cela n'apporte aucune indication précise sur l'appartenance primitive de cette zone de plaine. A. Piganiol considère qu'elle faisait partie du territoire des *Tricastini*, qui auraient été « refoulés dans les régions les plus déshéritées du terroir » (p. 54). C'est possible mais tout de même très incertain, car, ainsi qu'on va le voir dans le détail, il est remarquable qu'à l'ouest du *kardo maximus* [3] aucune parcelle n'ait été restituée aux *Tricastini* [4], alors même que dans cette zone toutes les terres n'ont pas été assignées [5] : certaines sont restées propriété de la colonie qui les loue, alors qu'il s'agit de mauvaises terres (friches ou marécages), qui auraient pu tout aussi bien être rendues aux indigènes. Aussi ces anciennes terres tributaires des bords mêmes du fleuve auraient-elles pu faire partie du territoire propre de la peuplade des *Cavares* — ce que confirmeraient peut-être d'autres documents [6] — sur le domaine desquels fut

1. Le territoire de la colonie d'Orange appartient à la catégorie de l'*ager limitatus per centurias divisus et assignatus*. La comparaison cadastre-sol n'a été étudiée dans le détail que pour les secteurs où les vestiges de la cadastration antique étaient les plus visibles : J. Bradford, *Ancient Landscapes*, Londres, 1957, p. 207-211 ; A. Piganiol, *l. c.*, p. 139-140, 400-401 et 413-417. La confrontation du cadastre romain, de la couverture photographique et cartographique et des anciens plans cadastraux, devrait permettre de retrouver au sol de très nombreuses traces de cette antique cadastration et par là-même d'apporter de nouvelles précisions. On notera enfin que le quadrillage urbain d'Orange (*L'Arc d'Orange*, *l. c.*, pl. I) ne correspond pas au quadrillage rural révélé par les trois cadastres (alors qu'à Valence par exemple ils ne font qu'un).
2. La voie d'Agrippa ne correspond pas à un *kardo* du cadastre ; sur cette route, *supra*, p. 55.
3. Comme d'ailleurs au sud du *decumanus maximus* : voir *infra*.
4. A. Piganiol, *l. c.*, fig. 15, p. 142, reproduite ici, p. 261.
5. A. Piganiol, *l. c.*, fig. 16 et 17, p. 143-144.
6. Voir plus bas, p. 265.

fondée l'agglomération centrale de la colonie : certes leur nom ne paraît nulle part sur ces cadastres, mais peut-être avaient-ils été rémunérés pour cette confiscation, à moins qu'elle ne se fît avec leur assentiment. Quoiqu'il en soit, on ne saurait déduire de la discrimination sommaire entre les terres riches de la plaine (à l'ouest du *kardo maximus*) et les terres pauvres des collines (à l'est de ce même *kardo*) que les *Tricastini* aient été refoulés des unes sur les autres : étant admis le principe qu'on leur restitue les terres incultes de la montagne, on ne voit pas en effet la raison pour laquelle la colonie eût conservé les terres incultes des bords du fleuve ; la richesse relative des terres ne saurait expliquer à elle seule cette anomalie [1].

Aire de répartition des Tricastini sur le cadastre B [2].

a) *Vers le sud*, la région montagneuse et pauvre située au sud de Bollène, entre l'Eygues et le Lez, n'est pas entièrement assignée (plaque II D, n° 108, p. 157 sq.) ; toutefois, aucune parcelle de cette région n'est restituée aux *Tricastini* : ils n'arrivaient donc pas jusque là, ce qui confirme ce qu'on pouvait présumer par ailleurs à l'aide des seuls documents traditionnels dont j'ai fait état ci-dessus. Les montagnes d'Uchaux constituaient donc en fait la limite méridionale du territoire primitif des *Tricastini*.

Les restitutions aux *Tricastini* apparaissent dans la plaque II E, avec le n° 115, qui désigne des centuries situées immédiatement au nord de Suze-la-Rousse, et avec le n° 109 qui figure la zone de collines comprises entre Barry (l'*oppidum* cité plus haut) et St-Restitut : compte tenu des fragments conservés, les terres les plus méridionales rendues aux indigènes se trouvent donc immédiatement au nord du Lez.

Si l'on progresse vers le nord, on trouve les *Tricastini* installés dans la région de St-Restitut [3] et de St-Paul-Trois-Châteaux, sur le plateau situé au sud-est de Clansayes, dans la contrée à l'ouest de Chamaret et surtout dans le massif montagneux compris entre la Berre et le Jabron. La figure 15 de l'ouvrage d'A. Piganiol, reproduite ici, et qui représente les centuries dans lesquelles se trouvent des terres restituées aux *Tricastini*, est extrêmement parlante, malgré les vides accidentels du cadastre : les terres de ces indigènes sont exclusivement concentrées au nord du *decumanus maximus* et à l'est du *kardo maximus*, dans la région montagneuse, curieusement enchevêtrées d'ailleurs avec celles assignées aux vétérans [4] ; ces limites sont même si précises que si elles ne marquent pas la frontière réelle des *Tricastini*, ainsi que je l'ai proposé plus haut, il faudrait voir là une mesure systématique de restitution partielle de terres, théoriquement limitée au territoire situé au-delà des axes majeurs du cadastre, dans la partie nord-est du domaine colonial.

Pour l'ensemble du cadastre et en tenant compte des seuls fragments conservés (245 centuries sur 1700) — mais ils constituent à eux seuls un échantillonnage de qualité — la moitié des terres est assignée et un tiers rendu aux indigènes, le reste

1. A moins de penser à une mesure administrative arbitraire au terme de laquelle on aurait rendu aux *Tricastini* les terres non assignées situées à l'est du *kardo maximus* seulement.

2. A. Piganiol, *l.c.*, p. 29-30, 139-140 et *passim* ; voir la fig. 15 reproduite ici (fig. 4).

3. Le n° 111 montre que l'emplacement même de St-Restitut était assigné : à des indigènes qui pouvaient y tenir un village, selon A. Piganiol.

4. Donc réparties sur les territoires de la colonie romaine d'*Arausio* et de la colonie latine (puis romaine) d'*Augusta*.

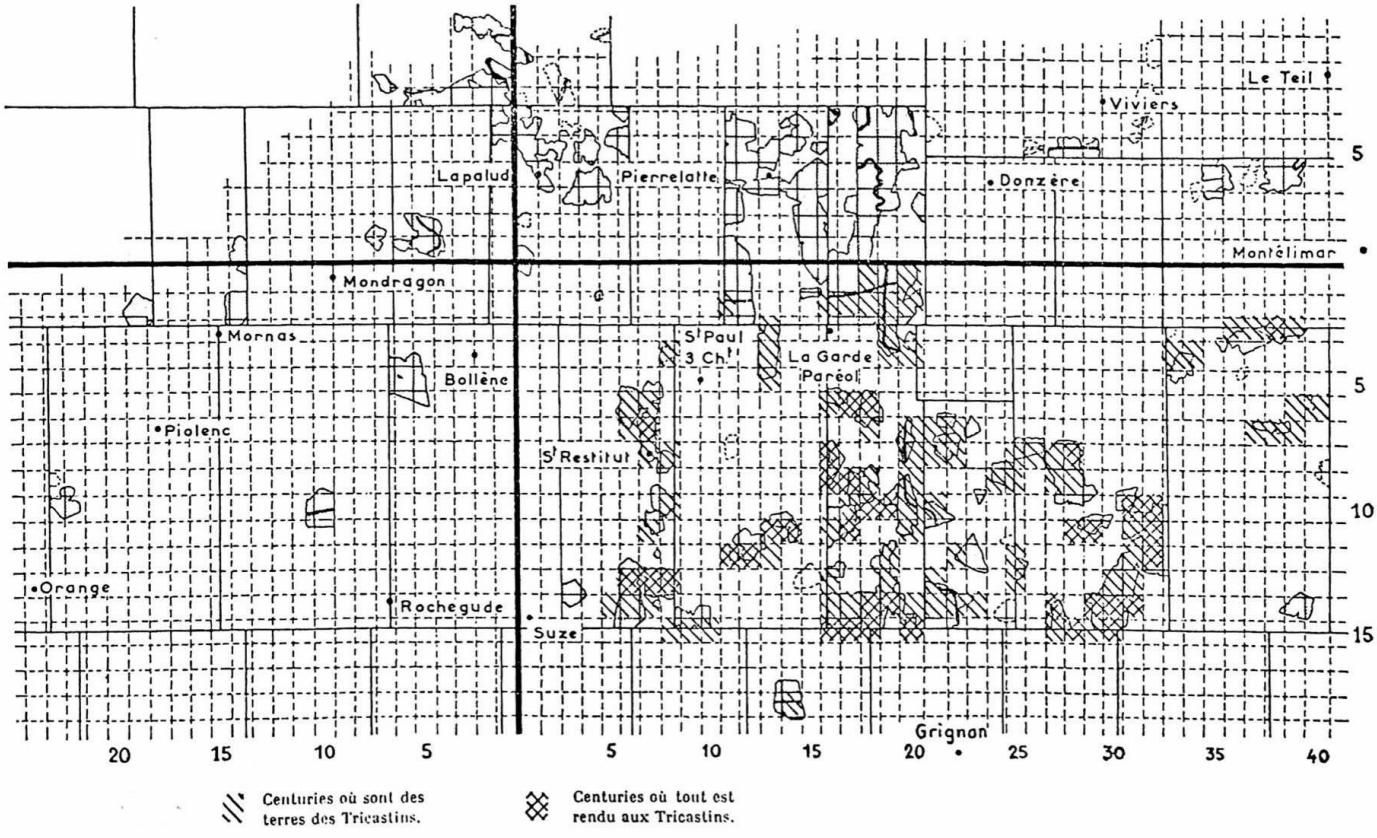


FIG. 4. Cadastre B d'Orange, d'après A. Piganiol, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, Paris, 1962, p. 142.

demeurant propriété de la colonie [1]. Mais en fait, comme on vient de le dire, la répartition des terres par catégories est différente selon les zones : cela tient à leur relative qualité pour l'agriculture, mais certainement aussi à d'autres raisons qui nous échappent : il semble bien en particulier, je le répète, qu'il n'y ait eu restitution de terres qu'aux *Tricastini*, à l'exclusion des *Cavares*.

b) *Vers le nord*, le cadastre B s'arrête au niveau du Jabron. La plaque II K rend compte de ce côté de la limite du terroir assigné avec les *subseciva*. Les *Tricastini* sont nommément signalés jusqu'au Jabron : le fragment n° 154 les mentionne à l'ouest du plateau de Bondonneau, à 2 km seulement au sud-est de Montélimar et à 1 km d'*Acunum*/Aygu [2]; d'autres parcelles leur sont restituées près du château de Monard, immédiatement au sud du Jabron (n° 157) et sur la butte de N.-D. de Montceau (n° 158). Mais sur le fragment n° 159, le Jabron est figuré au milieu des centuries DD XXXX C K VIII et IX, ce qui prouve manifestement que le cours du Jabron ne limitait pas la *pertica* de la colonie d'Orange, même si le cadastre s'arrêtait là, ce qui paraît assuré. Certaines observations tendraient d'ailleurs à le confirmer : ainsi, comme le fait justement remarquer A. Piganiol (*l. c.*, p. 197-198), l'orientation des *decumani* de ce cadastre se retrouve sur le terrain au nord du Jabron, en particulier dans le tracé de la route N 540. Un peu plus vers l'ouest, la plaque III M, n° 201, dessine la boucle du Roubion au sud de Montélimar, mais, dans cette région plus riche, les terres étaient assignées.

Au nord et au sud du Jabron et du Roubion, entre le massif de la forêt de Marsanne et celui qui, plus au sud, domine Châteauneuf-du-Rhône et les défilés de Donzère — c'est-à-dire dans le bassin de Montélimar, la Valdaine — on trouve en fait au sol deux réseaux de centuriations superposés mais d'orientation divergente : celui de la colonie de Valence, qui prolonge le quadrillage si caractéristique de la plaine valentinoise, et celui de la colonie d'Orange, qui est surimposé au précédent jusque dans la région de Marsanne [3] : ainsi, le *kardo* qui traverse du nord au sud la ville de Montélimar pour se prolonger vers le sud jusqu'à Châteauneuf-du-Rhône est parallèle aux *kardines* du domaine colonial de Valence, alors que jusque vers Marsanne on reconnaît les traces du quadrillage d'Orange. Il y a donc là un problème : il semble à première vue que le bassin de Montélimar ait été d'abord rattaché à la colonie de Valence, dont la création paraît être d'époque républicaine [4]; ce terroir aurait été attribué par la suite et pour des causes inconnues, à la colonie d'Orange, vraisemblablement lors de sa fondation.

c) *Limite ouest* : les *Tricastini* ne sont pas mentionnés dans le cadastre B à l'ouest du *kardo maximus*, où se trouvaient surtout de bonnes terres, en bordure du fleuve, sans doute assignées sans difficulté, ou qui peut-être, ainsi que j'en ai émis l'hypothèse, ne leur avaient jamais appartenu. En revanche, on leur restitue l'éperon des Roches qui, au nord-ouest de St-Paul dominait la route romaine (plaque III H, n° 190, rangée h) et tout le massif de la Garde-Adhémar [5] au sud de la Berre (plaque III J,

1. A. Piganiol, *l. c.*, p. 145. Les centuries sont soit rendues en totalité, soit partiellement, une même centurie pouvant contenir des parcelles assignées et des parcelles non assignées : ces dernières sont alors soit conservées par la colonie, soit restituées aux indigènes.

2. *Supra*, p. 243.

3. A. Piganiol, *l. c.*, p. 31 et 400; A. Blanc, dans *R.E.Lig.*, 1953, p. 35-42 et *Valence des origines aux Carolingiens*, 1964, p. 26, note 20.

4. *Infra*, p. 271.

5. Le site d'acropole de la Garde-Adhémar, sur un éperon avancé des collines du Tricastin, devait être un habitat indigène.

n° 196). Dans une centurie de plaine comprise entre la voie d'Agrippa (DD XVIII C K I), figurée sur le n° 196 avec la Berre [1] et le *kardo maximus*, une petite parcelle cultivable leur est toutefois restituée [2].

Ce même cadastre donne le Rhône comme limite occidentale de la colonie d'Orange [3] ; seule la régularité du découpage territorial semble justifier les possessions de la colonie outre Rhône. Ainsi la plaque IV, la plus occidentale du cadastre, figure en certains points les bras du Rhône (IV D) et sur la rive droite (par exemple n° 209) quelques parcelles, mais généralement des *subseciva*. La plaque IV F (n°s 213 à 219) présente également, au niveau de la cluse de Donzère, une étroite bande de terrain sur la rive droite du fleuve, vers Viviers (A. Piganiol, *l. c.*, pl. XL), mais là encore ce sont des *subseciva*, qui cependant à l'origine ont dû être confisqués aux *Helvii*. Il demeure néanmoins indiscutable que le Rhône était une frontière : le fait que le cadastre d'Orange le suive et ne le franchisse que sur certains points (peut-être au niveau de passages) confirme ce que j'ai dit par ailleurs de ce fleuve [4].

d) *Limite est* : on ne connaît pas la dimension exacte de l'assise inférieure (I) — la plus orientale — du cadastre B. Un seul fragment se rapporte actuellement à cette bande de terrain (n° 101) : il représente des centuries traversées par le Lez entre la Beaume-de-Transit et Colonzelle, au sud de Grignan ; il porte inscrit le nom des *Tricastini* : c'est la mention la plus orientale de cette peuplade, qui ne saurait toutefois constituer un jalon de leur frontière ; il est possible en effet que leur territoire se fût étendu vers l'est au-delà des limites de l'*ager* de la colonie d'Orange.

L'étude de ces divers documents autorise les conclusions suivantes :

1° Vers le sud, le nom des *Tricastini* n'apparaît sur le cadastre B d'Orange qu'au nord du Lez [5] : cette ligne correspond exactement avec la frontière méridionale de l'évêché de St-Paul, dont les dernières paroisses étaient, d'ouest en est : Lamotte, Bollène, Suze-la-Rousse, Bouchet et Visan. La véritable frontière méridionale des *Tricastini* était donc constituée par le massif montagneux d'Uchaux, entre Mornas et Lagarde-Paréol [6].

1. C'est sur ce fragment du cadastre B, au point précis où la voie d'Agrippa franchissait la Berre, au Logis de Berre, qu'il faut localiser la *mutatio Novem Craris* de l'Itin. de Jérusalem (ce toponyme signifierait « les neufs domaines » selon J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, 1951, p. 68, *craris* se trouvant avec ce sens dans le « Testament du Lingon », *CIL*, XIII, 5708, II, l. 11 : *Litavicraris* ; on pourrait ajouter : *CIL*, XII, 4217, [*Me*] *diocraro* à St-André-de-Roquebrune, près d'Olargues, Hérault ; dans le testament d'Abbon (en 739) : *Crarie*, peut-être Creyers, près d'Aspres, Hautes-Alpes ; Holder, 1, col. 1155-1156). — Près de ce carrefour, substructions d'un important édifice circulaire : *FOR*, Drôme, 31 ; Cl. Boisse, *Bijou zodiacal en or de Novem Craris*, dans *Antiquités Nationales et Internationales*, 3, 11-12, 1962, p. 90-92 ; du même, *Novem Craris*, dans *Rhodania*, 1963, p. 13-33.

2. Sur les plaques III K et L (n° 197-198) (A. Piganiol, *l. c.*, p. 237-238, peu précis à cet endroit), figurent d'autres terres rendues aux *Tricastini* mais elles ne sont pas localisées : elles doivent *a priori* être situées au nord du Logis de Berre.

3. A. Piganiol, *l. c.*, p. 140 et fig. 14.

4. *Supra*, p. 114 et 237.

5. Le passage du Lez à Bollène est signalé sur l'Itinéraire de Jérusalem : *mutatio ad Letoce*. On a trouvé récemment à Suze (à 7 km à l'est de Bollène), une tablette portant l'inscription : *Iter primum a. l. m.*, interprétée par A. Piganiol *a(d) L(etoce)m* ; je proposerais pour ma part la lecture : *Iter primum a(d) L(etocem) m(ulationem)*. Cf. *FOR*, Drôme, *App. épigr.*, n° 2 *bis* ; *FOR*. Vse, 108. Le Lez porte le nom de *flumen Licii* en 640.

6. Il est impossible que cette frontière ait été au niveau de l'Eygues, qui arrose la plaine immédiate d'Orange et dont le bassin inférieur fit toujours naturellement partie de cette cité :

2° A l'ouest, le Rhône, qui subsista comme limite de la colonie d'Orange puis de l'évêché de St-Paul, était incontestablement une frontière traditionnelle, mais peut-être pas celle des *Tricastini* : les *Cavares* en effet pouvaient avoir la possession de cette bande de 7/8 km de large qui, dans la plaine alluviale, se déroule de Mondragon à Montélimar, entre le Rhône et les premières collines où indiscutablement habitaient des *Tricastini* (voir *infra*).

3° Vers le nord, le cadastre B nomme les *Tricastini* jusqu'au lit du Jabron et jusqu'aux portes de Montélimar ; or ce cours d eau devait par la suite servir de limite entre les évêchés de St-Paul et de Valence, entre le confluent des Gitelles et du Jabron et Portes-en-Valdaine [1] ; il semblerait donc qu'il n'y aurait pas là rencontre fortuite, mais bien plutôt, une fois de plus affirmé, le principe de la fixité des frontières. Et pourtant, si l'on va au fond des choses, cette frontière apparaît bien fragile et conventionnelle. D'une part, la Valdaine, le bassin de Montélimar, constitue une petite région naturelle bien caractérisée, séparée du Valentinois au nord par la forêt de Marsanne et du Tricastin au sud par les massifs montagneux qui s'étendent du défilé de Donzère jusque vers Montjoyer et Aleyrac. D'autre part, le propre de rivières aussi peu importantes que le Jabron et le Roubion est d'unir les populations vivant sur leurs rives, non de les séparer. Cette région aurait-elle donc été le siège d'une petite tribu préromaine [2] ? Ce serait possible mais rien ne permet de l'affirmer.

Au début du IIe siècle de notre ère, le Jabron marque certes la limite entre les territoires coloniaux d'Orange et de Valence. Mais j'ai dit également qu'on retrouvait dans tout le bassin de Montélimar les traces de deux cadastrations antiques successives : celle de Valence, très nette dans la région de Marsanne et de Cléon-d'Andran [3], mais aussi au sud du Jabron vers N.-D. de Montchamp et Châteauneuf-du-Rhône ; celle plus tardive d'Orange, qui a une orientation nettement différente de la précédente : c'est celle dont le tracé nous est donné par le cadastre B, mais qui se prolonge au nord du Jabron dans la région de Marsanne. Tout se passe donc comme si la totalité de cette petite plaine de Montélimar avait fait partie dans un premier temps de la colonie de Valence, avant d'être attribuée à la colonie militaire d'Orange, de création plus tardive. Et peut-être vint le temps où le Jabron matérialisa la frontière entre les colonies d'Orange et de Valence : c'est l'étape dont rendrait compte le cadastre B d'Orange. Mais c'était là une limite conventionnelle, administrative, romaine et non point indigène. Elle se perpétuera cependant partiellement comme limite des *civitates*, puis des diocèses de St-Paul et de Valence.

A. et L. Catelan, *Confins tricastino-cavares à l'époque gallo-romaine*, dans *B.D.*, 1927, p. 19-22 ; *FOR*, Drôme, p. 1 ; A. Blanc, *Valence*, p. 28. — Uchaux, sur la voie d'Agrippa, paraît conserver le souvenir d'une borne milliaire (comme Uchaud, Gard, à 8 milles de Nimes sur la *via Domitia*, où l'on conserve effectivement *in situ* la borne portant l'indication numérale VIII : *CIL*, XII, 5639 ; à rapprocher également de la station routière *Ad Octavum*, située à 8 milles en amont de Turin sur la route du Mont-Genèvre : ci-dessus tableau routier III). A. Grenier, *Manuel*, 6, p. 253, suppose qu'Uchaux (Vse) viendrait plutôt d'*Octavianus* (*fundus*) ; les chartes du XIIIe siècle donnent pourtant la forme *de Octavis* ; et Uchaux n'est pas, ainsi que l'affirme A. Grenier, à 5 milles d'Orange, mais bien à une douzaine de kilomètres au nord de cette ville : L. Rochetin, *Etude sur la viabilité*, *l. c.*, p. 52 ; C. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 373.

1. Le diocèse médiéval de Valence possédait le confluent Roubion-Jabron, avec Montélimar et vers l'est les paroisses de Montboucher et de la Bâtie-Rolland ; au sud, Espeluche, Puygiron et Portes étaient des paroisses dépendant de St-Paul ; enfin plus à l'est, les paroisses de Salettes, de Châteauneuf-de-Mazenc et d'Aleyrac faisaient partie du diocèse de Die.

2. A. Blanc, *Valence*, p. 26.

3. *Ibidem*, p. 42 sq.

Ces observations nous renseignent fort peu somme toute sur le peuplement de cette région de Montélimar avant la création de la colonie de Valence. Examiné de plus près, le cadastre B d'Orange fournit cependant sur ce point quelques données positives susceptibles d'éclairer le problème. Il fait état en effet de terres rendues aux *Tricastini* sur la rive gauche du Jabron, jusque dans les collines qui bordent immédiatement cette rivière : aussi, conformément au mode de peuplement préromain par vallées, on peut, je pense, présumer qu'ils occupaient également la rive droite de ce cours d'eau, peut-être jusqu'à la forêt-limite de Marsanne. Par voie de conséquence, un point paraît acquis : la présence des *Tricastini* à la fin du Ier siècle de notre ère sur les rives du Jabron, à quelques kilomètres seulement en amont de Montélimar, exclut l'éventualité de situer une autre peuplade dans cette petite région naturelle. Les *Tricastini* occupaient à la fois le Tricastin et la partie montagneuse de la Valdaine.

On entrevoit dès lors une répartition régionale des peuplades plus conforme au schéma de Ptolémée : celui-ci localise en effet les *Tricastini* à l'est des *Segovellauni*, mais place les *Cavares* immédiatement « sous les *Segovellauni* ». Ailleurs il compte, je l'ai dit, *Acousio*, que l'on identifie à juste titre avec *Acunum*/Aygu près de Montélimar, au nombre des villes cavares. On pourrait alors se demander si les *Cavares* proprement dits ne possédaient pas tout le pays strictement de plaine compris entre la Durance et le Jabron et non point seulement entre la Durance et les collines d'Uchaux. *Acousio*/*Acunum* aurait été, dans cette hypothèse, la ville la plus septentrionale des *Cavares*. Il faudrait alors distinguer, en Valdaine comme en Tricastin, l'arrière-pays montagneux, qui aurait appartenu aux *Tricastini* et la basse plaine de Pierrelatte et de Montélimar, qui aurait été encore du domaine propre des *Cavares* d'*Avennio* et d'*Arausio*[1]. Dans ce cas, le territoire de la colonie d'Orange aurait été presque entièrement constitué sur le domaine des *Cavares*, dont il faisait depuis longtemps partie ; lors de la fondation de la colonie, les Romains n'auraient confisqué aux *Tricastini* qu'une bande de terrain située dans la partie occidentale de leur territoire, c'est-à-dire à l'est du *kardo maximus* du cadastre B : il serait alors très normal de ne pas voir figurer à l'ouest de ce *kardo* le nom des *Tricastini*, ce dont on pouvait s'étonner.

Mais c'est aussi poser le problème de la situation politique des *Tricastini* dans le cadre du peuplement régional à l'époque préromaine : rien en effet ne nous autoriserait, dans cette hypothèse, à les inclure systématiquement dans la confédération des *Cavares* : ils eussent pu tout aussi bien, en peuple montagnard, se ranger dans la clientèle des *Vocontii*[2] et posséder un territoire s'étendant un peu plus vers l'intérieur ; leur chef-lieu apparaîtrait dès lors comme un poste avancé près de la grande voie de circulation du Rhône.

On mesure la complexité de ces problèmes : l'hypothèse proposée a toutefois l'avantage de mieux correspondre au schéma de Ptolémée et d'expliquer ce qui pouvait passer pour une anomalie sur le cadastre B d'Orange, qui ne mentionne pas les *Tricastini* dans la vallée du Rhône proprement dite ; elle justifierait en outre à la

1. Peut-être les *Cavares* s'étaient-ils réservés cette bande de terrain pour y avoir une voie de passage libre ?

2. Ch. Saumagne, *Les domanialités publiques*, *l. c.*, p. 111, pense que les *Tricastini* pourraient être une fraction ethnique détachée des *Vocontii*. — Bien que ce ne soit pas un argument absolu, on a vu que la *colonia Tricastinorum* avait pour patronne la flaminique *Antistia Pia Quintilla*, qui devait être en charge à Vaison, où elle avait du moins sa statue ; mais cette dédicace affichée à Vaison peut aussi tenir au fait que cette cité avait alors dans la région un rayonnement tout particulier.

lettre le texte de Strabon qui rapporte que les *Cavares* occupaient exclusivement la plaine. Finalement il y a, je crois, autant d'arguments pour rattacher les *Tricastini* à la confédération des *Cavares* qu'à celle des *Vocontii*.

4° A l'est, les *Tricastini* étaient limitrophes des *Vocontii* proprement dits des moyennes vallées de l'Ouvèze et de l'Eygues. On a vu que les centuries les plus orientales du cadastre B qui font mention des *Tricastini* étaient situées près de Colonzelle, au sud de Grignan, et plus au nord, dans la région montagneuse de Montjoyer. Mais ce n'est là qu'une indication, *a priori* non limitative : il est très vraisemblable en effet que cette peuplade devait s'étendre dans les montagnes au-delà du territoire confisqué par l'Etat romain au profit des vétérans de la IIe légion, ne serait-ce que pour laisser aux indigènes un territoire-refuge.

La limite orientale du cadastre B correspond toutefois très bien, vers le nord-est notamment, avec celle du diocèse médiéval de St-Paul, dont les paroisses-limites sont, du sud au nord : Visan, Richerenches, Grillon, Colonzelle, Réauville, Montjoyer, la Touche et Portes (comprises à l'intérieur du diocèse) ; il s'agirait donc là d'une limite séculaire, mais peut-être d'une limite de *pagi*. Le relief très accidenté de toute cette zone d'avant-monts la prédisposait d'ailleurs à en faire une zone-frontière : au nord-est, sur le Jabron, la Bégude-de-Mazenc, point de rencontre des évêchés de Valence, de Die et de Saint-Paul, était une station de l'ancienne voie de Montélimar à Dieulefit ; quelques kilomètres un peu plus au sud, le village de Portes, *locus de Portis* en 1100, est un toponyme-frontière ; enfin, entre Montjoyer, Taulignan et Grignan, les Bois de Salles et de Taulignan correspondent à des zones de garrigues quasi désertiques.

Au sud de cette zone montagneuse, le canton de Valréas, qui forme à lui seul une petite région naturelle, correspond sans doute à un *pagus* antique, dont l'attribution aux *Tricastini* ou aux *Vocontii* est incertaine [1]. Tenant compte de la topographie de cette région, je tendrais cependant pour ma part à la rattacher au territoire tricastin. En effet, le cirque de montagnes qui s'étend du Bois de Taulignan à Vinsobres — à l'intérieur duquel se trouve le pays dont Valréas est le centre — paraît être la vraie frontière entre les *Tricastini* et les *Vocontii* de *Vasio*. La crête de ces montagnes — la Lance (1340 m), la Veyronne (918 m) et les monts qui, entre Valréas et Nyons, dominent Vinsobres et s'étendent vers l'ouest jusqu'à Visan — sépare le bassin du Lez (*Tricastini*) de la moyenne vallée de l'Eygues (*Vocontii* semble-t-il, avec *Noiomagus*/Nyons). C'est à l'est de cette chaîne montagneuse que commencerait le pays des *Vocontii*. Du côté tricastin, les villages limites seraient Taulignan, le Pègue, Rousset [2], Valréas et Visan ; Nyons, Vinsobres et St-Maurice-sur-Eygues, du diocèse de Vaison, auraient été en pays voconce.

1. E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 144, attribue ce *pagus* aux *Tricastini* ; J. Sautel, *Vaison*, 1, p. 120-128, hésite puis se détermine à en faire un *pagus* des *Vocontii* ; mais le même, dans *Vaison. Suppléments. Travaux et Recherches*, Avignon, 1941, 1, p. 180, pense qu'il faudrait l'attribuer aux *Tricastini*, puis quelques pages plus loin (p. 184) penche à nouveau en faveur des *Vocontii*.

2. Qui ne dépendent du diocèse de Die que depuis le XIIe siècle. En fait, les limites ecclésiastiques sont très complexes dans cette région du Haut-Comtat. Ainsi Valréas ne fut englobé dans le diocèse de Vaison qu'au XIIIe siècle, à la suite d'une transaction entre Raymond de Mévouilhon, coseigneur de Valréas et Rostaing, évêque de Vaison, son parent : le premier gratifiait l'évêque des droits qu'il avait sur cette seigneurie. Mais l'évêque de St-Paul était aussi à cette date coseigneur de Valréas « pour la onzième partie ». Ce ne sera qu'au XIVe siècle que les évêques de Vaison eurent toute la ville de Valréas sous leur obédience : A. Chevalier, *Le Tricastin*, p. 71-74. C'est dire combien il faut être prudent quand on parle de limites ecclésiastiques, tant il y eut de transactions familiales, souvent peu connues, au cours du Moyen-Age. Le seul fait qu'à l'est de Valréas, St-Pantaléon et les Vignes continuaient à dépendre de St-Paul, tout en constituant une enclave entre les diocèses de Die et de Vaison, montre bien que le ratta-

Une inscription trouvée près de Taulignan, au siècle dernier, est ainsi conçue : *Voturia/L. Voturio Maximo, aedili/ pagi Aletani, patri/C. Voturi Aviti*[1] ; cette dédicace à un édile du *pagus Aletanus* est d'un grand intérêt, car elle fait connaître, selon toute vraisemblance, le nom gallo-romain du « pays » où elle a été découverte. *Ce pagus* devait s'étendre de la chaîne de la Lance jusque vers Visan et Richerenches. Une autre inscription[2], trouvée au Pègue, tout près de Taulignan, signale un *praefectus pagi* inscrit dans la tribu *Voltinia* : il doit s'agir encore du même *pagus Aletanus* dont le nom s'est conservé dans celui d'une petite agglomération médiévale, aujourd'hui disparue, *Altonum*[3], qu'il faut localiser près de N.-D. d'*Auton* (ou de la Dautane), entre le ruisseau du Pègue (l'Auzon) et le prieuré de Montbrison, sur la colline St-Marcel où se trouve le célèbre *oppidum* préromain en cours d'exploration[4]. Il y a donc tout lieu de croire que cet *oppidum* portait déjà ce nom d'*Altonum* à l'époque préromaine ; lors du transfert de l'habitat dans un site de plaine à l'époque romaine, ce toponyme aurait servi à désigner le *pagus* ; au Bas-Empire, *Altonum/* le Pègue, chef-lieu du *pagus*, aurait été supplanté par Valréas, bourg constitué autour d'un grand domaine ayant appartenu à une *gens Valeria*[5]. Le « pays de Valréas » correspondrait donc à l'antique *pagus Aletanus* qui, à travers les siècles, conserva son unité : aujourd'hui encore il constitue, on le sait, une enclave vauclusienne dans le département de la Drôme, et Valréas continue de jouer le rôle de petite capitale locale.

Même en adjoignant ce *pagus* au Tricastin, le territoire des *Tricastini* n'aurait jamais été bien étendu, on le voit. Mais on ne dira jamais assez que cette situation est celle du milieu du 1er siècle av. J.-C. : il est possible qu'antérieurement cette peuplade ait eu une plus grande extension dans les montagnes de l'arrière-pays. Avec la documentation, pourtant abondante, dont nous disposons, il n'est pas possible d'apporter actuellement plus de précisions sur la localisation des *Tricastini*.

4. *Segovellauni*

Les sources.

Entre les *Tricastini* et les *Allobroges*, entre les avant-monts du Vivarais et le pays des *Vocontii*, se trouvait la peuplade la plus septentrionale de la confédération des *Cavares* : les *Segovellauni*. Fixés dans la vallée du Rhône, de l'Isère à la forêt de Marsanne, dans l'actuel Valentinois, leur ville principale au 1er siècle av. J.-C.

chement de Valréas à Vaison est tardif. J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, p. V-XV ; J. de Font-Réaulx, *Les diocèses méridionaux du département actuel de la Drôme. Leurs pouillés et leurs limites*, dans *B.D.*, 59, 1925, p. 142-266.

1. *CIL*, XII, 1711 ; J. Sautel, *Vaison*, 2, *Catalogue*, 1926, n° 122 avec bibliographie ; E. Herzog, *Appendix* n° 448. Aujourd'hui perdue, mais son authenticité et sa lecture ne font aucun doute.

2. *CIL*, XII, 1708 ; J. Sautel, *Catalogue*, n° 123.

3. *Cartulaire de Cluny*, III, n° 2779, p. 802 : en 1023, Laugier et Pons, frères de Féraud évêque de Gap, donnent à l'abbaye de Cluny plusieurs domaines dans la région du Mont-Ventoux et en particulier *quoddam castrum vocabulo Altonum*.

4. A. Lacroix, *Le Pègue et Altonum*, dans *B.D.*, 32, 1898, p. 90-91 ; A. Chevalier, *Le site d'Aeria*, 1920, p. 65 sq., et *Altonum, fille d'Aeria*, 1923, p. 24-30 ; J. Guillot, *Autour des tessons du Pègue*, 27 p. dactyl., Valréas, 1958 ; sur l'intérêt archéologique de ce site : F. Benoit, *Recherches*, p. 178-179. — Le toponyme *Altonum* est à rapprocher d'*Altina* en Pannonie et Mésie : Holder, 3, col. 578 ; d'*Altana* dans le testament d'Abbon (éd. Marion, p. 39), auj. Autanne, hameau de Vercoirans près du Buis, Drôme. L'alternance *Altonum/pagus Aletanus* est normale. Sur le nom du Pègue, *supra*, p. 129, note 3.

5. L'épigraphie régionale révèle de nombreux *Valerii*, en particulier autour d'Orange : A. Piganiol, *l. c.*, p. 25 et 412.

était Valence, *in agro Cavarum, Valentia*, dit Pline (3, 36), qui signale en outre (3,34) dans la région Rhône-Alpes, entre les *Vocontii* et les *Allobroges*, la *regio Segovellaunorum*. De son côté Ptolémée, dans sa description de la Narbonnaise, localise des *Segallauni* (*sic*) au sud des *Allobroges* et au nord des *Cavares*[1] : il leur attribue Valence comme chef-lieu (2, 10, 7).

Ce sont là les seules sources qui font connaître les *Segovellauni*[2] : loin de s'opposer, elles se complètent. En effet, alors que Ptolémée fait état de la tribu locale et de son chef-lieu, Pline, en localisant Valence dans l'*ager Cavarum*, confirme les données de Strabon (4, 1, 11), qui attribue au grand peuple des *Cavares* tout le pays compris entre la Durance et « le confluent de l'Isère et du Rhône, au point où le Mont Cévenne vient en quelque sorte rejoindre le Rhône »[3].

Comparés, les textes de Pline et de Ptolémée montrent aussi que les *Segovellauni* et les *Segallauni* sont la même peuplade. Les deux formes de l'ethnique sont d'ailleurs exactes, mais *Segovellauni* est assurément la plus ancienne, qui s'est ensuite contractée en *Segallauni*, comme *Catuvellauni* en *Catalauni*/Châlons[4]. Cet ethnique, traditionnellement admis comme celtique, serait celto-ligure selon N. Lamboglia[5] qui se fonde sur une observation très juste, à savoir que les deux termes qui composent ce mot (*sego-* et *vellaunos*) sont caractéristiques d'une aire linguistique qui englobe l'Ibérie, la Gaule méridionale et la Ligurie, là où précisément se sont unis les Celtes, les Ligures et les Ibères[6].

1. Voir schéma p. 25. Ptolémée situe, on l'a dit, les *Tricastini* à l'est des *Segovellauni* et au nord des *Vocontii*.

2. Peut-être faudrait-il ajouter le passage de la *Notitia Dignitatum* (42, 68) qui fait état du *Praefectus Sarmatarum gentilium, per tractum Rodunensem et Alaunorum* ; en effet, *Alaunorum* pourrait être pour *Segallaunorum*, d'autant que *Rodunensem* serait pour *Rodumnensem*, de *Rodumna*/Roanne et que d'autre part on ne connaît pas en Gaule de peuplades portant le nom d'*Alauni* : mais *Alauni* ne serait-il pas un ethnique de ville (*Alaunium*, etc.) ? On a également proposer de lire *Vellavorum* pour *Alaunorum*.

3. Selon Strabon, 4, 1, 11 et 4, 2, 3, c'est près du confluent de l'Isère et du Rhône, donc au point de rencontre de plusieurs peuples gaulois, que « Q. Fabius Maximus Aemilianus, après avoir battu, avec moins de 30 000 hommes, 200 000 Gaulois (*Arverni* et *Allobroges* pour la plupart), éleva un trophée de pierre blanche et deux temples qu'il dédia l'un à Mars, l'autre à Hercule ». Ce serait avec celui de *Vindalium* le trophée le plus ancien de Gaule : G.-C. Picard, *Les trophées romains, l. c.*, p. 152 ; aucun vestige de ces monuments n'a été décelé : pour le trophée de Q. Fabius, on pourrait néanmoins penser au site appelé *Conflans*, à 5 km au nord de l'Isère, où se trouve un carrefour de sept chemins rayonnants autour d'un point, qui pourrait marquer l'emplacement d'un monument exceptionnel ; autres renseignements sur ce confluent et sur ce trophée dans Liv., *Epit.* 61 ; Pline, 7, 166 ; Florus, 3, 2 et Orose, 5, 13. — Sur l'identification à l'intérieur ou du moins tout près du territoire des *Segovellauni*, de « l'île riche en blé » dont parlent Polybe et Tite-Live, et sur les renseignements qu'apportent sur cette peuplade ces mêmes historiens, dans leur récit de la traversée des Alpes par l'armée carthaginoise en 218 av. J.-C., voir *infra*, p. 296 où le problème est examiné dans son contexte historique et topographique.

4. P. Lebel, *Sur le nom de Châlons-sur-Marne*, dans *R.A.E.*, 8, 1957, p. 349-354 ; autre peuplade du même nom en Grande-Bretagne : Holder, 1, col. 863-864. — On connaît des contractions semblables : ainsi *norunt* pour *noverunt*, *junior* pour *juvenior*, *nolumus* pour *non volumus* etc. : *R.E.*, II, A, 1 col. 1047-1048.

5. *Questioni etnico-linguistiche*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 61 sq. ; A. Blanc, *Valence*, p. 30-31, va dans le même sens, mais considère en fin de compte cet ethnique comme celtique.

6. *Sego-vellauni* est comparable à *Catu-vellauni* ; le préfixe *sego-* et l'adjectif *vellaunos* entrent dans la composition d'un très grand nombre d'anthroponymes, de toponymes et d'ethnonymes : Holder, 2, col. 1444 et 3, col. 149 ; *Segovellauni* aurait le sens de « courageux (ou victorieux) guerriers ». Il n'est pas sûr que l'ethnique *Velauni* (Alpes Maritimes) ait la même origine que l'adj. *vellaunos*.

Les limites du territoire des Segovellauni.

Au nord, la frontière des *Segovellauni* était constituée par l'Isère, qui les séparait des *Allobroges* : le texte de Strabon (4, 1, 11) est formel sur ce point ; l'Isère devait d'ailleurs demeurer une frontière traditionnelle : elle matérialisa la limite nord du diocèse de Valence et demeura historiquement une limite linguistique très marquée [1].

Vers le sud-ouest, en aval du confluent de la Drôme, le Rhône était encore une frontière naturelle entre les *Segovellauni* et les *Helvii* du Vivarais, dont le territoire correspond à celui de la *civitas* d'*Alba*, puis du diocèse d'*Alba*/Viviers [2]. Les *Helvii* étaient bornés à l'ouest par le massif des Cévennes, qui les séparait des *Vellavi* et des *Gabali*, clients des *Arverni*, au nord par une ligne suivant la haute et la moyenne vallée de l'Eyrieux, puis par le massif compris entre la basse vallée de l'Eyrieux et l'Ouvèze, à l'est enfin par le Rhône, tandis qu'au sud ils étaient limitrophes avec la confédération des *Volcae Arecomici*, dont le territoire commençait sur la rive droite de l'Ardèche ; au sud d'*Alba*/Aps, le territoire des *Helvii* faisait donc face à celui des *Cavares* et des *Tricastini*.

Au nord du pays des *Helvii*, toujours sur la rive droite du Rhône, la région montagneuse comprise entre l'Eyrieux (la Voulte) et le Doux (Tournon) — au-delà duquel s'étendait le vaste domaine des *Allobroges* — faisait partie du diocèse médiéval de Valence : mais faisait-elle partie du territoire des *Segovellauni* ? Excellent connaisseur des problèmes de la région valentinoise, A. Blanc [3] non seulement l'admet, mais croit même que les *Segovellauni* n'auraient occupé à une époque ancienne que les pays montagneux de cette rive du Rhône, qui font face à la plaine valentinoise ; à 4 km au sud-ouest de Valence, dominant une piste gauloise qui empruntait l'étroite bande de terrain resserrée entre la montagne et le fleuve, l'*oppidum* de *Soio*/Soyons, où des fouilles récentes ont révélé une important habitat qui s'échelonne du VI[e] au I[er] siècle av. J.-C., serait une des villes principales de cette peuplade, peut-être même son chef-lieu primitif [4]. A. Blanc trouve la preuve de la localisation des *Segovellauni* sur la rive droite du fleuve dans le fait que le diocèse de Valence, qui doit perpétuer dans ses grandes lignes les limites de la *civitas* du Bas-Empire, s'étendait largement sur cette rive, tandis que la basse plaine de Valence aurait été inhabitable dans les temps préromains [5]. Ce ne serait qu'à la suite de la fondation de *Valentia* sur la rive

1. *Infra*, p. 295. Selon A. Blanc, *Valence*, p. 23, l'Isère marque la limite du provençal et du franco-provençal.

2. Sur cette peuplade : Strabon, 4, 2, 2 ; César, *B.G.*, 7, 7, 5 : *in Helvios qui fines Arvernorum contingunt* ; 7, 8, 1 : *etsi mons Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit...* ; 7, 64, 6 et 65, 2 ; *B.C.*, 1, 35, 4 ; Pline, 3, 36 et 14, 43 ; *CIL*, XII, p. 336 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 223 ; A. Allmer, *Les Helves*, dans *Rev. Epigr.*, 3, 1890, p. 20, n° 57 ; A. Blanc, *Valence*, p. 25 ; M. Leglay, *Les fouilles d'Alba Helviorum. Recherches préliminaires*, dans *C.R.A.I.*, 1964, p. 401-414.

3. *Valence*, p. 28-31.

4. A. Blanc, *L'oppidum de Malpas à Soyons (Ardèche)*, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 74-79 ; du même, *Valence*, p. 14-19. *Soio* pourrait être l'agglomération nommée *Solonium* par Dion Cassius : *infra*, p. 304.

5. A. Blanc, *Valence*, p. 10-11 considère cette plaine « facilement inondable et marécageuse », du moins aux abords des confluents, comme une « zone répulsive, aux terres lourdes, impropres à une agriculture sommaire » ; voir *ibidem*, p. 30 : il insiste également et à juste titre sur l'importance des relations humaines et des rapports commerciaux qui, tout au long de l'histoire, ont uni les montagnes ardéchoises et le valentinois (nettement plus qu'avec le Diois et le Vercors). J'ai moi-même à propos des *Albici* insisté sur cette permanence des habitudes de vie : *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 252.

était Valence, *in agro Cavarum, Valentia*, dit Pline (3, 36), qui signale en outre (3,34) dans la région Rhône-Alpes, entre les *Vocontii* et les *Allobroges*, la *regio Segovellaunorum*. De son côté Ptolémée, dans sa description de la Narbonnaise, localise des *Segallauni* (*sic*) au sud des *Allobroges* et au nord des *Cavares*[1] : il leur attribue Valence comme chef-lieu (2, 10, 7).

Ce sont là les seules sources qui font connaître les *Segovellauni*[2] : loin de s'opposer, elles se complètent. En effet, alors que Ptolémée fait état de la tribu locale et de son chef-lieu, Pline, en localisant Valence dans l'*ager Cavarum*, confirme les données de Strabon (4, 1, 11), qui attribue au grand peuple des *Cavares* tout le pays compris entre la Durance et « le confluent de l'Isère et du Rhône, au point où le Mont Cévenne vient en quelque sorte rejoindre le Rhône »[3].

Comparés, les textes de Pline et de Ptolémée montrent aussi que les *Segovellauni* et les *Segallauni* sont la même peuplade. Les deux formes de l'ethnique sont d'ailleurs exactes, mais *Segovellauni* est assurément la plus ancienne, qui s'est ensuite contractée en *Segallauni*, comme *Catuvellauni* en *Catalauni*/Châlons[4]. Cet ethnique, traditionnellement admis comme celtique, serait celto-ligure selon N. Lamboglia[5] qui se fonde sur une observation très juste, à savoir que les deux termes qui composent ce mot (*sego-* et *vellaunos*) sont caractéristiques d'une aire linguistique qui englobe l'Ibérie, la Gaule méridionale et la Ligurie, là où précisément se sont unis les Celtes, les Ligures et les Ibères[6].

1. Voir schéma p. 25. Ptolémée situe, on l'a dit, les *Tricastini* à l'est des *Segovellauni* et au nord des *Vocontii*.

2. Peut-être faudrait-il ajouter le passage de la *Notitia Dignitatum* (42, 68) qui fait état du *Praefectus Sarmatarum gentilium, per tractum Rodunensem et Alaunorum* ; en effet, *Alaunorum* pourrait être pour *Segallaunorum*, d'autant que *Rodunensem* serait pour *Rodumnensem*, de *Rodumna*/Roanne et que d'autre part on ne connaît pas en Gaule de peuplades portant le nom d'*Alauni* : mais *Alauni* ne serait-il pas un ethnique de ville (*Alaunium*, etc.) ? On a également proposer de lire *Vellavorum* pour *Alaunorum*.

3. Selon Strabon, 4, 1, 11 et 4, 2, 3, c'est près du confluent de l'Isère et du Rhône, donc au point de rencontre de plusieurs peuples gaulois, que « Q. Fabius Maximus Aemilianus, après avoir battu, avec moins de 30 000 hommes, 200 000 Gaulois (*Arverni* et *Allobroges* pour la plupart), éleva un trophée de pierre blanche et deux temples qu'il dédia l'un à Mars, l'autre à Hercule ». Ce serait avec celui de *Vindalium* le trophée le plus ancien de Gaule : G.-C. Picard, *Les trophées romains*, *l. c.*, p. 152 ; aucun vestige de ces monuments n'a été décelé : pour le trophée de Q. Fabius, on pourrait néanmoins penser au site appelé *Conflans*, à 5 km au nord de l'Isère, où se trouve un carrefour de sept chemins rayonnants autour d'un point, qui pourrait marquer l'emplacement d'un monument exceptionnel ; autres renseignements sur ce confluent et sur ce trophée dans Liv., *Epit.* 61 ; Pline, 7, 166 ; Florus, 3, 2 et Orose, 5, 13. — Sur l'identification à l'intérieur ou du moins tout près du territoire des *Segovellauni*, de « l'île riche en blé » dont parlent Polybe et Tite-Live, et sur les renseignements qu'apportent sur cette peuplade ces mêmes historiens, dans leur récit de la traversée des Alpes par l'armée carthaginoise en 218 av. J.-C., voir *infra*, p. 296 où le problème est examiné dans son contexte historique et topographique.

4. P. Lebel, *Sur le nom de Châlons-sur-Marne*, dans *R.A.E.*, 8, 1957, p. 349-354 ; autre peuplade du même nom en Grande-Bretagne : Holder, 1, col. 863-864. — On connaît des contractions semblables : ainsi *norunt* pour *noverunt*, *junior* pour *juvenior*, *nolumus* pour *non volumus* etc. : *R.E.*, II, A, 1 col. 1047-1048.

5. *Questioni etnico-linguistiche*, dans *R.E.Lig.*, 16, 1950, p. 61 sq. ; A. Blanc, *Valence*, p. 30-31, va dans le même sens, mais considère en fin de compte cet ethnique comme celtique.

6. *Sego-vellauni* est comparable à *Catu-vellauni* ; le préfixe *sego-* et l'adjectif *vellaunos* entrent dans la composition d'un très grand nombre d'anthroponymes, de toponymes et d'ethnonymes : Holder, 2, col. 1444 et 3, col. 149 ; *Segovellauni* aurait le sens de « courageux (ou victorieux) guerriers ». Il n'est pas sûr que l'ethnique *Velauni* (Alpes Maritimes) ait la même origine que l'adj. *vellaunos*.

Les limites du territoire des Segovellauni.

Au nord, la frontière des *Segovellauni* était constituée par l'Isère, qui les séparait des *Allobroges* : le texte de Strabon (4, 1, 11) est formel sur ce point ; l'Isère devait d'ailleurs demeurer une frontière traditionnelle : elle matérialisa la limite nord du diocèse de Valence et demeura historiquement une limite linguistique très marquée [1].

Vers le sud-ouest, en aval du confluent de la Drôme, le Rhône était encore une frontière naturelle entre les *Segovellauni* et les *Helvii* du Vivarais, dont le territoire correspond à celui de la *civitas* d'*Alba*, puis du diocèse d'*Alba*/Viviers [2]. Les *Helvii* étaient bornés à l'ouest par le massif des Cévennes, qui les séparait des *Vellavi* et des *Gabali*, clients des *Arverni*, au nord par une ligne suivant la haute et la moyenne vallée de l'Eyrieux, puis par le massif compris entre la basse vallée de l'Eyrieux et l'Ouvèze, à l'est enfin par le Rhône, tandis qu'au sud ils étaient limitrophes avec la confédération des *Volcae Arecomici*, dont le territoire commençait sur la rive droite de l'Ardèche ; au sud d'*Alba*/Aps, le territoire des *Helvii* faisait donc face à celui des *Cavares* et des *Tricastini*.

Au nord du pays des *Helvii*, toujours sur la rive droite du Rhône, la région montagneuse comprise entre l'Eyrieux (la Voulte) et le Doux (Tournon) — au-delà duquel s'étendait le vaste domaine des *Allobroges* — faisait partie du diocèse médiéval de Valence : mais faisait-elle partie du territoire des *Segovellauni* ? Excellent connaisseur des problèmes de la région valentinoise, A. Blanc [3] non seulement l'admet, mais croit même que les *Segovellauni* n'auraient occupé à une époque ancienne que les pays montagneux de cette rive du Rhône, qui font face à la plaine valentinoise ; à 4 km au sud-ouest de Valence, dominant une piste gauloise qui empruntait l'étroite bande de terrain resserrée entre la montagne et le fleuve, l'*oppidum* de *Soio*/Soyons, où des fouilles récentes ont révélé une important habitat qui s'échelonne du VI^e^ au I^er^ siècle av. J.-C., serait une des villes principales de cette peuplade, peut-être même son chef-lieu primitif [4]. A. Blanc trouve la preuve de la localisation des *Segovellauni* sur la rive droite du fleuve dans le fait que le diocèse de Valence, qui doit perpétuer dans ses grandes lignes les limites de la *civitas* du Bas-Empire, s'étendait largement sur cette rive, tandis que la basse plaine de Valence aurait été inhabitable dans les temps préromains [5]. Ce ne serait qu'à la suite de la fondation de *Valentia* sur la rive

1. *Infra*, p. 295. Selon A. Blanc, *Valence*, p. 23, l'Isère marque la limite du provençal et du franco-provençal.

2. Sur cette peuplade : Strabon, 4, 2, 2 ; César, *B. G.*, 7, 7, 5 : *in Helvios qui fines Arvernorum contingunt* ; 7, 8, 1 : *etsi mons Cevenna, qui Arvernos ab Helviis discludit...* ; 7, 64, 6 et 65, 2 ; *B.C.*, 1, 35, 4 ; Pline, 3, 36 et 14, 43 ; *CIL*, XII, p. 336 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 223 ; A. Allmer, *Les Helves*, dans *Rev. Epigr.*, 3, 1890, p. 20, n° 57 ; A. Blanc, *Valence*, p. 25 ; M. Leglay, *Les fouilles d'Alba Helviorum. Recherches préliminaires*, dans *C.R.A.I.*, 1964, p. 401-414.

3. *Valence*, p. 28-31.

4. A. Blanc, *L'oppidum de Malpas à Soyons* (*Ardèche*), dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 74-79 ; du même, *Valence*, p. 14-19. *Soio* pourrait être l'agglomération nommée *Solonium* par Dion Cassius : *infra*, p. 304.

5. A. Blanc, *Valence*, p. 10-11 considère cette plaine « facilement inondable et marécageuse », du moins aux abords des confluents, comme une « zone répulsive, aux terres lourdes, impropres à une agriculture sommaire » ; voir *ibidem*, p. 30 : il insiste également et à juste titre sur l'importance des relations humaines et des rapports commerciaux qui, tout au long de l'histoire, ont uni les montagnes ardéchoises et le valentinois (nettement plus qu'avec le Diois et le Vercors). J'ai moi-même à propos des *Albici* insisté sur cette permanence des habitudes de vie : *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 252.

gauche du fleuve, que le centre vital de la peuplade se serait naturellement déporté d'une rive sur l'autre, de *Soio* à *Valentia*[1]. Ce n'est là qu'une hypothèse, qui n'est d'ailleurs pas invraisemblable, car une fois encore il faut tenir compte en ce domaine des modifications qui ont pu intervenir dans les siècles qui ont précédé la colonisation romaine, surtout dans la vallée du Rhône où les migrations celtiques ont dû particulièrement bouleverser le mode de peuplement des indigènes.

Force nous est cependant de nous en tenir à la situation ethnographique qu'ont trouvée les Romains à leur arrivée, à une date où les peuplades s'étaient stabilisées : or, faisant état de la situation à cette époque, Ptolémée et Pline localisent très précisément les *Segovellauni* sur la rive gauche du Rhône autour de Valence. Notons cependant que sous le Haut-Empire, malgré les difficultés de franchissement du Rhône — qu'il est impossible, à ce niveau, de traverser à gué — les premières terres de la rive droite du fleuve, entre l'Eyrieux et St-Péray, étaient sous la dépendance certaine de Valence[2]. Mais il est difficile de savoir si c'est là le résultat d'une prise de possession tardive, ces terres de la rive droite n'étant que des têtes de pont[3], ou si au contraire cette région correspondait au territoire primitif des *Segovellauni* qui, lors de la romanisation, auraient quitté leurs montagnes de la rive droite du Rhône pour s'installer dans la riche plaine valentinoise.

Vers le sud, le territoire des *Segovellauni* s'étendait certainement jusqu'à la Forêt de Marsanne (500-600 m d'alt.), au sud de la Drôme, peut-être jusqu'au Jabron : au Ier siècle av. J.-C., la *pertica* de la colonie de Valence se serait même étendue jusqu'à Châteauneuf-du-Rhône[4] ; mais ce ne fut que momentané, la plaine de Montélimar étant rattachée par la suite à la colonie d'Orange[5]. Il est d'ailleurs possible que le diocèse primitif de Valence fût limité de ce côté à la basse vallée de la Drôme et que Montélimar et les paroisses qui l'entouraient — qui formèrent au XIVe siècle l'archiprêtré de Montélimar — n'aient été annexés à Valence qu'au XIIIe siècle. Montélimar en effet appartenait fort anciennement aux Adhémar qui en 1285 hommagèrent une partie de la cité aux évêques de Valence : ce serait là le début d'une série de transactions qui auraient tendu à livrer peu à peu Montélimar et sa région immédiate au diocèse de Valence[6]. A ma connaissance en effet, aucun document ne nous éclaire sur l'appartenance de cette ville avant le XIIe siècle.

Vers l'est, à 20 km du Rhône, le Valentinois est nettement limité par la puissante barrière naturelle qu'est le massif du Vercors ; de la Drôme à l'Isère, la permanence de la frontière entre la plaine valentinoise et les montagnes du Diois et du Vercors

1. Selon cette hypothèse, les *Segovellauni* auraient donc occupé à l'origine exclusivement la rive droite du Rhône, ce qui montrerait une fois encore le rôle de frontière joué par ce fleuve : les deux rives n'auraient été mises en relation qu'après que les Romains les aient réunies par des ouvrages d'art.

2. Traces de cadastration de même orientation que celles de la plaine de Valence : voir ci-après, p. 271, note 7.

3. Au sens strict du mot, un pont romain franchissant le Rhône au niveau de Valence : A. Blanc, *Valence*, p. 105.

4. Problème exposé plus haut, p. 264. L'interpénétration des terres des colonies de Valence et d'Orange, puis des diocèses de Valence et de St-Paul dans cette région de Montélimar, en a fait une zone-frontière, objet de convoitises de la part des populations voisines.

5. Ainsi que je l'ai dit plus haut, pour l'époque préromaine, la topographie et la notion de région naturelle font plutôt attribuer la plaine de Montélimar aux *Cavares* et les montagnes qui la dominent vers l'est aux *Tricastini*.

6. A. Chevalier, *Le Tricastin*, p. 33 sq. fait état de documents qui corroborent cette hypothèse.

est d'ailleurs étonnante : du sud au nord, la Raye (1014 m), la Pierre-Chauve (1310 m), le Roc de l'Epène (1333 m), la Montagne de Musan (1222 m) et celle de la Sieurle (1291 et 1013 m) jalonnent cette barrière qui, après avoir été la frontière des *Segovellauni* et des *Vertamocorii* (Vercors), resta, jusque dans le détail, celle des diocèses primitifs de Valence et de Die [1].

Entouré de montagnes, le pays des *Segovellauni* apparaît dès lors comme une région naturelle très caractérisée [2]. A 5 km au sud du confluent de l'Isère et du Rhône [3] et sur la voie d'Agrippa, au débouché des grandes vallées alpestres de l'Isère et de la Drôme [4], le site de Valence occupe une place qui fut très tôt choisie par les Romains pour y implanter une colonie. Ils y installèrent d'abord, semble-t-il, un poste militaire, créé de toutes pièces [5], puis une colonie de citoyens romains, dont la déduction remonterait à l'époque de César [6] : le domaine colonial — repérable avec précision grâce au quadrillage du sol — s'étendait alors de l'Isère au Jabron et du Rhône aux montagnes du Vercors [7].

La *civitas Valentinorum* du Bas-Empire conserva les mêmes limites ; à l'époque carolingienne, la région constitue un *pagus*, mais il emprunte désormais son nom à Valence et non plus à la peuplade gauloise :

— *in Valentinensi et in pago Julio* (en 737) ;
— *in pago Valentinensium* (en 827) ;
— *pagus Valentiacus* (en 892) ;

1. Cartes de J. de Font-Réaulx. — Paroisses-limites du diocèse de Valence, du sud au nord : Eurre, Vaunaveys, Ourches, la Baume, Barcelonne, Combovin, Châteaudouble, Peyrus, St-Vincent, Rochefort, Beauregard, Rochechinard, la Motte, St-Nazaire-en-Royans ; au-delà, jusqu'au Rhône, c'est la ligne d'eau de l'Isère qui limitait le diocèse. Entre St-Nazaire et St-Lattier, se trouve un défilé naturel qui fut dans l'Antiquité à la fois un passage obligé et une frontière entre les peuplades de la plaine et celles de la montagne (auj. limite des départements de l'Isère et de la Drôme).

2. A. Blanc, *Valence*, p. 7-8.

3. Le port gallo-romain se trouvait à Bourg-les-Valence : A. Blanc, *Valence*, p. 107.

4. Tableaux routiers I et IV. *FOR*, Drôme, p. 111-114 ; A. Blanc, *Valence*, p. 102-107.

5. Hypothèse très vraisemblable, formulée par A. Blanc, *Valence*, p. 34-35, que confirmerait l'identification Οὐεντία/Οὐαλεντία dans le texte de Dion Cassius, 37, 47, 2 (en 61 av. J.-C.). Le site de Valence serait un peu comparable à celui de Vienne, mais alors qu'à Vienne la ville romaine s'est substituée à un *oppidum* gaulois, Valence était une ville neuve, créée sans doute avant 61. Elle aurait été, selon A. Blanc, *R.E.Lig.*, 19, 1953, p. 36 : « une sentinelle avancée de la romanisation dans la nouvelle province, tout particulièrement vis-à-vis du peuple allobroge ». Le nom typiquement latin de *Valentia*, « la cité vigoureuse », composé d'un participe verbal, à l'image de *Pollentia*, *Potentia*, *Placentia*, *Florentia*, *Faventia*, *Fidentia*, est caractéristique des fondations d'époque républicaine.

6. Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 207 ; E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 95 ; A. Blanc, *Valence*, p. 43 ; du même, *Valence, colonie romaine. Histoire et urbanisme*, dans *Actes du 89e Congrès des Soc. Sav.*, Lyon, 1964, Archéologie, Paris, 1965, p. 87-92.

7. Il s'étendait à peu près sur 50 km du sud au nord et sur 20 km d'ouest en est. — Sur le quadrillage urbain et rural de Valence (de même orientation) et sur la cité romaine en général, on consultera : A. Blanc, *Valence romaine*, dans *Cahiers valentinois* (= *rhodaniens*), 1, 1953 ; du même, *Les traces de centuriation romaine et les origines de la cité de Valence*, dans *R.E.Lig.*, 19, 1953, p. 35-42 ; Rob, *Le quadrillage romain dans la région de Valence*, dans *Cahiers rhodaniens*, 2, 1955, p. 17-24 ; J. Bradford, *Ancient Landscapes*, Londres, 1957, p. 207-211 ; A. Grenier, *La centuriation romaine de la colonie de Valence*, dans *Gallia*, 16, 1958, p. 281-284 ; A. Blanc, *Valence des origines aux Carolingiens*, Valence, 1964, *passim* (centuriation : p. 42 sq.) ; sources littéraires et épigraphiques : Holder, 3, col. p. 87-89.

— *Valentinensium pagus* (en 915) ;
— *Comitatus Valentinensis* (en 985) [1].

5. *La question des « Elycoci »*

Ptolémée, dans son ethnographie du sud-est de la Gaule, nomme une peuplade Ἐλύκωκοι [2] : il la situe au sud des *Memini* de la région de Carpentras, donc au sud-est des *Cavares* et au nord des *Salyes* ; *Albaugusta* en serait la ville principale.

A s'en tenir à ces données topographiques relativement précises, il faudrait localiser cette peuplade dans la basse vallée de la Durance. On pense immédiatement à la région de Cavaillon, qui constitue une *civitas* autonome puis un diocèse, mais jamais *Cabellio* ne s'est appelée *Albaugusta*. On peut alors formuler plusieurs hypothèses :

— Ἐλύκωκοι pourrait être une erreur pour Ἀλβίοικοι/*Albici* [3], peuple qu'il convient de localiser au nord du Luberon et à l'est des *Memini*, mais *Apta* leur capitale n'eut jamais le titre d'*Augusta*, qui, par une erreur de copiste, eût pu donner *Albaugusta* ;

— *Albaugusta* rappelerait le nom préromain de Riez, *Alebaece*, qui a l'époque romaine eut effectivement le titre d'*Augusta*, mais on sait que cet *oppidum* était le chef-lieu des *Reii* [4] ;

— on pourrait également penser à une confusion avec les *Helvii*/*Elvii* du Vivarais qui ne sont pas cités par Ptolémée et que Strabon nommait Ἕλουοι (4, 2, 2), d'autant que le chef-lieu de cette petite peuplade de la rive droite du Rhône était *Alba* [5] ; ou encore avec les Ἐλίσυκοι/*Elesyces* de la région de Narbonne, qui comptent parmi les plus anciens peuples de l'occident méditerranéen [6].

Il est donc impossible d'identifier et de localiser cette peuplade, mais le fait que Ptolémée soit seul à la nommer n'implique pas qu'elle soit née d'une erreur [7] : il convient donc de ne pas la rayer de la carte.

1. Références dans J. Brun-Durand, *Dict. topo. Drôme*, p. X et 402 ; *FOR*, Drôme, p. 115 et 121.
2. 2, 10, 2 ; variantes : Ἐλούκωκοι et Ἐλίκωκοι.
3. G. Barruol, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 238. Ne sont pas nommés par Ptolémée.
4. *Supra*, p. 218. Ne sont pas nommés non plus par Ptolémée.
5. *Supra*, p.269, note 2. Mais *Alba* n'eut jamais le titre d'*Augusta*.
6. Hec. de Milet, fr. 63 (*apud* Et. de Byz.) ; Hérodote, 7, 165 ; Aviénus, *Ora marit.*, v. 586.
7. Le nom d'homme *Eluco* est connu à Novare : *CIL*, V, 6624 : *Elvio Eluconis f(ilio) Salamae fili posuerunt patri* ; on remarquera que le fils d'*Eluco* porte le nom d'*Elvius* qui pourrait indiquer son origine rhodanienne (*Helvii*).

C

LES PEUPLES DES PRÉALPES : LES « ALBIENS » ET LES « ALBICI » LA CONFÉDÉRATION DES « VOCONTII »

Les « Albiens » et les « Albici »[1]

Quand César, au cours de sa lutte contre Pompée, fit assiéger en 49 la ville de Marseille par Trébonius, les *Albici* furent les seuls, écrit-il, à secourir les Marseillais : « Les Marseillais... avaient appelé à eux les *Albici*, des barbares qui étaient leurs alliés depuis fort longtemps et qui habitaient les montagnes qui dominent Marseille », *Albicos, barbaros homines qui in eorum fide antiquitus erant montesque supra Massiliam incolebant, ad se vocaverant*[2]. Ces mercenaires à la solde des Massaliotes, dont César vante le courage, étaient, ajoute-t-il, de « rudes montagnards habitués à porter les armes », *homines asperi et montani et exercitati in armis*[3].

Ces documents nous apprennent donc que les *Albici* étaient des *montani*[4], qui habitaient des *montes supra Massiliam*, formule topographique vague, par laquelle César eût tout aussi bien pu désigner non le proche massif de l'Etoile, qui ne saurait constituer à proprement parler et à lui seul une zone de peuplement[5] et qui était en outre sur le territoire des Salyens, mais par exemple l'arrière-pays montagneux de la Ciotat et de Toulon, ou, plus au nord, dans les Préalpes de Provence, les régions du Verdon, du Luberon ou des Monts de Vaucluse[6].

1. Ces peuples ont fait l'objet d'une étude détaillée : G. Barruol, *Le territoire des Albiques*, dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 228-256 (avec bibliographie antérieure) : j'en reproduis ici les grandes lignes et les conclusions, légèrement modifiées d'ailleurs par les recherches auxquelles a donné lieu le présent travail.

2. *B.C.*, 1, 34, 4 ; César reparle encore des *Albici* aux paragraphes 1, 56, 57 et 58, et 2, 6, 3. — Au paragraphe 1, 34, 5, César nous montre ces mercenaires organisant des fabriques d'armes, réparant les remparts et les vaisseaux, mais aussi approvisionnant Marseille en blé qu'ils allaient chercher dans « les régions voisines », *ex finitimis regionibus*, ainsi que « dans tous les postes » *atque ex omnibus castellis* : ces *castella* doivent être les comptoirs massaliotes du littoral (*Tauroentum, Olbia*, etc.) et de l'intérieur des terres, ceux du delta (St-Blaise), mais aussi des villes indigènes comme Cavaillon et Avignon.

3. *B.C.*, 1, 57.

4. Il n'y a pas lieu pour autant d'en faire un terme générique appliqué à tous les peuples montagnards des Préalpes, comme *Alpini* ou *Montani* (*infra*, p. 364) : *Albici* est le nom propre d'un peuple particulier.

5. Le verbe *incolebant* implique en outre que ces *montes* ne sont pas des chaînes trop accidentées et exiguës, mais plutôt des « régions montagneuses » susceptibles d'avoir été le siège de tout un peuple. ce qui ne peut être le cas du massif de l'Etoile par exemple.

6. Ainsi que le faisait déjà remarquer Papon, *Histoire générale de Provence*, 1, 1777, p. 124, les épithètes *barbari homines, asperi et montani* ne conviennent pas non plus à une population

Mais Strabon apporte sur la localisation de ce peuple une précision supplémentaire : énumérant du sud au nord, de *Massalia* au pays des *Allobroges*, les grands peuples qui occupaient le sud-est de la Gaule, il écrit (4, 6, 4) : « Après les Salyens [donc au nord des Salyens], les Ἀλβιεῖς, les Ἀλβίοικοι et les *Vocontii* occupent les régions septentrionales des montagnes [les Préalpes]. Les *Vocontii* s'étendent jusqu'aux *Allobroges* etc... ». Les Salyens, vers le sud, occupant tout le pays compris entre le littoral, le *Louérion*/Luberon et le Verdon, et les *Vocontii*, vers le nord, les régions montagneuses qui s'étendent de la moyenne Durance (région de Manosque et de Sisteron) et du Mont-Ventoux au Vercors, c'est entre ces deux limites de peuples qu'il convient, je crois, de localiser les *Albiens* et les *Albici*. A l'est des *Cavares*, qui habitent dans la plaine rhodanienne, du sud-ouest au nord-est, du Luberon au massif de la Vanoise, les peuples montagnards des Préalpes sont donc, selon l'ethnographie de Strabon, les *Albiens* et les *Albici* (4, 6, 4), les *Vocontii* (4, 1, 11 et 6, 4), les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* (4, 1, 11).

Il semble toutefois que les *Albiens* et les *Albici* ne soient pas deux peuples distincts — ainsi que le laisse entendre l'énumération de Strabon — mais deux ethniques correspondant en fait à un même peuple, seule la désinence ayant évolué avec le temps : de même que le nom de *Salyes* fut généralement latinisé en *Salluvii* et que *B(r)odiontii* évolua en *Bodiontici*, l'ethnique *Albieis* (**Albii*), le plus ancien, aurait été latinisé en *Albici* et transcrit en grec sous la forme Ἀλβίοικοι [1].

Au nord du Luberon et du bas Verdon — compte tenu des seules données topographiques fournies par César et par Strabon — on peut néanmoins hésiter à localiser les *Albiens*/*Albici* sur l'une ou l'autre rive de la Durance, dans la vaste région qui s'étend du Comtat-Venaissin aux Gorges du Verdon : il en faut exclure de toute manière la partie centrale, le pays de Forcalquier, qui constituera le diocèse de Sisteron, et qui, selon Strabon, dépendait — du moins à la fin du Ier siècle av. J.-C. — du grand peuple des *Vocontii* [2]. Mais il en faut exclure aussi, je crois, la région de Riez [3] : le seul fait que le nom préromain de la ville de Riez, *Alebaece*, ait une racine identique à celle de l'ethnonyme *Albici*, n'est pas en effet un argument suffisant pour localiser ce peuple autour de cet *oppidum*, d'autres agglomérations dont le nom dérive d'**Alba* pouvant avec autant de raisons revendiquer la présence de ce peuple sur leur terroir [4]. D'autre part, on connaît le nom de la peuplade de la région de Riez : ce sont les *Reii* [5], qu'aucun document n'autorise par ailleurs à considérer, ainsi que le proposait M. Clerc [6], comme une fraction des *Albici*.

trop proche de *Massalia* qui l'eût avec le temps civilisée. « Il faut chercher loin de Marseille, écrivait-il, ces hommes dont les mœurs n'avaient rien que de rude et de grossier, ces hommes rompus au métier de la guerre, etc... ».

1. La forme la plus employée par César est *Albicci* : elle est confirmée par les noms de personne *Albiccius* et *Albiccia* qui sont en réalité des qualificatifs d'origine ; on les trouve curieusement concentrés à Cimiez et à Nice : *CIL*, V, 7910, 7912, 7924 à 7928, 7947, 7960, 7981 ; ce groupement ferait évidemment penser que ces personnages seraient plutôt originaires d'une région située sur la rive gauche de la Durance, plus naturellement en rapport avec la capitale des Alpes Maritimes. — Sur la racine ligure **Alb-*, G. Barruol, *Le territoire des Albiques*, *l. c.*, p. 241 et 243 ; du même, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 358-359.

2. *Infra*, p. 285. D'autre part, compte tenu du principe selon lequel Strabon ne nomme que les grands peuples autonomes, il est exclu que les *Albici* aient été des clients des *Vocontii*.

3. Voir cependant les réserves que suggèrent les données dont j'ai fait état ci-dessus dans la note 1. La majorité des historiens modernes ont généralement situé les *Albici* dans la région de Riez : je donne la bibliographie dans *Le territoire des Albiques*, *l. c.*, p. 228, note 1.

4. *Le territoire des Albiques*, *l. c.*, *passim*.

5. *Supra*, p. 218 sq.

6. *Massalia*, *l. c.*, 1, p. 446, note 5.

La toponymie inclinerait plutôt à localiser les *Albiens/Albici* plus à l'ouest, entre les *Salyens* au sud, les *Vocontii* à l'est et au nord et les *Memini* à l'ouest. Leur territoire s'étendrait de la crête du *Louérion*/Luberon au sud à celle de Lure au nord ; vers le nord-ouest, du Mont-Ventoux jusque dans la région de Murs, les plateaux désertiques des Monts de Vaucluse — véritable no man's land — les auraient séparés des *Memini* du Comtat-Venaissin. Leur siège correspondrait donc en gros à celui qui devait constituer au Bas-Empire la *civitas Aptensium* [1], puis le diocèse d'Apt, c'est-à-dire à tout le bassin moyen et supérieur du Calavon, affluent de la Durance. Vers l'ouest et vers l'est, sur la grande route des Alpes, deux postes-frontières gallo-romains jalonnaient les limites de cette *civitas* : à l'ouest, au point de contact de la plaine (*Cavares*) et de la montagne (*Albici*), la station routière *ad Fines* marquait la limite entre les *civitates* d'*Apta* et de *Cabellio* ; par la suite, ce point continuera à être un jalon sur la frontière des diocèses d'Apt et de Cavaillon [2] ; vers l'est, entre le Luberon et la montagne de Lure, dans la région du Chastellard de Lardiers (*oppidum* et sanctuaire de frontière), la ligne de partage des eaux du Calavon et du Largue matérialiserait la limite des *Albici* et des *Vocontii* : au point où la route des Alpes Cottiennes franchissait cette ligne de démarcation — au col des Granons près de Reillanne, à quelques kilomètres à l'est de *Catuiacia* — Strabon localisait précisément les *Fines Vocontiorum* [3].

Vers le nord enfin, le territoire des *Albici* aurait englobé la vallée de Sault et le pays d'Albion qui dépendaient au Moyen-Age des diocèses voisins de Carpentras et de Sisteron [4], mais qui ne font en fait qu'une seule région naturelle avec la vallée d'Apt. Aussi loin que l'on remonte dans le temps [5], ce haut plateau calcaire que limitent vers le nord la chaîne de Lure (dont la partie la plus occidentale est d'ailleurs appelée mont d'*Albion*) et vers le sud le mont Amaron, porte l'appellation d'*Albion* : ce toponyme s'y est conservé dans la désignation de nombreux lieux-dits et en particulier dans le nom de deux villages, le Revest-d'*Albion* et St-Christol-d'*Albion* [6] ; il s'étend à l'ensemble du plateau où il est fortement ancré depuis le Haut Moyen-Age, figurant dans les tout premiers actes concernant cette région. Or, dans l'aire territoriale où il convient de situer les *Albiens/Albici*, la survivance de ce toponyme n'est pas accidentelle : bien plus, on ne peut s'empêcher de voir dans ce nom d'Albion le substrat linguistique de la peuplade préromaine qui devait l'occuper, comme ce fut le cas pour le Queyras (< *Quariates*) ou pour le Vercors (< *Vertamocorii*). L'extension des *Albiens/Albici* aurait certes dépassé l'horizon limité de ce plateau d'altitude, mais la survivance

1. Et cela malgré le texte de Pline (3, 36) examiné plus bas.

2. *Supra*, tableau routier III : G. Barruol, *Le territoire des Albiques, l. c.*, p. 251-253 ; G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut-Empire. Etude topographique*, dans *R.E.Lig.*, 28, 1962 (1965), p. 164-166.

3. G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine, l. c.*, p. 127-131, 167-168 et carte.

4. Géographiquement et historiquement la vallée de Sault et le plateau d'Albion dépendent d'Apt : G. Barruol, *Le territoire des Albiques, l. c.*, p. 251-252. Il est curieux de voir le plateau d'Albion géographiquement si uniforme, démembré et partagé au Haut Moyen-Age entre trois diocèses : Apt, Sisteron et Carpentras ; cependant, le fait que ce soit dans cette région que le toponyme *Albion* se soit le mieux conservé montre que son unité ethnique préexistait à la création des cités romaines et des diocèses.

5. En 960, le *pagus albionensis in comitatu aptensi* figure dans un acte du Cartulaire de Montmajour (*Histoire du Languedoc*, 5, n° 107) ; en 1082, l'évêque de Gap fait don à l'abbaye de Cluny du terroir du Revest-du-Bion qu'il tenait de sa famille *in monte Albionis* (*Cart. Cluny*, 4, 3650) etc... Cf. *Le territoire des Albiques, l. c.*, p. 239-240.

6. *Le territoire des Albiques, l. c.*, p. 240-241.

dans cette seule zone du nom de ce peuple à travers le toponyme *Albion* serait due à son isolement : il aurait pu être en outre sous le Haut-Empire une zone-refuge pour ces indigènes qui, en secourant Marseille, s'étaient certainement attirés l'hostilité des Romains qui s'installaient alors dans la partie la plus riche de leur territoire, dans la vallée du Calavon, à *Apta Julia*.

Il semble aussi qu'il y ait un rapport entre cette région appelée l'*Albion* au Moyen-Age, la divinité topique *Albiorix*, dont le culte est attesté près d'Apt [1], et la légende d'Héraclès telle que la rapportent Apollodore au IIe siècle avant J.-C. et Pomponius Méla au Ier siècle de notre ère : ces deux mythographes font état en effet d'une tradition selon laquelle les héros indigènes opposés à la pénétration grecque en Occident (vers le VIIe et le VIe siècle av. J.-C.) auraient été, en Ligurie et dans les Alpes, *Alebion*, frère de *Ligus*, *Bergion* et *Dercynos* [2]. Ces héros, ainsi que l'a montré F. Benoit [3], seraient en quelque sorte des personnifications des zones montagneuses de l'arrière-pays de *Massalia*, et aussi le symbole des rudes populations indigènes qui y vivaient : la piste préromaine transalpine qui empruntait les vallées du Calavon et de la Durance étant assimilée à l'une des voies héracléennes les plus fréquentées [4], *Alebion* pourrait évoquer les *Albiens* des monts d'*Albion* et leurs forteresses des Préalpes.

S'il convient de localiser dans cette région naturelle les *Albiens/Albici*, le chef-lieu préromain de ce peuple serait un des *oppida* qui entourent Apt, vraisemblablement l'*oppidum* de *Péréal* [5] : détruit précisément au moment de la prise de Marseille — ce qui s'explique d'autant mieux si cette place a bien été la capitale des *Albici* — il fut aussitôt remplacé par une ville romaine créée de toutes pièces à quelques kilomètres de là, sur la route des Alpes, *Apta Julia*. Point stratégique sur la grande voie militaire d'Italie en Gaule méridionale par les vallées de la Doire, de la Durance et du Calavon, Apt aurait été fondée pour coloniser et romaniser ces indigènes qui, pour avoir *in extremis* soutenu Marseille, furent sans doute tenus pour particulièrement hostiles à Rome ; la ville neuve assurait en outre la sécurité de l'important axe routier qui la traversait [6] : politiquement, militairement, économiquement, Apt se substituait à Péréal.

Pline cependant, dans sa liste des villes de droit latin de Narbonnaise, nomme *Apta Julia Vulgientium* et non *Albicorum* ainsi qu'on l'attendrait dans cette hypothèse : ce n'est point là pourtant un argument contradictoire. En effet, il ne semble pas que *Vulgientes* ait été un ethnique de peuple à proprement parler [7], mais plutôt un ethnique

1. L'une des deux inscriptions provençales à *Albiorix* provient de St-Saturnin-d'Apt (*CIL*, XII, 1060) (l'autre de Sablet, Vaucluse : *CIL*, XII, 1300). Cette divinité était également honorée dans le Val de Suse, non loin du Mont-Genèvre. Associé à Mars ou à Apollon, *Albiorix* « roi des monts d'Albion » et surtout « roi des Alpes », serait le génie protecteur et la divinité éponyme du peuple des *Albiens/Albici* : G. Barruol, *Mars Nabelcus et Mars Albiorix*, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 356-362.

2. Apoll., 2, 5, 10 ; Mela, 2, 5, 78 ; ces héros furent écrasés par Jupiter sous une pluie de pierres dans la Crau.

3. *La légende d'Héraclès*, *l. c.*, p. 178 et *passim* ; *supra*, p. 62.

4. G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine*, *l. c.*, p. 194-196 et *supra*, p. 61 sq.

5. Situé à 7 km au nord-ouest d'Apt, dans la commune de St-Saturnin-d'Apt. Sur les fouilles récentes : *Informations*, dans *Gallia*, 1956, p. 251-252 ; 1958, p. 404 ; 1960, p. 267-269 ; 1962, p. 677-678. Cet *oppidum* fut à nouveau occupé dès le Haut Moyen-Age : il est alors nommé *Podium Regale*, appellation qui pourrait évoquer une ancienne capitale régionale.

6. G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine*, *l. c.*, p. 159 et 199.

7. Le suffixe *-entes* entre cependant quelquefois dans la formation d'ethnique de peuple : ainsi les *Brixentes*, dont le nom figure sur le Trophée des Alpes (< *Brixa/Brixia* ?).

de ville ou du moins de *pagus*. Les *Vulgientes* seraient les habitants de l'*oppidum*[1] auquel se substitua *Apta Julia*, dont l'ethnique propre sera sous l'Empire *Aptenses*[2] ; mais, par extension, l'ethnique *Vulgientes* devait aussi désigner les habitants du terroir entourant la ville préromaine : le mot figure par archaïsme chez Pline, mais on ne le trouve en fait dans aucun autre document. Les *Vulgientes* ne formaient donc tout au plus qu'un *pagus*, au même titre que leurs proches voisins, les *pagani Vordenses*, les habitants de *Gordes*[3].

Compte tenu des données des textes antiques et de la toponymie médiévale et actuelle, ce serait donc, je crois, dans la région naturelle qui s'étend du *Louérion*/Luberon au plateau d'*Albion*, qu'il conviendrait de localiser les *Albiens*/*Albici*, dont les *Vulgientes* d'Apt n'auraient été qu'une fraction : c'est du moins, dans l'état de notre documentation, l'hypothèse la plus vraisemblable que l'on puisse formuler à leur sujet.

1. Dont le nom pourrait être **Vulgium*, à rattacher à une racine **vol-*/*vul-* : Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, *l. c.*, p. 289. A rapprocher également des divinités *Vogientes* attestées par une inscription trouvée à Apt : ... *Vogientis et... Mercurio, soci*[*i*]... *v.s.l.* (*CIL*, XII, 1982). — On pourrait aussi formuler l'hypothèse selon laquelle le nom primitif de l'*oppidum* de Péréal aurait été *Obio*, nom d'une divinité qui y est attestée (*CIL*, XII, 1094 : *Obioni, v.s.l.m., L. Bullonius Severus*) et qui pourrait bien être éponyme du lieu, comme *Vasio*, *Aramo*, *Soio*, etc... : F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 57-58 et 77-78. On rapprochera *Obion* de *Albion* (*Aubioun* en provençal).

2. *CIL*, XII, 1116 et 3275. *Apta* est un nom typiquement romain : G. Barruol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 1, 1968, p. 101-158.

3. *CIL*, XII, 115 (ici pl. VII, fig. 1) : bien que ces *pagani* de Gordes aient eu à une époque donnée un aptésien pour patron, en l'occurrence C. Allius Celer, qui était quattuorvir, flamine, augure et décurion de la colonie d'Apt, il semble qu'ils aient dépendu politiquement et administrativement de la *Colonia Cabellio*, plutôt que de celle d'*Apta*. Le canton de Gordes fit partie en effet du diocèse de Cavaillon et l'agglomération proprement dite se trouve sur la frontière naturelle des cités de Cavaillon et d'Apt, un peu au nord de *Fines*. D'autre part, la petite plaine de Coustellet, située au sud de Gordes et comprise entre les derniers contreforts des Monts de Vaucluse, l'extrémité occidentale du Luberon et les collines des Artèmes et de St-Pantaléon, était centuriée à l'époque romaine et faisait partie de la *pertica* de *Cabellio* : G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine*, *l. c.*, p. 170.

La confédération des « Vocontii »

Les *Vocontii*[1] étaient manifestement l'un des plus grands peuples indigènes du sud-est de la Gaule : « Les vallées considérables qu'ils occupent à l'intérieur de la chaîne (des Alpes), écrit Strabon (4, 6, 4), ne le cèdent en rien à celles des *Allobroges* ».

Strabon les situe dans les régions montagneuses qui s'étendent :

— au nord des *Salyens* et des *Albiens/Albici* (4, 6, 4) ;
— à l'est des *Cavares* (4, 1, 11) ;
— au sud des *Allobroges* (4, 6, 4) ;
— à l'ouest des *Tricorii* et des *Iconii* (4, 1, 11 et 4, 6, 5).

Ce peuple essentiellement montagnard (4, 1, 11 ; 4, 6, 4 et 5) occupait donc le vaste territoire qui s'étend de la moyenne Durance à l'Isère.

Il est possible de préciser les limites de cette confédération, qui groupait autour des *Vocontii* d'autres peuplades secondaires : les *Sogiontii*, les *Avantici* et les *Vertamocorii*.

Décrivant le grand axe routier transalpin qui, de Tarascon à Suse, empruntait les vallées du Calavon, de la Durance et de la Doire, Strabon localise avec une grande précision les deux points qui jalonnaient les frontières méridionale et orientale du territoire des *Vocontii* : « ... L'autre route, qui passe par le pays des *Vocontii* et le territoire de Cottius, se confond avec la précédente depuis *Nemausus* jusqu'à *Ugernum* et *Tarusco* ; de là (*Tarusco*) à la frontière des *Vocontii*, au point où commence la montée des Alpes, par la Durance et *Cabellio*, la distance est de 63 milles ; de ce point-là maintenant à l'autre frontière des *Vocontii*, du côté de la Terre de Cottius, la distance est de 99 milles jusqu'à *Ebrodunum* »[2].

Le géographe grec compte donc le long de cette route 162 milles de Tarascon à Embrun : tous les Itinéraires antiques donnent 161 milles et c'est en outre la distance réelle qui sépare ces deux villes, la route romaine ayant été reconnue sur tout ce parcours[3]. Il est donc certain que Strabon décrit bien ici une partie de l'itinéraire qui

1. Voir dans la bibliographie générale les travaux concernant ce peuple, en particulier l'excellente étude de J.-D. Long (1849) ; on consultera en outre : E. Herzog, *Gall. narb. hist., l. c.*, p. 144-146 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 228-233 ; Fl. Vallentin, *Alpes Cottiennes et Graies, l. c.*, p. 24-25 ; O. Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 160-163 et 202 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2, p. 517-518 ; *R.E.*, VIII A1, s. v. *Vasio*, col. 440-453, par P. Gœssler, en 1955 et IX A1, s. v. *Vocontii*, col. 704-716, par H. Rolland, en 1961 : parmi les notices consacrées dans cette encyclopédie aux peuples du sud-est de la Gaule, celles-ci sont de loin les meilleures ; J. Sautel a eu trop tendance à limiter le territoire des *Vocontii* à la seule région de Vaison et à utiliser pour élaborer l'histoire de cette ville des documents qui se rapportent en réalité à des *oppida* voisins ou même éloignés de Vaison.

2. Strabon, 4, 1, 3 ; confirmation en 4, 1, 12.

3. La première distance de 63 milles est donc prise à partir de Tarascon et non de Nimes qui, selon Strabon (4, 1, 12) est à 100 stades (18,500 km) à l'ouest du Rhône et en fait à 23 km en ligne droite de Tarascon, donc à 15/16 milles de cette ville ; l'erreur est donc manifeste : outre qu'il manquerait 13 ou 15 milles entre Nimes et Embrun, ce qui est beaucoup, le point situé à 63 milles de Nimes sur la route des Alpes se trouverait à quelques kilomètres seulement en amont d'Apt (et non au coude du Coulon, près de Céreste, comme l'affirme F. Lasserre, *Strabon*, t. 2, p. 126, note 1), point qui ne correspond en rien à la « montée des Alpes ». Parallèlement d'ailleurs, les 53 milles donnés par Strabon (4, 1, 3) comme distance entre Nimes et Aix correspondent aussi à une erreur (il y en a 74 selon les Itinéraires) : en revanche ces 53 milles corres-

est figuré sur les Gobelets de Vicarello à l'époque d'Auguste et plus tard dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la carte de Peutinger, à savoir la route qui passe par *Cabellio*, *Apta*, *Catuiacia*, *Alaunium*, *Segustero*, *Vapincum* et *Eburodunum*. De ce fait, rien n'est plus facile que de localiser ces *Fines* méridionales des *Vocontii*, qui se situent avec une rigoureuse exactitude au col des Granons, à 5 milles à l'est de *Catuiacia* et un peu au sud de Reillanne, sur la ligne de partage des eaux des bassins du Calavon et du Largue [1], donc sensiblement sur la limite qui sera plus tard celle du diocèse de Sisteron [2].

La frontière orientale du territoire des *Vocontii* coupait ce même itinéraire transalpin à 146 kilomètres en amont du col des Granons, à Embrun. Mais ici une distinction s'impose : alors que le poste-frontière des Granons, situé en dehors de toute agglomération importante, était très précisément localisé sur le terrain par Strabon, il est peu vraisemblable que la ligne de démarcation entre les *Vocontii* et la Terre de Cottius ait traversé la ville même d'Embrun : ce n'était pas dans les habitudes de cette époque. Strabon, qui connaissait par documents la distance réelle des Granons à Embrun, en fait état, mais entend signifier plus vaguement, je crois, que la frontière des *Vocontii* se situait près d'Embrun. Cette ville était en effet à l'époque préromaine la capitale d'une puissante peuplade, les *Caturiges*, dont la frontière du côté des *Vocontii* passait tout près de *Caturigomagus*/Chorges, dernière ville des *Caturiges*, à mi-chemin entre Embrun et Gap [3]. Il y aurait donc dans cette donnée de Strabon une légère imprécision, à moins que, de son temps, après l'assujettissement des *Caturiges* par Auguste en 14 av. J.-C., les frontières des *Vocontii* aient été reportées de Chorges à Embrun, ce qui me paraît très possible. Mais antérieurement, la limite la plus orientale des *Vocontii* passait près de Chorges : d'autres documents en font foi.

Le territoire des *Vocontii* englobait donc, de ce côté [4] et à l'époque d'Auguste, la totalité des pays qui constitueront au Bas-Empire la *ciuitas Segesteriorum* (Sisteron) et, en partie, la *ciuitas Vapincensium* (Gap) [5].

Ces données topographiques sont confirmées par le récit circonstancié, que

pondent à la distance *Ernaginum*-Aix (*Ernaginum*/St-Gabriel est un important carrefour routier, situé à 3 milles de Tarascon et à 55 milles d'Aix ; *supra*, p. 55). En fait, c'est donc le Rhône à Tarascon qui sert de point de départ à ces différentes distances, et c'est normal compte tenu de l'importance de ce passage.

1. G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine*, *l. c.*, p. 127-131 et 166-168 et *supra*, tableau routier III.

2. Le col des Granons n'est pas exactement sur la limite des diocèses médiévaux d'Apt et de Sisteron, car le canton de Reillanne, qui est à cheval sur ce col, dépendait du diocèse d'Aix ; il séparait dans ce secteur les deux circonscriptions écclésiastiques qui avaient, plus au nord, une frontière commune ; la limite de l'évêché d'Apt passait par Carluc et celle de Sisteron au pont du Largue, à quelques kilomètres seulement à l'ouest et à l'est du col. Ainsi que je l'ai dit, cette extension peu naturelle du diocèse d'Aix au nord du Luberon ne remonte peut-être qu'au Haut Moyen-Age : les documents les plus anciens concernant Reillanne (x^e^ siècle) mettent cependant ce canton dans la dépendance d'Aix. L. Pelloux, *Anciennes divisions territoriales de l'arrondissement de Forcalquier*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 3, 1887-1888, p. 477-486, reconnaissait dans la montagne qui va de Céreste à Saumane la limite entre les *Vulgientes* et les *Vocontii* ; il incluait donc le terroir de Reillanne dans l'*ager* des *Vocontii* : le texte de Strabon montre clairement que le territoire de ce peuple ne commençait qu'aux Granons.

3. Toutes précisions sur cette frontière sont données plus bas, p. 289.

4. Où les frontières de ce peuple sont plus délicates à établir que vers l'ouest et le nord.

5. *A priori* il ne serait pas certain que tout le territoire compris entre les deux postes-frontières définis par Strabon fût voconce, mais d'autres documents, dont je fais état ci-après, en particulier des inscriptions d'époque romaine, le confirment.

rapporte Cicéron dans sa Correspondance, de la rencontre historique qui, après la mort de César, réunit au pont de l'Argens près de Fréjus, Poliion, Lépide, Marc-Antoine et Munatius Plancus. Venant de Lyon, non par la vallée du Rhône, mais par les Préalpes, ce dernier se portait avec ses troupes de *Cularo* à *Forum Voconii* par Sisteron et Riez, en traversant en toute liberté le territoire des *Vocontii* [1], lorsque le 29 mai 43 Antoine et Lépide, réunis à *Forum Voconii*, décident de marcher contre lui en remontant l'itinéraire que celui-ci descendait. Quand Munatius Plancus apprend l'approche de ses rivaux, il se trouve à 40 milles au nord de *Forum Voconii* et du pont de l'Argens, près d'une rivière et non loin du pays des *Vocontii* : *itaque copias prope in conspectum Lepidi Antoniique adduxi quadragintaque millia passuum spatio relicto consedi eo consilio*, écrit Plancus à Cicéron [2], *ut vel celeriter accedere vel salutariter recipere me possem. Adjunxi haec in loco eligendo, flumen oppositum ut haberem, in quo mora transitus esset* : *Vocontii sub manu ut essent, per quorum loca fideliter mihi pateret iter...*

Cette rivière, derrière laquelle Plancus se fortifie et qui se trouve à 40 milles (59,200 km) au nord du pont de l'Argens, sur l'itinéraire sud-nord *Forum Voconii*-Riez-Sisteron-Grenoble, ne peut être que le Verdon entre Bauduen et Ste-Croix [3]. Or selon Plancus, ce point était tout proche (*sub manu*) du territoire des *Vocontii* qu'il venait de traverser du nord au sud.

Topographiquement, cette donnée est vague ; elle prend cependant un intérêt tout particulier si on la confronte avec ce que nous savons par ailleurs des *Vocontii*, qui occupaient certainement la rive droite de la Durance dans la région de Sisteron. On pourrait même aller jusqu'à se demander si le territoire des *Reii* n'aurait pas fait partie de la confédération des *Vocontii*, plutôt que de celle des *Salluvii* ainsi que je l'ai présumé. En effet, outre ce passage de Cicéron, deux autres documents justifieraient cette hypothèse :

— une inscription tumulaire d'époque romaine trouvée au Bourguet de l'Escale, près du confluent de la Durance et de la Bléone, précise que les frais de la sépulture ont incombé au trésor public des *Vocontii* : il est donc à peu près certain que cette agglomération se trouvait alors sur leur territoire [4] ;

— le toponyme *Vocontium*/*Voconcium* attesté au milieu du VIII[e] siècle dans la moyenne vallée de l'Asse, précisément sur l'itinéraire Sisteron-Riez, tout près de Bras-d'Asse, appelé *Bractium*/*Braccium* dans le même document [5].

Les *Vocontii*, dont le territoire s'étendait à la fin du I[er] siècle av. J.-C. sur toute la rive droite de la moyenne Durance, de Tallard à Volx [6], devaient donc néanmoins posséder sur sa rive gauche quelques têtes de ponts, comme le Bourguet de l'Escale,

1. Texte cité ci-après. Il mit huit jours pour aller de *Cularo* à un point situé à 40 milles au nord de *Forum Voconii*, près de Riez : Cic., *Ad Fam.*, 10, 18, 4. — Sur cette route alpestre, *supra*, p. 71.

2. Cic., *Ad Fam.*, 10, 23.

3. D'une part on ne voit pas quelle autre route eût empruntée Plancus pour se rendre de Grenoble à Fréjus en traversant le pays des *Vocontii* (C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 4, p. 47-52 et 6, p. 310), d'autre part, selon la carte de Peutinger, Riez était à 51 milles (75,480 km) de *Forum Voconii* : c'est donc entre Riez et l'Argens qu'il convient de rechercher ce *flumen*, qui ne peut être que le Verdon.

4. *Infra*, p. 285, note 6.

5. Dans le testament d'Abbon, en 739 : édition Marion, p. 44-45. Les propriétés ainsi nommées *in pago Regense*, dans le diocèse de Riez, sont données par le patrice Abbon à l'Eglise Ste-Marie de Gap.

6. Où cette frontière naturelle (?) rejoignait le *Louérion*/Luberon.

qui commandait à la fois les axes routiers Sisteron-Fréjus et Sisteron-Cimiez par Digne et Castellane. De toute manière, ce puissant peuple alpin devait étendre son influence au-delà de ses frontières : peut-être même se serait-il assuré — du moins au Ier siècle av. J.-C. — la liberté de l'itinéraire qui, depuis Sisteron, permettait de rejoindre l'embouchure de l'Argens et le littoral, avec sa grande piste transversale et ses ports, tout en évitant le territoire des peuplades des Alpes méridionales, tardivement soumises par Rome[1].

En effet, outre ce lieu-dit *Vocontium* — dont la présence dans cette région ne me semble pas accidentelle — on ne manquera pas de faire le rapprochement entre l'ethnonyme *Vocontii* et le nom de l'agglomération de *Forum Voconii*, établie sur la grande route du littoral[2] au débouché de cette piste qui venait du nord, du pays des *Vocontii* : on verrait même volontiers dans ce *forum* le marché méridional du grand peuple alpin[3], une sorte de comptoir où les *Vocontii* auraient acheminé les produits naturels de leurs vallées. D'autant que Lépide, écrivant à Cicéron en 43, nomme cette station routière non pas *Forum Voconii*, nom qui n'est attesté que par des Itinéraires routiers beaucoup plus tardifs[4], mais *Forum Vocontium*, le « marché voconce » : *itaque continuis itineribus ad Forum Vocontium veni et ultra castra ad flumen Argenteum contra Antonianos feci*[5]. Le rapprochement est surprenant : le problème valait d'être exposé et l'hypothèse formulée.

Au nord de Gap, les *Vocontii* étaient limitrophes des *Tricorii* qui occupaient le bassin du Drac[6], tandis qu'au nord du massif du Vercors ils avaient une frontière commune avec les *Allobroges* ; à l'est de leur territoire enfin, la vallée du Rhône proprement dite, du Mont-Ventoux au confluent de l'Isère, était aux mains des *Cavares*, dont j'ai déterminé plus haut les limites orientales[7].

A l'intérieur de ces frontières, les *Vocontii* occupaient, vers l'ouest, les bassins moyens et supérieurs de l'Ouvèze, de l'Eygues et de la Drôme ; vers l'est et le sud-est, la totalité des bassins du Buech, du Jabron de Sisteron, du Lauzon et du Largue, c'est-à-dire les territoires qui constitueront les cités romaines puis les diocèses de Vaison, de Sisteron et de Die en totalité et celui de Gap dans sa plus grande partie.

1. N'oublions pas que la limite orientale des *Vocontii*, en moyenne Durance, constituait au Ier siècle av. J.-C. la frontière de la *Provincia*.

2. A localiser sans doute aux Blaïs : R. Boyer et P.-A. Février, *Stations routières romaines de Provence*, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 168-178.

3. Sa création pourrait être tardive (fin IIe-début Ier siècle av. J.-C.), à en juger par le toponyme lui-même.

4. *Forum Voconi* sur l'Itin. d'Ant. et sur la carte de Peutinger ; voir tableau routier II. — Autre station routière du même nom sur le grand itinéraire Gaule-Espagne, à 12 milles au sud de Gérone (auj. Caldas de Malavella) : *Aquis Voconis* (Gobelet de Vicarello 3), *Aquis Voconi* (G.V.2), *Aquis Vocontis* (G.V.1), *Aquas Voconias* (G.V. 4) et *Voconi* sur la Table de Peutinger. Cette agglomération aurait-elle été fondée par une fraction du peuple des *Vocontii*, comme Novare le fut par les *Vertamocorii Vocontiorum* (Pline, 3, 124) ?

5. Cic., *Ad Fam.*, 10, 34, 1 ; Plancus (10, 17, 1) emploie la même expression : il semble donc bien que tel était le nom de ce *forum* au milieu du Ier siècle av. J.-C. L'évolution *Vocontii/Voconii* serait parallèle à celle de *Cammuntii/Camunni* : *supra*, p. 42, note 3.

6. *Infra*, p. 325. Les monts de Lans, le Mont Aiguille et la Montagne de Glandasse formaient frontière.

7. Comme je l'ai dit (*supra*, p. 266), il est difficile de savoir si les *Tricastini* doivent se rattacher dans la clientèle des *Cavares* ou dans celle des *Vocontii*, encore qu'ils eussent pu tout aussi bien être indépendants des uns et des autres.

1. *Vocontii*

Le vaste territoire dont je viens de définir les limites était en fait celui de la confédération des *Vocontii* dans sa plus grande extension, celle de la fin du Ier siècle av. J.-C., que nous font connaître les historiens et les géographes de l'Antiquité. Les *Vocontii* proprement dits n'occupaient en effet, semble-t-il, que la région montagneuse comprise entre le Mont-Ventoux [1] et le massif du Vercors, qui était lui-même le fief des *Vertamocorii*, alors que les *Avantici* étaient groupés autour de Gap, dans la partie orientale du territoire de la confédération ; vers le sud enfin, la région de Sisteron et de Forcalquier, entre la montagne de Lure et la Durance, aurait été le siège des *Sogiontii*.

Les *Vocontii* devaient une part de leur puissance à leur situation : installés dans les vallées transversales qui mettaient en relation ces deux grands axes de circulation qu'étaient les vallées du Rhône et de la Durance, ils furent naturellement portés à jouer un rôle prépondérant dans les relations transalpines. Aussi, n'occupant semble-t-il à l'origine que les vallées de l'Ouvèze, de l'Eygues et surtout de la Drôme, on peut présumer qu'ils auraient peu à peu étendu leur influence, commerciale puis politique, en particulier vers l'est et le sud-est de leur territoire, vers cette grande voie de pénétration dans les Alpes qu'était la vallée de la Durance. Ils auraient été ainsi amenés à obtenir l'alliance puis la clientèle de ces tribus de la moyenne Durance que sont les *Sogiontii* et les *Avantici*.

Constituant sous le Haut-Empire une *civitas foederata*, un Etat allié du Peuple Romain [2], les *Vocontii* avaient alors deux capitales, *Vasio*/Vaison et *Lucus Augusti*/Luc [3],

1. *Vintur*, oronyme-théonyme : *CIL*, XII, 1104 et 1341 ; G. Barruol, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 354.

2. Pline, 3, 37 ; il parle ailleurs (7, 78) d'un certain Julius Viator qui était originaire *e Vocontiorum gente foederata*. A rapprocher de ce que dit Strabon 4, 6, 4 : « Les *Vocontii*, comme les *Volcae* de Nimes, ne dépendent que d'eux-mêmes ». On ne sait pas jusqu'à quelle époque cette autonomie reconnue aux *Vocontii* conserva quelque réalité.

3. Pline 3, 37 ; Ptolémée 2, 10, 8 ne parle que de *Vasio*. Vaison étant dans une situation particulièrement excentrique par rapport à l'ensemble du territoire des *Vocontii* et dans une vallée somme toute secondaire, on pourrait douter qu'elle fût déjà la capitale du temps de l'indépendance (C. Jullian, *Hist.*, 4, p. 355, note 1) : elle fut certes sous l'Empire une des villes les plus opulentes de la Narbonnaise (Mela, 2, 5, 75 et résultats des fouilles), mais on n'a pas encore reconnu d'*oppidum* primitif aux abords immédiats de la ville romaine. Une capitale dans la vallée de la Drôme eût été plus centrale : on remarque d'ailleurs que Die distancera Vaison à partir du IIIe siècle de notre ère. — Sur Vaison, voir dans la bibliographie générale les références aux travaux de J. Sautel qui sont tous centrés sur cette ville. Pour les sources littéraires et épigraphiques : Holder, 3, col. 116-118. *Vasio* était une divinité éponyme : *CIL*, XII, 1301, 1336-1338 ; Espérandieu, ILGN, 201-202 ; on trouve souvent dans l'épigraphie du Haut-Empire l'ethnique double *Vasienses Vocontii* (*CIL*, XII, 1357, 1360, 1362, 1363, 1374, 1379, 5842 et *ILGN*, 209) : il semble désigner les seuls habitants de la capitale de la *civitas* ; ce genre de formule est unique dans le sud-est de la Gaule, mais on le trouve en Ligurie : sur la Table de Polcevera, en 117 av. J.-C., pour désigner les habitants d'une ville qu'on qualifie en outre par le nom de la peuplade dont elle faisait partie, ainsi près de Gênes, les *Langenses* ou *Langates Viturii* ; et sur l'inscription de Baalbeck (*supra*, p. 42, note 3), les *Pedates Tyrii*, qui désignent les habitants de *Pedo*/Bourg-St-Dalmas, chef-lieu des *Tyrii*/*Turi* de la haute vallée de la Stura di Demonte en Piémont. — Sur Luc, *FOR*, Drôme, 69, p. 39-43 ; Tacite (*Hist.*, 1, 66), faisant le récit de la marche de Fabius Valens, général de Vitellius, qui en 69 détruisit Luc, qualifie cette agglomération de *municipium Vocontiorum*. Dès lors, c'est Die, *colonia Dea Augusta Vocontiorum*, qui prévalut comme capitale religieuse : on y vénérait tout particulièrement la *Dea Augusta Andarta* qui donna son nom à la ville ; sur Die : A. Allmer, *Rev. Epigr.*, 3, 1894, p. 325-327 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 6, p. 329 ; F. Lot, *Recherches sur la*

soit du fait de l'isolement dans lequel se trouvaient les vallées de l'Ouvèze et de l'Eygues par rapport à la vallée de la Drôme — qu'empruntait un itinéraire traditionnel unissant la vallée du Rhône à la haute Durance —, soit plutôt que Vaison ait été le chef-lieu politique puis administratif et Luc, puis *Dea*/Die, le haut-lieu religieux de ce peuple[1].

A côté de ces centres importants, Pline comptait sur leur territoire[2] dix-neuf *oppida ignobilia* : ce sont les agglomérations que nous font connaître les Itinéraires routiers, certains documents épigraphiques[3], ou qu'a révélées la prospection archéologique[4]; ces *oppida* devaient être en outre les chefs-lieux de districts secondaires, de *pagi*, dont quelques-uns sont connus par des inscriptions d'époque romaine[5].

population des cités, *l. c.*, 1, p. 89-90; *FOR*, Drôme, 76, p. 44 sq. De nombreuses inscriptions nommant les *Vocontii* proviennent de ces deux villes et du territoire de la peuplade en général : outre Vaison, Die et Luc y sont souvent nommément désignées comme des villes des *Vocontii* : Holder, 3, col. 428-432. — Le territoire des *Vocontii* eut tendance à se disjoindre, du fait du compartimentage par vallées et des difficultés de relations entre elles : au Bas Empire, la vallée de la Drôme et le Vercors constitueront autour de Die une *civitas* autonome et les vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze en formeront une autre autour de Vaison; ces deux cités serviront de cadre à deux diocèses, où des évêques sont attestés dès le début du IVe siècle; celui de Die était d'ailleurs beaucoup plus étendu que celui de Vaison; au VIIIe siècle, ils sont appelés *pagi Diensis et Vasensis*.

1. De même les *Arverni* avaient-ils deux grandes villes : *Gergovia* et *Nemossos*/*Augustonemetum*/Clermont-Ferrand (Strabon 4, 2, 3). — Sur l'importance de la vallée de la Drôme à l'époque romaine : H. Desaye, *Aperçus sur la campagne dioise à l'époque romaine*, dans *Actes du* 89e *Congrès des Soc. Sav.*, Lyon, 1964, Archéologie, Paris 1965, p. 173-184.

2. Il est difficile de savoir s'il entendait par là leur territoire propre ou celui de la confédération.

3. Voir tableaux routiers III et IV. Parmi les *vici* révélés par l'épigraphie : les *Noiomagenses*/Nyons et les *Boxsani*/le Buis (*CIL*, XII, 1783); les *Cadienses* près de Mirabel (Drôme) (*CIL*, XII, 1341).

4. Ainsi sur la route de Die à Gap, entre le col de Cabre (*Gaura mons*) et la *mutatio ad Finem* (près la Roche-des-Arnauds) et plus précisément entre Aspres et Veynes (*Davianum*), l'important *oppidum* préromain du Serre de la Croix (colline des Eygaux), où l'on voit également les vestiges d'un camp romain rectangulaire de 125 × 105 m, entouré d'un *agger* de 4 m de hauteur : J. Roman, *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes*, col. 89-90. C'est à 6 km au sud de cet *oppidum*, que se trouve, dans la plaine, l'agglomération gallo-romaine de *Mons Seleucus*, auj. la Bâtie-Mont-Saléon : il y avait là un sanctuaire très fréquenté, un des plus importants des Alpes françaises; mais cette ville fut aussi rendue célèbre par la défaite qu'y subit Magnence en 353 (Socrat., *Hist. eccl.*, 2, 32; Sozom., *Hist. eccl.*, 4, 7, 3, etc.) : J. Roman, *Répertoire archéologique*, col. 149-155 et, de différents auteurs, de nombreuses études dans le *B.S.E.H.A.*, 1892; 1894, p. 74-154; 1903, p. 1-31; 1905, p. 251 sq.; 1906, p. 35 sq.; Espérandieu, *Recueil*, 1, 1907, p. 239-240; G. Barruol, dans *Ogam*, 15, 1963, p. 362.

5. Le *pagus Deobensis* (*CIL*, XII, 1376, fin du Ier siècle), dans la région de Séguret (Vse), au sud de Vaison, dont le centre se trouvait peut-être sur le site de N.-D. d'*Aubusson*; le *pagus Baginensis* (*CIL*, XII, 1377, début IIe siècle), qui tire son nom de l'oronyme-théonyme *Baginus*/mont Vanige, divinité qu'accompagnent les *Baginatiae* [Espérandieu, *ILGN*, 251 (un *Jupiter Baginas* est attesté à Morestel dans l'Isère : *CIL*, XII, 2383 et un *vicus Baginas* près d'*Augusta Bagiennorum* en Piémont : *Inscriptiones Italiae*, Rome, 1931 sq., IX, i, 59)] : la première de ces inscriptions provenant de Ste-Jalle et la deuxième du village voisin de Tarendol (Drôme), il ne fait aucun doute que ce petit district gallo-romain correspondait exactement au bassin de l'Ennuye, affluent rive gauche de l'Eygues, que domine le mont *Vanige* (1393 m) où cette rivière prend sa source; Sainte-Jalle devait être le chef-lieu de cette circonscription montagnarde : la *Vie de sainte Galle* précise en effet que la Sainte fut ensevelie dans la basilique St-Etienne du *Bagenus vicus* (*Vita Gallae virg.* 14 ASS 1 febr. I, 941 E); son nom remplaça dès lors le toponyme indigène. Témoin de l'extraordinaire permanence des districts traditionnels, ce *pagus* survivra dans la circonscription médiévale dite « petit diocèse de Sisteron », enclave du diocèse de Sisteron entre les

2. *Sogiontii*

Les *Sogiontii* figurent sur le Trophée des Alpes après les *Caturiges* et les *Brigianii* de la haute Durance et avant les *Brodiontii* (= *Bodiontici*) de la vallée de la Bléone. Un sarcophage de pierre trouvé à St-Romain-en-Gal, au pays des *Allobroges*, tout près de Vienne mais sur la rive droite du Rhône, présente en outre une inscription qui fait connaître un décurion de la cité des *Sogiontii*, Minnius Venustus : *D(is) M(anibus)/ ...Minni(i) Venusti [de]c(urionis) civitat(is) Sogion[ti]or(um) et Sexti Minni Valeriani fili eius et Sex [ti M]inni Quintiliani/Minnius Vestinus* [1].

Ce sont là les seuls documents dont nous disposions pour localiser cette peuplade, et c'est peu. Toutefois, l'ordre géographique nord-sud des peuples cités sur le Trophée des Alpes étant respecté — pour autant qu'on puisse le confirmer par d'autres renseignements — jusqu'aux *Brodiontii* et aux *Edenates*, il faudrait situer grosso modo les *Sogiontii* [2] entre les *Caturiges* de la région d'Embrun et les *Brodiontii/Bodiontici* du canton de Digne, en tenant compte en outre de la position des *Edenates* sur le terroir de Seyne.

Je propose donc, à titre d'hypothèse, de localiser cette peuplade autour de *Segustero*/ Sisteron, non pas sur la rive gauche de la Durance, dont le peuplement est connu, mais sur la rive droite [3].

Des incertitudes subsistent malgré tout. Strabon affirme en effet sans ambiguité, on l'a vu plus haut, que les *Vocontii* occupaient à l'époque d'Auguste toute la rive droite de la moyenne Durance, depuis le col des Granons près de Reillanne au sud-ouest, jusqu'à Embrun vers le nord-est : il n'y a pas là cependant difficulté ; car du moment que le géographe ne nomme que les grands peuples, il n'est pas invraisemblable de trouver à l'intérieur de cette vaste confédération d'autres peuplades secondaires, tels les *Avantici* dans le Gapençais ou les *Sogiontii* dans la région de Sisteron-Forcalquier. En revanche il y a une autre difficulté, très réelle, du moins à première vue : les *Vocontii* étaient depuis longtemps définitivement soumis [4] et leur territoire inclus dans la *Provincia*, lorsqu'Auguste en 14 av. J.-C. entreprit de réduire les peuplades alpines, dont les *Sogiontii*. D'autre part on peut penser que la moyenne Durance

diocèses de Vaison, de Die et de Gap : A. Lacroix, *Le pagus Baginensis*, dans *B.D.*, 23, 1889, p. 659 ; Van Damme, *Limites fluctuantes des diocèses de Die, Gap et Sisteron autour de Rémuzat*, dans *B.D.*, 1961, p. 97-108 : dès le VI[e] siècle, le Val Bodon (*Bodonum*, nom auquel s'est substitué celui de St-May ou St-Mary) dépendait de Sisteron ; une carte de J. de Font-Réaulx est consacrée à cette petite circonscription.

1. *CIL*, XII, 1871 et Allmer, *Inscriptions de Vienne*, 1, 109 : ce dernier la donne comme perdue, ce que me confirme M. A. Blanc, de Valence ; elle avait été découverte en 1757 dans le dallage de l'église de St-Romain-en-Gal. Il peut certes paraître étonnant de trouver dans la région de Vienne le tombeau d'un décurion d'une cité qu'il convient de toute manière de situer en moyenne Durance, mais il s'agit d'une tombe familiale élevée au décurion et à ses deux fils : tout en ayant exercé une charge chez les *Sogiontii*, Minnius Venustus pouvait être originaire de St-Romain-en-Gal et tenir à y reposer. Le gentilice Minnius ou Minius est surtout représenté en Piémont (*CIL*, V, 1289, 1892, 2994, 7034, 7481), mais aussi à Vaison (Espérandieu, *ILGN*, 214).

2. On remarquera que l'ethnique *Sogio-nt-ii* est formé comme *Voco-nt-ii Brodio-nt-ii*, etc. ; le radical **Sogio-/Soio-* se retrouve dans le théonyme-toponyme *Soio* (*CIL*, XII, 2656), auj. Soyons (Ardèche) ; lieu-dit *in Sogione* et *in Suione* près de Forcalquier, dans *C.S.V.*, 2, n° 4, 16, 17.

3. Hypothèse admise par N. Lamboglia, *Questioni di topografia*, 15 : *Segustero e la civitas dei Sogiontii*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 41-45.

4. Au moins depuis le deuxième quart du I[er] siècle av. J.-C., si l'on tient compte de leur rebellion que réprima M. Fonteius.

constituait approximativement, jusqu'à cette époque tardive (14 av. J.-C.), la frontière orientale de la *Provincia*[1] : la piste transalpine qui longeait le cours d'eau sur sa rive droite — donc dans la Province jusqu'à Chorges — était certainement libre à la circulation internationale, mais les vallées qui la dominaient vers l'est étaient peuplées de tribus non pas hostiles, mais vivant encore d'une vie traditionnelle et demeurant volontairement à l'écart de la civilisation romaine. Ce seront ces peuplades, comprises entre les Gorges du Verdon, la moyenne Durance et le Piémont, et plus au nord celles des hautes vallées de la Romanche, de l'Arc et de l'Isère, qui seront assujetties par Auguste.

Dans un tel contexte historique, il pourrait paraître étonnant de voir figurer sur le trophée de la Turbie les *Sogiontii*, s'ils ont effectivement occupé le secteur de la rive droite de la moyenne Durance et s'ils faisaient déjà partie de la confédération des *Vocontii*[2]. Mais n'oublions pas deux choses : d'abord, aucun document ne nous autorise à identifier la frontière occidentale des peuplades alpines soumises par Auguste avec la ligne d'eau de la Durance[3] : en amont de Sisteron, les *Caturiges* occupaient, autour d'Embrun, les deux rives du cours d'eau. Et n'oublions pas surtout que Strabon écrivait à la fin du règne d'Auguste : dans le passage commenté plus haut (4, 1, 3), il semble bien qu'il fasse état de la situation géographique et politique de cette région après la soumission des tribus alpines[4]. Deux solutions sont alors possibles : ou bien les *Sogiontii* de Sisteron faisaient déjà effectivement partie de la confédération des *Vocontii*, mais se seraient tardivement rebellés ou alliés avec les populations de la rive gauche de la Durance[5] ; ou bien les Romains auraient gratifié les *Vocontii* — dont le territoire aurait été jusqu'alors limité à la montagne de Lure — du pays nouvellement conquis sur leurs frontières, le pays des *Sogiontii*.

De toute manière, à l'époque d'Auguste, la *civitas* de *Segustero* dépendait de la confédération des *Vocontii* : le témoignage de Strabon est formel sur ce point ; il est d'ailleurs confirmé par la découverte de deux documents épigraphiques, l'un à Manosque, l'autre au Bourguet de l'Escale, des épitaphes de personnages ayant eu des charges municipales dans la *civitas* des *Vocontii*[6].

1. Cette frontière entre la *Provincia* et les zones montagneuses des Alpes soumises par Auguste redevint une réalité comme délimitation administrative au Bas Empire (*Notitia Galliarum*) : à l'ouest, la *Narbonensis secunda* comprenait, du sud au nord, les cités d'Antibes, de Fréjus, d'Aix, d'Apt, de Riez et de Gap et plus au nord la *Viennensis*, celles de Die, de Vaison, etc... ; à l'est, les *Alpes Maritimae* englobaient les cités de Vence, de Cimiez, de Glandève, de *Salinae*, de Senez, de Digne, de *Rigomagus* et d'Embrun.

2. Le cas des *Avantici* est examiné plus bas.

3. C'est par simplification que j'utilise moi-même quelquefois le nom d'un cours d'eau pour définir une limite approximative.

4. La difficulté à interpréter Strabon tient en effet souvent à ce qu'il a tantôt en vue la situation existant de son temps, tantôt une situation antérieure. Quand il parle des *Salyens*, il se réfère généralement à la situation qui était la leur avant 125, ou du moins au début du Ier siècle avant notre ère, avant que leur territoire ne fût partagé entre les cités d'Aix et d'Arles ; au contraire quand il parle des *Vocontii*, il semble bien faire état de la réalité politique contemporaine.

5. De la même manière, les *Caturiges* par exemple figurent parmi les tribus rebelles, alors qu'ils faisaient partie du royaume de Cottius allié de Rome ; *infra*, p. 340 sq.

6. La découverte sur le terroir de la *civitas* de Sisteron de ces deux inscriptions funéraires ne constitue pas à elle seule un témoignage prouvant formellement que le territoire d'où proviennent ces épitaphes était sous la dépendance de ce peuple : dans le cas présent, elles semblent bien cependant confirmer les données ethnographiques de Strabon. — L'une a été trouvée à Manosque (*CIL*, XII, 1514) ; T. Viriatius Priscus, *senator Vocontiorum* et son frère, élèvent une stèle à leurs

Le territoire de la *civitas* de *Segustero*, que j'assimile à celui du diocèse et du *pagus* médiéval du même nom, s'étendait exclusivement sur la rive droite de la Durance, englobant la totalité des bassins du Lauzon et du Largue, c'est-à-dire la petite région naturelle comprise entre la montagne de Lure, l'extrémité orientale du Luberon et la crête des collines qui séparent le bassin du Largue de celui du Calavon, canton dont Forcalquier occupe le centre [1] ; vers le nord, de par la position même de Sisteron, la vallée du Jabron et le confluent du Buech se rattachaient aussi à la *civitas*. Il semble en outre qu'il faille adjoindre au terroir ainsi délimité quelques têtes de ponts sur la rive gauche de la Durance, en particulier le confluent de la Bléone, avec le port fluvial du Bourguet de l'Escale [2].

Le chef-lieu de cette région naturelle, *Segustero*/Sisteron [3], se trouvait en situation excentrique par rapport à l'ensemble de son territoire, mais admirablement bien situé près des confluents de la Durance avec le Buech et le Jabron, sur un passage obligé de la grande voie d'Italie [4]. Etabli tout contre la face méridionale d'une cluse aux dimensions imposantes, en un point stratégique, l'*oppidum* préromain se trouvait semble-t-il sur la moyenne terrasse qui sert aujourd'hui d'assise à la Citadelle ; quant à la ville gallo-romaine, elle doit être localisée à l'emplacement du bourg médiéval et moderne [5], de récentes découvertes l'ont une fois de plus confirmé.

En se fondant sur la seule *Notitia Galliarum*, les historiens modernes ont généralement considéré que *Segustero* n'aurait été élevée que tardivement au rang de cité ro-

parents semble-t-il, dont T. Viriatius Tempor. qui était *aedilis Vocontiorum* : *D(is) M(anibus)/ T. Viriati Tempor./aed(ilis) V[o]c(ontiorum) et Viri/atiae Piae T. Viria/tius Priscus sen(ator) Voc(ontiorum)/ et Sex. Viriatius Sequens h(eredes)/.* — L'autre a été récemment mise au jour dans les fouilles du Bourguet de l'Escale, petit port fluvial situé dans le coude externe de la Durance, un peu en aval de Sisteron, en face de Château-Arnoux (B.-A.) ; elle ne présente que la fin d'une inscription tumulaire, mais la formule utilisée paraît impliquer que les frais de cette sépulture avaient incombé au trésor public des *Vocontii* : ... *Voc/..li. publ./inpensam/funeris/.* : H. Rolland, *Informations archéologiques*, dans *Gallia*, 20, 1962, p. 660.

1. La plus grande partie du plateau d'Albion dépendait au Moyen-Age de ce diocèse, mais relevait, semble-t-il, antérieurement, de l'*ager* de la *colonia Apta* : *supra*, p. 275. Le *pagus Segistericus* est cité dans le testament d'Abbon au VIII[e] siècle (éd. Marion, p. 45). Le bourg de Sisteron constituait au Moyen-Age la limite nord du diocèse, raison pour laquelle Forcalquier, plus central, devint concathédrale au XIII[e] siècle. Il est difficile de savoir si dans l'Antiquité le terroir de la *civitas* ne s'étendait pas un peu plus vers le nord, vers les cantons de Ribiers et de Laragne, qui cependant dépendent de Gap au Haut Moyen-Age ; d'autre part, la rive gauche de la Durance jusqu'au confluent de la Bléone relevait du diocèse de Gap, mais il est vraisemblable que *Segustero* ait étendu aussi son influence dans cette zone. Le premier évêque connu de Sisteron est du début du VI[e] siècle, mais il avait pu avoir des prédécesseurs ; selon G. de Manteyer, *Origines chrétiennes*, *l. c.*, p. 49, le territoire de Sisteron aurait été au Bas-Empire uni au siège de Gap : ce n'est qu'une conjecture. — On notera le lieu-dit *N.-D. de Fains* (< *Fines* ?) à Ribiers.

2. Sur ce site, dont les fouilles ne sont pas encore publiées, voir G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 1965, 14, p. 19-23.

3. Toponyme, peut-être celtique, indiquant une « position forte ». Voir les différentes formes dans Holder, 2, col. 1458 et Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 248-249 ; la forme la plus ancienne est donnée par les Gobelets de Vicarello : *Segustero* ; on rapprochera de ce mot les ethniques *Segovellauni*, *Segobrigii*, *Segovii*, *Segusiavi*, le toponyme *Segusio*/Suse, etc...

4. Sur Sisteron : E. de Laplane, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Digne, 1, 1843 ; Albanès, *Gall. christ. noviss.*, 1, col. 653 sq. ; N. Didier, *Les Eglises de Sisteron et de Forcalquier du XI[e] siècle à la Révolution*, Paris, 1954, p. 52-53 ; H. Rolland, *Premières découvertes à Sisteron* (*B.-A.*) (1946-1948), dans *Gallia*, 7, 1949, p. 81-88.

5. P.-A. Février, *Le développement urbain*, *l. c.*, fig. 26 et 48. — Précieux renseignements dans J. Roman, *Document de 1332 relatif à la topographie de Sisteron*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 2, 1884-86, p. 420-432.

maine, que ce n'aurait jamais été avant Dioclétien qu'un simple *vicus* des *Vocontii*[1] : à voir *Brigomagus*/Briançonnet, dans une vallée à l'écart de toute voie de circulation, cité romaine au moins dès la fin du IIe siècle, on ne doutera pas que Sisteron, de par sa position, dut l'être sous le Haut-Empire : en l'absence de fouilles, la carence de documents n'est pas ici un argument valable. D'autant que si l'inscription funéraire de Minnius Venustus se rapporte bien, comme je le crois, à Sisteron, ses caractères épigraphiques et son contenu la font remonter au IIe siècle de notre ère : *Segustero* y serait nommée *civitas Sogiontiorum*, comme sur d'autres monuments *Vasio, civitas Vocontiorum, Eburodunum, civitas Caturigum* ou St-Paul, *civitas Tricastinorum*.

3. *Avantici*

Les *Avantici* ne sont connus que par un passage de Pline (3,37), qui rapporte que cette peuplade des Préalpes fut rattachée par Galba, en 69 de notre ère, à la Province Narbonnaise, en même temps que les *Bodiontici* de Digne[2]. Auparavant, ce peuple alpin (*ex Inalpinis*) pouvait dépendre administrativement soit du district des *Alpes Maritimae*, soit des *Alpes Cottiae*[3], mais rien ne permet de le ranger au nombre des *gentes hostiles* soumis par Auguste[4].

Le texte de Pline laisse entendre que ces deux peuplades étaient sinon limitrophes, du moins peu éloignées l'une de l'autre, mais il ne fait connaître que le chef-lieu des *Bodiontici*, *Dinia*/Digne. Aussi, compte tenu de ce que l'on sait du peuplement préromain de la région de la moyenne Durance, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste à localiser les *Avantici* dans la circonscription territoriale qui deviendra plus tard la *civitas Vapincensium*, la cité puis le diocèse de *Vappincum*/Gap, ou du moins dans une partie de cette circonscription[5]. Les *Avantici* se trouveraient alors compris entre les *Bodiontici*, les *Edenates* et les *Caturiges* au sud-est et à l'est, les *Sogiontii* au sud, les *Vocontii* proprement dits à l'ouest et les *Tricorii* au nord.

Quelques hydronymes et toponymes de l'ancien diocèse de Gap semblent précisément rappeler le souvenir des *Avantici* et donc justifier cette hypothèse :

1. E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 145-146 ; O. Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 184. Dans la *Notitia Galliarum*, on lit : *civitas Segesteriorum*.

2. Sur les remaniements territoriaux qui interviennent à cette date dans cette région, *supra*, p. 181. Sur les *Avantici* : Fl. Vallentin, *Epigraphie gallo-romaine des Hautes-Alpes*, Gap, 1883, 3, *Les Avantici*, p. 32-36 (il attribue Chorges aux *Avantici* et Gap aux *Tricorii*) ; J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, p. XV-XXII ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 230-231 (Gap serait le chef-lieu des *Avantici*) ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 42 (*Avantici* : ancien diocèse de Gap).

3. Parmi les *civitates* dont les noms ne figurent pas sur l'Arc de Suse ou parmi celles qui furent annexées au royaume alpin par l'empereur Claude ?

4. Les *Avantici* avaient été peut-être soumis antérieurement, par exemple au début du Ier siècle av. J.-C. en même temps que les *Vocontii* rebelles, et rattachés dès lors administrativement à la *Provincia* ou à la *civitas foederata Vocontiorum* : ils en auraient été détachés après la soumission des peuples alpins ou sous le règne de l'empereur Claude, mais de toute façon n'en font pas partie vers le milieu du Ier siècle. Il n'est pas absolument exclu cependant qu'ils aient pu faire partie du lot des tribus assujetties en 14 av. J.-C.

5. En outre, la cité dont *Vappincum* était le chef-lieu à l'époque romaine est pour ainsi dire la seule dans toute cette région dont on ne connaisse pas la peuplade préromaine qui l'occupait.

— entre Gap et la Durance, dans la vallée de l'*Avance*[1], on trouve les villages d'*Avançon* et de St-Etienne-d'*Avançon*[2] ;

— à l'est de Sisteron, le *Vanson* est un autre affluent de la Durance, qui prend sa source dans la région du Dromon ; or la réunion de ces noms est assez significative, surtout le groupement de ceux de la vallée de l'Avance[3] : « C'est une règle en géographie comparée, écrit E. Desjardins[4], de prêter une extension aux pays dont les noms modernes, rappelant les anciens noms[5], se groupent, appliqués à des cours d'eau, à des communes et à des hameaux et sont employés comme désignations complémentaires. Ces noms employés ainsi se réfèrent ... à l'ancien périmètre d'un canton dont l'appellation s'est ainsi conservée ou d'un peuple disparu dont ils gardent le souvenir ».

Il ne semble pas pour autant que le terroir des *Avantici* puisse correspondre à celui du diocèse de Gap dans sa totalité, car il est immense et rassemble en fait plusieurs régions naturelles[6], qui auraient pu être le siège de plusieurs tribus. Aussi haut que l'on puisse remonter avec des textes littéraires dans l'histoire de cette circonscription, c'est-à-dire au milieu du VIII^e^ siècle avec le fameux et précieux testament du patrice Abbon, *le pagus Vuapencensis* comprenait :

— le bassin proprement dit de la moyenne Durance entre les confluents de la Bléone et de la Blanche (rive gauche), avec les vallées du Vanson et de la Sasse sur la rive gauche et les torrents du Beynon, de la Luye et de l'Avance sur la rive droite ;

— sur la rive droite de la Durance, le vaste bassin du Buech dans sa totalité : il ne communique avec le Gapençais que par les cols de Faye et de la Freissinouse et se prolonge vers le nord par le Bochaine[7] ;

— le Rosanais — *pagus Rosanensis* au X^e^ siècle[8] — qui englobe les hautes vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze ;

1. Et non la *Vance* comme on l'écrit aujourd'hui : J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, s.v. Avance : *Avanza* en 1190, *Avencio* en 1235, *Avanisca* en 1512 ; *vallis Avansonis* en 1338.

2. *Ibidem*, s.v. Avançon : *castrum quod nominatur Avanzu* en 1100, *Avenzons* en 1269, *Avansonum* en 1296, *Stus Stephanus de Avanzone* en 1245, *S. Stephanus vallis Avansonii* en 1364, etc.

3. L'hypothèse est plus fragile pour le Vanson, assez éloigné vers le sud de Gap et de l'Avance ; mais aussi loin que l'on remonte, le diocèse de Gap s'étendait sur la rive gauche de la Durance jusqu'au confluent de la Bléone, englobant donc toute la vallée du Vanson, dont le bassin inférieur est particulièrement riche (Sourribes, Salignac, Vilhosc, Taravon, etc.) ; cette extension des possessions de Gap vers le sud étonnerait si elle n'était ancienne. Mais *Vanson* est un hydronyme assez fréquent (un autre dans le Var par ex.). — Le rapprochement *Avantici*/Avance est considéré comme nul par l'abbé F. Allemand, *Précis historique sur la vallée de la Vance*, dans *B.S.E.H.A.*, 1898, p. 17, 191, 267 et en particulier p. 21 : il pense que cette petite vallée dépendait des *Caturiges*, ce qui est pour le moins très improbable, pour les raisons formulées ci-après. Le rapprochement d'un ethnique et d'un hydronyme, ici *Avantici* et Avance, me paraît au contraire très satisfaisant : à comparer avec *Vesubianii*/la Vésubie et *Ecdinii*/la Tinée ; dans tous ces exemples régionaux, il semble que ce soit le nom de la rivière qui se soit imposé à la peuplade, les *Avantici* désignant à l'origine les seuls riverains de l'*Avance*, comme les Ibères les habitants des rives de l'Ebre. — Sur l'alternance *t*/*c* dans l'évolution *Avantici*/Avance, cf. les formes, employées dans le même acte, *Vocontium*/*Voconcium* : testament d'Abbon en 739, éd. Marion, p. 44-45. On rapprochera de cet ethnique celui des *Avatici* des rives de l'étang de Berre et certains toponymes, tel *Aventicum*/Avenches : Holder, 1, col. 305.

4. *L. c.*, 2, p. 229-230.

5. Autres exemples : Moûtiers-*en-Tarentaise* de *Darentasia* ; le Monêtier-*Allemont* d'*Alabons*.

6. P. Veyret, *Les pays de la moyenne Durance*, Grenoble, 1945, *passim*.

7. *Biochium*, *vallis Biochiana* au Moyen-Age : ce nom lui vient de la rivière du Buech.

8. *Cart. Cluny*, 3, n° 784 : acte de fondation du prieuré de St-André-de-Rosans en 988.

— enfin vers le nord, toute la haute vallée du Drac : le Dévoluy, le Champsaur et le Valgaudemar.

C'est dire que cet immense territoire semble s'être constitué du démembrement des terroirs de plusieurs peuplades préromaines, annexés à la *civitas* de *Vappincum*, laquelle aurait été limitée à l'origine au Gapençais, qui seul correspondrait au pays des *Avantici*. Le diocèse voisin d'Embrun rassemblait ainsi, au Bas-Empire, les territoires des anciens groupes ethniques d'Embrun, de Briançon, du Queyras, de Barcelonnette et de Seyne. Le diocèse de Gap aurait été formé selon le même processus, mais l'histoire de ses origines est en fait moins bien connue que celle du diocèse d'Embrun. Aussi faut-il, je crois, attribuer aux *Tricorii* la haute vallée du Drac [1] et aux *Vocontii* proprement dits le Rosanais, le petit diocèse de Sisteron (*pagus Baginensis*) et même, semble-t-il, tout le bassin du Buech [2].

Mais c'est aussi en moyenne Durance qu'il faudrait peut-être situer également les *Nemaloni* cités sur le Trophée des Alpes, les *Adunicates* nommés par Pline et aussi ces *Sebaginni* auxquels Cicéron fait accidentellement allusion [3]. L'une ou l'autre de ces tribus ne devrait-elle pas être localisée dans la vallée du Buech ou dans celle de la Sasse? On ne peut actuellement que poser le problème, et il est très complexe : la découverte de nouvelles inscriptions pourra seule aider à le résoudre.

Le territoire des *Avantici* comprendrait donc le Gapençais proprement dit, dont les limites sont très caractéristiques vers l'ouest, le nord et l'est [4], et peut-être les deux rives de la moyenne Durance, d'Espinasse aux abords de Sisteron, y compris la vallée de la Sasse et éventuellement celle du Vanson [5].

A l'est de Gap, l'Avance constituait la limite du diocèse médiéval, mais la vraie frontière préromaine se trouvait un peu plus à l'est, près de *Caturigomagus*/Chorges, aux confins du territoire des *Caturiges* [6]. Cette agglomération, à la fois station-frontière et marché local, jouissait d'une excellente position sur le grand axe routier transalpin (qui suit ici la vallée perchée de la Luye), entre le massif de Colombis (1733 m) et, au nord, le Piolit (2467 m) et le Pic de Chabrières (2405 m), au-delà desquels commen-

1. Voir *infra*, p. 325 sq.

2. Ce que confirmeraient les données de la lettre de Plancus à Cicéron (*Ad Fam.* 10, 23) : de Grenoble jusque dans la région Sisteron-Riez, Plancus dit en effet avoir suivi un itinéraire qui passait par le territoire des *Vocontii*. A moins que cette région ait été le siège d'une peuplade secondaire, dont le nom ne nous serait pas parvenu ou qui serait connu mais non localisable avec précision.

3. Voir ci-après, p. 291.

4. A quelques kilomètres au sud de Gap, sur l'ancienne route de Tallard (*Talarnum* en 739), lieu-dit les *Termes*, sur la limite du terroir de Gap et du vicomté de Tallard : *sub Terminos Vapinci*, en 1100 et *ad Terminos* au XIV^e^ siècle : J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, s.v. Termes. Ne faudrait-il pas limiter là le territoire des *Avantici* ?

5. Autant il est presque assuré qu'il faille situer les *Avantici* dans le canton de Gap, autant cette extension méridionale de leur territoire est fragile. Peut-être conviendrait-il mieux de localiser dans les vallées de la Sasse et du Vanson et même dans la vallée de la Durance, de Tallard à Sisteron, les *Adunicates*, les *Nemaloni* ou les *Sebaginni*, qui en ce cas auraient été inclus dans la confédération des *Vocontii*. Des vallées comme la Sasse ou le Vanson constituent certes de petits terroirs, mais celui des *Edenates* dans la vallée de la Blanche ne l'est-il pas également ? D'un point de vue plus général, il apparaît d'ailleurs que les territoires de ces peuplades gauloises ont des extensions très différentes, correspondant à des circonscriptions assimilables en certains cas à de simples cantons, en d'autres, à de grandes régions de l'ordre de plusieurs de nos départements.

6. Voir *infra*, p. 342. — A 2 km à l'ouest de Chorges, l'*oppidum* de Montgardin jalonnerait peut-être cette frontière.

çaient les *saltus* des *Tricorii*. Au nord-ouest du confluent de la Durance et de l'Ubaye (aujourd'hui Barrage de Serre-Ponçon), le mont Colombis, entre l'Avance et le ravin de Chorges, matérialisait la limite des peuplades préromaines et des cités romaines de Gap et d'Embrun : à quelques kilomètres au sud de Chorges, le hameau de *Fein* (< *ad Finem*) en conserve le souvenir. Et c'est à 3 km au sud-est de Chorges, au lieu-dit Malefosse, près de la Couche et à la limite des communes de Chorges et de Prunières, qu'on découvrait en 1822, en refaisant la route, un autel de marbre rouge sur lequel on peut lire : *Deo Me/rcurio/Finiti/mo Sex(tus)/At(ilius) Nepo/tianus/v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*/[1]. Trouvée sur une frontière traditionnelle — celle des *Avantici* (donc de la confédération des *Vocontii*) et des *Caturiges*, puis celle de la *Provincia Narbonensis* avec le district des *Alpes Cottiae* — auprès d'un passage difficile (ainsi que l'indique le nom de *Malefosse*), cette dédicace à Mercure *Finitimus*, le dieu des voyages, qualifié ici de protecteur des limites, est d'un intérêt très exceptionnel.

A l'ouest de *Vappincum*, entre cette ville et *Davianum*/Veynes, une *mutatio* de la route romaine du Mont-Genèvre à Valence portait, au Bas-Empire, le nom significatif de *Ad Finem* : elle doit être localisée au pied du col de Freissinouse (ligne de partage des eaux entre les bassins de la Durance et du Buech), près de la Roche-des-Arnauds. Ce poste-frontière matérialiserait l'antique limite des *Avantici* et des *Vocontii* proprement dits[2].

Vappincum/Gap[3], chef-lieu de cette région naturelle, aurait été la capitale des *Avantici* : on pense que l'*oppidum* préromain se situait sur la colline de *St-Mens* (ou *St-Mains*), au sud de la ville actuelle, sur l'emplacement de laquelle il faut localiser l'agglomération gallo-romaine[4]. On ne sait à quelle date cette ville reçut le droit de cité romaine, mais il y a tout lieu de penser que ce fut sous le Haut-Empire, peut-être

1. Fl. Vallentin, *Epigraphie des Hautes-Alpes*, *l. c.*, p. 37 ; *CIL*, XII, 75, au Musée de Gap ; cette inscription serait du IIe siècle. On rapprochera le qualificatif donné ici à Mercure du texte suivant : César, *B.G.*, 6, 17 : *Deum Maxime Mercurium colunt* (*Galli*) ... *hunc viarum atque itinerum ducem... vim maximam arbitrantur* ; et de cette autre inscription trouvée à Rustrel près d'Apt (Vaucluse) (*CIL*, XII, 1084 et p. 822), qui est une dédicace à *Mercurius Viator*. — Sur la frontière des deux provinces de Germanie, on a trouvé un autel élevé *Finibus et Genio loci et I(ovi) O(ptimo) M(aximo)*... : *CIL*, XIII, 2, 7732.

2. Ce poste routier n'est connu que par un document tardif, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, mais la limite naturelle est si caractéristique qu'on peut la considérer comme plus ancienne, comme une limite de peuples plutôt que de *pagi* gallo-romains. Les distances fournies par cet itinéraire, confrontées avec celles d'autres documents (voir ci-dessus tableau routier IV), permettent de localiser ce poste-frontière soit au col même de Freissinouse, soit plutôt au pied de ce col sur le versant du Buech, au *Clot aux Fins* sur la rive droite du rif de l'Arc, près de la Plaine, un peu à l'ouest de la Roche-des-Arnauds (dans cette commune, ruines antiques signalées également au quartier de Reissant).

3. *Vappincum* est la forme la plus ancienne, donnée par les Gobelets de Vicarello ; par la suite on trouve *Vapincum* qui a donné *Gap* (évolution *V*/*G* comme dans *Vordenses*/Gordes ; *Vardo*/Gardon, etc...).

4. J. Roman, *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes*, col. 103-105. En 1866-1867, en détruisant l'ancienne cathédrale (romane) et en établissant les fondations de la nouvelle, on mit au jour les vestiges d'un ample monument circulaire d'époque romaine et deux inscriptions dont une fort importante : Fl. Vallentin, *Epigraphie des Hautes-Alpes*, *l. c.*, p. 30-31 ; *CIL*, XII, 1549 ; G. de Manteyer, *Le nom et les deux premières enceintes de Gap*, dans *B.S.E.H.A.*, 1905, p. 1, 129, 281 (plans). *Vappincum* se trouvait à un carrefour de routes : vers l'est, voie d'Italie ; au sud, voie de Tarascon et d'Arles ; à l'ouest, route de Valence ; au nord, une piste permettait de passer dans la vallée du Drac, peut-être par le col Bayard (1 246 m), mais plutôt par le col de Manse (1 268 m) : sur ce dernier itinéraire, J. Roman, *Dict. topo.*, p. XXI.

en 69 lorsque Galba rattacha cette *civitas* à la Narbonnaise. Vers 400, la *Notitia Galliarum* range la *civitas Vapincensium* en Narbonnaise seconde : elle eut un évêque dès la fin du IVe siècle.

A mi-chemin entre Gap et Chorges, se trouvait une autre agglomération préromaine, *Ictodurus*[1]. Plus au sud, sur la route de Sisteron, les Itinéraires routiers du Haut-Empire font encore connaître le nom de la station d'*Alabons*, aujourd'hui le Monêtier-*Allemont*[2]. Etabli en bordure de Durance, ce bourg rural était chef-lieu de *pagus* — peut-être du *pagus Epotius*[3] — : ce district correspondait à la région comprise entre la Durance, la montagne de Laup, le Roc de la Lauze et le Pic de Ceüze[4].

4. *Sebaginni*

Cicéron, faisant, dans le *Pro P. Quinctio*, le récit d'une sombre affaire de détournement d'héritage, dont son client avait été l'objet, parle incidemment d'une tribu alpestre nommée *Sebaginni*[5].

1. Située à 2 km à l'ouest de la Bâtie-Neuve, un peu au nord du quartier des *Taburles* ou *Staburles* (< *Tabernae* ou *Stabula* ?) ; et non pas plus au nord, au col de Manse, ainsi que l'affirme J. Roman, *L'emplacement d'Ictodurus*, dans *B.S.E.H.A.*, 1905, p. 243 ; entre la Bâtie-Neuve et Gap, la grand'route romaine passait sur la rive gauche de la Luye, par le Grand Larra, où elle est encore très visible. Peut-être faut-il rapprocher le toponyme *Ictodurus* d'*Octodurus*/Martigny en Valais.

2. J. Roman, *Répertoire archéologique*, col. 115-116 : *cella Alamunte sancti Martini dicta* en 965 ; *monasterium Alamone* en 1086 ; *oppidum Alamontis* en 1183 etc. ; H. Muller, *Nouvelles fouilles au Monêtier-Allemont (H.-A.) en* 1896, dans *Bull. de la Soc. Dauphinoise d'ethno. et d'anthropo.*, 4, 1897, p. 163-169 ; F. Allemand, *La station gallo-romaine d'Alabons*, dans *B.S.E.H.A.*, 1905, p. 305 sq. ; l'agglomération antique se trouvait au quartier Notre-Dame, à un carrefour de routes. L'importance de cette petite ville, chef-lieu de *pagus*, ressort aussi du contenu de l'inscription suivante qui y fut trouvée : ... *[ar]cus. macellum [de suo fecit] / [ob] haec merita [monumentum] / [p]agus. decrev[it] / [pe]rpetuam in [memoriam]/* : Espérandieu, *ILGN*, 226 et G. de Manteyer, *La création d'un marché public pour la station romaine du Monêtier-Allemont au IIe siècle*, dans *B.S.E.H.A.*, 1908, p. 93-103.

3. Inscription trouvée au Monêtier-Allemont en 1642 (*CIL*, XII, 1529) : *Dis. Manib./Q. Caetroni.Q.fil./Volt.Titulli veter./Coh. VI pr. loco IIviri pon/tif.col.Aug.Arim.praef./pagi Epoti.flam.aug. et /muner.publici.curat./ ad Deam Aug.Voc./hered.ex test./.* Q. Caetronius Titullus avait administré le *pagus Epotius* avec le titre de préfet ; mais le seul fait que ce *pagus* figure dans son *cursus* n'implique pas qu'il s'agisse obligatoirement de celui où fut élevé ce monument ; on remarquera cependant que les dédicants sont ses propres héritiers et qu'il avait terminé sa carrière tout près du Monêtier, en exerçant d'importantes fonctions dans la colonie de Die (*flamen Augusti et curator muneris publici*) : il y a donc de fortes présomptions pour que ce *pagus* fut celui du Monêtier-Allemont. On identifie généralement le *pagus Epotius* avec *Upaix*, village voisin du Monêtier : cela me paraît improbable ; Upaix serait peut-être le lieu-dit *Opaga*, qui figure parmi les biens que possédait le patrice Abbon dans le diocèse de Gap (éd. Marion, p. 40).

4. Sur la rive gauche de la Durance, dans les vallées de la Sasse et du Vanson, on ne connaît, par document littéraire ou épigraphique, aucun nom d'agglomération antique, hormis la très tardive petite cité chrétienne de *Theopolis* près de St-Geniez-du-Dromon (*supra*, p. 132, note 2). Une inscription trouvée à Vaumeilh (*CIL*, XII, 356) mentionne un *Mars Carrus Cicinus*, divinité topique que l'on rapprochera du lieu-dit non identifié *Cinicinum in pago Regense* (Riez) (testament d'Abbon, éd. Marion, p. 45) ; dans la vallée de Turriers, lieu-dit *Narboncia* en 1193 (*C.S.V.*, n° 992).

5. *Pro P. Quinctio*, 25, 79-80 ; variante : *Sebagini*. Ce procès se déroule en 81 av. J.-C., C. Flaccus étant gouverneur de la *Provincia*.

Les faits valent d'être sommairement exposés : le frère de P. Quinctius, C. Quinctius, était associé à un certain S. Naevius, qui possédait des propriétés en Gaule, des terres de rapport et des pâturages, où l'on faisait en particulier de l'élevage. A la mort de son frère, P. Quinctius, son héritier, attaque en justice Naevius pour avoir détourné d'importants revenus issus de ces propriétés, dont il aurait dû de ce fait avoir une part. Tout accord amiable s'avérant impossible, P. Quinctius demande la vente de la propriété qu'il possédait en commun avec Naevius : il fait afficher la proposition de vente à Narbonne, capitale de la Province (4,15). Mais alors un procès s'engage entre les associés.

Au cours de sa plaidoirie, stigmatisant une fausse déposition de Naevius, Cicéron s'écrie : *Quam longe est hinc saltum vestrum gallicanum ? Naevi, te rogo.* — *DCC milia passuum.* « Combien y a-t-il d'ici à vos pâturages gaulois, je vous le demande, Naevius ? — 700 milles » (25,79). Et plus loin (25,80), il ajoute : *Administri et satellites Sex. Naevi Roma trans Alpes in Sebaginnos biduo veniunt...* etc. : « Les agents et les satellites de Naevius viennent de Rome chez les *Sebaginni*, de l'autre côté des Alpes, en deux jours seulement ! Heureux l'homme qui possède de tels messagers, que dis-je de tels Pégases ! etc... ».

Ces quelques phrases de Cicéron apportent les précisions suivantes :

— la propriété de S. Naevius et de C. Quinctius était un domaine étendu mais pas très riche, où l'on trouve surtout des pâturages et des bois (*saltus*) ;

— ce domaine se trouve dans la *Provincia* — dans ses limites du début du Ier siècle av. J.-C. — sur le flanc occidental des Alpes, au pays des *Sebaginni* ;

— cette propriété est à 700 milles de Rome.

Les distances se mesurant alors le long des grands itinéraires, on peut déterminer sur chacune des grandes voies transalpines le secteur où l'on pourrait approximativement situer ces *Sebaginni* :

a) par la piste littorale, 700 milles mesurés depuis Rome mènent vers la station appelée *ad Turrem* à l'époque d'Auguste, aujourd'hui Tourves (Var) [1], mais on sait que cette voie était peu utilisée au début du Ier siècle av. J.-C. [2] ;

b) par le col du Mont-Genèvre, on arrive un peu en amont de Sisteron, ville qui selon le Gobelet 1 de Vicarello était à 710 milles de Rome ;

c) par la vallée d'Aoste et le col du Petit-St-Bernard, cette même distance conduirait en Savoie ou en Graisivaudan. Mais cette dernière éventualité me paraît exclue. En effet, cette route qui passait par le pays des *Salassi* était elle aussi peu utilisée par les Romains au début du Ier siècle av. J.-C. (Strabon, 4, 6, 7). La route par laquelle se faisait alors le plus grand trafic entre l'Italie et la *Provincia* était celle qui passait par le pays des *Taurini* et des *Caturiges* et dont le tracé suivait les vallées de la Doire Ripaire et de la Durance : c'était en Gaule la *via Domitia* [3].

En se fondant sur cette distance — qui n'est sans doute qu'approximative — et en la mesurant le long de l'itinéraire du Mont-Genèvre, le pays des *Sebaginni* pourrait être localisé un peu au nord de Sisteron, entre cette ville et *Alabons*, Upaix correspondant à un point situé exactement à 700 milles de Rome. Encore faudrait-il évidemment que cette propriété se soit trouvée aux abords immédiats de l'itinéraire choisi : de toute manière elle ne devait pas en être très éloignée, les terres accaparées

1. Par cette route, le Trophée de la Turbie était à 603 milles de Rome et Narbonne à 911 milles.
2. Strabon, 4, 6, 3. G. Barruol et P. Martel, *La voie romaine*, *l. c.*, p. 195 et *supra*, p. 59.
3. *Supra*, p. 65.

par ces brasseurs d'affaires et trafiquants romains, qui en ce début du Ier siècle av. J.-C. mirent la province en coupe réglée [1], n'étant ni les plus mauvaises ni les plus éloignées des grands axes routiers et des centres urbains ; c'est aussi ce que suggère la précision apportée par Cicéron. Aucun toponyme ne rappelle pourtant cet ethnique en moyenne Durance [2].

On doit toutefois se demander si ce nom est vraiment celui d'une petite peuplade [3], ou plus modestement celui d'un *pagus* ou même d'un *vicus* : j'ai dit en effet [4] que le suffixe *-inus* était assez particulier aux *pagi* et aux *vici* : c'est ainsi qu'on connaît les *pagani Beritini*, les *vicani Segusini*, le *vicus Cuntinus*, etc. En ce cas, les *Sebaginni* pourraient être un *pagus* des *Avantici* [5], un groupe ethnique du grand peuple des *Vocontii* : de toute manière, quelle que soit leur importance, c'est dans les Préalpes qu'il convient de les localiser.

5. *Vertamocorii*

Selon Pline, Novare, dans la plaine du Pô, aurait été fondée par des *Vertamocorii*, qui constituaient de son temps un *pagus* des *Vocontii* : *Novaria (orta) ex Vertamocoris Vocontiorum hodieque pago, non (ut Cato existimat) Ligurum* [6]. Ils ont en effet laissé leur nom au territoire qu'ils occupaient alors, le *Vercors* [7], région naturelle particulièrement caractérisée. Entre les vallées de la Drôme (col du Rousset) et de la Bourne, entre le Royans et le Trièves, le Vercors est un bastion naturel, entièrement entouré de hautes falaises rocheuses et de forêts [8] qui l'isolent de toutes les régions

1. Cicéron, *Pro M. Fonteio, passim* et en particulier 5, 11 : *Referta Gallia negotiatorum est, plena civium Romanorum. Nemo Gallorum sine cive Romano quicquam negoti gerit*, etc...

2. Selon C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2, p. 517, note 6, il faudrait situer les *Sebaginni* autour de Sault (Vaucluse) (< *saltus*) ; selon Holder, « en Savoie » ; de son côté, O. Hirschfeld, dans le *CIL*, XII, rapprochait *Sebaginni* et *Cebennae*, ce qui est impossible ; voir aussi *CIL*, XIII, 1, p. 221 ; ces localisations n'ont en fait aucun fondement et ne répondent pas à la distance fournie par Cicéron. D'autre part Cicéron emploie le mot *saltus* comme un nom commun et il n'y a pas de raison particulière pour localiser les *Sebaginni* dans l'un ou l'autre des lieux-dits issus de ce mot ; d'autant qu'ils sont assez nombreux dans la région Rhône-Alpes : outre Sault (Vaucluse) (*C.S.V.*, n° 433, au début du XIe siècle et n° 1081 en 1076), on trouve près de Pourrières (Var) une chapelle dite *S. Maria de Salto* (*C.S.V.*, nos 121 et 843, etc.) ; enfin la vallée de la Roya s'appelait au Moyen-Age *vallis Saltuensis* (*Cart. Lérins*, p. 167). Mais j'insisterai surtout sur un acte de l'an 859 (R. Poupardin, *Recueil des Actes des Rois de Provence* (855-928), Paris, 1920, p. 6) dans lequel il est dit que Charles Ier, roi de Provence, fils de Lothaire, tint une grande assemblée du peuple, des évêques et des grands du Royaume, *in pago Sisterico in loco qui dicitur Saltus* : il semble que ce soit Sault-de-Vaucluse.

3. Le fait qu'aucun autre document ne parle des *Sebaginni* n'est pas anormal, car sur les soixante et dix peuplades étudiées dans le présent travail, plus d'une dizaine ne sont citées qu'une seule fois et quelques-unes occupent des terroirs très restreints.

4. *Supra*, p. 142. Autres toponymes du sud-est ayant une désinence en *-innum* : *Albinnum*, *Morginnum*.

5. Ou même un ethnique de *vicus* : **Sebaginnum* ?

6. Pline 3, 124 ; variantes : *Vertamacoris*, *Vertacomacoris*.

7. Cet ethnique se décompose en *Vertamo* + *corii* : *Ver-* = *super* ; *-tamo-* est un superlatif ; le suffixe est celui que l'on trouve dans *Petru-corii*, *Tri-corii* etc. ; les *Vertamocorii* désigneraient donc « les clans du pays haut » (renseignements et interprétation dûs à J. Brunel). — Les formes médiévales du toponyme Vercors sont : *Vercorsium* en 1231, *de Vercoriis* en 1293, *mons de Vercors* en 1332 : J. Brun-Durand, *Dictionnaire topo. Drôme*, p. 411.

8. La forêt couvre aujourd'hui 56% de sa superficie.

environnantes, et dont l'originalité subsiste encore de nos jours dans les mœurs et les coutumes de ses habitants [1].

Il semble que ce *pagus* ait été limité au nord par les Gorges de la Bourne, au nord desquelles s'étend une autre petite région naturelle qui prolonge le Vercors, mais qui historiquement en fut toujours distincte, le pays de Lans et d'Autrans : alors que ce canton dépendait au Moyen-Age du diocèse de Grenoble [2], le Vercors proprement dit relevait de celui de Die et formait un de ses archiprêtrés. Le toponyme *Vercors*, issu du nom de la peuplade gauloise, y qualifie presque toutes les agglomérations : St-Aignan-en-Vercors, St-Martin-en-Vercors, St-Julien-en-Vercors, la Chapelle-en-Vercors, etc. ; tous ces villages sont en fait des fondations paléochrétiennes ou du Haut Moyen-Age, dont les titulaires sont des saints très honorés à ces époques : pour les distinguer des villages homonymes, on a ajouté à leur vocable la formule « en Vercors », ce qui permet aujourd'hui de mesurer la véritable extension du *pagus* des *Vertamocorii* [3].

1. L. Fillet, *Essai historique sur le Vercors*, dans *B.D.*, 21, 1887, p. 23, 163, 284, 300.

2. Il constituait l'archiprêtré d'au-delà du Drac et devait dépendre antérieurement du pays des *Allobroges*, tout comme aussi, je crois, le *Royans*, séparé du Vercors proprement dit par la forêt de la Lente [*Roianensis ager* au XI^e^ siècle, *pagus Roianensis* en 1040 ; *Mars Augustus Rudianus*, connu en particulier par deux inscriptions d'époque romaine trouvées aux limites du Royans, vers le sud, à St-Andéol-en-Quint (*CIL*, XII, 1566) et vers l'ouest, à Rochefort-Sanson (*CIL*, XII, 2204), doit être la divinité éponyme de ce canton : E. Thévenot, *Sur les traces des Mars celtiques*, *l. c.*, p. 21].

3. Phénomène identique à celui que l'on peut observer en Queyras (*Quariates*), sur le plateau d'Albion (*Albiens/Albici*) ou sur les rives de l'Avance (*Avantici*) : ce principe a été mis en lumière en particulier par A. Vincent, *Toponymie*, *l. c.*, p. 22. — On ignore tout de la vie de cette petite peuplade, pauvre au point que certains de ses membres durent s'exiler à une époque ancienne (en même temps que les *Salluvii* ?) en Italie du nord. J. Sautel dans la *FOR*, Drôme, ne signale aucune découverte archéologique en Vercors.

D

LES ALLOBROGES

Les « Allobroges »

Ἀλλοβρύγες, ἔθνος δυνατώτατον Γαλατικόν[1] : puissante entre toutes, la nation des *Allobroges* voyait son territoire s'étendre au nord de celui des *Cavares* et de celui des *Vocontii*, entre l'Isère, le Rhône, le lac Léman et les Grandes Alpes, dans une immense contrée à la fois de plaine et de montagne.

Le rôle important joué par ce peuple dans la lutte qu'il mena avec acharnement en faveur de l'indépendance gauloise[2] nous vaut à son sujet une riche documentation littéraire, dans laquelle il est relativement aisé de discerner les textes qui ont une valeur géographique ou topographique, les seuls que l'on utilisera ici[3].

Leur frontière méridionale.

L'Isère[4], depuis son confluent avec le Rhône jusque vers Conflans/Albertville, constituait approximativement la limite méridionale des *Allobroges* ; mais alors que la basse Isère était en fait aux mains des *Segovellauni*[5], tribu des *Cavares*, tout le cours

1. Apollodore *apud* Etienne de Byzance, s. v. ; et Liv. 21, 35, 5 : *nulla gallica gente opibus aut fama inferior.*

2. « Les montagnes qui couvraient presque tout leur pays les avait élevés dans le courage, l'audace et l'amour de l'indépendance », a écrit C. Jullian dans *Histoire de la Gaule*, 2, p. 516.

3. Textes répertoriés par Holder, 1, col. 96-104 et 3, col. 570-571 et dans *R.E.*, I, 2, col. 1587-1588 ; *CIL*, XII, p. 217 sq. et 305. — *Bibliographie* : A. Macé, *Mémoire sur quelques points controversés...*, dans *Bull. de l'Acad. Delphinale*, 2, 1861-1862 (1863), p. 386-438, avec une grande et bonne carte (= Rapport établi pour la Commission de la Topographie de la Gaule sous Napoléon III) : excellent mémoire suivi d'une bonne bibliographie ; E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 146-149 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 234-238 ; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2, p. 515-516 ; *CIL*, XII, p. 217-222 (Vienne), 273-275 (Grenoble), 329 (Genève). — *Etymologie* : l'ethnique présente diverses formes : Ἀλλοβρύγες dans Apollodore, Ἀλλοβρόγες dans Charax (*apud* Et. Byz.), mais les formes les plus courantes sont Ἀλλοβρίγες en grec (Polybe et Strabon) et *Allobroges* en latin (j'ai choisi celle-ci par souci d'uniformité). Cet ethnonyme est nettement celtique ; le Scoliaste de Juvénal, 8, 234, dit à leur propos : *dicti autem Allobroges quia ex alio loco fuerant translati* ; c'est l'étymologie la plus couramment adoptée aujourd'hui : les *Allobroges* seraient « les gens venus d'un autre pays ». Une inscription, trouvée en 1857 dans le sanctuaire de la Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes), nomme la divinité *Allobrox*, qui pourrait être le génie protecteur de ce peuple, comme *Caturix* celui des *Caturiges* ou *Albiorix* celui des *Albiens/Albici* : *Pompeia Lucilla/Allobrog(i)/v.s.l.m./* (*CIL*, XII, 1531 ; au Musée de Gap).

4. Sur cette rivière, Holder, 2, col. 72-75 ; *Vocabulaire vieux-celtique*, dans *Ogam*, 8, 1956, p. 442.

5. La basse Isère était certes une limite (*supra*, p. 269), mais il est possible que les *Segovellauni* aient occupé aussi la rive droite immédiate du cours d'eau, jusqu'aux premières collines de l'Her-

moyen de cette rivière — Bas et Haut Graisivaudan en aval et en amont de Grenoble, ainsi que la Combe de Savoie de Montmélian à Albertville — appartenait aux *Allobroges*. Strabon est formel : alors que les *Cavares* occupent la seule plaine rhodanienne, « ils ont au-dessus d'eux, dans la montagne (du sud-ouest au nord-est), les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* » (4, 1, 11), et plus loin il ajoute : « les *Vocontii* s'étendent jusqu'aux *Allobroges* etc. » (4, 6, 4). Ces peuples sont précisément les plus proches voisins des *Allobroges*, aux confins méridionaux de leur territoire : les *Vocontii* occupaient le Vercors, les *Tricorii*, la vallée du Drac, les *Iconii/Ucennii*, la vallée de la Romanche ; au-delà, vers le nord-est, la chaîne de Belledonne était un puissant rempart naturel entre le Graisivaudan allobroge et la vallée de la Maurienne, siège des *Medulli*.

Quelques passages des lettres de Munatius Plancus, gouverneur de Gaule transalpine, à Cicéron confirment ces limites méridionales. Au printemps de l'an 43, Plancus décide d'aller porter aide à Lépide, qu'Antoine s'apprête à attaquer : *Itaque in Isara, flumine maximo, quod in finibus est Allobrogum, ponte uno die facto, exercitum a.d.IV idus Maias traduxi*[1] ; mais — on l'a vu plus haut à propos des *Vocontii* — parvenu dans la région de Riez et du Verdon, il apprend le retournement de Lépide : il revient alors sur ses pas, détruit le pont de bois qu'il avait construit quelques semaines plus tôt et écrit à nouveau à Cicéron, *Cularone, ex finibus Allobrogum*[2]. Dans ces deux passages, le mot *fines* indique bien que l'Isère et Grenoble se trouvaient encore dans l'*ager Allobrogum* mais aux confins de ce territoire.

Les *Allobroges* occupaient donc les deux rives de la moyenne Isère : c'était déjà la situation de fait à la fin du III^e^ siècle av. J.-C., lorsque cette vallée fut empruntée par l'armée carthaginoise en marche vers l'Italie.

Le confluent du Rhône et de l'Isère — cette région « fertile et peuplée appelée l'Ile » par Polybe (3, 49) et par Tite-Live (21, 31, 4) — n'appartenait point alors, comme on l'affirme habituellement[3], aux *Allobroges*, mais bien aux *Segovellauni*, peuplade de la confédération cavare[4] : l'analyse des récits laissés par ces deux historiens ne laisse aucun doute sur ce point de topographie antique. Tout d'abord, selon Tite-Live, ... *mediis campis Insulae nomen inditum. Incolunt prope Allobroges, gens jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior* (21, 31, 4-5) : le territoire de la

basse et jusqu'aux avant-monts du plateau de Chambarand entre Tain et St-Lattier. Dion Cassius (37, 48) et Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, 4, 85) donnent toute la région comprise entre Valence et Grenoble comme couverte de forêts. D'autre part, Strabon (4, 1, 11) dit que de l'Isère à Vienne on compte 320 stades (soit 59,20 km) ; or il y a aujourd'hui par la route 73 km de Valence à Vienne : le confluent de l'Isère n'étant qu'à 8 km au nord de Valence, le point situé à 14 km au nord de Valence et que désigne ici Strabon comme étape de la vieille piste de la vallée du Rhône, et comme frontière des *Cavares* et des *Allobroges*, doit en fait correspondre à la limite des cités de *Valentia* et de *Vienna* : il faudrait peut-être le localiser au lieu-dit *Les sept chemins* (*supra*, p. 268, note 3), où pouvait se trouver l'ensemble monumental (trophée et deux temples) construit par Q. Fabius après 121. Le fait que Q. Fabius Maximus Aemilianus ait battu en 121 les Gaulois coalisés « au point de jonction de l'Isère, du Rhône et du Mont Cévenne » (Str. 4, 1, 11 et 2, 3) n'implique pas que le combat ait eu lieu en territoire allobroge, même si effectivement les *Allobroges* constituaient avec les *Arverni* les plus forts contingents de l'armée gauloise.

1. *Ad. Fam.*, 10, 15. Ce pont devait se trouver vers Moirans ou plutôt près de Grenoble sur la route Lyon-Sisteron-Fréjus par les Préalpes : voir tableau routier V.

2. *Ad Fam.*, 10, 23.

3. Par exemple, C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 475.

4. Il me paraît exclu que Polybe entendît par « île » l'ensemble du territoire allobroge compris entre l'Isère et le Rhône, ainsi que l'ont proposé certains commentateurs modernes ; le mot ne désigne, je crois, que le confluent Rhône-Isère, qui est effectivement très riche.

nation allobroge commençait seulement « près de là »[1], non loin de ce confluent, de cette « île » comparée pour sa richesse au Delta du Nil. Par voie de conséquence, ce serait donc chez les *Segovellauni* de cette riche plaine du Valentinois qu'Hannibal aurait réglé le conflit qui mettait aux prises deux frères « qui se disputaient la royauté les armes à la main » (Pol., 3, 49)[2], non sans qu'il en tirât avantage d'ailleurs, puisque, pour remercier Hannibal de son aide inattendue, le roitelet Brancus, qui retrouvait son trône, arma, habilla et chaussa la plupart des Carthaginois, ce qui représente, soit dit en passant, des possibilités et des stocks d'intendance considérables pour une peuplade que l'on aurait cru peu puissante. « Mais le plus grand service que ce roi rendit aux Carthaginois, ajoute Polybe, fut de prendre avec ses troupes la suite de leurs colonnes et de les accompagner jusqu'à l'entrée des Alpes ; ils purent ainsi traverser sans encombre le pays des *Allobroges*, qu'ils n'abordaient pas sans appréhension » : cette dernière remarque de Polybe montre bien que les Carthaginois n'étaient pas encore en territoire allobroge. En revanche, la suite du récit se passe bien au pays des *Allobroges* : « Hannibal avait remonté la rivière (l'Isère) pendant dix jours, il avait parcouru environ 800 stades (148 km) et gravissait les premières pentes des Alpes, quand il se trouva en butte au plus pressant danger. Tant qu'il avait été en terrain plat (= la vallée de l'Isère ou Graisivaudan), aucun des chefs allobroges (dont ils traversaient le territoire) n'avait osé attaquer les Carthaginois, par crainte soit de la cavalerie (punique), soit des Barbares qui les escortaient (le roi des *Segovellauni* et son armée). Mais quand ces derniers s'en furent retournés dans leur pays d'origine et qu'Hannibal commença à s'engager dans la montagne, les chefs allobroges se concertèrent, réunirent un contingent considérable et allèrent occuper les positions qui commandaient les lieux par lesquels il devait nécessairement passer (à savoir la vallée de l'Arc), etc... » (Polybe, 3, 50).

Il résulte de ce texte fort important :

— que la plaine valentinoise et le confluent Rhône-Isère étaient aux mains de « barbares », que Polybe ne nomme point, mais qui ne sont autres que les *Segovellauni* ; ils avaient alors pour chef un roi, Brancus, qui paraît avoir été assez puissant — bien que son trône fût alors chancelant — mais qui était certainement très riche ;

— que le territoire des *Allobroges* ne commençait qu'à l'est de ce pays, à partir d'un point qu'il est impossible de préciser, mais qui pourrait correspondre au défilé de St-Nazaire-en-Royans ;

— que, bien que de même race, les *Allobroges* et ces Barbares ne s'entendaient alors guère entre eux, les premiers craignant même les seconds ; en revanche — la suite du récit de Polybe en porte témoignage — il semble que les *Allobroges* aient été alliés des peuplades de la Maurienne (*Medulli*), sur le territoire desquelles ils vont monter des embuscades contre les Carthaginois.

1. A rapprocher de Pline, 3, 34 : *Segovellaunorum* (*regio*), *mox Allobrogum* ; *prope* et *mox*, dans ces textes, ont topographiquement un sens très rapproché.

2. Le récit de Tite-Live (21, 31, 4-8) suit ici de près celui de Polybe ; au paragraphe suivant (21, 31, 9), il écrit bien : *sedatis Hannibal certaminibus Allobrogum cum jam Alpes peteret...*, ce qui laisserait entendre que cet épisode du roi vient de se dérouler chez les *Allobroges* : en fait il n'en est rien, car d'une part Tite-Live, très imprécis dans tout ce récit qui n'est pas sans contradiction, vient d'écrire que les *Allobroges* habitent « près de » ce pays ; d'autre part ce § 9 inaugure une série de descriptions provenant d'autres sources que Polybe, comme l'a bien montré F. W. Walbank, et cette première phrase n'est qu'une liaison entre des bribes de récits empruntés à différentes sources (sur tout ceci, voir *infra*, p. 326 sq.).

La frontière occidentale du territoire des Allobroges.

De Vienne aux abords de Lyon [1], le Rhône constituait la frontière entre le territoire des *Allobroges* et celui des *Segusiavi*, dont *Lugdunum* était la capitale [2]. Mais vers le sud-est, de Vienne à Tournon, les bassins du Chardon, de la Cance (plaine d'Annonay) et de l'Ay sur la rive droite du fleuve faisaient peut-être partie du territoire allobroge : en effet, vers le nord-ouest, la chaîne du Mont-Pilat (1435 m) constituait la limite méridionale des *Segusiavi* ; à l'ouest, la ligne de crête du Mont-Pyfara et du Grand Felletin était aussi une frontière naturelle, au-delà de laquelle commençait le pays des *Vellavii* du Velay ; vers le sud-ouest enfin, l'extrémité des Cévennes (Strabon, 4, 1, 11 et 2, 3) et les monts du Vivarais séparaient les *Allobroges*, les *Segovellauni* et les *Helvii*. Très isolés des autres régions naturelles de la rive droite du Rhône, ces cantons devaient dépendre plus tard du diocèse de Vienne, comme sans doute auparavant de la cité des *Allobroges* [3].

La frontière septentrionale des Allobroges.

Vers le nord, le territoire des *Allobroges* était séparé de celui des *Helvetii* [4] par le Rhône entre le lac Léman et le Fort de l'Ecluse, Genève étant la dernière ville allobroge, la plus voisine de l'Helvétie, un pont seulement la séparant de ce pays : *propterea quod inter fines Helvetiorum et Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit... Extremum oppidum Allobrogum est proximumque Helvetiorum finibus Genua. Ex eo oppido, pons ad Helvetios pertinet* [5]. Sur chacune de ses rives, ce tronçon du fleuve était parcouru de pistes que les *Helvetii*, en quête de nouvelles terres, pensaient pouvoir emprunter dans leur marche vers l'ouest : *unum (iter) per Sequanos, angustum et difficile, inter montem Iuram et flumen Rhodanum, vix qua singuli carri ducerentur ; mons autem celtissimus impendebat...* ; l'autre passait sur la rive gauche, chez les *Allobroges, per provinciam nostram* [6]. C'est dire qu'à l'ouest de Genève *Helvetii* et *Allobroges* n'occupaient que la plaine sur une quinzaine de kilomètres : les défilés de l'Ecluse, « où les chariots passaient à peine un à un », dominés par le Crêt d'Eau — sommet avancé de la chaîne du Jura — constituaient un obstacle-frontière sur l'itinéraire du haut Rhône.

Du nord au sud, le massif du Jura dans ses prolongements méridionaux — *qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit* au nord de Bellegarde [7] — servait aussi de limite entre les *Allobroges* et les *Sequani*, de la perte du Rhône à Bellegarde au Grand Colombier (1534 m) près de Culoz, sommet qui jalonne l'extrémité méridionale du massif. A l'ouest du Jura et au nord du Rhône, s'étendait l'immense territoire des *Sequani*,

1. Le territoire des *Allobroges* ne venait, semble-t-il, pas très loin de Lyon : C. Jullian, *Hist. Gaule*, 2, p. 251 et *infra*, p. 302, note 1.
2. Strabon 4, 1, 11. Les *Segusiavi* occupaient le Forez et le Lyonnais à l'ouest du Rhône (villes : Lyon, Roanne, Feurs) : Holder, 2, col. 1453-1455 ; César, *B. G.*, 1, 10, 5 : *Ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra provinciam trans Rhodanum locati.*
3. Selon A. Blanc, *Valence, l. c.*, p. 21-23, les *Allobroges* possédaient sur la rive droite du fleuve quelques têtes de ponts entre le Giers et le Doux ; p. 94 : Tournon aurait fait partie de la cité de Vienne.
4. Sur ce peuple, cf. F. Staehelin, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, p. 27-29.
5. César, *B. G.*, 1, 6 en 58 av. J.-C.
6. *Ibidem.*
7. *Ibidem*, 1, 8.

dont *Vesontio*/Besançon était l'*oppidum maximum*[1] ; la rive gauche du fleuve était terre allobroge : *praesertim cum Sequanos a provincia nostra* (= *ager Allobrogum*) *Rhodanus divideret*, précise César[2]. En 52, lors de l'ultime combat de Vercingétorix et malgré les interventions secrètes de celui-ci auprès des chefs allobroges[3], *Allobroges crebris ad Rhodanum dispositis praesidiis magna cum cura et diligentia suos fines tuentur*[4], ce qui montre bien encore que le Rhône matérialisait leur frontière de ce côté.

Certes, dans un autre passage de la *Guerre des Gaules*, César dit clairement que « les *Allobroges* avaient sur la rive droite du Rhône des villages et des propriétés » qui, en 58, avaient été ravagés par les *Helvetii* qui émigraient vers l'ouest[5]. On ne connaît pas l'itinéraire suivi en cette circonstance par les *Helvetii*[6] : on sait seulement qu'ils parvinrent chez les *Haedui* (région d'Autun), en traversant le pays des *Sequani* et celui des *Ambarri* (val de Saône[7]) ; il semble donc bien qu'ils aient emprunté la vallée du Rhône, au moins depuis les défilés de l'Ecluse (1,9 et 11) jusque vers Culoz et Belley, ne serait-ce que pour éviter la difficile traversée du massif du Jura. Ce pourrait donc être au sud-ouest du Grand Colombier, dans la région de Belley[8], que limite une large boucle du Rhône, que se situaient ces *vici* des *Allobroges*. Plus en aval, même en admettant que le Rhône ait été dans l'esprit de César une ligne de démarcation approximative, il n'est pas possible d'attribuer aux *Allobroges* un bien grand territoire sur la rive droite du fleuve, mais tout au plus quelques hameaux[9] : en fait, toutes ces possessions des *Allobroges* sur la rive droite du fleuve n'étaient que des têtes de ponts, des points d'appui frontaliers. Strabon confirme d'ailleurs d'un mot les données topographiques de César, lorsqu'il écrit que le Rhône « se répand dans les plaines du pays des *Allobroges* et des *Segusiavi* » (4, 1, 11).

Le problème de la « Sapaudia ».

P. Duparc a tenté de démontrer[10] que ce serait précisément cette partie de la vallée du Rhône comprise entre le défilé de l'Ecluse et le confluent de l'Ain — et non point « la partie montagneuse et sylvestre du grand territoire des *Allobroges* »[11] — qui, du IV^e^ au VI^e^ siècle de

1. *Ibidem*, 1, 38, 1. Sur ce peuple : Strabon, 4, 6, 11 ; Holder, s.v. — On consultera avec réserves l'étude de M. Dayet, *Les frontières des Séquanes à la fin de l'indépendance gauloise d'après les textes et la numismatique*, dans *R.A.E.*, 9, 1958, p. 122-128 ; Strabon n'a pas commis les erreurs que lui prête un peu rapidement cet auteur.
2. *B.G.*, 1, 33, 4.
3. *Ibidem*, 7, 64, 7-8.
4. *Ibidem*, 7, 65, 3.
5. *Ibidem*, 1, 11, 5 : *Allobroges qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant...*
6. C. Jullian, *Hist. Gaule*, 3, p. 205, note 1.
7. *B.G.*, 1, 11.
8. Rien ne permet de leur attribuer pour autant tout le Bugey. Le diocèse de Belley, de création tardive et dont l'origine même est mal connue, comprenait le Bugey, une partie du Dauphiné et une partie de la Savoie : *DHGE*, 7, col. 886 sq., s.v. Belley.
9. On notera à St-Vulbas, sur le Rhône, entre Lagnieu et Lyon, une inscription mentionnant un *dec(urio) civit(atis) Vien(nae)* (*CIL*, XII, 2453). Une autre inscription trouvée récemment plus en amont, à Briord (Ain), ne mentionne pas le *pa[g(us)] Vienn[ensis]* (*Gallia*, 16, 1958, p. 374), mais il faudrait plutôt lire (selon J. Guey, dans *Gallia*, 17, 1959, p. 237) : *ex pa[g(o)] Viennet(onimagensi)* ; on connaissait déjà le *vicus Venetonimagensis* à Vieu, à 20 km de Briord, au nord de Belley (*CIL*, XIII, 2541, 2544 et 2564).
10. P. Duparc, *La Sapaudia*, dans *C.R.A.I.*, 1958, p. 371-384.
11. Identification plus classique défendue par F. Lot, *Les limites de la Sapaudia*, dans la *Revue Savoisienne*, Annecy, 1935, p. 146-156 ; F. Staehelin, *Die Schweiz*, *l. c.*, p. 313, note 7 et pages suivantes.

notre ère, aurait porté le nom de *Sapaudia*. Le texte d'Ammien Marcellin (15, 11, 17), sur lequel il fonde son affirmation, apporte sur ce problème et sur cette région d'utiles renseignements : *Rhodanus... paludi sese ingurgitat nomine Lemanno, unde praeter* (ou *per*) *Sapaudiam fertur et Sequanos longeque progressus Viennensem sinistro perstringit, dextro Lugdunensem* : en aval du lac Léman, le Rhône coulerait « à travers » la *Sapaudia* et le territoire des *Sequani*[1] et, plus en aval encore, son cours séparerait la Viennoise de la Lugdunaise[2]. Un autre texte de la même époque éclairerait ces données : la *Notitia Dignitatum* (42,15 et 17) situe en effet à *Ebrudunum Sapaudiae* un *praefectus classis barcariorum* et à *Calaronae* un *tribunus cohortis proximae Flaviae Sapaudicae*. L'identification d'*Ebrudunum* est évidemment décisive pour la localisation de la *Sapaudia* : les uns l'ont identifié à *Yverdon* sur le lac de Neuchâtel, dans l'ancien territoire des *Helvetii*, d'autres à *Yvoire*, entre Genève et Thonon, aux frontières du pays des *Allobroges*[3] ; le toponyme *Eburodunum* est certes bien attesté dans l'antiquité pour Yverdon, mais une flotille de *barcarii* serait mieux stationnée sur le lac Léman, d'autant que le préfet d'un autre élément du même corps siégeait tantôt à Vienne, tantôt à Arles (42, 14-15), ce qui laisse entendre qu'il s'agirait là d'une défense fluviale de la vallée du Rhône (*in provincia Gallia riparensi*). Quant à la cohorte *Flavia Sapaudica*, il semble bien qu'elle ait stationné dans la région dont les éléments qui la constituaient étaient originaires, à *Cularo*/ Grenoble, bien que cette agglomération se fût appelée alors officiellement *Gratianopolis* depuis une vingtaine d'années déjà lorsque fut rédigée la *Notitia*.

Quoiqu'il en soit de ces identifications délicates, il paraît difficile de limiter la *Sapaudia* au Bugey (diocèse médiéval de Belley)[4], ainsi que le voudrait P. Duparc : bien plus, si *Ebrudunum* était bien Yvoire sur le lac Léman, rien en fait ne permettrait de situer une partie de la *Sapaudia* sur la rive droite du Rhône en aval de Genève ; le texte d'Ammien Marcellin semble plutôt et plus simplement indiquer que le Rhône coulait d'abord entre la *Sapaudia* (rive gauche du fleuve) et le pays des *Sequani* (rive droite) — ce qui correspond pour ce peuple aux données que j'ai exposées plus haut — puis entre la région de Vienne et la région de Lyon, les vocables *Lugdunensis* et *Viennensis* n'ayant pas ici le sens de « provinces de Lugdunaise et de Viennoise », mais le sens plus restreint et plus vague de régions : dans la description d'Ammien Marcellin, la progression géographique d'est en ouest confirmerait cette façon de voir.

L'interprétation que je propose est d'autant plus vraisemblable que la *Saboia* — vocable issu de *Sapaudia*[5] — est nommée dans le partage de Charlemagne en 806 immédiatement avant la Maurienne, la Tarentaise, le Mont-Cenis et le Val de Suse, donc correspond à un territoire limitrophe de ces autres régions naturelles[6] : ce ne peut être que la Savoie, dont le nom fut

1. La difficulté réside dans le sens du mot *praeter* (ou *per*) : la meilleure interprétation reste encore la plus simple (voir ci-après). On remarquera cependant que la portée territoriale de l'ethnique *Sequani* s'était considérablement élargie au Bas Empire : dans la *Notitia Galliarum*, la *Provincia Maxima Sequanorum* comprenait la cité de *Vesontio*, ex-chef-lieu des *Sequani* de l'époque préromaine, mais aussi les cités d'*Equestris*/Nyon, de *Basilia*/Bâle, la *civitas Helvetiorum* (*Aventicum*), un *portus* et quatre *castra* dont *Ebredunum*/Yverdon.

2. Vers l'an 400, selon la *Notitia Galliarum*, les *civitates* de *Genava* et de *Gratianopolis* faisaient partie de la *provincia Viennensis*, donc en fait toute la rive gauche du Rhône, du lac Léman jusqu'à Lyon (et jusqu'à l'embouchure du fleuve), était en Viennoise.

3. Holder, 2, col. 1358. Ces problèmes d'identification sont étudiés en détail par F. Lot, *Les limites de la Sapaudia, l. c.*, et par F. Staehelin, *l. c.* ; l'identification avec Yvoire était admise par A. Grenier, dans *R.E.A.*, 1936, p. 430.

4. Entre le Rhône au sud, le Rhône et le lac Léman à l'est et l'Ain à l'ouest selon P. Duparc.

5. *Sapaudia* > *Sabaudia* > *Saboia* > *Savoie*. Ce nom viendrait de l'anthroponyme *Sapaudus*, attesté au Bas Empire près de Vienne (*CIL*, XII, 2033), ainsi que chez des écrivains du Ve et du VIe siècle. Cf. Holder, 2, col. 1358 ; A. Gros, *Dict. étym. Savoie*, p. 533.

6. Selon P. Duparc, des textes plus tardifs permettraient d'identifier la *Saboia* avec le diocèse de Belley de 858, ce qui me paraît pour le moins conjectural. Il serait somme toute paradoxal de situer la *Sapaudia* totalement hors de la Savoie historique, même en prenant ce vocable dans son acception la plus large. D'un autre côté, un déplacement du toponyme, ainsi que le suggère P. Duparc, est invraisemblable.

appliqué à un territoire plus ou moins étendu selon les époques, mais dont fit toujours partie du moins la région qui porta historiquement cette appellation. Rien ne s'oppose à cette identification, car ce vocable *Saboia* ne désigne pas au Haut Moyen-Age une province administrative, mais une région naturelle, comme *Moriena* : elle devait correspondre à une partie des cités de Genève et de Grenoble. En fait, tous les toponymes employés dans ce passage d'Ammien Marcellin doivent être considérés comme des noms de régions et non comme des entités administratives : l'historien ancien entendait par *Sapaudia* l'immense territoire compris entre le Rhône (de Genève au confluent du Guiers) et les grandes Alpes.

Un passage de la Vie de Ste Thècle, où il est question de la basse Tarentaise, apporte une confirmation à cette identification et permet peut-être de localiser le lieu-dit, puis le terroir, qui serait à l'origine de ce toponyme régional. On y parle du *flumen quod dicitur Baydra qui intrat in Isaram flumen ad Brientinum castrum quod Sapaudia vocatur* [1] ; ce site fortifié nommé *Brientinum* n'est pas la ville de Briançon en haute Durance [2], mais correspond à *N.-D. de Briançon* [3] au confluent de l'Eau Rousse (sans doute la *Baydra*) et de l'Isère, à quelques kilomètres en aval de Moûtiers-en-Tarentaise. Ce *Brientinum* du Haut Moyen-Age paraît être d'ailleurs le *Brigantio* désigné dans une inscription romaine trouvée en 1833 à une dizaine de kilomètres en amont de N.-D. de Briançon, à Villette près d'Aime : elle fait mention d'un adolescent *hic Brigantione geniti, in studis valle Poenina* [4]. On remarquera que ce site appelé *Brientinum* et *Sapaudia* est tout proche de la Combe de *Savoie*, où cette appellation est restée attachée : ce serait là le cœur même de la Savoie historique.

La frontière orientale des Allobroges.

Les limites orientales du territoire des *Allobroges* ne sont pas aussi délicates à déterminer que l'affirmaient E. Herzog et E. Desjardins [5]. De l'extrémité orientale du lac Léman au col des Montets (au nord du massif du Mont-Blanc), la crête des eaux pendantes (Dent du Midi, 3260 m et Grand Mont Ruan, 3044 m), qui constitue la limite naturelle entre le bassin du Rhône, du Léman à Martigny (bas Valais), et les bassins de la Dranse et de l'Arve (Chablais et Faucigny), était aussi la frontière entre les *Allobroges* d'une part, les *Nantuates* et les *Veragri* de la *Vallis Poenina* d'autre part [6].

Plus au sud, la limite entre les *Allobroges* et les *Ceutrones* était constituée par le Mont-Buet (3094 m), la chaîne des Aravis [7] et le Mont-Charvin (2414 m) — la haute vallée de l'Arve, l'Arly, le Doron et la vallée de l'Isère en amont d'Albertville formant le territoire des *Ceutrones* [8]. En aval d'Albertville, la Combe de Savoie était encore dans l'*ager Allobrogum*. Le carrefour de Conflans/Albertville était extrêmement important dans l'Antiquité et il l'est demeuré au cours de l'histoire : poste-frontière entre les *Allobroges* et les *Ceutrones*, c'était aussi l'extrême point de navigabilité de l'Isère, donc à la fois un carrefour de voies fluviales (Isère et Arly) et de voies terrestres, celle du Petit-St-Bernard, celle de Genève et celle de Grenoble [9]. C'est précisément à l'emplace-

1. *Vita Tigris*, 12, dans *A.S.*, 25 jun. V, p. 75 D. Cette Vie aurait été écrite au XI[e] siècle ou antérieurement ; texte non utilisé par F. Lot, ni par P. Duparc.
2. Fausse identification donnée par Holder, 1, col. 538, mais qu'il a corrigée dans les suppléments, 3, col. 938 ; même erreur chez N. Lamboglia dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 173.
3. *Castrum de Brianzone* en 1139 : A. Gros, *Dict. étym. Savoie*, p. 107.
4. *CIL*, XII, 118.
5. E. Herzog, *Gall. narb. hist.*, p. 146-149 ; E. Desjardins, *Géographie administrative*, p. 234-238.
6. Sur ces peuplades, *infra*, p. 309 sq.
7. Dans laquelle, près de la Clusaz, on trouve le lac et le col des *Confins*.
8. *Infra*, p. 313 sq.
9. Voir tableaux routiers VI et VIII, ci-dessus, p. 78-79.

ment de l'agglomération actuelle d'Albertville que se trouvait la station douanière d'*Ad Publicanos*, mentionnée par les Itinéraires routiers antiques — excellemment installée sur une frontière, en un passage obligé et au point de convergence des grandes routes régionales et de la voie fluviale ; une inscription du Ier siècle, trouvée à Allondaz (*CIL*, XII, 2358), signale un poste douanier à *Ad Tur(nonem)*/Tournon, à quelques kilomètres en aval d'Albertville : si ce n'est pas le même, dont le nom indigène aurait été supplanté par celui plus administratif d'*Ad Publicanos*, il confirme néanmoins l'importance routière de ce grand carrefour.

Villes et cités des Allobroges.

Vienna, capitale de la plus vaste nation du sud-est de la Gaule, occupait dans cet immense territoire une position excentrique et par ailleurs relativement rapprochée de *Lugdunum* (à 30 km), chef-lieu des *Segusiavi*[1]. L'*oppidum* primitif est bien localisé sur la colline Ste-Blandine, dominant le confluent de la Gère et du Rhône, à l'est de la ville moderne, sur l'extrême avancée du plateau au pied duquel fut construite l'agglomération gallo-romaine. Au dire de Strabon (4, 1, 11), cette capitale n'était à l'origine qu'un simple bourg comme tant d'autres, mais elle portait déjà le titre de métropole de toute la nation : à l'époque d'Auguste, après un siècle de colonisation, les Romains en avaient fait une ville (πόλις), le géographe voulant signifier par là que l'*oppidum* indigène n'était apparemment pas à la mesure de la puissance de cette nation. Comme pour Arles et Valence, la position de Vienne dans le coude externe du fleuve — position particulièrement favorable à l'installation d'un port fluvial parce que la plus réceptive[2] — ne doit pas être étrangère à sa naissance, à sa qualité de chef-lieu d'un grand peuple, ni non plus à son développement ; d'autant plus que ce site était au point de convergence d'itinéraires importants, ceux des Alpes et celui du Rhône : Vienne était le débouché naturel de tout l'arrière-pays, sur le grand axe de circulation qu'était la vallée du Rhône[3].

Malgré sa vaste étendue, l'*ager Allobrogum* ne forma au Ier siècle av. J.-C. qu'une seule *civitas*, la *colonia Julia Augusta Florentia Vienna* et ses habitants sont appelés désormais *Viennenses*[4]. Mais ce territoire devait être démembré au Bas-Empire au

1. Sur Vienne : Holder, 3, col. 294-313 ; A Bruhl, *Vienna*, dans *R.E.*, VIII A2, col. 2112-2128 ; F. Lot, *Recherches sur la population, l. c.*, 1, p. 1-3 ; A. Bruhl, dans *Journées Archéologiques d'Avignon*, 1956, p. 123-124 et dans *Gallia*, 14, 1956, p. 263-265 ; G. Chapotat, *Le problème des enceintes successives de Vienne depuis la conquête romaine jusqu'au Bas Empire*, dans *Celticum* 6, p. 307-321, avec plans ; R. Chevallier, *Notes sur trois centuriations romaines : Bononia, Ammaedara, Vienna*, dans *Hommages A. Grenier*, p. 415-417 : vers le nord, la centuriation de Vienne s'étendait jusqu'au bois situé à l'est de Mions : ce doit être la limite de la *civitas* et c'est par là que pouvait passer l'ancienne ligne de démarcation entre les *Allobroges* et les *Segusiavi*.

2. Voir sur ce point les remarques fort judicieuses de J. Blache, *Sites urbains et rivières françaises*, dans *Revue de géographie de Lyon*, 34, 1959, p. 48, reprises par F. Benoit et appliquées au Rhône dans *Recherches, l. c.*, p. 112 : les principaux ports sur le Rhône — Vienne, Tournon, Valence, Roquemaure, Avignon et Arles — sont situés au débouché d'itinéraires transalpins.

3. Au Bas Empire, Vienne sera avec Arles le siège d'une préfecture de la flotille rhodanienne : *Not. Dig.*, 42, 14-15 : *in provincia Biennensi : praefectus classis fluminis Rhodani, Biennae sive Arelati.* Selon Ausone, *Ord. urb. not.*, 19, 75, Arles était le lieu « où se donnaient rendez-vous la richesse de Vienne et les colons des vallées alpestres ».

4. Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres *civitates* (par ex. *Axima Ceutronum*), ici le nom du peuple gaulois n'est pour ainsi dire plus employé à partir de la fin du Ier siècle de notre ère.

profit de deux nouvelles cités, *Cularo* et *Genava* [1], lorsque Vienne devint métropole d'une vaste province qui s'étendait de l'embouchure du Rhône au lac Léman.

Cularo/Grenoble [2] était une étape obligée de la route de Lyon et de Vienne au Mont-Genèvre par l'Oisans, au carrefour du Drac qu'empruntait en outre l'itinéraire permettant de passer en moyenne Durance : c'était là qu'on franchissait l'Isère, par ailleurs navigable [3]. Ce carrefour stratégique, resserré entre le Vercors, la Grande Chartreuse et la Belledonne devait, au cœur même des Alpes françaises, prendre assez d'importance pour devenir, à une date inconnue, mais avant l'an 400, le centre d'une *civitas* : sous le nouveau nom de *Gratianopolis* — la ville de l'empereur Gratien [4] — elle figurait désormais au nombre des *civitates* de la *provincia Viennensis*, avant de devenir le siège d'un évêché.

Plus au nord, *Genava*/Genève [5], au bord du lac Léman [6], doit aussi à la confluence du Rhône et de routes terrestres l'importance de son *oppidum*, situé en outre à la frontière des *Allobroges* et des *Helvetii*. Simple *vicus* sous le Haut-Empire [7], l'agglomération devint siège épiscopal dès la fin du IVe siècle et vers 400 avait rang de *civitas*. L'*oppidum* préromain était situé au confluent du Rhône et de l'Arve ; des vestiges d'un port sur le lac [8] et du pont qui, selon César (*B.G.*, 1, 6,3), permettait de passer en territoire helvète, ont été repérés aux abords de l'*oppidum*.

Les *Allobroges* détenant toutes les routes des Alpes, on remarquera que ces villes ont eu un développement presque parallèle : toutes sont établies aux frontières [9], aux trois extrémités du territoire, aux points de convergence de voies terrestres et fluviales (ici le Rhône, là l'Isère), sur des passages obligés (César parle du pont de Genève, Cicéron de celui de Grenoble et l'archéologie nous apprend qu'il y en avait un à Vienne) ; et par voie de conséquence, *Cularo* et *Genava* étaient d'importants postes de douanes de la *Quadragesima Galliarum* [10].

Entre autres documents, les Itinéraires routiers gallo-romains nous font connaître les noms d'autres agglomérations aujourd'hui bien localisées [11] : certaines sont des créa-

1. Sur les évêchés de Vienne, Grenoble et Genève, voir J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 137 et 143 : le premier est attesté dès le milieu du IIIe siècle, mais une communauté chrétienne y existait dès la fin du IIe siècle, les deux autres à partir de la fin du IVe siècle.

2. F. Lot, *Recherches*, *l. c.*, p. 44-46 ; *CIL*, XII, p. 273, 296, 299, 305.

3. Station douanière importante : *CIL*, XII, 2227 et 2252. — En 61 av. J.-C., les riverains de la basse Isère avaient de nombreuses barques : Dion, 37, 47-48. L'Isère fut encore très utilisée pendant tout le Moyen Age et jusqu'au XIXe siècle comme voie navigable pour le transport des matières pondéreuses, en particulier les minerais alpins.

4. Ce nouveau nom lui aurait été imposé en 378-379. On remarquera à ce propos que dans ce cas — et la chose est assez exceptionnelle — le toponyme indigène n'a laissé aucune trace. Le *Graisivaudan*, ou moyenne vallée de l'Isère, trouve l'origine de son nom dans le *pagus Gratianopolitanus* (comme Gévaudan < *pagus Gabalitanus*).

5. Holder, 1, col. 1998-2000 ; F. Lot, *Recherches*, *l. c.*, p. 33-34 ; R. Montandon, *Genève des origines aux invasions barbares*, Genève, 1922 ; L. Blondel, *L'oppidum de Genève*, dans *Bull. d'hist. et d'arch. de Genève*, 4, 1920 et 1921, p. 341 sq. et du même, nombreux articles dans la revue *Genava* ; W. Deonna, dans *Genava*, 20, 1942, p. 67 sq. ; et surtout, F. Staehelin, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, p. 38-39 (plan de l'*oppidum*), 150-152, 286-288, 614-615.

6. *Lemannos* : Holder, 2, col. 172-174.

7. *CIL*, XII, 2606, 2607.

8. Une inscription trouvée à Genève en 1925 (Espérandieu, *ILGN*, 361) fournit la première mention épigraphique du lac Léman et de ses *nautae* : *Q. Decio Alpino/IIIIvir/Nautae lacus/Lemanni/*.

9. On pourrait y adjoindre *Ad Publicanos*/Conflans.

10. Pour Genève, Espérandieu, *ILGN*, 363 ; pour Grenoble, *supra*, note 3.

11. Voir tableaux routiers V à VIII et la carte générale.

tions romaines, ainsi *Aquae*/Aix, *Augustum*/Aoste [1] ou *Ad Publicanos* près de Conflans-Albertville ; mais la plupart sont d'anciens *oppida* : *Bergusium*, *Etanna* [2], *Condate*, *Boutae* [3], *Casuaria*, *Mantala*, *Lemincum*, *Labisco*, *Morginnum*, *Turedonnum*, etc. ; quelques inscriptions nous font également connaître le *vicus* d'*Albinnum*, aujourd'hui Albens près du lac du Bourget [4], et la petite ville de *Voludnia* [5].

Outre les nombreux *oppida*, dont on ne peut que deviner quelquefois les noms primitifs sous des toponymes modernes, quelques autres villes connues par les textes antiques n'ont pas pu être identifiées sur le terrain avec certitude. Ainsi, faisant le récit de l'ultime soulèvement des *Allobroges* en 62/61 av. J.C., que réprima le gouverneur de la Province, C. Pomptinus, Dion Cassius [6] fait allusion à deux villes : Οὐεντία, mais le récit laisse entendre que « cette ville de plaine entourée de remparts » ne serait autre que Οὐ<αλ>εντία au pays des *Segovellauni* ; et Σολώνιον, ville indigène dont s'empara Pomptinus après qu'il eût, avec ses légats Lucius Marius et Servius Galba, traversé le Rhône : hélas, le récit n'est pas assez clair pour pouvoir déterminer de quelle rive du fleuve il s'agit [7].

***

A l'intérieur des limites ainsi définies, le territoire des *Allobroges* comprenait un grand nombre de petites régions naturelles [8], dont certaines, surtout dans les zones

1. J. Rougier, *Remarques sur le site antique d'Aoste* (*Isère*), dans *Actes du* 89e *congrès des Soc. Sav.*, Lyon 1964, Archéologie, Paris 1965, p. 115-124.

2. A. Gros, *Dict. étym. Savoie*, p. 606 ; P. Wuilleumier, dans *Gallia*, 1, 1943, p. 139-141 ; Holder localise *Etanna* à *Etain*, hameau de Yenne, mais A. Gros croit plutôt que le mot *stagnum* serait à l'origine d'*Etain* et qu'il faut donc s'en tenir à l'identification classique *Etanna*/Yenne. C'est également la conclusion des recherches de P. Dufournet, *Le réseau routier gallo-romain de Vienne à Genève et la position des stations d'Etanna et de Condate*, dans *Actes du* 89e *congrès des Soc. Sav.*, Lyon 1964, Archéologie, Paris 1965, p. 35-72 et cartes.

3. Outre l'ouvrage de Ch. Marteaux et M. le Roux, *Boutae* (*les Fins d'Annecy*), *vicus gallo-romain*, Annecy, 1913 (et les suppléments parus dans la *Revue Savoisienne*, 1914-1917 et 1921), voir P. Broise, *Annecy aux temps gallo-romains*, dans *Annesci*, 3, 1955, p. 12-52 ; du même, *Bilan des découvertes archéologiques aux Fins d'Annecy de* 1930 *à* 1960, dans *Actes du* 85e *Congrès des Soc. sav.*, Annecy-Chambéry, 1960, p. 103-109.

4. *CIL*, XII, 2492 à Albens ; 2493 et 2494 à Marigny-St-Marcel, tout près d'Albens (*vicani Albinnenses*) ; à rapprocher de la localité d'*Arialbinnum* située par les Itinéraires antiques près de Bâle ; sur le *pagus* médiéval d'Albens, A. Gros, *Dict.*, p. 37-38.

5. *CIL*, XII, 2331 : dédicace des *Voludnienses* : la localité antique se trouverait près de St-Jean-la-Porte (la Vélieude ?), canton de St-Pierre d'Albigny dans la Combe de Savoie, d'où provient l'inscription.

6. Dio, 37, 47, 2.

7. Dio, 37, 48, 1-2 et Liv., *Epit.*, 103 (*ad Solonem*). — E. Lacour, *Ventia et Solonion*, dans *R.A.*, 1860, 2, p. 396-416 ; Ed. Blanc, *Note sur Ventia de Dion Cassius*, dans *R.A.*, 1876, p. 268-277. Il ressort du récit de Dion Cassius que *Ventia* n'était pas très loin de l'Isère. L'identification *Ventia*/*Valentia* a été adoptée par Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 207 et par C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 122. Quant à *Solonion*, on comprend mal si cette ville se trouvait sur la rive droite ou sur la rive gauche du Rhône ; on a voulu l'identifier avec *Soio*/Soyons sur la rive droite (A. Blanc, dans *Cahiers rhodaniens*, 5, 1958, p. 76 et *Valence*, *l. c.*, p. 37-38) : ce site n'était pas en terre allobroge, mais selon Dion (37, 48), « les habitants des bords de l'Isère s'étaient joints aux *Allobroges* » : ce pourrait être des *Segovellauni* ; d'autre part il n'est pas exclu que ce bourg puisse être localisé sur la rive droite du Rhône, au nord du confluent du Doux.

8. Qui sont recensées sur la carte de M. Paillon : *supra*, p. 110.

montagneuses, devaient former des *pagi* à l'époque romaine[1]. Mais à la différence des Alpes Cottiennes et Maritimes, où les tribus étaient fort nombreuses, aucune peuplade secondaire[2] n'est attestée sur le vaste territoire des *Allobroges* : en cela, le haut Dauphiné et la Savoie se distinguent des autres régions du sud-est de la Gaule. Toutefois, le fait que Vienne ait eu à l'époque préromaine le titre de métropole, laisse entendre que ce peuple fédérait, sinon d'autres peuplades, du moins de petites unités ethniques, dont les noms n'auraient pas survécu à la colonisation.

La romanisation devait transformer les *Allobroges* de guerriers[3] en agriculteurs : Strabon insiste sur cette mutation (4, 1, 11) : « Les *Allobroges*, qui entreprirent naguère tant d'expéditions avec des armées de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, en sont réduits aujourd'hui à cultiver cette plaine (= la vallée du Rhône) et les vallées des Alpes. En général ils vivent dispersés dans des bourgs ; toute la noblesse pourtant habite Vienne... ». Cette dernière remarque, selon laquelle les *Allobroges* vivaient κωμηδόν, en villages, se rapporte certes à la fin du I^er^ siècle av. J.-C., mais ce mode de groupement de la population sur des *oppida* était en fait traditionnel dans toute la région Rhône-Alpes avant la conquête romaine.

Les « Gaesati »[4]

Au dire de Polybe, en 231 av. J.-C., « les plus importantes tribus gauloises, celles des *Insubres* et des *Boii*, se liguèrent et envoyèrent des messagers chez les Gaulois qui habitaient sur le flanc des Alpes et les bords du Rhône, les *Gaesati*, ainsi appelés parce qu'ils font la guerre moyennant une certaine solde, c'est ce que signifie proprement leur nom... Ces discours enflammèrent à tel point l'ardeur guerrière de leurs chefs, que jamais on ne vit sortir de cette partie de la Gaule une armée plus nombreuse,

1. Les *pagi* médiévaux ne se superposent absolument pas dans cette région aux *pagi* gallo-romains ; le diocèse de Vienne comprenait au Moyen-Age deux *pagi* (*Viennensis* et *Salmorincensis*) ; celui de Genève, les *pagi Genevensis* et *Albanensis* ; ceux de Grenoble, de Tarentaise et de Maurienne n'en formaient qu'un seul ; le *pagus Savoiensis* correspondait à la région Aix-Chambéry-Montmélian.

2. Sinon peut-être celle des *Catoriges* dans le Faucigny ou le Chablais (*infra*, p. 343), s'il n'y a pas de la part de Strabon (4, 6, 6) une interversion dans l'énumération des peuplades qui occupaient la crête des Alpes occidentales ; le géographe doit plutôt faire allusion dans ce passage aux *Caturiges* de la haute Durance, dont il ne parle pas par ailleurs (interversion du même genre à propos des *Tricorii* et des *Iconii* : 4, 1, 11 et 4, 6, 5). — L'inscription rupestre située dans le massif de la Grande Chartreuse, au nord de la Dent de Crolles (à 2 000 m d'alt., au lieu-dit la Crête des Lances de Malissard, près des Haberts de Marcieu, commune du Touvet, Isère ; lettres de 18 cm de haut) et portant la mention HOC VSQVII/AVIIORVM/selon M. Durry, *L'inscription de la crête de Malissard*, dans *R.E.A.*, 29, 1927, p. 286-294 (= Espérandieu, *ILGN*, 344) indique la limite d'une propriété (« jusqu'ici s'étendent les propriétés des *Aue(i)i* ») et non d'une tribu indigène. Elle était complétée par une autre inscription relevée à la fin du XVIII^e^ siècle par Moreau de Vérone (*apud* E. Calvet, *Œuvres*, t. 3, p. 146, ms. 2346, Biblio. Calvet, Avignon), mais introuvable aujourd'hui, qui portait la mention suivante : *Hic Fines Auerum* (et non *Aullorum* comme l'indique le *CIL*, XII, 2325) ; il ne peut s'agir de la même inscription, mais du bornage du même domaine.

3. Les *Allobroges* étaient aux yeux des Romains un peuple rebelle par excellence : Cic., *Pro Fonteio*, 26 et 36 ; *Catil.*, 3, 22 etc. ; Sall., *Cat.*, 40, 1 : *praeterea quod natura gens gallica bellicosa esset...* ; et ci-après chapitre sur les *Gaesati*.

4. Holder, 1, col. 1514-1517 ; *R.E.*, VII, 1, col. 462-463 ; F. W. Walbank, *Comm. on Polybius*, *l. c.*, p. 194-195 ; Polybe emploie les deux désinences -αι et -οι ; Strabon et Plutarque -αι et les auteurs latins *Gaesati*.

plus brillante, plus belliqueuse... »[1]. Ces *Gaesati*, rapporte encore Polybe (2, 28), étaient la terreur des Romains, qui les virent, lors de la bataille de Télamon, « avec une vanité téméraire se débarrasser de tout vêtement et se présenter au premier rang entièrement nus, sans rien porter de leurs armes... »[2]. On sait néanmoins que, malgré leur courage légendaire, ils ne parvinrent pas à s'emparer de Rome.

Selon Strabon[3], vers la même époque, à la fin du IIIe siècle, la Cispadane, près de l'embouchure du Pô, « était occupée par des *Boii*, des *Ligures*, des *Senones*, des *Insubres* et surtout des *Gaesati* »; ces tribus celtiques devaient être peu à peu éliminées par les Romains et il ne resta finalement que les Ligures et les colonies romaines[4]. Tous ces groupes de populations étaient venus d'au-delà des Alpes, Strabon le dit clairement (5, 1, 4) : « La Cispadane est habitée par des Ligures et par des Celtes... : ces peuples celtiques appartiennent à la même race que ceux qui habitent la Transalpine ». Certains s'étaient installés dans la vallée du Pô au cours du Ve siècle, lors de la grande migration celtique : ainsi les *Boii* et les *Senones*[5]; mais les *Insubres*, pour leur part, y étaient déjà fixés avant même l'arrivée de Bellovèse. Quant aux *Gaesati*, si vers 230 il s'en trouve à la fois dans la vallée du Rhône et dans celle du Pô, il n'est pas impossible qu'ils aient émigré en Italie du nord plus anciennement. On remarquera en outre que nos sources ne les signalent plus dans le moyen Rhône dès le IIe siècle av. J.-C.

Qui étaient donc ces *Gaesati* ? Non point un peuple à proprement parler — on remarquera toutefois que Polybe et Strabon les mettent sur le même plan que les *Boii*, les *Insubres* ou les *Senones* — mais des mercenaires, ainsi que le dit justement Orose au Ve siècle[6] : *maxime Gaesatorum quod nomen non gentis sed mercennarium gallorum est*; des mercenaires gaulois armés du *gaesum*, javelot de fer qui, avant de devenir l'arme de tous les Gaulois, était propre aux peuples des Alpes[7]. Soldats de fortune, ces « hommes au javelot » devaient leur qualification à leur armement certes[8], mais leur courage à leur origine montagnarde[9].

Quelle région habitaient les *Gaesati*, d'où étaient-ils originaires ? Selon Polybe, à la fin du IIIe siècle av. J.-C. on les recrutait en très grand nombre sur « le flanc (occi-

1. 2, 22, 1. Ces *Gaesati* franchirent les Alpes et descendirent la vallée du Pô (2, 23); faisant allusion aux Gésates, Polybe écrit ailleurs (3, 48) que, bien avant les Carthaginois, « les Gaulois des bords du Rhône avaient déjà plus d'une fois franchi les Alpes ».

2. Coutume celtique (force magique); ils pouvaient néanmoins se protéger avec leur bouclier : voir également Pol., 3, 114, 4; Diod., 5, 29, 2 et 30, 3; Liv., 38, 21, 9 et 26, 7; P. Couissin, *La nudité guerrière des Gaulois*, dans *Ann. de la Fac. Lettres Aix*, 1928-1929, p. 65-89. Un bronze célèbre de la fin du IIIe siècle, découvert près de Rome et déposé au Musée de Berlin, représente précisément un Gésate au moment où il va lancer le javelot, nu comme ceux qui combattirent à Télamon en 225 av. J.-C. (représenté en particulier dans T. G. E. Powel, *Les Celtes*, 1961, fig. 1). On remarquera, par contraste, que les guerriers salyens d'Entremont (des Ligures) sont toujours représentés vêtus, quelquefois couverts de véritables armures et toujours porteurs de l'épée : F. Benoit, *L'art primitif*, p. 44-45; Ch. Picard, *Frise d'entablement : la Galatomachie*, dans *L'Arc d'Orange*, *l. c.*, p. 108.

3. 5, 1, 6 et 10.

4. Voir aussi Plut., *Marcell.*, 3-7; Pline, 3, 124-125.

5. Liv., 5, 35, 2 et 3.

6. *Hist. adv. paganos*, 4, 13, 5.

7. Holder, 1, col. 1517-1520, s.v. gaeson. — Virg., *Aen*, 8, 661-662 : *duo quisque alpina coruscant gaesa manu...*

8. Bosch-Gimpera, dans *Etudes Celtiques*, 7, 1955, p. 154. Un roi des Galates d'Asie Mineure porta le nom de *Gaesatorix* : sans doute un chef de bande de *Gaesati* qui fit fortune : Pol., 24, 8, 6; Strab., 12, 3, 41.

9. Sur les mercenaires des Alpes, voir *supra*, p. 105 sq.

dental) des Alpes et sur les bords du Rhône » ; selon César [1], en 57 av. J.-C., les Gaulois de la *vallis Poenina* étaient armés du *gaesum*, mais il n'en faut pas conclure trop hâtivement pour autant que les *Gaesati* ne se recrutaient que dans le haut Rhône : Polybe dit clairement qu'ils habitaient la Gaule, dont ne fit jamais partie le Valais. A l'époque romaine, des *Gaesati* constituaient des corps d'élite et l'on connaît entre autres les *Gaesati Raeti* [2].

En réalité, ces mercenaires *Gaesati*, dont on retrouve la trace dans les seules régions où les conduisaient la guerre ou l'occupation, se recrutaient parmi les peuplades celtiques de la région Rhône-Alpes [3], peut-être chez les *Cavares* et les *Caturiges*, mais surtout chez les *Segovellauni* et les *Allobroges*, pour qui la guerre était une occupation et un métier traditionnel : les premiers, en 218 av. J.-C., avaient des stocks de vêtements et d'armes d'une telle importance, qu'ils furent en mesure d'habiller, de chausser et d'équiper en armement neuf la plupart des Carthaginois [4] ; quant aux seconds, la tradition littéraire nous les montre comme de valeureux guerriers et Strabon rapporte qu'ils « entreprirent naguère de nombreuses expéditions avec des armées de plusieurs dizaines de milliers d'hommes » (4, 1, 11) : peut-être fait-il allusion ici à ces mercenaires *Gaesati* qui, par groupes de plus de 30.000 hommes au dire de Polybe, avaient envahi quelques siècles plus tôt la plaine du Pô.

1. *B.G.*, 3, 4, 1.

2. *CIL*, V, 536 ; VII, 987, 988, 1002 (en 211-217) ; d'autres sont quelquefois nommés sans ethnique d'origine : *CIL*, VIII, 2728 (en 151-152, à *Saldae* en Mauritanie) ; XII, 5695, 3 et *R.A.*, 11, 1888, p. 287 ; F. Staehelin, *Die Schweiz*, p. 33. — Deux inscriptions piémontaises font connaître le cognomen *Gaesatus/Gesatus* : *CIL*, V, 1854 et 7717.

3. Selon H. Hubert, *Les Celtes*, *l. c.*, p. 87-88, les *Gaesati* comptaient parmi eux des éléments de race belge. Ce serait la raison pour laquelle les historiens anciens, confondant volontiers Belges et Germains, ont fait des *Gaesati* des *Germani*.

4. Or on sait combien ils étaient nombreux : de 20 000 à 100 000 fantassins et de 6 000 à 20 000 cavaliers selon les auteurs, à ce que dit Tite-Live, 21, 38, 2 ; le chiffre de 20 000 cavaliers est confirmé par Hannibal lui-même sur l'inscription du temple d'Héra Lacinienne près de Crotone, où Polybe (3, 56, 4) l'avait relevé.

E

LA CONFÉDÉRATION DE LA « VALLIS POENINA »

La haute vallée du Rhône

Les auteurs anciens nous font connaître pour les époques historiques deux couches de population dans la haute vallée du Rhône, en amont du lac Léman.

Aviénus, qui fait état de la situation à la fin du VI^e^ siècle ou au V^e^ siècle av. J.-C.[1], situe entre les sources du Rhône et le lac Léman[2] les *Tylangii*, les *Daliterni* et les *Clahilci*.

1° Les *Tylangii* ne sont autres que les *Tulingi* dont parle César[3], peuplade voisine (*finitimi*) des *Helvetii*, des *Rauraci*/*Raurici* (région de Bâle) et des *Latobici*[4], qui émigrèrent en 58 av. J.-C. à la suite des Helvètes. On croit pouvoir les localiser dans la haute vallée du Rhône, à l'ouest des *Lepontii*[5].

2° Les *Daliterni*, inconnus par ailleurs, occupaient peut-être la vallée du *Dala* qui se jette dans le Rhône près de Leuk, en amont de Sion.

3° Quant aux *Clahilci*, mentionnés seulement par Aviénus eux aussi, il faudrait les localiser dans le bas Valais[6].

F. Staehelin considère ces groupes ethniques primitifs du Valais comme ligures[7] : il semble du moins que ce soient des indigènes, dont l'implantation dans cette région remonterait très haut dans les temps historiques, si ce ne sont pas des autochtones.

Au moment de la conquête romaine, le Valais n'est plus habité par ces tribus indigènes, mais par d'autres peuplades, d'origine celtique ; ce sont, du Léman aux sources du fleuve, les *Nantuates*, les *Veragri*, les *Seduni* et les *Uberi*[8]. Selon César,

1. *Ora marit.*, v. 674-676.
2. Le *Lemenicus ager* n'implique pas l'existence d'une tribu de *Lemenici*, comme le soutient A. Schulten dans *F.H.A.*, 1, p. 133.
3. *B.G.*, 1, 5, 4 et 28, 3 et 29, 2 ; voir aussi Orose, 6, 7, 5.
4. La leçon **Latobrigi*, couramment acceptée (cf. Holder, 2, col. 155), ne se justifierait pas selon L.-A. Constans (dans son édition de la « Guerre des Gaules », éd. Les Belles Lettres) ; F. Staehelin, *Die Schweiz*, p. 72, note 4. Cette tribu pourrait être un rameau des *Latobici* de Pannonie Supérieure (Holder, 2, col. 154).
5. F. Staehelin, *l. c.*, p. 7, note 2 et p. 35-37.
6. A. Schulten, dans son commentaire d'Aviénus (*FHA*, 1, p. 133), rapproche cet ethnique de l'oronyme *Claxelus* (*CIL*, V, 7749, 21, près de Gênes).
7. *L. c.*, p. 6-8 ; l'auteur fonde son opinion sur quelques éléments positifs, par exemple l'identité des toponymes Genève et Gênes, tous deux issus de la racine *Gen-* : *supra*, p. 138.
8. E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 239-244 ; F. Staehelin, *l. c.*, p. 85 sq. et carte I ; D. van Berchem, dans *Museum Helveticum*, 13, 1956, p. 202 ; L. Lathion, *Le Valais et le Rhône dans les Lettres anciennes*, dans *Annales Valaisannes*, 37, 1962, p. 307-330.

les trois premières occupaient les régions comprises entre les frontières des *Allobroges*, le lac Léman, le Rhône et les grandes Alpes : *in Nantuatis, Veragros Sedunosque Servium Galbam misit (Caesar), qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent*[1]. Sous le Haut-Empire, ces quatre peuplades étaient groupées en une confédération attestée par l'épigraphie sous le nom de *civitates IIII Vallis Poeninae*[2], dont *Tarnaiae*/Massongex, chef-lieu des *Nantuates*, était le centre fédéral. D. van Berchem a émis à leur sujet une judicieuse hypothèse : tous les habitants celtes du Valais se seraient d'abord appelés *Nantuates*, « les gens de la vallée » : ils ne se seraient subdivisés que plus tard, selon leur position sur les grandes trouées transalpines : les *Nantuates* dans le bas Valais gardaient le pouvoir de vérifier tous les passages ; les *Veragri* commandaient le col du Grand-St-Bernard, les *Seduni* et les *Uberi*, le Simplon. Une chose est certaine : toutes ces peuplades vivaient du trafic transalpin[3] ; de même que les populations fédérées dans le royaume de Suse tenaient les passages des Alpes Cottiennes, la confédération du Valais avait la haute main sur tous les itinéraires du haut Rhône.

1. *Nantuates*

Sous le Haut-Empire, les *Nantuates*[4] occupaient le bas Valais, c'est-à-dire la vallée du Rhône depuis le lac Léman jusqu'au défilé de Vernayaz. Leur chef-lieu, *Tarnaiae*/Massongex, sera transféré au Bas-Empire à 3 km vers le sud-est, à *Acaunum*/St-Maurice, *statio* de la *Quadragesima Galliarum*[5]. Du côté des *Allobroges*, la frontière des *Nantuates* et du grand peuple gaulois suivait la ligne de crête qui sépare le bassin de la Dranse de celui du Rhône : c'est encore aujourd'hui la frontière franco-suisse.

2. *Veragri*

Entre le massif du Mont-Blanc et le Grand-Combin, les *Veragri*/*Varagri*[6] habitaient les vallées des Drances — qui permettent de passer dans la Doire Baltée, soit par le col du Grand-St-Bernard (2470 m), soit par le col Ferret (2543 m)[7] — et le confluent du Rhône et de la Drance. Le chef-lieu de cette peuplade était *Octodurus*/Martigny, *qui vicus in valle non magna adjecta planitie altissimis montibus undique continetur*, écrit César. L'importance de ce bourg, situé au confluent du Rhône et de la Drance, était avant tout stratégique : il commandait tous les convois qui em-

1. *B. G.*, 3, 1, 1. — Sur le Trophée de la Turbie ces peuplades sont énumérées dans l'ordre suivant : ... *Leponti, Uberi, Nantuates, Seduni, Varagri, Salassi* ...

2. *CIL*, V, 3936 ; IX, 3044 etc. ; XII, p. 118 et 147 ; F. Staehelin, *l. c.*, p. 85-86 et 126-127.

3. D. van Berchem, *l. c.*, p. 202 sq.

4. Sources rassemblées par Holder, 2, col. 687-688.

5. P. Collart, *Inscriptions latines de St-Maurice et du bas Valais*, dans *Zeitschrift für Schweizerische Archeologie und Kunstgeschichte*, 1941, p. 1-24 et 65-76 ; F. Staehelin, *l. c.*, p. 127 et 543.

6. César, *B. G.*, 3, 1, 1 et 4 ; 2, 1 ; Strabon, 4, 6, 6 ; Dion, 39, 5, 2 (qui les considère comme les seuls dominateurs de toute la vallée supérieure du Rhône) ; Holder, 3, col. 103-104. — Selon Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie gauloises et celtiques*, XXI, 86, dans *Ogam*, 17, 1965, p. 149-152, *Veragri* serait un ethnique celtique signifiant « grands chasseurs (de bétail) », ce qui paraît indiquer que cette peuplade, dans des temps anciens, aurait vécu des razzias de bétail effectuées chez ses adversaires, ce qui n'est pas impossible dans cette zone de montagne à vocation d'élevage.

7. Sur cette route : Strabon, 4, 6, 11 : *supra*, p. 69.

pruntaient la vallée du Rhône, les Drances, mais aussi la piste qui, par le col de Balme (2200 m) et la vallée de l'Arve, mettait en communication le Valais et le pays des *Ceutrones* : ce dernier itinéraire devait devenir au Bas-Empire le lien vital des circonscriptions des *Alpes Graiae* et des *Alpes Poeninae*, réunies alors en une seule province à cheval sur la crête des Alpes, dont Aime-en-Tarentaise était la métropole [1].

L'importance statégique et économique des routes et des cols de toute cette région, dont César voulut tôt et non sans raisons se rendre maître, était la cause première de la campagne qu'y conduisit Servius Galba en 57/56 : on sait que ce fut un échec [2] ; il devait revenir à Auguste de soumettre en fait ces farouches peuplades du haut Rhône, comme d'ailleurs toutes celles de l'intérieur du massif alpin.

Ainsi que l'a souligné avec beaucoup de réalisme D. van Berchem [3], les *Veragri* vivaient au temps de leur indépendance des péages et du portage, comme d'ailleurs toutes les peuplades qui occupaient les hautes vallées alpestres.

3 et 4. *Seduni et Uberi*

Les *Seduni* et les *Uberi* occupaient la haute vallée du Rhône en amont de Martigny : les premiers avaient pour chef-lieu *Sedunum*, aujourd'hui Sion [4]. Les *Uberi* habitaient aux sources mêmes du Rhône et selon Pline (3, 135) constituaient une fraction du peuple des *Lepontii* : *Lepontiorum qui Uberi vocantur fontem Rhodani (accolunt) eodem Alpium tractu.*

1. Le tracé par le Grand et le Petit-St-Bernard était considérablement plus long ; celui du val Ferret (Drance + haute Doire) et du Petit-St-Bernard, au sud du Mont-Blanc, devait être également utilisé.
2. *B.G.*, 3, 1, 2 et 2, 5.
3. *Du portage au péage*, dans *Museum Helveticum*, 13, 1956, p. 202 sq.
4. Holder, 2, col. 1435-1436 ; *CIL*, XII, 136 ; F. Staehelin, *l. c.*, p. 86.

F

LES PEUPLES INDÉPENDANTS DES ALPES OCCIDENTALES

1. *Ceutrones*

Les textes antiques qui mentionnent les *Ceutrones* sont assez nombreux et explicites pour permettre la localisation précise de cette peuplade[1]. Selon Strabon (4, 6, 6), « au-dessus des *Salassi* (du Val d'Aoste), sur les sommets des montagnes, on rencontre successivement les *Ceutrones*, les *Caloriges*, les *Varagri*, les *Nantuates* et le lac Léman » ; et plus loin (4, 6, 11), parlant du réseau routier transalpin, le géographe précise : « Des différents chemins de montagne qui font communiquer l'Italie avec la Celtique transalpine et septentrionale, le plus important est celui du pays des *Salassi* qui mène à *Lugdunum*. Ce chemin, avons-nous dit (4, 6, 7), a deux branches : l'une qui peut être parcourue en chariot, mais qui est de beaucoup la plus longue — c'est celle qui traverse le pays des *Ceutrones* ; l'autre qui franchit le mont *Poeninus* (Grand-St-Bernard), mais qui n'offre sur tout son parcours qu'un sentier étroit et à-pic ».

Il ressort de ce dernier texte que les *Ceutrones* occupaient au moins la haute vallée de l'Isère, d'Albertville à Bourg-St-Maurice, et sans doute les deux versants du col du Petit-St-Bernard, jusqu'au Pré-St-Didier sur le versant italien[2] : au-delà, vers l'ouest, dans le val d'Aoste, c'était le pays des *Salassi*[3]. L'autre passage de Strabon nous

1. *R.E.*, III 2, col. 2014-2015 et suppl. III, 192 ; E.-L. Borrel, *Les monuments anciens de la Tarentaise*, Paris, 1884. Un autre peuple du même nom, client des *Nervii*, en Gaule Belgique : César, *B.G.*, 5, 39, 1.

2. Strabon décrit ici le pays selon un axe sud-est/nord-ouest, depuis la contrée des *Taurini*/Turin jusqu'au lac Léman. Les *Salassi* occupaient tout le bassin supérieur de la Doire Baltée (voir note suivante) : néanmoins, il semble que le tronçon de l'itinéraire compris entre Pré-St-Didier (*Arebrigium*) et le col du Petit-St-Bernard (avec la station intermédiaire d'*Ariolicum*/la Thuile) ait été aux mains des *Ceutrones*, ce qui expliquerait peut-être la distinction établie par Strabon entre le pays des *Salassi* d'une part et les peuplades qui habitent les hautes montagnes d'autre part, les *Ceutrones*, les *Caloriges* et les *Varagri*. R. Dion, dans *Annuaire du Coll. de France*, 1959, p. 486, semble adopter cette manière de voir lorsqu'il affirme que les *Ceutrones* occupaient aussi le cours supérieur de la Doire Baltée. On notera toutefois que, plus loin (4, 6, 7), le géographe précise que « certaines possessions des *Salassi* atteignent la crête même des Alpes », or la Doire prend effectivement sa source dans le massif du Mont-Blanc. Voir également ci-dessous les problèmes topographiques posés par la localisation des *Acitavones* et des *Graioceli*.

3. Sur les *Salassi* du Val d'Aoste — dont le territoire s'étendait entre le Mont-Blanc, le Grand-St-Bernard, le Mont-Combin, le Cervin et le Mont-Rose au nord et le massif du Grand-Paradis au sud — cf. en particulier : Strabon, 4, 6, 5 à 7, 11 et 12 ; App., *Illyr.*, 17 et Dio, 49, 34-35 et 38. Avant leur soumission par les Romains en 25 av. J.-C., les *Salassi* « étaient les seuls maîtres des passages dans cette partie des Alpes » et vivaient du portage, des péages, quelque peu de brigandage, mais surtout exploitaient des mines d'or (*supra*, p. 96) ; rebelles à la colonisation

apprend en outre qu'au nord (?) des *Ceutrones*, habitaient d'autres peuplades : les *Catoriges* — qu'il ne faut peut-être pas distinguer des *Caturiges* de haute Durance — puis les *Varagri* et les *Nantuates* qui sont bien localisés par d'autres documents dans le Valais suisse.

Mais le territoire des *Ceutrones* ne se limitait pas à la Tarentaise et aux abords du col du Petit-St-Bernard : en effet, au dire de Pline (3, 135), ils étaient voisins (*finitimi*) des *Octodurenses*, des habitants de la *civitas* dont *Octodurus*/Martigny était le chef-lieu, c'est-à-dire de la tribu des *Veragri*/*Varagri* de la *Vallis Poenina*. Un autre document confirme cette assertion : c'est la borne trouvée près de St-Gervais, sur le versant occidental du col de la Forclaz de Prarion, au lieu-dit Larioz, près du confluent de l'Arve et du Bon Nant, borne qui jalonnait la délimitation entre le territoire des *Viennenses* (donc des *Allobroges*) et celui des *Ceutrones* ; élevée en ce point sous Vespasien, en l'an 74, elle est ainsi rédigée : *Cn.Pinarius Cornel(ius) clemens leg. eius propr. exercitus Germanici superioris inter Viennenses et Ceutronas terminavit*[1]. Il n'y a pas lieu, je crois, de considérer qu'elle matérialiserait une rectification de limite[2] : elle ne faisait que confirmer la frontière traditionnelle entre les *Allobroges* à l'ouest et les *Ceutrones* au sud et à l'est ; sa mise en place aurait été justifiée par la création de nouvelles circonscriptions.

Le territoire des *Ceutrones* comprendrait dès lors, outre la vallée de l'Isère d'Albertville à Séez et la trouée du Petit-St-Bernard, la vallée du Doron de Beaufort (affluent de l'Arly)[3], la vallée de l'Arly à l'est de la chaîne des Aravis[4] et le cours supérieur de l'Arve (vallée de Chamonix), depuis le confluent du Nant (St-Gervais) jusqu'au col de Balme (2205 m) : au-delà, sur le versant suisse, les vallées du Trient et de la Drance, affluents du Rhône, constituaient le territoire des *Veragri*.

Le pays des *Ceutrones* faisait donc en quelque sorte le tour du massif du Mont-

romaine, 36 000 d'entre eux dont 8 000 hommes valides furent déportés par Terentius Varron, légat d'Auguste, à *Eporedia* et vendus comme esclaves (*supra*, p. 178) ; puis le consul fonda *Augusta Praetoria*/Aoste sur l'emplacement même de son camp. L'arc d'Aoste commémorait ce triomphe d'Auguste sur les *Salassi*. Autres sources dans Holder, 2, col. 1300-1304 ; sur ce peuple, bons développements de G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 23-38 ; W. W. Hyde, *Roman Alpine Routes*, *l. c.*, p. 61-63 ; D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 228-235.

1. *CIL*, XII, 113 ; *R.A.*, 16, 1859, p. 353-364 ; A. Allmer, dans *Rev. Epigr.*, 3, 1890, n° 56, p. 13. Trouvée en 1853, cette borne — une plaque schisteuse grossièrement équarrie (H. 1,10 ; l. 0,65 ; ép. 0,20 m) — avait été d'abord dressée sur le lieu de sa découverte ; elle est aujourd'hui conservée au hameau des Plagnes (immeuble « Le Panorama »), dans une niche située sur le bord même de la route nationale n° 202, entre le Fayet et St-Gervais (Hte-Savoie). Les photographies (ici pl. VII, 2) et l'estampage que j'ai pris de ce document au printemps de 1968 confirment la lecture du *CIL*, mais, la surface inscrite du bloc se délitant sous l'effet des brusques changements de température, certaines lettres sont apparemment moins lisibles qu'à la fin du XIX^e^ siècle.

2. D. van Berchem, dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 234-235 ; en revanche il est bien possible qu'elle ait été élevée lors de la création d'une province alpestre.

3. Ces deux vallées constituaient le diocèse médiéval de Tarentaise.

4. En 1963, M. l'abbé J. Giry découvrait au col du Jaillet (1 723 m), au nord-ouest de Megève (Hte-Savoie), entre la Giettaz et Cordon, une borne cubique en granit portant sur une face l'inscription *FINES*. Comme le propose P. Broise, qui l'a publiée (*Les confins entre Allobroges et Ceutrons d'après une nouvelle borne*, dans *Congrès des Soc. Sav. de la province de Savoie, Actes du Congrès de Moûtiers* 1964, Belley, 1966, p. 25-27, 1 carte), cette borne devait jalonner la limite des *Allobroges* et des *Ceutrones*, la chaîne des Aravis matérialisant — du moins au I^er^ siècle de notre ère — la frontière entre ces deux groupes de population. Il n'est cependant pas impossible que dans des temps plus anciens les vallées supérieures de l'Arve et de l'Arly aient fait partie de l'*ager Allobrogum*.

Blanc, comprenant les régions naturelles de la Tarentaise[1], du Beaufort, de la vallée de l'Arly, du Val de Montjoie et de la vallée de Chamonix. On comprend mieux dès lors le passage de Strabon (4, 6, 6) qui localise les *Ceutrones* ἐν ταῖς κορυφαῖς et ὑπὲρ δὲ τούτων (Σαλασσῶν), non pas seulement à l'ouest mais aussi au nord-ouest des *Salassi* de la Doire Baltée.

Le chef-lieu des *Ceutrones*, *Axima*/Aime, se trouvait tout naturellement sur la haute Isère, sur cet itinéraire transalpin où se concentrait toute l'activité de cette population montagnarde. L'agglomération indigène prit sous Claude le nom de *Forum Claudii Ceutronum Axima*[2] et devint alors, ou peu après, la capitale de la petite province des *Alpes Graiae*[3] : peut-être est-ce de ce même empereur que les *incolae Ceutrones* reçurent le *jus Latii* (Pline, 3, 135).

Les itinéraires antiques nous font connaître quelques autres bourgs qui jalonnaient la route de Vienne à Aoste (voir tableau routier VI) :

— *Ad Publicanos*, au confluent de l'Isère et de l'Arly, station douanière qui indique une ancienne frontière et un carrefour de routes[4] ;

— *Obilunnum* ou *Obilonna*, à Arbine, hameau de la Bâthie ;

— *Darantasia*, Moûtiers-en-Tarentaise, au confluent de l'Isère et du Doron méridional ;

— et entre *Axima* et l'*Alpis Graia*, *Bergintrum*/Bourg-St-Maurice. Pline mentionne dans les *Alpes Ceutronicae* un autre village, célèbre pour ses fromages, *Vatusium*, mais il est difficile de le localiser[5]. Enfin une inscription antique révèle le nom de la

1. Les trois vallées du Doron dépendaient de la Tarentaise et non de la Maurienne. — Voir la carte des régions naturelles de M. Paillon, ci-dessus, p. 110.

2. Le nom d'*Axima* est donné par la carte de Peutinger ; la divinité éponyme du lieu, *Aximus*, est attestée à la Côte-d'Aime (*CIL*, XII, 100) : *Matronis, Aximo, L. Julius Marcellinus, v.s.l.m.* (comme *Nemausus* à Nimes, etc.). Plusieurs inscriptions trouvées à Aime nomment les *Foroclaudienses Ceutrones* (*CIL*, XII, 104 (en 97), 105, 110 ; 119, p. 805 et 4530, ces deux dernières incomplètes) : là encore, comme dans le cas de Lodève et de Carpentras, qui portèrent un temps le nom de *Forum Neronis*, le toponyme indigène devait seul subsister. *Octodurus*/Martigny prit également sous Claude (sans doute en 54) le titre officiel de *Forum Claudii Vallensium* : *CIL*, XII, 5519-5523 et F. Staehelin, *Die Schweiz, l. c.*, p. 159. En fait, la liste de Ptolémée (3, 1, 37) laisse planer un doute sur l'identification de *Forum Claudii* et d'*Axima*, malgré les inscriptions signalées plus haut, qui toutes furent découvertes dans le sous-sol d'Aime : le géographe juxtapose en effet ces deux villes, localisant la première à 29° de longitude et à 44°, 55' de latitude — ce qui pourrait correspondre à *Darantasia*/Moûtiers — et la deuxième à 29°, 45' de longitude et 44°, 55' de latitude (= Aime) (cf. Fl. Vallentin, *Les Alpes Cottiennes, l. c.*, p. 21). — *Ceutrones* pourrait être un ethnique indigène ; le qualificatif *Caetronius* est fréquent en Italie ; mais on le trouve aussi à Aime : *Caetronius Cuspianus* (*CIL*, XII, 112), et au Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes) : *Q. Caetronius* (*CIL*, XII, 1529).

3. Voir *supra*, p. 182-183.

4. A. Gros, *Dict. élym. de Savoie*, s.v. Albertville et Conflans : le site de plaine d'Albertville s'appelait jadis l'*Hôpital* (routes médiévales) ; ce n'était qu'un hameau de *Conflans*, *oppidum* important qui doit son nom à sa position au confluent Isère-Arly (sur l'importance de ce carrefour, *supra*, p. 70). R. Dion, dans *Annuaire du Collège de France*, 1959, p. 486, localise cette *statio* à Tours, un peu en amont d'Albertville, là où l'étroite vallée de la Tarentaise débouche sur la large et riche Combe de Savoie ; la localisation que je propose est un peu différente : *supra*, p. 302.

5. Pline 11, 240. Galien, médecin de Pergame (2e moitié du IIe siècle de notre ère), connaissait semble-t-il ce fromage qu'appréciaient fort les Romains (*de alim. facultatibus*, 3, 17). — Entre Moûtiers et Aime, le hameau de *Centron* (commune de Montgirod) est sans rapport avec l'ethnique *Ceutrones* : *nemus de Centrone* au XIIe s., puis *Chentron* pendant tout le Moyen Age (A. Gros, *Dict.*, s.v.). Autre toponyme identique à St-Loup près de Marseille, auj. *Saint-Tronc* : *in Massalia, in Centronis* (Test. d'Abbon en 739, éd. Marion, p. 41) ; *in loco Centro* (*C.S.V.*, 1, p. 55, n° 36), *in Centrones* (*C.S.V.*, 1, p. 76, n° 52) en 1040, etc.

petite agglomération de *Brigantio*, qui semble correspondre au lieu-dit *Brientinum vel Sapaudia* du Haut Moyen-Age, que j'identifie avec le site de N.-D. de Briançon en aval de Moûtiers [1].

Au IVe siècle, *Darantasia*, aujourd'hui Moûtiers-en-*Tarentaise*, devint la métropole de la province des *Alpes Graiae et Poeninae*, qui regroupait le territoire de la *civitas Ceutronum* et celui de la *civitas Vallensium*, le Valais [2]; au début du siècle suivant, *Darantasia* était choisie comme siège d'un évêché qui, jusque vers 450, dépendit de l'Eglise d'Arles [3] : comme pour la Maurienne, le nom de la ville désigna par la suite tout le diocèse, la Tarentaise [4].

La haute vallée de l'Isère devait certes son importance dans l'Antiquité au fait qu'elle était traversée par une grande voie transalpine [5], mais sa richesse résidait surtout dans ses exploitations de minerais, qui ne sont attestées que pour l'époque gallo-romaine [6], mais, comme chez les *Salassi* d'outre-monts [7], ce devait être là une production traditionnelle du pays.

Le nom des *Ceutrones* ne figure ni sur l'Arc de Suse, ni sur le Trophée des Alpes [8] : ils ne faisaient donc pas partie du royaume de Suse : rien, d'autre part, n'autorise à les rattacher au peuple des *Allobroges*. Il est plus vraisemblable qu'ils aient été indépendants, comme leurs voisins *Ucennii* de l'Oisans et *Tricorii* du Drac : du moins l'étaient-ils au dire de Pline (3, 135) vers le milieu du Ier siècle de notre ère, comme les *Octodurenses* de la *Vallis Poenina* et les *Cottianae civitates* qui avaient obtenu le droit latin en même temps qu'eux.

2. *Acitavones*

La peuplade des *Acitavones* n'est connue que par la copie que donne Pline de l'inscription du Trophée des Alpes [9], où elle est citée après les *Salassi* du Val d'Aoste et avant les *Medulli* de la Maurienne. Certains historiens modernes [10] ont proposé d'identifier cette peuplade avec celle des *Ceutrones*, qui ne figure pas sur le Trophée d'Auguste, mais que de nombreux documents localisent avec certitude en Tarentaise.

1. *Supra*, p. 301.
2. *Not. Gall.*, 10, 1.
3. Lettre du Pape Léon : Holder, 1, col. 1240, s.v. *Darantasia* ; J. Roubert, *Les origines et les limites du diocèse et du comté de Tarentaise*, dans *Bull. phil. et hist. du comité*, 1960, p. 421-427.
4. A. Gros, *Dict. étym. Savoie*, s.v. Tarentaise, donne les formes anciennes et médiévales : *Tarantasia* se substitua définitivement à *Darantasia* au XIIIe siècle.
5. *Supra*, p. 69. Une inscription trouvée à Bourg-St-Maurice en 1850 (*CIL*, XII, 107) relate les importantes réparations faites par Marc-Aurèle et Vérus (en 163) sur le tronçon de cette route qui se trouvait sur le territoire des *Ceutrones* : [*v*]*ias per fines Ceutro*[*n*]*um vI torrentium e*[*v*]*ersas... Séez* doit correspondre à une petite station routière située *ad sextum lapidem*, au sixième mille à partir d'une origine qui ne saurait être *Axima* (*ecclesia de Sest, de Sexto* au XIIe siècle : A. Gros, *Dict.*, s.v. Séez).
6. *Supra*, p. 98.
7. Strabon, 4, 6, 7 ; *supra*, p. 96.
8. Le texte de César, *B.G.*, 1, 10, n'indique pas que les *Ceutrones* aient été alors « soumis » par les légions romaines, comme l'affirme N. Lamboglia dans *Liguria antica*, *l. c.*, p. 248 : ils se sont seulement coalisés à cette occasion avec leurs voisins pour harceler les Romains, mais ce fut tout (ci-après, p. 317).
9. Pline 3, 137 ; variante : *Agitabones* sur quelques manuscrits. — Ethnique à rapprocher du toponyme *Acitodunum*, auj. Ahun (Creuse), au pays des *Lemovices*.
10. Fl. Vallentin, A. Macé, *l. c.*

On peut être étonné en effet de ce que la population préromaine de la haute vallée de l'Isère ne soit pas citée sur la liste des peuples vaincus par Auguste, d'autant que pour ce secteur des Alpes l'énumération du Trophée suit un ordre géographique très régulier du nord au sud : *Salassi* (val d'Aoste), *Acitavones* (?), *Medulli* (Maurienne), *Ucennii* (Oisans), *Caturiges* (haute Durance) etc. Tout concorderait donc pour que les *Acitavones* aient occupé la haute Isère. Toutefois, une erreur due au graveur de la dédicace du trophée de la Turbie[1] ou une mauvaise transcription de Pline sont peu vraisemblables.

Il semble donc bien en définitive que les *Acitavones* soient distincts des *Ceutrones* : peut-être occupaient-ils la haute vallée de l'Isère, en amont de la trouée du Petit-St-Bernard[2] : l'hypothèse demande néanmoins à être confirmée par un document épigraphique ou toponymique.

3. *Graioceli*

Les *Graioceli* ne sont mentionnés que dans un passage du *Bellum Gallicum* (1, 10) : César, en 58, se portait avec cinq légions d'Aquilée en Gaule ultérieure « en prenant au plus court à travers les Alpes », *qua proximum iter*[3]. « Là (dans les Alpes), les *Ceutrones*, les *Graioceli* et les *Caturiges*, qui avaient occupé les positions dominantes, essayent d'interdire le passage à son armée. Parti d'*Ocelum*, qui est la dernière ville de la Gaule citérieure, il parvient en sept jours, après plusieurs combats victorieux, sur le territoire des *Vocontii* en Gaule ultérieure ; de là il conduit ses troupes chez les *Allobroges*, puis chez les *Segusiavi* ».

Ce texte est à la fois précis et complexe. On connaît le point de départ des légions de César : Aquilée d'abord, puis *Ocelum*, bourg situé sur la grande route de Turin à Briançon et à Gap par le Mont-Genèvre, à 28 milles à l'est de *Scingomagus*/Exilles et qui, selon Strabon[4], marquait « le point extrême de la Terre de Cottius », ce qui correspond très précisément à ce qu'en dit César : ... *ab Ocelo, quod est citerioris provincia extremum* ; cette agglomération doit être localisée à Chiusa, près de Drubiaglio, à 3 km en amont d'*Ad Fines* (près d'Avigliana)[5]. Le point d'arrivée ? : les *fines Vocontiorum*, c'est-à-dire le pays des *Vocontii*, qui s'étendait de la moyenne Durance au Vercors ; on sait par ailleurs que les *Caturiges* occupaient la haute Durance autour d'Embrun et les *Ceutrones* la Tarentaise. Le point de départ des troupes romaines — *Ocelum* sur la Doire Ripaire — exclut la possibilité qu'une partie de cette armée ait pu traverser le territoire des *Ceutrones*, ce qui impliquerait un itinéraire par la Doire Baltée, le col du Petit-St-Bernard et la haute Isère, trop septentrional, trop long pour une armée qui vient d'Aquilée et inaccessible depuis *Ocelum* Il faut donc plutôt imaginer que les hommes de cette peuplade vinrent à cette occasion avec les *Graioceli* aider leurs voisins et alliés de la haute Durance, les *Caturiges*, pour gêner

1. Quelques fragments de lettres ont été attribués par J. Formigé à l'ethnique *Acitavones*, mais sans certitude absolue : ils pourraient tout aussi bien appartenir à l'ethnonyme *Ceutrones*.
2. Voir ci-après le chapitre consacré aux *Graioceli*.
3. En fait, l'itinéraire le plus court de Suse à Lyon eût été celui du col du Clapier, des vallées de l'Arc et de l'Isère.
4. 4, 1, 3 et 5, 1, 11.
5. Sur ce poste-frontière, voir *infra*, p. 331 et tableau routier III, ci-dessus, p. 74-75.

l'avance des troupes romaines par des harcèlements depuis les crêtes qui dominaient la piste du Mont-Genèvre [1].

Il est d'ailleurs très possible que ces cinq légions n'aient pas emprunté le même itinéraire : en se dissociant vers Suse, une partie pouvait passer par le col du Mont-Genèvre, l'autre par le col du Clapier dans le Cenis ; les premiers se seraient heurtés aux *Caturiges*, les seconds aux *Graioceli* et aux *Ceutrones* [2] ; les Romains se seraient ensuite regroupés soit vers *Cularo*, sur le territoire des *Allobroges*, soit dans la plaine valentinoise, débouché de l'itinéraire de la vallée de l'Isère et de celui du Mont-Genèvre et de la vallée de la Drôme ; de là, ils auraient gagné la région de Lyon et le pays des *Segusiavi*.

Les *Graioceli* doivent donc être situés quelque part entre la Tarentaise (*Ceutrones*) et la haute Durance (*Caturiges*) ; deux localisations pourraient dès lors se justifier :

— ou bien ils auraient occupé une partie de la vallée de l'Arc, peut-être la basse Maurienne, en aval des *Medulli* [3] ;

— ou bien, clients des *Ceutrones*, ils auraient habité dans la haute vallée de l'Isère et dans le massif du Petit-St-Bernard, *Graius mons* [4].

4. *Iconii/Ucennii*

La peuplade des *Ucennii* compte parmi les *gentes* soumises par Auguste et figure sur le Trophée de la Turbie entre les *Medulli* au nord (Maurienne) et les *Caturiges* au sud (haute Durance). Strabon les nomme Ἰκόνιοι et les localise entre les *Vocontii* et les *Medulli* : « Les *Cavares* ont au-dessus d'eux, dans la montagne, les *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* » (4, 1, 11). La description géographique de Strabon se fait selon un axe sud-ouest nord-est et l'emplacement de ces peuples correspond à tout ce que l'on sait par ailleurs sur eux. Dans un autre passage (4, 6, 5), Strabon reprend à peu près dans les mêmes termes la localisation de ces populations indigènes : « Les peuples qui viennent après les *Vocontii* sont les *Iconii*, les *Tricorii* et plus loin, sur les dernières cimes des Alpes, les *Medulli* » : *Tricorii* et *Iconii* sont ici inversés par rapport au texte précédent qui paraît plus exact [5].

1. Le regroupement de ces peuplades alliées pour faire opposition au passage des troupes romaines implique l'utilisation fréquente des cols secondaires, qui reliaient entre elles les hautes vallées alpestres. Ces communications parallèles à la ligne de faîte des Alpes occidentales n'intéressaient pas les Romains : cet épisode démontre néanmoins que ces itinéraires existaient et que les indigènes les utilisaient avec facilité et rapidité.

2. Rien dans le texte de César ne permet de confirmer ou d'infirmer que les Romains d'une part, les indigènes d'autre part, aient été respectivement groupés. — On remarquera que les *Medulli* de la vallée de l'Arc ne sont pas nommés ici ; d'autre part, les *Graioceli* ne figurent pas parmi les *civitates* énumérées sur l'arc de Suse, alors que les *Medulli* et les *Caturiges* y comptent parmi les tribus dépendant du royaume alpin.

3. Un passage de Tite-Live laisse entendre qu'à la fin du IIIe siècle av. J.-C. deux peuplades occupaient cette vallée : voir *infra*, p. 336. — N. Lamboglia, dans *Liguria antica*, *l. c.*, p. 243, a proposé de localiser les *Graioceli* dans la région de St-Jean-de-Maurienne (je n'ai pas trouvé justification du qualificatif *Garocellius* attribué par certains auteurs modernes, dont G. Oberziner, à St-Jean-de-Maurienne : c'eût été évidemment un document important dans cette enquête). Selon A. Macé, *l. c.*, p. 403, l'énumération de César les situerait en haute Maurienne.

4. L'ethnique *Graioceli* (**Graio* + *oceli*) paraît formé de la racine que l'on trouve dans *Ocelum* et du radical **Graio-* qui forme l'oronyme *Graius mons* et *Alpis Graia* ; les anciens identifiaient *Graia* et *Graeca* (J. Bérard, dans *R.E.A.*, 1952, p. 6) : en fait, il est évident que l'origine est tout autre : Holder, 1, col. 2035 s.v. Grai et 2, col. 826-827, s.v. Ocelon ; *supra*, p. 89.

5. Le passage de Florus (2, 22, 4) qui nommerait cette peuplade est très incertain : *Noricis animos Alpes dabant, quasi in rupes et nives bellum non posset ascendere ; sed omnes illius cardinis*

Comme les *Quariates*, qui ont laissé leur nom au *Queyras*, les *Iconii/Ucennii* ont donné le leur à l'*Oisans*[1], terme qui apparaît dès le XI[e] siècle pour désigner une région naturelle, la moyenne et la haute vallée de la Romanche.

Pittoresque et sauvage, l'Oisans constitue une région très homogène, un « compartiment » alpin, selon la formule des géographes, encadré de sévères reliefs, qui enferment et écrasent en quelque sorte les habitats confinés sur les rives du torrent[2]. Ce nom d'Oisans ne qualifie que la moyenne et la haute vallée de la Romanche, depuis sa source, au col du Lautaret, jusqu'au rétrécissement de la vallée dans la Combe de Livet et Gavet : ce sont là des frontières imposées par la nature du relief et fortifiées par l'unité du peuplement, l'Oisans correspondant exactement au terroir qu'habitaient les *Ucennii*.

Au sud-est et au sud, le massif du Pelvoux, avec ses sommets prestigieux — l'Ailefroide (3959 m), les Ecrins (4103 m), le pic d'Olan (3578 m) — constitue un immense no man's land qui sépare l'Oisans de la haute Durance et du Drac ; « un flot de glace coule d'un mouvement invisible de part et d'autre de cette frontière », écrit A. Allix : c'est dire combien ce puissant massif était absolument impénétrable dans l'Antiquité. A l'ouest, le Taillefer (2857 m), au sud des Gorges de la Romanche, et la chaîne de Belledonne au nord (elle culmine à 2981 m), constituent une muraille catégorique du côté de la vallée de l'Isère. Au nord enfin, un puissant massif, moins rigide certes mais où culminent tout de même les Grandes Rousses (3470 m), forme une frontière avec la Maurienne, que l'on pouvait joindre toutefois par quelques passages à la bonne saison, dans l'Antiquité comme au Moyen-Age.

En amont de Bourg-d'Oisans, c'est le Vénéon qui devrait être géographiquement le cours d'eau principal et non point la haute Romanche ; mais le Vénéon est une vallée close, qui va buter contre la Barre des Ecrins infranchissable en amont de la Bérarde ; et si la *Romanche* est ainsi traditionnellement nommée, au nord du massif de la Meije (3987 m), entre le confluent du Vénéon et le col du Lautaret, ce serait, selon A. Allix, en souvenir de l'ancienne voie « romaine » qui la suivait : je me range volontiers à cet avis[3].

Les deux seuls accès de ce pays clos par excellence sont la gorge de Gavet et Livet à l'ouest et le col du Lautaret à l'est, qui de ce fait, jouèrent à toutes les époques un rôle important dans l'histoire régionale. Porte d'entrée de la vallée, la Gorge de Livet est encadrée de hautes murailles rocheuses[4], qui ne laissent près du torrent qu'une largeur de 200 mètres en moyenne :

populos, Breunos, Ucennos (ou *Cennos*, ou *Scennos*) *atque Vindelicos, per privignum suum Claudium Drusum perpacavit* ; on sait que Drusus soumit les peuplades des Alpes orientales, en particulier les *Raeti*, les *Vindelici* et les *Breuni* (Strabon, 4, 6, 8), mais on ne connaît pas d'*Ucenni* dans ce secteur ; je croirais donc plutôt qu'il faille lire *Cenni*, à rapprocher de la peuplade celtique de même nom dont parle Dion (77, 14) (en 213 ap. J.-C.).

1. Localisation et étymologie adoptées par la plupart des historiens : E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 230-231 ; E. Thévenot, *l. c. infra*, dans *R.E.A.*, 44, 1942, p. 234-245 ; A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, Paris, 1929, p. 313, fait quelques réserves sur l'étymologie ; le même, *L'Oisans au Moyen-Age, étude de géographie historique en haute montagne, d'après des documents inédits, suivie de la transcription de textes*, Paris, 1929, p. 12, donne les formes suivantes : *in Osincio* en 1080 et dans les siècles suivants ; *Oysentium* au XIV[e] siècle. — L'appellation *Oisans* se retrouve également dans les formes *Huez* (au nord de Bourg-d'Oisans) et *Oz* (dans la vallée de l'Eau d'Olle) qui qualifient des lieux-dits. A. Dauzat, *La toponymie française*, *l. c.*, p. 151, note 1, admet en toute assurance que le terme *Oisans* vienne d'*Ucennii*, comme *Causerans* de *Consoranni* ; il propose pour thème étymologique un ablatif pluriel en *-is* : *Ucennis* > Oisans. L'évolution de cet ethnique et sa transformation en toponyme régional me semble parallèle aux exemples suivants : *Uxisama* (Strabon) et *Uxantis* (Itin. marit. Ant.) > Ile d'*Ouessant* (P. Merlat, dans *Annales de Bretagne*, 62, 1955, p. 380-391) ; *Ucetia* > *Uzès* et *Icciomagus* > *Usson*-en-Forez.

2. A. Allix, *L'Oisans, étude géographique, passim.*

3. *Ibidem*, p. 203. — J'entends par « voie romaine », voie qui menait à Rome, sans présumer depuis quelle époque cette vallée était ainsi nommée.

4. Elles ont plus de 1 000 m de hauteur.

compte tenu du caractère torrentiel de la Romanche, c'était donc un obstacle non négligeable pour la circulation. Limite de l'Oisans médiéval [1], on verra plus loin que c'est précisément à Gavet qu'il faut aussi situer la station gallo-romaine *Fines*, donc l'antique limite de ce pays de haute montagne. En aval de Gavet, à partir de Vizille, la basse vallée de la Romanche forme une autre région naturelle avec le pays grenoblois.

A l'est en revanche, le col du Lautaret (2075 m) permet un accès relativement facile vers le Briançonnais et vers l'Italie par le col du Mont-Genèvre. Comme le rappelle E. Thévenot, son nom d'*altaretum*, petit oratoire, « s'explique par la coutume bien connue des Gallo-romains d'élever un monument religieux au point où une voie franchissait un col important [2] ; une autre coutume, non moins suivie, consistait à placer des temples aux frontières des cités » [3]. Ce petit *fanum* de col et de frontière devait d'ailleurs être déjà en usage au temps de l'indépendance des peuplades alpines [4].

Cette cohésion de l'Oisans, faite de l'unité physique, des ressemblances de vie, du groupement autour d'un même marché, a suscité l'unification politique du pays dès les temps préromains, mais le Moyen-Age en a gardé une image particulièrement fidèle.

En 1344, on trouve pour la première fois mentionnées de manière précise les limites occidentale et orientale de l'Oisans, limites imposées par la nature et qui sont restées identiques des temps protohistoriques au XIX^e^ siècle : l'Oisans s'étendait alors du pont de l'Eychalier près de Séchilienne jusqu'au col du Lautaret : *mandamentum Oysentii, ab Altareto usque ad Eychalerium prope Sechillinam* [5]. Comme circonscription administrative, l'Oisans n'apparaît expressément qu'au milieu du XIII^e^ siècle ; une description détaillée de la châtellenie en 1405 correspond exactement aux limites actuelles des cantons de Bourg-d'Oisans et de la Grave [6]. L'autonomie dont jouissait cette région au Moyen-Age donne une idée de ce que pouvait être la vie d'une peuplade préromaine. Et cela vaut la peine de s'y arrêter, car ce pays isolé, très traditionnaliste, présentait alors un mode de vie qui s'est maintenu jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, alors qu'il avait progressivement disparu des autres régions alpestres. Cette autonomie traditionnelle est d'ailleurs à peine sur le point de disparaître aujourd'hui : il y a quelques décennies, A. Allix pouvait écrire que l'Oisans était encore considéré par les *Uissans* (<*Ucennii*) comme un domaine commun, une entité morale, une communauté douée d'une personnalité propre [7]. Le préambule de la *Révision des Feux* de 1700 indique que dans tout le Dauphiné [8] l'Oisans est la seule communauté de ce genre et qu'il a ce caractère de temps immémorial : « Le mandement d'Oisans ne forme qu'une seule communauté..., composée de 21 communautés particulières qui ne font qu'un corps indivisible... L'union de ces 21 communautés particulières est si ancienne, que l'on ne sait pas qu'elles aient jamais été séparées... » [9]. Et A. Allix écrit justement : « par ce détour inattendu, nous retrouvons la tribu primitive encore vivante en pleine époque moderne » [10]. Ce pays qui vivait encore pour ainsi dire en autonomie, était soumis à la propriété commune sur plus des 3/5^e^ de son étendue : ce phénomène n'est pas sans rappeler la vie des tribus berbères d'Afrique du nord. En effet, ici comme là, à côté des vastes propriétés com-

1. Arch. Isère, B. 3245, f° 108 : *locus Liveti et clavis locius mandamenti Oysencii* (en 1343), *apud* A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, *l. c.*, texte n° 6.
2. Deux autres cols au moins portent ce nom dans les Alpes françaises.
3. *L. c.*, dans *R.E.A.*, 44, 1942, p. 243.
4. J. Roman, *Répertoire*, col. 42, ne signale aucune découverte antique sur ce col. Mais cette région a été peu prospectée.
5. Arch. Isère, B. 3336, f° 7, v°, d'après A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 12 et texte 5H.
6. *Ibidem*, p. 13.
7. A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, p. 349.
8. La limite septentrionale de l'Oisans correspondait à la frontière du Dauphiné et de la Savoie.
9. Arch. Isère, II C, 312, f° 1079 v° – 1080 v°, d'après A. Allix, *L'Oisans, étude géographique*, p. 349.
10. *Ibidem*, p. 350.

munales, en général des alpages réservés aux troupeaux, nous trouvons de toutes petites propriétés très morcelées — nous dirions des jardins — très équitablement répartis entre les habitants et exclusivement cultivées par leur propriétaire. Ce mode de vie pourrait remonter au temps de l'indépendance gauloise.

Non seulement la délimitation médiévale de l'Oisans correspond à celle du pays des *Ucennii*, mais on y vivait encore il y a quelques siècles comme à l'époque préromaine. Ce particularisme est le fait d'un pays rude, où les montagnes commandent la vie des hommes : il est surtout la conséquence d'un climat rigoureux, aux hivers interminables, aux étés trop courts, avec la neige qui couvre l'ensemble du pays, en amont de Bourg-d'Oisans, de la mi-octobre à la fin-avril. L'aspect physique de la montagne et le climat constituent somme toute les caractères permanents de cette vallée dans l'Antiquité, au Moyen-Age et de nos jours encore : ils ont donné à l'Oisans tout ce qui fait son originalité.

La route romaine et les agglomérations antiques de l'Oisans.

De tout temps l'Oisans a été par excellence une zone de passage entre la moyenne et la basse vallée de l'Isère et le col du Mont-Genèvre. La vallée de la Romanche et celle de la Guisane qui la prolonge vers l'est offraient à travers ce secteur alpin l'itinéraire le plus direct, le plus court, avec une ascension et une descente assez douces de part et d'autre du col du Lautaret. La Table de Peutinger et la Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne permettent de restituer et de localiser les étapes qui jalonnaient à l'époque romaine cette route de Grenoble à Briançon [1].

Et tout d'abord la station *Fines*, dont la localisation est particulièrement importante dans le cadre de cette étude, car elle marque la frontière des *Allobroges* et des *Ucennii* : son identification est aujourd'hui une certitude grâce aux recherches d'E. Thévenot. Nommée par l'Anonyme de Ravenne entre *Curarore* (lire *Cularo*) et *Cantourissa* (lire *Catorissium*), cette station est interpolée dans la Table de Peutinger. Mais E. Thévenot devait découvrir qu'il existait, à l'ouest de Livet, entre Salignère et le pont de Portes, un ensemble de lieux-dits indiquant tous cette notion de frontière, de confins. Dans l'*Etat de l'Oisans* de 1339 [2], un écart de la paroisse de Livet est désigné par *Avorandus*, nom qui avait exercé un certain rayonnement, puisque le hameau actuel des Clots s'appelait à cette date *Cloti de Avorando*, l'étroite gorge de la Romanche, *cumba de Avorando* et un bois de ce quartier *nemus Avorandi* ; ces trois désignations indiquant un village, une vallée et un bois attestent la richesse sémantique du toponyme ; le village

1. Fl. Vallentin, *La voie romaine de l'Oisans et son réseau*, Grenoble, 1877 ; D.-M. Vaughan, *La route du Lautaret*, dans *Recueil des trav. de l'Inst. de géo. alpine*, 1, 1913, p. 5-44 ; E. Chabrand, *La porte et la voie romaine de Mont-de-Lans*, dans *Bull. de la Soc. Dauphin. d'ethno. et d'anthropo.*, 12, 1905, p. 19-25 ; H. Ferrand, *Les voies romaines du Dauphiné*, dans *B.A.C.T.H.*, 1914, p. 23 sq. ; L. Cortès et Armanet, *La voie romaine en Oisans*, dans *Bull. soc. dauphin., l. c.*, 1927 ; A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 131-145 et *L'Oisans, étude géographique*, p. 317-326 ; en dernier lieu, l'excellent travail de E. Thévenot, *La station routière de Fines le long de la route romaine de l'Oisans et les limites du pays des Ucenni*, dans *R.E.A.*, 44, 1942, p. 234-245, dont j'adopte toutes les conclusions, qui mettent fin à de longues controverses ; j'y renvoie pour le détail de l'argumentation ; il est évident que les mesures de ces itinéraires routiers sont comptées en milles et non en lieues, comme le présumait A. Allix (idée empruntée sans doute à K. Miller, *Itin. romana*, 1916, col. 102, qui fait erreur sur ce point). Voir ci-dessus tableau routier V, p. 77.

2. A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 163-168, texte n° 2 (= Arch. Isère, B 3120, f° 61 à 65).

a pu être identifié avec le lieu-dit *Lavorant*, encore porté sur le cadastre de Livet et Gavet et se trouve exactement à 600 m à l'est de Gavet. On sait que *Fines* est le terme latin officiel qui désignait les postes-frontières le long des routes, mais il avait en Gaule son équivalent — *Equoranda* — qui selon les régions a donné Ingrande, Aigurande, Ivrande, Avarande et qui dans la *Provincia*, bien que rare, a donné *Avorandus* [1] : cet exemple est le plus caractéristique et l'on doit remarquer que c'est l'appellation prélatine qui est ici restée vivace dans le parler local et non le toponyme officiel romain. A l'entrée occidentale des Gorges de la Romanche, *Lavorant* se trouve au point précis où la voie romaine traversait le torrent, à Gavet [2], où selon H. Ferrand on pouvait voir encore au siècle dernier les culées d'un pont antique. C'est donc bien là qu'était, aux époques préromaine et romaine, la limite officielle entre le Grenoblois (*Allobroges*) et le pays des *Ucennii* : les hautes falaises, qui dominent sur plusieurs kilomètres la combe de Gavet et Livet, constituaient en elles-mêmes une frontière large et profonde, mais l'étroit défilé de Gavet était en fait la porte de l'Oisans.

La localisation certaine de la station routière *Fines* permit du même coup de déterminer l'emplacement approximatif des autres agglomérations qui jalonnaient cette route et qui correspondent aux principaux centres des *Ucennii*. *Catorissium*, l'antique chef-lieu de la vallée, doit être situé près de Bourg-d'Oisans ; *Mellosedum*, vers Mons-de-Lans et *Durotincum*, entre la Grave et Villard-d'Arène, au pied du col du Lautaret [3]. De l'autre côté du col, se trouvait *Stabatio*, vers le Monêtier, puis on arrivait à *Brigantio* au pied de l'*Alpis Cottia*.

Cette route suivait approximativement le tracé de l'actuelle N. 91 [4], sauf au niveau de la Gorge de l'Infernet, que la voie contournait en passant à Mons-de-Lans, où l'on voit encore la « porte de Bons », arche en partie creusée dans le rocher, en partie construite en pierres de taille [5] ; on a remarqué que cet ouvrage d'art se trouvait exactement à mi-distance entre Grenoble et Briançon : il ne serait donc pas impossible que ce fut un monument commémoratif, peut-être élevé à l'occasion de l'ouverture de cette route de haute montagne [6]. Aux abords de Bons, la piste était taillée en corniche au-dessus du torrent de l'Infernet (on en voit des vestiges), les sommets qui dominent ce verrou de la

1. P. Lebel, *Où en est le problème d'Equoranda, Equaranda ?*, dans *Romania*, 1937, p. 145-204 ; le seul exemple cité au sud-est du Rhône présente la forme *Varandes*, abréviation par aphérèse de *Avarande* et se rapporte au pays des *Allobroges* (n° 121) ; E. Thévenot, *l. c.*, p. 238-239.

2. Il en résulte que sur la carte de Peutinger ont été omis le mot *Fines* et la distance *Cularo-Fines*, restituée XVII par E. Thévenot ; la distance XII que portait ce document entre *Cularo* et *Catorissium* correspond par contre très bien à l'intervalle *Fines* (Gavet)-*Catorissium* : l'erreur de la carte de Peutinger est donc on ne peut plus classique.

3. On ne retrouve dans la toponymie locale aucune trace de ces noms d'agglomérations antiques. Entre Villard-d'Arène et le col, la route romaine était presque rectiligne et passait au lieu-dit le Pied-du-Col, évitant les contours de la route actuelle ; de même, dans la vallée de la Guisane, son tracé passait plus près du torrent que celui de la N. 91.

4. Sauf les rectifications réalisées au XIX^e siècle. De Grenoble à Briançon, on comptait au XVIII^e siècle quatre étapes... comme au Bas-Empire romain. Une fois encore, ici comme en moyenne Durance, on peut constater que le réseau routier de la région Rhône-Alpes était à la fin du XVIII^e siècle à peu près identique à ce qu'il était à la fin de la période romaine. — Il est difficile, sinon illusoire, de restituer le tracé précis de la voie antique de la vallée de la Romanche, car, comme dans toutes les zones de haute montagne, les chemins non entretenus disparaissent vite sous les éboulements dus aux intempéries et à la rigueur du climat.

5. Ecroulées il y a un peu plus d'un siècle seulement ; on comparera cette porte avec celle d'Aoste.

6. Ou un passage obligé, où l'on aurait assuré la perception d'un droit de péage.

Romanche et le confluent du Vénéon ne permettant pas de faire passer ailleurs le tracé d'une route, sauf avec des détours considérables ou des pentes inadmissibles.

Cet itinéraire de l'Oisans fut encore très fréquenté au Moyen-Age, les monastères de St-Chaffre et d'Oulx étant liés à la circulation routière entre les deux versants alpins [1]. Eudes de Cluny au Xe siècle, dans la Vie de St Géraud d'Aurillac, décrit cet itinéraire de la Romanche, qu'avait souvent emprunté St Géraud à la fin du IXe siècle pour se rendre à Rome : il nous apprend que les habitants vivaient encore dans cette région, comme aux époques antérieures, en grande partie du passage des voyageurs et qu'il y avait parmi eux des guides professionnels [2]. Cette activité locale durait encore au XIVe et au XVe siècle, époque à laquelle, de nombreux documents en font foi, les indigènes se chargeaient d'aider les voyageurs et les convois à franchir le Lautaret, même en hiver. Au XIIIe siècle, la route était d'ailleurs jalonnée d'auberges et d'hôpitaux qui étaient autant de gîtes d'étape : à Bourg, à Mont-de-Lans, à la Grave, enfin à la Madeleine et à St-Chaffrey, entre le Lautaret et Briançon [3] ; les maisons les plus importantes étaient celles qui se trouvaient de part et d'autre du col, car on préfère sauter d'une étape le col qui est un obstacle à franchir : en cela les refuges de Villard-d'Arène et de la Madeleine jouaient au Moyen-Age le même rôle que dans l'Antiquité les *mutationes* de *Durotincum* et de *Stabatio*. Ainsi, même dans le domaine routier, les habitudes de vie locales ont peu évolué de l'époque préromaine au Moyen-Age et l'on pourrait même dire jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Enfermés entre ces barrières de hautes montagnes, les *Ucennii* avaient pour chef-lieu *Catorissium*, qu'il faut identifier avec un site tout proche de Bourg-d'Oisans — dont le nom médiéval était St-Laurent-du-Lac [4] — : capitale naturelle de ce pays, aujourd'hui comme dans l'Antiquité, les foires qui s'y tiennent saisonnièrement rassemblent hommes et bêtes de tout l'Oisans, mais de l'Oisans exclusivement. La localisation de cette ville, comme celle de *Mellosedum* et de *Durotincum*, est approximative : il serait nécessaire, pour la retrouver de manière précise, de mener sur le terrain une enquête approfondie ; aucun site d'*oppidum* ne ressort du moins du relief environnant. De toute manière, il semble que ces habitats aient été d'assez pauvres villages [5]. Les *Ucennii* de

1. Voir la carte de J. de Font-Réaulx du diocèse de Grenoble.

2. A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 136 et 138. — St. Géraud allait à Rome tous les deux ans par cet itinéraire (cf. *A.S.*, oct., t. 6, col. 300-331). Les termes de ses voyages transalpins étaient Lyon et Turin. Cette *Vie* fait connaître en Oisans des noms de lieux qu'il faut rapprocher des noms antiques révélés par les Itinéraires : *Abricolam* (col. 321), *Catuserias* (var. *Decatucevias*, col. 322), qui pourrait être une forme issue de *Catorissium* et *Mulsedonum* (col. 323) où il faut reconnaître *Mellosedum*.

3. A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 140-145.

4. A. Allix, *ibidem*, p. 109-110 et *L'Oisans, étude géographique*, p. 306-310, où l'auteur fait la synthèse des découvertes archéologiques de l'Oisans à la date de 1929 (elles se réduisent à très peu de choses). — C'est un peu en aval de Bourg-d'Oisans qu'existait, peut-être dès l'Antiquité, le lac de St-Laurent, formé artificiellement par des éboulements qui avaient barré la vallée à l'entrée orientale de la Gorge de Livet. D'après le Cartulaire d'Oulx, ce lac existait dans la plaine d'Oisans avant 1191, date à laquelle un gros éboulement devait faire monter le niveau du barrage artificiel au point de noyer Bourg-d'Oisans. Mais la rupture du barrage survint le 14 septembre 1219, précipitant ses eaux sur Grenoble et tous les pays en aval : les effets s'en firent sentir jusqu'en Camargue. Le bouchon disparu, ce lac asséché fut vite transformé en riches prairies, l'actuelle plaine des Sables : H. Ferrand, *Le lac St-Laurent*, dans *Bull. de géo. hist. et descriptive*, 1909, p. 205-222 ; R. Blanchard, *Le lac de l'Oisans*, dans *Recueil de trav. de l'Inst. de géo. alpine*, 2, 1914, p. 426-449 ; A. Allix, *L'Oisans au Moyen-Age*, p. 28-37 ; F. Bourdier, *Le bassin du Rhône au Quaternaire*, *l. c.*, p. 343-344.

5. A propos de la toponymie, A. Allix remarque que peu de montagnes ont conservé dans cette région leur nom ancien. Parmi les toponymes médiévaux intéressants, je relève, dans la

l'époque préromaine et gallo-romaine devaient vivre certes de l'élevage de troupeaux et d'une petite agriculture, mais surtout du portage, peut-être des péages, dans certains cas de l'émigration (mercenaires) et sans doute des exploitations minières qui sont du moins attestées pour le Moyen-Age [1].

***

La situation politique des *Ucennii* à l'époque préromaine demeure incertaine. Les *Medulli* de Maurienne et les *Caturiges* de la haute Durance faisant partie du *Regnum Cottii*, on serait tenté de rattacher la vallée de la Romanche, qui occupe entre ces deux vallées une latitude intermédiaire, au royaume de Suse ; mais aucun document ne permet cette annexion [2].

A l'époque romaine, l'Oisans ne constitua pas une *civitas* autonome ; comme la vallée du Drac, la vallée de la Romanche dut être rattachée à *Cularo*, si l'on tient compte du fait qu'elle faisait ensuite partie du diocèse de Grenoble, dont la limite sud-orientale s'étendait jusqu'au col du Lautaret, que domine le Pic des Trois-Evêchés [3]. Ce diocèse étant issu du démembrement des cités de Vienne et de Grenoble, donc du pays des *Allobroges*, les *Ucennii* auraient pu *a priori* faire partie de la clientèle de ce grand peuple. On pourrait justifier cette hypothèse en observant que la Maurienne ou la haute Durance, qui dépendaient à l'époque d'Auguste du *Regnum Cottii*, constituèrent des évêchés propres, alors que l'Oisans fut entièrement rattaché au diocèse de Grenoble. L'Oisans aurait été un couloir de circulation, une porte ouverte pour les *Allobroges* vers le Mont-Genèvre et la vallée du Pô, avantage non négligeable pendant les siècles préromains. Cela reste une hypothèse possible, mais encore insuffisamment démontrée.

Selon quelques auteurs modernes [4], l'Oisans aurait fait partie de la confédération des *Vocontii* : aucun argument ne justifie cette hypothèse ; bien plus, la géographie et les renseignements apportés par Strabon l'interdisent formellement : en effet, la vallée de la Romanche ne s'ouvre que vers Grenoble, en pays allobroge, ou vers Briançon et le royaume de Suse. La frontière des *Vocontii* passait, je l'ai dit [5], beaucoup plus au sud-ouest.

Je crois donc en définitive qu'il faut tenir les *Iconii/Ucennii* — tout comme les *Tricorii* leurs voisins — pour un peuple indépendant et autonome et je tire pour cela argument du texte de Strabon qui, ne nommant que les grands groupes politiques du sud-est de la Gaule, cite à la suite des *Vocontii*, les *Tricorii*, les *Iconii* et les *Medulli* [6].

vallée du *Vénéon* : *Venosc*, *Lauvescallus* (> les Escalons à Venosc), et dominant le confluent Romanche-Vénéon, *Maloscus* (> le Malloz près d'Auris) : cf. *Etat de l'Oisans* de 1339, texte n° 2 d'A. Allix dans *L'Oisans au Moyen-Age*. — La celticité des toponymes antiques de l'Oisans paraît assez évidente : radical *duro-* dans *Durotincum*, avec le suffixe *-incum* qui serait préceltique ; racine *cato-/catu-* dans *Catorissium* ; enfin *Mellosedum* est à rapprocher de *Meclodunum* ou *Mellosedum* (*CIL*, XIII, p. 443-461) (voir *supra*, p. 323, n. 2).

1. *Supra*, p. 96 sq.

2. Les *Ucennii* ne figurent pas sur l'arc de Suse ; il y a toujours du moins la possibilité de les inclure parmi les *ceivitales quae sub eo praefecto fuerunt.*

3. Point de rencontre des diocèses de Grenoble, d'Embrun et de Maurienne. — A la Révolution, l'Oisans a été inconsidérément divisé entre le département des Hautes-Alpes (canton de la Grave) et celui de l'Isère (canton de Bourg-d'Oisans).

4. O. Hirschfeld, dans *CIL*, XII, carte ; A. Grenier, *Manuel*, 5, Généralités, p. 157.

5. *Supra*, p. 289-290.

6. On remarque néanmoins que cette peuplade faisait partie à la fin du 1er siècle av. J.-C. du royaume de Cottius ; mais depuis quand ? N'était-ce pas un rattachement tardif ?

Les rapports entre les *Allobroges* et les *Iconii/Ucennii* furent certainement étroits — on peut même imaginer entre eux des traités d'aide et d'alliance que la nature des lieux rendait nécessaires — mais en fait on ignore tout de la vie politique de ces peuples alpins, fussent-ils aussi puissants que les *Allobroges*.

5. *Tricorii*

Strabon nomme par deux fois les *Tricorii* parmi les populations montagnardes établies entre les *Vocontii* et la crête des Alpes occidentales [1]. Implicitement, leur situation topographique est nettement indiquée par le géographe : ils se trouvaient entre les *Vocontii* de la vallée de la Drôme et du Vercors et les *Iconii/Ucennii* de l'Oisans : ils devaient donc peupler tout le bassin du Drac [2].

La vallée du Drac [3] constitue une ample région naturelle, contenue entre le Vercors à l'ouest et le massif des Ecrins et du Pelvoux à l'est ; vers le sud, elle est séparée de la moyenne Durance par une puissante chaîne de montagnes, qui peut être franchie par des cols mais qui n'en demeure pas moins une limite géographique, climatique et historique très caractérisée. Cette immense région, au relief tourmenté, qui s'étend en fait du carrefour grenoblois au carrefour gapençais, se subdivise en un certain nombre de compartiments naturels, de « pays » juxtaposés :

— Le Champsaur [4] correspond à toute la haute vallée du Drac. Pris entre les hauts plateaux calcaires du Dévoluy et le massif du Pelvoux, il est séparé de la vallée de la Durance (Gapençais et Embrunais) par une chaîne de montagnes, dont les crêtes oscillent entre 1200 et 3000 mètres d'altitude, franchissable en plusieurs points et notamment au col Bayard, au col de Manse et au col de Freyssinières, ce dernier permettant de passer d'Orcières et des sources du Drac dans la vallée de la Durance à *Rama*/Rame par le vallon de la Biaisse.

— En aval de St-Bonnet, le Drac, qui coule dans un lit étroit et encaissé, constitue une limite secondaire entre une succession de petits cantons naturels qui s'ordonnent et se répartissent dans des vallées latérales [5]. Sur la rive droite du torrent, ce sont :

- le Valgaudemar (vallée de la Séveraisse) ;
- le Valjouffrey (vallée de la Bonne) ;
- le Beaumont et le Valbonnais (vallée de la Malsanne) ;

1. 4, 1, 11 et 6, 5 : textes cités ci-dessus à propos des *Iconii*.

2. C'était déjà l'avis de E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 231-232 ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 153 ; J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, introduction, p. 18 : Fl. Vallentin, *Epigraphie gallo-romaine*, *l. c.*, p. 28-29 : ce dernier adjoint le Trièves au territoire des *Vocontii* et n'attribue aux *Tricorii* que la rive droite du Drac ; en revanche, il étend considérablement leur territoire vers le sud, sans raisons bien définies, et leur donne les cantons de Gap et de Tallard (que j'attribue aux *Avantici*) : ils auraient ainsi peuplé une étroite bande de terrain allant de Vizille à Tallard, ce qui n'est guère concevable.

3. *Dracum* au XII^e^ siècle, mais *Derausum* avant le XI^e^ : J. Roman, *Dict. topo.*, s.v. Drac. — Drac est un hydronyme commun à de nombreux torrents, auxquels s'attachent généralement des récits folkloriques (thème légendaire du dragon).

4. *Campania* en 739, dans le testament d'Abbon ; *regio que vocatur Camsaurus* en 1027 (*Cart. Cluny*, 3, 1785).

5. Voir plus haut, p. 110, la carte des régions naturelles de M. Paillon.

- le Ratier (vallée de la Roizonne) ;
- la Mateysine, qui correspond au plateau des lacs de Laffrey.

Sur la rive gauche du Drac :

- le Dévoluy [1], qui constitue une petite région naturelle très autonome, sur un plateau d'altitude clos de toutes parts par de hautes falaises calcaires ;
- le Trièves [2], c'est-à-dire le bassin de l'Ebron. Séparé du Bochaine par la Montagne de France et du Diois par les Montagnes de Glandasse et de Pinchinet, le Trièves forme une entité naturelle distincte de la basse vallée du Drac, qui, à partir de Vif, se rattache au Graisivaudan [3].

Le pays des Tricorii et la traversée des Alpes par Hannibal.

La localisation des *Tricorii* dans le bassin du Drac apporte de nouvelles précisions sur l'itinéraire transalpin qu'auraient emprunté Hannibal et son armée en 218 av. J.-C., selon le récit de Tite-Live. F. W. Walbank a bien montré que l'historien romain se référait dans ce passage à deux sources distinctes et inconciliables, dont une seule est discernable : celle qui correspond à la version des faits rapportée par Polybe et que confirme en outre la géographie régionale [4].

En effet, si le récit de la traversée du Rhône par les troupes carthaginoises et de leur progression sur la rive gauche du fleuve, depuis la région du confluent de la Durance jusqu'au confluent de l'Isère, est identique, à quelques détails près, chez Polybe (3,42 à 49) et chez Tite-Live (21, 27, 1 à 31,8) [5], en revanche, l'itinéraire transalpin proprement dit, qu'aurait suivi Hannibal de Valence à Turin, relève chez ces mêmes historiens de traditions différentes.

1. *Devolodium* et *Devologium* au XI[e] siècle.

2. *Triviae* au Moyen-Age, mais antérieurement *Tarao* : en 739, Ambel-en-Trièves est désigné *Ambilli in Taraone* (test. d'Abbon). — Lagier, *Le Trièves et son passé*, dans *B.D.*, 22, p. 58, 217, 331 et sq. (non consulté).

3. J'ai dit plus haut que Fl. Vallentin attribuait le Trièves aux *Vocontii* : cette solution reste possible, si l'on tient compte en particulier de la fréquentation du col de la Croix-Haute dans l'Antiquité et du fait que cette région fut plus tard rattachée au diocèse de Die.

4. F. W. Walbank, *A Historical Commentary on Polybius*, *l. c.*, p. 383-384.

5. Il est pratiquement impossible de déterminer la position exacte du point où les troupes carthaginoises franchirent le Rhône, mais ce devait être un passage habituel et fréquenté car il s'y trouvait une grande quantité de bateaux, grands et petits, *ad vicinalem usum paratarum* dit Tite-Live (21, 26, 8). De toute manière il doit se situer entre Beaucaire et Roquemaure, donc grosso modo au niveau du confluent de la Durance, carrefour des pistes qui conduisaient en Italie. — L'hypothèse récemment soutenue par F. Benoit (dans *Les itinéraires commerciaux*, *l. c.*, p. 380-381, avec bibliographie antérieure), selon qui les Carthaginois auraient suivi un itinéraire Orange-Gap par les vallées de l'Eygues et de l'Ouvèze puis de la Drôme est insoutenable : Polybe (3, 39) compte en effet 1 400 stades depuis le point où Hannibal a franchi le Rhône à « la montée des Alpes », et (3, 50) 800 stades du confluent Rhône-Isère au même point ; or Strabon (4, 1, 11) précise que l'Isère se trouve à 700 stades au nord de la Durance. On en déduit qu'Hannibal a traversé le Rhône à 18 ou 19 km au nord de la Durance ; ces mesures indiscutables sont de ce fait fatales à l'interprétation *Scara*/Eygues, mais correspondent très bien pour identifier le *Scara* (pour *Isara*) de Polybe avec l'Isère. Il ne faut certes pas attribuer à ces chiffres une valeur absolue et décisive, mais il ne faut pas non plus les nier, or l'itinéraire par la vallée de l'Eygues et Gap ne saurait correspondre aux distances données par Polybe ; C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 464, a montré que Polybe comptait toujours dans ce récit par 100 et 200 stades, c'est-à-dire par journées de marche. D'autre part cet itinéraire Orange-Gap traverse de part en part (d'ouest en est) le pays des *Vocontii*, alors que Tite-Live nous dit qu'Hannibal est passé *per extremam oram Vocontiorum agri* ; en revanche, il évite totalement le territoire des *Allobroges*, dont parlent manifestement les deux historiens. Sur ces questions, voir en particulier : C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 465-474 ; A. Berthelot, *L'itinéraire d'Hannibal à travers la Gaule*, dans

a) Selon Polybe (3, 50 à 54 et 60), dont le récit est le plus sûr et le plus logique, Hannibal aurait remonté la vallée de l'Isère sur 800 stades (148 km ; 10 jours de marche), soit jusqu'au confluent de l'Arc. Progressant ensuite dans une région très accidentée (la vallée de l'Arc), où il se trouve à plusieurs reprises en butte aux embuscades des indigènes et à la guérilla, il aurait franchi la crête des Alpes aux cols de l'ancien Petit-Mont-Cenis et du Clapier [1], pour descendre enfin vers Suse et gagner le pays des *Taurini*, Turin.

b) Tite-Live pour sa part (21,31,9 à 38,1) juxtapose et mélange deux récits :

1° Celui qu'il emprunte à Polybe (21,32,7 à 38,1), pittoresque et dramatique, où l'on retrouve les descriptions d'une traversée pleine d'embûches et de difficultés, un itinéraire jalonné de précipices, empruntant des vallées encaissées et étroites, des chemins impraticables, mais qui somme toute correspond bien au trajet de la Maurienne, que je tiens pour l'itinéraire réellement suivi par Hannibal ;

2° Un autre récit — peut-être emprunté à un géographe — qui garde le souvenir d'un itinéraire totalement distinct et dont on trouve la description aux paragraphes 21,31,9 à 12 et 21,32,6, mal reliés d'ailleurs à l'ensemble du texte : mais c'est précisément celui-là qui intéresse le territoire des *Tricorii*.

Tite-Live écrit : *Sedatis Hannibal certaminibus Allobrogum cum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit sed ad laevam in Tricastinos flexit ; inde, per extremam oram Vocontiorum agri, tendit in Tricorios, haud usquam impedita via priusquam ad Druentiam flumen pervenit* [2]. Il y a en fait dans ce paragraphe des bribes de phrases pouvant provenir de l'une ou de l'autre des traditions indiquées plus haut, mais, de surcroît, une phrase n'est pas ici à son niveau dans le développement chronologique et topographique du récit. En effet, s'il était vrai qu'Hannibal se fût déjà trouvé chez les *Allobroges*, près du confluent de l'Isère et du Rhône, il serait inconcevable qu'il fût revenu sans raison sur ses pas vers le sud, au pays des *Tricastini*, pour gagner ensuite le territoire des *Tricorii*, *per extremam oram Vocontiorum agri*. En fait, la phrase *non recta regione iter instituit sed ad laevam in Tricastinos flexit* doit se placer plus haut dans la description livienne (au début du § 21,31), immédiatement après l'épisode de la traversée du Rhône par le gros des troupes carthaginoises. C'est là en effet, dans la région d'Avignon-Orange, qu'au lieu de prendre le chemin normal pour aller en Italie, qui était celui de la vallée de la Durance, Hannibal décide, par ruse et pour éviter le contact avec l'ennemi [3], de faire progresser ses troupes *ad laevam*, à main gauche pour ces hommes qui faisaient face aux Alpes, c'est-à-dire vers le nord [4] ; il gagnait ainsi le territoire des *Allobroges* en traversant tout normalement le pays des *Tricastini* qui s'étendait dans le couloir rhodanien du Lez au Roubion.

R.E.A., 37, 1935, p. 185-204 ; Sir Gavin de Beer, *Alps and Elephants, Hannibal's march*, Londres, 1955, p. 108-110 ; F. W. Walbank, *Some reflections on Hannibal's pass*, dans *The Journal of Roman Studies*, 46, 1956, p. 37-45 ; A. Guillaume, *Annibal franchit les Alpes*, La Tronche-Montfleury, 1967 (en particulier p. 52-53, pour le col franchi par les Carthaginois).

1. Sans doute par plusieurs cols à la fois, compte tenu de l'importance des effectifs de l'armée carthaginoise, qui devait être fractionnée en plusieurs détachements, empruntant des itinéraires distincts mais très voisins : c'est ce qu'affirme d'ailleurs Silius Italicus, *Punica*, 3, 514-515. — R. Dion, *Le problème de l'itinéraire transalpin d'Hannibal*, dans *Annuaire du Collège de France*, 59, 1959, p. 494-504 (repris dans *Hommages A. Grenier, l. c.*), a très bien vu et éclairci ce problème de géographie historique.

2. 21, 31, 9. L'abréviateur de Tite-Live, Ammien Marcellin, écrit : (Hannibal) *Taurinis ducentibus accolis per Tricasinos et oram Vocontiorum extremam ad sallus Tricorios venit* (15, 10, 11).

3. Liv. 21, 31, 2 : *Postero die profectus, adversa ripa Rhodani mediterranea Galliae petit, non quia rectior ad Alpes via essel, sed, quantum a mari recessisset, minus obvium fore Romanum credens...* H. Hubert, *Les Celtes, l. c.*, p. 97.

4. *Flexit* : il tourne à angle droit pour remonter la vallée du Rhône, au lieu d'aller tout droit par la vallée de la Durance ou par les raccourcis que sont les vallées du Calavon, de l'Ouvèze ou de l'Eygues. C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 472 ; F. Benoit, *Les itinéraires commerciaux, l. c.*, p. 380.

On mesure ici l'importance d'une localisation sûre des peuplades alpines et préalpines pour comprendre des textes tels que celui-ci [1], toutes les erreurs d'interprétation concernant le trajet transalpin d'Hannibal étant la conséquence d'une méconnaissance de la géographie historique régionale, chacun se permettant des corrections injustifiées pour pallier l'invraisemblance apparente du récit. En réalité, les quatre peuples dont parle Tite-Live, les *Tricastini*, les *Vocontii*, les *Allobroges* et les *Tricorii* étant bien situés sur le terrain, on s'aperçoit que l'itinéraire décrit par cet auteur, s'il n'est pas l'itinéraire historiquement suivi par Hannibal, est fondé néanmoins sur une connaissance à peu près correcte de la situation des peuples alpins ; ou du moins les sources de l'historien auraient été précises, seul le montage qu'il a restitué étant erroné.

Selon Tite-Live, Hannibal, depuis le confluent du Rhône et de l'Isère, non loin duquel il situe les *Allobroges*, aurait gagné le pays des *Tricorii* (*saltus Tricorios* précise Ammien, indiquant par là que le pays était montagneux et boisé), en passant *per extremam oram Vocontiorum agri*, c'est-à-dire par l'extrémité nord du territoire des *Vocontii*. Tout ici est conforme à la topographie et à l'ethnographie de cette région : partant de la plaine valentinoise, Hannibal aurait suivi la vallée de l'Isère (Polybe est formel) jusque vers *Cularo*/Grenoble, en longeant le massif du Vercors (dont la plus grande partie dépendait de l'*ager Vocontiorum*), puis [2] aurait remonté sans obstacle (*haud usquam impedita via*) la vallée du Drac (*Tricorii*) jusqu'à ses sources, pour passer ensuite dans la vallée de la haute Durance [3] par les cols Bayard, de Manse, Freyssinières ou par d'autres cols secondaires. Une phrase sert alors à raccorder la tradition de cet itinéraire *per Tricorios* à celle beaucoup plus vraisemblable que rapporte Polybe : *Hannibal a Druentia campestri maxime itinere ad Alpes... pervenit* (21, 32, 6) [4]. Et c'est alors que commence la longue description du cheminement des troupes carthaginoises dans un dédale de vallées profondes et isolées et du franchissement des hautes crêtes, itinéraire qui ne saurait en aucune manière correspondre au passage par le col du Mont-Genèvre, qu'impliquerait pourtant un trajet par la haute Durance [5]. Toute cette partie du récit est à nouveau empruntée soit à Polybe soit à une source commune, mais de toute manière elle est parallèle et quelquefois semblable jusque dans le détail au récit de Polybe. Enfin, comme Polybe [6], Tite-Live situe l'arrivée d'Hannibal en Italie au pays des *Taurini*, *cum id inter omnes constet* (21,38,6), ce que justifie la traversée au col du Clapier, mais qui ne contredirait pas un éventuel itinéraire par le pays des *Tricorii* et le Mont-Genèvre [7].

Seul le récit de Polybe correspond donc à la réalité ; quant à celui de Tite-Live, il est chargé

1. Il n'y a aucune raison de penser, comme le propose F. W. Walbank, que les peuples indigènes dont parle Tite-Live aient changé de place entre 218 et l'époque à laquelle écrit Strabon, qui nous éclaire sur leur position respective ; ni, comme le fait C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 476, note, de croire que les mentions de peuples auraient été ajoutées un peu au hasard par Tite-Live lui-même.

2. C'est à partir de ce point, le confluent du Drac et de l'Isère, que les deux traditions — celle de Polybe et celle de Tite-Live — se séparent : selon la première, les Carthaginois auraient remonté les vallées de l'Isère et de l'Arc ; selon la seconde, ils auraient rejoint la haute Durance par la vallée du Drac.

3. Il est inutile de corriger *Druentia* en Drac ou Drôme, comme le suggère F. W. Walbank ; la description du pays puis du fleuve (21, 31, 10 à 12) est conforme à la réalité.

4. A ce niveau du récit, Tite-Live emprunte à nouveau à Polybe les précisions concernant le pays de plaine (Graisivaudan) parcouru par Hannibal entre Valence et l'entrée de l'étroite vallée de la Maurienne, où commençait vraiment « la montée des Alpes ». Mais alors que la description de Polybe (3, 50, 1-3) est justifiée, celle de Tite-Live (*campestri maxime itinere*) ne l'est absolument plus pour la haute Durance.

5. En effet si la traversée de la Durance par les troupes d'Hannibal s'était vraiment située vers Gap, Embrun ou Rame, à une petite journée du Mont-Genèvre, les longs et dramatiques récits du parcours en haute montagne avant d'accéder à la crête, qui prennent des pages entières dans le récit de Tite-Live, seraient injustifiés.

6. *Apud* Strabon, 4, 6, 12.

7. Selon Ammien (15, 10, 11) (*supra*, p. 327, note 2), les guides indigènes qui auraient conduit les Carthaginois à travers les Alpes (Pol. 3, 48) auraient été des *Taurini* : ils devaient donc bien connaître le massif.

d'inexactitudes, sauf en ce qui concerne l'ethnographie, où les faibles données dont il fait état sont parfaitement conciliables avec ce que l'on sait par ailleurs du peuplement préromain des Préalpes.

Pistes et agglomérations du pays des Tricorii.

Tenant compte du fait que Strabon ne nomme que les grands peuples et que, dans sa description de la région Rhône-Alpes, il juxtapose les *Vocontii* et les *Tricorii* [1], on déduira que ces derniers ne devaient pas faire partie de la confédération voconce. Pour les mêmes raisons, il n'est pas possible de les ranger dans la confédération des *Allobroges*, bien que la plus grande partie de la vallée du Drac ait été ensuite rattachée à la *civitas* puis au diocèse de Grenoble [2]. Faute de données plus précises, mieux vaut donc considérer les *Tricorii* comme un peuple indépendant.

Le texte de Tite-Live analysé plus haut montre du moins que, dès la fin du IIIe siècle av. J.-C., une piste traversait de part en part le territoire des *Tricorii* : de *Cularo* elle se dirigeait vers le sud (*Vapincum* et *Eburodunum*) en empruntant, peut-être, la rive droite du Drac. Une autre voie nord-sud, non moins importante, est attestée au milieu du Ier siècle av. J.-C. entre *Cularo* et le littoral méditerranéen : Munatius Plancus, proconsul de *Gallia Comata*, l'emprunta avec ses troupes lorsqu'en 43 il fit mouvement de Lyon vers *Forum Voconii*, par Grenoble, le col de la Croix-Haute, Sisteron et Riez. Ce devait être une piste bien praticable et directe, puisque Plancus ne mit que huit jours pour se rendre de Grenoble aux rives du Verdon [3]. Dans le pays des *Tricorii*, elle devait suivre, sur la rive gauche du Drac, les vallées de la Gresse et de l'Ebron, et, du col de la Croix-Haute à Sisteron, la vallée du Buech.

On ne connaît par document ou monument aucun tracé de route gallo-romaine dans le bassin du Drac, sinon l'hypothétique voie transversale de Briançon à Luc par *Geminae* [4], agglomération qui pourrait se situer à Forest-St-Julien, près de St-Bonnet-en-Champsaur [5].

Aucune ville du pays des *Tricorii* [6] ne fut élevée au rang de *civitas* lors de la

1. Comme aussi Tite-Live, 21, 31, 9.

2. Les *Tricorii* ne figurent ni sur l'Arc de Suse, ni sur le Trophée des Alpes. Le problème de leur situation politique se pose de la même manière que pour les *Iconii/Ucennii* de l'Oisans.

3. Cic., *Ad Fam.*, 10, 18, 24, etc. ; *supra*, p. 280.

4. Transcrite sur la Carte de Peutinger. Je me rallie en ce qui concerne cette question aux conclusions de Fl. Vallentin, *Alpes Cottiennes*, *l. c.*, p. 53-56.

5. Peut-être au lieu-dit *Manse* (< *mansio* ?), au pied du col de même nom, où l'on a reconnu sur le terrain une piste antique mettant en communication le haut Drac et la vallée de la Luye à *Caturigomagus*/Chorges ; au confluent du Drac et du torrent d'Ancelle, importantes substructions romaines, d'où proviennent entre autres monuments des bronzes figurés et une inscription (*CIL*, XII, 1150) : J. Roman, *Répertoire archéologique*, col. 137 ; un peu plus à l'ouest, au Cros, on a récemment découvert un riche ensemble de statues de bronze d'époque romaine (voir *Gallia*, 20, 1962, p. 648-650).

6. Un texte d'Appien, *Celt.*, 1, 3, fait allusion à un peuple de Τρικούροι en Suisse ; une déesse *Tricoria* est connue par une inscription trouvée à Béziers (*CIL*, XII, 4225). — Selon Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie gauloises et celtiques*, XX, 76, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 429-430, l'ethnonyme *Tricorii* serait celtique et désignerait « les trois troupes », « allusion évidente aux facultés mobilisatrices des trois cantons d'une nation gauloise » ; c'était déjà l'avis de G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 91. Le préfixe *Tri-* pourrait indiquer que ce peuple groupait trois cantons, peut-être les trois plus grandes vallées du bassin du Drac (on pense aussi au *Trièves* : les trois voies ?). — L'attribution aux *Tricorii* d'une monnaie de type massaliote (Diane et lion ou taureau) avec la légende TRI ou OKIPT (rétrograde) serait à examiner de plus près. Cf. A. Blanchet,

romanisation des Alpes ; au Bas-Empire, toute cette région fut démembrée et redistribuée entre les diocèses limitrophes :

— la haute vallée du Drac — le Champsaur et le Dévoluy — fut rattachée au diocèse de Gap, *civitas Vapincensium*, en Narbonnaise seconde ;

— la vallée de l'Ebron — le Trièves — revint à l'évêché de Die, *civitas Deensium*, en Viennoise [1] ;

— la rive droite de la moyenne vallée du Drac et toute la basse vallée fit partie du diocèse de Grenoble, *civitas Gratianopolitana*, également en Viennoise [2].

Traité des monnaies gauloises, 1905 ; Cab. des Médailles n[os] 2248-2249 ; A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, 1, 1912, n[os] 271 et 359. — J'insiste sur le fait que la vallée du Drac a été jusqu'à présent très peu prospectée du point de vue archéologique ; le relief tourmenté et accidenté de cette région, très sujette aux éboulements et aux glissements de terrains, peut aussi expliquer en partie l'absence de découvertes.

1. Ce qui a quelquefois fait attribuer cette région aux *Vocontii*.

2. Le diocèse de Grenoble, ne succédant pas à une *civitas* du Haut-Empire et ne correspondant pas à une région naturelle nettement définie, aurait été formé avec une partie du territoire des *Allobroges*, la plus grande partie du pays des *Tricorii* et la totalité de l'Oisans, siège des *Ucennii*.

9

LE ROYAUME ALPIN DE DONNUS ET DE COTTIUS

Les limites du royaume alpin de Donnus et de Cottius [1]

La dédicace de l'arc de Suse fait connaître les quatorze tribus qui, à la fin du Ier siècle av. J.-C., composaient le royaume alpin aux destinées duquel veillaient le roi Donnus, contemporain de César, puis son fils Cottius, contemporain et ami d'Auguste. Ce nombre de *civitates* n'est d'ailleurs pas limitatif : d'autres peuplades moins importantes, tels les *Brigianii*, devaient également s'y rattacher, comme semble l'indiquer la formule finale de la dédicace de l'arc : ... *et ceivitates quae sub eo praefecto fuerunt.*

Sur ces quatorze peuplades, énumérées sans aucun ordre géographique, huit sont à localiser sur le versant français des Alpes occidentales : ce sont celles que l'on étudiera ici de façon plus détaillée ; parmi les six autres, une seule est située avec certitude, celle des *Segusini* de *Segusio*/Suse. Il y a tout lieu de penser que les cinq autres occupaient des vallées du versant italien des Alpes Cottiennes : toutefois, il n'est pas exclu que l'une ou l'autre d'entre elles ait fait partie du secteur occidental du royaume [2].

Un certain nombre de documents antiques permet de déterminer les limites de ce royaume sous le Haut-Empire [3]. Sur le versant cisalpin, vers l'est — sur la route qui constituait l'axe vital de ce district — *Ocelum*/Chiusa était selon César [4] l'*oppidum extremum citerioris provinciae* et au dire de Strabon τὸ πέρας τῆς Κοττίου γῆς [5]. C'est

1. Sur l'arc de Suse et sur l'histoire du royaume, voir ci-dessus p. 29 et 172.

2. Peut-être les *Venisami* et les *Iemerii* qui, dans la liste de Suse, sont précédés et suivis respectivement de 4 et de 2 tribus situées avec certitude sur le versant français.

3. E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 93-100 ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 363-372 ; T. Mommsen, dans *CIL*, V/2, p. 808-810 ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 156-163 ; M. de Lavis-Trafford, *Les confins de l'Italie du côté des Alpes Cottiennes, des origines à* 1713, dans *Trav. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Maurienne*, 11, 1954, p. 92-109.

4. *B.G.*, 1, 10, 5.

5. 4, 1, 3. Dans le même passage, Strabon précise que dès *Scingomagus*/Exilles on était en Italie ; plus loin (5, 1, 11), il rapporte que c'est à *Ocelum*/Chiusa que commencent les Alpes et la Celtique : bien que ces deux bourgs soient distants de 28 milles, je ne pense pas que ces deux renseignements soient contradictoires. *Ocelum* et la station voisine de *Fines* jalonnaient la limite administrative du territoire de Cottius et de la province citérieure, mais dès *Scingomagus*, on avait l'impression d'être déjà en Italie ; après les pentes abruptes de la haute Doire (Amm. 15, 5, 29 : *angustias Alpium perrumpere Cottiarum* ; 15, 10, 3 : *in his Alpibus Cottiis, quarum initium a Segusione est oppido, praecelsum erigitur jugum, nulli fere sine discrimine penetrabile* etc.), on arrive

à deux milles seulement en aval d'*Ocelum* — sans doute à la limite du territoire de cette ville-frontière, à Malano (hameau d'Avigliana) — que se trouvait à l'époque romaine la station douanière des *Fines Quadragesimae Galliarum*, appelées *Fines Cottii* sur deux inscriptions[1].

Vers le nord-est, les limites de ce territoire sont mal définies : il ne semble pas qu'elles aient englobé le bassin de la Stura di Lanzo[2], plus ouvert sur Turin que sur la Doire Ripaire et séparé de cette vallée par un puissant massif dont les crêtes s'échelonnent de 2000 à 3538 m avec le pic de Rochemelon.

Au sud et au sud-est, le val Chisone et peut-être tout le bassin supérieur du Pô (Chisone, Pellice, Pô, Varaita, Maira, Grana) devaient faire partie du royaume de Suse[3]. Pline en effet (3, 135), énumérant du nord au sud les peuples des Alpes occidentales qui avaient de son temps reçu le *jus Latii*, nomme les *Cottianae civitates* entre les *Octodurenses* (Valais) *et finitimi Ceutrones* (Tarentaise) au nord et les *Turi* (haute vallée de la Stura di Demonte) et les *Bagienni* (Bene Vagienna dans la basse vallée de la Stura) au sud. Les *Cottianae civitates* comprenaient donc du nord au sud les vallées de l'Arc (*Medulli*) et de la Doire Ripaire (*Segusini* etc.) — ce que confirme la dédicace de l'arc de Suse — mais aussi tout le bassin supérieur du Pô où il doit falloir localiser certaines tribus dont les noms figurent sur ce monument.

Mais c'est surtout sur le versant occidental des Alpes que s'étendait le royaume : limité vers le nord par le massif de la Vanoise et à l'ouest par celui du Pelvoux, il s'étendait largement au sud-ouest et au sud, englobant la haute Durance, les vallées du Guil et de l'Ubaye et une partie du bassin du Var[4]. Selon Strabon (4, 1, 3), la frontière entre la confédération des *Vocontii* et la Terre de Cottius, ἡ Κοττίου γῆ, se trouvait de son temps vers Embrun[5].

Est-ce à dire que le royaume de Suse ait eu depuis longtemps une extension aussi grande ? On ne peut sur ce point que formuler des hypothèses, car notre documentation

dans le plat pays, en Piémont au sens strict du mot. Ce flottement dans les frontières géographiques Italie-Gaule ne doit pas surprendre : elles étaient en fait « au pied des Alpes » et l'expression est assez vague en elle-même pour laisser place à de légères divergences selon les auteurs et selon les époques. *Grosso modo*, la plaine padane faisait partie de l'Italie et le royaume de Cottius de la Gaule, mais la capitale du royaume, Suse, très excentrique par rapport à l'ensemble du territoire, se trouvait pour ainsi dire en Italie. — *Scingomagus* = *Escingomagus* ou *Excingomagus* est un toponyme celtique. Des anthroponymes ayant la même racine sont connus presque exclusivement dans le Midi de la Gaule et dans les Alpes : *Escenga* à Péréal près d'Apt (ins. gallo-grecque ; *CIL*, XII, p. 137, 2) ; *Escingos* à Suse (V, 7243) et à Bordeaux (*Rev. Ep.*, 1, p. 176) ; *Excingus* à Bruzolo près de Suse (V, 7221), à Briançon (XII, 95) et à Narbonne (XII, 5024 et 5025) ; *Escingorix* à Nimes (ins. gallo-grecque ; XII, p. 383) ; *Escigorrix* près de Remoulins (XII, 2988) et à Aix (XII, 548a) ; *Escengolas* près d'Aubagne (XII, 602 add. et p. 815) ; *Excingillus* à Nimes (XII, 3370) et *Excingilla* à Narbonne (XII, 5008) ; *Excingillius* à Marguerittes près de Nimes (XII, 3005). Si l'on tient compte de ces noms, la graphie *Excingomagus*, employée une fois par Strabon, serait peut-être meilleure que *Scingomagus* que l'on trouve une fois chez Strabon et chez Pline, 2, 244.

1. *CIL*, V, 7213 et add. 8950. Sur cette route, *supra*, p. 60 et tableau routier III, p. 74-75.

2. Comme le proposait R. Rey, *l. c.*

3. Selon Dion (60, 24), Claude aurait annexé au royaume de Cottius le Jeune des territoires situés au sud du Pô, dont celui des *Caburriates*/Cavour selon Mommsen (*CIL*, V, 7836 et p. 890) : cette adjonction serait peu compréhensible s'il y avait eu entre ce territoire et celui des *Segusini* de la moyenne Doire une solution de continuité.

4. Je donne plus bas le détail de ces limites.

5. Sur cette limite, *supra*, p. 289. Au 1er siècle av. J.-C., elle passait exactement à Chorges en aval d'Embrun ; elle fut peut-être reportée à Embrun à l'époque d'Auguste ; au début du IVe siècle, la limite de la province des *Alpes Cottiae* passait en amont d'Embrun, entre cette ville et *Rama* : c'est à ce niveau qu'on lit sur l'Itinéraire de Jérusalem : *inde incipiunt Alpes Cottiae.*

concernant ce district alpin ne remonte pas au-delà de l'époque de César ; je croirais cependant volontiers que la création de ce petit royaume était sensiblement antérieure : elle pourrait remonter au IIe siècle, mais pas plus haut. En effet, faisant le récit des invasions gauloises du Ve siècle, Tite-Live rapporte seulement que les immigrants pénétrèrent en Italie *per Taurinos*[1] ; et à la fin du IIIe siècle, les troupes carthaginoises débouchent encore dans ce même pays des *Taurini*, « qui sont le premier peuple que rencontra Hannibal en descendant en Italie »[2] : si le royaume de Suse eût alors existé, il aurait été nommé à l'occasion de l'un ou l'autre de ces grands événements historiques.

Parlant de ce district alpin, Strabon écrit (4, 6, 6) : ἡ τοῦ Ἰδεόννου λεγομένη γῆ καὶ τοῦ Κοττίου. Certains exégètes ont voulu voir dans cette formule l'appellation de deux territoires distincts, qui auraient été gouvernés à l'époque d'Auguste par deux rois indigènes, Ideonnus et Cottius[3]. Les noms d'*Alpes Maritimae* et d'*Alpes Cottiae* auraient été donnés plus tard à ces deux circonscriptions, la première regroupant les *civitates* que l'on attribuera plus normalement à la partie méridionale du royaume alpin. En fait, ainsi qu'on l'a depuis longtemps proposé, il semble bien qu'il faille lire ἡ τοῦ Δόννου, etc..., « la Terre de Donnus et de Cottius », les deux souverains étant associés dans cette formule comme ils le sont dans la dédicace de Suse[4].

Ainsi que Strabon l'affirme sans aucune ambiguïté (4, 6, 6), comme les *Taurini* et d'une manière générale comme toutes les populations fixées grosso modo au sud de la ligne du Pô, les peuplades du district de Cottius étaient ligures. Strabon entend dire par là que le fond de la population des vallées cottiennes était ligure de race et de civilisation, ce qui n'exclut pas que des groupes celtiques aient pu se fixer dans tel ou tel canton du royaume avant même sa formation : ce doit être le cas des *Caturiges* et des *Medulli*. Pour un observateur de l'époque d'Auguste, le peuplement des Alpes cottiennes n'en était pas moins très différent de celui de la moyenne et de la basse vallée du Pô, à dominante celtique.

Les peuplades du versant oriental des Alpes cottiennes

Les *Segusini* sont les habitants du pays de *Segusio*/Suse, capitale du royaume alpin et résidence de ses dynastes[5]. Leur territoire comprenait le bassin de la moyenne vallée de la Doire Ripaire, depuis la frontière orientale du royaume, à *Ocelum*/Chiusa, jusque vers Chiomonte, un peu en aval de *Scingomagus*/Exilles, où la vallée se rétrécit

1. 5, 34, 8.
2. Pol., 3, 60, 8 et *apud* Strabon, 4, 6, 12 ; Liv. 21, 38, 6-7 et 39, 1.
3. G. Nenci, *La terra di Cozio et la terra di Ideonno* (Strabon 4, 6, 6), dans *Atti della Acad. naz. dei Lincei*, 1951, p. 299-305.
4. N. Lamboglia dans *R.E.Lig.*, 17, 1951, p. 246 (c.-r. de l'article de G. Nenci). L'expression μετὰ δὲ τούτους qui suit la formule critiquée n'implique pas, ainsi que l'affirme G. Nenci, qu'il s'agisse de deux territoires : elle se rapporte aux *Taurini* et aux « autres peuples ligures » qui habitent au sud du Pô, peuples au nombre desquels Strabon compte les tribus montagnardes du royaume de Donnus et de Cottius. D'autre part, le nom d'Ideonnus n'est attesté par aucun autre document. — Enfin, s'il y avait eu deux royaumes, Strabon eût écrit : ἡ τοῦ Δόννου λεγομένη γῆ καὶ ἡ τοῦ Κοττίου.
5. *CIL*, V, 7234 et 7235 : *Genius municipi Segusini* ; 7246 et 7249 : *ordo Segusinorum* ; 7261 : *vicani Segusini* etc. : toutes ces inscriptions proviennent de Suse. Holder, 2, col. 1455-1458.

sensiblement et où Strabon conserve le souvenir d'une limite[1]. Cette circonscription constituera à l'époque carolingienne la *vallis Segusina* et le *pagus Segusinus*[2].

Les *Segovii*, les *Belaci*[3], les *Tebavii*, les *Venisami* et les *Iemerii*[4] n'étant pas autrement connus que par la dédicace de Suse, il n'est pas possible, avec les seules données actuelles, de leur attribuer un territoire précis[5]. Tout au plus peut-on penser que la plupart de ces tribus doivent être localisées sur le versant italien du royaume, dans le bassin supérieur du Pô, en Piémont.

Les peuplades du versant occidental des Alpes sont heureusement plus faciles à localiser.

Les peuplades du versant occidental des Alpes cottiennes

1. *Medulli*

Selon Strabon, les *Medulli* habitaient les plus hauts sommets des Alpes occidentales, au nord-est des *Tricorii* (Drac) et des *Iconii* (Oisans) ; leur territoire était traversé par un important itinéraire transalpin qui donnait accès au pays des *Taurini* : « Tandis que les hauteurs occupées par les *Medulli* dominent principalement le confluent de l'Isère et du Rhône (entendons cette formule dans son sens le plus large), le versant opposé du même massif, incliné vers l'Italie, est habité par les *Taurini*, peuple ligure et par une autre population de Ligures, de laquelle relève le territoire appelé Terre de Donnus et de Cottius »[6]. De son côté, Ptolémée (2, 10, 7) localise cette peuplade « au-

1. 4, 1, 3. — Ptolémée 3, 1, 36 attribue aux *Segusiani* (*sic*) les villes de Suse et de Briançon : j'examine ce texte plus loin, dans le chapitre consacré aux *Brigianii*. — Le même géographe localise des *Lepontii* (3, 1, 34) dans les Alpes Cottiennes, autour d'*Oscela* : cette erreur doit venir de la confusion entre *Oscela*/Domo d'Ossola et *Ocelum*/Chiusa (N. Lamboglia dans *R.E.Lig.*, 12, 1946, p. 95, note 3). Il n'y a pas lieu de penser que ces *Lepontii* puissent être un groupe détaché du noyau-souche de ce peuple qui, démembré par les Celtes de Bellovèse, serait venu s'installer entre Turin et Suse (hypothèse de D. van Berchem dans *R.E.L.*, 40, 1962, p. 228 sq.) et qui y aurait fondé une ville homonyme de leur ancien chef-lieu. Strabon parle en effet à la fois d'*Ocelum* (4, 1, 3 et 5, 1, 11) et du grand peuple des *Lepontii* (4, 3, 3 et 4, 6, 6 et 8), dont on sait que la capitale se nommait *Oscela* et qui restèrent toujours cantonnés dans le Tessin (d'autres textes de différentes époques confirment cette localisation : Holder, 2, col. 186-187) ; et de son côté Ptolémée ne nomme pas d'autres *Lepontii* que ceux qu'il situe dans les Alpes Cottiennes, ce qui est anormal étant donné l'importance du peuple du Tessin.

2. Testament d'Abbon, édition Marion, *l. c.*

3. On rapprochera de cet ethnique des anthroponymes ligures qui pourraient être des qualificatifs d'origine : *Velaco*, attesté à Nice (*CIL*, V, 7888) ; *Velacus* à Nice (*CIL*, V, 7897) et à Busca (*CIL*, V, 7845) ; *Velagenius* à Bourg-St-Dalmas (*CIL*, V, 7850, 5 et 8) et près de Cuneo (*CIL*, V, 7635 et 7700) ; *Velagenus* (*CIL*, V, 6903 et XII, 89, à Embrun) ; *Velacena* à Turin (*CIL*, V, 7050) ; peut-être *Vilagostes*, *Velagostius*, etc. Tous ces noms, dont l'aire de répartition est limitée aux Alpes maritimes et cottiennes, pourraient être des surnoms dont on aurait qualifié des membres de la tribu des *Belaci* (l'alternance B/V est fréquente : par exemple *Vocontii*/*Bocontii*).

4. A Bourg-St-Dalmas, nom d'homme *Iemmus* (*CIL*, V, 7856).

5. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 138. Les rapprochements de tels de ces ethnonymes avec des noms de lieux ou de régions — dont fait état, par exemple, G. Oberziner, *l. c.*, p. 156-163 — n'ont pas de base sérieuse ; les localisations proposées jusqu'ici sont à ma connaissance toutes hypothétiques et fort peu satisfaisantes.

6. Strabon 4, 6, 6 ; mais voir également 4, 1, 11 et surtout 4, 6, 5. D'autres tribus de *Medulli* existaient en Gaule (dans le Médoc : Pline, 32, 62 ; Aus., *Epist.*, 7, 1-2 et 9,18 ; Sidoine, *Epist.*, 8,

dessus » des *Allobroges* : ceux-ci occupant toute la rive gauche du Rhône depuis le lac Léman jusqu'au confluent de l'Isère, c'est dans les montagnes qui dominaient vers l'est leur territoire qu'on devrait situer les *Medulli*. Enfin cette peuplade figure sur l'inscription de l'arc de Suse après les *Segusini*, les *Belaci* et les *Caturiges*, parmi les *civitates* du royaume de Cottius et sur le trophée des Alpes parmi les nations vaincues par Auguste [1].

Les hautes vallées de la Durance, de la Romanche et de l'Isère étant respectivement occupées de façon certaine par les *Caturiges*, par les *Iconii/Ucennii* et par les *Ceutrones*, la confrontation de ces divers documents et le contexte ethnographique autorisent à localiser cette peuplade dans la vallée de l'Arc ou Maurienne [2] et dans le massif du Mont-Cenis qui la domine vers l'est. Pays très accidenté et sauvage, la Maurienne constitue une région naturelle aux frontières franches : au nord et au sud, les hautes crêtes des « eaux pendantes » séparent la vallée de l'Arc de la Tarentaise, de l'Oisans et du Briançonnais ; vers l'est, le massif du Mont-Cenis, assez facilement franchissable pendant une partie de l'année [3] et qui constitua jusqu'au Moyen-Age une zone de peuplement originale [4], sépare la vallée de l'Arc du Val de Suse ; vers

12) et en Ibérie (F. Russel Cortez, *Das populaçoes precelltas do Norte de Portugal*, dans *Boletin da Associaçao de Filosofia Natural*, 2, 1951, p. 161-184) ; on connaît en outre en Espagne un *mons Medullius* (Florus, 4, 12 ; Orose, 6, 21) ; *Medullon* est le nom d'une agglomération de Vindélicie (Ptol. 2, 12, 4). De nombreux toponymes préalpins pourraient avoir pour origine le gentilice *Medullius* : Méouilles, commune de St-André (B.-A.), *de Medulla* vers 1300 ; Méailles (B.-A.) ; Méouillon en Royans et Mévouillon près de Séderon (Drôme), *villa Medullis* en 1070 (*C.S.V.*, n° 1083) et *Medullone* en 1135 (*Ibid.*, n° 844).

1. Selon Vitruve 8, 3, 20, le goître était une affection très répandue de son temps dans la *natio Medullorum* : *Aequiculis autem in Italia et in Alpibus natione Medullorum est genus aquae, quam qui bibunt efficiuntur turgidis gutturibus* ; il écrivait un peu plus haut (8, 3, 17) : *item Alpibus in Cottii regno est aqua ex qua qui gustant statim concidunt.* En réalité, le goître a été de tout temps répandu dans les vallées alpestres où les eaux sont particulièrement froides, mais surtout dans le Valais et en Savoie. Le rapprochement de ces deux passages de Vitruve confirme en outre le rattachement des *Medulli* au royaume alpin de Cottius.

2. Localisation admise par E. Desjardins, *Géographie administrative*, 2, p. 96-99 ; par Holder, s.v. *Medulli* et par l'auteur de la notice consacrée à cette peuplade dans la *R.E.*, XV, 1, col. 115-116. Sur le toponyme Maurienne, cf. A. Gros, *Dict. étym. Savoie*, s.v. Maurienne et St-Jean-de-Maurienne : les formes les plus anciennes se trouvent chez Grégoire de Tours au VI^e^ siècle (*reliquias S. Johannis apud urbem Mauriennam delatas*), dans le testament du patrice Abbon en 739 (*ipsius ecclesiae sancto Johanne Maurogennica*) et dans la chronique de Frégédaire en 753 (*Maurienna urbs super fluvium Arboris*) (dans *Script. rerum merov.*, 2). Il en ressort que *Maurienna* désigne à l'origine une ville, appelée St-Jean-de-Maurienne à partir du XI^e^ siècle ; ce n'est que par extension que ce toponyme servit à désigner toute la vallée de l'Arc, *vallis Maurigennica*, cela dès le IX^e^ siècle : en 806 en effet, la *Morienna* figurait parmi les districts alpins que Charlemagne attribuait à son fils Louis.

3. Itinéraire très fréquenté dans l'Antiquité (voir plus bas) et au Haut Moyen-Age : il mettait en communication la vallée de l'Arc et le val de Suse par les cols de l'ancien Petit-Mont-Cenis et du Clapier (une journée de marche suffit pour se rendre de Lanslebourg à Suse). Cet itinéraire a été mis en lumière par les travaux de M. de Lavis-Trafford : cf. *Mémorial du Dr M. de Lavis-Trafford*, dans *Trav. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Maurienne*, 14, 1962, *passim* ; l'auteur a insisté sur le fait que le vrai col du Petit-Mont-Cenis, où passait la piste antique, n'est pas le même que celui qui porte ce nom depuis deux siècles (voir *supra*, p. 68) ; le tracé par St-Pierre-d'Extravache fut à nouveau très utilisé au X^e^ et au XI^e^ siècle, époque à laquelle l'expansion monastique dans cette région d'altitude prit la forme d'une colonisation routière plutôt qu'agricole.

4. Dans le testament d'Abbon (739), la haute vallée de l'Arc est appelée *vallis Galisiaca* et le Mont-Cenis, *Alpes in Cenisio* ; le Mont-Cenis avait alors une individualité propre : ainsi dans le partage de l'Empire de 806, Charlemagne attribuait à son fils Louis les territoires suivants : *Saboia, Morienna, Tarantasia, Mons Cenisius, Vallis Segusiana usque ad Clusas*, etc. ; Termignon

l'ouest enfin, resserrée entre la chaîne de la Belledonne, le Mont Bellachat (2488 m) et le Mont de Fuz (2801 m), la Maurienne s'étend jusqu'au rocher d'Aiton, au confluent de l'Arc et de l'Isère.

Dépendant au Bas-Empire du diocèse de Turin [1], comme d'ailleurs la plus grande partie de la province romaine des *Alpes Cottiae*, la Maurienne forma du VI^e^ au XI^e^ siècle une circonscription ecclésiastique calquée sur l'ancienne province alpestre [2], mais dont le siège était *Maurienna*/St-Jean-de-Maurienne et non plus Suse [3].

L'itinéraire suivi en 218 par Hannibal et l'armée carthaginoise du confluent de l'Isère et du Rhône à Suse empruntant les vallées de l'Isère et de l'Arc [4], les longues et pittoresques descriptions de Polybe et de Tite-Live concernant la partie la plus montagneuse de ce trajet s'appliquent de ce fait tout particulièrement au pays des *Medulli* [5]. C'est dans cette vallée qu'il faut donc situer la πόλις dont parle Polybe (3, 51) — *castellum quod caput ejus regionis erat viculosque circumjectos capit*, dira Tite-Live (21, 33, 11) — ville dont s'empara Hannibal après s'être engagé dans les défilés qui faisaient suite au terrain plat de la moyenne vallée de l'Isère. Après cette modeste victoire, « comme ni les montagnards, frappés d'effroi, ni le terrain ne le gênaient beaucoup, Hannibal fit pendant trois jours assez de chemin. On parvint alors chez un autre peuple, nombreux pour un peuple de montagnards », *perventum inde ad frequentem cultoribus alium, ut inter montanos populum* [6].

Ce dernier texte montre sans ambiguïté que deux peuplades habitaient la vallée de l'Arc, l'une dans la basse et dans la moyenne vallée, l'autre dans la haute vallée et dans le massif du Mont-Cenis. Déjà, le texte de Strabon qui situe les *Medulli* sur les plus hautes cimes des Alpes et le fait que cette peuplade faisait partie du royaume de Cottius, laissaient présumer que c'était bien celle-là qui occupait la haute vallée

(< *Terminus*) près de Lanslebourg devait alors jalonner la frontière entre la Maurienne proprement dite et la haute vallée de l'Arc. Le massif lui-même était peu occupé mais très parcouru par les caravanes ; en revanche, les vallées de pénétration qui l'entourent étaient relativement très habitées : H. Onde, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes*, *l. c.*, p. 16-40.

1. Greg. Tur., *de gloria martyr.*, 13 : *locus ille Mauriennensis ad Taurinensium quondam urbem pertenebat.*

2. Fondé en 575 par Gontran roi de Bourgogne avec les vastes territoires que lui avaient cédés les Lombards, ce diocèse comprenait les vallées de l'Arc, de la haute Durance et de la Doire Ripaire. On ignore la raison pour laquelle ce fut *Maurienna* qui fut choisie comme siège de cet immense district et non point Suse, ancienne capitale politique. De ce fait, pendant tout le Haut Moyen-Age, le sort de la Maurienne fut plus lié à celui de l'Italie qu'à celui de la Gaule. Ce n'est qu'au XI^e^ siècle que cette circonscription fut démembrée et que l'évêché de Maurienne fut limité à la vallée de l'Arc : J. Prieur, *La province romaine des Alpes Cottiennes et les origines du diocèse de Maurienne*, dans *Rhodania*, 1962, p. 58-60.

3. Cette ville était alors avec *Amodana*/Modane la plus importante de la vallée ; un sommet et un col voisin de Modane portent le nom de *Fréjus* : rien ne permet pour autant de penser que Modane se soit jamais appelée **Forum Julii*, comme le dit A. Berthelot, dans *R.E.A.*, 37, 1935, p. 200, note 1.

4. R. Dion, *A propos de la marche d'Hannibal sur le versant occidental des Alpes*, dans *Bull. phil. et hist. du Comité*, 1960, p. 55-59. Comme l'a montré après quelques autres chercheurs M. de Lavis-Trafford, c'est au col de Clapier qu'Hannibal franchit la crête des Alpes occidentales : une piste antique y est attestée et du col on aperçoit la région de Turin et la plaine du Pô (Pol. 3. 54). Voir aussi A. Berthelot, *Questions hannibaliques. Les éléphants d'Hannibal au Mont-Cenis*, dans *R.E.A.*, 38, 1936, p. 35-38. C. Jullian avait déjà admis que l'itinéraire de la Maurienne était le seul que les troupes carthaginoises aient pu suivre pour franchir le massif alpin.

5. Pol. 3, 50-54 et Liv. 21, 32-35.

6. Liv. 21, 33, 11 et 34, 1.

de l'Arc et le massif du Mont-Cenis et que, par voie de conséquence, les *Medulli* étaient cet *alius populus* dont parle Tite-Live [1]. Mais une étude approfondie de la description géographique que nous a laissée Strabon du territoire de cette peuplade ne laisse plus aucun doute ; il écrit en effet (4, 6, 5, trad. F. Lasserre) : « On rapporte que la montée à la hauteur la plus escarpée de leur territoire est de 100 stades [18,5 km] et qu'il en faut autant pour redescendre de là aux frontières de l'Italie. Au sommet, dans certaines dépressions, se trouvent un grand lac et deux sources peu éloignées l'une de l'autre... » ; de l'une, poursuit le géographe, naissent la Durance et la Doire, de l'autre, mais à une altitude bien inférieure, jaillit le Pô. Ce passage mérite un commentaire : tout d'abord, le « on » ne peut être que Polybe, témoin oculaire : celui-ci rapporte en effet (3, 48, 12) qu'il refit tout le chemin suivi par l'armée carthaginoise à travers les Alpes, or — on vient de le voir — c'est dans le massif du Mont-Cenis qu'Hannibal franchit la crête des Alpes, ce qui explique que Polybe ait eu une bonne connaissance de cette région. Cet itinéraire, ainsi que l'ont montré les travaux de M. de Lavis-Trafford [2], abandonnait la vallée de l'Arc à Bramans, suivait la petite vallée d'Ambin, franchissait la crête au col du Clapier et par la vallée de la Clarée aboutissait près de Suse : or il y a effectivement environ 18,5 km entre Bramans et le col du Clapier ; cette même distance, reportée sur le versant italien, conduit entre Suse et Bussoleno, en un point qui ne correspond pas exactement aux frontières de l'Italie, mais on sait que cette frontière, selon les auteurs [3], était située soit en aval de Suse, près d'*Ocelum*/Chiusa, soit en amont, à Exilles. Enfin, il ne fait aucun doute que le « grand lac » mentionné par Strabon soit le lac du Mont-Cenis, situé un peu au nord du col du Clapier [4]. Ce sont là des renseignements topographiques très précis, en regard desquels les erreurs concernant l'hydrographie sont secondaires : en effet la Durance et la Doire Ripaire ont bien une source commune mais elle se trouve plus au sud, sur le plateau du Mont-Genèvre ; quant aux sources du Pô, elles sont encore plus au sud, sur le versant oriental du Mont-Viso [5]. Malgré ces confusions, explicables chez Strabon qui ne connaissait pas les lieux, on mesure l'intérêt de ce texte, qui confirme que les *Medulli* occupaient tout le massif du Cenis, avec les vallées périphériques d'Ambin, de l'Arc supérieur et peut-être du Cenischia (Novalaise), qui sont autant de trouées permettant de passer d'un versant à l'autre des Alpes.

1. En ce cas, la basse Maurienne aurait pu être le siège des *Graioceli* : c'est la solution adoptée par N. Lamboglia, *Liguria antica*, *l. c.*, qui attribue aux *Medulli* la haute vallée de l'Arc autour de Modane et aux *Graioceli* la basse vallée, autour de St-Jean-de-Maurienne. A l'appui de cette hypothèse, que je partage, on a pu faire remarquer qu'archéologiquement parlant, la Maurienne se subdivisait nettement dans l'Antiquité préromaine en deux zones de peuplement bien distinctes : la moyenne et la haute vallée de l'Arc : J. Bellet, *Répertoire de la préhistoire et de la protohistoire de la vallée de la Maurienne (Savoie)*, dans *Rhodania*, 1963, 2, p. 3-35.

2. *Supra*, p. 335, note 3.

3. *Supra*, p. 331 et note 5.

4. Plutôt que le petit lac de Savine, tout proche du col du Clapier.

5. Strabon, 4, 6, 12, confirme l'intérêt que Polybe avait apporté aux nombreux lacs qu'il avait vus dans les Alpes. — Il y a en fait une double erreur chez Strabon : d'une part, il croit que la Doire, qui prend sa source au même endroit que la Durance, est la Doire Baltée ou *Major*, qui traverse le pays des *Salassi* du Val d'Aoste, alors qu'il s'agit de la Doire Ripaire (ou *Minor*) du Val de Suse ; d'autre part, il localise ces sources près du lac du Mont-Cenis, alors qu'elles jaillissent près du col du Mont-Genèvre.

2. *Brigianii*

Les *Brigianii* sont cités sur le trophée de la Turbie après les *Caturiges* et sur le mausolée des Escoyères après les *Savincates* et les *Quariates* (sous la forme *Bricianii*), dont ils devaient être proches voisins [1]. Aussi faut-il, avec assez de vraisemblance je crois, les localiser dans le Briançonnais, autour de *Brigantio*/Briançon, au centre même du *Regnum Cottii*. On peut s'étonner dès lors de ne pas voir figurer le nom des *Brigianii* sur l'arc de Suse à côté de celui des *Medulli*, des *Caturiges* et des *Quariates*. En réalité, le Briançonnais ne formait à l'époque préromaine — comme au Haut Moyen-Age — qu'un seul pays avec la haute vallée de la Doire, de part et d'autre du col du Mont-Genèvre, depuis le verrou de l'Argentière jusqu'à celui de Chiomonte entre Exilles et Suse où, au dire de Strabon (4, 1, 3), se trouvait à l'époque d'Auguste la frontière Italie-Gaule et qui était aussi la limite naturelle et historique entre la peuplade de Suse (*Segusini*) et celle (ou celles) du Briançonnais dans son extension la plus large. Aussi, les hautes vallées de la Durance et de la Doire constituant l'axe vital du royaume alpin, ou bien les *Brigianii* étendaient-ils leur influence sur les deux versants du col du Mont-Genèvre — mais l'on n'explique pas alors leur absence de la liste des *civitates* de Suse — ou bien, confinés en haute Durance [2], dépendaient-ils de la peuplade plus importante de la haute Doire qui, elle, figurerait sur l'arc de Suse [3], la formule finale de cette dédicace laissant entendre que toutes les cités du royaume ne sont pas nommées. Insistant sur l'importance de l'axe Doire-Durance, Ptolémée (3, 1, 16) groupe d'ailleurs le val de Suse et le Briançonnais sous le seul ethnique *Segusiani*, qu'il nomme immédiatement après les *Caturiges* de l'Embrunais : il leur attribue les villes de Suse et de Briançon.

Le Briançonnais forme un canton dont la nature a fixé les bornes, une région naturelle séparée de l'Embrunais et des vallées voisines, mais qui s'ouvre largement vers l'Italie et le val de Suse par le col du Mont-Genèvre. Vers l'ouest, c'est entre Queyrières et la Bessée, dans un étroit défilé, au Pertuis-Rostang — mur de rocher dans une faille duquel passait la piste préromaine puis la route romaine — qu'aurait été la frontière des *Brigianii* et des *Caturiges* ; ce passage, qui présentait encore pendant tout le Moyen-Age les plus grandes difficultés d'accès, était alors la limite du Briançonnais et de l'Embrunais [4]. Vers le nord, cette région naturelle comprend les vallées de la Clarée [5] et de la Guisane (*Aquisiana*) jusqu'au col du Lautaret (2075 m), au-delà

1. *R.E.*, III, 1, col. 851.

2. Leur présence sur l'inscription des Escoyères implique qu'ils aient occupé au moins la haute Durance, limitrophe du Queyras.

3. Une des cinq peuplades non identifiées du royaume : *Segovii*, *Belaci*, *Tebavii*, *Venisami*, *Iemerii*. En ce cas, les *Brigianii* seraient peut-être les seuls habitants du canton de Briançon, l'ethnique correspondant au toponyme *Brigantio*, comme les *Segusini*, qui sont d'abord les habitants de *Segusio* ; linguistiquement, ce rapprochement n'est cependant pas assuré ; ce n'est d'ailleurs pas pour cette raison que je localise les *Brigianii* autour de *Brigantio*.

4. J. Roman, *Répertoire archéologique*, col. 13. La Durance, emprisonnée entre deux hautes murailles naturelles y bouillonne à une grande profondeur ; cet obstacle naturel était renforcé au Moyen-Age par un puissant rempart qui barrait la vallée, très étroite en ce point (le *Barri* dans la commune des Vigneaux ; lieu-dit *Barre-la-vie* (*via*), etc.). — Au Haut Moyen-Age, la limite des évêchés de Maurienne et d'Embrun se trouvait en haute Durance à un mille en aval de *Rama*/Rame, selon la *Vie de Ste Thècle*, composée, semble-t-il, au XI^e^ siècle : G. de Manteyer, *La Provence, l.c.*, p. 178 et 185.

5. *Annavasca* en 739 ; cette vallée donne accès vers Bardonnèche par le col de l'Echelle (1 730 m).

duquel commençait le pays des *Ucennii* ; et vers le sud, la vallée de la Cerveyrette jusqu'au col d'Isoard (2358 m), qui permettait de passer dans la vallée du Guil, siège des *Quariates*. Vers l'est enfin, le Briançonnais pré-médiéval et médiéval comprenait toute la haute vallée de la Doire jusque vers Chiomonte en aval d'Exilles. De hauts massifs infranchissables, couverts de neiges éternelles et flanqués de glaciers, constituent tout à l'entour de cette région une frontière naturelle qui, au cours des siècles, a renforcé le caractère autonome du Briançonnais[1] : à l'ouest, le massif du Pelvoux (les Ecrins, 4103 m), au nord le Mont-Thabor (3186 m) et au sud-est le Pic de Rochebrune (3324 m), pour ne nommer que les sommets les plus prestigieux.

Au Haut Moyen-Age, le Briançonnais — *pagus Briantinus* ou *Brigantinus* dans le testament d'Abbon en 739 — dépendait du diocèse de Maurienne ; il ne fut annexé à celui d'Embrun qu'au XI^e^ siècle, lorsque le marquisat de Suse fut restitué au diocèse de Turin[2].

Au carrefour de trois vallées — ouvertes à l'est vers Suse et l'Italie, au sud-ouest vers Embrun et le delta du Rhône, au nord vers Grenoble et Vienne par l'Oisans — *Brigantio*/Briançon[3] aurait été la capitale des *Brigianii*/*Bricianii*. Sous Auguste, Strabon (4, 1, 3) qualifie cette agglomération de κώμη, c'est-à-dire de *vicus*, tout comme Embrun, Exilles et Suse ; et au Bas-Empire Ammien Marcellin (15, 10, 6) parlera du *castellum Virgantia*. On ignore à quelle époque Briançon fut gratifiée du droit latin, mais ce fut sans doute en même temps que les autres *civitates Cottianae* ; comme Suse et Embrun, la ville devint par la suite *municipium* de citoyens romains inscrits dans la tribu *Quirina* : un document épigraphique du I^er^ siècle nous fait connaître par exemple un certain T. Parridius Gratus, qui était *quaestor* et *duumvir municipii Brigantien(sium)*[4]. L'agglomération préromaine de *Brigantio* se trouvait, semble-t-il, à l'emplacement du bourg médiéval de Briançon et la ville romaine dans le faubourg dit de Ste-Catherine, au pied de l'*oppidum*[5] : c'est de là que provient tout un lot de bas-reliefs gallo-

1. Voir les descriptions de Strabon (4, 6, 5) pour des vallées voisines ; et Julien, *Epist. ad S.P. q. Athen*, 286 a-b.

2. J. Roman, *Le Briançonnais, sa formation et son rattachement à l'archevêché d'Embrun*, dans *M.S.N.A.F.*, 57, 1898, p. 197-228 et carte p. 218. — L'ouvrage de G. Collino, *La carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al* 1300, Pignerol, 1908 (*Corpus Chart. Ital.*, XXXIII) doit être précieux pour l'étude de ces problèmes, mais je n'ai pu le consulter. — Ce n'est qu'en 1713 que le Briançonnais perdit la moitié de son territoire, la vallée de la Doire étant alors cédée au Piémont en échange de la vallée de l'Ubaye.

3. Toutes références sur cette ville dans Holder, 1, col. 537-538. Que ce soit dans le toponyme *Brigantio* ou dans l'ethnique *Brigianii*/*Bricianii*, on retrouve le même radical **Brig-*/*Bric-*, avec le sens de sommet, montagne, pic ; le mot pourrait être préceltique : A. Vincent, *Toponymie, l. c.*, p. 88, n° 207 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, p. 87-88 ; Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 105 ; ce thème est très répandu dans les Alpes françaises sous le nom commun *Bric* ou *Brec*, où il désigne de nombreux sommets : R. Long, dans *R.A.*, 1878, 2, p. 40-54 ; le toponyme *Briançon* (souvent situé près d'une source importante) y est également très représenté : on le trouve en Maurienne (*supra*, p. 316), près d'Authon (B.-A.), à Reilhanette (Drôme), à Ménerbes (Vse), près de Tarascon (B.-du-R.), etc... ; sur Briançon dans les Alpes-Maritimes, auj. Briançonnet (≺ *Brigomagus*), voir *infra*, p. 369. *A priori*, on aurait pu penser que *Brigomagus*/Briançonnet était le marché des *Brigianii*, comme *Caturigomagus*/Chorges celui des *Caturiges*, mais les peuplades nommées sur l'inscription des Escoyères, dont les *Bricianii*, sont toutes rassemblées dans le bassin supérieur de la Durance. — Dans le haut Drac, à Forest-St-Julien, nom d'homme *Brico* : *CIL*, XII, 5698, 4.

4. *CIL*, XII, 95. Sur une autre inscription tardive (IV^e^ siècle) (*CIL*, XII, 94, mais aujourd'hui perdue), on lit : ... *qui municip[ii Brigantionis incolae sunt ...] biis Brigantionis sunt* [...

5. J. Roman, *Répertoire archéologique*, col. 22-23.

romains et des substructions d'époque romaine y ont été récemment encore mises au jour [1].

Les autres agglomérations antiques de cette région, que nous font connaître les Itinéraires routiers romains [2], sont *Druantium*/Montgenèvre, au point où la route franchissait l'*Alpis Cottia* [3], *Gaesao*/Césanne, *ad Martis*/Oulx ainsi que *Scingomagus*/Exilles en haute Doire, et dans la vallée de la Guisane, sur la route de Grenoble, *Stabatio* près de Monêtier [4].

Au Bas-Empire, la *Notitia Galliarum* ne signale qu'une seule cité en haute Durance et dans les vallées adjacentes, la *civitas Ebrodunensium*, métropole des *Alpes Maritimae*; mais le Briançonnais n'y fut pas rattaché : comme la Maurienne et le Val de Suse, il dépendait de Turin. Ce n'est qu'au XI[e] siècle que le diocèse d'Embrun regroupera le Briançonnais avec l'Embrunais, le Queyras et la vallée de l'Ubaye.

Le Briançonnais a été tout au long de son histoire un pays très autonome : son langage, ses us et coutumes, les caractères physiques mêmes de ses habitants étaient très différents de ceux des populations voisines, dont ils furent toujours séparés du point de vue politique, administratif et religieux. Au Moyen-Age, après 1343, la principauté du Briançonnais jouissait encore de libertés considérables et d'une indépendance quasi totale [5] : je vois pour ma part, dans cette autonomie traditionnellement conservée, la conséquence d'une situation qui remonte aux origines du peuplement de ces régions montagneuses, et plus particulièrement au groupement ethnique des *Brigianii* du deuxième âge du Fer.

« Grand rendez-vous du trafic alpin » écrivait R. Blanchard en parlant du Briançon des temps modernes : c'est déjà ce qu'était *Brigantio* au I[er] siècle avant J.-C., le col du Mont-Genèvre ayant toujours fait de ce carrefour de vallées une position stratégique, militairement et commercialement. Et c'est peut-être la raison pour laquelle Ptolémée groupait sous le seul nom de *Segusiani* tous les habitants de la haute Doire et de la haute Durance, d'Avigliana au Pertuis-Rostang : à côté de *Segusio*, capitale incontestée du royaume, mais vers laquelle se tournaient surtout les populations occupant les vallées du versant oriental de l'*Alpis Cottia*, *Brigantio* était peut-être le chef-lieu secondaire du petit Etat alpin, dont dépendaient les tribus cottiennes du versant occidental des Alpes.

3. *Caturiges*

Le nom des *Caturiges* est inscrit sur l'arc de Suse et sur le trophée de la Turbie après celui des *Ucennii* de l'Oisans et avant celui des *Brigianii* du Briançonnais. Pto-

1. J. Clarke de Dromantin, *Les néréides de la fontaine gallo-romaine du Fontenil-sous-Briançon*, dans *B.S.E.H.A.*, 1938, p. 145 sq. et Espérandieu, *Recueil*; au même endroit, découverte de thermes gallo-romains : cf. *B.S.E.H.A.*, 1952, p. 41.

2. Voir ci-dessus les tableaux routiers III, IV et V, p. 74-77.

3. *Supra*, p. 61.

4. *Aquae Levae* au VIII[e] siècle. Il existait près de Monêtier des eaux thermales chaudes, au lieu-dit « les Césars », où l'on trouverait encore de temps à autre des monnaies romaines (communication de M. E. Thévenot). On rapprochera ce toponyme de *Stabulo*/Estoublon (B.-A.) et de *Stabulum* près d'Elne (P.-O.).

5. A. Fauché-Prunelle, *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes Cottiennes briançonnaises*, Paris, 1856-1857 ; J. Roman, *Dict. topo. Hautes-Alpes*, p. L ; T. Sclafert, *Le Haut Dauphiné au Moyen-Age*, Paris, 1926, p. 584 sq. Sur l'importance commerciale de Briançon au Moyen-Age, voir l'aperçu que j'en ai donné dans *Delta*, 1966, 15, p. 25.

lémée (3, 1, 15) de son côté donne *Eburodunum*/Embrun comme chef-lieu de cette peuplade, ce qui rend sa localisation certaine [1]. En 58 av. J.-C., lorsque César se rendit en Gaule par le col du Mont-Genèvre, une partie au moins de son armée passa par la haute Durance : *ibi... Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur*, mais il parvint tout de même à gagner les *fines Vocontiorum* en passant très certainement par Embrun [2]. A l'époque d'Auguste, Strabon (4, 1, 3) situe au bourg même d'Embrun la frontière des *Vocontii* et du *Regnum Cottii* : bien que les distances données par le géographe soient précises et justes, il semble, comme je l'ai dit, que ce ne soit là qu'une approximation topographique, car Embrun, chef-lieu des *Caturiges*, dépendait incontestablement, à cette époque du moins, du royaume alpin ; il est invraisemblable d'autre part de voir une ligne de démarcation, même à cette date tardive, passer au milieu du territoire d'un ancien peuple et qui plus est transformer une capitale indigène en poste-frontière. En fait, la limite orientale de la confédération des *Vocontii* se situait près de Chorges, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest d'Embrun, qui était toutefois la première ville importante que l'on rencontrait sur le versant des Alpes après que l'on eût quitté la Province [3].

Les *Caturiges* occupaient la vallée de la haute Durance depuis le Pertuis-Rostang, près de l'Argentière, jusqu'au confluent de l'Ubaye [4]. Vers le nord et le nord-ouest, de vastes massifs, culminant entre 2500 et 3500 m d'altitude, séparaient le territoire de ce peuple de celui des *Tricorii* du Drac ; au nord-est et à l'est, de hautes crêtes servaient de limites avec les peuplades alliées du Briançonnais et du Queyras, tandis qu'au sud les massifs du Parpaillon (2988 m) et du Morgon (2327 m) jouaient le même rôle avec celles de la vallée de l'Ubaye ; à l'ouest enfin, la frontière entre les *Caturiges* et les *Avantici* passait aux abords de Chorges.

Eburodunum/Embrun était la capitale des *Caturiges*. Strabon qualifie l'agglomération de κώμη, comme Briançon et Suse. La ville et le territoire de la *civitas* furent sous le Haut-Empire inclus dans le district des *Alpes Cottiae* [5], puis, après la réforme administrative de Dioclétien, rattachés à la province des *Alpes Maritimae* [6] dont Em-

1. En outre, sur la Carte de Peutinger, on lit le mot *Caturiges* entre *Caturigomagus* et *Stabatio*, donc approximativement en bonne place (pour la région Rhône-Alpes, les seules peuplades dont les noms figurent sur cette carte sont : *Bocontii*, *Caturiges*, *Cavares* et *Selleri*, et en plus la notation *Cotii Regnum*).

2. *B.G.*, 1, 10, 4. *Supra*, p. 317 sq.

3. Ce problème de topographie est examiné plus en détail *supra*, p. 279.

4. La vallée de la Gironde ou Vallouise (*Garentona*), qui débouche dans la vallée de la Durance juste en aval du Pertuis-Rostang, pouvait tout aussi bien dépendre de cette peuplade que des *Brigianii*. En revanche, la basse vallée du Guil, séparée du Queyras par de profondes gorges, relevait certainement des *Caturiges*, comme Guillestre d'Embrun au Moyen-Age.

5. *CIL*, V, 7259 (provenant de Suse) : *T. Cassio T. fil. Quir(ina) Sextino dec. et IIviro civitatis Ebroduniens(ium), flamini Aug. provinciae* [C]*ottianae...*

6. *CIL*, XII, 81 (A. Guillaume, dans *Bull. arch. du Comité*, 1885, p. 205) ; Espérandieu, *ILGN*, 15 ; *CIL*, XII, 78 : sur une face du monument, *Annius Rufinus praes(es) provin(ciae) Alpium Maritimar(um)* ; sur l'autre : *procos. civit. Catur. d.n.e.curic... Procur.Prov.Al(pium)...* ; *CIL*, XII, 5707 : *ordo Cat.* — Ces inscriptions, qui sont toutes deux des dédicaces impériales, malheureusement incomplètes, semblent dater de la fin du IIIe siècle, époque à laquelle Embrun dépendait des Alpes Maritimes ; de toute manière, il faut restituer *civitas Caturigum* et *ordo Caturigum* ; bien que ces monuments aient été découverts à Chorges, dans les deux cas, il s'agit de formules collectives se rapportant à l'ensemble de la cité des *Caturiges* et non à la seule ville de *Caturigomagus* qui n'eut jamais rang de cité. [On trouve de même : *civitat. Sogiontior(um)*, *CIL*, XII, 1871 ; *civitat. Voc(ontiorum)*, *CIL*, XII, 1567 et *ordo Vocontior(um)*, *CIL*, XII, 1585 ; *civitas Tricastinorum*, *CIL*, XIII, 1913]. Les deux inscriptions n° 78, gravées sur un socle de statue

brun est la métropole vers l'an 400, *metropolis civitas Ebrodunensium*[1], supplantant ainsi *Cemenelum*. L'*oppidum* préromain et la ville romaine d'*Eburodunum* se trouvaient très exactement sur le site de la ville moderne, socle rocheux dominant la Durance, au point où brusquement la vallée se rétrécit sensiblement[2].

A mi-chemin entre *Eburodunum* et *Brigantio*, tous les Itinéraires routiers antiques nomment la station de *Rama*, aujourd'hui Rame. Le site primitif, qui se trouvait sur la rive droite de la Durance, au confluent de la Biaisse, était encore occupé au XII^e^ siècle, au point que l'auteur du poème de Gérard de Rossillon en fait mention au même titre que Gap, Embrun et Briançon. Mais au XIII^e^ siècle, l'agglomération fut littéralement emportée par une terrible inondation[3].

Au sud de Rame, le confluent de la Durance et du Guil offrait une position stratégique qui n'a pas dû échapper aux populations préromaines. Dominant et commandant le confluent, le socle rocheux de Mont-Dauphin, inaccessible de trois côtés, se prêtait particulièrement bien à l'établissement d'un *oppidum*. Malheureusement, la splendide forteresse qu'y construisit Vauban à la fin du XVII^e^ siècle a masqué tous les vestiges antiques ; l'archéologie révèle toutefois une agglomération gallo-romaine au Plan de Phazy, autour d'une ancienne chapelle, dans la petite plaine alluviale qui s'étend au pied du fort et qui a dû prendre la suite de l'ancien habitat de hauteur.

En aval d'Embrun, à la frontière des *Caturiges* et des *Avantici* du Gapençais, les Itinéraires routiers font connaître la station de *Caturigomagus*, aujourd'hui Chorges[4]. Alors que le chef-lieu de la peuplade, *Eburodunum*, était sur une hauteur, *Caturigomagus*, « le marché des Caturiges », était un habitat de plaine, situé dans la vallée perchée de la Luye, long couloir naturel qui permet d'éviter les étroits de la Durance au niveau d'Espinasse. *Caturigomagus* était un lieu de marché, mais aussi, au I^er^ siècle

à Chorges ont été « restaurées » en 1829, mais on en a des copies antérieures, dont celle de Vallon-Corse (ms. déposé au Grand Séminaire de Gap, II, p. 254-255), sur laquelle je me suis fondé ; cf. Fl. Vallentin, *Epigraphie gallo-romaine*, *l. c.*, p. 38-41 (il lit : *civitas Caturigomagensium*), et *CIL*, XII, add. n° 78, p. 804. Ce sont des dédicaces impériales comme on en trouve en grand nombre dans la partie méridionale des Alpes Maritimes au II^e^ et au III^e^ siècles : à Cimiez (*CIL*, V, 7979, 7980), à Vence (*CIL*, XII, 8, 9, 11, 12), à Briançonnet (*CIL*, XII, 56-58), à Antibes (*CIL*, XII, 169-173), etc. — Après la réforme de Dioclétien, la frontière entre les *Alpes Maritimae* et les *Alpes Cottiae* fut reportée entre Embrun et Rame ; elle est marquée entre ces deux stations sur l'Itinéraire de Jérusalem de 333 de la manière suivante : *inde incipiunt Alpes Cottiae* : on comprendrait mieux cette formule si elle s'était trouvée entre Rame et Briançon, à la limite traditionnelle de l'Embrunais et du Briançonnais (voir ci-dessus p. 338, note 4).

1. *Not. Gall.* Cf. *CIL*, XII, p. 11.

2. Plusieurs inscriptions gallo-romaines ont été découvertes dans le sous-sol de la ville moderne, en particulier dans le quartier de la cathédrale : J. Roman, *Répertoire*, col. 57-59. Malheureusement, ici comme à Gap, il n'y a plus sur place, depuis la génération de J. Roman et de Fl. Vallentin, d'érudit local susceptible de recueillir les monuments accidentellement mis au jour et l'occasion n'a pas dû manquer ces dernières années, lors des importants travaux d'urbanisme entrepris dans ces villes.

3. G. Barruol, dans *Delta*, 1965, 13, p. 25.

4. Selon J. Roman, *Répertoire*, col. 46-49, la ville romaine se serait trouvée au lieu-dit le Château, sur le flanc de la montagne où s'élevait encore au X^e^ siècle une agglomération ; cette hypothèse est très invraisemblable, la station gallo-romaine devant être recherchée évidemment sur l'axe de la voie dont le tracé a été reconnu. En revanche, dominant vers le sud la ville de Chorges, la colline du Grand Châtelard pourrait correspondre à l'habitat préromain ; l'auteur de l'article sur *La voie romaine per Alpem Cottiam*, dans *B.S.E.H.A.*, 1953, p. 77-87 propose de l'identifier plutôt avec l'*oppidum* de Montgardin situé à 2 km à l'ouest de Chorges. — Sur l'impossibilité d'identifier *Caturigomagus* et la *civitas Rigomagensium* de la *Notitia*, voir plus bas p. 349.

av. J.-C., un poste-frontière important sur l'axe routier de la Durance, entre la confédération des *Vocontii*, dont dépendaient les *Avantici*, et le *Regnum Cottii* auquel étaient fédérés les *Caturiges* : c'était la ville la plus occidentale des *Caturiges*.

Ces trois villes caturiges étaient les principales étapes de la grande route internationale qui mettait en relation la Gaule méridionale et l'Italie padane par la vallée de la Durance. A cheval sur ce passage obligé, qu'empruntait le plus fréquenté des itinéraires transalpins, le territoire des *Caturiges* apparaît par excellence comme une seigneurie de routes : nul ne doute que les indigènes devaient tirer de nombreux avantages de cette position [1].

La celticité évidente du nom des *Caturiges* [2] et de celui de leurs villes principales, *Eburodunum* [3], *Caturigomagus* [4] — auxquelles il faut joindre les bourgs voisins d'*Ictodurus* entre Chorges et Gap et de *Rigomagus* près de Barcelonnette — n'est pas sans intérêt sur le plan historique : elle semble manifester l'emprise des peuplades celtiques sur les grands passages transalpins.

La répartition même des peuplades homonymes des *Caturiges* ne manque pas d'intérêt. Décrivant la partie des Alpes située au nord du royaume de Cottius, Strabon écrit (4, 6, 6) : « Au-dessus des *Salassi*, sur la crête même des Alpes, on rencontre successivement (du sud au nord) les *Ceutrones*, les *Catoriges*, les *Varagri*, les *Nantuates*, le lac Léman que traverse le Rhône et finalement la source de ce fleuve ». Il est vraisemblable que ces *Catoriges* — que le géographe semble pourtant bien localiser entre la Tarentaise (*Ceutrones*) et la région du haut Rhône (*Vallis Poenina*) — ne sont autres que les *Caturiges* de la haute Durance, d'autant qu'il ne parle nulle part ailleurs de ce peuple, ce qui étonne compte tenu de son importance : dans ce cas Strabon eût commis une erreur de localisation assez grave. Mais il n'est pas impossible qu'il y ait eu en Haute-Savoie, dans la vallée de l'Arve ou dans celle de la Drance par exemple, donc dans l'*ager Allobrogum*, une peuplade homonyme de celle d'Embrun. Pline en effet (3,125) connaît en Gaule Transpadane d'autres *Caturiges Insubrum exsules* et un autre noyau de cette population habitait dans la vallée de la Meuse [5]. Enfin, dans la région d'*Eburodunum*/Yverdon, sur le bord du lac de Neuchâtel, on a reconnu un culte important à *Mars Caturix*, divinité

1. La Durance était navigable au Moyen-Age, et sans doute aussi dans l'Antiquité, jusqu'à hauteur d'Embrun : voir mon étude sur *La Durance*, dans *Delta*, 1965, 13 et 14 ; 1966, 15. Si la route était directement ou indirectement une source de revenus pour les indigènes, comme chez tous les peuples alpins le métier militaire était pour les hommes une activité de choix : une inscription trouvée en Dalmatie (*CIL*, III, 6366 = 8491) nomme un certain *Primus Titi f. tubicen do(mo) Caturix mil. coh. III Alp(inorum)* : ce mercenaire d'un corps de troupes alpines (un trompette) pouvait être originaire du pays des *Caturiges*.

2. Holder, 1, col. 859-860, s. v. *Caturiges* et 847-848, s. v. **Catu-*.

3. La forme *Eburodunum* est donnée par tous les Itinéraires (voir Tableau routier III) et par quelques inscriptions : Holder, 1, col. 1398-1400 ; A. Vincent, *Toponymie*, p. 89-90, n° 209 : *-dunum* = forteresse ; souvent les noms en *-dunum* désignent des *oppida* commandant des voies antiques, ce qui est ici le cas ; Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie*, I, 4, *Eburones*, *Eburovices*, dans *Ogam*, 11, 1959, p. 39-42.

4. La forme *Caturigomagus* est donnée par les Gobelets de Vicarello et par la Table de Peutinger ; elle est abrégée en *Caturrigae* sur l'Itinéraire d'Antonin ; en 1062, *villa de Cadorgas* (*C.S.V.*, 2, p. 35) ; en 1080, *sancta Maria Caturigensis* (*C.S.V.*, 2, p. 556) et *Cadurgas* (*C.S.V.*, 2, p. 561) ; en 1338, *Caturias seu Chaorgias*, etc. Cf. Holder, 1, col. 860 ; J. Roman, *Dict. topo.*, p. 39. L'évolution avec aphérèse *Caturigomagus* > *Caturigae* > Chorges est classique. De même *Venetonimagus* > Vieu, Ain : *CIL*, XII, 2541, 2544, 2564.

5. Agglomération gallo-romaine nommée *Caturices* sur la Table de Peutinger et *Caturrigis* dans l'Itinéraire d'Antonin (365, 2), auj. Bar-la-Ville (Meuse) : ce toponyme implique en ce lieu l'implantation d'un groupe de *Caturiges* à l'époque préromaine.

éponyme des *Caturiges*, ainsi que l'a bien vu E. Thévenot[1]. Le rapprochement de *Mars Caturix* à *Eburodunum* sur le plateau suisse et d'*Eburodunum*, chef-lieu des *Caturiges*, en haute Durance semble montrer avec évidence l'origine commune de ces populations[2]. Ainsi retrouverait-on les traces de ces Celtes *Caturiges* dans le Barrois, près de Bar-le-Duc, sur le plateau suisse au sud du lac de Neuchâtel, peut-être en Haute-Savoie, en haute Durance autour d'Embrun et dans la vallée du Pô, sans qu'il soit possible de présumer dans quels sens et à quelles époques ont pu se faire ces migrations.

Au Bas-Empire, la *civitas Ebrodunensium* devint le noyau d'un vaste diocèse[3] auquel furent rattachés le Queyras (*Quariates*), la vallée de la Blanche et Seyne (*Edenates*), plus tardivement la vallée de l'Ubaye (*Savincates* ?) et au Moyen-Age le Briançonnais (*Brigianii*)[4]. On est donc ici en présence d'un phénomène inverse de celui qu'on remarque dans la vallée du Rhône en particulier : là, tous les « pays » qui avaient été le siège d'une peuplade indigène, servirent de cadre à un ou même à plusieurs diocèses (exemple des *Cavares*) ; ici au contraire — et il en est de même pour Gap, *Maurienna*, Grenoble, etc. — de grands diocèses regroupaient les territoires de plusieurs peuplades préromaines.

4. *Quariates*

Hormis l'Oisans, il n'est pas dans les Alpes françaises de pays aussi caractérisé et aussi nettement limité par la nature que le Queyras. Cellule naturelle fortement clôturée par de hautes crêtes couronnées de vastes et sombres forêts de résineux, elle est difficilement accessible de tous côtés[5] et les localités habitées s'y étagent, aujourd'hui comme hier, entre 1200 et 2055 m d'altitude.

Séparée de l'Embrunais par la Combe du Queyras, impressionnant défilé de plusieurs kilomètres de long[6], au fond duquel coule le torrent du Guil, la vallée ne s'élargit et ne devient habitable et cultivable qu'en amont de Château-Queyras. A l'autre extrémité, vers le sud-est, la vallée est dominée par la masse du Mont-Viso

1. *CIL*, XIII, 5054, 11472, 11473 à Yverdon ; 5046 à Nonfoux ; 5035-5037 à Riaz ; 6474 à Boëckingen. Protecteur de la peuplade, *Mars Caturix* est aussi dieu guérisseur associé à Apollon (comme *Albiorix* au Sauze d'Oulx) ; E. Thévenot, *Sur les traces des Mars Celtiques*, *l. c.*, p. 86-89 ; F. Staehelin, *Die Schweiz in Römischer Zeit*, *l. c.*, p. 534.

2. On rapprocherait également le nom des *Avantici*, peuplade localisée immédiatement à l'ouest des *Caturiges*, autour de Gap, d'*Aventicum*/Avenches, ville située au cœur de la Suisse.

3. Le premier évêque d'Embrun connu est Marcellin au milieu du IVe siècle : J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 135. Il y a peu de choses à retirer de l'ouvrage du R.P.M. Fournier, *Histoire des Alpes Maritimes ou Cottiènes et particulière de leur Métropolitaine Ambrun*, édité par l'abbé Guillaume, Paris, 1890 ; sur Embrun, voir également [abbé Albert], *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, 1783.

4. Le testament d'Abbon (éd. Marion, p. 38-39) fait mention en 739 du *pagus Ebredunensis* et du *pagus Rigomagensis* ; le Queyras n'y figure point et pourtant Abbon y possédait des propriétés.

5. R. Blanchard, *Les Alpes occidentales*, 5/2, p. 892 sq. ; Th. Sclafert, *Le haut Dauphiné au Moyen-Age*, *l. c.*, p. 584 sq. et 599 sq.

6. Exactement sur les 19 km qui séparent Guillestre, près du confluent du Guil et de la Durance, de Château-Queyras. Ces défilés sont l'équivalent — géographiquement et géologiquement — des étroits du Lauzet dans la vallée de l'Ubaye et de la Gorge de Gavet et Livet en Oisans : dans les trois cas, en Ubaye, dans le Guil et en Oisans, la moyenne et la haute vallée était le siège d'une peuplade distincte de celle qui occupait la basse vallée et la zone du confluent.

(3841 m) — *mons Vesulus, celsissimum cacumen Alpium* selon Pline [1] — véritable château d'eau où prennent leurs sources le Pô et ses nombreux affluents du côté italien, le Guil et l'Ubaye sur le versant français.

Ce n'est donc que par les vallées secondaires que l'on peut sortir du Queyras ou y pénétrer [2], en empruntant toutefois des cols relativement élevés. Vers le nord, le col d'Isoard (2358 m) devait permettre de passer vers *Brigantio* et le col du Mont-Genèvre ; mais le plus utilisé de ce côté-là devait être encore le col de Thures (2810 m), qui, à partir d'Abriès, permettait de rejoindre la haute Doire à Césanne (*Gaesao* ou *Tyrium*) [3] : c'était l'itinéraire le plus court pour se rendre du Queyras à Suse ; vers l'est, le col de la Croix (2309 m) a toujours été le plus facile pour passer dans le Val Pellice, au pays des *Bagienni* (*Forum Vibi Caburrum*/Cavour) ; au sud-est, le col Agnel (2746 m) et le col de St-Véran (2860 m) dans les vallées de l'Aygue, et le col de Longet (2672 m) à l'extrémité du vallon de Cristillan, donnaient accès dans le Val Varaita, pays des *Veneni*. D'autres cols secondaires pouvaient être utilisés dans l'Antiquité comme ils le furent au Moyen-Age, mais tous n'étaient franchissables qu'à la bonne saison et à dos de mulets, ce qui devait restreindre considérablement les rapports de la tribu locale avec les peuplades des vallées voisines.

Le nom qu'a conservé cette vallée, le *Queyras* [4], lui vient de la peuplade préromaine qui l'occupait, celle des *Quariates*. Cet ethnique figure sur l'arc de Suse parmi les *civitates* du *Regnum Cottii* ; Pline les nomme dans les Alpes occidentales sans localisation bien précise (3, 35) ; enfin ils paraissent aux côtés des *Capillati*, des *Savincates* et des *Bricianii* sur l'inscription du mausolée des Escoyères, qui s'élevait précisément au cœur même du Queyras.

Le chef-lieu primitif de la vallée se trouvait, semble-t-il, à Villevieille [5], au confluent du Guil et de l'Aygue Agnelle, point de départ de l'itinéraire transalpin par les cols

1. 3, 117 ; autres renseignements sur le mont Viso chez Verg., *Aen.*, 10, 708 ; Str. 4, 6, 5 ; Mela, 2, 4, 62 ; Solin., 2, 25 ; Mart. Cap., 6, 640. Selon les Anciens, le Viso et le pic de Rochemelon près de Suse auraient été les plus hauts sommets des Alpes (C. Jullian, *Hist. Gaule*, 1, p. 43, note 4). — Près d'Esparron-en-Verdon (B.-A.), lieu-dit *Val de Viso* au Moyen-Age (*C.S.V.*, 2, 273).

2. Il est exclu qu'il y ait eu dans l'Antiquité une route dans la Combe du Queyras ; des pistes la contournait par les hauts.

3. *Supra*, p. 66, note 5.

4. J. Roman, *Dict. topo.*, s.v. Queyras : *Quadratum* au XII^e siècle, *Cadratium* au XIII^e et au XIV^e siècle etc. L'ethnique s'est imposé dans la toponymie, mais aussi dans l'oronymie : un sommet s'appelle le Grand Queyras ; on trouve également le Queyron et le Grand Queyron, mais le mot est commun dans les Alpes où il désigne des sommets rocheux ayant la forme de cubes ; de même, Queyrières dans la vallée de la Durance, en amont de l'Argentière, a une toute autre origine : *Careria* au XII^e siècle, donc toponyme plutôt en rapport avec la route au niveau du franchissement difficile du Pertuis-Rostang. Il semble bien qu'il y ait eu dans l'évolution *Quariates* > Queyras — dont la racine pourrait être **Kar-* (> le Caire, nom très répandu dans les Alpes) avec le sens de rocher pointu, de montagne — une confusion avec le latin *quadrum*, bloc de pierre taillé, aux formes régulières ; le Queyras serait-il « le pays des rochers » ? Sur d'autres lieux-dits Queyras, cf. J. Roman, *Dict.* s.v. — Selon Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie, XX*, 75, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 428-429, l'ethnonyme *Quariates* serait celtique et signifierait « (les hommes) du chaudron », non que ces montagnards aient été des fabricants ou des vendeurs de chaudrons, mais détenteurs d'un chaudron merveilleux : il y aurait là une allusion mythologique. Si cette étymologie devait être acceptée, ne pourrait-on pas au contraire, en rapprochant ce sens de la présence en Queyras d'importantes mines de cuivre, attribuer à l'ethnique le sens de « (fabricants) de chaudrons » ? (voir *infra*, p. 346, note 4).

5. J. Roman, *Répertoire*, col. 6 ; *Vuilla Vetole* dans le testament d'Abbon en 739. Ce n'est qu'au Moyen-Age que Château-Queyras — *castellum Cadracii* en 1260 — devint chef-lieu de la vallée.

Agnel et de St-Véran [1] ; une autre agglomération antique devait se trouver à Aiguilles, un peu plus en amont, où l'on a retrouvé une inscription gallo-romaine [2]. En fait, les découvertes archéologiques en Queyras sont très rares et elles le seront toujours, car périodiquement des inondations torrentielles dévastent la vallée, recouvrant les terres arables et en même temps les vestiges antiques sous une épaisse couche d'alluvions [3]. En revanche, les découvertes fortuites de *tumuli* de la fin de l'âge du Bronze (VIIIe-VIe siècles), riches en mobilier métallique, attestent une vie intense durant la première moitié du Ier millénaire av. J.-C., dans cette vallée comme d'ailleurs dans tout le bassin de la moyenne et de la haute Durance, époque à laquelle les gîtes métallifères du haut Queyras étaient peut-être déjà exploités [4].

L'habitat antique se groupait dans la vallée proprement dite, mais aussi sur les plateaux qui la dominaient. Ainsi, au niveau de la Combe du Guil, sur le flanc exposé au soleil, entre la vallée d'Arvieux et la Durance, les terrasses suspendues à mi-hauteur entre le torrent et les crêtes étaient habitées dans l'Antiquité : c'est sur l'une d'elles, aux Escoyères, que s'élevait le mausolée d'un *praefectus Capillatorum, Savincatium, Quariatium, Bricianiorum* [5]. Des pistes desservaient ces plateaux : un ancien itinéraire, nommé Chemin des Espagnols, passant au Queyron, aux Escoyères, au Châtelard et à Furfande rejoignait la vallée de la Durance à Eygliers et à Mont-Dauphin, évitant ainsi les profondes gorges du Guil en amont de Guillestre [6].

Au Bas-Empire, le Queyras ne constitua pas une cité autonome comme la vallée voisine de l'Ubaye : il fut rattaché à Embrun. Et à l'époque carolingienne, il ne semble même pas que ce canton naturel ait formé un *pagus* : c'est le Moyen-Age qui rendit au Queyras son importance, avec la reprise des relations commerciales entre la Provence et le Piémont [7].

1. Où se trouvent des mines de cuivre (sur le flanc du mont Queyron, près de N.-D. de Clausis) exploitées dès l'Antiquité : *supra*, p. 98.

2. Trouvée en 1855 dans le ruisseau du Penin : *T. Vennonius Smertulli f. Quir.* [.....] *civitatem* [.....] (*CIL*, XII, 83) ; J. Tivollier et P. Isnel, *Le Queyras, l. c.*, 2, p. 19-20.

3. Sur les conséquences des inondations dans ces régions de haute montagne, et plus particulièrement dans le bassin de la haute Durance, voir mon étude sur *La Durance*, dans *Delta*, 1965, 13, p. 24-25.

4. Découvertes de Guillestre, des Escoyères, de Ville-Vieille, de Ristolas, de St-Véran etc. : J. Roman, *L'époque préhistorique et gauloise dans le département des Hautes-Alpes*, dans *Congrès Soc. française d'arch.*, Tours, 1879 ; J.-C. Courtois, *Essai sur la protohistoire des Alpes du Dauphiné*, dans *R.A.E.*, 12, 1961, p. 283-303 ; du même, *L'âge du Bronze dans les Hautes-Alpes*, dans *B.S.P.F.*, 54, 1957, p. 23 et 25 et 57 ; 1960, p. 164-171 (découvertes de Guillestre).

5. *Supra*, p. 44. J. Tivollier et P. Isnel, *Le Queyras, l. c.*, 1, p. 38-40 et 2, p. 9-18 font état d'autres découvertes.

6. J. Roman, *Répertoire*, col. 5 et A. Guillaume, *Annibal franchit les Alpes*, La Tronche-Montfleury, 1967, p. 68 et croquis n° 4. Les importants travaux de viabilité exécutés le long du Guil dans la Combe du Queyras sont récents ; l'ancien chemin passait par la Viste et Mont-Gauvi : J. Tivollier et P. Isnel, *l. c.*, 2, p. 325 sq.

7. G. Barruol, *La Durance*, dans *Delta*, 1965, 15, p. 26.

5. *La vallée de Barcelonnette**

Les Savincates

Les textes.

Parmi les *civitates* de la *provincia Alpium Maritimarum* énumérées au début du Ve siècle dans la *Notitia Galliarum*[1], le deuxième suffragant d'Embrun, la *civitas Rigomagensium*, n'est pas connu par d'autres sources antiques et sa localisation a longtemps été incertaine. Les sept cités qui dépendaient de la métropole *Ebrodunum* (Embrun) étaient, dans l'ordre : *Dinia* (Digne), *Rigomagus*, *Salinae* (Castellane), *Sanitium* (Senez), *Glanate* (Glandève), *Cemenelum* (Cimiez) et *Vintium* (Vence).

Toutes les autres cités de cette province, connues par de nombreux textes antiques et médiévaux, sont identifiées avec certitude avec des localités actuelles et des régions naturelles qui ont conservé pendant tout le Moyen-Age leur autonomie religieuse. Seule *Rigomagus* n'a pas laissé de traces dans la toponymie régionale. Mais ce nom subsistait encore au VIIIe et au IXe siècle et servait sous la forme adjective *Rigomagensis* à désigner une région naturelle et une circonscription administrative.

En effet, une des chartes les plus importantes concernant les Alpes françaises, le testament que le patrice Abbon fit, le 5 mai 739, en faveur de l'abbaye de Novalaise, qu'il avait fondée sur un de ses domaines, près de Suse, au pied du Mont-Cenis[2], mentionne le *pagus* et la *vallis Rigomagensis*, « de sorte qu'on est autorisé à y voir, ainsi que le suggère A. Longnon[3], une de ces circonscriptions territoriales dont l'administration était confiée à un comte, comme les autres *pagi* désignés dans le même texte[4], et une de ces contrées naturelles des régions alpestres qui, closes de tous côtés par les montagnes, sont le plus souvent qualifiées *vallis*, alors même qu'elles forment à elles seules un *pagus* ou *comitatus* ».

Le texte du testament d'Abbon concernant *Rigomagus* est le suivant[5] :

... Emmo quem in pago Ebredunense et valle (M)occense, Bruitico, portiones nostras... ; et in ipsa valle Moccense... ; necnon et colonicas nostras in pago Rigomagense... Item in ipsum pago

* G. Barruol, *Rigomagus et la vallée de Barcelonnette*, dans *Actes du Ier Congrès historique Provence-Ligurie*, Marseille-Bordighera, 1966, p. 41-58, 1 carte : je reproduis ici l'essentiel de cette étude, nécessaire à la compréhension de l'ensemble du sujet.

1. *Not. Gall.*, éd. Seeck ; texte *supra*, p. 123.

2. J. Roman, *Legs faits par Abbon dans son testament, dans les pagi de Briançon, Embrun, Rigomagus et Gap*, dans *Bull. de la Soc. de Statistique de l'Isère*, 32, 1902, p. 23-46. Le testament d'Abbon est une source très précieuse pour l'étude des noms de lieux de la basse Antiquité, car beaucoup ont disparu par la suite aux XIe et XIIe siècles, mais les identifications proposées par Roman sont souvent incertaines.

3. A. Longnon, *La civitas Rigomagensis*, dans *Mélanges Renier, Recueil de travaux publiés par l'Ecole pratique des Hautes Etudes*, Paris, 1886, p. 395-404 ; texte cité, p. 398. Excellente mise au point d'une question fort controversée à la fin du XIXe siècle.

4. Ce document de première importance indique avec une grande précision les divisions géographiques et administratives du sud-est de la France au VIIIe siècle. Les 17 *pagi* dans lesquels Abbon avait des domaines sont ceux d'Apt, d'Arles, de Briançon, de Die, de Digne, d'Embrun, de Gap, de Genève, de Grenoble, de Lyon, de Mâcon, de Riez, de Sisteron, de Toulon, de Vaison, de Venasque et de Vienne. On remarque que tous ces *pagi*, sauf Briançon, étaient alors des sièges d'évêchés et correspondent à des *civitates* du Bas-Empire.

5. J. Marion, *Cartulaires de l'Eglise cathédrale de Grenoble*, *l. c.*, p. 38-39. Ce passage vient immédiatement après l'énumération des biens qu'Abbon possède dans le *pagus* de Briançon et avant ce qui concerne le *pagus* de Gap. Dans ma transcription, les points correspondent à des passages que je n'ai pas jugé utile de reproduire, car ils n'apportent aucun élément positif.

Ebredunense, colonicas in Boresio quem Savina in benefitio habet; *colonicas in Velentio...*; *omnia et ex omnibus quidquid in ipsum pago Ebredunense, seu in valle Moccense et Rigomagense, tam de conquesto quam de alode parentum nostrorum, nobis in ipsus pagos obvenit, advenit ad integrum, una cum alpes, tibi supra scripta heres meam, sacrosancta ecclesia, habere volo ac jubeo..., etc.*

Un deuxième document du Haut Moyen-Age fait mention de la *vallis Rigomagensis* : il s'agit d'un diplôme de Louis le Pieux, recueilli au IXe siècle dans un formulaire, dans lequel la plupart des noms propres ont été remplacés par le pronom *ille* ... sauf le nom de la vallée de *Rigomagus*[1]. L'empereur confirme la possession de cette vallée à un archevêque, qui est en outre abbé d'un monastère dédié à Saint-Pierre : ... *quia vir venerabilis ille, illius ecclesie archiepiscopus et abbas monasterii illius, quod est in honore sancti Petri principis apostolorum, in pago illo constructum...* Il affirme que ses prédécesseurs, les *reges Francorum*, et en particulier son père Charlemagne, *per eorum auctoritates vallem Reumagensem cum tributo, quod a fisco exigebatur vel hominibus publicis et tributariis in eadem valle manentibus, eidem in integrum concessissent monasterio... Quapropter praecipimus atque jubemus ut, sicut constat ab eisdem principibus, eadem vallis Reumagensis cum hominibus ibidem commanentibus vel aspicientibus praefato concessa monasterio, ita..., etc.*

La *vallis Reumagensis* de ce diplôme n'est autre que la *vallis Rigomagensis* du testament d'Abbon et la *civitas Rigomagensium* du Bas-Empire. Quant au monastère St-Pierre qui avait pour abbé un archevêque, on ne peut l'identifier qu'avec l'abbaye St-Pierre de Novalaise au val de Suse, que le patrice Abbon avait instituée son héritière en 739, le diplôme de Louis le Pieux (814-840) ne faisant que confirmer à l'illustre abbaye la possession de cette vallée de *Rigomagus*[2].

Il ressort de ces textes que cette *civitas* de la province romaine des Alpes Maritimes :

1° Devait se trouver non loin d'Embrun et dans une *vallée* très marquée (*vallis* au VIIIe et au IXe siècles).

2° Etait limitrophe d'une circonscription nommée *Vallis Moccensis* au Haut Moyen-Age (VIIIe siècle).

3° Appartenait en tout ou en partie à l'abbaye de Novalaise entre 739 et le milieu du IXe siècle.

4° Constituait une région naturelle et un canton autonome, qui avait le titre de *civitas* au début du Ve siècle et de *pagus* au VIIIe siècle.

1. Publié par Schmitz, *Formulae merowingici et carolini aevi*, Paris, 1886, p. 299-300 et par Zeumer, *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini* 2718, 1882, fasc. 1, p. 12-13 ; rapporté par A. Longnon, *l. c.*, p. 399-400.

2. L'archevêque abbé de Novalaise pouvait être l'archevêque d'Embrun, le métropolitain le plus voisin, d'autant que le premier abbé du monastère, Walchin, oncle d'Abbon et cofondateur de l'abbaye, était précisément archevêque d'Embrun (A. Longnon, *l. c.*, p. 401). Cf. *Chronicon Novaliciense*, dans *Monumenta Germaniae historica*, Scriptores, VIII, p. 79 et 107. La liste épiscopale d'Embrun n'est pas connue au VIIIe siècle. Il est impossible de localiser le monastère St-Pierre à Embrun, comme le propose N. Lamboglia, *La questione di Rigomagus e la vallis Moccensis*, dans *Questioni di topografia, l. c., R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 11 : le chapitre de la cathédrale était en effet placé sous le vocable de Notre-Dame et St-Marcellin, premier évêque de la cité ; on ne connaît dans tout le diocèse d'Embrun qu'un prieuré rural (mais non conventuel) dédié à St-Pierre : il se trouve dans la commune de Remollon et dépendait avant le XIIe siècle de l'abbaye de Novalaise. L'identification du St-Pierre de l'acte de Louis le Pieux avec le monastère de Novalaise ressort surtout du fait qu'il s'agit d'une confirmation de biens, or précisément le seul texte du Haut Moyen-Age qui signale le *pagus Rigomagensis* est le testament d'Abbon qui fait don de tous les domaines qu'il possédait dans cette circonscription à l'abbaye de Novalaise.

Anciennes hypothèses.

Plusieurs solutions ont été proposées pour l'identification et la localisation de cette *vallis Rigomagensis*.

Les uns ont voulu voir dans *Rigomagus* une forme tardive et aphérétique de *Caturigomagus*, aujourd'hui Chorges (Hautes-Alpes), et en ont conclu que cette ville avait été chef-lieu d'une cité, indépendante d'Embrun. En fait *Caturigomagus*, « marché des *Caturiges* », était une petite ville de la peuplade des *Caturiges*, dont le chef-lieu était indiscutablement *Eburodunum*/Embrun, mais nous devons à sa position sur le grand axe routier de la vallée de la Durance de connaître son nom, rapporté par les Itinéraires de l'Antiquité. Cette agglomération n'a donc jamais été chef-lieu de cité [1], et de surcroît n'est pas située dans une vallée, mais sur un plateau à l'est de Gap. Cette hypothèse, présentée dès 1664 par l'historien H. Bouche [2], fut adoptée au siècle dernier par J.-H. Albanès, A. Allmer, Fl. Vallentin [3] et surtout par J. Roman qui devait en quelque sorte l'officialiser [4].

De son côté, L. Duchesne avait proposé d'identifier la cité de *Rigomagus* avec la *civitas Eturamina* (aujourd'hui Thorame, Basses-Alpes), qui faisait également partie de la province des Alpes Maritimes et qui n'est connue que par un évêque, Severianus, qui assistait au Concile de Vaison de 442 [5]. En fait, Thorame ne fut semble-t-il qu'un siège éphémère, ou encore la résidence momentanée ou exceptionnelle de l'évêque de Senez, dont le premier connu est Marcellus en 506. Le territoire de cette cité d'*Eturamina*, s'il ne faisait pas partie dès l'origine de la *civitas Sanitiensium* — et rien n'est moins certain que cela, car la haute vallée du Verdon était très peuplée dans la basse Antiquité — y fut sans doute très tôt rattaché, comme le fut aussi le diocèse de Castellane. L'hypothèse de Mgr Duchesne n'est donc pas fondée, car on ne s'expliquerait pas pourquoi la cité nommée *Rigomagus* vers 400, se fut appelée *Eturamina* en 442... ; et surtout elle ne répond pas aux indications topographiques fournies par le testament d'Abbon.

Toutes les autres hypothèses qui tendaient à identifier *Rigomagus* avec Briançon, Riez, Briançonnet (dans la cité de Glandève) ou l'Escale (Basses-Alpes) [6], ne résistent pas au premier examen.

1. Voir *supra*, p. 342.
2. H. Bouche, *La chorographie de la Provence...*, Aix, 1664, 1, p. 166 sq.
3. Fl. Vallentin, *Epigraphie des Hautes-Alpes*, dans *B.S.E.H.A.*, 1882-83 et t. à p., p. 35 (mémoire posthume).
4. J. Roman, *Recherches sur l'emplacement de la civitas et de l'évêché Rigomagensium*, Grenoble, 1880 ; du même, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1884, Introduction, p. XXIII ; du même, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes*, Paris, 1887, p. IX ; du même, *La bataille de Mustias-Calmes et la civitas Rigomagensis*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 3, 1888, p. 267-282 ; du même, *Legs faits par Abbon*, *l. c.* — Les arguments proposés par Roman en faveur de cette identification sont ou imprécis (ce *pagus* doit être dans la province des Alpes Maritimes et non loin d'Embrun...) ou faux (Chorges n'est pas dans une vallée et n'était pas chef-lieu de *civitas* à l'époque romaine).
5. L. Duchesne, *La civitas Rigomagensium et l'évêché de Nice*, dans *M.S.N.A.F.*, 43, 1882, p. 36-46. Cette *civitas* ne figure pas dans la *Notitia*. On lit parmi les signatures de ce Concile : *ex prov. Al. Marit., civitate Eturamine Severianus episcopus*. A. Allmer, *La Civitas Rigomagensium*, dans *Revue Epigr.*, 2, 1884-89, p. 460-462, acceptait cette identification. — J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux à l'époque romaine*, *l. c.*, p. 105-143 et plus récemment P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, p. 78-79, posent le problème de ces sièges épiscopaux des Alpes Maritimes, de leur développement, de leur transfert ou de leur disparition. — *Infra*, p. 378 et 380.
6. F. Arnaud, *Congrès des Sociétés savantes*, 1922.

Vallis Rigomagensis : *moyenne vallée de l'Ubaye.*
Vallis Moccensis : *vallées de l'Ubayette et de la haute Ubaye ou Val-des-Monts.*

C'est à Auguste Longnon que l'on doit d'avoir, le premier, identifié avec certitude la *vallis Rigomagensis* avec la vallée de Barcelonnette [1]. En fait, sept *civitates* sur huit de la province des Alpes Maritimes étant connues et leur territoire restitué, il restait peu de vallées bien circonscrites par la nature, qui aient été susceptibles d'avoir été le siège d'une *civitas* puis d'un *pagus*. Seule la vallée de l'Ubaye, dite de Barcelonnette (B.-A.), répondait à ces conditions : complètement isolée par la nature des vallées voisines (Guil, Durance, Bléone, Verdon, Var et Stura), elle constitue en effet le territoire type d'une *civitas* gallo-romaine. Elle répond enfin aux précisions apportées par le testament d'Abbon : il s'agit d'une *vallée* bien marquée, à la fois large et profonde, comme la Maurienne, la Tarentaise, l'Oisans, le Val de Suse ou le Queyras ; elle se trouve à proximité d'Embrun, or ce document décrit cette circonscription territoriale après le *pagus* d'Embrun et avant celui de Gap, ce qui correspond aux données de la géographie régionale.

Mais il appartenait à N. Lamboglia d'apporter la preuve décisive de cette identification [2], en éclaircissant un autre élément topographique mentionné par le testament d'Abbon, qui confirme de façon éclatante la localisation de *Rigomagus* dans la vallée de Barcelonnette. En effet, par trois fois, le testament nomme après le *pagus Ebredunensis* et en même temps que le *pagus* ou la *vallis Rigomagensis*, une *vallis Moccensis* [3].

Deux interprétations de ce passage [4] demeurent possibles *a priori* :

1° La *vallis Moccensis* et le *pagus Rigomagensis* correspondraient à un seul et même territoire, le premier qualificatif désignant la vallée dans son unité géographique, le deuxième, le cadre administratif et religieux (*pagus*) dont *Rigomagus* était le chef-lieu. L'équivalence de ces deux appellations est adoptée par N. Lamboglia [5].

2° Les biens d'Abbon situés dans la *vallis Moccensis* et dans le *pagus Rigomagensis* étant énumérés à la suite mais séparément, à s'en tenir à ce seul texte, je penserais plutôt que la *vallis Moccensis* désignait soit la haute vallée de l'Ubaye, soit une vallée secondaire, distincte mais proche de la vallée de l'Ubaye, et sans doute dépendante de celle-là. La formule finale et récapitulative du testament : ... *quidquid in ipsum pago Ebredunense, seu in valle Moccense et Rigomagense*... n'implique pas en effet l'identité de la *vallis Moccensis* et de la (*vallis*) *Rigomagensis*, seule indiquée d'ailleurs dans le diplôme de Louis le Pieux au IXe siècle. Le texte dont je vais faire état justifie cette deuxième manière de voir.

1. A. Longnon, *La civitas Rigomagensis*, *l. c.* ; thèse reprise par F. Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, 1, 1945, p. 242-245, et admise par E. Clouzot, *Pouillés Aix*, *l.c.*, p. CXXIII-CXXV.

2. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, *l. c.*, *R.E.Lig.*, 1944, p. 9-15, n° 11 : *La questione di Rigomanus e la vallis Moccensis.*

3. Bien que l'éditeur du testament d'Abbon ait écrit *in valle Moccense*, lecture que justifient les documents ci-après, A. Longnon (*l. c.*, p. 398, n. 1 et p. 403, n. 1) avait cru devoir corriger ce passage et retenir la formule *in vallem Occense*, qui n'est ni fondée ni correcte. Quant à N. Lamboglia (*l. c.*, p. 11-12), suivant le texte erroné publié par Holder, *A.S.*, 2, col. 1188, il substitue *villa* à *vallis*, correction injustifiée qui change considérablement les données du problème. Je suis pour ma part le texte publié par J. Marion.

4. Voir le texte donné plus haut, p. 347 sq.

5. *L. c.*, p. 10-11. La question de la *vallis Moccensis* n'est pas étudiée par A. Longnon.

On doit en effet à N. Lamboglia la découverte d'un texte du Haut Moyen-Age qui localise de façon certaine la *vallis Moccensis* « dans le secteur de Barcelonnette » et confirme par là l'identification de Longnon [1].

Une *Additio* de la *Passion de St Dalmas* de *Pedo*, datée du VI^e^ siècle [2], présente une description géographique du territoire de *Pedo* [3], dont les limites occidentales sont la *vallis Moccensis* ou vallée de l'Ubayette, affluent de l'Ubaye, vers le nord et la *vicinitas Tenearum*, ou vallée de la Tinée vers le sud [4], la crête des Alpes entre l'Aiguille du Chambeyron (3063 m) et l'*Alpis Maritima* constituant en effet la limite entre l'Italie et la Provence au Haut Moyen-Age. On lit dans cette Passion : ... *Pedona, qui ab extrema Provinciae summitate ad radices vel ad pedes montium ponitur, circumdate sic : ad partem solis occasus* (ouest) *inter Comarcorum finibus Italiae et Galliae Moccensium vallis suspirat et rupis Alpium a summis verticibus, Storio nomine fluvius* (Stura di Demonte) *ad orientalem partem descendit et non longe a sinistro latere, sicut murus civitatis alveus ipsius loci illius defensationem ostendit. Sic et dextro Pedonae latere alius fluvius descendit, ipse vocatur Gegeus* (le Gesso) ; *ipse vero de infra finibus propinquis vallium erumpit. Et ad postremam montium summitatem, tandem Tenearum vicinitas* (vallée de la Tinée), *quae de gallicis in circuitu procedit montibus, quae et Alpina maritima vocatur... Memorandum est quod Moccensium et Pedonensium ecclesie sub potente Thaurinensium statuto jubentur observare privilegio...*

Cette dernière phrase est en outre d'un grand intérêt, car elle indique que la *vallis Moccensium* dépendait à la fin du VI^e^ siècle de l'archidiocèse de Turin et non plus de la province démembrée des Alpes Maritimes [5].

En rapprochant ce texte du testament d'Abbon, on peut apporter de nouvelles précisions et quelques rectifications aux conclusions de N. Lamboglia, pour qui la *vallis Moccensis* désignerait le bassin de l'Ubaye dans sa totalité [6]. En fait, la *vallis Moccensium* de la *Passio* de St Dalmas correspond au minimum à la vallée de l'Ubayette (affluent rive gauche de l'Ubaye), qui prend sa source au col de la Madeleine, comme la Stura, mais à l'opposé de ce torrent : en effet, seule cette vallée était réellement aux confins du territoire de *Pedo* ; en outre (voir plus bas), la seule piste qui mettait en relation la vallée de l'Ubaye avec *Pedo* et Coni était, dans l'Antiquité comme au Moyen-Age, celle qui suivait les vallées de l'Ubayette et de la Stura. La *vallis Moccensium* du VI^e^ siècle est évidemment la *vallis Moccensis* du testament d'Abbon au VIII^e^ siècle.

1. Identification admise par J. de Font-Réaulx, *Les évêchés suffragants d'Embrun*, dans *Provence Historique*, 6, 1956, p. 199.

2. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 11-12, étudie en détail ce texte dont je cite, après lui, les passages les plus importants. L'*Additio Moccensis* existe sur divers mss de la *Passio Ambrosiana*, et daterait des années 567-573 : cf. A. M. Riberi, *S. Dalmazzo di Pedona e la sua abbazia*, dans *Biblio. della Soc. Stor. Subalpina*, 110, 1929, p. 97 sq. et 381 sq., d'après Lamboglia.

3. *Pedo*, aujourd'hui Borgo-San-Dalmazzo près de Coni, au confluent de la Stura di Demonte et du Gesso, était à l'époque préromaine le chef-lieu de la peuplade des *Tyrii/Turi* (ou *Turri*), attestée par Pline, 3, 47 et 135 et par une inscription de la fin du I^er^ siècle de notre ère trouvée à Baalbeck. Le nom de ce peuple serait à mettre en relation avec celui de la *Stura* (*Sturia* dans le texte cité ci-dessus), qui prend sa source au col de la Madeleine. Cf. N. Lamboglia, *I Pedates Tyrii e l'etnografia alpina*, dans *R.E.Lig.*, 12, 1946, p. 94-99 ; *Année Epigr.*, dans *R.A.*, 1939, p. 255. — Au I^er^ siècle de notre ère, la *civitas* de *Pedo* était rattachée aux Alpes Cottiennes.

4. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, *l. c.*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 143 sq.

5. On notera à ce sujet que c'est en 575 que fut créé le diocèse de Maurienne par Gontran roi de Bourgogne qui, à la suite d'une guerre victorieuse contre les Lombards, se fit céder la vallée d'Aoste, le val de Suse, la Maurienne et le Briançonnais.

6. *L. c.*, p. 11 et 13 ; J. Roman, *La bataille de Mustias Calmes*, *l. c.*, p. 269, affirme également que le qualificatif *Moccensis* donné selon lui à la vallée de l'Ubaye (sans plus de précision), exclut celui de *Rigomagensis*.

Comme l'a montré N. Lamboglia, la *vallis Moccensis* est l'antécédent direct, par suite d'une déformation étymologique mais d'une persistance phonétique, du terme *Val-des-Mons* ou *Val-des-Monts*, qui servit à désigner, pendant tout le Moyen-Age et jusqu'au XVI^e^ siècle, un district de la vallée de Barcelonnette qui comprenait exclusivement les communautés de Jausiers, le Châtelard, Meyronnes, Larche, Tournoux (*Turris Nova*) et St-Paul, c'est-à-dire la vallée de l'Ubayette (que les textes étudiés plus haut nomment *vallis Moccensis*), mais aussi la haute vallée de l'Ubaye, de Jausiers à Maurin [1]. La moyenne vallée de l'Ubaye, avec Méolans, Barcelonnette et Faucon, ne fait pas partie de cette circonscription.

La formule *Val-des-Monts* est l'aboutissement d'une longue évolution linguistique, confirmée d'ailleurs par les documents médiévaux mis en lumière par M. Isnard [2] ; en 1127, on trouve mention de la *vallis de Muscio* et des montagnes de *Mutius* [3] ; en 1287, apparaît la formule *judex vallium Mucci et Sedene* (Seyne) ; en 1322, *baiulus* ou *judex vallium Muncii et Sedene* ; en 1388 : *vallis Montii* et *vallis Montium*, qui s'impose désormais. Cette dernière expression correspond à la phase finale de l'évolution de ce terme et montre de quelle manière un mot d'allure géographique peut avoir en fait son origine dans celui d'une famille gallo-romaine, la *gens Moccia*, dont les domaines devaient s'étendre dans la vallée qui garda par la suite son nom.

En effet, selon N. Lamboglia que je suis ici sans réserve, la région appelée *vallis Moccensis* aurait pris son nom d'un gentilice gallo-romain : l'adjectif *Moccensis* dériverait du nom de personne *Moccon* ou *Moccus*, ou plutôt du gentilice *Moccius*, qui sont tous trois exclusivement représentés par des documents épigraphiques trouvés dans les Alpes Maritimes [4].

La *vallis Moccensis*, plus tard appelée *Val-des-Monts*, correspondait donc à l'affluent de l'Ubaye le plus important géographiquement et surtout économiquement, l'Ubayette, et, par extension, à la haute vallée de l'Ubaye [5]. Le *pagus Rigomagensis* désignait la moyenne vallée de l'Ubaye, de Jausiers au Lauzet, beaucoup plus large et et beaucoup plus riche : ces deux régions sont dans le prolongement l'une de l'autre, ce qui explique la formule du testament d'Abbon *in valle Moccense et Rigomagense*, l'abbaye de Novalaise ayant des possessions en haute et moyenne Ubaye et dans l'Ubayette.

1. M. Isnard, *Le Val-des-Monts*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 2, 1884-86, p. 448-457. Selon la Passion de St Dalmas, au VI^e^ siècle, la vallée de l'Ubayette et la haute vallée de la Stura (*ecclesie Moccensium et Pedonensium*) constituaient des communautés religieuses unies ; au XII^e^ siècle, le Val-des-Monts et la vallée de la Stura ne formaient qu'un seul bailliage : tant il est vrai que les hauts et surtout les cols unissent les populations de versants opposés.

2. *L. c.*, p. 448-449 et notes où l'Auteur donne les références des textes que je cite (sauf le premier) : ils sont tous déposés dans les Archives des Basses-Alpes ; on pourrait certainement multiplier ces citations par des recherches dans les archives régionales.

3. Donation par Guillaume, comte et marquis de Provence, au Chapitre de N.-D. d'Embrun d'une partie de la terre des Orres, limitée par les torrents de Vachères, Crévoux et les montagnes de *Mutius*, qui ne sont autres, compte tenu du contexte, que le massif du Parpaillon (2 988 m) : B.N. ms latin, 17558, p. 35.

4. Holder, *AS*, 2, col. 602-603, *Moccius* : *CIL*, V, 7147, 7835, 7936, 7947 ; *Moccon* : *CIL*, V, 6644 ; *Moccus* : *CIL*, V, 6645, 6650, 7856 ; *Mocus* : *CIL*, V, 7656 ; selon N. Lamboglia, *l. c.*, p. 13, le suffixe *-ensis* étant littéraire, on aurait le schéma d'évolution suivant : *Muccus*>*val de* **Muc*> * *Mus* > * *Muns* > *Monts*. — *Moccos/muccus* désigne le sanglier.

5. Comme je l'ai montré dans mon étude sur *Rigomagus et la vallée de Barcelonnette*, la localisation de la *vallis Moccensis* permet en outre d'identifier, avec beaucoup de vraisemblance, le lieu-dit *Mustiae-Calmes* où, en 571, le patrice Mummole avec son armée de Bourguignons livra bataille aux Lombards, après avoir franchi le col de la Madeleine (ce lieu correspond aux Eychalps, près du hameau de Gleysolles, au confluent de l'Ubaye et de l'Ubayette) ; Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, 4, 42 ; J. Roman, *La Bataille de Mustias-Calmes*, *l. c.*, p. 267-269.

Un évêché dans la vallée de l'Ubaye ?

Le *pagus Rigomagensis* et la *vallis Moccensis* constituaient au VI^e^ siècle des circonscriptions civiles et religieuses distinctes : ce découpage territorial devait demeurer pendant tout le Moyen-Age et jusqu'au XVI^e^ siècle.

Un passage de la *Passio* de St Dalmas (cité plus haut p. 351) nous apprend qu'à la fin du VI^e^ siècle les *ecclesie Moccensium et Pedonensium* dépendaient de l'archidiocèse de Turin. La *vallis Moccensis* correspondant à la haute vallée de l'Ubaye et à l'Ubayette, il faut considérer l'*ecclesia Moccensium* comme la circonscription religieuse de cette région bien délimitée ; elle devait être relativement importante, puisqu'elle est mise ici sur un pied d'égalité avec l'Eglise de *Pedo* et de la haute vallée de la Stura. On ignore tout de l'organisation de ces Eglises, et s'il est impossible de traduire ici *ecclesia* par diocèse, du moins est-ce une présomption en faveur de l'existence d'un évêché dans la vallée de l'Ubaye, qui aurait été démembré au VI^e^ siècle, la moyenne et la basse vallée étant alors rattachée au diocèse d'Embrun [1], et la haute vallée, pour un temps, au diocèse de Turin. Avant le VI^e^ siècle, la *civitas Rigomagensium* aurait donc englobé toute la vallée de l'Ubaye, y compris les domaines du val des *Moccii*.

La *Notitia Galliarum* étant un document civil et non ecclésiastique [2], il n'est certes pas évident que la *civitas* dont *Rigomagus* était le chef-lieu, ait été un évêché. Toutefois, on remarquera que dans l'ancienne *Provincia*, non seulement toutes les *civitates* du Bas-Empire furent choisies au IV^e^ et au V^e^ siècle comme circonscriptions épiscopales, fussent-elles éphémères, mais que des villes qui, comme Toulon ou Nice, n'avaient pas le titre de cités, devinrent également sièges d'évêchés [3]. *Rigomagus* serait-elle la seule *civitas* à n'avoir pas été siège épiscopal ? Il est difficile de le croire, même en l'absence de documents, quand on sait leur rareté au V^e^ et au VI^e^ siècle [4], mais il est vrai que l'incertitude sur l'existence de cet évêché demeurera si l'on ne découvre pas de nouveaux textes. De même que *Salinae*/Castellane fut un siège éphémère, tôt rattaché à Senez, il est vraisemblable que le diocèse primitif de *Rigomagus* aura été réuni à celui d'Embrun, la métropole voisine, à une date inconnue mais ancienne. C'est aussi peut-être à cette époque-là que la haute vallée de l'Ubaye aurait été rattachée à Turin.

Par ailleurs, si le titre de *pagus* que porte en 739 l'ancien territoire de la *civitas Rigomagensium* désigne généralement, au Haut Moyen-Age, un diocèse, il n'y a rien d'absolu dans une telle dénomination, puisque dans ce même testament d'Abbon, parmi les dix-sept *pagi* du sud-est, figure le *pagus Briantinus* : or Briançon, *municipium* à l'époque romaine, ne devint jamais siège d'un évêché.

La vallée de Barcelonnette est certes très fermée, très isolée, mais c'est un caractère qu'elle possède en commun avec d'autres vallées du diocèse d'Embrun qui n'eurent jamais l'autonomie religieuse : c'est le cas du Queyras, siège de la peuplade des *Quariates* ; c'est aussi celui de la vallée de la Blanche (région de Seyne), pays des *Edenates*. Mais les régions naturelles, le plus souvent sièges de peuplades anciennes, ne furent jamais démembrées, c'est là une constante de la géographie historique : quand elles ne servirent pas de cadre à un diocèse, elles furent toujours rattachées en bloc au siège épiscopal le plus proche.

Quoiqu'il en soit, l'importance de la vallée de l'Ubaye comme voie de passage vers le Pié-

1. Aussi loin que l'on puisse remonter, la vallée de Barcelonnette dépendait du diocèse d'Embrun. Ce rattachement est admis par E. Griffe, *La Gaule, chrétienne*, 2, 1957, p. 94. Le fait que *Mustiae Calmes* soit situé, selon Grégoire de Tours, « près de la cité d'Embrun », ne signifie pas que la vallée de l'Ubaye ait été alors rattachée au diocèse d'Embrun, ce qu'infirme la Passion de St Dalmas. Tout au plus peut-on déduire de cette référence que l'agglomération de *Rigomagus*, plus proche de *Mustiae-Calmes* qu'Embrun, devait être alors en pleine décadence et peu connue : mais il faut surtout tenir compte de l'imprécision de Grégoire de Tours.

2. *Supra*, p. 123, note 2.

3. *Supra*, p. 125.

4. Les évêchés de Castellane et de Thorame n'apparaissent que dans les listes du Concile de Vaison de 442 : *infra*, p. 378 et 380.

mont, ses dimensions étendues et son isolement, sa qualité de *civitas* à l'époque gallo-romaine, sont autant de raisons qui y justifieraient l'existence d'un diocèse, très tôt rattaché à Embrun. Le problème devait être posé, même s'il reste pour le moment sans solution.

Données archéologiques sur la vallée de l'Ubaye.

Quel était l'emplacement de *Rigomagus*, chef-lieu de la vallée ? On ne le sait, étant donné que le toponyme celtique n'a laissé aucune trace dans les noms de lieux locaux [1]. Mais ce ne pouvait être qu'à Barcelonnette ou à Faucon (*Falco*), centre naturel de la vallée, où l'on a repéré des substructions gallo-romaines et trouvé quelques inscriptions, qui indiquent des agglomérations relativement importantes. Entre autres monuments provenant de Barcelonnette même, l'inscription mentionnant un certain *C. Leuconius Quir. Velox, dec(urio), duumvir...*, qui élève une stèle funéraire à son épouse *Cominia Paterna* et à sa fille *Leuconia Alpina*, constitue un document qui justifierait l'existence d'une *civitas* d'époque impériale [2].

On a souvent dit que Barcelonnette était une « ville neuve », fondée de toutes pièces en 1231 et qui aurait alors seulement reçu son nom du dernier comte de Provence de la maison d'Aragon, en souvenir de la capitale catalane. Or, selon l'acte de 1231, il semble que Raymond Bérenger V ait donné simplement l'ordre de reconstruire *villam que vocatur Barcilonia*, ce qui implique que *Barcilonia* existait auparavant [3], ce que confirment en outre l'existence de nombreux Barcelonne/Barcelonnette en Provence et en Dauphiné [4] et surtout la découverte d'antiquités dans le sol même de la ville moderne [5].

1. *Rigomagus* aurait dû donner Rians, Rion, Riom... cf. Holder, *A.S.*, 2, col. 1187. Une prospection détaillée du secteur de Barcelonnette pourrait apporter sur ce point une confirmation. Dans la partie basse de la vallée, Méolans < **Mediolanum* serait un autre nom de lieu celtique, mais il n'y a aucune raison pour faire de cette agglomération la capitale antique de la vallée (Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie, l. c.*, p. 327). On remarquera que cette voie naturelle de l'Ubaye, qui permettait de passer en Piémont, est jalonnée par ces deux toponymes indiscutablement celtiques, *Rigomagus* et *Mediolanum*, comme sur la haute Durance *Ictodurus*, *Caturigomagus*, *Eburodunum* et au-delà du Mont-Genèvre, dans le val de Suse, *Scingomagus*. Sur la pénétration des Celtes dans le monde alpin, *supra*, p. 157 sq.

2. *CIL*, XII, 82 (au Musée de Turin) et *FOR*, Basses-Alpes, p. 29, nos 98-99.

3. P. Poindron, *Les frontières du Comté de Provence*, thèse non publiée de l'Ecole des Chartes, 1935, 1, p. 31, d'après C. Rostaing, *Essai sur la toponymie, l. c.*, p. 91-92 ; Isnard, dans *B.S.S.L.B.A.*, 1, 1883, p. 422 ; H. Bouche, *La chorographie, l. c.*, 2, p. 239 : l'acte autorisait à reconstruire la ville entre le *castrum* de *Drolhia* (St-Pons ou Uvernet, qui s'appelait jadis l'*Hubac de Drolhe*) et celui de *Falco*/Faucon, au milieu de la vallée, « pour les commodités du négoce et pour l'assurance des biens et des personnes de toute la contrée ». Une mention de la *villa Barcilona* (Barcelonnette d'après le contexte) figure d'ailleurs sur une liste des cités et villes de Provence dressée au début du XIIIe siècle (Arch. dép. des B.-du-R., registre Pergamenorum, B2, fo 45 vo). Peut-être la destruction de la ville au début du XIIIe siècle était-elle due à des inondations de l'Ubaye, qui furent depuis le Moyen-Age fréquentes et particulièrement dévastatrices à cause du déboisement. Le plan quadrillé du vieux bourg de Barcelonnette serait le fait de cette reconstruction systématique et dirigée de 1231 : on ne peut s'empêcher de comparer ce plan de rues rectilignes, qui se coupent à angles droits, enfermées dans un rempart rectangulaire, avec celui de la ville d'Aigues-Mortes, édifiée de toutes pièces dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, sur l'initiative de St Louis.

4. C. Rostaing, *l. c.*, p. 91-92.

5. D.J.M. Henry, *Recherches sur la géographie ancienne... des Basses-Alpes*, Forcalquier, 1818, p. 41-44 ; *FOR*. B.-A., no 98. Les crues de l'Ubaye ont dû enfouir profondément les vestiges antiques : F. Bourdier, *Le Bassin du Rhône au Quaternaire, l. c.*, p. 344, cite un renseignement de F. Arnaud (*Notice historique sur les torrents de la vallée de l'Ubaye*, 1895), selon lequel à 4 km en amont de Barcelonnette, un peu au-delà de Faucon, un ancien sol de terre jaune de 1,30 m d'épaisseur, contenant des objets métalliques d'âge non précisé (sans doute de l'Age du Bronze), serait recouvert de 4 à 6 m de « laves ».

La civitas gallo-romaine.

La *civitas Rigomagensis* d'époque romaine avait un territoire bien défini par la nature : encaissée de tous côtés entre des montagnes de plus de 3000 m d'altitude, la vallée de l'Ubaye [1] n'offrait pas de débouché naturel vers la Durance, les gorges resserrées et abruptes du Lauzet (les Abîmes du Martinet) constituant un verrou, un obstacle infranchissable [2]. En revanche, pour sortir de cette vallée, qui ne constituait pas pour autant un monde clos, on compte quarante huit cols de 1800 m d'altitude en moyenne, chacun d'ailleurs étant employé au Moyen-Age pour l'acheminement d'une denrée particulière (vin, sel, bois, troupeaux...), mais la vie traditionnelle de cette région ne devait guère être différente à l'époque préromaine [3]. Jusqu'au XIX[e] siècle, tout le trafic de la vallée se fit à dos de mulets et par les cols... : il en était déjà ainsi à l'époque préromaine [4].

Le col de la Madeleine mettait en communication la vallée de l'Ubaye, et par là-même la moyenne Durance, avec le Piémont (Coni) par la vallée de la Stura, et nous savons l'importance de ce col peu élevé (1994 m), auquel on accède de chaque côté sans difficulté [5]. Au sud de la vallée de Barcelonnette, le col plus élevé des Granges Communes donnait accès dans la vallée de la Tinée ; la vallée du Bachelard et le col de la Cayolle dans celle du Var ; le col d'Allos dans la vallée du Verdon ; le col Bas vers Seyne ; au nord, le col de Vars permettait un passage facile de la haute Ubaye vers le Guil et la haute Durance.

Mais une région naturelle aussi délimitée, si intensément peuplée pendant tout le premier millénaire avant notre ère [6], et plus encore à l'époque gallo-romaine [7], qui devait constituer une *civitas* sous l'Empire, peut-être un évêché, puis un *pagus* au Haut Moyen-Age, ne peut pas ne pas avoir été le siège d'une peuplade celto-ligure.

1. *Ubaya* dès 1231. Ce mot (comme *ubac*, flanc nord d'une montagne), désignerait une vallée souvent à l'ombre, parce que resserrée entre de hautes montagnes. La rivière a pu également prendre son nom du village d'Ubaye, dans la basse vallée (auj. noyé dans le lac de Serre-Ponçon), mais l'étymologie reste la même.

2. La rive gauche de la basse vallée de l'Ubaye dépendait avant la conquête romaine des *Edenates* de Seyne (*infra*, p. 357), et la rive droite des *Caturiges* de l'Embrunais (*supra*, p. 341).

3. Le dialecte local par exemple y présentait jusqu'au siècle dernier un particularisme très marqué. Cf. Arnaud et Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, 1920.

4. J. Levainville, *La vallée de Barcelonnette*, dans *Annales de géographie*, 1907, p. 223-244.

5. *Supra*, p. 60. La découverte récente d'un intéressant bas-relief d'époque romaine à Bersezio, dans la haute vallée de la Stura, témoigne de l'importance de cet itinéraire transalpin (région à prospecter) : A. Doro, dans *Le rayonnement des civilisations grecque et romaine*, *l. c.*, p. 204.

6. Pour les découvertes anciennes, Ch. Chappuis, *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique*, Paris et Besançon, 1862, p. 18 et sq., signale de nombreux objets de l'Age du Bronze à Aigoires, Pontis, la Bréole, St-Vincent, Clot du Dou, le Lauzet, Les Martels près d'Uvernet, Lans près Jausiers, le Guénier près Jausiers, Jausiers, Faucon, St-Pons, Tournoux, St-Paul, la Grande Serennes, Maurin, St-Ours, Larche. Excellente et récente synthèse de J.-C. Courtois, *Essai sur la protohistoire des Alpes du Dauphiné*, dans *R.A.E.*, 12, 1961, 4, p. 287-303, fig. 104-116 ; publication en particulier de la nécropole des Mats près de Jausiers, dont le matériel est conservé au Musée de Barcelonnette.

7. Dr Ollivier. *Une voie gallo-romaine dans la vallée de l'Ubaye et le passage d'Hannibal dans les Alpes. Etude historique*, Digne, 1889 ; *FOR*, B-A, p. 26-30 : les cantons du Lauzet, de Barcelonnette et de St-Paul, quoique peu prospectés, ont cependant fourni un matériel qui témoigne d'une intense occupation.

Peuplement préromain de la vallée de l'Ubaye : les Savincates ?

Le peuplement préromain des régions limitrophes de la vallée de l'Ubaye est établi avec certitude :

a) Au nord-ouest, les *Caturiges* occupaient la moyenne vallée de la Durance.

b) Au nord-est, les *Quariates* habitaient le Queyras.

c) Au sud-ouest de la vallée de Barcelonnette, il faut localiser les *Edenates* autour de *Sedena*/Seyne-les-Alpes, dans la vallée de la Blanche.

d) Au sud-est, les *Bodiontici* peuplaient la vallée de la Bléone.

e) A l'est enfin, les *Tyrii* ou *Turri*/*Turi* occupaient la vallée de la Stura [1].

Or, si l'on confronte les trois seuls monuments qui énumèrent les peuplades des Alpes, seuls les *Savincates* ou les *Nemaloni* [2], non localisés par ailleurs, sont susceptibles d'avoir occupé ce secteur des Alpes occidentales [3].

La *civitas Savincatium* figure en 9/8 av. J.-C. sur l'arc de Suse parmi les peuplades transalpines du royaume de Cottius fidèles à Rome et, au 1er siècle de notre ère, sur l'inscription funéraire des Escoyères en Queyras, à côté des *Quariates*, des *Bricianii* et des *Capillati*, qui constituaient à ce moment-là un district autonome.

Les *Savincates* sont, avec les *Quariates*, les deux seules peuplades du royaume alpin qui ne soient pas nommées parmi les *gentes devictae* du trophée de la Turbie, alors que les *Caturiges*, les *Medulli*, les *Veaminii*, les *Vesubianii*, les *Adanates* et les *Ecdinii*, qui dépendaient également du royaume fidèle à Rome, ont leur nom inscrit sur le trophée des Alpes dans la longue liste des peuplades soumises par Auguste [4].

Le seul renseignement topographique que nous livrent ces monuments épigraphiques, c'est que cette peuplade faisait partie du royaume alpin de Cottius (versant français des Alpes occidentales) et fut ensuite intégrée dans la préfecture comprenant les *Capillati* (Alpes maritimes), les *Quariates* et les *Bricianii*. Pour cette seule raison, ces trois groupes de populations doivent occuper un territoire continu et donc les *Savincates* habiter une vallée limitrophe du Briançonnais ou du Queyras et de la haute Tinée : seule la vallée de l'Ubaye, au sud de la vallée du Guil, répond à cette condition ; et pour cette raison, il ne paraît pas possible d'y localiser les *Nemaloni* [5], qui ne font pas partie du royaume alpin et qui, s'ils avaient occupé cette vallée, auraient constitué une solution de continuité dans le territoire de cet Etat. Ainsi que je l'ai proposé, *Rigomagus* devait être le chef-lieu de cette peuplade [6].

Il convient en effet de réfuter la localisation classique proposée pour les *Savincates*, car elle montre combien le rapprochement de noms qui semblent avoir la même origine peut être dangereux. En effet, tous les auteurs modernes qui ont étudié les

1. *Supra*, p.351, note 3.
2. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 13-14 et notes 3 et 4.
3. Il n'est pas exclu toutefois que la vallée de l'Ubaye ait pu être le siège de deux peuplades, l'une occupant la moyenne vallée (*civitas Rigomagensis*), l'autre la haute vallée à partir de Jausiers (*vallis Moccensis*) ; les documents du Haut Moyen-Age et du Moyen-Age, dont j'ai fait état plus haut, marquent tous en effet une nette distinction entre ces deux cantons naturels, dont il faut peut-être chercher l'origine dans le peuplement préromain de la vallée.
4. Question étudiée plus haut, p. 41.
5. Sur l'emplacement de cette peuplade, *infra*, p. 389.
6. *Rigomagus*, toponyme celtique, a dû se substituer à un nom indigène, peut-être **Savinca*.

peuples alpins, placent les *Savincates* autour du village de *Savines* (H.-A.), situé aujourd'hui sur la rive gauche de la Durance, en aval d'Embrun [1]. Or :

1° Le village primitif de *Savine* se trouvait en fait sur la rive droite de la rivière, au lieu-dit Vieille-Église ; son extension sur la rive gauche n'a débuté qu'au XV^e siècle et le centre municipal n'y fut transféré qu'en 1828 [2].

2° Les formes anciennes de *Savine* sont toujours au singulier : on trouve *Savina* en 1085, *Sabina* en 1235 etc. [3]. On peut même remonter aux origines de ce mot : ce village s'appelait en effet au VIII^e siècle *Boresium*, selon le testament d'Abbon, qui nous apprend du même coup que l'affranchie *Savina* le tenait en bénéfice du patrice : *item et in ipsum pago Ebredunense, colonicas in Boresio quem Savina in beneficio habet...* [4] ; il ne fait donc aucune doute que l'agglomération ait pris son nom de l'affranchie *Savina* qui en avait été tenancière. Mais l'explication de Savine < *Savina* admise, c'en est fait de l'assimilation de ce bourg avec le chef-lieu des *Savincates*.

3° Une dernière raison aurait suffit à infirmer cette hypothèse : elle est d'ordre géographique. Savines se trouve à quelques kilomètres seulement en aval d'Embrun et faisait tout normalement partie du *pagus Ebredunensis* au Haut Moyen-Age [5] : il en était de même dans l'Antiquité. Nous avons vu en effet que les *Caturiges* occupaient toute la moyenne Durance, depuis le confluent de l'Ubaye jusqu'à celui du Guil et avaient *Eburodunum* comme *oppidum*-chef-lieu. Localiser les *Savincates* autour de Savines impliquerait que le territoire de cette peuplade ait constitué une enclave chez les *Caturiges*, ce qu'infirment la documentation historique et la topographie.

6. *Edenates*

Les *Edenates* [6] sont cités en 7/6 av. J.-C. sur le trophée des Alpes immédiatement après les *Sogiontii* (Sisteron), les *Brodiontii* (vallée de la Bléone) et les *Nemaloni* (?), et avant les (*V*)*esubianii* (vallée de la Vésubie) et les *Veaminii* (?). La même peuplade figurait deux ans plus tôt sur l'arc de Suse sous le nom d'*Adanates* [7].

Je me rallie pour la localisation de cette tribu à la thèse classique, déjà formulée

1. Village détruit récemment et entièrement reconstruit un peu plus haut, au bord du lac de Serre-Ponçon.

2. Il y avait là au Moyen-Age un pont sur la Durance, ce qui explique que cette agglomération ait été à cheval sur la rivière. — J. Roman, *Les peuples des Alpes*, dans *Bull. de la Soc. de Stat. de l'Isère*, 32, 1902, p. 12-16.

3. J. Roman, *Dictionnaire topo.*, *l. c.*, s.v. Vieille-Paroisse.

4. Edition J. Marion, *l. c.*, p. 38-39.

5. D'autres lieux-dits *Savines* existent dans les Alpes françaises et un ruisseau de même nom en haute Maurienne, entre Bramans et le col du Clapier.

6. Variante de Pline, 3, 137 : *Edemnates*.

7. Si l'identification *Edenates*/*Adanates* ne présente aucune difficulté linguistique, en revanche il est impossible d'assimiler à cet ethnonyme la peuplade nommée par Pline *Adunicates* (voir *infra*, p. 390), comme le proposent Holder (1, col. 47) et N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 32, note 2. L'alternance *a*/*e* dans *Adanates*/*Edenates* se trouve dans *Sanitium*/Senez, appelé *Senecium* au Bas-Empire (Holder, 2, col. 1350) et pendant tout le Moyen-Age. L'anthroponyme *Adanatius* et *Adanatis* est connu en Italie (*CIL*, XI, 1998) ; et l'Itinéraire de Jérusalem fait connaître une ville du nom d'*Adana* en Cilicie. En Basse-Provence, au Moyen-Age, lieu-dit *Adana* ou *Edana* (*C.S.V.*, 1, 237) dans la vallée du même nom (*C.S.V.*, 1, 97, etc.) affluent de la Touloubre (*Tollobra*) : la chapelle de St-Victor désignée dans ces chartes se trouvait au lieu-dit aujourd'hui *Dane*, dans la commune de la Barben, près de Salon (B.-du-R.).

par l'historien provençal H. Bouche au XVII^e siècle[1] : elle tend à situer les *Edenates* dans le canton de Seyne-les-Alpes, *Sedena* au Moyen-Age[2] ; la place de cet ethnique dans l'énumération du trophée de la Turbie n'infirme pas cette identification. La consonne initiale de **(S)edenates* aurait disparu dans l'ethnique dès l'époque romaine, mais se serait maintenue dans le toponyme *Sedena*. On peut en effet remarquer qu'à côté de *Seduni*/Sion par exemple, on trouve *Vesubianii* et *Esubianii* (habitants de la vallée de la Vésubie)[3] ; mais l'exemple linguistiquement le plus proche est celui des *Edetani*, peuple de Tarraconnaise ainsi nommé par Pline (3, 23), dont le chef-lieu était *Edeta*, mais appelé par Tite-Live (36, 20, 1) *Sedetani* : ces diverses variantes d'ethniques semblent justifier le bien-fondé de l'hypothèse selon laquelle les *Edenates*/*(S)edenates* seraient les habitants de *Sedena*/Seyne.

La région de Seyne constitue un petit canton naturel — le bassin de la Blanche (affluent de la rive gauche de la Durance, en aval de l'Ubaye) — séparé à l'est de la vallée de l'Ubaye par la montagne de la Blanche (Roche Close), au sud, du bassin de la Bléone par la ligne de partage des eaux de la Blanche et du Bès[4] ; vers le nord, cette région naturelle devait englober la basse vallée de l'Ubaye depuis les Gorges du Lauzet jusqu'au confluent avec la Durance (zone aujourd'hui noyée sous la retenue de Serre-Ponçon) ; à l'ouest enfin, les montagnes de la Scie et de Seymuit, les sommets de Chabanon et des Monges (2116 m) constituaient une barrière naturelle entre le bassin de la Sasse d'une part, la Blanche et le Bès d'autre part.

Le canton de Seyne fut rattaché au Bas-Empire, tout comme la vallée de Barcelonnette, au diocèse d'Embrun[5]. Au Moyen-Age, alors que l'évêché d'Embrun était en Dauphiné, les vallées de Seyne et de Barcelonnette faisaient partie de la Provence, du moins jusqu'à la fin du XIV^e siècle : cette coupure territoriale, bien que tardive, n'a rien en fait d'artificiel : elle correspondait à une différence de « pays ».

1. H. Bouche, *Chorographie*, *l. c.*, 1, p. 104-105 et 238 ; Papon, *Hist. de Provence*, 1, p. 110 ; A. Deloye, *Des Edenates et des monnaies de la ville de Seyne en Provence*, dans *Revue Numismatique*, 1850, p. 28-56 (en réalité, la monnaie qui porterait en exergue *Bertrand, Comes Edene* ne se rapporte pas à Seyne : je remercie M. H. Rolland d'avoir bien voulu me signaler cette rectification) ; Dr Ollivier, *Etude géographique sur quelques peuples des Alpes inscrits sur les arcs de la Turbie et de Suse*, Digne, 1870, p. 19 ; R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 355. D'une manière plus générale, pour l'étude de l'histoire de la région de Seyne, on consultera C. Allibert, *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie*, Barcelonnette, 1904.

2. *In Sedena* en 1146 : Papon, *l. c.*, 2, p. 231 ; H. de Gérin-Ricard et E. Isnard, *Actes concernant les vicomtes de Marseille et leurs descendants*, Paris-Monaco, 1926, p. 64, n° 234 ; *de Sedena* en 1234 ; en 1264, un concile provincial se tient à Seyne, *apud Sedenam* etc. Voir aussi Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 243.

3. Sur la Table de Peutinger, *Sengauni*, peuple des Apennins : à comparer à *Ingauni*, peuplade de la région d'Albenga en Ligurie occidentale.

4. Dans l'Antiquité, la vallée du Bès ne constituait pas comme aujourd'hui un couloir de communication entre Seyne et Digne, à cause des profondes Clues de Barles et de Verdaches ; par contre les pistes de la haute Bléone et le col du Labouret devaient être fréquentés par les indigènes.

5. Le canton actuel de Turriers, avec Bayons et Astoin, relevait également d'Embrun, mais dans l'Antiquité peut-être se rattachait-il plutôt à la *civitas* de Gap ou à telle tribu qu'il conviendrait de localiser dans ce secteur (*supra*, p. 289). — La région de Seyne a fourni peu d'antiquités gallo-romaines, mais beaucoup de vestiges de la période du Bronze final, comme les vallées voisines de l'Ubaye et du Guil.

7. *Ecdinii*

Les *Egdinii* sont nommés sur l'arc de Suse entre les *Savincates* et les *Veaminii* : ce sont les mêmes qui sont appelés *Ecdinii* sur le trophée des Alpes [1]. Les *Ecdinii* seraient les habitants de la vallée de la *Tinée* [2], affluent du Var, de la haute Tinée seulement selon N. Lamboglia qui propose de localiser les *Veaminii* dans la basse vallée [3].

Si à l'époque d'Auguste les *Ecdinii* font partie du royaume de Cottius, il semble bien qu'ils aient été rattachés dans le troisième quart du Ier siècle de notre ère à la province des *Alpes Maritimae*, dans la *pertica* de *Cemenelum* [4] ; tout comme d'ailleurs les *Vesubianii* et peut-être aussi les *Veaminii*, dont les territoires constituent au Bas-Empire, avec ceux des *Vediantii*, la *civitas Cemenelensium*, puis le diocèse de Cimiez-Nice [5]. Au sein même de ce diocèse, ces anciennes zones de peuplement conserveront dans le Haut Moyen-Age une certaine autonomie. C'est ainsi qu'à côté du *comitatus Cimelensis sive Nicensis*, qui semble correspondre à l'ancien territoire des *Vediantii*, la vallée de la Tinée constitue un autre comté, le *comitatus Tiniensis* [6], survivance d'une circonscription plus ancienne encore, la *vicinitas Tenearum*, nommée à la fin du VIe siècle dans l'*Additio Moccensis* de la *Passio* de St Dalmas de *Pedo*, important document que l'on a utilisé plus haut à propos de la vallée de l'Ubaye [7]. Cette *vicinitas* serait selon N. Lamboglia, que je suis ici [8], un groupement de *vici*, de tous les *vici* de la vallée de la Tinée, circonscription qui équivaudrait somme toute à un *pagus*.

L'extension du territoire des *Ecdinii* correspondrait à peu près au bassin de la Tinée, limité à l'ouest par la ligne de partage des eaux avec le haut Var et le Cians, à l'est par celle qui sépare la Tinée de la Stura di Demonte. Ces limites naturelles seront encore celles de la partie septentrionale du diocèse de Cimiez. Alors que la vallée de la Tinée est naturellement isolée de celle du Var par les gorges de son cours inférieur (Valabres, Mescla, etc.), les cols qui, vers le nord, dominent St-Dalmas-le-Selvage, permettaient de passer sans difficulté dans la vallée de l'Ubaye : ils étaient encore très fréquentés au Moyen-Age. La vallée de la Tinée était en quelque sorte plus tournée vers l'intérieur du massif alpin que vers le littoral : ce pourrait être une des raisons du rattachement de ce canton au royaume de Suse.

1. Quelques manuscrits de Pline portent *Ectini*. Sur l'alternance *g/c*, voir par exemple *Brigianii/Bricianii*, *Glanum/Clanum*, etc.

2. Formes médiévales de cet hydronyme dans N. Lamboglia, *I nomi dei Comuni delle Alpi Marittime*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, 109-110. — Le nom *Tinius* (*CIL*, XII, 1457 à Vaison) serait-il un qualificatif d'origine ?

3. N. Lamboglia, dans *Questioni di topografia*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 137 et 140-146. L'opinion de R. Rey, *l. c.*, p. 358, qui place les *Egdinii* autour de *Dinia* n'est pas soutenable.

4. *Supra*, p. 181.

5. Les très nombreuses peuplades situées sur la rive gauche de la Durance depuis Briançon et Embrun jusqu'à la mer sont groupées au Bas-Empire en huit *civitates* seulement (*Not. Gall.*) ; ainsi le bassin moyen et inférieur du Var constituait la cité de Cimiez, tandis que celle de Glandève regroupait toutes les tribus du haut Var.

6. Caïs de Pierlas, *Cartulaire de la Cathédrale de Nice*, p. 28. En 1066 par exemple, on trouve la formule : *in episcopatu Cimilensis, in comitatu Tiniensis, in loco qui dicitur Clansis* (Clans)...

7. *Supra*, p. 351 sq.

8. *L. c.*, p. 143.

8. *Vesubianii*

La *civitas Vesubianiorum* de l'arc de Suse doit être identifiée avec le territoire des *Esubianii* du trophée des Alpes [1]. On doit localiser cette tribu dans la vallée de la *Vésubie*, affluent du Var, au sud-est de la Tinée, où ce vocable qualifie plusieurs agglomérations dont St-Martin-de-Vésubie [2]. Le bassin de la Vésubie, qui constitue une entité géographique isolée des vallées de la Tinée à l'ouest et du Paillon au sud-est, et que dominent vers l'est les massifs de l'Aution et du Mont-Bégo (2873 m), doit correspondre approximativement au territoire de cette peuplade [3]. Ce district serait le plus méridional du royaume de Cottius, dont les terres s'étendaient sans solution de continuité du massif du Mont-Cenis aux Alpes maritimes, sur les deux versants de la chaîne.

Cette vallée pauvre, à vocation agricole et surtout pastorale, était en outre une importante voie de pénétration dans les Alpes du sud ; une piste réunissait le Var à la Stura (pays des *Turi*) par la Vésubie et le Gesso, en franchissant le faîte de la chaîne principale au col des Fenêtres : c'est la plus ancienne voie de communication entre la région de Cimiez et le Piémont. C'est en effet aux abords de cet itinéraire, au cœur des Alpes maritimes, que se trouve le Mont-Bégo, haut-lieu d'un culte agraire et pastoral, qui semble avoir été très fréquenté aux temps protohistoriques [4]. Et comme le fait très justement remarquer N. Lamboglia, la diffusion au Moyen-Age du culte de St Dalmas de *Pedo* sur les deux versants du massif — dans les vallées du Gesso, de la Vésubie et de la Tinée — et la présence du sanctuaire séculaire de la Madone des Fenêtres près du col du même nom, témoignent à la fois de la fréquentation de cet itinéraire et de son caractère sacré, les bergers et leurs troupeaux suivant les mêmes trajets depuis des millénaires.

9. *Veaminii*

Comme les *Vesubianii*, les *Veaminii* figurent à la fois sur l'arc de Suse et sur le trophée des Alpes, mais leur position respective sur ces deux listes n'apporte aucun élément positif concernant leur situation géographique [5], sinon qu'étant rattachés au royaume de Cottius à l'époque d'Auguste, les *Veaminii* doivent sans doute être localisés sur le versant français des Alpes occidentales — comme d'ailleurs les vingt der-

1. *Vesubiani* sur certains manuscrits de Pline. La chute du *v* initial est assez fréquente, en Provence en particulier. On rapprocherait de la même manière le nom *Esuvius* (Holder, 1, col. 1476) de *Vesuavius* qu'on trouve dans les Alpes occidentales (*CIL*, V, 7664 et 7854) ; *Esuccus* (*CIL*, XIII, 5366a) et *Vesuccius* (*CIL*, V, 7867 et XI, 235). L'évolution *Avisio* > *Isio* > *Eze* manifeste somme toute la même tendance. — L'ethnique *Vesubianii* paraît avoir le même radical qu'*Esubii*/*Esuvii* (en Bretagne : Holder, 1, col. 1476).

2. N. Lamboglia, *Questioni di topografia*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 135-145. — Cette identification, soutenue en dernier lieu avec des arguments nouveaux par N. Lamboglia, avait été déjà proposée par d'Anville, Durandi, Walkenaer, Blanc, Desjardins, Holder, etc. ; de leur côté, Bouche, Papon, Rey, Allais et Oberziner, voyant un rapport entre le nom de l'*Ubaye* et les *Esubiani* et considérant la vallée de la Vésubie trop éloignée de Suse pour avoir fait partie du royaume de Cottius, localisaient cette tribu dans la vallée de l'Ubaye : cette opinion ne me paraît pas fondée (toutes références bibliographiques dans l'étude citée de N. Lamboglia, p. 135, note 2).

3. Voir carte des régions naturelles de M. Paillon, ci-dessus p. 110.

4. M. Louis et G. Isetti, *Les gravures préhistoriques du Mont-Bégo*, Bordighera, 1964.

5. P. Goessler, dans *R.E.*, VIII, A, 1, col. 556-558.

nières tribus énumérées sur le trophée de la Turbie —; d'autre part leur territoire ne doit pas présenter de solution de continuité avec l'ensemble du district alpin dont Suse était le chef-lieu.

N. Lamboglia, tirant argument du fait qu'ils sont nommés immédiatement après les *Ecdinii* sur l'arc de Suse et après les *(V)esubianii* sur le trophée de la Turbie, propose d'identifier le territoire de cette peuplade avec la basse vallée de la Tinée, localisation possible, mais encore très hypothétique [1]. Ils pourraient tout aussi bien se situer dans le haut Var, dans le haut Verdon [2], ou même sur le versant italien des Alpes maritimes.

L'aire de diffusion de l'anthroponyme *Veaminius* ou *Veamonius*, qui ne peut être qu'un qualificatif d'origine, pourrait apporter un élément nouveau dans la discussion ; on le trouve :

— à Acqui : *P. Veaminius L. f. Clarus Dormino et Suetai v. s. l. m.* (*CIL*, V, 7504) ;

— à Pagno : *V. f. Veaminius Auci f. Moctius f. secum Anita uxor* (*CIL*, V, 7639) ;

— à Bourg-St-Dalmas : *Vibius Veamonius Iemmi fil. Gallus, Mocca Ennania uxor fili posuerunt merito* (*CIL*, V, 7856) ;

— à Saorge : *V. Atiliae...f. Veamonae* (*CIL*, V, 7813).

Il est clair que tous ces *Veaminii* ou *Veamonii* n'ont laissé de traces que sur le versant italien des Alpes maritimes.

1. N. Lamboglia, *Questioni di topografia*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 138. L'auteur rapproche cet ethnique du nom d'un torrent affluent de la Tinée sur sa rive droite, le *Vionène*, au niveau de St-Sauveur.

2. Hypothèse formulée par R. Rey, *Le Royaume de Cottius*, *l. c.*, p. 357.

II

LES PEUPLADES DES « ALPES MARITIMAE »

La plupart des peuplades étudiées dans ce chapitre sont celles qui, après leur soumission en 14 av. J. C., furent administrativement groupées dans le district des *Alpes Maritimae* : toutefois, cette circonscription romaine ayant subi des changements frontaliers que l'on devine mais qu'il est impossible de préciser [1], la formule *Alpes Maritimae* est prise ici dans son sens le plus large, dans son acception géographique. Les dix-sept tribus connues qui composaient ce district occupaient les bassins du Var, du moyen et du haut Verdon, de l'Asse et de la Bléone, à l'exclusion des groupes de populations qui, à la périphérie de la région ainsi délimitée, étaient rattachés soit à la confédération des *Salluvii* ou à celle des *Vocontii* — et qui donc à l'époque d'Auguste dépendaient depuis longtemps déjà de la *Provincia* — soit au *Regnum Cottii*, ou encore à la *Liguria regio nona Italiae*.

Plus encore que les Alpes Cottiennes et Graies, les Alpes Maritimes ont un relief particulièrement tourmenté et présentent un cloisonnement très prononcé, d'une part entre une multitude de vallées, d'autre part entre les différentes parties d'une même vallée : ainsi se trouve délimitée une mosaïque de petites régions naturelles [2], dont chacune fut le siège, à l'époque préromaine, d'une tribu : c'est à ces cantons que correspondent les peuplades nommées à la fin de la liste du trophée de la Turbie. Entre ces nombreuses cellules naturelles, la circulation était difficile ; ici plus qu'ailleurs, elle se faisait par les vallées perchées et par les cols, fussent-ils élevés, et non par les fonds, souvent coupés d'étroits défilés : cette situation valut aux populations de cette région d'être essentiellement tournées vers l'intérieur du massif alpin plutôt que vers le littoral.

1. *Les ethniques collectifs*

Parmi les ethniques appliqués à cette région et que nous font connaître les textes antiques et l'épigraphie, quelques-uns sont des épithètes géographiques — *Alpini*, *Transalpini*, *Montani* — d'autres des qualificatifs génériques — *Capillati* ou *Comati* [3] : ces vocables désignaient soit les populations alpines en général, soit un groupe de peuplades [4].

1. *Supra*, p. 180 sq.
2. R. Blanchard, *Les Alpes occidentales*, 5/1, p. 286-294 ; l'Auteur considère, non sans raison, que la densité de la population des Préalpes du sud à l'époque romaine était supérieure à celle d'aujourd'hui (4/1, p. 433-448, et en particulier p. 444).
3. On ajoutera à cette catégorie l'ethnique *Gaesati*, qui a été étudié plus haut, p. 305 sq.
4. Certains commentateurs modernes, en particulier G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, p. 133, ont aussi considéré l'ethnique *Albici* comme un nom générique qui aurait englobé toutes les peuplades des Préalpes ; comme je l'ai dit, une telle interprétation est inacceptable.

a) Alpini, Transalpini, Inalpini :

Les auteurs de l'Antiquité emploient souvent ces ethniques géographiques pour désigner les peuplades montagnardes des Alpes occidentales en général[1]. Plutarque parle en outre des παραλπίνους Λίγυας pour désigner les tribus alpines soumises par Paul-Emile en 182-181 av. J.-C.[2]. A l'époque romaine, les *Ligures Alpini* sont les Ligures de la Riviéra occidentale, entre Savone et Monaco : il semble même que les tribus ainsi nommées aient alors constitué une entité politique[3].

b) Montani :

Selon N. Lamboglia, l'ethnique *Montani* aurait été attaché aux peuplades montagnardes de Ligurie qui occupaient les hautes vallées de la Roya, du Bormida et du Tanaro, du col de Tende au col de Cadibone, dans l'arrière-pays des *Intemelii* et des *Ingauni* du littoral[4]. Les Romains recrutèrent longtemps des mercenaires chez ces rudes pasteurs, au point qu'une cohorte auxiliaire portait leur nom, la *cohors I Montanorum*[5]. Le qualificatif *Montani* aurait donc ici un sens très proche de celui d'*Alpini*. Mais il sert quelquefois aussi à distinguer, à l'intérieur d'un même peuple, les habitants de la montagne par rapport à ceux de la vallée ou de la plaine : dans les Pyrénées, les *Oscidates* sont ainsi subdivisés en *Montani* et en *Campestres* (Pline, 4, 108) ; dans les Alpes, c'est dans ce sens que Tite-Live parle des *Salassi montani* (21, 38, 7).

c) Capillati et Comati :

Selon Pline (3, 47), *Alpes populique Inalpini multis nominibus, sed maxime Capillati* ; et d'ajouter (3, 135) parmi les *Latio donati incolae, Capillatorum plura genera ad confinium Ligustici maris.* Dans un autre chapitre (11, 135), le naturaliste donne l'étymologie de ce qualificatif générique : *in capite animalium cinctorum homini plurimus pilus, jam quidem promiscue maribus ac feminis, apud intonsas utique gentes ; atque etiam nomina ex eo Capillatis Alpium incolis, Galliae Comatae...*

Montagnards chevelus et barbus, les *Capillati* sont nommés par Dion Cassius (54, 24) Λίγυες οἱ Κομῆται : cet historien précise qu'ils habitaient les Alpes maritimes et qu'ils portèrent ce qualificatif tant qu'ils demeurèrent libres, d'où l'on déduit que la tonsure des cheveux, ou leur port court, serait un signe de soumission, ce que confirme Lucain : *Et nunc tonse Ligur, quondam per colla decore crinibus effusis toti praelate*

1. *Alpini* : Liv. 28, 56 et 29, 5 ; le vocable *Alpinus* est fréquemment utilisé comme qualificatif d'origine : il est très répandu tout autour des Alpes, comme le démontre l'enquête effectuée par H.-G. Pflaum, *Augustanius Alpinus Bellicius Sollers membres de la gens Cassia*, dans *Archivo Español de Arqueologia*, 39, 1966, p. 3-9 ; des *Alpini* constituaient des cohortes auxiliaires. — *Transalpini* : Pol. 2, 15, 8-10 ; Liv. *Epit.*, 60 ; Et. de Byz. s.v. Τρανσαλπῖνοι, ἔθνη Κελτῶν πέραν τῶν Ἄλπεων. — *Inalpini* : Pline, 3, 47 ; Suet., *Aug.*, 21.

2. Plut., *P. Aem.*, 6.

3. N. Lamboglia, *Topografia storica dell'Ingaunia nell'antichita*, dans *Coll. stor. arch. della Liguria occid.*, 2, 1933, p. 7-12.

4. Cic., *Agr.*, 2, 35 ; Liv., 40, 41 ; Strabon, 4, 6, 4, distingue entre le Var et Gênes les Ligures du littoral, qui étaient censés italiens, et ceux de la montagne, qui étaient administrés à l'époque d'Auguste par des préfets envoyés par Rome. Sur leur localisation : N. Lamboglia, *Le guerre romano-ingaune e la romanizzazione della Liguria di ponente*, dans *Coll. stor. arch. della Liguria occid.*, 2, 1933, fasc. 1 ; du même, *Topografia storica dell'Ingaunia nell'antichita, ibidem*, 2, 1933, fasc. 4 ; du même, *Liguria antica, l. c.*, p. 147.

5. *CIL*, III, 4844, 4846, 4847, 4848 ; V, 7425, etc.

Comatae, « toi, Ligure, maintenant rasé, jadis paré de cheveux flottants sur la nuque et préféré à toute la Gaule Chevelue... » [1].

On sait que le port des cheveux longs était un usage propre aux Gaulois — l'abondante chevelure qui impose le respect étant même une marque royale chez les populations primitives — mais il caractérisait plus encore les rudes montagnards des Alpes [2], ces *homines intonsi et inculti* qu'auraient rencontrés les Carthaginois en Maurienne à la fin du IIIe siècle av. J.-C. au dire de Tite-Live (21, 32, 7).

Les Romains désignaient donc sous le nom de *Capillati* les peuplades — *plura genera* dit Pline — qui habitaient la partie méridionale et maritime des Alpes occidentales [3]. Mais alors que certains auteurs ont employé cette appellation avec sa signification courante, pour qualifier les Ligures en général — comme les Nomades en Afrique — d'autres l'ont utilisée pour désigner des tribus territorialement assez bien définies : c'est ainsi que j'ai interprété cet ethnique sur l'inscription funéraire des Escoyères, où il semble qualifier collectivement toutes les tribus de la partie méridionale du *Regnum Coltii* (à savoir les *Ecdinii*, les *Vesubianii* et les *Veaminii*) [4].

2. *Vediantii*

La peuplade des *Vediantii* est localisée avec certitude sur le littoral, entre l'embouchure du Var (frontière Gaule-Italie) et la baie de Monaco à l'est du Mont-Agel (exactement à la limite de la province des *Alpes Maritimae*). Les *Vediantii* ne figurent pas sur le trophée de la Turbie, qui s'élevait sur leur propre territoire : alliés des Marseillais avec lesquels ils étaient en contact à *Nikaia* [5], ils étaient de ce fait alliés des Romains et cela dès le milieu du IIe siècle avant J.-C. En 154, lorsque les Romains intervinrent au profit de *Massalia* pour libérer les Grecs de Nice et d'Antibes de l'hostilité des Ligures, qui paralysaient les communications terrestres et maritimes, ils assujettirent les *Oxubii* et les *Deciates* à l'ouest du Var, mais non les *Vediantii* : sans doute parce que les habitants de *Cemenelum*, chef-lieu indigène de la peuplade, entretenaient traditionnellement, et peut-être depuis fort longtemps déjà, des relations de bon voisinage avec les commerçants grecs établis à Nice. Rien ne laisse croire en effet qu'ils aient été soumis en même temps que ces autres tribus ligures du littoral : on ne verrait pas en ce cas pour quelle raison ils n'auraient pas comme eux perdu leur territoire [6]. Bien au contraire, leur fidélité ancestrale à Rome fera choisir Cimiez, capitale indigène, et non Nice, port grec, comme préfecture des Alpes Maritimes.

Le lit du Var marquait les confins du territoire des *Vediantii* à l'ouest [7] ; à l'est, les hautes crêtes de l'*Alpis Maritima*, du Mont-Bégo au Mont-Agel près de la Turbie,

1. *Phars.*, 1, 442-443.
2. *Capillati* serait en quelque sorte l'équivalent de l'ethnique *Triulatti* attesté également dans les Alpes Maritimes : *infra*, p. 383. Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie*, XX, 77, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 432, émet l'hypothèse que le nom des *Capillati* pourrait être la traduction, réalisée dès le début de la romanisation, de l'ethnique indigène *Triulatti*. Une chose est sûre : l'ethnique *Capillati* est spécifiquement romain.
3. Pline 3, 135 ; Dio, 54, 24.
4. *Supra*, p. 175-176.
5. D'autres documents prouvent que Marseille ne manquait pas d'alliés parmi les peuplades de son arrière-pays : ainsi les *Velaunii* et les *Albici* (voir ces mots).
6. On sait en effet que les *Antipolitani* accaparèrent à cette occasion des terres et peut-être des *oppida* des *Deciates*.
7. Pline 3, 47 ; sur le Var-limite, voir *supra*, p. 114 et pour les sources, Holder, 3, col. 112-114.

les séparaient des *Intemelii* d'*Albintimilium*, dont le territoire commençait précisément dans la partie orientale de la baie de Monaco, au pied du Mont-Agel, à mi-chemin entre la Turbie et *Lumo*/Cap Martin : les *Vediantii* avaient en quelque sorte la haute main sur cet important passage frontalier ; les limites préromaines et romaines de cette zone seront encore celles du diocèse de Cimiez au Moyen-Age. Au nord enfin, la ligne de partage des eaux entre le Paillon et la Vésubie (Mont-Férion, Cime de Rocca Seira, Forêt de Turini, Mont-Aution et le puissant massif du Mont-Bégo) constituait une frontière naturelle entre les *Vediantii* et les *Vesubianii*. Les *Vediantii* occupaient donc, semble-t-il, tout le bassin du Paillon, qui formera la partie méridionale du diocèse de Cimiez[1].

Les *Matres Vediantiae*, éponymes du pays et protectrices de ses habitants, sont connues par deux dédicaces : l'une est offerte par un habitant de Cimiez et a été trouvée à Tourette-Levens dans la vallée de Gabre ; l'autre par un soldat de la XIVe légion et provient du Plan de Revel, lieu-dit de la même commune[2].

Cemenelum/Cimiez était l'antique chef-lieu des *Vediantii* : *oppido Vediantiorum civitatis Cemenilo*, écrira Pline (3, 47), ce que confirme plus tard Ptolémée (3, 1, 39)[3]. Cette acropole était située à deux kilomètres seulement à l'intérieur des terres, au nord du port massaliote de Nice, au point de départ de pistes terrestres qui pénétraient dans l'arrière-pays des Alpes maritimes, dans une position d'où ses habitants pouvaient se défendre des incursions des pirates et éventuellement de celles des montagnards.

Les ports étaient assez nombreux sur le territoire de cette peuplade, dont l'activité était à la fois terrestre et maritime : à côté de Nice, comptoir massaliote[4], les cales indigènes, dont l'Itinéraire maritime d'Antonin conserve les noms, étaient *Anao*, *Olivula*[5] et *Avisio* ; Monaco, *Portus Herculis Monoeci*, qui était un autre port marseillais au dire de Strabon[6], se trouvait également sur leur territoire.

Une inscription lapidaire fait connaître le nom d'un *vicus* gallo-romain de l'arrière-pays niçois, le *vicus Cuntinus*, aujourd'hui *Contes*, dont les habitants honoraient une divinité tutélaire, *Segomo Cuntinus*[7]. Une autre petite agglomération, révélée par

1. Vers le nord par contre, ce diocèse allait bien au-delà des limites de la *pertica* primitive de *Cemenelum* : il englobait en plus les bassins de la Vésubie et de la Tinée.

2. *CIL*, V, 7872 et 7873 ; *FOR*, Alpes-Maritimes, p. 30, n° 105-106. — On connaît également un *Mars Cemenelus*, éponyme et protecteur de *Cemenelum*/Cimiez : *Marti Cemenelo L. Vippius Li[g]ur v.s.l.m.* (*CIL*, V, 7871) ; F. Benoit, *Mars et Mercure*, *l. c.*, p. 61.

3. Toutes références utiles sur cette ville dans Holder, 1, col. 977-978 et dans Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 130. Sur le site de Cimiez, N. Lamboglia, *Liguria romana*, 1, Alassio, p. 35-80 ; P.-M. Duval, *Les fouilles de Cimiez* (1943), dans *Gallia*, 4, 1946, p. 77-85, où l'auteur fait bien ressortir toute l'originalité du site de Cimiez, établi en un point où la mer et la montagne sont étroitement unies. L'*oppidum* préromain se trouve sans doute sur la hauteur qui domine à l'est la ville romaine : P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, p. 29-30 et fig. 9 (plan).

4. Pol., 33, 4, 2 ; Liv., *Epit.*, 47 ; Strabon, 4, 1, 9 ; Pline, 3, 31 ; Mela, 2, 76 ; Ptol. 3, 1, 2. — Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 309-310 et F. Benoit, *Recherches*, *l. c.*, p. 110.

5. Villefranche : F. Benoit, *Recherches*, p. 96 ; pour les localisations, voir ci-dessus le tableau XII, p. 81.

6. 4, 6, 3.

7. *CIL*, V, 7868 : *Segomoni Cuntino vic(ani) Cun(tini) p(osuerunt)* ; cette inscription a été découverte à l'Escarène près de Contes. En 1057 (*C.S.V.*, 2, n° 793, p. 144), la *villa Contenes* conserve le souvenir de l'ethnique *Cuntini* au locatif-ablatif pluriel : *in comitatu Cimelensi sive Nicensi, in territorio Castelli sive ville quam nominant Contenes*. N. Lamboglia, *I nomi dei Comuni*, *l. c.*, p. 91 ; du même, *Questioni di topografia*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 123-126.

l'épigraphie locale, le *vicus Navelis* dans le *pagus Licirrus*, ne peut être localisée avec précision, mais se trouvait dans le terroir de la *civitas* de *Gemenelum* [1].

3. *Oratelli*

Cette peuplade des Alpes Maritimes, soumise par Auguste, n'est connue que par le texte célèbre de la Turbie... *Nemeturi(i)*, *Oratelli*, *Nerusii*, *Velaunii*, *Suetrii*, mais la fin de cette liste ne présente, je l'ai dit, aucun ordre topographique permettant d'en déduire une position, fût-elle approximative.

N. Lamboglia [2] rapproche cet ethnique du toponyme *Oria*, qui désigne au XI^e^ siècle une petite agglomération (*mansum*) près de Peille dans la moyenne vallée du Paillon [3] : mais outre le fait que ce village est bien rapproché de Cimiez, chef-lieu des *Vediantii*, on notera avec cet auteur que ce centre ne prend de l'importance que dans le Haut Moyen-Age, à la faveur des incursions sarrasines, Peille devenant alors un site-refuge pour les populations côtières ; enfin, linguistiquement, le rapport entre *Oratelli* et *Oria* est loin d'être assuré. Peut-être est-il possible en revanche, comme le propose encore N. Lamboglia, de localiser les *Oratelli* dans cette zone-frontière très tourmentée et compartimentée en de nombreuses petites vallées, qui s'étend dans l'*Alpis Maritima*, au nord du Mont-Agel, jusque dans la région de Sospel, aux confins des terroirs des *Vediantii* du Paillon et des *Intemelii* de la vallée de la Roya : mais ce n'est encore qu'une hypothèse à la vérité peu fondée [4].

4. *Euburiates*

L'historien Florus, résumant d'après Tite-Live les épisodes de la guerre romano-ligure qui se déroulèrent dans le cours du II^e^ siècle av. J.-C., écrit : *Itaque cum diu multumque eluderent Saluvii, Deciates, Oxybii, Euburiates, Ingauni, tandem Fulvius latebras eorum ignibus saepsit, Baebius in plana deduxit, Postumius ita exarmavit ut vix reliquerit ferrum quo terra coleretur* [5]. Comme le suggère N. Lamboglia [6], l'action de M. Fulvius se rapportant aux *Salluvii* (en 125) et par extension inexacte aux *Deciates* et aux *Oxubii* (soumis depuis 154), et celle du consul Postumus aux *Ingauni* (en 185-181) et aux *Montani* (en 180, mais cette peuplade n'est pas nommée ici), celle de Q. Baebius serait liée à la soumission des *Euburiates* et se situerait dans les années 180/170 av. J.-C. [7]. L'ordre dans lequel Florus énumère ces peuplades, d'ouest en est,

1. *CIL*, V, 7923 (*Licirrus* ou *Ligirrus* ; original perdu) ; cette inscription provient du cimetière de St-Pons près de Cimiez. L'identification du *pagus Licirrus* avec *Lucéram*, retenue par la majorité des historiens, dont N. Lamboglia (*l. c.*, p. 124-126), est très incertaine.

2. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, 6 : *La posizione degli Oratelli*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 115-123 ; F. Octobon, *A la recherche des Ligures et des Oratelli dans les Alpes Maritimes*, dans *Cahiers ligures*, 7, 1958, p. 52-88 (n'apporte pas d'élément positif).

3. *Cart. de St-Pons*, p. 20 (vers 1075).

4. Un argument linguistique tendrait à situer les *Oratelli* sur la frange orientale des Alpes Maritimes : on remarque en effet que le suffixe *-elli* est surtout représenté en Ligurie centrale avec les *Statielli*, les *Binbelli*, les *Maielli* ; mais il n'est pas inconnu en Gaule : on connaît les *Tarbelli* en Aquitaine et les *Unelli* en Lugdunaise.

5. 1, 19 (2, 3), 5.

6. Dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 179.

7. Sur les guerres romano-ligures, qui durèrent plus de deux siècles, de 238 à 14 av. J.-C., voir N. Lamboglia, *Liguria antica*, p. 169-204.

semble situer grosso modo les *Euburiates* entre le territoire des *Oxubii* (Esterel) et celui des *Ingauni* (région côtière d'*Albingaunum*/Albenga et de *Lucus Bormani*). On peut aussi déduire de ce texte que cette tribu habitait la montagne — d'ailleurs proche de la mer dans les Alpes Maritimes — puisqu'après l'avoir soumise, le proconsul Q. Baebius en aurait transféré la population dans la plaine : *in plana deduxit*[1]. Il est néanmoins impossible dans l'état actuel de la recherche de localiser précisément cette peuplade.

5. *Nerusii*

Les *Nerusii* figurent au bas de la liste du trophée des Alpes, avant les *Velaunii* et les *Suetrii*, sans position géographique précise ; mais Ptolémée leur attribue pour chef-lieu *Vintium*/Vence[2] : c'est connaître du même coup le territoire qu'il convient de leur assigner, territoire qui servit de cadre d'abord à la *civitas* puis au diocèse de Vence[3].

L'ancienne délimitation de ce diocèse est bien connue : la limite orientale était constituée par le Var de son embouchure au confluent de l'Esteron ; la limite occidentale, du côté de la province Narbonnaise, par le Loup jusqu'à sa source dans la Montagne de l'Audibergue (signal d'Andon, 1642 m)[4] ; au nord enfin, les crêtes des Montagnes de Thorenc et du Cheiron, qui oscillent autour de 1500 m d'altitude et qui ne sont que vastes étendues pierreuses, constituaient une frontière naturelle au-delà de laquelle commençait le diocèse de Glandève, dont la partie méridionale — la vallée de l'Esteron — correspondait à la *civitas* gallo-romaine de *Brigomagus*. Ces limites ecclésiastiques du Haut Moyen-Age devaient être déjà celles de la *civitas Vintiensium* du Bas et du Haut-Empire[5], et, par delà la romanisation, celles du territoire des *Nerusii*[6]. Ainsi délimité, le terroir de la *civitas* s'étendait très loin vers le nord-

1. Les transferts de populations montagnardes furent fréquents pendant la guerre romano-ligure : Liv. 40, 37-38 et 41 ; N. Lamboglia, *Liguria antica*, p. 186 et 187. — Selon U. Formentini, « *Ligures celeberrimi* » *nella riviera di levante e nel suo retroterra*, dans *R.E.Lig.*, 15, 1949, p. 209-222 et en particulier p. 213, il faudrait lire *Euburiates* dans la liste des *Ligures celeberrimi* donnée par Pline 3, 47 ; en fait, l'édition Mayhoff (Teubner) retient l'ethnique *Caburriates* et l'apparat critique ne permet pas la correction proposée par U. Formentini. Le texte de Pline est le suivant : *ultra Alpes Sallui, Deciates, Oxubi, citra Veneni, Turri, Soti, Bagienni, Statielli, Binbelli, Maielli, Caburriates, Casmonates, Velleiates, etc.* : presque toutes ces tribus de Ligurie intérieure sont identifiées et localisées ; les *Caburriates*, connus par quelques inscriptions [*CIL*, V, 7836 : *R(es) p(ublica) Cabur(riatium)*], sont les habitants de *Caburrum* (*CIL*, VI, 2382b/20 : *Forum Vibii Caburrum*), aujourd'hui *Cavour* entre Saluces et Pignerol.

2. 3, 1, 14 ; en même temps il confirme la graphie *Nerusii*.

3. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, 4 : *I Nerusii e I Nemesii*, dans *R.E.Lig.*, 9, 1943, p. 60-61. Les *Nemesii* signalés dans une inscription trouvée à Vence ne désignent pas une tribu locale, mais une confrérie religieuse à Némésis, dont ce document nous apprend que ses dévots étaient groupés en un collège : ... *collignum* [pour *collegium*] *juvenum Nemesiorum* (*CIL*, XII, 22).

4. *Supra*, p. 189. Dominant la haute vallée du Loup, l'Audibergue, le Calern et les Rougies devaient être la vraie frontière entre les *Nerusii* et les *Deciates*.

5. De nombreuses inscriptions illustrent la vie de cette cité : *CIL*, XII, 6, 9, 10, 11, 12, 18, 20 ; Holder, 3, col. 355. — *Mars Vintius* est honoré à Vence par un citadin de Cimiez qui avait été sévir à *Salinae*/Castellane : *CIL*, XII, 3. — Sur les deux colonnes dédicatoires de Vence (*CIL*, XII, 7), voir plus haut, p. 229, note 10.

6. L'anthroponyme *Nerusius* est connu à Magliano (*CIL*, IX, 4796, 21 add.) et à *Rusellae* (*CIL*, XI, 2619). F. Benoit, *Mars et Mercure*, p. 56 et 62, rapproche cet ethnique du *deus Nerius* de Néris-les-Bains (Allier).

ouest, de façon excentrique par rapport à son chef-lieu, Vence : l'étroite bande de terrain que possédait la cité dans la haute vallée du Loup, au nord des *Deciates* de la région de Grasse, était fonction du tracé de la voie qui, de Cimiez à Castellane et à Digne, desservait tout le district des *Alpes Maritimae*, sans jamais passer sur le territoire tout proche de la province Narbonnaise.

6. *La civitas de Brigomagus/Briançonnet*

Situé à 1000 m d'altitude, dans la haute vallée de l'Esteron, affluent du Var, à la limite des départements des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes, le petit village de Briançonnet a fourni un lot de dédicaces impériales d'un intérêt exceptionnel, car elles font connaître le nom antique de cette agglomération, qui était en réalité chef-lieu d'une petite *civitas* montagnarde connue par ces seuls documents épigraphiques. Ils présentent les formules suivantes :

CIL,XII, n° 56 : dédicace à Septime-Sévère, datée de l'année 195 ;
57 : dédicace à Valérien : .... *ordo Brig.* ;
58 : dédicace à Aurélien : .... *ordo Brig.*[1] ;
59 : ..... *Brig.* ;
60 : ..... *rigoma* ... ;

ILGN, n° 9 : dédicace à Claude le Gothique : ... *ordo Brig.*

Quatre de ces inscriptions (56, 57, 58 et 9) sont des dédicaces en l'honneur de l'empereur régnant rédigées et formulées par l'*ordo Brig.*, les deux autres (59 et 60) sont funéraires[2]. Le toponyme lui-même a été diversement restitué. Selon O. Hirschfeld[3], il faudrait lire sur l'inscription n° 60 : [*ordo B*]*rigoma*[*gens*(*ium*)], peut-être abrégé d'une manière différente : c'est la lecture que j'adopte ; l'origine locale de ce monument ne faisant aucun doute[4], il n'est pas possible de ce fait de restituer *Brig*(*antio*), forme qui serait possible si l'on ne possédait que les autres inscriptions (57, 58, 59, 9), d'autant que ce toponyme correspondrait mieux au nom actuel du village où elles ont toutes été trouvées, *Briançon*[5] ; mais les cinq documents, ayant une même origine locale, se rapportent forcément à la même agglomération, et du même coup l'inscription n° 60 inter-

1. Selon les lectures données par Peiresc et le Chevalier de Gaillard, il faudrait lire sur cette inscription *ord*(*o*) *Breg*(*omagensium*) : H. Rolland et P. Veyne, *Un recueil épigraphique du Chevalier de Gaillard*, dans *Latomus*, 15, 1956, p. 43 ; le Chevalier de Gaillard avait relevé le texte des inscriptions 57 et 58 du *CIL*, XII, qui étaient alors bâties dans un mur de la cour du château de Briançonnet et comme Peiresc (ms 8958, p. 106-107) il avait lu *ord. Breg.* sur le document n° 58, corrigé par O. Hirschfeld en *Brig.* par assimilation avec la graphie de l'inscription n° 57. *Bregomagus* serait une forme locale de *Brigomagus*.

2. Ces documents figurent au *CIL*, XII, p. 8, mais voir aussi les *additamenta*, p. 804 ; A. Allmer, dans *Rev. Epigr.*, 2, 1884-1889, n°s 785-787 ; *FOR*, Alpes-Maritimes, p. 45, n° 230.

3. *CIL*, XII, p. 804.

4. Il se trouvait à la fin du siècle dernier en remploi dans l'escalier de l'église de Briançonnet.

5. Toutes les formes médiévales de ce nom sont *Briançon* : en 1022, *in pago Glannadensi, in territorio Briacionensi* (*Cart. Lérins*, 1, p. 194) ; la même année, *in territorio Briessensi, in pago Glannadensi* (*ibid.*, 2, p. 51) ; en 1081, *in pago Brianzun* (*ibid.*, 1, p. 197) etc. : N. Lamboglia, *I nomi dei Comuni*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, s. v. Briançonnet. Le diminutif *Briançonnet* n'apparaît qu'au XVII[e] siècle pour distinguer ce village des nombreux Briançon alpestres : Papon, dans son *Histoire générale de Provence*, 1, 1777, p. 80 et 448, parle encore de Briançon.

dit la restitution *Brigantio*[1]. Il n'est pas possible non plus de lire *ordo Brig[ianiorum]*, comme l'avait d'abord proposé O. Hirschfeld pour le document n° 57, les *Brigianii* ne pouvant en aucune manière être localisés dans cette région[2]. En fait, seule la forme *Brigomagus* paraît correcte et peut correspondre à tous les documents que l'on possède[3].

A ce toponyme celtique *Brigomagus*, il en faut ajouter quelques autres de même origine, toujours dans le bassin de l'Esteron : un lieu-dit Miolans pourrait être issu d'un **Mediolanum*[4] ; un autre village de la vallée porte le nom d'Aiglun, qui serait un composé gaulois avec *-dunum* et, vers le sud-est, l'agglomération de Bezaudun présente au Moyen-Age la forme *Besaldunum*[5]. Dans ce pays très habité dans l'Antiquité et au Moyen-Age, une enquête toponymique approfondie ferait certainement apparaître d'autres noms de lieux d'origine celtique : or la présence de ces toponymes dans cette région, dont le fond de la population était certainement ligure, est d'un très grand intérêt, car si elle était confirmée, elle serait la marque d'une infiltration celtique très méridionale.

Dès la fin du IIe siècle de notre ère, donc près d'un siècle avant la réorganisation provinciale par Dioclétien, *Brigomagus* constituait un *municipium*, chef-lieu d'une *civitas* inscrite dans la tribu *Claudia* (comme *Cemenelum* et *Glanate*), qui avait son *ordo* de décurions, ses duumvirs, ses flamines augustaux, ainsi qu'en témoignent des documents épigraphiques. On sait très peu de choses sur la ville elle-même de *Brigomagus*/Briançonnet, mais cela tient surtout au fait que cette vallée isolée a été encore peu prospectée. Selon E. Blanc[6], l'agglomération antique se trouverait dans la petite plaine de l'Ouméou, à 500 m en aval du village actuel, où l'on aurait fait de nombreuses découvertes d'antiquités à toutes les époques, parmi lesquelles ces fameuses inscriptions dont je viens de faire état[7]. Cette situation de la ville romaine en plaine est tout à fait normale : la position actuelle de Briançonnet sur l'éperon voisin correspond au transfert de l'habitat de la vallée en un site fortifié au Haut Moyen-Age[8] ; le même phénomène peut

1. Restitution adoptée par N. Lamboglia qui affirme que l'inscription n° 60 ne peut que se rapporter à *Caturigomagus*/Chorges (Hautes-Alpes), ce qui paraît tout à fait invraisemblable, le monument ayant une origine locale ; on sait en outre qu'un même toponyme était abrégé de façons fort différentes : *Brigomagus* pouvait l'être en *Brig.*, en *Brigomag.* ou en *Brigomagens(ium)*. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, 1 : *Brigantio e Glandale*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 127-132 et 10, 1944, p. 3-9 (*Il pagus Brigantiensis*) ; du même, *La Pierre écrite d'Ascros*, dans *R.E.Lig.*, 25, 1959, p. 225-231 avec deux cartes : dans ces trois études, l'Auteur étudie longuement les données topographiques, toponymiques et archéologiques concernant la vallée de l'Esteron ; même si mes conclusions diffèrent sur quelques points de celles de N. Lamboglia, je ne puis mieux faire que de renvoyer pour le détail de l'étude à ces différents travaux.

2. La position de l'ethnique *Brigianii* dans la liste du Trophée de la Turbie et sa présence dans l'inscription des Escoyères en Queyras tendent bien plutôt à localiser cette peuplade en haute Durance autour de *Brigantio* : *supra*, p. 338 sq.

3. *Brigomagus* aurait peut-être donné Briançon par aphérèse, comme *Caturigomagus*, Chorges ; l'évolution du toponyme fait cependant difficulté, dans cette hypothèse, ce qui ne serait pas le cas si le nom primitif était *Brigantio* (Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 105) ; mais je ne vois pas comment concilier autrement les formes *Brig.* et [..]*rigoma*[..]. Selon J. Brunel, *Briançon* peut être un dérivé du composé *Brigomagus* (Comm. personnelle).

4. On remarque que dans la vallée de Barcelonnette (*supra*, p. 354), à côté du chef-lieu *Rigomagus*, on trouve un **Mediolanum*/Méolans : est-ce une simple coïncidence ?

5. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 39-40, 109-110 et 316 ; *C.S.V*, 2, index, s. v. *Besaldunum*, pour les références.

6. Ed. Blanc, *Epigraphie antique des Alpes Maritimes*, 2, p. 50 (dans *Annales de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts des A.M.*, Nice, 1877 et 1879).

7. *FOR*, Alpes-Maritimes, p. 45, n° 229.

8. *Castellum* au XIe siècle : *Carl. Lérins.*

être observé dans les autres petites capitales alpestres : à Digne, à Riez, à Senez, à Castellane, à Glandève etc. ; mais alors que ces bourgs ont gardé au Moyen-Age une importance certaine, Briançonnet au contraire n'était plus qu'un misérable village.

La petite *respublica* montagnarde dont *Brigomagus* était le chef-lieu s'étendait, semble-t-il, à tout le bassin de l'Esteron (*Staro*) [1], limité au sud par la barrière naturelle que constituent d'ouest en est les Montagnes de Bleine, de Thorenc et du Cheiron ; à l'ouest, par la montagne de Teillon et les sommets qui dominent Soleilhas et Ubraye ; au nord, par les crêtes qui séparent la vallée de l'Esteron de celle du Var ; vers l'est enfin, la basse vallée de l'Esteron se resserre considérablement [2], au point qu'il est même difficile d'y restituer le tracé d'une voie de communication pour passer dans la vallée du Var. Briançonnet au contraire était bien situé sur l'axe de communication sud-ouest/nord-est qui réunissait la grande route romaine Cimiez-Vence-Digne-Sisteron par Gréolières, Andon, Caille et Castellane à la route qui, plus au nord, remontant la vallée du Var par Puget-Théniers et Glandève-Entrevaux, desservait le haut Var et le haut Verdon par Annot. Ainsi devine-t-on dans ces régions montagneuses des Alpes Maritimes une vie intense à l'époque romaine, telle qu'on ne l'imagine pas sans peine aujourd'hui en parcourant ces campagnes ; entre toutes ces petites cités — dont on a trop tendance, je crois, à minimiser l'importance du point de vue de la romanisation des Alpes du sud et que l'on ne connaît peut-être pas toutes — il y avait une trame très dense de pistes et de routes. Le trafic, l'activité et la densité de la population qu'implique à l'époque romaine toute cette infrastructure de routes et de riches agglomérations rurales révèlent aussi une vie intense avant la pénétration romaine, sans quoi celle-ci n'aurait pas eu d'objet [3].

Cette cité, dont le chef-lieu fut si brillant au IIIe siècle, sera rattachée au Bas-Empire à la *civitas* puis au diocèse de *Glanate*/Glandève : toutefois, comme le remarque très justement N. Lamboglia, la vallée de l'Esteron gardera pendant tout le Haut Moyen-Age et le Moyen-Age une certaine autonomie civile (*territorium Briessense*) et religieuse (*pagus Brianzun*) [4], du fait de son isolement, du cloisonnement des vallées de l'Esteron et du Var, mais aussi du fait de son indépendance antérieure.

Il ne fait donc aucun doute qu'une région naturelle si caractérisée devait être le siège, avant la conquête romaine, d'une peuplade ligure ou celto-ligure, une de ces tribus dont le nom figure sur le trophée des Alpes et qu'il n'est pas possible de localiser : peut-être celle des *Velaunii* ?

1. *Fluvius Staronis* au début du XIe : *Cart. Lérins*, 1, p. 180.

2. Les limites naturelles de ce pays vers l'ouest, le sud et l'est seront exactement celles du diocèse de Glandève.

3. La petite région naturelle de l'Esteron correspond à la partie nord du canton actuel de St-Auban et à celui de Roquesteron. Les découvertes recensées dans cette vallée (*FOR*, A.M., nos 209 à 237) reflètent son intense occupation à l'époque romaine : elle contraste étonnamment avec la pauvreté et l'isolement actuels de cette région. Une inscription gallo-romaine trouvée à la Penne, sur un affluent de l'Esteron (au sud de Puget-Théniers), donne le nom d'un *pagus* local : *Deo/Marti/Ieusd/rino pag. Beriti/ni de suo sibi/posuerunt* (*CIL*, XII, 2) ; les *Beritini* ne sont que les habitants d'un tout petit canton.

4. Les éditeurs du *Cartulaire de Lérins* font à juste titre remarquer (Introduction, p. XL) que Briançon est le seul *pagus* nommé dans ce Cartulaire qui ne fut pas évêché : il faut y voir sans aucun doute la conséquence de l'autonomie ancienne de cette vallée de l'Esteron — la *civitas Brigomagensis* — qui eût pu tout aussi bien devenir diocèse au même titre que Glandève ou Vence par exemple.

7. *Velaunii*

Les *Velaunii* sont nommés à la fin de la liste des *gentes alpinae devictae* du trophée des Alpes, juste avant les *Suetrii* [1]. Mais on possède sur cette peuplade un autre document exceptionnel : une main de bronze, portant sur la paume une inscription grecque de trois lignes : ΣΥΜΒΟΛΟΝ/ΠΡΟΣ/ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ, formule que l'on peut traduire par « Signe de reconnaissance pour les *Velaunii* » [2].

Ce précieux document, aujourd'hui déposé au Cabinet des Médailles, provient de chez un certain Laurent Gravier, célèbre antiquaire marseillais, qui mourut en 1717 et qui fut en correspondance avec la plupart des savants de son époque : après sa mort, ce document passait dans le cabinet d'antiquités du comte de Caylus et en 1765 dans le cabinet du Roi. L'origine de cette pièce est donc malheureusement imprécise, mais il est très probable qu'elle provenait de la région provençale : peu d'auteurs ont d'ailleurs contesté son origine massaliote [3].

Cette main daterait, selon F. Benoit, du début du I^er^ siècle sinon du II^e^ siècle av. J.-C., de la fin du II^e^ siècle selon J. Carcopino : la paléographie de l'inscription est en effet caractéristique du II^e^ siècle av. J.-C. [4]. Τὸ συμβόλον indique l'objet qui sert à faire reconnaître ceux qui le portent ; c'est le signe destiné à prouver les relations d'hospitalité contractées antérieurement, d'où l'idée de convention, de contrat. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un contrat passé avec une peuplade des Alpes, soit par une autre peuplade, soit plutôt par une ville grecque de Gaule méridionale et l'on pense surtout à Marseille. Strabon rapporte d'ailleurs (4, 1, 5) que les Massaliotes « avaient su rendre leurs voisins Celtes philhellènes au point que ceux-ci ne rédigeaient plus leurs contrats (τὰ συμβόλαια) autrement qu'en grec (ἑλληνιστί) » [5]. Selon la coutume antique [6], cette main

1. C'est sans raison que l'on a souvent identifié ou confondu cet ethnique avec les *Vellavi*/Οὐελλάιοι du Velay, attestés par de nombreux textes antiques : Holder, 3, col. 150 et *R.E.*, VIII A, 1, col. 612.

2. Cette pièce est conservée au Cabinet des Médailles sous le n° 3884 (reproduction ci-jointe de la main et détail de l'inscription) ; c'est une main droite (hauteur max. : 0,23 m ; diam. du poignet : 0,19 m). Montfaucon, *Antiquité expliquée*, 1719, 3, 2^e^ partie, p. 361 ; De Caylus, *Recueil d'antiquités*, 5, 1762, p. 154-156 et pl. LV ; *CIG*, 6778, p. 1034 ; *IG*, XIV, 2432 et *CIL*, XIII, 1, p. 212 ; E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Biblio. Nat.*, Paris, 1895, p. 465, n° 1065 ; mais cette pièce a surtout été étudiée par A. Chabouillet, *Sur une main de bronze appartenant à une peuplade gauloise nommée en grec* Ουελαυνιοι, dans *R.A.*, 1869, 2, p. 166 sq. F. Benoit dans *R.E.Lig.*, 22, 1956, p. 30-31, confirme l'attribution de ce document à la peuplade des *Velauni* des Alpes Maritimes (ici pl. VIII, fig. 1 et 2).

3. Nous trouvons cependant l'identification non fondée *Velaunii*/*Vellavi* chez C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1, p. 412, note 1 et plus récemment chez J. Carcopino, *Promenades historiques au pays de la dame de Vix*, Paris, 1957, p. 103 : cet historien justifie ce rapprochement en tirant argument du fait que l'inscription grecque présenterait deux L dans l'ethnique *Velaunii*, alors que manifestement l'original n'en comporte qu'un seul ; même interprétation erronée chez P.-M. Duval, dans *R.E.A.*, 60, 1958, p. 351. Cette erreur trop commune avait pourtant été définitivement écartée par l'excellente étude de A. Chabouillet. La lecture du document original ne fait aucune difficulté.

4. F. Benoit, dans *R.E.Lig.*, 22, 1956, p. 32 et *Recherches*, *l. c.*, p. 23 ; J. Carcopino, *Promenades*, *l. c.*, p. 104 ; remarques sur la paléographie dues à F. Salviat (voir pl. VIII, 2).

5. Sur l'usage que faisaient les Gaulois de l'alphabet grec, voir César, *B.G.*, 5, 48, 3-4 et 6, 14, 3 ; Dio, 40, 9, 3 ; Polyen, 8, 23, 6.

6. La main droite offerte a toujours été une marque ostensible d'amitié ou de concorde ; Pline, 11, 250, écrit : *inest et aliis partibus quaedam religio, sicut in dextera : osculis aversa adpetitur. in fide porrigitur.* Dans le même sens, Cic., *de divin.*, 1, 28 ; Tac., *Hist.*, 1, 54 : *dextrae hospitii insigne* .. : envoi de main de bronze d'une cité à l'autre en gage d'amitié.

serait donc le symbole de l'hospitalité, mais aussi d'un contrat commercial passé entre Marseille — ou un de ses comptoirs du littoral, Antibes ou Nice — et la peuplade alpestre des *Velaunii* : en quelque sorte un laissez-passer pour les caravanes de marchands grecs sur le territoire de cette tribu indigène, qui occupait peut-être un passage-clé des Alpes méridionales [1]. On mesure l'intérêt de cette pièce, témoin tangible des rapports des Massaliotes avec les indigènes de leur voisinage, ainsi que de leurs usages diplomatiques et commerciaux. On le voit, non seulement les pacifiques marchands de *Massalia* n'était pas hostiles aux populations de leur arrière-pays, où ils pouvaient écouler facilement leurs marchandises et trouver des produits d'exportation, mais un document comme celui-ci montre qu'ils y avaient organisé un véritable réseau commercial [2]. Ainsi, même dans les Alpes maritimes où Marseille faisait intervenir Rome contre les *Oxubii* et les *Deciates* en 154, d'autres peuplades étaient alliées des Grecs : ce serait au moins le cas des *Vediantii* de la région de Nice et des *Velaunii* [3].

Ce document ne fournit toutefois aucune précision concernant la localisation des *Velaunii*. La place de cette peuplade à la fin de la liste du trophée de la Turbie autorise seulement à la situer dans les Alpes méridionales, sans doute dans l'une des régions naturelles du bassin du Var [4]. N. Lamboglia propose de les localiser dans la vallée de l'Esteron [5], autour de *Brigomagus*, entre les *Nerusii* de la région de Vence, les *Suetrii* de Castellane et la *civitas* de *Glanate*, dont on ne connaît pas non plus le nom de la peuplade préromaine qui l'occupait. Si l'ethnique *Velaunii* était celtique [6], on comprendrait mieux la présence dans cette vallée des toponymes dont j'ai parlé plus haut.

8. *La civitas de Glanate/Glandève*

Glandève n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, un simple lieu-dit dans la campagne à un kilomètre à l'est d'Entrevaux, sur les bords du Var, à l'extrémité sud-est du département des Basses-Alpes. Et pourtant Glandève fut le siège d'un évêché depuis le début du VI^e^ siècle jusqu'en 1790, et à l'époque romaine une cité autonome dès le II^e^ siècle et peut-être antérieurement.

Le nom antique de Glandève n'était jusqu'ici connu que par déduction de la formule de la *Notitia Galliarum*, qui nommait la *civitas Glannatina* [7] au rang de cinquième

1. C'est l'avis de F. Benoit, *l. c.*, p. 32 et de J. Carcopino, *l. c.*, p. 103.

2. J. Carcopino, *l. c.*, p. 100 ; J.-J. Hatt, *Hist. de la Gaule*, p. 22. — Comme le suggère J. Carcopino, de tels permis de circulation ne devaient pas être gratuitement octroyés.

3. L'alliance des *Vediantii* avec Rome serait ancienne et pour le moins antérieure à la première intervention romaine en Gaule méridionale ; en revanche, à en juger par la graphie de l'inscription portée sur cette main de bronze, ce document pourrait être déjà d'époque romaine ; peut-être est-ce cette qualité d'alliés de Marseille qui valut aux montagnards *Velaunii* de passer après 49 pour des ennemis de Rome : ils ne furent assujettis qu'en 14 av. J.-C. (F. Benoit, *Recherches*, p. 109). Sur les alliances défensives passées entre les Massaliotes et d'autres peuplades indigènes, par exemple les *Albici* que l'on trouve à leurs côtés en 49, voir plus haut, p. 229.

4. Les seules vallées des Alpes méridionales où l'on ne puisse pas localiser avec certitude une peuplade indigène sont le haut Verdon, le haut Var et l'Esteron.

5. *Questioni di topografia antica*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 26.

6. A rapprocher de l'épithète celtique *Vellaunus*, « bienveillant », qui entre dans la composition d'ethnonymes : *Segovellauni*, *Catuvellauni* ; de toponymes : *Vellaunodunum* et de nombreux anthroponymes : Holder, 3, col. 149-150 (je retiens tout particulièrement le nom féminin *Velaiunia* attesté à Bourg-St-Dalmas : *CIL*, V, 7853). Selon Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 288, note 3, l'ethnique *Velaunii* serait préceltique.

7. L'édition Seeck donne les variantes suivantes : *Glannatena* et *Glannatica*.

suffragant de la *provincia Alpium Maritimarum*. Aucune inscription d'époque romaine ne faisait connaître le nom de cette *civitas* jusqu'en 1956, date à laquelle on découvrait à *Carnuntum* en Pannonie une épitaphe militaire, d'époque claudienne ou flavienne, contenant le toponyme [*G*]*lanat.* : la première lettre du mot était mutilée mais sa restitution certaine et d'ailleurs confirmée par le surnom du légionnaire, *Alpinus*[1]. *Valerius Alpinus, miles legionis XV Apollinaris*, était originaire de la cité de *Glanat(e)*, inscrite dans la tribu *Claudia*, comme Cimiez et Briançonnet[2]. Malgré l'évolution, à première vue surprenante, du toponyme à l'époque médiévale, dont l'aboutissement est le nom actuel de *Glandève*[3], il est sûr désormais que le nom antique de la *civitas Glannatina* était bien *Glanate*[4] : toponyme fort intéressant à la vérité, car on y retrouve à la fois le suffixe *-ate*, comme dans *Arelate*, *Bergoiate*, *Vardacate*, etc., et la racine **Glan-*/*Clan-* qui serait indigène et qui est particulièrement bien représentée dans le sud-est de la Gaule avec *Glanum*/*Clanum* dans les Alpilles, *Clannatelum* près de Vence[5], *Clans* dans la moyenne vallée du Var (A.-M.), entre Nibles et Vaumeilh au nord-est de Sisteron (B.-A.), etc.[6].

Le site romain de *Glanate*, chef-lieu de la *civitas*, est bien localisé sur le terrain à 1 km à l'est d'Entrevaux, sur une terrasse en bordure du Var (rive droite), au lieu-dit N.-D. de la Sedz (*ecclesia beate Marie de Sede*), où ne subsiste plus aujourd'hui que l'abside de la cathédrale romane qui marque l'emplacement de l'église primitive[7].

1. A. Betz, *Epigraphischer Anhang*, dans *Carnuntum Jahrbuch*, 1956, p. 65-68 et pl. IV, fig. 2 ; N. Lamboglia, *Una nuova epigrafe e la « civitas Glanatina »* (*Glandèves*), dans *R.E.Lig.*, 24, 1958, p. 350-353 et fig. ; P.-M. Duval, dans *R.E.A.*, 62, 1960, p. 407.

2. Ces cités ne reçurent sans doute le *jus Latii* qu'en 69, mais le droit romain avait pu être accordé à titre individuel à des soldats *Alpini*, sous Claude par exemple ; la légion *XV Apollinaris* ayant stationné à *Carnuntum* une première fois avant 62 et une seconde fois avant le début du IIe siècle, il est difficile d'apporter plus de précision pour le moment sur ce sujet, secondaire d'ailleurs dans le cadre de la présente recherche : pour le détail de la discussion, je renvoie aux études mentionnées dans la note précédente. — Sur le recrutement de soldats alpins, voir *supra*, p. 108.

3. Pendant tout le Haut Moyen-Age, les textes donnent les formes *Glannatina* ou *Glannatensis ecclesia* (Holder, 1, col. 2025) ; au XIe siècle, on trouve encore *pagus Glannadensis* (*Cart. Lérins*, 1, p. 194 et 2, p. 51) ou *episcopatus Glanatensis* (*C.S.V.*, 2, p. 219), mais aussi l'adjectif *Glannicensis* (*C.S.V.*, 1, 14 et 2, 781 et 783) ; c'est à la fin de ce siècle qu'apparaît la forme *Glandiensis* (*C.S.V.*, 1, p. 185), puis au XIIe *Glandatensis* (*Cart. Lérins*, 1, p. 183) et *Glandensis* (*C.S.V.*, 2, p. 227). Pour le détail de cette évolution, voir N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 127-132 et 10, 1944, p. 3-8 et Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 172-173.

4. Ou éventuellement *Clanate*, parallèle à *Glanum*/*Clanum* (Holder, 1, col. 2025).

5. *C.S.V.*, 2, n° 787, au XIe siècle.

6. Un point commun entre ces divers sites : la présence de hauts rochers dominant l'agglomération et l'existence d'une source. La racine **Glan-* a souvent une valeur hydronymique : la Glane, riv. de Dordogne, le *Clanis* en Italie du nord (Strabon 4, 6, 9) (H. Dontenville, dans *Bull. de la soc. de mythologie française*, 45 et 46, 1962). — Selon J.-J. Féraud, *Hist., géo. et statistique des Basses-Alpes*, 1861, p. 516, sur le site antique de *Glanate*, des hameaux porteraient encore les noms suivants : *Glandèves*, *Glanine*, la *Sedz* et l'*Evêché*.

7. Papon, *Hist. de Prov.*, 1, p. 439 : « La ville était bâtie sur un terrain que le Var a dégradé, mais qui ne pouvait pas fournir une grande enceinte. Aussi y trouve-t-on peu de vestiges d'habitations, excepté les débris de l'ancienne église, nommée N.-D. de la Sedz, à côté desquels on a bâti depuis environ cent ans le palais de l'évêque. Il est seul dans une campagne, resserré d'un côté par le Var et de l'autre par un roc sur lequel on voit les ruines d'un ancien château... ». — F. Benoit, dans *Gallia*, 1, 1943, p. 282-283, mentionne la découverte d'une *area* funéraire du Bas-Empire près des ruines de la cathédrale : c'est aussi de là que proviendrait la vasque paléo-chrétienne conservée au Musée de Digne.

Au Bas-Empire, *Glanate* devint siège d'un évêché : le premier évêque connu est Claudius en 541 [1], mais il pouvait avoir eu des prédécesseurs. La cité épiscopale aurait été détruite une première fois au xᵉ siècle et fut définitivement abandonnée au cours du xivᵉ siècle : la population s'était regroupée dès le xiᵉ siècle, pour se mieux fortifier mais aussi, croit-on, à cause des inondations du Var qui ravageaient l'antique habitat de plaine [2], sur la pente rocheuse de la rive gauche du fleuve au lieu-dit Entrevaux (*Inter valles*). Seul le palais épiscopal demeurait dans la plaine de la Sedz : jusqu'à la Révolution il fut utilisé comme maison de campagne par l'évêque [3].

Le diocèse de Glandève occupait une région naturelle assez vaste mais très montagneuse : la moyenne et la haute vallée du Var depuis le confluent du Cians jusqu'au col de la Cayolle (région d'Entraunes), ainsi que les bassins du Coulomp [4] et de la Vaïre (vallée d'Annot). Au nord, le massif du Mont-Pelat et du Cemet (3022 m) [5] constituait une haute barrière entre le Var et l'Ubaye ; à l'ouest comme à l'est, de hautes lignes de crêtes ayant de 1500 à 3000 m d'altitude, séparent nettement cette région des bassins du Verdon d'une part, de la Tinée de l'autre [6]. Au sud enfin, le diocèse de Glandève comprenait tout le bassin de l'Esteron, dont le territoire constituait à l'époque romaine la *civitas* de *Brigomagus*. L'étendue de la *civitas* de *Glanate* sous le Haut-Empire devait donc correspondre à peu près à celle du diocèse médiéval de Glandève moins la vallée de l'Esteron, qui constitue d'ailleurs une cellule à part, nettement séparée de la moyenne vallée du Var.

Sillonnée de vallées étroites et profondes [7] et dominée par des sommets enneigés une partie de l'année, cette région ne devait d'ailleurs pas être très peuplée à l'époque romaine : les centres les plus importants, dont *Glanate* et Annot — jadis appelé *Sigumanna* [8] — se trouvaient sur l'axe routier est-ouest qui mettait en communication

1. J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux, l. c.*, p. 137 ; du début du viiᵉ au milieu du xᵉ siècle, on ne connaît pas d'évêque à la tête de cette Eglise.

2. Papon, *Hist. de Prov.*, 1, p. 34 : « Le Var est très rapide, change souvent de lit et en été, quand il y a des orages, il grossit quelquefois prodigieusement dans l'espace de deux heures, à cause des torrents qui tombent des montagnes... ».

3. J.J.M. Féraud, *Souvenirs religieux des églises de la haute Provence*, Digne, 1879, p. 273 sq. ; J. Chétail, *Notice sur les limites du diocèse de Glandève*, dans *Actes du* 86ᵉ *Congrès des Soc. Sav.*. Montpellier, 1961, section Histoire moderne, p. 21-28.

4. *Cala* au xiᵉ siècle : *C.S.V.*, 2, 779.

5. C'est dans ce massif que se trouvent les sources du Var ; or Pline 3, 35 écrit : *amnis Varus ex Alpium monte Caenia profusus* (autres leçons des manuscrits : *Cenia, Cema, Acema*). *Caenia* pourrait avoir pour racine **Ken-* qui a donné d'autres oronymes, tels le Mont *Cenis* ; mais le nom actuel de *Cemet* pourrait justifier la forme *Cema* (à rapprocher du *mons Cema* dont parle Aviénus, *Or. Marit.*, v. 615). Le massif entier pouvait s'appeler *Cema* dans l'Antiquité, mais ne plus désigner par la suite qu'un seul sommet, le Cemet.

6. La vallée du Cians était partagée au Moyen-Age entre le diocèse de Glandève et celui de Cimiez, mais devait dépendre antérieurement dans sa totalité de la *civitas* de *Glanate*, d'autant que cette vallée, fermée au sud par les profondes Gorges du Cians, s'ouvrait plus facilement au nord-ouest vers le haut Var au niveau de Guillaumes.

7. C'est par excellence le pays des clues du Var (entre Dalluis et Guillaumes) et du Cians (entre le confluent du Var et Beuil), gorges profondes et étroites, aux falaises rouges et vertes, qui s'étendent sur des kilomètres et qui constituent des obstacles qui devaient être difficilement franchissables dans l'Antiquité. D'où l'importance des chemins de crêtes et des cols situés généralement au niveau des bassins moyens et supérieurs des cours d'eau : leur grande fréquentation au Moyen Age donne une image de ce que pouvait être le trafic régional à l'époque préromaine.

8. *C.S.V.*, 2, 779, au xiᵉ siècle ; le site primitif se trouvait sur la hauteur dite « Vers-la-ville ».

les vallées du Var et du Verdon ; une piste muletière d'été devait en outre réunir *Glanate* et *Rigomagus* dans la vallée de l'Ubaye. L'élevage et les exploitations minières [1] constituaient les principales ressources de ce pauvre pays, qui devait fournir lui aussi son contingent de mercenaires [2].

On ignore quelle peuplade occupait cette région avant la conquête, mais il y a tout lieu de croire que cette *civitas*, dont le nom du chef-lieu est préromain, était le siège d'une des tribus citées sur le trophée des Alpes : les dernières de la liste étant énumérées sans ordre géographique, il convient peut-être de localiser autour de *Glanate* l'une ou l'autre des tribus suivantes, dont la situation n'est pas connue : les *Nemaloni(i)*, les *Veaminii*, les *Gallitae*, les *Triulatti(i)*, les *Eguituri(i)*, les *Nemeturi(i)*, les *Oratelli* ou les *Velaunii*.

9. *Suetrii*

La peuplade des *Suetrii* est connue par trois documents : Pline, dans sa description de la Narbonnaise orientale, la cite, non sans quelque imprécision, entre les *Ligauni* et les *Quariates* [3] ; Ptolémée (3, 1, 38) la localise dans les Alpes Maritimes et lui donne *Salinae* pour chef-lieu ; enfin c'est la dernière à figurer sur le trophée des Alpes parmi les *gentes alpinae devictae* en 14 av. J.-C.

Le texte le plus précieux est donc celui de Ptolémée, qui fait connaître la ville principale des *Suetrii*, *Salinae* : elle est identifiée avec certitude avec *Castellane* (B.-A.). Mais *Salinae* est un toponyme romain qui n'a servi à désigner cette agglomération que sous l'Empire.

On doit à N. Lamboglia [4] d'avoir mis l'accent sur des textes du Cartulaire de St-Victor de Marseille qui, au XI[e] siècle, révèlent le nom préromain de Castellane : une fois encore, la vie médiévale nous renseigne sur ce vieux fond indigène momentanément masqué par la romanisation. Dans une charte de 1038 [5], on lit : *Petram Castellanam, castrum sive villam que antiquitus vocata est Ducelia sive Cimiranis* ; en 1040 [6] : *in loco vel villa que vocatur Petra Castellana, Duselia sive Cimiranis* ; et [7] : *locus qui vocatur Cimiranus* ; en 1043 [8] : *locus qui antiquitus vocabatur Cimira* et l'église N.-D. du Plan, qui dépend alors de St-Victor, est nommée : *ecclesia vel basilica S. Mariae de Cimira.*

Petra Castellana désigne l'habitat médiéval fortifié (*castrum*), établi sur le Rocher [9], au pied duquel s'étendait la ville romaine, *Salinae* ; mais le nom préromain du chef-lieu de la peuplade

1. En particulier dans la vallée du Coulomp : *supra*, p. 97.
2. Pays pauvre certes, mais la simple lecture de la *FOR*, Alpes-Maritimes (cantons de Villars, Puget-Théniers et Guillaumes, malgré les nombreuses inscriptions fausses « inventées » au XIX[e] siècle) et de la *FOR*, Basses-Alpes (cantons de St-André et Entrevaux) et l'observation de la carte au 50 000[e] du bassin du haut Var, si riche en toponymes anciens, montrent cependant que tout est à faire en fait de prospection archéologique dans cette région.
3. 3, 35 ; variantes : *Suebri* et *Uebri*.
4. *Questioni di topografia antica*, 2 : *Petra Castellana*, dans *R.E.Lig.*, 8, 1942, p. 132-136.
5. *C.S.V.*, 2, p. 119, n° 773.
6. *C.S.V.*, 2, p. 116, n° 769.
7. *C.S.V.*, 2, p. 117, n° 770.
8. *C.S.V.*, 2, p. 114, n° 768.
9. Ce roc abrupt qui domine la ville moderne est aussi appelé au Moyen-Age *Rocca Castellana* ; *Petra* ou *Rocca Castellana* désigne un rocher fortifié. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 134, note 3 ; J.J.M. Féraud, *Hist., géo. et stat. des B.A.*, *l. c.*, p. 443-451.

des *Suetrii* était *Ducelia* [1], *oppidum* établi soit sur le Rocher qui domine ce carrefour de vallées — qui aurait été en ce cas abandonné pendant la paix romaine et réoccupé au Moyen-Age — soit sur l'une ou l'autre des collines qui entourent le site de Castellane [2].

Le second toponyme, *Cimira* [3] n'est pas un doublet de *Ducelia* : il ressort des documents médiévaux cités ci-dessus que ce vocable désignait un site distinct de *Ducelia* et lorsque ces deux mots sont utilisés ensemble, c'est pour nommer l'agglomération de *Petra Castellana* dans sa plus grande extension. N. Lamboglia et Ch. Rostaing ont rapproché *Cimira* de *Cemenelum* [4] : à l'origine de ces deux noms il y aurait une commune racine à valeur oronymique (**Kem-/Kim-*), qui apparaît d'une manière évidente dans le nom de la montagne appelée *Cema* chez Aviénus, dans le nom des Cévennes, τὸ Κέμμενον ὄρος chez Strabon et peut-être dans celui de la montagne où le Var prend sa source, le mont *Cemet*, *Cema* ou *Caenia* chez Pline [5]. N. Lamboglia fait remarquer que l'église Ste Marie (auj. N.-D. du Plan) était dans la plaine et que le nom de *Cimira* est très précisément appliqué dans les textes médiévaux à la zone située autour de cette église [6] : il formule alors l'hypothèse selon laquelle *Cimira* serait le nom d'un quartier de la ville romaine de *Salinae*, un quartier peuplé de familles originaires de la métropole provinciale, *Cemenelum*, qui seraient venues en renfort lors de l'organisation de cette cité : de la même manière, des *tabernarii Salinenses* sont attestés à Cimiez à l'époque impériale [7]. Une inscription, qui fait connaître à Vence un certain *M. Rufinius Felix, Sal(inensis) sexvir et incola Cemenel(ensis)* [8] confirmerait, selon N. Lamboglia, cette hypothèse : « il est clair, écrit-il, que la formule *incola Cemenelensis* ne fait pas état de la demeure de ce personnage à Cimiez, mais indique son appartenance à un groupe de colons indigènes transféré de *Cemenelum* à *Salinae* lors de l'élévation de cette ville au titre de *civitas* » [9].

Salinae est connue par un certain nombre d'inscriptions, trouvées sur place ou dans la région, qui lui donnent le rang de *civitas* et font connaître son organisation administrative [10]. La ville était établie dans une petite plaine, au point de jonction de

1. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 132-133, rapproche *Ducelia* d'*Alba Docilia* (Albissola près de Savone) : ce pourrait être un mot indigène formé sur un anthroponyme. Sur *Cimira*, voir ci-après.

2. Il n'est pas exclu en effet que l'*oppidum* primitif ait été sur une autre colline dominant le carrefour des vallées (prospection à effectuer) : on pense au *mons quem vocant Sennaz vel Sennag*, qui surplombait vers le nord la *basilica Stae Mariae*, c'est-à-dire le mamelon coté 812, qui occupe une position exceptionnelle au-dessus de N.-D. du Plan, ou à cet autre sommet appelé *Cucar* vers l'ouest (*C.S.V.*, 2, p. 114, n° 768, en 1043). — Le transfert de l'habitat de l'*oppidum* dans la vallée à l'époque de la paix romaine et la réoccupation des sites de hauteur au Haut Moyen-Age sont des phénomènes bien connus ; mais il est rare de conserver, comme c'est ici le cas, les noms de ces habitats successifs : *Ducelia*, puis *Salinae* et *Cimira*, enfin *Petra Castellana* : la ville moderne de Castellane est établie au pied du Rocher et recouvre une petite partie de la ville antique. Sur ces transferts d'habitat, voir P.-A. Février, *Le développement urbain*, *l. c.*, p. 29, 51, 84, 94 et fig. 14 (plan).

3. *Cimiranis* est une forme locative.

4. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 135 et C. Rostaing, *Toponymie*, p. 129-130.

5. Holder, 1, col. 880-882 ; Avien., *Or. marit.*, v. 615 ; Pline 3, 35 (*supra*, p. 375, note 5).

6. D'après la charte de 1043 (*C.S.V.*, p. 114, n° 768), le lieu appelé *Cimira* serait *ad radicem montis quem vocant Sennaz vel Sennag* et près de l'église Notre-Dame qui aurait remplacé la cathédrale primitive ; il y avait dans ce quartier trois autres églises : St-Jean, St-Pierre et St-Laurent ; on devine là un groupe épiscopal paléochrétien, construit dans un quartier de la ville romaine, avec Notre-Dame, église où siégeait l'évêque, St-Jean, le baptistère et St-Pierre, la paroisse des fidèles ; St-Laurent pourrait être une église plus récente. Sur le Rocher, il y avait également une église Notre-Dame dans le *castrum* et une église St-André dans le village, mais elles ne datent que du x[e] siècle. J. J. M. Féraud, *Souvenirs religieux*, *l. c.*, p. 30-32.

7. *CIL*, V, 7907 (en l'an 181) ; N. Lamboglia, *l. c.*, p. 135.

8. *CIL*, XII, 3.

9. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 135.

10. *CIL*, V, 7907 ; XII, 3, 14, 23, 66, 67 ; *FOR*, Basses-Alpes, n° 35, p. 13-14 ; J. Laurensi, *Histoire de Castellane*, 1898 ; J. J. M. Féraud, *Hist., géo. et stat. des B.A.*, *l. c.*, p. 443-451. La cité

trois vallées, au confluent du Verdon, du ruisseau qui descend de la Palud et du vallon appelé *Vis Claudia* en 1043[1], au quartier dit du *Plan*, à l'ouest du Rocher et de la ville actuelle. C'est là que surgissent les sources salées qui ont fait donner le nom de *Salinae*[2] à la ville romaine : une charte du Cartulaire de St-Victor[3] montre qu'en 1045 ce nom était toujours appliqué au Plan de Castellane et que l'on gardait encore le souvenir de la ville antique : *in plano de Salinis, in territorio Petrae Castellanae ... ubi fuerunt mansiones de Salinis* ; aujourd'hui encore on trouve au même endroit la Font de *Salaou*[4].

La cité romaine de *Salinae* figure vers 400 dans le tableau des *civitates* de la *Notitia Galliarum* : la *civitas Salinensium* est toujours dans la province des Alpes Maritimes, mais la métropole est désormais Embrun et non plus Cimiez. *Salinae* fut dès lors le siège d'un évêché, plus tard réuni à celui de Senez[5].

L'étendue de la *civitas* du Haut-Empire, qui devait constituer le cadre territorial de l'évêché de *Salinae*, doit correspondre approximativement au terroir de la peuplade des *Suetrii*[6]. Nous ne connaissons en fait que les limites du diocèse de Senez qui, dès le Haut Moyen-Age, groupait les territoires des anciennes *civitates* de *Sanitium*, de *Salinae*, d'*Eturamina* et des *Vergunni*. Entre sa source, en amont d'Allos, et Castellane, le Verdon (*Verdo*/*Vardo* au VIII^e^ siècle) présente une suite de petits bassins qui ne communiquent entre eux que par d'étroits défilés ; d'autre part, en aval de Castellane, ce torrent coule au fond de gorges profondes, étroites et infranchissables, qui avec les vastes plateaux de Canjuers constituaient dans l'Antiquité une zone-frontière très caractéristique. Aussi bien, si l'on soustrait du territoire de l'ancien diocèse de Senez la haute vallée du Verdon depuis les défilés de Vauclause (à 6 km au nord de St-André-les-Alpes) jusqu'au col d'Allos (*civitas Eturamina*) et le bassin de l'Asse (*civitas* de *Sanitium*), qui constituent des régions naturelles nettement délimitées, ainsi que la petite vallée de Vergons, on attribuera à la *civitas* de *Salinae* et donc aux *Suetrii* la moyenne vallée du Verdon, de St-André-les-Alpes à l'entrée orientale des Gorges, et peut-être aussi la vallée du Jabron (*Agabro*).

romaine était inscrite dans la tribu *Quirina*. C'est du Plan de Castellane que proviennent presque toutes les inscriptions connues concernant *Salinae* ; à la fin du XVIII^e^ siècle, on aurait découvert près de la chapelle Notre-Dame les vestiges d'un important monument à gradins, interprété comme pouvant être un amphithéâtre ou un cirque, mais qui pourrait être plus simplement un théâtre.

1. *C.S.V.*, 2, n° 768 ; ruisseau identifié à la *Resclauso* par D. Arbaud (dans *B.S.S.L.B.A.*, 12, 1905-1906, p. 37-40).

2. Autres *Salinae* en Dacie (Ptol. 3, 8, 7 et 8, 11, 4) et en Grande-Bretagne chez les *Catuvellauni* (Ptol. 2, 3, 11).

3. *C.S.V.*, 2, p. 122, n° 776.

4. Ces sources salées, qui sortaient au pied de la colline du Bouquet, étaient exploitées à l'époque romaine : *supra*, p. 94.

5. Claudius en est évêque au moins de 439 à 442 : J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 133 ; E. Griffe, *La Gaule chrétienne*, *l. c.*, 2, p. 94 et *supra*, p. 124.

6. Une inscription trouvée à Nice (*CIL*, V, 7900) donne le qualificatif d'origine *Suetrius* à un soldat de la *cohors I Ligurum et Hispanorum*, quelque mercenaire des montagnes du Verdon : *supra*, p. 108. Deux autres inscriptions trouvées dans l'Ile Ste-Marguerite sur le Danube et conservées au musée de Pest présentent ce même nom : *Jovi Accioni* [*pa*]*trio Suetrius* [*Sa*]*binus leg.* (*CIL*, III, 3428) et *Diis reducibus patriis Suetrius Sabinus leg.* (3429) (cf. Avienus, *Or. mar.*, v. 682-683, où paraît le *palus Accion*). *Suetrius* confirme la forme *Suetrii* pour l'ethnique, celle-là même que donne Ptolémée, et élimine la leçon *Suebri* donnée par quelques manuscrits de Pline.

Ce pays était limité :

— à l'ouest, par les sommets du Castellard (1724 m) et de Berbéné (1776 m), ainsi que par les Gorges du Verdon, qui isolaient les *Suetrii* des *Sentii* et des *Reii* ;

— au sud, par les immenses plateaux calcaires de Canjuers et de Comps, au-delà desquels habitaient les *Ligauni* ;

— au nord-est, par la crête des Serres et de Chamatte (1700 m) et, à l'est, par le sommet de la Bernarde (1941 m), St-Auban et la Montagne de Bleine (1656 m), qui séparaient le pays de *Salinae* des cités voisines de *Glanate*/Glandève et de *Brigomagus*/Briançonnet. Vers le nord-est, la *civitas* était limitrophe du tout petit canton des *Vergunni*, qui dépendait peut-être antérieurement des *Suetrii*.

On mesure une fois encore combien ces *civitates* des *Alpes Maritimae* avaient des terroirs limités : leur importance ne tenait pas à leur extension, mais à leur position dans le dédale des vallées des Préalpes du sud : petite capitale régionale, *Ducelia*/*Salinae*/Castellane était avant tout un carrefour de pistes.

10. *Vergunni*

On ne soupçonnerait pas aujourd'hui l'existence de cette misérable petite peuplade de la région du haut Verdon, si son nom ne figurait sur la liste des *gentes devictae* de la Turbie ; et là seulement.

Le village de *Vergons* y perpétue en effet le souvenir de cette tribu. Dès le XVII[e] siècle, l'historien de Provence H. Bouche[1] faisait déjà le rapprochement *Vergunni* > Vergons, identification unanimement acceptée depuis par les historiens[2] et par les linguistes[3]. La forme la plus ancienne du toponyme Vergons remonte à l'an 814, époque à laquelle le territoire de la *villa Virgonis* appartenait à l'Eglise de Marseille[4].

1. *Chorographie de la Provence*, 1, p. 105 et 176.

2. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 2, p. 440, note 11 ; N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 16.

3. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 339 ; le nom actuel vient du locatif *Vergunnis*. — **Verg-* pourrait être une variante du thème **berg-*.

4. Polyptyque de Vuadaldus, dans *C.S.V.*, 2, p. 649, document I. Je suis en mesure de confirmer cette identification, qui était jusqu'ici incertaine : en effet, parmi les *colonicae* dépendant du terroir de la *villa Virgonis*, figure la *colonica in Tanagobia* ; or, dans le testament d'Abbon, en 739 (éd. Marion, p. 42), on lit : ... *colonicas in pago Diense, ubi dicitur Macitha, una cum salines ad Verdone qui ad Lavariosco aspexerunt... casalis in Tenegaudia.* Le lieu-dit *Tenegaudia* en 739 est le même qui est appelé *Tanagobia* en 814. Cette identification, la référence aux salines du Verdon, nombreuses dans cette région (*supra*, p. 94), et le fait que les biens que possédait Abbon dans tout le sud-est de la France sont énumérés *pagus* après *pagus* dans un ordre géographique allant du nord au sud, impliquent la correction de *Diense* en *Dignense*, le vrai *pagus Diense* de Die étant d'ailleurs cité beaucoup plus haut dans le texte du testament ; on pouvait s'étonner en effet de ce que ce patrice, qui possédait des centaines de domaines dans les 17 grands *pagi* de la région Rhône-Alpes, n'ait rien eu dans le *pagus* de Digne : cette correction montre qu'il n'en était rien. Ce *pagus Dignensis*, nommé en 780 et dont dépendait l'*ager Caladius* de la haute Bléone (*C.S.V.*, 1, p. 44, n° 31 et *infra*, p. 388), désigne ici, semble-t-il, une circonscription civile et non religieuse et à ce titre pouvait couvrir le territoire de plusieurs diocèses, dont celui de Senez dont dépendait Vergons. [Si souvent les circonscriptions civiles et religieuses du Haut Moyen-Age se superposaient, d'où l'imprécision habituelle du mot *pagus*, quelquefois le *pagus* civil englobait plusieurs diocèses — et c'est ici le cas — d'autres fois, un diocèse comprenait plusieurs *pagi* : ainsi le diocèse d'Embrun était formé du *pagus Ebredunensis*, du *pagus Rigomagensis* et du *pagus Briantinus* et celui de Glandève comprenait, en plus de son territoire propre — l'ancienne *civitas* — le *pagus* de *Brianzun* : dans tous ces cas, les *pagi* correspondent à d'anciennes *civitates* d'époque romaine].

Resserré entre les *civitates* de *Salinae*, de *Sanitium*, d'*Eturamina* et de *Glanate*, le terroir des *Vergunni* se réduisait à la petite vallée du Riou, affluent de la rive gauche du Verdon : minuscule canton à la vérité, limité à l'est par les gorges profondes de la vallée de l'Iscle — au-delà desquelles commençait le terroir d'Annot, de la cité de Glandève — au sud par les sommets du Crémont (1716 m), de la Gourre et de la Bernarde (1941 m) et au nord-est par la montagne de Chamatte (1878 m). A l'ouest enfin, peut-être les *Vergunni* étendaient-ils leur pouvoir sur les deux rives du Verdon. Tout petit territoire donc, qui devait tirer avantage de sa position sur le tracé de la piste qui, du haut Var (*Glanate*), passait dans la vallée du Verdon par le col de Toutes-Aures, puis dans celle de l'Asse (*Sanitium*), pour rejoindre Digne[1].

L'agglomération antique se trouvait peut-être autour de N.-D. de Valvert, vieux lieu de culte entouré d'un cimetière à quelque distance du village actuel, où, selon la tradition, des éboulements catastrophiques de la montagne de Chamatte auraient partiellement submergé l'habitat primitif[2].

Le suffixe de cet ethnique semble justifier un *vicus* ou un *pagus* **Vergunnus*, plutôt que désigner une véritable peuplade[3] : si cela était, ce *pagus* aurait dépendu du territoire des *Suetrii*.

11. *La civitas d'Eturamina/Thorame*

Cette cité n'est connue par aucun texte antique et ne figure pas dans la *Notitia Galliarum*, mais Severianus, évêque de la *civitas Eturamina*, assistait au Concile régional de Vaison de 442 et son nom paraît dans des documents de 439 et 450[4].

Ce siège épiscopal doit être identifié avec le bourg de *Thorame* dans la haute vallée du Verdon, où l'on devine, sous les titres des églises qui appartenaient au Moyen-Age à l'abbaye St-Victor de Marseille, les trois églises caractéristiques d'un groupe épiscopal primitif, telles qu'on les retrouve dans tous les évêchés provençaux[5]. Ce sont en 1056 les *ecclesiae dedicatae in onore sancte Mariae sanctique Stephani cumque ecclesia que adhuc construitur sancti Johannis... in ipso Podio*[6] et en 1122 les *ecclesiae cellule sancte Mariae et sancti Stephani de Thoramina*[7].

Il semble que l'agglomération médiévale et prémédiévale n'ait été ni à l'emplacement actuel de Thorame-Haute (sur le Verdon, alt. 1150 ; patron de l'église : St-Georges, titulaire : St-Julien), ni à Thorame-Basse (sur le Riou, affluent de l'Issole, alt. 1135, où l'église paroissiale du XVI^e^ siècle est sous le titre de St-Pierre-aux-liens), mais entre Thorame-Basse et Châ-

1. De St-Julien-du-Verdon, au débouché de la vallée de Vergons, une route se dirigeait sur Castellane et Senez et une autre devait remonter la vallée du Verdon. On voyait encore à St-Julien, avant la construction du Barrage de Castillon, un pont antique sur le Verdon, appelé Pont-Julien, mais qui avait été très remanié à la fin du XVII^e^ siècle à la suite de son écroulement partiel : D. J. M. Henry, *Recherches sur la géographie ancienne*, *l. c.*, p. 74-75 ; J. J. M. Féraud, *Hist., géo.*, *l. c.*, p. 463-464.

2. D. J. M. Henry, *l. c.*, p. 56 ; quelques découvertes d'antiquités ont été effectuées accidentellement sur le terroir de Vergons : *FOR*, Basses-Alpes, n° 28, p. 12.

3. *Supra*, p. 142. On rapprochera cependant *Vergunni* < > **Verguntii* de *Camunni* < > *Cammuntii* (*supra*, p. 42, note 3).

4. J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 141 ; P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, *l. c.*, p. 78 ; *supra*, p. 124 et 349.

5. P.-A. Février, *l. c.*, p. 55 sq. et p. 58 pour le cas particulier de Thorame.

6. *C.S.V.*, 2, n° 764.

7. *C.S.V.*, 2, n° 777 ; autres renseignements aux n° 844, 848, 972, 1019 à 1022. — Les différentes formes du toponyme au Moyen-Age sont : *Toramina*, *Toramena*, *Thoramina* et *Torramina* ; la chute du E initial d'*Eturamina* n'est pas sans exemple. Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 278.

teaugarnier, sur le mamelon situé entre l'Issole et le Riou et appelé Piégut (*Podium Acutum*, alt. 1290), où se trouve encore une chapelle Notre-Dame-de-Thorame et les vestiges d'une tour médiévale [1].

L'extension territoriale de cet évêché éphémère, très tôt rattaché comme celui de *Salinae*/Castellane au diocèse de *Sanitium*/Senez [2], n'est pas connue. Mais on peut présumer qu'il comprenait la vallée de l'Issole et la haute vallée du Verdon, avec les petits bassins fertiles de Beauvezer, de Colmars et d'Allos [3] ; isolé à l'ouest de la vallée de la Bléone et à l'est de celle du Var par de vastes montagnes pastorales et de hautes crêtes, le bassin du haut Verdon ne donnait accès vers le nord en Ubaye que par des chemins muletiers et seulement à la belle saison ; c'était donc vers le sud que la circulation était encore la moins difficile, d'où l'importance d'*Eturamina*, située sur un passage obligé permettant l'accès vers la moyenne vallée du Verdon (*Salinae*) et vers la vallée de l'Asse (Barrême) [4].

Comme le suggère N. Lamboglia [5], *Eturamina* devait être le chef-lieu d'une tribu indigène, élevé sous l'Empire au rang de *civitas* [6] : son isolement et sa position dans une région que l'on devine assez peuplée, dans l'Antiquité comme au Moyen-Age [7], auraient justifié dans cette région montagneuse la création de cet évêché au Bas-Empire.

Il est difficile de savoir quelle peuplade occupait ce haut canton alpestre, mais rien ne permet d'y localiser avec certitude les *Eguituri(i)*, comme le propose N. Lamboglia, en se fondant sur des rapprochements linguistiques trop hypothétiques [8]. On ne peut actuellement que constater l'existence dans le haut Verdon et autour de Thorame d'une petite région naturelle, siège possible d'une des peuplades encore non identifiées dont les noms paraissent à la fin de la liste du trophée des Alpes.

12. *Eguituri(i)*

Le nom de cette tribu n'est connu que par la liste du trophée de la Turbie, sur laquelle il figure après celui des *Vergunni* de Vergons [9]. La localisation de ce petit groupe ethnique est encore hypothétique : le voisinage possible, mais non certain, des *Vergunni* ferait proposer le haut Verdon [10] ou la vallée de l'Esteron [11], régions naturelles dont les peuplades ne sont pas identifiées.

1. J. J. M. Féraud, *Hist., géographie, l. c.*, p. 492.
2. *Supra*, p. 124.
3. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 17, note 4, admet même l'existence possible d'un *pagus* autour de Colmars et d'Allos indépendant de celui de Thorame.
4. A cause des défilés du Verdon entre Thorame-Haute et St-André, il semble qu'on ait plutôt utilisé dans l'Antiquité la vallée de l'Issole comme voie de communication habituelle entre la moyenne et la haute vallée du Verdon, ce qui expliquerait la position d'*Eturamina* dans la haute vallée de l'Issole.
5. *Questioni di topografia antica*, 12 : *Gli Eguituri e la civitas Eturamina*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 15-18.
6. Son absence sur la *Notitia Galliarum*, rédigée vers l'an 400, serait accidentelle : peut-être était-elle à cette date rattachée à l'une ou l'autre des cités voisines ; on comparerait cet exemple à celui de Carpentras, qui ne figure pas sur ce document administratif et qui a pourtant un évêque dès 439, comme Thorame.
7. Cette région n'a pour ainsi dire jamais été prospectée sur le plan archéologique.
8. *L. c.*, p. 16-17.
9. La forme nominative correcte doit être *Eguiturii* : *supra*, p. 40.
10. Hypothèse formulée par N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 16-17 ; le rapprochement *Eguituri* et *vicus Eturamina* n'a aucun fondement linguistique sérieux.
11. La peuplade des *Esturi/Turi/Tyrii* occupant la haute vallée de la *Stura di Demonte* (*Sturia*), autour de Bourg-St-Dalmas, les *Eguiturii* n'auraient-ils pas habité sur les rives de l'*Esteron* (*Staro*) ?

13. *Nemeturi(i)*

Les *Nemeturi(i)* figurent sur le trophée de la Turbie parmi les *gentes devictae* des Alpes du sud, avant les *Oratelli*, les *Nerusii*, les *Velaunii* et les *Suetrii*[1]. Cette seule indication est bien insuffisante pour leur assigner une position géographique dans les Alpes Maritimes, où la toponymie ne conserve pas à ma connaissance le souvenir de cet ethnique.

A trois reprises, Columelle parle de la *pix nemeturica in Liguria*, la poix de Németurie, produit renommée de Ligurie[2] : ce devait être la principale production du pays des *Nemeturii*. Cette simple référence désigne une région montagneuse, couverte de forêts et de forêts de résineux. On cherchera donc cette peuplade soit dans le haut Var, comme le propose N. Lamboglia[3], soit dans le haut Verdon, ces deux vallées importantes où l'on ne peut situer aucune tribu de façon certaine et qui aujourd'hui encore sont couvertes de forêts de conifères.

14 et 15. *Sentii et Triulatti(i)*

Les *Sentii* ne sont connus que par un texte de Ptolémée (2, 10, 8), qui les situe « très à l'est des *Vocontii* et des *Memini* » et qui leur attribue Digne pour ville principale, erreur manifeste, d'autres documents antiques, dont Pline (3, 37), nous apprenant avec plus de vraisemblance que cette ville était le chef-lieu des *Bodiontici*. D'autre part, Ptolémée localise sur le territoire des *Vediantii* la ville de *Cemenelum*, qui en était effectivement le chef-lieu, mais aussi celle de *Sanitium* qui ne peut être que Senez (B.-A.) (3, 1, 39) : il y a là encore une erreur, comme il est normal qu'on en trouve dans de tels ouvrages de compilation[4].

On a justement rapproché en effet le toponyme *Sanitium/Senetium*[5] de l'ethnique

1. La forme *Nemeturii* est confirmée par la découverte d'un fragment de l'inscription de la Turbie portant les trois lettres ... *ETV* ... et par les textes cités ci-après de Columelle (plutôt que *Nematuri* donnée par quelques manuscrits de Pline et qu'avaient retenue certains auteurs, dont Holder, 2, col. 698). L'adjectif *Nemeturicus* (note suivante) implique pour l'ethnique la forme nominative **Nemeturici* ou mieux *Nemeturii* attestée par l'inscription de la Turbie (comme *Brodiontii* et *Bodiontici*) : *supra*, p. 40. — L'ethnique *Nemeturii* paraît formé sur la racine *nemus*, forêt, ou *nemetos*, lieu sacré ; on rapprochera le suffixe (?) *-turii* de l'ethnique *Turi/Tyrii* attesté dans la vallée de la *Stura* ; c'est peut-être le même qu'on trouve dans *Viturii* (peuple de la région de Gênes).

2. Columelle, *De agr.*, 12, 22, 1 : *picis liquidae Nemeturicae metretam* ; 2 : *pici nemeturicae* ; 24, 1 ; *pix Nemoturica in Liguria conficitur*. Sur cette production, voir plus haut, p. 93.

3. Dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 22.

4. Selon N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, 14 : *I Triulati, i Sentii e il municipio Sanitium*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 21-24, *Sanitium* aurait été mis par Ptolémée à la fin du chapitre concernant les Alpes Maritimes sans nom de peuplade, car il ne l'aurait pas connu. On remarquera également que le même auteur parle des *Sentii* dans sa description de la Narbonnaise et de *Sanitium* dans celle des Alpes Maritimes : le fait que *Dinia* ait été rattachée en 69 à la Narbonnaise pourrait expliquer cette confusion.

5. Jusqu'au VI^e^ siècle le toponyme est *Sanitium* : c'est le mot qu'emploie Ptolémée et celui qui figure dans la *Notitia Galliarum* ; en 506, au concile d'Agde, Marcellus signe en qualité d'évêque *de Sanetio*. Ce n'est que par la suite que s'impose la forme *Senetium* : en 585, au concile de Mâcon, l'évêque de Senez se qualifie *a Senetio* ; en 614, *ex civitate Senacio Marcellus episcopus* ; au début du XI^e^ siècle : *in comitatu Senecensi* (*C.S.V.*, 2, p. 120. n° 774) et en 1040 : *de Senecio* (*C.S.V.*, 2, p. 118, n° 770) etc. Holder, 2, col. 1349-1350 ; Ch. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 256-257.

Sentii, qui pourrait être une forme syncopée de **Senetii*[1] : les *Sentii* auraient désigné d'abord les seuls habitants de *Sanitium*/Senez, puis l'ethnique se serait étendu à toute la région qui devait constituer à l'époque romaine la *civitas* de *Sanitium*. De la même manière, les *Segusini*, les *Edenates* ou les *Dexivates*, simples ethniques de villes à l'origine, désignèrent aussi les populations des cantons dont ces localités étaient les chefs-lieux. Sur un plan plus général, il convient de remarquer que le nom collectif des habitants d'une petite capitale régionale n'excluait pas un ethnonyme appliqué au territoire rural dont cette agglomération était le chef-lieu : ainsi les *Genuates* désignaient les habitants de Gênes, chef-lieu du peuple des *Viturii*, les *Pedates Tyrii*, les citadins de *Pedo*, capitale des *Turi/Tyrii* et les *Vasienses Vocontii*, ceux de *Vasio*, une des deux villes principales des *Vocontii* ; il semble néanmoins que l'ethnique urbain ait pris le pas à l'époque romaine sur le nom de la peuplade. Compte tenu de ces observations, les *Sentii* auraient pu ne désigner que les habitants de la ville de Senez[2], le territoire de la *civitas* ayant été avant la romanisation le siège d'une peuplade à rechercher parmi celles dont les noms sont inscrits sur le trophée des Alpes, où les *Sentii* ne figurent pas, mais où pourrait se trouver le nom du peuple du canton de Senez, qui ne pouvait qu'être hostile à Rome, tout comme les autres groupements indigènes de cette région, les *Brodiontii*, les *Suetrii* et les *Vergunni*.

N. Lamboglia propose de localiser autour de Senez les *Triulatti(i)*, qui ne sont connus que par l'inscription du trophée des Alpes[3]. L'ethnique *Triulatti(i)/Triulati(i)* — qu'il faut préférer à la graphie *Triullati(i)* du Trophée[4] — serait selon cet auteur formé de l'adjectif numéral *Tri-*, que l'on trouve par exemple dans *Tricorii* ou *Tricastini*, et du nom *Ulattii/Ulatii* que Wh. Stokes a justement interprété comme étant l'équivalent de *barbati*[5] : le mot serait synonyme de *Capillati*, terme générique par lequel les Romains désignaient les montagnards des Alpes du sud, arriérés, hirsutes et barbus. Le nom de personne *Ulattius/Ulatius*, surnom qui pourrait être en certains cas un qualificatif d'origine, est très fréquent dans les Alpes occidentales, mais surtout dans les régions montagneuses des Préalpes françaises et du Piémont[6]. Aussi N. Lamboglia a-t-il voulu trouver dans la configuration très particulière de la région de Senez, avec ses trois vallées nettement découpées, la justification de cet

1. Le toponyme *Senez* serait d'ailleurs issu de l'ethnique *Sentii*, plutôt que de *Sanitium/Senetium*, comme *Riez* de *Reii* : solution envisagée par N. Lamboglia et C. Rostaing, *l. c.*

2. Hypothèse présentée par N. Lamboglia, *l. c.*, p. 23.

3. N. Lamboglia, *l. c.*, p. 22 ; G. Oberziner, *Le guerre di Augusto*, *l. c.*, localise les *Triulattii* dans la vallée de la Roya, autour de *Triola* : cette identification ne me paraît guère possible, car aucune des tribus nommées à la fin de la liste de la Turbie n'est située sur le versant italien des Alpes méridionales.

4. *Supra*, p. 40. On trouve cependant *Salluvii* et *Saluvii*.

5. Holder, 2, col. 1961, s. v. *Triulatii* et 3, col. 20-21, s. v. *Ulattius/Ulatius*. Ch.-J. Guyonvarc'h, *Notes d'étymologie*, XX, 77, dans *Ogam*, 16, 1964, p. 431-434, étudie le nom des *Triulatti* : l'Auteur insiste sur le fait que la chevelure longue était chez les Celtes une marque distinctive de la royauté ; ce pourrait être les mêmes, selon lui, qui auraient été appelés *Capillati* par les Romains. Malgré une étymologie très rapprochée sinon identique, ces deux ethniques ne désignent pas, selon moi, les mêmes populations : en effet, alors que *Capillati* fut utilisé exclusivement comme un ethnique collectif (*supra*, p. 364), les *Triulatti(i)* étaient une peuplade très localisée, comme toutes celles dont les noms figurent sur le trophée des Alpes ; tout au plus est-il possible que les *Triulatti(i)* aient été une fraction des *Capillati*.

6. *CIL*, V, 6685, 6962, 7125, 7527, 7613, 7676, 7861, 7963 (corrigé dans *ILGN*, 4) ; XII, 81, 85, 1851 ; XIII, 1711, 1926, 1974, 2518, 2712, etc. ; P. Wuilleumier, *Inscriptions des Trois Gaules*, 217 *bis* ; *Notizie degli scavi di antichita communicate alla R. Accademia dei Lincei*, 1934, p. 345 (*Ulattia*) ; J. Guey et A. Audin, dans *Gallia*, 22, 1964, p. 50, note 360.

ethnique, les *Triulatti(i)* étant, dans cette hypothèse, « les barbus des trois vallées »[1]. Il est vrai que le territoire primitif de la *civitas Sanitiensium*, qui doit correspondre à celui du diocèse médiéval de Senez — duquel il convient de soustraire les terroirs des cités d'*Eturamina*, de *Salinae* et des *Vergunni*, qui lui ont été annexés au VI^e^ siècle — se réduit en fait à trois vallées : l'Asse proprement dite, l'Asse de Moriez et l'Asse de Blieux, dont le confluent est à Barrême. Les bassins de ces trois vallées sont clos à l'intérieur de hautes montagnes[2] : dans la moyenne vallée de l'Asse, la clue de Chabrières ne laissait que le passage d'une piste pour accéder dans la région de Digne ; le col des Robines permettait de passer de l'Asse de Moriez dans la vallée du Verdon à St-André et le col des Lèques (1148 m) était emprunté par la route romaine des Alpes Maritimes entre *Salinae* et *Sanitium*.

Cette interprétation me paraît toutefois trop savante et trop recherchée. D'autant que selon Wh. Stokes l'étymologie de l'ethnique *Triulatti(i)* serait autre : *Tri-* ne serait pas ici, comme dans *Tricorii* par exemple, un adjectif numéral, mais un préfixe intensif, les *Triulatti(i)* étant « les très barbus ». En fait, ainsi que l'a bien montré Ch.-J. Guyonvarc'h[3], il est difficile de distinguer le préfixe augmentatif de l'adjectif numéral : en outre, peut-être aurait-on affaire à une étymologie croisée. D'ailleurs, quelle que soit l'étymologie de ce nom, il ne paraît pas possible d'en tirer argument pour localiser la peuplade qu'il désignait. Aussi, en tout état de cause, est-il plus vraisemblable que ce soient les *Sentii* qui aient occupé à eux seuls tout le bassin supérieur de l'Asse, ou pour le moins l'Asse de Blieux, petit canton naturel dont Senez était la modeste capitale. Quant aux *Triulatti(i)*, qui pouvaient être une fraction des *Capillati*, leur localisation ne saurait être précisée avec les seuls renseignements dont nous disposons : tout au plus est-on assuré qu'ils occupaient une vallée des Alpes du sud.

La ville romaine de *Sanitium* a livré peu de monuments antiques[4] : l'habitat primitif doit être localisé à l'emplacement même du village actuel de Senez, autour de la cathédrale romane ; il était traversé par la route Cimiez-Digne-Sisteron qui desservait toutes les petites capitales alpestres.

1. D'autres toponymes provençaux, qui n'ont pas un rapport direct avec l'ethnique *Triulattii*, pourraient avoir la même racine : l'église de *Triolans* près de la Bastide-des-Jourdans (Vse), dans le Luberon méridional (Clouzot, *Pouillés*, *l. c.*, p. 45) ; à Eguilles près d'Aix-en-Provence, une église disparue se nommait *ecclesia sancti Martini quem vulgo vocatur Trivulantis* ou *de Trivulanto* (*C.S.V.*, 1, p. 264, n° 236, en 1056), ou *Triulant* (*C.S.V.*, 2, p. 236, n° 848, en 1113) : C. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 280.

2. A l'ouest, la Barre de Dourbes (1600-1700 m d'alt.) séparait le bassin de l'Asse de celui de la Bléone (*Bodiontici*) ; au sud-ouest, le Serre de Montdenier (1749 m) et le Mourre de Chanier (1930 m) barrait le pays vers le canton des *Reii* ; au sud, le Pré-Chauvin (1 741 m) et le Castellard (1 725 m) constituaient une limite nette du côté des *Suetrii* ; enfin à l'est, entre le bassin des Asses et celui du Verdon, les hautes crêtes unissant la Crau de Courchons (1 636 m), les sommets de Mouchon (1 593 m), du Cugulet (1 409 m), du Monrrouvier (1 366 m), de Meunier (1 741 m) et la montagne de Tournon constituaient une importante frontière naturelle.

3. Ch.-J. Guyonvarc'h, *l. c.*, p. 433 (*supra*, p. 383, note 5), conteste l'opinion de Stokes, qui selon lui doit être nuancée : il est très difficile de distinguer le préfixe augmentatif *Tri-* (avec i bref) de l'adjectif numéral *Tri-* (avec i long) et l'on pourrait aussi bien comprendre « les gens des trois pays » ou « les trois souverains ». Toujours selon le même Auteur, il se pourrait que nous ayons affaire ici à une étymologie croisée avec « rapprochement symbolique du port de la barbe ou d'une chevelure et de l'exercice de la royauté souveraine ».

4. J.-J.-M. Féraud, *Hist., géographie*, *l. c.*, p. 472-478 ; *FOR*, Basses-Alpes, n° 26, p. 11-12. Une inscription découverte à Nimes fait connaître un décurion de Senez : *dec. Sanit(iensium)* (*CIL*, XII, 3288).

La *civitas Sanitiensium*, qui figure vers 400 parmi les huit cités de la province d'Embrun, devint diocèse au moins dès le début du VI^e^ siècle, mais peut-être plus tôt : le premier évêque connu en est Marcellus qui, en 506, participa au Concile d'Agde [1]. Ce diocèse regroupa vers cette époque les évêchés éphémères de *Salinae* et d'*Eturamina*, dont les sièges étaient pourvus au milieu du V^e^ siècle : il ne devait disparaître qu'avec la Révolution de 1789 [2].

16. *Bodiontici*

Après avoir énuméré tous les *oppida latina* de Gaule Narbonnaise, Pline ajoute : *adjecit formulae Galba Imperator ex Inalpinis Avanticos atque Bodionticos, quorum oppidum Dinia* (3, 37). Il ressort clairement de ce texte que *Dinia* était le chef-lieu des *Bodiontici* et d'autre part que cette peuplade, qui vivait jusqu'en 69 de notre ère de la vie des tribus alpines et qui devait faire partie du district des *Alpes Maritimae*, fut à cette date rattachée à la Narbonnaise.

On doit identifier cette peuplade à celle qui est désignée sur le trophée des Alpes sous le nom de *Brodionti(i)* [3] : on préfèrera cependant l'ethnique *Bodiontici* qui est attesté par le *cognomen* d'origine *Bodionticus* ou *Bodiontius* [4], ou encore *Bodionius* [5]. Deux épitaphes trouvées en Dalmatie concernent en effet des soldats de la *cohors III Alpinorum* originaires de la *civitas* des *Bodiontici* :

— *Venaius Venic*[...] *domo Bodion*[*t*(*icus*)] *m*(*iles*) *coh. III Alp*(*inorum*) etc... (*CIL*, *III*, 8485) [6] ;

— *Verus Ve*[....]*cae* [*f*(*ilius*)] *d*[*om*]*o* [*Bod*]*ionti*[*c*]*u*[*s*] *mil.coh. I*[*II*] *Al*[*p*] etc... (*CIL*, III, 9907).

D'autres, trouvées à Cimiez ou à Nice, semblent bien se rapporter également à des *milites* originaires du pays des *Bodiontici* engagés dans une des *cohortes Ligurum* et remonteraient au I^er^ siècle :

— *T.Aurelio Demencelonis f. Bodionio* [*mil.*?] *co*[*h.Lig.*] *T.Eripone* (?) *her*[*e*]*d*(*es*) *e.t.* (*CIL*, V, 7885) ;

— *Lucenius Rutani f. Bodi*(*ontius* ?) *mil. coh. Lig. Domit. h.h. ex. f.* (*CIL*, V, 7890) [7] ;

— il ne reste que des bribes d'une autre inscription lapidaire où il faudrait lire : [.....] *Bodi*(*ontio* ?) *militi* [*co*]*h. II Lig*(*urum*) etc... (*CIL*, V, 7902). Sur la plupart de

1. J.-R. Palanque, *Les évêchés provençaux*, *l. c.*, p. 140.

2. Senez n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village de 200 habitants ; au XVIII^e^ siècle, Papon (*Hist. de Prov.*, 1, p. 450), commençait ainsi le chapitre qu'il consacrait à cet évêché : « Il n'y a que le zèle de la religion qui ait pu faire établir un évêché à Senez... ». — Dès la fin du Moyen-Age, les évêques de Senez tentèrent, mais en vain, de faire transférer leur siège épiscopal à Castellane, bourg plus important et que sa situation à un carrefour de vallées rendait plus central : ils ne purent qu'y établir leur résidence ordinaire.

3. La présence du *r* dans *B*(*r*)*odiontii* serait le résultat d'une alternance due à un phénomène de substrat méditerranéen : N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 41-43.

4. Variantes des manuscrits de Pline : *Bodiontios* et *Bodiuntios*. L'alternance et l'équivalence de la désinence *-ii*/*-ici* est normale : la seconde est la latinisation de la première.

5. Le couple *Bodionius*/*Bodiontius* serait le parallèle de *Voconius*/*Vocontius* : *supra*, p. 281, note 5.

6. Selon A. Allmer, dans *Rev. Epigr.*, 3, 1891, p. 145-146, n° 64, il faudrait lire *eq*(*ues*) et non *m*(*iles*).

7. La deuxième partie de cette inscription, aujourd'hui disparue (la première partie a été retrouvée à Cimiez en 1944), avait été lue par Peiresc, H. Bouche et R. de Soliers ; elle est étudiée par P.-M. Duval dans *Gallia*, 4, 1946, p. 129-135.

ces documents, on pourrait certes aussi bien restituer *Bodiontius* ou *Bodionticus*, mais cela revient au même si l'on met ces formes en parallèle avec les ethniques *B(r)odiontii* et *Bodiontici*, tous deux attestés et équivalents. Toutes ces inscriptions concernent donc des mercenaires originaires de la région de *Dinia*/Digne (B.-A.) [1].

Un autre document, mis au jour en 1956 à Thoard, à 10 km à l'ouest de Digne, donne en outre les initiales du nom de la ville de Digne et du nom de la peuplade des *Bodiontici*. Il s'agit d'une inscription qui n'est autre que la transcription d'un décret municipal pris en l'an 187 de notre ère [2]. Après les deux premières lignes, qui font connaître la date consulaire, on lit l'indication de la ville où a été rédigé le décret sur l'accord des décurions convoqués e ı Curie :

l.3 : *M.A.A.D.B. DECVRIONIBVS IN CVRIA CONVOCATIS* etc... Les cinq initiales désignant la localité qui nous intéresse ici doivent être restituées, selon W. Seston [3], de la manière suivante :

M(unicipium) A(elium) A(ugustum) D(iniensium) B(odionticorum) ; cette formule ferait remonter à Hadrien l'origine du municipe.

Après avoir été l'*oppidum* principal des *Bodiontici* [4], *Dinia* fut annexée à la Narbonnaise en 69 de notre ère, pour retourner à la province des *Alpes Maritimae* à la fin du IIIe siècle. Une intéressante inscription découverte à Narbonne à la fin du siècle dernier [5] confirme la qualité de colonie conférée à Digne, dès le Haut-Empire à en juger par sa graphie. *Dinia* y est qualifiée par un adjectif inexplicable, car incomplet : *Lub...* ; on lit en effet :

Q.IVLIO.CF.VOLT.BARBARO.AEDILI.COL.DINIA.LVB[.....]/
VIVIT.Q.IVLIVS.SAECVLARIS.SIBI.ET.PATRONO.IVLIA.SAECVLA[.....]/
VIVIT.P.ATTIO.EROTIS.L.PHILARCVRO.PAT[*rono*....]*P.L.VRBANA.*
MATER/.

Il semble impossible du moins de compléter *Lub...* en **Luberonensis* comme le proposait L. de Berluc : le Luberon n'a rien à voir en effet avec Digne. Mais, placé

1. Elles ont été étudiées par N. Lamboglia dans *La cohors Ligurum e la romanizzazione di Cemenelum*, dans *R.E.Lig.* 13, 1947, p. 21-28, qui apporte sur quelques points de détail des corrections au *Corpus* et aux publications antérieures ; étude détaillée de l'évolution de l'onomastique locale au Ier siècle.

2. H. Rolland, *Inscription sur bronze de Thoard (Basses-Alpes)*, dans *Gallia*, 18, 1960, p. 103-109 et figure ; *Année Epigr.*, 1961, n° 156 ; W. Seston, *Le décret de Digne et la fin de l'autonomie municipale en Occident*, dans *R.E.A.*, 64, 1962, p. 314-325. Cette plaque avait été récupérée dans un modeste habitat et réutilisée.

3. *L. c.*, p. 314-315 et note 1. — La formule *D(inienses) B(odiontici)* est comparable à *Vasienses Vocontii*, *Pedates Tyrii*, etc.

4. Sur l'erreur commise par Ptolémée (2, 10, 8), qui donne *Dinia* comme chef-lieu des *Sentii*, *supra*, p. 382.

5. Composée de quatre blocs rapprochés : *CIL*, XII, 4427 + 4661 + 4767 + 4903 + 6037a ; incomplète à droite ; elle est conservée au Musée lapidaire de Narbonne (n° 1627). Le monument se présente sous la forme d'un long linteau (3,53 m en l'état actuel de conservation), surmonté d'un merlon central et d'un autre à gauche (celui de droite manque) ; hauteur : 0,30/0,50 m pour le linteau proprement dit et 0,72 m avec les merlons. J'ai vérifié sur place la lecture que je donne. — Héron de Villefosse, dans *C.R.A.I.*, 1888, p. 7-8 et dans *B.A.C.T.H.*, 1888, p. 103 ; J. Roman, *Une inscription romaine relative à Digne*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 1888, p. 294 ; L. de Berluc-Perussis, *Lub...* ?, *ibidem*, p. 314-316.

où il est, ce mot est-il vraiment un qualificatif topique ou religieux de *Dinia* ? Le problème reste entier[1].

L'*oppidum* préromain de *Dinia* pourrait être situé sur l'éperon qui porte la ville médiévale et qui domine le confluent de la Bléone, entre le Miroux et le Mardaric, mais des fouilles seraient nécessaires pour s'en assurer. En revanche, il semble bien qu'il faille localiser la ville romaine au nord de cet éperon, entre celui-ci et Notre-Dame *du Bourg*, de part et d'autre du Mardaric[2].

La *civitas Diniensium* s'étendait-elle à tout le bassin de la Bléone[3], auquel correspond le diocèse du Haut Moyen-Age[4] ? C'est bien probable, mais la haute Bléone, si elle ne constituait pas un territoire propre à une autre peuplade[5], devait néanmoins former un *pagus* distinct du canton de Digne et bien délimité par la nature. Séparé à l'est des cités de *Sanitium* et d'*Eturamina* par une haute ligne de crête, allant du Pic des Trois-Evêchés (2823 m) au nord aux clues de Chabrières au sud, le diocèse médiéval de Digne avait une limite commune avec celui de Gap vers l'ouest, le long du ruisseau des Duyes (affluent de la rive droite de la Bléone), tandis qu'au nord-ouest le massif des Monges servait de frontière entre les territoires des évêchés de Gap, d'Embrun et de Digne. Toutefois, si dans ses grandes lignes le diocèse de Digne correspond au pays des *Bodiontici* (compte tenu des réserves que j'ai faites en ce qui concerne la haute Bléone), vers l'est il doit falloir lui annexer la totalité du bassin des Duyes (et non pas seulement leur rive gauche)[6].

17. *Gallitae*

Les *Gallitae* ne sont connus que par la liste officielle des peuplades alpines assujetties par Auguste, sur laquelle ils figurent parmi les populations qu'il convient de situer dans les Préalpes du sud. On a proposé de localiser cette tribu dans le haut Var ou dans le haut Verdon, mais ce ne sont là que des hypothèses : il ne saurait d'ailleurs en être autrement avec la seule documentation dont nous disposons pour l'étude de cette peuplade[7]. Un rapprochement toponymique mérite cependant d'être examiné : c'est celui qu'a formulé N. Lamboglia, qui propose d'identifier le terroir des *Gallitae* avec l'*ager Galadius* ou *Caladius* ou *Calladius*, qui désigne au Haut Moyen-Age la circonscription territoriale de la haute vallée de la Bléone, c'est-à-dire la région

1. Ne serait-ce pas un hydronyme ? Au 1er siècle, Pomponius Méla (2, 5, 75), parlant de la première colonisation de Narbonne, appelle la ville *colonia Atacinorum* (de *Atax*, l'Aude). — Digne est nommée dans une autre inscription : *CIL*, VII, 122 (épitaphe d'un vétéran de la *legio II Augusta* originaire de *Dinia*).

2. P.-A. Février, *Le développement urbain en Provence*, p. 30, fig. 15 (plan) et 65.

3. *Bledona* au XIe siècle : *C.S.V.*, 2, nos 704-707. Il n'est pas certain qu'il y ait un rapport entre cet hydronyme et l'ethnique *Bodiontici* ; on rapprochera par contre cet ethnique de *Bodincum*, qui serait le nom ligure du Pô selon Pline (3, 122). Selon Holder, 1, col. 459, les *Bodiontici* seraient les *triumphantes*.

4. Le premier évêque connu de Digne est Vincent en 374.

5. Voir ci-après le chapitre consacré aux *Gallitae*. Le terroir de Digne serait alors limité à la moyenne Bléone, ce qui est possible (voir par exemple l'exiguïté du canton des *Suetrii* de Castellane).

6. Thoard, d'où provient l'inscription sur bronze signalée plus haut, se trouve dans cette vallée.

7. Le surnom *Gallita* est connu par d'assez nombreuses inscriptions (Holder, 1, col. 1973), mais il marquait simplement, semble-t-il, l'origine gauloise de celle qui le portait.

correspondant à l'actuel canton de la Javie, en amont de Digne [1]. C'est l'hypothèse que je développe ici avec de nouveaux arguments.

La plus ancienne mention de l'*ager Caladius* remonte à l'an 780 [2]; les *missi dominici* de Charlemagne, réunis à Digne, *Digna civitas*, confirment à l'évêque de Marseille et à l'abbaye de St-Victor la propriété de la *villa Caladius* (ou *Calladius*) ... *una cum apendiciis suis vel omnes adjacentias suas, mancipia, tam rustica quam urbana ... quod situm est in pago Dignense nec non et Alpibus, quod situm est in pago Hebredunense...* [3]. Mais le document capital est une charte du Polyptyque de Vuadaldus de l'an 814 [4], qui énumère toutes les propriétés (*colonicae* et *vercariae*) que l'abbaye de St-Victor détenait dans l'*ager Caladius*, le nom et la condition de leurs tenanciers, ainsi que le montant des redevances dues au monastère marseillais. Il est impossible de limiter cet *ager Caladius* à un seul village, comme le fait l'éditeur du document [5] : il faut entendre le mot *ager* dans son sens large de région, de canton, interprétation d'ailleurs imposée ici par l'identification de quelques-uns des 52 domaines que comptait ce district montagnard. Ainsi le lieu-dit *in Prato* (H 29) désigne le village de Prads, près des sources de la Bléone ; *in Sclangone* est Esclangon, localité qui domine les clues de Barles dans la vallée du Bès, affluent de la Bléone ; *in Caudulo* désigne Chaudol, ancienne agglomération localisée au nord-est de la Javie par la carte de Cassini ; *in Curiosco* est Curiusque, hameau de la commune du Brusquet ; *in Cangnola* désigne Chanolles, dans la commune de Blégiers ; *in Cavadenis* pourrait être le nom primitif de la Javie, *Gaveda* au XI^e^ siècle etc. [6]

Comme l'a montré N. Lamboglia, rien ne permet d'identifier la *vercaria in Caudulo* — dite *villa Caldol* au début du XI^e^ [7], *cellam de Cadol* en 1079 [8], puis *Chaudol* au XIII^e^ siècle — avec le nom même de l'*ager Galadius/Caladius* qui sert à désigner non plus un simple village, mais tout le bassin de la haute Bléone. Et cela, même s'il y a eu au Moyen-Age confusion entre ces toponymes [9] : en effet, en 1038 [10], le terme *Caladium* désigne encore l'ensemble des propriétés de St-Victor autour de la Javie ; mais en 1048 [11], on parle de la *villa que nominatur secundum antiquos Caladius, secundum vero nostrum tempus dicitur Caldulus*, et en 1055 [12] de la *villa cui nomen est antiquitus Caladii* (qui comprend une dizaine de lieux-dits, dont aucun ne correspond à ceux de la charte de 814) ; enfin en 1069 [13], donation est faite à St-Victor de la moitié du *castellum* de *Gaveda* , la Javie, et à cette occasion on confirme à l'abbaye la propriété de *Caladium* et de *Clocharium* (Cluchier ou Clucheret, entre la Javie et Beaujeu). En fait le texte « explicatif » de 1048 autoriserait la compréhension de ces diverses chartes de la manière suivante : la *villa Caladius* aurait été le chef-lieu antique de ce canton — et ce pouvait être Chaudol — mais le

1. N. Lamboglia, *Questioni di topografia antica*, 13 : *I Gallitae e l'ager Galadius*, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 18-21.

2. Contrairement à ce que dit N. Lamboglia, *l.c.* p. 19, le testament d'Abbon ne parle pas de cet *ager*.

3. *C.S.V.*, 1, n° 31.

4. *C.S.V.*, 2, p. 641-649, document H.

5. *C.S.V.*, p. IX-XII (préface).

6. D. Arbaud, *Les possessions de St-Victor dans les Basses-Alpes*, dans *B.S.S.L.B.A.*, 11, 1903-1904, p. 189 sq. Le document de 814 cite aussi une *colonica in Albarasco* ; or le testament d'Abbon, en 739, nomme entre la *vallis Moccensis* (l'Ubayette) et la *vallis Rigomagensis* (moyenne Ubaye) une *colonica Albariosco in pago Ebredunense* : il doit s'agir du même domaine, à situer, semble-t-il, vers le massif des Trois-Evêchés.

7. *C.S.V.*, 2, n° 741.

8. *C.S.V.*, 2, n° 843.

9. Le toponyme Chaudol pourrait dériver de *calidus*, site ensoleillé : ce serait l'opposé d'*Ubaye, Ubage*, etc., site exposé au nord, où le soleil n'apparaît que quelques heures par jour, comme il arrive souvent dans les fonds de vallées.

10. *C.S.V.*, 2, n° 738.

11. *C.S.V.*, 2, n° 737.

12. *C.S.V.*, 2, n° 739.

13. *C.S.V.*, 2, n° 742.

nom de la *villa*[1] se serait peu à peu étendu à toute cette région naturelle, qui appartenait en quasi totalité à l'abbaye de St-Victor et que l'on nommait *ager Caladius*.

L'*ager Galadius/Caladius/Calladius* correspond somme toute à la partie supérieure du bassin de la Bléone, c'est-à-dire approximativement au canton de la Javie[2], petite région naturelle qui s'étend vers le nord jusqu'à Roche-Close (2713 m) et jusqu'au Pic des Trois-Evêchés (2961 m) (point de rencontre des évêchés de Digne, Senez et Embrun), isolée par une ligne de hautes crêtes de la vallée du Verdon à l'est et par le sommet de Blayeul (2191 m) du pays de Seyne à l'ouest. Ce canton s'ouvrait tout naturellement vers *Dinia* sur la moyenne Bléone, mais vers le nord-ouest et le nord des pistes muletières permettaient à la bonne saison de communiquer avec Seyne et avec la vallée de l'Ubaye : cette situation, qui est celle du Haut Moyen-Age, devait être déjà celle de l'époque préromaine. Tout ce bassin supérieur de la Bléone n'est que montagnes pastorales : or la charte de 780 confirme à l'abbaye de St-Victor non seulement la *villa Calladius* dans le *pagus* de Digne, mais aussi des *Alpes* qui se trouvaient dans le *pagus* d'Embrun. Ces *Alpes* sont précisément ces vastes pâturages[3], qui s'étendent sur le flanc méridional des montagnes qui vont de Seyne au massif des Trois-Evêchés.

Selon N. Lamboglia[4], le nom de la *villa Calladius* du VIII^e^ siècle et de l'*ager Galadius* du IX^e^ dériverait d'une racine qui présenterait une certaine analogie avec celle de l'ethnique *Gallitae*[5]. Localiser les *Gallitae* en haute Bléone n'est donc qu'une hypothèse, d'ailleurs bien fragile. Si cette identification devait cependant être retenue, les *Bodiontici* de *Dinia* n'auraient occupé que la moyenne et la basse vallée de la Bléone ; le diocèse de Digne eût alors regroupé les terroirs des *Gallitae* et des *Bodiontici*. Un fait du moins paraît acquis : le district appelé *ager Galadius/Caladius* au Haut Moyen-Age constitue une entité territoriale très caractéristique qui doit correspondre à un *pagus* préromain.

18. *Nemaloni(i)*

Les *Nemaloni(i)* ne sont connus que par l'inscription du trophée des Alpes, où ils figurent après les *Sogiontii* (Sisteron) et les *Brodiontii* (Digne), avant les *Edenates* (Seyne) et les *(V)esubianii* (Vésubie). L'ordre géographique nord-sud dans lequel ces noms de tribus sont énumérés étant à peu près respecté jusqu'au niveau des *Edenates*, il semble que l'on doive localiser cette peuplade dans quelque canton de la rive gauche de la moyenne Durance[6].

1. Dans la charte de 814, cinq domaines sont *in Caladio*, ce qui implique au sein même de l'*ager* l'existence d'une *villa* d'une certaine extension.

2. L'identification des nombreux toponymes cités dans les chartes qu'on vient de mentionner — et elle est possible — permettrait de mesurer l'étendue exacte de cet *ager* au Haut Moyen-Age. Les seules identifications dont j'ai fait état en déterminent néanmoins les limites approximatives.

3. Le sens de ce mot est confirmé par les nombreux passages du testament d'Abbon (éd. Marion, p. 39), où il est fait mention des *alpes* de la *vallis Rigomagensis* .

4. *L. c.*, p. 20.

5. Ces mots dériveraient peut-être de la racine **Kal-*, rocher, si fréquente dans le sud-est de la France (C. Rostaing, *Essai sur la toponymie*, p. 117-121) : en ce cas, l'ethnique *Gallitae* ne serait pas un diminutif de *Galli* comme il paraît à première vue ; d'autre part l'alternance G/C que l'on trouve dans *Galadius/Caladius* est un phénomène classique (*Glanum/Clanum*, etc.).

6. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 13-14 proposait de situer les *Nemaloni* dans la vallée de l'Ubaye. J'ai dit plus haut pourquoi cette identification ne me paraissait pas fondée,

19. *Adunicates*

Décrivant du sud au nord l'arrière-pays de Fréjus et du bassin de l'Argens, Pline (3, 35) mentionne, au nord de la *regio Oxubiorum et Ligaunorum*, les *Suetrii*, les *Quariates* et les *Adunicates*. On sait que les *Suetrii* occupaient la région de Castellane et les *Quariates*, le Queyras ; une grande distance séparant en réalité la moyenne vallée du Verdon de celle du Guil et beaucoup d'autres petites tribus devant être localisées, on l'a vu, dans ce secteur des Préalpes, la description de Pline paraît très imprécise. C'est du moins sur la rive gauche de la moyenne ou de la haute Durance qu'il faudrait rechercher l'emplacement des *Adunicates*. On a voulu parfois identifier cette tribu avec les *Edenates/Adanates* de la région de Seyne-les-Alpes — ce que pourrait justifier la progression géographique du texte de Pline — mais, je l'ai dit [1], rien n'autorise un rapprochement aussi téméraire du point de vue linguistique [2].

1. *Supra*, p. 357 sq.
2. N. Lamboglia, dans *R.E.Lig.*, 10, 1944, p. 32, note 2. — J.-P. Revellat, *Les Adunicates, peuple gaulois emplacé dans la région d'Andon (A.-M.)*, dans *Bull. Epigr.*, 4, 1884, p. 273-292, a proposé de localiser cette peuplade autour d'*Andon*, dans la haute vallée du Loup, au nord de Grasse : cette identification est absolument gratuite.

CONCLUSION

A l'issue de ce travail, il convient de faire le bilan de cette vaste enquête conduite au milieu des populations indigènes du sud-est de la Gaule. Sur soixante et dix peuplades recensées, trente huit sont désormais localisées avec certitude, quatorze approximativement, dans une zone de sécurité relativement restreinte pour un groupe ethnique ; dix-huit seulement ne sont situées que très imprécisément. Le pays proprement dit, tel que l'ont trouvé les Romains, avec toute son infrastructure humaine, ses agglomérations, ses pistes et surtout sa population avec ses usages, son économie, sa race et sa langue même ont été rapidement examinés, afin de mieux pénétrer la vie de ces tribus.

On a vu comment Rome s'était implantée dans ce pays qui n'était qu'une mosaïque de peuplades juxtaposées, mais déjà, par des regroupements successifs, en marche vers l'unité : elle n'a pas agi ici et là, dans la vallée du Rhône ou dans les Alpes, de la même manière, ni au même moment ; ce fut une colonisation lente et réalisée de l'intérieur ; partout enfin elle laissa subsister les circonscriptions traditionnelles des indigènes et même leurs usages. Or il est possible désormais de mieux connaître l'organisation politique de ces peuples et même d'apprécier l'évolution qu'elle a subie depuis l'arrivée des Phocéens à *Massalia* jusqu'à l'époque romaine. Je me proposais d'examiner plus en détail ce problème : je ne ferai état, en guise de conclusion, que des lignes maîtresses que je crois entrevoir.

La géographie historique permet en effet d'apporter des éléments nouveaux en ce qui concerne l'organisation politique de ces populations indigènes et leurs institutions, qui sont encore pratiquement inconnues. La plupart de ces peuplades paraissent avoir été d'abord indépendantes et politiquement autonomes. Celles dont l'origine celtique est assurée sont gouvernées par des *reges*, des βασιλεῖς, des *reguli*, alors que les tribus autochtones le sont généralement par des *principes*. Vers 600, les Phocéens qui accostent à *Massalia* ont affaire au *rex Segobrigiorum* (Justin, 43, 4, 3) et un peu plus tard, lorsque les peuplades de l'arrière-pays de Marseille se liguent contre la cité phocéenne, elles choisissent pour chef *Catumandus regulus*. A la fin du IIIe siècle, Hannibal, avant d'entreprendre sa longue marche vers l'Italie, avait noué des relations avec les rois celtes des pays alpins (δυνάσται), afin de mieux connaître les itinéraires possibles, mais aussi pour s'assurer des sentiments de ces nations guerrières à son égard (Polybe, 3, 34,4 et 6) ; ce sont des rois, βασιλεῖς, qu'il rencontre au confluent du Rhône et de l'Isère, chez les *Segovellauni* (Polybe, 3,49), mais chez les *Allobroges*, des chefs de régions (οἱ κατὰ μέρος ἡγεμόνες : Polybe, 3,50,2 et 3), qui se concertent et décident en commun de l'attaquer en haute montagne ; là, en Maurienne, ce sont des *magno natu principes castellorum* selon Tite-Live (21, 34, 2), qui interviennent auprès du chef punique comme représentants qualifiés des populations locales : les uns et les autres seraient donc plutôt des chefs de *pagi*. Selon Tite-Live encore (*Epit.*, 61), *Teutomalius* était *rex Salluviorum* en exercice lors de la destruction d'Entremont, mais il était entouré de dynastes, ceux-là mêmes qui se réfugièrent chez leurs alliés *Allobroges*, au dire d'Appien : étaient-ils les représentants des différentes peuplades de la ligue salyenne ? En 62, c'était un certain *Catugnatos* qui était encore « le chef de la nation des *Allobroges* » ; en 52, *Domnotaurus*, allié de César, est *princeps civitatis Helviorum* (*B.G.*, 7, 65) ; et à la même époque, le dictateur

avait dans sa cavalerie un ancien chef allobroge *qui principatum in civitate multis annis obtinuerat* (*B.C.*, 3, 59). A l'intérieur des Alpes enfin, le roi *Donnus* régnait alors sur un vaste territoire qui s'étendait sur les deux versants du massif.

Même en tenant compte du vocabulaire imprécis d'historiens comme Tite-Live ou Justin, et malgré les incertitudes de l'*interpretatio graeca* et de l'*interpretatio romana* de ces formes indigènes de gouvernement, il ressort de ces quelques textes qu'il faut distinguer dans le sud-est de la Gaule les tribus autochtones, ligures, qui ont un gouvernement oligarchique de *principes*, et les peuplades celtiques qui sont gouvernées par des *reges* héréditaires. En réalité, ces *principes* sont une aristocratie de chefs reconnus par la collectivité, par droit de naissance ou d'élection : ils sont à la tête des chefs-lieux de tribus — de grands *oppida* — mais prennent en commun, au sein de leurs alliances, les décisions importantes ; ce sont ces *conciliabula* qui sont attestés dès le IIe siècle av. J.-C. en Ligurie intérieure (Tite-Live, 34,56), gouvernement communautaire et fédératif qui survivra au Haut Moyen-Age un peu partout dans les Alpes occidentales (ainsi les Escartons du Briançonnais) : les représentants de la communauté, de la tribu, agissent au nom de tous.

Cette distinction entre Ligures et Celtes n'est pas pour autant uniforme, car s'il y avait des différences dans l'espace, il y en eut surtout dans le temps ; c'est ainsi qu'au milieu du Ier siècle av. J.-C. les tribus indigènes groupées dans le royaume de Suse sont gouvernées par le *rex Donnus*, mais cette région avait été, il est vrai, fortement celtisée. En outre, il dut y avoir tout un courant d'influences mutuelles dans le domaine politique entre populations d'origines diverses.

Autonomes à l'origine, maîtres d'un territoire délimité et vivant en économie fermée, surtout dans les vallées alpestres, ces peuples furent amenés peu à peu, par les nécessités du voisinage, à se grouper dans des alliances défensives et économiques, puis dans de véritables fédérations politiques, celles auxquelles se heurtent les Romains à la fin du IIe siècle et au début du Ier siècle av. J.-C. En 125, M. Fulvius Flaccus doit faire face à une coalition, semble-t-il, de *Ligures*, de *Salluvii* et de *Vocontii* ; en 122, les *Arverni* coalisent tous les peuples de la vallée du Rhône et du Languedoc contre les Romains et leur influence s'étend alors jusqu'à Narbonne et aux frontières de la Massaliotide ; en 58, les *Ceutrones*, les *Graioceli* et les *Caturiges* se liguent pour harceler les troupes de César en haute Durance ; en 49, les *Albici* portent secours aux Massaliotes assiégés et César rapporte à leur propos qu'ils étaient depuis fort longtemps les alliés de la colonie phocéenne : *in eorum fide antiquitus erant* ; les quatre peuplades du Valais suisse sont groupées en une fédération de *Vallenses*, semblable à celle des *Quinquegentiani* de Kabylie etc. On devine somme toute tout un réseau de liens et d'accords de nature diverse entre peuplades voisines. Ce ne sont là que des renseignements fragiles et difficiles à interpréter — d'autant qu'il devait y avoir plusieurs degrés dans la dépendance de certaines tribus par rapport à d'autres — mais multipliés et confrontés, ils peuvent apporter des données nouvelles, susceptibles d'éclairer le problème des institutions politiques indigènes : or cette recherche n'est possible que si l'on connaît à fond l'ethnographie d'un pays.

Lors de la pénétration romaine, le sud-est de la Gaule est ainsi au pouvoir de quelques grands peuples qui ont fédéré autour d'eux d'autres peuplades secondaires : ce sont ces larges ensembles ethno-politiques que sont les *Salluvii*, les *Cavares*, les *Vocontii*, les *Allobroges*. Dans les Alpes, les tribus demeureront plus longtemps indépendantes ; on y devine cependant des alliances défensives et économiques et l'on assiste même à des regroupements politiques : ainsi, au milieu du Ier siècle av. J.-C., le royaume

de Donnus rassemble une quinzaine de peuplades et, à l'époque d'Auguste, chacune de ces cités est représentée auprès du roi Cottius.

On sait peu de choses en définitive sur les liens qui unissaient les peuplades clientes et les grands peuples fédératifs. Mais l'effort de regroupement progressif de cette multitude de groupes ethniques était une étape vers l'unité, et l'on sait que la conquête romaine intervint précisément au moment où les *Arverni* allaient dominer la Gaule entière ; on prête la réalisation de ces nouvelles structures sociales et politiques aux Celtes, qui prirent possession du pays au Ve et au IVe siècle, ce qui paraît vraisemblable, mais ce ne fut pas le seul fait de cette nation : les fédérations indigènes des *Salluvii*, du royaume de Donnus et d'autres groupements moins connus des Alpes méridionales montrent que les populations autochtones, elles aussi, furent amenées à se grouper politiquement.

Rome brisa ces liens fédératifs entre peuples, mais les unités territoriales subsistèrent et serviront à l'époque d'Auguste de cadre aux *civitates*. Certaines de ces peuplades conservèrent néanmoins pendant tout le Ier siècle avant notre ère leurs institutions propres, qui ne sont plus royales, semble-t-il, mais oligarchiques : Cicéron et César parlent du sénat des *Allobroges*, assemblée de notables aux fonctions multiples, et pendant la guerre des Gaules, la cité des *Helvii* agit avec César en toute souveraineté ; les *Vocontii* constituent une *civitas foederata* ; enfin des noms de roitelets, de chefs ou de nobles influents apparaissent en pleine époque de romanisation dans les textes littéraires et sur les monnaies locales. C'est dire la permanence des institutions indigènes et leur lente assimilation dans les institutions romaines.

INDICES

I

INDEX ONOMASTIQUE

A. — DIVINITÉS ET HÉROS

Albion/Alebion : 61 n. 6, 64 n. 4, 194, 276.
Albiorix : 205 n. 1, 276.
Allobrox : 293 n. 3.
Aximus : 315 n. 2

Baginas, Baginus, Baginatiae (matres) : 283 n. 5.
Bergion : 61 n. 6, 64 n. 4, 194, 276.

Cacus : 61 n. 6, 64 n. 4.
Carpentus : 244 n. 6.
Caturix : 343-344.
Caudellenses (matres ?) : 204 n. 3.
Cemenelus (Mars) : 366 n. 2.

Dercynos : 64 n. 4, 276.
Dexiva : 141, 204-205.

Graius : 70, 318 n. 4.

Héraclès : 62-64, 70.

Jupiter : 61, 70.

Ligus : 61 n. 6, 64 n. 4, 276.

Mercurius Finitimus : 290.

Poeninus : 70.

Segomo Cuntinus : 366.

Vintius (Mars) : 368 n. 5.
Vediantiae (matres) : 366.

B. — AUTEURS ANCIENS

Ammien-Marcellin : 66, 67, 89, 174, 331.
Apollonios de Rhodes : 150.
Artémidore : 14.
Aviénus : 148, 149, 193 n. 6.

César : 171, 225 n. 2, 273, 298-299.
Cicéron : 170, 291.

Diodore de Sicile : 63, 149, 150.
Dion Cassius : 304, 364.

Etienne de Byzance : 148, 150.

Hécatée de Milet : 148.
Hérodote : 148.

Justin : 158, 222.

Pline l'Ancien : 16-24.
Plutarque : 151.
Polybe : 9-11, 13-14, 56, 149.
Poseidonios : 14.
Pseudo-Aristote : 63 n. 6, 150.
Pseudo-Scylax : 149.
Pseudo-Scymnos : 149, 198 n. 1.
Ptolémée : 24-27.

Strabon : 11-15, 149, 150, 151.

Tite-Live : 150, 157-158, 247.
Trogue-Pompée : 150, 222.

C. — PRINCIPAUX PERSONNAGES

Abbon : 68, 347-348.
Albanus Bussullus : 47-48, 176-177.
Atrectius : 183, 184.
Auguste : 29, 30, 33, 170.

Catumandus : 158, 208 n. 1.
César : 66, 225 n. 2.
Claude : 180, 182, 183, 315.
Comanus : 207, 209, 222.
Cottius (Caius Julius) : 175.
Cottius (Marcus Julius) : 29, 30, 43, 66, 173-174.

Domitius Ahenobarbus (Cn.) : 65, 168, 169.
Donnus : 29, 30, 43, 173.

Fabius Maximus (Q.) : 168.
Fonteius (M.) : 170
Fulvius Flaccus (M.) : 167.

Hannibal : 56, 65, 103-104, 233 n. 2, 296-297, 326-329, 336-337.

Munatius Plancus : 71, 280, 296.

Nanus : 207.

Opimius (Q.) : 167, 212-214, 222.

Pompée : 33 n. 4, 56, 65, 169, 170, 225 n. 2.

Sextius (C.) : 59, 168, 223.

II

INDEX ETHNOGRAPHIQUE

(Les chiffres en caractères gras renvoient aux notices)

Acitavones : **316-317**.
Adunicates : **390**.
Albici : 107, 219 n. 2, 229, **273-277**, 363 n. 4.
Albieis et Albiens : v. *Albici*.
Allobroges : 160, 167, 168, 169, 170, **295-305**.
Alpini : 108, **363-364**.
Ambrones : 154-155.
Anatilii : **203**.
Arverni : 167, 168, 227, 395.
Avantici : **287-291**.
Avatici : **194-197**.

Belaci : 334.
Bodiontici/Brodiontii : 108, **385-387**.
Brigianii/Bricianii : 175-177, **338-340**.
Brodiontii : v. *Bodiontici*.

Caenicenses : v. *Kainikétai* dans l'Index topographique.
Camactulici : **211**.
Cammunni/Cammuntii : 42 n. 3.
Capillati : 175-177, **364-365**, 383, 384.
Caloriges : 305 n. 2, 313, 343.
Caturiges : 160, 161, **340-344**.
Cavares :
— confédération : 114, 228, **231-272** ;
— peuplade : **236-244**.
Celtes : 147-151, 157-165.
Celtoligures : 163-165.
Cenomani : 162, 209.
Ceutrones : 183, 301, **313-316**.
Clahilci : 309.
Comani : v. Index topographique.
Comati : **364-365**.

Daliterni : 309.
Deciates : 212, 213, **215-217**.
Dexivates : **203-206**.

Ecdinii/Egdinii : 175-176, **359**.
Edenates : **357-358**.
Eguituri : **381**.
Elisyques : 272.
Elycoci : **272**.
Euburiates : **367-368**.

Gaesati : 107, **305-307**.
Gallitae : **387-389**.
Graioceli : **317-318**.

Helvetii : 298, 299, 309.
Helvii : 170, 225, 258, 269, 272.

Ibères : 155 n. 7, 156.
Iconii/Ucennii : **318-325**.
Iemerii : 334.
Inalpini : **364**.

Kainikétai : v. Index topographique.

Latobici : 309.
Lepontii : 42 n. 3, 309, 311, 334 n. 1.
Libii/Libicii : 159 n. 6, 162, **192-193**.
Libui : v. *Libii*.
Ligauni : **215**.
Ligures : 106, 147-157, 162-165, 167, 168.

Medulli : 297, **334-337**.
Memini : **244-247**, 257-258.
Montani : **364**.

Nantuates : 309, **310**.
Nearchi : **193-194**.
Nemalonii : 356, **389**.
Nemeturii : 93, **382**.
Nerusii : **368-369**.

Oratelli : **367**.
Oxubii : **212-215**.

Phocéens : 159, 165, 221 sq., 227 n. 6.

Quariates : 175-177, **344-346**.

Reii : **218-220**.
Rhodiens : 198.

Salassi : 37, 103, 178, 313.
Salyes/Salluvii :
— confédération : 117, 167, 168, 169, **187-221** ;
— peuplade : **206-207**.
Salluvii : v. *Salyes*.
Samnagétai/Samnagenses : v. Index topographique.
Savincates : 175-177, **356-357**.
Sebaginni : **291-293**.
Seduni : 309, 310, **311**.
Segobrigii : 160, **207-208**, 222, 227.
Segovellauni : 160, **267-271**, 296-297.

Segovii : 334.
Segusiavae : 201 n. 2, 250 n. 1.
Segusiavi : 298.
Segusini : 331, 332, 333, 338.
Sentii : **382-384**.
Sequani : 298, 299, 300.
Sogiontii : **284-287**.
Suelteri : **211-212**.
Suetrii : 108, **376-379**.

Taurini : 65, 68, 89, 162, 328, 333.
Tebavii : 334.
Transalpini : **364**.
Tricastini : 158, 159, 160, **247-267**, 327.
Tricores : **210**.
Tricorii : **325-330**.
Tritolli : **210**.
Triulatti : **382-384**.
Turi/Tyrii : 42 n. 3, 66 n. 5, 356, 382.
Tulingi/Tylangii : 309.
Tyrii : v. *Turi*.

Uberi : 309, **311**.
Ucennii : v. *Iconii*.

Varagri : v. *Veragri*.
Veaminii : 175-176, **360-361**.
Vediantii : **365-367**.
Velaunii : 229, **372-373**.
Vellavii : 298.
Venisami : 334.
Veragri/Varagri : 309, **310-311**, 314.
Vergunni : **379-380**.
Verlamocorii : 162, **293-294**.
Verucini : **211-212**.
Vesubianii : 175-176, **360**.
Vocontii :
— confédération : 16, 107, 167, 168, 169, 170, 172, 220, 258, **278-294**, 328 ;
— peuplade : **282-283**.
Volcae Arecomici : 114, 169, 170, 172, 225, 233.
Vulgientes : 276 277.

III

INDEX TOPOGRAPHIQUE, HYDROGRAPHIQUE ET OROGRAPHIQUE

Acaunum (St-Maurice, Suisse) : 310.
Acunum (N.-D. d'Aygu, près Montélimar, 26) : 72, 237, 243-244, 262, 264-265.
Acusio : v. *Acunum*.
Ad Finem (près la Roche-des-Arnauds, 05) : 76, 117-118, 290.
Ad Fines (Avorand, près Livet et Gavet, 38) : 77, 117-118, 322.
Ad Fines (près Avigliana, Italie) : 67, 75, 117-118, 332.
Ad Fines (près Goult, 84) : 75, 117-118, 275.
Ad Horrea (St-Cassien, 83) : 73.
Ad Letoce (passage du Lez, près Bollène, 84) : 72, 263 n. 5.
Ad Martis (Oulx, Italie) : 75, 340.
Ad Publicanos (près Conflans/Albertville, 73) : 78, 302, 304, 315.
Ad Turrem (Tourves, 83) : 73.
Aegitna : 212-215.
Aemines : 81.
Aeria : 224 n. 1.
Agay (83) : 215.
Aime-en-Tarentaise : v. *Axima*.
Aix-en-Provence : v. *Aquae Sextiae*.
Alabons (le Monêtier-Allemont, 05) : 75, 291.
Alaunium (Aulun, près Lurs, 04) : 75.
Alba (Aps/Alba, 07) : 269.
Albaugusta : 272.
Albinnum (Albens, 73) : 304.
Albintimilium (Vintimille, Italie) : 73, 366.
Albion : 116, 129, 275-276.
Alconis : 81.
Alebaece : v. *Reii Apollinares*.
Aletanus (*pagus*) : 267.
Alonis : 224 n. 1.
Alpes (chaîne des) : 10, 86-90.
Alpes Atrectianae : 183-184.
Alpes Ceutronicae : 89, 98, 315.
Alpes Cottiae ou *Cottianae* : 88.
Alpes Graiae ou *Graecae* : 64, 69, 89.
Alpes Juliae : 66, 88, 89.
Alpes Maritimae : 88, 363.
Alpes Poeninae (et *Vallis Poenina*) : 70, 89, 183-184.
Alpis Cottia : Mont-Genèvre : 61, 340.
Montgenèvre, 05 : 61, 75, 76, 77.
Alpis Graia : Petit-St-Bernard : 69.
Col du Petit-St-Bernard : 69, 78.
Alpis Maritima (ou *Summa*) : Alpes maritimes : 33 n. 4, 59, 365, 367.
Alpis Maritima, ou *Alpis Summa*, ou *Tropeum Augusti* (La Turbie, 06) : 34 n. 1, 59, 73.
Alpis Poenina : Grand-St-Bernard : 69, 70.
Col du Grand-St-Bernard : 69, 70.
Altonum (le Pègue, 26) : 129 n. 3, 267.
Ampelos (cap S. Ampelio, Bordighera, Italie) : 223 n. 2, 225 n. 4.
Anao (port St-Jean, 06) : 81, 356.
Annot (04) : 375.
Anteae (près Draguignan, 83) : 80.
Antibes : v. *Antipolis*.
Antipolis (Antibes, 06) : 73, 81, 216-217, 221, 228 n. 1.
Apt : v. *Apta Julia*.
Apta Julia (Apt, 84) : 75, 275-277.
Aquae Sextiae (Aix-en-Provence, 13) : 73, 80, 168, 169, 206-207.
Arausio (Orange, 84) : 72, 242, 256.
Arc (affl. de l'Isère) : 327, 334-337.
Arebrigium (près le Pré-Saint-Didier, Italie) : 78, 313 n. 2.
Arelate ou *Théliné* (Arles, 13) : 72, 80, 81, 194, 198, 224, 228 n. 1.
Argens (fl., *Argenteus*) : 280.
Ariolicum (près la Thuile, Italie) : 78, 313 n. 2.
Arles : v. *Arelate*.
Athenopolis : 22 n. 1.
Augusta (Aouste-sur-Sye, 26) : 76, 251.
Augusta Praetoria (Aoste, Italie) : 29, 70, 78, 313 n. 3.
Augusta Taurinorum (Turin, Italie) : 75, 332, 333.
Augusta Tricastinorum (St-Paul-Trois-Châteaux, 26) : 126, 248-253.
Augustum (Aoste, 38) : 78, 79, 251, 304.
Avance (affl. de la Durance) : 288.
Avennio ou *Avenio* (Avignon, 84) : 72, 224, 226, 228, 242.
Avigliana : v. *ad Fines*.
Avignon : v. *Avennio*.
Avisio (cale St-Laurent, 06) : 81, 366.
Avorand : v. *ad Fines*.
Axima (Aime-en-Tarentaise, 73) : 78, 183, 311, 315.
Azanie : 224 n. 1.

Baginensis (*pagus*) : 283 n. 5.
Barcelonnette : v. *Rigomagus*.
Barcilonia (Barcelonnette, 04) : v. *Rigomagus*.

Barry : v. *Senomagos.*
Batiana (Bances, 26) : 72.
Bautae (les Fins d'Annecy, 74) : 79, 304.
Beaucaire : v. *Ugernum.*
Beaumes-de-Venisse : v. Durban.
Bellintum (près Graveson, 13) : 72.
Bergine : 193-194.
Bergintrum (Bourg-St-Maurice, 73) : 78, 315.
Bergusium (Bourgoin, 38) : 78, 79, 304.
Beritinus (*pagus*) : 129, 371 n. 3.
Berre (étang de) : v. *Stagnum Mastromela.*
Bléone (affl. de la Durance, *Bledona*) : 385-389.
Bonpas (84) : 241.
Bormani (Bormes, 83) : 138 n. 8, 208 n. 7, 211 n. 10.
Bourg-St-Dalmas: v. *Pedo.*
Bractium (Bras-d'Asse, 04) : 220 n. 4, 280.
Briançon : v. *Brigantio.*
Briançonnais : 338-340.
Briançonnet : v. *Brigomagus.*
Brientinum (N.-D. de Briançon en Tarentaise, 73) : 301, 316.
Brigantio (Briançon, 05) : 75, 76, 77, 316, 338-340.
Brigantio (N.-D. de Briançon en Tarentaise, 73) : v. *Brientinum.*
Brigomagus (Briançonnet, 06) : 369-371, 373, 375.
Buech (affl. de la Durance) : 281-289.

Cabellio (Cavaillon, 84) : 75, 224, 226, 228, 241.
Cabre (col de) : 76.
Cadenet (Castellar de, 84) : 204-205.
Caenicenses : v. *Kainikétai.*
Caladius (*ager*) : 387-389.
Calcaria : 80, 196 n. 4.
Camargue : 193.
Cambonum : 76.
Carpentorate (Carpentras, 84) : 125, 244-245.
Carpentras : v. *Carpentorate.*
Carsicis (Cassis, 13) : 81.
Castellane : v. *Salinae.*
Casuaria : 79, 304.
Catorissium (près Bourg-d'Oisans, 38) : 77, 321, 322, 323.
Catuiacia (près Céreste, 04) : 75, 279.
Caturigomagus (Chorges, 05) : 75, 279, 289-290, 342, 349.
Cavaillon : v. *Cabellio.*
Cecylistrium (chaîne de l'Estaque) : 21 n. 1.
Cemenelum (Cimiez, 06) : 73, 125, 176, 180, 181, 359, 365-366.
Cemet (mont) : 375, 377.
Cerebelliaca (près d'Ourches, 26) : 76.
Chaudol (04) : 388.
Chorges : v. *Caturigomagus.*
Cimiez : v. *Cemenelum.*
Cimira : v. *Salinae.*
Ciotat (la) : v. *Citharista.*
Citharista (la Ciotat, 83) : 81, 211.
Clapier (col du) : 68, 327-328, 337.
Comani : 208-209.
Comtat-Venaissin : 241-247.
Condate (près Seyssel, 74) : 79, 304.
Contes : v. *Cuntini.*
Crau (*Campus lapideus*) : 203.
Cularo, puis *Gratianopolis* (Grenoble, 38) : 77, 303, 321.
Cuntini (Contes, 06) : 366.
Cypresseta (près Sorgues, 84) : 72.
Cyrène : 224 n. 1.

Darentasia (Moûtiers-en-Tarentaise, 73) : 78, 79, 315-316.
Darentiaca (Saillans, 26) : 76.
Davianum (Veynes, 05) : 76, 283 n. 4.
Dea Vocontiorum (Die, 26) : 76, 283.
Deciatium oppidum : 216.
Deobensis (*pagus*) : 283 n. 5.
Dévoluy : 289, 326.
Die : v. *Dea Vocontiorum.*
Digne : v. *Dinia.*
Dilis (près cap Couronne, 13) : 81.
Dinia (Digne, 04) : 385-387.
Doire Baltée (affl. du Pô, *Duria major*) : 337.
Doire Ripaire (affl. du Pô, *Duria minor*) : 332, 333, 337.
Dourion/*Durion* : 243-244.
Drac (affl. de l'Isère, *Derausium*, puis *Dracum*): 289, 325-330.
Drance (affl. du Rhône) : 70, 310.
Drôme (affl. du Rhône, *Druna*) : 281, 282.
Druantium (Montgenèvre, 05) : 61, 75, 340.
Ducelia : v. *Salinae.*
Durance (affl. du Rhône, *Druentia*) : 238, 285-287, 288, 327, 328, 342, 343.
Durban (près Beaumes-de-Venisse, 84) : 242.
Durotincum (près Villard-d'Arène, 05) : 77, 322, 323.

Ebrudunum (Yvoire, 74) : 300.
Eburodunum (Yverdon, Suisse) : 300, 343.
Eburodunum (Embrun, 05) : 75, 171, 341-344, 349.
Embrun : v. *Eburodunum.*
Entremont (près Aix-en-Provence, 13) : 168, 206.
Entrevaux (04) : 374-375.
Epotius (*pagus*) : 291, 292.
Ernaginum (St-Gabriel, près Tarascon, 13) : 55, 72, 73, 74, 75, 194, 201, 238.
Escingomagus : v. *Scingomagus.*
Escoyères (hameau des, en Queyras, 05) : 44.
Estaque : v. *Cecylistrium.*
Esterel (mont de l') : 190, 213.
Esteron (affl. du Var, *Staro*) : 369-371, 375.
Estoublon : v. *Stabulo.*
Etanna (Yenne, 73) : 79, 304.
Eturamina (Thorame, 04) :124-125, 349, 380-381.
Eygues (affl. du Rhône) : 260, 266, 281, 282, 288, 326 n. 5.

Figlinae (près St-Rambert-d'Albon, 26) : 72.
Forcalquier (04) : 284-286.
Forum Claudii Ceutronum : v. *Axima.*
Forum Claudii Vallensium : v. *Octodurus.*
Forum Julii (Fréjus, 83) : 73, 80, 81, 214.
Forum Neronis : v. *Carpentorate.*

Forum Voconii ou *Vocontium* (près les Blaïs, 83) : 73, 80, 280-281.
Fos : v. *Fossae Marianae.*
Fossae Marianae (Fos-sur-Mer, 13) : 80, 81, 196 n. 4, 199 n. 6.
Fréjus : v. *Forum Julii.*

Gaesao (Césanne, Italie) : 66 n. 5, 75, 340.
Gap : v. *Vapincum.*
Gargarius (*locus*, St-Jean-de-Garguier, 13) : 133.
Geminae : 76, 329.
Genava (Genève, Suisse) : 79, 303.
Genève : v. *Genava.*
Géry (près Montélimar, 26) : v. *Acunum* et *Dourion.*
Glanate (Glandève, près Entrevaux, 04) : 371, 373-376.
Glandève : v. *Glanate.*
Glanum (St-Rémy-de-Provence, 13) : 73, 75, 190, 193, 239.
Gordes : v. *Vordenses.*
Graisivaudan : 129, 296, 297, 303 n. 4.
Graius (*mons*, Petit-St-Bernard) : 89, 318.
Grasse (06) : 216, 217.
Guil (affl. de la Durance) : 344-346.

Heraclea : 198, 224 n. 1.
Heraclea Caccabaria (Cavalaire, 83) : 63, 81.
Heraclea Monoikos (Monaco) : 63.

Ictodurus (près la Bâtie-Neuve, 05) : 75, 291.
Immadrae : 81.
Incarus (Carry, 13) : 81.
Isère (affl. du Rhône, *Isara*) : 114, 295, 296, 326 n. 5.

Jabron (affl. de la Durance) : 281, 286.
Jabron (affl. du Rhône) : 259, 262, 264, 265.
Javie (la, 04) : 388-389.

Kainikétai/Caenicenses : 199-202.
Kainos (riv.) : 119.

Labisco (les Echelles, 73) : 78, 304.
Larche (col de, ou de la Madeleine) : 60, 355.
Lardiers (Chastellard de, 04) : 133.
Lavorant : v. *ad Fines.*
Léman (lac) : 143, 303.
Lemincum (le Lémenc, près Chambéry, 73) : 78, 304.
Lero et Lerina (îles de Lérins) : 81.
Lez (affl. du Rhône) : 259, 260, 263.
Licirrus (*pagus*) : 129, 367.
Ligustini montes : 88.
Louerion (chaîne du Luberon) : 188, 189, 274-275.
Loup (fl.) : 189 n. 3, 216, 289.
Luberon : v. *Louerion.*
Lucus Augusti (Luc, 26) : 76, 282.
Lugdunum (Lyon, 69) : 72, 298.
Lumo (Cap-Martin, 06) : 73.
Lure (montagne de) : 275-289.
Lyon : v. *Lugdunum.*

Mantala (près St-Jean-de-la-Porte, 38) : 78, 304.
Maritima Avaticorum (Martigues, 13) : 80, 195-196, 202.
Marseille : v. *Massalia.*
Martigny : v. *Octodurus.*
Martigues : v. *Maritima Avaticorum.*
Massalia (Marseille, 13) : ville : 80, 81, 158-160, 207-208.
domaine de : 221-230.
Massalie : v. domaine de *Massalia.*
Massongex : v. *Tarnaiae.*
Mastramellè : 196-197, 201, 224 n .1.
Mastromela : v. *Mastramellè* et *Stagnum Mastromela.*
Matavo (près Cabasse, 83) : 73, 211 n. 10.
Maures (chaîne des) : 96-97, 190.
Maurienna (St-Jean-de-Maurienne, 73) : 335 n. 2, 336.
Maurienne : 327, 334-337.
Mediolanum : 354 n. 1, 370.
Mellosedum (près Mont-de-Lans, 38) : 77, 322, 323.
Moccensis (*vallis*) : 348, 350-353.
Monaco : v. *Heraclea Monoikos* et *Portus Herculis Monoeci.*
Mons Gaura : 88 n. 7.
Mons Seleucus (mont Saléon) : 76, 88 n. 7.
Mons Seleucus (la Bâtie-Montsaléon, 05) : 76, 283 n. 4.
Mont-Cenis : 335-337.
Montélimar : v. *Acunum.*
Mont-Genèvre (col du) : 61.
Mont-Genèvre (*mons Matrona*) : 61, 88 n. 7.
Montgenèvre (*Druantium*, ou *Alpis Cottia*, ou *Summae Alpes*) : 61, 75, 76, 77, 340.
Montsaléon : v. *Mons Seleucus.*
Mont-Vanige : 283 n. 5.
Mont-Ventoux (*mons Vintur*) : 245, 275, 282.
Mont-Viso (*mons Vesulus*) : 60, 345.
Morginnum (Moirans, 38) : 77, 304.
Moriena (Maurienne) : 301, 335 n. 2 et 4.
Mourre-de-Sève : v. *Vindalium.*
Mustiae Calmes : 352 n. 5, 353 n. 1.

Napoule (la, 06) : 214.
Narbo Martius (Narbonne, 11) : 169, 170, 224 n. 1.
Nemausus (Nimes, 30) : 73, 134.
Nice : v. *Nikaia.*
Nikaia (Nice, 06) : 81, 125, 221, 223 n. 2, 224 n. 1, 228 n. 1, 229, 365.
Nimes : v. *Nemausus.*
Noiomagos (St-Paul-Trois-Châteaux, 26) : 248-253.
Noiomagus (Nyons, 26) : 248-251.
Novem Craris (le Logis-de-Berre, 26) : 72, 263 n. 1.
Noves (13) : 241.
Nyons : v. *Noiomagus.*

Obilunnum : 78, 315.
Ocelum (Chiusa, Italie) : 75, 317, 331, 333.
Octodurus (Martigny, Suisse) : 183, 310, 314.
Oisans : 115, 116, 318-325.

Olbia (près Hyères, 83) : 221, 227 n. 5, 228 n. 1.
Olivula (Villefranche, 06) : 81, 366.
Orgae (*fons*, Fontaine de Vaucluse, 84) : 16 n. 2.
Orgon : v. *Urgo*.
Ouvèze (affl. du Rhône) : 266, 281, 282, 288.
Oxubios : 213.

Pedo (Bourg-St-Dalmas, Italie) : 60, 351-353.
Pègue (le) : v. *Allonum*.
Pisavi (St-Jean-de-Brenasse, 13) : 73.
Pô (fl., *Bodincus* et *Padus*) : 86, 159, 165.
Poeninus (*mons*, Grand-St-Bernard) : 89.
Pomponianae (presqu'île de Giens, 83) : 81.
Portus Herculis Monoeci (Monaco) : 81, 366.

Queyras : 44, 115, 129, 344-346.

Rama (Rame, 05) : 75, 332 n. 5, 342.
Reii Apollinares (Riez, 04) : 80, 218-219, 274.
Rhoda : v. *Rhodanousia*.
Rhodanousia : 198, 221, 223-226.
Rhône (fl., *Rhodanus*) : 114, 237, 263, 264, 326.
Riez : v. *Reii Apollinares*.
Rigomagensis (*vallis* ou *pagus*) : v. *Rigomagus*.
Rigomagus, puis *Barcilonia* (Barcelonnette, 04) : 124, 347-356.
Rochemelon (*mons Romuleus*) : 69.
Rocher de Monaco (*arx Monoeci*) : 33.
Rodanae (St-Maximin, 83) : 210.
Roubion (affl. du Jabron, près Montélimar) : 259, 262, 264, 265.
Royans : 294 n. 2.

Saint-Blaise (13) : 197, 201-202, 221, 223, 227.
Saint-Gabriel : v. *Ernaginum*.
Saint-Geniez-du-Dromon : v. *Theopolis*.
Saint-Jean-de-Garguier : v. *Gargarius*.
Saint-Maurice : v. *Acaunum*.
Saint-Paul-Trois-Châteaux : v. *Noiomagos* et *Augusta Tricastinorum*.
Saint-Pierre-de-Sénos : v. *Senomagos*.
Saint-Véran (col de) : 345-346.
Sainte-Jalle (26) : 283 n. 5.
Salinae (Castellane, 04) : 94, 124, 125, 376-378.
Samnagenses : v. *Samnagétai*.
Samnagétai/*Samnagenses*: 202-203.
Sanitium (Senez, 04) : 124, 125, 381, 382-385.
Sapaudia : 299-301.
Savines (05) : 357.
Savoie : 300-301.
Scingomagus (Exilles, Italie) : 75, 317, 331 n. 5, 340.
Sedena (Seyne, 04) : 358.
Sedunum (Sion, Suisse) : 311.
Segusio (Suse, Italie) : 75, 172, 331.
Segustero (Sisteron, 04) : 75, 80, 284-287.
Senez : v. *Sanitium*.
Senomagos (St-Pierre-de-Sénos et Barry, 26) : 72, 249-251.
Seyne : v. *Sedena*.
Siagne (fl., *Apron*) : 212-217.
Sinus Sambracitanus (golfe de St-Tropez) : 81, 211.
Sion : v. *Sedunum*.
Sisteron : v. *Segustero*.
Soio (Soyons, 07) : 269.
Solarium : 80.
Solonion : 304.
Sorgues (affl. du Rhône, *Sulga* et *Sorga*) : 16 n. 2.
Soyons : v. *Soio*.
Stabatio (le Monêtier-de-Briançon, 05) : 77, 340.
Stabulo (Estoublon, 04) : 219 n. 5.
Stagnum Mastromela (étang de Berre) : 195-196.
Stoechades (îles) : 223 n. 4.
Stomalimné : v. *Stagnum Mastromela*.
Summae Alpes (Montgenèvre, 05) : 61, 75.
Suse : v. *Segusio*.

Tanagobia : 379 n. 4.
Tarascon : v. *Tarusco*.
Tarentaise : 115-129, 313-316.
Tarnaiae (Massongex, Suisse) : 310.
Tarusco (Tarascon, 13) : 73, 75, 239.
Tauroentum : 81, 221, 228 n. 1.
Tegna (Tain, 26) : 72.
Tegulata (la Grande-Pugère, 13) : 73.
Telo Martius (Toulon, 83) : 81, 134, 211.
Tericiae (près Mouriès, 13) : 73.
Théliné : v. *Arelate*.
Theopolis (St-Geniez-du-Dromon, 04) : 132, 134.
Thorame : v. *Eturamina*.
Thures (village, rivière et col de) : 66 n. 5.
Tinée (affl. du Var) : 359.
Toulon : v. *Telo Martius*.
Trézène: 223 n. 2.
Tricastin :129, 254 sq.
Trièves : 326.
Turbie (la) : v. *Alpis Maritima*.
Turedonnum (Tourdan, 38) : 77, 304.
Turin : v. *Augusta Taurinorum*.
Turno (Tournon, 73) : 302.
Tyrium (Thures, Italie) : 66 n. 5, 75, 345.

Ubaye (affl. de la Durance, *Ubaya*) : 350, 352, 355.
Ugernum (Beaucaire, 13) : 73, 75.
Ugium : 197.
Umbennum : 72.
Urgo (Orgon, 13) : 341.
Ursini (St-Vallier, 26) : 72.

Vaison : v. *Vasio*.
Valais : 309-311, 316.
Valdaine : 264.
Val-des-Monts : 352.
Valence : v. *Valentia*.
Valentia (Valence, 26) : 72, 76, 264, 265, 268, 271.
Valentinois : 267, 269-271.
Valréas (84) : 266-267.
Vapincum ou *Vappincum* (Gap, 05) : 75, 76, 287, 290.
Var (fl., *Varus*) : 114, 171, 189, 375.
Vasio (Vaison, 84) : 282.
Vatusium : 315.

Vaucluse (fontaine de) : v. *Orgae fons*.
Vence : v. *Vintium*.
Ventia : 304.
Vercors : 129, 270, 293-294.
Verdon (affl. de la Durance, *Vardo*) : 108 n. 3, 280, 378, 379, 381.
Vergons : v. *Vergunni*.
Vergunni (Vergons, 04) : 379-380.
Vésubie (affl. du Var) : 360.
Vienna (Vienne, 38) : 72, 77, 78, 79, 134-135, 302.
Vienne : v. *Vienna*.
Vigenna : v. *Vienna*.
Vindalium (Mourre-de-Sève, 84) : 168, 242.
Vindasca (Venasque, 84) : 246.
Vintimille : v. *Albintimilium*.
Vintium (Vence, 06) : 368-369.
Vocontium : 220 n. 4, 280.
Vologatae (près Beaurières, 26) : 76.
Voludnia (près St-Jean-de-la-Porte, 38) : 304.
Vordenses (Gordes, 84) : 241, 277.

Yverdon : v. *Eburodunum*.
Yvoire : v. *Ebrudunum*.

IV

INDEX ANALYTIQUE

Ager : 132.
Alliances entre peuplades : 167-168, 228-229, 233-234, 273, 372-373, 394-395.
Alpes Atrectianae (province romaine) : 183-184.
Alpes Cottiae ou *Cottianae* (prov. rom.) : 175, 182, 341, 342.
Alpes Graiae et Poeninae (prov. rom.) : 182-183, 316.
Alpes Maritimae (prov. rom.) : 180-182, 341, 342, 347, 363-390.
Ambre : 95.
Anthroponymie : 145.
Arc de Suse : 29-32, 41-44, 174.
Argent : 96-98.

Bornage artificiel : 117, 191, 206-207, 305 n. 2, 314 n. 4.

Cadastres antiques d'Orange : 254-263.
Celtes : — sources littéraires : 149-150 ;
— migrations : 157-161, 163, 305-307.
Celtoligures : — sources littéraires : 150-151 ;
— peuplement : 163-165.
Centuriation (v. aussi : Cadastres d'Orange) : 21 n. 2, 238 n. 3, 245, 271, 277 n. 3, 302 n. 1.
Céréales : 90.
Circonscriptions territoriales antiques : 119-135.
Civitas : 21-22, 121-126, 211 n. 3.
Colonies latines : 21.
Colonies romaines : 21.
Cols alpestres : 56-58, 60.
Confédération (notion de) : 232, 393-395.
Conquête des Alpes occidentales par les Romains : 33, 172-180.
Conquête du Midi de la Gaule par les Romains : 167-171, 212.
Cuivre : 98, 316, 346.

Domaine territorial de Marseille : 221-230.

Eaux minérales : 94.
Elevage : 92.
Escortes : 101-103, 323.
Ethnonymie : 135-136, 139-143, 235-236.

Fer : 98-99.
Forêts : 93, 112.

Frontières : — linguistiques : 136-139 ;
— naturelles : 111-115 :
• cours d'eau : 113-115 ;
• forêts : 112 ;
• landes : 112-113 ;
• marécages : 113 ;
• montagnes : 111-112 ;
— psychologiques : 115-117.
Frontières (établissements de) : 117-118, 289-290.

Génétique : 155.
Gens : 120.
Géographie historique : 7, 12.

Hellénisation du Midi de la Gaule : 165, 172, 221-230.
Hostilité des indigènes à l'encontre des Romains : 102-104, 178.

Inscriptions gallo-grecques : 145 n. 5, 183 n. 6, 226 n. 8, 236 n. 5.
Inscriptions latines : 31-32, 35-36, 47, 145 n. 5, 200, 204, 207, 218, 245, 257, 284, 290, 314, 369, 385-386.
Itinéraires routiers antiques (Gobelets de Vicarello, Itinéraire d'Antonin, Table de Peutinger) : 49 n. 1, 72-81.

Langue celtique et langue ligure : 135-139.
Lapides finales : v. Bornage artificiel.
Libica ora : 193.
Ligures : — sources littéraires : 148-149 ;
— origine : 154-156 ;
— civilisation : 156-157.
Ligurie (territoire de la) : 151, 152, 154.
Locus : 133-134.

Main de bronze (v. *Velaunii*) : 372-373.
Marbre : 94, 97 n. 6.
Massalie et Massaliotide : v. Domaine de *Massalia*.
Mausolée des Escoyères en Queyras : 44-48, 345, 346.
Mercenariat : 105-108, 273, 306.
Mines (exploitations minières dans les Alpes) : 93-100.
Monnayage gaulois : 200, 202, 210 n. 3, 226, 329 n. 6.
Monnayage massaliète : 64 n. 7, 70 n. 5, 99.

Narbonnaise et Narbonitide : v. *Provincia Narbonensis*.
Natio : 119-120.
Notitia Galliarum : 123-124.

Oppida ignobilia : 24, 54, 82, 117, 134-135, 156, 158, 159, 164, 172, 197, 234, 241-244, 283.
Oppida latina : 22-23, 134.
Or : 96.
Ostium Hispaniense : 193.
Ostium Massalioticum (et *Gradus Massalitanorum*) : 81, 193, 224.
Ostium Metapinum : 193.

Pacification : 37, 178.
Pagus : 127-131, 379, 380.
Péages (v. aussi : *Quadragesima Galliarum*) : 104-105.
Pierre à bâtir (carrières de) : 12 n. 1, 94.
Pierres précieuses : 95.
Pistes : v. Voies.
Plomb argentifère : 96-98.
Poix : 93, 382.
Populus : 120.
Portage : 53, 99, 101-102, 323-324.
Princeps : 393-394.
Provinces alpestres : 177-184.
Provincia Narbonensis : — formation : 169-171, 227 n. 1 ;
— limites : 171-172, 284-285.

Quadragesima Galliarum (v. aussi : Péages) : 57, 60, 67, 70 n. 2 et 6, 105, 180 n. 7, 303, 310, 332.

Regio : 132.
Régions naturelles : 109-115.
Regnum Cottii : 29, 32, 41, 42, 44, 172-177, 182, 331-361.
Regulus : 393-394.
Relais routiers : 72-80, 117-118.
Résine : v. Poix.
Ressources de la plaine rhodanienne : 91.
Ressources des Alpes : 92-100.
Rex : 393-394.
Romanisation du Midi de la Gaule : 82, 167-172, 228-229, 234, 393-395.

Saltus : 89, 132-133, 293 n. 2.
Sel : 94, 378.
Soulèvements de peuplades : 103-104, 169-171.

Terre de Donnus et de Cottius (v. aussi : *Regnum Cottii*) : 333.
Toponymie : 118, 135-139, 143-144.
Traversée du Midi de la Gaule et des Alpes par Hannibal : 65, 103-104, 233 n. 2, 296-297, 326-329, 336-337.
Trophée de Cn. Domitius Ahenobarbus : 242, 268 n. 3.
Trophée de Pompée : 33 n. 4.
Trophée de Q. Fabius Maximus : 168, 268 n. 3.
Trophée des Alpes (*Alpium Tropaeum*, *Tropaeum Augusti*, la Turbie, 06) : 32-44, 59.

Vallis : 131 n. 4, 335 n. 2 et 4, 348-353.
Vallis Poenina (confédération du haut Rhône) : 309-311, 316.
Via Julia Augusta : 33, 37, 59.
Vicus : 22, 133.
Vignoble : 91.
Voie d'Aix à Riez : 71, 80, 220.
Voie d'Arles à Aix par Marseille : 71, 80.
Voie de Cimiez à Sisteron : 71, 181.
Voie de Genève à Aoste : 71, 79.
Voie de Grenoble à Fréjus par Sisteron et Riez : 71, 80, 220, 280-281, 329.
Voie de Valence à Gap et au col du Mont-Genèvre : 67, 76, 283.
Voie de Vienne à Aoste par le col du Petit-St-Bernard : 78, 316 n. 5.
Voie de Vienne à Genève : 71, 79.
Voie de Vienne au col du Mont-Genèvre par Grenoble et l'Oisans : 67, 77, 321-324.
Voie des Alpes Cottiennes : 60-68, 74-75, 102.
Voie des Alpes Graies et Pennines : 69-70, 311.
Voie Domitienne : 65.
Voie du Mont-Cenis : 68, 335 n. 3, 337.
Voies et pistes de la vallée du Rhône : 54-55, 72, 226, 259, 263.
Voies et pistes médiévales : 51-52.
Voies et pistes préromaines : 50-53.
Voies fluviales : 52-55, 101 n. 5, 115, 302.
Voie Héracléenne : 62-64, 102.
Voie littorale et des Alpes maritimes : 58-59, 73.
Voies romaines : 49-50.

RÉIMPRESSION OFFSET - IMPRIMERIE A. BONTEMPS - LIMOGES (FRANCE)



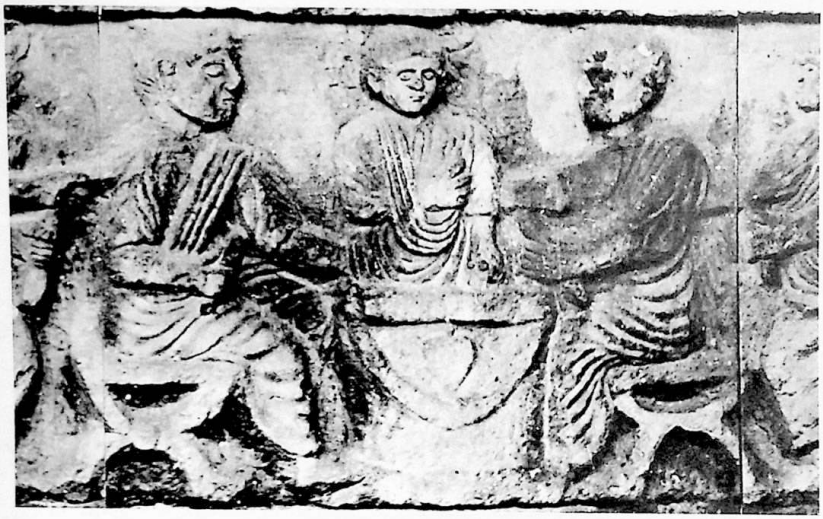
Fig. 1. L'arc de Suse, face nord.
Cliché Surintendance des Antiquités du Piémont, Turin.



Fig. 2. Monnaie indigène assez répandue dans la région Rhône-Alpes au I^er^ siècle avant J.-C. Revers avec légende *Donnus*. Cliché G. Barruol.



Fig. 3. Dédicace de l'arc de Suse. Cliché Surintendance des Antiquités du Piémont, Turin.



1



2

Fig. 1 et 2. Arc de Suse : détails de la frise de la face occidentale.
Clichés Surintendance des Antiquités du Piémont, Turin.

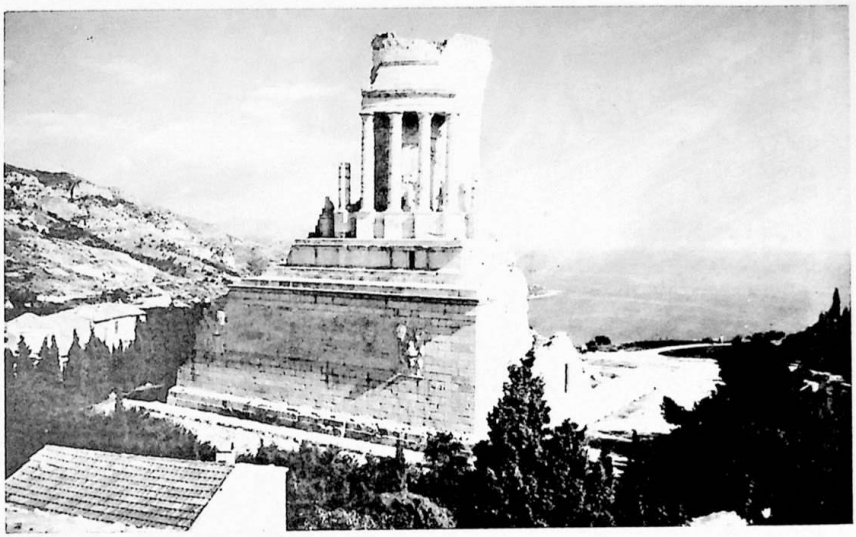


Fig. 1. Le trophée des Alpes à la Turbie : vue générale de la face ouest. Cliché I. I. E. L., Bordighera.



Fig. 2. Dédicace du trophée des Alpes. Cliché I. I. E. L., Bordighera.

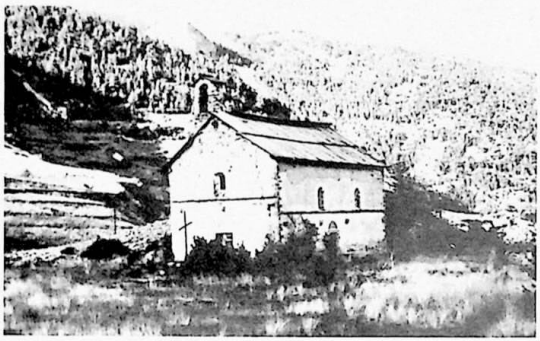


Fig. 1. Les Escoyères en Queyras : vue de la chapelle Sainte-Madeleine. Cliché G. Barruol.

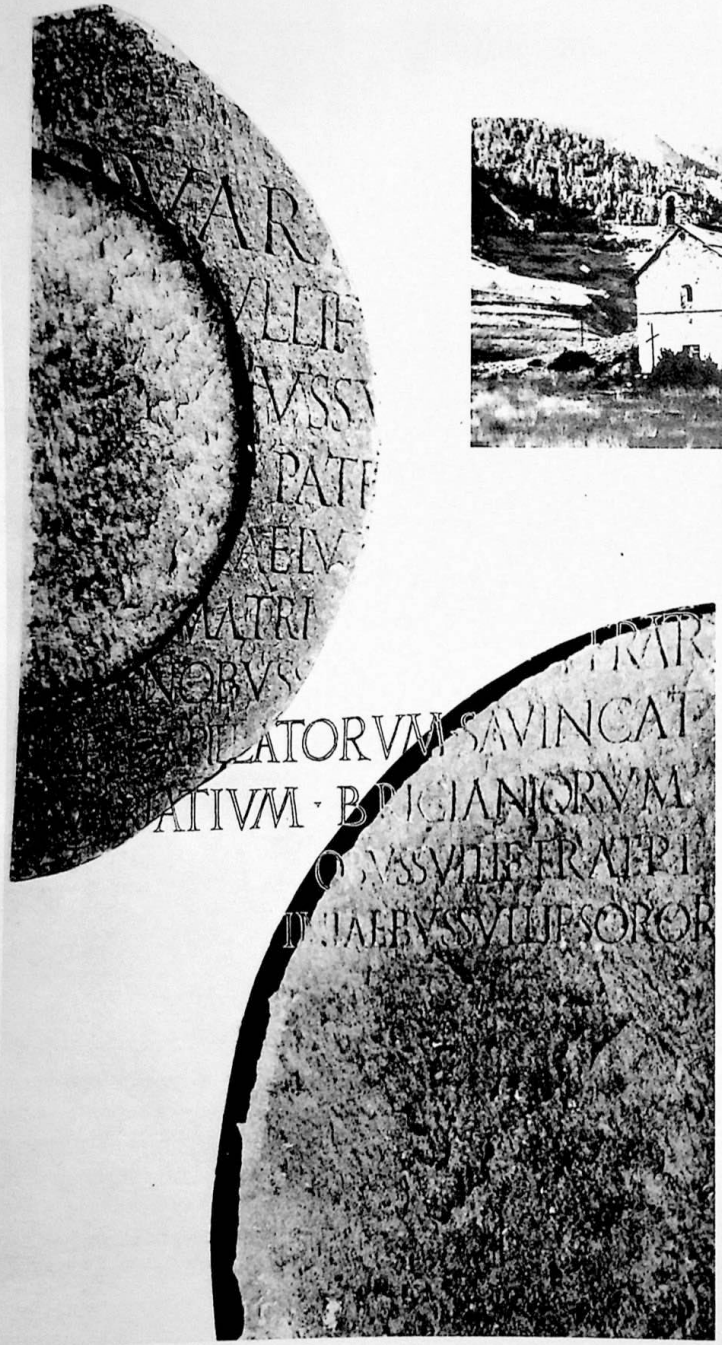


Fig. 2. Les Escoyères en Queyras : inscription funéraire partiellement restituée. Clichés et montage G. Barruol-W. Nowakowski.

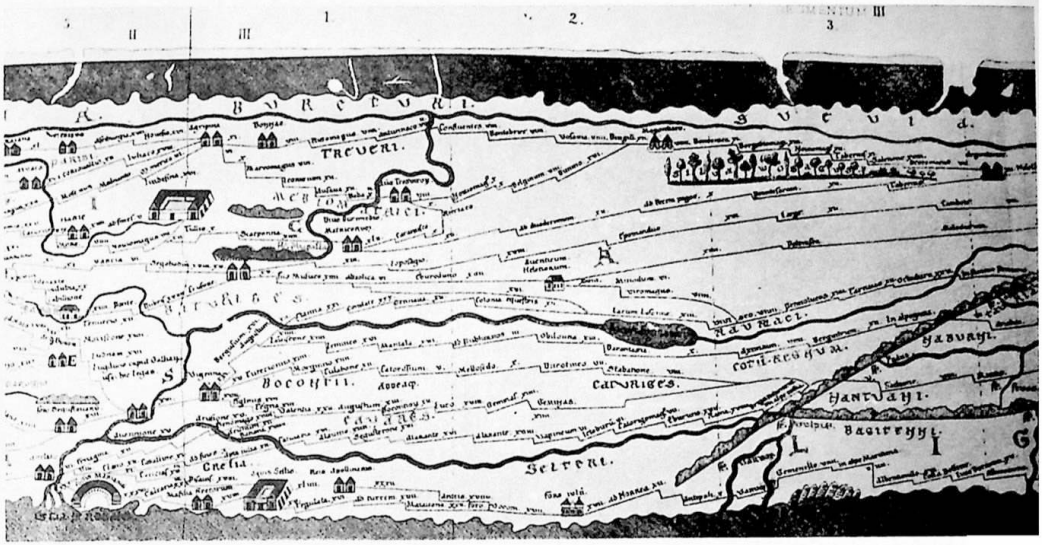

TREVERI.
SEQVANI.
HELVETII.
SEQVANI.
HELVETII.
SEQVANI.
HELVETII



Fig. 1. Epitaphe d'un fonctionnaire municipal de la *Col(onia) Jul(ia) Mem(inorum)*.
Musée Calvet, Avignon. Cliché Musée Calvet.

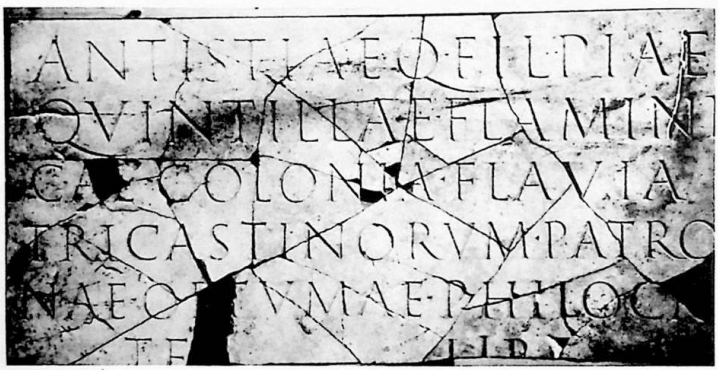
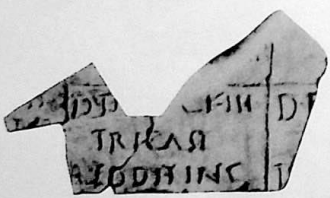


Fig. 2. Dédicace de la *Colonia Flavia Tricastinorum* à leur patronne.
Dépôt Archéologique de Vaison. Cliché H. Rolland.



3



4

Fig. 3 et 4. Fragments nº 198 (à gauche) et nº 135 (à droite) du cadastre B d'Orange, mentionnant les *Tricastini*.
Musée d'Orange. Clichés Bureau d'Architecture Antique, Aix-en-Provence.

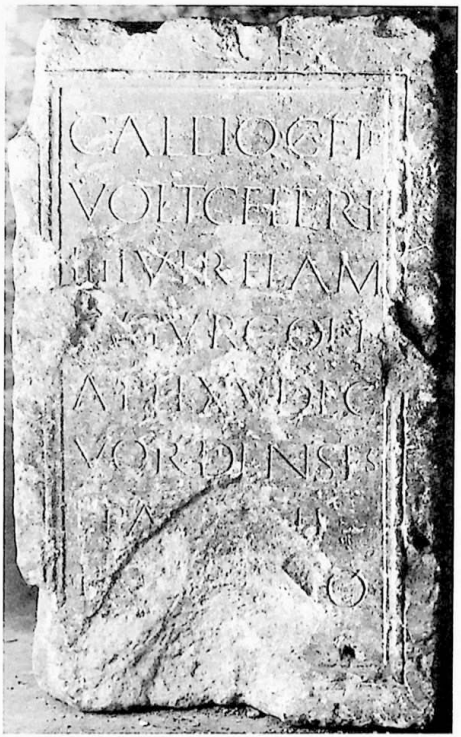


Fig. 1. Dédicace des *Vordenses* à leur patron.
Cathédrale d'Apt (Vaucluse). Cliché G. Barruol.



Fig. 2. Borne jalonnant la frontière des *Viennenses* et des *Ceutrones*.
Saint-Gervais (Haute-Savoie). Cliché G. Barruol.

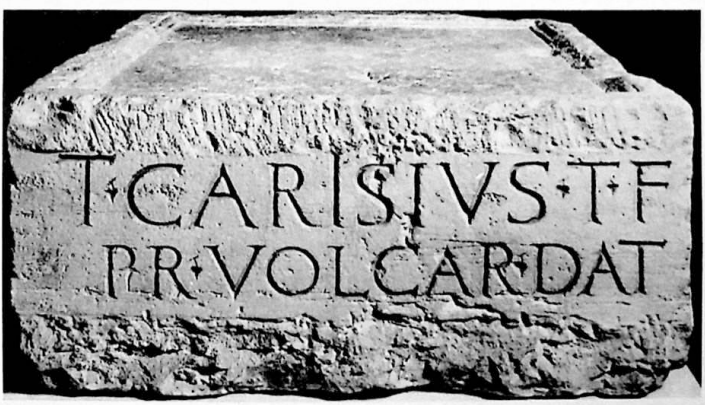


Fig. 3. Inscription rappelant une donation faite par un *pr(aitor ?) Volcar(um)*.
Musée Calvet, Avignon. Cliché Musée Calvet.



Fig. 1. Main de bronze mentionnant les *Velaunii*. Bibliothèque Nationale. Cliché B. N.



Fig. 2. Détail de la vue précédente. Cliché B. N.